

DOCUMENTS DE LA SESSION.

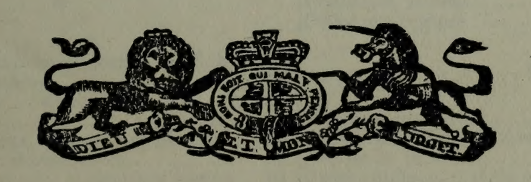
VOLUME 8.

QUATRIÈME SESSION DU QUATRIÈME PARLEMENT

DU

CANADA.

SESSION DE 1882.



VOL. XV.

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON, OTTAWA.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

VOL. XV.—SESSION 1882.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET EN VOLUMES.

MATIÈRES DU VOLUME A.

A...... RECENSEMENT :—Rapport du recensement des provinces de l'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince-Edouard, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et des Territoires, fait au mois d'avril 1881 ; vol. I.

MATIÈRES DU VOLUME N° 1.

N° 1... COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux du commerce et de la navigation du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

MATIÈRES DU VOLUME N° 2.

2... COMPTES PUBLICS :—Pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Budget du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1883.

Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1882.

Autre budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1882.

Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1883.

Autre budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1883.

MATIÈRES DU VOLUME N° 3.

3... REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Rapports, états et statistique du revenu de l'intérieur du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

SUPPLÉMENT N° 1 :—Statistique des canaux, pour la fin de la saison de navigation de 1881.

SUPPLÉMENT N° 2 :—Poids et mesures, 1881.

SUPPLÉMENT N° 3 :—Falsification des substances alimentaires, pour 1882.

SUPPLÉMENT N° 3 :—Analyse de l'eau, 1882.

4.... DIRECTEUR GÉNÉRAL DE POSTES :—Rapport du directeur général des postes, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

MATIÈRES DU VOLUME N° 4.

N° 5.... MARINE ET PÊCHERIES :—Rapport du ministre de la marine et des pêcheries, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

SUPPLÉMENT N° 1 :—Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, etc., pour l'année terminée le 31 décembre 1881.

SUPPLÉMENT N° 2 :—Rapport du commissaire des pêcheries, pour l'année terminée le 31 décembre 1881.

MATIÈRES DU VOLUME N° 5.

6... AFFAIRES DES SAUVAGES :—Rapport annuel du département des affaires des sauvages, pour l'année expirée le 31 décembre 1881.

7... TRAVAUX PUBLICS :—Rapport annuel du min stre des travaux publics, pour l'exercice expiré le 30 juin 1881.

8... CHEMINS DE FER ET CANAUX :—Rapport annuel du ministre des chemins de fer et canaux, pour l'exercice expiré le 30 juin 1881.

8*a*... STATISTIQUE DES CHEMINS DE FER DU CANADA :—Capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

MATIÈRES DU VOLUME N° 6.

9... MILICE :—Rapport sur l'état de la milice du Canada, pour l'année 1881.

10... AUDITEUR GÉNÉRAL :—Rapport de l'auditeur général sur les comptes des crédits ouverts, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

MATIÈRES DU VOLUME N° 7.

11... AGRICULTURE :—Rapport du département de l'agriculture, pour l'année 1881.

STATISTIQUE CRIMINELLE :—Annexe au rapport du ministre de l'agriculture, pour l'année 1881.

Rapport de la commission honoraire au sujet de l'exposition internationale de Melbourne, 1880-81.

Rapport de la commission honoraire au sujet de l'exposition internationale de Sydney, 1879.

12... PÉNITENCIERS :—Rapport du ministre de la justice au sujet des pénitenciers du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1881.

13... BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Rapport du bibliothécaire.

MATIÈRES DU VOLUME N° 8.

14... RELEVÉS ET ÉTATS DES ASSURANCES :—Relevé de 1881, et rapport du surintendant pour 1880.

14*a*. Relevé de l'assurance sur la vie au Canada, pour 1881.

15... DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etat des paiements portés aux dépenses imprévues, en vertu d'arrêtés du conseil, depuis le 1er juillet 1881 jusqu'à date, conformément à l'acte 44 Vic., ch. 2, cédule B.

16... BUCHANAN, — :—Réponse à ordre ; correspondance relative à l'indemnité aux amis de —Buchanan, tué à Sussex l'été dernier, par l'explosion d'un obus. (*Pas imprimée.*)

MATIÈRES DU VOLUME No 9.

Nº 30*b*.. Squatters sur terres, T.N.O. :—Réponse à adresse; arrêtés du conseil depuis le 1er janvier 1878, relatifs aux squatters fixés sur des terres dans les territoires du Nord-Ouest. (*Pas imprimée.*)

30*c*.. Terres a paturage :—Réponse à ordre; état indiquant le nombre total de demandes pour loyers de terrains à pâturage, et le nombre total d'acres demandés à cette fin. (*Pas imprimée.*)

30*d*.. Fonds d'amélioration des terres :—Réponse à adresse; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et ceux d'Ontario et de Québec, au sujet du compte non liquidé de dépôt et de fonds d'amélioration des terres.

30*e*.. Réclamations pour terres jalonnées :—Réponse à adresse; rapport de la commission composée des juges Miller et Dubuc, chargée en vertu de l'acte du Manitoba de faire rapport sur certaines réclamations pour des terres jalonnées. (*P. imp.*)

30*f*... Permis pour coupes de bois et exploitation de mines :—Réponse à adresse; copie de tous permis pour la coupe du bois et l'exploitation des mines dans les limites du territoire en contestation à l'ouest du méridien de l'extrémité orientale de l'île Hunter; aussi, le nombre d'acres de terre concédés chaque année.

30*g*.. Situation des houillères et terrains miniers :—Réponse à adresse; état faisant connaître la quantité et la situation des houillères, terrains miniers et à bois dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, vendus, loués, concédés ou dont il a été autrement disposé, depuis l'acquisition de cette région jusqu'au premier jour de février 1882.

30*h*.. Terres publiques, règlements quant a la vente :—Réponse à ordre; règlements promulgués de temps à autre par le département de l'intérieur concernant la vente et l'administration des terres publiques dans le Manitoba, le Kéwatin et le Territoire du Nord-Ouest; aussi, concernant la vente des terrains miniers, houillers et à bois.

30*i*... Règlements concernant les terres :—Réponse à adresse; copie des règlements concernant les terres en vigueur le 16 octobre 1878, et de ceux qui ont été promulgués de temps à autre depuis cette date.

30*j*... Acte de Homestead :—Réponse à ordre; état faisant connaître le nombre d'acres de terre pris par des colons dans le Manitoba, le Kéwatin et le Territoire du Nord-Ouest, en vertu de l'acte de homestead, pendant l'année 1881; aussi chaque année, avant 1881.

30*k*.. Sommes d'argent reçues :—Réponse à ordre; état faisant connaître le montant total des sommes d'argent reçues pour le compte des terres fédérales, pendant le cours de l'année civile 1881. (*Pas imprimée.*)

30*l*... Préemptions :—Réponse à ordre; état indiquant le nombre d'arpents inscrits comme préemptions au Manitoba, dans le Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest, pendant l'année 1881. Aussi, le nombre d'arpents inscrits comme préemptions, pendant chaque année antérieure à 1881.

30*m*.. Droits miniers :—Réponse à adresse; ordres en conseil et règlements qui n'ont pas encore été soumis, concernant les droits miniers. (*Pas imprimée.*)

30*n*.. Rapports des agents des terres :—Réponse à ordre; rapports faits par les agents des terres du gouvernement concernant le fonctionnement de l'acte des Terres Fédérales ou des règlements relatifs aux terres dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest. (*Pas imprimée.*)

30*o*.. Situation des agences des terres :—Réponse à ordre; état faisant connaître le nombre et la situation des agences des terres du gouvernement établies dans le Manitoba, le Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest, le nombre des fonctionnaires employés, et le montant payé chaque année, à titre d'appointements.

30*p*.. Cie de la Baie d'Hudson, réclamations :—Réponse à adresse; arrêtés du conseil et instructions du département de l'intérieur relatives aux terres réclamées par la Cie de la Baie d'Hudson dans la zone réservée pour la colonisation le long de l'établissement de la Rivière-Rouge.

31.... Exploration des rivières de la Paix et Skeena :—Réponse à ordre; état donnant le coût de chacune des expéditions faites dans le but d'explorer la contrée avoisinant la rivière de la Paix et la Skeena, et les routes nord, pour un chemin de fer allant à l'océan Pacifique. (*Pas imprimée.*)

32.... Commission du service civil :—Second rapport de la commission du service civil, daté d'Otawa, le 28 juillet 1881.

32*a*.. Mémorandum de la minorité de la commission du service civil, signé par MM Taché et Tilton, membres de la dite commission.

33.... Mises a la retraite :—Etat de toutes les indemnités et gratifications octroyées depuis la date du dernier état, en vertu de l'acte 33 Vict., chap. 4, intitulé: " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada, en " pourvoyant à la retraite, en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées."

N° 33*a*.. Réponse à ordre ; état indiquant la somme totale payée chaque année depuis le 30 juin 1873, jusqu'au 30 juin 1881, à titre d'indemnité ou de compensation aux personnes qui se sont retirées du service. (*Pas imprimée.*)

34.... MANDATS ÉMIS PAR LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—Etat des mandats spéciaux émis par le gouverneur général conformément à l'acte 41 Victoria, chapitre 7, section 32, pour l'exercice 1880-81 ;—et un état semblable pour l'exercice 1881-82.

35 ... DÉPENSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT :—Réponse à ordre; état indiquant les dépenses encourues par les divers membres du gouvernement, et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement, qui ont été envoyées en Angleterre, ou ailleurs, depuis le 10 février 1880 jusqu'à date.

36.... MONNAIE D'ARGENT :—Réponse à ordre ; correspondance et documents relatifs au monnoyage d'un approvisionnement de monnaies d'argent suffisant pour satisfaire aux besoins du commerce et du public en Canada. (*Pas imprimée.*)

36*a*.. Réponse à adresse (*Sénat*) ; état indiquant la quantité de monnaie d'argent canadienne émise par le gouvernement du Canada, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er mars 1881, indiquant aussi la quantité de chaque dénomination émise, etc. (*Pas imprimee.*)

37.... ARBITRAGE DES LIMITES :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement d'Ontario et les autorités fédérales au sujet de l'arbitrage des limites.

37*a*.. Réponse à adresse ; correspondance qui n'a pas encore été soumise à cette Chambre, au sujet des limites nord et ouest d'Ontario.

37*b*.. Réponse à adresse ; correspondance échangée avec le lieutenant-gouverneur d'Ontario, depuis le 27 janvier dernier, concernant l'arbitrage des limites ; aussi toute correspondance, etc., relative à la nomination d'arbitres.

38.... RECENSEMENT :—Message transmettant copie du recensement numérique du Canada, fait en vertu de l'acte 42 Victoria, chapitre 21. (*Pas imprimé.*)

38*a*.. Rapport du ministre de l'agriculture, en ce qui concerne le recensement, etc., et les instructions adressées au officiers chargées du second recensement du Canada, 1881. (*Pas imprimé.*)

38*b*.. Réponse à ordre ; pour une description complète de la localité comprise dans chaque sous district de recensement de *a* à *f*, inclusivement, du district de recensement n° 192 : "les territoires ;" aussi, la carte indiquant les limites de chacun de ces sous-districts. (*Pas imprimée.*)

38*c*.. Réponse à ordre ; pour un état indiquant les noms de tous les officiers et énumérateurs employés au recensement de 1881, dans le comté de Saint-Jean ; les sommes payées à chacun d'eux pour honoraires, etc. (*Pas imprimée.*)

38*d*. Réponse à ordre ; état faisant connaître le nom des personnes qui ont fait le recensement de 1881 dans le comté de Rimouski et le montant que chacune d'elle a reçu pour ses honoraires, etc. (*Pas imprimée.*)

39.... TERRAINS HOUILLERS :—Copie des règlements concernant les terrains houillers.

40.... BILL DES CRIMINELS FUGITIFS :—Correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada relative au bill projeté concernant les criminels fugitifs. (*Sénat.*)

41.... TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance, etc., relative au projet de Sandford Fleming, de correspondre avec l'Asie au moyen d'un câble sous-marin, ainsi que les documents s'y rattachant.

41*a*.. Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance, depuis le 19 mars 1881, entre le gouvernement du Canada et M. Sandford Fleming, concernant un télégraphe sous-marin entre la côte occidentale du Canada et l'Asie.

42.... MOULINS ET FABRIQUES :—Rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur le fonctionnement des moulins et fabriques du Canada, et sur la main-d'œuvre qui y est employée.

43.... CAISSE D'ÉPARGNE DU GOUVERNEMENT :—Réponse à ordre ; nombre de personnes qui ont déposé à la caisse d'épargne du gouvernement, pendant la dernière année financière, des sommes au-dessous de dix piastres.

N° 43*a*.. CAISSE D'ÉPARGNE DU GOUVERNEMENT :—
Coût des succursales :—
Réponse à ordre ; état indiquant le coût du maintien des caisses d'épargne du gouvernement du Canada pendant les exercices expirés le 30 juin 1879, 1880 et 1881, respectivement.

43*b*.. Instructions aux agents :—
Copie du rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 24 mars 1881, touchant les instructions adressées à des agents pour la gestion des caisses d'épargne du gouvernement du Canada.

43*c*.. Argent expédié :—
Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant d'argent expédié par mandats-poste, dans tous pays pendant l'année 1881, et le coût de ces mandats. (*Pas imprimée.*)

44.... INTÉRÊT SUR LA DETTE PUBLIQUE :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et MM. Glyn et Baring au sujet de toute modification dans les conventions intervenues pour le solde de l'intérêt sur la dette publique, etc.

45.... RECETTES ET DÉPENSES, FONDS CONSOLIDÉ :—Réponse à ordre ; recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1881 au 20 février 1882. (*Pas imprimée.*)

45*a*.. Réponse à ordre ; recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet au 1er février des exercices expirés le 30 juin 1874, 1875, 1876, 1877, 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882, respectivement. (*Pas imprimée.*)

46.... ARGENT EN DÉPÔT :—Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant d'argent déposé, en date du 1er février 1882, en Canada ou ailleurs, ainsi que les noms des banques où ces dépôts ont été faits, et le taux d'intérêt, etc.

46*a*.. Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant total déposé dans des banques du Canada, dans les derniers jours de chaque mois de l'exercice 1880-81. (*Pas imprimée.*)

47.... RIVIÈRE RISTIGOUCHE :—Réponse à ordre ; rapports de H. F. Perley, écr, et de C. F. Roy, écr, au sujet du chenal de la traverse de la rivière Ristigouche. (*Pas imprimée.*)

48.... CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Réponse à adresse ; copie des devis, soumissions, correspondance, etc., et de toutes autres pièces concernant l'adjudication des travaux du chemin de fer entre Emory's Bar et Port-Moody, C.A.

48*a*.. Ditto supplémentaire.

48*b*.. Convention intervenue entre John Paterson et Sa Majesté la reine Victoria, pour la construction de gares de section, etc., sur la ligne du Pacifique canadien entre Yale et le lac Kamloops, C.A. (*Pas imprimée.*)
Aussi, entre Andrew Onderdonk et Sa Majesté la reine Victoria, etc., etc., pour la construction de la section du chemin de fer du Pacifique canadien entre Emory's Bar et Port-Moody, C.A. (*Pas imprimée.*)
Aussi, entre Andrew Onderdonk et Sa Majesté la reine Victoria, etc., etc., pour la construction d'un pont en acier ou en fer sur la rivière Fraser, à Lytton, C.A. (*Pas imprimée.*)
Aussi, entre Walter Oliver et Sa Majesté la reine Victoria, etc., etc., pour la construction d'une gare à voyageurs et à marchandises au Portage-du-Rat, sur le chemin de fer du Pacifique canadien, pour la somme de $1,925,—et d'un appentis, pour la somme de $125,—total $2,050,—avant le 15 août 1881. (*Pas imprimée.*)
Aussi, le contrat conclu avec Robert Ferres, Peter Paul et George Millwar, entrepreneurs, pour le transport des approvisionnements des ingénieurs sur la ligne du Pacifique canadien, depuis l'extrémité de la section 15 jusqu'à la section 42. (*Pas imprimée.*)

48 .. Réponse à ordre ; lettres et rapports adressés par l'ingénieur en chef au ministre des chemins de fer, et par l'ingénieur du district de Manitoba à l'ingénieur en chef, au sujet de l'augmentation des quantités, dans le contrat n° 15 du chemin de fer du Pacifique. (*Pas imprimée.*)
Aussi, copie des instructions données à M. Haney, et aussi, un état indiquant quelles modifications ont été faites dans les rampes et les courbes depuis l'hiver 1879-80. (*Pas imprimée.*)

48*d*.. Réponse à ordre ; droits de péage à imposer sur le chemin de fer du Pacifique canadien.

Nº 48e.. CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Réponse à adresse ; arrêté du conseil concernant la charte pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, la charte elle-même ; le dépôt d'un million, et la définition du terme "capital."

48f... Réponse à adresse ; correspondance depuis le 22 décembre 1880, avec Smith, Ripley et Cie, relativement au contrat de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique. (*Pas imprimée.*)

48g.. Réponse à adresse ; correspondance concernant le tarif du transport des voyageurs et des marchandises sur toute voie ferrée exploitée par la compagnie du chemin de fer du Pacifique, et tous rapports et ordres en conseil affectant ces tarifs ; et tous tarifs spéciaux.

48h.. Réponse à ordre ; correspondance au sujet de tout chemin de fer existant ou projeté que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique prétend devoir porter atteinte aux droits que lui donne son contrat.

48i... Réponse à ordre ; relevés indiquant les quantités approximatives des diverses classes de travaux pour la construction du chemin de fer du Pacifique entre Port-Moody et Yale. (*Pas imprimée.*)

48j... Réponse à ordre ; copie du chèque déposé par Andrew Onderdonk en même temps que la soumission qu'il a présentée pour la construction du chemin de fer de Port-Moody à Emory's Bar, et qui a été accepté. (*Pas imprimée.*)

48k.. Réponse à ordre du 21 février 1881 ; copie de tout contrat passé entre un nommé Ham McMicken, agissant en son propre nom ou comme agent, et T. J. Lynskey, surintendant de la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien, de Emerson à Saint-Boniface, concernant le transport et la livraison de marchandises à Winnipeg, etc. (*Pas imprimée.*)

48l... Réponse à ordre du 21 février 1881 ; lettres, documents, etc., se rapportant aux difficultés entre un nommé Ham McMicken, ou T. J. Lynskey et Robert Tait, au sujet de la traverse entre Saint-Boniface et Winnipeg. (*Pas imprimée.*)

48m.. Réponse à ordre du 11 février 1881 ; état donnant le coût des explorations et du tracé des seconds 100 milles du chemin de fer du Pacifique à l'ouest de la rivière Rouge, depuis le 1er janvier 1879 jnsqu'au 1er février 1881. (*Pas imprimée.*)

48n . Réponse à adresse ; correspondance échangée avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien au sujet de la direction suivie par aucune partie du dit chemin de fer, y compris aucun de ses embranchements, et un état de la dépense faite par le gouvernement sur la ligne par lui construite à l'ouest de Winnipeg.

48o.. Réponse à adresse ; correspondance, etc., se rapportant à tous les paiements de deniers faits à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, et un état détaillé de tous tels paiements. (*Pas imprimée.*)

48p.. Réponse à adresse; correspondance se rapportant à l'acceptation des obligations hypothécaires de la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, par le gouvernement, pour toute fin publique.

48q.. Réponse à adresse ; correspondance relative à tous octrois de terres faits à la compagnie du chemin de fer du Pacifique. (*Pas imprimée.*)

48r.. Réponse à ordre ; correspondance échangée entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, concernant toutes réclamations faites pour la dite compagnie pour de la pierre, etc., employée. (*Pas imprimée.*)

48s... Réponse à ordre ; état détaillé de tous les dépôts en espèces faits par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien entre les mains du gouvernement ; aussi, de toutes les acquisitions faites par la compagnie du gouvernement. (*Pas imprimée.*)

48t... Rapport de la commission royale sur le chemin de fer du Pacifique canadien, volumes 1 et 2 des témoignages donnés devant la commission. (*Pas ré-imprimé comme document de la session.*)

48u.. Réponse à ordre ; état détaillé des sommes déjà dépensées pour la commission du chemin de fer du Pacifique, et correspondance, etc., relative à l'impression de la preuve ou du rapport. (*Pas imprimée.*)

48v.. Réponse supplémentaire à adresse ; annonces, devis, etc., concernant l'adjudication des travaux du chemin de fer entre Emory's Bar et Port-Moody, Colombie anglaise.

N° 48*w*.. CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Réponse à ordre; copie de tous contrats pour la construction d'aucune partie quelconque du chemin de fer du Pacifique canadien, conclus par la compagnie avec aucune personne ou association, depuis la date jusqu'à laquelle s'étend l'ordre précédent.

48*x*.. Réponse à ordre; correspondance, etc., relative aux remises que l'on a proposé de faire aux fabricants canadiens de certains articles requis par la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien. (*Pas imprimée.*)

48*y*.. Réponse à ordre; correspondance, etc., relative aux mesures à prendre pour assurer aux provinces maritimes le terminus d'hiver du chemin de fer du Pacifique canadien. (*Pas imprimée.*)

48*z*... Communication du secrétaire de la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, en date de Montréal, le 30 mars 1882, demandant que le tracé de la ligne entre le terminus ouest de la portion subventionnée du chemin de fer du Canada Central (maintenant le Pacifique canadien) et les moulins d'Algoma, déjà mentionnée sous le nom "d'embranchement du Sault-Sainte-Marie," soit approuvée. (*Pas imprimée.*)

48*aa*. Réponse à adresse; correspondance échangée entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et le gouvernement au sujet de ses affaires. (*Pas imprimée.*)

48*bb*. Réponse à ordre; état détaillé des divers articles comprenant les prix demandés à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien pour travaux exécutés sur les premiers 100 milles à l'ouest de la rivière Rouge. (*Pas imprimée.*)

48*cc*. Réponse à adresse (*Sénat*); communications adressées par M. Sandford Fleming au secrétaire d'Etat au sujet du rapport de la commission des chemins de fer tel que soumis aux deux Chambres du Parlement.

MATIÈRES DU VOLUME N° 10.

49.... HAVRE DE PORT-DANIEL :—Réponse à ordre; rapport de l'ingénieur qui a fait le relevé hydrographique du havre de Port Daniel en 1881. (*Pas imprimée.*)

50.... EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS :—Réponse à ordre; état des exportations et des importations, du 1er juillet au 1er janvier des années 1877, 1878, 1879, 1880, 1881 et 1882, respectivement. (*Pas imprimée.*)

51.... BOIS EXPORTÉ DE CHICOUTIMI ET SAGUENAY :—Réponse à ordre; état donnant la valeur totale du bois, manufacturé ou non, exporté des comtés-unis de Chicoutimi et Saguenay pendant l'année expirée le 30 juin dernier. (*Pas imprimée.*)

52.... POISSON EXPORTÉ DE CHICOUTIMI ET SAGUENAY :—Réponse à ordre; état donnant la valeur totale des poissons, huiles de poisson, fourrures, et peaux d'animaux marins, exportés des comtés-unis de Chicoutimi et Saguenay pendant l'année expirée le 30 juin dernier. (*Pas imprimée.*)

53.... DROITS DE DOUANE AUX PORTS DE L'ORIGNAL, YORK ET CHURCHILL :—Réponse à ordre; état indiquant le montant des droits perçus aux ports de l'Orignal, York et Churchill pendant les années de 1876 à 1881 inclusivement; aussi, le montant payé aux officiers de douane de ces divers ports. (*Pas imprimée.*)

54.... CHEMIN DE FER JUSQU'A LA BAIE D'HUDSON :—Réponse à adresse; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et toutes autres personnes concernant le chemin de fer projeté entre le Manitoba et la Baie d'Hudson. (*Pas imprimée.*)

55.... CIRCULAIRES ADRESSÉES AUX BANQUES :—Réponses à ordre; copie de trois circulaires demandant des renseignements, qui ont été adressées récemment à diverses banques d'après l'ordre du ministre des finances; aussi, le nom des banques auxquelles elles ont été adressées.

56.... PORT DE PASPÉBIAC :—Réponse à ordre; rapport de l'ingénieur qui a fait le relevé hydrographique du port de Paspébiac en 1874 et 1875. (*Pas imprimée.*)

57.... STATUTS DU CANADA :—Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada, 44 Victoria, troisième session du quatrième parlement, 1880-81. (*Pas imprimée.*)

58.... GARANTIES ET SÉCURITÉS :—Etat détaillé des garanties et sécurités enregistrées dans le département du secrétaire d'État du Canada, conformément à l'acte 31 Victoria, chap. 37, section 15. (*Pas imprimée.*)

Nº 59.... TABAC CANADIEN :—Réponse à ordre ; état constatant le montant détaillé, par comtés, des revenus produits par la taxe sur le tabac canadien, le montant détaillé de ce que la perception des droits sur le tabac canadien a coûté, et le montant produit par les amendes perçues entre le 1er janvier et le 31 décembre 1881.

59a.. Réponse à ordre ; état indiquant le montant des droits perçus sur le tabac canadien ; le montant des timbres émis, etc., et de toutes sommes payées à même le trésor. (*Pas imprimée.*)

59b.. Réponse à ordre ; état de tout le tabac de provenance canadienne saisi par les officiers du département du revenu de l'intérieur dans la province de Québec pendant les années 1875, 1876, 1877 et 1878. (*Pas imprimée.*)

59c.. Réponse à ordre ; listes des personnes nommées comme inspecteurs du tabac en vertu de 42 Vic., ch. 19. (*Pas imprimée.*)

59d.. Réponse à ordre ; liste donnant les noms des personnes du second district d'enregistrement du comté de Rimouski qui ont payé la taxe sur le tabac cultivé et vendu par elles. (*Pas imprimée.*)

60.... PORT DE KINGSVILLE :—Réponse à ordre ; rapports de H. P. Perley, écr., ingénieur en chef du département des travaux publics, concernant le port de Kingsville. (*Pas imprimée.*)

61.... AMENDES ET SAISIES :—Réponse à ordre ; état indiquant le nombre de saisies faites à chaque port d'entrée en Canada, pendant l'exercice expiré le 30 juin 1881 ; le montant des amendes imposées, et la manière dont il en a été disposé. (*Pas imprimée.*)

61a.. Réponse à ordre ; état indiquant le nombre, la nature et la cause des diverses saisies opérées dans les différents ports d'entrée du Canada, depuis le 30 juin 1881 jusqu'au 1er janvier 1882, et le montant des amendes imposées dans chaque cause entendue. (*Pas imprimée*)

62.... INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR :—Réponse à ordre ; copie de toutes règles et règlements concernant l'inspection des bateaux à vapeur en vigueur pendant les années 1879 et 1880 ; aussi, copie de tout certificat d'inspection donné au steamer *Waubuno*, naviguant sur la baie Georgienne, lac Huron, en 1879. (*Pas imprimée.*)

63.... STEAMER NAPOLÉON III :—Réponse à ordre ; rapports relatifs à la condition de la machine et des chaudières du steamer du gouvernement *Napoléon III*, depuis le 1er janvier 1878 ; aussi, copie des soumissions pour la machine et les chaudières, etc. (*Pas imprimée.*)

64.... NAVIRES DES E.-U. ENREGISTRÉS AU CANADA :—Réponse à ordre ; état indiquant le nombre des navires à voiles ou à vapeur qui ont été construits aux Etats-Unis et enregistrés en Canada entre le 1er janvier 1878 et le 1er janvier 1880. (*Pas imprimée.*)

64a.. Réponse à ordre ; état faisant connaître le nom et le nombre de tous bâtiments ou navires à voiles qui ont péri dans les eaux de l'intérieur du Canada depuis 1870, ainsi que la valeur des cargaisons et le nombre de vies perdues, et les causes connues de la perte de ces navires. (*Pas imprimée.*)

64b.. Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et toutes autres personnes touchant la perte de navires dans les eaux de l'intérieur par suite de surcharge ou de déplacement de la cargaison. (*Pas imprimée.*)

65.... FONDS DES MARINS MALADES :—Réponse à ordre ; état donnant les montants annuels perçus sur les navires qui ont fréquenté la rivière Saguenay depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 1er juillet dernier, pour le fonds des marins malades. (*Pas imprimée.*)

66.... STEAMER DRUID :—Réponse à ordre ; copie de toutes soumissions expédiées au département de la marine et des pêcheries pour la construction de nouvelles roues à palettes, etc., à la machine du steamer du gouvernement le *Druid* ; aussi, des rapports des ingénieurs-mécaniciens, etc. (*Pas imprimée.*)

67.... DÉMISSION DE A. S. MCEDWARDS :—Réponse à ordre ; documents relatifs à la démission de A. S. McEdwards, ci-devant directeur de poste de Neustadt. (*Pas imprimée.*)

68.... QUAI À LA POINTE-AUX-TREMBLES :—Réponse à ordre ; rapport de l'ingénieur nommé par le gouvernement, sur la possibilité de la construction d'un quai à la Pointe-aux-Trembles, dans le comté de Portneuf ; aussi copie du plan, etc. (*Pas imprimée*)

69.... RAPPORTS DES CIES DE CHEMINS DE FER DE LA N.E. :—Rapports fournis par des compagnies de chemins de fer dans la Nouvelle-Ecosse, en conformité de l'acte 38 Vic., chap. 25. (*Pas imprimés.*)

N° 70.... PONT LOUISE :—Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le département des chemins de fer et le conseil de la ville de Winnipeg, au sujet du pont Louise. (*Pas imprimée.*)

71... PÊCHE À L'ANGUILLE, RIVIÈRE RICHELIEU :—Réponse à adresse (*Sénat*); documents portant diverses dates entre janvier 1874 et le 18 mars 1881, en la possession du département de la marine et des pêcheries, relativement aux droits de Joseph Goyette, Pierre Dionne et Toussaint Huot, dans une pêche à l'anguille sur la rivière Richelieu. (*Pas imprimée.*)

72.... UNIVERSITÉ LAVAL :—Réponse à adresse ; copie de l'acte passé par la législature de Québec à sa dernière session concernant l'université Laval, et de toutes requêtes demandant le désaveu de cet acte. (*Pas imprimée.*)

73.... NAVIRES CANADIENS ET PRODUITS FRANÇAIS :—Réponse à adresse (*Sénat*); concernant la vente de navires de contruction canadienne en France aux mêmes termes que les navires de construction britannique ; aussi, quant à l'admission de produits français en Canada à de meilleures conditions. (*Pas imprimée.*)

74.... TÉLÉGRAPHE DU CAP SABLE :—Réponse à ordre ; correspondance échangée avec le ministère des travaux publics, demandant au gouvernement de pourvoir à l'établissement d'une communication télégraphique entre l'île du Cap Sable et la terre ferme, dans le comté de Shelburne. (*Pas imprimée.*)

75.... ACTE CONCERNANT LES MINES, QUÉBEC :—Réponse à adresse ; copie de l'acte passé par la législature de Québec, à la session de 1880, concernant les mines ; de toutes requêtes demandant le désaveu du dit acte ; du rapport du ministre de la justice. (*Pas imprimée.*)

76.... ARRÉRAGES DUS AUX SAUVAGES :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui d'Ontario au sujet des arrérages dus aux sauvages des lacs Huron et Supérieur, en vertu du traité Robinson.

77.... QUAI DE SAINT-MICHEL :—Réponse à ordre ; rapport concernant les améliorations, etc., à faire au quai de Saint-Michel, comté de Bellechasse. (*Pas imprimée.*)

78.... JETÉE DE LA CIE DE STEAMERS DE L'ACADIE :—Réponse à ordre ; correspondonce relative à la construction de la jetée de la Cie de steamers de l'Acadie, à Annapolis, et toutes évaluations du coût de la dite jetée. (*Pas imprimée.*)

79.... COMMUNICATION D'HIVER, I.P.E. :—Réponse à ordre ; correspondance relative à l'amélioration de la communication d'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme.

79*a*.. Réponse supplémentaire " " "

80.... APPROVISIONNEMENTS DE LA POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST :—Réponse à ordre ; copie du contrat conclu en 1880 par le gouvernement avec J. G. Baker et Cie, de Fort-Benton, pour la fourniture d'approvisionnements à la police à cheval du Nord-Ouest.

81.... CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Réponse à ordre ; copie de tous les tarifs de transport des marchandises ou des voyageurs sur le chemin de fer Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et un état de tous les tarifs spéciaux. (*Pas imprimée.*)

81*a*.. Réponse à ordre ; état donnant les comptes des approvisionnements tirés des magasins du chemin de fer Intercolonial, à Moncton, pendant les années 1879 et 1880. (*Pas imprimée.*)

81*b*.. Réponse à ordre ; état indiquant la moyenne du nombre de milles du chemin de fer Intercolonial mis en opération chaque année depuis qu'aucune partie de ce chemin a été ouverte au trafic ; les frais d'exploitation du chemin, par mille ; la quantité moyenne du fret transporté et la moyenne des recettes, par mille.

81*c*.. Réponse à ordre ; état indiquant les frais d'exploitation et les recettes du chemin de fer Intercolonial pour chacune des années 1877, 1878, 1879, 1880 et 1881, le nombre des employés et leurs salaires, et le nombre de milles parcourus.

81*d*.. Réponse à ordre ; état indiquant le nombre de locomotives, wagons, etc., appartenant au chemin de fer Intercolonial, qui subissent des réparations dans les différents ateliers du dit chemin de fer. (*Pas imprimée.*)

81*e*.. Réponse et réponse supplémentaire à ordre ; soumissions, correspondance, etc., concernant l'achat de wagons à houille, de seconde main, de B. Burland ou par son entremise.

Nº 81*f*.. CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Réponse à ordre ; copie de la plainte de Joseph St-Laurent au sujet d'un cheval tué par les wagons sur l'embranchement de l'Intercolonial à Rimouski, et le rapport de M. Rennie y annexé. (*Pas imprimée.*)

81*g*.. Réponse à ordre ; rapports faits par Frank Shanly sur des demandes d'indemnité présentées par des entrepreneurs ou autres, sur le chemin de fer Intercolonial.

81*h*.. Réponse à ordre ; état faisant connaître quels embranchements et voies d'évitement du chemin de fer Intercolonial ont été construits ou commencés pendant l'année expirée le 31 décembre 1881 ; l'étendue et le coût de chacun de ces travaux ; etc.

81*i*.. Réponse à ordre ; état détaillé des diverses sommes formant le montant de $24,372.54, cité dans le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, annexe nº 3, comme ayant été dépensé pour l'achèvement de l'Intercolonial. (*Pas imprimée.*)

81*j*.. Réponse à ordre ; état faisant connaître le coût total, jusqu'à date, de la partie de l'Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et le terminus de ce chemin à Hadlow ou Jonction de la Chaudière.

81*k*.. Etat comparatif des opérations du chemin de fer Intercolonial, depuis le 1er juillet 1876 jusqu'en 1880-81.

81*l*.. Compte du capital, chemin de fer Intercolonial, de la quantité de matériel roulant livré et à livrer, et de la dépense faite et à faire à ce sujet, du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1883.

81*m*.. Mémoire sur le renouvellement des rails d'acier, chemin de fer Intercolonial, depuis les années 1874-75 jusqu'à 1878-79.

81*n*. Réponse à ordre ; état indiquant la quantité de houille de Spring-Hill livrée à St-Jean et aux stations intermédiaires, par l'Intercolonial, pendant l'année expirée le 31 décembre 1881 ; aussi, le tarif du transport, etc. (*Pas imprimée.*)

81*o*.. Réponse à ordre ; tous les documents se rapportant à la réclamation de Félix Caron et Henriette Chouinard, tous deux de St-Jean-Port-Joli, contre l'Intercolonial. (*Pas imprimée.*)

81*p*. Réponse à ordre ; état faisant connaître combien de machines-locomotives, voitures à voyageurs, wagons à marchandises et à charbon et autre matériel roulant, ont été achetés ou donnés à l'entreprise, ou construits dans les ateliers du gouvernement, pendant l'année expirée le 31 décembre 1881.

81*q*.. Réponse à ordre ; rapport des hommes de section au sujet des dommages causés par le feu des locomotives à la propriété de M. Ferd. Bellavance. (*Pas imprimée.*)

81*r*.. Réponse à ordre ; annonces ou circulaires demandant des soumissions pour la fourniture du fer et du fer ouvré, etc., requis pour le chemin de fer Intercolonial pendant la période comprise entre le 30 juin 1881 et le 31 décembre 1881.

82.... FRONTIÈRES DU MANITOBA :—Réponse à adresse ; copie de la proclamation qui met en vigueur l'acte à l'effet d'étendre les limites de la province du Manitoba. (*Pas imprimée.*)

82*a*.. Réponse à adresse ; dépêches entre les gouvernements du Canada et du Manitoba concernant l'extension des limites du Manitoba, et aussi concernant les nouveaux octrois en argent à cette province.

83.... FABRIQUES, COMMISSAIRES :—Réponse à ordre ; instructions adressées aux commissaires chargés de faire une enquête sur les fabriques, et toute correspondance échangée avec eux, y compris les instructions et la correspondance relatives aux informations sur des sujets autres que ceux traités dans leur rapport déposé sur le bureau ; aussi les relevés détaillés en la possession du gouvernement, etc.

84.... COTONS CANADIENS ET ÉTRANGERS :—Réponse à ordre ; relevés, en la possession du gouvernement, indiquant le coût de certaines marques déterminées de cotons gris et blanc de fabrique canadienne ou étrangère de qualités semblables. (*Pas imprimée.*)

85.... SÉNATEUR FABRE :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance entre le gouvernement et le sénateur Fabre au sujet de la compensation payée à ce dernier pour frais de voyages et autres. (*Pas imprimée.*)

N° 86.... Service météorologique :—Réponse à ordre; état détaillé indiquant les sommes payées pour le service météorologique du Canada, pendant les années 1877, 1878, 1879, 1880 et 1881. (*Pas imprimée.*)

87.... Cie Anglo-canadienne de prêt et de placements :—Liste des actionnaires, ainsi qu'un état de ses affaires. (*Pas imprimée.*)

88.... Bureau de poste de London :—Réponse partielle à adresse; rapport fait par l'inspecteur des postes, Dewe, vers 1880, sur les défauts et irrégularités du bureau de poste de London. (*Pas imprimée.*)

88a.. Réponse supplémentaire à adresse; rapport fait par l'inspecteur des postes, Dewe, vers 1880, sur les défauts et irrégularités du bureau de poste de London. (*Pas imprimée.*)

88b.. Réponse à adresse; correspondance, etc., concernant J. J. Ross et J. Gordon, ci-devant commis dans le bureau de poste de London, et leur mise à la retraite. (*Pas imprimée.*)

89.... Bureau télégraphique sur l'ile Vancouver :—Réponse à ordre: documents demandant de prolonger le réseau télégraphique sur la côte est de l'île Vancouver, de Nanaïmo à Comox. (*Pas imprimée.*)

90.... Remorqueur Annie Stewart :—Réponse à ordre; état faisant connaître les travaux exécutés pour le gouvernement par le bateau remorqueur *Annie Stewart*, pendant les trois dernières années; aussi copie de tous traités ou marchés conclus avec les propriétaires du dit bateau. (*Pas imprimée.*)

91.... Mouture en entrepôt :—Réponse à adresse; correspondance, règlements, etc., concernant la mouture en entrepôt; un état de toutes obligations données en vertu des règlements, un exposé de la décision prise à leur sujet, et de l'état actuel des choses relativement à chaque obligation, etc. (*Pas imprimée.*)

92.... Farines de blé, d'avoine, etc., dans la Nouvelle-Ecosse :—Réponse à ordre; état détaillé de la farine de blé, farine d'avoine et du maïs importés pour la consommation dans les différents ports douaniers de tous les comtés de la province de la Nouvelle-Ecosse, du 15 mars 1879, au 30 septembre 1881.

93.... Importation, etc., au port de St-Hyacinthe :—Réponse à ordre; état des importations au port de St-Hyacinthe, du 1er juillet 1881 au 1er février 1882; aussi, un état des recettes et des dépenses au même port pendant la même période. (*Pas imprimée.*)

94.... Barils à fleur, etc. :—Réponse à ordre; correspondance en la possession du gouvernement, relativement à l'emploi de barils dans lesquels de la fleur avait été importée, dans le but d'exporter de la fleur du Canada pour éluder les règlements concernant le drawback. (*Pas imprimée.*)

95.... Mise a la retraite de James D. Dixon :—Réponse à ordre; correspondance relative à la mise à la retraite de James D. Dixon, percepteur des douanes à Sackville, et à la nomination de William C. Milner, son successeur. (*Pas imprimée.*)

96.... Liste des compagnies étrangères d'assurance sur la vie :—Réponse à ordre; liste des noms des Cies étrangères d'assurance sur la vie qui ont fait des dépôts entre les mains du gouvernement pour le seul avantage des porteurs de polices canadiens. (*Pas imprimée.*)

97... Communication postale, comté du Saguenay :—Réponse à ordre; requête et correspondance adressées au gouvernement, concernant les communications postales sur la partie de la côte nord du fleuve St-Laurent qui se trouve comprise dans le comté de Saguenay. (*Pas imprimée.*)

98.... Niveau d'eau dans le lac Manitoba :—Réponse à ordre; rapports faits par les ingénieurs et correspondance concernant l'abaissement du niveau de l'eau dans le lac Manitoba. (*Pas imprimée.*)

98a.. Réponse supplémentaire à ordre; rapports faits par des ingénieurs et correspondance concernant l'abaissement du niveau de l'eau dans le lac Manitoba. (*Pas imprimée.*)

99.... Laine importée :—Réponse à ordre; état faisant connaître le nombre de livres de laine importée en Canada depuis le 30 juin 1881, et le montant des droits perçus. (*Pas imprimée.*)

100.. Dépense, ligne télégraphique de Selkirk :—Réponse à ordre; état des recettes et des dépenses se rattachant à l'entretien et au fonctionnement de la ligne télégraphique entre Selkirk et Edmonton, et de celle qui relie Selkirk à Winnipeg, séparément. (*Pas imprimée.*)

Nº 101.. STATIONS DE QUARANTAINE POUR BESTIAUX :—Réponse à ordre ; liste des stations de quarantaine autorisées en conformité des règlements concernant l'importation du bétail pour fins de reproduction. (*Pas imprimée.*)

102.. JAMES ANDERSON, AGENT DES BOIS DE LA COURONNE, WINNIPEG :—Réponse à ordre ; instructions adressées par Lindsay Russell, écr., sous-chef du département de l'intérieur, à James Anderson, agent des terres de la couronne à Winnipeg, relativement à la disposition des coupes de bois pour la fabrication du bois de service, des traverses de chemins de fer ou du bois de chauffage, depuis le 1er mars 1881. (*Pas imprimée.*)

103.. CHEMINS DE FER PROVINCIAUX :—Réponse à adresse ; copie de toute résolution d'aucun corps législatif provincial transmise à Son Excellence au sujet de l'exercice, par le parlement du Canada, du pouvoir de déclarer d'utilité générale les chemins de fer provinciaux. (*Pas imprimée.*)

104.. NOMINATION DE THOMAS RYAN :—Réponse à ordre ; correspondance au sujet de la nomination de M. Thomas Ryan comme ingénieur à la douane de Montréal, avec la date de telle nomination. (*Pas imprimée.*)

105.. CALE SÈCHE DE PICTOU :—Réponse à ordre ; correspondance concernant la construction d'une cale sèche à Pictou. (*Pas imprimée.*)

106.. E. B. WOOD, JUGE EN CHEF, MANITOBA :—Réponse à adresse ; réponse de l'honorable Edmund Burk Wood, juge en chef de la province du Manitoba, à la pétition de Henry J Clark, C.R., de Winnipeg, et autres, présentée à la chambre des Communes le 4 mars 1881.

107.. PASSAGES À NIVEAU, TORONTO :—Réponse à ordre ; rapports des ingénieurs du gouvernement concernant les divers passages à niveau sur les rues Queen et Dufferin, dans la cité de Toronto. (*Pas imprimée.*)

108.. BANQUE DU HAUT-CANADA :—Mémoire concernant les biens de la ci-devant banque du Haut-Canada.

108*a*. Etat de la dette de la banque du Haut-Canada au gouvernement, s'élevant à $1,150,000, jusqu'à date.

109.. COLLÈGE MILITAIRE ROYAL :—Réponse à ordre ; état faisant connaître les divers changements opérés dans l'organisation du collège militaire royal, depuis sa création jusqu'au 1er février 1882. (*Pas imprimée.*)

109*a* Réponse à ordre ; liste complète des cadets nés aux Etats-Unis qui ont suivi ou qui suivent actuellement les cours du collège militaire royal. (*Pas imprimée.*)

109*b*. Réponse à ordre ; état faisant connaître le nombre de cadets qui ont été admis au collège militaire royal depuis son ouverture ; le nombre de ceux qui ont été gradués et de ceux qui ont quitté le collège sans être gradués ; le nombre de ceux qui suivent actuellement les cours du collège. (*Pas imprimée.*)

109*c*. Réponse à ordre ; noms des gradués ayant des commissions dans la milice qui ont assisté aux exercices des bataillons auxquels ils sont attachés depuis le mois de juillet 1880. (*Pas imprimée.*)

109*d*. Réponse à ordre ; état faisant connaître le salaire payé au professeur Ferguson, le nombre de cadets qui fréquentent ses cours, et le nombre de lectures qu'il a données depuis le 1er novembre 1881 jusqu'au 1er février 1882. (*Pas imprimée.*)

109*e*. Réponse à ordre ; noms des personnes qui composent l'état-major et des employés de toute classe du collège militaire Royal, les salaires et indemnités payés à chacun, ainsi que leurs attributions. (*Pas imprimée.*)

109*f*. Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le commandant du collège militaire royal et le département de la milice touchant la nomination d'un capitaine des cadets du collège en remplacement du major Ridout. (*Pas imprimée.*)

109*g*. Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le commandant du collège militaire royal de Kingston, le major général commandant la milice, et le ministre de la milice, au sujet de la destitution du major Ridout, qui faisait partie de l'état-major du dit collège. (*Pas imprimée.*)

110.. EXPÉDITION DE LA RIVIÈRE-ROUGE :—Réponse à adresse ; état indiquant le nom des officiers qui ont pris part à l'expédition de la Rivière-Rouge, en 1870-71, tant ceux des carabiniers d'Ontario que des carabiniers de Québec. (*Pas imprimée.*)

N° 111.. LIEUT.-COLONEL FLETCHER :—Réponse à ordre ; correspondance échangée avec le ministère de la milice et de la défense au sujet de la mise à la retraite du lieutenant-colonel John Fletcher, ex-aide-adjudant général du district militaire n° 5, et du bonus qui lui a été accordé lors de sa mise à la retraite. (*Pas imprimée.*)

112.. COUR SUPRÊME :—Ordre général n° 80 de la cour suprême du Canada, conformément aux dispositions de la section 79 de l'acte de la cour suprême et de l'échiquier. (*Pas imprimée.*)

113.. DÉPENSES EN ANGLETERRE :—Réponse à ordre ; état indiquant les dépenses encourues par les différents membres du gouvernement et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement qui ont été envoyés en Angleterre ou ailleurs, depuis le 10 février 1880 jusqu'à ce jour.

114.. SIR A. T. GALT :—Réponse à ordre ; état indiquant toutes les sommes payées à sir A. T. Galt à titre de haut commissaire ; aussi, les sommes payées pour le loyer et l'ameublement de sa résidence à Londres ; aussi, les sommes payées pour ses frais de voyage depuis le 1er juillet 1878.

115.. QUAI DE MATANE :—Réponse à ordre ; rapport de l'ingénieur touchant les réparations faites au quai de Matane et aux améliorations qu'il y aurait à faire au port dans cette localité. (*Pas imprimée.*)

116.. RIVIÈRE COURTNEY :—Réponse à ordre ; rapport des agents fédéraux sur la rivière Courtney, dans le district de Comox. (*Pas imprimée.*)

117.. DROITS PAYÉS SUR GRAIN, ETC. :—Réponse à ordre ; état indiquant la quantité et la valeur des articles suivants importés pour la consommation, et les droits perçus sur ces articles : Céréales et leurs produits, animaux, fruits et provisions, pour les années 1878-79, 1880-81.

118.. HOUILLE EXPORTÉE :—Réponse à ordre ; état indiquant la quantité de houille exportée des ports de la Nouvelle-Ecosse pendant les années 1877-78, 1878-79, 1879-80 et 1880-81, et les pays où elle a été exportée ; aussi, la quantité de houille transportée par la voie des canaux du Saint-Laurent, etc.

119.. CHALOUPIERS DE LA DOUANE, QUÉBEC :—Réponse à ordre ; copie de toute requête des chaloupiers de la douane, de la cité de Québec, demandant qu'un costume officiel leur soit fourni, et les réponses données à ces requêtes. (*Pas imprimée.*)

120.. MARCHANDISES MANUFACTURÉES À QUÉBEC :—Réponse à ordre ; état des marchandises qui ont été manufacturées dans la province de Québec et exportées à la Colombie-Anglaise du 1er janvier 1880 au 1er janvier 1882 ; aussi de leur valeur. (*Pas imprimée.*)

121.. MILICE :—Réponse à ordre ; état des dépenses encourues pour le service de la milice en Canada, du 1er juillet 1874 au 1er juillet 1879, et depuis le 1er juillet 1879 jusqu'à date. (*Pas imprimée.*)

121*a*. Réponse à ordre ; rapport du général Luard ou de tout autre officier ou de toute cour d'enquête concernant des affaires relatives au commandement du 27me bataillon de la milice volontaire ou à la discipline qui y est observée ; aussi, copie des plaintes de tout officier du dit bataillon. (*Pas imprimée.*)

122.. SON HONNEUR LE JUGE JETTÉ :—Réponse à ordre ; copie de l'opinion ou du jugement de Son Honneur le juge Jetté dans une cause récente affectant la validité du mariage dans la province de Québec, et dans laquelle certaines questions ont été déférées à l'autorité ecclésiastique. (*Pas imprimée.*)

123.. CAPITAINE ALLAN :—Réponse à adresse ; correspondance concernant la destitution ou la démission du capitaine Allan. (*Pas imprimée.*)

124.. RÉCLAMATIONS DE MINEURS MÉTIS :—Réponse à ordre ; réclamations faites en conformité de l'acte du Manitoba par des mineurs métis ou autres qui étaient absents temporairement à la date du 15 juillet 1880. (*Pas imprimée.*)

125.. BAIE GEORGIENNE :—Réponse à ordre ; correspondance relative au système adopté pour les permis accordés aux bateaux de pêche, et à son fonctionnement pour ce qui concerne la baie Georgienne, Ontario ; toutes demandes concernant la formation d'une compagnie dans le but de devenir seule permissionnaire pour la totalité ou la plus grande partie de ces fonds de pêche. (*Pas imprimée.*)

126.. PORT DE SOURIS, I.P.E. :—Réponse à ordre ; correspondance, etc., concernant les améliorations du port de Souris-Oust, dans l'Ile du Prince-Edouard. (*Pas impr.*)

127.. DOUANES D'HAMILTON :—Réponse à ordre ; pétition présentée par les citoyens d'Hamilton pour l'achat d'un emplacement, en vue d'y construire une nouvelle maison de douane. (*Pas imprimée.*)

N° 128.. IMPRESSIONS PUBLIQUES :—Réponse à ordre ; état indiquant le montant payé pour impressions, par ordre du gouvernement, à quelque personne ou personnes autres que l'entrepreneur des impressions du parlement.

129.. ANNONCES :—Réponse à ordre ; état faisant connaître le montant payé pour annonces dans les divers journaux, et une liste de ces journaux. (*Pas imprimée.*)

130.. PONT SUR LA RIVIÈRE SAINT-JEAN :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance entre le gouvernement et toutes personnes intéressées ou offrant de contruire un pont sur les chutes de la rivière Saint-Jean, N.-B.

131.. CHEMIN DE FER DE WINDSOR ET ANNAPOLIS :—Réponse à ordre ; état donnant séparément les recettes brutes perçues pour le trafic local et d'entier parcours sur les voies ferrées exploitées par la Cie du chemin de fer de Windsor et Annapolis, et le mode adopté pour la répartition en vertu duquel on en est arrivé à parfaire la somme de $21,216 payable au gouvernement. (*Pas imprimée.*)

132.. CHEMIN DE FER DE L'ILE VANCOUVER :—Réponse à adresse ; correspondance, etc., relative à la construction d'un chemin de fer sur l'île Vancouver. (*Pas imprimée.*)

133.. PORT DE CASCUMPÈQUE :—Réponse à ordre ; correspondance échangée avec le ministère des travaux publics depuis le 1er juillet dernier, au sujet de l'amélioration du port de Cascumpèque, comté de Prince, I.P.E. (*Pas imprimée.*)

134.. INSPECTION DU POISSON :—Réponse à ordre : état faisant connaître la quantité de chaque espèce de poisson inspecté dans chaque district d'inspection pour lequel un inspecteur a été nommé ; l'honoraire exigé pour inspection dans chaque cas, et le montant brut des honoraires perçus en 1881. (*Pas imprimée.*)

134a. Réponse à ordre ; documents concernant l'importation du hareng salé de Terreneuve ou de la côte du Labrador, et l'inspection de tel poisson à Terreneuve, etc. (*Pas imprimée.*)

135.. TRAVERSE ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS :—Réponse à adresse ; ordres en conseil concernant les bateaux traversiers faisant le service entre certains points du Canada et des Etats-Unis. (*Pas imprimée.*)

136.. CIRCULAIRES DU DÉPARTEMENT DES DOUANES :—Réponse à ordre ; toutes circulaires, etc., adressées par le département des douanes, concernant la définition des diverses classes d'articles importés, et les droits à percevoir sur les dits articles en vertu du tarif, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'au 14 mars 1879. (*Pas imprimée.*)

136a. Réponse à ordre ; toutes circulaires, etc., adressées par le département des douanes concernant la définition des diverses classes d'articles importés, et les droits à percevoir sur les dits articles en vertu du tarif, depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1882. (*Pas imprimée.*)

137.. DÉMISSION DE D. J. MORSE :—Réponse à ordre ; correspondance relative à la destitution de D. J. Morse, sous-percepteur des douanes à Bear River, comté d'Annapolis. (*Pas imprimée.*)

138.. DROITS SUR LES LIQUEURS DE MALT :—Réponse à ordre ; exposé des divers modes adoptés jusqu'à présent pour recevoir les droits imposés sur le malt et les liqueurs de malt ; aussi, pour toute information concernant le mode en usage en Angleterre et aux Etats-Unis. (*Pas imprimée.*)

139.. TRAMWAY AUX GRANDS RAPIDES DE LA SASKATCHEWAN :—Réponse à ordre : documents concernant l'octroi d'une charte à la Cie de la Baie d'Hudson pour construire un tramway contournant la rive nord des grands rapides de la Saskatchewan.

140.. JETÉES D'ARISAIG ET DU CAP GEORGE, ET BRISE-LAMES DE BAYFIELD, N.-E. :—Réponse à ordre ; rapports d'ingénieurs et pétitions concernant les jetées d'Arisaig et du Cap George, et le brise-lames de Bayfield, N.-E., depuis le 30 septembre 1878. (*Pas imprimée.*)

141.. ACTES DES LÉGISLATURES PROVINCIALES :—Réponse à adresse ; liste de tous les actes provinciaux passés par les législatures locales des diverses provinces du Canada et désavoués par le gouvernement du Canada, depuis le 1er juillet 1867 ; aussi, de tous ceux qui, bien que n'ayant pas été désavoués, ont été modifiés conformément à la demande du gouvernement du Canada ; aussi, de tous ceux qui ont été déclarés *ultra vires* par le conseil privé de Sa Majesté, etc. (*Documents de la session seulement.*)

141a. Réponse à adresse ; correspondance concernant des actes ou des bills des législatures provinciales qui ont été réservés, et qui n'ont pas encore été demandés au moyen d'une adresse ou d'un ordre de cette Chambre. (***Documents de la session seulement.***)

Nº 141*b*. ACTES DES LÉGISLATURES PROVINCIALES :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance, etc., concernant des actes des législatures provinciales passés depuis le 1er janvier 1880, ou réservés pour être sanctionnés par Sa Majesté. (*Doc. de la session seulement.*)

142.. EDIFICES PUBLICS, MANITOBA :—Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 8 avril 1880, concernant un mémoire en date du 20 mars 1880, des délégués de la province du Manitoba chargés de conférer avec le conseil privé du Canada, touchant la construction d'édifices publics, etc. (*Pas imprimé.*)

143.. OFFICIERS DE SANTÉ, HALIFAX ET SAINT-JEAN :—Réponse à ordre ; circulaires et instructions adressées aux officiers de santé dans les ports d'Halifax et Saint-Jean, N.B., au sujet des navires qui fréquentent ces ports et qui ont à leur bord des passagers atteints de maladies contagieuses. (*Pas imprimée.*)

144.. PORT DE TORONTO :—Memorandum, accompagné du plan concernant l'état passé et présent du port de Toronto, province d'Ontario, préparé sous la direction de l'hon. sir Hector Langevin, C B., ministre des travaux publics,—et le rapport préparé par James B. Eads, I.C.

145. RIVIÈRE COWICHAN :—Réponse à ordre ; état indiquant l'argent dépensé pour la rivière Cowichan, et rapport de l'ingénieur faisant connaître si les travaux ont été complétés suivant les termes du contrat. (*Pas imprimé.*)

146.. CHEMIN DE FER DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD :—Réponse à ordre ; état donnant la liste des articles pour lesquels on a réduit les tarifs de transport sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, depuis l'année 1878 ; aussi, correspondance relative à une nouvelle réduction, y compris le tarif que l'on exige pour le transport des voyageurs. (*Pas imprimée.*)

146*a*. Etat comparatif des opérations du chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, du 30 juin 1875 au 30 juin 1881.

146*b*. Réponse à ordre ; correspondance, etc., relative à la construction d'un embranchement de chemin de fer entre Harmony Station, sur le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, et East Point

147.. IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS :—Réponse à ordre ; relevé sommaire, pour les six mois expirés le 31 décembre 1881, de la quantité et de la valeur des exportations de chaque province et du Canada, comprenant les produits des mines, des pêcheries, des forêts, etc. ; aussi, un relevé sommaire pour chaque province et pour le Canada, de la quantité et de la valeur des importations comprenant ces mêmes articles, pendant la même période.

148.. DRAWBACK SUR MARCHANDISES :—Réponse à ordre ; état faisant connaître toutes les réclamations présentées pour drawbacks sur des articles fabriqués pour l'exportation, depuis le 22 janvier 1881, indiquant les noms des réclamants, etc. (*Pas imp.*)

149.. MCLAREN *vs.* CALDWELL, ET BILL RELATIFS AUX COURS D'EAU :—Réponse à adresse ; demandant copie du jugement de la cour de chancellerie et de la cour d'appel d'Ontario, dans la cause de McLaren *vs.* Caldwell *et al* ; aussi, copie de toute correspondance au sujet du désaveu du bill relatif au cours d'eau. (*Pas imp.*)

149*a*. Réponse à adresse ; correspondance, etc., se rapportant à un acte de la législature d'Ontario, intitulé : " Acte pour protéger les intérêts publics sur les rivières, cours d'eau et ruisseaux," désavoué par le gouverneur en conseil.

150.. THOMAS FLETCHER :—Réponse à adresse ; correspondance et autres documents pouvant se rattacher à la demande de mise en liberté de Thomas Fletcher, sentencié le 8 juin 1881, par la cour de session générale de la paix pour le district de Montréal. (*Pas imprimée.*)

151.. CONDAMNATIONS DANS LES COURS DE COMTÉ, NOUVEAU-BRUNSWICK :—Réponse à ordre ; état mentionnant les personnes condamnées dans les cours de circuit et de comté de la province du Nouveau-Brunswick pendant les trois dernières années, et la sentence prononcée ; et aussi, les prisonniers condamnés au pénitencier pendant les dites années par les magistrats de police de la cité de Saint-Jean et la ville de Portland. (*Pas imprimée.*)

152.. PERMIS DE PÊCHE, SAINT-VALIER :—Réponse à ordre ; rapports, etc., concernant les pêches et permis de pêche accordés à François Ruelland et Jean B. Langlois, de Saint-Valier, etc. (*Pas imprimée.*)

153.. COMPAGNIES DE VOLONTAIRES, ALGOMA :—Réponse à ordre ; demandes faites de la part des jeunes gens du district d'Algoma, au département de la milice et de la défense, pour qu'il leur soit permis de former des compagnies de milice volontaire dans ce district. (*Pas imprimée.*)

Nº 154.. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LE MANITOBA :—Réponse à adresse ; correspondance relative à toute commission émanée par le gouvernement local du Manitoba sur le mode d'administrer la justice dans cette province. (*Pas imprimée.*)

155.. PROPRIÉTÉ DU JARDIN DU CHATEAU, QUÉBEC :—Réponse supplémentaire à ordre (20 décembre 1880) ; documents qui ont été de temps en temps fournis au gouvernement, au soutien des prétentions de Henry A. P. Holland à la propriété du jardin du Château, Québec. (*Pas imprimée.*)

156.. STATION DE CHEMIN DE FER, SAINT-ANACLET :—Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le gouvernement et les intéressés de la paroisse de Saint-Anaclet et de la Pointe-aux-Pères, au sujet de la construction d'une station dans la paroisse de Saint-Anaclet. (*Pas imprimée.*)

157.. CHEMIN DE FER DE KINGSTON ET PEMBROKE ; Réponse à ordre ; correspondance, etc., concernant les plaintes formulées contre le tracé et le fonctionnement du chemin de fer de Kingston et Pembroke, dans la cité de Kingston. (*Pas imprimée.*)

158.. CHEMIN DE FER DE PEMBROKE ET DU CANADA CENTRAL :—Réponse à adresse ; copie d'une pétition présentée à Son Excellence le gouverneur général par la corporation de la ville de Pembroke, dans le comté de Renfrew, en date du 30 janvier 1879, demandant qu'il plaise à Son Excellence dégager la dite ville du paiement d'un bonus de $75,000.00 accordé à la compagnie du chemin de fer du Canada Central, en vue d'obtenir le prolongement de la dite voie ferrée. (*Pas imprimée.*)

159.. JUGE DE COURS DE COMTÉ :—Réponse à adresse ; correspondance concernant la tenure d'office des juges de cours de comté dans chacune des provinces. (*Pas imprimée.*)

160.. EXTRADITION :—Réponse à adresse ; correspondance au sujet de l'extradition et du dernier acte du Canada concernant l'extradition. (*Pas imprimée.*)

161.. POUVOIRS D'EAU DE LA RIVIÈRE LA PLUIE :—Réponse à ordre ; rapport et relevés hydrographiques de M. McLatchie, A.T.P., sur les pouvoirs d'eau de la rivière La Pluie, au Portage-du-Rat ou dans les environs. (*Pas imprimée.*)

162.. SAISIES DES DOUANES, BAIE D'HUDSON :—Réponse à ordre ; état faisant connaître toutes les saisies opérées par les autorités douanières aux ports de l'Orignal, York et Churchill et à tous les autres ports situés sur la Baie d'Hudson, pendant les sept dernières années. (*Pas imprimée.*)

163.. ACTE DE TEMPÉRANCE DU CANADA :—Réponse à ordre ; rapports annuels dressés par les pharmaciens patentés ou par les marchands de liqueurs, conformément à l'acte de tempérance du Canada de 1878, dans les divers comtés et cités où la loi a été adoptée. (*Pas imprimée.*)

164.. CHEMINS DE FER DANS LE MANITOBA :—Réponse à adresse ; correspondance concernant toutes compagnies de chemin de fer légalement constituées, soit par la législature du Manitoba ou pour le parlement du Canada, dans le Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, et se rapportant soit à des concessions ou réserves de terres, au tracé ou aux points extrêmes des lignes. (*Pas imprimée.*)

165.. DÉMISSION DE M. MAGEE :—Réponse à ordre : correspondance, etc., concernant la destitution de William Magee, ci-devant directeur de poste à Greenwood, N.-E., et la nomination de Marsden Foster. (*Pas imprimée.*)

166.. CHEMIN DE FER DU SUD-EST DE WINNIPEG :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance, etc., relative à un acte de la législature de la province du Manitoba, intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de chemin de fer du Sud-Est de Winnipeg," désavoué par Son Excellence en conseil.

167.. NOMINATIONS JUDICIAIRES DANS QUÉBEC :—Réponse à adresse, représentations faites durant les derniers douze mois, par quelqu'une des sections du barreau de la province de Québec, au sujet des nominations judiciaires dans cette province. (*Pas imprimée.*)

168.. ETABLISSEMENTS DE PISCICULTURE :—Réponse à ordre ; état indiquant le nombre et la situation des établissements de pisciculture dans tout le Canada.

169.. VOL AU BUREAU DE POSTE D'ALMA, N.-B. :—Réponse à ordre ; correspondances, etc., concernant le vol commis au bureau de poste tenu par Nathan Cleveland, à Alma, comté Albert, N.-B. (*Pas imprimée.*)

170.. LICENCES DE MARIAGE, NOUVEAU-BRUNSWICK :—Réponse à adresse (*Sénat*) ; correspondance entre le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick, concernant certains actes passés par la législature du Nouveau-Brunswick, en 1869, relativement aux licences de mariage, la publication des bans, etc. (*Pas imprimée.*)

N° 171.. Droits sur importations, Manitoba et Montagnes-Rocheuses:—Réponse à ordre; relevé de tous droits perçus pour importation à ou près la frontière entre la province du Manitoba et les Montagnes-Rocheuses. (*Pas imprimée.*)

172.. Districts provisoires, T.N.O. :—Message transmettant copie d'un rapport du conseil privé du Canada, en date du 8 mai courant, au sujet de l'établissement de districts provisoires dans les territoires du Nord-Ouest. (*Pas imprimé.*)

173.. Cie du canal de navigation Huron et Ontario :—Réponse à ordre; documents et correspondances adressés au gouvernement ou à aucun département par la compagnie du canal de navigation Huron et Ontario, ou autres personnes, au sujet de la construction d'un canal de navigation devant faire communiquer les eaux de la baie Georgienne avec celles du lac Ontario. (*Pas imprimée.*)

174.. Portes d'écluse du canal Cornwall :—Réponse à ordre ; copie de toutes annonces et soumissions se rapportant à l'entreprise concédée l'été dernier pour de nouvelles portes d'écluse pour le canal de Cornwall. (*Pas imprimée.*)

175.. Péages sur bois de service, etc., canal Grenville :—Reponse à ordre; état faisant connaître le nombre de pieds (mesure de planche) de bois de toute espèce, et le nombre de mille bardeaux et lattes, qui ont été expediés par la voie du canal de Grenville, pendant les années 1879, 1880 et 1881, et pour lesquels des péages ont été perçus. (*Pas imprimée.*)

176.. Mécaniciens et chauffeurs, édifices publics :—Liste des noms, adresses et appointements des ingénieurs-mécaniciens et des chauffeurs employés dans les édifices publics du Canada; aussi, le montant requis pour les payer lorsqu'ils seront transférés au département des Travaux publics. (*Pas imprimée.*)

177.. Lieut.-colonel Walter Ross :—Réponse à adresse ; copie de toutes accusations portées contre le lieutenant-colonel Walter Ross, du 16ème bataillon de la milice volontaire, lorsqu'il commandait le camp de Picton. (*Pas imprimée.*)

178.. Bois expédié de Kingston, Brockville et Prescott :—Réponse à ordre ; état détaillé du nombre de pieds carrés de bois marchand de toute espèce expédié des ports de Kingston, Brockville et Prescott, pendant les années 1879, 1880 et 1881, et de la valeur totale de chaque espèce. (*Pas imprimée.*)

179.. Nomination d'un juge a Gaspé :—Réponse à ordre ; documents concernant la nomination d'un juge dans le comté de Gaspé et le système de décentralisation judiciaire dans le Canada. (*Pas imprimée.*)

180.. Thomas Potts, soustraction de lettres :—Correspondance échangée entre Thomas Potts, de Saint-Jean, N.-B., et l'honorable ministre des finances, l'honorable directeur général des postes et l'honorable ministre de l'agriculture, ou aucuns des employés de leur département, au sujet de la destruction ou de la soustraction de lettres qui lui ont été expédiées du département de l'agriculture. (*Pas imprimée.*)

181.. Bureau de poste de Hopewell Corner :—Réponse à ordre ; correspondance, etc., adressée au gouvernement ou à quelqu'un des départements, concernant le changement de nom du bureau de poste de "Hopewell Corner" en celui de "Albert", dans le comté Albert, N.-B. (*Pas imprimée.*)

182.. M. C. Upper :—Documents relatifs au steamer "*M. C. Upper*," pour dommages subis dans le canal Welland par suite de la rupture des portes d'écluse.

183.. Actes concernant les maitres de port :—Réponse à ordre; correspondance échangée entre le département de la marine et des pêcheries et des personnes de Montréal relativement à la taxation et aux dépenses en vertu des actes concernant les maîtres de port. (*Pas imprimée.*)

184.. Commissaires du havre de Montréal :—Réponse à ordre ; derniers règlements de la commission du havre de Montréal, et requête des bateliers de Saint-François, etc., se plaignant de ces règlements. (*Pas imprimée.*)

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DES ASSURANCES

AU

CANADA

POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE

1880

Imprimé par ordre du Parlement.



OTTAWA
IMPRIMERIE MacLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON
1881

TABLE DES MATIÈRES, 1880.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,
OTTAWA, 30 avril 1881.

A l'honorable
Sir LEONARD TILLEY, C.C.M.G., C.B.
Ministre des finances.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les états en détail fournis par les compagnies d'assurances pour l'année 1880. Des relevés des états fournis par ces compagnies vous ont été transmis le 18 mars, et par vous déposés devant le Parlement. Le présent rapport contient ces relevés avec les modifications et les corrections que j'ai trouvé nécessaire d'y faire après une nouvelle visite aux bureaux principaux au Canada, conformément à la loi; et j'ai ajouté les détails et les tableaux qui m'ont paru de nature à faire connaître le mouvement des affaires et la situation des compagnies.

A la date de ce rapport il y a soixante-cinq (65) compagnies sous le contrôle de ce bureau, à part plusieurs qui sont en voie de liquider leurs affaires ou de cesser leurs opérations. Voici comment se répartissent ces compagnies :

Nombre des compagnies d'assurances		sur la vie	36
"	"	contre l'incendie	28
"	"	sur la navigation intérieure	6
"	"	sur la navigation maritime.	6
"	"	contre les accidents	5
"	"	de garantie	3
"	"	sur glaces	1
"	"	sur chaudières à vapeur	1

Les dépôts faits en fidéicommis entre les mains du receveur général par ces compagnies, pour la protection de leurs porteurs de polices, s'élevaient, le 1er avril, à $6,609,767.04 de garanties, qui se décomposent comme suit :

Effets publics du Canada	$3,115,966	75
Effets publics des Etats-Unis	1,422,000	00
Annuités britanniques	267,766	66
Argent dans diverses banques	214,393	52
Bons du havre de Montréal	334,500	00
Garanties municipales	1,092,400	12
Effets et actions de banques et de compagnies incorporées	162,839	99
Total	$6,609,767	04

COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

Des vingt-sept (27) compagnies qui faisaient des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation intérieure, à la fin de l'année 1879, deux ont cessé leurs opérations, savoir, la Nationale, de Montréal, qui a réassuré ses risques en cours dans la Souveraine, de Toronto, et la *Scottish Commercial*, de Glasgow, qui a réassuré les siens dans la *Lancashire;* les dépôts faits par ces compagnies ont été dégagés et leur ont été remis, aussitôt qu'elles eurent pourvu à leurs risques en cours. Trois nouvelles compagnies—toutes les trois britanniques—ont été autorisées dans le cours de l'année, savoir, la *London and Lancashire*, contre l'incendie, de Londres, la *Norwich Union*, contre l'incendie, de Norwich, et l'association d'assurances contre l'incendie dite *London.* Cette dernière compagnie, cependant, n'a demandé son permis qu'en décembre et ne paraît pas dans ce rapport.

Sur ces vingt-sept compagnies actives, neuf (9) étaient canadiennes, quatorze (14) britanniques, et quatre (4) américaines.

Les affaires d'assurances sur la navigation intérieure ont été conduites, comme dans les années précédentes, par trois compagnies canadiennes et une compagnie américaine faisant aussi affaires en matière d'assurances contre l'incendie, et par deux compagnies canadiennes s'occupant exclusivement d'assurances sur la navigation maritime. Les résultats désastreux des opérations d'assurances maritimes pendant l'année, ont donné lieu à la cessation subséquente des opérations de l'une de ces dernières—la Maritime des Marchands, de Montréal.

Les affaires d'assurances sur la navigation maritime sont aussi conduites par les compagnies qui précèdent, mais ces opérations sont en grande partie faites par des compagnies qui ne font pas de rapport à ce département, parce qu'elles ne sont pas obligées de prendre de permis pour les opérations d'assurances océaniques exclusivement canadiennes et qu'elles ne sont pas sujettes à l'opération des lois concernant les assurances. Il serait utile d'examiner la question de savoir s'il ne serait pas opportun de demander à ces compagnies un rapport de leurs opérations, parce qu'on obtiendrait ainsi des renseignements précieux pour la statistique.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE AU CANADA EN 1880.

Cette année a été la plus prospère qu'on ait eue jusqu'à présent. Pour la première fois depuis douze ans que nous avons des rapports, les pertes sont tombées au-dessous de 50 pour cent des primes, et bien que la somme des affaires ait considérablement augmenté, et que le taux des primes se soit un peu élevé, les pertes tant relativement qu'absolument ont diminué d'une manière frappante. Une bonne partie de ce résultat est indubitablement due à la prospérité croissante du pays, et peut être regardée comme une preuve que la crise commerciale est passée.

PRIMES ET PERTES AU CANADA EN 1880.

Les primes reçues pendant l'année, sur les risques entrepris par toutes les compagnies, se sont élevées à $3,479,577, soit une augmentation de $252,089 sur celles de 1879; les pertes encourues se sont élevées à $1,524,836, soit une diminution de $690,269, et les pertes payées pendant l'année à $1,666,578, soit une diminution de $478,620 sur celles de 1879.

Ainsi le chiffre des pertes payées n'a été que de 47·90 pour cent des primes reçues; le chiffre correspondant pour 1879 avait été 66·47 pour cent et la proportion la moins élevée antérieurement (celle de 1878) avait été de 54·11. La moyenne générale pour les douze années révolues est maintenant de 80·68 pour cent, mais il est probable qu'il s'écoulera plusieurs années avant que les terribles désastres de 1877 aient été réparés, et que la moyenne soit réduite à ce qui devrait être son chiffre normal, c'est-à-dire à peu près 60 pour cent.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE AU CANADA, 1880.

	Pertes payées.	Primes reçues.	Rapport des pertes payées aux primes reçues pour cent.	Rapport en 1879.
Compagnies canadiennes............	$701,639	$1,190,029	58·96	62·33
do britanniques...........	855,423	2,048,408	41·76	67·16
do américaines	109,516	241,140	45·42	80·84
Total.........................	$1,666,578	$3,479,577	47·90	66·47

Le terme de comparaison que l'on a pris est le chiffre des pertes payées durant l'année, dans lequel se trouvent comprises les pertes qui n'avaient pas été réglées à la fin de l'année précédente mais non pas celles qui restent actuellement à régler. Si nous prenons pour terme de comparaison les pertes *survenues* pendant l'année (lesquelles ne sont cependant qu'évaluées approximativement) les rapports se trouvent comme suit :

	1880.	1879.	1878.
Compagnies canadiennes.............	54.50	67.81	62.33
do britanniques.............	37.28	67.83	67.16
do américaines	46.73	79.39	80.84
Total.........................	43.82	68.63	66.47

Sur les trois années qui précèdent, les rapports de 1878 et de 1880 sont les moins élevés de toute la série d'années dont il a été tenu compte; l'augmentation de celui de 1879 est principalement due à une plus forte proportion de pertes sur la somme assurée, bien qu'une réduction du taux des primes ait aussi produit un effet sensible, mais dans la baisse du rapport de 1880, l'effet est presqu'entièrement dû à

une moindre proportion de pertes, la légère augmentation des primes n'ayant produit aucun effet appréciable.

On peut dire ici que sur le chiffre total des pertes encourues, $1,524,836, il ne paraissait y avoir, à la fin de l'année, que $11,330 impayées, qui représentent les réclamations contestées par les compagnies.

Le tableau suivant indique les résultats des opérations des douze années sur lesquelles nous avons des rapports.

ASSURANCES contre l'incendie au Canada.

Années.	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport des pertes aux primes pour cent.
	$	$	
1869	1,785,539	1,027,720	57·56
1870	1,916,779	1,624,837	84·77
1871	2,321,716	1,549,199	66·73
1872	2,628,710	1,909,975	72·66
1873	2,968,416	1,682,184	56·67
1874	3,522,303	1,926,159	54·68
1875	3,594,764	2 563,531	71·31
1876	3,708,006	2,867,295	77 33
1877	3,764,005	8,490,919	225·58
1878	3,368,430	1,822,674	54·11
1879	3,227,488	2,145,198	66·47
1880	3 479,577	1,666,578	47 90
Totaux	36,285,733	29,276,269	80·68

En répartissant ces totaux entre les compagnies divisées par nationalités, nous avons le résultat suivant :

ASSURANCES contre l'incendie au Canada pendant les douze années de 1869 à 1880.

——	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport des pertes aux primes pour cent.
	$	$	
Companies canadiennes	13,444,901	9,888,934	73·55
do britanniques	19,837,460	16,948,076	85·43
do américaines	3,003,372	2,439,259	81·22
Totaux	36,285,733	29,276,269	80·68

RISQUES EN VIGUEUR AU CANADA EN 1880.

Le montant net des risques entrepris au Canada était à la fin de 1880 de $411,563,271, ce qui constitue une augmentation de $4,205,286 sur le chiffre correspondant de 1879. Dans les compagnies canadiennes les risques ont diminué de $4,421,458,

contre une diminution de $12,606,089 l'année précédente ; dans les compagnies britanniques ils ont augmenté de $21,480,626, l'augmentation l'année précédente ayant été de $5,562,616 ; et dans les compagnies américaines il y a eu diminution de $12,853,-882, tandis que l'année précédente il y avait eu augmentation de $4,501,757.

On explique ce changement par l'extinction des risques à longs termes transférés à l'*Agricultural*, de Watertown, par l'Agricole du Canada et l'Agricole d'Ottawa; mais il n'y a rien pour indiquer que ces fortes augmentations d'opérations dans les compagnies britanniques et cette diminution dans les compagnies canadiennes se renouvelleront ; les opérations faites par les nouvelles compagnies britanniques ne comprennent pas les pertes occasionnées par la cessation de la *Scottish Commercial ;* et l'on n'en doit pas chercher la cause dans l'abaissement du taux des primes, comme on le verra clairement en jetant un coup d'œil sur le tableau comparatif qu'on trouvera plus loin.

L'augmentation ou la diminution dans les autres compagnies se détaille comme suit :

COMPAGNIES CANADIENNES.

Augmentation.—Canada Fire, $2,-96,451 ; Citoyens, $1,183,351 ; Dominion, $156,847 ; Québec, $377,628 ; Royale Canadienne, $55,920. Total, $4,070,197.

Diminution.—British America, $23,948 ; London Mutual, $1,037,297 ; La Souveraine, $1,912,6[illegible]6 ; Western, $386,693.

A ces chiffres il faut ajouter les risques de la Nationale qui a cessé ses opérations, $5,131,035, ce qui donne une diminution totale de $8,491,655. Sur toutes les compagnies réunies il y a une diminution de $4,421,458, mais pour toutes les compagnies en opération il y a eu augmentation nette de $709.577.

L'augmentation de $21,480,626 dans les compagnies britanniques se répartit entre elles comme suit :

Augmentation.—Commercial Union, $2,847,959 ; Guardian, $1,497,879 ; Impérial, $926,756 ; Lancashire, $1,231,065 ; Liverpool and London and Globe, $1,421,097 ; London and Lancashire Fire, $808,987 ; London Assurance, $134,059 ; North British, $2,156,423 ; Norwich Union, $2,002,575 ; Phœnix de Londres, $2,438,959 ; Queen, 2,106,202 ; Royal, $9,781,988 ; Scottish Impérial, $45,454. Total de l'augmentation, $27,399,403.

Diminution.—Northern, $112,707 ; Scottish Commercial, $5,806,070. Total de la diminution, $5,918,777.

Parmi les compagnies américaines, la Hartford a augmenté de $302,120, et la Phœnix de Brocklyn, de $24,338, tandis que l'Ætna a diminué de 201,780, et l'Agricultural de Watertown de $12,975,560, ce qui donne pour toutes ces compagnies une diminution de $12,853,882.

PRIMES ET PERTES COMPARÉES AUX RISQUES.

Le chiffre net des risques à la fin de l'année étant de $411,563,271, les primes inscrites sur cette somme se sont élevées à $4,348,826 Ceci établit le taux des primes sur chaque risque de $1,000 à $10.57, ce qui est une légère augmentation sur celui de 1879, qui était de $10.51, tout en étant encore au-dessous des taux des années précédentes.

	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.
Taux...	10.60	10.66	10.72	10.75	10.51	10.57

Si nous prenons la moyenne du montant des risques en vigueur au commencement et à la fin de l'année comme la moyenne courante de l'année, les pertes encourues ont été au taux de $3.72 pour chaque $1,000 de risques courants. En 1879, le taux était de $5.42.

Ci-suit un état de la proportion des pertes pour les différentes compagnies, calculées sur la base qui précède; pour faciliter la comparaison, on a mis entre parenthèses en regard du nom de chaque compagnie, les proportions de 1879.

Phœnix of Brooklyn, 0-61 (6.42) ; London and Lancashire, 1.53 (—) ; Agricultural de Watertown, 1.71 (1.89) ; London Mutual, 1.79 (2.30) ; Norwich Union, 2.12 (—) ; Liverpool and London and Globe, 2.15 (4.02) ; London Assurance, 2.21 (6.54) ; Guardian, 2 31 (5.60) ; Phœnix de Londres, 2.66 (7.63) ; Scottish Imperial,3.01 (7.98) ; Imperial, 3.20 (6.18) ; Scottish Commercial, 3.25 (6.08) ; Royal, 3.26 (5.58) ; Souveraine, 3.67 (3.15) ; Royale Canadienne,3.69 (4.62) ; Québec, 3.93 (3.17) ; North British-4.07 (5.65) ; British America, 4.13 (5.55) ; Hartford, 4.27 (5.77) ; Queen, 4.45 (7.20) ; Commercial Union, 4.53 (84.6) ; Western, 4.57 (5.31) ; Citoyens, 4.61 (8.66) ; Lancashire, 4.81 (7.90) ; Northern, 5.12 5.43 (7.90) ; Ætna, 6.56 (11.09) ; Canada contre l'incendie, 9.53 (10.29) ; Dominion, 11.10 (11.59).

Le tableau ci-joint indique le chiffre brut des opérations des différentes compagnies pendant l'année, les primes exigées pour les risques, et aussi la distribution des pertes, avec le rapport des primes aux risques, et le rapport des sommes payées en indemnités ou reçues en primes durant l'année. Pour faciliter la comparaison on a ajouté les taux de 1879.

ASSURANCES contre l'incendie au Canada, 1880.

—	Risques entrepris durant l'année.	Primes exigées sur ces risques.	Primes exigées pour cent des risques entrepris.	Idem pour 1879.	Pertes payées durant l'année.	Primes reçues durant l'année.	Rapport des pertes réglées aux primes reçues pour cent.	Idem pour 1879
Compagnies canadiennes.	$	$ cts.			$ cts.	$ cts.		
British America.......	21,838,796	209,529 40	0·96	0·91	81,159 50	186,895 38	43·43	61·18
C. l'inc. au Canada..	16,121,011	229,280 82	1·42	1·29	120,718 89	167,608 68	72·02	72·56
Des Citoyens..	11,209,600	106,481 51	0 95	1·00	55,674 24	87,040 73	63·96	79·36
Dominion	8,607,474	94,054 36	1·09	1·08	48,972 63	70,388 26	69·57	58·35
London Mutual........	12,774,793	153,998 90	1·21	1·14	75,098 35	106,601 64	70·45	91·44
Québec.....................	7,025,741	67,200 96	0·96	0·95	28,806 98	62,559 38	46·05	32·20
Royale Canadienne..	16,940,580	149,704 43	0 88	0·91	63,472 97	128,298 23	49·47	46·76
Souveraine.....	10,582,169	130,323 00	1·23	0·97	88,940 62	125,230 50	71·02	92·28
Western	27,905,571	317,211 15	1·14	1·17	138,794 12	272,758 49	50 89	48 83
Compagnies britanniques.								
Commercial Union...	21,562,002	258,847 37	1·20	1·03	103,515 99	231,606 83	44·69	68·08
Guardian	8,081,396	65,376 43	0·81	0·81	23,638 30	62,745 41	37·67	80·91
Imperial..................	16,100,357	162,156 69	1·01	1 02	49,902 86	156,461 42	31·89	55·38
Lancashire	18,071,968	198,830 29	1·10	1·12	87,433 80	184,144 74	47·48	55·99
Liverpool and London and Globe......	19,647,312	166,860 15	0 85	0 85	54,702 76	155,879 84	35 09	49 76
London and Lancashire Fire....	875,537	9,704 05	1·11	....	461 68	9,448 15	4·92	....
London Assurance...	7,298,640	56,841 00	0·78	0·78	14,405 68	52,454 17	27·46	87·74
North British..........	29,693,210	284,122 78	0·96	0·91	119,850 94	253,871 45	47·21	64·33
Northern..................	8,372,807	83,983 25	1·00	0 87	42,169 43	75,174 54	56·10	67·66
Norwich Union........	2,404,090	21,782 58	0·91	....	1,415 12	20,506 80	6·90	....
Phœnix de Londres.	18,351,597	177,986 10	0·97	1·03	53,407 79	162,339 26	32·90	97·76
Queen......................	19,717,239	215,454 84	1·09	1·16	79,914 20	195,069 02	40 97	63·21
Royal	48,240,481	454,113 28	0 94	0·94	168,745 44	417,150 37	40·45	69·11
Scottish Commercial	2,799,299	24,859 00	0·89	0·98	29,617 10	19,513 43	151·78	57·68
Scottish Imperial	6,321,431	58,729 10	0·93	0·80	26,239 01	52,044 25	50·42	92·31
Compagnies américaines.								
Ætna....	12,042,656	116,540 55	0·97	1·00	44,228 74	103.175 35	42·87	78·84
Agricultural de Watertown...............	4,937,194	48,514 72	0 98	1·05	33,526 70	47,289 99	70·90	38·23
Hartford..................	7,522,245	83,190 72	1·11	1·11	31,088 02	83,190 72	37·37	68·86
Phenix, de Brooklyn	932,671	7,759 87	0·83	0·83	672 03	7,484 26	8·98	74·85

D'après ce tableau on voit que le taux des primes a très peu varié d'avec celui de l'année dernière, tandis que le rapport des pertes aux primes reçues, par toutes les compagnies britanniques, a été beaucoup plus bas, et c'est un fait remarquable chez la plupart d'entr'elles ; il n'y a d'exception que pour la Scottish Commercial, qui a cessé de recevoir des primes de bonne heure dans l'année. Il en est de même pour les compagnies américaines, à l'exception de l'Agricultural, de Watertown, dans laquelle les pertes encourues sur les risques de trois ans transférées dans les années précédentes ont été considérables. Un examen du rapport des pertes aux primes dans les compagnies canadiennes n'indique pas un resultat aussi satisfaisant.

COMPAGNIES BRITANNIQUES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

Le total des primes reçues par les compagnies britanniques a été de $2,048,408, soit une augmentation de $149,254 sur l'année précédente; et le total des pertes réglées s'élève à $855,423, soit $420,117 de moins qu'en 1879; tandis que les dépenses générales ont été de $465,596, soit $52,412 de plus qu'en 1879, laissant ainsi une balance de $727,389 en faveur des compagnies. L'année précédente cette balance était de $210,430.

La proportion a donc été pour les pertes de $41.76, et pour les dépenses de $22.73, pour chaque $100 de primes reçues, laissant ainsi $35,51 aux compagnies. Le rapport des dépenses aux primes reçues pour chacune des compagnies se trouve à la page xlvii; elle varie de $14.76 (London Lancashire) à $33.40 (Norwich Union); or, laissant de côté ces deux nouvelles compagnies, qui n'ont fait d'opérations que pendant les trois quarts de l'année, et aussi la Scottish Commercial, qui n'a reçu de primes que pendant un quart de l'année, la moyenne varie de $18.71 dans la Northern, à $26.34 dans la North British. La moyenne pour toutes les compagnies a été $22.73, contre $21.76 l'année dernière.

Les compagnies britanniques ont donc fait cette année des opérations beaucoup plus étendues à un taux de primes un peu plus élevé, et une proportion croissante de dépenses, mais avec une plus faible proportion de pertes.

COMPAGNIES AMÉRICAINES CONTRE L'INCENDIE.

Nous devons comprendre dans ces compagnies les opérations maritimes de la Phenix, qui rendent les résultats beaucoup moins favorables qu'ils ne l'auraient été autrement.

Le total des primes reçues a été de $292,198, le total des pertes réglées a été de $179,820; tandis que les dépenses générales ont été de $56,061, laissant une balance de $56,317* en faveur des compagnies. La balance de l'année dernière était de $32,894. La proportion a donc été pour les pertes de $61.54 et pour les dépenses de $19.19 pour chaque $100 de primes reçues, laissant $19.27 aux compagnies.

COMPAGNIES CANADIENNES CONTRE L'INCENDIE.

En examinant les compagnies canadiennes, il faut tenir compte des opérations d'assurances contre l'incendie de ces compagnies à l'étranger, aussi bien que de leurs opérations maritimes, puisqu'elles ne séparent pas les dépenses entre ces différentes branches d'assurances.

*Les balances en faveur de l'Ætna et de la Hartford ont été de $44,924 et $40,848 respectivement, mais l'Agricultural de Watertown et la Phenix de Brooklyn avaient contre elles des balances de $5,518 et $23,937 respectivement.

Le tableau suivant indique comment se répartissent les affaires d'assurances contre l'incendie au Canada et dans les autres pays.

ASSURANCES contre l'incendie, 1880.

Compagnies.	Au Canada.				Dans les autres pays.			
	Montant des risques entrepris pendant l'année.	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport des pertes réglées aux primes reçues pour cent.	Montant des risques entrepris pendant l'année.	Primes reçues.	Pertes payées.	Rapport des pertes réglées aux primes reçues pour cent.
	$	$	$		$		$	$
British America..............	21,838,796	186,895	81,160	43·43	82,904,772	64 89	463,602	714,408
Western....................	27,905,571	272,758	138,794	50·89	66,423,544	63 61	421,691	662,902

Les opérations faites au Canada paraissent donc beaucoup plus profitables que celles faites à l'étranger.

L'actif des neuf compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie s'élevait à la fin de l'année à $4,673,864, assurant un montant total de risques de toute sorte de $278,512,899, soit au taux de $16.78 pour chaque $1,000 d'assurances en vigueur; elles ont aussi une réserve de capital souscrit, mais non versé, de $4,179,-622, étant une garantie totale de $31.79 pour chaque $1,000 assurées. Le passif des mêmes compagnies, s'élevant à $2,255,126, est réparti comme suit:—

Pertes payées..	$	384,289
Primes non acquises..		1,733,792
Divers...		137,045
Total.....................	$	2,255,126

Les primes non acquises sont calculées ici au *pro rata* des primes brutes pour le temps qui reste à écouler dans le cas d'assurances contre l'incendie, et de risques de la navigation intérieure, et l'on donne les primes en entier dans le cas de risques maritimes non éteints. Si cette somme avait été calculée d'après l'échelle considérée par quelques autorités comme suffisante pour réassurer les risques, on aurait eu un passif beaucoup moins considérable. Même avec l'évaluation rigoureuse qui précède, l'excédant de l'actif sur le passif disponible pour la protection des porteurs de polices, indépendamment de la réserve de capital non versé, s'élève à $2,418,738.

Le capital social de ces compagnies, versé ou en voie de perception, s'élève à $2,062,694, laissant un excédant net disponible, en sus de tout passif et du capital, de $356,044.

Le tableau suivant indique la situation de toutes les compagnies canadiennes à fonds social à la fin de 1880, quant à l'excédant de leur actif, et indique jusqu'à quel point leur capital a été entamé.

COMPAGNIES d'assurances contre l'incendie, ou d'assurances maritimes, le 31 décembre 1880.

——	Capital souscrit.	Capital payé ou en voie de perception.	Actif en sus des obligations, y compris le capital.	Pris sur le capital.	Réserve de capital souscrit.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
British America	500,000 00	500,000 00	215,144 86	....	....
Contre l'inc. du Canada	1,000,000 00	100,200 00	....	69,840 03	899,800 00
*Des Citoyens	1,188,000 00	256,190 48	....	149,072 54	931,809 52
Dominion	461,000 00	69,213 40	....	31,537 15	391,786 60
Nationale	500,000 00	325,000 00	72,359 07	....	175,000 00
Québec	2,000,000 00	† 300,000 00	28,154 78	....	893,315 00
Royale Canadienne	600,000 00	112,090 00	....	57,099 34	487,910 00
‡Souveraine	800,000 00	400,000 00	312,024 17	....	400,000 00
Ouest					

COMPAGNIES MARITIMES.

Anchor	478,100 00	55,320 00	....	45,747 56	422,780 00
Maritime des Marchands	500,000 00	100,000 00	....	99,839 35	400,000 00

* Ceci représente toutes les opérations, y compris celles du département de la vie.

† Ce chiffre représente le capital payé, tel que réduit par l'acte spécial du Parlement.

‡ Ci-devant *Risques isolés*.

En comparant le tableau correspondant de l'année précédente, on pourra juger des progrès de chaque compagnie dans le cours de l'année, et l'on arrivera au résultat suivant, bien qu'on doive remarquer que la hausse considérable dans la valeur vénale des effets possédés par les compagnies, ait eu une grande influence sur leur amélioration ou leur affaiblissement :—

Amélioration en 1880 :—

British America, $25,748.25; Canada, contre l'incendie, $24,029.40; Des Citoyens, $45,518.49; Mutuelle de London, $14,198.63; Québec, $58,158.76.

Affaiblissement en 1880 :—

Anchor Marine, $59,802.41; Dominion, $8,457.51; Maritime des Marchands, $106,446.97; Royal Canadienne, $15,406.15; Souveraine, $3,587.74; Western, $49,654.27.

Si l'on met en ligne de compte les deux compagnies purement maritimes, et les opérations totales des compagnies mixtes, faisant affaires tant à l'étranger que dans

e pays, on verra que les compagnies canadiennes ont touché en 1880, un revenu total en argent, de $3,407,488.84, (non compris $50,215.23 reçues en appel de capital,) se divisant comme suit :—

	1880.	Idem en 1879.	Idem en 1878.
Primes	$3,208,038 89	$2,863,826 01	$2,826,356 58
Intérêts et dividendes	179,533 29	185,247 30	217,133 43
Divers	19,916 66	10,196 03	15,750 26
Total	$3,407,488 84	$3,059,269 34	$3,059,240 27

De même les emplois d'argent, en 1880, ont été de $3,291,003.77, comme suit :

	1880.	Idem en 1879.	Idem en 1878.
Pertes payées	$2,236,943 54	$1,966,854 83	$1,891,130 71
Dépenses générales	889,409 73	938,436 79	1,026,354 51
Dividendes aux actionnaires	164,650 50	159,253 74	146,163 83
Total	$3,291,003 77	$3,064,545 36	$3,063,649 05

Ainsi, pour chaque $100 de revenu, il a été déboursé $96.58, comme suit, savoir : —pour pertes $65.65 ; pour dépenses générales, $26.10, et pour dividendes payés aux actionnaires, $4.83. De plus, pour chaque $100 reçues en primes, il a été payé $69.73 pour pertes, $27.72 pour dépenses, et $5.13 pour dividendes aux actionnaires.

Somme toute, les compagnies mentionnées plus haut ont fait moins d'affaires* à un taux de primes plus élevé, et ont dépensé beaucoup moins que l'année précédente, tandis que la proportion des pertes a été un peu plus forte, mais ce dernier item défavorable est principalement dû aux opérations maritimes.

* Cette diminution est due en grande partie à ce que la Royale Canadienne a cessé ces opérations aux Etats-Unis.

RISQUES MARITIMES ET DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE.

Y compris les opérations faites au Canada par la Phenix de Brooklyn, et toutes celles des cinq compagnies canadiennes qui font des opérations dans cette branche d'assurances, les résultats de l'année sont comme suit :

Pour risques de la navigation intérieure.

Primes reçues, $164,012 ; pertes subies, $211,240, sur lesquelles il a été payé $121,590, laissant une balance de $89,650 pour les pertes non-réglées. Il a aussi été payé dans le cours de l'année $12,128, pour les pertes survenues les années précédentes, ce qui porte les paiements totaux des pertes à $133,718 pour l'année, tandis que le total des pertes impayées ou non-réglées, à la fin de l'année, s'élevait à $92,064.

Risques maritimes.

Primes reçues, $510,394; pertes subies, $637,390, sur lesquelles il a été payé $478,623, laissant une balance de $158,767 pour les pertes non-réglées. Il a aussi été payé dans le cours de l'année $98,302 pour les pertes survenues les années précédentes, ce qui porte le paiement total des pertes à $576,925 pour l'année, tandis que le total des pertes impayées ou non-réglées à la fin de l'année, s'élevait à $183,912.

Ces chiffres montrent que cette année a encore été plus désastreuse que celle qui l'a précédée, les pertes subies ayant excédé les primes reçues pour les risques de la navigation intérieure, de 28.80 pour cent, et pour les risques maritimes de 24.88 pour cent, ou pour ces risques réunis de 25.53 pour cent. Il en est résulté pour les deux compagnies purement maritimes, que l'une d'elle, la Maritime des Marchands, se retire des affaires, et que l'autre, l'Anchor Marine, fait un nouvel appel de capital.

Comme il a déjà été dit, la plus forte partie des opérations maritimes se fait par des compagnies qui ne sont pas obligées de demander de permis et qui ne font pas de rapport au gouvernement, mais je crois que les résultats qu'elles ont obtenus ne sont guère plus favorables que ceux des six compagnies qui nous ont fourni les données sur lesquelles nous avons basé nos calculs.

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE.

Les opérations d'assurances sur la vie ont été conduites en 1880 par 23 compagnies, comme l'année précédente, savoir : 7 canadiennes, 11 britanniques et 5 américaines. Sur ce nombre, cependant, deux ont cessé dans le cours de l'année de prendre de nouveaux risques, la Reliance Mutual (britannique) et la Metropolitan (E.-U.). A part ces dernières il y a 6 compagnies britanniques et 6 américaines qui continuent encore leurs anciennes opérations sans entreprendre de nouveaux risques.

Aucune nouvelle compagnie n'a demandé de permis, et la Positive a finalement disparu de la liste des compagnies autorisées, après s'être libérée de toutes ses polices canadiennes.

On trouvera sous leurs noms respectifs, des états fournis par trente-quatre de ces compagnies; l'autre qui reste, la Scottish Provident, n'a pas encore, 10 mai, transmis son rapport.

En conséquence de cette négligence, la statistique de l'année se trouve imparfaite et la compagnie s'est rendue passible de la pénalité prescrite par la loi pour cette violation de ses dispositions. Pour faire mes comparaisons avec l'année précédente, j'ai donc dû retrancher les chiffres de la Scottish Provincial des totaux de 1879.

Les opérations de 1880 montrent les heureux résultats de fortes augmentations dans les risques entrepris et dans les assurances en vigueur; et aussi une grande diminution dans les assurances rachetées ou périmées, ce qui indique le retour de la prospérité dans des affaires commerciales ou autres du pays.

La diminution commencée en 1872, dans le montant des assurances entreprises dans l'année, et qui s'était constamment continuée depuis cette époque, s'est enfin cette année changée en une augmentation ; les assurances effectuées en 1880 ont excédé de $2,552,663 celles de 1879, et sont remontées au chiffre qu'elles atteignaient en 1876. Cette augmentation est commune à toutes les compagnies canadiennes, britanniques et américaines, mais elle est beaucoup plus forte dans les compagnies du pays; le chiffre respectif des augmentations étant—pour les compagnies canadiennes de $1,435,170, pour les compagnies britanniques de $424,093, et pour les compagnies américaines de $693.400. Les compagnies canadiennes ont de nouveau, pour la seconde fois, dépassé le chiffre des autres réunies, et ont entrepris des risques pour $1,188,865 de plus que les compagnies britanniques et américaines ensemble.

Le tableau suivant permet de retracer les progrès des opérations de 1869 à 1880.

CHIFFRES des risques entrepris respectivement durant les années 1869–1880.

Années	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	$	$	$	$
1869	1,156,855	2,627,392	9,069,885	12,854,132
1870	1,584,456	*1,657,493	8,952,747	12,194,696
1871	2,623,944	2,212,107	8,486,575	13,322,626
1872	5,276 859	1,896,655	13,896,587	21,070,101
1873	4,608,913	*1,704,338	14,740,367	21,053,618
1874	5,259,822	2,143,080	*11,705,319	19,108,221
1875	5,077,601	1,689,833	8,306,824	15,074,258
1876	5,465,966	1,633,357	6,740,804	13,890,127
1877	5 724,648	2,142,702	5,667,317	13,534,667
1878	5,508,556	2,789,201	3,871,998	12,169,755
1879	6,112,706	1,877,918	3,363 600	11,354,224
1880	7,547,876	2,302,011	4,057,000	13,906,887

* Incomplet.

Assurances sur la vie en vigueur en 1880.

Le chiffre total des assurances en vigueur lors de la clôture de ce rapport était de $90,280,293, à part la Scottish Provincial, qui a probablement environ un million d'assurances en vigueur. Ceci indique une augmentation de $5,065,341 sur 1879, pour les trente-quatre compagnies, l'année précédente ayant eu pour résultat une diminution virtuelle de $608,111.

Dans les compagnies canadiennes le chiffre de l'augmentation a été de $4,591.975; dans les britanniques de $145,951, et dans les américaines de $27,415; de sorte que le chiffre des assurances en vigueur dans les compagnies canadiennes augmente comparativement beaucoup, mais il ne représente encore que 42 pour cent du total. La faible augmentation des compagnies américaines est, naturellement, due à la diminution du nombre de celles qui prennent de nouveaux risques; les quatre compagnies encore en activité indiquent une augmentation de $1,586,444.

Il serait intéressant d'avoir un tableau des assurances en vigueur à la fin de chaque année depuis 1869, afin de pouvoir juger d'un seul coup d'œil des opérations faites dans cette période, mais les registres antérieurs à 1877 sont si incomplets, et en plusieurs cas évidemment erronés, qu'il a semblé préférable de ne pas publier ces résultats, qui ne pourraient qu'induire en erreur.

Assurances terminées en 1880.

Le chiffre des assurances terminées en 1880, selon le cours naturel, c'est-à-dire par le décès de l'assuré, la maturité ou l'expiration du risque, est de $1,201,223; le chiffre de celles terminées par l'abandon ou la déchéance, de $8,867,215. Le premier montant est une conséquence naturelle de l'augmentation des risques entrepris et de l'avancement en âge des jeune compagnies, tandis que le second est un indice favorable de plus de stabilité dans les affaires, et d'une plus grande capacité et du désir qu'ont les assurés de garder leurs polices en vigueur.

Le tableau suivant indique la part des différentes compagnies dans ces chiffres :—

	Cours naturel.	Par abandon ou déchéance.
Compagnies canadiennes	$348,418	$3,533,913
do britanniques	284,618	1,643,824
do américaines	568,187	3,689,478
Total	$1,201,223	$8,867,215

On peut donc compter, en moyenne, d'après ce qui précède, que sur chaque $1,000 de risques, le chiffre des assurances terminées pendant l'année selon le cours naturel, est de $13.03, et par abandon ou déchéance, de $96.21.

Le tableau suivant indique les polices qui se sont ainsi terminées, depuis quatre ans.

TERMINÉES sur chaque $1,000 de risques en cours.

—	Cours naturel.				Abandon ou déchéance.			
	1877.	1878.	1879.	1880.	1877.	1878.	1879.	1880.
Compagnies canadiennes......	$7 90	$10 81	$8 18	$9 41	$126 74	$125 52	$109 86	$95 46
do britanniques.......	18 18	16 17	17 09	14 59	72 41	80 21	115 03	84 29
do américaines.......	11 28	9 92	10 74	15 94	142 37	146 46	106 51	103 51

L'addition des chiffres de la "Scottish Provincial;" qui manquent, augmenterait légèrement les chiffres pour les compagnies britanniques en 1880.

Les détails pour chaque compagnie peuvent être trouvés à la page liii, et l'on y verra aussi l'effet d'une cessation d'affaires par le cas de la Reliance.

Polices en vigueur.

Le tableau suivant indique le nombre des polices en vigueur à la date de ces rapports:—

—	Nombre.	Montant.	Chiffre moyen des polices.
		$	$
Cies canadiennes.	24,388	37,838,518	1,552
do britanniques....	9,188	18,798,030	2,046
do américaines....	22,391	33,643,745	1,503
Totaux...	55,967	90,280,293	1,613

Ces moyennes dans chaque cas indiquent une diminution sur celles de l'année précédente, ce qui est probablement dû à l'échange des polices ordinaires contre des polices acquittées de chiffre inférieur dans des compagnies qui cessent leurs opérations; les moyennes respectives des nouvelles polices de 1880 sont, dans les compagnies canadiennes, de $1,628; dans les compagnies britanniques, de $2,023, et dans les compagnies américaines, de $2,000. Le nombre de vies assurées dans les différentes compagnies est donné d'une manière plus complète que les années précédentes, quoiqu'on ne puisse éliminer les diverses assurances sur la même vie dans les différentes compagnies. D'après ce que je puis voir des données que j'ai recueillies, j'évalue approximativement à 278 le nombre de décès survenus parmi les 33,557 vies assurées, soit une

moyenne de mortalité de 8.28 par 1,000 parmi les assurés de la dernière année, ce qui est une moyenne plus élevée que celle de 1879, mais cependant elle est encore faible.

Le tableau suivant donne le chiffre du revenu des primes de toutes les compagnies, de 1869 à 1880 inclusivement, mais le résultat de 1880 devrait cependant être augmenté de $30,000 environ, à cause des rapports de la Scottish Provincial, qui nous manquent.

PRIMES—Revenus respectifs des années de 1869–1880.

Années.	Compagnies canadiennes.	Compagnies britanniques.	Compagnies américaines.	Total.
	$	$	$	$
1869	164,910	515,741	557,708	1,238,359
1870	203,922	531,250	729,175	1,464,347
1871	291,897	570,449	990,628	1,852,974
1872	417,628	596,982	1,250,912	2,265,522
1873	511,235	594,108	1,492,315	2,597,658
1874	638,854	629,808	1,575,748	2,844,410
1875	707,256	623,296	1,551,835	2,882,387
1876	768,543	597,155	1,437,612	2,803,310
1877	770,319	577,364	1,299,724	2,647,407
1878	827,098	586,044	1,197,535	2,610,677
1879	919,345	565,875	1,121,537	2,606,757
1880	1,039,341	549,728	1,102,058	2,691,127
Total	7,260,348	6,937,800	14,306,787	28,504,935

Le montant total des sommes payées aux porteurs de polices en 1880 se décompose comme suit :—

Indemnités pour cause de mort (y compris les additions de boni)	$968,047 66
Dotations échues	128,252 30
Rentiers viagers	3,881 83
Payé en rachat de polices	101,908 48
Payé en dividendes aux porteurs de polices	187,895 85
Total	$1,389,986 12

Ici encore il faudrait ajouter probablement $35,000 pour la Scottish Provincial.

La répartition des paiements parmi les différentes compagnies se trouve à la page lii.

Donc pour chaque $100 de primes reçues, les compagnies ont payé $51.65 aux porteurs de polices, et elles ont gardé $48.35 pour la réserve, les frais et les bénéfices.

En prenant la moyenne des sommes en vigueur à la fin des années 1879 et 1880 comme représentant le montant des risques en cours durant cette année, et en la comparant avec les primes reçues et les indemnités payées (à part les opérations de rentes viagères), nous arrivons aux résultats suivants :

La moyenne des primes reçues pour chaque $100 de risques en cours est :—dans les compagnies canadiennes, de $2.91 ; dans les compagnies britanniques, de $2.98, et dans les compagnies américaines, de $3.26 ; et pour toutes les compagnies, cette moyenne est de $3.05.

La moyenne des pertes payées pour chaque $100 de risques en cours est:—dans les compagnies canadiennes, de $0.82, dans les compagnies britanniques, de $1.69; dans les compagnies américaines, de $1.46; et pour toutes les compagnies cette moyenne est de $1.25.

Compagnies canadiennes.

La situation des compagnies canadiennes se trouve exposée d'une manière très-complète dans les états respectivement fournis par elles. En calculant leurs réserves elles emploient toutes la table H. M. de l'Institut à $4\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt, à l'exception de la Mutuelle sur la vie, qui se sert de la table de Carlisle à 5 pour cent d'intérêt, et de l'Ontario Mutual, qui se sert en partie de l'ancienne table des *Actuaires* à 4 pour cent d'intérêt. Les tableaux suivants donnent un résumé de l'actif et du passif des compagnies canadiennes, ainsi que des détails de leur revenu et de leurs emplois d'argent.

COMPAGNIES CANADIENNES.

ACTIF ET PASSIF.

Compagnies.	Actif.	Passif, y compris la réserve, mais non le capital.	Excédant de l'actif sur le passif, non compris le capital.	Capital payé.	Excédant de l'actif sur le passif et le capital.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Canada, sur la vie	4,297,852 63	3,344,140 02	953,712 63	125,000 00	828,712 63
Des Citoyens (sur la vie)	146,508 96	129,830 24	16,678 72	*	*
Confédération	679,386 51	500,624 36	178,762 15	50,000 00	128,762 15
Mutuelle sur la vie	165,586 29	132,603 25	32,983 04	†50,000 00	....
Mutuelle, de l'Ontario	225,605 13	195,830 35	29,774 78	Aucun.	29,774 78
Soleil	473,632 93	‡353,527 29	120,105 64	62,500 00	57,605 64
Toronto, sur la vie	63,457 00	25,342 83	38,114 17	29,330 19	8,733 98

* Le capital de cette compagnie garantit en même temps les opérations des autres départements, de sorte que ces colonnes ne peuvent être remplies. Voir son état du département de l'incendie.
† Fonds de garantie.
‡ Y compris $2.122.21, chiffre du passif du département des accidents.

REVENU.

Compagnies.	Revenu net des primes.	Considérations pour rentes viagères.	Intérêt et dividendes sur actions, etc.	Divers.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Canada, sur la vie	588,097 46	None.	231,556 39	12,353 90	832,007 75
Des Citoyens, (sur la vie)	29,211 00	None.	7,097 17	None.	36,308 17
Confédération	183,516 49	729 55	36,342 42	563 40	221,151 86
Mutuelle, sur la vie	36,645 43	None.	5,647 38	None.	42,292 81
Mutuelle de l'Ontario	81,816 76	None.	6,873 77	None.	88,690 53
Soleil	*108,411 29	6,184 00	19,458 87	1,967 60	136,021 76
Toronto, sur la vie	4,729 57	None.	3,720 09	None.	8,449 66

* Ce chiffre ne comprend pas les primes reçues par le département des accidents, qui s'élèvent à $5,217.05.

EMPLOIS.

Compagnies.	Dividendes payés aux porteurs de polices.	Dépenses générales.	Payé aux porteurs de polices.	Total des emplois.	Excédant du revenu sur les emplois.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Canada, sur la vie	259,601 68	119,018 58	18,750 00	397,370 26	434,637 49
Des Citoyens, sur la vie	17,840 95	8,452 63	None.	26,293 58	10,014 59
Confédération	59,143 30	56,389 94	5,000 00	120,533 24	100,618 62
Mutuelle, sur la vie	8,903 92	16,615 06	*1,260 00	26,778 98	15,513 83
Mutuelle de l'Ontario	26,681 39	27,586 89	None.	54,268 28	34,422 25
Soleil	†37,751 70	41,987 00	5,000 00	84,738 70	51,283 06
Toronto	2,306 74	2,639 57	2,300 80	7,247 11	1,202 55

* Intérêt sur le fonds de garantie payé.

† Ce chiffre ne comprend pas les paiements faits pour les réclamations contre le département des accidents, s'élevant à $5,882.53.

D'après ces tableaux on verra que les compagnies canadiennes ont touché en 1880 un revenu total de $1,364,922.54, se divisant comme suit :

	1880.
	$ cts.
Primes et ventes de rentes viagères	1,039,341 55
Intérêts et dividendes	310,696 09
Divers	14,884 90
Total	$1,364,922 54

De même les emplois d'argent, en 1880, ont été de $717,230.15, se divisant comme suit :

	1880.
	$ cts.
Payé aux porteurs de polices et aux rentiers viagers	412,229 68
Dépenses générales	272,689 67
Dividendes aux actionnaires	32,310 80
Total	$717,230 15

Ainsi, pour chaque $100 de revenu, il a été déboursé en paiement aux porteurs de polices, $30.20 ; en dépenses générales, $19.98, et en dividendes aux actionnaires, $2.37 ; laissant $47.45 à porter au fonds de réserve.

Le rapport des dépenses générales au revenu total est comme suit dans les différentes compagnies : Canada, 14.30 ; Des Citoyens, 23.28 ; Confédération, 25.50 ; Mutuelle, 39.29 ; Ontario Mutual, 31.10 ; *Soleil, 29.73 ; Toronto, 31.24 ; mais comme il est dit dans les rapports antérieurs, ce percentage ne doit pas être regardé comme une mesure exacte de l'économie dans l'administration d'une compagnie.

* Y compris le revenu de son département des accidents.

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS.

Les opérations d'assurances contre les accidents prennent au Canada une importance considérable, la somme assurée dans le cours de l'année ayant été de $11,627,235, représentant probablement environ huit millions de risques en cours. Elles ont été faites par cinq compagnies, dont l'une a été nouvellement autorisée dans le cours de l'année; les primes reçues se sont élevées à $71,218, tandis qu'elles ont payé en indemnités $36,698. Sur ces compagnies trois sont canadiennes, une britannique, et une américaine, mais la compagnie du "Canada" contre les accidents, et la *Travellers* (américaine) ont fait jusqu'à présent le gros des affaires.

COMPAGNIES CO-OPÉRATIVES OU A BENÉFICES MUTUELS.

Dans mon dernier rapport, j'ai dit que le ministère de la justice avait exprimé l'opinion que ces compagnies tombaient sous le coup de nos lois concernant les assurances sur la vie, et qu'elles devaient demander un permis, sans lequel leurs opérations seraient illégales, et exposeraient les parties à la pénalité prescrite par la loi.

Cette opinion a été confirmée par un jugement récemment prononcé par la Cour Suprême de l'Etat du Missouri † qui laisse peu de doute que ces compagnies ne soient réellement des assurances sur la vie, selon l'esprit de la loi.

Il est probable que quelque loi sera éloboré dans le cours de la prochaine session dans le but de les soumettre directement à notre contrôle et à notre surveillance.

COMPAGNIES INSOLVABLES.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ATLANTIC MUTUAL D'ALBANY, N.-Y.

L'arbitre a fait son rapport à la Cour à Albany le 20 novembre 1880, et les extraits suivants intéresseront les porteurs de polices canadiens.

Polices enregistrées.

"Je trouve que toutes les réclamations légitimes contre la compagnie en vertu des polices comprises dans cette classe, ont droit de participer aux bénéfices de la garantie spéciale qu'offre le dépôt fait par la compagnie dans le département des assurances de cet Etat par et en vertu des dispositions du chapitre 902 des lois de 1869, et doivent avoir la préséance dans la distribution de ce fonds spécial à l'exclusion de tous les autres créanciers, jusqu'à ce que les réclamations de cette classe aient été payées en entier.

† *State of Missouri* vs. *Merchants' Exchanje Mutual Benevolent Society*. Albany Law Journal, Nov. 1880.

" Je trouve aussi que les créanciers de cette classe n'ont droit à aucune préséance les uns sur les autres, mais qu'ils doivent partager également dans la distribution de ce fonds en proportion au chiffre de leurs réclamations approuvées."

Date de l'évaluation.

" Pour déterminer la somme à allouer aux créanciers sur leurs polices respectives, j'ai pris la date de la nomination du receveur, savoir, le 21 juillet 1877, comme le jour auquel il fallait calculer la valeur de la police."

Réclamation d'indemnité pour cause de mort échéant après la date de l'évaluation.

" La somme allouée sur les réclamations d'indemnités pour cause de mort échéant après le 21 juillet 1877, et après l'époque pour laquelle la prime a été payée, est la somme qui, mise à intérêt le 21 juillet 1877, au taux légal d'intérêt dans cet Etat (sept pour cent par année jusqu'au 1er janvier 1880, et six pour cent après cette date) s'élèverait, y compris l'intérêt, à la somme assurée, le jour où la compagnie ou le receveur aurait la preuve du décès de la personne assurée, en déduisant de cette première somme toute dette qui pourrait être due sur cette police, avec intérêt jusqu'au 21 juillet 1877.

Réclamations canadiennes.

" Il y a parmi les réclamations admises plusieurs créances en vertu de polices délivrées à des personnes résidant au Canada. La compagnie, conformément aux exigences de la loi de ce gouvernement, a déposé, avant l'institution de ces procédures, dans le département des assurances du Canada, un actif s'élevant à la somme de $80,000.

" Des procédures ont été instituées en vertu de cette loi par des officiers du gouvernement du Canada pour faire distribuer cet actif aux personnes auxquelles ces polices ont été délivrées.

" Il n'est donné aucune raison pour traiter cet actif canadien autrement, en ce qui concerne la distribution à faire dans cette occurrence, que si c'était une partie de l'actif de la compagnie sous le contrôle direct de cette cour, et comme si le montant net qui pourrait être distribuer aux divers porteurs de polices, avait été avancé à ces derniers par ordre de cette cour comme dividende partiel sur les sommes que leur alloue le rapport de l'arbitre dans cette affaire, cette avance étant passible plus tard d'être égalisée entre eux et les autres porteurs de polices.

" Je trouve donc que cet actif, tant celui du fonds spécial de garantie pour les polices enregistrées, que celui du fonds général qui se trouve entre les mains du receveur, devra être distribué de telle manière parmi les diverses classes de porteurs de polices, enregistrées ou non, que ceux qui recevront un dividende sur les fonds distri-

bués par les autorités du Canada, ne reçoivent pas plus, y compris ce dividende, que ceux qui ne participent pas dans la distribution canadienne, mais une proportion égale."

Ces conclusions de l'arbitre (à l'exception d'une question de droit qui, cependant, ne s'élèvera probablement pas dans ce cas-ci) paraissent conformes à nos lois, ainsi bien qu'équitables en elles-mêmes, le dépôt de la compagnie ayant été fait "pour le bénéfice de ses porteurs de polices en général." Ayant reçu par faveur du receveur et de l'arbitre une liste des réclamations canadiennes et des sommes allouées, que le syndic canadien a accepté comme base de sa propre cédule, la Cour de chancellerie de l'Ontario rendit un décret le 23 mars 1881, ordonnant au receveur-général de remettre le dépôt à la cour, et qu'après paiement des frais et des dépenses, l'argent soit distribué au *pro-rata* parmi les créanciers suivant la liste du syndic. Le dépôt, avec l'intérêt accumulé, s'élevant à $101,070.98, fut en conséquence payé en cour le 26 avril 1881, et la distribution en sera faite par le comptable de la cour suivant le décret. Pour le reste de leurs réclamations, les créanciers prendront rang sur l'actif général, ou sur le fonds des polices enregistrées conformément à la décision ci-dessus citée de l'arbitre.

Compagnie d'assurances Globe Mutual.

Les affaires au sujet de cette compagnie restent dans le même état où elles se trouvaient à la date de mon dernier rapport, aucun résultat nouveau n'a été obtenu dans la contestation de la liste des créanciers par le syndic de New-York. De fortes plaintes ont été proférées tant par des porteurs de polices que par la presse, au sujet du délai qui survient, et quelques-uns supposent que les affaires sont mal administrées. Qu'elles soient fondées ou non, ces plaintes ne peuvent atteindre que la cour de justice à laquelle la législature a délégué le contrôle absolu de cette affaire. Le dépôt fait entre les mains du receveur général a été payé en cour le 10 juillet 1879, en vertu d'un ordre de la cour, qui seule est responsable de sa distribution et de toutes les procédures qui s'y rattachent. Savoir si dans des causes de ce genre il est désirable que le gouvernement, par l'entremise d'officiers responsables, exerce une influence directe dans les procédures, est une question de politique qu'il serait peu convenable de discuter, vu surtout qu'il est probable qu'une loi générale sera faite sur les compagnies insolvables, à la prochaine session du parlement.

Aucune loi publique affectant les assurances n'a été passée dans le cours de la dernière session. L'importante cause de la compagnie d'assurance *Queen* vs. *Parsons*, qui incidemment soulève la question de la constitutionnalité de toutes les lois d'assurances du Canada, a été, avec permission, portée devant le Conseil Privé, et l'on attend une décision dans le cours de l'été prochain.

Les résultats de la première évaluation quinquennale des polices canadiennes de toutes les compagnies autorisées sont annexés à ce rapport; mais je regrette qu'il faille encore en remettre à plus tard une analyse détaillée.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. B. CHERRIMAN,

Surintendant des assurances.

RELEVÉ

DES ÉTATS FOURNIS PAR LES COMPAGNIES AUTORISÉES À FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE AU CANADA, POUR L'ANNÉE 1880, EN CONFORMITÉ DES ACTES D'ASSURANCES DE 1875 ET 1877.

TABLEAUX GÉNÉRAUX.

ACTIFS DE TOUTES LES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE OU MARITIMES.

PASSIFS do do do

REVENUS ET EMPLOIS do do do

RAPPORTS DES PERTES AUX PRIMES, ETC., ETC.

RELEVÉ DE L'ANNÉE 1880.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE AU CANADA—COMPAGNIES CANADIENNES.

—	Argent reçu pour primes.	Nombre de nouvelles polices, y compris les renouvellements.	Chiffres totaux des polices.	Chiffres nets des risques actuels.	Chiffres nets des pertes subies durant l'année.	Chiffres nets des pertes payées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.
	$		$	$	$	$	$	$
British America	186,895	....	21,838,796	19,821,958	81,881	81,160	13,046	Aucune.
Canada, contre l'incendie	167,609	....	16,121,011	12,889,041	112,498	120,719	15,051	500
Des Citoyens	87,041	5,732	11,209,600	10,315,124	44,855	55,674	Aucune.	1,750
Dominion	70,388	....	8,607,474	5,058,746	55,305	48,973	11,833	1,000
London Mutual, contre l'incendie	106,602	12,562	12,774,793	36,408,244	66,220	75,098	15,534	200
Québec	62,559	....	7,025,741	7,718,040	29,569	28,807	4,562	Aucune.
Royale Canadienne	128,298	....	16,940,580	14,141,995	52,013	63,473	4,790	Aucune.
*La Souvereine	107,879	10,163	8,656,223	19,667,167	75,679	88,941	2,324	1,190
De l'Ouest	272,758	....	27,905,571	28,382,858	130,496	138,794	10,098	Aucune.
Totaux pour 1880	1,190,029	....	131,079,789	154,403,173	648,516	701,639	77,238	4,640
Totaux pour 1879	1,102,822	....	124,652,727	158,824,631	747,809	687,353	140,682	17,178

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

—	Argent reçu pour primes.	Nombre de nouvelles polices, y compris les renouvellements.	Chiffres totaux des polices.	Chiffres nets des risques actuels.	Chiffres nets des pertes subies durant l'année.	Chiffres nets des pertes payées.	Non contestées.	Contestées.
Commercial Union	231,607	....	21,562,002	20,283,918	85,391	103,516	3,795	50
Guardian	62,745	2,773	8,081,396	9,098,027	19,260	23,638	Aucune.	Aucune.
Imperial	156,461	7,488	16,100,357	15,624,982	48,462	49,903	3,874	5,000
Lancashire	184,145	9,903	18,071,908	15,876,967	73,372	87,434	8,596	3,900
Liverpool and London and Globe	155,880	8,830	19,647,312	23,411,197	48,869	54,703	1,165	Aucune.
London and Lancashire Fire	9,448	506	875,537	808,987	465	465	Aucune.	Aucune.
London Assurance	52,454	2,494	7,298,640	6,575,709	14,406	14,406	Aucune.	1,350
North British	253,871	12,835	29,693,210	28,319,121	110,820	119,851	2,132	Aucune.
Northern	75,175	4,856	8,372,807	8,176,438	42,169	42,169	Aucune.	1,100
Norwich Union	20,507	1,254	2,404,090	2,002,575	1,415	1,415	Aucune.	Aucune.
Phœnix, de Londres	162,339	6,396	18,351,597	17,840,233	44,261	53,408	610	Aucune.
Queen	195,069	9,649	19,717,239	17,961,557	75,241	79,914	3,300	9,300
Royal	417,150	22,286	48,240,481	53,544,964	158,512	168,745	4,035	3,170

Scottish Commercial	19,513	1,396	2,799,299	3,528,505	20,920	29,617	Aucune.	Aucune.
Scottish Imperial	52,044	3,339	6,321,431	6,692,805	20,077	26,239	Aucune.	800
Totaux pour 1880	2,048,408	....	227,537,306	229,745,985	763,640	855,423	27,507	24,670
Totaux pour 1879	1,899,151	....	213,131,295	208,265,359	1,288,267	1,275,540	117,211	38,441

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

Ætna	103,175	....	12,042,656	7,020.350	46,754	44,229	4,075	Aucune.
Agricultural, de Watertown	47,290	5,357	4,937,194	11,266,364	31,177	33,527	1,820	2,200
Hartford	83,191	5,210	7,522,245	8,144,229	34,153	31,088	6,006	Aucune.
Phenix, de Brooklyn	7,484	....	932,671	983,170	596	672	Aucune.	Aucune.
Totaux pour 1880	241,140	....	25,434,766	27,414,113	112,680	109,516	11,901	2,200
Totaux pour 1879	225,512	....	22,920,397	40,267,995	179,029	182,305	10,286	1,500

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	1,190,029	....	131,079,789	154,403,173	648,516	701,639	77,238	4,640
Compagnies britanniques	2,048,408	....	227,537,306	229,745,985	763,640	855,423	27,507	24,670
Compagnies américaines	241,140	....	25,434,766	27,414,113	112,680	109,516	11,901	2,200
Grand totaux pour 1880	3,479,577	....	384,051,861	411,563,271	1,524,836	1,666,578	116,646	31,510
Grand totaux pour 1879	3,227,488	....	360,704,419	407,357,985	2,215,105	2,145,198	268,179	57,119

* Cette compagnie a réassuré pour la compagnie d'Assurances Nationale, $1,925,946, recevant un montant de $17,351,36 ; ces chiffres ne sont pas compris dans les colonnes des nouvelles polices et primes.

RELEVÉ des primes reçues pour assurances contre l'incendie au Canada, par toutes les compagnie,s de 1869-80.

—	Primes reçues.												Total.
	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
British America	113,833	114,377	135,852	174,047	191,035	194,077	184,799	146,532	174,892	174,006	166,401	186,895	1,956,746
Agricole du Canada						109,892	131,639	115,897	97,468				454,896
Canada, contre l'incendie								94,788	133,625	118,055	141,378	167,609	655,455
Des Citoyens							129,893	244,363	136,653	91,971	89,718	87,041	779,639
Dominion										27,175	58,308	70,388	155,871
* Mutuelle de London	60,702	71,135	78,072	62,807	73,614	74,377	60,333	80,448	96,136	88,441	92,987	106,602	945,654
Nationale, contre l'incend.								86,098	93,812	60,070	44,046		284,026
Agricole d'Ottawa							7,947	64,882	86,174	35,858			194,861
Provinciale	99,913	97,633	171,514	161,158	190,857	244,331	217,213	179,236	72,495				1,434,350
Québec	72,234	72,725	73,602	77,508	75,169	79,453	86,424	82,203	80,042	66,012	60,600	62,559	888,531
Royale Canadienne						392,434	312,951	260,678	196,014	146,773	116,754	128,298	1,553,902
† La Souveraine			20,680	59,121	55,623	83,250	80,091	92,656	95,117	82,819	63,695	†107,879	740,931
Stadacona						21,918	183,009	201,429	84,132				490,488
De l'Ouest	154,680	180,730	227,698	262,206	256,598	254,049	252,355	232,431	276,395	270,716	268,935	272,758	2,909,551
	501,362	536,600	707,418	796,847	842,896	1,453,781	1,646,654	1,881,641	1,622,955	1,161,896	1,102,822	1,190,029	13,444,901
Compagnies britanniques.													
Commercial Union	81,890	86,371	80,162	57,329	29,782	84,066	127,253	133,695	174,249	195,590	190,264	231,607	1,472,258
Guardian	3,156	8,780	17,392	32,947	54,387	51,225	50,905	42,717	54,433	51,813	50,253	62,745	480,753
Imperial	64,522	82,004	85,915	102,750	134,710	134,794	126,945	121,548	153,012	156,988	149,449	156,461	1,469,098
Lancashire	40,487	34,615	33,561	43,967	66,733	43,097	71,455	101,116	142,109	161,828	161,064	184,145	1,084,177
Liverpool and London and Globe	286,398	273,303	263,696	260,262	258,632	219,948	138,480	106,771	129,083	148,024	157,617	155,880	2,398,094
London and Lancashire												9,448	9,448
London Assurance	55,931	56,496	63,330	67,385	79,368	60,086	47,450	45,893	74,425	61,272	51,095	52,454	715,185
North British	141,822	168,500	203,724	235,290	309,234	322,516	292,563	265,910	288,943	282,475	262,508	253,871	3,027,356
Northern	18,115	25,252	50,682	69,905	72,359	76,397	60,830	59,737	68,799	76,040	68,628	75,175	721,919
Norwich Union												20,507	20,507
Phœnix, de Londres	86,081	82,643	80,133	108,215	158,403	188,503	162,030	151,223	157,844	171,410	150,898	162,339	1,659,722
Queen	94,048	106,616	122,609	150,530	179,562	163,329	160,594	153,273	198,087	193,664	182,042	195,069	1,899,423
Royal	241,683	238,451	262,509	315,848	371,045	405,501	261,514	323,450	360,915	359,006	343,317	417,150	4,000,389

Scottish Commercial	...	...	...	...	...	...	37,446	46,774	76,932	82,240	80,516	19,513	343,421
Scottish Imperial	4,878	22,367	36,133	55,192	59,050	60,011	46,250	45,303	48,389	54,590	51,503	52,044	535,710
	1,119,011	1,185,398	1,299,846	1,499,620	1,773,265	1,809,473	1,683,715	1,597,410	1,927,220	1,994,940	1,899,154	2,048,408	19,837,460
Compagnies américaines.													
Ætna	107,635	114,121	153,751	177,943	183,929	168,147	152,835	130,658	118,640	118,901	110,533	103,175	1,640,268
Agricult. de Watertown	...	5,431	68,361	73,613	64,641	...	...	...	...	...	‡27,279	47,290	286,615
Andes	...	...	31,431	...	...	...	...	...	...	...	...	...	31,431
Hartford	57,531	75,229	60,909	80,687	103,685	90,902	96,054	78,207	83,332	86,618	80,184	83,191	976,529
Home	P. de rap.	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Phenix, de Brooklyn	...	...	...	...	...	...	15,506	20,090	11,858	6,075	7,516	7,481	68,529
	165,166	194,781	314,452	332,243	352,255	259,049	264,395	228,955	213,830	211,594	225,512	241,140	3,003,372

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	501,362	536,600	707,418	796 847	842,896	1,453,781	1,646,654	1,881,641	1,622,955	1,161,896	1,102,822	1,190,029	13,444,901
Compagnies britanniques	1,119,011	1,185,398	1,299,846	1,499,620	1,773,265	1,809,473	1,683,715	1,597,410	1,927,220	1,994,940	1,899,154	2,048 408	19,837,460
Compagnies américaines	165,166	194,781	314,452	332,243	352,255	259,049	261,395	228,955	213,830	211,594	225,512	241,140	3,003 372
Grands totaux	1,785,539	1,916,779	2,321,716	2,628,710	2,968,416	3,522,303	3,594,764	3,708,006	3,764,005	3,368,430	3,227,488	3,479,577	36,285,733

* Ci-devant l'Agricole Mutuelle.

† Ci-devant Risques Isolés. Dans ses primes de 1880, on n'a pas inscrit les $17,352 reçues pour réassurer les risques de la Nationale.

‡ Ce montant ne comprend pas une somme de $63,310 reçue pour réassurer les risques de l'Agricole du Canada et de l'Agricole d'Ottawa.

RELEVÉ des indemnités payées sur assurances contre l'incendie, au Canada, par toutes les compagnies, de 1869 à 1880.

—	Indemnités payées.												
	1869.	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.	1877.	1878.	1879.	1880.	Total.
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
British America	49,538	61,636	83,669	89,828	117,970	92,346	125,435	106,989	115,015	73,553	101,804	81,160	1,098,943
Agricole du Canada	....	....	....	....	....	41,317	63,437	102,056	83,291	....	....	....	290,101
Canada, contre l'incendie	....	....	....	....	....	....	....	35,688	134,715	78,517	102,582	120,719	472,221
Des Citoyens	....	....	....	....	....	....	62,632	168,608	309,010	69,599	71,197	55,674	736,720
Dominion	....	....	....	....	....	....	....	....	....	10,676	34,024	48,973	93,673
*London Mutual, c. l'inc.	42,317	64,078	55,048	50,165	47,273	45,047	59,423	64,166	68 358	67,599	85,031	75,098	723,603
Nationale, c. l'incendie	....	....	....	....	....	....	....	42,839	167,447	48,944	28,502	....	287,732
Agricole d'Ottawa	....	....	....	....	....	....	280	14,362	52,743	40,779	....	....	108,164
Provinciale	81,431	68,006	100,344	119,791	106,512	117,386	139,134	163,020	61,522	....	....	....	957,146
Québec	28,990	152,076	17,582	60,630	57,606	27,840	61,658	105,753	37,747	15,304	19,511	18,807	613,504
Royale Canadienne	....	....	....	....	....	157,672	322,405	332,977	560,179	55,147	54,597	63,473	1,546,450
†Souveraine	....	....	2,132	10,074	20,219	37,210	44,546	66,201	59,998	65,351	58,777	88,941	453,479
Stadacona	....	....	....	....	....	....	54,854	243,016	286,070	189,755	....	....	773,695
De l'Ouest	73,840	107,618	155,564	179,981	138,039	143,652	148,402	153,373	250,067	112,845	131,328	138,794	1,733,503
	276,116	453,414	414,339	510,469	487,649	662,470	1,082,206	1,599,048	2,186,162	828,069	687,353	701,639	9,888,934
Compagnies britanniques.													
Commercial Union	38,223	45,035	85,262	83,407	31,765	30,467	65,287	55,723	420,405	74,117	129,527	103,516	1,167,734
Guardian	Aucune.	1,300	3,923	22,910	77,859	34,465	24,275	11,930	442,575	22,081	40,661	23,638	705,617
Imperial	27,587	71,589	67,986	80,965	71,295	68,886	105,942	55,946	660,979	67,230	82,762	49,903	1,411,070
Lancashire	29,368	28,212	25,055	53,670	46,802	45,088	46,393	40,307	454,572	70,674	90,180	87,434	1,017,755
L'pool & Lond'n & Globe	183,579	251,405	215,563	244,474	136,608	164,156	193,477	118,873	526,275	37,093	78,429	54,703	2,204,635
London and Lancashire	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	465	465
London Assurance	66,274	33,221	35,031	84,493	43,875	56,724	16,544	37,888	25,118	29,697	44,827	14,406	488,101
North British	47,829	115 967	140,757	119,605	110,154	157,391	220,639	171,265	1,052,876	118,497	168,880	119,851	2,543,711
Northern	6,609	2,781	22,709	60,948	67,722	35,269	44,184	34,865	505,441	51,251	46,434	42,169	920,382
Norwich Union	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1,415	1,415
Phœnix, de Londres	23,819	128,845	37,226	86,919	53,009	81,752	121,577	92,871	72,313	47,778	147,524	53,408	947,041
Queen	31,800	56,251	89,272	101,478	99,558	126,903	123,729	135,038	856,975	111,799	115,064	79,914	1,927,781
Royal	124,328	272,622	181,486	147,269	167,858	258,970	293,758	340,735	661,774	179,462	237,268	168,745	3,034,275
Scottish Commercial	....	....	....	....	....	....	9,977	39,648	14,247	37,401	46,459	29,617	177,349
Scottish Imperial	Aucune.	17,134	18,127	45,029	60,811	60,035	33,830	33,769	24,755	33,491	47,545	26,239	400,765
	579,416	1,024,362	922,400	1,136,167	967,316	1,120,106	1,299,612	1,168,858	5,718,305	880,571	1,275,540	855,423	16,948,076

Compagnies américaines.													
Ætna	82,299	111,235	116,943	142,928	182,368	103,864	113,761	62,622	312,208	63,166	87,139	44,229	1,452,762
Agricult. de Watertown	....	100	13,168	33,616	28,204	....	....	....	....	1,196	34,325	33,527	144,136
Andes	....	....	5,668	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5,668
Hartford	29,193	35,726	76,681	86,795	16,647	39,719	65,394	21,048	167,200	47,221	55,215	31,088	671,932
Home	60,691	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	60,691
Phenix, de Brooklyn	....	....	....	....	....	....	2,558	15,719	77,044	2,451	5,626	672	104,070
	172,188	147,061	212,460	263,339	227,219	143,583	181,713	99,389	586,452	114,034	182,305	109,516	2,439,259

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	276,116	453,414	414,339	510,469	487,649	662,470	1,082,206	1,599,018	2,186,163	828,069	687,353	701,639	9,888,934
Compagnies britanniques	579,416	1,024,362	922,400	1,136,167	967,316	1,120,106	1,299,612	1,168,858	5,718,305	880,571	1,275,540	855,423	16,918,076
Compagnies américaines	172,188	147,061	212,460	263,339	227,219	143,583	181,713	99,389	586,452	114,034	182,305	109,516	2,439,259
Grand totaux	1,027,720	1,624,837	1,549,199	1,909,975	1,682,184	1,926,159	2,563,531	2,867,295	8,490,919	1,822,674	2,145,198	1,666,578	29,276,269

* Ci-devant de la compagnie Agricole Mutuelle.

† Ci-devant des Risques Isolés.

RELEVÉ des assurances contre l'incendie, au Canada, de 1869 à 1880, inclusivement.

Années.	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffres des polices délivrées durant chaque année.	Chiffre des risques à la date des rapports.	Pertes réglées.
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$
1869	501,362	41,090,604	59,340,916	276,116
1870	536,600	54,637,315	59,523,641*	453,414
1871	707,418	68,921,494	68,465,914*	414,339
1872	796,847	76,499,542	72,203,784*	510,469
1873	842,896	71,775,952	91,032,187*	487,649
1874	1,453,781	126,588,965	126,705,337*	662,470
1875	1,646,654	168,896,111	190,284,543	1,082,206
1876	1,881,641	198,509,113	281,834,162	1,599,048
1877	1,622,955	168,935,723	217,745,048	2,186,162
1878	1,161,896	127,288,165	171,430,720	828,069
1879	1,102,822	124,652,727	158,824,631	687,353
1880	1,190,029	131,079,789	154,403,173	701,639
	13,444,901	1,358,875,500	....	9,888,934
Compagnies britanniques.				
1869	1,119,011	120,747,515	115,222,003	579,416
1870	1,185,398	131,570,928	120,903,017	1,024,362
1871	1,299,846	148,147,966	132,731,241	922,400
1872	1,499,620	174,361,395	145,700,486	1,136,167
1873	1,773,265	172,531,126	147,602,019	967,316
1874	1,809,473	177,346,240	155,088,455	1,120,106
1875	1,683,715	166,953,268	154,835,931	1,299,612
1876	1,597,410	178,725,453	153,885,268	1,168,858
1877	1,927,220	206,713,932	184,304,318	5,718,305
1878	1,994,940	213,127,414	202,702,743	880,571
1879	1,899,154	213,131,295	208,265,359	1,275,540
1880	2,048,408	227,537,306	229,745,985	855,423
	19,837,460	2,130,893,838	....	16,948,076
Compagnies américaines.				
1869	165,166*	9,702,356*	13,796,890*	172,188
1870	194,781	12,893,827*	11,167,928*	147,061
1871	314,452	27,367,712*	27,256,629*	212,460
1872	332,243	26,526,334*	33,818,670	263,339
1873	352,255	26,788,850	40,120,629	227,219
1874	259,049	25,243,769	25,054,427	143,583
1875	264,395	17,357,605	19,300,555	181,713
1876	228,955	23,914,181	18,888,750	99,389
1877	213,830	21,013,457	18,293,315	586,452
1878	211,594	19,432,178	35,766,238	114,034
1879	225,512	22,920,397	40,267,995	182,305
1880	241,140	25,434,766	27,414,113	109,516
	3,003,372	258,595,432	....	2,439,259

TOTAUX POUR TOUTE LA PÉRIODE DE 1869 À 1880, INCLUSIVEMENT.

Compagnies canadiennes	13,444,901	1,358,875,500	....	9,888,934
do britanniques	19,837,460	2,130,893,838	....	16,948,076
do américaines	3,003,372	258,595,432	....	2,439,259
Grands totaux	36,285,733	3,748,364,770	....	29,276,269

* Les rapports ainsi marqués sont incomplets.

ASSURANCES sur les risques de la navigation intérieure au Canada, en 1880.

—	Chiffre net des primes reçues en argent.	Nombre des nouvelles polices.	Chiffre total de ces polices.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.
COMPAGNIES CANADIENNES.	$	$	$	$	$	$		
Anchor Marine	18,568	721	1,444,485	51,215	14,045	16,984	Aucune....	27,578
British America	24 516	....	4,167,102	26,900	10,681	15,164	Aucune....	25,135
Maritime des Marchands	14,416	2,678	1,765,185	27,573	13,397	17,430	Aucune....	29,207
Royale Canadienne	47,484	....	4,263,171	71,926	20,728	13,068	Aucune....	30,127
De l'Ouest	22,788	....	1,876,081	129,800	32,115	11,286	Aucune....	41,439
	127,772	....	13,516,024	307,414	90,966	73,932	Aucune....	153,486
COMPAGNIES AMÉRICAINES.								
Phenix, de Brooklyn	23,580	....	2,223,880	39,351	30,858	14,607	Aucune....	45,465

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	127,772	....	13,516,024	307,414	90,966	73,932	Aucune ...	153,486
Compagnies américaines	23,580	....	2,223,880	39,351	30,858	14,607	Aucune....	45,465
	151,352	....	15,739,904	346,765	121,824	88,539	Aucune....	198,951

RELEVÉ des opérations d'assurances contre l'incendie et les risques de la navigation maritime faites par les compagnies canadiennes faisant affaires en dehors du pays, et des opérations d'assurances sur la navigation intérieure et la navigation maritime, faites par des compagnies poursuivant l'un et l'autre de ces genres d'affaires, en 1880.

COMPAGNIE D'ASSURANCES BRITISH AMERICA, TORONTO.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Observations.
	$	$		$	$	$	$	
Contre l'incendie	901,303	103,843,568	92,017,123	544,761	117,655	2,500	542,817	Dans tous les pays, 31 déc. 1880.
Sur la navigation intérieure	37,176	6,690,501	347,050	20,997	16,689	2,000	37.424	
Sur la navigation maritime.......	81,585	8,921,328	353,940	126,599	18,162	1,500	122,576	
	1,023,064	119,455,397	92,718,113	692,357	152,506	6,000	702,817	

COMPAGNIE D'ASSURANCES ROYALE CANADIENNE, MONTRÉAL.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Observations.
Contre l'incendie..........................	128,293	16,940,580	14,141,995	73,148	4,790	11,340	52,013	Dans tous les pays, 31 déc. 1880.
Sur la navigation intérieure......	47,484	4,263,171	71,976	22,306	13,068	Aucune.	30,127	
Sur la navigation maritime.......	97,958	6,822 522	417,170	69,310	25,831	Aucune.	84,891	
	273,740	28,026,273	14,631,091	164,764	43,689	11,340	167,031	

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST, TORONTO.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Observations.
Contre l'incendie	935,660	94,329,115	78,421,490	560,485	67,928	2,875	568,373	Dans tous les pays, 31 dec. 1880.
Sur la navigation intérieure......	22,788	1,876,081	129,800	32,115	11,286	Aucune.	41,439	
Sur la navigation maritime.......	177,888	8,320,539	557,043	210,493	28,613	Aucune.	227,550	
	1,136,336	104,525,725	79,108,333	803,093	107,827	2,875	837,362	

COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE "ANCHOR MARINE," TORONTO.

Sur la navigation intérieure.....	18,568	1,441,485	51,215	14,015	16,931	Aucune.	27,578	Au Canada, 31 déc. 1880.
do maritime......	46,118	736,547	12,800	72,927	11,963	13,482	52,542	
	64,686	2,181,032	64,015	86,972	28,947	13,482	80,120	

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIME DES MARCHANDS.

Sur la navigation intérieure.....	14,416	1,765,185	27,573	13 397	17,430	Aucune.	29,207	Au Canada, 31 déc. 1880.
do maritime	76,367	6,282,093	352,707	58,149	84,361	Aucune.	133,135	
	90,783	8,047,278	380,280	71,546	101,791	Aucune.	162,342	

COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE "PHENIX," DE BROOKLYN, E.-U.

Assurances contre l'incendie.....	7,484	932,671	983,170	672	Aucune.	Aucune.	596	Au Canada, 31 déc. 1880.
Sur la navigation intérieure......	23,580	2,223,880	39,351	30,858	14,607	Aucune.	45,465	
do maritime.......	27,478	4,655,238	Aucune.	39,447	Aucune.	Aucune.	16,696	
	58,542	7,811,789	1,022,521	70,977	14,607	Aucune.	62,757	

TABLEAU 1.—Indiquant le total de l'actif et sa nature, des compagnies canadiennes

COMPAGNIES

Compagnies.	Commencement des opérations.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Bons, effets et débentures.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.
Anchor Marine	31 mars 1874	Aucun.	9,175 65	58,680 00
British America	1833	90,000 00	21,026 25	1,015,886 83
Contre l'incendie et sur la marine, Canada	1er septembre 1875	Aucun.	155 00	77,235 22
Des Citoyens	1er janvier 1865	85,000 00	3,448 98	91,585 00
Dominion	do 1878	Aucun.	1,624 12	27,460 00
London Mutual	1859	Aucun.	2,197 04	25,000 00
Maritime des Marchands	1er avril 1876	Aucun.	Aucun.	33,600 00
Québec	1818	30,000 00	Aucun.	342,305 00
Royale Canadienne	13 août 1873	5,000 00	34,919 00	190,104 66
Soveraine	Juillet 1871	1,658 32	746 01	124,711 52
De l'Ouest	Août 1851	66,719 28	49,284 36	1,011,446 01

* Y compris les paiements de primes, $218,954.57.

faisant des opérat. d'assurances contre l'incendie et sur la navigat. intérieure au Canada.

CANADIENNES.—ACTIF.—1880.

Prêts sur garantie collatérale.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banques, ou déposé au gouvernement.	Intérêt dû et en cours.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.	Nature des assurances.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Aucun.	9,825 35	5,501 94	530 96	12,907 21	96,621 11	Sur la navigation intérieure et maritime
Aucun.	161,836 72	91,200 22	17,157 74	14,129 21	1,411,236 97	Contre l'inc. et sur la navig. intér. et mar.
Aucun.	37,898 05	19,612 28	2,769 73	6,058 48	143,728 76	Contre l'incendie.
Aucun.	9,873 93	1,521 11	759 29	13,403 93	205,592 24	Cont. les inc. et sur les accid. et de garant.
Aucun.	3,629 31	49,837 99	374 10	2,485 28	85,410 80	Contre l'incendie.
Aucun.	*252,891 87	11,434 89	Aucun.	636 53	292,160 33	do
Aucun.	32,334 47	28,614 05	Aucun.	24,675 21	119,223 73	Sur la navigation intérieure et maritime
Aucun.	951 47	63,789 40	6,076 90	783 51	443,906 37	Contre l'incendie.
Aucun.	51,516 49	201,894 77	Aucun.	30,403 82	513,838 74	Contre l'inc. et sur la navig. int. et marit.
Aucun.	22,429 55	22,248 58	409 50	1,835 88	174,039 36	Contre l'incendie.
Aucun.	148,395 26	118,613 33	6,494 30	2,997 74	1,403,950 28	Contre l'inc. et sur la navig. int. et marit.

TABLEAU II.—Indiquant l'actif au Canada des compagnies britanniques et américaines

COMPAGNIES BRITANNIQUES—

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débentures.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.
Commercial Union	11 septembre 1863	Aucun.	Aucun.	106,580 00
Guardian	1er mai 1869	Aucun.	Aucun.	100,343 68
Imperial	1864	Aucun.	Aucun.	111,110 00
Lancashire	Juillet, 1864	Aucun.	49,000 00	106,500 00
Liverpool and London and Globe	4 juin 1851	96,846 45	608,456 23	169,153 33
London and Lancashire	1er avril 1880	Aucun.	Aucun.	102,200 00
London Assurance	1er mars 1862	Aucun.	Aucun.	150,000 00
North British	1862	73,240 00	35,134 65	562,428 75
Northern	1867	Aucun.	Aucun.	105,039 99
Norwich Union	1er avril 1880	Aucun.	Aucun.	109,000 00
Phœnix, de Londres	1804	Aucun.	Aucun.	100,297 00
Queen	5 juillet 1859.	1,080 00	980 00	151,100 00
Royal	Vers 1818	120,000 00	Aucun.	418,182 14
Scottish Commercial	1er juin 1874	Aucun.	Aucun.	104,086 22
Scottish Imperial	1869	Aucun.	Aucun.	101,996 00

COMPAGNIES

Ætna, contre l'incendie	1821	Aucun.	Aucun.	109,400 69
Agricultural, de Watertown	Octobre 1878	1,100 00	800 00	112,375 00
Hartford	1836	Aucun.	Aucun.	101,508 50
Phenix, de Brooklyn	1er mai 1874	Aucun.	Aucun.	106,937 50

aisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

ACTIF AU CANADA, 1880.

Prêts sur garantie collatérale.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banques, ou déposé au gouvernement.	Intérêt dû et en cours.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif au Canada.	Nature des assurances.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Aucun.	16,981 59	2,302 92	1,638 44	1,500 00	129,002 95	Contre l'incendie.
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	100,343 68	do
Aucun.	Aucun.	16,567 99	Aucun.	Aucun.	127,677 99	do
Aucun.	10,014 44	12,299 89	4,802 60	Aucun.	182,616 93	do
1,053 40	8,280 96	46,246 85	16,141 03	2,000 00	948,178 25	Contre l'incendie et sur la vie.
Aucun.	405 72	Aucun.	Aucun.	Aucun.	102,605 72	Contre l'incendie.
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	150,000 00	Contre l'incendie et sur la vie.
Aucun.	23,623 45	68,540 10	5,601 96	2,500 00	771,068 91	do
Aucun.	6,057 03	970 84	1,381 23	1,008 60	114,457 09	Contre l'incendie.
Aucun.	Aucun.	12,011 32	Aucun.	Aucun.	121,011 22	do
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	100,297 00	do
3,541 20	13,789 32	20,860 02	105 80	2,300 00	193,756 34	Contre l'incendie et sur la vie.
17,263 97	22,435 60	25,964 50	Aucun.	7,275 00	611,121 21	do
Aucun.	Aucun.	7,245 00	Aucun.	500 00	111,831 22	Contre l'incendie.
Aucun.	4,333 05	10,406 36	1,582 64	Aucun.	118,318 05	do

AMÉRICAINES.

Aucun.	8,631 21	2,679 45	Aucun.	Aucun.	120,711 35	Contre l'incendie.
Aucun.	18,430 62	5,000 00	76 00	Aucun.	137,731 62	do
Aucun.	540 76	Aucun.	Aucun.	Aucun.	102,049 26	do
Aucun.	3,204 40	Aucun.	Aucun.	Aucun.	110,141 90	Contre l'inc. et sur la nav. intér. et mar.

TABLEAU III.—Indiquant le total du passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

COMPAGNIES CANADIENNES—PASSIF, 1880.

Compagnies.	Pertes non-réglées (I. et N. I. et M.)	Réserve des primes non-réalisées (I. et N. I. et M.) et Passif d'autres départements.	Divers.	Total des obligations, non-compris le fonds social.	*e* Excédant de l'actif sur les obligations, à l'exclusion du capital. — *d* Diminution.	Capital social payé.	Surplus (s'il y en a) de l'actif sur le passif et le capital social.	Nature des assurances.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Anchor Marine	42,428 56	2,574 66	42,045 45	87,048 67	*e* 9,572 44	55,320 00	....	Sur la navigation intérieure et maritime.
British America	158,506 66	501,883 36	35,702 09	696,092 11	*e* 715,144 86	500,000 00	215,144 86	Contre l'inc. et sur la navig. de l'int. et marit.
Contre l'incendie et maritime, Canada	15,551 12	92,129 11	5,683 56	113,368 79	*e* 30,359 97	100,200 00	....	do do
Des Citoyens	*7,858 00	†61,009 48	46,285 54	115,153 02	*e* 90,439 22	256,190 48	....	Contre l'inc. et les accidents et de garantie.
Dominion	12,833 35	34,901 20	Aucun.	47,734 55	*e* 37,676 25	69,213 40	....	Contre l'incendie.
London Mutual	15,733 70	223,838 00	Aucun.	239,571 70	*e* 52,588 63	....	52,588 63	do
Maritime des Marchands	101,791 06	15,100 73	2,171 29	119,063 08	*e* 160 65	100,000 00	....	Sur la navigation intérieure et maritime.
Québec	4,561 55	40,793 25	1,192 50	46,547 30	*e* 397,359 07	325,000 00	72,359 07	Contre l'incendie.
Royale Canadienne	55,029 41	115,654 55	15,000 00	185,683 96	*e* 328,154 78	300,000 00	28,154 78	Contre l'incendie et sur la navig. int. et marit.
Souveraine	3,513 50	112,879 00	2,656 20	119,048 70	*e* 54,990 66	112,090 00	....	Contre l'incendie.
De l'Ouest	110,701 92	550,703 89	30,520 30	691,926 11	*e* 712,024 17	400,000 00	312,024 17	Contre l'inc. et sur la navig. intér. et marit.

* Y compris les garanties, $6,108. † Y compris les réserves pour garanties, $7,001.03, et accidents, $1,694.88.

TABLEAU IV.—Indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur les risques de la navigation intérieure au Canada, pour l'année 1880.

COMPAGNIES BRITANNIQUES—PASSIF AU CANADA.

—	Pertes non réglées (incendie, navigation intérieure et maritime.	Réserve des primes non acquises (incendie, navigation intérieure et maritime.)	Passif dans le département de la vie.	Divers.	Total du passif au Canada.	e Excédant de l'actif sur le passif. — d Diminution.	Nature des assurances.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Commercial Union	3,845 25	114,950 38	....	Aucun.	118,795 63	e10,207 32	Contre l'incendie.
Guardian	Aucune.	40,691 14	....	Aucun.	40,691 14	e59,652 54	do
Imperial	8,874 00	86,322 59	....	Aucun.	95,196 59	e32,481 40	do
Lancashire	12,495 75	98,779 47	....	Aucun.	111,275 22	e71,341 71	do
Liverpool and London and Globe	1,164 70	112,017 36	50,000 00	1,938 47	165,120 53	e783,057 72	Cont. l'inc. et sur la vie.
London and Lancashire	Aucune.	5,786 37	....	Aucun.	5,786 37	e96,819 35	Contre l'incendie.
London Assurance	1,350 00	36,660 91	4,000 00	Aucun.	42,010 91	e107,989 09	Cont. l'inc. et sur la vie.
North British	2,131 64	139,232 66	275,000 00	Aucun.	416,364 30	e354,704 61	do
Northern	1,100 00	48,243 54	....	1,979 44	51,322 98	e63,134 71	Contre l'incendie.
Norwich Union	Aucune.	11,503 00	....	Aucun.	11,503 00	e109,508 32	do
Phœnix, de Londres	610 37	87,899 28	....	Aucun.	88,509 65	e11,787 35	do
Queen	12,600 00	106,200 38	68,994 73	284 82	188,079 93	e5,676 41	Cont. l'inc. et sur la vie.
Royal	7,204 97	251,612 00	259,317 40	Aucun.	521,134 37	e89,986 84	do
Scottish Commercial	Aucune.	17,731 94	....	Aucun.	17,731 94	e94,099 28	
Scottish Imperial	800 00	33,195 98	....	1,232 44	35,228 42	e83,089 63	Contre l'incendie.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

—	Pertes non réglées	Réserve des primes non acquises	Passif dans le département de la vie	Divers	Total du passif au Canada	e Excédant / d Diminution	Nature des assurances
Ætna	4,075 00	36,601 28	....	Aucun.	40,676 28	e80,035 07	Contre l'incendie.
Agricultural, de Watertown	4,020 00	57,207 41	....	Aucun.	61,227 41	e76,554 21	do
Hartford	6,006 00	49,105 35	....	Aucun.	55,111 35	e46,937 91	do
Phenix, de Brooklyn	14,607 22	5,905 31	....	Aucun.	20,512 53	e89,629 37	Contre l'incendie et sur la nav. intér. et marit.

TABLEAU V.—Indiquant le revenu et les emplois, en argent, des compagnies navigation intérieure ; le revenu et les emplois en argent, au Canada,

COMPAGNIES CANADIENNES—REVENU

REVENU (EN ARGENT.)

Compagnies.	Argent reçu en primes	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en en argent.	Paiements sur le capital social, non compris dans le revenu.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Anchor Marine	64,686 48	2,789 46	Aucun.	67,475 94	7,360 00
British America	1,023,064 35	53,758 53	4,295 07	1,081,117 95	Aucun.
Canada, contre l'incendie	167,608 68	6,017 81	2,998 17	176,624 66	Aucun.
Des Citoyens	87,040 73	5,000 48	2,559 49	94,600 70	2,147 98
Dominion	70,388 26	3,670 37	Aucun.	74,058 63	525 00
London Mutual	106,601 64	1,405 52	1,339 05	109,346 21	Aucun.
Maritime des Marchands	90,782 51	3,557 38	Aucun.	94,339 89	Aucun.
Québec	62,559 38	21,141 38	7,894 52	91,595 28	Aucun.
Canadienne Royale	273,740 38	14,076 62	Aucun.	287,817 00	6,685 00
Soveraine	125,230 50	6,947 18	470 36	132,648 04	33,497 25
De l'Ouest	1,136,335 98	61,168 56	360 00	1,197,864 54	Aucun.

COMPAGNIES

Commercial Union	231,606 83	4,769 34	Aucun.	236,376 17	....
Guardian	62,745 41	4,185 53	Aucun.	66,930 94	....
Imperial	156,461 42	5,442 91	Aucun.	161,904 33	....
Lancashire	184,144 74	10,300 12	Aucun.	194,444 86	....
Liverpool & London & Globe	155,879 84	52,155 50	4,132 97	212,168 31	....
London and Lancashire Fire.	9,448 15	Aucun.	Aucun.	9,448 15	....
London Assurance	52,454 17	6,256 83	Aucun.	58,711 00	....
North British	253,871 45	55,351 62	4,450 00	313,673 07	....
Northern	75,174 54	4,284 70	Aucun.	79,459 24	....
Norwich Union	20,506 80	4,000 00	Aucun.	24,506 80	....
Phœnix of London	162,339 26	4,599 07	Aucun.	166,938 33	....
Queen	195,069 02	4,485 79	Aucun.	199,554 81	....
Royal	417,150 37	12,493 46	4,191 30	433,835 13	....
Scottish Commercial	19,513 43	Aucun.	Aucun.	19,513 43	....
Scottish Imperial	52,044 25	5,234 97	Aucun.	57,279 22	....

COMPAGNIES

Ætna	103,175 35	4,721 27	Aucun.	107,896 62	....
Agricultural de Watertown	47,289 99	136 87	Aucun.	47,426 86	....
Hartford	83,190 72	3,180 00	Aucun.	86,370 72	....
Phenix de Brooklyn	58,541 57	Aucun.	Aucun.	58,541 57	....

canadiennes faisant au Canada des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la
des compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

ET EMPLOIS, 1880.

EMPLOIS (D'ARGENT.)

Payé pour pertes.	Dépenses générales.	Dividendes ou boni aux actionnaires.	Total des emplois d'argent.	eExcédant des primes sur les pertes payées. — d Diminution.	e Excédant du revenu sur les emplois. — d Diminution.	Nature des assurances.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
86,971 91	9,439 73	4,796 00	101,207 64	d 22,285 43	d 33,731 70	Intér et maritime
692,357 37	295,297 09	49,944 00	1,037,598 46	e 330,706 98	e 43,519 49	Cont. l'incendie, intér. et marit.
120,718 89	45,172 24	Aucun.	165,891 13	e 46,889 79	e 10,733 53	Contre l'incendie
55,674 24	30,636 26	Aucun.	86,310 50	e 31,366 49	e 8,290 20	do
48,972 63	24,080 49	Aucun.	73,053 12	e 21,415 63	e 1,005 51	do
75,098 35	27,943 33	Aucun.	103,041 68	e 31,503 29	e 6,304 53	do
71,546 05	20,779 22	5,000 00	97,325 27	e 19,236 46	d 2,985 38	do
28,806 98	13,033 86	32,610 50	74,451 34	e 33,752 40	e 17,143 94	do
164,763 73	78,492 13	12,300 00	255,555 86	e 108,976 65	e 32,261 14	Cont. l'incendie, intér. et marit.
88,940 62	37,069 83	Aucun.	126,010 45	e 36,289 88	e 6,637 59	Contre l'incendie
803,092 77	307,465 55	60,000 00	1,170,558 32	e 333,243 21	e 27,306 22	Cont. l'incendie, intér. et marit.

BRITANNIQUES.

103,515 99	46,375 79	....	149,891 78	e 128,090 84	e 86,484 39	Contre l'incendie
23,638 30	14,059 13	....	37,697 43	e 39,107 11	e 29,233 51	do
49,902 86	32,508 52	....	82,411 38	e 106,558 56	e 79,492 95	do
87,433 80	46,309 92	....	133,743 72	e 96,710 94	e 60,701 14	do
54,702 76	37,421 38	....	92,124 14	e 101,177 08	e 120,044 17	do
464 68	1,394 26	....	1,858 94	e 8,983 47	e 7,589 21	do
14,405 68	10,476 68	....	24,882 36	e 38,048 49	e 33,828 64	do
119,850 94	66,866 91	....	186,717 85	e 134,020 51	e 126,955 22	do
42,169 43	14,062 99	....	56,232 42	e 33,005 11	e 23,226 82	do
1,415 12	6,861 21	....	8,276 33	e 19,091 68	e 16,230 47	do
53,407 79	38,125 53	....	91,533 32	e 108,931 47	e 75,405 01	do
79,914 20	41,289 53	....	121,203 73	e 115,154 82	e 78,351 08	do
168,745 44	88,860 44	....	257,605 88	e 248,404 93	e 176,229 25	do
29,617 10	9,560 54	....	39,177 64	d 10,103 67	d 19,664 21	do
26,239 01	11,423 08	....	37,662 09	e 25,805 24	e 19,617 13	do

AMÉRICAINES.

44,228 74	14,022 78	....	58,251 52	e 58,916 61	e 49,645 10	Contre l'incendie
33,526 70	19,281 32	....	52,808 02	e 13,763 20	d 5,381 16	do
31,088 02	11,254 65	....	42,342 67	e 52,102 70	e 44,028 05	do
70,976 23	11,502 81	....	82,479 04	d 12,434 66	d 23,937 47	Cont. l'incendie, intér. et marit.

TABLEAU VI.—Indiquant le rapport des pertes payées, des dépenses générales et des dividendes aux actionnaires, aux primes reçues par les compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation, le rapport des primes inscrites au chiffre des risques entrepris, et le rapport de l'actif au chiffre des risques en vigueur à la fin de l'année, et le rapport des emplois d'argent au revenu total en argent.

—	Nature des assurances.	Rapport des pertes payées aux primes reçues, par cent.	Rapport des dépenses générales aux primes reçues, par cent.	Rapport des dividendes ou boni aux actionnaires aux primes reçues, p.c.	Rapport des emplois d'argent au revenu total en argent, par cent.	Montant des risques entrepris pendant l'année.	Primes inscrites sur ces polices.	Rapport des primes inscrites aux risques entrep., p. c.	Chiffre net des assurances en vigueur.	Actif.	Rapport de l'actif au montant des risques, par cent.
Compagnies canadiennes.						$	$ cts.		$	$ cts.	
Auchor Marine	Sur la navigation intér. et marit....	134·45	14·59	7·41	149 99	2,181,032	25,309 80	1·16	64,015	96,621 11	Marine.
British America........	Contre l'incendie et sur la navig...	67·67	28·86	4·88	95·97	119,455,397	1,192,286 86	1·00	92,718,113	1,411,236 97	1·52
Canada, c. l'inc. et sur la m.	Contre l'incendie..	72·02	26 95	....	93 92	16,121,011	229,280 82	1·42	12,889,041	143,728 76	1 12
Des Citoyens........	do ...	63·96	35·20	....	91·24	11,209,600	106,481 51	0·95	10,315,124	205,592 24	*
Dominion........	do ...	69·57	34·21	....	98·64	8,607,474	94,054 36	1·09	5,058,746	85,410 80	1 69
London Mutual Fire........	do ...	70·45	26·21	....	94·23	12,774,793	153,998 90	1·21	36,408,244	292,160 33	0 80
Maritime des Marchands......	Intér. et maritime.	78·81	22·89	5·51	103·16	8,047,278	122,545 36	1·52	380,280	119,223 73	Marine.
Québec........	Contre l'incendie..	46·05	20·83	52·13	81 28	7,025,741	67,200 96	0·96	7,718,040	443,906 37	5 75
Royale Canadienne........	Contre l'incendie, intér. et marit.	60·19	28·67	4·49	88·79	28,026,273	303,851 83	1·08	14,631,091	513,838 74	3·51
Souveraine........	Contre l'incendie..	71 02	29·60	....	95·00	10,582,169	130,323 00	1 23	19,667,167	174,039 36	0·88
De l'Ouest........	Contre l'incendie, intér. et marit..	70·67	27·06	5·28	97·72	104,525,735	1,347,265 83	1·29	79,108,333	1,403,950 28	1·77

TABLEAU VII.—Indiquant le rapport des pertes payées et des dépenses générales au Canada, aux primes reçues par les compagnies britanniques et américaines faisant, au Canada, en 1880, des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la navigation intérieure, ainsi que le rapport des primes inscrites aux risques entrepris.

—	Nature des assurances.	Rapport des pertes payées aux primes reçues, par cent.	Rapport des dépenses générales aux primes reçues, par cent.	Montant des risques entrepris pendant l'année.	Primes inscrites sur ces risques.	Rapport des primes inscrites aux risques entrepris, par cent.
Compagnies britanniques.				$	$ cts.	
Commercial Union	Contre l'incendie	44 69	20·02	21,562,002	258,847 37	1·20
Guardian	do	37·67	22·41	8,081,396	65,376 43	0·81
Imperial	do	31·89	20·78	16,100,357	162,156 69	1·01
Lancashire	do	47·48	25·15	18,071,908	198,830 29	1·10
Liverpool and London and Globe	do	25 09	24 01	19,647,312	166,860 15	0·85
London and Lancashire	do	4·92	14 76	875,537	9,704 05	1 11
London Assurance	do	27 46	19·97	7,298,640	56,841 00	0 78
North British	do	47·21	26 34	29,693 210	284,122 78	0 96
Northern	do	56 10	18 71	8,372,807	83,983 25	1·00
Norwich Union	do	6·90	33·46	2,404,090	21,782 58	0·91
Phœnix, de Londres	do	32·90	23·49	18,351,597	177,986 10	0·97
Queen	do	40·97	21·17	19,717,239	215,454 84	1·09
Royal	do	40·45	21·30	48,240,481	454,113 28	0 94
Scottish Commercial	do	151 78	48 99	2,799,299	24,859 00	0·89
Scottish Imperial	do	50·42	21·95	6,321,431	58,729 10	0·93
Compagnies américaines.						
Æ na Fire	Contre l'incendie	42 87	13·59	12,042,656	116,540 55	0 97
Agricultural, de Watertown	do	70·90	40·77	4,937,194	48,514 72	0 98
Hartford	do	37 37	13·53	7,522,245	83,190 72	1·11
Phenix, de Brooklyn	Cont. l'inc. et sur la nav. int.	121·24	19 65	7,811,789	70,771 83	0·91

Relevé de la compagnie d'assurances des Citoyens du Canada.—Département de l'incendie, des accidents et des garanties, pour l'année expirée le 31 décembre 1880.

Nature des assurances.	Revenu, en argent.					Emplois, d'argent.					
	Argent reçu pour primes. (net.)	Intérêts et dividendes sur actions, etc.	Divers.	Revenu total en argent.	Reçu à compte du capital social non compris dans le revenu.	Pertes payées.	Dépenses générales.	Dividendes ou boni aux actionnaires	Total des emplois d'argent.	*e*Excédant des primes sur les pertes. — *d* Diminution.	*e*Excédant des recettes sur les dépenses. — *d* Diminution
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Contre l'inc.	87,040 73	5,000 48	2,559 49	94,600 70	....	55,674 21	30,636 26	....	86,310 50	*e*31,366 49	*e*8,290 20
Accidents ...	4,117 65	374 21	582 11	5,073 97	....	376 43	*2,608 16	....	2,984 59	*e*3,741 22	*e*2,089 38
Garanties.....	14,249 73	1,044 83	2,886 66	18,181 22	....	33,448 02	6,247 49	....	39,695 51	*d*19,198 29	*d*21,514 29
	105,408 11	6,419 52	6,028 26	117,855 89	2,147 98	89,498 69	39,491 91	None.	128,990 60	*e*15,909 42	*d*11,134 71

* Y compris les boni aux porteurs de polices, $210.00.

RELEVÉ DES ÉTATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA

POUR L'ANNÉE

1880

RELEVÉ DES COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS AU CANADA EN 1880.

RELEVÉ des assurances sur la vie au Canada, 1880.

—	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffre des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport	Chiffre net des polices en vigueur à la date du rapport.	Nombre de polices échues.	Chiffre net des polices échues.	Réclamations payées.	Réclamations non réglées. Non contestées	Réclamations non réglées. Contestées.	Date du rapport.
Compagnies canadiennes.	$		$		$		$	$	$	$	
Canada	588,097	1,718	3,241,550	12,586	21 428,958	103	197,090	178,801	82,830	Aucune.	30 avril 1880.
Des Citoyens	29,211	107	195,700	692	1,141,440	14	17,308	15,308	5,100	Aucune.	31 déc. 1880.
Confédération	184 246	1,077	1,670,790	4,633	6,785,890	27	56,804	47,146	18,664	Aucune.	do
Mutuelle	36,645	183	286,000	1,143	1,364,459	10	6,146	6,750	446	Aucune.	do
Ontario Mutual	81,817	905	1,157,750	2,638	3,031,885	11	12,133	12,133	2,000	Aucune.	do
Soleil	114,595	573	926,370	2,486	3,892,139	8	25,437	28,549	2,000	Aucune.	do
7 Toronto	4,730	68	69,716	210	193,747	2	3,000	1,930	2,000	Aucune.	do
Totaux pour 1880	1,039,341	4,636	7,547,876	24,388	37,838,518	175	317,918	290,617	....	....	
Totaux pour 1879	919,345	3,723	6,112,706	21,655	33,246,543	148	238,114	220,769	....	....	
Augmentation *a*—Diminution *d*	*a* 119,996	*a* 913	*a* 1,435,170	*a* 2,733	*a* 4,591,975	*a* 27	*a* 79,804	*a* 69,848	....	....	
Compagnies britanniques.											
Briton Life	4,009	13	28,000	66	118,910	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1880.
*Briton Medical	30,603	Aucune.	Aucune.	431	1,009,005	6	16,303	16,303	800	Aucune.	do
Commercial Union	20,631	11	37,736	300	631,285	3	5,983	6,754	2,806	Aucune.	do
*Edinburgh	22,163	Aucune.	Aucune.	226	567,953	5	8,062	7,543	1,978	Aucune.	31 mars 1880.
*Life Association of Scotland	95,175	Aucune.	Aucune.	1,674	3,195,191	23	50,312	67,125	28,655	Aucune.	5 avril 1880.
Liverpool and London and Globe	10,539	8	18,467	193	281,041	6	7,153	5,679	1,473	Aucune.	31 déc. 1880.
London and Lancashire	61 551	425	706,900	1,363	2,186,740	7	12,045	11,175	4,545	Aucune	do
London Assurance	1,082	2	5,840	9	29,378	Aucune.	Aucune.	1,848	Aucune.	Aucune.	do
North British	26,710	26	112,498	335	994,979	12	37,684	35,221	8,464	Aucune.	30 nov. 1880.
Queen	10,001	7	18,460	205	410,603	1	2,433	6,433	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1880.
‡Reliance	27,832	89	142,000	449	751,092	4	16,500	6,051	500	10,000	31 jan. 1881.
Royal	28,020	12	44,500	331	1,004,213	9	26 364	32,980	1,076	Aucune.	31 déc. 1880.
*Scottish Amicable	16,619	Aucune.	Aucune.	230	607,031	2	9,888	22,300	Aucune.	Aucune.	do
*Scottish Provident	5,978	Aucune.	Aucune.	107	224,587	1	2,433	2,920	2,433	Aucune.	do
*Scottish Provincial	P. de rap.	....	....	....	....	....	....	....	....	....	

Standard	165,445	502	1,036,987	2,960	6,037,919	30	72,795	71,202	18,298	Aucune.	15 nov. 1880.
17 Star	20,382	43	150,623	309	748,103	Aucune.	Aucune.	21,252	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1880.
Totaux pour 1880	549,728	1,138	2,302,011	9,188	18,798,030	109	267,955	314,786	....	....	
Totaux pour 1879	565,875	853	1.877,918	9,465	19,410,829	137	324,060	316,956	....	....	
† Augmentation *a*—Diminut. *d*	*a* 17,236	*a* 285	*a* 424,093	*a* 320	*a* 445,951	*d* 19	*d* 37,195	*a* 28,344	....	....	
Compagnies américaines.											
Ætna	347,257	1,103	1,826,250	8,460	10,324,888	93	120,924	124,325	17,881	9,600	31 déc. 1880.
*Connecticut	121,662	Aucune.	Aucune.	1,800	3,250,000	47	96,865	70,865	26,000	25,000	31 déc. 1880.
Equitable	194,485	569	1,674,100	2,423	5,952,547	26	58,590	62,675	7,500	Aucune.	31 déc. 1880.
‡Metropolitan	27,102	15	33,750	429	951,932	4	7,000	7,000	2,000	Aucune.	31 déc. 1880.
*National	13,051	Aucune.	Aucune.	516	589,738	8	4,846	4,186	1,230	Aucune.	31 déc. 1880.
*New York	112,150	Aucune.	Aucune.	1,518	3,913,095	46	88,469	89,662	2,371	2,000	31 déc. 1880.
*North Western	33,130	Aucune.	Aucune.	618	925,743	6	27,907	27,907	Aucune .	Aucune.	31 déc. 1880.
*Phœnix, de Hartford	79,530	Aucune.	Aucune.	2,619	2,020,115	34	44,510	45,212	2,298	1,500	31 déc. 1880.
Travellers'	88,815	199	321,350	2,173	2,927,344	21	39,860	15,860	24,000	Aucune.	31 déc. 1880.
Union Mutual	83,153	142	201,550	1,808	2,743,678	30	51,263	43,204	20,000	5,000	31 déc. 1880.
11*United States	1,723	Aucune.	Aucune.	27	44,665	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	31 déc. 1880.
Totaux pour 1880	1,102,058	2,028	4,057,000	22,391	33,643,745	315	540,234	490,896	....	....	
Totaux pour 1879	1,121,537	1,837	3,363,600	21,933	33,616,330	211	386,020	411,764	....	....	
Augmentation *a*—Diminut. *d*	*d* 19,479	*a* 191	*a* 693,400	*a* 458	*a* 27,415	*a* 104	*a* 154,214	*a* 79,132	....	....	

RÉCAPITULATION.

7 Compagnies canadiennes	1,039,341	4,636	7,547,876	24,388	37,838,518	175	317,918	290,617	....	....
17 Compagnies britanniques	549,728	1,138	2,302,011	9,188	18,798,030	109	267,955	314,786	....	....
11 Compagnies américaines	1,102,058	2,028	4,057,000	22,391	33,643,745	315	540,234	490,896	....	....
Totaux pour 1880	2,691,127	7,802	13,906,887	55,967	90,280,293	599	1,126,107	1,096,299	....	....
Totaux pour 1879	2,606,757	6,413	11,354,224	53,053	86,273,702	496	948,194	949,489	....	....
†Augmentation *a*—Diminut. *d*	*a* 117,753	*a* 1,389	*a* 2,552,663	*a* 3,511	*a* 5,065,341	*a* 112	*a* 196,823	*a* 177,324	....	....

* Ces compagnies ont cessé de faire de nouvelles opérations au Canada.

† En établissant ces différences la *Scottish Provincial* a été retranchée des totaux de 1879, cette compagnie n'ayant pas fait de rapport pour 1880, mais les totaux réels de 1879 sont donnés.

‡ Ces compagnies ont cessé de faire de nouvelles opérations durant l'année, au Canada.

PAIEMENTS AUX PORTEURS DE POLICES.

Compagnies.	Par le décès de l'assuré.	Dotations échues.	Payé aux rentiers-viagers.	Payé en rachat de polices.	Dividendes payés aux porteurs de polices.	Total payé aux porteurs de polices.	Revenu net des primes (y compris considération pour rent. viagères.
Comp. canadiennes.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Canada	174,658 75	4,141 77	618 00	26,984 15	53,169 01	259,601 68	588,097 46
Citoyens	10,000 00	5,307 55	Aucun.	1,848 38	685 02	17,840 95	29,211 00
Confédération	47,145 80	Aucune.	992 30	7,839 66	3,165 54	59,143 30	184,246 04
Mutuelle.	5,500 00	1,250 00	Aucun.	2,153 92	Aucun.	8,903 92	36,645 43
Mut. de l'Ontario	12,133 00	Aucune.	Aucun.	1,982 99	12,565 40	26,681 39	81,816 76
Soleil	28,549 20	Aucune.	70 00	1,837 27	7,295 23	37,751 70	114,595 29
Toronto	930 00	1,000 00	Aucun.	376 74	Aucun.	2,306 74	4,729 57
Totaux	278,916 75	11,699 32	1,710 30	43,023 11	76,880 20	412,229 68	1,039,341 55
Comp britanniques.							
Briton Life	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucun.	4,008 57
Briton Medical	16,303 33	Aucune.	Aucun.	1,094 37	Aucun.	17,397 70	30,602 87
Commercial Union	6,754 02	Aucune.	Aucun.	1,372 99	Aucun.	8,127 01	20,620 53
Edinburgh	7,543 33	Aucune.	37 56	1,456 76	1,328 14	10,365 79	22,163 01
Life Association of Scotland	66,836 09	288 86	140 88	4,364 34	Aucun.	71,630 17	95,175 40
Liverpool and London and Globe	5,679 34	Aucune.	363 00	348 21	Aucun.	6,390 55	10,538 99
London & Lancashire	10,500 00	675 00	Aucun.	621 53	156 77	11,953 30	64,551 13
London Assurance	1,848 00	Aucune.	Aucun.	1,157 00	Aucun.	3,005 00	1,081 90
North British	29,220 71	6,000 00	Aucun.	1,971 75	299 75	37,492 21	26,709 92
Queen	6,433 33	Aucune.	Aucun.	1,500 56	940 72	8,874 61	10,001 31
Reliance	6,051 27	Aucune.	Aucun	895 04	Aucun.	6,946 31	27,832 13
Royal	32,475 89	503 91	828 09	1,236 78	2,225 82	37,270 49	28,020 36
Scottish Amicable	22,300 37	Aucune.	Aucun.	864 07	Aucun.	23,164 44	16,619 41
Scottish Provident	2,920 00	Aucune.	Aucun.	206 35	Aucun.	3,126 35	5,975 68
Scottish Provincial	(P. de rapp.)						
Standard	71,201 90	Aucune.	452 00	10,378 74	1,274 90	83,307 54	165,444 98
Star	21,251 57	Aucune.	Aucun.	201 05	Aucun.	21,452 62	20,381 60
Totaux	307,319 15	7,467 77	1,821 53	27,669 54	6,226 10	350,504 09	549,727 79
Comp. américaines.							
Ætna Life	98,423 99	25,901 32	Aucun.	2,820 33	51,807 81	178,953 45	347,256 80
Connecticut	56,403 00	14,462 00	Aucun.	...	...	70,865 00	121,661 60
Equitable	57,675 00	5 000 00	350 00	9,863 98	15,270 32	88,159 30	194,485 09
Metropolitan	7,000 00	Aucune.	Aucun.	Aucune.	Aucun.	7,000 00	27,102 35
National Life	4,186 00	Aucune.	Aucun.	4,308 70	Aucun.	8,494 70	13,051 35
New York	54,474 52	35,187 89	Aucun.	2,041 63	8,035 19	99,739 23	112,149 74
North Western	27,907 00	Aucune.	Aucun.	687 41	10,241 81	38,836 22	33,129 69
Phœnix, de Hartford	32,753 00	12,459 00	Aucun.	Aucune.	15,376 72	60,588 72	79,530 04
Travelers	12,650 00	3,210 00	Aucun.	3,142 10	Aucun.	19,002 10	88,815 40
Union Mutual	30,339 25	12,865 00	Aucun.	8,351 68	3,957 30	55,513 23	83,152 91
United States	Aucun.	Aucune.	Aucun.	Aucune.	100 40	100 40	1,723 35
Totaux	381,811 76	109,085 21	350 00	31,215 83	104,789 55	627,252 35	1,102,058 32

RÉCAPITULATION.

Cie canadiennes	278,916 75	11,699 32	1,710 30	43,023 11	76,880 20	412,229 68	1,039,341 55
Cie britanniques	307,319 15	7,467 77	1,821 53	27,669 54	6,229 10	350,504 09	549,727 79
Cie américaines	381,811 76	109,085 21	350 00	31,215 83	104,789 55	627,252 35	1,102,058 32
Totaux	968,047 66	128,252 30	3,881 83	101,909 48	187,895 85	1,389,986 12	2,691,127 66

MONTANT des assurances sur la vie terminées selon le cours naturel ou par rachat, et périmées, durant l'année 1881.

—	Montant des assurances.				Total des assurances rachetées et périmées.
	Terminées par le décès de l'assuré.	Expirées.	Rachetées.	Périmées.	
Compagnies canadiennes.	$	$	$	$	$
Canada	192,948	30,142	142,658	1,058,282	1,200,940
Des Citoyens	12,000	5,308	55,385	152,554	207,939
Confédération	56,804	Aucune.	177,382	562,399	739,781
Mutuelle	5,896	1,750	64,013	296,210	360,223
Mutuelle de l'Ontario	12,133	Aucune.	30,707	228,938	259,645
Soleil	25,437	3,000	104,307	624,500	728,807
Toronto	1,000	2,000	13,989	22,589	36,578
Totaux pour 1880	306,218	42,200	588,441	2,945,472	3,533,913
Totaux pour 1879	233,349	41,350	754,161	2,936,943	3,691,104
Augmentation *a*; diminution *d*.	*a* 72,869	*a* 850	*d* 165,720	*a* 8,529	*d* 157,191
Compagnies britanniques.					
Briton Life	Aucune.	Aucune.	11,000	5,000	16,000
*Briton Medical	16,303	do	11,559	12,921	24,480
Commercial Union	5,983	do	22,134	54,507	76,641
*Edinburgh	8,062	do	16,113	Aucune.	16,113
*Life Association of Scotland	50,871	do	64,668	79,726	144,394
Liverpool & London & Globe	7,153	do	9,157	7,300	16,457
London and Lancashire Life	12,045	do	55,778	222,575	278,353
London Assurance	Aucune.	486	2,434	Aucune	2,434
North British and Mercantile	37,685	14,867	36,867	22,300	59,167
Queen	2,433	750	14,022	15,537	29,559
§Reliance	16,500	Aucune.	27,995	385,532	413,527
Royal	25,860	504	13,505	12,536	26 041
*Scottish Amicable	9,888	Aucune.	10,463	19,747	30,210
*Scottish Provident	2,433	do	3,504	Aucune.	3,504
*Scottish Provincial	(Pas de rap.)				
Standard Life	72,795	Aucune.	101,244	321,750	422,994
Star	Aucune.	do	4,867	79,083	83,950
Totaux pour 1880	268,011	16,607	405,310	1,238,514	1,643,824
Totaux pour 1879	308,049	55,358	589,013	1,856,659	2,445,672
†Augmentation *a*; diminution *d*.	*d* 26,979	*d* 33,239	*d* 154,504	*d* 612,237	*d* 766,741
Compagnies américaines.					
Ætna	94,371	37,553	109,231	573,203	681,434
*Connecticut	82,403	14,462	....	....	490,152
Equitable	53,590	5,000	139,155	790,800	929,955
§Metropolitan	7,000	Aucune.	Aucune.	281,000	281,000
*National	4,816	do	....	....	73,442
*New York	53,281	35,188	....	....	262,081
*North Western	27,907	1,751	38,153	69,000	107,153
*Phœnix Mutual	32,051	12,459	....	....	166,013
Travelers	36,650	3,210	109,480	317,448	426,928
Union Mutual	39,600	26,865	86,970	178,350	265,320
*United States	Aucune.	Aucune.	Aucune.	5,000	5,000
Totaux pour 1880	431,699	136,488	....	....	3,689,478
Totaux pour 1879	283,246	121,771	....	....	4,015,204
Augmentation *a*; diminution *d*.	*a* 148,453	*a* 14,717	....	....	*d* 325,726

*Ces compagnies ont cessé de faire de nouvelles opérations au Canada.

† En établissant ces différences la Scottish Provincial a été retranchée des totaux de 1879, mais les totaux réels de 1879 sont donnés.

§ Ces compagnies ont cessé durant cette année de faire des opérations au Canada.

RELEVÉ des assurances contre les accidents au Canada pour l'année 1880.

—	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Chiffres des nouvelles polices.	Nombre de polices en vig. à cette date.	Chiffre net des risques en vigueur à cette date.	Pertes encourues pendant l'année.	Indemnités payés.	Réclamat'ns non-réglées. Non contestées.	Réclamat'ns non-réglées. Contestées.
	$		$		$	$	$		
Accidents	31,250	4,028	5,439,235	2,633	3,314,250	7,884	9,995	Auc.	Auc.
Des Citoyens	4,118	6[illegible]1	1,438,500	293	635,000	376	376	do	do
London Guarantee and Accident	675	78	148,500	70	120,500	50	50	do	do
Soleil	4,289	332	499,500	....	839,350	....	5,583	do	do
Travelers	30,886	2,278	4,101,500	....	....	30,694	20,694	10,000	do
Totaux	71,218	7,347	11,627,235	....	....	....	36,698	10,000	Auc.

LISTE des comp. d'assur. autorisées à faire des opérations au Canada en vertu des Actes d'Assur. de 1875 et 1877, le 1er avril 1881.

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception des significations de pièces et d'avis.	Dépôts entre les mains du receveur général. Valeur au pair.	Dépôts entre les mains du receveur général. Valeur acceptée.	Genre d'assurances autorisé.
		$ cts.	$ cts.	
La Cie Canadienne d'assurances contre les accidents	Edward Rawlings, gérant, Montréal	23,783 00	20,000 00	Contre les accidents.
La Cie d'assur. contre l'inc. dite "Ætna," de Hartford	Robert Wood, agent général, Montréal	100,070 69	97,770 69	Cont. l'inc. et sur la nav.
La Cie d'assurances sur la vie dite "Ætna," de Hartford	Wm. H. Orr, gérant, Toronto	195,000 00	195,000 00	Sur la vie.
La Cie d'assurances Agricole de Watertown, N. Y.	Jno. Fisher, agent en chef, Cobourg	100,000 00	100,000 00	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances dite "Anchor Marine"	Hugh Scott, agent, Toronto	56,000 00	50,400 00	Navigation intérieure.
La Cie d'assurances British America, Toronto	Louis H. Boult, gérant, Toronto	61,000 00	54,900 00	Cont l'inc. et sur la nav.
L'association sur la vie dite "Briton" (limitée)	J. B. M. Chipman, agent en chef, Montréal	54,993 33	54,993 33	Sur la vie.
La Cie d'assur. maritime et contre l'incendie du Canada	Chas. Cameron, directeur gérant, Hamilton	53,400 00	50,000 00	Cont. l'inc. et sur la nav.
La compagnie de garantie du Canada	Edward Rawlings, gérant, Montréal	57,133 00	51,000 00	Garantie.
La Cie d'assurances du Canada, sur la vie, Hamilton	A. G. Ramsay, gérant, Hamilton	60,000 00	54,000 00	Sur la vie.
L'association d'assur. canadienne dite "Steam Users"	W. B. McMurrich, agent, Toronto	10,500 00	10,500 00	Sur les chaud. à vapeur.
La Cie d'assurances des Citoyens, du Canada	Gerald E. Hart, agent en chef, Montréal	56,000 00	50,400 00	Sur la vie et c. les accid.
do do do	Gerald E. Hart, agent en chef, Montréal	56,000 00	50,400 00	Cont l'inc. et sur la nav.
do do do	Gerald E. Hart, agent en chef, Montréal	30,000 00	30,000 00	Garantie.
La Cie d'assur. Commercial Union de Londres, Angl.	Fred. Cole, agent général, Montréal	206,923 68	206,923 68	Cont. l'inc. et sur la vie.
L'ass. d'ass. sur la vie dite "Confédération," du Canada	J. K. Macdonald, directeur gérant, Toronto	86,350 00	77,650 00	Sur la vie.
La Cie d'ass. mar. et c. l'inc. dite "Dominion," Hamilton	F. R. Despard, gérant, Hamilton	50,000 00	50,000 00	Cont. l'inc. et sur la nav.
La société d'ass. sur la vie dite "Equitable," E.-Unis, N.Y.	R. W. Gale, gérant, Montréal	105,000 00	105,000 00	Sur la vie.
La société d'ass. c. l'inc. de Londres, Ang. (resp. limitée).	Wm. Robertson, agent en chef, Montréal	100,000 23	100,000 23	Contre l'incendie.
La compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie dite "Guardian," Londres, Angleterre.	Robert Simms et Cie. et George Denholm, agents généraux, Montréal	100,343 68	100,343 68	do
La Cie d'assurances contre l'incendie, de Hartford	Robert Wood, agent général, Montréal	85,840 00	100,000 00	do
La Cie d'assurances Impériale de Londres, Angleterre	W. H. Rintoul, agent, Montréal	100,069 02	100,069 02	do
La Cie d'assurances dite "Lancashire"	S. C. Duncan-Clark, agent en chef, Toronto	100,000 00	100,000 00	do
La Cie d'ass. dite "Liverpool and London and Globe"	G. F. C. Smith, agent en chef, Montréal	160,033 33	145,580 00	Cont. l'inc. et sur la vie.
La corporation d'assurances London, Angleterre	C. C. Foster, agent, Montréal	150,000 00	150,000 00	do
La Cie de garantie et contre les accidents, dite "London"	A. T. McCord, jun., agent en chef, Toronto	53,533 33	53,533 33	Garantie et c. les accid.
La Cie d'ass. c. l'inc. dite "London and Lancashire"	C. J. Spike, agent en chef, Halifax, N.E.	102,200 00	102,200 00	Contre l'incendie.
La Cie d'ass. sur la vie dite "London and Lancashire".	William Robertson gérant, Montréal	110,000 00	110,000 00	Sur la vie.
La Cie d'assur. mutuelle c. l'inc du Canada, London, O.	D. C. Macdonald, secrétaire, London	30,000 00	30,000 00	Contre l'incendie.
La Cie d'ass sur la vie dite "Metropolitan," de N.-Y.	Thos. A. Temple, agent génér., St-Jean, N.B.	100,000 00	100,000 00	Sur la vie.
L'association d'assur mutuelle sur la vie, du Canada	J. Turner, président, Hamilton	91,488 33	82,338 60	do
La compagnie d'assurances mutuelle "North American"	Wm. McCabe, directeur gérant, Toronto	50,000 00	50,000 00	do
La Cie d'assur. dite "North British and Mercantile"	Macdougall et Davidson, agents généraux, Montréal	162,000 00	150,800 00	Contre l'inc et sur la vie.
La Cie d'assurances Northern, d'Aberdeen et Londres	Taylor, Frères, agents généraux, Montréal	100,000 00	100,000 00	Contre l'incendie.

LISTE des compagnies d'assur. autorisées à faire des opérations au Canada, en vertu des Actes d'Assur. de 1875 et 1877, etc.—*Suite.*

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception des significations de pièces et d'avis.	Dépôt entre les mains du receveur général.		Genre d'assurances autorisé.
		Valeur au pair.	Valeur acceptée.	
		$ cts.	$ cts.	
La société d'assur. contre l'inc. dite "Norwich Union"	Alex. Dixon, agent, Toronto	100,000 00	100,000 00	Contre l'incendie.
La Cie d'assurance mutuelle sur la vie, de l'Ontario	Wm. Hendry, gérant, Waterloo	56,156 79	50,541 11	Sur la vie.
La Cie d'ass. contre l'inc. dite "Phœnix," de Brooklyn	Robert Hampson, agent, Montréal	100,000 00	100,000 00	Cont. l'inc. et sur la nav.
La Cie d'ass. c. l'inc. dite "Phœnix," de Londres, Ang.	Gillespie, Moffatt et Cie., agents généraux Montréal	100,297 84	100,297 84	Contre l'incendie.
La Cie d'assurances contre l'incendie, de Québec	J. G. Clapham, président, Québec	100,200 00	98,680 00	do
La Cie d'ass. sur la vie et c. l'inc., dite "Queen," Angl.	A. M. Forbes et H. J. Mudge, agents en chef, Montréal	151,100 00	151,100 00	Cont. l'inc. et sur la vie.
La Cie d'ass. mut. sur la vie, dite "Reliance," Lond., A.	J. Cassie Hatton, avocat, Montréal	110,000 00	110,000 00	Sur la vie.
La Cie d'assurances Royale Canadienne	Arthur Gagnon, secrétaire, Montréal	56,000 00	50,400 00	Cont. l'inc. et sur la nav.
La Cie d'assurances Royal	M. H. Gault et Wm. Tatley, agents en chef, Montréal	418.181 79	418,181 79	Cont. l'inc. et sur la vie.
lvi La Cie d'assurances Scottish Imperial	Taylor, Frères, agents généraux, Montréal	103,825 00	101,275 00	Contre l'incendie.
La Cie d'ass. contre l'inc. dite "Sovereign," du Canada.	Hon. Alex. Mackenzie, président, Toronto	119,339 00	107,774 00	do
La Cie d'ass sur la vie dite "Standard," Ecosse	W. M. Ramsay, gérant, Montréal	171,000 00	153,900 00	Sur la vie.
La société d'ass. sur la vie, dite "Star," d'Angleterre	A. W. Lauder, trésorier principal, Toronto	100,343 68	100,343 68	do
La Cie d'ass mut. sur la vie, dite "du Soleil," de Montréal	R. Macaulay, secrétaire et gérant, Montréal	56,000 00	50,400 00	Sur la vie et c. les accid
La Cie d'assurances sur la vie et Tontine, de Toronto	Arthur Harvey, gérant, Toronto	33,440 36	30,200 36	do do
La Cie d'ass. dite "Travelers," de Hartford, Connect	Thos. Simpson, agent, Montréal	129,000 00	126,100 00	do do
La Cie d'assuranc. sur la vie "Mutual Union" du Maine	Wm. Mulock, agent, Toronto	115,000 00	115,000 00	Sur la vie.
La Cie d'assurances de l'Ouest, Toronto	J. J. Kenny, directeur gérant, Toronto	57,700 00	51,930 00	Cont. l'inc. et sur la nav.

Les compagnies d'assurances sur la vie ci-dessus nommées, ayant cessé d'entreprendre des risques au Canada, sont autorisées en vertu de l'article 17 de "l'acte d'assurances refondu de 1877," à poursuivre toutes les opérations se rattachant aux polices émises le 31 mars 1878, et leurs dépots sont applicables à ces polices, sauf les dispositions des actes d'assurances de 1868 et 1871.

Nom de la compagnie.	Principal agent pour la réception de signification de pièces et avis.	Dépôt entre les mains du receveur-général. Valeur au pair.	Dépôt entre les mains du receveur-général. Valeur acceptée.	Genre d'assurances autorisé.
		$ cts.	$ cts.	
L'as. méd. et gén. sur la vie dite "Briton," Londres, Ang.	Jas. B M. Chipman, gérant, Montréal..........	100,343 68	100,343 68	Sur la vie.
La Cie. d'assurances sur la vie dite Connecticut Mutual, de Hartford, Conn., E.-U.	Robt. Wood, agent général, Montréal	140,000 00	140,000 00	Sur la vie.
La Cie. d'assurances sur la vie d'Edimbourg	David Higgins, agent principal, Toronto.......	150,515 54	150,515 54	Sur la vie.
L'Association d'assurances sur la vie, d'Ecosse	George W. Ford, agent principal, Montréal...	150,000 00	150,000 00	Sur la vie.
La Cie. d'ass. sur la vie Nationale, des E.-U. d'Amérique	Thos. C. Livingston, Hamilton..................	100,000 00	100,000 00	Sur la vie.
La Cie. d'assurances sur la vie, de New-York	F. W. Campbell, M.D., procureur, Montréal...	100,000 00	100,000 00	Sur la vie.
La Cie. d'assurances sur la vie dite "North Western," de Milwaukee, E.-U.	M. W. Mills, agent principal, Toronto.........	100,000 00	100,000 00	Sur la vie.
La Cie. d'ass. sur la vie "Phœnix Mutual," Hartford	A. R. Bethune, agent général, Montréal........	105,000 00	105,000 00	Sur la vie.
La Cie. d'assurance sur la vie dite "The Positive Government Security," (limitée), Angleterre	John Taylor, secrétaire, Montréal..............	8,273 34	8,273 34	Sur la vie.
La Cie. d'assur. sur la vie dite "Scottish Amicable"	Geo. Wm. Ford, agent général, Montréal.......	150,000 00	150,000 00	Sur la vie.
L'institution "Scottish Provident"	R. A. Ramsay, procureur, Montréal............	100,343 68	100,343 68	Sur la vie.
La Cie. d'assurance "Scottish Provincial"	Geo. Wm. Ford, secrétaire, Montreal...........	150,790 34	150,790 34	Sur la vie.
La Cie. d'assurances sur la vie, "United States"	....	60,000 00	60,000 00	Sur la vie.

NOTE.—La compagnie d'assurance sur la vie dite "Atlantic," d'Albany, New-York, est entre les mains d'un receveur dans l'Etat de New-York, elle a été déclarée insolvable et un syndic a été nommé par la cour de Chancellerie de l'Ontario, T. W. Taylor, écr., Toronto. Le dépôt entre les mains du receveur général consiste en effets canadiens $80,292, et en intérêts perçus en argent $20,011.78.

La compagnie d'assurances sur la vie, dite "Globe Mutual," de New-York, a été déclarée insolvable aux Etats-Unis et au Canada, et James D. Fish, de New-York, a été nommé receveur par les cours des Etats-Unis, et W. C. Wells, de Montréal, a été nommé syndic par la Cour Supérieure de Montréal, pour les opérations faites au Canada. Le dépôt fait par la compagnie entre les mains du gouvernement, $100,000 en effets des Etats-Unis, a été, par ordre de la dite Cour Supérieure, délivré aux banquiers de cette cour.

La compagnie d'assurances maritime des Marchands de Montréal, a cessé ses opérations, et liquidé ses affaires. Le receveur général retient encore le dépôt de la compagnie, $53,000, au pair.

La compagnie d'assurances contre l'incendie Nationale de Montréal a cessé ses opérations, et a réassuré ses risques en cours dans la compagnie d'assurances dite la Souveraine de Toronto ; le gouvernement retient encore le dépôt de la compagnie, $6,000, au pair.

J. B. CHERRIMAN,
Surintendant des assurances.

UREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,
OTTAWA, 1er avril 1881.

ETATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES

CONTRE

L'INCENDIE

ET LES RISQUES DE LA

NAVIGATION INTÉRIEURE

EN CONFORMITÉ DES ACTES D'ASSURANCES DE 1875 ET 1877.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES A FAIRE DES OPÉRATIONS D'**ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE** AU CANADA, PENDANT L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Compagnie d'assurances *Ætna*, de Hartford, Conn.
Compagnie d'assurances *Agricultural*, de Watertown, N.Y.
Compagnie d'assurances *British America*, Toronto.
Compagnie d'assurances contre l'incendie et maritime du Canada, Hamilton.
Compagnie d'assurances des Citoyens, Canada.
Compagnie d'assurances *Commercial Union*, de Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances contre l'incendie et maritime, dite *Dominion*, Hamilton.
Cie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, dite *Guardian*, Londres, Angl.
Compagnie d'assurances contre l'incendie dite *Hartford*, Hartford, Conn.
Compagnie d'assurances *Imperial*, de Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances *Lancashire*.
Compagnie d'assurances *Liverpool and London and Globe*.
Compagnie d'assurances contre l'incendie, *London and Lancashire*.
Corporation d'assurances *London*.
Compagnie d'assurances Mutuelle contre l'incendie du Canada, London, Ont.
Compagnie d'assurances *North British and Mercantile*.
Compagnie d'assurances *Northern*, d'Aberdeen et Londres.
Société d'assurance contre l'incendie dite *Norwich Union*.
Compagnie d'assurance *Phenix*, de Brooklyn.
Compagnie d'assurances contre l'incendie *Phœnix*, de Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances contre l'incendie de Québec.
Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, dite *Queen*, Angleterre.
Compagnie d'assurances Royale Canadienne.
Compagnie d'assurances *Royal*, d'Angleterre.
Compagnie d'assurances *Scottish Imperial*.
Compagnie d'assurances contre l'incendie dite *Sovereign*, Canada.
Compagnie d'assurances de l'Ouest, Toronto.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISEES A FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE LA **NAVIGATION INTÉRIEURE** AU CANADA, PENDANT L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Compagnie d'assurances *Ætna*, de Hartford, Connecticut.
Compagnie d'assurances *Anchor Marine*, Toronto.
Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la Marine du Canada, Hamilton.
Compagnie d'assurances contre l'incendie et maritime, dite *Dominion*, Montréal.
Compagnie d'assurances maritime des Marchands du Canada, Montréal.
Compagnie d'assurances *Phenix*, de Brooklyn.
Compagnie d'assurances Royale Canadienne, Montréal.
Compagnie d'assurances de l'Ouest, Toronto.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *ÆTNA*, DE HARTFORD, CONN., E-U.

ETAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—LUCIUS J. HENDEE. | *Secrétaire*—JOTHAM GOODNOW.
Siége social—Hartford, Conn. Constituée en corporation en juin 1819.
Bureau principal au Canada—Montréal. | *Agent principal*—ROBT. WOOD.
(Opérations commencées au Canada en 1821.)

CAPITAL.

Capital autorisé	$5,000,000 00
Capital souscrit et payé en argent	3,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets, débentures, etc., possédés par la compagnie, savoir :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets canadiens	$ 5,070 69	$ 5,070 69
Effets de la corporation de Montréal	13,000 00	13,390 00
Débentures do	10,000 00	10,300 00
do des Etats-Unis à 4 pour cent	22,000 00	24,640 00
do do 4½ do	50,000 00	56,000 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$100,070 69	$109,400 69

Reporté à la valeur vénale	$109,400 69
Les effets, etc., énumérés ci-dessus sont déposés entre les mains du receveur général.	
Déposé à la banque de Montréal à Ottawa	2,679 45
Soldes des agents	8,631 21
Total de l'actif au Canada	$120,711 35

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies mais dont le montant n'est pas encore dû	$4,075 00	
Montant total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada.		$ 4,075 00
Réserve des primes non-acquises pour tous les risques en cours au Canada.		36,601 28
Total du passif au Canada		$40,676 28

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$116,540 55	
A déduire les réassurances, rabais et ristournes	13,365 20	
Montant total net de l'argent reçu pour primes au Canada		$103,175 35
Reçu pour intérêt et dividendes		4,721 27
Revenu total en argent au Canada		$107,896 62

ÆTNA—Suite.

EMPLOIS AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $2,300.00)	$ 1,550 00	
Payé sur sinistres (incendie) survenus durant l'année	42,678 74	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie)		$44,228 74
Payé pour commission ou courtage		11,946 49
do taxes au Canada		728 42
do dépenses générales		1,347 87
Total des emplois d'argent au Canada		$58,251 52

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Total des polices en vigueur à la date du dernier état	$ 7,892,108	$ 87,644 10
Délivrées durant l'année, (nouvelles et renouvelées)	12,042,656	116,540 55
Total	$19,934,764	$204,184 65
A déduire—polices éteintes	12,039,414	120,557 95
Total des polices en vigueur à la fin de l'année	$7,895,350	$83,626 70
A déduire—les réassurances	875,000	11,090 80
Total net des polices en vigueur le 31 déc. 1880	$7,020,350	$72,535 90

Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date (non rapporté).
Montant total net des polices en vigueur $7,020,350 00
Total des primes sur ces polices 72,535 90

Signé et attesté sous serment, le 7 janvier 1880, par

ROBERT WOOD.

(Reçu le 8 janvier 1881.)

ÉTAT GÉNÉRAL, 31 DÉCEMBRE 1880.

ACTIF.

Biens-fonds, non hypothéqués	$365,000 00
Argent en caisse ou en banque	797,479 93
Argent en caisse chez les agents ou en route	357,108 30
Prêts sur obligations et hypothèques	81,570 00
Effets et débentures, valeur vénale	5,821,943 89
Intérêts en cours	971 60
Total de l'actif	$7,424,073 72

ÆTNA—Fin.

PASSIF.

Pertes établies mais dont le montant n'est pas encore dû	$ 28,841 77
Réclamations pour pertes non établies, en litige, ou dont il devra être justifié	129,890 26
Toutes autres réclamations contre la compagnie pour ristournes, commissions, etc	54,270 44
Chiffre des primes non acquises	1,062,563 57
Total du passif	$1,275,566 04

Signé et attesté sous serment, par

LUCIUS J. HENDEE,
Président.

JOTHAM GOODNOW,
Secrétaire.

HARTFORD, 1er janvier 1881.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *AGRICULTURAL* DE WATERTOWN, N.-Y.

ETAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—JOHN A. SHERMAN. | *Secrétaire*—ISAAC MUNSON.

Siége social—Watertown, N.-Y.

Agent au Canada—FISHER et FLYNN. | *Bureau principal au Canada*—Cobourg, Ont.

Organisée ou constituée en corporation en février 1853; opérations commencées au Canada, le 1er octobre 1878, en se chargeant des risques en cours de la compagnie d'assurances Agricole du Canada, insolvable.

CAPITAL.

*Fonds social autorisé, souscrit et payé en argent		$ 300,000 00

ACTIF AU CANADA.

Immeubles		$ 1,100 00
Prêts sur obligations et hypothèques sur lesquels il est dû plus d'un an d'intérêt et pour lesquels jugement n'a pas encore été obtenu—première hypothèque		800 00
Intérêt dû et impayé sur ces prêts	$48 00	
id accumulé id	28 00	
Total de l'intérêt reporté		76 00
Bons enregistrés 4 pour cent des Etats-Unis, déposés entre les mains du receveur-général—valeur au pair $100,000; valeur vénale		112,375 00
Caisse d'épargnes du gouvernement, Ottawa		5,000 00
Soldes des agences		7,612 73
Montant des primes en caisse sur lesquelles des polices ont été émises au Canada		10,817 89
Total de l'actif au Canada		$137,781 62

PASSIF AU CANADA.

Montant net des pertes, établies mais non échues, au Canada	$ 460 00	
do do réclamations non établies	1,360 00	
	$1,820 00	
Montant net des pertes contestées—devant les tribunaux (survenues en 1879).	2,200 00	
Montant net des indemnités réclamées mais non établies		4,020 00
Réserve de primes non-acquises sur tous les risques en cours au Canada.		57,207 41
Total du passif au Canada		$61,227 41

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$48,514 72	
Moins, les réassurances, rabais et ristournes	1,224 73	
Total net de l'argent reçu pour primes		47,289 99
Reçu pour dividendes sur effets		136 87
Total du revenu au Canada		$47,426 86

Billets ou effets reçus pendant l'année en paiement de primes, encore impayés, $10,817.89.

*$100,000 ont été pris sur l'excédant et ajoutés au capital le 9 octobre 1880.

AGRICULTURAL, DE WATERTOWN—*Suite.*

EMPLOIS AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes, portés dans le dernier rapport à $5,760.00	$ 4,169 40	
Payé sur sinistres (incendie) survenus durant l'année	29,357 30	
Total net payé sur sinistres durant l'année		33,526 70
Commission ou courtage		9,179 37
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel au Canada.		5,148 33
Toutes autres dépenses		4,953 62
†Total des emplois d'argent au Canada		$52,808 02

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Montant.	Primes.
Montant brut des polices en vigueur	....	$24,241,924	$108,347 60
Polices délivrées pendant l'année (nouvelles)	5,357	4,937,194	48,514 72
Total	....	$29,179,118	$156,862 32
A déduire, les polices éteintes	....	17,912,754	60,211 15
Montant brut et net des polices en vigueur le 31 décembre 1880	....	$11,266,364	$ 96,651 17

Nombre total des polices en vigueur au Canada, à cette date. Non rapporté.

Montant net des polices en vigueur	$11,266,364 00
Total des primes sur ces polices	96,651 17

Signé et attesté sous serment ce 21 février 1881, par
JOHN FISHER.

(Reçu le 22 février 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES LE 31 DECEMBRE 1880.

(*Telles que rapportées au surintendant des assurances de l'Etat de New-York.*)

ACTIF.

Immeubles	$197,396 80
Prêts sur obligations et hypothèques	426,245 38
Intérêt échu et en cours sur ces prêts hypothécaires	11,880 10
Effets et actions possédés par la compagnie,—valeur au pair, $295,500 ; valeur vénale	341,265 00
Intérêt dû et en cours sur ces effets et actions	1,070 00
Prêts sur effets donnés en garantie collatérale, etc., valeur au pair $78,145 ; valeur vénale, $97,125 ; somme prêtée	61,377 94
Intérêt dû et en cours sur ces prêts	3,276 98
Argent en caisse et en banques	157,152 93
Total brut des primes en cours de perception	75,117 51
Effets à recevoir	35,957 45
Autre actif	100 00
Total de l'actif	$1,310,840 09

† Pour expliquer le fort montant des emplois comparés aux recettes, on se rappellera que nous nous sommes chargés des risques des compagnies agricoles d'Ottawa et du Canada, et qu'une grande partie de nos pertes provient de ces polices qui ne nous ont rien rapporté dans le cours de l'année.

AGRICULTURAL, DE WATERTOWN—*Fin.*

PASSIF.

Montant net des pertes impayés	$ 48,927 80
Primes non-acquises	760,638 71
Dividendes aux actionnaires restant impayés	181 00
Total du passif, à l'exclusion du capital	$809,747 51
Capital versé en argent	$300,000 00
Excédant net disponible en sus du passif et du capital social	201,092 58

REVENU.

Montant net de l'argent reçu pour primes	$569,986 20
Reçu pour intérêt et dividendes	44,135 73
do loyers	5,046 04
Total du revenu en argent	$619,167 97

EMPLOIS.

Montant net payé sur sinistres	$254,530 39
Dividendes payés aux actionnaires	29,955 50
Commission ou courtage	120,070 27
Appointements, rétributions, etc	75,202 40
Taxes	8,252 68
Divers	48,360 08
Total des emplois d'argent	$536,371 32

RISQUES ET PRIMES.

Montant des polices délivrées pendant l'année	$72,276,063 00
Montant de ces primes	594,768 21
Montant net en vigueur à la fin de l'année	176,875,197 00
Montant de ces primes	1,436,672 92

JOHN A. SHERMAN,
Président.

ISAAC MUNSON,
Secrétaire.

WATERTOWN, février, 1881.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE *ANCHOR MARINE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—L'hon. sir W. P. HOWLAND, C.C.M.G. | *Secrétaire et agent*—HUGH SCOTT.

Bureau principal—Church Street, Toronto.

(Constituée en corporation, 35 Vic., c. 103. 11 juin 1873. Opérations commencées au Canada, 31 mars 1874.)

CAPITAL.

Montant du capital social autorisé	$500,000 00
Montant souscrit	478,100 00
Montant payé en argent	55,320 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Prêts sur obligations et hypothèques sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds	$3,000 00
Prêts comme ci-dessus pour lesquels il a été obtenu jugement	6,175 65
Intérêts en cours et impayés sur ces prêts	174 71

Effets possédés par la compagnie.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
*Débentures de Cobourg	$5,000 00	$ 5,400 00
* do Milton	5,000 00	5,150 00
* do Streetsville	2,000 00	2,060 00
* do Saint-Thomas	5,000 00	5,150 00
* do Port Hope	19,000 00	19,570 00
* do Orangeville	20,000 00	20,600 00
Télégraphe Dominion 20 actions de $50	1,000 00	750 00
Total valeur au pair et valeur vénale	$57,000 00	$58,680 00

Reporté à la valeur vénale		$58,680 00
Argent déposé à la banque de l'Ontario		5,501 94
Intérêts en cours et impayés sur effets		356 25
Soldes des agents		2,093 36
Effets à recevoir		7,731 99
Montant échu sur ces effets $2,588.66.		
Autre actif:—		
Divers débiteurs	$2,967 42	
Réclamations pour sauvetage	9,939 79	
		12,907 21
Total brut de l'actif		$96,621 11

*Dépséeso entre les mains du receveur général

ANCHOR MARINE—Suite.

PASSIF.

Montant net des réclamations établies mais non encore échues :—		
Navigation intérieure (dont $1,115.00 pour les années précédentes)....	$9,214 00	
Risques maritimes (pour l'année précédente)........	4,312 50	
		13,526 50
Montant net des réclamations non établies :—		
Navigation intérieure........	$7,770 00	
Risques maritimes (dont $3,950.00 pour les années précédentes)........	7,650 00	
		15,420 00
Montant net des réclamations contestées :—		
Portées devant les tribunaux—risques maritimes (pour les années précédentes)........	$ 2,000 00	
Non portées devant les tribunaux—risques maritimes (pour les années précédentes)........	11,482 06	
		13,482 06
Total net des réclamations d'indemnité non réglées au Canada........		$42,428 56
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada, savoir :		
Navigation intérieure........	$1,329 66	
Risques maritimes........	1,245 00	
Total de la réserve des primes........		$2,574 66
Emprunt à la banque de l'Ontario—Intérêt, 6 et 7 pour cent........		35,700 00
Autre passif, savoir :—		
Divers créanciers........	$1,456 51	
Montants dus à d'autres compagnies........	1,959 18	
Sauvetage........	860 59	
Ristournes........	2,069 17	
Total........		6,345 45
Total du passif, à l'exclusion du capital........		$87,048 67
Capital social payé........		$55,320 00

REVENU.

Risques de la navigation intérieure.

Total brut de l'argent reçu pour primes........	$25,199 02
Moins les ré-assurances, rabais et ristournes........	6,630 89
Montant net de l'argent reçu pour primes........	$18,568 13

Effets et billets reçus pendant l'année pour primes d'assurances sur la navigation intérieure, encore impayés, $875.10.

Risques maritimes.

Total brut de l'argent reçu pour primes........	$12,159 19
Total brut de l'argent reçu sur effets et billets acceptés en paiements de primes........	44,570 96
Total brut de l'argent reçu pour primes........	$56,730 87
Moins les ré-assurances, etc........	10,612 52
Montant net reçu en argent pour ces primes........	$46,118 35

ANCHOR MARINE—Suite.

Effets et billets reçus durant l'année pour primes d'assurances afférentes aux risques maritimes, encore impayés, $1,053.00.	
Total net reçu en argent pour primes	$64,686 48
Reçu pour intérêt sur obligations et hypothèques	700 18
Reçu pour intérêts et dividendes sur effets, etc	2,089 28
Total	$67,475 94
Reçu sur appel de capital	7,360 00
Revenu total en argent	$74,835 94

EMPLOIS.

Risques de la navigation intérieure.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (porté dans le dernier état à $3,000.00)	$2,403 38	
Moins reçu pour les ré-assurances	66 67	
Montant net payé sur ces sinistres	$2,336 71	
Payé sur sinistres survenus pendant l'année	$16,838 45	
Moins reçu pour les ré-assurances	5,129 86	
Montant net payé sur ces pertes	$11,708 59	
Total net payé durant l'année pour sinistres dans la navig. intérieure		$14,045 30
do do do maritime		72,926 61
(De ce montant $24,084.86 sont pour les années précédentes.)		
Montant des dividendes payés pendant l'année (à 10 pour cent)		4,796 00
Payé ou alloué pour commission ou courtage		2,632 48
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel		3,124 63
Payé pour taxes et loyer		750 00
Paiements divers, savoir:—Frais de route, $354.48; télégraphie, $150.43; audition et inspection, $335.65; taxes et registres, $650.57; impressions, $145.08; livres, papeterie, publicité, échange, honoraires de solliciteurs, menus frais, etc., $1,096.41; charte $200.00		2,932 62
Total des emplois d'argent		$101,207 64

RISQUES ET PRIMES.

Risques de la navigation intérieure.

	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	16	$ 73,075	$ 3,076 49
Risques entrepris durant l'année	721	1,444,485	15,742 54
Total	737	1,517,560	18,819 03
A déduire—les risques éteints	686	1,450,720	15,330 97
Risques en vigueur à la fin de l'année	51	66,840	3,488 06
A déduire—les réassurances	....	15,625	828 75
Total net en vigueur le 31 décembre 1880.	51	51,215	2,659 31

ANCHOR MARINE—Fin.

Risques maritimes.

Polices en vigueur à la date du dernier état	193	$ 611,284	$32,508 43
Risques entrepris durant l'année	181	736,547	9,567 26
Total	374	1,347,831	42,075 69
A déduire—les risques éteints	368	1,335,031	40,830 69
Total net en vigueur le 31 décembre 1880	6	12,800	1,245 00

Nombre total des polices en vigueur à cette date	57	
Montant total net des polices en vigueur		$64,015 00
Total des primes sur ces polices		3,904 31

Signé et attesté sous serment, le 26 février 1881, par

WM. P. HOWLAND,
Président.

HUGH SCOTT,
Secrétaire.

(Reçu le 1er mars 1881.)

Cette compagnie a fait un appel de capital sur lequel il restait le 31 décembre une balance impayée de $88,110 ; sur cette dernière somme, $23,910 avaient été payés à la date de cet état, bien que le dernier versement n'aît été dû que le 28 février 1881.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE *BRITISH AMERICA*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Directeur—P. PATERSON. | *Gérant*—

Bureau principal—Toronto.

(Organisée et opérations commencées au Canada, 1833.)

CAPITAL.

Montant du capital social autorisé, souscrit et payé en argent............	$500,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie, savoir :—	
Nouvel édifice de la compagnie, coin des rues Front et Scott, Toronto, occupé comme bureaux et magasins	$90,000 00
Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds	16,226 25
Prêts comme ci-dessus sur lesquels il est dû plus d'un an d'intérêt et pour lesquels jugement n'a pas encore été obtenu—premières hypothèques..............................	4,800 00
Intérêt échu et impayé sur ces prêts..............................	2,756 11

Effets et actions possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Débent. de la cité de Toronto (Déposées entre les mains du receveur-général)	$ 23,000 00	$ 23,690 00
do do Hamilton (Déposées entre les mains du receveur-général)	6,000 00	6,000 00
do du vill. de Port Perry (Déposées entre les mains du receveur-général)	11,000 00	11,000 00
do du comté de Carleton (Déposées entre les mains du receveur-général)	1,000 00	1,030 00
do du comté de Middlesex (Déposées entre les mains du receveur-général)	20,000 00	20,600 00
Débentures de la cité d'Hamilton..............................	510 00	540 00
do de la ville de Sarnia..............................	3,000 00	3,000 00
do du village de Yorkville..............................	1,000 00	1,000 00
do du township de Gwillimbury-Ouest..............................	410 00	410 00
do du comté de Leeds et Grenville..............................	15,000 00	15,525 00
Effets de la banque de l'Ontario..............................	11,800 00	11,505 00
do Impériale..............................	10,000 00	11,800 00
do d'Hamilton..............................	3,500 00	4,095 00
do de Toronto..............................	10,000 00	14,000 00
Effets du Canada, 4 pour cent, (£9,000)..............................	43,800 00	45,989 98
do de la compagnie de prêts et de placements *Imperial*	5.000 00	5,800 00
do do de prêts et d'ép. des Cultivateurs	1,660 00	2,025 20
do do d'éparg. et de placem. de l'Ontario..	5,000 00	6,400 00
do do de prêts et d'ép. de l'O. du Canada	6,200 00	9,920 00
do do perm. de prêts et d'ép. du Canada	9,500 00	18,525 00
do do de prêts et d'ép. de Huron et Erié.	15,950 00	22,808 50
do do du Crédit Foncier du Canada	2,820 00	3,722 40
do do du Crédit Foncier et d'Epargnes.....	15,120 00	23,738 00
Déposés aux Etats-Unis pour le bénéfice des porteurs de polices des Etats-Unis seulement :		
Bons du gouvernement des Etats-Unis..............................	485,000 00	564,628 75
Effets du gouvernement fédéral..............................	50,000 00	53,000 00
Dépôt, Etat du Mississippi..............................	15,000 00	15,000 00
Effets de la banque de Commerce du Canada..............................	21,000 00	32,880 00
Effets de la banque Dominion..............................	10,000 00	14,250 00
Effets de la banque Fédérale..............................	4,200 00	5,754 00
Effets de la compagnie permanente de prêts et d'épargnes du Canada..............................	10,000 00	19,500 00
Effets de la compagnie de prêts et d'épargnes de Huron et Erié..............................	25,000 00	35,750 00
Effets de la compagnie d'épargnes et de placements du Canada..............................	10,000 00	12,000 00
Total, valeur au pair et valeur vénale..............................	854,500 00	1,015,886 83

Reporté à la valeur vénale..............................	1,015,886 83
En caisse au bureau principal..............................	47,323 87

BRITISH AMERICA—Suite.

Argent aux banques, comme suit :—		
Banque de Commerce du Canada	$34,732 14	
Banque de Montréal	2,583 91	
Banque d'Ecosse, Londres, Angleterre	6,416 33	
Fidelity Trust, compagnie d'épargnes et de dépôts	143 97	
Total		43,876 35
Intérêt échu et impayé sur effets		13.568 29
Intérêt accumulé et impayé sur effets		833 34
Soldes des agents		118,418 57
Effets à recevoir		44,401 35
(Montant échu sur ces effets $983 20)		
Divers, savoir :—		
Mobilier de bureau	$6,466 53	
Articles sauvés et réclamations à toucher sur sinistres déjà payés	6,780 66	
Loyers échus et en cours	882 02	
		14,129 21
Total brut de l'actif		1,412,220 17
Montant à déduire de cette somme pour les effets à recevoir, classés mauvais ou douteux		983 20
Total de l'actif		1,411,236 97

PASSIF.

1. *Passif au Canada.*

Montant net des pertes rapportées ou supposées, mais non réclamées :—		
Assurances contre l'incendie (dont $500 sont survenus avant 1880)	$13,046 00	
Risques de la navigation intérieure (dont $300 sont survenus av. 1880)	15,164 01	
Risques maritimes (dont $1,9000 sont survenus avant 1880)	18,162 33	
Montant total des réclamations non-réglées au Canada		46,372 34
Réserve des primes non-acquises pour tous les risques en cours au Canada:		
Assurances contre l'incendie	$100,621 95	
Risques de la navigation intérieure	443 50	
Risques maritimes	32,380 83	
Réserve totale des primes non acquises pour risques au Canada		133,446 28
Dividendes déclarés et dus, mais impayés		1,647 83
do mais non encore échus		25,000 00
Commissions, etc., échues et en cours		4,019 78
Ré-assurances		5,034 48
Total du passif au Canada, à l'exclusion du capital social.		$215,520 71

2. *Passif dans d'autres pays.*

Montant net des réclamations pour pertes rapportées ou supposées mais non réclamées :—		
Assurances contre l'incendie (dont $3,897.32 sont survenus av. 1880)	$104,609 19	
Risques de la navigation intérieure	1,525 13	
		$106,134 32
Montant net des réclamations contestées :—		
Portées devant les tribunaux—pertes par incendie	$2,500 00	
do Risques de la navigation intérieure	1,000 00	
do Risques maritimes (survenus avant 1880)	1,500 00	
	5,000 00	
Non portées devant les tribun.—Risques sur la nav. int. (surv. en 1879).	1,000 00	
		6,000 00
Total net des réclamations d'indemnités non règlées dans les autres pays		112,134 32

BRITISH AMERICA—Suite.

Réserve des primes non acquises, savoir :—

Contre l'incendie	$365,598 92	
Risques de la navigation intérieure	2,838 16	
Total		368,437 08
Total du passif dans les autres pays		$480,571 40
Total du passif (à part le capital social) dans tous les pays		$696,092 11
Capital social payé		500,000 00
Excédant net disponible, en sus de tout le passif et du capital social payé.		215,144 86

REVENU.

Assurances contre l'incendie.	Au Canada. $ cts.	Dans les autres pays. $ cts.
Total brut de l'argent reçu pour primes	215,991 35	791,293 33
Total brut des recettes en arg. sur effets acceptés en primes	4,101 65	3,506 19
Total brut de l'argent reçu pour primes	220,093 00	794,799 52
A déduire, les réassurances, rabais et ristournes	33,197 62	80,391 54
Montant net de l'argent reçu pour primes	186,895 38	714,407 98
Effets et billets reçus en paiement de primes pendant l'année, et encore impayés, $629.74.		
Risques de la navigation intérieure.		
Total brut de l'argent reçu pour primes	23,352 42	13,688 09
Total brut des recettes en arg. sur effets acceptés en primes	4,377 43	....
Total de l'argent reçu pour primes	27,729 85	13,688 09
A déduire, les réassurances, etc	3,213 51	1,028 61
Montant net de l'argent reçu pour primes	24,516 34	12,659 48
Effets et billets reçus en paiement de primes pendant l'année sur risques de la navigat. intérieure, impayés, $571.60.		
Risques maritimes.		
Total brut de l'argent reçu pour primes	94,575 46	1,478 56
Total brut des recettes en arg. sur effets acceptés en primes	37,448 23	....
Total de l'argent reçu pour primes	132,023 69	1,478 56
A déduire, les réassurances, etc	48,907 91	9 17
Montant net de l'argent reçu pour primes	83,115 78	1,469 39
Effets et billets reçus en paiement de primes pendant l'année pour risques maritimes, impayés, $42,137.71.		
Total net de l'argent reçu pour primes	294,527 50	728,536 85

Total net de l'argent reçu pour primes dans tous les pays	1,023,064 35
Reçu pour intérêts sur obligations et hypothèques	1,139 95
" " et dividendes sur effets publics, et de toutes autres sources	52,618 58
Loyer	4,295 07
Total du revenu en argent	$1,081,117 95

14—2

BRITISH AMERICA—Suite.

EMPLOIS.

Assurances contre l'incendie.	Au Canada.	Dans les autres pays.
	$ cts.	$ cts.
Payé durant l'année sur sinistres survenus l'année précédente (portés dans le dernier état à $116,398 85).	11,824 08	105,877 92
Payé sur sinistres survenus durant l'année	80,112 26	372,763 86
A déduire, objets sauvés, frais de sauvetage et réassurances	10,776 84	15,039 99
Montant net payé sur ces sinistres	69,335 42	357,723 87
Total net payé durant l'année sur ces sinistres (incendie)	81,159 50	463,601 79

Risques de la navigation intérieure.		
Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $938.31)	410 47	551 74
Payé sur sinistres survenus durant l'année	14,356 23	9,767 64
A déduire, objets sauvés et frais de sauvetage	.. ..	3 50
A déduire, les réassurances	4,085 71	....
Montant net payé sur ces sinistres	10,270 52	9,764 14
Total net payé durant l'année sur sinistres dans la navigation intérieure	10,680 99	10,315 88

Total net payé durant l'année sur sinistres par incendie et dans la navigation intérieure, savoir :—

Au Canada	$91,840 49	
Dans les autres pays	473,917 67	
Total		$565,758 16
Montant net payé durant l'année sur sinistres maritimes (Sur ce chiffre, $20,285.09 sont pour des sinistres de l'année précédente.)		126,599 21
Payé en dividendes sur le capital social à 10 pour cent		49,944 00
Commission ou courtage		191,152 53
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel		35,289 14
Taxes		12,283 76
Dépenses diverses		56,571 66
Total des emplois d'argent		1,037,598 46

BRITISH AMERICA—Fin.

RISQUES ET PRIMES.

—	Au Canada.		Dans les autres pays.		Total dans tous les pays.	
	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.
Assurances contre l'incendie.	$	$ cts.	$	$ cts.	$	$ cts.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	21,177,172	212,618 12	66,535,788	623,133 33	87,712,960	835,751 45
Déliv. pendant l'année - nouv. et renouvelées.	21,838,796	209,529 40	82,004,772	802,971 31	103,843,568	1,012,500 71
Total	43,015,968	422,147 52	148,540,560	1,426,104 64	191,556,528	1,848,252 16
Déd. des polic. éteintes.	21,575,729	204,198 41	75,321,480	693,586 98	96,897,209	897,785 39
En vigueur à la fin de l'année, (brut)	21,440,239	217,949 11	73,219,080	732,517 66	94,659,319	950,466 77
Déd. des réassurances	1,618,281	25,018 42	1,023,915	12,873 24	2,642,196	37,891 66
En vigueur le 31 décembre 1880, (net)	19,821,958	192,930 69	72,195,165	719,644 42	92,017,123	912,575 11
Risques de la navigation intérieure.						
Polices en vigueur à la date du dernier état, (brut)	16,200	256 00	214,750	3,805 44	230,950	4,061 44
Nouv. pol. dur. l'année.	4,167,102	27,906 33	2,523,399	13,688 09	6,690,501	41,594 42
Total	4,183,302	28,162 33	2,738,149	17,493 53	6,921,451	45,655 86
Déd. des polic. éteintes.	4,138,402	26,485 33	2,417,999	11,817 21	6,556,401	38,302 54
En vigueur à cette date.	44,900	1,677 00	320,150	5,676 32	365,050	7,353 32
Déd. des réassurances	18,000	790 00	....	....	18,000	790 00
En vigueur le 31 décembre 1880, (net)	26,900	887 00	320,150	5,676 32	347,050	6,563 32
Risques maritimes.						
Polices en vigueur à la date du dernier état, (brut)	510,588	39,850 12	....	....	510,588	39,850 12
Déliv. pendant l'année	8,798,653	136,713 17	122,675	1,478 56	8,921,328	138,191 73
Total	9,309,241	176,563 29	122,675	1,478 56	9,431,916	178,041 85
Déd. des polic. éteintes.	8,876,701	135,952 71	122,675	1,478 56	8,999,376	137,431 27
En vigueur à la fin de l'année, (brut)	432,540	40,610 58	....	....	432,540	40,610 58
Déd. des réassurances	78,600	8,229 75	....	....	78,600	8,229 75
En vigueur le 31 décembre 1880 (net)	353,940	32,380 83	....	....	353,940	32,380 83

Nombre total des polices en vigueur à cette date.........(Non rapporté.)
Montant net des polices en vigueur $92,718,113 00
Total des primes sur ces polices.. 951,519 26

Signé et attesté sous serment, 16 février 1881, par

P. PATERSON,
Directeur.

LOUIS H. BOULT,
Gérant intérimaire.

(Reçu le 17 février 1881.)

14—2½

SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES AGRICOLE DU CANADA, FOURNIE PAR LES SYNDICS ROSS, FISH ET DUMESNIL.

MONTRÉAL, 31 décembre 1880.

La liste des effets reste semblable à celle fournie le 31 décembre 1877.

La compagnie s'est déclarée insolvable le 10 mai 1878 en vertu d'un acte spécial du parlement, Philip S. Ross, William T. Fish et George H. Dumesnil étant nommés syndics conjoints.

Les risques en cours de la compagnie ont été réassurés le premier jour d'octobre 1878 dans la Compagnie d'assurances *Agricultural* de Watertown, E.-U.

Montant supposé des risques en cours d'après les livres de la Compagnie d'assurances Agricole du Canada	$20,000,000 00
Montant des primes de réassurances convenues et payées depuis par la Compagnie d'Assurances Agricole du Canada à la Compagnie d'Assurances *Agricultural* de Watertown, E.-U	40,000 00

Deux dividendes de dix pour cent chacun ont été déclarés sur les réclamations pour pertes par incendie, contre la compagnie, et les dividendes qui ont été demandés ont été payés.

Montants déclarés : 1er, $8,070.39 ; 2me, $8,070.39. Payé jusqu'à date : 1er, $7,392.52 ; 2me, $7,419.23.

Un dividende de vingt-cinq pour cent sur les primes non acquises a été déclaré et payé lorsqu'on l'a demandé. Le montant des réclamations d'après le bordereau de dividendes était de $7,033.14, et le dividende déclaré était de $1,758.28, sur lesquels on a payé jusqu'à cette date, $261.35.

Capital appelé, d'après l'état antérieur, 31 décembre 1878, 30 pour cent.	$300,000 00
Appelé depuis le 4 janvier 1879, 10 pour cent	100,000 00
do do 10 pour cent	100,000 00
	$500,000 00

Montant perçu en argent jusqu'au 31 décembre 1879, tel que rapporté antérieurement	$209,665 37
Perçu depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1880	5,854 99
	$215,520 36

Les états suivants sont annexés :—

(A.) Etat des recettes des syndics pour l'année commençant le 1er janvier 1880 et finissant le 31 décembre 1880.

(B.) Etat détaillé des dépenses générales.

(C. Bilan actuel de la compagnie, indiquant la situation présente des affaires.

(A.)

ANALYSE DE L'ENCAISSE POUR 1880.—RECETTES.

Banque Ville-Marie, $5,565.05 moins $5,220.75	$ 344 31	
Reçu pour le compte du capital	5,854 99	
Intérêt reçu de la Banque	209 38	
Divers	11 96	
do	39 60	
		$6,460 24
Solde de l'année précédente		8 35
		$6,468 59

AGRICOLE DU CANADA—*Suite.*

DÉBOURSÉS.

Pertes par incendie	$2,643 80	
Primes non-acquises	158 62	
Appointements	300 00	
Papeterie	18 50	
Loyer, taxes, gaz, etc.	434 25	
Télégrammes et frais de poste	14 26	
Publicité	60 80	
Frais de route	102 70	
Dépenses générales	14 79	
Frais judiciaires	2,711 28	
		$6,459 00
Solde reporté à l'année prochaine		9 59
		$6,468 59

(B.)

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES EN GÉNÉRAL.

Frais de route—	Fish	$36 90
do	Dumesnil	6 00
do	Sénécal	7 55
do	Ross	24 75
do	Snowdon	15 00
do	Sénécal	12 50
		$102 70

ANNONCES.

Nouveau-Monde	$10 80
Herald	50 00
	$60 80

FRAIS JUDICIAIRES.

J. C. Hatton	$1,975 00
W. W. Robertson	111 00
Judah et Branchaud	90 00
Hall et White	9 30
L. R. Church ($100; $100)	200 00
J. Laurin	17 15
Suzor et Tessier pour Pacand et P.	25 00
McDonald et Loupret ($50; $233.83)	283 83
	$2,711 28

AGRICOLE DU CANADA—*Fin.*

(C.)

ACTIF.

Argent en caisse, $9.59; en banque, $2,999.45		$3,009 04	
Soldes des agents		26,471 84	
Compte du mobilier		500 00	
Effets à recevoir—Billets de primes		6,133 48	
do en général		21,921 62	
Arrérages de capital social		284,479 64	
Réclamation sur les biens-fonds du président, en faillite, non évaluée ($61,750 00)			
			$342,515 62

PASSIF.

Pertes par incendie—réclamations suivant le bordereau de dividende	$78,573 26		
Moins—payé sur deux dividendes	14,811 75		
		$63,761 51	
Pertes par incendie—réclamations contestées, et non portées devant les tribunaux		9,516 44	
Primes non-acquises, d'après la liste	7,033 14		
Moins—dividendes payés	261 35		
		6,771 79	
Dividendes impayés aux actionnaires		455 35	
Effets à payer, et effets des directeurs		1,404 45	
Effets à recevoir, sous escompte, passés échéance		1,540 00	
Réclamations de diverses personnes—produites		14,956 62	
do non-produites		2,582 00	
			100,988 16
Excédant			$241,527 46

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET MARITIME DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—JOHN WINER. | *Directeur-gérant et secrétaire*—CHAS. CAMERON.

Bureau principal—Hamilton, Ontario.

Organisée—Charte de l'Ontario, 20 juillet 1875 ; charte fédérale, 20 juillet 1876.
(Opérations commencées au Canada le 1er septembre 1875.)

CAPITAL.

Capital social autorisé	$5,000,000 00
Capital souscrit	1,000,000 00
Capital versé en argent	96,750 00
Capital versé en billets	3,450 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds			$155 00
Effets possédés par la compagnie :—			
	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
60 actions de la compagnie de crédit foncier, de banque et de placement	$2,635 22	$2,815 22	
247 actions de la banque d'Hamilton	13,600 00	16,320 00	
* Débentures de la ville de Windsor	12,000 00	12,000 00	
* " " Owen Sound	15,000 00	15,750 00	
* " " Walkerton	7,000 00	7,350 00	
Ville de Windsor (débentures de l'aqueduc)	23,000 00	23,000 00	
Total, valeur au pair et valeur vénale	$73,235 22	$77,235 22	
Reporté à la valeur vénale			77,235 22
Argent en caisse au bureau principal			212 28
*Argent à la banque d'Hamilton			19,400 00
Intérêt en cours et impayé sur effets			2,273 73
Effets à recevoir (y compris $3,450 en billets de capital)			10,016 28
Montant échu et impayé sur ces effets, $3,129 01.			
Soldes des agents			27,881 77
Autre avoir de la compagnie :—			
Mobilier et garniture de bureau (y compris cartes d'assurances)		$1,565 43	
Divers items dus à la compagnie		1,493 05	
Intérêt en cours sur dépôt spécial et effets à recevoir		496 00	
			6,554 48
Total de l'actif			$143,728 76

* Déposées entre les mains du receveur-général.

INCENDIE ET MARITIME DU CANADA—*Suite.*

PASSIF.

Montant des pertes établies mais dont la somme n'est pas encore due—Inc.	$11,951 12	
do rapportées mais non établies—Incendie	3,100 00	
do contestées devant les tribunaux	500 00	
Total net des réclamations d'indemnité non réglées au Canada.		$15,551 12
Réserve des primes non acquises pour risques en cours au Canada—Incendie		92,129 11
Appointements, loyers, publicité, etc		1,264 00
Argent emprunté de la banque d'Hamilton à 7 pour cent		4,424 56
(Garantie donnée—débentures de l'aqueduc de Windsor).		
Total du passif (à l'exclusion du capital)		$113,368 79
Capital payé en argent et en billets		$100,200 00

REVENU.

Risques contre l'incendie.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$219,509 89	
A déduire, les réassurances, rabais et ristournes	51,901 21	
Total net de l'argent reçu pour primes		$167,608 68
Reçu en intérêt et dividendes		6,017 81
Profit réalisé sur la vente de placements		2,998 17
Revenu total en argent		$176,624 66

EMPLOIS.

Risques contre l'incendie.

Montant payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $23,029.33)		$24,811 83	
Moins, effets sauvés et frais de sauvetage	$39 60		
Aussi, les réassurances	1,500 00		
Total des déductions		1,539 60	
Montant net payé sur ces sinistres		$23,272 23	
Payé sur sinistres (incendie) survenus durant l'année		$115,540 59	
Moins, les réassurances		18,093 93	
Montant net payé sur ces sinistres		$97,446 66	
Total net payé pour portes durant l'année			$120,718 89
Commissions ou courtage			30,267 57
Appointements, émoluments, etc			5,288 92
Taxes			1,195 41
Paiements divers, savoir :—			
Déboursés du bureau principal et des agents, y compris loyer, papeterie, impressions, publicité, frais de route, frais judiciaires et autres dépenses		$5,280 67	
Vérification et inspection, y compris frais de route, émoluments de l'arbitre, etc.		2,327 42	
Mobilier et garniture de bureaux (cartes d'assurances)		812 25	
			8,420 34
Total des emplois d'argent.			$165,891 13

INCENDIE ET MARITIME DU CANADA—*Fin.*

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	$11,698,969	$165,429 84
Délivrées durant l'année, (nouvelles et renouvelées)	16,121,011	229,280 82
Total	$27,819,980	$394,710 66
A déduire—les polices éteintes	13,392,020	188,878 61
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année	$14,427,960	$205,832 05
A déduire—les réassurances	1,538,919	21,573 82
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1880	$12,889,041	$184,258 23

Nombre total des polices en vigueur à cette date.—Non rapporté.
Montant total des polices en vigueur $12,889,041 00
Total des primes sur ces polices 184,258 23

Signé et attesté sous serment, ce 23 février 1881.

JOHN WINER,
Président.

CHARLES CAMERON,
Secrétaire.

(Reçu, le 24 février 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES CITOYENS DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—SIR HUGH ALLAN. | *Secrétaire*—ARCHIBALD MCGOUN.

Agent—GERALD E. HART.

Bureau principal—179 rue Saint-Jacques, Montréal.

(Constituée en corporation, le 30 juin 1864; opérations commencées au Canada le 1er janvier 1865.)

CAPITAL.

Capital social	autorisé	$2,000,000 00
do	souscrit	1,188,000 00
do	payé en argent	247,516 67

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

(*Départements de l'incendie, des accidents et des garanties.*)

Valeur des immeubles de la compagnie, édifice de la compagnie, 179 et 181 rue Saint-Jacques, Montréal, prix coûtant	$85,000 00
Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds.	3,448 98

Effets possédés par la compagnie, savoir:—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
242 actions de la banque des Marchands, 117½.	$24,200 00	$28,435 00
10 actions de la Cie Provinciale de Prêts	500 00	250 00
Effets déposés entre les mains du receveur-général, savoir:—		
Débentures du havre de Montréal à 6½ pour cent	54,000 00	60,700 00
do do 6 pour 100	2,000 00	2,200 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$80,700 00	$91,585 00

Reporté à la valeur vénale		91,585 00
Argent à la banque des Marchands		1,521 11
Intérêt dû et impayé sur emprunts		759 29
Soldes des agents		6,760 36
Effets à recevoir		3,113 57
(Montant de ces effets, passés échéance, $1,602.03.)		
Appel de capital en cours de perception		8,673 81
Diverses créances	$2,100 06	
Garantis par polices d'assurances sur la vie	630 06	
		2,730 12
Mobilier, plans, etc		2,000 00
Total de l'actif (départ. de l'incendie, des accid. et des garanties).		$205,592 24

DES CITOYENS—*Suite.*

PASSIF.

(Départements de l'incendie, des accidents et des garanties.)

Département de l'incendie.

Montant net des pertes contestées devant les tribunaux	$1,750 00	
Total net des réclamations pour pertes par incendie non réglées au Canada.		1,750 00
Total de la réserve des primes non acquises pour risques au Canada		52,313 57
Total		$54,063 57

Département des garanties.

Montant net des pertes réclamées mais non réglées	$1,218 00	
Montant net des pertes contestées devant les tribunaux	4,890 00	
Montant total des réclamations en garantie non réglées au Canada		$ 6,108 03
Total de la réserve des primes non acquises pour risques au Canada		7,001 00
Total		$13,109 03

Département des accidents.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada	$1,694 88
Total du passif (pour les réclamations non réglées et la réserve) dans les départements de l'incendie, des accidents et des garanties	$68,867 48
Emprunts garantis par biens-fonds	45,000 00
(Emprunté sur l'édifice de la Cie, 179 et 181, rue Saint-Jacques, Montréal, dû en 1885—Intérêt à 6 pour cent.)	
Intérêt sur cet emprunt mais non échu	784 11
Compte indéterminé	501 43
Total du passif à l'exclusion du capital—départements de l'incendie, des accidents et des garanties	$115,153 02
Capital versé en argent	$247,516 67
Appels de fonds en voie de recouvrement	8,673 81
Total	$256,190 48

Ce capital appartient aussi au département des assurances sur la vie.

REVENU.

(Département de l'incendie.)

Total brut de l'argent reçu pour primes	$105,359 43
A déduire, les réassurances, rabais et ristournes	18,318 70

DES CITOYENS—*Suite.*

Montant net de l'argent reçu pour primes	$87,040 73
Reçu en intérêt	3,630 00
do do sur effets, etc	1,370 48
Reçu de toutes autres sources, savoir: loyers, $1,940.36; timbres de Québec, $503.99; dividendes de la banque Métropolitaine et de la compagnie d'assurances Provinciale, $115.14	2,559 49
Total	$94,600 70
Reçu par appel de capital	2,147 98
Total du revenu en argent	$96,748 68

EMPLOIS.

(Département de l'incendie)

Payé durant l'année pour sinistres survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $12,437.00)		$12,569 74	
Montant net payé pour sinistres survenus durant l'année	$46,784 41		
Moins, reçu pour les réassurances	3,679 91		
Montant net payé sur ces sinistres		43,104 50	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie)			$55,674 24
Commission ou courtage			8,875 06
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel			7,921 72
Taxes et loyer			2,956 14
Intérêt			3,584 12
Divers paiements, savoir: frais de poste, agence de banque, télégrammes et frais de messagerie, $521.01; papeterie, publicité, impressions et calendriers, $2,682.27; plans, $703.84; frais de route, $1,204.20; frais judiciaires, etc., $1,074.14; divers items, $572.04; bonus aux agents, $541.72			7,299 22
Total des emplois d'argent			$86,310 50

RISQUES ET PRIMES.

(Assurances contre l'incendie au Canada.)

	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	5,319	$ 9,881,902	$ 98,942 67
Délivrées durant l'année—nouvelles et renouvelées	5,732	11,209,600	106,481 51
Total	11,051	21,091,502	205,424 18
A déduire—polices éteintes	4,870	9,719,098	93,615 08
En vigueur à la fin de l'année	6,181	11,372,404	111,809 10
A déduire les réassurances		1,057,280	11,663 63
En vigueur le 31 décembre 1880	6,181	10,315,124	100,145 47

(Risques de garanties au Canada.)

	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	783	$1,595,900	$13,591 84
Délivrées durant l'année	958	1,708,050	14,758 72
Total	1,741	$3,303,950	$28,350 56
A déduire—polices éteintes	901	1,727,700	14,348 49
En vigueur le 31 décembre 1880 (brut)	840	$1,576,250	$14,002 07

DES CITOYENS—*Suite.*

(*Assurances contre les accidents au Canada.*)

	Numéro.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	345	$ 610,500	$3,390 25
Délivrées durant l'année	631	1,438,500	4,506 00
Total	976	$2,049,000	$7,896 25
A déduire—les polices éteintes	683	1,399,000	4,431 50
En vigueur à la fin de l'année (brut)	293	$650,000	$3,464 75
A déduire—les réassurances		15,000	75 00
En vigueur le 31 décembre 1880 (net)	293	$635,000	$3,389 75

Montant total des polices en vigueur à cette date	7,314	
Montant total net des polices en vigueur		$12,526,374 00
Total des primes sur ces polices		117,537 29

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS.

REVENU.

Montant net de l'argent reçu pour primes	$4,117 65
do intérêt	374 21
do loyer	582 11
Total du revenu en argent	$5,073 97

EMPLOIS.

Boni aux porteurs de polices	210 00
Argent payé pour accidents	376 43
Frais d'administration, y compris commissions, appointements, loyers, etc	2,398 16
Total des emplois d'argent	$2,984 59

DÉPARTEMENT DES GARANTIES.

REVENU.

Argent reçu pour primes	$14,249 73
do intérêt	1,044 83
do loyer	1,358 24
Recouvré sur réclamations	1,528 42
Total du revenu	$18,181 22

DES CITOYENS—*Fin.*

EMPLOIS.

Argent payé pour pertes survenues les années précédentes	32,500 00	
do do en 1880	948 02	
Total		$33,448 02
Frais d'administration, y compris appointements, traitements des directeurs, loyers, commission, frais judiciaires, etc		6,247 49
Total des emplois d'argent		$39,695 51

Signé et attesté sous serment, 19 février 1881, par

HUGH ALLAN,
Président.

GERALD E. HART,
Gérant général.

(Reçu, 21 février 1881.)

Ci-suit un état de la situation générale de la compagnie, comprenant les départements de l'Incendie, des Garanties, des Accidents et de la Vie:—

ACTIF.

Incendie, garantie et accidents	$205,592 24
Vie (voir l'état fourni pour les opérations d'assurances sur la vie)	146,508 96
Total de l'actif	$352,101 20

PASSIF.

Incendie, garantie et accidents	$115,153 02
Vie	129,830 24
Total du passif (à l'exception du capital versé)	$244,983 26
Capital versé en argent	$247,516 67
Appels de fonds en voie de recouvrement	8,673 81
Total	$256,190 48

REVENU.

Incendie	$94,600 70
Garantie	18,181 22
Accidents	5,073 97
Vie	36,308 17
Total du revenu en argent	$154,164 06

EMPLOIS.

Incendie	$86,310 50
Garantie	39,695 51
Accidents	2,984 59
Vie	26,293 58
Total des emplois d'argent	$155,284 18

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *COMMERCIAL UNION*, DE LONDRES' ANGLETERRE.

ETAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—ROBERT BARCLAY, écr. | *Secrétaire*—S. STANLEY BROWN.

Siége social—Londres, Angleterre. Constituée en corporation le 28 septembre 1861.

Agent au Canada—FRED COLE. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Opérations commencées au Canada, le 11 septembre 1863.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	£2,500,000 stg.,	$12,166,666 67
do versé en argent	250,000 "	1,216,666 67

PASSIF AU CANADA (DÉPARTEMENT DES INCENDIES).

Effets possédés par la compagnie :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets canadiens 5 p.c. pour le département des incendies	$50,613 00	$50,613 00
do 4 do do	55,967 00	55,967 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$106,580 00	$106,580 00

Reporté à leur valeur vénale		$106,580 00
Ces effets sont déposés entre les mains du receveur général.		
En caisse au bureau principal au Canada		188 12
Argent en banques, savoir :		
Banque de Montréal, Halifax	$1,007 81	
Banque de Commerce du Canada, Toronto	107 61	
Banque British North America, Montréal	74 10	
Banque des Marchands, Winnipeg	925 28	
Total		2,114 80
Intérêt en cours et impayé sur effets		1,638 44
Soldes des agents (étant des primes impayées et dues au bur. principal)		16,981 59
Evaluation de la valeur actuelle en argent des diagrammes, cartes et autre mobilier des agences, appartenant à la compagnie, dans les bureaux principaux et les agences au Canada, savoir		1,500 00
Total de l'actif au Canada		$129,002 95

ACTIF AU CANADA (DÉPARTEMENT DES INCENDIES).

Montant net des pertes par incendie au Canada, établies, mais non échues	$3,795 25	
do do contestées ou portées devant les tribunaux	50 00	
Total net du montant des réclamations non réglées au Canada		$3,845 25
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		114,950 38
Total du passif au Canada		$118,795 63

REVENU AU CANADA.

Assurances contre l'incendie au Canada.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$258,847 37	
Moins, les réassurances, rabais et ristournes	27,240 54	
Montant net de l'argent reçu pour primes		$231,606 83
Reçu pour intérêts et dividendes payés directement à la compagnie-mère en Angleterre		4,769 34
Total du revenu en argent au Canada		$236,376 17

COMMERCIAL UNION—Suite.

EMPLOIS AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes, (portés dans le dernier état à $23,549.24)	$24,057 01	
A déduire, montant reçu pour les réassurances	2,086 30	
Montant net payé sur ces sinistres	$21,970 71	
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$86,476 07	
A déduire, montant reçu pour les réassurances	4,930 79	
Montant net payé sur ces sinistres	$81,545 28	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie)		$103,515 99
Commission ou courtage		40,882 98
Appointements, émoluments, etc		161 61
Taxes au Canada		1,668 41
Paiements divers:—Vérification des pertes, $1,108.92; diagrammes, $395.35; impressions, $226.00; publicité, $190.50; souscriptions pour différents objets, $226.17; dépenses d'agence, Saint-Jean, N.B., $500.00; frais judiciaires, $405.64; *Insurance Exchange* et taxes du conseil des *Fire Underwriters*, $258.75; taxes du Surintendant des assurances, $243.23; menus frais, $108.23		3,662 79
Total des emplois d'argent au Canada		$149,891 78

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.

Polices en vigueur à la date du dernier état	$19,325,965	$196,670 52
Délivrées durant l'année—nouvelles	13,493,643	163,900 24
do do renouvelées	8,068,359	94,947 13
Total	$40,887,967	$455,517 89
A déduire—les polices éteintes	18,899,446	221,210 28
En vigueur à la fin de l'année	$21,988,521	$234,307 61
A déduire—les réassurances	1,704,603	15,683 41
En vigueur le 31 décembre 1880 (net)	$20,283,918	$218,624 20

Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date—Non rapporté.
Montant total net des polices en vigueur $20,283,918 00
Total des primes sur ces polices 218,624 20

Signé et attesté sous serment, ce 14 avril 1881, par

FRED COLE.

(Reçu le 15 avril, 1881.)

NOTE.—Cet état ne comprend pas les opérations dans la Colombie-Britannique, attendu que le rapport des opérations dans cette province n'a pas encore été reçu.

ÉTAT GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(*Extrait du rapport des directeurs, Londres, Angleterre,* 1er *mars* 1881.)

DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

Le compte de l'année 1879 a été arrêté, et £40,000 ont été portés au compte des pertes et bénéfices.

Le montant net des primes de 1880 est de £661,991, et les indemnités payées et à payer ont atteint £407,874, c'est-à-dire 61½ pour cent du revenu des primes.

COMMERCIAL UNION—Suite.

Après avoir pourvu à toutes les réclamations non-réglées, et déduit la somme portée au compte des pertes et bénéfices, le fonds d'assurances contre l'incendie se trouve de £531,050.

DÉPARTEMENT DES ASSURANCES MARITIMES.

Le revenu des primes s'est maintenu. Les réclamations payées dépassent assez celles de l'année précédente.

Sur les bénéfices de ce département, on a porté la somme de £35,000 au compte des pertes et bénéfices, et après avoir pourvu aux réclamations non-réglées, le fonds d'assurances maritime se trouve de £230,297.

PERTES ET BÉNÉFICES.

Les directeurs recommandent que du solde du compte, il soit disposé comme suit :

	£	s.	d.
Dividende de 15 pour cent, net de la taxe sur le revenu	£37,500	0	0
(Ce qui fait pour l'année, y compris le dividende partiel, un dividende total de 20 pour cent).			
Fonds de réserve	20,000	0	0
Solde d'entrée de 1881	23,446	8	4
	£80,946	8	4

COMPTE DE L'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

Du 1*er janvier au* 31 *décembre* 1880.

Dt.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Fonds d'assuran. contre l'inc. au commencem. de l'année	480,085	2	8	Indemnités payées, déduction faite des réassurances	319,667	9	3
Recettes des primes, déduction faite des réassurances	661,991	2	1	Réclamat. non-réglées le 31 déc. 1880	88,207	0	0
Intérêt	18,007	17	4	Commissions et courtage à l'étranger	110,968	9	0
				Commissions à payer	3,988	4	0
				Frais d'administration	65,818	15	8
				Mauvaises dettes	383	19	11
				Montant porté aux pertes et bénéfices	40,000	0	0
				Solde en caisse £623,245 8 3			
				Moins— Pertes évaluées à £88,207 0 0; Commissions 3,988 4 0 — 92,195 4 0			
				Montant du fonds d'assurances contre l'incendie à la fin de l'année	531,050	4	3
	£1,160,084	2	1		£1,160,084	2	1

COMPTE DE L'ASSURANCE MARITIME.

Du 1*er janvier au* 31 *décembre* 1880.

Dt.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Fonds d'assurance maritimes au commencem. de l'année	221,873	1	3	Indemnités payées £123,229 5 8; Moins celles auxquelles il a été pourvu le 31 déc. 1879 5,465 0 0	117,764	5	8
Recettes des primes, déduction faite des réassurances et des ristournes	174,515	5	3	Réclamations non-réglées, 31 décembre 1880	4,255	0	0
Escompte sur timbres de polices	16	8	0	Abonn. au Lloyd et aux *Register Books.*	863	11	5
Intérêt	8,333	0	3	Frais d'administration	16,557	15	6
				Montant porté aux pertes et bénéfices	35,000	0	0
				Solde en caisse £234,552 2 2; Moins les réclamations non-réglées, évaluées comme ci-dessus 4,255 0 0			
				Montant du fonds d'assurances maritimes à la fin de l'année	230,297	2	2
	£404,737	14	9		£404,737	14	9

COMMERCIAL UNION—Suite.

COMPTE DES PERTES ET BÉNÉFICES.

Du 1er janvier au 31 décembre 1880.

Dt.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Solde de sortie du compte de l'année dernière	81,519	1	9	Divid. payé le 10 mars... £37,500 0 0			
Intérêts et dividend. non portés aux comptes des différents départements d'assurances...	19,027	6	2	Fonds de réserve ... 20,000 0 0	57,500	0	0
Bénéf. de l'ass. cont. l'incendie.	40,000	0	0	Dividende partiel payé le 10 septembre.	12,500	0	0
Bénéfices de l'assur. maritime..	35,000	0	0	Directeurs et auditeurs	8,315	0	0
Emoluments sur transferts	44	10	0	Frais non portés aux comptes des différents départements d'assurances	16,329	9	7
				Solde	80,946	8	4
	£175,590	17	11		£175,590	17	11

BILAN.

31 décembre 1880.

Dt.	£	s.	d.	Av.	£	s.	d.
Capital des actionnaires	250,000	0	0	Capital engagé dans les assurances sur la vie, et comptes non soldés, d'après le bilan spécial	679,337	11	10
Fonds de réserve générale	180,000	0	0	Hypothèques sur propriétés dans les limites du Royaume-Uni	270,312	19	5
Placements	5,714	0	0	Placements—			
Fonds d'assurances contre l'incendie	531,050	4	3	Effets du gouvernement britannique..	93,596	16	1
Compte d'assurances sur la vie d'après le bilan spécial	679,337	11	10	Effets du gouvernement de l'Inde et des Colonies	40,393	16	2
Fonds d'assurances maritime...	230,297	2	2	Effets de gouvernements étrangers...	29,477	2	7
Compte des pertes et bénéfices.	80,946	8	4	*Effets du gouvernement du Canada, des Etats-Unis, de la Belgique et du Brésil	283,310	10	6
Effets à payer	704	8	0	Débentures de chem. de fer et autres et débentures non-rachetables	73,173	5	6
Dividendes non réclamés	58	0	0	Effets et actions de chemin de fer et autres (privilégiés et ordinaires)...	23,028	15	11
Dépôts	358	15	0	Bureaux—pleine propriété, Cornhill et Change Alley	100,000	0	0
Honoraires d'inspection	17	17	0	Succursales, mobiliers et garniture	18,613	15	6
Compte indéterminé	1,155	16	4	Prêts sur biens-meubles	15,718	14	7
	£1,959,640	2	11	Soldes des succursales et agences	145,505	0	0
Indemnitées (incendie) non-réglées ... £88,207 0 0				Indemnités dues par d'autres compagnies sur sinistres (incendie)	3,951	0	3
Commissions (incendie) non-réglées ... 3,988 4 0				En cours—			
Sinistres maritimes, non-réglés ... 4,255 0 0	96,450	4	0	Primes (assurances maritimes,) à écheoir le 8 janvier 1881	21,091	4	3
				Intérêt	565	18	5
				Argent—En dépôt ... £135,582 5 1; En banques (comptes courants) ... 68,290 4 1; En caisse ... 146 14 10	204,019	4	0
				Effets à recevoir	53,529	10	5
				Timbres en portefeuille	465	1	6
	£2,056,090	6	11		£2,056,090	6	11

* Ces sommes sont, en vertu de lois locales ou de contrats, spécialement déposées au Canada, et dans les pays étrangers, comme garantie en faveur des porteurs de polices délivrées dans ces divers pays respectivement.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA PUISSANCE CONTRE L'INCENDIE ET LES DANGERS DE LA NAVIGATION.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—JOHN HARVEY. | *Secrétaire*—F. R. DESPARD.

Bureau principal—Hamilton.

(Opérations commencées au Canada le 1er janvier 1878.)

CAPITAL.

Capital social autorisé	$1,000,000 00
do souscrit	461,000 00
do versé en argent	69,213 40

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par 1ère hypothèque sur bien-fonds	$1,624 12

Effets et bons possédés par la compagnie.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Cité d'Hamilton, bons de l'aqueduc	$400 00	$416 00
do débentures générales	8,866 66	9,044 00
Cité de Victoria, bons de l'aqueduc, garantis par le gouvernement de la Colombie-Britannique et déposés au crédit du receveur général	15,000 00	18,000 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	24,266 66	27,460 00

Reporté à la valeur vénale		27,460 00
Argent en caisse au bureau principal		3,256 27
Argent en banques :—		
Banque d'Hamilton (dont $35,000 déposées au crédit du receveur général)	$37,747 41	
Caisse d'Epargnes de la Société de Prêts d'Hamilton	2,221 67	
Caisse d'Epargnes de la Compagnie de placement Anglo-Canadienne	3,333 85	
Caisse d'Epargnes de la Compagnie de Prêts du Canada	3,278 79	
Total		46,581 72
Intérêt en cours et impayé sur effets		374 10
Soldes des agents		3,629 31
Mobilier de bureaux et cartes (déduction faite de 25 pour cent pour l'année 1880)		1,657 56
Montant dû par les autres compagnies pour réassurances de pertes payées en 1880		827 72
Total de l'actif		85,410 80

PASSIF.

Chiffre net des indemnités établies, mais non échues	$8,686 35	
do réclamées, mais non établies	3,147 00	
do contestées, et portées devant les tribunaux	1,000 00	
Chiffre net des réclamations d'indemnités pour sinistres, (incendie) non réglées au Canada		$12,833 35
Total de la réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		34,901 20
Total du passif		$47,734 55
Capital versé en argent		$69,213 40

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA PUISSANCE CONTRE L'INCENDIE ET LES DANGERS DE LA NAVIGATION.—*Fin.*

REVENU.

Assurances contre l'incendie.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$99,465 58	
Moins les réassurances, rabais et ristournes	29,077 32	
Total net de l'argent reçu pour primes		$70,388 26
Reçu en intérêt et dividendes		3,670 37
Total		74,058 63
Reçu sur appels de fonds		525 00
Total du revenu		$74,583 63

EMPLOIS.

Montant payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (porté dans le dernier état à $6,955.00)	$10,271 22	
Moins—montant reçu pour réassurances	3,770 61	
Montant net payé pour ces sinistres	$ 6,500 61	
Montant payé sur sinistres survenus durant l'année	$44,846 85	
Moins—montant reçu pour réassurances	2,374 83	
Montant net payé pour ces sinistres	$42,472 02	
Montant total net payé durant l'année sur sinistres (incendie)		$48,972 63
Commission ou courtage		14,558 83
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel		4,487 09
Taxes		483 79
Tous autres paiements :— Loyer et taxes, $1,033.65; impressions, papeterie et publicité, $1,088.80; frais judiciaires, $68.80; mobilier de bureaux, $899.00; frais de poste, télégrammes, auditeurs, etc., $1,460.53		4,550 78
Total des emplois d'argent		$73,053 12

RISQUES ET PRIMES.

	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	$5,534,871	$69,989 85
Polices délivrées durant l'année, nouvelles et renouvelées	8,607,474	94,054 36
Total	$14,142,345	$164,044 21
A déduire—les polices éteintes	7,988,010	86,097 07
En vigueur à la fin de l'année (brut)	$6,154,335	$77,947 14
A déduire—les réassurances	1,095,589	10,934 87
En vigueur le 31 décembre 1880 (net)	$5,058,746	$67,012 27

Nombre total des polices en vigueur à cette date	Pas de rapport.
Chiffre total net des polices en vigueur	$5,058,746 00
Total des primes sur ces polices	67,012 27

Signé et attesté sous serment, ce 1er mars 1881, par

JOHN HARVEY,
Président.

F. R. DESPARD,
Secrétaire.

(Reçu le 3 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET SUR LA VIE DITE *GUARDIAN*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—AUGUSTUS PREVOST. | *Secrétaire*—T. G. C. BROWNE.

Siége social—Londres, Angleterre; organisée en 1821.

Agents au Canada—ROBERT SIMMS et Cie, et GEORGE DENHOLM.

Bureau principal au Canada—Montréal.

(Opérations commencées au Canada le 1er mai 1869.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	£2,000,000 stg.	$9,733,333 33
Versé en argent	1,000,000 "	4,866,666 66

ACTIF AU CANADA.

*Effets fédéraux au Canada	$100,343 68

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada	$40,691 14
Total du passif au Canada	$40,691 14

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$65,616 19	
Moins, les réassurances, rabais et ristournes	2,870 78	
Total net de l'argent reçu en primes		$62,745 41
Reçu pour dividendes sur effets		4,185 53
Total du revenu en argent au Canada		$66,930 94

EMPLOIS AU CANADA.

Montant payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (porté dans le dernier état à $7,000)	$ 4,378 23	
Payé sur sinistres survenus durant l'année	19,260 07	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie)		$23,638 30
Commission ou courtage		11,760 47
Taxes		698 79
Divers paiements		1,599 87
Total des emplois d'argent au Canada		$37,697 43

*Déposés au crédit du receveur général. L'intérêt sur ces effets est payé directement à la compagnie-mère, à Londres.

GUARDIAN — Fin.

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Prime.
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année..	3,046	$7,656,248	$ 68,508 82
Polices délivrées durant l'année, nouvelles...............	1,456	4,31,2979	35,203 93
do do renouvelées...........	1,317	3,350,097	30,172 50
Total..	5,819	$15,737,644	$133,885 25
A déduire, les polices éteintes..................................	2,313	6,531,367	51,903 23
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année..	3,506	$9,206,277	$81,982 02
A déduire, les réassurances..		108,250	599 74
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1880..	3,506	$9,098,027	$81,382 28

Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date........ 3,506
Chiffre net des polices en vigueur..$9,098,027 00
Total des primes sur ces polices.. 81,382 28

Signé et attesté sous serment, ce 28 février 1881, par

GEORGE DENHOLM.

(Reçu le 1er mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE DE HARTFORD.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—Geo. L. Chase. | *Secrétaire*—C. B. Whiting.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U. Organisée en mai 1810.

Agents généraux au Canada—Wood et Evans, Montréal.

(Opérations commencées au Canada, 1836.)

CAPITAL.

Capital autorisé	$3,000,000 00
Versé en argent	1,250,000 00

ACTIF AU CANADA.

Bons et effets déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons enregistrés des Etats-Unis, 1881	$55,000 00	$57,475 00
Effets de la banque de l'Ontario, 271 parts	10,840 00	10,433 50
Effets de la banque de Montréal	20,000 00	33,600 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$85,840 00	$101,508 50

Reporté à la valeur vénale	$101,508 50
Soldes des agents	540 76
Total de l'actif au Canada	$102,049 26

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des pertes établies au Canada, mais pour lesquelles l'indemnité n'est pas encore due	$6,006 00	
Total net des réclamations d'indemnités (incendie) non réglées au Canada.		$6,006 00
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.		49,105 35
Total du passif au Canada		$55,111 35

REVENU AU CANADA.

Total net de l'argent reçu en primes (incendie)	$83,190 72
do en intérêts et dividendes	3,180 00
Total du revenu en argent au Canada	$86,370 72

EMPLOIS AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $2,900)	$2,941 50	
Payé sur sinistres (incendie) survenus durant l'année	28,146 52	
Total net payé sur sinistres durant l'année		$31,088 02
do pour commission ou courtage		7,833 64
do pour appointements, émoluments, etc		2,826 71
do pour taxes au Canada		594 30
Total des emplois d'argent au Canada		$42,342 67

HARTFORD—*Suite*.

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.

	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	4,955	$7,842,109	$87,845 40
Polices délivrées durant l'année, nouvelles et renouvelées	5,210	7,522,245	83,190 72
Total	10,165	$15,364,354	$171,036 12
A déduire, les polices éteintes	4,730	7,220,125	81,130 52
Totaux, brut et net, des polices en vigueur le 31 déc. 1880	5,435	$8,144,229	$89,905 60

Nombre total des polices en vigueur au Canada à cette date..........5,435
Montant total des polices en vigueur.......... $8,144,229 00
Total des primes sur ces polices.......... 89,905 60

Signé et attesté sous serment, ce 17 janvier 1881, par

ROBERT WOOD.

(Reçu le 18 janvier 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

(*Situation pour l'année expirée le* 31 *décembre* 1880, *telle que fournie au commissaire des assurances de l'Etat du Connecticut.*)

ACTIF.

Immeubles	$641,175 60
Prêts sur obligations et hypothèques	736,800 00
Intérêts en cours sur ces prêts	17,412 18
Effets, valeur au pair, $1,183,605 ; valeur vénale	1,501,926 00
Prêts sur effets, débentures, etc	371,732 50
Intérêt échu et en cours sur ces prêts	1,771 58
Argent en caisse et en banques	249,413 10
Montant des primes en voie de perception	225,637 91
Autre avoir	15,510 60
Total de l'actif	$3,761,379 47

PASSIF.

Montant des indemnités impayées	$119,024 76
Primes non acquises	1,189,217 01
Autre passif	25,200 00
Total du passif, à l'exclusion du capital	$1,333,441 77
Capital versé en argent	$1,250,000 00
Excédant net disponible en sus du passif et du capital	1,177,937 70

REVENU.

Argent reçu en primes	$1,595,142 39
Intérêts et dividendes	160,125 15
Autres recettes	20,634 58
Total des recettes en argent	$1,775,902 12

HARTFORD—*Fin.*

EMPLOIS.

Montant net payé en indemnités	$828,975	32
Dividendes aux actionnaires	248,500	00
Commission ou courtage	229,353	36
Appointements, rétributions, et autres frais du personnel	113,725	16
Taxes	34,403	33
Divers	112,429	93
Total des emplois d'argent	$1,567,387	10

RISQUES ET PRIMES.

Montant des polices délivrées pendant l'année	$161,547,931	00
Primes sur ces polices	1,705,645	59
Chiffre net des polices en vigueur le 31 décembre 1880	206,155,358	00
Primes sur ces polices	2,348,459	89

Attesté et assermenté sous serment, par

GEO. L. CHASE,
Président,

C. B. WHITING,
Secrétaire.

HARTFORD, CONN., 11 janvier 1881.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *IMPERIAL* DE LONDRES.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—Jas. Roderick Robertson, écr. | *Gérant*—E. Cozens Smith.

Siége social—Londres, Angleterre.—Organisée en 1803.

Agent au Canada—W. H. Rintoul. | *Bureau principal au Canada*.—Montréal.

(Opérations commencées au Canada en 1864.)

CAPITAL.

Capital social autorisé	£1,600,000 stg.	...	$7,786,666 67
do souscrit	1,200,000 "	...	5,840,000 00
do versé en argent	700,000 "	...	3,406,666 67

ACTIF AU CANADA.

Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada à 5 pour cent	$50,001 00	$56,375 00
do 6 "	1,400 00	1,485 00
do 5 " inscrit 1885	48,667 00	53,250 00
Total, valeur au pair et valeur vénale...	$100,068 00	$111,110 00

Reporté à la valeur vénale (au crédit du receveur général	$111,110 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada	16,567 99
Total de l'actif au Canada	$127,677 99

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations d'indemnités non établies	$3,874 00	
Chiffre net des réclamat. contestées (devant les tribunaux avant 1880)	5,000 00	
Total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada		$8,874 00
Réserves des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		86,322 59
Total du passif au Canada		$95,196 59

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu en primes (incendie)	$164,631 86	
Moins, les réassurances, rabais et ristournes	8,170 44	
Total net de l'argent reçu en primes		$156,461 42
* A ajouter, dividendes sur effets déposés au crédit du receveur général		5,442 91
Total du revenu en argent au Canada		$161,904 33

* Ces dividendes sont payés directement à la compagnie-mère à Londres.

IMPERIAL—Suite.

EMPLOIS AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $10,031 22)	$5,319 47
Moins effets sauvés et frais de sauvetage	5 00
Total net payé durant l'année sur sinistres	$5,314 47
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$44,952 43
A déduire—les réassurances	364 04
Total net payé durant l'année sur sinistres	$44,588 39

Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie) au Canada	$49,902 86
Payé pour commissions ou courtage	23,255 51
do appointements, rétributions, etc	2,300 00
do taxes au Canada	2,018 87
Tous autres paiements et déboursés au Canada	4,934 14
Total des emplois d'argent au Canada	$82,411 38

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	7,341	$14 959,781	$166,203 34
do délivrées durant l'année—nouvelles	3,333	7,981,230	69,635 39
do do renouvelées	4,155	8,119,127	92,521 30
Total	14,829	$31,060,138	$328,360 03
A déduire—les polices éteintes	6,976	15,100,905	152,730 18
Polices en vigueur à la fin de l'année	7,853	$15,959,233	$175,629 85
A déduire—les réassurances		334,251	4,331 66
Polices en vigueur le 31 décembre 1880	7,853	$15,624,982	$171.298 19

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada	7,853	
Chiffre total des polices en vigueur		$15,624,982 00
Total des primes sur ces polices		171,298 19

Signé et attesté sous serment, ce 2 mars 1881, par

W. H. RINTOUL.

(Reçu le 3 mars 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES—1880.

Capital	£1,600,000 00 stg.
do versé et engagé	700,000 00 "

PERTES ET BENEFICES.

	£ s. d.		£ s. d.
Primes reçues en 1880 sur £200,128,616	588,717 14 10	Indemnités sur sinistres (incend)	344,966 2 1
Intérêts sur placements	57,949 9 10	Frais d'administration	174,082 7 7
		Dividendes aux actionnaires	84,000 0 0
		Dettes mauvaises ou douteuses	153 9 4
		Solde à reporter	43,465 5 8
	£646,667 4 8		£646,667 4 8

IMPÉRIAL—Suite.

ACTIF.

		£	s.	d.
Fonds de 1803, 31 déc. 1879		734,935	13	6
Solde des pertes et bénéfices le 31 31 déc. 1880, report		43,465	5	8
Fonds de 1803, 31 déc 1880		778,400	19	2
Plus le capital versé, 31 déc. 1880		700,000	0	0
		1,478,400	19	2
Indem. non réglées	£139,296 0 0			
Effets à payer	6,207 17 7			
Dividendes non réclamés	1,911 11 6			
Comptes de fournisseurs, etc	1,590 18 4			
Dû aux agents pour commission et dépenses	23,760 0 0	172,766	7	5
		£1,651,167	6	7

PASSIF.

		£	s.	d.
Effets du gouvernement britannique		413,993	2	9
Actions de la banque d'Angleterre		24,907	16	3
Bons de la cité de Londres		36,360	0	0
Effets du bureau des travaux métropolitains		10,175	0	0
Effets des bassins de Londres		71,226	10	0
Actions privilégiées de la Compagnie *General Steam Navigation*		19,996	0	0
30 actions de la Cie *Imperial*		2,091	15	6
Débentures de chemins de fer britanniques et actions privilégiées		236,811	9	4
Actions privilégiées des chemins de fer coloniaux		10,000	0	0
Prêts garantis		31,170	0	0
Bureaux, en pleine propriété, à Londres	£220,981 18 4			
Maisons, sur fonds à bail, à Londres.	8,311 4 3	229,293	2	7
Garanties du gouvernement de l'Inde		54,190	6	3
Débentures et actions de chemins de fer de l'Inde		64,685	0	0
Garanties des colonies britanniques		124,408	12	5
Effets des Etats-Unis		132,090	1	8
Placements et obligations à l'étranger		22,428	3	3
Total des placements		1,483,827	0	0
Argent en banques		20,352	17	10
do chez les courtiers garanti		20,000	0	0
En caisse au bureau de la compagnie		150	14	10
Effets à recevoir		22,197	10	0
Solde des agents et des succursales de la compagnie		104,075	13	0
Solde des comptes garantis par d'autres compagnies		563	10	11
		£1,651,167	6	7

COMPAGNIE D'ASSURANCE LANCASHIRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE, 1880.

Président—NATHANIEL SHELMERDINE — *Gérant*—GEO. STEWART.

Siége social—Manchester, Angleterre. Organisée le 22 juin 1852.

Agent au Canada—S. C. DUNCAN-CLARK.

Bureau principal au Canada—Canada Permanent Buildings, Toronto.

(Opérations commencées au Canada en juillet 1864).

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	£3,000,000 stg.	$14,600,000 00
do versé	270,000 stg.	1,314,000 00

ACTIF AU CANADA.

Prêts sur obligations et hypothèques sur lesquels il n'est pas dû plus qu'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds		$ 49,000 00
Intérêt en cours et impayé sur ces prêts		1,323 60
Effets canadiens 5 pour cent, déposés au crédit du receveur général, valeur au pair $100,000, valeur vénale		106,500 00
Argent en caisse au bureau principal, Toronto		3,382 16
Argent aux banques, savoir :—		
Banque Dominion	$5,378 21	
Banque à Halifax	3,539 52	
Total		8,917 73
Intérêts en cours et impayés sur effets		3,479 00
Soldes des agents		10,014 44
Total de l'actif au Canada		$182,616 93

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités au Canada, dues mais encore impayées, et des réclamations dont il n'a pas encore été justifié (y compris les frais de règlement des pertes dans l'Ontario et Québec	$8,595 75	
Chiffre net des pertes contestées :		
Portées devant les tribunaux (datant des années précédentes)	3,900 00	
Total net des réclamatians d'indemnités non réglées au Canada		$12,495 75
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		98,779 47
Total du passif au Canada		$111,275 22

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$198,830 29	
Moins, les réassurances, rabais et ristournes	14,685 55	
Montant net de l'argent reçu en primes		$184,144 74
Intérêts sur bons et hypothèques au Canada		2,742 32
Intérêt et dividendes sur effets		7,384 50
Intérêts sur le compte de banque		173 30
Total du revenu en argent au Canada		$194,444 86

LANCASHIRE—*Suite.*

EMPLOIS AU CANADA.

Payé pendant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $26,487.53)	$22,658 05	
Payé sur sinistres surveaus pendant l'année	64,775 75	
Chiffre net payé durant l'année sur sinistres (incendie) au Canada		$87,433 80
Commission ou courtage		34,522 60
Appointements, honoraires, etc		7,898 01
Taxes au Canada		1,315 42
Paiements divers		2,573 89
Total des emplois d'argent au Canada		$133,743 72

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	8,659	$15,168,926	$182,753 24
do délivrées durant l'année—nouvelles	6,148	11,658,377	119,907 09
do do do renouvelées	3,755	6,413,531	78 923 20
Total	18,562	$33,240,834	$381,583 53
A déduire, les polices éteintes	7,517	16,669,317	184,757 43
Polices en vigueur à la fin de l'année, (brut)	11,045	$16,571,517	$196,826 10
A déduire, les réassurances		694,550	5,947 85
Polices en vigueur le 31 décembre 1880	11,045	$15,876,967	$190,878 25

Nombre total des polices en vigueur à cette date	11 045	
Criffre total des polices en vigueur		$15,876,967 00
Total des primes sur ces polices		190,878 25

Signé et attesté sous serment, ce 16 mars 1881, par

S. C. DUNCAN-CLARK.

(Reçu le 17 mars 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(*Extrait du rapport du directeur, Manchester, Angleterre,* 10 *mars* 1881).

DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

TRANSFERT DE LA SCOTTISH COMMERCIAL.

Les opérations de la compagnie d'assurances *Scottish Commercial* ont été transférées à cette compagnie. Il était stipulé entre autres conditions que la *Lancashire* paierait toutes les réclamations d'indemnités, qu'elle pourvoirait à toutes les obligations et qu'elle se chargerait des frais du transfert. C'était s'imposer une dépense de près de cent mille louis et les directeurs ont examiné avec soin s'il serait mieux d'inscrire toute cette somme dans les comptes de l'année courante, ou de la répartir sur un certain nombre d'années, et ils ont enfin décider de porter toute cette somme à l'année 1880. De plus, il a été retranché une certaine somme d'un des placements de la *Scottish Commercial* de manière à le réduire à la valeur vénale actuelle. Par ce moyen il a été pourvu dans les comptes de la dernière année à toutes les obligations connues, et les obligations futures de la compagnie se trouvent exemptes de toute charge se rattachant au récent transfert.

LANCASHIRE—*Suite.*

Après avoir pourvu à tous les paiements et à toutes les obligations qui viennent d'être mentionnés, il a été disposé comme suit de la balance de l'actif transféré par la *Scottish Commercial* :—£70,000 ont été ajoutés au compte du capital ; £66,269, 15s. 2d. ont été ajoutés au fonds des assurances sur la vie, et £79,170, 15s. 5d. ont été ajoutés au fonds de réserve.

DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

Les primes d'assurances contre l'incendie reçues en 1880 (déduction faite des réassurances) ont atteint le chiffre de £571,735, ce qui constitue une augmentation de £177,906 sur l'année précédente. Les indemnités pour pertes et dommages causés par incendie, ainsi que le montant que, d'après estimation, il y aura à payer sur réclamations faites, jusqu'au 31 décembre, mais dont il n'a pas encore été justifié, s'élèvent à £365,850. Après paiement de toutes indemnités et de tous frais d'administration et de réassurances, l'excédant se trouve être de £51,575, tel que porté au compte des pertes et bénéfices.

FONDS DES DIVIDENDES ET DE RÉSERVE.

Le solde du compte des pertes et bénéfices pour l'année (à l'exclusion du solde de compte du transfert de la *Scottish Commercial*) s'est élevé à £75,567, 8s. 3d. ; sur cette somme un dividende de 20 pour cent a été payé, et £4,567, 8s. 3d. portés au fonds de réserve. Cette somme jointe aux £78,170, 19s. 5d. rapportés auparavant, forme un total de £99,738, 7s. 8d., ce qui a porté le fonds de réserve de £306,073, 4s. 7d. à £405,811, 12s. 3d.

FONDS DE PLACEMENTS.

Les placements de la compagnie ont cette année produits en intérêt la somme de £53,138, 10s. 5d., soit une augmentation de £13,784, 7s. 6d. sur les recettes de l'année prédédente.

Comptes du revenu pour l'année expirée le 31 décembre 1880.

COMPTE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Recettes des primes, déduction faite des réassurances	571,736	9	0	Indemnités, déduction faite des réassurances	365,850	1	6
				Frais d'administration	74,659	15	0
				Commissions	79,650	17	5
				Excédant porté au compte des pertes et bénéfices	51,575	15	1
	£571,736	9	0		£571,736	9	0

COMPTES DES PERTES ET BÉNÉFICES.

		£	s.	d.			£	s.	d.
Solde de sortie de compte de l'année dernière		306,073	4	7	Dividendes aux actionnaires, y compris celui du 20 janvier 1881		54,000	0	
Intérêts et dividendes		31,452	3	8	Taxes en pays étrangers		7,460	10	
Excédant provenant des opérations d'assurances contre l'incendie		61,575	15	1	Solde—				
Transf. de la *Scotish commercial*	£101,978 18 2				Fonds des assur. contre l'incend.	£230,000 0 0			
Moins obligations en impayées	23,807 18 9	78,170	19	5	Fonds de réserve générale	175,811 12 3	405,811	12	
		£467,272	2	9			£467,272	2	9

LANCASHIRE—*Suite.*

Bilan de la compagnie, 31 *décembre* 1880.

PASSIF.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Capital des actionnaires				270,000	0	0
Fonds des assurances contre l'incendie, et fonds de réserve				405,811	12	3
Fonds des assurances sur la vie				498,887	8	11
				1,174,699	1	2
Réclamations en vertu de polices d'assurances sur la vie admises, mais dont le montant est encore impayé	£13,917	16	6			
Pertes par incendie impayées	106,567	18	10			
Dividendes aux actionnaires, y compris celui du 20 janv. 1881	29,049	15	0			
				149,535	10	4
Transfert de la *Scotish Commercial*—						
Solde des actions payées d'avance, dues en 1844	£5,670	0	0			
Obligations impayées	18,137	18	9			
				23,807	18	9
				£1,348,042	10	3

ACTIF.

	£	s.	d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	588,933	9	10
Prêts sur polices de la compagnie	22,611	0	6
Placements—			
En effets coloniaux	42,964	16	1
En effets de gouvernements étrangers	308,491	8	8
En débentures de chemins de fer et autres, et débentures non rachetables	101,862	16	1
En effets de chemins de fer privilégiés, et autres	57,672	14	10
Edifices et terrains	56,505	0	5
Prêts sur reconnaissances	3,299	17	5
Soldes des agences et des succursales	116,550	7	4
Primes à percevoir au siège social	2,213	9	2
Intérêts échus	13,175	19	6
Argent en banque	33,761	10	5
	£1,348,042	10	3

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—H. B. GILMOUR, écr. | *Secrétaire*—JOHN M. DOVE.

Agent au Canada—G. F. C. SMITH.

Siège social—Liverpool. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

Organisée le 21 mai 1836.

(Opérations commencées au Canada le 4 juin 1851.)

CAPITAL.

Capital social autorisé et souscrit	£2,000,000 stg.	$9,733,333 33
do versé en argent	245,640 "	1,195,448 00

ACTIF AU CANADA.

Immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie au Canada, savoir :—		
Bureau de la compagnie, rue Saint-Jacques, coin de la Place d'Armes, à Montréal		$96,846 45
Prêts sur biens-fonds au Canada (première hypothèque)		606,422 89
do do (seconde do)		2,033 34
Intérêt dû mais impayé sur ces prêts	$1,070 21	
do acquis do	12,143 97	
Intérêt jusqu'à ce jour sur ces prêts		13,214 18

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets fédéraux, 5 pour cent	$50,000 00	$53,250 00
Monnaie fédérale, mai 1883, 5 pour cent	3,000 00	3,000 00
Association de placements de Montréal, 4½ pour cent	25,000 00	25,000 00
Effets du ch. de fer Montreal et Champlain, juil. 1881, 6 p.c.	17,033 33	17,033 33

Débentures de la cité de Montréal, 6 pour cent, savoir :—

Municipales ordinaires—mai 1885	6,000 00	6,270 00
do do 1882	6,000 00	6,060 00
do nov., 1891	1,000 00	1,100 00
Aqueduc do 1881	2,000 00	2,000 00
do do 1891	2,000 00	2,200 00
Télégraphe d'alarme mai 1887	8,000 00	8,440 00
Salle d'exercices militaires, mai 1891	10,000 00	11,000 00
Bons du bureau des écoles protest. de Montréal, jan. 1893	20,000 00	22,300 00
do do do 1906	10,000 00	11,500 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$160,033 33	$169,153 33

Reportés à la valeur vénale (déposés entre les mains du receveur général au crédit des départements de l'incendie et de la vie)	169,153 33
Prêts sur polices d'assurances sur la vie, étant la valeur de leur rachat lorsque les prêts ont été faits	1,053 40
Intérêt en cours et impayé sur ces prêts	29 52
Argent en caisse au bureau principal au Canada	173 36

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Suite.

Argent en banques, savoir :

Banque de Montréal, Montréal	$31,227 43	
do Saint-Jean	4,011 81	
Banque de la Cité et du District de Montréal	10,834 25	
Total		46,073 49
Intérêt en cours et impayé sur effets		2,497 95
do do argent en banques		399 38
Soldes des agents		8,280 96
Mobilier de bureau, horloge publique, cartes, plans, etc., au bureau de Montréal, et à la succursale de Saint-Jean, N.B., (évalué)		2,000 00
Total de l'actif au Canada		$948,178 25

PASSIF AU CANADA.

Montant net des réclamations dont il n'a pas encore été justifié	$1,164 70	
Total net du montant des réclamations non réglées au Canada		$1,164 70
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		112,017 36
Fonds de réassurances du département d'assurances sur la vie au Canada		50,000 00
Dû jusqu'à ce jour en appointements, et pour loyer et dépenses générales, soit		1,938 47
Total du passif au Canada		$165,120 53

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu en primes	$163,164 73	
Moins les réassurances, rabais et ristournes	7,284 89	
Montant net de l'argent reçu pour primes		$155,879 84
Reçu en intérêts sur obligations et hypothèques		42,332 75
Intérêts et dividendes sur effets, et recettes provenant d'autres sources.		9,822 75
Revenu provenant d'autres sources		4,132 97
Total du revenu en argent au Canada		$212,168 31

EMPLOIS AU CANADA.

Payé pendant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $8,570)		$6,998 72	
Payé sur sinistres survenus pendant l'année	$48,601 84		
Moins les réassurances	897 80		
Montant net payé sur ces sinistres pendant l'année		47,704 04	
Total net payé durant l'année sur sinistres par incendie au Canada			$54,702 76
Commission ou courtage			13,337 52
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel			14,281 01
Taxes au Canada			2,468 95
Paiements divers, savoir :—Publicité, $1,214.03 ; loyer, $1,395.85 ; réparations, $188.55 ; houille et gaz, $704.73 ; frais de route, $755.82 ; impressions, $691.49 ; corps de pompiers, $28.76 ; frais de poste et télégrammes, $732.64 ; change, $107.56 ; dépenses de bureau, $398.70 ; frais judiciaires, $4.45 ; vérifications, $680.00 ; assureurs, $317.07 ; ameublement de bureau, $114.25			7,333 90
Total des emplois d'argent			$92,124 14

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	12,622	$22,781,697	$208,870 87
Délivrées pendant l'année—nouvelles	3,925	8,667,337	70,027 38
do do renouvelées	4,905	10,979,975	96,832 77
Total	21,452	$42,429,009	$375,731 02
A déduire, les polices éteintes	10,068	18,177,350	153,881 56
En vigueur à la fin de l'année (brut)	11,384	$24,251,659	$221,849 46
A déduire, les réassurances	....	840,462	6,160 01
En vigueur le 31 décembre 1880	11,384	$23,411,197	$215,689 45

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada... 11,384
Total net des polices en vigueur $23,411,197 00
Total des primes sur ces polices.. 215,689 45

Signé et attesté sous serment, ce 24 février 1881 par

G. F. C. SMITH.

(Reçu le 28 février 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *LONDON AND LANCASHIRE*, LIVERPOOL, ANGLETERRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—DUNCAN GRAHAM. | *Gérant*—CHARLES C. FOTHERGILL.

SIÈGE SOCIAL—Liverpool, Angleterre.

Organisée ou constituée en corporation le 10 décembre 1861.

Agent au Canada—CLARENCE J. SPIKE. | *Bureau principal au Canada*—Halifax, N.E.

(Opérations commencées au Canada le 1er avril 1880.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé et souscrit	£1,847,500	$8,991,166 67
Montant payé en argent	184,750	899,116 67

ACTIF.

Effets et bons possédés par la compagnie.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets du Canada, 4 p. c	$102,200 00	$102,200 00

Déposé au crédit du receveur général	$102,200 00
Soldes des agents au Canada	405 72
Total de l'actif	$102,605 72

PASSIF.

Réserve totale des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada	$5,786 37
Total du passif au Canada	$5,786 37

REVENU.

Argent reçu pour primes	$9,704 05	
A déduire les réassurances, rabais et ristournes	255 90	
Total net de l'argent reçu pour primes		$9,448 15
Total du revenu au Canada		$9,448 15

REVENU.

Montant payé sur sinistres survenus durant l'année	$814 68	
A déduire—les effets sauvés et les frais de sauvetage	350 00	
Montant net payé sur sinistres au Canada		$464 68
Commission ou courtage		908 76
Tous autres paiements au Canada		485 50
Total des emplois d'argent au Canada		$1,858 94

LONDON AND LANCASHIRE—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Montant	Primes.
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	499	$849,687	$9,566 15
do do renouvelées	7	25,850	137 90
Total	506	$875,537	$9,704 05
A déduire—les polices éteintes	25	54,800	331 73
En vigueur à la fin de l'année (brut)	481	$820,737	$9,372 32
A déduire—les réassurances		11 750	114 13
En vigueur le 31 décembre 1880 (brut)	481	$808,987	$9,258 19

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada........... 481
Montant des polices en vigueur $808,987 00
Total des primes sur ces polices........................ 9,258 19

Signé et attesté sous serment le 5 avril 1881, par

(Reçu le 25 avril 1881.) CLARENCE J. SPIKE.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE ÉCOULÉE LE 31 DÉCEMBRE 1879.

(*Extrait du rapport des directeurs, Liverpool,* 29 *avril* 1879.)

BILAN LE 31 DÉCEMBRE 1880.

PASSIF.

Capital—61,900 actions à £25 chaq., dont le montant de £2 10s. par action est versé		£154,750 0 0
Réclam. d'assurances contre l'incendie en voie de règlement		41,525 1 10
Dividendes non-réclamés		29 16 0
Effets à payer		3,683 15 0
Soldes des agents étrangers et divers autres créanciers		6,300 19 2
Fonds de réserve		120,000 0 0
Fonds général—		
Balance du dernier compte, moins les dividendes et le montant porté au fonds de réserve, conformément à la résolution adoptée à l'assemblée générale du 29 avril 1879	£37,616 11 1	
A ajouter—balance à l'avoir des comptes du revenu et des emplois pour 1879	62,105 6 3	
		£ 99,721 17 4
		£426,011 9 4

ACTIF.

Edifices possédés par la compagnie à Bristol, Dublin, Glasgow, Liverpool et Londres libres d'hypothèques		£ 57,878 9 2
Mobilier de bureau, à Liverpool, à Londres et dans les succursales		3,643 8 10
Argent chez les banquiers, en dépôt et en comptes courants		25,556 7 4
Effets privilégiés de chemins de fer britanniques	£108,709 9 4	
Bons des bassin et havre de la Mersey	19,550 0 0	
Fonds d'emprunt des Etats-Unis	138,582 11 6	
Rentes à 5 p.c. des gouvernements italien et français	4,087 3 11	
		270,929 4 9
Prêts sur effets de chemins de fer britanniques et autres garanties de 1ère classe, avec marge suffisante (prem. hypoth.)	£7,050 0 0	
Hypothèques sur résidence à Liverpool (première hypothèque)	8,900 0 0	
		15,950 0 0
Soldes des comptes de réassurances dans d'autres compagnies		6,672 14 0
Soldes des succursales et des agents britanniques	£15,515 18 6	
Soldes des succursales et des agents à l'étranger	21,149 5 4	
Primes directes impayées	3,983 13 4	
		40,648 17 2
Intérêts acquis et divers créances		4,732 8 1
		£426,011 9 4

CORPORATION D'ASSURANCES *LONDON*, DE LONDRES, ANGLETERRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—WILLIAM RENNIE, écr. | *Secrétaire*—JOHN P. LAURENCE.
Siège social—N°. 7 Royal Exchange, Londres. Constituée en corporation en 1720.
Agent au Canada—C. C. FOSTER. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.
(Opérations commencées au Canada le 1er mars 1862.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé et souscrit	$4,363,213 00
Montant payé en argent	2,181,606 50

ACTIF AU CANADA.

Effets du Canada	$99,873 33	
Débentures du Canada, £10,300	50,126 67	
*Total de l'actif au Canada, déposé au crédit du receveur général		$150,000 00

PASSIF AU CANADA.

Montant net des réclamations sur sinistres (incendie) au Canada contestées et portées devant les tribunaux (avant 1880)	$1,350 00	
Total net des réclamations sur sinistres (incendie) non réglées au Canada.		$1,350 00
Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada.		36,660 91
Réserve des réassurances du département des assurances sur la vie		4,000 00
Total du passif au Canada		$42,010 91

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu en primes (incendie)	$56,841 00	
Moins, les réassurances, rabais et ristournes	4,386 83	
Total net de l'argent reçu en primes		$52,454 17
Intérêts sur le dépôt de $150,000, au crédit du receveur général, payés à la compagnie-mère en Angleterre		6,256 83
Total du revenu en argent au Canada		$58,711 00

EMPLOIS AU CANADA.

Payé sur sinistres survenus pendant l'année	$14,405 68	
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada		$14,405 68
Commissions ou courtage		9,007 94
Taxes au Canada		976 78
Paiements divers au Canada		491 96
Total des emplois d'argent au Canada		$24,882 36

*$50,000 de cette somme appartiennent au département des assurances sur la vie.

LONDON—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vig. à la date du dern. état (brut).......	2,456	$3,536,750	$68,732 31
Polices délivrées durant l'année, nouvelles.........	1,203	3,426,460	25,715 90
do do renouvelées......	1,291	3,872,180	31,125 10
Total.............	4,950	$13,835,390	$125,573 31
A déduire, les polices éteintes..........	2,187	7,113,349	50,889 05
Total brut des polices en vig. à la fin de l'année...	2,763	$6,722,041	$74,684 26
A déduire, les réassurances........	......	146,332	1,362 44
Total net des polices en vigueur le 31 déc. 1880.....	2,763	$6,575,709	$73,321 82

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada,... 2,763
Montant net des polices en vigueur.......... $6,575,709 00
Total des primes sur ces polices.......... 73,321 82

Signé et attesté sous serment, ce 23 février 1881, par

C. C. FOSTER.

(Reçu le 24 février 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE ÉCOULÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(*Extrait du rapport des directeurs, Londres,* 1881)

COMPTE DE L'INCENDIE.

			£	s.	d.
1879.					
31 déc.	Montant du fonds des assur. contre l'incendie à cette date...		352,182	16	10
1880.					
31 déc.	Primes, déduction faite des réassurances et des ristournes ..		244,187	0	10
	Intérêt et dividendes........	£13,819 11 0			
	Moins, la taxe sur le revenu........	241 4 11			
			13,578	6	1
			£609,948	3	9

		£	s.	d.
1880.				
31 déc.	Indemnités payées, déduction faite des réassurances et des sauvetages........	110,108	3	0
	Frais d'administration........	37,313	3	10
	Commissions........	36,651	14	6
	Bénéfices, d'après le compte des pertes et bénéfices........	36,839	17	9
	Montant du fonds des assurances contre l'incendie, à cette date, d'après le bilan........	389,035	4	8
		£609,948	3	9

COMPTE DES ASSURANCES MARITIMES.

			£	s.	d.
1879.					
31 déc.	Montant du fonds des assurances maritimes à cette date......		123,815	14	7
1880.					
31 déc.	Primes, déduction faite du courtage, de l'escompte et des réassurances........		89,722	15	7
	Intérêt et dividendes........	£4,858 10 0			
	Moins, la taxe sur le revenu........	84 16 4			
			4,773	13	8
			£218,312	3	10

LONDON—Suite.

			£	s.	d.
1880.					
31 déc.	Indemnités payées, déduction faite des réassurances et des sauvetages		67,973	0	2
	Ristournes		9,662	12	0
	Frais d'administration (répartis)		17,565	6	7
	Commission des agents à l'étranger		553	16	1
	Mauvaises créances		428	15	10
	Bénéfices, d'après le compte des pertes et bénéfices ; étant les bénéfices des assurances maritimes de 1877		29,563	4	0
	Montant du fonds des assurances maritimes à cette date, d'après le bilan		92,565	9	2
			£218,312	3	10

COMPTE DES PERTES ET BÉNÉFICES.

				£	s.	d.
1879.						
31 déc.	Solde de ce compte à cette date			141,410	17	4
1880.						
déc. 31.	Intérêt et dividendes qui n'ont pas été portés à d'autres comptes	£35,203 19 5				
	Moins, la taxe sur le revenu	614 11 0				
			£34,589 8 5			
	Bénéfices des assurances sur la vie		16,519 15 9			
	do do contre l'incendie		36 839 17 9			
	do do maritimes		29,563 4 0			
	do sur vente de garanties		74 18 9			
				117,587	4	8
				£258,998	2	0

		£	s.	d.
1880.				
31 déc.	Dividendes aux actionnaires	107,586	0	0
	Montant transféré au fond général de réserve	7,108	18	5
	Taxes sur le revenu	1,027	3	10
	Solde, d'après le bilan	143,275	19	9
		£258,998	12	0

CORPORATION D'ASSURANCES *LONDON*—*Fin.*

Bilan le 31 décembre 1880.

PASSIF.

		£ s. d.
Capital des actionnaires, £896,550, dont est versé		448,275 0 0
Fonds de réserve générale	£314,571 0 0	
Moins, dividendes passés échéance payés en cour	4,571 0 0	
		310,000 0 0
Fonds des assurances sur la vie		1,761,884 17 4
do contre l'incendie		389,035 4 8
do maritimes		92,565 9 2
Pertes et bénéfices		143,275 19 9
		£3,145,036 10 11
Réclamations en vertu de polices d'assurances sur la vie admises, mais dont le montant est encore impayé	£34,813 17 0	
Pertes par incendie impayées	14,000 10 0	
do sur sinistres maritimes impayées	806 14 6	
Rentes viagères do	273 6 10	
Dividendes aux actionnaires do	4,926 15 0	
Taxe sur le revenu do	398 11 2	
Primes (incendie) dues à d'autres compagnies	435 9 3	
Fonds d'épargnes des commis	2,483 4 10	
Disposition concernant la réclamation contestée faite par le cotiseur au sujet de la taxe sur le revenu	1,027 3 10	
		59,165 12 5
		£3,204,202 3 4

ACTIF.

		£ s. d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	£1,048,353 2 8	
Prêts sur taxes du parlement et loyer	1,046,471 11 0	
		2,094,824 13 8
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni		Nil.
Prêts sur polices d'assurances sur la vie, de la corporation		43,204 10 0
Placements:—		
Effets du gouvernement britannique, savoir:—£356,000 9s. 2d	£311,137 18 3	
Effets 4 p.c. garanris du gouv. Turc	22,900 0 0	
		334,037 18 3
Effets des Indes et des colonies		208,181 12 4
*Effets des gouvernements étrangers		244,211 5 1
Débentures de chemin de fer et autres		1,000 0 0
Effets de chemin de fer, privilégiés		43,167 11 6
Edifices de la corporation		9,416 0 0
Réversions et intérêts viagers		52,992 15 3
Prêts sur biens-meubles		Nil.
Soldes des agents		31,249 9 6
Primes impayées		14,948 4 8
Intérêt dû		3,085 1 1
Primes (incendie) dues par d'autres compagnies		1,662 6 5
Argent:—		
En dépôts	£66,000 0 0	
En caisse et en comptes courants	47,644 2 7	
		113,644 2 7
Effets à recevoir		8,471 18 0
Timbres à polices		104 15 0
		£3,204,202 3 4

* Effets des gouvernements étrangers possédés en rapport avec les opérations d'assurances à l'étranger—

Bons des Etats-Unis enregistrés, $1,170,000	£241,970 3 2
Biens-fonds (provenant d'une réclamation d'assurances contre l'incendie) $2 694.61	421 10 4
Rentes italiennes, 65,000 lire	1,819 11 7
	£244,211 5 1

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE, DE LONDON, CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—JAMES ARMSTRONG. | *Secrétaire et agent*—D. C. MACDONALD.

Bureau principal—London, Ontario.

(Compagnie organisée et opérations commencées au Canada, A.D. 1859.)

CAPITAL.

Compagnie d'assurances mutuelle, n'ayant aucun actionnaire, mais composée seulement de sociétaires qui sont les assurés, et qui ne sont responsables que jusqu'à concurrence de leurs billets de primes d'assurances. La compagnie n'assure que des habitations particulières et leur contenu, ainsi que des propriétés rurales.

ACTIF.

Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pàs dû plus d'un an d'intérêt, garantis par 1re hypothèque sur biens-fonds......		$ 2,197 04
Effets publics canadiens déposés au crédit du receveur général..............		25,000 00
Argent en caisse au bureau principal..........		576 36
Argent en banques, savoir :—		
Banque fédérale..........	$5,858 53	
* do dépôt spécial..........	5,000 00	
Total		10,858 53
Soldes des agents..........		28,597 17
Effets à recevoir..........		5,664 26
(Montant des effets passés échéance, $5,664.26.)		
Billets de primes en portefeuille..........	$303,350 70	
A déduire le montant payé sur ces billets..........	84,396 13	
		218,954 57
†(Total réparti sur billets de primes, $106,499.45.)		
Mobilier de bureau..........		636 53
Total de l'actif..........		$292,484 46
‡Mont. sur lequel seront déduits les billets mauvais ou douteux à recevoir		324 13
Total de l'actif..........		$292,160 33

PASSIF.

Chiffres des pertes établies mais dont le montant n'est pas encore dû..	$7,212 46	
do pour lesquelles indemnité est réclamée, mais non établies	8,321 24	
	$15,533 70	
Montant net des réclamations contestées :—		
Non portées devant les tribunaux	200 00	
Total net du montant des réclamations non réglées au Canada..............		$ 15,733 70
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		223,838 00
Total du passif..........		$239,571 70
Excédant de l'actif sur le passif..........		$52,588 63

* Déposé au crédit du receveur général.

† Répartitions ordinaires (répartitions pour 1878 et 1879 seulement).

‡ Effets à recevoir..........		$5,664 26
Billets en portefeuilles	$5,255 21	
do	84 92	
		5,340 13
		$324 13

MUTUELLE DE LONDON—*Fin.*

REVENU.

Total brut de l'argent reçu en primes	$29,516 20	
Argent reçu sur effets et billets acceptés en paiement de primes	77,184 70	
Total brut de l'argent reçu en primes	$106,700 90	
Moins les réassurances, rabais, et ristournes	99 26	
Montant net de l'argent reçu en primes		$106,601 64
Effets et billets reçus durant l'année pour primes et encore impayés :—		
Billets de primes	$105,817 65	
Effets échus	7,844 12	
Total	$113,661 77	
Reçu pour intérêt et dividendes sur effets, et d'autres sources		1,405 52
Divers, savoir :—Récompense remise, $20.00 ; effets à recevoir, $19.05 ; divers débiteurs, $633.76 ; cour de division, $456.54 ; polices annulées, $40.10 ; émoluments de transfert, $169.60		1,339 05
*Total du revenu en argent		$109,346 21

EMPLOIS.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $24,999.58)	$24,614 97	
A déduire les réassurances	3 22	
Montant net payé durant l'année sur sinistres	$24,611 75	
Payé sur sinistres survenus durant l'année	50,486 60	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie)		$75,098 35
Commission ou courtage		11,872 10
Appointements, émoluments, et tous autres frais du personnel		10,541 56
Divers paiements, savoir :—Agence des banques, $174.10 ; frais judiciaires, $549.45 ; frais de poste, $1,154.21 ; papeterie, $279.86 ; impressions, $1,092.48 ; publicité, $234.79 ; loyer, $637.50 ; dépenses incidentes, $649.29 ; intérêt, $519.31 ; récompenses, $100.00 ; mobilier de bureau, $28.70 ; inspection du gouvernement, $109.98		5,529 67
Total des emplois d'argent		$103,041 68

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état	40,893	$37,627,931	$426,490 44
Polices délivrées durant l'année	12,562	12,774,793	153,998 90
Total	53,455	$50,402,724	$580,489 34
A déduire, les polices éteintes	13,749	13,841,055	132,909 17
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année	39,706	$36,561,669	$447,580 17
A déduire, les réassurances	....	153,425	1,244 37
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1880	39,706	$36,408,244	$446,335 80

Nombre total des polices en vigueur à cette date	39,706	
Montant total net en vigueur		$36,408,244 00
Total des primes sur ces polices		446,335 80

Signé et attesté sous serment le 18 février 1881, par

JAMES ARMSTRONG,
Président.

D. C. MACDONALD,
Secrétaire.

(Reçu le 18 février 1881.)

* Outre cette somme il a été reçu $1,997.11, en remboursement de capital.

CIE. D'ASSURANCES MARITIMES DES MARCHANDS DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—WILLIAM DARLING. | *Secrétaire*—PERCEVAL TIBBS

Bureau principal—Montréal. Organisée ou constituée en corporation en mai 1874
(Opérations commencées au Canada le 1er avril 1876.)

CAPITAL.

Montant du capital social autorisé	$1,000,000 00
Montant souscrit	500,000 00
Montant versé en argent	100,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Quinze bons du havre de Montréal, de $2,000 chaque	$30,000 00	$33,600 00	
Reportés à leur valeur vénale			33,600 00
Argent en caisse au bureau principal			3,433 62
Argent en banques, savoir:—			
Banque des Marchands, Montréal		$23,000 00	
Banque de Montréal, Montréal		858 30	
do Halifax		137 47	
do Saint-Jean, N.B.		1,032 05	
do Ottawa		152 61	
Total			25,180 43
(Sur ce qui précède, $23,000 dans la banque des Marchands, et $30,000 de bons du havre de Montréal—$53,000 en tout—sont déposés au crédit du receveur général.)			
Soldes des agents			11,851 64
Effets à recevoir			20,482 83
Divers, savoir:—			
Comptes ouverts		$21,906 61	
Soldes dus par d'autres compagnies		2,018 60	
Mobilier de bureaux, etc		750 00	
			24,675 21
Total de l'actif			$119,223 73

PASSIF.

Montant net des pertes de la navigation intérieure:—	
Echues mais impayées	$13,646 17
Réclamées mais non établies	1,600 00
Rapportées ou supposées, mais non réclamées	2,184 16
	$17,430 33

DES MARCHANDS—*Suite.*

Chiffre net des pertes sur risques maritimes:

Montant des pertes échues mais impayées	$56,767 19	
Montant des pertes etablies mais non échues	2,000 00	
Montant des pertes réclamées mais non établies	15,975 54	
Montant des pertes rapportées ou supposées, mais non réclamées	9,618 00	
	$84,360 73	
Chiffre total des réclamations d'indemnités non réglées au Canada		$101,791 06
Réserves des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada, savoir:—		
Navigation intérieure	$ 281 05	
Risques maritimes	14,819 68	
Réserve totale des primes non acquises pour tous les risques au Canada.		15,100 73
Toutes autres réclamations contre la compagnie:—		
Soldes dûs à d'autres compagnies	$1,863 60	
Comptes ouverts	307 69	
		2,171 29
Total du passif (à l'exclusion du capital social)		$119,063 08
Capital social versé		100,000 00

REVENU.

Risques de la navigation intérieure.	Au Canada.	
Total brut de l'argent reçu en primes	$12,880 29	
Total brut de l'argent reçu sur effets acceptés en paiement de primes	8,775 18	
Total brut de l'argent reçu en primes	$21,655 47	
Moins les réassurances, rabais et ristournes	7,239 54	
Montant net de l'argent reçu en primes	$14,415 93	
Effets reçus durant l'année pour primes et encore impayés, $840.		
Risques maritimes	Au Canada.	
Total brut de l'argent reçu en primes	$69,181 00	
Total brut de l'argent reçu sur effets acceptés en paiement de primes	33,163 85	
Total brut de l'argent reçu en primes	$102,344 85	
Moins les réassurances, etc	25,978 27	
Montant net de l'argent reçu en primes	$76,366 58	
Effets reçus durant l'année pour primes de paiement et impayés, $19,642.83.		
Total net de l'argent reçu pour primes		$90,782 51
Reçu en intérêt sur obligations et hypothèques		1,800 00
Reçu en intérêts et dividendes sur effets publics, et de toutes autres sources		1,757 38
Total du revenu en argent		$94,339 89

EMPLOIS.

Risques de la navigation intérieure.	Au Canada.
Payé pendant l'année sur sinistres de la navigation intérieure survenus les années précédentes, (portés dans le dernier état à $729.45)	$1,620 31
Payé sur sinistres de la navigation intérieure	$14,412 15
A déduire, les réassurances	2,635 36
Montant net payé sur ces sinistres	$11,776 79

DES MARCHANDS—*Fin.*

Total net payé pendant l'année sur sinistres de la navigation intérieure au Canada	$13,397 10
Total net payé pendant l'année sur sinistres maritimes	58,148 95
(De ce montant *$9,371.47 datent des années précédentes.)	
Montant de dividendes payés pendant l'année à 5 p. c.	5,000 00
Commission ou courtage	5,864 25
Appointements, rétributions, et tous autres frais du personnel	7,775 00
Taxes	312 57
Paiements divers, savoir :—dépenses, $2,399.98 ; livres, papeterie et impressions, $1,007.29 ; télégrammes, $241.91 ; loyer et mobilier de bureau, $742.78 ; frais de route, $1,510.03 ; vérification et frais judiciaires, $694.41 ; publicité $231.00	6,827 40
Total des emplois d'argent	$97,325 27

RISQUES ET PRIMES.

Risques de la navigation intérieure.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	5	$17,800	$615 00
Polices délivrées pendant l'année	2,678	1,765,185	21,525 47
Total	2,683	1,782,985	22,140 47
A déduire, les polices éteintes	2,655	1,749,164	21,327 87
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut)	28	33,821	812 60
A déduire, les réassurances	....	6,248	128 00
En vigueur le 31 décembre 1880 (net)	28	27,573	684 60
Réassurances contre l'incendie pour l'hiver	....	24,501	122 50

Risques maritimes.	No.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	176	$447,187	$15,013 78
Polices délivrées pendant l'année	3,776	6,282,093	101,019 89
Total	3,952	$6,729,280	$116,033 67
A déduire, les polices éteintes	3,781	6,335,677	99,763 07
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut)	171	$393,603	$16,270 60
A déduire, les réassurances	....	40,896	1,411 42
En vigueur le 31 decembre 1880 (net)	171	$352,707	$14,859 18
Réassurances contre l'incendie pour l'hiver	....	7,900	39 50

Nombre total des polices en vigueur à cette date	199	
Montant net des polices en vigueur		$380,280 00
Total des primes sur ces polices		15,543 78

Signé et attesté sous serment, ce 30 mars 1881, par

W. DARLING,
Président.

HORACE S. TIBBS,
Secrétaire intérimaire.

(Reçu le 31 mars 1881.)

---

*Sauvatages évalués sur deux pertes dont il n'a pas été rendu compte, portés dans le dernier état à $4,000.

COMPAGNIE D'ASSURANCES *NORTH BRITISH AND MERCANTILE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 NOVEMBRE 1880.

Président—SA GRACE LE DUC DE ROXBURGHE.

Président—DAVID DAVIDSON.

Agents au Canada—D. L. MACDOUGALL et THOMAS DAVIDSON.

Siège social—Edimbourg. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation, 1809 ; opérations commencées au Canada, 1862.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit, £2,000,000 sterling			$9,733,333 33
Capital versé en argent, £450,000 sterling			2,190,000 00

ACTIF AU CANADA.

Biens-fonds (moins les charges) au Canada, savoir :—			
Edifice à quatre étages situé au coin N.-O. des rues Saint-François-Xavier et de l'Hôpital, à Montréal, divisé en bureaux occupés par la compagnie et divers locataires		$70,000 00	
Lot situé sur la rue Canterbury, à Saint-Jean, N.B., sur lequel était ci-devant bâti l'édifice occupé par les bureaux de la compagnie		3,240 00	
			$73,240 00
Prêts sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par premières hypothèques sur biens-fonds, savoir :—			
Hypothèque sur biens-fonds et édifices à Toronto		$12,000 00	
do à Saint-Jean, N.B		23,134 65	
			35,134 65
Intérêt dû et impayé sur ces prêts			1,295 53
Effets publics canadiens, savoir :—			
	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Effets fédéraux du Canada 5 p. c	$50,000 00	$50,500 00	
Bons de la cité de Montréal 6 p c	65,000 00	67,387 50	
Bons du havre de Montréal 6½ p. c	47,000 00	50,240 00	
Déposés au crédit du receveur-général dans l'intérêt des porteurs de polices	$162,000 00	$168,127 50	
Autres placements sous le contrôle de la compagnie :—			
Effets fédéraux du Canada 5 p. c	95,300 00	101,971 00	
Bons de la cité de Montréal 6 p. c	27,000 00	27,590 00	
Bons du havre de Montréal 6½ p. c	8,000 00	8,560 00	
do do 6 p. c	25,000 00	26,500 00	
do do 5 p. c	50,000 00	51,750 00	
Bons du fonds de subvention des chemins de fer de la province de l'Ontario	103,233 10	103,233 10	
do do do	74,697 15	74,697 15	
Total, valeur au pair et valeur vénale	$545,230 25	$562,428 75	
Rapporté à la valeur vénale			562,428 75
Argent en caisse au bureau principal au Canada			983 00
Argent en banques :—			
Banque de Montréal, dépôt spécial		$40,000 00	
do compte courant		22,102 31	
Compagnie de crédit foncier du Canada		5,454 79	
Total			67,557 10
Intérêt en cour et impayé sur effets			4,306 43
Solde des agents			23,623 45
Mobilier de bureau et fourniture à Montréal, Toronto et Saint-Jean, N.B			2,500 00
Total de l'actif au Canada			$771,068 91

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Fin.

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des indemnités échues et impayées en Canada (en 1879)........	$100 00	
do des réclamations dont il n'a pas encore été justifié..................	1,731 64	
Chiffre net des réclamations d'indemnités (incendie) non réglées au Canada..		$2,131 64
Réserve des primes non acquises pour tous les risques (incendie) en cours au Canada		139,232 66
Fonds des réassurances, département de la vie................................		275,000 00
Total du passif au Canada..		$416,364 30

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu en primes	$284,122 78	
Moins, les réassurances, rabais et ristournes..................................	30,251 33	
Total net de l'argent reçu en primes (incendie)................................		$253,871 45
Intérêts et dividendes sur hypothèques au Canada............................		4,988 06
do sur actions et provenant d'autres sources...........		50,363 56
Loyers		4,450 00
Total du revenu en argent au Canada..............................		$313,673 07

EMPLOIS AU CANADA.

Payé pendant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portées dans le dernier état à $11,075.50)		$10,762 79	
Payé sur sinistres survenus pendant l'année....	$118,158 44		
Moins, les réassurances...	9,070 29		
		109,088 15	
Chiffre net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada			$119,850 94
Commission ou courtage			28,715 27
Taxes au Canada..			2,542 65
Toutes autres dépenses, etc., au Canada......................................			35,608 99
Total des emplois d'argent au Canada..............................			$186,717 85

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Total brut des polices en vigueur à la date du dernier état..............................	13,101	$28,574,177	$279.434 75
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles........	4,935	12,179,215	108,217 78
do do renouvelées....	7,900	17,513,995	175,905 00
Total	25,936	$58,267,387	$563,557 53
A déduire, les polices éteintes..............................	12,232	27,307,289	266,606 44
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut).........	13,704	$30,960,098	$296,951 09
A déduire, les réassurances	....	2,640,977	30,251 33
Polices en vigueur le 30 novembre 1880...............	13,704	$28,319,121	$266,699 76

Nombre total des polices en vigueur à cette date	13,704	
Montant net des polices en vigueur..		$28,319,121 00
Montant net des primes sur ces polices..		266,699 76

Signé et attesté sous serment, ce 16 mars 1881, par

THOS. DAVIDSON.

(Reçu le 17 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES *NORTHERN.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—ALEXANDER DAVIDSON. | *Gérant général*—A. P. FLETCHER.

Sièges sociaux—London et Aberdeen.

Bureau principal au Canada—Montréal. | *Agents au Canada*—TAYLOR FRÈRES.

Organisée ou constituée en corporation, 1836. Opérations commencées au Canada, 1867.

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	£3,000,000	$14,600,000 00
Montant versé en argent	300,000	1,460,000 00

ACTIF AU CANADA.

Effets possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets fédéraux du Canada	$85,833 33	$90,124 99
do 5's	12,166 67	12,775 00
do 6's	2,000 00	2,140 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$100,000 00	$105,039 99

En dépôt au crédit du receveur général	$105,039 99
Argent en caisse au bureau principal	970 84
Intérêts échus et impayés sur effets	1,381 23
Solde des agents	6,057 03
Dû par le bureau principal à l'agence canadienne	557 27
Compte de l'agent canadien	451 33
Total de l'actif	$114,457 69

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations contestées devant les tribunaux au Canada, (depuis 1877)	$1,100 00	
Chiffre total net des réclamations non-réglées pour pertes par incendie au Canada		$1,100 00
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada		48,243 54
Tiré en sus du dépôt en banque		1,979 44
Total du passif au Canada		$51,322 98

REVENU AU CANADA.

Total de l'argent reçu en primes	$82,738 57	
Moins les réassurances, rabais et ristournes	7,564 03	
Montant net de l'argent reçu en primes		$75,174 54
Reçu en intérêts et dividendes sur effets, et de toutes autres sources		4,284 70
Total du revenu en argent au Canada		$79,459 24

NORTHERN—Fin.

EMPLOIS AU CANADA.

Payé sur sinistres survenus pendant l'année	$44,955 80	
A déduire, les réassurances, les objets sauvés et les frais de sauvetage	2,786 37	
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada		$42,169 43
Payé pour commission, courtage, appointements, honoraires et tous autres frais du personnel au Canada, et taxes		14,062 99
Total des emplois au Canada		$56,232 42

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	5,428	$9,173,917	$94,107 98
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	2,505	4,814,018	43,235 19
do do renouvelées	2,351	3,558,789	40,748 06
Total	10,284	$17,546,724	$178,091 23
A déduire, les polices éteintes	4,199	8,719,837	78,926 23
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut)	6,085	$8,826,887	$99,165 00
A déduire, les réassurances	....	650,449	6,314 95
Polices en vigueur le 31 décembre 1880	6,085	$8,176,438	$92,850 05

Nombre total des polices en vigueur au Canada	6,085	
Montant net des polices en vigueur		$8,176,438 00
Total des primes sur ces polices		92,850 05

Signé et attesté sous serment, le 22 février 1881, par

JAMES W. TAYLOR.

(Reçu le 23 février 1881.)

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES *THE NORWICH UNION.*

ÉTAT POUR LES NEUF MOIS EXPIRÉS LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—HENRY S. PATTESON. | *Secrétaire*—CHAS. EDWARD BIGNOLD.

Siège social—Norwich, Angleterre.

(Constituée en corporation en 1797. Opérations commencées en 1797.)

Agent au Canada—ALEXANDER DIXON. | *Bureau principal au Canada*—Toronto

Opérations commencées au Canada le 1er avril 1880.

CAPITAL.

Montant du capital autorisé et souscrit	£1,100,000	$5,353,333 33
Montant payé en argent	132,000	642,400 00

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés au crédit du receveur général, savoir:

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Canada, 4 pour cent	$100,000	$109,000

Reporté à la valeur vénale	$109,000 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada	157 16
Argent à la banque British North America à Toronto	11,854 16
Total de l'actif au Canada	$121,011 32

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises sur tous les risques en cours au Canada.	$11,503 00
Total du passif au Canada	$11,503 00

REVENU AU CANADA.

*Total brut de l'argent reçu en primes (incendie)	$21,782 58	
Moins, les réassurances, rabais, ristournes et primes de retour	1,275 78	
Total net de l'argent reçu en primes		$20,506 80
Reçu en intérêt sur effets, etc		4,000 00
Total du revenu au Canada		$24,506 80

EMPLOIS AU CANADA.

Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada	$1,415 12
Commissions ou courtage	5,330 82
Publicité, frais de route, frais de poste, messageries, télégrammes, plans d'assurances, papeterie, livres de bureau et fournitures	1,530 39
Total des emplois d'argent au Canada	$8,276 33

* Opérations commencées depuis huit mois, faisant affaires dans l'Ontario seulement.

NORWICH—Suite.

Risques et primes.

	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices délivrées durant l'année, nouvelles............	1,254	$2,404,090	$21,782 58
A déduire les polices éteintes..............................	177	353,090	1,760 77
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année.	1,077	$2,051,000	$20,021 81
A déduire, les réassurances..............................	....	48,425	346 63
Total net des primes en vigueur le 31 déc. 1880........	1,077	$2,002,575	$19,675 18

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada..... 1,077
Montant net des polices en vigueur... $2,002,575 00
Total des primes sur ces polices.. 19,675 18

Signé et attesté sous serment, ce 22 février 1881, par

ALEXANDER DIXON,
Agent en chef.

(Reçu le 23 février 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES *PHENIX* DE BROOKLYN, N.Y., E.U.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—STEPHEN CROWELL. | *Secrétaire*—PHILANDER SHAW.

Siège principal—12 et 14 rue Court, Brooklyn, N.-Y.

(Constituée en corporation le 10 septembre 1853.)

Agent au Canada—ROBERT HAMPSON. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Opérations commencées au Canada, 1er mai 1874.)

CAPITAL.

Montant autorisé, souscrit et payé en argent	$1,000,000 00

ACTIF AU CANADA.

Bons enregistrés des E.-U., déposés au crédit du receveur général:—

	Valeur au pair.	Valeur. vénale.	
Bons enregistrés des E.-U., 4 pour cent	$100,000 00	$106,937 50	
Reporté à la valeur vénale			$106,937 50
Soldes des agents			338 49
Billets de primes sur lesquels des polices ont été délivrées			2,865 91
Total de l'actif au Canada			$110,141 90

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations d'indemnités (sinistres de la navigation intérieure) non établies		$14,607 22
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada, savoir:—		
Incendie	$4,988 75	
Navigation intérieure	916 56	
Total de la réserve des primes non acquises au Canada		5,905 31
Total du passif au Canada		$20,512 53

REVENU AU CANADA.

Assurances contre l'incendie au Canada.

Total brut de l'argent reçu en primes	$7,759 87	
Moins, les réassurances, rabais et ristournes	275 61	
Montant net de l'argent reçu en primes d'assurances contre l'incendie		$7,484 26

Risques de la navigation intérieure au Canada.

Total net des primes reçues en argent	$11,020 89	
Total brut des recettes en argent sur effets ou billets acceptés en paiement de primes	13,279 81	
Total brut de l'argent reçu en primes	$24,300 70	
Moins les réassurances, etc	721 11	
Montant net de l'argent reçu pour ces primes		23,579 59

Effets reçus pendant l'année pour primes d'assurances de la navigation intérieure, encore impayés, $2,865.91.

PHENIX.—Suite

Risques maritimes au Canada.

Total brut de l'argent reçu en primes	$38,048 45		
Moins les réassurances, etc.	10,570 73		
Montant net de l'argent reçu pour ces primes		27,477 72	
Total de l'argent reçu pour primes			$58,541 57
Total du revenu en argent au Canada			$58,541 57

EMPLOIS AU CANADA.

Assurances contre l'incendie au Canada.

Payé pendant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $76)	$ 76 00		
Montant payé sur sinistres survenus pendant l'année	596 03		
Montant total payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada		$ 672 03	

Risques de la navigation intérieure au Canada.

Payé sur sinistres (navigation intérieure) survenus pendant l'année	$43,166 64		
Moins les réassurances	12,309 02		
Montant total payé pendant l'année sur ces sinistres au Canada		$30,857 62	
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie et navigation intérieure) au Canada			$31,529 65
Total net payé pendant l'année sur sinistres maritimes			39,446 58
(Sur cette somme $22,750.73 sont pour des années précédentes.)			
Commissions ou courtage			7,071 64
Appointements, émoluments et tous autres frais du personnel au Canada			3,500 00
Taxes au Canada			200 00
Dépenses générales :—frais de poste, échange, publicité, etc			731 17
Total des emplois d'argent au Canada			$82,479 04

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état, (brut)	$963,332	$9,584 88
Polices délivrées pendant l'année—nouvelles et renouvelées	932,671	7,759 87
Total	$1,896,003	$17,344 75
A déduire les polices éteintes	905,833	7,522 24
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut)	$990,170	$9,822 51
A déduire les réassurances	7,000	54 25
Total net des polices en vigueur le 31 décembre 1880	$983,170	$9,768 26

Risques de la navigation intérieure.		
Polices en vigueur à la date du dernier état, brut	$76,733	$3,294 75
Polices délivrées pendant l'année	2,223,880	24,963 51
Total	$2,300,613	$28,258 26
A déduire, les polices éteintes	2,226,931	24,589 60
Polices en vigueur à la fin de l'année, brut	$73,682	$3,668 66
A déduire les réassurances	34,331	1,835 53
En vigueur le 31 décembre 1880, net	$39,351	$1,833 13

PHENIX—Suite.

Risques maritimes.

Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)...........	$175,354	$758 78
Polices délivrées pendant l'année	4,655,238	38,048 45
Total	$4,830,592	$38,807 23
A déduire, les polices éteintes...........................	4,830,592	38,807 23

Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada...................	Pas de rapport.
Montant net des polices en vigueur..................................	$1,022,521 00
Total des primes sur ces polices......................................	11,601 39

Signé et attesté sous serment, ce 24 mars 1881, par

W. J. PORTEOUS.

(Reçu le 22 février 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Telles que rapportées au département des assurances de l'Etat de New-York.

ACTIF.

Immeubles	$387,500 00
Prêts sur hypothèques..............................	202,650 00
Intérêt échu et en cours sur ces prêts....................	4,483 00
Actions et bons--valeur au pair, $1,278,992.33; valeur vénale...........	1,410,275 07
Intérêt échu et en cours sur ces effets........................	2,622 01
Argent en caisse et en banques............................	345,259 40
Prêts sur effets donnés en garantie collatérale—valeur au pair, $71,-800.00; valeur vénale, $83,602.50....................	62,333 38
Intérêt échu et en cours sur ces prêts......................	929 22
Total brut des primes en voie de perception..................	34,465 28
Effets à recevoir..	12,781 73
Autre actif...	21,929 58
Total de l'actif	$2,485,228 67

PASSIF.

Montant net des sinistres impayés..............................	$165,953 66
Primes non acquises..	965,168 22
Dû pour loyer, etc..	2,000 00
Toutes autres réclamations..................................	3,653 18
Total du passif, à l'exclusion du capital..........................	$1,136,775 06
Capital versé en argent..	$1,000,000 00
Excédant net disponible en sus du passif et du capital social	348,453 61

REVENU.

Montant net de l'argent reçu en primes..................................	$2,182,976 85
(Effets et billets reçus en primes, encore impayés)	$12,781.73
Intérêt et dividendes.	85,577 15
Autres recettes..	15,462 39
Total net payé sur sinistres..	$2,284,016 39

PHENIX—Fin.

EMPLOIS.

Total net payé sur primes	$1,418,887 93
Dividendes	100,000 00
Commission ou courtage	420,555 94
Appointements, rétributions, etc	182,583 17
Taxes	38,446 31
Divers	148,397 10
Total des emplois d'argent	$2,308,870 45

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie—entreprises pendant l'année—montant	$170,281,118 00
Primes afférentes à ces risques	1,597,862 09
Risques en cours le 31 décembre 1880	178,879,164 00
Primes afférentes à ces risques	1,792,049 03
Risques maritimes et de navigation intérieure—entreprises pendant l'année	166,047,511 00
Primes afférentes à ces risques	992,577 39
Risques en cours le 31 décembre 1880	7,522,463 00
Primes afférentes à ces risques	24,614 15

STEPHEN CROWELL,
Président.

PHILANDER SHAW,
Secrétaire.

NEW-YORK, 25 janvier 1881.

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE *PHŒNIX*, DE LONDRES.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 NOVEMBRE 1880.

Secrétaire—JOHN G. BROOMFIELD ; *Sous-secrétaire*—FRANCIS B. MACDONALD.

Siège social—19 Lombard Street, Londres. Organisée, A.D. 1782.

Agents au Canada—GILLESPIE, MOFFAT et Cie. | *Bureau principal au Canada*—Montreal.

(Opérations commencées au Canada, A.D. 1804.)

CAPITAL.

Cette compagnie n'a pas de capital nominal, la responsabilité des actionnaires étant illimitée; mais elle garde par-devers elle une balance ordinaire d'au-delà de £600,000 sterling, pour faire face exclusivement aux pertes causées par incendie.

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada (valeur au pair)	$50,171 00	
Débentures du Canada, 5 pour cent (valeur au pair)	50,126 00	
Total de l'actif au Canada (déposé entre les mains du receveur-général).		$100,297 00

PASSIF AU CANADA.

Chiffre net des réclamations d'indemnités dont il n'a pas encore été justifié.	$610 37	
Chiffre total net des réclamations non-réglées pour pertes causées par incendie au Canada		$610 37
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.		87,899 28
Total du passif au Canada		$88,509 65

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu en primes (incendie)	$177,973 73	
Moins, les réassurances, rabais et ristournes	15,634 47	
Total net de l'argent reçu en primes		$162,339 26
A ajouter, les dividendes sur effets déposés au crédit du receveur général, et payés directement à la compagnie-mère à Londres		4,599 07
Total du revenu en argent au Canada		$166,938 33

EMPLOIS AU CANADA.

Payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes, (portés dans le dernier état à $9,757.54)		$9,757 54	
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$47,233 86		
Moins, montant reçu pour réassurances	3,583 61		
Montant net payé durant l'année sur ces sinistres		43,650 25	
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie).			$53,407 79
do do en commissions ou courtage			35,142 64
do do pour taxes au Canada.			1,477 10

PHŒNIX—Fin.

Divers paiments, savoir:—

Dépenses et frais de règlement des sinistres	$1,196 08	
Répartition, département des assurances, du gouvernement	213 16	
Fonds prescrits par le statut	100 00	
Publicité	161 50	
	$1,670 74	
A déduire, à compte de l'acte des timbres	164 95	
		1,505 79
Total des emplois d'argent au Canada		$91,533 32

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	5,601	$16,235,647	$149,815 03
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	3,433	9,963,576	88,114 83
do do renouvelées	2,963	8,388,021	89,871 27
Total	11,997	$34,587,244	$327,801 13
A déduire, les polices éteintes	4,880	15,853,097	144,391 33
Total brut des polices en vigueur à la fin de l'année	7,117	$18,734,147	$183,409 80
A déduire, les réassurances		893,914	9,706 79
Total net des polices en vigueur le 30 nov. 1880	7,117	$17,840,233	$173,703 01

Nombre total des polices en vigueur à cette date	7,117	
Montant net des polices en vigueur		$17,840,233 00
Total des primes sur ces polices		173,703 01

Signé et attesté sous serment, le 16 février 1881, par

JAMES A. GILLESPIE.

(Reçu le 17 février 1881.)

SUCCESSION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES PROVINCIALE.

31 Janvier 1881.

ACTIF.

Argent en cour, moins les dépenses et dividendes nos 1 et 2, 20 p. c. chaque		$32,329 59
Argent dans diverses banques et en caisse		124 36
Valeur approximative des autres actifs en argent (non comprises les réclamations sur les actionnaires)		3,000 00
Total		$35,453 95

PASSIF.

Réclamations d'indemnités non contestées pour pertes par incendie	$135,366 35	
Moins, dividende sur $134,766.35 payé	53,906 44	
		$81,459 91
Réclamations non établies et contestées		13,773 41
Réclamations non contestées pour pertes dans la navigation intérieure	$663 53	
Moins, dividende payé	265 40	
		398 13
Rabais de primes	$3,785 67	
Moins, dividende payé	1,395 36	
		2,390 31
Montant total des réclamations qui ont droit à une part sur le dépôt fait entre les mains du gouvernement		$98,021 76
Réclamations pour sinistres maritimes, non contestées		27,388 43
do do contestées		2,000 00
Réclamations pour pertes par incendie qui n'ont pas droit à une part sur le dépôt fait au gouvernement		825 00
Diverses réclamations		2,778 65
Total		$131,013 84

COMPTE DES PERTES ET BÉNÉFICES.

Dt.

Pertes pour sinistres maritimes	$60 86
Effets à recevoir, annulés	40 04
Soldes des agents, annulés	1,231 05
Dépenses, frais judiciaires et commission	129 50
Hypothèques et biens-fonds	2,400 00
Dividende n° 1. Solde	407 03
do n° 2	27,783 61
	$32,052 09

Av.

Intérêt	$4,152 26
Frais judiciaires	12 20
Pertes par incendie recouvrées	11,084 34
Diverses réclamations	1,845 12
	$17,093 92

PROVINCIALE—*Fin.*

RÉCAPITULATION.

Solde au crédit des pertes et bénéfices, 31 janvier 1880	$12,005 32
Crédit comme ci-dessus..	17,093 92
	$5,088 60
Débit comme ci-dessus..	32,052 09
Solde au débit des pertes et bénéfices, 31 janvier 1881..........	$26,963 49

ARTHUR HARVEY,
Receveur et syndic.

TORONTO, 18 mars 1881.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE QUÉBEC CONTRE L'INCENDIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—JOHN GREAVES CLAPHAM. | *Secrétaire*—WM. LUNN FISHER.

Bureau principal—Québec.

(Organisée le 2 avril 1818, et constituée en corporation par un acte du B.C., 9 Geo. IV., chap. 58, amendé par la 18 Vic., chap. 212, et par la 29-30 Vic., chap. 127, et par la 42 Vic., chap 69.)

(Opérations commencées en 1818.)

CAPITAL.

Montant du capital social autorisé et souscrit	$500,000 00
Montant versé en argent	325,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Biens-fonds—Un lot de terre dans la cité de Québec, situé sur le côté ouest de la rue Saint-Pierre ; borné en front par la rue Saint-Pierre, en arrière par la rue Sault-au-Matelot, d'un côté, au sud, par la Banque Nationale, et de l'autre côté, au nord, par la Compagnie de Télégraphe de Montréal, avec un édifice en pierre y érigé, connu sous le nom de *The Quebec Fire Office*	$30,000 00

Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
*Banque de Québec	$62,500	$66,875
*Banque Nationale	30,000	27,750
Bons de la Cie des vap. de Québec et des ports du golfe	15,000	15,750
Banque de Montréal	22,000	37,070
Banque du Commerce	50,000	68,500
Banque des Marchands	10,000	11,700
Banque des Townships de l'Est	10,000	11,100
Télégraphe de Montréal	12,000	15,960
Emprunt du pont Saint-Maurice	16,000	16,000
Débentures de la ville de Stratford	10,000	10,500
do de la cité de Belleville	10,000	11,000
*Effets consolidés de la cité de Québec	15,200	15,200
*Effets fédéraux	25,000	26,500
Débentures de la ville de Saint-Jean	8,000	8,400
Total de la valeur au pair et vénale	$295,700	$342,305

Reporté à la valeur vénale		342,305 00
Argent en caisse au bureau principal		318 13
Argent en banques, savoir :—		
La Banque Nationale	$42,086 75	
La banque de Québec, Montréal	11,671 69	
do Toronto	2,264 05	
Banque de la Nouvelle-Ecosse, division de Saint-Jean	6,936 99	
do Halifax	511 79	
Total		63,471 27

* Sur les effets marqués ainsi (*) il y a de déposé au crédit du receveur général :—

Effets de la banque de Québec	$35,000
Effets de la banque Nationale	25,000
Effets consolidés de la cité de Québec	15,200
Effets fédéraux du Canada	25,000
Total	$100,200

QUÉBEC—*Fin.*

Intérêt en cours et impayé, sur effets		6,076 99
Solde des agents		951 47
Mobilier de bureau		551 85
Loyer		231 66
Total de l'actif		$443,906 37

PASSIF.

Montant net des pertes dues et encore impayées		$4,561 55
Réserve totale des primes non acquises pour risques au Canada		40,793 25
Dividendes déclarés et échus mais impayés		1,192 50
Total du passif (à l'exclusion du capital social)		$46,547 30
Capital social versé		$325,000 00
Excédant net disponible en sus de tout passif et du capital social		72,359 07

EMPLOIS.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$67,200 96	
Moins, les réassurances, rabais et ristournes	4,641 58	
Montant net de l'argent reçu pour primes		$62,559 38
Reçu en intérêts et dividendes sur effets, et d'autres sources		21,141 38
Reçu pour loyer		1,162 61
D'autres sources :—		
Profit sur la vente d'effets de la Banque Nationale	$4,393 00	
do do Union	2 275 00	
Remis par le gouvernement de Québec pour timbres	63 91	
Total		6,731 91
Total des emplois d'argent		$91,595 28

DÉPENSES.

Montant payé pendant l'année pour pertes survenues les années précédentes (estimé dans le dernier état à $3,800)	$3,800 00	
Montant payé pour pertes survenues pendant l'année	25,006 98	
Montant total payé pendant l'année sur sinistres (incendie)		$28,806 98
Dividendes payés pendant l'année à 10 p.c		32,610 50
Commission ou courtage		4,018 45
Appointements, rétributions, etc		6,380 00
Taxes		853 49
Impressions et papeterie		410 24
Dépenses générales		1,371 68
Total des emplois d'argent		$74,451 34

QUEBEC—*Fin.*

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état	$7,727,416	$80,053 32
Polices délivrées durant l'année—nouvelles	2,348,854	24,593 03
do do renouvelées	4,676,887	42,607 93
Total	$14,753,157	$147,254 28
A déduire—les polices éteintes	6,632,207	61,857 70
En vigueur à la fin de l'année (brut)	$8,120,950	$85,396 58
A déduire—les réassurances	402,910	3,810 07
En vigueur le 31 décembre 1880	$7,718,040	$81,586 51

Nombre total des polices en vigueur au Canada, à cette date. Non rapporté.
Montant des polices en vigueur....$7,718,040 00
Total des primes sur ces polices.... 81,586 51

Signé et attesté sous serment ce 24 février 1881, par

J. GREAVES CLAPHAM,
Président.

W. L. FISHER,
Secrétaire.

(Reçu le 26 février 1881.)

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *QUEEN.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—BERNARD HALL. | *Gérant*—J. MONCRIEFF WILSON.

Siège social—Liverpool. Organisée le 22 juillet 1858.

Agents au Canada—FORBES ET MUDGE.

Bureau principal au Canada—191 rue Saint-Jacques, Montréal.

(Opérations commencées au Canada le 5 juillet 1859.)

CAPITAL.

Capital social autorisé, £2,000,000 stg	$9,733,333 33
Capital social souscrit, £1,798,300 stg	8,751,726 66
Capital social versé en argent, £180,035 stg	876,170 33

ACTIF AU CANADA.

Biens-fonds, savoir :—			
Emplacement dans Maple Avenue, Montréal		$980 00	
do le Nouveau-Brunswick		100 00	
			1,080 00
Prêts sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds			980 00
Effets possédés par la compagnie :—	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
*Effets fédéraux	$100,000 00	$100,000 00	
*Canada 5 pour cent	51,100 00	51,100 00	
Total, valeur vénale			151,100 00
Prêts garantis par polices d'assurances sur la vie			3,541 20
Argent en caisse au bureau principal au Canada			567 71
Argent en banque, savoir, :—			
Banque Molson, Montréal		$8,623 85	
Banque du Nouveau-Brunswick		93 46	
Banque des Marchands, Halifax		11,575 00	
Total			20,292 31
Intérêt échu et impayé sur ces prêts			17 76
Intérêt en cours et impayé sur ces prêts			88 04
Solde des agents au Canada			13,789 32
Divers—mobilier de bureau, plans, papeterie, etc., (approximativem.)			2,300 00
Total de l'actif au Canada			$193,756 34

PASSIF AU CANADA.

Pertes par incendie au Canada :—	
Montant net des indemnités pour pertes établies, mais dont le paiement n'est pas échu	$3,000 00
Montant net des pertes rapportées ou supposées, pour lesquelles il n'a pas été réclamé d'indemnité	300 00
Montant net des réclamations contestées et portées devant les tribunaux (durant les années précédentes)	†7,500 00
Montant net des réclamations contestées mais non portées devant les tribunaux	1,800 00

*Déposés entre les mains du receveur général au crédit des départements de l'incendie et de la vie.

†Une partie provient de l'agence d'Halifax, et le solde est à présent en litige devant le Conseil Privé.

QUEEN—Suite.

Total net des réclamations non réglées pour pertes par incendies au Canada	$12,600 00
Réserves des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada	106,200 38
Dû pour diverses dépenses........	284 82
Total du passif du département de l'incendie au Canada....	$119,085 20
Plus passif du département de la vie.,........................	68,994 73
Total du passif au Canada ......, ...	$188,079 93

REVENU AU CANADA—DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

Total brut de l'argent reçu pour primes..	$216,453 55	
Moins, les réassurances, etc...	21,384 53	
Total net de l'argent reçu pour primes..		$195,069 02
Intérêt sur bons et hypothèques		100 99
*Intérêts et dividendes sur actions et toutes autres sources.................		4,384 80
Total du revenu en argent au Canada.		$199,554 81

EMPLOIS AU CANADA—DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

Assurances contre l'incendie au Canada.

Payé pendant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (porté dans le dernier état à $7,812.33)..		$9,772 74	
Payé sur sinistres survenus pendant l'année......	$76,116 84		
Moins, reçu pour les réassurances	5,975 38		
Montant net payé sur ces sinistres...		$70,141 46	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie).......................			$79,914 20
Payé ou alloué pour commissions ou courtage................................			21,428 11
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel..............			10,762 50
Taxes..			2,180 31
Divers paiements, savoir:—dépenses de bureau, $1,013.46; dépenses des agents, $71.67; frais judiciaires, $80.88; livres, impressions, papeterie, frais de poste et télégrammes, $2,482.14; échange, $249.87; publicité, $719.94; inspection, $643.52; contributions, $114.26; loyers, $1,239.75; meubles de bureau, $4.90; emplacement de bureaux, $8.31; association des assureurs, $289.91			6,918 61
Total des emplois au Canada			$121,203 73

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).	8,775	$16,636,406	$205,912 46
Polices délivrées durant l'année—nouvelles..... ...	5,375	11,629,012	114,811 05
do renouvelées......	4,274	8,088,227	100,643 79
Total....................................	18,424	$36,353,645	$421,367 30
Polices éteintes..	8,288	17,184,581	199,960 69
En vigueur à la fin de l'année (brut)...........	10,136	$19,169,064	$221,406 61
A déduire—les réassurances..............	....	1,207,507	12,725 61
En vigueur le 31 décembre 1880	10,136	$17,961,557	$208,681 00

14—6

QUEEN—Fin.

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada...	10,136	
Montant total net des polices en vigueur		$17,961,557 00
Total des primes sur ces polices.........		208,681 00

Signé et attesté sous serment ce 28 février 1881, par

A. M. FORBES.

(Reçu, le 3 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES ROYALE CANADIENNE DE MONTREAL, CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—ANDREW ROBERTSON.

Secrétaire et procureur au Canada—ARTHUR GAGNON.

Bureau Principal—160, rue Saint-Jacques, Montréal.

(Organisée le 23 mai 1873 ; opérations commencées au Canada le 13 août 1873.)

CAPITAL.

Montant du capital social autorisé et souscrit	$2,000,000 00
*Montant versé en argent	300,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie, savoir :—

Moulin à Sainte-Monique, évalué à	5,000 00
Prêts sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds	26,919 00
Prêts comme ci-dessus garantis, par seconde hypothèque sur biens-fonds	8,000 00

Effets possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
† Bons du havre de Montréal, 6 et 6½ p.c.	$56,000 00	$61,600 00
do de la compagnie d'entrepôt de Montréal, 7 p.c.	24,333 33	18,250 00
‡ do des Etats-Unis, 4 et 6 p c	15,000 00	17,500 00
do du chemin de fer Canada Central, 6 p c.	97,333 33	92,754 66
Total valeur au pair et valeur vénale	192,666 66	190,104 66

Reporté à la valeur vénale	$190,104 66
Argent en caisse au bureau principal	25,561 92

Argent en banques, savoir :—

Banque de Montréal	$94,132 31
La Banque Jacques-Cartier	25,200 54
Banque des Marchands, Halifax	5,000 00
La Banque du Peuple	50,000 00
En dépôt à Philadelphie pour tiers-saisie	2,000 00

Total	$176,332 85

---

* Capital versé	$300,000
Payé sur répartition spéciale et capital réduit	806,685
Total, payé	$1,106,685
Laissant—capital souscrit impayé	$893,315
Sur lequel il y a—appelé mais impayé	93,315
Non appelé	800,000

† Déposés entre les mains du receveur général, valeur au pair, $56,000.
‡ Déposés aux départements d'assurances des Etats de New-York et de la Virginie.

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

Soldes des agents		9,057 86
Effets à recevoir		42,458 63
Dû par d'autres companies pour réassurances		19,586 77
Primes en voie de perception		10,817 05
Total de l'actif		$513,838 74

PASSIF.

(1.) *Passif au Canada.*

Montant net des pertes réglées mais non échues :—		
Incendie	$4,790 00	
Navigation intérieure	1,826 69	
Risques maritimes	131 42	
		$6,748 11
Montant net des indemnités réclamées mais non réglées :—		
Navigation intérieure	$2,959 81	
Risques maritimes	2,800 00	
		5,759 81
Montant net des pertes rapportées ou supposées, mais pour lesquelles indemnité n'a pas été réclamée :—		
Navigation intérieure	$8,281 49	
Risques maritimes	22,900 00	
		31,181 49
Montant total des réclamations d'indemnités non réglées au Canada		$43,689 41
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada, savoir :—		
Incendie	$74,715 52	
Navigation intérieure	1,535 61	
Risques maritimes	39,403 42	
Réserve totale des primes non acquises pour tous les risques au Canada		115,654 55
Dividendes déclarés mais non encore échus		15,000 00
Total du passif (à l'exclusion du capital social) au Canada		$174,343 96

(2). *Passif dans les autres pays.*

Montant net des pertes contestées, portées devant les tribunaux—incendie (Provenant des années précédentes.)	$11,340 00
Total du passif dans les autres pays	$11,340 00
Total du passif (à l'exclusion du capital) dans les autres pays	$185,683 96
Capital versé en argent	300,000 00
Excédant net disponible en sus du passif et du capital versé	$28,154 78

REVENU.

Risques de la navigation intérieure.	Au Canada.
Total brut de l'argent reçu pour primes	$146,856 24
Total brut de l'argent reçu sur effets ou billets acceptés en paiem. de primes	215 00
Total net de l'argent reçu pour primes	$147,071 24
A déduire, les réassurances, rabais et ristournes	18,773 01
Montant net de l'argent reçu pour primes	$128,298 23

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

Effets et billets acceptés en paiement de primes (incendie) pendant l'année et encore impayés $672.70.

Risques de la navigation intérieure.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$51,741 66
Total brut de l'argent reçu sur effets ou billets acceptés en paiem. de primes	8,626 74
Total de l'argent reçu pour primes	$60,368 40
A déduire, les réassurances, etc	12,883 90
Montant net de l'argent reçu pour primes afférentes aux risques maritimes	$47,484 50

Effets et billets acceptés en paiement de primes (incendie) (navigation intérieure) pendant l'année et encore impayés, $2,111.68.

Risques maritimes.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$84,632 88
Total brut de l'argent reçu sur effets ou billets acceptés en paiem. de primes	36,725 24
Total brut de l'argent reçu pour primes	$121,358 12
A déduire, les réassurances, etc	23,400 47
Montant net de l'argent reçu pour primes afférentes aux risques maritimes	$97,957 65

Effets de billets acceptés en paiement de primes maritimes pendant l'année et encore impayés, $39,280.75.

Total net de l'argent reçu pour primes au Canada	$273,740 38
Reçu en intérêt sur bons et hypothèques	6,583 50
Reçu en intérêt sur effets et de toutes autres sources	7,493 12
Reçu en appels spéciaux du capital	6,685 00
Total du revenu en argent	$294,502 00

EMPLOIS.

Assurances contre l'incendie.	Au Canada.	Dans les autres pays.
Payé pendant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes, (portés dans le dernier état à $27,629.50)	$16,250 39	$9,675 00
Payé sur sinistres survenus pendant l'année	47,222 58	....
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie)	$63,472 97	$9,675 00
Risques de la navigation intérieure.		
Montant payé pendant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes, (portés dans le dernier état à $5,246.87)	$3,668 75	$1,578 12
Montant net payé pendant l'année sur sinistres (incendie)	17,059 11	....
Montant net payé pendant l'année (navigation intérieure)	$20,727 86	$1,578 12

Total net payé pendant l'annnée sur sinistres (incendie et navigation intérieure,) savoir :—

Au Canada	$84,200 83	
Dans les autres pays	11,253 12	
Total		$95,453 95

ROYALE CANADIENNE—*Fin.*

Montant net payé pendant l'année sur sinistres maritimes	69,309 78
(Sur ce chiffre $10,250.36 sont pour sinistres survenus avant 1880.)	
Montant des dividendes payés pendant l'année à 5 pour cent	12,300 00
Commission ou courtage	29,967 59
Appointements, rétributions et tous autres frais du personnel	14,904 00
Taxes	1,186 58
Autres paiements et dépenses (y compris $15,571.41 au compte de liquidation aux Etats-Unis)	32,433 96
Total des emplois d'argent	$255,555 86

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	$15,135,782	$148,339 31
Polices délivrées pend. l'année (nouv. et renouvelées)	16,940,580	149,704 43
Total	$32,076,362	$298,043 74
A déduire, les polices éteintes	16,311,682	135,407 76
En vigueur à la fin de l'année, (brut)	$15,764,680	$162,635 98
A déduire, les réassurances	1,622,685	13,204 93
En vigueur le 31 décembre 1880, (net)	$14,141,995	$149,431 05
Risques de la navigation intérieure au Canada.		
Polices en vigueur à la date du dernier état, (brut)	$ 166,600	$ 8,473 00
Polices délivrés pendant l'année	4,263,171	42,522 23
Total	$4,429,771	$50,995 23
A déduire, les polices éteintes	4,279,072	44,403 62
En vigueur à la fin de l'année (brut)	$150,699	$ 6,592 61
A déduire, les réassurances	78,773	3,521 40
En vigueur le 31 décembre 1880	$71,926	$ 3,071 21
Risques maritimes au Canada.		
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	$ 325,150	$ 25,126 33
Polices délivrées pendant l'année	6,822,522	111,625 17
Total	$7,147,672	$136,751 50
A déduire, les polices éteintes	6,720,802	96,462 08
En vigueur à la fin de l'année	$ 426,870	$ 40,289 42
A déduire, les réassurances	9,700	886 00
En vigueur le 31 décembre 1880	$ 417,170	$ 39,403 42

Nombre total des polices en vigueur à cette date......(Pas de rapport.)	
Montant net des polices en vigueur	$14,631,091 00
Total des primes sur ces polices	191,905 68

Signé et attesté sous serment, le 28 février 1881.

ANDREW ROBERTSON,
Président.

ARTHUR GAGNON
Secrétaire.

(Reçu le 3 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES *ROYAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—R. BROCKLEBANK. | *Gérant*—JOHN H. MCLAREN.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Bureau principal au Canada—Montréal. | *Agents principaux au Canada*—M. H. GAULT ET WM. TATLEY.

(Organisé le 31 mai 1845 ; opérations commencées au Canada vers 1848.)

CAPITAL.

Capital social autorisé, £2,000,000 sterling	$9,733,333 33
Capital souscrit, £1,930,300	9,394,126 67
Capital versé en argent, £289,545 sterling	1,409,119 00

ACTIF AU CANADA.

Biens-fonds :—		
Edifice à 4 étages, situé au coin des rues Notre-Dame et Place-d'Armes, Montréal, occupé par les bureaux de la compagnie et autres locataires, y compris l'ameublement	$75,000	
Edifice à 4 étages, situé au coin des rues Yonge et Wellington, Toronto, occupé par les bureaux de la compagnie et autres locataires, y compris l'ameublement	45,000	
Total, biens-fonds		120,000 00
Effets possédés par la compagnie :—	Valeur au pair.	
* Effets du Canada, 5 p. c.	$53,533 34	
* Effets fédéraux	96,982 13	
* *Consols*	267,666 67	
Total, valeur au pair et valeur vénale		418,182 14
Prêts avec garantie collatérale sur polices d'assurances de cette compagnie (département de la vie) au Canada		17,263 97
Argent en caisse au bureau principal au Canada		13,577 07
Argent déposé à la banque des Marchands		12,387 43
Soldes des agents		22,435 60
Ameublement et installation des édifices de Montréal et Toronto ; aussi, l'ameublement des agences de Québec, Hamilton et autres, y compris fourniture, plans d'édifices, etc		7,000 00
Loyers en cours		275 00
Total de l'actif au Canada		611,121 21

PASSIF AU CANADA.

Pour pertes par incendie au Canada.		
Chiffre net des indemnités dues et impayées	$ 864 97	
do des réclamations contestées et portées devant les tribunaux (survenues en 1878)	3,170 00	
do des réclamations non contestées	3,170 00	
Total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada		$ 7,204 97
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.		254,612 00
Total du passif au Canada (département de l'incendie)		$ 261,816 97
Passif au Canada (département de la vie)		259,317 40
Total du passif au Canada		$ 521,134 37

* Déposés entre les mains du receveur général, au crédit des départements de l'incendie et de la vie.

ROYAL—Suite.

REVENU AU CANADA (DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.)

Total brut de l'argent reçu pour primes	$454,113 28	
Moins, les réassurances, etc	36,962 91	
Total net de l'argent reçu en primes (incendie)		$417,150 37
Intérêts et dividendes sur effets au Canada		4,220 13
Autre revenu, savoir :—		
Loyer	$4,191 30	
Reçu à Londres, Angleterre, sur placements au bénéfice des porteurs de polices au Canada :—		
Canada, 5 p. c	2,676 66	
Consols	5,596 67	
Total		12,464 63
Total du revenu en argent au Canada		$433,835 13

EMPLOIS AU CANADA (DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.)

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $16,663.46)			$14,268 12	
Payé sur sinistres survenus pendant l'année		$159,565 23		
Moins les objets sauvés et frais de sauvetage	$276 10			
Moins, les réassurances	4,811 81			
		5,087 91		
Montant net payé pour ces sinistres			154,477 32	
Total net payé pendant l'année sur sinistres (incendie) au Canada				$168,745 44
Payé pour commission, courtage, appointements, émoluments et tous autres frais du personnel au Canada				86,568 15
Taxes au Canada				2,292 29
Total des emplois d'argent au Canada				$257,605 88

RISQUES ET PRIMES.

Incendie au Canada.	No.	Montant.	Primes.
Polices en vig. à la date du dernier état (brut)	22,857	$45,019,571	$415,129 24
do délivrées durant l'année (nouvelles)	13,950	28,910,978	274,171 38
do do (renouvelées)	8,336	19,329,503	179,941 90
Total	45,143	$93,260,052	$869,242 52
Moins, les polices éteintes	16,335	37,154,624	373,973 10
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut)	28,808	$56,105,428	$495,269 42
A déduire, les réassurances		2,560,464	22,319 35
Polices en vigueur le 31 décembre 1880	28,808	$53,544,964	$472,950 07

Nombre total des polices en vigueur au Canada	28,808	
Montant total des polices en vigueur		$53,544,964 00
Total des primes sur ces polices		472,950 07

Signé et attesté sous serment, ce 4 mars 1881.

WM. TATLEY.

(Reçu le 5 mars 1881.)

ROYAL—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1879.

(*Extrait du rapport des directeurs, Liverpool,* 6 *août* 1880.)

COMPTE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

	£	s.	d.
Fonds d'assurances contre l'incendie au commencement de l'année..	500,000	0	0
Primes reçues, déduction faite des réassurances	779,318	6	5
Intérêt	28,559	16	5
	£1,307,878	2	10

	£	s.	d.
Indemnités payées, déduction faite des réassurances................	438,051	18	1
Commission	109,903	10	2
Frais d'administration	117,782	13	3
Bénéfices réalisés, portés au compte des pertes et bénéfices............	142,140	1	4
Montant du fonds d'assurances contre l'incendie à la fin de l'année..	500,000	0	0
	£1,307,878	2	10

COMPTE DES PERTES ET BÉNÉFICES.

	£	s.	d.
Solde de sortie du compte de l'année dernière	166,222	11	0
Intérêts..	54,110	17	3
Bénéfices des assurances contre l'incendie..................................	143,540	1	4
Bénéfices réalisés par les actionnaires sur les assurances sur la vie..	79,404	0	0
	£441,877	9	7

	£	s.	d.
Dividendes et boni aux actionnaires	96,516	0	0
Taxe sur le revenu..	3,283	18	9
Montant portant au fonds de réserve.....................................	100,000	0	0
Solde...	242,078	10	10
	£441,877	9	7

ROYAL—Fin.

BILAN, 31 DÉCEMBRE 1879.

PASSIF.		£ s. d.
Capital des actionnaires		289,545 0 0
Fonds de réserve		900,000 0 0
Fonds d'assurances sur la vie		2,258,798 8 4
Fonds des rentes viagères		190,817 10 11
Fonds d'assurances contre l'inc...		500,000 0 0
Pertes et bénéfices (sujets à être affectés au paie. d'un dividende)		242,078 10 10
Fonds d'assurances perpétuelles...		4,692 2 2
		4,385,931 12 3
Réclamations en vertu de polices sur la vie, admises mais encore impayées	£28,101 15 8	
Rentes viagères non réclamées...	478 14 11	
Indemnités pour pertes par incendie, impayées	53,172 14 2	
Dividendes non-réclamés	2,107 4 0	
Comptes impayés (payés depuis)...	2,604 18 11	
Effets à payer (payés depuis)...	20,430 10 10	
		106,935 18 6
		£4,492,867 10 9

ACTIF.	£ s. d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	818,606 16 0
Prêts sur polices d'assurances sur la vie, délivrées par cette compagnie, dans la limite de leur valeur de rachat	137,481 16 10
Placements:—	
Effets du gouvernement britannique	123,542 11 3
Effets de gouvernements étrangers et coloniaux	34,529 7 7
Effets du gouv. des Etats-Unis..	412,926 11 0
Effets et débentures de ch. de fer britanniques non-rachetables.	22,930 0 0
Effets de chemins de fer britanniques garantie et privilégiés.	1,145,390 10 6
Effets de chemins de fer britanniques ordinaires	8,075 0 0
Autres effets britanniques	355,651 12 8
Edifices possédés en pleine propriété	213,583 12 7
Edifice possédé à bail	8,827 5 0
Prêts sur polices d'assurances de cette compagnie, sur la vie, avec garantie collatérale	696 13 4
Prêts à des villes et townships dans la Grande-Bretagne, garantis par transfert de taxes	390,794 11 6
Prêts sur effets de chemins de fer britanniques, avec marge	600,267 14 2
Soldes des agents (reçus depuis)..	54,470 6 1
Primes impayées (reçues depuis).	7,820 17 10
Intérêts impayés (reçus depuis)...	50,150 10 7
Argent en caisse et en comptes courants chez les banquiers	107,121 13 10
	£4,492,867 10 9

COMPAGNIE D'ASSURANCES *SCOTTISH COMMERCIAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

L'actif, le passif et les affaires de la compagnie ont été transférés à la compagnie d'assurances Lancashire.

Agent au Canada—S. C. DUNCAN-CLARK. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

ACTIF AU CANADA.

Débentures et effets déposés au crédit du receveur général :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets fédéraux du Canada à 5 pour cent	$48,666 67	$51,830 00
Bons du comté de Carleton, 6 do	5,000 00	5,000 00
do d'Elgin, 6 do	5,000 00	5,000 00
do d'Oxford, 6 do	8,000 00	8,000 00
do de Lambton, 7 do	7,256 22	7,256 22
do ville de Sarnia	27,000 00	27,000 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$100,922 89	$104,086 22

Reporté à la valeur vénale	$104,086 22
Argent déposé à la banque Dominion au crédit du receveur-général, en fidéi-commis	7,245 00
Divers	500 00
Total de l'actif au Canada	$111,831 22

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada	$17,731 94
Total du passif au Canada	$17,731 94

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu sur primes d'assurances contre l'incendie	$24,859 00	
Moins les réassurances, rabais, etc.	5,345 57	
Total net de l'argent reçu sur primes d'assurances contre l'incendie		$19,513 43
Total du revenu en argent au Canada		$19,513 43

EMPLOIS AU CANADA.

Montant payé sur sinistres survenus durant l'année (porté dans le dernier état à $9,375.00)	$8,697 50	
Payé sur sinistres durant l'année	$24,290 17	
Ajoutez, les agences de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick	582 65	
	$24,872 82	
Moins, les réassurances	3,953 22	
Montant net payé pour ces polices	$20,919 60	
Montant total net payé durant l'année sur sinistres (incendie)		$29,617 10
Commission ou courtage		3,586 84
Payé pour appointements, émoluments, etc		1,383 34
do taxes au Canada		283 80

SCOTTISH COMMERCIAL—Fin.

Divers paiements :—

Loyers, $1,100 ; cartes d'assurances, $813.41 ; frais de route, $252.37 ; frais judiciaires, $29.50 ; fournitures de bureaux, $263.19 ; impressions, papeterie, frais de poste, télégrammes et autres dépenses de bureaux, $1,709.57 ; agences du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, divers, conseil des assureurs, corps de sauvetage, publicité, etc., $138.52.......... 4,306 56

Total des emplois d'argent au Canada $39,177 64

RISQUES ET PRIMES.

Risques contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut) .	5,508	$10,144,110	$105,036 44
Polices délivrées durant l'année—nouvelles...........	822	1,678,815	13,845 25
do do renouvelées........	574	1,120,484	11,013 75
Total	6,904	$12,943,409	$129,895 44
A déduire, les polices éteintes..............................	4,045	8,885,448	85,499 35
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut)...........	2,859	$4,057,961	$44,396 09
A déduire, les réassurances	....	529,456	2,640 26
Polices en vigueur, le 31 décembre 1880..................	2,859	$3,528,505	$41,755 83

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada....... 2,859
Montant total net des polices en vigueur...$3,528,505 00
Total des primes sur ces polices 41,755 83

Signé et attesté sous serment, ce 19 avril 1881, par

S. C. DUNCAN-CLARK.

(Reçu le 25 avril 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES *SCOTTISH IMPERIAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—ALEXANDER RONALDSON. | *Gérant*—W. W. W. REID.

Siége social—Glasgow.

Agent au Canada—TAYLOR BROS. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en 1866. Opérations commencées au Canada en 1869.)

CAPITAL.

Montant du capital social ou de garantie, autorisé	£1,000,000	$4,866,666 67
Montant du capital social souscrit	500,000	2,433,333 33
Montant du capital versé en argent	50,000	243,333 33

ACTIF AU CANADA.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets possédés par la compagnie :—		
*Effets fédéraux du Canada, 6 p. c	$1,720 41	$74,621 00
* do do 5 p. c	69,347 21	
*Bons du havre de Montréal 6½ p. c	20,000 00	21,600 00
Bons de la corporation de Montréal	5,500 00	5,775 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$96,567 62	$101,996 00

Reporté à la valeur vénale		$101,996 00
Argent en caisse au bureau principal au Canada		1,914 64
Argent aux banques, savoir :—		
Banque du Peuple, compte courant	$1,234 34	
* do déposé au crédit du receveur général	7,257 38	
Total		8,491 72
Intérêts en cours et impayés sur effets		1,582 64
Solde des agents		4,333 05
Total de l'actif au Canada		$118,318 05

PASSIF AU CANADA.

Montant net des pertes par incendie contestées et portées devant les tribunaux depuis 1878	$800 00	
Total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada		$ 800 00
Réserves des primes non acquises par tous les risques en cours		33,195 98
Dû aux agents		1,232 44
Total du passif au Canada		$35,228 42

REVENU AU CANADA.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$58,437 01	
Moins, les réassurances, rabais, etc	6,392 76	
Montant net de l'argent reçu pour primes		$52,044 25
Reçu en intérêts sur bons, etc		5,234 97
Total des recettes en argent		$57,279 22

* Déposés du crédit du receveur général.

SCOTTISH IMPERIAL—Fin.

EMPLOIS AU CANADA.

Montant payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (porté dans le dernier état à $6,000.00)	$6,161 56	
Payé sur sinistres survenus pendant l'année	$20,126 29	
Moins, reçu pour les réassurances	48 84	
Montant net payé sur ces sinistres	$20,077 45	
Total net payé sur sinistres pendant l'année (incendie)		$26,239 01
Payé en commission ou courtage, appointements, émoluments, taxes, etc		11,423 08
Total des emplois d'argent au Canada		$37,662 09

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	4,318	$7,267,428	$71,052 62
do délivrées durant l'année—nouvelles	1,771	3,312,204	29,219 83
do do do renouvelées	1,568	3,009,227	29,509 27
Total	7,657	$13,588,859	$129,781 72
A déduire—les polices éteintes	3,009	6,336,354	57,866 10
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut)	4,648	$7,252,505	$71,915 62
A déduire—les réassurances	......	559,700	5,620 34
Polices en vigueur le 31 décembre 1880	4,648	$6,692,805	$66,295 28

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada....... 4,648

Montant total des polices en vigueur.......$6,692,805 00
Total des primes sur ces polices....... 66,295 28

Signé et attesté sous serment, ce 21 février 1881, par

JAMES W. TAYLOR.

(Reçu le 22 février 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE LA SOUVERAINE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—L'HON. ALEX. MACKENZIE, | G. BANKS, *sous-secrétaire.*

Siège social—Toronto.

Organisée ou constituée en corporation le 14 avril 1871 ; Opérations commencées au Canada en juillet 1871.

CAPITAL.

Montant du capital social autorisé	$1,000,000 00
Montant du capital social souscrit	600,000 00
Montant du capital versé en argent	110,590 00
Payé en billets	1,500 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Valeur originaire des immeubles (moins les charges)	$ 1,658 32
Prêts sur obligations et hypothèques sur lesquelles il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds.	746 01

Effets et bons possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
* Débentures de la ville de Toronto	$82,899 00	$88,823 94
* do do d'Hamilton	18,040 00	18,400 80
* do du village de Longueuil	18,400 00	17,486 78
Total, valeur au pair et valeur vénale	$119,339 00	$124,711 52

Reporté à la valeur vénale	124,711 52
Argent à la banque Canadienne de Commerce	22,248 58
Intérêt en cours, mais impayé sur effets	409 50
Soldes des agents	20,822 80
Effets à recevoir (billets pour appel de capital)	1,606 75
Mobiliers et fourniture de bureaux (Montréal et Toronto)	1,391 36
Timbres du gouvernement de Québec	444 52
Total de l'actif	$174,039 36

PASSIF.

Chiffre net des pertes réclamées, mais non réglées		$2,323 50	
Chiffre net des pertes contestées et portées devant les tribunaux	$990 00		
Chiffre net des pertes contestées et non portées devant les tribunaux	200 00		
		1,190 00	
Total net des réclamations non réglées pour pertes par incendie au Canada			$ 3,513 50
Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada.			112,879 00
Dû et en cours pour dépenses d'agences et autres dépenses diverses			2,656 20
Total du passif (à l'exclusion du capital social)			$119,048 70
Capital social versé			$112,090 00

REVENU.

Total brut de l'argent reçu pour primes	$133,831 56
Moins, les réassurances, rabais et ristournes	8,601 06

* Déposés au crédit du receveur-général.

SOUVERAINE—*Fin.*

Montant net de l'argent reçu pour primes	$125,230 50
Reçu pour intérêt et dividendes sur effets et provenant d'autres sources.	6,947 18
Bénéfice réalisé sur la vente d'effets	390 00
Autres revenus (honoraires de transfert)	80 36
Total	$132,648 04
Reçu sur appel de capital	33,497 25
Total des recettes en argent	$166,145 29

EMPLOIS.

Payé durant l'année sur sinistres (incendie) survenus les années précédentes (portés dans le dernier état à $20 860.17)	$20,860 17	
A déduire, les objets sauvés et les frais de sauvetage	4,084 80	
Montant net payé sur ces sinistres	$16,775 37	
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$73,475 73	
A déduire, les réassurances	1,310 48	
Montant net payé sur ces sinistres	$72,165 25	
Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie)		$ 88,940 62
Commission ou courtage		13,027 31
Appointements et tous autres frais du personnel		7,287 12
Paiements divers, savoir :—Dépenses des agents généraux, y compris leurs frais de route, $5,707.27 ; dépenses des agents, $2,228.49 ; loyer de bureau, gaz et taxe d'eau, $1,917.88 ; publicité et impressions, $1,498.16 ; livres de bureaux, papeterie, $276.87 ; frais de poste et commissions, $1,455.70 ; dépenses de bureaux, combustible, gardien, télégrammes, etc., $127.67 ; frais judiciaires, $1,642.17 ; vérification des pertes, $1,901.19		16,755 40
Total des emplois d'argent		$126,010 45

RISQUES ET PRIMES.

Assurances contre l'incendie.	No.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	26,075	$22,643,618	$230,964
Polices délivrées durant l'année, nouvelles et renouv.	10,163	10,582,169	130,323
Total	36,238	$33,225,787	$361,287
A déduire les polices éteintes	9,560	12,008,500	114,629
Polices en vigueur à la fin de l'année (brut)	26,678	$21,217,287	$246,658
A déduire les réassurances	....	1,550,120	12,401
Polices en vigueur le 31 décembre 1880 (net)	26,678	$19,667,167	$234,257

Nombre total des polices en vigueur à cette date	26,678	
Montant total des polices en vigueur		$19,667,167
Total des primes sur ces polices		234,257

Signé et attesté sous serment, ce 9 février 1881, par

G. BANKS,
Sous-secrétaire.

(Reçu le 10 février 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—L'hon. JOHN MCMURRICH. | *Secrétaire*—JAMES BOOMER.
Directeur-gérant—J. J. KENNY. | *Bureau principal*—Toronto.
(Constituée en corporation, août 1851. Opérations commencées au Canada, août 1851.)

CAPITAL.

Capital social autorisé	$1,000,000 00
Montant souscrit	800,000 00
Versé en argent	400,000 00

(Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.)

ACTIF.

Biens-fonds—Edifices de la compagnie	$66,719 28
Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds	49,284 36
Intérêts dus et en cours et impayés sur ces prêts	1,355 78

Effets possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Ville de Barrie	$2,500 00	$2,500 00
Débentures d'Arthur	3,000 00	3,300 00
Township de Fénélon	4,707 31	4,707 31
do Howick	3,500 00	3,500 00
Cité de Hamilton	6,980 00	6,980 00
Harriston	20,000 00	20,000 00
Ville de Lindsay	3,500 00	3,500 00
do Listowell	22,000 00	25,300 00
Mount Forest	15,000 00	15,000 00
Milton	13,000 00	13,000 00
Ville d'Owen Sound	14,000 00	14,000 00
Village de Port Perry	6,000 00	6,000 00
do Pembroke	25,000 00	25,000 00
Palmerston	15,000 00	15,000 00
Streetsville	10,000 00	10,000 00
Township de Saint-Vincent	900 00	972 00
Ville de Stratford	20,880 00	23,812 00
do Strathroy	10,000 00	10,000 00
Municipalité de Shuniah	35,000 00	36,750 00
Cité de Toronto	22,560 00	24,139 20
Village de Uxbridge	10,000 00	10,000 00
Ville de Whitby	21,250 00	21,250 00
Bons enregistrés des Etats-Unis 4½ pour cent	300,000 00	336,000 00
do do 4 do	176,000 00	197,780 00
Bons de l'Etat de la Georgie	25,000 00	26,625 00
Effets de la banque Canadienne de Commerce	51,850 00	71,553 00
Effets de la banque de l'Ontario	5,000 00	5,000 00
Effets de la compagnie de prêts et d'épargnes Dominion	20,000 00	24,000 00
Effets de la Société de Construction Impériale	41,800 00	50,160 00
Effets du Canada à 5 pour cent	5,350 00	5,617 50
Total, valeur au pair et valeur vénale	$909,777 31	$1,011,446 01

Reporté à la valeur vénale	1,011,446 01
Argent en caisse au bureau principal	1,462 47
Argent déposé dans l'Etat du Mississippi	15,000 00
do à la Cie. de Prêts et d'effets sur biens-fonds	10,000 00

DE L'OUEST—*Suite.*

Argent en banques, savoir :—		
Banque Canadienne du Commerce, Toronto	$28,358 52	
Harper et Goadby, New-York	35,461 91	
Corn Exchange, National Bank, Chicago	15,270 76	
Farmers' and Mechanics' National Bank, Buffalo	3,368 05	
Banque de la Nouvelle-Ecosse, Saint-Jean, N.-E.	7,663 80	
Banque des Marchands d'Halifax, Halifax	2,027 82	
Total		92,150 86
Intérêt échu et en cours et impayé sur effets		5,138 52
Solde des agents (agent en route)		103,796 95
Effets à recevoir		51,113 74
(Montant échu sur ces effets, $8,992.63.)		
Divers, savoir :—		
Primes impayées	$ 987 71	
Propriété maritime	350 03	
Agence de Saint-Jean, compte du mobilier	160 00	
Cie d'assurances mutuelle *Sun*	1,500 00	
		2,997 74
Actif (brut)		$1,410,465 71
Somme à déduire pour soldes des agents, mauvais ou douteux		6,515 43
*Total de l'actif		$1,403,950 28

PASSIF.

(1.) *Passif au Canada,*

Chiffre net des réclamations d'indemnités non réglées, non contestées :—		
Pertes par incendie	$10,098 00	
Risques dans la navigation intérieure	11,286 00	
Risques maritimes	28,613 00	
Chiffre total net des réclamations d'indemnités non réglées au Canada..		$49,997 00
Réserve des primes non acquises pour tous les risques au Canada :—		
Assurances contre l'incendie	$161,490 55	
Risques de la navigation intérieure	2,947 50	
Risques maritimes	46,702 05	
Réserve totale des primes non acquises au Canada		211,140 10
Dividendes déclarés et dus, mais impayés		520 30
do mais non encore dus		30,000 00
Total du passif au Canada (à part le capital social)		$291,657 40

* Montant déposé dans divers Etats et pays, dans lesquels, en vertu de lois locales, il est exclusivement gardé comme garantie en faveur des porteurs de polices délivrées dans ces divers pays respectivement.

	Montant des dépôts.	Passif en vigueur.
Canada	$57,700 00	....
Bons enregistrés de Virginie, à 4½ pour cent	44,800 00	$15,976 28
do l'Ohio à 4½ do	112,000 00	27,743 42
do Californie à 4½ do	112,000 00	46,459 77
do de la Caroline du Nord, à 4 p.c.	11,237 50	9,802 23
Georgie—Bons de l'état de Georgie	26,625 00	20,492 39
Mississippi... { En argent	15,000 00	48,690 04
Mississippi... { Bons enregistrés, 4 pour cent	11,237 50	

DE L'OUEST—*Suite.*

(2.) *Dans d'autres pays.*

Réclamations d'indemnités pour pertes non établies :—

Assurances contre l'incendie—non contestées	$57,829 92	
do do contestées mais non portées devant les tribunaux	2,875 00	
Chiffre net des réclamations d'indemnités non réglées dans les autres pays		$ 60,704 92
Réserve des primes non acquises—incendie		339,563 79
Total du passif dans les autres pays		$400,268 71
Total du passif (à part le capital social) dans tous les pays		$691,926 11
Capital social versé		$400,000 00
Excédant net disponible en sus de tout passif et du capital social versé		$312,024 17

REVENU.

Assurances contre l'incendie.	Au Canada.	Dans d'autres pays.
Total brut de l'argent reçu en paiement de primes	$320,554 45	$770,029 19
Moins, les réassurances, rabais et ristournes	47,795 96	107,127 05
Montant net de l'argent reçu pour primes d'assurances contre l'incendie	$272,758 49	$662,902 14
Risques de la navigation intérieure.		
Total brut des primes reçues en argent	$11,030 28	....
do recettes en argent sur effets ou billets acceptés en paiement de primes	15,141 39	....
Total brut reçu en argent sur primes	$26,171 67	....
Moins, les réassurances, etc	3,384 01	....
Montant net reçu en argent pour primes afférentes aux risques de la navigation intérieure	$22,787 66	....
(Effets reçus pendant l'année sur primes d'assurances, impayés, $2,373.84.)		
Risques maritimes.		
Total brut de l'argent reçu en primes	$206,425 55	....
Moins, les réassurances, etc	28,537 86	....
Montant net de l'argent reçu en primes	$177,887 69	....
(Effets reçus pendant l'année pour primes d'assurances maritimes impayés, $37,460.57.)		
Total net de l'argent reçu en primes	$473,433 84	$662,902 14

Montant net de l'argent reçu en primes dans tous les pays	$1,136,335 98
Reçu en intérêts et dividendes	61,168 56
Autre revenu, loyer	360 00
Total du revenu en argent	$1,197,864 54

DE L'OUEST—*Suite.*

EMPLOIS.

Assurances contre l'incendie.	Au Canada.	Dans d'autres pays.
Montant payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (portées dans le dernier état à $69,862.99)	$18,395 78	$44,518 78
Payé sur sinistres survenus pendant l'année	$135,426 16	$494,304 32
Moins, les réassurances	15,027 82	117,132 48
Montant payé sur ces sinistres	$120,398 34	$377,171 84
Montant net payé durant l'année sur ces sinistres (incendie)	$138,794 12	$421,690 62
Risques sur la navigation intérieure.		
Montant payé durant l'année sur sinistres survenus les années précédentes (porté dans le dernier état à $1,790.00)	$1,962 00	....
Payé sur sinistres survenus durant l'année	$38,077 31	....
Moins, les sauvetages et les réassurances	7,924 69	....
Montant net payé sur ces sinistres	$30,152 62	....
Total net payé durant l'année sur sinistres de la navigation intérieure	$32,114 62	....

Total net payé durant l'année sur sinistres (incendie et navigation intérieure), savoir:—		
Au Canada	$170,908 74	
Dans les autres pays	421,690 62	
Total		$592,599 36
Montant payé durant l'année sur sinistres maritimes		210,493 41
(Sur cette somme $11,555.93 sont pour les années précédentes.)		
Payé en dividendes sur le capital social, à 15 pour cent		60,000 00
Commissions ou courtage		193,044 26
Appointements et tous autres frais du personnel		19,566 01
Taxes		15,967 19
Dépenses générales		78,888 09
Total des emplois d'argent		$1,170,558 32

DE L'OUEST—*Fin.*

RISQUES ET PRIMES.

—	Au Canada.		Dans les autres pays.		Total dans tous les pays.	
	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.	Montant.	Primes.
Assurances contre l'incendie.	$	$ cts.	$	$ cts.	$	$ cts.
Polices en vigueur à la date du dernier état..	30,149,314	349,433 41	40,871,664	532,063 51	71,020,978	881,496 92
Délivrées pendant l'année—(nouvelles et renouvelées)...	27,905,571	317,211 15	66,423,544	780,709 68	94,329,115	1,097,920 83
Total..	58,054,885	666,644 56	107,295,208	1,312,773 19	165,350,093	1,979,417 75
A déduire les polices éteintes.	27,518,707	313,659 30	55,025,884	612,503 00	82,544,591	926,162 30
En vigueur à la fin de l'année	30,536,178	352,985 26	52,269,324	700,270 19	82,805,502	1,053,255 45
A déduire les réassurances....	2,153,320	32,039 74	2,230,692	37,016 20	4,384,012	69,055 94
En vigueur le 31 déc. 1880......	28,382,858	320,945 52	50,038,632	663,253 99	78,421,490	984,199 51
Risques de la navigation intérieure.						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).........	40,600	1,852 84	16,500	851 00	57,100	2,703 84
Délivrées pendant l'année......	1,876,081	25,203 00	.. ..	....	1,876,081	25,203 00
Total....	1,916,681	27,055 84	16,500	851 00	1,933,181	27,906 84
A déduire les polices éteintes.	1,786,881	21,160 84	16,500	851 00	1,803,381	22,011 84
Total net en vigueur le 31 déc. 1880 (brut)............	129,800	5,895 00	.. ..	....	129,800	5,895 00
Risques maritimes.						
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut)	504,058	34,467 37	....	....	504,058	34,467 37
Délivrées pendant l'année......	8,320,539	224,142 00	....	....	8,320,539	224,142 00
Total...........................	8,824,597	258,609 37	....	....	8,824,597	258,609 37
A déduire les polices éteintes.	8,252,554	210,857 32	....	....	8,252,554	210,857 32
En vigueur à la fin de l'année.	572,043	47,752 05	....	....	572,043	47,752 05
A déduire les réassurances.....	15,000	1,050 00	....	....	15,000	1,050 00
Total net en vig. le 31 déc. '80	557,043	46,702 05	....	....	557,043	46,702 05

Nombre total des polices en vigueur à cette date .... No return.
Montant total net des polices en vigueur.. $79,108,333 00
Total des primes sur ces polices....... .... 1,036,796 56

Signé et attesté sous serment, le 17 février 1881.

J. J. KENNY,
Directeur gérant.

JAS. BOOMER,
Secrétaire.

(Reçu le 19 février 1881.)

ETATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE.

EN CONFORMITÉ DE L'ACTE D'ASSURANCES REFONDU DE 1877.

LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES A FAIRE DES OPÉRATIONS D'**ASSURANCES SUR LA VIE** AU CANADA, PENDANT L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Compagnie d'assurances *Ætna*, de Hartford, Conn.
Association sur la vie, dite *Briton* (à responsabilité limitée.)
*Association médicale et générale sur la vie, dite *Briton*, Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances du Canada sur la vie, Hamilton.
Compagnie d'assurances des Citoyens, Canada.
Compagnie d'assurances *Commercial Union*, de Londres, Angleterre.
Association d'assurances sur la vie dite Confédération.
*Compagnie d'assurances sur la vie *Connecticut Mutual*, de Hartford, Conn.
*Compagnie d'assurances d'Edimbourg sur la vie.
Société d'assurances sur la vie *Equitable* des Etats-Unis, N.-Y.
*Association d'assurances sur vie d'Ecosse.
Compagnie d'assurances *Liverpool and London and Globe.*
Compagnie d'assurances sur la vie *London and Lancashire.*
Corporation d'assurances de Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances sur la vie *Metropolitan*, de New-York.
Association d'assurances Mutuelle du Canada, sur la vie.
*Compagnie d'assurances sur la vie dite *National*, des Etats-Unis.
*Compagnie d'assurances sur la vie *New-York.*
Compagnie d'assurances *North British and Mercantile.*
*Compagnie d'assurances *North Western Mutual*, de Milwaukee.
Compagnie d'assurances Mutuelle de l'Ontario, sur la vie.
*Compagnie d'assurances sur la vie *Phœnix Mutual*, de Hartford, Conn.
Compagnie d'assurances sur la vie et contre l'incendie dite *Queen*, Angleterre.
Société d'assurances sur la vie dite *Reliance Mutual*, Londres, Angleterre.
Compagnie d'assurances *Royal.*
*Société d'assurances *Scottish Amicable.*
*Institution *Scottish Provident.*
*Compagnie d'assurances *Scottish Provincial.*
Compagnie d'assurances sur la vie *Star* d'Angleterre.
Société d'assurances mutuelle sur la vie dite du Soleil, de Montréal.
Compagnie d'assurances sur la vie et Tontine, Toronto.
Compagnie d'assurances *Travelers*, de Hartford, Conn.
Compagnie d'assurances sur la vie *Union Mutual*, du Maine.
*Compagnie d'assurances sur la vie *United States.*

* Les permis de ces compagnies sont expirés le 31 mars 1878, pour ce qui concerne les nouvelles opérations.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ÆTNA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—MORGAN G. BULKELEY. | *Secrétaire*—J. L. ENGLISH.

Siège principal—Hartford, Conn., E.U.

Agent au Canada—WILLIAM H. ORR. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Organisée ou constitués en corporation en 1850; opérations commencées au Canada, en 1850.)

CAPITAL.

Capital autorisé, souscrit et versé en argent		$750,000 00
Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie, au Canada	$332,990 23	
Total brut des billets, prêts ou gages acceptés pendant l'année en paiement de primes au Canada	14,266 57	
Revenu net des primes		$347,256 80
Montant payé au Canada durant l'année, savoir :—		
Sur risques arrivés à fin par le décès de l'assuré	$98,423 99	
Sur polices et dotations échues	25,901 32	
Somme totale payée sur réclamations		$124,325 31
Somme totale payée en rachat de polices		2,820 33
Somme totale payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices		51,807 81
Total net payé aux porteurs de polices au Canada		$178,953 45

ACTIF AU CANADA.

Bons de la province de Québec déposés entre les mains du receveur général	$25,000 00
Bons des Etats-Unis, 4½ p. c. emprunt consolidé de 1891, déposés entre les mains du receveur général	170,000 00
Autres placements au Canada, savoir :—	
Hypothèques sur biens-fonds au Canada	500 00
Total de l'actif au Canada	$195.500 00

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.

Montant des réclamations non réglées mais qui ne sont pas contestées, sur polices canadiennes			$11,417 00
Montant des réclamations contestées en Canada			9,000 00
Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette ou la valeur de réassurance de tous les risques en cours au Canada		$1,545,977 00	
A déduire les primes sous délai et impayées moins les frais de perception à 10 pour cent	$8,055 34		
A déduire les billets de primes	85,194 65		
do emprunts sur polices	29,053 45		
		122,303 44	
Différence			1,423,673 56
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada			$1,444,090 56

SUR LA VIE ÆTNA—*Suite.*

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées après le 31 *mars* 1878.

Montant des reclamations non réglées mais qui ne sont pas contestées, sur polices canadiennes			$6,464 00
Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette ou la valeur de réassurance de tous les risques en cours au Canada		$129,793 23	
A déduire les sommes dues ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent	$10,854 45		
A déduire les prêts sur ces polices	3,118 71		
		13,973 16	
Différence			115,820 07
Total net des obligations envers tous les porteurs de ces polices au Canada			$122,284 07
Total net des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada			$1,566,974 63

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année	1,103	
Montant de ces polices		$1,826,250 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	93	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		120,924 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	8,460	
Montant de ces polices		10,324,888 00

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année, au Canada:—

(1.) Par le décès de l'assuré	65	$94,371 00
(2.) Par maturité	28	26,553 00
(3.) Par expiration	5	11,000 00
(4.) Par rachat (pour lesquelles $2,820.33 ont été payés en argent)	179	30,257 00
(5.) Par rachat, $135,414 (pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $56,440). Différence des montants		78,974 00
(6.) Par déchéance	261	573,203 00
Total	538	$814,358 00

Polices en vigueur au commencement de l'année	7,753	$9,289,325 00
Polices délivrées pendant l'année	1,458	2,235,957 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou changées pour des polices acquittées	538	870,798 00
Polices non acceptées	213	329,596 00
Polices en vigueur à la date de cet état	8,460	10,324,888 00

Nombre de vies assurés au commencement de l'année	6,877
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	1,024
Nombre des décès survenus pendant l'année parmi les assurés	61
Nombre des assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	643
Nombre des nouveaux assurés à la date de cet état	7,197

Signé et attesté sous serment, le 26 mars 1881.

J. L. ENGLISH,
Secrétaire.

(Reçu le 29 mars 1881.)

ÆTNA—*Suite.*

ÉTAT DES OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(*D'après le rapport au commissaire de l'Etat du Connecticut.*)

REVENU PENDANT L'ANNÉE 1880.

Revenu total des primes	$2,392,332 56
Argent reçu en intérêt sur prêts hypothécaires	851,453 45
do do sur débentures possédées par la compagnie et en dividendes sur effets	548,697 27
do do sur billets de primes, prêts ou gages sur polices	138,488 23
do do sur autres dettes dues à la compagnie	13,578 93
do reçu comme escompte sur indemnités payées d'avance	9,332 68
Revenu total	$3,953,883 12

EMPLOIS PENDANT L'ANNÉE 1880.

Somme totale payée en indemnités et en dotations échues	$1,887,099 68
Argent payé en rachat de polices	40,949 85
Billets de primes, prêts ou gages, employés au rachat de polices, ou devenus caducs sur polices terminées par déchéance	47,788 23
Valeur de rachat de polices avec additions reconverties, appliquées au paiement de primes	195,271 46
Payé aux actionnaires en intérêts ou dividendes	329,804 11
Billets de primes, prêts ou gages sur polices, employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices	177,281 70
Payés aux actionnaires en intérêts ou dividendes	75,000 00
Pertes et bénéfices	1,630 33
Dépenses générales	471,325 39
Total des emplois d'argent	$3,226,150 75

ACTIF.

Valeur originaire des immeubles, moins les charges	$603,002 42
Prêts garantis par obligations et première hypothèque sur biens-fonds	8,900,519 31
Prêts sur débentures, actions ou autres valeurs collatérales de commerce	281,889 31
Billets de primes, prêts ou gages, sur polices en vigueur	2,852,281 65
Prix d'achat des effets possédés d'une manière absolue par la compagnie	8,315,674 12
Argent en caisse et en banques	4,232,542 82
Effets à recevoir	39,904 55
Solde des agents	1,246 10
Total net, ou actif constaté par le grand-livre	$25,227,060 28

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû et en cours	437,280 84
Différence en sus entre la valeur vénale des effets et leur prix d'achat	563,985 18
Montant net des primes non perçues ou sous délai	140,091 51
Total de l'actif d'après les livres de la compagnie	$26,368,417 81

(Y compris les items non admis, $41,150.65.)

ÆTNA—*Fin.*

PASSIF.

Réserve nette de réassurance, d'après l'*Actuaries' Table,* 4 pour cent.	$21,915,112 90
Total des réclamations d'indemnité non-réglées........	363,945 30
Montant de tous les dividendes de surplus impayés, ou autres bénéfices dus aux porteurs de polices..	78,975 82
Réserve spéciale pour couvrir la dépréciation possible des immeubles.	75,000 00
Autres obligations............	12,106 47
Total du passif..	$22,445,140 49
Surplus brut du compte des porteurs de polices..........................	$3,923,277 32

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année.........	4,287	
Chiffre de ces polices		$6,888,346 00
Nombre de polices qui ont pris fin pendant l'année...............	3,915	
Chiffre de ces polices..		6,780,394 00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état...............	56,651	
Chiffre net de ces polices..		$77,951,819 44

MORGAN G. BULKELEY,
Président.

J. L. ENGLISH,
Secrétaire.

HARTFORD, 26 mars 1881.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *BRITON* (A RESPONSABILITÉ LIMITÉE.)

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—FRANCIS WEBB.

Actuaire et Secrétaire— JOHN MESSENT, F.I.A., F.S.S. | *Siège social*— 429 Strand, Londres, Angleterre.

Agent principal au Canada—J. B. M. CHIPMAN.

Bureau principal au Canada—12 Place d'Armes, Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 30 octobre 1875 ; opérations commencées au Canada et permis accordé le 15 avril 1876.)

CAPITAL.

Capital autorisé, £500,000 stg., avec pouvoir d'augmenter jusqu'à	£ 1,000,000 stg.
Montant souscrit et payé en argent, £50,000	$243,333 33

Montant des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances au Canada	$4,008 57

Montant payé en indemnités pendant l'année au Canada	Aucun.

ACTIF AU CANADA.

Effets du Canada 4 p.c. déposés entre les mains du receveur général	$54,993 00

PASSIF AU CANADA.

Montant des réclamations sur polices canadiennes, non réglées mais non contestées	Aucun.
Réserve nette pour les polices en cours au Canada	Pas de rapport.

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	13	
Montant de ces polices	...	$ 28,000 00
Nombre de polices échues pendant l'année	Aucune.	
Nombre de polices en vigueur au Canada, à la date de cet état	66	
Montant de ces polices	...	118,910 00

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :

	Nombre.	Montant.
1. Par rachat, $15,000. (Pour lesquels on a accordé des polices acquittées au montant de $4,000.)		
Différence des montants	...	$11,000 00
3. Par déchéance	5	5,000 00
Total	5	$16,000 00

BRITON—Fin.

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada..........	58	$106,910 00
Polices délivrées pendant l'année..........	13	28,000 00
Polices ayant pris fin..........	5	16,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état..........	66	118,910 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année..........	55
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année..........	13
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés......Aucun.	
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort..........	5
Nombre de vies assurées à la date de cet état..........	63

Signé et attesté sous serment, le 1er mars 1881, par

JAMES B. M. CHIPMAN.

(Reçu le 31 mars 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(*Extrait du cinquième rapport annuel des directeurs, Londres, 7 avril* 1881.)

603 polices ont été délivrées pour la somme collective de £165,728 et ont produit en nouvelles primes annuelles la somme de £4,902 7s. 9d.; les primes uniques reçues pour rentes viagères accordées par l'association se sont élevées à £162 7s. 8d.; formant un total de £5,064 15s. 5d. comme opérations nouvelles pendant l'année.

Le revenu des primes pour l'année a été de £20,341 2s. 10d., moins le montant payé pour réassurances, £979 18s. 3d.; total, £19,361 4s. 7d.; les primes uniques, etc., £162 7s. 8d.; intérêt, £2,379 1s. 8d.; amendes et honoraires, etc., £20 15s.; bénéfices sur les placements, £426; formant pour l'année un revenu total de £22,349 8s. 11d.

Les réclamations présentées pendant l'année ont été de 16, s'élevant à la somme de £6,867 1s. 6d.

COMPTES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Compte du revenu.

REVENU.	£	s.	d.	EMPLOIS.	£	s.	d.
Montant des fonds au commencement de l'année..........	£61,120	13	10	Indemnités sur polices..........	£ 6,867	1	6
Primes—moins les réassurances..........	19,361	4	7	Rachat de polices..........	179	10	7
Considération pour rentes viagères.	162	7	8	Rentes viagères..........	799	19	11
Intérêt et dividendes..........	2,379	1	8	Dotations..........	158	8	4
Amendes et honoraires..........	10	12	6	Commission..........	2,069	1	11
Escompte sur réclamations d'indem.	10	2	6	Frais d'administration..........	5,361	6	3
Bénéfices sur placements..........	426	0	0	Traitements des directeurs..........	1,050	0	0
				Emoluments des auditeurs..........	31	10	0
				Taxes sur le revenu..........	224	8	1
				Dépenses des succursales et des agences, y compris toutes dépenses relatives à la nomination et à surveillance des agents..........	3,435	9	6
				Intérêt sur capital social..........	1,250	0	0
				Montant du capital affecté à défrayer les dépenses préliminaires..........	14,125	6	8
				Montant des fonds à la fin de l'année, d'après la seconde cédule....	47,918	0	0
	£83,470	2	9		£83,470	2	9

BRITON—Fin.

Bilan.

PASSIF.

Capital des actionnaires	£50,000	0	0			
* Moins, montant avancé sur le compte des dépenses d'établissement et de développement des opérations au 30 juin 1880 (pour dépenses préliminaires tel que ci-dessus)	11,125	6	8			
Nouvelle somme inscrite sur le capital et portée au fonds des assurances	10,874	13	4			
				£25,000	0	0
Fonds des assurances				22,918	0	0
Total des fonds, d'après la première cédule				£47,918	0	0
Réclamations admises, mais dont le montant n'est pas encore dû				900	0	0
Solde du compte des dépenses conjointes				4,557	15	7
Divers comptes non-réglés (payés depuis)				329	1	6
				£53,704	17	1

ACTIF.

Prêts sur polices	£ 176	0	0
Placements—			
En *Consols*, déposés au crédit du gouvernement britannique comme garantie spéciale pour les porteurs de polices	20,594	4	4
Dépôt canadien au crédit du gouvernement du Canada comme garantie spéciale pour les porteurs de polices	11,300	0	0
Garanties de gouvernements coloniaux	3,566	17	6
Garanties de gouvernements étrangers	702	10	0
Effets de chemins de fer	360	0	0
Effets de l'aqueduc métropolitain	6,073	17	0
Soldes des agents	3,868	17	9
Demi-primes de crédit	321	3	5
Intérêt impayé	508	11	0
Primes impayées	2,344	4	10
Argent en caisse et en comptes courants	3,888	11	3
	£53,704	17	1

*Cette avance prise sur le capital est faite conformément aux dispositions des règlements de l'association.

ASSOCIATION MÉDICALE ET GÉNÉRALE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *BRITON*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—FRANCIS WEBB.

Calculateur et secrétaire—JOHN MESSENT, F.I.A., F.S.S.

Siège social—429 Strand, Londres, Ang.

Gérant au Canada—J. B. M. CHIPMAN.

Bureau principal au Canada, – – 12 Place d'Armes, Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en 1854; permis accordé en 1870.)

Cette compagnie a cessé de faire de nouvelles opérations d'assurances au Canada.

CAPITAL.

Montant du capital social autorisé et souscrit, £200,000 stg................	$973,333 33
Montant payé en argent au 31 décembre 1879, £35,420 stg............	172,377 33

Montant des primes reçues en argent durant l'année, sur polices d'assurances sur la vie au Canada..	$30,602 87

Montant payé durant l'année pour indemnités par suite de décès au Canada	$16,303 33
Montant payé pour polices rachetées..	1,094 37
Total net payé aux porteurs de polices au Canada..........	$17,397 70

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux déposés entre les mains du receveur général......	$100,343 00
Hypothèques sur biens-fonds au Canada..	4,946 66
Argent en caisse et en banques au Canada....................................	20,192 07
Total de l'actif au Canada....................................	$125,481 73

PASSIF AU CANADA.

Montant des réclamations non-réglées mais non-contestées au Canada (échues l'année dernière)..		$800 00
Montant net de la réserve des primes sur les polices canadiennes		Pas de rapport
A déduire, prêts sur polices de l'association....................................	$18,188 17	
Primes de demi-credit (dettes contre des polices)................................	12,646 13	
Primes en suspens..	3,020 58	
Total des déductions..	$33,854 88	
Différence		Pas de rapport

DIVERS.

Nombre de polices canadiennes échues pendant l'année	6	
Montant des réclamations en vertu de ces polices................................		$16,303 33
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date.	431	
Montant de ces polices..		1,009,005 47

MÉDICALE SUR LA VIE DITE *BRITON*—*Fin.*

Nombre et montant des polices qui ont pris fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	6	$16,303 33
2. Par rachat	10	9,773 33
(Pour lesquelles $1,094.37 ont été payés en argent.)		
3. Par rachat, $2,433.33.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $647.60.)		
Différence des montants	....	1,785 73
4. Par déchéance	8	12,921 00
Total	24	$40,783 39

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	453	$1,041,179 73
Polices transférées d'Angleterre	1	4,861 80
Polices expirées mais remises en vigueur	2	3,893 33
Polices ayant pris fin pendant l'année	24	40,783 39
Polices transférées de cette branche	1	146 00
Polices en vigueur à la date de cet état (à part le boni)	431	1,009,005 47

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	398
Tranférées d'Angleterre	1
Polices remises en vigueur	1
Nombre de décès survenus parmi les assurés pendant l'année	6
Nombre des assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	18
Nombre de vies assurées à la date de cet état	376

Signé et attesté sous serment, ce 30 mars 1881,

JAMES B. M. CHIPMAN.

(Reçu le 31 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 AVRIL 1880.

Président et gérant—A. G. RAMSAY.

Secrétaire—R. HILLS. | *Agent*—A. G. RAMSAY.

Bureau principal—Hamilton, Ont.

(Organisée le 21 août 1847; constituée en corporation le 25 avril 1849; opérations commencées au Canada le 21 août 1847.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	$1,000,000 00
Capital versé en argent	125,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des immeubles (moins les charges) possédés par la compagnie, édifices à Hamilton, Toronto et Montréal	$160,000 00
Montant des prêts garantis par des bons ou hypothèques constituant première hypothèque sur biens-fonds (y compris loyer de terrain, $25,633.52)	1,014,124 62
Montant des prêts garantis par bons, effets ou autres valeurs collatérales de commerce	41,084 58

Savoir:—Sur effets et bons de—

	Prêts.	Valeur au pair.	Valeur vénale.
La Cie d'assurances sur la vie du Canada	$7,000 00	$700,000 00	$14,700 00
La compagnie d'assurances sur la vie du Canada et la banque de Montréal	2,000 00	1,500 00	2,274 00
Hamilton Provident and Loan Co	2,250 00	2,400 00	2,832 00
La Cie d'assurances sur la vie du Canada et polices d'assuran. sur la vie pour $4,800	2,000 00	1,500 00	3,150 00
Anglo-Canadian Mortgage Co	4,634 58	5,500 00	5,885 00
La banque Canadienne de Commerce	18,200 00	20,000 00	24,000 00
Hamilton Street Railway Co	5,000 00	5,000 00	6,250 00
	$41,084 58	$42,900 00	$59,091 00

*Montant des prêts, tel que ci-dessus, sur lesquels aucun intérêt n'a été payé dans le cours de l'année qui a précédé la date de cet état....... $18,200 00

†Montant des prêts faits en argent à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme sûretés collatérales	259,449 79
‡Billets de primes, prêts, ou gages sur polices en vigueur	240,799 63

Effets ou bons appartenant à la compagnie:—

Municipalité.	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Cité—Hamilton	$80,500 00	$80,500 00
Montréal, Q	104,000 00	104,000 00
Belleville	111,500 00	111,500 00
Brantford	14,500 00	14,500 00
Guelph	7,200 00	7,200 00
	$317,700 00	$317,700 00

*Sur cette somme de $18,200 l'intérêt a été payé depuis.
†Y compris $3,000 sur police d'une autre compagnie.
‡Dettes contractée en vertu du système de demi-crédit.

DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

Effets et bons possédés par la compagnie.—Suite.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Comtés—Hastings	$8,568 00	$8,568 00
Victoria	400 00	400 00
Renfrew	11,500 00	11,500 00
Brome, Q	15,000 00	15,000 00
Drummond, Q	30,000 00	30,000 00
Elgin	19,000 00	19,000 00
Peel	7,000 00	7,000 00
Wellington	9,100 00	9,100 00
Simcoe	2,000 00	2,000 00
Kent	8,000 00	8,000 00
Oxford	6,000 00	6,000 00
Haldimand	6,000 00	6,000 00
Compton, Q	125,973 34	125,973 34
Digby, N.E.	66,000 00	66,000 00
	$314,541 34	$314,541 34
Villes—Windsor	$91,700 00	$91,700 00
Galt	20,000 00	20,000 00
Saint-Thomas	20,000 00	20,000 00
Lindsay	52,000 00	52,000 00
Stratford	36,850 35	36,850 35
Guelph	19,350 00	19,350 00
Tilsonburg	3,600 00	3,600 00
Ingersoll	61,000 00	61,000 00
Simcoe	9,500 00	9,500 00
Woodstock	6,000 00	6,000 00
Sarnia	4,000 00	4,000 00
Saint-Jean, Q	60,000 00	60,000 00
Mitchell	24,000 00	24,000 00
Sorel, Q	9,000 00	9,000 00
Bowmanville	22,757 00	22,757 00
Goderich	6,000 00	6,000 00
Kincardine	11,000 00	11,000 00
Peterboro'	14,500 00	14,500 00
Barrie	22,500 00	22,500 00
Beauharnois, Q	10,000 00	10,000 00
Sainte-Marie	11,335 00	11,335 00
Sherbrooke, Q	13,100 00	13,100 00
Strathroy	20,000 00	20,000 00
Collingwood	11,500 00	11,500 00
Seaforth	4,000 00	4,000 00
Orangeville	15,000 00	15,000 00
Orillia	12,500 00	12,500 00
	$591,192 35	$591,192 35
Havre—Montréal	$113,000 00	$113,000 00
Village—Listowel	$20,000 00	$20,000 00
Clinton	24,000 00	24,000 00
Exeter	10,000 00	10,000 00
Caledonia	15,000 00	15,000 00
Hochelaga, Q	80,000 00	80,000 00
Coaticook, Q	17,647 55	17,647 55
Yorkville	3,400 00	3,400 00
Georgetown	8,100 00	8,100 00
Sainte-Cunégonde, Q	87,000 00	87,000 00
Harriston	4,586 00	4,586 00
Saint-Jean-Baptiste, Q	35,000 00	35,000 00
Wingham	2,500 00	2,500 00
Côteau Saint-Louis, Q	18,050 00	18,050 00
Alliston	7,550 00	7,550 00
Brampton	2,000 00	2,000 00
Madoc	7,500 00	7,500 00
Glencoe	2,340 00	2,340 00
Brussells	9,000 00	9,000 00
	$353,673 55	$353,673 55

DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

Effets et bons possédés par la compagnie—Suite.

Municipalités.	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Township—Hatley, Q.	$25,000 00	$25,000 00
Ascot, Q.	39,900 00	39,900 00
Eldon	14,500 00	14,500 00
Minto	1,000 00	1,000 00
Carrick	80 00	80 00
Dudswell, Q.	22,000 00	22,000 00
Dereham	8,250 00	8,250 00
Culross	20,000 00	20,000 00
Lochiel	9,000 00	9,000 00
Orillia et Matchedash	2,000 00	2,000 00
Elderslie	5,000 00	5,000 00
Weedon, Q.	24,000 00	24,000 00
Wallace	10,000 00	10,000 00
Turnberry	10,000 00	10,000 00
Morris	3,000 00	3,000 00
Elma	11,000 00	11,000 00
Dover	16,473 18	16,473 18
Woodhouse	5,500 00	5,500 00
Enniskillen	11,370 00	11,370 00
Howard	2,250 00	2,250 00
Mara	8,600 00	8,600 00
E. Wawanosh	13,000 00	13,000 00
Usborne	500 00	500 00
Stephen	4,500 00	4,500 00
Bolton, Q.	12,700 00	12,700 00
Grantham, Q.	11,616 36	11,616 36
Albion	4,000 00	4,000 00
Yarmouth, N.E.	59,200 00	59,200 00
Oneida	3,000 00	3,000 00
Adelaide	858 00	858 00
Melbourne et Brompton Gore, Q.	5,000 00	5,000 00
Bertie	1,000 00	1,000 00
Harwich	3,119 56	3,119 56
Chatham	7,668 45	7,668 45
Gosfield	11,462 40	11,462 40
Colchester	5,715 00	5,715 00
Nottawasaga	3,600 00	3,600 00
	$395,862 95	$395,862 95
Effets—Banque de Montréal, 100 actions	$20,000 00	$28,000 00
Bons de la Cie de télégraphe Dominion	45,260 00	40,847 16
Banque de Commerce	25,000 00	29,375 00
do d'Hamilton	5,000 00	5,050 00
Banque Dominion	25,000 00	30,737 12
Cie de mortgage anglo-canadienne	5,000 00	5,200 00
Cie de Crédit Foncier du Canada	5,000 00	6,812 50
	$130,260 00	$146,021 78
Gouvernement—Ontario	$5,382 80	$5,382 80
Résumé—Cité	$317,700 00	$317,700 00
Comté	314,541 34	314,541 34
Ville	591,192 35	591,192 35
Havre	113,000 00	113,000 00
Township	395,862 95	395,862 95
Village	353,673 55	353,673 55
Effets	130,260 00	146,021 78
Gouvernement	5,382 80	5,382 80
Total	$2,221,612 99	$2,237,374 77

Reporté à la valeur vénale	$2,237,374 77
Argent en caisse au bureau principal	318 57

DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

Argent en banque, savoir :—		
Banque de Montréal	$22,689 30	
National Bank of Scotland	51 99	
		22,741 29
Total		$3,975,893 25

AUTRE ACTIF.

Intérêt échu	$1,856 30	
do en cours	80,689 63	
Total		$82,545 93
Loyers		833 25
Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur	$158,015 44	
Total brut des primes sous délai sur ces polices	104,518 13	
Total des primes dues et sous délai	$262,533 57	
A déduire, frais de perception, 10 pour cent	26,253 35	
Total net des primes dues et sous délai		236,280 22
Mobilier de bureau au bureau principal et dans les succursales		2,300 00
Total de l'actif		$4,297,852 65

PASSIF.

*Somme calculée suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices en vigueur	$3,225,708 55	
Réserve pour les polices sous délai	39,954 70	
	$3,265,663 25	
A déduire la valeur des polices réassurées dans d'autres compagnies	7,852 93	
Réserve nette des réassurances		$3,257,810 32
Indemnités pour cause de mort dues et impayées	$7,061 72	
(Sur cette somme, $561.72 datent des années précédentes.		
Réclamations établies mais dont le montant n'est pas encore dû	38,780 00	
do non établies mais non contestées	25,500 00	
Total		71,341 72
Montant des dividendes ou boni dus et impayés aux porteurs de polices (y compris $11,487.80, boni sur réclamations d'indemnités)		14,976 66
Solde de compte indéterminé		11 32
Total du passif		$3,344,140 02
Excédant de l'actif sur le passif, disponible pour la protection des porteurs de polices		$953,712 63
Sur cette somme on a porté au compte des propriétaires celle de		83,816 16
Laissant au compte des porteurs de polices, un excédant de		$869,896 47
Capital social payé		$125,000 00
Excédant net disponible en sus de tout passif (y compris le capital social payé et la somme ci-dessus portée au compte des propriétaires)		$744,896 47

* On se sert de la table H. M., de mortalité de l'*Institute of Actuaries*, intérêt à 4½ pour cent, dans l'évaluation des réserves d'assurances, des annuités et des bénéfices. Valeurs calculées.

DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

REVENU.

Argent reçu pour primes	$534,415 84	
* Billets de primes, prêts ou gages, acceptés en paiement partiel de primes	12,243 09	
Primes payées au moyen de dividendes y compris les additions reconverties.	45,298 49	
Total	$591,957 42	
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	3,859 96	
Total du revenu des primes		$588,097 46
Reçu pour intérêts et dividendes		231,556 39
Reçu pour loyers		9,973 67
Bénéfices sur vente d'effets		2,368 91
Item indéterminé		11 32
Revenu total		$832,007 75

EMPLOIS.

* Argent payé en indemnités pour cause de mort	$153,061 57	
Billets de primes, prêts ou gages, employés au paiement d'indemnités	4,446 43	
Total payé en indemnités pour cause de mort		$157,508 00
(Sur cette somme $57,173 datent des années précédentes.)		
Argent payé en dotations échues	$2,987 00	
* Billets de primes, prêts ou gages, employés au paiement de ces dotations	1,013 00	
Chiffre net payé en dotations		4,000 00
Argent payé aux rentiers viagers		648 00
Argent payé pour polices rachetées		17,557 69
*Billets de primes, prêts ou gages, employés au rachat des polices		1,256 34
* do do prescrits		8,170 12
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices (Y compris 17,150.75 de boni payés sur réclamations d'indemnités et sur dotations échues.)		23,947 56
Dividendes en argent appliqués au paiement des primes		45,298 49
*Billets de primes, prêts ou gages, employés au paiement de dividendes aux porteurs de polices		1,215 48
Argent payé aux actionnaires pour intérêts ou dividendes		18,759 00
Commmissions, appointements et autres dépenses du personnel		84,851 49
Taxes, permis, émoluments ou amendes		1,026 02
Divers paiements, savoir :—		
Honoraires des médecins, $7,052.50 ; honoraires d'avocats, $996.36 ; frais de route des agents et autres, $6,899.71 ; loyers, $4,374.99 ; combustible, $160.40 ; gaz, $238.45 ; papeterie, $1,244.27 ; impressions et publicité, $6,202.50 ; livres, revues, etc., $327.61 ; frais de poste, change, etc., $3,547.28 ; divers, y compris les taxes d'eau, frais d'exprès, primes de garanties, nettoyage des bureaux, émoluments des étimateurs de terrains, $2,097		33,141 07
Total des emplois d'argent		$397,370 26

* En vertu du système de demi-crédit.

DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

*COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes, prêts, ou gages en portefeuille au commencement de l'année	$245,718 70
Billets de primes, ou gages, reçus pendant l'année	12,243 09
(Y compris ceux reçus pour polices remises en vigueur après résiliation.)	
Total	$257,961 79
Déductions à faire pendant l'année, savoir :—	
Montant des billets, prêts, ou gages employés au paiement d'indemnités.	$5,459 43
do do employés au rachat de polices	1,256 34
do do employé au paiement de divindes aux porteurs de polices	1,215 48
do do prescrits	8,170 12
do do rachetés en argent	1,060 79
Total des réductions	$17,162 16
Solde, actif en billets à la fin de l'année	$240,799 63

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année		1,718	
Chiffre de ces polices			$3,241,550 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année		103	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices	$175,115 00		
Ajoutez les bénéfices ou boni	21,974 81		
			197,089 81
Nombre de polices en vigueur au Canada à la date de cet état		12,586	
Chiffre de ces polices	$20,687,000 18		
Ajoutez les bénéfices ou boni	860,759 20		
Total	$21,547,759 38		
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada, y compris $1,318.35 de bénéfices ou boni	118,801 35		
Chiffre net des polices en vigueur le 30 avril 1880			21,428,958 03

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada, non compris les additions de boni :

1.	Par le décès de l'assuré	101	$171,115 00
2.	maturité	2	4,000 00
3.	expiration	7	26,000 00
4.	rachat	82	103,770 00
	(Pour lesquelles $18,814.03 ont été payés en argent.)		
5.	rachat, $67,000. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $28,112.50.)		
	Différence des montants		38,887 50
6.	déchéance	626	1,011,056 00
	Total	841	$1,381,829 50

*Dus en vertu du système de demi-crédit.

DU CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les bénéfices ou boni, $903,460.52)	11,387	$19,060,516	20
Polices délivrées pendant l'année (y compris 75 polices remises en vigueur représentant $170,200.00)	2,373	4,393,033	50
Polices arrivées à la fin comme ci-dessus, et échangées contre des polices acquittées (y compris les bénéfices $42,701.32)	887	1,452,143	32
Polices arrivées à fin autrement, c'est-à-dire polices inacceptées de cette année, aussi bien que des années précédentes, et renvoyées par les agents	287	453,647	00
Total brut des polices en vigueur à la date de cet état, (y compris les bénéfices ou boni, $860,759.20)	12,586	21,547,759	38

Nombre des vies assurées au commencement de l'année	9,636
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	1,863
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	89
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	870
Nombre de vies assurées à la date de cet état	10,540

Signé et attesté sous serment, ce 24 mars 1881, par

A. G. RAMSAY,
Président.

R. HILLS,
Secrétaire.

(Reçu le 26 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES CITOYENS, CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—SIR HUGH ALLAN.

Secrétaire—ARCHIBALD MCGOUN. | *Agent ou gérant*—GERALD E. HART.

Bureau principal – – MONTRÉAL.

(Constituée en corporation le 30 juin 1864; opérations sur la vie commencées au Canada en août 1868.)

CAPITAL.

(*Voir l'état du département de l'incendie.*)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Montant des prêts faits en argent aux porteurs de polices sur polices de cette compagnie données comme sûretés collatérales	$3,662 60
Billets de primes sur polices en vigueur	3,585 68

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir:—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Effets de la corporation, 6 pour cent, entre les mains du gouvernement	$56,000 00	$59,150 00
Effets de la corporation de Montréal, portant 6 pour cent, à 116	15,000 00	17,400 00
Effets de la corporation de Montréal, portant 7 pour cent, à 140	2,600 00	3,640 00
Effets du havre de Montréal, 6½ pour cent	12,000 00	13,220 00
94 actions de la banque des Marchands, à 117½	9,400 00	11,045 00
Effets de Toronto, 6 pour cent, à 110	9,974 00	10,971 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$104,974 00	$115,426 00

Reporté à la valeur vénale	$115,426 00
Argent dans la banque des Marchands	13,305 65
Soldes d'après le grand-livre des agences	747 17
Total	$136,727 10

AUTRE ACTIF.

Intérêt en cours		740 33
Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur	$4,811 49	
Total brut des primes sous délai sur ces polices	5,003 32	
Total des primes dues et sous délai	$9,814 81	
A déduire les frais de perception à 10 pour cent	981 48	
Total des primes dues et sous délai		8,833 33
Argent en cour attendant adjudication		208 20
Total de l'actif, département de la vie		$146,508 96

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en vigueur	$122,189 62

*Basée sur la table H.M. de l'Institut à 4½ pour cent d'intérêt. Calculée par le département.

DES CITOYENS—*Suite.*

Réclamations d'indemnités pour cause de mort établies mais non échues...	5,100 00
Montant des dividendes ou boni aux porteurs de polices, dus et impayés	$1,040 62
Réserve pour le rachat de polices..	1,500 00
Total du passif, département de la vie....................	$129,830 24
Excédant du compte des porteurs de polices	$16,678 72

REVENU DURANT L'ANNÉE.

Total net reçu en argent pour primes..	$28,176 76
Billets de primes, prêts ou gages acceptés en paiement partiel de primes.	1,034 24
Total du revenu des primes..	$29,211 00
Montant reçu pour intérêt ou dividendes sur effets, etc......................	7,097 17
Total du revenu, département de la vie...........................	$36,308 17

EMPLOIS DURANT L'ANNÉE.

Argent payé pour cause de mort..		$9,700 00	
Billets de primes, prêts ou gages, employés au paim. de ces indemnités.		300 00	
Total net payé en indemnités pour cause de mort..............		$10,000 00	
Argent payé pour dotations échues	$4,564 86		
Billets de primes, prêts ou gages, employés au paiement de ces dotations échues....................................	435 14		
Montant net payé pour dotations échues....................................		5,000 0C	
Montant total payé en indemnités pour cause de mort et en dotations échues			$15,000 00
Argent payé en rachat de polices			1,359 44
Billets de primes, prêts ou gages appliqués au rachat de polices..........			168 86
do do prescrits			320 08
Dividende payé aux porteurs de polices (y compris $307.55 en boni de survivance payés pour dotations échues)..			992 57
Argent payé pour commissions, appointements et autres dépenses du personnel, savoir :—			
Commission et boni, $2,726.99 ; appointements, $2,424.60 ; frais de route, $839.88 ; directeurs et auditeurs, $525			6,516 47
Argent payé pour taxes, permis, émoluments ou amendes, savoir :— Taxes, $132.08 ; taxes du gouvernement, $38.77			170 85
Autres paiements, savoir :—			
Honoraires de médecins..		$244 00	
Frais judiciaires		140 58	
Loyer..		500 00	
Frais de poste, honoraires des secrétaires-calculateurs, etc		124 73	
Impressions et publicité..		756 00	
			1,765 31
Total des emplois d'argent, département de la vie............			$26,293 58

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes, prêts ou gages, en portefeuille au commencement de l'année	$6,627 25
do reçus pendant l'année	2,390 94
Total..	$9,018 19

DES CITOYENS—*Suite.*

Déductions pendant l'année :—

Montant des obligations employées au paiement de réclamations...	$735	14
do do au rachat de polices.............	168	86
do périmées..	320	08
do rachetées en argent	545	83
Total des déductions..	1,769	91
Solde, actif en billets à la fin de l'année..	$7,248	28

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices rapportées pendant l'année comme délivrées au Canada........	107	
Chiffre de ces polices		$195,700 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année...........	14	
Montant des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de boni $307.55).............................		17,307 55
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.................	692	
Montant de ces polices..$1,135,790 86		
Ajoutez les additions de boni.. 5,648 75		
Montant net en vigueur, 31 décembre 1880.......		$1,141,439 61

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré....................	10	$12,000 00
2. Par expiration...	4	5,000 00
Ajoutez les additions de boni...........		307 55
3. Par rachat...........................	17	31,500 00
(Pour lesquelles $1,528.30 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, $31,000.		
(Pour lesquelles on a accordé des polices acquittées au montant de $7,115.00.)		
Différence des montants		23,885 00
5. Par déchéance..	75	152,000 00
Additions de boni..		554 00
Total...	106	$225,246 55

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de boni, $6,369.30)	689	$1,176,845 16
Polices délivrées au commencement de l'année (y compris les deux polices remises en vigueur, et les additions de boni, 1880, $141.00).....................................	133	225,841 00
Polices arrivées à fin (y compris les additions de boni, $861.55).	120	225,246 55
do par changement....................................	10	36,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état.....................................	692	1,141,439 61
(Y compris les additions de boni, $5,648.75.)		

DES CITOYENS—*Fin.*

Nombre de vies assurées au commencement de l'année.........	706
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année................	106
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés...	8
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort....................	96
Nombre de vies assurées à la date de cet état..................	708

Signé et attesté sous serment, ce 21 février 1881, par

HUGH ALLAN,
Président.

GERALD E. HART,
Gérant général.

(Reçu le 22 février 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES *COMMERCIAL UNION*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—R. BARCLAY, écr.

Secrétaire—S. STANLEY BROWN. | *Siége social*—19 et 20 Cornhill, Londres, Angleterre.

Constituée en corporation le 28 septembre 1861.

Agents au Canada—FRED. COLE | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Opérations commencées au Canada le 11 septembre 1863.)

CAPITAL.

Capital autorisé et souscrit	£2,500,000 stg.
Versé en argent	250,000 "

Montant brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$19,891 33
Montant brut des billets, prêts ou gages, acceptés pendant l'année en paiement de primes au Canada	729 20
Total net du revenu des primes	$20,620 53

Montant payé en indemnités pour cause de mort (y compris les boni)... (De ce montant $3,557.78 datent des années précédentes.)	$6,754 02
Montant payé en rachat de polices	1,372 99
Total net payé aux porteurs de polices au Canada	$8,127 01

ACTIF AU CANADA.

(*Particulier au département de la vie.*)

Effets fédéraux déposés au crédit du receveur général	$100,343 68
Argent en caisse et en banques au Canada	3,138 90
Un mois d'intérêt échu sur effets fédéraux du Canada	418 10
Total de l'actif au Canada, département de la vie	$103,900 68

(*Pour autre actif, voir le département de l'incendie.*)

PASSIF AU CANADA, DÉPARTEMENT DE LA VIE.

(*En vertu de polices délivrées avant le* 31 *mars* 1878.)

Chiffre des réclamations d'indemnités non réglées mais non contestées sur polices au Canada			$2,806 11
* Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette ou la valeur de réassurance de toutes les polices en cours au Canada		140,656 40	
A déduire le montant des primes sous délai et impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent	$4,954 92		
A déduire les prêts et les primes de demi-crédit, constituant une première hypothèque ou charge sur la garantie des polices. Avances faites dans les limites de la valeur de rachat des polices	14,575 74		
		19,530 66	
Différence portée			121,125 74
Total des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada			$123,931 85

*Estimation de la réserve seulement, basée sur les calculs faits l'année dernière par les *actuaries* sur la table H. M. de Mortalité, et 4½ pour cent d'intérêt.

COMMERCIAL UNION—Suite.

PASSIF AU CANADA.

(*En vertu de polices délivrées après le* 31 *mars* 1878.)

Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada		$5,080 80	
A déduire le montant des primes impayées ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent	$486 67		
A déduire les primes de demi-crédit	527 82		
		1,014 49	
Différence portée			$4,066 31
Total net des obligations envers tous les porteurs de ces polices au Canada			$4,066 31
Total net des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada			127,998 16

DIVERS.

	Nombre.	Montant.
Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	11	
Chiffre de ces polices	...	$37,736 15
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	3	
Montant des réclamations en vertu de ces polices (y compris les boni)	...	5,983 07
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	300	
Montant de ces polices (non compris les boni)	...	631,284 55

Nombre et montant des polices arrivées à fin au Canada pendant l'année :—

1. Par le décès de l'assuré	3	$ 5,353 34
2. Par expiration	6	19,466 66
(Pour lesquelles $1,372.99 ont été payés en argent.)		
3. Par rachat, $3,406.67.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $739.74.)		
Différence des montants	...	2,666 93
4. Par déchéance	13	54,506 66
Total	22	$81,993 59

Polices en vigueur au commencement de l'année (à l'excl. des boni)	310	$674,568 66
Polices délivrées durant l'année (y compris 1 remise en vigueur pour $973.33)	12	38,709 48
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	22	81,993 59
Polices en vigueur à la date de cet état (à l'exclusion des boni)	300	631,284 55

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	290
Nombre de nouveaux assurés durant l'année	11
Nombre de décès durant l'année parmi les assurés	3
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que par cause de mort	18
Nombre de vies assurées à la date de cet état	280

Signé et attesté sous serment ce 21 mars 1881, par

FRED. COLE.

(Reçu le 22 mars 1881.)

COMMERCIAL UNION—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(*Extrait du rapport des directeurs, Londres, Angleterre,* 1er *mars* 1881.)

Les nouvelles polices délivrées pendant l'année ont été de £324.806, rapportant un nouveau revenu en primes de £10,664. Les réclamations d'indemnités ont considérablement dépassé celles de l'année dernière, et le fonds des assurances sur la vie s'est augmenté de £48,491.

Dans le cours de l'année la compagnie a fait une révision de toutes ses dépenses en général, et il en est résulté une diminution dans la proportion des dépenses des assurances sur la vie.

COMPTE DU REVENU DU DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Du 1er *janvier au* 31 *décembre* 1880.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Montant du fonds d'assurances sur la vie au commencem. de l'année.	609,669	5	11	Réclamations en vertu de polices, après déduction des sommes réassurées	55,258	7	10
Nouvelles primes... £10,664 4 4				Dotations échues	9,159	18	0
Primes de renouvel. 103,665 5 7				Rachats	5,464	10	10
£114,329 9 11				Rentes viagères	1,108	16	4
A déduire les réassur.. 13,706 9 8				Boni en arg. payés aux port. de pol.	4	16	0
	100,623	0	3	Commission	4,491	8	7
Primes pour dotations, certaines	37	17	8	Frais d'administration	6,833	1	10
Considérations pour rentes viagères	2,581	0	4	Mauvaises créances	1	16	9
Intérêt et dividendes	27,395	13	9	Montant du fonds d'assurances sur la vie à la fin de l'année	658,160	9	2
Amendes	166	15	4				
Commissions	9	12	1				
	£740,483	5	4		£740,483	5	4

BILAN DU DÉPARTEMENT DE LA VIE.

31 *décembre* 1880.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Fonds d'assurances	658,160	9	2	Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	329,145	9	9
Fonds de réserve d'assur. sur la vie	1,912	15	5	Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni	50,500	0	0
Réclamations admises ou annoncées mais impayées	14,478	12	11	Prêts sur polices de la compagnie	20,200	4	10
Primes des réassurances dues mais impayées	1,728	7	2	Placements :—			
Commissions dues, mais impayées	2,392	10	10	Garanties coloniales et des Indes..	96,602	19	8
Rachats do do	619	14	1	Garanties du gouvernement du Canada	20,618	11	4
Annuités do do	1	4	0	Garanties de gouvern. étrangers.	14,619	0	6
Comptes indéterminés	43	18	3	Débentures de chemins de fer et débentures non rachetables	34,274	18	6
				Actions de ch. de fer et autres actions (privilégiées et ordinaires)	23,010	5	6
				Débentures parlementaires	16,971	15	10
				Loyers de terrains possédés en pleine propriété	14,689	1	7
				Police d'assur. sur la vie rachetée	1,132	15	3
				Solde des succursales et agences	13,991	18	5
				Primes impayées	7,803	12	9
				Intérêt impayé	2,519	13	4
				Argent :—			
				En dépôt £24,523 4 6			
				En comptes courants chez les banquiers 7,602 14 11			
				En caisse 70 18 7			
					32,196	18	0
				Effets à recevoir	1,060	6	7
	£679,337	11	10		£679,337	11	10

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DE LA CONFÉDÉRATION.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—
L'HON. Sir WM. P. HOWLAND, C.C.M.G.

Directeur-gérant et agent—
J. K. MACDONALD.

Bureau principal, – – – TORONTO.

(Organisée ou constituée en corporation le 14 avril 1871 ; opérations commencées au Canada le 31 octobre 1871.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé et souscrit	$500,000 00
Montant du capital payé en argent	50,000 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Biens-fonds possédés par la compagnie	$ 6,291 93
Prêts sur obligations garantis par première hypothèque sur biens-fonds	456,414 54
Prêts garantis par bons, effets ou autres valeurs collatérales de commerce, savoir :	700 00

	Valeur au pair.	Valeur venale.	Montant. prêté.
Dix actions de la banque de Montréal	$1,000 00	$1,860 00	$700 00

Montant des prêts ci-dessus sur lesquels il est dû plus d'un an d'intérêt à la date du rapport $3,200.00.

Montant des prêts faits en argent aux porteurs de polices sur polices d'assurances de la compagnie données comme sûreté collatérale....	12,275 16

Effets, bons et débentures possédés par la compagnie, savoir :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Débentures de la cité de Toronto	$72,000 00	$77,130 40
do do Hamilton	2,400 00	2,400 00
do do Belleville	5,000 00	5,450 00
do du township de Wood et Medora	550 00	599 50
do do Muskoka	400 00	440 00
do du village de Yorkville	6,106 00	6,563 95
do do Mount Forest	4,000 00	4,000 00
do do Forest	200 00	200 00
do de la ville de Whitby	1,750 00	1,750 00
do du village d'Arthur	2,500 00	2,745 00
do du township de Muskoka	1,200 00	1,308 00
do du comté de Haliburton	2,247 00	2,247 00
do de la ville de Brussels	5,000 00	5,298 50
do du township de Minden	445 00	445 00
do do Colchester	3,501 00	3,687 00
do du village de Ridgetown	1,738 00	1,738 00
do des townships de Lutterworth, Anson et Hinden	322 00	322 00
Effets du gouvernement 5 pour cent	4,200 00	4,200 00
	$113,559 00	$120,524 35

CONFÉDÉRATION—*Suite.*

Rapporté à la valeur vénale		$120,524 35
Argent en caisse au bureau principal		9 15
Argent en banques, savoir:—		
Banque de l'Ontario	$ 394 55	
Banque du Nouveau-Brunswick	18 60	
Banque Canadienne de Commerce	21,369 39	
		21,782 54
Billets reçus		12,834 84
Soldes des agents d'après le grand-livre		269 04
Total		$631.101 55

AUTRE ACTIF.

Intérêt dû	$ 8,074 59	
do en cours	13,524 32	
Total		21,598 91
Total des primes dues et non perçues sur polices en vigueur	$14,980 13	
Total des primes sous délai sur ces mêmes polices	13,633 63	
Total des primes impayées et sous délai	$28,613 76	
A déduire les frais de perception à 10 p. c., y compris les effets à recevoir	4,144 85	
Montant net des primes dues ou sous délai		24,468 91
Mobilier		1,451 23
Primes d'incendie (remboursées par les créanciers hypothécaires)		715 37
Globe Mutual (primes sur deux polices, payées depuis)		50 54
Total de l'actif		$679,386 51

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la valeur nette actuelle de toutes les polices en vigueur	$472,559 59	
A déduire la valeur nette des polices réassurées dans d'autres compagnies.	10,287 98	
	$462,271 61	
Réserve sur polices périmées mais susceptibles d'être rachetées ou remises en vigueur	3,661 15	
Fonds des rentes viagères	10,240 46	
Total net de la réserve de réassurance		$476,173 22
†Réclamation d'indemnités pour cause de morts:—		
1. Dues et impayées (datant des années précédentes	$ 1,760 50	
2. Etablies mais dont le montant n'est pas encore dû	14,903 85	
3. Non établies mais non contestées	2,000 00	
Total (sur lequel $1,760.50 datant de 1879)		18,664 35
Montant des dividendes ou boni aux actionnaires dus et impayés		878 26
Divers items, savoir:—		
Honoraires de médecins	$1,926 10	
Loyer	358 50	
Appointements	500 00	
Traitement des directeurs	1,061 10	
Dépôt au compte des débentures	238 39	
Au crédit d'une police rachetée	162 37	
Rente viagère (non réclamée)	300 00	
Avances	362 07	
		4,908 53
Total de l'actif		$500,624 36

*Reserve à 4½ pour cent, basée sur la table G. B. de l'Institut des *Actuaries*
†Il y a eu erreur pour cet item dans le dernier rapport. Ce devrait être $9,006.30 au lieu de $8,996.30.

CONFÉDÉRATION—*Suite.*

Excédant d'après le compte des porteurs de polices		$178,762 15
Capital social souscrit		50,000 00
Excédant net disponible en sus de tout passif et du capital		$128,762 15

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes		$184,004 66
Primes payées par dividendes		3,165 54
Argent reçu pour rentes viagères		729 55
Total		$187,899 75
A déduire les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances		3,653 71
Total du revenu des primes		$184,246 04
Reçu en intérêts ou dividendes sur effets, etc		36,342 42
Reçu pour loyer		220 00
Reçu pour rachat d'une police réassurée		343 40
Total du revenu		$221,151 86

EMPLOIS PENDANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnités pour cause de mort	$52,145 80	
A déduire l'argent reçu d'autres compagnies sur réassurances	5,000 00	
Montant net payé en indemnités pour cause de mort		$47,145 80
Argent payé aux rentiers viagers		992 30
*Argent payé pour polices rachetées		7,839 66
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices		3,165 54
Argent payé aux actionnaires pour intérêts ou dividendes		5,000 00
Payé pour commissions, appointements et autres frais du personnel		39,241 69
Autres dépenses, savoir:—dépenses des agences, $294·00; honoraires des médecins, $3,868.56; publicité, $1,759.84; dépenses générales, $1,397.30; frais judiciaires, $624.25; frais de poste, $858.21; impressions, papeterie, etc., $1,449.09; loyer, taxes, combustible, etc., $3,620.00; commissions sur prêts, $226.15; mobilier, $584.05; honoraires des directeurs, $2,445.80; honoraires d'évaluation, $21.00.		17,148 25
Total des emplois d'argent		$120,533 24

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada	1,077	
Chiffre de ces polices		$1,670,790 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	27	
Montant des réclamations en vertu de ces polices	$61,803 85	
Montant de ces réclamations réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	5,000 00	
		56,803 85
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	4,633	
Montant de ces polices, y compris les additions de boni	$6,924,274 60	
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	138,385 00	
Montant des polices en vigueur le 31 décembre 1880		6,785,889 60

* Dans le rapport que la compagnie a fourni à ses porteurs de polices, $380.00 de cette somme sont, par erreur, compris dans les réclamations pour cause de mort.

CONFÉDÉRATION—*Fin.*

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	27	$ 61,803 85
2. Par rachat	134	124,722 00
(Pour lesquelles $7,839.66 ont été payés en argent.)		
3. Par rachat, $61,500.00.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $8,840.00.)		
Différence des montants	.....	52,660 00
4. Par déchéance	374	562,399 15
Total	535	$801,585 00

Polices en vigueur au commencement de l'année	4,105	$6,051,731 60
Polices délivrées pendant l'année (y compris $43,500.00 pour les polices remises en vigueur)	1,165	1,811,628 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	535	801,585 00
Polices non acceptées, délivrées en 1880 et les années précédentes	102	137,500 00
Nombre total des polices en vigueur à la date de cet état	4,633	6,924,274 60

*Nombre de vies assurées au commencement de l'année	3,889
Nombre de nouveaux assurés durant l'année	1,103
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	24
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	607
Nombre de vies assurées à la date de ce rapport	4,361

Signé et attesté sous serment, ce 11 avril 1881, par

W. P. HOWLAND,
Président.

J. K. MACDONALD,
Directeur gérant.

(Reçu le 12 avril 1881.)

*Dans le dernier état ce nombre a été, en erreur, donné comme ètant de 3,943.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *CONNECTICUT MUTUAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—JACOB L. GREENE. | *Secrétaire*—JOHN M. TAYLOR.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U.

Agent au Canada—ROBERT WOOD. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

Organisée ou constituée en corporation le 15 juin 1846 ; opérations commencées le 15 décembre 1846 ; permis accordé au Canada le 1er août 1868.

(Pas de capital—cette compagnie est purement mutuelle.)

Montant des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada		$121,661 60

Montant payé en indemnités pendant l'année au Canada:—		
En indemnités pour cause de mort	$56,403 00	
En dotations échues	14,462 00	
Montant net payé en indemnités		$70,865 00

ACTIF AU CANADA.

Bons enregistrés des Etats-Unis, déposés entre les mains du receveur général		$140,000 00

PASSIF AU CANADA.

Montant des réclamations sur polices non réglées mais non contestées au Canada		$26,000 00
Montant des réclamations contestées au Canada—présentées en 1876		25,000 00
Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada		Pas de rapp.

DIVERS.

Montant de polices échues au Canada durant l'année	47	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		$96,865 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	1,800	
Montant de ces polices		3,250,000 00

Signé et attesté sous serment, ce 30 mars 1881, par

ROBERT WOOD.

(Reçu le 31 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, D'EDIMBOURG.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 MARS 1880.

Président—Sir G. G. MONTGOMERY, Bart., M.P. | *Secrétaire*—D. MACLAGAN, écr., F.R.S.E.
Siége social—Edimbourg, Ecosse. Organisée, A.D. 1823.
Agent au Canada—DAVID HIGGINS. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.
(Opérations commencées au Canada, juin, A.D. 1857.)

CAPITAL.

Montant du capital social autorisé et souscrit	£500,000 stg.	$2,433,333 33
*Montant versé en argent	75,000 "	365,000 00

Montant des primes reçues en argent pendant l'année pour assurances sur la vie au Canada	$22,163 01

Montant payé pendant l'année en indemnités pour cause de mort au Canada ($1,460 échues les années précédentes)	$7,543 33
Montant payé aux rentiers viagers	37 56
Montant payé pour polices rachetées	1,456 76
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices	1,328 14
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada.	$10,365 79

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur général.	$150,515 00
Hypothèques sur biens-fonds au Canada	876 00
Argent en caisse et en banques au Canada	4,057 05
Total de l'actif au Canada	$155,448 05

PASSIF AU CANADA.

Montant des réclamations en vertu de polices canadiennes non réglées mais non contestées		$1,978 30
*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	$146,000 00	
A déduire le montant des primes sous délai et impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent	1,123 50	
Différence		144,876 50
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.		$146,854 80

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	5	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		$8,061 63
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	226	
Montant de ces polices		567,952 89

* Sur ces £75,000 qui paraissent maintenant comme "capital payé," £25,000 sont des bénéfices ajoutés à la somme de £50,000 originairement payée.

EDIMBOURG, SUR LA VIE—*Suite.*

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	5	8,061 63
3. Par rachat	5	14,721 68
(Pour lesquelles $1,456.76 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, $1,946.67; pour lesquelles on a accordé des polices acquittées au montant de $555.53.		
Différence des montants		1,391 14
Total	10	$24,174 45

	Nombre.	Montant.
Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	235	$589,694 01
Polices transférées du bureau principal	1	2,433 33
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	10	24,174 45
Polices en vigueur à la date de cet état	226	567,952 89

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	222
Transféré du bureau principal	1
Nombre de décès survenus durant l'année parmi les assurés	4
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que par cause de mort	5
Nombre de vies assurées à la date de cet état	214

Signé et attesté sous serment ce 8 janvier 1881, par

DAVID HIGGINS,
Agent principal.

(Reçu le 10 janvier 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 MARS 1880.

(*Extrait du rapport des directeurs, Edimbourg, 6 juillet* 1880.)

889 polices ont été délivrées pour une somme de £473,133, soit une augmentation de 25 polices sur le nombre de l'année précédente, et de près de £20,000 sur les sommes assurées. Les primes sur ces nouvelles polices s'élèvent à £16,300 18s. 8d., dont £1,603 4s. 3d. étaient en primes uniques.

La somme de £24,360 a été, l'année dernière, reçue pour l'achat de rentes viagères.

Les réclamations d'indemnités en vertu de polices de la compagnie se sont élevées pendant l'année à £146,819 3s. 9d.

Le revenu total des primes et des intérêts de l'année qui s'est terminée en mars 1873, qui était la seconde année de la récente période septennale, était de £167,277 18s. 2d. Le revenu semblable de l'année qui s'est terminée en mars 1880, qui était la seconde année de la période septennale courante, était de £242,253 11s. 11d.

Les fonds annulés de la compagnie en 1873 était de £1,172,777 16s. 10d.; et cette année le chiffre correspondant pour la période septennale actuelle est de £1,644,693 14s. 10d., ce qui indique un progrès considérable et satisfaisant.

EDIMBOURG SUR LA VIE—*Fin.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 MARS 1880.

31 mars 1879 :—						
Montant des fonds au commencement de l'année				£1,593,189	14	4
Primes	£185,784	11	1			
Moins, les primes de réassurances	14,771	17	10			
				171,012	13	3
Considération pour rentes viagères				24,360	15	7
Intérêt et dividendes				71,137	8	8
Autres revenus :—						
Emoluments sur transferts				103	10	0
				£1,859,804	1	10

Indemnités en vertu de polices (déduction faite des sommes réassurées), savoir :—						
Assurances sur la vie	£146,042	3	9			
Dotations	777	0	0			
				£146,819	3	9
Rachats :—						
Valeur des polices en argent	£11,631	11	11			
Valeurs appliq à l'achat de polices acquittées	1,345	11	1			
Valeur des boni en argent	6,026	0	5			
				19,003	3	5
Rentes viagères				15,279	8	11
Commissions				8,034	2	2
Frais d'administration				15,875	1	7
Dividendes aux actionnaires				9,000	0	0
Autres paiements; taxe sur le revenu				1,099	2	7
31 mars 1880 :—						
Montant des fonds à la fin de l'année, d'après la seconde cédule				1,644,693	14	10
				£1,859,804	1	10

BILAN LE 31 MARS 1880.

PASSIF.

Capital social payé	£75,000	0	0
Fonds d'assurances et de rentes viagères	1,527,129	6	4
Autres fonds—fonds du dividende de réserve des actionnaires	42,564	8	6
Total des fonds d'après la première cédule	£1,644,693	14	10
Réclamations admises mais encore impayées*	64,537	10	11
Autres sommes dues par la compagnie :—			
*Frais d'adm. encore impayés	1,647	11	0
Primes payées d'avance	57	2	11
Sommes dép. entre les mains de la cie. pour payer des intér., etc	6,866	16	0
	£1,717,802	15	8

ACTIF.

Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni				£1,230,277	12	4
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni				Nil.		
Prêt sur polices de la compagnie (dans la limite de leur valeur de rachat)				93,643	5	7
Placements :—						
Garanties coloniales (effets fédéraux du Canada)				46,349	19	6
Débentures de chemins de fer et autres et débentures non rachetables				37,567	13	0
Act. de ch. de f. (priviléges)				12,934	1	0
Maisons à Edimbourg, Londres, Dublin et Manchester (en propriété et à bail)				98,202	2	8
Actions de la cie. (achetées)				11,080	0	0
Rentes constituées et foncières (*feu duties*)				34,076	2	5
Intérêts viagers				129	14	0
Réversions				16,935	19	4
Prêts sur transports de taxes de comté, etc				31,866	16	1
Prêts sur biens-meubles (avec garanties de polices sur la vie				24,446	14	6
Solde des agents (payés depuis)				23,246	4	8
Primes impayées				3,085	6	5
Intér. dus et impayés à cette date.				1,177	8	3
Intérêts en cours jusqu'à cette date, mais non encore échus.				19,847	0	0
Argent en dépôt	£18,000	0	0			
do en compte courant	9,886	16	11			
				27,886	16	11
Autre actif—timbres à polices en portefeuille				19	19	0
				£1,717,802	15	8

* Ces items sont compris dans les items correspondants du compte du revenu.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *EQUITABLE* DES ÉTATS-UNIS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—HENRY B. HYDE. | *Secrétaire*—WILLIAM ALEXANDER.

Bureau principal—120 Broadway, New-York.

Agent au Canada—RICHARD W. GALE. | *Bureau principal au Canada*—MONTRÉAL.

(Organisée ou constituée en corporation le 26 juillet 1859 ; opérations commencées au Canada vers octobre 1868.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé, souscrit et payé en argent	$100,000 00

Total des primes reçues pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$188,746 09
Rentes viagères accordées	5,739 00
Total du revenu des primes	$194,485 09

Montant payé pendant l'année sur réclamations au Canada, savoir :—

Réclamations pour cause de décès	$57,675 00	
Dotations échues	5,000 00	
Montant net payé pour ces réclamations		$62,675 00
(Sur cette somme $11,585.00 datent des années précédentes.)		
Montant payé aux rentiers viagers		350 00
Montant payé en rachat de polices		9,863 98
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices		15,270 32
Montant total net payé aux porteurs de ces polices au Canada.		$88,159 30

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux déposés entre les mains du receveur général	$100,000 00
Effets des Etats-Unis déposés entre les mains du receveur général	5,000 00
Total de l'actif au Canada	$105,000 00

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées après le 31 *mars* 1878.

Montant des réclamations sur polices non réglées mais non contestées au Canada		$7,500 00
* Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada	$682,510 00	
A déduire le montant des primes sous délai et impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent	19,150 00	
Différence		663,360 00
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada...		$670,860 00

* La réserve est basée sur la table d'expérience américaine, à 4½ pour cent.

EQUITABLE SUR LA VIE—*Suite.*

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées après le 31 *mars* 1878.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	$70,625 00	
A déduire le montant des primes impayées ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent	10.752 00	
Différence		$59,873 00
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada		$59,873 00
Total net des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada		$730,733 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année	569	
Montant de ces polices		$1,674,100 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	26	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		58,590 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	2,423	
Montant de ces polices		5,952,547 00

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:—		
1. Par le décès de l'assuré	23	$53,590 00
2. Par expiration	3	5,000 00
3. Par rachat	28	40,718 00
(Pour lesquelles $9,863.98 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, $127,500.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $29,063.)		
Différence des montants		98,437 00
5. Par déchéance	304	790,800 00
Total	358	$988,545 00

Polices en vigueur au commencement de l'année	2,212	$5,266,992 00
Polices délivrées durant l'année	569	1,674,100 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	358	988,545 00
Polices en vigueur à la date de cet état	2,423	5,952,547 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année au Canada	2,212
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	569
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	23
Nombre d'assurés dont les polices sont arrivées à fin durant l'année autrement que pour cause de mort	335
Nombre de vies assurées à la date de cet état	2,423

Signé et attesté sous serment ce 14 mars 1881, par

R. W. GALE.

(Reçu, 15 mars 1881.)

* La réserve est basée sur la table d'expérience américaine, à 4½ pour cent.

EQUITABLE SUR LA VIE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

REVENU DURANT L'ANNÉE 1880.

Revenu total des primes	$6,832,946 06
Reçu pour intérêt ou dividendes	1,415,678 66
Reçu pour loyer	358,026 95
Bénéfice net sur placements	129,047 76
Total du revenu	$8,735,699 43

EMPLOIS DURANT L'ANNÉE 1880.

Montant total payé en indemnités et en dotations échues	$2,638,426 68
Argent payé aux rentiers viagers	12,473 39
Argent payé pour rachat de polices et dotations payées d'avance	752,420 76
Dividendes payés en argent aux porteurs de polices	1,389,617 14
Argent payé aux actionnaires pour intérêt ou dividendes	7,000 00
Agences et commissions	720,332 46
Commissions de commutation	101,094 54
Taxes	88,848 70
Dépenses générales	536,639 36
Total des emplois d'argent	$6,306,853 03

ACTIF.

Valeur au prix d'achat des biens-fonds—moins les charges	$8,368,363 62
Prêts sur hypothèques (premières) sur biens-fonds	9,053,475 50
Prêts garantis par bons, actions et autres valeurs collatérales de commerce	7,064,562 88
Valeur au prix d'achat des bons et effets possédés par la compagnie	11,501,013 47
Argent en caisse et en banques	2,183,007 23
Solde des agents	239,421 32
Total net de l'actif d'après le grand-livre	$38,409,844 02

AUTRE ACTIF.

Intérêts dus et en cours	293,566 22
Loyers dus et en cours	60,242 44
Différence entre la valeur vénale des effets et leur prix d'achat	1,521,051 28
Montant net des primes non perçues et sous délai	651,118 69
Total de l'actif	$40,945,822 65

PASSIF.

Réserve nette des ré-assurances	$31,410,968 97
Total des réclamations non-réglées	328,136 14
Dividendes impayés ou excédant ou autre genre de bénéfices acquis aux porteurs de polices	71,140 00
Autres obligations, réclamations possibles en vertu de polices périmées	70,063 00
Total du passif	$31,880,308 11
Excédant brut d'après le compte des porteurs de polices	$9,065,514 54

EQUITABLE SUR LA VIE—*Fin.*

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices délivrées pendant l'année.	9,123	
Montant de ces polices		$31,368,736 00
Nombre de polices arrivées à fin pendant l'année..................	5,508	
Montant total des polices arrivées à fin..		19,930,817 00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état...............	52,272	
Montant net de ces polices en vigueur		177,597,703 00

SAMUEL BORROWE,
2nd vice-président.

WILLIAM ALEXANDER,
Secrétaire.

NEW-YORK, 24 février 1881.

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE D'ECOSSE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 5 AVRIL 1880.

Gérant—John Fraser. | *Secrétaire*—Robert Rainie.

Siège social—Edimbourg.

Agent au Canada—Geo. Wm. Ford. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en 1838 ; opérations commencées au Canada en septembre 1857.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé et souscrit	$1,946,666 66
Montant versé en argent	425,833 33

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année pour polices d'assurances sur la vie au Canada	$93,877 90
Total brut des prêts sur polices délivrées pendant l'année, en paiement de primes au Canada	1,297 50
Total net du revenu des primes	$95,175 40

Montant payé pend. l'année en indemnités pour cause de mort au Canada, sav. :—

En indemnité pour cause de mort	$66,836 09	
En dotations échues	288 86	
Montant net payé à compte d'indemnités		$67,124 95
(Sur cette somme $43,035.04 datent des années précédentes.)		
Montant payé aux rentiers viagers		140 88
Montant payé en rachat de polices		4,364 34
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada.		$71,630 17

EMPLOIS AU CANADA.

Argent payé pour dépenses du personnel, au Canada	$1,936 68
do commission do	2,748 97
do permis ou taxes do	208 07
do dépenses de bureaux et diverses dépenses du personnel au Canada	2,349 76
Total	$7,243 48

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés au crédit du receveur général	$150,000 00
Biens-fonds possédés au Canada	44,541 31
Argent en caisse et en banques au Canada	19,641 06
Soldes des agents	428 02
Total de l'actif au Canada	$214,610 39

ASSOCIATION D'ECOSSE—*Suite.*

PASSIF AU CANADA.

Montant des réclamations sur polices non réglées mais non contestées, au Canada		$28,654 93
Sur cette somme $2,433.33 (datent des années précédentes.)		
* Somme calculée comme suffisante pour garantir toutes les polices en cours au Canada	Non rapporté.	
A déduire les prêts sur ces polices	$129,140 60	
Différence		Non rapportée.

DIVERS.

Nombre des polices échues au Canada pendant l'année	23	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		$50,311 50
Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada	1,674	
Montant de ces polices		3,195,190 61

Nombre et montant des polices arrivées à la fin pendant l'année au Canada :

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	23	$50,871 27
2. Par rachat	28	53,236 46
(Pour lesquelles $4,364.34 ont été payés en argent.)		
3. Par rachat, $14,113.33.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $2,681.53.)		
Différence des montants		11,431 80
6. Par déchéance	45	79,726 14
	96	$195,265 67

Polices en vigueur au commencement de l'année	1,770	$3,390,456 28
Polices arrivées à fin	96	195,265 67
Polices en vigueur à la date de cet état	1,674	3,195,190 61

Nombre de vies assurées.—Non rapporté.

Signé et attesté sous serment, ce 14 février 1880, par

GEO. WM. FORD.

(Reçu le 16 février 1881.)

* Le gérant de l'association d'assurances sur la vie d'Ecosse, regrette qu'il lui soit encore impossible d'évaluer d'une manière satisfaisante la réserve nécessaire pour les polices.

ASSOCIATION D'ECOSSE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 5 AVRIL 1880.

(*Extrait du rapport des directeurs, Edimbourg*, 1880.)

Dans le cours de l'année expirée le 5 avril 1880 :—

De nouvelles assurances sur la vie ont été demandées au nombre de.................... 2,353 pour		£830,236 stg.
Les demandes refusées et qui n'eurent pas de suite ont été de 441.................... 323 "		135,200 "
Et celles acceptées de.................... 1,700 "		695,036 "
Les primes annuelles de ces opérations ont été de....................		21,682 "
De nouvelles rentes viagères ont été achetées pour une somme annuelle de....................		3,687 "
Le revenu des primes pour l'année a été de....................		329,682 "
Le revenu total de l'année a été de....................		459,931 "
344 décès sont survenus parmi les assurés,—les polices des décédés s'élevant collectivement à....................		202,636 "

A la fin de l'année (5 avril 1879) :—

25,076 polices étaient en vigueur pour (moins les réassurances).	10,102,654 "
466 rentes viagères étaient en vigueur pour une somme annuelle de	20,422 "
Le total des indemnités payées en vertu de polices d'assurances sur la vie, était de....................	2,833,390 "
Le total des boni payés en argent aux porteurs de polices était de.	935,940 "
L'actif en caisse, d'après le bilan, était de....................	2,406,165 "
Les fonds, après en avoir déduit toutes les obligations impayées, et à l'exclusion de la valeur des réassurances, s'élevaient à....	2,298,206 "

Les fonds portent intérêt à présent au taux de £4 11s. 2d. pour cent par année.

Les fonds indiquent une augmentation de £114,017, et s'élèvent à £2,298,206. A peu d'exception près, tous les intérêts sur les placements ont été payés régulièrement. Bien que la somme de £1,140 paraisse dans les comptes sous le titre "intérêt impayé," une partie considérable de cette somme n'était dûe que quelques jours avant la date du bilan.

L'examen périodique spécial des affaires et l'évaluation des obligations pour connaître et diviser ensuite les bénéfices, se fera à la fin de l'année courante, savoir, le 5 avril 1881, c'est-à-dire que cinq ans se sont écoulés depuis la dernière division des bénéfices.

Le taux des boni annuels à accorder aux porteurs de polices de la 1ère et 2ème série de la classe A, qui ont payé au moins six primes annuelles, restera le même que l'année dernière jusqu'à la déclaration des résultats de l'examen quinquennal.

PREMIÈRE CÉDULE.

Compte du revenu pour l'année expirée le 5 *avril* 1880.

Montant des fonds au commencement de l'année....................		£2,184,188	11	1	Indemnités sur polices (après déduction des sommes réassurées)	£ 202,636	6	8
Primes (moins les réassurances) ...	£329,682 10 6				Réclamations en vertu de polices payables en cas de survivance..	4,250	0	0
Considérat. pour rentes viagères...	30,289 15 10				Rachats....................	16,819	17	11
Intérêt et dividendes....................	99,958 7 1				Rentes viagères....................	18,894	13	3
		459,930	13	5	Commission....................	13,543	15	2
					Frais d'administration....................	34,886	12	1
					Dividendes aux actionnaires, et intérêt sur le capital versé.......	10,625	19	0
					Autres paiements :—			
					Boni en argent aux porteurs de polices actuels....................	42,881	7	4
					Taxes sur le revenu....................	1,233	12	8
					Mauvaises créances....................	140	16	1
					Montant des fonds à la fin de l'année (d'après la seconde cédule)....................	2,298,206	4	4
		£2,644,119	4	6		£2,644,119	4	6

ASSOCIATION D'ÉCOSSE—*Fin.*

SECONDE CÉDULE.

Bilan, 5 *avril* 1880.

PASSIF.

	£	s.	d.
Capital des actionnaires versé	£ 87,500	0	0
Fonds d'assurances et de rentes viagères	2,210,706	4	4
Total des fonds, d'après la première cédule	£2,298,206	4	4
Réclamatiens admises, mais dont le montant n'est pas encore dû. (Ce chiffre comprend tous les décès survenus jusqu'à cette date, prouvés ou non.)	107,869	15	0
Rentes viagères dues mais non réclamées	89	0	9
	£2,406,165	0	1

ACTIF.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni				£1,215,901	18	9
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni						
Prêts sur polices de l'association				258,215	16	5
Placements :—						
Effets du gouvernement britannique						
Effets des gouvernements coloniaux et des Indes				188,423	9	3
Effets de gouvernements étrangers				9,463	16	8
Débentures de chemins et autres débentures non rachetables				171,041	14	11
Prêts sur fermage de chemins de fer, garanties et actions privilégiées				162,821	12	5
Maisons				104,787	17	8
Rentes viagères révers. achetées				36,774	4	3
Effets de l'association achetées en vertu de sa charte 16 et 17 Vict., ch. 224 (£10 16s 0d. par action)				35,174	0	0
Prêts sur biens-meubles				9,629	15	5
Prêts sur effets publics légaux				17,381	8	5
Prêts sur effets de chemins de fer, privilégiés et garantis, et autres effets				23,034	9	8
Mobilier de bureaux et timbres				1,262	11	2
Soldes des agents				87	19	0
Primes impayées (reçues depuis)				106,568	19	1
Intérêt dû				4,140	0	7
Intérêt en cours, mais non encore échu				31,185	5	10
Argent :—						
En dépôts dans les banques	£11,608	5	8			
En comptes courants aux banques	18,661	14	11			
				30,270	0	7
				£2,406,165	0	1

COMPAGNIE D'ASSURANCES *LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—H. B. GILMOUR, écr. | *Secrétaire*—JOHN M. DOVE, écr.

Bureau principal—Liverpool, Angleterre.

Agent au Canada—G. F. C. SMITH. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée le 21 mai 1836. Opérations commencées au Canada le 4 juin 1851.)

CAPITAL.

(*Voir l'état contre l'incendie.*)

Montant des primes reçus en argent durant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$10,538 99
Total net du revenu des primes	$10,538 99

Montant payé durant l'année sur réclamations pour cause de mort au Canada	$5,679 34
(Y compris $179.34 en addition de boni.)	
Montant payé aux rentiers viagers	363 00
Montant payé pour polices rachetées	348 21
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada	$6,390 55

EMPLOIS AU CANADA.

Payé pour commission	$353 72
Diverses dépenses	139 28
Total	$492 55

(*Pour l'actif au Canada, voir l'état contre l'incendie.*)

PASSIF AU CANADA.

Montant des réclamations sur polices canadiennes, non réglées mais non contestées	$1,473 32
Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette sur tous les risques en cours au Canada	48,526 68
Total net du passif envers les porteurs de polices au Canada	$50,000 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année	8	
Montant de ces polices		$18,466 67
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	6	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		7,152 66
(Y compris $179.34, en addition de boni.)		
Nombre de polices en vigueur à cette date, au Canada	193	
Montant de ces polices	$269,330 47	
Ajoutez les additions de boni	11,710 04	
Total net des polices en vigueur		$281,040 51

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE—Suite.

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	6	$6,973 32
2. Par rachat	8	3,000 00
(Pour lesquelles on a payé $348.21 en argent.)		
3. Par rachat, $7,500.		
(Pour lesquelles on a donné des polices acquittées au montant de $1,343.00.)		
Différence		6,157 00
4. Par déchéance	7	7,300 00
	21	$23,430 32

Polices en vigueur au commencement de l'année	206	$274,294 12
Polices délivrées pendant l'année	8	18,466 67
Polices arrivées à fin	21	23,430 32
Polices en vigueur à la date de cet état (à l'exclusion des additions de boni)	193	269,330 47

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	186
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	6
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	4
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort	13
Nombre de vies assurées à la date de cet état	175

Signé et attesté sous serment, ce 9 mars 1881, par

G. F. C. SMITH.

(Reçu le 10 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *LONDON AND LANCASHIRE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—Col. Kingscote, C.B., M.P. | *Secrétaire*—William Palin Clirehugh.

Siège social—Londres, Angleterre.

Agent au Canada—Wm. Robertson. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

Organisée ou constituée en corporation en vertu des actes concernant les compagnies à fonds social, 7 et 8 Vic., ch. 110, et 20 et 21, ch. 80, 6 août 1862.

(Opérations commencées au Canada, 1863.)

CAPITAL.

Montant du capital social autorisé et souscrit		£100,000 0 0
Montant versé en argent	£10,000 0 0	
Part des propriétaires dans les bénéfices	3,590 19 5	
	£13,590 19 5	

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$67,034 60	
A déduire, la somme payée en primes sur les polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	2,483 47	
Total net du revenu des primes		$64,551 13

Montant payé durant l'année sur réclamations au Canada, sav. :—

Pour réclamations pour cause de mort (dont $3,000 datent des années précédentes)	$10,500 00	
Pour dotations échues (datant des années précédentes)	675 00	
Montant net payé pour réclamations		$11,175 00
Montant payé en rachat de polices		621 53
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices		156 77
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada		$11,953 30

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur général	$100,000 00
Argent déposé entre les mains du receveur-général	10,000 00
Hypothèques sur biens-fonds au Canada	96,000 00
Argent en caisse et en banques au Canada	6,072 23
Bons de la province de Québec, émis en 1878, 30 ans, valeur au pair, $5,000 ; valeur vénale	5,112 50
Total de l'actif au Canada	$217,184 73

LONDON AND LANCASHIRE—Suite.

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.

Montant des réclamations en vertu de polices non-réglées, mais non contestées au Canada (payées depuis).........	$1,545 00
Somme calculée comme suffisante pour garantir tous les risques en cours au Canada.........	95,000 00
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada...	$96,545 00

En vertu de polices délivrées après le 31 *mars* 1878.

Montant des réclamations en vertu de polices non-réglées, mais non contestées au Canada (payées depuis).........	$3,000 00
Somme calculée comme suffisante pour garantir tous les risques en cours au Canada.........	30,000 00
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada...	$33,000 00
Total net des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada.	$129,545 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année.........		425	
Montant de ces polices.........			$706,900 00
Montant de ces polices échues au Canada pendant l'année.........		7	
Montant des réclamations en vertu de ces polices, (y compris les additions de boni, $45).........			12,045 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.........		1,363	
Montant de ces polices (y c. les additions de boni $9,352 50).........	$2,265,107 16		
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées en Canada.........	78,366 67		
Montant net des polices en vigueur le 31 décembre 1880.........			$2,186,740 49

LONDON AND LANCASHIRE—Suite.

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	7	12,045 00
2. Par rachat	13	16,858 00
(Pour lesquelles $621.53 ont été payés en argent.)		
3. Par rachat $48,000.		
(Pour lesquelles les polices acquittées ont été données au montant de $9,080).		
Différence des montants		38,920 00
4. Par déchéance	126	222,575 00
	146	$290,398 00

Polices en vigueur au commencement de l'année	1,088	$1,866,055 16
Polices délivrées durant l'année	425	706,900 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	146	290,398 00
Polices transférées au bureau principal, Londres	4	17,450 00
Chiffre net des polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de boni $9,352.50)	1,363	2,265,107 16

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	1,087
do de nouveaux assurés pendant l'année	404
do du décès survenus pendant l'année parmi les assurés	7
do des assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	136
do de vies assurées à la date de cet état	1,348

Signé et attesté sous serment, le 11 février 1881, par

WILLIAM ROBERTSON.

(Reçu le 12 février 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

(*Extrait du rapport des directeurs, Londres, Angl.*, 20 *avril* 1811.

Les nouvelles assurances entreprises pendant l'année, ont été comme suit :—Les demandes d'assurances ont été de 1537, pour £571,677, sur lesquelles 258 assurant £117,990 ont été refusées ou u'ont pas eu de suite, et (à l'exclusion des transferts de la *London and Southwark*) 1,279 polices ont été délivrées pour une somme de £453,686, rapportant un nouveau revenu de primes de £15,459 8s. 11d. C'est la plus forte somme d'opérations que la compagnie ait encore faites.

La moyenne de l'âge des assurés en vertu de ces polices a été de 33.

Le revenu total des primes est maintenant de £77,597 1s. 5d., et après déduction des primes de réassurances, le montant net en est de £70,939 13s. 1d. L'augmentation sur le revenu net des primes de l'année précédente est de £11,551 7s. 6d.

Les réclamations d'indemnités pour cause de mort et celles résultant de polices, de dotations, y compris les additions de boni, s'élèvent à £28,111 9s. 6d., et bien que ce chiffre comprenne £1,954 payés en vertu de polices de la *London and Southwark*, il est encore au-dessous de celui de l'année précédente.

LONDON AND LANCASHIRE—Suite.

Compte des recettes et des dépenses pour l'année expirée le 31 *décembre* 1880.

1er janv. 1880.		£ s. d.	31 déc. 1880.		£ s. d.
Montant des fonds au commencement de l'année		183,329 12 5	Réclamations en vertu des polices (après déduction des sommes réassurées) payées et admises, avec additions de boni		28,114 9 3
31 décembre.			Rachats		3,610 15 1
Primes—			Commission		5,881 16 3
Nouvelles, 1,272 polices, assurant £453,687	£15,459 8 11		Frais d'administration	£11,904 15 10	
Renouvellements	62,137 12 6		Honoraires des médecins	1,425 14 6	
Total des primes	77,597 1 5		Timbres à polices	186 3 1	
Moins les primes de réassurances dans d'autres compagnies	6,657 8 4				13,516 13 5
Total net des primes	70,939 13 1		Taxe sur le revenu		166 15 6
Intérêts et dividendes	8,509 17 7		Dividendes aux actionnaires, soit $6\frac{3}{4}$ pour cent sur le capital originairement versé		675 0 0
Autres recettes—			Boni payés en argent aux porteurs de polices	£178 9 9	
Enregistrement des transferts et autres émoluments	45 2 6		Boni affectés à la réduction des primes	26 4 7	
					204 14 4
Total net du revenu	79,494 13 2		Montant des fonds au commencement de l'année	£183,329 12 5	
Somme reçue de la corporation d'assurances *London and Southwark*, pour faire face aux obligations résultant de ses polices d'assurances sur la vie, d'après une évaluation de 3 pour cent, table de Carlisle, moins le prix d'achat de ses opérations et de ses agences		12,091 0 5	Ajouté en 1880	39,415 9 9	
			Montant des fonds à la fin de l'année, d'après la seconde cédule		222,745 2 2
		£274,915 6 0			£274,915 6 0

LONDON AND LANCASHIRE—Fin.

Bilan le 31 *décembre* 1880.

PASSIF.	£	s.	d.
Capital versé des actionnaires	10,000	0	0
Quote-part des propriétaires dans les bénéfices	3,590	19	5
Fonds d'assurances	209,154	2	9
Total des fonds d'après la première cédule	222,745	2	2
Réclamations admises, mais impayées	3,646	13	0
Autres sommes dues par la compagnie—			
Intérêt aux actionnaires	563	13	11
	£226,955	9	1

ACTIF.		£	s.	d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni		5,530	0	0
Hypothèques sur biens-fonds au Canada		19,726	0	9
Hypothèques sur biens-fonds à Melbourne		3,550	0	0
Prêts sur polices de la compagnie dans les limites de leur valeur		11,398	8	0
Placements—				
Garanties du gouvernement colonial et des Indes		56,914	1	3
Débentures de chemins de fer et autres et débentures non-rachetables		19,448	17	8
Actions de chemins de fer des Indes		18,721	17	6
Actions de chemins de fer (privilégiées et ordinaires)		20,624	16	4
Maisons (édifice Cornhill,) paiement à compte		6,348	8	2
Réversions		2,773	9	5
Prêts sur biens-meubles et polices sur la vie		6,256	3	4
Soldes des succursales et des agents*	£9,376 7 8			
Primes dues en décembre, dans le cours du délai de grâce*	13,914 9 2			
		23,290	16	10
Primes semi-annuelles et trimestrielles non échues		12,395	2	4
Intérêt impayé		1,928	5	1
Argent—				
En caisse et en comptes courants au siège social et dans les succursales	£7,500 13 8			
Argent en dépôt au siège social et dans les succursales	7,846 2 8			
Effets à recevoir	907 19 5			
		16,354	15	
Autre actif :				
Mobiliers du bureau principal et des succursales	£1,837 8 8			
Moins 10 pour cent de dépréciation	183 15 6			
		1,653	13	2
Divers montants dus à cette date*		124	4	0
Timbres à polices, en portefeuille		16	9	6
		£226,955	9	1

* Ces montants, à peu d'exception près, ont été payés depuis.

CORPORATION D'ASSURANCES *LONDON*, DE LONDRES, ANGLETERRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—WM. RENNIE, écr. | *Secrétaire*—JOHN P. LAURENCE, écr.

Bureau principal au Canada—Montréal.

Agent au Canada—C. C. FOSTER. | *Siège social*— No. 7 Royal Exchange, Londres.

(Constituée en corporation en 1720. Opérations commencées au Canada le 1er mars 1862.)

(*Pour le capital, voir l'état du département de l'incendie.*)

Montant des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$1,081 90

Montant payé en indemnités pour cause de mort pendant l'année au Canada (y compris $113.65 en addition de boni) (Datant des années précédentes.)	$1,848 00
Montant payé en rachat de polices (y compris allocation sur police périmée durant l'année)	1,157 00
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada.	$3,005 00

(*Pour actif au Canada, voir l'état du département de l'incendie.*)

PASSIF AU CANADA.

Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada	$4,000 00
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.	$4,000 00

DIVERS.

Nombre des nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année	2	
Montant de ces polices		$5,840 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	Aucune.	
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	9	
Montant de ces polices	$28,226 70	
Additions de boni	1,150 97	
Montant net des polices en vigueur le 31 décembre 1880		$29,377 67

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:—

1. Par maturité	1	486 00
3. Par rachat (pour lesquelles $545 ont été payés en argent).	1	2,434 00
	2	$2,920 00

CORPORATION D'ASSURANCES *LONDON*—*Fin*.

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris $1,150.97, en additions de boni)	9	$26,457 67
Polices délivrées pendant l'année	2	5,840 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	2	2,920 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de boni $1,150.97)	9	29,377 67

Nombre de vies assurées au Canada au commencement de l'année	9
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	2
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	Aucun.
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort	2
Nombre de vie assurées à la date de cet état	9

Signé et attesté sous serment, ce 23 février 1881, par

C. C. FOSTER.

(Reçu le 24 février 1881.)

CORPORATION D'ASSURANCES *LONDON*—Fin.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES—Comptes du revenu de la corporation d'assurances *London*, de Londres, pour l'année expirée le 31 déc. 1880.

COMPTE DES ASSURANCES SUR LA VIE.

31 déc. 1879.	£	s.	d.	£	s.	d.
Montant du fonds des assurances sur la vie à cette date				1,749,359	13	6
31 déc. 1880.						
Primes, déduction faite des réassurances et des ristournes				151,560	15	11
Considérations pour rentes viagères				5,793	7	8
Intérêt et dividendes	77,409	3	7			
Moins la taxe sur le revenu	1,705	12	1			
				75,703	11	6
Bénéfices sur la vente de garanties				74	18	9
Quote-part de la diminution d'après la série de 1831, évaluée le 1er novembre 1879, et appropriée aux polices non renouvelées en 1880				69	17	10
				£1,982,562	5	2

31 déc. 1880.	£	s.	d.	£	s.	d.
Réclamations d'indemnités en vertu de polices d'assurances sur la vie, après déduction faite des sommes réassurées				157,908	16	0
Rachats				7,082	0	5
Rentes viagères				9,872	12	11
Commission				5,208	19	11
Prévisions en vue de la dépréciation de la valeur des placements				2,262	7	6
Mauvaises créances				24	2	0
*Frais d'administration				10,213	10	7
Boni payés aux assurés en diminution de primes :—						
Séries de 1831	11,226	12	8			
Séries de 1846	350	10	1			
				11,585	2	9
Quote-part des bénéfices des actionnaires d'après le compte de pertes et bénéfices :—						
Ancienne série	10,000	0	0			
Série de 1831	5,613	6	4			
Série de 1846	11,120	0	0			
	26,733	6	4			
*Moins les frais d'administration tel que ci-dessus	10,213	10	7			
				16,519	15	9
Montant du fonds des assurances sur la vie à cette date, d'après le bilan				1,761,884	17	4
				£1,982,562	5	2

*A la demande de la Chambre de Commerce, les frais d'administration ont été partagés proportionnellement entre les départements des assurances maritimes, contre l'incendie et sur la vie, au lieu d'être inscrits (comme avant 1874) en une seule somme dans le compte des pertes et bénéfices. La quote-part de ces dépenses retombant sur le département des assurances sur la vie a été déduite de la part de la corporation dans les bénéfices de ce département ; les assurés continuent donc à être exemptés de ces frais.

(*Pour le bilan, voir l'état du département contre l'incendie.*)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *METROPOLITAN.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—JOSEPH F. KNAPP. | *Vice-prés. et secrétaire*—JOHN R. HEGEMAN.

Siège social—Cité de New-York.

Agent au Canada—THOMAS A. TEMPLE. | *Agent au Canada*—Saint-Jean, N.-B.

(Organisée ou constituée en corporation en 1867. Opérations commencées au Canada en novembre 1872.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé, souscrit et versé en argent	$100,000 00
Primes reçues en argent et en billets, prêts ou gages sur polices d'assurances sur la vie au Canada	27,102 35
Montant net payé en indemnités pour cause de mort au Canada	$7,000 00
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada.	$7,000 00

ACTIF AU CANADA.

Bons des Etats-Unis déposés entre les mains du receveur général	$100,000 00

PASSIF AU CANADA.

Montant des réclamations sur polices non réglées, mais non contestées au Canada			$2,000 00
*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours		$39,600 00	
A déduire le montant des primes dues et sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent	$3,843 21		
A déduire les charges sur ces polices	15,079 69		
		18,922 90	
Différence			74,677 10
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada			$76,677 10

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices délivrées durant l'année au Canada	15	
Montant de ces polices		$33,750 00
Nombre de polices échues au Canada durant l'année	4	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		7,000 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	429	
Montant de ces polices		951,932 00

*Réserve à $4\frac{1}{2}$ p.c., d'après la table d'expérience américaine.

METROPOLITAN, SUR LA VIE—*Fin.*

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	4	$7,000 00
2. Par déchéance	129	281,000 00
Total	133	$288,000 00

Polices en vigueur au commencement de l'année	547	$1,206,182 00
Polices délivrées durant l'année	15	33,750 00
Polices arrivées à fin, comme ci-dessus	133	288,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état	429	951,932 00

Il n'y a pas de rapport quant au nombre de vies assurées.

Signé et attesté sous serment, ce 9 mars 1881, par

JOHN R. HEGEMAN,
Vice-président.

(Reçu le 11 mars 1881.)

ASSOCIATION MUTUELLE DU CANADA SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—JAMES TURNER. | *Gérant*—DAVID BURKE.

Bureau principal—Hamilton, Ontario.

(Organisée ou constituée en 1872. Opérations commencées au Canada, 1872.)

CAPITAL.

Cette compagnie n'a pas de "capital social" ou de "capital de garantie," mais elle a un fonds de garautie. Pour la liste des actionnaires, voir l'*Annexe*.

ACTIF.

Montant des prêts en argent faits aux porteurs de polices sur polices de cette compagnie données comme sûretés collatérales.................. ...	$775 00
Billets de primes, prêts ou gages sur polices en vigueur....................	4,034 62

*Effets possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons de l'aqueduc de la cité d'Hamilton..................	$16,777 00	$17,615 85
do généraux do	18,369 33	18,736 72
do du comté d'Hastings..................	500 00	500 00
do de la ville de Strathroy..................	5,000 00	5,125 00
do du comté de Wellington..................	9,000 00	9,720 00
do du township de Minto..................	500 00	515 00
do de la cité d'Hamilton..................	3,000 00	3,000 00
do de la ville d'Ingersoll..................	3,000 00	3,120 00
do de la ville de Peterboro..................	3,000 00	3,120 00
do de la cité d'Hamilton..................	12,720 00	12,974 40
do de la cité de Guelph..................	9,600 00	9,744 00
do de la cité de London..................	1,000 00	1,070 00
do du township d'Usborne..................	2,000 00	2,080 00
do du comté de Middlesex..................	500 00	505 00
do du township d'Harwich..................	818 00	867 08
do de la cité de Guelph..................	4,800 00	5,040 00
do du township de Gosfield..................	1,804 00	1,862 63
do du township de Romney..................	700 00	710 50
Total, valeur au pair et valeur vénale....	$93,088 33	$96,306 18

Reporté à la valeur vénale..................	96,306 18
Argent en caisse au bureau principal..................	7,118 00
Argent à la banque Canadienne de Commerce, Hamilton..................	1,912 39
Soldes des agents, d'après le grand-livre..................	2,476 77
Total..................	$112,622 96

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt échu..................		1,049 81
Total brut des primes dues et non perçues sur les polices en vigueur..........	$13,008 70	
Total brut des primes sous délai..................	8,358 63	
Total des primes impayées et sous délai..................	$21,367 33	
A déduire, les frais de perception, à 10 pour cent..................	2,136 73	

*De ces effets $90,084.33 sont déposés entre les mains du receveur-général.

ASSOCIATION MUTUELLE—*Suite.*

Total des primes dues et sous délai	19,230 60
Effets et bons, d'après la cédule	32,000 00
Divers créanciers	28 54
Mobilier de bureau	654 38
Compte préliminaire	711 95
Actif brut	$166,298 24
A déduire, le compte des dépenses préliminaires	711 95
Total de l'actif	$165,586 29

PASSIF.

* Somme calculée comme suffisante pour garantir la valeur netto actuelle de toutes les polices en vigueur	$132,157 65
Réclamations d'indemnités pour cause de mort échues, mais impayées	445 60
Total du passif	$132,603 25
Surplus du compte des porteurs de polices	$32,983 04
Fonds de garantie versé en argent	$18,000 00
do do effets	32,000 00
Total	$50,000 00

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes	$36,645 43
Reçu en intérêt ou dividendes sur effets, etc	5,647 38
Total du revenu	$42,292 81

EMPLOIS PENDANT L'ANNÉE.

Argent payé en indemnités pour cause de mort	$4,484 80	
Billets de primes, prêts ou gages employés au paiement de ces indemnités	15 20	
Montant net payé en indemnité pour cause de mort	$5,500 00	
Argent payé en dotation échues	1,250 00	
Montant net payé en indemnité pour cause de mort en dotations échues		$6,750 00
Argent payé en rachat de polices		1,885 04
Billets de primes, prêts ou gages, employés au rachat de polices		32 69
Les mêmes par déchéance		236 19
Commissions, appointements et autres frais du personnel, sav. :—Commissions, $2,723.03; appointements, bureau principal $4,056.00; agences, $3,819.59; frais de route, $1,360.70		11,959 32
Taxes, permis, honoraires et amendes		144 67
Autres emplois, savoir :—Traitements des directeurs, $264.00 ; intérêt, $381.83; intérêt sur le fonds de garantie, $1,260.00; honoraires de médecins, $738.50 ; dépenses courantes, $3,126.74		5,771 07
Total des emplois d'argent		$26,778 98

*Calculé en partie à 5 pour cent, table de Carlisle, et en partie H.M., 4½ pour cent.

ASSOCIATION MUTUELLE—*Suite.*

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année	$3,236 14
do reçus pendant l'année	1,927 78
Total	$5,163 92

Déductions pendant l'année, sav. :—

Montant des obligations employées au paiement d'indemnités	$15 20
do employées au rachat de polices	32 69
do devenues caduques, sur polices périmées	236 19
do rachetées en argent	70 22
Total des réductions	354 30
Solde—Actif en billets à la fin de l'année	$4,809 62

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada durant l'année	188	
Montant de ces polices		$286,000 00
Nombre des polices échues au Canada pendant l'année	10	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		6,145 60
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	1,143	
Montant net en vigueur le 31 décembre 1879		1,364,459 20

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré	9	$5,895 60
2. Par maturité	1	250 00
3. Par expiration	1	1,500 00
4. Par rachat	39	41,581 75
(Pour lesquelles on a payé $2,153.92 en argent.)		
5. Par rachat, $30,500.00.		
(Pour lesquelles on a donné des polices acquittées au montant de $8,068.50.)		
Différence des montants		22,431 50
6. Par déchéance	227	296,210 15
Total	277	$367,869 00

Polices en vigueur au commencement de l'année	1,103	$1,265,855 70
Polices délivrées pendant l'année	317	467,972 50
Polices ayant pris fin	277	367,869 00
Polices réduites		1,500 00
Polices en vigueur à la date de cet état	1,143	1,364,459 20

ASSOCIATION MUTUELLE—*Fin.*

Nombre des vies assurées au commencement de l'année.............	1,030
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année.........................	300
Nombre de décès survenus parmi les assurés pendant l'année.....	9
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort...................................	259
Nombre de vies assurées à la date de cet état	1,062

Signé et attesté sous serment, ce 25 mars 1881, par

JAMES TURNER,
Président.

DAVID BURKE,
Gérant.

(Reçu le 26 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *NATIONAL*, DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—J. ALDER ELLIS. | *Secrétaire*—C. H. ANTES.
Siège social—Washington, D.C. | *Principale succursale*—Chicago, Ill.
Agent au Canada—H. T. CRAWFORD. | *Bureau principal au Canada*—Hamilton.

(Organisée ou constituée en corporation le 25 juillet 1868. Opérations commencées au Canada le 11 juin 1869.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé, souscrit et versé en argent	$1,000,000 00

Montant des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$13,051 35

Montant payé en indemnités pour cause de mort durant l'année au Canada	$4,186 00
(Sur lesquelles $570 datent des années précédentes.)	
Montant payé en rachat de polices	4,308 70
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada	$8,494 70

ACTIF AU CANADA.

Bons des E.-U. en dépôt entre les mains du receveur général...val. vénale	$112,500 00

PASSIF AU CANADA.

Montant des réclamations sur polices non réglées, mais non contestées au Canada		$1,230 00
*Somme calculée comme suffisante pour garantir toutes les polices en vigueur au Canada	$101,777 00	
A déduire le montant des primes sous délai, ou impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent	1,829 67	
Différence		99,947 33
Chiffre net des obligations envers les porteurs de polices au Canada		$101,177 33

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	8	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		$4,846 00
Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada	516	
Montant de ces polices		589,738 00

* Evaluée d'après la table d'expérience américaine et 6 pour cent d'intérêt.

NATIONAL SUR LA VIE—*Suite.*

Nombre et montant des polices échues au Canada pendant l'année :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	8	$4,846 00
2. Par rachat et déchéance	66	73,442 00
Total	74	$78,288 00

Polices en vigueur au commencement de l'année	590	$668,026 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus	74	78,288 00
Polices en vigueur à la date de cet état	516	589,738 00

Nombre de vies assurées—Non rapporté.

Signé et attesté sous serment, ce 31 mars 1881, par

C. H. ANTES,
Secrétaire.

(Reçu le 5 avril 1881.)

ÉTAT GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(*Extrait du rapport de l'auditeur des comptes publics, Etat de l'Illinois*).

REVENU.

Total du revenu des primes	$359,934 71
Argent reçu pour intérêt ou dividendes	174,087 97
Argent reçu comme escompte sur réclamations payées d'avance	1 57
Argent reçu pour loyer	44,727 71
Revenu provenant d'autres sources	132 70
Total du revenu	$578,884 66

EMPLOIS.

Montant total payé pour pertes et dotations échues	$252,805 75
Argent payé aux rentiers viagers	674 00
Argent payé en rachat de polices et frais d'achat	126,230 82
Billets de primes, prêts et gages acceptés pour rachat de polices périmées	1,536 05
Valeur des rachats en argent, y compris les additions reconverties appliquées au paiement de primes	118,379 83
Certificats émis pour primes payées d'avance (compté comme passif, le 1er janvier 1880,) appliqués au paiement des primes	7,017 55
Argent payé aux actionnaires pour intérêt et dividendes	70,000 00
Frais généraux	126,009 79
Total des emplois	$702,653 79

NATIONAL SUR LA VIE.—*Fin.*

ACTIF.

Biens-fonds (moins les charges) possédés par la compagnie	$1,057,038 52
Prêts sur biens-fonds (première hypothèque) et certificats de taxes sur propriétés hypothéquées	1,568,234 64
Prêts garantis par le nantissement de bons, d'effets, et autres valeurs de commerce	467,746 00
Prêts en argent à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale	625 00
Billets de primes, prêts ou hypothèques sur polices en vigueur	28,535 79
Valeur au prix d'achat des bons et effets possédés par la compagnie	313,680 61
Argent en caisse et en banques	172,570 69
Soldes des agents	240 94
Divers	53,312 66
Total net de l'actif d'après le grand-livre	$3,661,984 85
A déduire, l'excédant des prêts sur propriétés mortgagées, tel qu'évalué par l'estimateur du département des assurances de l'Etat de l'Illinois.	3,285 02
Total	$3,658,699 83

AUTRE ACTIF.

Intérêt échu et en cours	50,591 80
Loyers échus et en cours	5,893 94
Valeur vénale de biens-fonds en sus de la valeur constatée par les livres.	69,148 71
Valeur vénale des effets et bons en sus du prix d'achat	16,231 89
Dû par d'autres compagnies pour pertes	403 00
Montant net des primes en cours et sous délai	34,364 63
Total de l'actif	$3,835,333 80

PASSIF.

Chiffre net de la réserve de réassurances	$2,340,522 00
Total des réclamations d'indemnités non-réglées	69,251 62
Autre passif	21,966 00
Total du passif d'après le compte des porteurs de polices	$2,431,739 62
Excédant d'après le compte des porteurs de polices	$1,403,594 18
Capital versé	1,000,000 00

RISQUES ET PRIMES.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année	374	
Chiffre de ces polices		$440,409 00
Nombre des polices terminées pendant l'année	1,311	
Chiffre de ces polices		2,976,199 00
Nombre des polices en vigueur à cette date	6,994	
Chiffre de ces polices		11,744,924 00

Signé et attesté sous serment, ce 31 mars 1881, par

J. ALDER ELLIS,
Président.

CHAS. H. ANTES,
Secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NEW YORK.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—Morris Franklin. | *Vice-président et secrétaire-calculateur*—W. H. Beers.

Bureau principal—346 et 348 Broadway, N.Y.

Agent au Canada—F.W. Campbell, M.D. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en 1841. Opérations commencées au Canada vers 1868.)

Compagnie purement mutuelle—Pas de capital.

Montant des primes reçues pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada		$112,149 74

Chiffre des réclamations payées pendant l'année au Canada, savoir :—

En indemnités pour cause de mort	$54,474 52	
En dotations échues	35,187 89	
Montant net payé sur réclamations		$89,662 41
Montant payé pour rachat de polices		2,041 63
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices		8,035 19
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada		$99,739 23

ACTIF AU CANADA.

Bons consolidés des Etats-Unis à 4 p.c.—déposés entre les mains du receveur général	$100,000 00

PASSIF AU CANADA.

Montant des réclamations non réglées mais non contestées au Canada...	$2,371 37
Montant des réclamations contestées	2,000 00
Réserve nette de réassurances sur polices au Canada.—Pas de rapport.	

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	46	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		$88,468 58
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	1,518	
Montant de ces polices		3,913,095 00

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès	17	$53,280 69
2. Par maturité	29	35,187 89
3. Par rachat et déchéance	102	262,081 42
Total	148	$350,550 00

NEW YORK—Fin.

Polices en vigueur au commencement de l'année......................	1,627	4,207,085 00
Polices délivrées pendant l'année (polices acquittées)...............	39	56,560 00
Polices ayant pris fin comme ci-dessus	148	350,550 00
Polices en vigueur à la date de cet état, évaluées à	1,518	3,913,095 00

Nombre de vies assurées—Non rapporté.

(Reçu le 23 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES *NORTH BRITISH AND MERCANTILE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 30 NOVEMBRE 1880.

Président—
Sa Grâce le duc de ROXBURGHE.

Gérant général—
DAVID DAVIDSON.

Siège social—Edimbourg, Ecosse.

Agents au Canada—
D. LORN MACDOUGALL et THOS. DAVIDSON.

Bureau principal au Canada—
Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en 1809; opérations commencées au Canada en 1862.)

CAPITAL.

(*Voir l'état du département de l'incendie.*)

Montant des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$27,169 42
A déduire le montant payé pour réassurances dans d'autres compagnies autorisées au Canada	459 50
Total net du revenu des primes	$26,709 92

Montant payé pendant l'année sur réclamations au Canada, savoir :

Montant payé sur réclamations pour cause de mort (y compris les additions de boni $4,484.54)	$29,220 71	
Montant payé sur polices échues	6,000 00	
Montant net payé pour réclamations (dont $6,000 datent des années précédentes)		$35,220 71
Montant payé en rachat de polices		1,971 75
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices		299 75
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada		$37,492 21

(*Pour l'actif au Canada, voir l'état du département de l'incendie.*)

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.

Montant des réclamations sur polices non réglées mais non contestées (y compris les additions de boni, $490.34)		$8,463 67
Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette des polices en cours au Canada	Pas de rapport.	
A déduire les dettes de semi-crédit	Pas de rapport.	
Montant net de la réserve de réassurance		Pas de rapport.
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada		Pas de rapport.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

En vertu de polices délivrées après le 31 *mars* 1878.

Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette des polices en cours au Canada		Pas de rapport.
Total des obligations envers tous les porteurs de polices au Canada.		$275,000 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année	26	
Montant de ces polices		$112,497 66
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	12	
Montant des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de boni, $4,974.88)		37,684 38
Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada	335	
Montant de ces polices	$920,791 02	
Ajoutez les additions de boni	99,186 78	
Total		$1,019,978 80
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies, autorisées au Canada		25,000 00
Montant total des polices en vigueur le 30 nov. 1880		$994,978 80

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année, au Canada :

1. Par le décès de l'assuré	12	$32,709 50
(Non compris $4,974.88 de boni.)		
2. Par expiration	2	14,866 66
3. Par rachat	6	36,866 66
(Pour lesquelles on a payé $1,971.75 en argent.)		
4. Par déchéance	7	22,300 00
	27	$106,742 82

Polices en vigueur au commencement de l'année	336	$915,037 18
do délivrées pendant l'année	26	112,497 66
do ayant pris fin comme ci-dessus	27	106,742 82
do en vigueur à la date de cet état	335	920,792 02

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	329
do de nouveaux assurés pendant l'année	26
do de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	11
do d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort	18
do de vies assurées à la date de cet état	326

Signé et attesté sous serment, ce 10 mars 1881, par

THOS. DAVIDSON.

(Reçu le 17 mars 1881.)

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—*Suite.*

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(*Extrait du rapport des directeurs, Edimbourg,* 29 *avril* 1881.

INCENDIE.

En 1879 les primes nettes encaissées se sont élevées à		£902,670 6 3
En 1880 les primes encaissées ont atteint	£1,202,761 2 3	
Moins, les primes de réassurances	251,587 11 10	
Primes nettes		951,173 10 5
Augmentation		£48,503 4 2

Les pertes par sinistres (incendie) se sont élevées à £538,491 13s. 8d., ce chiffre comprend une évaluation de toutes les réclamations d'indemnités antérieures au 31 décembre 1880.

Dans le cours des cinq années qui se sont terminées le 31 décembre 1875, les primes reçues se sont élevées à £3,902,907 12s. 5d., et les pertes à £2,487,289 19s. 8d.

Dans la période du 31 décembre 1875 au 31 décembre 1880, les primes et les pertes ont été comme suit:

Années.	Primes.	Pertes.
1876	£858,064 7 10	482,438 11 9
1877	908,014 5 3	636,646 15 9
1878	915,196 1 3	472,701 15 9
1879	902,670 6 3	477,145 14 6
1880	951,173 10 5	538,451 13 8
	£4,535,118 11 0	£2,607,384 11 5

Ainsi on verra que le chiffre des primes reçues dans les cinq dernières années ont excédé de £632,210 18s. 7d., le chiffre des primes reçues dans les cinq année précédentes, et que les pertes de 1875-80 ont excédé celles de 1870-75, de £120,094 11s. 9d.

Part faite de la réserve ordinaire d'un tiers des primes pour les risques de l'année, pour pourvoir au passif des polices courantes, le solde du compte des pertes et bénéfices pour 1880, y compris £47,003 0s. 11d. reportés de 1879, se trouve être de £216,267 17s. 3d.

OPÉRATIONS SUR LA VIE.

Dans le cours de l'année 1880, 1,168 polices ont été délivrées pour une somme de £988,340, et les nouvelles primes se sont élevées à £35,675 6d. 0s.

Le revenu du département de la vie, en primes et en intérêt, s'élève à £450,675, 4s. 8d. pour l'année.

Dans le cours des cinq années qui se sont écoulées entre le 31 décembre 1875 et le 31 décembre 1880, le nombre de polices délivrées, le chiffre des assurances, et les nouvelles primes reçues, ont été comme suit :

Année.	Nombre de polices.	Chiffre des assurances.	Nouvelles primes.
1876	1,050	£1,039,655	£36,727 17 2
1877	1,026	1,003,580	32,049 10 5
1878	1,034	1,034,651	33,022 17 3
1879	1,084	922,044	30,410 17 1
1880	1,168	988,340	35,796 6 0
	5,362	£4,988,270	£168,007 7 11

soit une moyenne de de 1,072 polices et £997,654 assurés par année.

Les réclamations présentées pendant l'année, y compris 12 dotations, ont été de 312 sur 382 polices, et les sommes qui sont par là devenues dues se sont élevées, avec les additions de boni, à £267,317 17s. 1d., déductions faite des réassurances.

Ainsi qu'on le verra par l'état de situation ci-joint, le fonds d'assurances sur la vie s'élèvait le 31 décembre 1880, à £3,062,174 6s. 1d., soit £72,268 14s. 9d. de plus que le 31 décembre 1879. Ce fonds tout entier est placé séparément, et, par acte du parlement, est affecté aux obligations de ce département des affaires de la compagnie.

RENTES VIAGÈRES.

Dans le département des rentes viagères 74 contrats ont été délivrés, garantissant une somme annuelle de £7,712 15s. 1d., et pour ces contrats la compagnie a reçu la somme de £61,700 18s. 11d., en primes uniques et £48 7s. 0d. en primes annuelles.

Dans le cours de l'année 61 rentes viagères se sont éteintes, libérant la compagnie du paiement annuel de la somme de £2,647 8s. 4d.

EXAMEN QUINQUENNNL.

1.—*Département de la vie.*

En faisant l'examen de la période quinquennale terminée le 31 décembre 1880, les directeurs ont résolu d'adopter pour l'évaluation des polices de la North-British et Mercantile le système des primes pures et simples, d'après lequel il est impossible d'anticiper sur les bénéfices futurs, ou de dire quelle proportion de la prime devra être réservée pour faire face aux dépenses futures, et de prendre pour base de l'évaluation, la table HM de l'Institut des *actuaires* avec intérêt à 3½ pour cent. Les directeurs savaient qu'en agissant ainsi, ils soumettraient la compagnie à une épreuve plus sévère qu'aucune de celles auxquelles elle avait été soumise jusqu'à présent; mais ils désiraient non-seulement lui faire subir l'épreuve qui donnerait les résultats les plus exacts, mais aussi que la méthode de calcul adoptée présentât une sureté absolue pour la compagnie et offrit aux assurés une base sûre pour établir leurs bénéfices futurs. Lorsque les directeurs firent leur dernier rapport aux propriétaires, ils déclarèrent attendre avec confiance le résultat de l'examen qui vient de se terminer; et ils ont aujourd'hui le plaisir de faire rapport que ces résultats, tant pour les opérations sur la vie que pour celles des rentes viagères, ont été encore plus satisfaisants qu'ils ne s'y attendaient.

L'évaluation des polices du Royaume-Uni a été faite sur le principe posé dans l'arrangement en vertu duquel ces opérations ont été entreprises.

On verra par le rapport des secrétaires-calculateurs (*actuairiess*) que la valeur des obligations de la compagnie en vertu de polices d'assurances sur la vie en vigueur le 31 décembre 1880, y compris les boni déclarés le 31 décembre 1875, était de.................. £2,730,055 14 11

Auxquels il faut ajouter:

1. La réserve spéciale en vue des pertes possible sur les échanges des Indes	7,000	0	0
2. Le chiffre des réclamations non admises le 31 déc. 1880	21,160	10	5
3. La commission sur les primes impayées	917	7	0
Total net des obligations	£2,759,133	12	4
L'actif du département des assurances sur la vie était de	£3,086,911	6	1
Moins les obligations inscrites ci-dessus	2,759,133	12	4
Excédant	£327,777	13	9
Sur cette somme on se propose de reporter	14,735	4	10
Laissant	£313,042	8	11
Plus les sommes payées dans le cours de la période quinquennale en bonià venir	20,363	10	11
Portant les fonds à diviser pour la période quinquennale à	£333,405	19	10

Dont un dixième, soit £33,340 11 11, revient aux actionnaires.

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

ÉTAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1880.

DÉPARTEMENT DE L'INCENDIE.

Passif.

		£	s.	d.
Capital des actionnaires		£ 450,000	0	0
Fonds de réserve	£794,576 19 11			
Réserve des primes	317,057 16 10			
Compte des profits pertes et bénéfices	216,267 17 3			
		1,327,902	14	0
Dividendes non réclamés		2,015	15	4
Pertes impayées		127,979	4	4
Effets à payer		495	3	6
Primes de réassurance		57,132	11	10
Fonds de retraite		17,582	17	0
Divers comptes dus		6,327	8	8
		£1,989,435	14	8

Actif.

	£	s.	d.
Garanties du gouvernem. britan.	£ 457,500	0	0
do de gouvernements étrangers	388,023	15	1
do des gouvernements coloniaux	86,939	8	4
Prêts sur hypothèques	28,987	19	
Bons de chemin de fer des Indes et annuités sous délai	106,187	10	0
	£1,067,638	12	11
Edifices à Edimburg, Londres et dans les succursales, en partie occupés comme briseaux par la compagnie et produisant en partie un revenu en loyer	326,073	16	0
Primes en voie de perception, et argent en caisse dans les succursales et les agences, et chez les banquiers des succursales	327,954	4	10
Effets à recevoir	53,082	173	
Dû par les banquiers, prêts à courte échéance, à Londres, et argent en caisse	211,855	3	6
Dû par le département de la vie	761	13	1
Intérêt impayé	2,069	7	1
	£1,989,435	14	8

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Département des rentes viagères.

Passif.

		£	s.	d.
Fonds des rentes viagères	£371,273 19 2			
		371,273	19	2
		£2,360,709	13	10

Actif.

		£	s.	d.
Prêts sur effets héritables	£150,900 0 0			
Prêts sur effets publics	47,000 0 0			
	197,900 0 0			
Réversions	68,577 1 3			
Intérêts viagers	5,971 1 6			
Dû par le dép. d. la vie	99,239 10 9			
Intérêt impayé	51 16 7			
	£371,739 10 1			
Moins—rentes viagèr. dues, mais impayées	465 10 11			
		371,273	1	2
		£2,360,709	13	1

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Suite.

Département de la vie.

Fonds des assurances sur la vie	£3,062,174 6 1		Prêts sur effets héritables et effets publics..	£2,639,776 16 4		
			Prêts sur polices dans les limites de leur valeur de rachat	153,335 1 1		
			Prêts sur biens-meubles et polices..................	148,667 15 0		
			Débent. de ch. de fer	1,400 0 0		
			Nouvelles rentes viagères, 3 p.c.....	4,184 14 9		
			Effets coloniaux et municipaux	69,500 17 6		
			Effets du gouvernement des Indes....	56,056 12 1		
			Maisons, 8 et 9, Place Waterloo, Londres..............	7,971 13 10		
			Compte de ré-assurances dans le Royaume-Uni.......	6,688 15 5		
			Primes à crédit......	23,050 8 3		
			Soldes des succursales et agences..	46,448 12 3		
			Primes en voie de perception à Londres et à Edimbourg	17,346 17 1		
			Comptes des agents des Indes en liquidation.................	160 8 8		
			Intérêts impayes.....	8,817 11 2		
			Réversions et intérêts viagers.........	8,900 10 11		
			Argent en banque..	54,667 11 8		
				£3,246,974 6 0		
			Moins—div. comptes dus, savoir :—			
			Réclamations sur polices impayées..	£70,363 6 11		
			Dû au département d. rentes viagères	99,239 10 9		
			Dû au département de l'incendie......	761 13 1		
			Divers comptes dus	14,435 9 2		
				184,799 19 11		
		3,062,174 6 1				3,062,174 6 1
		£5,422,883 19 11				£5,422,883 19 11

NORTH BRITISH AND MERCANTILE—Fin.

PERTES ET BÉNÉFICES POUR 1880.

Pertes en 1880				£713,002	8	1
Réassurances				174,550	14	5
				£538,451	13	8
Taxe de revenu sur les profits de la compagnie				3,957	17	0
Soldes d'agence et autres impossibles à recouvrer				1,016	13	7
Frais—						
Frais généraux	£164,061	5	2			
A déduire, proportion portée au compte des assurances sur la vie	21,777	10	2			
	£142,283	15	0			
Commission	145,826	0	11			
				288,109	15	11
Compte de la réserve des primes, $\frac{1}{3}$ de £951,173 10 5 net des primes de 1880				317,057	16	10
Dividendes et boni déclarés le 2 avril—						
Dividendes	£85,000	0	0			
Boni	10,000	0	0			
				95,000	0	0
Bonus spécial laissé en paiement d'appel de capital le 2 avril				100,000	0	0
Somme accordée à M. David Smith				5,000	0	0
Reporté				216,267	17	3
				£1,564,861	14	3

Solde de sortie de compte, 1879				£247,003	0	11
Compte de la réserve des primes 1879				300,890	2	1
do de 1880	£1,202,761	2	3			
Réassurances	251,587	11	10			
				951,173	10	5
Emoluments sur transferts				77	15	0
Intérêt				62,726	18	7
Solde des bénéfices réalisés sur la vente de placements et d'actions de la compagnie				2,990	7	3
				£1,564,861	14	3
Reporté				£216,267	17	3

SITUATION DU DÉPARTEMENT SUR LA VIE EN 1880.

Montant des fonds d'assurances sur la vie au commencement de l'année 1880	£2,989,885	11	4
Primes, déduction faite des primes de réassurance	315,065	11	2
Intérêt et dividendes	135,609	13	6
Honoraires d'enregistrement	124	15	0
	£3,440,685	11	0

Indemnités en vertu des polices d'assurances sur la vie (déduction faite des réassurances)	£283,678	9	0
Rachats	33,189	14	8
Commissions	14,029	18	4
Frais d'administration	26,451	11	9
Somme mise à part pour faire face aux pertes survenues et à tout évènement possible	21,161	11	2
Montant du fonds d'assurances sur la vie à la fin de l'année	3,062,174	6	1
	£3,440,685	11	0

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *NORTH WESTERN UNION.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—H. L. PALMER. | *Secrétaire*—WILLARD MERRILL.

Siége social—Milwaukee, Wis., E.-U.

Agent au Canada—M. W. MILLS. | *Bureau principal au Canada*—Toronto, O.

Organisée ou constituée en corporation en mars 1857; opérations commencées au Canada en novembre 1871.

COMPAGNIE PUREMENT MUTUELLE—PAS DE CAPITAL SOCIAL.

Montant des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$32,937 10
Montant des billets, prêts ou gages, acceptés en paiement partiel de primes au Canada durant l'année	192 59
Total net du revenu des primes	$33,129 69

Montant payé en indemnités pendant l'année au Canada	$27,907 00
Montant payé en rachat de polices	987 41
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices	10,241 81
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada	$38,836 22

ACTIF AU CANADA.

Bons enregistrés des Etats-Unis, déposés entre les mains du receveur général	$100,000 00

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada		$120,000 00	
A déduire le montant des primes sous délai et impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent	$1,332 90		
A déduire, les billets	235 13		
		1,568 03	
Différence			$118,431 97
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada			$118,431 37

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada durant l'année	6	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		$27,907 00
Nombre de polices en vigueur au Canada à cette date	618	
Montant de ces polices		$925,743 00

*Ce calcul est basé sur la table des *Actuaires*, à 4 pour cent.

NORTH-WESTERN MUTUAL, SUR LA VIE—*Fin.*

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	6	$27,907 00
2. " expiration		1,751 00
3. " rachat	5	8,827 00
(Pour lesquelles on a payé $687.41 en argent.)		
4. Par rachat, $33,500.00. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $4,264.00.)		
Différence des montants		29,326 00
5. Par déchéance	51	69,090 00
Total	62	$136,721 00

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada			665	$1,052,814 00
Polices délivrées durant l'année (polices acquittées délivrées en échange des polices rachetées, y compris celles délivrées pour la valeur de rachat de polices périmées)	24	$4,902 00		
Polices remises en vigueur	9	9,061 00		
Ajouté par dividendes		951 00		
Total			33	14,914 00
Polices arrivées à fin comme ci-dessus et changées contre des polices acquittées			80	140,985 00
Polices réduites par ce changement				1,000 00
*Polices en vigueur à la date de cet état			618	925,743 00

Nombre des vies assurées non rapporté.

Signé et attesté sous serment le 19 février 1881, par

M. W. MILLS.

(Reçu le 21 février 1881.)

*Ce chiffre ne comprend pas les polices délivrées par des agences aux Etats-Unis depuis le 31 mars 1878, ou celles dont les porteurs résident au Canada depuis cette date.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE DE L'ONTARIO SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—Isaac E. Bowman. | *Gérant et agent*—William Hendry.

Siège social—Waterloo, Ontario.

(Organisée ou constituée en corporation A.D. 1869. Opérations commencées au Canada, A.D. 1870.)

CAPITAL.

Cette compagnie est simplement mutuelle et n'a pas de capital social.

ACTIF D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Biens-fonds (moins les charges) possédés par la compagnie	$5,871 38
Montant garanti au moyen d'emprunts sur biens-fonds ou par première hypothèque	86,271 71
Montant des prêts faits en argent aux porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale	14,667 83
Obligations de primes sur polices en vigueur	3,001 72

Effets et bons possédés par la compagnie, savoir :—

	Valeur au pair.	Prix d'achat.	Valeur vénale.
Ville de Waterloo	$12,933 00	$12,642 80	13,788 17
Cité de Guelph	7,800 00	7,400 00	8,268 00
Ville de Mitchell	4,535 00	4,275 48	4,671 05
Ville de Thorold	6,905 79	6,580 79	6,951 74
Township de Foley	2,000 00	1,728 19	2,020 00
Ville de Berlin	2,823 00	2,823 00	2,830 82
Village de Port-Elgin	1,700 00	1,700 00	1,775 00
Ville de Brampton	2,500 00	2,500 00	2,525 00
Village de Teeswater	5,700 00	5,379 50	5,757 00
Village de Brussels	10,000 00	10,000 00	11,200 00
Palmerston	2,500 00	2,500 00	2,950 00
Owen-Sound	15,000 00	15,900 00	15,900 00
Total de la valeur au pair, du prix d'achat et la valeur vénale	$74,396 79	$73,429 76	$78,636 78

Reporté au prix d'achat	78,636 78
Argent en caisse au bureau principal	23 65
Argent déposé dans la Banque des Marchands	100 80
Effets à recevoir—billets à courte échéance pour primes en vigueur	6,651 60
Soldes des agents et autres d'après le grand-livre	4,147 10
Total	$199,372 57

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû	$4,225 94	
" en cours	5,568 09	
Total de l'intérêt		9,794 03
Total brut des primes dues et non perçues sur polices en vigueur	$18,265 03	
A déduire, les frais de perception à 10 pour cent	1,826 50	
Total net des primes dues et sous délai		16,438 53
Total de l'actif		$225,605 13

MUTUELLE DE L'ONTARIO SUR LA VIE—*Suite.*

PASSIF.

*Somme calculé comme suffisante pour garantir toutes les polices en cours au Canada	$194,658 49	
A déduire la valeur nette des polices réassurées dans d'autres compagnies	828 14	
Réserve nette des réassurances		$193,830 35
Montant net des réclamations pour cause de mort, non-réglées mais non contestées		2,000 00
Total du passif		$195,830 35
Excédant net disponible quant aux porteurs de polices		$29,774 78

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

Argent reçu pour primes	$65,452 34
Billets de primes acceptés en paiement partiel de primes	4,975 49
Primes payées par dividendes	11,898 52
Total	$82,326 35
A déduire les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	509 59
Total du revenu des primes	$81,816 76
Montant reçu pour intérêt ou dividendes sur effets	6,873 77
Total du revenu	$88,690 53

EMPLOIS D'ARGENT PENDANT L'ANNÉE.

Total payé pendant l'année en indemnité pour cause de mort (De cette somme $1,000 sont pour l'année dernière.)	$12,133 00
Argent payé en rachat de polices	1,982 99
Dividendes en argent payés aux porteurs de polices	666 88
Dividendes en argent employés au paiement des primes	11,898 52
Argent payé pour commissions, appointements et autres frais du personnel	20,764 25
Argent payé pour taxes	50 00
Autres emplois, savoir:—Honoraires des médecins, $2,985.00; livres et papeterie, $550.29; loyer de bureau, $125.00; mobilier de bureau, $118.87; télégrammes, $32.13; frais de poste, $447.83; impressions, $33.05; publicité, $1,373.68; frais de route, $709.86; dépenses imprévues, $232.43; honoraires des solliciteurs, $100.00; assurances contre l'incendie, $34.50	6,772 64
Total des emplois d'argent	$54,268 28

COMPTE DES BILLETS DE PRIMES.

Billets de primes en portefeuille au commencement de l'année	$1,311 86
do reçus durant l'année	1,413 15
Total	$2,725 01
Déductions durant l'année	Aucune.
Balance de l'actif des billets de primes à la fin de l'année	$2,725 01

**Actuaries,* 4 pour cent.

MUTUELLE DE L'ONTARIO, SUR LA VIE—*Fin.*

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada		905	
Montant de ces polices			1,157,750 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année		11	
Montant des réclamations en vertu de ces polices			12,133 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada		2,638	
Montant de ces polices	$3,064,884 50		
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies	33,000 00		
Chiffre net des polices en vigueur le 20 janvier 1881			$3,031,884 50

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	11	$12,133 00
2. Par rachat	28	25,200 00
(Pour lesquelles $1,982 99 ont été payés en argent.)		
3. Par rachat, $6,000. Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $493.00.		
Différence des montants		5,507 00
4. Par déchéance	184	228,938 00
Total	223	$271,778 00

Polices en vigueur au commencement de l'année	1,938	2,165,412 50
do délivrées ou renouvelées pendant l'année	938	1,188,750 00
do ayant pris fin comme ci-dessus	223	271,778 00
do non-acceptées	15	17,500 00
do en vigueur à la date de cet état	2,638	3,064,884 50

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	1,869
do de nouveaux assurés pendant l'année	889
do de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	11
do des assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	227
do de vies assurées à la date de cet état	2,520

Signé et attesté sous serment, ce 30 mars 1881, par

I. E. BOWMAN,
Président.

WM. HENDRY,
Gérant.

(Reçu 31 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *PHŒNIX MUTUAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—AARON G. GOODMAN. | *Secrétaire*—JOHN M. HOLCOMBE.

Siège social—Hartford, Conn.

Agent au Canada—ANGUS R. BETHUNE. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en mai 1851; opérations commencées au Canada en octobre 1866.)

CAPITAL.

Capital autorisé, souscrit et versé en argent	$100,000 00

Total des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada		$75,128 04
Total des billets, prêts ou gages, acceptés en paiement de primes au Canada pendant l'année		4,402 00
Total net du revenu des primes		$79,530 04
Montant payé en indemnités pendant l'année au Canada, savoir :—		
En indemnités pour cause de mort	$32,753 00	
En dotations échues	12,459 00	
Montant net payé en indemnités		$45,212 00
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices		15,376 72
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada.		$60,588 72

ACTIF AU CANADA.

Bons des Etats-Unis déposés entre les mains du receveur général	$105,000 00

PASSIF AU CANADA.

Réclamations sur polices canadiennes, non réglées mais non contestées.		$2,298 00
Montant des réclamations au Canada, contestées datant des années précédentes		1,500 00
Montant calculé comme suffisant pour garantir la réserve nette des polices en cours au Canada.—Non rapportée.		
A déduire le montant des primes sous délai, et en cours, moins les frais de perception à 10 pour cent	$329 26	
Total de l'actif au Canada		Non rapporté

DIVERS.

Nombre des polices échues au Canada pendant l'année	34	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		$44,510 00
Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada	2,619	
Montant de ces polices		2,020,115 00

PHŒNIX MUTUAL, SUR LA VIE—*Fin.*

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

(1.) Par le décès de l'assuré	21	32,051 00
(2.) Par maturité	13	12,459 00
(3.) Par rachat et déchéance	146	233,992 00
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $67,979.)		
Total	180	$278,502 00

Polices en vigueur au commencement de l'année	2,712	2,230,638 00
Polices délivrées durant l'année, acquittées	87	67,979 00
Polices ayant pris fin	180	278,502 00
Polices en vigueur à la date de cet état	2,619	2,020,115 00

Nombre de vies assurées,—Non rapporté.

(Reçu le 25 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES *QUEEN.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—BERNARD HALL. | *Gérant*—J. MONCRIEFF WILSON.

Siège social—Liverpool.

Agents principaux au Canada—FORBES ET MUDGE. | *Bureau principal au Canada*—191, rue St. Jacques, Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 22 juillet 1858 ; opérations commencées au Canada le 5 juillet 1859.)

(*Pour capital—voir l'état du département de l'incendie.*)

Montant des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$10,001 31

Montant payé pendant l'année en indemnités pour cause de mort au Canada	$6,433 33
(Sur cette somme, $4,000.00 sont de l'année 1879.)	
Montant payé en rachat de polices	1,500 56
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices	940 72
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada	$8,874 61

EMPLOIS AU CANADA.

Payé pour commission	$551 75
Payé pour emplois divers	67 13
Total	$618 88

(*Pour actif au Canada, voir l'état du département de l'incendie.*)

PASSIF AU CANADA.

*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada	$68,994 73
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada	$68,994 73

DIVERS.

Nombre des nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année	7	
Montant de ces polices		$18,460 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	1	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		2,433 33
Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada	205	
Montant de ces polices	$395,961 47	
†Additions de boni	14,641 21	
Montant net des polices en vigueur le 31 décembre 1880		410,602 68

* Calculé d'après la table de Carlisle, à 3 p. c. d'intérêt.
† Le Nouveau-Brunswick excepté, l'agent ne pouvant donner les détails.

QUEEN—Suite.

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	1	$2,433 33
2. Par maturité	2	750 00
3. Par rachat	5	7,703 74
(Pour lesquelles $1,500.56 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, $8,000.00. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $1,681.25.)		
Différence des montants		6,318 75
5. Par déchéance	9	15,536 67
Total	17	$32,742 49

Polices en vigueur au commencement de l'année	213	$409,270 62
*Polices échues pendant l'année	8	19,433 34
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	17	32,742 49
†Polices en vigueur à la date de cet état (à l'exclusion des additions de boni $14,641.21)	205	395,961 47

Nombre de vies assurées au Canada au commencement de l'année	197
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	7
Transférée du bureau d'Angleterre au bureau de Montréal	1
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	1
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort	15
Nombre de vie assurées à la date de cet état	189

Signé et attesté sous serment, ce 23 février 1881, par

A. McK. FORBES.

(Reçu le 3 mars 1881.)

* Y compris 1 police transférée du siège social à la division de Montréal.

†La différence qui existe dans le nombre de polices est causé par le fait qu'une police comprise dans l'état de 1879 a été remplacée par deux autres polices en 1880, mais sans changer le chiffre de l'assurance.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE *RELIANCE MUTUAL*, LONDRES, ANGLETERRE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 JANVIER 1881.

Président—W. W. DUFFIELD, écr. | *Secrétaire*—EDWARD BUTLER, écr.

Siège social—71 King William St., Londres, Angleterre.

Procureur au Canada—J. CASSIE HATTON. | *Bureau principal au Canada*—253 rue Notre-Dame, Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation en 1840. Opérations commencées au Canada le 1er août 1868.)

COMPAGNIE MUTUELLE—PAS DE CAPITAL.

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$28,045 20
A déduire, le montant payé pour primes sur polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	213 07
Total net du revenu des primes	$27,832 13

Montant payé durant l'année en indemnités pour cause de mort au Canada (y compris les boni, $51.27)	$6,051 27
Montant payé en rachat de polices	895 04
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada	$6,946 31

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur général	$110,000 00
Argent en caisse et en banques au Canada	12,299 84
Total de l'actif au Canada	$122,299 84

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.

Montant des réclamations sur polices non-réglées mais non-contestées au Canada (payé depuis)	$500 00
Montant des réclamations contestées au Canada (une)	10,000 00
Réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	Pas de rapport.
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canada	Pas de rapport

En vertu de polices délivrées après le 31 *mars* 1878.

Réserve nette sur toutes les polices en cours au Canada	Pas de rapport.
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canada	Pas de rapport.

RELIANCE MUTUAL, SUR LA VIE—*Suite.*

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année		89	
Montant de ces polices			$142,000 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année		4	
Montant de ces polices			16,500 00
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada		449	
Montant de ces polices	$765,091 89		
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	14,000 00		
Montant net des polices en vigueur au Canada le 31 janvier 1881			751,091 89

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année, au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	4	$16,500 00
2. Par rachat	10	21,000 00
(Pour lesquelles $895.04 ont été payés en argent.)		
3. Par rachat, $8,000.00.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $1,005.00.)		
Différence des montants		6,995 00
4. Par déchéance	191	385,532 23
Total	205	$430,027 23

Polices en vigueur au commencement de l'année	565	$1,053,119 12
Polices délivrées pendant l'année	89	142,000 00
Polices arrivées à fin, comme ci-dessus	205	430,027 23
Total brut des polices en vigueur à la date de cet état	449	765,091 89

Nombre de vies assurées—pas de rapport.

Signé et attesté sous serment ce 25 mars 1881, par

J. CASSIE HATTON.

(Reçu le 26 mars 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(*Extrait du rapport des directeurs, Londres,* 25 *avril* 1881.)

451 polices ont été délivrées en 1880, pour une somme de £281,424, qui ont rapporté en primes £8,194 16s., dont £413 13s. 8d. en primes uniques. La somme de £643 a été reçue pour une rente viagère immédiate,

Le revenu total des primes, moins la somme payée pour les réassurances, a été de £80,979 8s.,et le revenu total provenant de toutes sources, y compris l'intérêt sur les placements, a été de £104,111 13s. 11d.

Le taux moyen de l'intérêt obtenu sur les placements a été de £4 8s. pour cent.

Les réclamations d'indemnités pour cause de mort se sont élevées à £57,462-18s. 5d., y compris les additions de boni, ce qui se trouve dans la limite des décès anticipés.

RELIANCE MUTUAL, SUR LA VIE—*Fin.*

Les fonds accumulés, auxquels on a ajouté £19,287 7s. 6d. dans le cours de l'année, s'élèvent maintenant à £515,936 3s. 3d.

Les directeurs ont le plaisir d'annoncer aux sociétaires qu'une estimation qu'ils ont fait faire des obligations de la société le 31 décembre dernier, basée sur la table de mortalité H. M. de l'institut des *Actuaries*, indique un excédant d'actif sur le passif de plus de £80,000. On peut accepter ce calcul comme une preuve suffisante de stabilité de la société, et comme donnant l'espoir d'un beau surplus à distribuer parmi les sociétaires lors de l'évaluation quinquenniale qui aura lieu à la fin de 1882.

Compte du revenu pour l'année expirée le 31 *décembre* 1880.

		£ s. d.			£ s. d.
Montant des fonds au commencement de l'année, savoir :			Réclamations pour cause de mort, moins la somme réassurée		54,674 3 0
Fonds d'assurances	£496,005 17 2		Additions de boni		2,788 15 5
Fonds de garantie des emprunts	642 18 7		Dotations échues		811 8 0
		496,648 15 9	Rentes viagères		1,707 15 7
Primes — moins le montant payé pour réassurances (£3,973 7s. 4d.)	80,979 8 0		Polices rachetées		6,902 16 11
Intérêt et dividendes	22,292 8 10		Boni en argent		59 1 5
Emoluments sur transfert	41 14 0		Boni sous forme de réduct. de primes		498 10 9
Considération pour rentes viagères	643 0 0		Commissions		3,802 4 7
		103,956 10 10	Frais d'administration.		
Fonds de garantie des emprunts		155 3 1	Dépenses générales	£3,069 8 11	
			Succursales et agences (Canada et Royaume-Uni)	5,434 7 4	
			Timbres à polices	75 14 6	
					13,579 10
			Montant des fonds à la fin de l'année		515,936 3
		£600,760 9 8			£600,760 9 8

Bilan, 31 *décembre* 1880.

PASSIF.		£ s. d.	ACTIF.		£ s. d.
Montant des fonds, d'après la première cédule, savoir :—			Hypothèques sur propriétés dans le Royaume-Uni		237,508 15 11
Fonds d'assurances	£515,138 1 7		Prêts sur polices de pleine valeur		41,023 6 10
Fonds de garantie des emprunts	798 1 8		do avec garantie sur biens-meubles		42,555 0 4
		515,936 3 3	Intérêts possédés par la Cie		14,207 4 3
Réclamations non échues		12,454 12 0	Intérêts viagers réversibles		70,468 11 2
			Réversions absolues et éventuelles pour sommes fixes		19,684 14 5
			Intérêt proportionnel provenant des avances		11,758 17 0
			Soldes des agents		4,321 6 5
			Primes en cours		13,983 2 0
			Placements :—		
			Effets des gouvernements britannique et colonial		23,455 3 8
			Effets de gouvern. étrangers		2,366 5 0
			Effets des bassins de Londres et Sainte-Catherine		2,282 1 0
			Edifices, y compris le mobilier		34,281 8 5
			Argent en dépôts	£3,029 11 6	
			En banque	7,309 0 3	
			En caisse	156 7 1	
					10,494 18 10
		£528,390 15 3			£528,390 15 3

COMPAGNIE D'ASSURANCES *ROYAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—R. BROCKLEBANK. | *Gérant*—JOHN H. MCLAREN.

Siège social—Liverpool, Angleterre.

Agents au Canada—M. H. GAULT et WM. TATLEY. | *Bureau principal au Canada*—Montréal.

(Organisée ou constituée en corporation le 31 mai 1845. Opérations commencées au Canada en 1848.)

(*Pour le capital, voir l'état du département de l'incendie.*)

Montant des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada		$28,020 36
Argent payé en indemnités pour cause de mort	$32,475 89	
Argent payé en dotations échues	503 91	
Montant net payé en indemnités		$32,979 80
(Sur cette somme $6,615.86 sont pour 1879.)		
Montant payé aux rentiers viagers		828 09
Montant payé en rachat de polices		1,236 78
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices		2,225 82
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada.		$37,270 49

(*Pour l'actif au Canada, voir l'état du département de l'incendie.*)

ACTIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.

Chiffre des réclamations en vertu de polices canadiennes non réglées mais non contestées	$1,075 53
(Datant de 1879, mais les preuves à l'appui n'ont pas encore été fournies.)	
Somme calculée comme suffisante pour garantir toutes les polices en cours au Canada	Pas de rapport.
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada..	Pas de rapp.

En vertu de polices délivrées après le 31 *mars* 1878.

Montant calculé comme suffisant pour garantir toutes les polices en cours au Canada	Pas de rapport.

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada pendant l'année	12	
Montant de ces polices		$44,550 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	9	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		26,363 94
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	331	
Montant de ces polices (y compris les additions de boni)		1,004,213 00

ROYAL.—Suite.

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:—

1. Par le décès de l'assuré	8	$25,860 03
2. Par maturité	1	503 91
3. Par rachat	4	13,189 00
(Pour lesquelles $1,236.78 ont été payés en argent.)		
4. Par rachat, $600.00. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été accordées au montant de $284.00.)		
Différence des montants		316 00
5. Par déchéance	8	12,536 00
Total	21	$52,404 94

Polices en vigueur au commencement de l'année	341	$1,012,567 94
" délivrées pendant l'année	12	44,550 00
" ayant pris fin comme ci-dessus	21	52,404 94
" ayant pris fin autrement; assuré qui a quitté le Canada. Les paiements futurs de primes seront faits au bureau principal, à Liverpool	1	500 00
Polices en vigueur à la date de cet état	331	1,004,213 00

Nombre de vies assurées au commencement de l'année au Canada	315
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	12
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	8
Nombre d'assurés dont les polices sont arrivées à fin durant l'année autrement que pour cause de mort	14
Nombre de vies assurées à la date de cet état	305

Signé et attesté sous serment ce 21 mars 1881, par

WM. TATLEY.

(Reçu le 22 mars 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1879.

(*Extrait du rapport des directeurs, Liverpool,* 6 *août* 1880.)

COMPTE DU REVENU POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1879.

COMPTE DES ASSURANCES SUR LA VIE.

	£	s.	d.		£	s.	d.
Montant du fonds des assurances sur la vie au commencement de l'année	£2,208,668	18	8	Réclamations en vertu des polices, y compris les boni reversibles, après déduction faite des sommes réassurées	£ 169,758	0	9
Primes, déduction faite des primes de réassurances	247,194	1	4	Rachats	17,649	8	7
Intérêt	94,849	10	11	Boni en argent et en réduction de primes	205	6	5
				Commission	10,995	19	9
				Frais d'administration	12,901	7	1
				Part des actionnaires dans les bénéfices d'assurances sur la vie, pendant les 5 années écoulées le 31 déc. 1879, portées au compte des pertes et bénéfices	79,404	0	0
				Montant des fonds à la fin de l'année, d'après la 4e cédule	2,258,798	8	4
	£2,550,712	10	11		£2,550,712	10	11

ROYAL—Fin.

COMPTES DES RENTES VIAGÈRES.

Montant du fonds des rentes viagères au commencement de l'année	£181,238 5 3	Rentes viagères	£21,176 2 4
Considération pour rentes viagères	23,821 10 4	Commission	414 5 5
Intérêt	7,650 15 4	Frais d'administration	302 12 3
		Montant du fonds des rentes viagères à la fin de l'année, tel que mentionné dans la 4e cédule	190,817 10 11
	£212,710 10 11		£212,710 10 11

(Pour bilan, voir l'état du département de l'incendie.)

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *SCOTTISH AMICABLE.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Gérant—THOMAS MARR. | *Secrétaire*—WILLIAM G. SPENS.

Siège social—Glasgow.

Agent au Canada—G. W. FORD. | *Bureau principal au Canada*—MONTRÉAL

(Fondée à Glasgow, le 1er anvier 1826 ; opérations commencées au Canada en 1846.)

COMPAGNIE PUREMENT MUTUELLE.

Montant des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$16,433 64
Montant de prêts acceptés durant l'année en paiement de primes au Canada	185 77
Total net du revenu des primes	$16,619 41

Montant payé en indemnités pour cause de mort (dont $12,412.01 datent de 1879) y compris les boni	$22,300 37
Montant payé en rachat de polices	864 07
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada	$23,164 44

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur général	$150,000 00
Mortgages sur biens-fonds au Canada	4,866 67
Argent en caisse et en banques au Canada	1,173 66
Total de l'actif au Canada	$156,040 33

PASSIF AU CANADA.

Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada.......Non rapporté.

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	2	
Montant des réclamations en vertu de ces polices (y compris les boni)	...	$9,888 36
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	230	
Montant de ces polices	...	607,030 57

Nombre et montant des polices qui ont pris fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant
(1.) Par le décès de l'assuré (y compris les boni)	2	$9,888 36
(2.) Par rachat	3	10,463 33
(Pour lesquelles on a payé $864 07 en argent.)		
*(3.) Par déchéance	11	19,746 50
Total	16	$40,098 19

*Ces polices, quoique périmées peuvent être remises, en vigueur dans le cours de treize mois de la date de leur déchéance.

SCOTTISH AMICABLE SUR LA VIE—*Fin.*

Polices en vigueur au commencement de l'année	246	$643,567 06
Polices qui ont pris fin (y compris les boni)	16	40,098 19
Polices en vigueur à la date de cet état	230	607,030 57

Nombre des vies assurées .... Non rapporté.

Signé et attesté sous serment, ce 28 mars 1881.

GEORGE W. FORD.

(Reçu le 31 mars 1881.)

INSTITUTION *SCOTTISH PROVIDENT.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Gérant—JAMES WATSON.

Secrétaires—
JAS. S. MORTON et JAS. GRAHAM WATSON.

Siège social—
6 St. Andrew Square, Edinburgh.

(Organisée en 1837; constituée en corporation par acte spécial du parlement en 1848.)

Montant brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada			$5,975 68
Montant payé en indemnnités pour cause de mort pendant l'année au Canada (datant de l'année précédente)			$2,920 00
Montant payé en rachat de polices			206 35
Montant total net payé au porteurs de polices au Canada			$3,126 35
ACTIF AU CANADA.			
Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur général			$100,343 69
Hypothèques sur biens-fonds au Canada			5,840 00
Total de l'actif au Canada			$106,183 69
PASSIF AU CANADA.			
Montant des réclamations sur polices non-réglées, mais non contestées au Canada			$2,433 33
*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toute les polices en cours au Canada		$66,580 87	
A déduire, le montant des primes sous délai, ou impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent	$834 88		
A déduire, les prêts sur ces polices	4,774 20		
		5,609 08	
Différence			60,971 79
Total net payé aux porteurs de polices au Canada			$63,405 12

DIVERS.

Nombre de polices échues au Canada pendant l'année	1	
Montant des réclamations en vertu de cette police		$2,433 33
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	107	
Montant de ces polices		224,586 93

Nombre et montant des polices ayant pris fin durant l'année au Canada:

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	1	$2,433 33
2. Par rachat (Pour lesquelles $206.35 ont été payés en argent.)	1	2,433 33
3. Par rachat, $1,460.00. (Pour lesquelles on a accordé des polices acquittées au montant de $389.33.)		
Différence des montants		1,070 67
Total	2	$5,937 33

*Calcul basé sur la table H. M. de mortalité, à 4 pour cent d'intérêt.

SCOTTISH PROVIDENT—Fin.

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	109	$230,524 26
Polices arrivées à fin comme ci-dessus...............................	2	5,937 33
Polices en vigueur à la date de cet état................................	107	224,586 93

Nombre de vies assurées—Pas de rapport.

Edimbourg, 6 avril 1881.

JAMES WATSON,
Gérant.

(Reçu le 20 avril 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES *SCOTTISH PROVINCIAL.*

ETAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 JANVIER 1881.

Président—JOHN WEBSTER, d'Edgehill.

Secrétaire—CHARLES GORDON. | *Gérant*—THOMAS YUILLE WARDROP.

Siège social—Aberdeen.

Agent au Canada—GEORGE W. FORD. | *Bureau principal au Canada*—99, rue Saint-Jacques, Montréal.

(Etablie en décembre 1825; constituée en corporation en mai 1852. A commencé ses opérations au Canada en mars 1859. A cessé d'en faire de nouvelles en janvier 1875.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé et souscrit	$4,866,666 66
Montant versé en argent	292,000 00

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$29,945 55	
Total brut des billets de primes, prêts ou gages acceptés pendant l'année en paiement de primes au Canada	117 00	
	$30,062 55	
A déduire le montant payé en primes de réassurances dans d'autres compagnies autorisées au Canada	61 64	
Total net du revenu des primes		$30,000 91

Montant payé en indemnités pendant l'année au Canada:—

En indemnités pour cause de mort	$5,856 67	
" pour rentes viagères	2,530 66	
Montant net payé en indemnités		$8,387 33
(Sur cette somme $3,216.51 sont des indemnités pour cause de mort datant de l'année précédente.)		
Montant payé en rachat de polices		4,351 09
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices		3 2 98
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada		$13,061 40

DÉPENSES AU CANADA.

Argent payé en commission	$1,218 26
do pour licenses ou taxes	43 90
do pour dépenses de bureau	266 49
do pour dépenses diverses	424 06
Total	$1,952 71

SCOTTISH PROVINCIAL—Fin.

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada—valeur au pair	$112,343 68	
Débentures du Canada—valeur au pair	38,446 66	
Total déposé entre les mains du receveur général, porté à la val. vénale.		$151,951 64
Bons de l'aqueduc de Montréal		4,000 00
Argent en caisse et en banques		4,685 56
Total de l'actif au Canada		$160,637 20

PASSIF AU CANADA.

Montant des réclamations sur polices non réglées mais non contestées au Canada	$12,874 77
Réserve nette pour toutes les polices en vigueur au Canada	Non rapportée.
A déduire les prêts sur polices de la compagnie dans la limite de leur valeur de rachat	11,834 11
Total du passif au Canada	Non rapportée

DIVERS.

Nombre des polices échues pendant l'année au Canada	8	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		$18,045 59
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	573	
Montant net des risques le 31 janvier 1881		991,832 57

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:—

	Nombre.	Montant.
(1.) Par le décès de l'assuré	7	$15,261 86
(2.) Par maturité	1	2,433 33
(3.) Par rachat	9	22,844 60
(Pour lesquelles $4,351.09 ont été payés en argent.)		
(4.) Par rachat, $12,431.25.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $2,861.83.)		
Différence des montants		9,569 42
(5.) Par déchéance	7	14,988 71
Total	24	$65,097 92

Polices en vigueur au commencement de l'année	597	$1,057,724 13
Polices délivrées pendant l'année (polices acquittées au lieu de rachetées)	4	2,861 83
Polices arrivées à fin comme ci-dessus ou changées contre des polices acquittées	28	67,959 75
Boni commués et rachetés en argent		793 64
Total brut des polices en vigueur à la date de cet état. 573		991,832 57

Nombre de vies assurées pendant l'année—Non rapporté.

Signé et attesté sous serment ce 26 mai 1881, par

GEO. WM. FORD.

(Reçu le 27 mai 1881.)

[N.B.—L'état ci-dessus a été reçu trop tard pour en insérer les chiffres dans les tableaux statistiques de 1880, mais ils formeront partie de l'état comparatif de 1881.

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *STANDARD.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 15 NOVEMBRE 1880.

Gérant—SPENCER C. THOMPSON. | *Secrétaire*—D. CLUNIE GREGOR.

Bureau principal—Edimbourg.

Agent au Canada—W. M. RAMSAY. | *Bureau principal au Canada*—Montréal

(Organisée ou constituée en corporation en 1825; opérations commencées au Canada en 1847.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé et souscrit, £500,000 sterling	$2,433,333 33
Montant versé en argent, £120,000 sterling	584,000 00

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$165,990 04	
Total brut des billets de primes, prêts ou gages, acceptés en paiement partiel de primes au Canada	646 56	
	$166,636 60	
A déduire le montant payé en primes sur polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	1,191 62	
Total net du revenu des primes		$165,444 98

Montant payé durant l'année en indemnités pour cause de mort au Canada (y compris les boni, $10,153.09)	$71,201 90
(Sur cette somme, $16,704.85 datent des années précédentes.)	
Montant payé aux rentiers viagers	452 00
Montant payé en rachat de polices	10,378 74
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices	1,274 90
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada.	$83,307 54

ACTIF AU CANADA.

Effets déposés entre les mains du receveur général:—

Bons de l'aquéduc de Montréal—au pair	$14,000 00	
Bons de la corporation de Montréal—au pair	34,000 00	
Bons du havre de Montréal—au pair	93,000 00	
Bons du comté de Compton	30,000 00	
	$171,000 00	
Reporté à la valeur au pair		$171,000 00

Autres placements canadiens, savoir:—

Débentures municipales	317,777 69
Hypothèques sur biens-fonds au Canada	473,508 33
Biens-fonds possédés au Canada	83,000 00
Prêts sur garantie de débentures municipales	12,800 00
Bons de la Compagnie d'entrepôts de Montréal	73,000 00
Argent en caisse et en banques au Canada	80,718 24
Total de l'actif au Canada	$1,211,804 26

14—13½

STANDARD, SUR LA VIE—*Suite.*

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.

Montant des réclamations sur polices non-réglées, mais non contestées, au Canada, y compris les boni			$17,297 63
Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada		$968,265 61	
A déduire les réassurances dans d'autres compagnies autorisées au Canada	$3,549 00		
A déduire le montant des primes dues et sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent	47,764 01		
Prêts sur polices dans la limite de leur valeur de rachat	86,935 53		
Dû sur polices	30,334 62		
		68,583 16	
Différence			799,682 45
Total net du passif envers les porteurs de ces polices au Canadaa			$816,980 08

PASSIF AU CANADA.

En vertu de polices délivrées après le 31 *mars* 1878.

Montant des réclamations sur polices non-réglées, mais non contestées.			$ 1,000 00
Réserve nette de toutes les polices en cours au Canada		$51,856 14	
A déduire le montant des primes dues et sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent	27,637 57		
Prêts sur polices dans la limite de leur valeur de rachat.	182 65		
Dû sur polices	1,583 36		
		29,403 58	
Différence			25,452 56
Total net du passif aux porteurs de ces polices au Canada..			$26,452 56
Total net du passif à tous les porteurs de polices au Canada.			$843,432 64

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada		502	
Chiffre de ces polices			$1,036,986 68
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année		30	
Montant des réclamations en vertu de ces polices (y compris les additions de boni, $8,745.89)			72,794 68
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada.		2,960	
Montant de ces polices		$6,063,269 07	
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada		25,350 00	
Montant net des polices en vigueur au Canada le 15 novembre 1880 (y compris les additions de boni, $394,257.71)			6,037,919 07

STANDARD, SUR LA VIE—*Suite*.

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
(1.) Par le décès de l'assuré	30	$72,794 68
(2.) Par rachat (y compris les additions de boni, $4,035.83). (Pour lesquelles $10,378.74 ont été payés en argent.)	46	91,262 13
(3.) Par rachat, $12,565.73. (Pour lesquelles les polices acquittées ont été délivrées au montant de $2,584.21). Différence des montants	...	9,981 52
(4.) Par déchéance (y compris additions de boni, $5,099.43).	140	321,749 73
Total	216	$495,788 06

Polices en vigueur au commencement de l'année (y compris les additions de boni, $407,437.00)	2,652	5,466,666 21
Renouvelées pendant l'année et boni placés	22	59,372 75
Polices délivrées pendant l'année	502	1,036,986 68
Polices arrivées à fin comme ci-dessus	216	495,788 06
Polices réduites et boni payés en argent	...	3,968 51
Polices en vigueur à la date de cet état	2,960	6,063,269 07

Nombre des vies assurées—non rapporté.

Signé et attesté sous serment, ce 24 mars 1881, par

W. M. RAMSAY.

(Reçu le 25 mars 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(Extrait du rapport des directeurs, Edimbourg, 26 avril 1881.)

Compte du revenu pour l'année qui s'est écoulée entre le 15 *nov.* 1879 *et le* 15 *nov.* 1880.

	£ s. d.		£ s. d
Montant des fonds au commencement de l'année, 16 nov. 1879	5,299,034 19 9	Réclamations en vertu de polices sur la vie, y compris additions de boni (déduction faite des sommes réassurées)	505,728 10 7
Primes (déduction faite des primes de réassurances)	584,084 11 2	Rachat	35,836 17 1
Considérations pour rentes viagères	68,103 13 7	Rentes viagères	37,870 11 5
Intérêt et dividendes	225,909 16 9	Commission	26,091 1 8
		Frais d'administration	58,664 13 5
		Dividende et boni aux actionnaires	35,000 0 0
		Taxe sur le revenu	7,311 2 3
		Retranché après une nouvelle évaluation des garanties en rapport avec l'exam. quinquennal (1875-80)	12,795 3 11
		Montant des fonds à la fin de l'année (d'après la seconde cédule)	5,460,835 9 11
	£6,177,133 1 3		£6,177,133 1 3

STANDARD, SUR LA VIE—*Suite*.

Bilan, 15 *novembre* 1880.

PASSIF.

	£	s.	d.
Capital des actionnaires, versé	120,000	0	0
Fonds d'assurances et de rentes viagères	5,318,805	7	0
Soldes reportés du dernier examen (1875)	22,029	13	11
Total des fonds, d'après la première cédule	5,460,835	0	11
Réclamations admises, mais dont le montant n'est pas encore dû	219,692	17	0
Dividendes impayés aux propriétaires	12,622	1	0
	£5,693,149	18	11

ACTIF.

				£	s.	d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni				4,077,396	1	8
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni				221,048	13	11
Prêts sur polices de la Cie, (dans les limites de leur valeur de rachat)				274,787	15	8
Placements :—						
Effets du gouvernement britannique				38,242	17	7
Effets coloniaux et des Indes				281,551	14	11
Effets du gouvernement des Etats-Unis				5,442	5	5
Edifices — franc-aleu	£139,946	2	7			
Edifices—à bail	48,118	11	11			
				188,064	14	5
Parts de la *Bank of Scotland*, et de la *Royal Bank of Scotland*, (la responsabilité de ces banques est limitée)				36,059	19	5
Rentes foncières				17,382	5	4
Réversions				24,895	19	6
Polices d'assurances rachetées				1,276	11	10
Prêts sur biens-meubles avec garantie de polices d'assurances, remboursables par versements				79,780	18	0
Soldes des agents en voie de perception				73,771	9	8
Primes et fractions de primes dues				72,232	4	7
Intérêt en cours, non échu				36,807	7	4
Intérêt échu mais impayé				3,511	14	3
Argent en banque, en dépôts	£37,151	9	4			
En comptes courants	223,451	7	8			
				260,602	17	0
Timbres en portefeuille				294	8	5
				£5,693,149	18	11

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE *STAR*.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—Très Hon. W. McArthur, M.P. | *Secrétaire*—Wm. W. Baynes, F.I.A.

Siège social—32 Moorgate Street, Londres, Angleterre.

Agent au Canada—Abram Wm. Lauder. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation en 1843. Opérations commencées au Canada le 6 novembre 1868.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé ou souscrit, £100,000 stg	$486,666 67
Montant versé en argent, £5,000 stg	24,333 33

Montant des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$20,381 60

Montant payé pendant l'année en indemnités pour cause de mort au Canada	$21,251 57
Montant payé en rachat de polices	201 05
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada.	$21,452 72

ACTIF AU CANADA.

Effets fédéraux du Canada déposés entre les mains du receveur général.	$100,343 68
Hypothèques sur biens-fonds au Canada	850,000 00
Total de l'actif au Canada	$950,343 68

PASSIF AU CANADA.

Montant des réclamations sur polices non réglées, mais non contestées au Canada	Aucun.
Réserve nette sur tous les risques en cours au Canada	Pas de rapport

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada	43	
Montant de ces polices		$150,623 33
Nombre des polices échues pendant l'année au Canada		Aucun.
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	309	
Montant de ces polices (à l'exclusion des additions de boni)		715,692 00

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

1. Par le décès de l'assuré	1	$4,866 67
(Pour lesquelles $201.05 ont été paysé en argent.)		
2. Par déchéance	10	79,083 33
Total	11	$83,950 00

STAR—Suite.

Polices en vigueur au commencement de l'année au Canada	277	$681,429 21
Polices délivrées pendant l'année..	43	150,623 33
Polices arrivées à fin	11	83,950 00
Polices en vigueur à la date de cet état (y compris les additions de boni)...	309	748,102 54

Nombre de vies assurées au commencement de l'année au Canada.	277
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année..........................	43
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés.....	Aucun.
Nombre d'assurés dont les polices ont pris fin durant l'année autrement que pour cause de mort	11
Nombre de vies assurées à la date de cet état..........................	309

Signé et attesté sous serment, ce 25 avril 1881, par

A. W. LAUDER.

(Reçu le 26 avril 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(*Extrait du rapport des directeurs, Londres, Angleterre,* 7 *mars* 1881.)

NOUVELLES OPÉRATIONS EN 1881.

2,153 polices ont été délivrées pour une somme totale de £678,010 ; les primes annuelles sur ces polices s'élèvent à £20,816 3s. 7d. La somme de £3,640 5s. 4d. a été reçue pour l'achat de 16 rentes viagères immédiates, s'élevant à £443 5s. 2d.

MORTALITÉ.

Les réclamations présentées pendant l'année en vertu de 328 polices se sont élevées à £133,930 16s. 6d., y compris des additions de boni de £13,562 14s. 1d. Cette somme est de £20,780 4s. 9d. moindre que le montant payé pour les réclamations de l'année dernière. Le nombre des porteurs de polices décédés n'atteint certainement pas la moyenne prévue par les calculs de la compagnie.

La somme totale payée en indemnités depuis l'établissement de la société s'élève maintenant à £1,883,943 6s. 9d.

REVENU ANNUEL ET PLACEMENTS.

Le revenu de la société durant l'année qui vient de s'écouler a été de £292,375 14s. 2d., provenant des sources suivantes :—Primes sur polices, £214,509 18s 8d.; contrats de rentes viagères, £3,640 5s. 4d. ; intérêts sur placements, £74,225 10s. 2d.

En ajoutant £93,034 16s. 11d., réalisés dans le cours de l'année, le fonds des assurances et des rentes viagères s'élève maintenant à £1,725,176 14s. 1d.

Le taux moyen de l'intérêt réalisé sur les placements de la société durant l'année a été de £4 13s. 10d. pour cent.

STAR—Fin.

COMPTE DU REVENU, POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

		£	s.	d.
Montant des fonds au commencement de l'année		1,632,141	17	2
Primes	£220,053 1 9			
Moins les primes de réassurances	5,543 3 1			
		214,509	18	8
Considérations pour rentes viagères		3,640	5	4
Intérêt et dividendes		74,225	10	2
		£1,924,517	11	4

		£	s.	d.
Indemnités en vertu de polices	£142,028 10 5			
Moins, les réassur.	8,097 13 11			
		133,930	16	6
Rachats de polices		9,909	9	1
Rachats de boni		546	12	1
Rentes viagères		4,239	0	2
Commissions		16,479	14	3
Frais d'administration	£18,550 3 10			
Honoraires des médecins	1,823 17 11			
		20,374	1	9
Dividendes aux actionnaires		250	0	0
Boni en diminution de primes		8,611	3	5
Montant des fonds à la fin de l'année, d'après la seconde cédule		1,730,176	14	1
		£1,924,517	11	4

BILAN POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

PASSIF.	£	s.	d.
Capital versé des actionnaires	5,000	0	0
Fonds des assurances et des rentes viagères	1,725,176	14	1
Total des fonds d'après la première cédule	1,730,176	14	1
Réclamations admises ou annoncées mais impayées	35,000	12	6
	£1,765,177	6	7

ACTIF.	£	s.	d.
Hypothèques sur biens-fonds dans le Royaume-Uni	333,656	1	4
Hypothèques sur biens-fonds hors du Royaume-Uni	134,496	0	7
Prêts sur polices de la comp., dans les limites de leur val. de rachat	105,031	10	0
Placements :—			
Effets du gouvern. britannique	36,913	0	6
Effets coloniaux et des Indes	159,384	15	1
Effets de chemins de fer	7,840	0	0
Effets de chemins de fer garantis	24,940	0	0
Effets de chemins de fer privilégiés	323,813	14	10
Edifices (bureaux, 32, Moorgate Street)	3,283	1	3
Congrégations méthodistes wesléyennes (fidéicommis)	187,270	0	0
Autres congrégations méthodistes (fidéicommis)	10,540	0	0
Congrégations des congrégationalistes (fidéicommis)	39,200	0	0
Congrégations des anbaptistes (fidéicommis)	40,430	0	0
Corporations locales (prêts sur effets publics légaux	215,717	6	6
Rentes foncières	20,820	0	0
Soldes des agents (primes en voie de perception)	41,919	18	0
Primes impayées (au siège social)	4,591	11	8
Primes de demi-crédit	25,775	19	8
Intérêt en cours	2,854	4	0
Intérêt dû le 31 décembre 1880	27.603	13	7
Argent en caisse et en compte courant	19,096	9	7
	£1,765,177	6	7

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE SUR LA VIE DITE DU SOLEIL.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—THOMAS WORKMAN. | *Bureau principal*—Montréal.

Gérant et secrétaire—R. MACAULAY.

Organisée ou constituée en corporation en 1865. Charte amendée en 1870 et 1871. Opérations commencées au Canada en mai 1871.

CAPITAL.

Montant du capital social autorisé	$1,000,000 00
Montant souscrit	500,000 00
Montant versé en argent	62,500 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF, D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Valeur des biens-fonds (moins les charges) possédés par la compagnie (valeur vénale, $90,000)	$73,588 50
Prêts sur biens-fonds, premières hypothèques	89,670 10

Effets possédés par la compagnie, savoir :

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Compagnie de prêt et d'hypothèque de Montréal	$60,000 00	$64,200 00
Banque de Montréal	29,000 00	51,357 50
Banque d'Echange	10,000 00	6,400 00
Banque Molson	2,000 00	2,080 00
Débentures de Stratford	30,000 00	32,100 00
do Belleville	6,000 00	6,360 00
do Côteau Saint-Louis	20,000 00	22,400 00
do Cornwall	9,500 00	9,975 00
do Sorel	1,000 00	1,000 00
Total, valeur au pair et valeur vénale	$167,500 00	195,872 50

Reporté à la valeur vénale	195,872 50
Montant des prêts faits en argent aux porteurs de polices sur polices de la compagnie données en garantie collatérale	12,455 91
Argent en caisse et en banques	32,040 22
Effets à recevoir	3,723 39
Soldes des agents	3,877 89
Total	$411,228 51

SOLEIL—*Suite.*

AUTRE ACTIF.

Intérêt échu	$277 50	
Intérêt en cours	2,126 69	
Total		2,404 19
Loyers échus	$204 67	
Loyers en cours	33 33	
Total		238 00
Montant brut des primes échues et non payées sur polices en vigueur	$25,828 09	
Montant brut des primes sous délai	20,178 09	
Montant brut des primes en cours et sous délai	$46,006 18	
A déduire, les frais de perception à 10 pour cent	4,600 62	
Montant net des primes en cours et sous délai		41,405 56
Ameublement de bureau		1,257 54
Compte des timbres de Québec		575 01
Divers items, réassurances, etc		16,524 12
Total de l'actif		$473,632 93

PASSIF.

*Somme calculée comme suffisante pour couvrir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada (y compris les additions de boni et contrats viagers)	$343,907 78	
A déduire, les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	291 58	
Réserve nette des réassurances		$343,616 20
Réclamations d'indemnités pour cause de mort, établies mais non échues		2,000 00
Dividende semestriel aux actionnaires		2,500 00
Débentures—fonds d'amortissement		2,054 68
Divers comptes		1,234 20
Total du passif—département de la vie		$351,405 08
Passif—département des accidents		2,122 21
Total du passif (à l'exclusion du capital)		$353,527 29
Excédant net disponible quant aux porteurs de polices		$120,105 64
Capital versé		62,500 00
Excédant net disponible en sus du passif et du capital		$57,605 64

REVENU PENDANT L'ANNÉE.

(*Département de la vie.*)

Total brut reçu en argent pour primes	$101,172 81	
Primes payées par dividendes	7,295 23	
Argent reçu pour rentes viagères	6,184 00	
Total	$114,652 04	
A déduire les primes payées à d'autres compagnies pour réassurances	56 75	
Total du revenu des primes		$114,595 29
Montant reçu en intérêt		19,458 87
do loyers		1,967 60
Total du revenu		$136,021 76

*Basée sur la table H.M. de l'Institut des *Actuaries*, à 4½ p.c. d'intérêt.

SOLEIL—*Suite.*

EMPLOIS D'ARGENT PENDANT L'ANNÉE.

(Département de la vie.)

Argent payé en indemnités pour cause de mort (y compris additions de boni, $598.70)		$28,549 20
(Sur ce montant $5,000 ont été réclamées avant 1880, sur lesquelles $1,000 ont été omises accidentellement l'année dernière.)		
Argent payé aux rentiers viagers		70 00
Argent payé pour polices rachetées et changées		1,837 27
Argent payé en intérêt ou dividendes aux actionnaires		5,000 00
Argent payé en dividendes aux porteurs de polices et appliqué au paiement de primes		7,295 23
*Commissions, appointements et autres frais du personnel		25,016 89
Taxes, permis, etc		486 05
Rabais aux porteurs de polices		1,137 14
Toutes autres dépenses, savoir :—		
Intérêt payé sur dépôts, etc	$1,507 76	
Pertes par les agents	1,359 29	
Honoraires de médecins, $2,841.56 ; loyers, combustible, etc., $1,388.88 ; frais de route des agents, $2,970.33 ; frais judiciaires, port, change, etc., $3,519.44 ; publicité, impressions, etc., $1,759.66	12,479 87	
		15,346 92
Total des emplois d'argent		$84,738 70

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année		573	
Montant de ces polices		...	$926,370 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année		8	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		...	25,437 40
Nombre de polices en vigueur à cette date		2486	
Montant de ces polices	$3,881,479 24		
Additions de boni	15,659 87		
Total	$3,897,139 11		
Montant de ces polices réassurées dans d'autres compagnies autorisées au Canada	5,000 00		
Montant net des polices en vigueur le 31 décembre 1880			3,892,139 11

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année :—

(1) Par le décès de l'assuré	8	$24,838 70
(2) Par expiration	3	3,000 00
(2) Par rachat	13	20,800 00
(Pour lesquelles $1,405.22 ont été payés en argent.)		
(3) Par rachat, $98,000.00.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $14,492.80.)		
Différence des montants	...	83,507 20
(5) Par déchéance	391	623,100 00
Total	415	$755,245 90

*Ce chiffre comprend la commission et les dépenses du département des accidents.

SOLEIL—*Fin.*

Polices en vigueur au commencement de l'année	2,262	$3,615,124 95
Polices délivrées pendant l'année, y compris les polices renouvelées.	864	1,329,617 79
Polices ayant pris fin comme ci-dessus ou échangées contre des polices acquittées	475	769,738 70
Polices arrivées à fin par réduction	...	5,124 80
Polices non acceptées	165	288,400 00
Total des polices en vigueur à la date de cet état	2,486	3,881,479 24

Additions de boni—$15,659.87.

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	2143
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	764
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	8
Nombre des assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	540
Nombre de vies assurées à la date de cet état	2359

Signé et attesté sous serment, le 2 avril 1881, par

THOMAS WORKMAN,
Président.
R. MACAULAY,
Gérant et secrétaire.

(Reçu le 4 avril 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET TONTINE DE TORONTO.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—WILLIAM J. MACDONELL. | *Secrétaire*—ARTHUR HARVEY.

Bureau principal—Toronto.

(Organisée ou constituée en corporation le 2 mars 1872; opérations commencées au Canada le 1er septembre 1872.)

CAPITAL.

Montant du capital social autorisé	$500,000 00
Montant du capital social souscrit	104,200 00
Montant du capital social payé en argent	28,855 26

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF, D'APRÈS LE GRAND-LIVRE.

Biens-fonds (moins les charges) possédés par la compagnie	$ 3,548 31
Prêts sur biens-fonds, première hypothèque	15,528 19
Prêts sur biens-fonds, seconde hypothèque	2,261 92
Prêts en argent à des porteurs de polices sur polices de la compagnie données comme garantie collatérale	822 94

Effets possédés par la compagnie:—

		Valeur au pair.	Valeur vénale.
Débentures	de la ville de Belleville	$17,000 00	$18,360 00
do	de la ville de Stratford	5,050 00	5,555 00
do	de la cité de Toronto	2,400 00	2,496 00
do	du village de Bracebridge	450 00	450 00
do	de la ville de Brampton	2,500 00	2,625 00
do	du township de Macaulay	400 00	400 00
do	du village de Parkdale	5,000 00	5,000 00
	Total, valeur au pair et valeur vénale	$32,800 00	$34,886 00

Reporté à la valeur vénale	34,886 00
Argent au bureau principal	4 50
Argent à la banque des Marchands, Toronto	1,060 05
Effets à recevoir	188 83
Solde des agents, d'après le grand-livre	722 57
Total	$59,023 31

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû	$ 233 55	
Intérêt en cours	1,031 52	
Total		1,265 07
Total brut des primes non perçues sur polices en vigueur	$1,558 45	
Total brut des primes impayées sur polices en vigueur	973 29	
Total brut des primes sous délai	2,531 74	
A déduire, les frais de perception à 10 pour cent	97 33	
Montant net des primes dues ou sous délai		2,434 41
Versements de capital à percevoir		524 93
Diverses dettes		149 30
Ameublement de bureau		59 98
Total de l'actif		$63,457 00

TORONTO—*Suite.*

PASSIF.

*Montant net de la réserve de réassurances	$22,964 99
Réclamations pour cause de mort établies mais non échues	1,000 00
Réclamations en vertu de polices de dotation établies mais non échues.	1,000 00
Autre passif, Tontine N° 1	377 84
Total du passif	$25,342 83

Excédant, d'après le compte des porteurs de polices	$38,114 17
Capital versé en argent et versements à percevoir	29,380 19
Excédant net disponible, en sus du passif et du capital versé	$ 8,733 98

REVENU.

Argent reçu en primes	$4,492 78
Billets de primes, prêts et gages acceptés en paiement partiel de primes.	236 79
Total du revenu des primes	$4,729 57
Montant reçu en intérêts et dividendes	3,720 09
Total du revenu	$8,449 66

EMPLOIS.

Montant net des réclamations payées pour cause de mort (échues durant l'année dernière)	$ 930 00	
Montant net payé en dotations échues	1,000 00	
Montant net des réclamations payées pour cause de mort et dotations échues		$1,930 00
Argent payé en rachat de polices		376 74
Argent payé aux actionnaires pour intérêt ou dividendes		2,300 80
Commissions, appointements et autres frais du personnel		2,337 53
Taxes		14 63
Divers paiements, savoir :—		
Frais de poste, de télégraphie et de messageries, $91.14 ; impressions et papeterie, $76.67 ; publicité, $23.60 ; divers, $96.00		287 41
Total des emplois d'argent		$7,247 11

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada	68	
Montant de ces polices	...	$ 69,716 00
Nombre des polices échues pendant l'année au Canada	2	
Montant des réclamations en vertu de ces polices	...	3,000 00
Nombre de polices en vigueur à la date de cet état au Canada	210	
Montant de ces polices	...	193,747 22

* Calculé à 4½ pour cent, d'après la table H.M. des *Actuaries.*

TORONTO, SUR LA VIE—*Suite.*

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
(1) Par le décès de l'assuré	1	$1,000 00
(2) Par maturité	1	2,000 00
(3) Par rachat	5	6,500 00
(Pour lesquelles $376.74 ont été payés en argent.)		
(4) Par rachat, $11,000.00.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $3,511.08)		
Différence des montants	...	7,488 92
(5) Par déchéance	21	22,589 00
Total	28	$39,577 92

Polices en vigueur au commencement de l'année	170	$163,609 14
Polices délivrées durant l'année	68	69,716 00
Polices arrivées à fin	28	39,577 92
Polices en vigueur à la date de cet état	210	193,747 22

Nombre de vies assurées au commencement de l'année	166
Nombre de nouveaux assurés pendant l'année	68
Nombre de décès survenus pendant l'année parmi les assurés	1
Nombre des assurés dont les polices ont pris fin pendant l'année autrement que pour cause de mort	27
Nombre de vies assurées à la date de cet état	206

Signé et attesté sous serment, ce 5 mars 1881, par

W. J. MacDONELL,
Président.
A. HARVEY,
Secrétaire.

(Reçu le 9 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES *TRAVELERS.*

DÉPARTEMENT SUR LA VIE.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—JAMES G. BATTERSON. | *Secrétaire*—RODNEY DENNIS.

Siège social—Hartford, Conn., E.-U.

Agent au Canada—THOMAS SIMPSON. | *Bureau principal au Canada*—329 rue Notre-Dame, Montréal.

(Organisée ou constituée le 17 juin 1863. Opérations commencées au Canada le 1er juillet 1865.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé	$1,000,000 00
Montant souscrit et payé en argent	600,000 00

Primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$88,815 40

Montant payé durant l'année en indemnités au Canada, savoir :

En indemnités pour cause de mort	$12,650 00	
En dotations échues	3,210 00	
Montant net payé en indemnités		$15,800 60
Montant payé en rachat de polices		3,142 10
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada		$19,002 10

ACTIF AU CANADA.

Bons à 4½ p.c. des Etats-Unis déposés entre les mains du receveur général	$100,000 00
Bons municipaux déposés entre les mains du receveur général	29,000 00
Biens-fonds possédés au Canada (améliorés, à Stanstead, P.Q.)	2,400 00
Argent en caisse et en banques au Canada	9,600 80
Total de l'actif au Canada	$141,000 80

PASSIF AU CANADA.

(*En vertu de polices délivrées avant le* 31 *mars* 1878.)

Réclamations sur polices d'assurances sur la vie au Canada, non réglées mais non contestées		$17,000 00
*Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en cours au Canada	$394,156 00	
A déduire le montant des primes sous délai et impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent	11,571 00	
Différence		382,585 00
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada		$399,580 00

*Réserve à 4½ pour cent, table H. M. de l'Institut, calculé par le ministère.

14—14

TRAVELERS'—Suite.

(*En vertu de polices délivrées après le* 31 *mars* 1878.)

Réclamations en vertu de polices d'assurances sur la vie au Canada, non réglées mais non contestées		$7,000 00
*Somme calculée comme suffisante pour garantir toutes les polices en cours au Canada	$38,505 00	
A déduire les primes dues ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent	4,810 00	
Différence		33,695 00
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada..		$40,695 00
" " " tous les porteurs de polices au Canada.		$410,275 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées durant l'année au Canada	199	
Montant de ces polices		$321,350 00
Nombre des polices échues pendant l'année au Canada	21	
Montant des réclamations en vertu de ces polices		39,860 00
Nombre des polices en vigueur à cette date au Canada	2,173	
Montant de ces polices		2,927,344 00

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:

	Nombre.	Montant.
1. Par le décès de l'assuré	19	$36,650 00
2. " maturité	2	3,210 00
3. " rachat	8	11,900 00
(Pour lesquelles on a payé $3,142.10 en argent.)		
4. Par rachat, $138,750.00. (Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $41,170.00 en argent.)		
Différence des montants		97,580 00
5. Par déchéance	200	317,448 00
Total	229	$466,788 00

Polices en vigueur au commencement de l'année..	2,203	$3,072,782 00
Polices délivrées pendant l'année	129	321,350 00
Polices arrivées à fin	229	466,788 00
Polices en vigueur à la date de cet état	2,173	2,927,344 00

Nombre de vies assurées—non rapporté.

Signé et attesté sous serment le 30 mars 1881, par

THOMAS SIMPSON,
Agent au Canada.

(Reçu le 31 mars 1881.)

*Réserve à 4½ pour cent, table H.M. de l'Institut; calculé par le ministère.

TRAVELERS'—Suite.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DU DÉPARTEMENT DE LA VIE, PENDANT L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880—REVENU DURANT L'ANNÉE 1880.

Total du revenu des primes	$1,729,745 16
Argent reçu en intérêt et dividendes	265,510 90
do comme escompte sur indemnités payées d'avance	1,592 84
do pour loyers	20,374 91
do pour profits sur bons, etc., vendus	11,026 91
Total du revenu	$2,028,250 72

EMPLOIS D'ARGENT PENDANT L'ANNÉE 1880.

Montant total payé en indemnités et en dotations échues	$ 788,286 40
Argent payé aux rentiers viagers	1,150 00
Argent payé en rachat de polices	9,253 55
Argent payé aux actionnaires en intérêts et dividendes	72,000 00
Dépenses générales	726,438 89
Total des emplois	$1,597,128 84

ACTIF.

Valeur originaire des immeubles (moins les charges)	$1,159,355 23
Prêts garantis par obligations et première hypothèque sur biens-fonds	2,101,410 50
Prêts garantis par bons, actions, ou autres valeurs collatérales de commerce	86,000 00
Prêts faits en argent aux porteurs de polices sur polices de cette compagnie données comme garantie collatérale	1,500 00
Prix d'achat des effets possédés par la compagnie	1,904,693 01
Argent en caisse et en banques	211,216 69
Soldes des agents et effets à recevoir	32,903 68
	$5,497,079 12
A déduire, pour la dépréciation des effets	247,965 46
Total net de l'actif d'après le grand-livre, moins la dépréciation	$5,249,113 66

ACTIF SUPPLÉMENTAIRE.

Intérêt dû	$ 51,314 61
Montant net des primes non perçues et sous délai	87,699 66
Valeur vénale des actions et effets en sus du prix d'achat	163,969 99
Total de l'actif	$5,552,097 92
Y compris les items non admis	32,903 69

PASSIF.

Réserve de réassurance nette	$3,498,594 00
Total des réclamations non réglées	217,818 00
Montant dû pour appointements, loyers, etc	10,000 00
Passif du compte des porteurs de polices	$3,726,412 00
Excédant brut, d'après le compte des porteurs de polices	$1,792,782 00

TRAVELERS'—Fin.

RISQUES ET PRIMES—(ASSURANCE SUR LA VIE.)

Nombre des polices délivrées pendant l'année	1,743	
Montant de ces polices		$3,241,782 00
Nombre des polices arrivées à fin pendant l'année	1,225	
Montant de ces polices		2,378,630 00
Nombre des polices en vigueur à cette date	11,914	
Chiffre net des polices en vigueur		19,098,639 00

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *UNION MUTUAL.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—JOHN E. DEWITT. | *Secrétaire*—JAMES P. CARPENTER

Siège social, - - - - Augusta, Maine.

Bureau des directeurs—Boston, Mass. | *Bureau principal au Canada*—Toronto.

Agent au Canada—WILLIAM MULOCK.

(Organisée ou constituée en corporation le 17 juillet 1848.)

PAS DE CAPITAL.

Total brut des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurance sur la vie, au Canada	$78,921 91	
Total brut des billets, prêts ou gages, acceptés en paiement partiel de primes au Canada	4,231 00	
Total net du revenu des primes au Canada		$83,152 91

Montant payé en indemnités pendant l'année au Canada, savoir :—

En indemnités pour cause de mort	$30,339 25	
En dotations échues ou escomptées	12,865 00	
Montant net payé sur réclamations		$43,204 25
(Sur cette somme $13,036.23 sont pour 1879.)		
Montant net payé en rachat de polices		8,351 68
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices, et en réduction de primes		3,957 30
Montant total net payé aux porteurs de polices au Canada.		$55,513 23

ACTIF AU CANADA.

Bons des E.-U. (4's de 1907), déposés entre les mains du receveur général.	$100,000 00
Bond du district de la Colombie, do do	15,000 00
Hypothèques sur biens-fonds au Canada	2,000 00
Intérêt en cours et échu	87 96
Total de l'actif au Canada	$117,087 96

PASSIF AU CANADA.

(*En vertu des polices délivrées avant le* 31 *mars* 1878.)

Réclamations non réglés mais non contestées au Canada			$20,000 00
Réclamations contestées au Canada			5,000 00
Dividendes impayés			469 21
Primes payées d'avance			804 00
*Somme calculée comme suffisante pour garantir tous les risques en cours au Canada		$485,736 00	
A déduire les primes dues ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent	$ 7,053 97		
A déduire les billets de primes	50,160 00		
Intérêt en cours et passé échéance sur ces derniers	1,559 88		
		58,773 85	
Différence			426,962 15
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.			$453,235 36

*Calculé d'après la table d'expérience américaine, à 4½ pour cent d'intérêt.

UNION MUTUAL—Suite.

PASSIF AU CANADA.

(*En vertu de polices délivrées après le* 31 *mars* 1878.)

*Somme calculée comme suffisante pour garantir tous les risques en cours au Canada	$20,172 00	
A déduire les primes dues ou sous délai, moins les frais de perception à 10 pour cent	6,608 84	
Différence		$13,563 16
Primes payées d'avance, net		2,664 38
Dividendes impayés		51 70
Total net des obligations envers les porteurs de ces polices au Canada.		$16,279 24

DIVERS.

Nombre des nouvelles polices rapportées comme délivrées au Canada,	142	
Chiffre de ces polices		$ 201,550 00
Nombre de polices échues en Canada pendant l'année (à l'exception des dotations escomptées)	30	
Chiffre des réclamations en vertu de ces polices		51,263 02
Nombre de polices en vigueur à cette date au Canada	1,808	
Chiffre de ces polices		2,743,678 19

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada :—

	Nombre.	Montant.
1. Par décès de l'assuré	23	$39,600 00
2. Par maturité et escompte	10	12,865 00
3. Par expiration	8	14,000 00
4. Par rachat	16	33,173 00
(Pour lesquelles $8,351.68 ont été payés en argent.)		
5. Par rachat, $72,927.00.		
(Pour lesquelles des polices acquittées ont été données au montant de $19,130.00,)		
Différence des montants	...	53,797 00
6. Par déchéance	108	178,350 00
Total	165	$331,785 00

Polices en vigueur au commencement de l'année	1,746	$2,732,914 00
Polices délivrées pendant l'année, remises en vigueur et augmentées	319	451,900 34
Polices ayant pris fin comme ci-dessus, ou échangées contre des polices acquittées	212	350,915 00
Polices diminuées	......	16,071 15
Polices non acceptées	45	74,150 00
Polices en vigueur à la date de cet état	1,808	2,743,678 19

Nombre de vie assurées.—Non rapporté.

Signé et attesté sous serment, ce 8 avril 1881, par

JOHN E. DEWITT,
Président.
J. P. CARPENTER,
Secrétaire.

(Reçu le 11 avril 1881.)

*Calculé d'après la table d'expérience américaine, à 4½ p.c. d'intérêt.

UNION MUTUAL—Fin.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES DE L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Bilan.

Dt.	$ cts.	Av.	$ cts.
Fonds de réassurances, table américaine, 4½ pour cent	6,108,415 00	Argent en banques	112,736 34
Réclamations en voie de règlement	157,158 14	do caisse	258 02
Primes payées d'avance, net	34,076 37	do route (reçu depuis)	5,231 18
Dividendes non payés aux porteurs de polices	8,283 01	Bons des Etats-Unis	240,350 00
Dotations échues et impayées	13,957 00	Bons de cité et de ville	315,869 50
Prix de rachat impayés	355 55	Bons des chemins de fer	198,375 00
Réserve éventuelle pour effets impayés et toutes autres obligations	7,891 00	Biens-fonds	2,470,003 41
Excédant d'après le compte des porteurs de polices	306,213 77	Hypothèques	1,670,753 42
(Excédant évalué d'après le système de New-York, 4½ p.c. d'intérêt, $644,-013.77.)		Prêts collatéraux	317,890 70
		Prêts sur polices	2,053 87
		Effets à recevoir	1,827 88
		Billets de primes	1,053,508 29
		Soldes dus par les agents, (gar.)	3,015 12
		Total net de l'actif le 31 décembre 1880	6,391,872 73
		A ajouter, autre actif:—	
		Primes sous délai	67,792 99
		Primes en voie de perception	28,273 48
		Loyers en cours	6,297 94
		Intérêt en cours	61,369 02
		Intérêt passé échéance	80,743 68
	$6,636,349 84	Total brut de l'actif le 31 déc. 1880	$6,636,349 84

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE *UNITED STATES.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—T. H. BROSNAN.

Secrétaire—C. P. FRALEIGH. | *Siège social*—Cité de New-York.

(Organisée ou constituée en corporation en février 1850.

CAPITAL.

Capital autorisé	$1,000,000 00
Capital souscrit et versé en argent	250,000 00
Bons de capital	180,000 00

Montant des primes reçues en argent pendant l'année sur polices d'assurances sur la vie au Canada	$1,723 35

Montant payé en indemnités pendant l'année au Canada	Aucun
Montant payé en dividendes ou boni aux porteurs de polices	100 40
Montant net payé aux porteurs de polices au Canada	$100 40

ACTIF AU CANADA.

Bons des Etats-Unis déposés entre les mains du receveur général	$60,000 00

PASSIF AU CANADA.

Somme calculée comme suffisante pour garantir la réserve nette de toutes les polices en vigueur au Canada	$18,419 00	
A déduire, le montant des primes sous délai et impayées, moins les frais de perception à 10 pour cent	240 03	
Différence		$18,178 97
Total net des obligations envers les porteurs de polices au Canada.		$18,178 97

DIVERS.

Nombre de polices échues pendant l'année au Canada		Aucune.
Nombre des polices en vigueur au Canada à cette date	28	
Montant de ces polices		$44,665 00

Nombre et montant des polices arrivées à fin pendant l'année au Canada:—

	Nombre.	Montant.
1. Par déchéance	1	$5,000 00

UNITED STATES—Fin.

Polices en vigueur au commencement de l'année......................	28	$49,665 00
Polices arrivées à fin....................	1	5,000 00
Polices en vigueur à la date de cet état..............................	27	44,665 00

Nombre des vies assurées.—Non rapporté.

Signé et attesté sous serment, ce 24 janvier 1881, par

GEO. H. BURFORD.

(Reçu le 26 janvier 1881.)

ETATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES

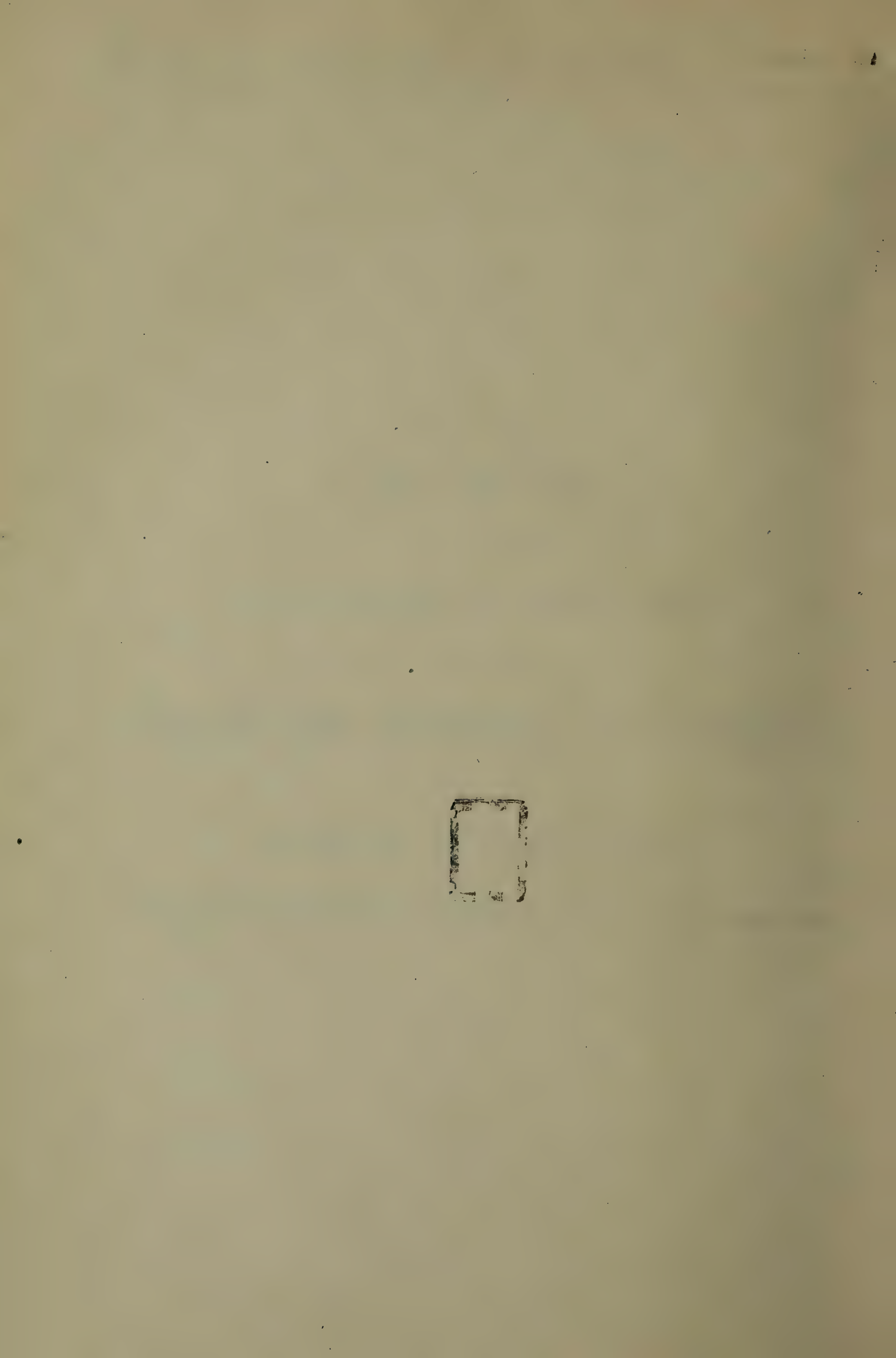
CONTRE LES

ACCIDENTS, DE GARANTIE, SUR GLACES,

ET SUR

CHAUDIÈRES A VAPEUR,

EN CONFORMITÉ DE L'ACTE D'ASSURANCES REFONDU DE 1877.



LISTE DES COMPAGNIES

AUTORISÉES A FAIRE DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES, CONTRE LES **ACCIDENTS**, DE **GARANTIE**, ET SUR **CHAUDIERES A VAPEUR**, AU CANADA PENDANT L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

ACCIDENTS.

Compagnie d'assurances du Canada contre les accidents.
Compagnie d'assurances des Citoyens, du Canada.
Compagnie de garantie et contre les accidents de London (à responsabilité limitée.)
Compagnie d'assurances mutuelle sur la vie dite du Soleil, de Montréal.
Compagnie d'assurances sur la vie et Tontine de Toronto.
Compagnie d'assurances *Travelers'* de Hartford, Conn.

GARANTIE.

Compagnie de garantie du Canada (Montréal.)
Compagnie d'assurances des Citoyens du Canada.
Compagnie de garantie et contre les accidents de London (à responsabilité limitée.)

GLACES.

Metropolitan Plate-Glass Insurance Company de New-York.—Bureau principal au Canada, à Montréal. (Pas de permis régulier, mais autorisée à opéror.)

CHAUDIÈRES À VAPEUR.

Association d'assurances canadienne des personnes qui font usage de la vapeur.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA CONTRE LES ACCIDENTS.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—Sir A. T. Galt, G.C.M.G. | *Gérant et secrétaire*—Edw. Rawlings.

Siège social—Montréal.

(Organisée et opérations commencées au Canada en 1874.)

CAPITAL.

Autorisé	$500,000 00
Souscrit	108,480 00
Payé en argent	34,960 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

Effets possédés par la compagnie :—

	Valeur au pair.	Valeur vénale.
Bons du havre de Montréal, à 6 p.c.	$ 500 00	$ 565 00
do do	4,000 00	4,520 00
Bons à 6 p.c. de Montréal et de Champlain	4,866 67	4,866 67
Bons à 5 p.c. de la corporation de Montréal	5,000 00	5,300 00
Total	$14,366 67	$15,251 67

Déposé au gouvernement, savoir :—

Bons à 6 p.c. du havre de Montréal	$ 3,500 00	$ 3,955 00
do do	10,000 00	11,750 00
Bons à 6 p.c. de la Compagnie d'entrepôts de Montréal	9,733 33	9,733 33
Effets fédéraux du Canada, 5 p.c	549 67	577 15
Total	$23,783 00	$26,015 48
Total, valeur au pair et valeur vénale	$38,149 67	$41,267 15

Reporté à la valeur vénale	$41,267 15
Argent en caisse et en banques	3,217 16
Argent déposé à la banque Molson	8,063 42
Soldes des agents	4,176 11
Intérêt échu sur placements	28 77
Total de l'actif	$56,752 61

PASSIF.

Réserve des primes non acquises	$10,667 17
Honoraires des directeurs et commission sur soldes des agents	1,835 22
Dividendes déclarés et dus mais restant impayés	1,111 87
Total du passif	$13,614 26
*Capital social payé en argent	$34,960 00
Excédant net disponible en sus de tout passif et du capital social	$ 8,178 35

* Du 31 décembre 1880, et du 2 mars 1881, le capital versé a augmenté de $60,300.00, et l'actif en proportion.

ACCIDENTS—*Fin.*

REVENU.

Argent reçu pour primes	$31,249 51
Intérêt	1,157 72
Vente de timbres	14 86
Total	$32,422 09
Reçu, appel de capital	7,840 00
Total du revenu	$40,262 09

EMPLOIS.

Montant payé sur pertes survenues les années précédentes (ces pertes étaient évaluées dans le dernier état à $2,111.42)	$2,111 42	
Payé sur pertes survenues durant l'année	7,883 67	
Montant total net payé durant l'année sur pertes par des accidents		$9,995 09
Dividende aux actionnaires à 8 p.c.		2,169 60
Commissions ou courtage		7,707 25
Appointements, honoraires et autres frais du personnel		4,315 96
Taxes		328 79
Ristournes et boni aux porteurs de polices		2,358 00
Dépenses générales		8,028 03
Total des emplois d'argent		$34,902 72

RISQUES ET PRIMES.

	Nombre.	Montant.	Primes.
Total des polices en vigueur à la date du dernier état	2,164	$3,189,000	$19,258 25
Polices délivrées durant l'année—nouvelles et renouv.	4,028	5,439,235	32,439 90
Total	6,192	$8,628,235	$51,698 15
A déduire, les polices arrivées à fin	3,559	5,313,985	30,363 82
Total net des polices en vigueur	2,633	$3,314,250	$21,334 33

Nombre total des polices en vigueur à la date de cet état	2,633
Montant net des polices en vigueur	$3,314,250 00
Total des primes	21,334 33

Signé et attesté sous serment, le 9 mars 1881, par

JOHN RANKIN,
Vice-président.
EDWARD RAWLINGS,
Secrétaire.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES CITOYENS, DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS.

	Nombre.	Montant.
Nombre et montant des polices rapportées comme délivrées durant l'année,—nouvelles, ou renouvelées	631	$1,438,500 00
Montant des primes sur ces polices		4,506 00
Nombre et montant des polices en vigueur le 31 décembre 1880	293	635,000 00
Montant des primes sur ces polices		3,389 75
Nombre et montant des réclamations présentées durant l'année	13	376 43
Réclamations non-réglées		Aucune.

REVENU.

Argent reçu en primes	$4,117 65
Argent reçu en intérêt	374 21
Argent reçu en loyers	582 11
Total du revenu en argent	$5,073 97

EMPLOIS.

Boni aux porteurs de polices	$ [illegible]10 00
Argent payé en indemnités	376 43
Frais d'administration, y compris commissions, appointements, loyers, etc.	2,398 16
Total des emplois d'argent	$2,984 59

(*Pour l'actif et le passif, voir l'état du département de l'incendie.*)

Signé et attesté sous serment, le 19 février 1881, par

HUGH ALLAN,
Président.

GERALD E. HART,
Gérant.

(Reçu le 21 février 1881.)

14—15

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLE DITE DU SOLEIL. DE MONTREAL.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS.

(Pour l'actif, voir l'état du département de la vie.)

PASSIF.

Primes non acquises		$2,122 21

REVENU.

Argent brut reçu pour primes	$4,396 05	
A déduire, payé pour réassurances	107 25	
Argent net reçu pour primes		$4,288 80
Primes entre les mains des agents		928 25
Total du revenu		$5,217 05

EMPLOIS.

Indemnités payées pendant l'année		$5,882 35

NOUVELLES OPÉRATIONS.

Montant des polices rapportées comme délivrées pendant l'année		$499,500 00
Primes sur ces polices		2,541 50
Nombre des polices délivrées pendant l'année	332	
Montant des polices en vigueur à la fin de l'année		839,350 00
Primes sur ces polices		4,712 10

Signé et attesté sous serment le 2 avril 1881, par

THOMAS WORKMAN,
Président.

R. MACAULAY,
Gérant et secrétaire.

(Reçu le 4 avril 1881.)

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE *TRAVELERS*, DE HARTFORD, CONN, E.U.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1881.

DÉPARTEMENT DES ACCIDENTS—OPÉRATIONS AU CANADA.

Total des primes reçues pendant l'année au Canada		$30,885 67
Montant payé durant l'année sur polices contre les accidents au Canada, savoir :—		
Pour cause de décès	$10,000 00	
Pour blessures	10,693 58	
Montant net payé sur polices contre les accidents au Canada		$20,693 58

PASSIF AU CANADA.

Montant des indemnités en vertu de polices d'assurances contre les accidents, non établies mais non contestées au Canada	$10,000 00

DIVERS.

Nombre de nouvelles polices rapportées comme délivrées pendant l'année au Canada,	2,278	
Montant de ces polices		$4,101,500 00
Nombre de polices échues au Canada pendant l'année, savoir :		
Pertes totales	2	$20,000 00
Blessures	360	10,693 58
Total	362	$30,693 58

Signé et attesté sous serment, ce 30 mars 1881, par

THOMAS SIMPSON,
Agent principal au Canada.

(Reçu le 31 mars 1880.)

LA COMPAGNIE DE GARANTIE DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—
SIR A. T. GALT, G.C.M.G.

Gérant et secrétaire—
EDWARD RAWLINGS.

Siège social—260 rue Saint-Jacques, Montréal.

(Organisée ou incorporée en 1851 ; opérations commencées au Canada en 1872.)

CAPITAL.

Montant du capital autorisé	$1,000,000 00
Montant souscrit	500,000 00
Montant versé en argent	147,040 00

(*Pour la liste des actionnaires, voir l'annexe.*)

ACTIF.

	Valeur au pair.	Valeur vénale.	
Prêts sur obligations et hypothèques, sur lesquels il n'est pas dû plus d'un an d'intérêt, garantis par première hypothèque sur biens-fonds.			1,600 00
Effets possédés par la compagnie, savoir:			
Bons de la corporation de Montréal, 6 p. c.	$ 500 00	$ 550 00	
do do do	2,000 00	2,100 00	
do do do	2,000 00	2,000 00	
Bons des écoles protestantes de Montréal, 6 p. c	9,000 00	10,260 00	
Bons du havre de Montréal, 6 p. c.	7,000 00	7,910 00	
do do 6½ p. c.	5,000 00	5,225 00	
Bons de Montréal et Champlain, 6 p c.	3,893 33	3,893 33	
Bons du comté de Compton, 6 p. c.	2,433 33	2,530 66	
Bons de la cité de Toronto, 6 p. c.	10,000 00	10,600 00	
Effets de la corporation de Montréal, 6 p. c.	25,000 00	26,500 00	
Total	66,826 66	71,568 99	
Bons déposés au gouvernement, savoir :—			
Bons de la corporation de Montréal, 6 p. c.	$4,000 00	$4,200 00	
do do do	5,000 00	5,500 00	
do do do	2,000 00	2,150 00	
Bons du havre de Montréal, 6 p. c	8,000 00	8,640 00	
do do do	7,000 00	7,980 00	
Bons de l'entrepôt de Montréal, 7 p. c.	9,733 33	9,733 33	
Bons des écoles protestantes de Montréal, 6 p. c	5,000 00	5,600 00	
Bons de la salle d'exercice de Montréal, 6 p. c.	2,000 00	2,200 00	
do do do	2,000 00	2,140 00	
do do do	2,000 00	2,040 00	
Bons de l'aqueduc de Victoria, C.B., 7 p.c.	10,000 00	11,000 00	
Effets fédéraux du Canada, 5 p.c.	399 67	419 65	
	57,133 00	61,602 98	
Total, valeur au pair et valeur vénale	123,959 66	133,171 97	
Reporté à la valeur vénale			133,171 97
Argent en caisse au bureau principal			12,391 09
Argent à la banque de Montréal			41,424 21
Intérêt dû et impayé sur effets			526 48
Soldes des agents			1,562 87
Effets à recevoir			857 00
Mobiliers de bureaux et aménagement			1,556 50
Total de l'actif			$193,090 12

GARANTIE DU CANADA—*Suite.*

PASSIF.

Chiffre total net des réclamations non réglées pour pertes résultant de polices de garantie au Canada (portées devant les tribunaux les années précédentes)	$6,500 00
Réserve des primes non acquises sur polices de garantie	26,540 93
Dividendes déclarés et dus, mais restant impayés	259 71
Dividendes déclarés mais non encore dus	3,316 45
Dû pour honoraires des directeurs, loyer, publicité et autres dépenses diverses	2,333 34
Total du passif	$38,950 43
*Capital social payé en argent	$147,040 00
Excédant net disponible en sus de tout passif et du capital social	$7,099 69

REVENU.

Argent reçu pour primes	$52,368 43
Reçu pour intérêts et dividendes	4,741 23
Indemnités recouvrées	2,125 31
Timbres de Québec	11 65
Primes sur nouvelle émissionde capital	1,905 00
Total	$61,151 62
Reçu en appel de capital	95,660 00
Total du revenu	$156,811 62

DÉPENSES.

Montant payé durant l'année pour pertes encourues les années précédentes (y compris les pertes estimées dans le dernier état à $18,500.)	$19,872 94	
Montant payé pour pertes encourues durant l'année	21,056 23	
Montant net payé durant l'année pour pertes sur polices de garantie		$40,929 17
Montant des dividendes payés durant l'année à 8 pour cent		4,141 33
Boni aux actionnaires		25,000 00
Commission ou courtage		3,181 21
Appointements, honoraires et tous autres frais du personnel		6,702 68
Taxes		352 80
Boni aux porteurs de polices		4,751 83
Dépenses générales		12,208 12
Total des dépenses		$97,267 14

* Depuis le 31 décembre 1880, le fonds capital de cette compagnie s'est augmenté par le paiement de $42,500, ce qui a porté le capital versé en argent, le 20 janvier 1881, à $189,540, et l'actif brut à $233,176.62.

GARANTIE, DU CANADA—*Fin.*

DIVERS.

	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices en vigueur à la date du dernier état (brut).	3,432	$4,663,500	$45,123 08
Polices délivrées durant l'année—nouv. et renouv.	2,105	2,228,350	22,803 32
Total	5,537	$6,891,850	$67,926 40
A déduire les polices éteintes	1,055	1,587,327	14,844 55
Polices en vigueur le 31 déc. 1880 (brut et net).....	$4,482	$5,304,523	$53,081 85

Nombre total de polices en vigueur à cette date........................ 4,482
Montant total net en vigueur $5,304,523 00
Total des primes sur ces polices... 53,081 85

Signé et attesté sous serment, ce 8 mars 1881, par

JOHN RANKIN,
Vice-président.

EDWARD RAWLINGS,
Secrétaire.

(Reçu le 9 mars 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES CITOYENS DU CANADA.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

DÉPARTEMENT DES GARANTIES.

Nombre et montant des polices rapportées comme délivrées pendant l'année, nouvelles ou renouvelées		958	$1,708,050 00
Montant des primes sur ces polices			14,758 72
Nombre et montant des polices en vigueur le 31 décembre 1880.		840	1,576,250 00
Montant des primes sur ces polices			14,002 07
Montant des réclamations présentées pendant l'année			2,166 02
Réclamations non établies	$1,218 00		
Réclamations contestées	4,890 00		
Montant total des réclamations non réglées			$6,108 00

REVENU.

Argent reçu en primes	$14,249 73
Argent reçu en intérêt	1,044 83
Argent reçu pour loyers	1,358 24
Indemnités recouvrées	1,528 42
Total du revenu en argent	$18,181 22

EMPLOIS.

Payé pour réclamations d'indemnités échues les années précédentes	$32,500 00	
do do do en 1880	948 02	
Total		$33,448 02
Frais généraux d'administration, y compris appointements, rétributions des directeurs, loyers, commission, frais judiciaires, etc		6,247 49
Total des emplois d'argent		$39,695 51

(*Pour l'actif et le passif, voir l'état du département de l'incendie.*)

Signé et attesté sous serment, ce 19 février 1881, par

HUGH ALLAN,
Président.

GERALD E. HART,
Gérant.

(Reçu le 21 février 1881.)

COMPAGNIE D'ASSURANCES *THE LONDON GUARANTEE AND ACCIDENT.*

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Bureau principal—Londres, Angleterre. | *Secrétaire*—E. G. LAUGHTON ANDERSON.

Organisée ou constituée en corporation, A.D. 1869.

Bureau principal au Canada—Toronto. | *Agent au Canada*—A. T. MCCORD, JR.

Opérations commencées au Canada, juillet 1880.

CAPITAL.

Montant du capital autorisé	£250,000
Montant souscrit	116,120
Montant versé en argent	46,448

ACTIF AU CANADA.

Effets du Canada déposés entre les mains du receveur-général	$53,533 33
Argent à la banque Fédérale	1,989 83
Total de l'actif au Canada	$55,523 16

PASSIF AU CANADA.

Réserve des primes non acquises pour tous les risques en cours au Canada :

Garantie	$1,758 49	
Accident	307 75	
Total de la réserve		$2,066 24

REVENU AU CANADA.

Montant brut reçu pour primes d'assurances de garantie	$3,712 40	
A déduire les rabais accordés par la compagnie aux porteurs de polices	110 38	
Montant net de ces primes	$2,602 02	
Montant net de l'argent reçu pour primes	674 50	
Total net de l'argent reçu au Canada		$3,276 52

EMPLOIS AU CANADA.

Montant net payé durant l'année pour pertes en vertu de police de garantie	$322 39
do do do pertes do contre les accidents	50 00
Total net du montant payé durant l'année pour pertes	$ 372 39
Payé pour commission ou courtage au Canada	914 30
Total des emplois d'argent au Canada	$1,286 69

LONDON GUARANTEE—Suite.

RISQUES ET PRIMES.

Risques garantis au Canada.	Nombre.	Montant.	Primes.
Polices délivrées durant l'année	210	$448,850	$3,712 40
A déduire les polices éteintes	9	35,000	195 42
Total net des polices en vigueur au 31 déc. 1880	201	$413,850	$3,516 98
Risques contre les accidents au Canada.			
Polices délivrées durant l'année	78	$148,500	$699 50
A déduire les polices éteintes	8	28,000	84 00
Total net des polices en vigueur au 31 déc. 1880	70	$120,500	$615 50

Nombre total des polices en vigueur à cette date au Canada 271
Montant net des polices en vigueur $534,350 00
Total des primes sur ces polices 4,132 48

Signé et attesté sous serment ce 23 février 1881, par

A. T. McCORD, Jr.

(Reçu le 26 février 1881.)

OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

(*Extrait du rapport des directeurs,* 1881.)

Durant l'année 2,482 polices ont été complétées, assurant £1,203,266 et produisant un nouveau revenu annuel de £8,235 16s. 2d.

Le total brut du revenu des primes a été de £27,091 3s. 8d., et le montant payé pour réassurances£644 14s. 2d.

Les reclamations, y comprises celles non encore reçues, ont été de £8,621 5s. 11d.

Le compte du revenu—y compris la somme apportée de 1879—indique une balance de £6,957 6s. 2d., en faveur de la compagnie, après en avoir retranché le solde du compte des dépenses préliminaires—Sur cette somme les directeurs recommandent de porter £3,000 au compte de la réserve, qui s'élèvera alors à £20,000, et d'affecter £3,251 7s. 2d. au paiement d'un dividende au taux de 7 pour cent pour cent pour l'année, exempt de taxe de revenu, laissant à reporter une balance de £644 14s. 2d.

Une succursale canadienne a été ouverte à Toronto, et les opérations contre les accidents et de garanties ont été commencées sous les directeurs locaux suivants:—A Toronto, Robert Hay, écr., M.P., H. S. Strathy, écr., A. Boultbee, écr., M.P., W. H. Dunspaugh, écr.; A. T. McCord, fils, agent en chef pour le Canada. A Montréal, A. W. Ogilvie, écr., Gilbert Scott, écr., A. F. Gault, écr., l'hon. L. R. Church, C.R , M.P.P., Jno. S. Hall, écr., Alph. Desjardins, écr., M.P., E. T. Brookes, écr., C.R., M.P.

Pour pouvoir à la garantie exigée par les actes concernant les assurances au Canada, £11,000 sur effets du gouvernement du Canada portant 4 pour cent d'intérêt, ont été déposés au crédit du receveur-général.

Bilan le 31 *décembre* 1880.

	£	s.	d.	Placements—au prix d'achat.	£	s.	d.
Capital—50,000 actions de £5 chacune, £250,000 dont 23,224 sont souscrites, sur lesquelles £2 par action ont été payés	£46,448	0	0	*£5,811 19s. 1d consols	£5,420	11	6
Dividendes non-réclamés	180	16	0	*£2,000 effets des Indes à 4 pour cent	2,041	2	0
Divers comptes	1,061	7	1	Ditto 5,000 Rs	472	10	0
Réserve pour réclamat. non réglées	4,371	11	8	Rs. 15,000 ditto bons de 1880 à 4½ pour cent	1,336	17	6
Réserve, y compris provision pour polices en cours	20,000	0	0				
A reporter							

LONDON GUARANTEE—Suite.

Bilan, le 31 *décembre* 1880—Suite.

Report			....		
Compte du revenu—Bilan du revenu et des dépenses reporté de l'année dernière	£3,722 0 2		*£1,800 d'effets 5 p.c. garantis du chemin de fer Oude et Rohilcund.......... ...	2,204 0 6	
Moins — dividendes payés en mars 1880	2,786 17 6		*£4,500 d'effets 5 p.c. garantis du chemin de fer Bombay et Baroda	5,622 14 4	
	£ 935 2 8		£3,000 d'effets 4 p. c. de la corporation de Londres...........	3,009 5 0	
Solde pour l'année expirée ce jour, comme ci-dessous..	6,022 3 6		£2,000 d'effets 3½ p. c. du conseil des tra. Metropolitains	2,039 13 0	
	£6,957 6 2		£4,500 d'effets 4 pour cent garantis du chemin de fer London et North Western	4,761 6 0	
Moins — porté à la réserve..............	3,000 0 0	3,957 6 2	£4,500 d'effets 4 pour cent garantis du ch de fer North Eastern	4,711 11 8	
			£11,000 d'effets féd. du Canada 4 p. cent... (Déposés au crédit du receveur général du Canada.)...	10,327 16 1	
			£2,500 d'effets 5½ p. cent du Cap de Bonne-Espérance..	2,408 8 4	
			£4,400 d'effets 5½ p. cent de la Nouvelle-Galle du Sud........	4,544 13 3	
			£2,000 d'effets 4 p. c. de Queensland......	1,786 2 8	
			£3,000 d'effets 4½ p. cent de Victoria...	3,063 14 8	
			Prêts sur hypothèques	5,300 0 0	
			Dépôt fixé dans la banque English, Scottish et Australian et Melbourne..	6,500 0 0	
			Dépôt fixé dans la banque Orientale de Maritius	1,708 0 0	
			Dépôt fixé dans la Standard Bank of British South Africa, de Londres.....	2,000 0 0	
			Intérêt échu	728 11 0	£69,986 17 6
			Divers soldes des agents, y compris ceux des banques locales..................	£6,024 19 10	
			Moins—réserve pour commission, etc...	1,300 0 0	4,724 19 10
			Argent à la banque d'Alliance............	£1,292 5 10	
			Argent en caisse......	17 17 9	1,310 3 7
		£76,022 0 11			£76,022 0 11

(*Entre les mains des administrateurs de la compagnie, en tout, £20,000.

LA *METROPOLITAN PLATE-GLASS INSURANCE COMPANY* DE NEW-YORK.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—HENRY HARTEAU. | *Secrétaire*—THOMAS S. THORP.

Bureau principal—61 Liberty Street, Cité de New-York.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES.

Montant du capital versé	$100,000 00

ACTIF.

Bons des E.-U. portant 4½ pour cent, 1891—valeur vénale	$134,400 00
Argent en caisse et en banque	8,537 56
Intérêt dû	450 00
Dû pour primes	4,601 57
Dettes garanties autrement	999 69
Toutes autres garanties	4,265 52
Total de l'actif	$153,254 34

PASSIF.

Pertes non établies	$ 864 11
Toutes autres réclamations contre la compagnie	686 24
Montant nécessaire pour réassurer les risques en cours	29,096 77
Total du passif	$ 30,647 12

Signé et attesté sous serment, par

HENRY HARTEAU,
Président.
THOS. S. THORP,
Secrétaire.

NEW-YORK, 24 janvier 1881.
(Reçu le 26 janvier 1881.)

OPÉRATIONS CANADIENNES.

Actif au Canada—Balance en banque	$ 230 00
Passif au Canada—réclamations non établies	Aucune.
Primes reçues	1,057 14
Pertes payées	618 47
Montant des risques pris durant l'année	16,846 85
Montant des risques en vigueur à la fin de l'année	20,781 57

A. J. PELL,
Agent général.

MONTRÉAL, le 25 mars 1881.

ASSOCIATION D'ASSURANCES CANADIENNE DES PERSONNES QUI FONT USAGE DE LA VAPEUR.

ÉTAT POUR L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1880.

Président—Sir ALEX. CAMPBELL.
Vice-Président—L'hon. J. MCMUNICH.
Mécanicien-chef—GEO. C. ROBB.
Secrétaire-trésorier—A. F. JONES.

Bureau principal—Victoria Chambers, 9 Victoria Street, Toronto.

CAPITAL.

Montant du capital autorisé	$500,000 00
do souscrit	100,000 00
do versé	20,020 00

REVENU.

Primes	$ 7,494 07
Services spéciaux rendus	337 65
Intérêt sur placements	1,068 24
	$ 8,899 96

EMPLOIS.

Dépenses générales, y compris appointements, loyers, etc	$ 4,388 16
Frais de route	1,068 34
Commission aux agents	371 97
Publicité	240 85
Indemnités payées	86 67
Honoraires des solliciteurs	22 43
Primes impayées remises	133 10
	$ 6,311 52

ACTIF.

Placements—

$		Prix d'achat.	Valeur vénale.
5,260	d'effets de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest.	$7,859 50	$11,309 00
5,000	do *Building and Loan Association*	5,937 50	4,800 00
3,900	do *Imperial Loan Company*	4,368 00	4,602 00
	Total du prix d'achat et de la valeur vénale	$18,165 00	$20,711 00

Reporté à la valeur vénale	$20,711 00
Effets à recevoir, sur appel de fonds	560 17
Primes impayées et en voie de transmission par les agents	1,314 93
Services spéciaux rendus mais encore impayés	85 30
Dividendes sur placements en cours	531 00
Mobilier de bureau, y compris le nécessaire des inspecteurs	365 59
Argent en caisse et en banque	871 75
	$ 24,469 74

PASSIF.

Montant total assuré en vertu de 303 polices d'assurances	778,000 00

Signé et attesté sous serment, le 7 avril 1881, par

J. McMURRICH,
Vice-président.
A. F. JONES,
Secretaire-trésorier.

(Reçu 9 avril 1881).

ACTES PASSÉS DURANT LA SESSION DE 1881, RELATIFS AUX ASSURANCES.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de la Compagnie de Garantie du Canada, et de changer son nom en celui de "Compagnie de Garantie de l'Amérique du Nord."

Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la "Compagnie d'Assurance du Canada contre les accidents," et d'autoriser le changement de nom de la dite compagnie pour celui de "Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord contre les Accidents."

Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'Assurance Métropolitaine du Canada contre l'incendie.

Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie anglaise et coloniale d'assurance.

ESTIMATION DES POLICES D'ASSURANCE SUR LA VIE EN CANADA AU 31 DÉCEMBRE 1879.

Ci-suivent les résultats de l'estimation de toutes les polices des compagnies d'assurance sur la vie autorisées à faire des opérations en Canada, au 31 décembre 1879. Cette estimation est basée sur les tables de mortalité de l'Institut des Actuaires, à 4½ pour cent d'intérêt, les primes nettes seules étant estimées. Dans le cas de polices sur deux vies, l'on s'est servi de la table d'expérience américaine, à 4½ pour cent, et dans les quelques cas d'assurances d'enfants, de la table de Carlisle, à 4 pour cent.

ÆTNA, SUR LA VIE.

Polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.—Nombre 6,366; chiffre, $7,231,625 valeur, $1,537,785.32.

Polices délivrées après le 31 *mars* 1878.—Nombre, 1,387; chiffre, $2,057,700; valeur, $60,162.28.

Nombre total en vigueur au Canada, 7,753; chiffre total, $9,289,325; valeur totale, $1,597,947.60.

ASSOCIATION MÉDICALE SUR LA VIE DITE "BRITON."

Nombre de polices, 58; chiffre, $106,910; valeur, $5,827.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU "CANADA," SUR LA VIE.

Nombre de polices, 11,273; chiffre, $18,635,219.18; valeur, $2,573,395.60. Nombre de boni, 4,956, (viz., réversion, 4,085; réduction permanente des primes, 363; réduction temporaire des primes, 508); chiffre, 877,460.34; valeur, $455,-952.85. Chiffre total en vigueur, $19,512,679.52; valeur totale, $3,029,348.45.

DES CITOYENS.

Nombre de polices, 689; chiffre, $1,170,475.86; valeur, $115,275.72. Nombre de boni, 81; chiffre, $6,371; valeur, $2,986.06. Chiffre total en vigueur, $1,176,-846.86; valeur totale, $118,261.78.

"COMMERCIAL UNION."

Polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.—Nombre, 290; chiffre, $634,277.54: valeur, $108,255.35. Nombre de boni, 216; chiffre, $63,287.59; valeur, $28,530.07. Chiffre total des dites polices, $697,565.13; valeur totale, $136,785.42.

Polices délivrées après le 31 *mars* 1878.—Nombre, 20; chiffre, $51,328.73; valeur, $2,268.45.

Nombre total des polices en vigueur au Canada, 310; chiffre total en vigueur, $748,893.86; valeur totale, $139,053.87.

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE DITE DE LA CONFÉDÉRATION.

Nombre de polices, 4,104; chiffre, $6,042,682; valeur, $376,730.92. Nombre de boni, 255; chiffre, $9,084.60; valeur, $3,879.73. Chiffre total en vigueur, $6,051,766.60; valeur totale, $380,610.65.

"EQUITABLE."

Polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.—Nombre, 1,875; chiffre, $4,359,470; valeur, $630,435.40. Nombre de boni, 355; chiffre, $56,543; valeur, $27,103.81. Chiffre total des dites polices, $4,416,013; valeur totale, $657,539.21.

Polices délivrées après le 31 *mars* 1878.—Nombre, 337; chiffre, $909,000; valeur, $26,469.65. Nombre de boni, 30; chiffre, $954; valeur, $396.01. Nombre de rentes viagères, 1; valeur, $248.95. Chiffre total de ces polices, $909,954; valeur totale, $27,114.61.

Nombre total des polices en vigueur au Canada, 2,212; chiffre total en vigueur, $5,325,967; valeur totale, $684,653.82.

"LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE."

Nombre de polices, 204; chiffre, $274,294.12; valeur, $40,510.54. Nombre de boni, 128; chiffre, $12,575.62; valeur, $5,030.83. Chiffre total en vigueur, $286,869.74; valeur totale, $45,541.37.

"LONDON AND LANCASHIRE," SUR LA VIE.

Polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.—Nombre, 656; chiffre, $1,072,657.66; valeur, $109,029.08. Nombre de boni, 118; chiffre, $9,397.50; valeur, $4,041.09. Chiffre total des dites polices, $1,082,055.16. Valeur totale, $113,070.17.

Polices délivrées après le 31 *mars* 1878.—Nombre, 432; chiffre, $783,100; valeur, $24,943.44.

Nombre total de polices en vigueur au Canada, 1,088; chiffre total en vigueur, $1,865,155.16; valeur totale, $138,013.61.

CORPORATION D'ASSURANCES "LONDON."

Nombre de polices, 9; chiffre, $25,440.00; valeur, $2,835.63. Nombre de boni, 2; chiffre, $1,058.51; valeur, $564.45. Chiffre total en vigueur, $26,498.51; valeur totale, $3,400.08.

"METROPOLITAN," SUR LA VIE.

Nombre de polices, 518; chiffre, $1,206,182; valeur, $100,946.47.

ASSOCIATION MUTUELLE.

Nombre de polices, 1,104; chiffre, $1,265,655.70; valeur, $130,977.15.

"NORTH BRITISH AND MERCANTILE."

Polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.—Nombre, 323; chiffre, $859,386.94; valeur, $219,815.97. Nombre de boni, 254; chiffre, $99,186.78; valeur, $54,632.43. Chiffre total de ces polices, $958,573.72; valeur, $274,448.40.

Polices délivrées après le 31 *mars* 1878.—Nombre, 15; chiffre, $68,733.33; valeur, $958.37.

Nombre total des polices en vigueur au Canada, 338; chiffre total en vigueur, $1,027,307.05; valeur totale, $275,406.77.

MUTUELLE DE L'ONTARIO SUR LA VIE.

Nombre de polices, 1,910; chiffre, $214,134,382; valeur, $141,075.55.

"QUEEN."

Nombre de polices, 213; chiffre, $409,270.60; valeur, $57,180.61. Nombre de boni, 123; chiffre, $15,310.34; valeur, $7,800.02. Chiffre total en vigueur, $424,580.94; valeur totale, $64,980.63.

"RELIANCE MUTUAL, SUR LA VIE."

Polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.—Nombre, 326; chiffre, $520,479.78; valeur, $48,750.51. Nombre de boni, 52; chiffre, $1,450.37; valeur, $725.58. Chiffre total de ces polices, $521,930.15; valeur totale, $49,476.09.

Polices délivrées après le 31 *mars* 1878.—Nombre, 195; chiffre, $437,066.67; valeur, $11,184.16.

Nombre total des polices en vigueur au Canada, 521; chiffre total en vigueur, $958,996.82; valeur totale, $60,660.25.

ROYALE.

Polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.—Nombre, 341; chiffre, $876,716.97; valeur, $201,106.35. Nombre de boni, 230 (réversibles, 168; réduction de primes, 62); chiffre, $79,043.34; valeur, $48,102.96. Chiffre total de ces polices, $955,-760.31; valeur totale, $249,209.31.

Polices délivrées après le 31 *mars* 1878.—Nombre, 21; chiffre, $68,316; valeur, $2,416.50,

Nombre total des polices en vigueur au Canada, 362; chiffre total en vigueur, $1,024,076.31; valeur totale, $251,625.81.

"STANDARD," SUR LA VIE.

Polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.—Nombre, 2,159; chiffre, $4,009,276.19; valeur, $795,349.08. Nombre de boni, 1,494; chiffre, $407,865.50; valeur, $201,-427.72: Rente viagère, 1; valeur, $1,042.48. Chiffre total de ces polices, $4,417,-141.69; valeur totale, $997,819.28.

Polices délivrées après le 31 *mars* 1878.—Nombre, 598; chiffre, $1,266,771.00; valeur, $34,035.50. Rente viagère, 1; valeur, $309.94. Valeur totale de ces polices, $34,345.44.

Nombre total de toutes les polices au Canada, 2,757; chiffre total, $5,683,912.69; valeur totale, $1,032,164.72.

STAR, SUR LA VIE.

Nombre de polices, 277; chiffre, $648,628.85; valeur, $79,759.63. Nombre de boni, 159; chiffre, $32,800.36; valeur, $15,198.87. Chiffre total en vigueur, $681,429.21; valeur totale, $95,158.50.

MUTUELLE DU SOLEIL, SUR LA VIE.

Nombre de polices, 2,259; chiffre, $3,605,832.95; valeur, $284,076.61. Nombre de boni, 349; chiffre, $17,657.85; valeur, $7,221.23. Chiffre total en vigueur $3,623,490.80; valeur totale, $291,297.84.

TORONTO, SUR LA VIE.

Nombre de polices, 170; chiffre, $163,609.14; valeur, $22,672.22.

TRAVELERS'.

Polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.—Nombre, 1,799; chiffre, $2,431,132; valeur, $390,543.90.

Polices délivrées après le 31 *mars* 1878.—Nombre, 404; chiffre, $641,650; valeur, $26,589.53.

Nombre total de polices, 2,203; chiffre total, $3,072,782; valeur totale, $417,-133.43.

UNION MUTUAL.

Polices délivrées avant le 31 *mars* 1878.—Nombre, 1,500; chiffre, $2,373,183; valeur, $484,394.01.

Polices délivrées après le 31 *mars* 1878.—Nombre, 241; chiffre, $379,950; valeur, $11,585.10.

Nombre total des polices en vigueur au Canada, 1,741; chiffre total, $2,753,133 valeur totale, $495,979.11.

ANNEXE.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA CONTRE LES ACCIDENTS.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montaut payé.
		$	$
Alexander, William	Toronto	500	500
Anderson, Robert	Montréal	4,500	4,500
Brydges, C. J	do	1,000	200
Burns, Adam	Halifax, N.-E	200	40
Blaikie, John L	Toronto	2,000	400
Beattie, John	Montréal	2,500	500
Campbell, Robert	do	5,000	1,000
Craig, David J	do	1,000	200
Cramp, Thomas	do	1,700	340
Davidson, Thomas	do	2,500	500
Dunn, T. H	Québec	500	100
Evans, E	Montréal	1,000	200
Ferrier, Hon. Jas	do	17,500	3,500
Foster, A. M	do	2,000	400
Galt, Sir A. T	do	14,500	2,900
Garneau, Pierre	Québec	500	100
Girdwood, G. P. (en fidéicommis)	Montréal	1,000	200
Geddes, C. et C	do	400	80
Greata, J. M	do	1,000	200
Hatton, J. Cassie	do	1,000	200
Kenny, Thos. E	Halifax, N.-E	200	40
Lewis, F. J	Peterboro'	500	500
Moore, Samuel	Québec	1,000	200
Moore, William	do	1,000	200
Michie, James	Toronto	1,000	200
Morrow, Est. Jas. B	Halifax, N.-E	200	40
Metcalfe, Catherine	Montréal	500	100
Mackay, Edward	do	5,000	1,000
MacDougall, D. Lorne	do	5,000	1,000
Mackenzie, T	Sorel	1,000	1,000
McMurrich, Hon. J	Toronto	2,000	400
Nicholson, J. W	St.-Jean	500	100
Nicholson, Robert	Montréal	3,300	3,300
Rankin, John	do	7,500	1,500
Rawlings, Edward	do	11,000	2,200
Rose, James	do	2,500	500
Reekie, R. James	do	9,000	1,800
Ross, Jas. G	Québec	5,000	1,000
Robertson, Andrew	Montréal	2,500	500
Richardson, J. H., M.D	Toronto	1,000	200
Ramsay, A. G	Hamilton	400	80
Robertson, James	Montréal	1,000	200
Rendell, G. M	do	2,000	400
Simpson, William	do	1,000	200
Simpson, Thos., M.D	do	1,000	200
Stuart, Ernest	do	1,000	200
Scott, Henry	Québec	500	100
Sandford, W. E	Hamilton	100	20
Smith, D. A	Montréal	1,000	200
Stairs, Hon. W. J	Halifax, N.-E	200	40
Tiffin, Thomas	Montréal	5,000	1,000
Thomson, D. C	Québec	500	100
Torrance, G. W	Toronto	1,000	100
Turner, J	Hamilton	400	80
Withall, William	Québec	1,000	200
	Total	136,100	34,960

COMPAGNIE D'ASSURANCES *ANCHOR MARINE.*

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Austin, James	Toronto	8,400	840
Allen, J. K	Newcastle	1,700	170
Bethune, R. H	Toronto	2,600	260
Breen, James, jr	Montréal	8,400	840
Briggs, Thomas	Kingston	8,400	840
Britton, B. M	do	8,400	840
Bunton, W	Burlington	8,400	840
Barrett, R. G	Toronto	5,000	500
Burns, John	do	7,500	2,250
Cartwright, James S.	Napanee	4,200	420
Cartwright, John R.	Cobourg	4,200	420
Cluxton, W	Peterboro'	3,400	340
Coffee, L., et Cie	Toronto	8,400	840
Cooke, Wm	do	16,800	1,680
Copp, Clark et Cie	do	4,200	420
Cramp, Thomas	Montréal	5,000	500
Davidson, D	Toronto	5,000	500
Downey, John	do	8 400	840
DeWolf, Thomas L	Halifax	5,000	500
DeVeber, J. S. B	St -Jean, N.-B	3,000	300
Downey, R., et frères	Napanee	1,200	120
Dundas, J. R	Lindsay	4,200	420
Elliott, Wm	Toronto	16,800	1,680
English. C. E	do	28,600	5,720
Fisher, D	do	3,400	340
Fulton, A. T	do	7,500	2,250
Fraser, George	Halifax	5,000	500
Gzowski, C. S.	Toronto	16,800	1,680
Gillespie, John	do	8,400	840
Godson, A. W	do	4,200	420
Gould, C. H	Montréal	1,700	170
Howland, Sir W. P	Toronto	16,800	1,680
Hay, Robert	do	8,400	840
Hargraft, Wm., M.P.P	Cobourg	5,900	590
Howland, W. H	Toronto	16,500	1,650
Hughes, J. W	Schomberg	3,600	360
Hargraft, George R	Cobourg	2,500	500
Jarvis, C. E. L	St -Jean, N.-B	3,000	300
Jarvis, W. M	do	3,000	300
Kirkpatrick, George A	Kingston	8,400	840
Kirkpatrick, J. C	Goderich	1,000	100
Laidlaw, D.	Toronto	5,000	500
Laidlaw, J. D	do	3,400	340
Low, Philip	Picton	1,700	170
MacPherson, l'hon. D. L	Toronto	8,400	840
Maclennan, James	do	8,400	840
Mathews, W. D	do	5,000	500
Meyers, A. H	do	2,600	260
Magor, John	Montréal	4,200	420
McCabe, Wm	Toronto	25,200	2,520
McCabe, John	do	8,400	840
Price, Cornelius V	Kingston	4,200	420
Pellatt et Osler	Toronto	2,500	250
Paint, Peter, jr	Port-Hawkesbury	5,000	500
Roaf, W. et J. R	Toronto	8,400	840
Robson, John J	Newcastle	1,000	100
Ross, A. M	Goderich	900	90
Raphael, T. W	Montréal	1,700	170
Ruby, W. H	Port-Elgin	3,400	340

ANCHOR MARINE—Fin.

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Smith, G. F	St.-Jean, N.-B	3,000	300
Smith, Thompson	Toronto	5,000	500
Smith, E. A	do	5,000	500
Smith, Larratt W., D.C.L	do	7,500	2,250
Stuart, John	Hamilton	8,400	840
Sloane, Samuel	Goderich	900	90
Simpson, Hon. John	Bowmanville	1,000	....
Scott et Walmsley	Toronto	5,900	590
Scott, Jas	do	6,800	680
Troop, H D	St.-Jean, N.-B	3,000	300
Turner, James	Hamilton	8,400	840
Trew, T. E. P	Kincardine	200	20
Vindin, E. S	Port Hope	8,400	840
Waldie, John	Wellington-Square	8,400	840
Whitehead, C. J	Toronto	1,700	170
Yates, Horatio	Kingston	8,400	840
Younie, Abraham	Darlington	3,400	340
Total		$478,100	$55,320

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit et payé.
		$
Anderson, Julia, et Alfred C. Cooch, exécuteurs de R. G. Anderson	Toronto	1,250
Atkinson, Mme Mary	Markham	3,800
Armstrong, Jno	Tattenfree, Irlande	1,900
Allan, l'hon. G. W	Toronto	750
Austin, James, et R. H. Bethune, en fidéicommis	do	13,400
Allan, D. H	do	500
Alexander et Stark	do	1,500
Buel, l'hon. H. B	Hamilton	600
Bethune, Mme Unagh	Scotland	3,000
Bernard, Hewitt	Ottawa	1,400
Boulton, D. E	Cobourg	50
Buntin, Alexander	Montréal	14,250
Baker, Mme M. A	Charlottenburg	150
Brodie, J. L., en fidéi-commis	Toronto	21,850
Boswell, Mme Charlotte	Ottawa	1,350
Boyd, George	Toronto	9,550
Berwick, Jno	do	400
Ball. R. L	do	200
Birnie, Mme G. J	Montréal	700
Barker, Mme Elizabeth	Markham	500
Baines, Chas. Edward	Cincinnati, E.-U	100
Betley, M	Toronto	3,500
Carey, J. P	Inconnue	50
Cathcart, Robt	do	50
Cartwright, Jas. S., fidiécommissaire pour la sucession de Jno. S. Cartwright	Toronto	600
Cayley, l'hon. Wm	do	2,500
Campbell, Duncan	Simcoe	1,250
Cayley, Rév. Jno. D	Toronto	4,000
Cayley, F	do	500
Cayley, B	do	50
Cayley, Hugh	do	200
Cayley, Jno	do	1,100
Cayley, Mme J. Isabella	do	500
Cumberland, F. B. et J. D. Edgar, en fidéicommis	do	600
Cartwright, Jno. R	do	1,150
Croft, Henry	do	400
Cawthra, Joseph	Newmarket	1,750
Cawthra, Henry, exécuteur de Jno. Cawthra	Toronto	1,750
Cartwright, Jno. R., en fidéicommis	do	1,250
Cross, Mme Mary	Ste.-Catherine	3,200
Cox, Mme Ann Celina	Paris	400
Carmichael, Mme Clara	Deer Park	1,950
Carmichael, A. R	do	1,500
Duckett, Charles	Toronto	2,500
Douse, Rév. Jno	Lefroy	3,600
Dunbar, Mme S. A	Yorkville	5,000
Dit, Bieniere E. L	Toronto	500
Duggan, E. H	do	4,500
Denison, Clarence A	do	600
Dunlop, H. C	Goderich	2,100
Elliott, Christopher	Inconnue	800
Eccles, Mme Sarah	Toronto	1,000
Falls, Wm. S., exécuteur de Judith Falls	Buffalo	350
Fulljames, Mme Mary, exécutrice de H. Fulljames	Yorkville	550
Fyfe, Mme R. S	Woodstock	1,800
Fennell, J. N	Brighton	800
Forbes, H. R	Toronto	2,500
Forbes et Lownsborough	do	250

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit et payé.
		$
Gardiner, Samuel	Inconnue	50
Gault, M H.	Montréal	10,000
Grasett, Révd. H. J.	Toronto	5,000
Gowan, Jas. R.	Barrie	1,800
Glascott, Mme Mary	Toronto	2,700
Green, Mme R. et C. H. Green, exécuteurs	do	1,250
Gordon, Jno	do	2,500
Gunn. G. M	London	1,250
Gill, Robert	Ottawa	200
Gray, Rév. Jas	Port Dover	1,000
Gordon, Wm	Toronto	1,150
Gibbs, Mme E. M	Whitby	1,500
Gamble, C. et H. D., en fidéicommis	Toronto	750
Hamilton, l'hon. Jno., A. S. Kirkpatrick et Geo. Hamilton, fidéicommis. pour James C. McPherson	Kingston	250
Heyden, Lawrence	Yorkville	50
Howland, Peleg	Toronto	3,100
Hewitt, Swan	England	3,000
Huddleston, Thos J.	do	6,650
Home Saving & Loan Co	Toronto	46,650
Hamilton, George	do	1,500
Howland, Sir W. P., en fidéicommis	do	2,000
Hindes, Rév. R. Wm	Campbellford	650
Harris, A. B	Credit	400
Synod incorporé du diocèse d'Ontario	Kingston	200
Junkin, S. S	Ste.-Catherine	1,250
Kirkpatrick, A. S. et Geo. A. Kirkpatrick, exécuteurs de Thos. Kirkpatrick	Kingston	650
Kent Testimonial Fund	Toronto	150
Kinghorn, G. M	Montréal	5,300
Kirkpatrick, Geo. A	Kingston	500
Lesslie, Wm	Inconnue	100
Lesslie, James	Toronto	1,250
Lee, W. S	do	200
Lyman, Jno	do	12,900
Long et frères	Collingwood	5,000
Lee, W. S., fidéicommis pour Thos. Bell	Toronto	300
Lister, Thos., exécuteurs pour Jane Musson	Hamilton	750
Mountain, Rév. Jacob J. S	Angleterre	4,800
Macdonell, W. J	Toronto	1,250
Milne, Mme Elizabeth	Markham	2,000
Musson, Mlle M. A	Toronto	1,250
Miller, J. W	do	50
Macdonald John	do	800
May, Samuel	do	1,500
Marling, J. B. W	Hamilton	50
Macdonald, Mme C	Toronto	600
Macaulay, Mlle C. J	Kingston	500
Murdoch, Mlle A. E	Toronto	150
Morrison, Jno	do	7,550
Murray, Jno. W	do	500
Machercher, Donald	do	50
Morphey, Geo. et Henry, et S. C. Hidden, exécuteurs	do	900
Myers, Augustus	do	1,250
Macara, John	Cobourg	1,000
McKay, George	Inconnue	100
McCracken, Wm	Toronto	50
McCallum, Finlay	Milton	250
McBain, Révd. J. A. F	Chatham, N.B	750

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit et payé.
		$
McLennan, Hugh	Montréal	22,750
McLennan, John.	Lancaster	12,500
McCalla, Wm. Jas	Ste. Catherine	4 000
McNachton, Mme J. H	Cobourg	400
McMaster, W. F	Toronto	300
Northcote, Richd	do	50
Northrop, H. S	do	12,850
O'Reilly, Mme Elizabeth	do	150
O'Reilly, Mlle H. R	do	100
Osborne, Jas. Kerr	Brantford	4,000
Osborne, Mme Minnie	do	2,500
Paterson, Peter	Blantyre Park	25,000
Paterson, Rév. C. W	Aurora	500
Paterson, Jno. H	Toronto	300
Phippen, S. H	Belleville	1.500
Robson, Edward	Inconnue	100
Rogers, Janet N., exécutrice pour Joseph Rogers	Toronto	700
Richardson. Jas. H., exécuteur pour Jas Richardson	do	100
Reid. Mme Wm	do	150
Rutherford, E. H	do	7,000
Ridout, Jos. D	do	5.000
Rothwell, H C	Kingston	500
Robertson, A Jas., en fidéicommis	Toronto	200
Roger, Rév. W. M	Ashburn	2,000
Rowsell, Henry	Toronto	1,200
Rowsell, Mme Elizabeth	do	500
Ramsay, Mme H. A	Township York	5,350
Robertson, Hugh	Toronto	3,000
Scott, Jonathan	do	600
Stevenson, D. B	Inconnue	100
Scott, Ann	do	400
Stewart, Robert	Toronto	500
Scott, John	do	1,000
Smith, Jno	do	14,000
Strathy, H. S	do	31 850
Steiner, N. L	do	4,750
Smith, Goldwin	do	2,500
Sutherland, C. N	do	500
Scadding, Edward A	do	50
Thomas, Wm	do	1,250
Tilley, Mme Bessie	London	100
Thompson, Robt	Toronto	8,350
Turnbull, Jas., gérant en fidéicommis	do	14,700
Turner, John	do	13,800
Tinning, Robt. G	do	400
Wilson, Sarah A. et Jas. A. Henderson, exécuteurs pour W. Wilson	Kingston	200
Weir, James	Inconnue	400
Wilson, Jno	do	400
Ward, Archibald, succession	Markham	1,150
Ward, Mme Jane	do	1,150
Wilson, Chas. S	Picton	4.000
Wilkie, D. R., caissier en fidéicommis	Toronto	1,000
Wilgress, George	Cobourg	550
Yarker, Geo. W., gérant en fidéicommis	Toronto	4,000
	Total	500,000

CIE. D'ASSURANCES MARITIMES ET CONTRE LE FEU DU CANADA.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Allan, A. McD.	Goderich	500	50
Angus, N. M.	Montréal	1,000	100
Armstrong, T. C. L.	Hamilton	3,000	300
Buchan, J. M.	do	30,000	3,000
Bruce, John A	do	10 000	1,000
Baxter, Thomas, succession	Burlington	5,000	500
Baker, Hugh C	Hamilton	3,000	300
Boice, John	Détroit, Mich.	2,000	200
Botham, Thomas	Brantford	2 000	200
Beard, Charles L	Woodstock	1,000	100
Billings, W. L	Hamilton	2,000	200
Bullock, Martha	Paris	1.000	100
Buchan, Lawrence	Toronto	2,000	200
Bleasdell, W. H	do	3,500	350
Bossie, Henry et Cie	Québec	3,000	300
Blouin, Mathias, en fidéicommis	do	1 000	100
Brodie, W. et R	do	1,000	100
Bell, Frank W	Orangeville	1,000	100
Coburn, H. P	Hamilton	5.000	500
Cameron, Charles	do	150,000	15,000
Chadwick, C. E	Ingersoll	35,000	2,850
Payé en billets			650
Crawford, Samuel	London	2,000	200
Cruikshank, A. S	Hamilton	4,000	400
Cruikshank, Robert	do	20,000	2,000
Cornwall, Ira, jr	St.-Jean, N.-B.	5,000	500
Cowan, W. S	Stratford	1,000	100
Claris, George T	St.-Thomas	2,000	200
Clark, Annie	Barrie	4,000	400
Campbell, W. D	Québec	500	50
Cox, George A	Peterboro'	2,000	200
Camp, L. C	Ste -Catherine	1,000	100
Dick, John	Québec	1,000	100
Doherty, Judge	Sherbrooke	5.000	500
Davie, G. T	Lévis, Qué	1,000	100
Duncan, Robert	Hamilton	2,000	200
Dallas, A. C	do	13,000	1,300
Duncan, Stuart et Cie	do	3,000	300
Dickson, George	do	1,000	100
Denoon, George	do	15,000	1,500
Dubeau, E. J	Québec	200	20
Dakers, James	Montréal	1,000	100
Dodd, A. W	St. John N.B.	1,000	100
Ellis, F	Brantford	2,000	200
Elliot, William	Toronto	5,800	580
Edwards, George D	London	5,000	500
Foster, W. M	Guelph	1,000	100
Fraser, George	Windsor	2,000	200
Finkle, H. J	Woodstock	2,000	200
Fraser, J., et A W. Angus, en fidéicommis	Montréal	1,000	100
Fraser, John	do	1,500	150
Fraser, Alexander	Québec	2,000	200
Foster, Charles	Hamilton	3,000	300
Foster, Mary E	Belleville	2.000	200
Fearman, F. W	Hamilton	5,000	500
Goodhue, Charles	London	10,000	1,000
Gadsby, Eli	Ste.-Catherine	1,000	100
Gamble, John W., en fidéicommis	Amberley	500	50
Hurd, H. H	Hamilton	5,000	500

MARITIMES ET CONTRE LE FEU DU CANADA—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Harris, William	Hamilton	5,000	500
Husband, George E	do	2,000	200
Hood, John D	Woodstock	2,000	200
Harding, Henry	Hamilton	2,000	200
Herron, Joseph	do	5,000	500
Hamilton, W. A	Collingwood	2,000	200
Hamelin, J. R. L	Québec	1,000	200
Hope, R. K	Hamilton	3,000	400
Higinbotham et McLogan	Guelph	10,000	1,000
Hutchison, Robert A	Hamilton	1,000	100
Innes, James	Guelph	1,000	100
Jackson et Hallett	do	1,000	100
Kirkland, George	Mount Healey	5,000	500
Kavanagh, Walter	Montréal	5,000	500
Lee, George	Hamilton	5,000	500
Laidlaw, William	do	6,600	660
Long, James B	Owen Sound	1,000	100
Leslie, George H	Windsor	1,000	100
Lewis, John	Montréal	500	50
Moore, Lyman	Hamilton	5,000	500
Murphy, Fred	do	60,000	6,000
Meakins, J. M	do	1,200	120
Magann, George	do	10,000	1,000
Marsh, Thomas H	Toronto	3,000	300
Manson, William	Galt	2,000	200
Moore, Daniel D	Ste-Catherine	1,000	100
Mills, W. H	Guelph	1,000	100
MacNab, W. H	Toronto	2,000	200
Mitchell, Edward	Hamilton	5,700	570
Murphy, E	Montréal	1,000	100
McCorkill, James	Québec	1,000	100
MacDonald, D	Montréal	1,000	100
McKinnon, J. M	London	5,000	50
Payé en billets			450
McWilliam, William, fidéicommissaire	Québec	4,000	400
McMaster, W J	Toronto	1,000	100
McGauveran, Tucker et McDonald	do	1,000	100
Newton, Francis	Québec	1,000	100
Neveux, Joseph	Windsor	1,000	100
O'Brien, Thomas F	Montréal	1,000	100
Osler, B. B	Hamilton	41,000	4,100
Patterson, E Geo	do	3 400	340
Parker, Thomas H	Woodstock	5,000	500
Petrie, Alexander B	Guelph	15,000	1,500
Patterson, Andrew	Hamilton	2,000	200
Palmer, L. L., M.D	Thorold	2,000	200
Roach, George	Hamilton	50,000	5,000
Rutherford, George	do	10,000	1,000
Reid, James	do	35,000	3,500
Robinson, H	Toronto	1,000	100
Rees, Daniel J	Montréal	2,000	200
Read, John	Stratford	1,000	100
Spolin, Mme A. M	Hamilton	3,000	300
Southam, William	do	2,000	200
Smith Donald	do	5,000	500
Sterling, Samuel N	do	30,000	3,000
Sutherland, George	Listowel	5,000	500
Skinner, J. M	Hamilton	5,000	500
Sinclair, J. Dr	do	1,000	100

MARITIMES ET CONTRE LE FEU DU CANADA—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Stewart, McLeod	Ottawa	5,000	500
Smith, Mme Edward	Stratford	9,300	930
Smith, Abraham	Goderich	1,000	100
Stewart, John	Ottawa	2,000	200
Scott et Walmsley	Toronto	5,000	500
Stuart, John C	do	60,000	6,000
Simons, William	Québec	1,000	100
Simpson, Thomas	Montréal	30,500	700
Payé en billets			2,350
Thompson, D	Deans	5,000	500
Thompson, E	do	3,000	300
Thompson, K	Hamilton	5,000	500
Taylor, John	London	4,000	400
Taylor, William	do	2,300	230
Vernon, E., Dr	Hamilton	30,000	3,000
Winer, John	do	35,000	3,500
Whitlaw, Charles	Paris	1,000	100
Walker, B. E	Hamilton	2,000	200
White et Weatherhead	Brockville	2,000	200
Winer, Sarah	Hamilton	5,000	500
Williams, M	Montréal	1,000	100
White, J. T	Brockville	10,000	1,000
	Total	1,000,000	100,200

GARANTIE DU CANADA.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Aikins, l'hon. J. C	Ottawa	1,000	200
Alexander, William	Toronto	3,000	600
Almon, M. B	Halifax, N.-E	300	60
Brown, J. J	London, Ont	1,500	300
Budden, H. A	Montréal	1,500	300
Bouthillier, Tancrède	do	4,500	900
Burns, Adam	Halifax, N.-E	300	60
Brennan, Francis	Montréal	1,500	300
Burnett et Cie	do	1,500	300
Blaikie, John L	Toronto	6,000	2,800
Colquhoun, E. A	Hamilton	1,000	200
Cramp, Thomas	Montréal	3,700	740
Cronyn, Benjamin	London, Ont	1,000	200
Campbell, Robert	Montréal	12,200	2,440
Dixon, B Homer	Toronto	5,000	1,000
Durnford, Philip	Montréal	800	160
Durnford, A. D., Elliott, James, } en fidéicommis	do	6,500	6,500
Fairweather, C. H	St.-Jean, N.-B	300	60
Ferrier, l'hon. James	Montréal	60,500	16,100
Fisher, D	Toronto	4,000	800
Galt, A. F	Montréal	3,000	600
Gibb, J. D	do	1,500	300
Gzowski, Col. C. L	Toronto	7,500	1,500
Greata, J. M	Montréal	3,000	600
Galt, Sir Alex. T	do	55,000	11,000
Galt, George Frederick	Toronto	15,000	3,000
Gunn, Geo. M	London, Ont	1,000	200
Geddes, Gamble	Toronto	1,500	300
Hatton, J. Cassie	Montréal	1,500	300
Hogan, Henry	do	750	150
Howland, Sir W. P	Toronto	2,000	400
Hoskin, John	do	2,000	2,000
Jeffrey, Joseph	London, Ont	1,000	200
Kenney, Thos. E	Halifax, N.-E	300	60
Lough, M	Clinton, Ont	7,000	1,400
Lewin, l'hon. J. D	St. Jean, N.-B	300	300
Lindsay, R. A., in trust	Montréal	19,000	3,800
Lewis, F. J	Peterboro'	10,000	2,000
Morrice, D	Montréal	3,000	600
Murray, succession de feu Wm	do	1,500	300
Morrow, succession de feu J. B	Halifax, N.-E	300	60
Michie, James	Toronto	3,000	600
Morton, G. K	St. Thomas, Ont	4,000	800
Macfie, D	London, Ont	1,000	200
MacDougall, H. S	Montréal	3,000	600
Mackay, Edward	do	10,000	2,000
MacCulloch, Ferdinand	do	1,500	300
MacDonald, Duncan	do	3,000	600
MacPherson, l'hon. D. A	Toronto	15,000	15,000
MacDonald, l'hon. D. A	Montréal	1,250	250
Mackintosh, J. C	Halifax, N.-E	300	60
McDougall, D. Lorne	Montréal	18,000	3,600
McLean, W., fils	Toronto	600	120
McMaster, A. R	do	4,000	800
Nordheimer, S	do	4,000	800
Nash, Frederick	Montréal	1,000	200
O'Brien, James	do	2,500	500
Reekie, R. James	do	10,000	2,000

GARANTIE DU CANADA—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Robertson, succession de feu Andrew	Montréal	1,500	300
Ross, Jas. G	Québec	6,000	1,200
Rendell, G. M	Montréal	5,000	1,000
Robertson, James	do	3,000	600
Riddell, Alexander F	do	3,000	600
Ramsay, William	Toronto	3,000	600
Rawlings, Edward, en fidéicommis	Montréal	6,400	1,280
Rawlings, Edward	do	39,300	7,860
Rankin, John	do	17,000	3,400
Rose, James	do	4,000	800
Robertson, Andrew	do	5,000	1,000
Scott, Gilbert	do	1,500	300
Simpson, Wm	do	1,500	300
Stammers, S. J	Toronto	1,200	240
Stidston, J. H.	Port Colborne	1,200	240
Smith, Larratt W	Toronto	7,500	7,500
Smith, Goldwin	do	7,500	7,500
Stark, John	do	1,500	300
Stayner, T. Sutherland	do	18,000	10,800
Stewart, A. B	Montréal	1,500	300
Thomson, Andrew	Québec	6,800	1,360
Tiffin, Thomas	Montréal	7,500	1,500
Waddell, Samuel	do	700	700
Walker, James R	do	300	60
Walker, Kenneth McL	do	2,200	440
Woodman, J. H	Ottawa	7,500	1,500
Withall, William	Québec	6,000	3,840
	Total	500,000	147,040

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA SUR LA VIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Algoma, le lord évêque de	Yorkville	6,000	750
Allan, Andrew	Montréal	2,000	250
Ball, A. T. H	Galt	7,200	900
Becher, Mme Caroline	London	6,800	850
Bethune, R H.	Toronto	20,000	2,500
Billings, W. L	Hamilton	11,200	1,400
Black, Lewis S.	Montréal	800	100
Brodie, J. L	Toronto	24,000	3,000
Brown, Adam	Hamilton	2,000	250
Bruce, Alex	do	6,000	750
Buchanan, W. J	Montréal	6,000	750
Burton, l'on. M. le Juge	Toronto	2,400	300
Burton, S. W	Petersfield, Hants, Ang	17,600	2,200
Burton, Mlle S. E. M.	Toronto	6,800	850
Burton, W. F	Hamilton	2,400	300
Cameron, Mme E. M. de B	Toronto	32,800	4,100
Campbell, Hon. Sir A	Ottawa	400	50
Cawthra, Henry	Toronto	2,400	300
Cawthra, Mme A. C	do	16,000	2,000
Champ, Wm. S	Hamilton	5,200	650
Cowcher, Mme M., soins de l'hon. M. Burton	Toronto	2,000	250
Cox, George A	Peterboro'	24,400	3,050
Dillon, Mme M. M.	Cheltenham, Ang	16,000	2,000
Dickinson, Mme W. G, soins de E. Martin	Hamilton	2,000	250
Durham, Mlle E. J	London, Ang	1,200	150
Durnford, John, soins de G. M. Sylvester	Trowbridge, Wilts, Ang,	3,200	400
Durnford, Mme C. do	do	10,000	1,250
Durnford, Chas. D	Dépt. de l'Artillerie, Guernsey	20,000	2,500
Ewart, J. B., succes., soins de R. H. Bethune	Toronto	10,000	1,250
Ewing, Jane R	Hamilton	12,000	1,500
Ferrie, Campbell	do	2,000	250
Ferrie, Mme Emily	do	4,000	500
Forbes, A. McK	Montréal	800	100
Finlay, Wm	Edimbourg, Ecosse	8,000	1,000
Finlay, Mme C., en fidéicommis, soins de William Finlay	do	8,000	1,000
Fuller, Mme C	Hamilton	6,800	850
Gates, F. W	do	10,000	1,250
Gates, F. W., et Brown, Adam	do	7,200	900
Gates, F. W., et Ramsay, A. G	do	40,000	5,000
Grassett, Rév., doyen	Toronto	4,000	500
Grassett, Mme S. M	do	5,200	650
Gzowski, Col C. S	do	20,400	2,550
Hague, George	Montréal	400	50
Hamilton, Mme H	Melbourne, P.Q	4,400	550
Hammond, H. C	Hamilton	4,000	500
Harding, Jas. A	St.-Jean, N.-B	400	50
Hendrie, Wm	Hamilton	8,000	1,000
Hills, R	do	1,600	200
Henderson, J. et E	Toronto	15,600	1,950
Hooper, Angus C	Montréal	2,000	250
Howland, l'hon. Sir W. P	Toronto	400	50
Hudson, C. L., succession		2,800	350
Innes, Rév. G. M	London	12,000	1,500
Kerr, Mrs. M. A	Galt	8,000	1,000
Kirkpatrick, George A	Kingston	400	50
Mack, Dr. T	Ste-Catherine	2,000	250
Macadam, Mme H. E., succession, soins de J. E. O'Reilly	Hamilton	2,400	300

CANADA, SUR LA VIE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Macklem, Mme. J. A., succession, soins de O R Macklem	Toronto	1,200	150
Macklem, Mme C	Chippawa	1,200	150
Macklem, Mlle Jessie	Toronto	1,200	150
Macklem, Mlle Anna	do	1,200	150
Macklem, O. R	do	1,200	150
Macdonald, W. R	Hamilton	12,000	1,500
McDonald, l'hon D, succession	Toronto	400	50
McInnes, Donald	Hamilton	4,000	500
Mackay, Mlle Mary	Montréal	800	100
McLaren, W. P., en fidéicommis, soins de G. S. Papps	Hamilton	64,000	8,000
MacNab, John, et Bruce, Alex., soins de A. Bruce, écr	do	20,000	2,500
MacNab, John, et Macdonald, W. R., soins de W. R. Macdonald, Hamilton	do	18,800	2,350
MacNab, John, et Findlay, W. F., soins de W. F. Findlay, Hamilton	do	19 200	2,400
Merritt, N	Niagara	400	50
Merritt, Mme S. C	do	400	50
Merritt, Charles, succ., soins de J. Holden	St.-Jean, N.-B	35,200	4,400
Mills, F. H	Hamilton	16,000	2,000
Mills, J. H	do	16,000	2,000
Moore, Dennis	do	14,800	1,850
Osborne, James	do	4,000	500
Osler, E. B	Toronto	4,000	500
Papps, George S	Hamilton	400	50
Plumb, T. S, soins de D. C. Plumb	Toronto	800	100
Plumb, D. C	do	800	100
Plumb, Mlle E. S	Niagara	800	100
Porteous, Rév. John	Port-Dalhousie	400	50
Ramsay, Alex., succession		12,800	1,600
Ramsay, A. G	Hamilton	18,400	2,300
Ramsay, A. G., et Hamilton, James		13,200	1,650
Ramsay, W. M	Montréal	28,000	3,500
Ransom, W. W	Toronto	20,800	2,600
Ransom, Mlle C	Pakefield, Angleterre	4,800	600
Riddel, John	Hamilton	400	50
Riordon, Charles	Merritton	7,600	950
Riordon, John	do	8,000	1,000
Ritchie, Thomas W	Montréal	800	100
Rutherford, Mme Mary	Edimbourg, Ecosse	11,200	1,400
Sharp, Samuel, success., soins de Mme M Sharp	Leamington, Angleterre	8,000	1,000
Spence, l'hon R., succ., soins de W. Cooke	Toronto	800	100
Street, Jas. C., succession, soins de messieurs Cobb et Smith	Salisbury, Angleterre	16,000	2,000
Street, T. C., succes., soins de R. Millar	Ste-Catherine	800	100
Silver, John	Halifax, N.-E	800	100
Stuart, John	Hamilton	2,000	250
Swinyard, Thos	do	8,000	1,000
Sidey, D. D	Montréal	2,000	250
Sidey, John G	do	10,000	1,250
Sconce, James, Kerr, Richard J., et Thomson, John T., soins de G. S Papps, écr	Hamilton	8,000	1,000
Todd, A. T	Toronto	15,600	1,950
Todd, A. T., and McLennan, J., en fidéicommis, soins de J. McLennan	do	30,000	3,750

CANADA, SUR LA VIE—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Torrance, Rév. E. F.	Peterboro'	2,400	300
Torrance, John, succession	Kilmarnock, Ecosse	12,000	1,500
Thomas, F. W.	Montréal	4,000	500
Thomson, Mme E., en fidéicommis, soins de G. S. Papps	Hamilton	8,000	1,000
Usher, Mme Clara	Brantford	10,000	1,250
Yates, Hy	do	28,800	3,600
Young, Mme C	Hamilton	3,600	450
Young, George A	do	400	50
Young, John C	Boîte 757, Jackson, Mich., E.-U.	4,000	500
Total		$1,000,000	$125,000

ASSOCIATION CANADIENNE D'ASSURANCES DES PERSONNES UTILISANT LA VAPEUR.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Aylsworth, W. R	Napanee	1,000	200
Bate, C. T.	Ottawa	5,000	1,000
Burritt, H. O., exécuteurs de	do	5,000	1,000
Burritt, Alex.	do	2,500	500
Blaikie, Jno L	Toronto	2,400	480
Barrett, R G.	do	2,000	400
Bell, John	Belleville	2,000	400
Benny, Robt.	Montréal	2 000	400
Campbell, Sir A.	Ottawa	5,400	1,080
Cosgrave et fils	Toronto	1,500	300
Currie, Neil	do	1,500	300
Cartier, R. C.	Mill Point	2,600	6[illegible]0
Crawford, R.	Kingston	1,000	200
Clements, S. T.	Napanee	300	60
Carruthers, J.	Kingston	1,000	200
Currier, T. W.	Ottawa	2,500	
Payé en billets			500
Davies, Thos.	Toronto	1,000	200
Diamond, A. N.	Napanee	500	100
Downey, R., et frère	do	500	100
Eadie, Geo. W.	Montréal	2,500	500
Fenwick, J. W.	Patterson	1,000	200
Gibbs, Frank E.	Oshawa	1,000	200
Gibbs, W. H., fils	do	1,000	200
Galbraith, David	Toronto	5,600	1,120
Gildersleeve, C. F.	Kingston	3,300	660
Gildersleeve, J. P.	do	2,000	400
Gildersleeve, Lucretia	do	1,000	200
Harvey, John	Hamilton	2,000	400
Mather, John	Chelsea, Qué	2,500	500
Mucklestone, J.	Kingston	300	60
Miller, W.	Napanee	1,000	200
Morden, A. L.	do	500	100
McMurrich, W. B	Toronto	2,500	439.83
Payé en billets			60.17
McMurrich, l'hon. J.	Toronto	4,400	880
McGill, S. C.	Kingston	1,000	200
McNeill, A.	Napanee	1,000	200
McNaughton, M.	Ottawa	2,500	500
Nairn, Alex	Toronto	5,400	1,080
Nuttall, H.	Kingston	500	100
O'Keefe, Eugene	Toronto	2,000	400
Pollock, Peter M.	Kingston	100	20
Rathbun, E. W.	Mill Point	4,500	900
Rathbun, F. S	do	1,000	200
Rathbun, Mme E. W.	do	3,500	700
Reeve, W. A.	Napanee	300	60
Rathbun, Mme Louisa S.	Mill Point	2,500	500
Sheldon, H. K.	Kingston	500	100
Woon, Robt	Oshawa	1,000	200
Wilkinson, W. H.	Napanee	2,000	400
Waterous, C. H.	Brantford	1,000	200
Wilkes, Geo. H.	do	1,000	200
	Total	100,100	20,020

COMPAGNIE D'ASSURANCES DES CITOYENS.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

RÈGLE 23.—"Les actions de cette compagnie sur lesquelles une balance reste impayée, que cette balance ait été demandée ou non, ne seront transférées, et leur transfert ne sera reçu et reconnu par la compagnie seulement après qu'avis du nom, du domicile et de l'occupation de la personne à laquelle ce transfert doit être fait aura été donné au secrétaire, et qu'après que le transfert projeté à cette personne aura été approuvé par le conseil de direction; et tant que cet avis n'aura pas été donné, et ce transfert approuvé, aucun transfert ne pourra être inscrit sur les livres de la compagnie ni ne sera reconnu par la compagnie."

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Allan, Sir Hugh	Montréal	50,100	11,272
Allan, Andrew	do	50,000	11,250
Abbott, Harry	do	8,300	1,328
Abbott, l'hon J. J. C	do	25,000	5,625
Anderson, Robert	do	10,000	2,250
Allard, Louis	do	2,500	562
Archambault, Louis	L'Assomption	5,000	1,125
Archambault, Mme Achille	do	2,000	450
Archambault, Tancréde	do	5,000	1,125
Archambault, Alexandre	do	5,000	1,125
Archambault, François	do	5,000	1,125
Archambault, Camille	do	3,000	675
Archambault, Hermine	do	1,000	225
Archambault, Sara	do	1,000	225
Aikins, l'hon. J. C	Toronto	1,000	225
Berthelot, l'hon. Juge	Montréal	10,000	2,250
Brydges, Charles G	do	33,300	7,492
Bishop Bourget	do	10,000	2,250
Bellemare, Raphaël	do	5,000	1,125
Brush, George	do	10,000	2,250
Barbeau, E. J	do	5,000	1,125
Bryson, Thomas M	do	5,000	1,125
Blackman, Charles S	do	5,000	1,125
Beaudry, F. X	do	25,000	5,625
Bastien, B., succession de	do	2,500	250
Biron, Jean B	do	5,000	1,125
Bigue, Victoria	Ottawa	1,000	225
Beauchamp, F. X	Montréal	2,500	562
Bellerose, Hon. J. B	St.-Vincent-de-Paul	1,000	225
Bourque, Joseph	Henryville	1,000	150
Bruce, Charles	St.-Zotique	2,500	562
Bramley, G. H	Sorel	1,000	225
Bramley, Christina	do	1,000	225
Beaulieu, C. H	do	3,000	675
Brazeau, Casimer, père	Montréal	5,000	675
Brazeau, Casimer, fils	do	5,000	500
Beaudoin, Camille	do	2,500	562
Brosseau, H. H	do	1,000	225
Belisle, T G	do	2,500	562
Blondin, Achille	Bécancourt	2,000	450
Baldwin, W. H	Québec	1,000	225
Corse, Norton B	Montréal	10,000	2,250
Cramp, Thomas	do	10,000	1,750
Cantin, Augustin	do	10,000	2,250
Cassidy, John L	do	10,000	1,609
Choquet, A	do	1,000	225
Chevalier, Moïse	L'Assomption	2,000	250
Chinic, Eugène	Québec	1,000	225
Craik, Robert, M.D	Montréal	5,000	1,125
Donnelly, James	do	10,000	2,250
David, Moses E	do	5,000	1,125
Desmarteau, N.B	do	10,000	2,250

DES CITOYENS—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Day, John J	Montréal	10,000	2,250
Dorion, P. A. A	do	5,000	1,125
Dubord, A	do	5,000	1,125
DeBassano, la marquise	France	7,000	1,575
Dufort, Denis, succession de feu	Montréal	2,500	562
Dupras, Calixte	do	5,000	1,125
Dupuis, François	do	5,000	1,125
Desjardins, L. A. E., M.D	do	5 000	1,125
Duplessis, Mrs. A. A	Ottawa	1,500	337
Dupuis, Pierre	Montréal	5,000	1,125
Dubé, Alphonse	do	2,000	450
Succession de feu Hugh Fraser	do	10,000	1,750
Succession de feu Amable Prevost	do	5,000	1,125
Succession de feu Luke Moore	do	10,000	2,000
Succession de feu l'hon. C. Wilson	do	5,000	1,125
Succession de feu John Pratt	do	20,100	4,522
Succession de feu Colin Campbell	do	5 000	500
Succession de feu George W. Warner	do	5,000	500
Succession de feu l'hon. C. S. Rodier	do	10,000	2 250
Succession de feu L. J. Beliveau	do	10,000	1,000
Succession de feu J. B. Beaudry	do	5,000	1,125
Succession de James Brunet	do	5,000	500
Succession de O. Deblois	do	5,000	500
Succession de Ephrem Hudon	do	5,000	500
Succession de Wm McNaughton	do	10,000	1,000
Succession de Narcisse Valois	do	5,000	500
Succession de Jude Valois	do	2,900	290
Succession de Alexander Walker	do	8,300	1,132
Succession de Leblanc et Cassidy	do	5,000	500
Ewing, S. H. et A. S.	do	1,000	225
Ennis, F. H	Ottawa	1,000	225
Evans, Mme Margaret	Montréal	10,000	1,000
Fauteux, Pierre A	do	10,000	2,250
Francis, Wm	do	5,000	1,125
Fisiault, H. A	Ottawa	1,000	225
Filteau, Louis H	do	1,000	225
Forneret, Chas. A	Berthier	5,000	1,125
Fletcher, John	Rigaud	2,500	562
Foley, M. G	Montréal	10,000	2,250
Greene, E. K	do	10,000	2,250
Galarneau, P. M	do	5,000	1,125
Gravel et frères	do	5,000	1,125
Gravel, Joseph O	do	5,000	1,125
Gravel, J. O., en fidécommis	do	10,000	2,250
Girard, Hon. M	Winnipeg	1,000	225
Guilbault, Louis	L'Assomption	1,000	225
Hopkins, E. M	Londres, Ang	28,300	6,367
Henderson, David H	Montréal	2,500	326
Hart, Gerald E	do	5,000	1,125
Jesse, Joseph, succession de feu	do	10,000	2,250
Jodoin, Amable, fils	do	10,000	2,250
Jetté, Hon. L. A	do	5,000	750
Jacques Cartier (Banque)	do	10,000	2,250
Kay, Fred. W	do	35,000	5,200
Lyman, Henry	do	10,000	2,250
Laberge, A. et fils	do	2,500	562
Léveillé, Jos	do	5,000	1,070
Laurier, l'hon. Wilfrid	Ottawa	1,000	225
Latraverse, Régis	Sorel	1,000	225

DES CITOYENS—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Lamy, Thos	Yamachiche	1,000	225
Labine, Jules	Montréal	5,000	1,125
Lambert, Frs. X	Ottawa	1,000	225
Molson, J. H. R	Montréal	5,000	1,125
Masson, Damase, succession	do	10,000	2,250
Millard, Robert	do	10,000	1,000
Mercier, Joseph	do	5,000	1,125
Martin, Moise	do	5,000	1,125
Mallette, L. Z	do	2,500	562
Munro, Daniel	do	5,000	1,125
Mathieu, Euclide	do	2,500	562
Mercier, Felix	do	2,500	562
Major, Geo W., M.D	do	1,000	225
Moss, Geo. W	do	4,000	900
MacDonald, Duncan	do	10,000	2,250
Mackay, Joseph	do	10,000	2,250
McCarthy, D et G	Sorel	15,000	3,375
McCarthy, Catherine E	do	6,000	1,350
McDougall, James	Montréal	5,000	1,125
McGoun, Arch'd	do	5,500	1,237
McGarvey, Owen	do	5,000	1,125
McNally, W. H	Port Dover	1,000	225
McConville, Edward	Joliette	1,000	225
McKenzie, Thomas	Sorel	2,000	450
McKenzie, Chas H	do	2,000	450
McCord, A. T., père	Toronto	1,000	225
Nelson, H. A	Montréal	10,000	2,250
O'Leary, Patrick, M D	do	1,000	225
Proctor, Chas. D	do	10,000	2,250
Pallascio, G	do	5,000	1,125
Poupart, Joseph, succession	do	5,000	750
Provost, Arthur	do	5,000	1,125
Prefontaine, Tou-saint	do	2,500	562
Pariseau, Damase	do	2,500	562
Roy, Adolphe, succession	do	43,300	8,680
Rodier, C. S	do	9,000	2,025
Rae, Jackson	do	5,000	1,125
Rolland, J B	do	5,000	1,125
Rolland, J. D	do	1,000	225
Rolland, S J. B	do	1,000	225
Ramsay, Alexander	do	5,000	1,125
Rodier, P. A	do	1,700	382
Rasthoul, A	do	1,600	360
Reekie, R. Jas	do	10,000	2,250
Russell, Alex., feu	Ottawa	1,000	225
Rosa, Joseph	Québec	1,000	225
Richard, Edward	L'Assomption	4,000	900
Renaud, feu J. W., succession	Joliette	2,500	562
Renaud, J. B	Québec	1,000	225
Robillard, U. J	Beauharnois	2,000	400
Shepherd, R. W	Montréal	10,000	2,250
Sache, Wm	do	8,300	1,867
Stephen, George	do	10,000	2,250
Smith, Wm	do	10,000	2,250
Starnes, Hon Hy	do	8,300	1,867
Smith, P F. C	do	5,000	1,125
St Charles, F. X	do	5,000	1,125
Scholes, Francis	do	10 000	2,250
Scholes, H. H	do	7,500	1,687

DES CITOYENS—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Smith, Hon. D. A.	Montréal	5 000	1,125
Sutton, Thomas	do	1,000	225
Trudel, E. H., M D	do	5,000	1,125
Tourville, Louis, succession	do	5,000	500
Tempest, J. W	do	5,000	1,125
Villeneuve, Nazaire	do	10,000	2,250
Vinet, Fabien	Sault au Récollet	5,000	1,125
Vezina, Frs	Québec	1,000	225
Workman, Thomas	Montréal	10,000	2,250
Wilson, Andrew, succession	do	5,000	1,125
Wilson, Thomas	do	10,000	2,250
Whinfield, W. A	do	5 000	1,125
	Total	1,188,000	247,516.67

LISTE des versements dus en voie de paiement le 31 décembre 1880.

Nom.	Montant	Nom.	Montant.
	$ cts.		$ cts.
Cassidy, J L	640 32	Succession Adolphe Roy	1,082 50
Succession de feu H. Fraser	500 00	Henderson, D. H	236 48
Succession de feu C. Campbell	425 90	Tourville, Louis	625 00
Succession Leblanc et Cassidy	625 00	De la succession Beliveau et autres	250 00
		Total	4,384 30

Versements faits par billets.

Nom.	Montant.	Nom.	Montant.
	$ cts.		$ cts.
Abbott, H	539 51	Chevalier, M	200 00
Cramp, T	500 00	Kay, F. W	2,675 00
Jetté, l'hon. L. A	375 00		
		Total	4,289 51

ASSOCIATION D'ASSURANCES SUR LA VIE, DITE CONFÉDÉRATION.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Abbott, Thomas	Halifax	2,000	200
Allan, Andrew	Montréal	2,000	200
Ball, F. A	Toronto	10,000	1,000
Bain, R.	do	5,000	500
Burpee, l'hon. I., M P.	St -Jean, N -B.	5,000	500
Boyd, John	do	2,500	250
Beaty, Jas., fils, Q.C.	Toronto	2,500	250
Barber, Robert	Streetsville	20,000	2,000
Bassett, Thomas	Bowmanville	2,500	250
Cameron, A.	Toronto	5,000	500
Copp, Clark et Cie	do	5,000	500
Carpmael, Charles	do	5,000	500
Carpmael, Charles	do	31,000	3,100
Dixon, B. Homer	do	10,000	1,000
Daniel, T. W	St.-Jean, N -B.	2,500	250
Dunn, James L.	do	2,000	200
Elliott, William	Toronto	10,000	1,000
Fletcher, Ashton	Woodstock	2,000	200
Green, Rév. A.	Toronto	5,000	500
Gunn, R. F.	Argyle	2,000	200
Gibbs, l'hon. T. N.	Oshawa	10,000	1,000
Gravel, J. O.	Montréal	2,500	250
Gibbs, W. H.	Oshawa	500	50
Hooper, Ed.	Toronto	28,000	2,800
Hooper, C. E	do	5,000	500
Hingston, W. H.	Montréal.	5,000	500
Howard, A. McL	Toronto	5,000	500
Howland, Sir W. P.	do	10,000	1,000
Harrison, W. F.	St.-Jean, N.-B.	3,000	300
Hutchinson, Rebecca	do	1,000	100
Hamilton, J. C.	Toronto	1,600	160
Home Loan and Savings Co	do	4,000	400
Hooper, E., en fidéicommis	do	15,000	1,500
Howland, Sir W. P., Pré'dt, en fidéicommis	do	20,000	2,000
Jackson, M. B.	do	5,000	500
Jones, Simeon	St -Jean, N -B.	2,000	200
Jones, l'hon. T. R.	do	2,000	200
Johnston, Henry J.	Montréal	3,000	300
Kenny, Sir Ed.	Halifax	2,000	200
LaRocque, A.	Montréal	5,000	500
Lewis, Z B.	Clifton	3,000	300
Lockie, J L., et Bolster, L.	Toronto	5,000	500
London Can. Loan and Agency Co.	do	17,500	1,750
Macdonald, J. K.	do	6,000	600
Mason, W. T.	do	5,000	500
Mason, J. H.	do	20,000	2,000
Macdonald, l'hon D.	do	10,000	1,000
Macdonald, l'hon. J., M.P.	Ottawa	2,000	200
Mitchell, G.	Halifax	2,000	200
Macdonald, C. E.	Toronto	1,000	100
McMaster, l'hon. W.	do	19,000	1,900
McLean, J. S.	Halifax	2,000	200
McMonagle, H C.	St -Jean, N -B.	8,000	800
Nicholson, J H.	do	3,000	300
Nordheimer, S	Toronto	5,000	500
Penny, E. G.	Montréal	2,000	200
Paterson, P. A.	do	11,000	1,100
Pellat & Osler	Toronto	30,000	3,000
Russell, J. P, M.D.	do	2,000	200

CONFÉDÉRATION—*Fin.*

LIST DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Ryan, M. P., M.P.	Montréal	5,000	500
Rees, D. J.	do	500	50
Robinson, Robert	Canterbury, N.-B.	2,500	250
Randolph, A. F.	Frédéricton	2,500	250
Reid, Richard	Bowmanville	2,500	250
Starr, George H.	Halifax	5,000	500
Smiley, Eliza V.	Yorkville	5,000	500
Turnbull, W. W.	St.-Jean, N.-B.	2,000	200
Tilton, John	Ottawa	1,000	100
Thomas, W. S.	Lyster, Q.	7,900	790
Vaughan, Henry	St.-Jean, N.-B.	4,000	400
Wadsworth, Elizabeth	Weston	4,000	400
Wilson, Daniel	Toronto	10,000	1,000
Wilkes, Robert	do	10,000	1,000
Wilmot, l'hon. L. A.	Fredericton	4,000	400
Young, James, M P.P.	Galt	10,000	1,000
Young, Rév. G. P.	Toronto	10,000	1,000
	Total	500,000	50,000

CIE. D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE ET MARITIME, DIT DOMINION.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Adkins, J. F	Bothwell	200	30
Aitcheson, D	Hamilton	1,000	150
Anderson, Wm	Petrolia	1,000	150
Atwill, Geo	Bothwell	500	75
Bain, Robert	Toronto	1,700	255
Bassett, H. D	Hamilton	1,000	150
Bauer, L	do	1,000	250
Beddome, F. B	London	2,000	150
Bible, George	Hamilton	5,000	50
Birrell, George S	London	5,000	750
Blackburn, J	do	1,000	150
Bodman, W. J	Bothwell	500	75
Bowman, John	London	1,000	150
Bowes, R. H	Toronto	1,000	150
Bruce, F. C	Hamilton	1,000	150
Bunbury, H. T	do	1,000	250
Burgess, R. K	Toronto	5,000	750
Buntin, Alex	Montréal	5,000	750
Bruce, Alex	Hamilton	5,000	750
Boultbee, John	do	1,000	150
Calder, John	do	2,500	375
Carscallen, H	do	2,500	375
Carmichael, R	Toronto	2,000	300
Carmichael, Mme M. E	do	1,000	150
Carmichael, Wm. R	do	1,500	225
Caverhill, Thomas	Montréal	5,000	750
Christie, Thomas	Toronto	2,500	375
Chisholm, Robert	Hamilton	1,000	150
Cleghorn, Andrew	London	1,000	150
Colbeck, Henry	Hamilton	1,000	150
Corsan, T	do	1,000	250
Connolly, J. E	Windsor	1,000	100
Counsell, C. M	Hamilton	6,500	1,075
Cowie, Thomas	do	2,500	125
Cowan, W. S	Stratford	500	75
Cowan, David	Toronto	5,000	500
Crawford, S	London	2,000	300
Crombie, M	Toronto	1,000	150
Crotty, John	Bothwell	500	75
Cronyn, B	London	1,000	150
Cruickshanks, R	Hamilton	1,000	150
Cooke, J. E	London	4,500	675
Craig, S. H	do	5,000	750
Dally, F. F	Hamilton	1,000	150
Dalton, J. D	London	2,000	300
Davidson, W. M	Hamilton	500	75
Despard, F. A	London	10,500	1,575
Despard, C	Londres, Ang	5,000	750
Despard, M. C	do	5,000	750
Despard, W. F	do	10,000	1,500
Dick, D. B	Toronto	2,500	375
Duff, W. A. H	Hamilton	1,000	150
Despard, F. A., en fidéicommis	London	2,500	475
Dillon, J	Bothwell	200	30
Eaton & Co, James	London	1,000	150
Ellis, W. F	Aylmer	2,000	300
Elliott, Wm	Toronto	1,000	150
Evans, Robert	Hamilton	1,000	100
Fairchild, T. B	do	1,000	150

DOMINION—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit	Montant payé.
		$	$
Fairbank, J. H.	Petrolia	2,500	375
Fearman, F. W.	Hamilton	2,500	250
Finnimore, A.	London	1,000	150
Fitzpatrick, M.	Hamilton	500	75
Fitzgerald, F. A.	London	1,000	150
Foster, Charles	Hamilton	2,500	184
Fahey, William	Toronto	1,000	100
Foster et Hillman	Hamilton	2,500	625
Grant, E. A.	Toronto	3,000	450
Goad, C. E	Montréal	300	300
Gillies, D.	Hamilton	1,000	150
Gillard, W. H.	do	2,500	375
Girdlestone, G. W	Windsor	2,000	200
Gibson, J. M	Hamilton	2,500	375
Glassco, J. T.	do	1,000	250
Grant, W. W.	do	1,000	150
Green, John.	London	2,000	300
Green, Thomas	do	1,000	150
Greene, E. K.	Montréal	10,000	2,000
Gunn, R. L	Hamilton	500	125
Haight, C.	Toronto	1,000	100
Hallam, John	do	10,000	1,000
Hammond, H C	Hamilton	1,000	250
Harvey, Alex	do	5,000	750
Harvey, John	do	5,000	1,250
Harding, Henry	do	500	75
Harris, T. W	Bothwell	200	30
Hart and Rawlinson	Toronto	2,500	375
Hendrie, Wm	Hamilton	5,000	1,250
Harrison, D. H	St Mary's	1,000	150
Hennessay, John	Hamilton	1,000	200
Herst, R.	Toronto	500	10
Hill, R	Hamilton	1,000	150
Hodgins, E.	London	2,000	300
Hogan, J. H	Hamilton	1,000	150
Harvey, John, en fidéicommis	do	3,000	450
Jaffray, Robt	Toronto	1,000	100
Jones, C.	do	1,000	150
Kerr, John W	Hamilton	1,000	150
Kerr, Murray A	do	500	50
Kerner John	do	1,000	150
Kirby, E. D	Petrolia	1,000	150
Kidd, D.	Hamilton	500	75
Kingsmill, T. F	London	1,000	150
Lyth, T. A.	Toronto	2,000	300
Labatt, John	London	1,000	150
Laidlaw, Wm	Hamilton	5,000	500
Lancey, H. W	Petrolia	2,500	375
Lawrey, Thos	Hamilton	2,500	375
Livingston, N. M.	do	1,000	50
Lottridge, J. M	do	2,500	625
Lucas, Park et Cie	do	2,000	500
Martin, E.	do	7,500	1,625
Marshall, Wm	do	1,000	250
Mason, J. J	do	1,000	250
Masuret, M.	London	1,000	150
Meakins, J. M.	Hamilton	500	75
Michie, James	Toronto	1,000	150
Mitchell, E	Hamilton	2,500	625

DOMINION—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Moffatt, Jas	London	500	75
Moodie, John	Hamilton	2,500	375
Moorehead, Geo	London	2,500	16
Mouat, John	Londres, Ang	10,000	1,500
Mulligan, C. W	Hamilton	500	75
Murton, John W	do	1,000	150
Murray, A	do	1,000	150
Murray, Hugh	do	1,000	150
Murray, R S	London	1,000	150
Murray, Chas	do	1,000	150
Mahon, J. F	do	5,000	750
Mahon, J. A	do	2,000	300
Malloch, A. E	Hamilton	5,000	750
Macmillan, D	London	1,000	100
McCallum, C	do	1,000	150
McCausland, J	Toronto	2,000	300
McCraney, D	Bothwell	5,000	750
McDiarmid, J	Londres, Ang	2,500	375
McDonald, John	Petrolia	2,000	300
McElderry, Kennedy et Cie	Hamilton	1,000	100
McInnes, Alex	do	5,000	1,250
McInnes, D	do	5,000	750
McIntosh, W. D	Toronto	1,000	100
McLellan, D	Hamilton	1,000	150
McMurrich, W. B	Toronto	500	75
McPhail, R	do	1,000	150
McPhie, D	Hamilton	2,500	375
McQuesten, I. B	do	2,500	625
McRae, A	London	1,000	150
McKelcan, F	Hamilton	2,500	375
McDonnell, J. R	Montréal	100	100
Nott, John F	do	5,000	1,250
Nairn, A	Toronto	1,000	150
Nairn, S	do	2,000	300
Osler, B B	Hamilton	6,000	900
O'Reilly, J E	do	1,000	50
Parkes, James	do	2,000	500
Patton, A. M	Toronto	500	75
Peters, S	London	1,000	150
Powell et Cie., A B	do	1,000	150
Puddicombe, R. W	do	1,000	150
Ramsay, A. G	Hamilton	2,500	375
Ramsay, Wm	Toronto	1,000	150
Ramsay, R. H	do	1,000	150
Regan, Wm	Bothwell	200	30
Reid, W. G	Hamilton	1,000	150
Ribighini, C	Petrolia	2,000	300
Robertson James	Hamilton	1,000	150
Rolph, Smith et Cie	Toronto	5,000	500
Ross, T. S	Hamilton	1,000	250
Rowland, M H	London	500	75
Simpson, James	Hamilton	5,000	1,250
Saunders, Thos	Toronto	1,800	270
Schraeder, J. F	Hamilton	500	75
Schulenberg, A. R	Windsor	1,000	150
Sinclair, J. S	Hamilton	2,000	200
Small, John	Toronto	1,000	150
Smith, John	Brantford	1,000	150
Staunter, F. H. L	Hamilton	1,000	150

DOMINION—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Stewart, John	Hamilton	1,000	150
Stewart, John	do	1,000	150
Stewart, Andrew	Toronto	1,000	150
Stewart, Gavin	Hamilton	500	125
Stuart, Jas. M	do	1.000	250
Stirton, John	do	1,000	150
Tuckett et Billings	do	2,500	375
Turner, Alex	do	2,500	375
Treble, S G	do	1,000	150
Thompson, A. D	Bothwell	200	30
Taylor, T. W	Londres, Ang	10,000	1,500
Taylor, John	London	1,000	150
Vail, A. S	Hamilton	10,000	2,500
Vaughan, L. B	Petrolia	1,000	150
Ward, W. J	Toronto	1,000	150
Walker, W. F	Hamilton	1,000	250
Watkins. T. C	do	1,000	150
Waters, M	Bothwell	100	15
Waterman, I	London	2,000	300
Webster, Wm	Hamilton	2,000	300
Weinang, J. V	Brantford	1,000	150
White, R	Montréal	5,000	350
Wickett, S. R	Toronto	2,000	213
Williams, G J	Hamilton	1,000	150
Wyld, F	Toronto	5,000	1,250
Woodley, S	Hamilton	2.500	375
Young, James	Toronto	5,000	500
Davis, F. J	Windsor	1,000	
Franks, C. B	Hamilton	1,000	
Gartshore, A	do	1,000	
Goodhue, C. F	London	2,000	
Grant, R	Hamilton	2,500	
Hays, J. A	Aylmer	2,000	
Hilton, E	Hamilton	1,000	
Knowlton, M	London	5,000	
Smart, W. L	Hamilton	1,000	
Smith, J	do	1,000	
Tarbox, J. N	do	5,000	
	Total	461,000	69,213

CIE. D'ASSURANCES MARITIME DES MARCHANDS DU CANADA.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
			$
Audet, F. M	Québec	2,100	420
Andrews, Thomas	do	2,000	400
Allard, N	do	100	20
Archer, Robert	Montréal	1,000	200
Audet, G. J	Québec	100	20
Anderson, D., en fidéicommis	Montréal	7,000	1,400
Abbott, Richard	Halifax	500	100
Aikins, Charles	Falmouth	400	80
Allison, M. G	Windsor, N.-E	500	100
Allison, Matthew	do	300	60
Anderson, W. C	Halifax	500	100
Anderson, Willoughby	do	500	100
Anderson, Alexander	do	500	100
Aylward, Thomas	Windsor, N.-E	1,000	200
Anderson, Wier, exécuteurs	Toronto	1,000	200
Atkinson, Isaac	Chicago	2,500	500
Baldwin, W. H	Québec	1,000	200
Barsalou, Joseph	Montréal	500	100
Belleau, Sir N. F	Québec	1,200	240
Benny, Robert	Montréal	1,000	200
Billingsley, F	Québec	200	40
Blais, L. H	Montmagny	2,400	480
Blais, Narcisse	Berthier	100	20
Brown, Robert	Montréal	1,000	200
Bogue, James P	Québec	100	20
Budden, J. S	do	1,000	200
Burke, Walter, succession de	Montréal	2,000	400
Burland, G. B	do	1,000	200
Burstall, J	Québec	2,000	400
Battle, John	Thorold	1,000	200
Begin, Edouard	Québec	1,200	240
Burgess, R. K	Toronto	1,000	200
Buntin, Wm	Wellington Square	500	100
Bruce, Alex	Hamilton	1,000	200
Brooke, T. M	Brockville	300	60
Burton, W. F	Hamilton	500	100
Baker, Ed	Amherst	500	100
Bent, L	Granville	500	100
Black frères et Cie	Halifax	1,000	200
Black, Dr J. B	Windsor, N.-E	500	100
Black, S. G	do	2,000	400
Brennan, W. C	Halifax	1,000	200
Brown, Thomas A	do	500	100
Butler, James	do	1,000	200
Bourke, W. C	Charlottetown	500	100
Cantin, C. A	Montréal	3,200	640
Cantin, Jane	do	1,800	360
Campbell, W. D	Québec	5,800	1,160
Cassidy, J. L	Montréal	1,000	200
Charlebois, W. A	do	500	100
Chinic, Beaudet et Cie	Québec	100	20
Convey, Wm	do	500	100
Cooper, Wm	Montréal	1,000	200
Cream, Wm	Québec	3,200	640
Cahill, John C	Halifax	100	20
Chipman, James E	do	1,000	2 0
Clarke, C. A	do	500	100
Clarke, Nepean	do	2,000	400
Coffin, Peter	do	500	100

MARITIME DES MARCHANDS DU CANADA—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Creighton, Joseph	Lunenburg	500	100
Cronan, John, et fils	Halifax	500	100
Cronan, Daniel	do	1,000	200
Crow, James	Truro	500	100
Crowell, S. O	Halifax	500	100
Crowell, Mme Leah	Barrington	500	100
Crowell, John O.	do	500	100
Curren, John E	Windsor, N.-E	1,000	200
Chesley, Thomas W	Granville	500	100
Churchill, E., et fils	Hantsport	500	100
Curll, Thomas	Lunenburg	1,000	200
Cummins, John D	Halifax	1,000	200
Calhoun, H. A	St. Jean	2,500	500
Chandler, Hon. E. B	Dorchester	1,000	200
Carvell Bros	Charlottetown	1,500	300
Carvell, J. S	do	1,000	200
Campbell, A. H	Toronto	500	100
Close, P. G	do	1,000	200
Cole, Nathaniel	Cobourg	200	40
Coombe, A. J.	Amherstburg	500	100
Cockburn, Geo	Cobourg	200	40
Cochrane, J. C. T.	Brockville	1,000	200
Clayes, E. D	do	1,500	300
Cleghorn, A	London	1,000	200
Crawford, S., exécutrice	Brockville	1,000	200
Cox, E S	Toronto	500	100
Darling, Wm	Montréal	10 000	2,000
Darling, Jas	do	300	60
Darling, Herbert	do	300	60
Deroy, Basil, pere	L'Islet	400	80
Deroy, Basil, fils	Montréal	200	40
Desjardins, Joseph	St. André	200	40
Delisle Frères et McGill, succession	Montréal	1,000	2 0
DeVarennes, F	Québec	100	20
Dick, John	do	1,000	2 0
Dinning, Henry	do	5,000	1,000
Dinning, H., en fidéicommis	do	4,000	800
Dionne, G.	St. Thomas	100	20
Donnelly, Jas	Montréal	1,000	200
Drake, T. C	do	500	100
Dugal, F. D	Québec	13,200	2,640
Duhig, T	do	2,000	400
Daoust, J. G	Windsor, Ont	500	100
Dallas, A C	Hamilton	1,500	300
Dellor, Jno C	Goderich	1,000	200
Davidson, M	Cobourg	100	20
Dermott, Patrick	do	100	20
Dimock, E. W	Windsor, N.-E	500	100
Dimock, L. E	do	600	120
Dimock, C. H	do	600	120
Dompierre, O	Halifax	500	100
Doran, John	Windsor, N.-E	500	100
Doull, John	Halifax	1,000	200
Doyle, Peter	Windsor, N -E	300	60
Davies, L. H	Charlottetown	1,000	200
Dawson, W. E.	do	1,000	200
Dodd, Sim. W	do	500	100
Duncan, Jas., et Cie	do	1,000	200
Eckersley, John	Halifax	1,000	200

MARITIME DES MARCHANDS DU CANADA—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Eisenhauer, Jas	Lunenburg	500	100
Esson, W	Halifax	500	100
Faulkner, D W	Hantsport	300	60
Flynn, Jas	Halifax	200	40
Forsyth, Geo. E	do	300	60
Forsyth, Geo. E., en fidéicommis	do	500	100
Fraser, David	Dartmouth	500	100
Frost, Edwin	St-Jean	1,000	200
Field, J. C	Cobourg	200	40
Field, F. W	do	300	60
Fitzgerald, Georgina B	London	2,000	400
Fitzgerald, Margarette O	do	2,000	400
Fitzgerald, W. W	do	1,000	200
Fair, Jno. T. A	Cobourg	500	100
Flett, Wm	Toronto	1,000	200
Forlong, H. J	do	500	100
Flynn, J	Québec	500	100
Foley, M. S	Montréal	500	100
Foisy, Theo	Québec	1 000	200
Force, Anthony	Montréal	1,000	200
Fournier, Noel	Cap-St-Ignace	100	20
Fraser, Thos., succession de	Québec	1,100	220
Garneau, P., et frère	do	600	120
Giasson, J. F	L'Islet	200	40
Gibb James	Québec	1,000	200
Godbout, F	Berthier	300	60
Gould, C. H	Montréal	2,500	500
Gregory, J. U	Québec	7,900	1,580
Gregory, Mme M. L	do	2,600	520
Gunn, B. P	do	500	100
Ginty, John	Toronto	500	100
Gifford, C. G	Cobourg	500	100
Green, Jno	do	100	20
Green, Jno	London	1,000	200
Gordon, Jas	Cobourg	5,400	1,080
Gordon W. H	do	1,000	200
Gillan, Jno	Charlottetown	500	100
Gastonguay, F	Halifax	500	100
Graham, Jas. E	Windsor, N.-E	1,800	360
Gundry, Fred	Halifax	1,000	200
Greer, Geo. M	do	500	100
Hart, Levi	do	1,000	200
Hart, Abraham W	do	300	60
Hart, A. W., en fidéicommis	do	500	100
Haley, Allen	Windsor, N.-E	1,500	300
Haley, Maude M	do	200	40
Hea, Joshua R	Montréal	500	100
Harvie, John A	Newport	1,500	300
Harrington, W. D	Halifax	1,000	200
Harrington, W. H	do	1,000	200
Harrington, W. M	do	500	100
Hartigan, Bernard	do	500	100
Hesslein, Henry	do	1,000	200
Howe, Henry	Windsor, N.-E	500	100
Howe, Henry, jun	do	500	100
Hensley, Ellen S	do	2,500	500
Holloway, Thos	Halifax	500	100
Hunter, David	do	500	100
Hunter, Jas	do	1,000	200

MARITIME DES MARCHANDS DU CANADA—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Hunt, James E	Lunenburg	500	100
Howatt, Geo	Crapaud	500	100
Hyndman Frères	Charlottetown	1,000	200
Hall, S. S	St. Jean	1,000	200
Hagerman, J. G	Cobourg	200	40
Hargraft, G. R	do	100	20
Harvey, John	Hamilton	2,500	500
Harvey, T. A	Cobourg	100	20
Harvey, T. R	do	1,000	200
Hayden, Thos.	Port Hope	200	40
Hitchins, Wm	Cobourg	100	20
House, Frank	do	500	100
Hughes, Patrick	Toronto	1,000	200
Hutcheson, George	Brockville	1,000	200
Halle, J	Québec	100	20
Hardy, N S	do	500	100
Hatton, J. C	Montréal	2,500	500
Hawkins, T	Québec	500	100
Hearn, John	do	200	40
Henry, J. W	do	1,000	200
Hodgson, Jonathan	Montréal	1,000	200
Hossack, James	Québec	200	40
Herbin, John	Windsor, N.-E	1,000	200
Humphrey, G., fils	Québec	300	60
Irvine, l'hon. Geo	do	500	100
Irvine, G., W. F. Wood et W. G. Petry, en fidéicommis	do	1,800	360
Ireland, W. S	Chatham	100	20
Ings, John	Charlottetown	1,000	200
Jaques et Cie, G. E	Montréal	500	100
Joncas, Luc	St. François	100	20
Joseph, A	Québec	6,900	1,380
Julien, Ferd.	do	300	60
Julien, F. X	do	300	60
Julian, H	Port Dalhousie	500	100
Kane, J. H	Toronto	500	100
Kerns, Wm	Wellington Square	1,000	200
Kerr, J. W.	Cobourg	100	20
Kirchhoffer, J. N	Port Hope	100	20
Knox, Frank	Cobourg	100	20
Keith, Donald G	Halifax	1,000	200
Keith et Fils, A	do	500	100
Kitchin, James	Pictou, N.-E	4,000	800
Knowles, C. W	Windsor, N.-E	1,000	200
Kennedy, Archibald	Charlottetown	500	100
Kennedy, S	Québec	1,500	300
Kinnear, James	Leeds	400	80
Knight, A	Québec	500	100
Laird, J. U.	do	2,000	400
Landry, J. E	do	1,000	200
Lamere, J B	Montréal	100	20
Laroche, A	Québec.	500	100
Lawrence, W. V., en fidéicommis	Montréal	300	60
Lesage, S	Québec	1,000	200
Lespérance, M	St. Thomas	500	100
Lord, James	Montréal	2,000	400
Lawson, Henry	Halifax	2,000	400
Lowell, W. L.	do	500	100
Le Grandais, Joseph	Baie St. George	500	100

MARITIME DES MARCHANDS DU CANADA—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Lawrence, B. R.	St.-Jean	2,500	500
Longworth et Cie.	Charlottetown	500	100
Lord, Artemas	do	1,000	200
Lefurgey, l'hon Jno	South Side	500	100
Lewis, Rice et fils	Toronto	1,500	300
Leys, John, fils	do	500	100
Malory, C. R	Cobourg	500	100
Meredith, H. H	Port Hope	200	40
Munro, Wm.	Chicago	1,000	200
Marchildon, C. J.	St-Pierre	1,400	280
Martel, J. B	Québec	200	40
Martineau, J L	do	100	20
Marquis, F. X.	do	300	60
Mitchell, l'hon. Peter	Montréal	1,000	200
Menard, Chas, fils	L'Islet	200	40
Morin, L. E	Montréal	1,000	200
Morgan, James	Québec	600	120
Monier, Hector	do	600	120
Montizambert, C. E	do	1,000	200
Motz, J.	do	1,000	200
Meagher, Jno.	Carleton	1,100	220
Morton, Phillips et Bulmer	Montréal	1,000	200
Murphy, Thos. B	do	2,500	500
Murphy, O	Québec	1,200	240
Marshall, Wm. F.	Rivière à l'Ours	1,000	200
Mann, Jno	Windsor, N.-E.	500	100
Mann, Jas.	do	500	100
Messenger, Alvenia	Bridgeport, N.-E.	100	20
Messenger, Adelia A	do	100	20
Messenger, Elias	do	500	100
Morris, Jno. W	Windsor, N.-E.	1,000	200
Morse, Albert	Bridgetown	500	100
Moore, E. B.	Newport	500	100
Moseley, Eben	Dartmouth	500	100
Moody, Wm.	Halifax	500	100
Moseley, Robert	do	1,500	300
Mounce, Geo	Avondale	2,000	400
Morton, L. J.	Halifax	2,500	500
Murray, Wm.	Port Hawkesbury	100	20
Marshall, Robert	St. Jean	5,000	1,000
Moran, Jas. H.	do	3,000	600
Muirhead, Wm., fils	do	1,000	200
Muirhead, l'hon. Wm	Miramichi	2,500	500
Muir, A., et frère	Port Dalhousie	1,000	200
Moffatt, W. R.		500	100
Mackay, Edward	Montréal	2,500	500
Macdougall, J.	do	2,500	500
Mackenzie, R.	do	500	100
McLaren, J C	do	1,000	200
McLaughlin, M	Québec	500	100
McPhie, Dugald	Montréal	1,000	200
McWilliam, Wm.	Québec	2,500	500
McCabe, Jno. A.	Hantsport	400	80
McColl, Jeffrey	New Glasgow	1,000	200
McDonald, Wm	Halifax	1,000	200
McKay, Daniel	N. Sydney	2,500	500
Maclean, John S.	Halifax	500	100
McPherson, David	do	500	100
Macdonald, A. A	Charlottetown	1,000	200

MARITIME DES MARCHANDS DU CANADA—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
McLeod, George	Charlottetown	500	100
McLeod, M	do	1,000	200
McLeod, Neil	do	1,000	200
Macdonald, D A., Son Honneur	Toronto	2,000	400
McCullough, W	Brockville	500	100
McDougall, R	Cobourg	100	20
McGarvey, E	London	500	100
McGillivray, E	Ottawa	2,000	400
McKay, Donald	Toronto	1,000	200
Nairn, A	do	2,000	400
Nairn, Stephen	do	500	100
Neelon, H	Port Dalhousie	500	100
Noonan, John R	Pictou, N.-E	500	100
Newcombe, J. E	Hantsport	1,000	200
North, John B	Pictou, N -E	1,000	200
Owen, J. M	Annapolis	300	60
Owen & Kaulbach	Lunenburg	1,000	200
Owen, l'hon L. C	Charlottetown	500	100
Oliver, J. E., en fidéicommis	Québec	100	20
Ogilvie, A. W	Montréal	2,500	500
O'Malley, J	Québec	1,000	200
Oswald, J K	Montréal	1,500	300
Oswald, W. R	do	1,900	380
O'Bryan, E		1,000	200
Parslow, John	Montréal	1,500	300
Paré, Georgiana	Québec	1,700	340
Paterson, Pemberton	do	1,000	200
Pentland, C	do	200	40
Pentland, C., et G. B S. Young, fidéicommis	do	300	60
Pemberton, E. H	do	3,600	740
Perreault, L, et Cie	Montréal	2,000	400
Price, E J	Québec	1,700	340
Poston, Edward, succession	do	500	100
Poston, William, succession	do	2,500	500
Pemberton, G. Tudor	do	100	20
Plunkett, George	Cobourg	100	20
Perram, Lydia	Toronto	500	100
Pallister, William H	Halifax	1,000	200
Pickford, Robert	do	1,000	200
Power, Patrick	do	1,000	200
Pratt, Rodman	Windsor, N.-E	300	60
Palmer, Charles	Charlottetown	1,000	200
Pemberton, G. Tudor, en fidéicommis		10,000	2,000
Rogers, Benjamin	Charlottetown	1,000	200
Ray, William H	Halifax	100	20
Ritchie, J. N. et T	do	2,000	400
Ritchie, Thomas E	do	1,000	200
Ray, Walter G	do	700	140
Ramsay, A. G	Hamilton	2,000	400
Ramsay, William	Toronto	2,000	400
Rhodes, John	Brockville	300	60
Rice, William	Chatham	100	20
Rooney, Hugh	Cobourg	100	20
Rooney, Dan	do	100	20
Robinson, G	London	500	100
Rose, H. M	Port Hope	500	100
Ramsay, A	Montréal	1,000	200
Rattray, D., et H. T. Walcott, en fidéicom.	Québec	600	120
Renaud, L	do	1,000	200

MARITIME DES MARCHANDS DU CANADA—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Ross et Cie	Québec	9,100	1,820
Ross, John	do	4,400	880
Ross, J. G	do	2,000	400
Samson, Charles	do	700	140
Savard, Roger	Chicoutimi	500	100
Scott, W. W., succession de	Québec	500	100
Scougall, Willoughby	do	1,000	200
Shepherd, R W	Montréal	2,500	500
Shepherd, W. G	Québec	200	40
Shea, T	do	2,000	200
Sinclair, David	Montréal	1,000	100
Smith, l'hon. D. A	do	2,000	400
Smith, A. L	Québec	400	80
Stewart, A. B	Montréal	1,000	200
Stewart, Jas	do	2,500	500
Sewell, Jas. A	Québec	1,000	200
Shaw, J. A	Windsor, N.-E	1,000	200
Seeton, Joseph	Halifax	500	100
Seeton, R. B	do	500	100
Skaling, John	Windsor, N.-E	400	80
Scott, J. M	do	500	100
Simpson, Wm	do	500	100
Smith, Arthur	do	600	120
Smith, William	do	1,200	240
Smith, Bennett	do	3,100	620
Smith, C. D. W	do	500	100
Smith, Levi	do	2,000	400
Smith, Thos. B	do	1,200	240
Stayner, E. G	Halifax	500	100
Sutherland, Daniel	Pictou, N -E	1,000	200
Sweett, S H	Windsor, N.-E	500	100
Stairs, William J	Halifax	3,000	600
Steeves, G D	St-Jean	1,000	200
Scane et Houston	Chatham	200	40
Scarth, Cochran et Cie	Toronto	9,500	1,900
Scarth, W. B	do	1,000	200
Shepard, S	Port Stanley	1,000	200
Shickluna, L	Ste-Catherine	1,000	200
Smith, Jno	Toronto	1,000	200
Small, W B	do	100	20
Smith, Jesse	Cobourg	500	100
Strong, G. F	Port Hope	200	40
Stephens, Boswell et Robertson	Toronto	1,000	200
Stuart, Charles	Port Hope	200	40
Sutherland, J	Owen Sound	500	100
Thomas, William	Toronto	500	100
Taylor, John	Montréal	1,000	200
Tasker, James	do	2,500	500
Tibbs, Perceval	do	400	80
Terreau, Mdme C	Québec	500	100
Têtu, Vital	do	900	180
Talbot, Alfred	Cap St. Ignace	200	40
Thomson, D. C	Quebec	1,900	380
Taylor, Joseph H	Falmouth	400	80
Taylor, Robert	Halifax	500	100
Townsend, Silas	do	500	100
Troop, W. B	Granville	300	60
Thompson, James	St-Jean	1,000	200
Troop et fils	do	5,000	1,000

MARITIME DES MARCHANDS DU CANADA—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Turnbull et Cie	St-Jean	2,500	500
Turnbull, Chas. G	do	2,500	500
Uniacke, R	Halifax	1,000	200
Van Allen, D. R., et Cie	Chatham	1,000	200
Vial, Dennis E	Lac Beauport	500	100
Walker, Alex	Montréal	2,000	400
Walker, William	Québec	1,500	300
Watters, A	do	100	20
Watters, J. G	do	200	40
Welch, H. W	do	600	120
Wells, J	do	100	20
White, Richard	Montréal	500	100
Woods, A	Québec	100	20
Waddell, Duncan	Dartmouth	500	100
Watt, William	Halifax	500	100
Wier, Wm. E	do	500	100
Wilson, Alfred H	Bridgeport	1,000	200
Wilson, Thos. A	Barrington	1,000	200
Wilson, Thos. W	do	500	100
Wilson, Benjamin C	do	1,000	200
Wiggins, Geo	Windsor, N.-E	1,000	200
Webb, Jno W	do	500	100
Wood, Elijah	Halifax	500	100
Wylde, C. J	do	2,000	400
Wylde, C. J., en fidéicommis	do	2,000	400
Wylde, John T	do	1,000	200
Wylie, Jas S	Windsor, N.-E	1,000	200
Welsh, Wm	Charlottetown	500	100
Waldie, J	Wellington Square	2,500	500
Walker, W. F	Hamilton	500	100
Wilkie, D R	Toronto	500	100
Wilson, Richard	Cobourg	2,000	400
Woodcock, Lewis	do	100	20
Wood, C. H	Chatham	100	20
Wright, George	Port Hope	500	100
Whitehead, E. A	Montréal	1,000	200
Yeo, Hon. Jno	Port Hill	500	100
Young, D. D., succession	Québec	2,300	460
Young, G. B. S	do	600	120
Young, J. R	do	600	120
Young, Chas. E	Windsor, N.-E	1,000	200
Young, Matthew	Halifax	500	100
Zwicker, W. N	Lunenburg	500	100
	Total	500,000	100,000

ASSOCIATION D'ASSURANCE MUTUELLE DU CANADA, SUR LA VIE.

SOUSCRIPTEURS AU FONDS DE GARANTIE.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$ cts.	$ cts.
James Turner	Hamilton	5,666 66	3,000 00
J. M. Gibson	do	1,166 67	....
A. T. Wood	do	1,500 00	1,500 00
D. B. Chisholm	do	1,166 67	....
D. McInnes	do	4,166 67	1,500 00
A. McInnes	do	4,166 67	1,500 00
A. Harvey	do	4,166 67	1,500 00
J. Harvey	do	4,166 67	1,500 00
Succession de feu P. Dewar	Chedoke Barton	4,166 66	1,500 00
James Watson	Hamilton	4,166 66	1,500 00
H. T. Ridley	do	4,166 66	1,500 00
A. Copp	do	4,166 67	1,500 00
J. M. Williams	do	4,166 67	1,500 00
J. M. Buchan	do	1,000 00	....
J. J. Mason	do	1,000 00	....
R. K. Hope	do	1,000 00	....
	Total	50,000 00	18,000 00

Le montant total souscrit est compris dans l'actif de la compagnie, le montant non versé étant tenu sous forme de bons négociables ou de billets donnés par chaque souscripteur, et décrit dans le rapport annuel comme garanties. L'association paie sept pour cent d'intérêt sur le montant payé.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUÉBEC, CONTRE L'INCENDIE.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Anderson, Mme E. G	Québec	1,200	780
Auld, Mlle Sarah Jane	do	200	130
Alford, George	do	6,000	3,900
Austin, Mme veuve F. F	do	2,000	1,300
Alleyn, l'hon. C	do	1,800	1,170
Auclair, Rév. Joseph	do	4,000	2,600
Angers, Mde. L. P	Montréal	600	390
Angers, l'hon. A. R	Québec	1,000	650
Auld, Mme S. J	do	600	390
Burke, Wm. T., héritier, J. Horan, sollicit.	Angleterre	3,800	2,470
Beaubien, Pierre	Montréal	1,800	1,170
Foisvert, F. O., succession	Québec	2,000	1,300
Burke, E. C	do	400	260
Bardy, Mme M S. Lefebvre	do	1,000	650
Bolduc, Henri	do	2 000	1,300
Brown, W. P., exécutrice de feu	Angleterre	6,000	3,900
Brousseau, Mme M. M D	Québec	1,000	650
Cowan, Elizabeth et William	do	1,400	910
Clapham, Mme Leonora	do	3,400	2 210
Campbell, W. D	do	2,500	1,625
Casgrain, P. B	do	5,200	3,380
Clapham, J. Greaves	do	15,400	10,010
Carrier, Mme. Henriette	do	6 0	390
Campbell, Mme Agnès, héritiers de feu	do	9,900	6,435
Collége Ste Anne	Ste-Anne de la Pocatière	1,000	650
Cannon, E. G	Québec	3,000	1,950
Cary, Thos. A	Sandwich	2,000	1,300
Cary, Mlle Elizabeth Rebecca	do	2,600	1,690
Cazeau, Mlle. Josephte	Québec	200	130
Campbell, Mme Isabella Jane	do	4,200	2,730
Corporation du Précieux Sang, St. Hyacinthe	St-Hyacinthe	200	130
Casey, Thomas	Québec	400	260
Cream, Wm	do	2,000	1,300
Dugal, Dlles, Emélie, Caroline et Cécile	do	400	260
Donohue, Mlle Ellen	do	3,600	2,340
De Bonne, E. M., héritiers de feu	Beauport	1,000	650
Dean, W. R	Québec	5,000	3,250
De Foy, François, exécuteurs de feu	do	1,400	910
Dickson, James, exécutrice de feu	Trois-Rivières	2,000	1,300
Drum, William, exécuteurs de feu	Québec	1,000	650
De Blois, E. J	Beauport	600	390
De Blois, P. A	do	800	520
Dionne, Fortuné	Québec	400	260
Davies, W. H. A., exécutrice de feu	Montréal	200	130
Doucet, Rév. N	Gaspé	2,000	1,300
Derome, Mad F. M	Rimouski	600	390
Douglass, Mme Charlotte, héritiers de	Québec	400	260
Dugal, F. D	do	3,000	1,950
Derousselle, Alexis, exécuteur de feu	do	200	130
D'Eschambault, Mde. Esther	do	1,000	650
Dupont, William	do	1,100	715
Dean, A. L., G. et E. M	do	5,000	3,250
Fraser, l'hon. John	do	2,000	1,300
Fisher, Mme Louisa	do	200	130
Fabrique de Québec	do	4,000	2,600
Fabrique St. Roch	do	1,600	1,040
Frémont, Mde. C. P	do	800	520
Frémont, Mde. C. P., exécutrice	do	200	130

QUÉBEC—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Frémont, Jules Taschereau	Québec	200	130
Goodwin, Mme Emma	Angleterre	1,800	1,170
Gauvreaux, L. Edmond	Québec	1,000	650
Gale, Mme B	do	400	260
Gibb, James	do	4,200	2,730
George, Mlle Elizabeth	do	1,000	650
Grenier, Mme J. O., héritiers	do	400	260
Gibb et Ross	do	3,000	1,950
Gingras, J. E., exécutrice de feu	do	200	130
Grassett, Mme S. M	Toronto	1,400	910
Gravel, J. A	Montréal	1,400	910
Gourdeau, François	Québec	1,000	650
Garneau et frère	do	2,600	1,690
Gibsone, W. C	do	2,200	1,430
Gregory, J. U	do	1,000	650
Holt et Dean	do	1,300	845
Healey, Mlle Annie	do	200	130
Heath, Mlle Emilie	Ile-Verte	600	390
Hawtayne, W. H	Angleterre	3,000	1,950
Hunt, Mme Henrietta, héritiers	Québec	4,200	2,730
Huot, Philippe	do	3,800	2,470
Hall, H. E	do	200	130
Henderson, John	Montréal	2,600	1,690
Hossack, G. C	Québec	1,000	650
Hardy, Joseph	do	1,000	650
Hunt, James, exécuteurs de feu	do	7,600	4,940
Hamel, Théophile, exécutrice de feu	do	1,000	650
Hamilton, Robert C	do	400	260
Hamel, Abraham	do	400	260
Hookes, Isaac	do	600	390
Hardy, A. P	Pointe-aux-Trembles	600	390
Hardy, M. G	do	1,200	780
Hardy, David	do	600	390
Hardy, Joseph L.	do	600	390
Hardy, Siméon	Québec	2,200	1,430
Hudon, Théophile	do	2.200	1,430
Herring, William	do	10,000	6,500
Hunt, Weston	do	2 000	1,300
Hamilton, Robt	do	1,600	1,040
Hamilton, l'hon. John	Montréal	1,400	910
Herring, Wm., en fidéicommis	Québec	1,800	1,170
Hamilton, Charles C	do	600	390
Heath, W. A. curateur	Ile-Verte	1,200	780
Heath, W. A	do	600	390
Hale, E J	Québec	10,000	6,500
Hunt, Arthur F	do	1,300	845
Hunt, Herbert F	do	300	195
Hunt, Frederick F.	do	400	260
Hamilton, Mme G. W	Montréal	400	260
Jones, W. H	Ottawa	600	390
Jones, Edwin	Québec	10,800	7,020
Jourdain, A	do	2,800	1,820
Jolicœur, P. J	do	600	390
Jones, Mme M. A	do	4,200	2,730
Jeffrey, Mme Mary	do	600	390
La Banque Nationale	do	1,600	1,040
Langevin, Ed. T	Ottawa	600	390
Langevin, Mlle M	Rimouski	600	390
La Rue, S. A	St-Charles	2,000	1,300

QUÉBEC—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES.—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé
		$	$
Le Boutillier, Mme George *et al.*	Gaspé	300	195
Le Boutillier, Phillippe	do	300	195
Le Boutillier, Horatio	do	600	390
Lambly, John, exécuteurs de feu	Inverness	800	520
Lelièvre, S. do	Québec	600	390
Logie, Mme Sarah, *en usufruit*	do	400	260
Langevin, Jean, Très Rév. Evêque	Rimouski	600	390
Langevin, l'hon. H. L., C.B	Québec	6,000	3,900
Langevin, Rév. E	Rimouski	600	390
Langlois, Jean	do	3,400	2,210
L'Archevêque de Québec	do	1,800	1,170
LeMoine, Alexandre	do	2,000	1,300
Légaré, Rév. A. J	do	1,400	910
Langlois, Chas. B	do	2,600	1,690
Lacroix, Edouard	do	5,000	3,250
Lindsay, Mme E. L	do	4,200	2,730
Langlois Eusèbe	do	500	325
Massue, L. H., *en usufruit*	St-Aimé	4,000	2,600
Molson, John, exécuteur de feu	Montréal	3,800	2,470
Montizambert, Mme Fred	Québec	2,500	1,625
Montizambert, Mme S., héritiers de	do	800	520
Mountain, Mme C. S	Angleterre	1,400	910
Moore, Wm	Québec	4,000	2,600
Moore, Samuel	do	800	520
McLimont, Wm	do	4,000	2,600
McLimont, Mlle C	do	2,000	1,300
McLimont, J. C	do	1,000	650
Morgan, Terence, héritiers de	Irlande	3,000	1,950
Monier, Mad Malvina	Québec	600	390
Marcotte, Mad. Cécile	do	600	390
Molson, William, exécuteurs de feu	Montréal	2,600	1,690
McWilliam, William	Québec	2,400	1,560
MacNider, Jas. et C	do	1,300	845
Norris, Thomas	do	2,200	1,430
O'Connor, C. R	do	400	260
Ostell, Mme M. E	Montréal	600	390
Orkney, J. T	Québec	6,600	4,290
O'Donohoe, John	do	4,000	2,600
Oliver, Fred	do	400	260
Petry, H. J., *et al., usufruitiers*	do	3,000	1,950
Phillips, Mlle M. C	do	1,400	910
Pinsonnault, Alfred	Montréal	400	260
Perreault, Mde. M. S	do	800	520
Patterson, P., exécuteur de feu	Québec	4,400	2,860
Patton, Mme Mary	do	400	260
Parke, Mme Jos	do	800	520
Pelletier, l'hon. C. A. P	do	1,800	1,170
Paquet, Rév. Benj	do	3,200	2,080
Pozer, Mme Ann	Beauce	400	260
Orphelinat Protestant pour les Filles	Québec	1,600	1,040
Poston, William, exécuteurs de feu	do	2,800	1,820
Paquet, Mad. Reine	Cap Santé	600	390
Paquet, E. T	St-Nicholas	2,000	1,300
Pentland et Young, en fidéicommis	Québec	800	520
Paquet, Rév. L. H	do	1,800	1,170
Paradis, L. L	Ste. Foy	400	260
Pampalon, Thomas	Québec	200	130
Prévost, Mad. veuve Louis	do	400	260
Paquet, l'hon. E. T	do	2,000	1,300

QUÉBEC—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Rousseau, Dr. E	Québec	2,400	1,560
Romain, François, exécutrice de feu	do	1,000	650
Renfrew, George R	do	10,400	6,760
Robitaille, Dr. Olivier	do	200	130
Robitaille, Dr. O., pour enfants	do	2,000	1,300
Ross, James G	do	2,400	1,560
Stuart, l'hon. G. O	do	10,000	6,500
Simons, William	do	7,800	5,070
Sewell, Rév. E. W	Angleterre	2,800	1,820
Smith, George, héritiers de feu	Montréal	2,000	1,300
Stevenson, M., tut pour ses enfants mineurs	Québec	400	260
Séminaire de Québec	do	4,200	2,730
Shaw, Samuel J	do	10,600	6,890
Sax, Rév. P	St-Romuald	4,000	2,600
Scott, H. S	Québec	10,000	6,500
St. Michel, Charles	do	600	390
Scott, W. W., exécuteurs de feu	do	1,200	780
Simons, John	do	4,600	2,990
Simons, Archibald	do	400	260
Slous, J	Gaspé	1,000	650
Shaw, Mme Maria A	Québec	400	260
Shaw, C. H	do	1,000	650
Scott, E. B	do	200	130
Têtu, Vital	do	8,400	5,460
Tessier, l'hon. U. J	do	400	260
Tremblay, Mme veuve P. A	do	2,000	1,300
Thibault, Louis	Pointe-Lévis	600	390
Tessier, Cyrille	Québec	600	390
Taylor, Mme Sarah	do	1,600	1,040
Tessier, Félix	do	1,200	780
Taschereau, Mde. T. J	do	2,000	1,300
Turcotte, Nazaire	do	1,000	650
Temple, E. B	do	400	260
Thomson, T. Henry, en fidéicommis	do	3,400	2,210
Tourangeau, Mde. V. A. J	do	200	130
Thomson, T. H., *en usufruit*	do	1,000	650
Vallée, Prudent	do	4,200	2,730
Vocelle, Olivier	do	600	390
Vézina, F., en fidéicommis	do	4,600	2,990
Vézina, Frs	do	1,600	1,040
Wotherspoon, F. G	Trois-Rivières	1,000	650
Walker, Wm	Québec	4,000	2,600
Walker, Wm., exécuteur	do	1,200	780
Withall, W. J	do	11,000	7,150
White, Wm	do	2,400	1,560
Withall, Mme Elizabeth	do	6,200	4,030
Whitehead et Turner	do	1,400	910
Walker, Mlle Helen Filmer	do	2,500	1,625
Young, D. D, exécuteurs de feu	do	4,600	2,990
Yule, William do	do	2,000	1,300
	Total	500,000	325,000

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE.

LISTE DES ACTIONNAIRES—RÉCLAMATIONS RÉGLÉES

(Les actions sur lesquelles tous les versements sont payés peuvent être transférées sans le consentement des directeurs.)

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Adams, James	St-Jean, N.-B.	300	180
Adam, T. R	Lindsay	1,100	660
Akerly, S. A	Frédéricton, N.-B	6,700	4,020
Alexander, Chas	Montréal	600	360
Allen, J. H	St-Jean, N.-B.	300	180
Ambrose, Thos H	Port Hope	600	360
Angers, E. J	Québec	300	180
Amiot, Hermidas	Verchères	1,000	600
Andrews, Thomas	Québec	700	420
Antil, Edward	do	300	180
Apps, Chas. O	Brantford	800	480
Apps, William	do	800	480
Almon, Chas. M	Halifax	700	420
Angers, Mme J	Montréal	100	60
Archer, Joseph	Québec	300	180
Archer et Cie	do	300	180
Arel, Léon	do	300	180
Archambault, l'hon. Louis	L'Assomption	600	360
Archambault, Rév. L. M	St-Hugues	300	180
Archer, Robert	Montréal	10,000	6,000
Archambault, Louis	Terrebonne	300	180
Atherton, A. B	Frédéricton	600	360
Audet, Rév. Pierre	St-Fabien	100	60
Audet, Nicodème	St-Anselme	800	480
Ayotte, Ludger	Maskinongé	3,000	1,800
Anthier, L. R	South Durham	400	240
Avery, Ruggles	Mallorytown	300	180
Barsalou, Joseph	Montréal	2,200	1,320
Barsalou, Erasme	do	600	360
Barsalou, Hector	do	600	360
Babcock, Michael	do	600	360
Badeaux, J. E	Trois-Rivi res	300	180
Baillargé, Chas	Québec	300	180
Babin, Damase, fils	St-Jean, Port-Joli	1,000	600
Bate, C. T	Ottawa	300	180
Bachlan, H. W	Montréal	1,200	720
Bastien, Alphonse	do	700	420
Barry et Campbell	do	3,000	1,800
Balcer, H. M	Trois-Rivières	2,900	1,740
Barsalou, Charles	Montréal	1,200	720
Bartlett, Geo	Windsor	600	360
Babin, Arsène	Oakville	200	120
Bacon, Mme S	Rivière St-Pierre, Saguenay	100	60
Beauchamp, L. E	Montréal	600	360
Beauvais et Perrault	do	300	180
Benny, Robert	do	600	360
Bell, Joshua A	do	300	180
Benoit, M	do	2,500	1,500
Bellefeuille, P	Sorel	600	360
Beaulieu, J. B	Lévis	300	180
Beaupre, A	Ste-Elizabeth	900	540
Beaudry, L. Z	Trois-Rivières	600	360
Bernard, J. M	Cap Santé	300	180
Bertrand, D	Trois-Pistoles	600	360
Bertrand, L. A	Isle Verte	600	360
Bertrand, Mme J. B	Québec	600	360
Bergevin, Chas	do	600	360

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montaut payé.
		$	$
Beament, Thos	Ottawa	300	180
Bethune, Rév. C. J. L	Port Hope	600	360
Bertrand et Brochu	Lévis	600	360
Bélanger, A	St-Hugues	300	180
Benoit, François	Sault au Récollet	300	180
Bell, Thomas	Montréal	3,000	1,800
Bernier, Thos	St Sauveur	1,200	720
Beaulieu, J. B., père	Cacouna	200	120
Bellefeuille, Jos	Trois-Rivières	100	60
Beauchemin, M., et fils	Sorel	100	60
Bernard, Bernard	Montréal	600	360
Bell, A. Wilson	Carleton Place	700	420
Beauchamp, Alex	St-Simon, Bagot	1,200	720
Beaubien, L A, succession de	Cap St-Ignace	200	120
Berlinguet, Mme F. X	Québec	700	420
Bertrand, Chas	Isle Verte	1,200	720
Berton Frères	St.-Jean, N.-B	300	180
Bernatchez, Mlle C	Montmagny	300	180
Bireley et Cie	Hamilton	600	360
Bilodeau, Louis	Québec	1,200	720
Bienvenu, Charles	Montréal	160	60
Bilodeau, Anselme	St-Charles	300	180
Black et Locke	Montréal	600	360
Blackburn, R	Ottawa	300	180
Blondin, J. A	Bécancour	600	360
Blackadar, C. C	Halifax	600	360
Blondeau, Chas	St-Paschal	300	180
Black, W. L., succession	Halifax	5,800	3,480
Black, M. P	do	5,800	3,480
Black, C. H. M	do	2,900	1,740
Black, Samuel G	do	3,000	1,800
Blackadar, H. W	do	600	360
Blackburn, Josiah	London	300	180
Blyth, George R	Ottawa	200	120
Blanchard, Julien	St-Hugues	200	120
Blais, L. N	Matane	500	300
Blair, A. C	St-Jean, N.-B	200	120
Blouin, Joseph	St-Michel	200	120
Blais, J. P	Kamouraska	300	180
Boulet, Odilon	Québec	300	180
Bourget, Louis	do	300	180
Boyce, M	do	300	180
Bossé, J N	Montmagny	300	180
Boulet, Dr. S	Joliette	600	360
Boyden, E. S	Kingston	600	360
Bolton, Mme H. C	St-Stephen, N B	300	180
Boucher de la Bruyère, l'hon	St-Hyacinthe	1,000	600
Bolduc, Rév. J. B Z., en fidéicommis	Québec	300	180
Bourgouin, N. H	Montréal	300	180
Bourget, Rév. J. B	St-Henri	300	180
Bolduc, Rév. J. B. Z	Québec	2,700	1,620
Bolton, Richard	Montréal	3,300	1,980
Bolton, Richard, en fidéicommis	do	800	480
Bowman, A. M	do	3,400	2,040
Borbridge, Thomas	Ottawa	100	60
Boucher, Jean	St-Charles, Bellechasse	1,500	900
Borden, George Wm	Halifax	500	300
Brodie, Wm. R	Québec	300	180
Bressé, G	do	600	360

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Brown, T. C	Frédéricton, N.-B	300	180
Brown, J., et Cie	Kingston	600	360
Britton, B M	do	600	360
Brunelle, L., et Frère	Trois Rivières	1,000	600
Brennan, M	Hamilton	2,000	1,200
Bramley, Mme C	Sorel	600	360
Breen, Philip	St-Stephen, N.-B	600	360
Brown, Robert	Montreal	4,000	2,400
Brethour, Rév D. L	Aylmer	100	60
Brethour, H W.	Brantford	1,800	1,080
Brousseau, Dame P. C	Belœil	800	480
Brown, M. S.	Halifax	3,000	1,800
Brown, E. H., succession	do	1,200	720
Breden, John	Kingston	800	480
Bruneau, P. C. A	Sorel	1,300	780
Bramley, G. H	do	600	360
Brown et Wells	Ingersoll	2,400	1,440
Brown, W. E	Ottawa	200	120
Brown, Calvin	Ste. Catherine	400	240
Braniff, succession de feu John	St-Stephen, N.-B	300	180
Buck, Wm	Brantford	600	360
Burrows, Chatfield et Cie	Ste-Catherine	600	360
Burns, K. F	Bathurst	300	180
Burnstein, Samuel	Québec	300	180
Burkholder, H	Hamilton	300	180
Burrows, Stewart et Milne	do	700	420
Buchanan, Thos	Montréal	700	420
Butler, l'hon. Jas	Halifax	1,400	840
Bureau, Jacques	Trois-Rivières	700	420
Bureau, J. F V	do	400	240
Bureau, J N	do	2,900	1,740
Carsley, S	Montréal	900	540
Cameron, John	Peterboro'	600	360
Carter, R. C	Kingston	1,200	720
Carlisle, Henry	Ste-Catherine	600	360
Cahill, Michael	St-George, Beauce	200	120
Carignan, O.	Trois-Rivières	600	360
Carrière, F. et Cie	Québec	600	360
Caron, Germain (père)	Trois Saumons	600	360
Cayer, Alexis	St-Raymond	200	120
Cantin, Chas. A.	Montréal	2,200	1,320
Cantin, Mlle Jane	do	1,100	660
Casgrain, J. E	L'Islet	600	360
Caron, Rév. F.	Ste-Anne de la Pocatière	300	180
Cameron, Donald	Windsor	1,800	1,080
Campbell, Kenneth et Cie	Montréal	300	180
Caron, Damase	Fraserville	700	420
Carruthers, John	Kingston	1,600	960
Carruthers, J. B.	do	1,300	780
Cassels, Robt	Lyn, Ont.	5,800	3,480
Cassils, Steinson et Cie	Montréal	300	180
Cadieux, H C.	do	100	60
Campbell, G. F.	St-Stephen, N.-B	200	120
Carbonneau, O., fils	Berthier (*en bas*)	100	60
Campbell, Margt. Maria	Almonte	1,000	600
Carrière, J. B	St-Anselme	1,200	720
Cahill, E. J.	St-George, Beauce	200	120
Chalmers, Wm	Ottawa	300	180
Champness, F.	do	300	180

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Chouinard, H. J. J. B.	Québec	600	360
Chapleau, E. J.	St-Paschal	300	180
Chadwick, F. J.	Guelph	600	360
Cheese, W. E.	Montréal	800	480
Chapdelaine, J. B.	Joliette	200	120
Chauvin, A. T.	Montréal	300	180
Chawn, Edwin	Kingston	1,500	900
Chagnon, Honoré	Verchères	300	180
Chadwick, Mme Jane	Ingersoll	700	420
Chipman, Z.	St-Stephen, N.-B.	1,200	720
Chabot, Jos.	St-Charles, Bellechasse	100	60
Charlebois, J. A.	Québec	100	60
Chaloult, L. P.	Kamouraska	200	120
Chevalier, Moise	Sorel	900	540
Cleghorn, Andrew	London	300	180
Clay, Thomas	Halifax	600	360
Cliff, Geo. A.	Frédéricton	800	480
Close, Jas	Montréal	1,000	600
Clement, Nap. E.	Maskinongé	400	240
Clendenning, W.	Montréal	3,700	2,220
Clark, A. C.	do	6,500	3,900
Cliff, N. A.	Frédéricton	700	420
Cloutier, H.	Québec	400	240
Claxton, T. J.	Montréal	300	180
Costello, Pat. Est.	do	600	360
Coghlin, Mlle L. A.	do	600	360
Coghlin, B. J.	do	2,500	1,500
Cockshut, Ignatius	Brantford	600	360
Coulter, J. E.	Frédéricton	200	120
Connelly, James	Lindsay	600	360
Connelly, James	Québec	600	360
Convey, William	do	300	180
Collet, Rév. C. A.	do	600	360
Couture, G. et E.	Lévis	600	360
Collet, C. A.	St-Henri	600	360
Corriveau, F.X.	St-Anselme	300	180
Corriveau, J. B.	do	300	180
Cormack, James	Guelph	600	360
Cochrane, l'hon. M. H.	Compton	2,800	1,680
Cole, Fred	Montreal	3,300	1,980
Couillard, T. M.	Lévis	200	120
Collette et Senécal	Verchères	2,700	1,620
Corbeil, L. L.	Montréal	700	420
Covert, H.	Port Hope	600	360
Collin, Rév. C.	St-Lin, Qué	300	180
Collin, Jacques	St-Thomas, Montmagny	100	60
Corbett, F. D.	Halifax	1,100	660
Cochran, J. S.	do	1,200	720
Collard, Joseph	Malbaie	1,200	720
Cooper, William	Montréal	3,700	2,220
Couture, J. G.	Québec	300	180
Coté, Cèlina Bouchard	Fraserville	200	120
Cooke, Thomas E.	Halifax	1,200	720
Couture, G.	Québec	100	60
Costello, J.	Lindsay	300	180
Coté, Arsene	St-Fabien	200	120
Coté, Samuel	Rimouski	200	120
Couillard Frères et Cie	do	200	120
Corporation Archipiscopale	Québec	1,000	600

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Cressé, A. P	Nicolet	600	360
Crawford, R	Kingston	1,700	1,020
Crawford, R., en fidéicommis	do	1,100	660
Craig, J. L	Montréal	700	420
Craig, William	Port Hope	1,700	1,020
Craick, J. et Cie	do	100	60
Craig, Thomas	Montréal	6,900	4,140
Cummings, James	Lyn	600	360
Cullinan, H. et P	St-Stephen, N.B	600	360
Cuddy, J. P	Montréal	1,300	780
Cuvillier, Mlle Luce	do	1,800	1,080
Cusson, Alexis	do	3,300	1,980
Cunningham, Henry	Kingston	1,500	900
Dalziel, Mary Ann	St-Thomas, Montmagny	200	120
Darlington, John	Québec	300	180
Dansereau, Mme Zoé	Contrecœur	600	360
Dagenais, Rév. T. E	do	600	360
Danjou, Joseph	St-Fabien	600	360
Davison, James	Montréal	200	120
Dalziel, Delle Alvine	St-Thomas, Montmagny	100	60
Davis, J. H. et Cie	Hamilton	2,900	1,740
Daigle, Joseph	Belœil	3,300	1,980
Darling, William	Montréal	1,500	900
Davis, Mme C. E	Kingston	700	420
Daniel et Boyd	St-Jean, N.B	1,200	720
Dever Frères	Frédéricton, N B	900	540
Devlin, R. J	Ottawa	300	180
Dechene, F. M	Québec	600	360
Dejoy, Joseph A	do	300	180
Dery, P. C	do	300	180
Dery, J. P	do	300	180
Delage, J. B	do	300	180
Desilets, P. O	Trois-Rivières	1,600	960
Denis, Dieudonné	St-Cuthbert	5,000	3,000
Desorcy, Pierre	St-Hugues	300	180
Desmarais, Hégissipe	St-Marc	300	180
Devins, R. J	Montréal	3,700	2,220
Delage, Rév. F. X	L'Islet	300	180
Denis, D	St-Simon, Bagot	300	180
Demers, George	Hochelaga	600	360
DeGrandpré, A. D	Sorel	1,800	1,080
DeNoncourt, N. L	Trois-Rivières	1,200	720
Desrosiers, L. N	Sandy Bay	200	120
Desilets, A. O	Bécancour	700	420
Désilets, Mlle M. J. A	do	100	60
Deschamps, Aldéric	Montréal	800	480
Dionne, Benjamin	Cacouna	600	360
Dionne, Elisée	Ste-Anne de la Pocatière	1,700	1,020
Dionne, F	Québec	100	60
Donnelly, Jas	Montréal	600	360
Doran, M	Kingston	2,900	1,740
Donovan, T. J	Montréal	1,000	600
Dorion, Sir A. A	do	5,800	3,480
Doull et Miller	Halifax	1,400	840
Dobson, J	Lindsay	300	180
Douglas, Jas	Ste-Catherine	600	360
Drapeau, Rév. J. O	St-Ulric	300	180
Drolet, Pierre	St-Charles, Bellechasse	100	60
Dumesnil, G. H	Montréal	5,000	3,000

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Dunn, J. L	St-Jean, N.-B.	600	360
Dundas, J. R	Lindsay	600	360
Duffus, John	Halifax	4,400	2,640
Duplessis, J. O	Sorel	300	180
Dupuis, J. B	St-Roch des Aulnets	300	180
Dupuis, Auguste	do	300	180
Dubé, Pierre	St-Jean Port-Joli	300	180
Dufresne, Candide	St-Thomas	600	360
Dubeau, J. B. Z	Québec	300	180
Duquet et Cie	do	300	180
Dubois, Damase	Terrebonne	600	360
Dupuis, Antoine	Québec	300	180
Duguay, Olympe	Terrebonne	600	360
Dupré, Joseph	Montréal	3,300	1,980
Dubord, Alphonse	Trois-Rivières	1,200	720
Dugal, G. A	Montréal	3,300	1,980
Dumas, Arthur	Terrebonne	1,800	1,080
Dugal, Roch	Montréal	300	180
Durand, F. J	do	500	300
Duchesnay, H. J. J	Ste-Marie	200	120
Duverger, Mme S. L	Montréal	1,200	720
Duval, L. Z	St-Jean Port Joli	300	180
Duhaime, P. L	St-Simon	300	180
Dufault, E	Ste-Hélène, Bagot	300	180
Duffus, Wm	Halifax	4,800	2,880
Duffus, J. B	do	8,400	5,040
Dwyer, Michael	do	2,900	1,740
Duncan, J. W	Montréal	100	60
Dunnett, Mlle Jennie	London	22,500	13,500
Durocher, L. B	Montréal	2,700	1,620
Dupuis, L. C	St-Thomas	100	60
Dykeman, W. G	St-Jean, N B	100	60
Eaton, C. B	St-Stephen, N B	300	180
Eaton, H F	do	900	540
Egleson, James	Gloucester, Ont	300	180
Easton, Geo. C	Ingersoll	1,200	720
Edgar, Frank	Montréal	1,700	1,020
Elliott, Edward	do	600	360
Elder, William	St-Jean, N.B	300	180
Elliott, F. C	Halifax	1,800	1,080
Esson, Wm	do	2 300	1,380
Esson, Geo., père	do	1,100	660
Evans, Mercer et Cie	Montréal	600	360
Ewing, S H. et A. S	do	600	360
Evans, William S	do	6,700	4,020
Everett, E. H., Mme	do	3,000	1,800
Evans, J. S	do	8,300	4,980
Fafard, Rév. E	Lévis	300	180
Farquhar, Alex	London	30,000	18,000
Fauteux, P. A	Montréal	3,400	2,040
Faucher, O	do	1,200	720
Fairgrieve, Hugh	Hamilton	800	480
Fairgrieve, J. B	do	800	480
Farquharson, John	Halifax	3,000	1,800
Fenety, G E	Frédéricton	600	360
Fenwick, W. J	Montréal	2,500	1,500
Ferguson, Thomas	do	100	60
Finlay, Robt. Mc., en fidéicommis	do	800	480
Fiset, Joseph	St-Thomas, Mont	1,400	840

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Finlay, Robert	Lindsay	300	180
Fisher, G. F.	Frédéricton, N.B.	800	480
Fisher, C. H. B	do	1,000	600
Fiset, L. J. C	Québec	3 900	2,340
Fitzsimmons, Robert	Brockville	1,200	720
Findlay, Jonathan	Montreal	100	60
Finlay, David	Sorel	700	420
Fisher, S.	Québec	1,200	720
Fiset Arthur	Montmagny	300	180
Fish, W. T	Cobourg	3,000	1,800
Fletcher, James	Montréal	3,300	1,980
Foster, A J	Stanstead	300	180
Foster, Stephen	Rock Island	300	180
Fortin, Irene	Québec	300	180
Fortin, Achille	Ste-Marie, Beauce	500	300
Forde, Jackson	Brantford	600	360
Forde, R. J	do	600	360
Foisy, Théodule	Lévis	600	360
Fournier, Valère	Rimouski	300	180
Fournier, Louis	do	100	60
Fontaine, G. H	Verchères	1,000	600
Foucher, Francois	Joliette	600	360
Foucher, Mme Virginie	do	300	180
Forget, L. J. et Cie	Montréal	10,600	6,360
Forget, Octave	Terrebonne	3,700	2,220
Fournier, Elizabeth Vidon	L'Islet	200	120
Foley, M S	Montréal	200	120
Fortin, Mde. Achille J	St-Joseph, Beauce	300	180
Forsyth, Alex	Halifax	2,400	1,440
Fogarty Frères	Montréal	200	120
Fortin, Nestor	Cap St-Ignace	700	420
Fortin, Théodore	Québec	1,800	1,080
Fremont, Mme C P	do	1,000	600
Frigon, J. G. A	Trois-Rivières	3,700	2,220
Frenette, Delle. Célina	L'Islet	1,700	1,020
Frigon, L. G. A.	Trois-Rivières	300	180
Fraser, W. J	Halifax	2,300	1,380
Fremont, J. J. T	Québec	300	180
Frenette, Rév. L. E	L'Islet	300	180
Furlong, Thos	St-Jean, N.B	600	360
Fulford, J. H	Easton's Corners	600	360
Fuller, H. H	Halifax	3,000	1,800
Fuller, Mary Jane	Sorel	200	120
Gaucher, G. G	Montréal	600	360
Gauthier, Thomas	do	300	180
Garland, Mutchmore et Cie	Ottawa	300	180
Gaboury, Augustin	Québec	600	360
Gagnon, Arthur	Montréal	200	120
Gauthier, L. O	Québec	400	240
Gaudette, Dr. D.	Ste-Anne des Plaines	600	360
Gagnon, Nazaire	Champlain	600	360
Gamache, Solyme	Cap St-Ignace	300	180
Gagnon, F. X	St. Raphael	300	180
Gardner, Robert	Kingston	300	180
Gagnon, Mdlle. Amélie	St-Roch des Aulnets	700	420
Garrett, John et Cie	Hamilton	3,000	1,800
Gauvreau, Pierre	Québec	300	180
Gagnon, G. A	Montréal	700	420
Gatineau, Rév. V	St-Alexandre d'Iberville	400	240

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Gagnon, Antoine	Arthabaskaville	300	180
Gagnon, Adolphe	St-Fabien	300	180
Gauvreau, P. L	Rimouski	200	120
Gauvreau, Calixte	Terrebonne	600	360
Gaherty, Denis	Montréal	600	360
Gastonguay, T. succession	Québec	300	180
Gagnon, Michel	Trois Saumons	200	120
Gelhausen P. J	Ottawa	200	120
Genest, L. T.	St-Henri	300	180
Gervais, Olivier	Contrecœur	300	180
Gervais, A. E.	do	900	540
Gendron, Mde. E	do	200	120
Giroux, Jean, fils	Québec	300	180
Girardin, Auguste	do	300	180
Gibson, Henry	Stratford	600	360
Gillespie, Thomas F	Chatham, N.B	100	60
Gilman, F. E	Montréal	89,300	53,580
Gildersleeve, C. F	Kingston	3,700	2,220
Gildersleeve, J. P	do	2,400	1,440
Gingras, Rév. J. N	St-Gervais	100	60
Gilman, Allan	Ottawa	1,700	1,020
Gibson, John	Halifax	2,900	1,740
Giasson, J. F.	L'Islet	200	120
Glover et Fry	Québec	300	180
Globensky, C. A. M	St-Eustache	2,500	1,500
Gould, Joseph	Montréal	600	360
Godbout, P. E.	Québec	600	360
Goldstein, A	Montréal	300	180
Gossip, Wm	Halifax	3,600	2,160
Goldie, James	Guelph	1,500	900
Godin, J. N	Trois-Rivières	1,200	720
Gould, Ira, et Fils	Montréal	1,500	900
Gouin, A. N	Sorel	1,200	720
Gosselin, V	St-Ulrich	100	60
Green et Fils	Montréal	300	180
Gravel, J. A	do	600	360
Gravel, J. O	do	1,000	600
Griffin, James	do	300	180
Grafton, J. B. et J. S	Dundas	300	180
Grimner, G. S	St-Stephen, N.B	600	360
Gravel, J. O., en fidéicommis	Montréal	40,000	24,000
Grenier, Jacques	do	2,900	1,740
Green, E. K	do	3,300	1,980
Grayden, Aquila O	London	3,400	2,040
Green, John	do	300	180
Greer, G. M	Halifax	1,300	780
Grenier, L. U	Lotbinière	300	180
Gravel Frères	Montréal	1,800	1,080
Grenier, J. B., succession	St-Henri	100	60
Guillet, Valère	Trois-Rivières	1,200	720
Gunn, Alex	Kingston	2,900	1,740
Guild, Wm	Mallorytown	400	240
Harty, Wm	Kingston	200	120
Hatt, G., et fils	Frédéricton, N.B	300	180
Hatch, H	Guelph	600	360
Hall, James	Peterboro'	600	360
Hall, Richard	do	600	360
Hartt, George F	Montréal	8,200	4,920
Hannan, M., et Cie	do	3,400	2,040

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Hannan, J. J	Brockville	1,200	720
Hamelin, Rév. J. R. L	Québec	700	420
Haynes, D. C., succession	Ste-Catherine	400	240
Hamel, Jos., et Frères	Québec	1,500	900
Hardy, N. S	do	400	240
Hall, W. V. B	Montréal	1,700	1,020
Harrington, Wm. M	Halifax	3,000	1,800
Harris, John D	do	3,300	1,980
Hart, J	do	4,600	2,760
Hatch, H. H	St-André, N.B	200	120
Hatchette, John	Montréal	300	180
Heyd, Chas. B	Brantford	600	360
Heney, John	Ottawa	300	180
Hetu, Joseph E	Maskinongé	1,000	600
Hedge, H., succession de feu	Montréal	3,300	1,980
Henderson, John	Kingston	100	60
Helm, John	Port Hope	800	480
Hearle, Jas. G	Montréal	300	180
Hodgson, Jonathan	do	11,600	6,960
Hope, James	Ottawa	300	180
Howie, J. R	Frédéricton, N.B	300	180
Holly, Shadrach	St-Jean, N.B	600	360
Hodgson, John C	Montréal	10,600	6,360
Hodgson, T. E	do	10,000	6,000
Hossack, Jas., et Cie	Québec	300	180
Hope, Robert	Montréal	3,300	1,980
Howley, Jas	do	300	180
Hougham, Robert	do	500	300
Holman, J., succession	Cobourg	1,100	660
Hutchison, John	Montréal	600	360
Hudon, Théophile	Québec	600	360
Hudon, Rév. Jos	St-Philip de Neri	600	360
Hudspeth, Adam	Lindsay	600	360
Huntington, l'hon. L. S	Montréal	1,700	1,020
Huntington, A., succession de feu	Brantford	6,600	3,960
Innes, Robert	Peterboro'	600	360
Ives, H. R., et Cie	Montréal	400	240
Innes, James	Guelph	1,500	900
Inches, Andrew	Frédéricton	5,800	3,480
Jalbert, Jos. E	Cap St-Ignace	200	120
Jardine et Cie	St-Jean, N.B	600	360
Jackson et Hallett	Guelph	600	360
Jaffray, Rév. Wm	St.-Jean, N.B	300	180
Jameson, R. C	Montréal	700	420
Jackson, lt.-col. Wm. H	Brockville	1,100	660
Jarvis, Chas., fils	Brantford	800	480
Jacob, Emile	Québec	300	180
Jenkins, Thomas	Vienne	600	360
Jeffrey, A	Ste-Catherine	600	360
Jeffrey, Wm	Stratford	600	360
Jeanotte, H	Montréal	1,100	660
Joyce, Alfred	do	600	360
Jones, D. B	Brockville	600	360
Johnston, E. R	Stanstead	300	180
Joseph, Abraham	Québec	600	360
Johnston, James	Kingston	600	360
Jones, A. G	Halifax	1,400	840
Jones, Siméon	St-Jean, N.B	1,200	720
Jones, Alfred	Montréal	1,600	960

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Julien, Louis	Québec	300	180
Julien et Guay	do	200	120
Kavannah, H	Montréal	600	360
Katham, C. H	Rock Island	300	180
Kay, W. Frédéric	Montréal	33,800	20,280
Kearns et Ryan	Ottawa	600	360
Kehoe, Wm	do	300	180
Keenan, Thomas	Lindsay	600	360
Kearns, James	Kingston	600	360
Kerry, John	Montréal	3,000	1,800
Kerr, Wm. M	do	100	60
Kerr, John	Kingston	2,900	1,740
Kenny, J. F	Halifax	3,300	1,980
Kenny, T. E	do	5,800	3,480
Kennedy, J	Lindsay	900	540
Kirk et Daniels	St-Jean, N.B	600	360
Kinnear, T. C	Halifax	1,500	900
King, James	Québec	2,000	1,200
Labelle, Louis	Sorel	300	180
Labelle, Albert	do	300	180
Larue, François	Montréal	500	300
Ladouceur, L. H	Sorel	600	360
LaRoche, A	Québec	300	180
Langlois, J. A	Lévis	300	180
Larue, S. V	St-Charles, Q	300	180
Labrecque, Etienne	St-Charles, R.S	300	180
Laurier, l'hon. Wilf	Arthabaska	600	360
Lamoureux, Olivier	Contrecœur	600	360
Lavoie, Nap	L'Islet	300	180
Lauzon, Joseph	Terrebonne	600	360
Lawrence, J. et G	St-Jean, N.B	300	180
Larkin, P	Ste-Catherine	1,600	960
Lapierre, Didace	St-Roch, Québec	600	360
Lavoie, Dame A	Beauport	600	360
Lamoureux, J. E	Contrecœur	300	180
Labine, Jules	Montréal	3,000	1,800
Larivée, Napoléon	do	700	420
Lacroix, Edouard	Matane	1,700	1,020
Lacerte, N	Lévis	3,900	2,340
L'Abbé, Mme J. O	Québec	500	300
Lapalme, Alex	Belœil Station	200	120
Laviolette, J. G	Napierville	1,200	720
Langlois, Daniel	Windsor	100	60
Lamontagne, J. B	Ste-Flavie, Qué	1,200	720
Laliberté, J. B	Québec	200	120
Lafontaine, E	St-Hugues	1,300	780
Lawrence, W. V	Montreal	300	180
Langlois, U. F	Trois-Rivières	1,200	720
Larue, Dr. L	Québec	200	120
Langevin, F. X	Verchères	300	180
Latulippe, Fred	Beaumont	200	120
Langlois, Côme	Grosse Isle	300	180
Laforme, Louis	St-Hugues	300	180
Labrie, Alf	St-Michel	500	300
Laurent, Michel	Montréal	300	180
Lavoie, George	Québec	700	420
Lavoie, Wilfrid	L'Islet	200	120
Laberge, Joseph	St-Thomas, Montmagny	300	180
Labelle, Cyrille	Sorel	2,300	1,380

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Lapointe, L. M	Québec	800	480
Lamoureux, Frs	St-Ours	600	360
Lapointe, Louis	St-Jean Port-Joli	100	60
Languedoc, Mme E. M	St-Michel, Bellechasse	200	120
Labrecque, G	Beaumont	200	120
Larochelle, P. E., succession	Rivière-du-Loup	300	180
Lefebvre et Viau	Montréal	600	360
Levesque, Delle Delphine	do	600	360
Le Crédit Foncier du Bas-Canada	do	600	360
Lemieux, N	Québec	600	360
Leger et Rinfret	do	600	360
Légaré, Rév. A. J. J	do	300	180
Lesage, Siméon	do	900	540
Lepage, Joseph	do	300	180
L ssard et Beaudoin	do	300	180
Léonard, Bernard	do	300	180
Lepage, F X	do	600	360
Lemieux, Edouard	do	100	60
Lefebvre, Léonard	do	300	180
Lépine, Louis G	do	600	360
Leslie, John	Ottawa	300	180
Lemieux, Joachim	Ste-Marie, Beauce	300	180
Lemieux et Dallaire	do	300	180
Letellier, M	St-Valier	100	60
Lemont et fils	Frédéricton, N B	300	180
Leduc, Léon	Sorel	300	180
Léonard, M	Leonard's Hill	100	60
Leblanc, Auguste	St-Hugues	100	60
Lester, Thomas	Township de Seneca	700	420
Lewis, W. J	Halifax	4,600	2,760
Lemay, Venance	St-Martin	300	180
Letourneux, C. H	Montréal	1,500	900
Leeming, H. B	Brantford	300	180
Lee, W. H	Montréal	4,400	2,640
Letendre, P	Yamaska	100	60
Liggett et Hamilton	Montréal	300	180
Lilly, Edward A	do	200	120
Livesay, John C	Kincardine	600	360
Lindsay, Wm	Woodstock	200	120
Logan et Lindsay	St-Jean, N.B	600	360
Lockhart, Edward E	do	300	180
Lordley, Howe et Cie	do	300	180
Lottinville, F	Trois-Rivières	1,900	1,140
Longard, E. J	Halifax	2,900	1,740
Low, John, en fidéicommis	Montréal	7,500	4,500
Lyman, Benjamin, succession	do	800	480
Lyman, Henry	do	1,700	1,020
Lydon, John	Port Hope	100	60
Mackay, Hugh	Montréal	20,000	12,000
Mathews, F. B	do	600	360
Madden, W. J	do	300	180
Magnan, Adolphe	Joliette	600	360
Martin, Auguste	St-Paschal	200	120
Magee frères	St-Jean, N.B	600	360
Manson, James	do	600	360
Manks, M F	do	300	180
MacMonagle, H. C	do	300	180
Macdonald, C. A	do	300	180
Main, Alexander	Hamilton	300	180

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Magee, John S	St-André, N.B	100	60
Martin, P. S	Lindsay	1,100	660
Martel, Rév. L. A	St-Joseph, Beauce	200	120
Mackelcan, Gibson et Bell	Hamilton	900	540
May, S. H. et Cie	Montréal	2,700	1,620
Martin, P. P	do	1,300	780
Maunette, Dr. Joseph	St-Thomas, Montmagny	200	120
MacNee, James	Kingston	2,900	1,740
Manning, M. J	Windsor	1,100	660
Maillet, L. L	Montréal	200	120
Manuel, John	Ottawa	200	120
Maguire, Bernard	Montréal	1,200	720
Martel, U., sen	Trois-Rivières	1,600	960
Martel, P. N	do	700	420
Mahoney, Thomas	Québec	100	60
Mackintosh, James C	Halifax	1,100	660
Mackinlay, A. K	do	1,100	660
Mallory, Ira	Mallorytown	300	180
Masson, Hugh	Billings Bridge, Ottawa	300	180
Malhiot, H. G	Trois-Rivières	1,200	720
Martel, Mme T	Skowhegan, Maine	500	300
Mancotel, Aimé	Montréal	3,400	2,040
MacMahon, Hugh	London	53,700	32,220
Merritt, T. R	Ste-Catherine	1,200	720
Meredith, H. H	Port Hope	3,200	1,920
Michaud, J. B	Lévis	300	180
Millar, James	Chatham, Qué	300	180
Mitchell, Thomas et Cie	Hamilton	600	360
Mitchell, J. Scott	Halifax	400	240
Mitchell, l'hon. Peter	Montréal	300	180
Mignault, Dr. H. A	St-Denis	1,600	960
Mitchel, Jean	Québec	2,900	1,740
Mitchell, Robert	Montréal	600	360
Minaker, D. H	Cobourg	2,400	1,440
Miville, Alfred	St-Roch des Aulnets	100	60
Moss, George W	Montréal	10,000	6,000
Morton, Phillips et Bulmer	do	600	360
Morton, J. Y	Brantford	600	360
Morgan, Robert	Québec	300	180
Molleur, J. E	St-Jean, Qué	600	360
Mowat, D	Ottawa	100	60
Moody, Henry	Terrebonne	600	360
Moody, Mathew, fils	do	600	360
Moody, John	do	5,100	3,060
Moody, Mlle Agnès H	do	600	360
Mongenais, J. B. A	Rigaud	5,000	3,000
Mongenais, J. B	do	5,000	3,000
Mortimer, A	Ottawa	600	360
Moah, R. et J	Montréal	16,200	9,720
Monah, Louis	do	1,200	720
Mongeon, C	Sorel	200	120
Moss, S. H. et J	Montréal	400	240
Moodie, John	Hamilton	700	420
More, W. S., succession	Halifax	1,400	840
Mott, Jno. P	do	4,700	2,820
Montminy, Joseph	St-Charles, Bellechasse	100	60
Moseley et Ricker	Montréal	1,500	900
Morgan, James	Sorel	800	480
Morasse, Louis	do	1,200	720

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Moore, Jas	Montréal	1,200	720
Mussen, Thos	do	600	360
Mullin, John	Sorel	300	180
Muckleston, J., et Cie	Kingston	600	360
Mulholland et Baker, succession	Montréal	600	360
Mulligan, John	Port Hope	1,700	1,020
Mulholland, R.	Cobourg	2,000	1,200
Murphy, John	Montréal	400	240
Murchie, James	St-Stephen, N.B	1,200	720
McAumond, David	Ottawa	300	180
McArdle, Edwd.	Ste-Catherine	2,900	1,740
McConkey, T. L.	Montréal	1,600	960
McCarthy, D. et J.	Sorel	5,000	3,000
McCrory et McGoldrick	Montréal	300	180
McCormick et fils, H.	Ottawa	600	360
McCorkill, James	Québec	300	180
McCallum, C.	London	300	180
McCullough, H. et H. A.	St-Jean, N B.	600	360
McCullough, Henry, succession	do	300	180
McCarthy, Mlle C. E.	Sorel	1,700	1,020
McCullough frères	Montréal	....	....
McCarthy, H. F.	Ottawa	200	120
McCallum et fils, P.	Cobourg	3,000	1,800
McDougall, James	Montréal	1,700	1,020
McGuirk, W. P.	do	300	180
McGoldrick, F. et O.	Frédéricton	100	60
McIntosh, W. J.	London	1,000	600
McIntyre, Duncan	Montréal	15,600	9,360
McInnes, Donald	Hamilton	700	420
McInnes, Alexander	do	700	420
McInnes', Hugues, succession	do	700	420
McIntyre, W. C.	Montréal	1,500	900
McIntyre, J. M.	do	1,500	900
McIntyre, Duncan, fils	do	1,500	900
McIntyre, Mary F.	do	800	480
McKenzie, Thos.	Sorel	600	360
McKay, Thos	Ottawa	600	360
McKechnie et Bertram	Hamilton	600	360
McKenzie, Murdoch	Montréal	3,300	1,980
McKelvey et Birch	Kingston	500	300
McLaren, W. D.	Montréal	600	360
McLachlan frères et Cie	do	600	360
McLennan, Donald	Port Hope	600	360
McLaren, John C.	Montréal	1,500	900
McLean, Thos	Brantford	1,200	720
McMillan, J. et A.	St-Jean N B	600	360
McNamee, Gaherty et Fréchette	Montréal	600	360
McNally, J. G.	Frédéricton, N.B.	300	180
McRae, W. R.	Kingston	600	360
McRae, Finlay A	Montréal	900	540
McWilliams, Wm	Québec	1,200	720
Nealis, S.	Frédéricton, N B.	300	180
Nettleton, Thomas	Sorel	300	180
Neal Thos. M.	Toronto	2,300	1,380
Nelles, Rév. Abraham	Brantford	3,000	1,800
Neal, W. H.	Halifax	2,400	1,440
Needler et Sadler	Lindsay	700	420
Nixon, George	St-Jean, N.B.	300	180
Normand, T. E.	Trois-Rivières	1,900	1,140

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Northup, l'hon. J	Halifax	3,000	1,800
Norris, James	Ste-Catherine	3,000	1,800
Normand, George	L'Isle aux Grues	700	420
Normand, J. B	Trois-Rivières	1,100	660
O'Brien, Wm	Montréal	10,000	6,000
Osgood, S. P	St-Jean, N.B	300	180
Olivier, Arthur P	Trois-Rivières	300	180
Ouellet, Magloire	St-François, Beauce	600	360
Ouellet, J. M	St-Anselme	300	180
Owens, John	Frédericton, N.B	200	120
Ostell, John	Montréal	10,400	6,240
Ogilvie, Jas. A	do	1,400	840
O'Cain, John	St-Jean, Québec	300	180
O'Shaughnessey, M. et D	Montréal	900	540
Olivier, W. H	Elora, Ont	700	420
Ott, John	Brantford	1,800	1,080
Ouelette, Jos	Rimouski	200	120
O'Lone, Jas	Ottawa	200	120
Parks, J. G	Montréal	300	180
Papineau, A. C	do	1,000	600
Paradis, Rév. J. F	St-Raphael	100	60
Paré, H A	Québec	300	180
Paré, C. S	St-Bruno	700	420
Paquet, Rév Benj	Québec	1,100	660
Pacaud, E. S	Arthabaska	600	360
Parent, E. H	Montréal	2,300	1,380
Pacaud, Geo. J	Stanfold	1,200	720
Panneton, Gaspard	Trois-Rivières	300	180
Paquet, Dr. A. H	St-Cuthbert	5,800	3,480
Parker, F. G	Halifax	5,900	3,540
Pallister, W H	do	4,700	2,820
Parker, E. H	Kingston	1,400	840
Patton, John H	Matane	200	120
Papineau, N	St-Timothé	2,300	1,380
Payan, Paul	Sorel	300	180
Patry, Rév. Pierre	Cacouna	700	420
Parks, Wm et fils	St-Jean, N.B	1,200	720
Patterson, G. H	Montréal	6,000	3,600
Paquette, Dr. J. O	Ste-Elizabeth	1,000	600
Pillow, Hersey et Cie	Montréal	600	360
Piché, Hubert	Sorel	300	180
Piché, L A	Montréal	200	120
Picher, A V., Mme	Québec	200	120
Picher, F. X	do	400	240
Perrault, J. et Cie	Montréal	600	360
Pelletier, J. B	Matane	600	360
Pelletier, C A P	Québec	600	360
Perkins, Geo. E	St-Jean, N.B	300	180
Peters, William	do	300	180
Peters, C H	do	600	360
Peddie, J. W	Windsor	600	360
Penny, l'hon E. G	Montréal	5,900	3,540
Peardon, Wm	do	1,700	1,020
Pennee, F. O. A., en fidéicommis	Québec	300	180
Peck, Bennie et Cie	Montréal	1,500	900
Pelletier, A. V	Ste-Marie, Beauce	100	60
Plimsoll, Arthur H	Montréal	7,000	4,200
Plamondon, J. P	St-Césaire	2,300	1,380
Pollock, J. M	Montréal	600	360

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Porter, G. M.	St-Stephen, N.B.	300	180
Pomroy, B, succession de feu.	Compton	300	180
Pozer, D. G.	St-George, Beauce	400	240
Potvin, Rév. G	St-Aubert	100	60
Poole H. S.	Halifax.	2,900	1,740
Pouliot, Alphonse	Québec	600	360
Pouliot, J. B.	Fraserville	1,200	720
Protteau, J. B.	St-Aubert	300	180
Prevost et Paré	Montréal	1,700	1,020
Poirier, F. L.	Rivière-du-Loup (en bas)	200	120
Pouliot, J. E	do do	100	60
Prevost, Mde. L	Québec	200	120
Price, G. R.	St. Jean, N.B	200	120
Pratt, John, succession	Montréal	7,000	4,200
Price, Evan, John.	Québec	600	360
Price, C. V	Kingston.	800	480
Pugh, John.	Halifax	3,600	2,160
Quinn, Wm. H.	Frédéricton, N.B.	600	360
Quinn, Mary	do	600	360
Quay, William	Port Hope	1,200	720
Rankin, John	Dundas	300	180
Randolph, A. F.	Frédéricton, N.B	600	360
Raymond, Dr. O	Montréal	300	180
Ranney, H. R	St-Jean, N.B.	2,400	1,440
Rae, Jackson	Montréal	3,000	1,800
Reinhart, C. S.	do	4,200	2,520
Reid, Wm.	do	600	360
Reid, Robert	St-Jean, N.B.	600	360
Renfrew, G. R	Québec	300	180
Reid, John L	Lindsay	300	180
Remillard, Delle. S.	St-Vallier	100	60
Renouf, Cyprien.	Trois-Pistoles	600	360
Reinhardt, Geo	Montréal	6,700	4,020
Reid, Wm. J., et Cie	London	200	120
Read, Alf. J	Montréal	1,700	1,020
Rees, D. J.	do	1,200	720
Reed, James	St-Jean, N.B	1,200	720
Read, W. B	Lindsay	200	120
Richards. Joseph	Montréal	600	360
Richard et Plamondon	Québec	600	360
Richard, George.	St-Paschal	600	360
Richard, Richard	Cap Santé	300	180
Rioux, Napoléon	Isle d'Orléans	600	360
Richer, Mme Hermine	Montréal	2,000	1,200
Rioux, Narcisse	Québec	300	180
Richardson, James	Kingston	2,900	1,740
Ritchie, Thos. A.	Halifax	3,400	2,040
Richard, Ferdinand	Cap Santé	200	120
Rioux Eloi	Trois-Pistoles.	600	360
Robertson, Andrew	Montréal	10,000	6,000
Rocheleau, E. A.	Trois-Rivières	600	360
Roy, Saluste	St-Jean, Port-Joli.	200	120
Roy, Charles	Québec	600	360
Rosa, Joseph	do	1,000	600
Roy, Gilbert	do	800	480
Roy, Ferdinand	St-Raphaël	200	120
Roy, P. G	Lévis	300	180
Robinson, Geo	London	300	180
Robertson, Henry, succession	St-Jean, N.B.	300	180

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Ross, Lewis	Port Hope	1,500	900
Robinson, Isaac	Peterboro'	300	180
Rochette, Cléophas	Québec	600	360
Rosamond, B	Almonte	600	360
Robinson, Robt	St-André, N.B	300	180
Robertson, James	Hamilton	600	360
Robson, Wm. M	Lindsay	300	180
Roy, O., en fidéicommis pour Rinfret	Québec	....	....
Robertson, John Bow	Montréal	2,100	1,260
Robertson, Alexander	do	10,000	6,000
Ross, Capt. Wm	do	700	420
Rolland, S. J. B	do	500	300
Robertson, Geo. R	do	13,700	8,220
Roussel, Rév. P	Québec	300	180
Ross, John	do	1,100	660
Rose, R. M	Kingston	200	120
Roy, Louis Nazaire	St-Vallier	200	120
Roy, Mdlle Marie D	do	100	60
Rochette, Olivier	Québec	1,800	1,080
Robertson, James	Montréal	4,900	2,940
Robertson, Geo., succession	Kingston	1,500	900
Roy, Odilon	Québec	....	....
Robinson, C. H	Halifax	1,700	1,020
Ross, Robt	Montréal	300	180
Roy, Jas, et Cie	do	200	120
Roy, lt.-col. Thos	Québec	200	120
Ross, James G	do	1,200	720
Robinson, Morris	St-Jean, N.B	2,300	1,380
Ruel, Emilien	St-Charles, Rivière Boyer	900	540
Russell et Watson	Ottawa	600	360
Russell et Willis	Québec	600	360
Ruel, Edward	St-Charles, Bellechasse	300	180
Rutherford, John	Halifax	1,700	1,020
Russell, E. F	do	1,200	720
Russell, Forbes et Cie	Ottawa	600	360
Saucier, Antoine	Maskinongé	300	180
Sawyer et Cie., S. D	Hamilton	600	360
Sansfaçon, Rév. Louis	L'Islet	300	180
Sarrasin, Hercule	Ste-Elizabeth	300	180
Savage, Alfred, et fils	Montréal	1,200	720
Samson, Chas	Québec	300	180
Sadler, Wm	Lindsay	300	180
Scanlan, Timothy	Montréal	600	360
Schiller, Chas. E	do	600	360
Scammell frères	St-Jean, N.B	600	360
Schofield, Wm. A	Brockville	600	360
Scholes, Frs	Montréal	1,500	900
Scully, J	Lindsay	400	240
Senécal, Fred	Montréal	1,600	960
Seigel, J	Trois-Rivières	600	360
Séminaire de Québec	Québec	600	360
Seifert, Augustus	do	300	180
Senecal, Elie	Sorel	1,000	600
Senkler, E. J	Brockville	600	360
Shory, H., et Cie	Montréal	600	360
Sharkey, O	Frédéricton, N.B	300	180
Sharp et Cie	St-Jean, N.B	300	180
Shearer, James	Montréal	2,900	1,740
Shorey, S. H	Melbourne, Q	200	120

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Shaw, Henry J	Montréal	400	240
Shuttleworth, major G. H	London	1,800	1,080
Simard, F	Québec	300	180
Simon, Horace	Malbaie	300	180
Simpson, Jas	Hamilton	2,900	1,740
Silver, John	Halifax	700	420
Sinclair, John A	do	5,900	3,540
Sirois, H. J	Cacouna	100	60
Simonson, G. F	St-Jean, N.B	200	120
Skinner, C. N	do	300	180
Slater, Geo. T	Montréal	500	300
Small, Otis	St-Jean, N.B	300	180
Smith, Bennett	Halifax	4,400	2,640
Smith, G. Sydney	St-Jean, N.B	900	540
Smith, A. Chipman	do	1,200	720
Smith, J. Murray	Montréal	400	240
Smith, Mlle Alphonsine	do	100	60
Smith, S. S. B	Halifax	1,800	1,080
Smith, J. Wesley	do	1,400	840
Smith, Benjamin A	do	2,400	1,440
Smith, Allison	do	1,200	720
Smith, Wiley	do	1,200	720
Stewart, David	Montréal	600	360
Strachan, James	do	1,300	780
Stewart, D. S	St-Jean, N.B	300	180
St. Louis, D	Windsor	600	360
St. Aubin, D. F	Matane	300	180
Stewart, John	St-Jean, N.B	600	360
Stewart, Wm	Guelph	600	360
St. Denis, A	Montréal	3,300	1,980
Stewart, Jas	do	2,100	1,260
Stimson, Mme M. M	do	3,400	2,040
Strachan, Wm	do	2,000	1,200
Stewart, Wm	do	5,500	3,300
Stayner, Mme C. A	Halifax	2,400	1,440
Stairs, W. J	do	11,700	7,020
Stairs, John	do	5,900	3,540
Steele, Alex	Allan's Corner	300	180
Stockston, A. A	St-Jean, N.B	500	300
Stitt, J. R	Ottawa	200	120
Stewart, Henry	Montréal	5,100	3,060
Sumner, George	do	600	360
Sutherland, Jas., succession de	do	600	360
Suffel, Geo	Ingersoll	600	360
Symons, John H	Halifax	1,500	900
Talbot, Joseph A	Trois-Rivières	300	180
Taylor, Wm	London	1,000	600
Tate, George	Montréal	1,700	1,020
Taylor, E. A., et Cie	London	200	120
Taylor, Henry	do	15,000	9,000
Tanguay, Leocadie	St-Charles, Bellechasse	300	180
Tanguay, Dr. P	St-Gervais	200	120
Tasker, James	Montréal	2,500	1,500
Taschereau, A	St-Joseph, Beauce	200	120
Têtu, Cirice	Montréal	600	360
Tessier, Cyrille	Québec	600	360
Terreau, Veuve Chas	do	300	180
Tessier, Ulric	do	1,700	1,020
Thompson, John	Montréal	600	360

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Thériault, Michel	Québec	600	360
Thompson, Birkett et Bell	Hamilton	600	360
Thompson, Richard	St-Jean, N.B	600	360
Thibaudeau, l'hon. J	Québec	2,300	1,380
Thibaudeau, l'hon. J. R	Montréal	10,000	6,000
Thornton, J	Coaticook	300	180
Thompson, Thos	London	800	480
Thomson, James	Halifax	3,000	1,800
Tibbets, J., fils	Frédericton, N.B	600	360
Tiffin, Thos	Montréal	3,000	1,800
Tillson, E. D.	Tilsonburg	1,200	720
Tofield, Wm	Québec, sud	300	180
Todd, C. F	St-Stephen, N.B	600	360
Todd, W. H	do	600	360
Todd, F. H	do	2,400	1,440
Trudel, Rév. Chas	Riv. St-François, Saguenay	300	180
Tranchemontagne, L	Berthier (*en haut*)	300	180
Troop, G. J	Halifax	3,000	1,800
Turcotte, J. E	Montréal	600	360
Turcot, Narcisse	Québec	300	180
Turcot, Nazaire	do	600	360
Turgeon, Elie	do	600	360
Turnbull et Cie	St Jean, N.B	600	360
Turner, James	Hamilton	1,700	1,020
Turner, Alex	do	1,700	1,020
Turcotte, H. A	Québec	100	60
Turner, Jas. W	Halifax	1,200	720
Vanasse, P. B	Trois-Rivières	600	360
Vaudry, Joseph	Québec	300	180
Vassie, John	St-Jean, N.B	600	360
Valade, Joseph	Montréal	1,700	1,020
Vadeboncœur, Ed	Québec	200	120
Vadnait, Louis	St-Cuthbert	1,700	1,020
Valade, Dr. F. X	Ottawa	300	180
Vaudry, Zéphirin	Québec	300	180
Vachon, Moise	Beauport	100	60
Verrault, P. J	St-Jean, Port-Joli	300	180
Vézina, George	Québec	600	360
Vézina, Louis	do	600	360
Vézina, A. et J	do	300	180
Vézina, Etienne	Cap St-Ignace	200	120
Versailles, Joseph	Montréal	800	480
Vézina, Zéphirin	St-Joseph, Beauce	300	180
Veldon, J. J	Québec	300	180
Vindin, E. S	Port Hope	900	540
Vincent, André	Montréal	200	120
Villers, Abraham de	Cacouna	900	540
Vocelle, O	Québec	300	180
Voyer, Henri	Stanfold	200	120
Wait, George	Montréal	600	360
Watt, George	Brantford	600	360
Waterman, Herman	London	300	180
Walsh, Wm	Peterboro	600	360
Watson, Robert	St-Stephen, N.B	1,200	720
Waldie, John	Burlington, Ont	3,300	1,980
Walker, W. S	Montréal	1,700	1,020
Ward, H. A	Port Hope	2,500	1,500
Watts, Alfred	Brantford	1,800	1,080
Waterous, C. H	Brantford	7,800	4,680

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Waterous, A. T	Brantford	1,300	780
Watson, John, et Cie	Montréal	1,500	900
Walsh, P	Halifax	2,400	1,440
Ward, J. R	Montréal	1,700	1,020
Watt, Alex., succession	do	100	60
Wenfield, Richard	Québec	300	180
White, S S	Kingston	200	120
West, A. W	Halifax	2,900	1,740
Whitlock Julius T	St-Stephen, N. B.	100	60
White, John Thos	Hamilton	600	360
Wellington Oil Co	Guelph	600	360
Wilson, Andrew, succession	Montréal	5,000	3,000
Wilson, Mme Andrew	do	5,000	3,000
Wiseman, Thos	Mile End	300	180
Wilson, R. T., et Cie	Dundas	300	180
Wilkinson, G. M	Kingston	600	360
Wilmot, E. H	Frédéricton	600	360
Williams, Miles	Montréal	1,200	720
Wilkes, Mlle Annie	Brantford	4,700	2,820
Williams, Arthur T. H	Port Hope	1,500	900
Wilkes, G. H	Brantford	1,400	840
Wilson, Z	Ottawa	200	120
Winslow, John C	Woodstock, N.B	200	120
Wilson, J. M., et frère	Ingersoll	1,100	660
Weir, J., succession	Halifax	2,900	1,740
Wilkie, Wm	Guelph	1,500	900
Willis, Edward	St-Jean, N.B	300	180
Wilson, Thos	Montréal	7,500	4,500
Wood, Thos. R	York Co	26,700	16,020
Woods, Samuel	Kingston	300	180
Wood, John A	Guelph	3,500	2,100
Wright, Patrick	Montréal	600	360
Wray, Mme M. J	Lindsay	600	360
Wright et Durand	London	200	120
Wulff et Cie	Montréal	600	360
Wurtele, R. H	Québec	3,300	1,980
Yates, Horatio	Kingston	1,800	1,080
Young, I. W., succession	Halifax	11,700	7,020
		1,675,300	1,005,180

LISTE DES ACTIONNAIRES—LE TOUT PAYÉ MAIS NON RÉDUIT.

Beauvais, J. A	Montréal	1,800	360
Beauchemin, A O F	Roxton Falls	400	80
Belyca, R. B	Woodstock	200	40
Bertrand, John	Peterboro	1,000	200
Bélanger, Pierre	St-Joseph, Beauce	100	20
Bédard, F. E	Lévis	100	20
Belleau, Mme M	St-Roch	200	40
do Evate	Cap St-Ignace	400	80
Brown, W. W	Ottawa	2.000	400
Bradburn, T	Peterboro	1,000	200
Caron, Eugène	Chicoutimi	1,200	240

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—LE TOUT PAYÉ MAIS NON RÉDUIT—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Crossen, James	Cobourg	1,000	200
Craig, J. et R	Ottawa	500	100
Delisle, Jean	Québec	1,000	200
D'Ostaler, Olivier	St-Maurice	500	100
Drolet, Rév. G. F. E	St-Michel	200	40
Drysdale et Cie	Woodstock	200	40
Fiset, J. A	St-Thomas, Montmagny	400	80
Fiset, Hénédine	do	1,400	280
Fortier, Tancrède, Fils	Québec	200	40
Gagnon, G. T	St-Roch-des Aulnets	100	20
Fry, Henry	Québec	10,000	2,000
Gauvreau, L. N	Isle Verte	200	40
Germain, A	Sorel	700	140
Giasson, Zélie	L'Islet	100	20
Gosselin, Y	Québec	800	160
Hawkins, Thos	do	1,000	200
Jacques, Louis	St-Joseph, Beauce	100	20
Keith, D. S	Toronto	5,000	1,000
Larue, Clémentine	Cap St-Ignace	100	20
Lachance, Elie	Lévis	200	40
Lambert, Nazaire	St-Joseph	200	40
Lerossignol, P., succession	Lévis	1,000	200
Lemieux, Benjamin	St-Henri	200	40
Lebel, Ant. J	Rivière-du-Loup	200	40
Lebel, Thos	Kamouraska	100	20
Maguire, Mme L	Lindsay	7,100	1,420
Martin, E. O	Rimouski	400	80
Linton, Jas	Montréal	3,500	700
McCard, Thos	Québec	100	20
Michaud, J. M	Trois-Pistoles	200	40
Nicholls et Hall	Peterboro	8,800	1,760
Ouellet, Adolphe	Ste-Anne	200	40
Ouellet, Wm	St-Paschal	100	20
Panneton, P E	Trois-Rivières	800	160
Pelletier, Mme A	Cacouna	400	80
Pelletier, Geo. L	Matane	400	80
Potvin, Vve. E	Ste-Anne	100	20
Poulin, Ephrem	St-George	500	100
Proulx, J. E	St-François, Beauce	200	40
Robillard, J., succession	Montréal	4,000	800
Roy, C. F	Ste Anne	100	20
Rhodes, Col	Québec	400	80
Sehmouth, D. D	Ste-Anne-de-la-Pocatière	400	80
Sincennes, J. B	Montréal	500	100
Stagg, John, fils	Brockville	1,000	200
Talbot, A E	St-Anselme	100	20
Them, Alex	Québec	400	80
Turcotte, L W	Sorel	3,500	700
Turcotte, Z	Pierreville	1 000	200
Walters Adam	Québec	500	100
Walton, R	Peterboro	500	100
Williams, Jas	St-Jean, N B	500	100
Winch, R. J	Cobourg	3,500	700
	Total	73,000	14,600

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

ACTIONNAIRES AYANT DES VERSEMENTS A FAIRE.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Angus, R	Ottawa	7,000	700
Anger et Irwin	do	500	25
Audet, Z	St-Anselme	900	90
Armstrong et Cie	St-John, N B	1,800	180
Allyn, R	Québec	400	60
Audet, G	do	900	90
Arsenault, N	Sorel	1,000	100
Butler, William	Halifax	4,400	440
Blanchet, H	St-Charles	300	40
Blouin, M	Québec	4,500	775
Baldwin, J. E	Bathurst	200	20
Berry, J	Lindsay	400	40
Begin, P	Lévis	100	15
Bisson, Mme A. W	Québec	600	65
Brasbie, Roland A	Guelph	1,800	180
Babin, G	St-Jean, Port-Joli	1,300	130
Bertrand, A	St-Jean	1,800	180
Bethiaume, J	St-Simon	100	10
Baillargeon, O	St-Anselme	400	40
Boissel, A	St-Gervais	200	10
Beaupré, J	Arthabaska	300	30
Barvis, T	do	100	10
Byrne, James	Québec	400	40
Beddome, F. B	London	500	50
Barbe, Mme A. B	St-Paschal	400	60
Bernatchez, C	Ste-Flavie	400	40
Billy, L. A	Rimouski	500	50
Bossie, J. G	Québec	900	90
Berubé, A	Rivière Ouelle	200	20
Begin, L. C	Kamouraska	100	5
Beaubien, J. B	Cacouna	400	20
Bacon, J. L	St-Thomas	3,100	465
Chitty, G. L	Chelsea	900	90
Cloutier, J	St-Aubert	400	60
Chenet, P	Ottawa	500	50
Corcoran, R. E	do	900	90
Chisholm, D	do	900	90
Chamberland, W	Bic	400	60
Cameron, D. M	Strathroy	300	15
Coté & Cie, A	Québec	1,000	100
Coolican, J. L. et F	do	500	50
Connelly & Cie	do	1,800	180
Carrier, L. N	St-Henri	3,500	525
Carreau, J. P	St-Jean	2,000	200
Champness, W	Ottawa	500	50
Coté, O	do	500	50
Cluff, W. H	do	500	25
Cloutier, E	Acton Vale	400	60
Cadotte, J. P	St-Hugues	200	10
Campbell, G	Windsor	8,800	880
Caron, Zelie	Trois Saumons	2,500	250
Cote, S	Québec	500	25
Cardin, P	Sorel	1,800	180
Cardin, L. P. P	do	4,200	420
Chamberlin, Dame	St-Michel	300	30
Calhoun, W. S	St-Jean, N.B	900	90
Charlton, E. J	Montréal	1,800	180
Chadwick, C. E	Ingersoll	4,500	450
Charbonneau, F. C	Québec	4,300	430

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

ACTIONNAIRES AYANT DES VERSEMENTS A FAIRE—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Campbell, D. J.	Montréal	100	15
Dumont, I. I.	do	900	90
Dupuis, J. N.	do	2,000	200
Daly, T. M.	Stratford	1,000	50
Drapeau et frère, A.	Rimouski	400	40
Drolet, G. A.	Montréal	3,500	525
Duquet, F. D.	Rimouski	200	10
D'Anjou, A.	Trois-Pistoles	900	135
Deguise, P. F.	Rivière du Loup	400	20
Duval, D. A.	Pointe Levis	500	75
Desjardins, L. J. E.	Cap St Ignace	700	70
Dion, L. D.	Ottawa	100	5
Dumas, D. A.	St-Charles, Bellechasse	900	90
Dubuc, F. X.	St-George, Beauce	400	40
Davidson, K. R.	Ottawa	100	5
Demers, A.	Montréal	900	135
Derome, L. J. A.	do	500	60
Dessaint, A.	Kamouraska	200	20
Dionne, A. B.	St-Paschal	700	70
Daoust, J. G.	Windsor	3,000	300
D'Anjou, N.	St-Simon	1,800	270
Derocher, Mme M.	Trois-Rivières	3,500	350
Duguay, T.	La Baie	500	50
Dagenais, J.	Montréal	1,800	280
Degrosse, Mme A.	Lindsay	500	50
Decelles, A. D.	Montréal	1,000	155
Deguise, Mme M. A.	Ste-Anne-de-la-Pocatière	2,000	200
Donnelly, J.	Montréal	5,000	500
Dyas, P.	London	900	135
Deschamps, F. R.	Montréal	500	50
Durocher, S. A.	St-Hyacinthe	10,000	1,500
Dionne, L. B.	Fraserville	2,000	200
Devlin, B.	Montréal	1,800	180
Derome, Mlle H.	Joliette	300	45
Ely, T. E.	Cacouna	700	70
Frappier, Jos.	Montréal	500	50
Fraser, A.	Matane	200	30
Fournier, A.	Rimouski	400	20
Fournier, J. B. A.	St-Anne	100	10
Francœur, M.	St-Roch-des-Aulnets	400	40
Fafard, J. O.	L'Islet	2,000	200
Fo tin, N.	St-Ignace	200	20
Fournier, J.	Ste-Flavie	700	70
Fortin, O.	Québec	5,400	1,075
Fortier, G.	do	200	20
Fitzsimons et Brown	Ottawa	200	10
Featherston, J. P.	do	500	90
French, H.	St-Hugues	100	10
Franchère, J.	Marieville	1,000	100
Fournier, L.	Rimouski	600	60
Flock, J. H.	London	500	50
Fortier, C. G.	Buffalo, N.Y.	3,000	300
Fortier, Mme C. G.	do	2,000	200
Flent, W. H.	Montréal	700	105
Flent, G. H.	do	500	75
Gauthier, E. C. E.	Québec	1,000	150
Gibson, G. H. P.	Ottawa	400	50
Gosselin, C.	St-Charles, R.S.	400	60
Giguère, P.	Québec	100	10

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

ACTIONNAIRES AYANT DES VERSEMENTS A FAIRE—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Gauthier, L	Montréal	1,800	180
Gagnier, A	Kamouraska	200	20
Gastonguay, G	Québec	1,800	180
Gingras, J. B	do	200	20
Gardner, R., et fils	Montréal	1,800	180
Giraud, Paul	do	8,700	1,695
Gariepy, C	Québec	1,800	270
Gamache, L	do	900	135
Gerin, C. L	Montréal	1,500	150
Girouard, D	do	2,800	280
Gilman, Mme D	St-Jean, N B.	900	90
Hulbig, C	Montréal	400	40
Henderson, D. H	do	1,000	125
Hogue, Jos	do	500	50
Huot, Lucien	do	1,800	180
Hugel, A	Port Hope	1,000	100
Hervey, Jas	Montréal	1,000	100
Haney et Forgie	Ottawa	200	20
Hawkins, E. E	do	200	20
Hedley, James	Montréal	20,000	2,000
Hildburg, H.	New-York	10,000	1,000
Irwin et Boyd	Port Hope	1,800	180
Jordan et Bénard	Montréal	3,500	350
Jette, L. A.	do	1,000	100
Jardine frères	Ottawa	200	10
Joncas, C	Québec	1,000	100
Jarvis, W. L	Montréal	300	45
Kennedy et Jackson	do	1,000	100
King frères	St-Pacôme	900	135
Kennedy, Kate	Chatham	900	90
Larue, T	Trois-Rivières	2,000	200
Lafleur, L. H	Montréal	5,300	530
Lepage, D	do	900	150
Lapalme, S	Sorel	900	90
Lemay, Mme L	Montréal	1,000	100
Langlois, E	Rimouski	700	70
Ladrière, Rév. A	Isle Verte	200	20
Lapointe, C. F.	Ste-Flavie	1,400	210
Lewis, R	London	1,000	150
Labrecque, J	St-Charles, Bellechasse	900	135
Lamb, W. A	Ottawa	400	40
Lippe, H	Acton Vale	200	20
Laforme, A	St-Hugues	100	15
Languedoc, Mlle A	L'Islet	900	135
Languedoc, E	St-Michel	1,000	160
Langlois, E.	St-Hugues	1,000	100
Larue, G. H	Québec	3,500	360
Laframboise, l'hon. M	Montréal	2,500	405
Labrie, J	Québec	3,000	300
Lupien, G. E. R	Trois-Rivières	500	50
Lupien, M. A. A	do	500	50
Lacroix, P. O	Windsor	900	90
Lamontagne, Col. E	Québec	47,300	4,730
Murray, C. R., en fidéicommis	Montréal	40,000	4,000
Murray, E.	do	900	90
Mackay, P	Québec	3,000	300
Morin, Mme C	St-George, Beauce	100	10
Montmigny, O.	Ste-Marie, do	200	20
Mercier, J	Ste-Hénédine	400	40

ROYALE CANADIENNE—*Suite.*

ACTIONNAIRES AYANT DES VERSEMENTS A FAIRE—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Musgrove, G. M	Ottawa	1,800	180
Madsen, E	do	200	10
Mortimer, G	do	300	15
Morrier, J.	Acton Vale	900	135
Mathieu, N	St-André	900	90
Massie, Jas	Guelph	11,000	1,650
Mathieu, M	Sorel	2,500	300
Marceau, H.	St-Henri	500	50
Mackay, Jane	Halifax	3,500	525
Marion, J. P	Montréal	2,000	200
Masson, Collège	Terrebonne	17,500	1,750
McCuaig, R. C	Ottawa	200	20
McDonell, D	do	200	20
McNeil, Mme N	St-Paschal	700	70
McCaughey, Jas	Ingersoll	3,500	350
McDonald et Killy	Fredericton	900	90
McDougall, F.	Ottawa	1,000	150
McGregor, W	Windsor	5,300	530
McIntosh, J	do	5,300	660
McAllister, J	do	5,300	530
McAuley, Thos	Kingston	900	90
McAdam et fils, jr	St-Stephen	500	50
McKenzie, Robt.	Montreal	2,500	250
Noel, Mme H	Isle d'Orléans	1,100	210
Nichols, Mme A. S	Havelock	500	50
Oliver, D. L. V	Montréal	1,800	180
Olivier, Jas	St-Thomas	600	60
Perkins, J. A	Montréal	2,500	250
Parker, A. J	Ottawa	500	25
Pelletier, Jos	St-Paschal	100	15
Paradis, O	Kamouraska	200	20
Pelletier, L	St-Jean, Port-Joli	300	45
Pelletier, J. N	St-Pierre, R.S	200	20
Papineau, J. G	Montréal	1,000	150
Porcheron, E. D	do	1,800	180
Parent, C. H	do	500	75
Paquet, A	St-George	400	40
Patterson, J. C	Windsor	4,500	450
Patterson, W. J	Guelph	4,400	440
Poitras, J. T	St-Helène, Bagot	900	90
Pulford, H. T. L	Windsor	2,000	380
Pulford, H. B	do	1,000	100
Perry, Chas	Toronto	10,000	1,500
Perry, Alfred	Montréal	10,000	1,000
Robinson, S	Frédéricton	1,800	180
Russell, W. F	Ottawa	500	50
Robertson et Cie, J. D	St-Jean, N.B	900	90
Rutherford, R	Stratford	3,500	350
Richardson, W. M	Halifax	8,800	1,320
Rouleau, Rév. L	Matane	700	70
Read, Robt	London	500	35
Roy, Jos	St-Fabien	500	50
Roy, J. B	St-François, R.S	1,000	150
Sharpe, John	Montréal	500	65
Stewart, Mme	do	10,000	1,500
Slevin, J	St-Jean	1,000	150
St. Jean, Dame R	Montréal	200	30
Sommerville, Wm. M	Ottawa	900	90
Saucier, L. P	Sandy Bay	400	20

ROYALE CANADIENNE—*Fin.*

ACTIONNAIRES AYANT DES VERSEMENTS A FAIRE—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Smith et Stewart	Ottawa	200	10
Sirois, F. A	St-Paschal	200	20
Shepherd, J. H	Windsor	5,300	630
Stewart, W. J., en fidéicommis	Montréal	1,000	100
Stewart, Luke	St-Jean, N.B.	1,800	180
Simard, Z	Rimouski	200	20
St. Pierre, H. C	Montréal	500	50
Scriver, J. F	do	200	20
Tanguay, Appoline	St-Charles	1,000	125
Terroux, B	Arthabaska	900	90
Taschereau, H. S	Québec	100	10
Turcotte, Mme E. C. L	Joliette	1,000	150
Toussaint, Mlle P	St-Michel	600	60
Têtu, Mlle Mary	Québec	1,800	285
Têtu, Mme H	St-Anselme	900	90
Tapin, F. X	Trois-Rivières	1,800	180
Taché, I	Kamouraska	100	5
Taylor, J. B	Ottawa	1,800	180
Vidal, J. O	Lotbinière	200	20
Vaillancourt, C	St-Anselme	100	10
Wright, J. H	Sorel	1,000	100
Wilkes, G. H	Brantford	1,800	180
Waterous, Mlle E	do	1,300	130
White, Jas	Halifax	7,000	700
Wilson, R	do	17,500	1,750
Wilkes, G, H., en fidéicommis	Brantford	1,800	180
Wilkes, W. A	do	14,200	1,420
Lacroix, B. A	Windsor	900	90
	Total	549,300	61,890

RÉCAPITULATION.

Actions établies, 1,675,300, ou	5,025,900	1,005,180
Payées mais non réduites	73,000	14,600
Ayant des versements à payer	549,300	61,890
Confisquées	347,500	34,980
Total	5,995,700	1,116,650

COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE LA SOUVERAINE.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Brown, l'hon. Geo, succession de feu	Toronto	7,500	1,500
Calvin, D D	Ile du Jardin	2,500	500
Beaufort et fils	Montréal	6,000	600
Britton, B M	Kingston	5,000	1,000
Betts, H. A., succession de	do	5,000	500
Becher, H. C. R	London	1,000	100
Cronyn, V	do	9,000	1,800
Cheney, Gilman	Montréal	10,000	2,000
Cameron, l'hon M. C	Toronto	5,000	1,000
Jaffray, Robt	do	2,000	400
Dalton, J D	London	15,000	1,500
Goodhue, C. F	do	18,000	3,600
Gunn, A	Kingston	5,000	1,000
Gildersleeve, C. F	do	2,500	500
Gildersleeve, J. P	do	5,000	1,000
Green, E. K	Montréal	5,000	1,000
Banks, Greenhow	Toronto	2,000	400
Hope et Temple	do	2,500	500
Irwin, J. D	do	10,500	2,100
Irish, D. T	Montréal	2,500	500
Kerr, J K	Toronto	10,400	2,080
Macdonald, J	do	3,000	600
Moore, R. M	Kingston	5,000	1,000
Maughan, J. F	Toronto	5,500	1,100
Mackenzie, J. et C	Sarnia	2,500	500
Mason, J. H	Toronto	2,000	400
McMaster, l'hon. Wm	do	5,000	1,000
Nelson, H. A	Montréal	500	100
Nordheimer, S	Toronto	7,500	1,500
Russell, A W	do	5,000	500
Mackenzie, l'hon. A	do	5,000	1,000
Shaw, l'hon. A. D	Manchester, Ang	5,500	1,100
Smith, Larratt W	Toronto	5,000	1,000
Waddell, R	Kingston	1,000	200
Wilkes, R, succession de	Toronto	5,000	1,000
Hellmuth, Rév. J	London	2,500	500
Van Vichten, H. R	New-York	2,000	200
Buck, A. C	Caledonia	2,000	400
O'Keefe et Cie	Toronto	2,000	400
Arnett, Dr. J. H	Hamilton	10,000	2,000
Greig, George	Toronto	20,000	4,000
Blake, Mme Hellen S	Hamilton	10,000	1,000
Harper, Samuel	Kingston	500	100
Kerr, J K., en fidéicommis	Toronto	7,500	750
Pellatt et Osler	do	2,000	400
Walker, John	London	2,000	400
Cartwright, Jas S	Kingston	5,000	1,000
Shaw D. F., succession de	Toronto	500	100
McMahon, H	London	2,500	250
Jones, Henry J	Perche Station	7,000	1,400
Bain, Jas. Wm	St-Polycarpe	1,000	200
Remillard, Rév J. O	do	500	100
Lemire, Elie	L'Assomption	1,000	200
Archambault, Mme A	do	2,000	325
Morrier, Jean R	Napierville	1,000	200
Morrier, Mme J. R	do	500	100
Morrier, Henry R, succession	do	500	100
Lassé, François Z., M.D	St-Vincent-de-Paul	1,300	130
Painchaud, Chas F	Varennes	5,000	1,000

LA SOUVERAINE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Gravel, Rév. Isidore	Montréal	1,000	200
Archambault, l'hon. L	L'Assomption	9,000	1,800
Bellerose, l'hon. Jos	St-Vincent-de-Paul	7,100	1,420
Armand, l'hon. Jos	Rivières-des-Prairies	3,000	600
Archambault, Jos N. A	Varennes	1,000	200
Villeneuve, Rév. G. V	L'Assomption	1,500	300
Guilbault, Louis	do	1,000	200
Dorval, Rév. Féréol	do	6,000	1,200
Gaudet, Rév. Jos	do	500	100
Forest, Jean-Baptiste	do	1,000	200
Rivest, Jean D	do	1,000	200
Voligny, Félix	Contrecœur	500	50
Mongeau, Rév. Jos L	Evêché, Montréal	1,000	200
Martel, Mlle Dariel	L'Assomption	200	20
Martel, Pierre	do	200	40
Forest, François	do	1,000	200
Frenette, Rév. C. E	Ste-Anne	500	100
Dostaler, l'hon. P. E	Berthier	2,000	400
Dostaler, Archibald	do	200	40
Delage, Rév. F X.	L'Islet	1,000	200
Dagenais, Rév Thos	St-Roch-L'Achigan	500	100
Marcotte, Chas	L'Islet	1,000	200
Lavoie, Napoléon	do	200	40
Lacombe, Rév. A	Winnipeg	300	60
Collége de L'Assomption	L'Assomption	1,000	200
Richard, Edouard	do	2,000	400
Forest, Ludger, M.D	do	1,000	200
Rochette, Rév. Félix	Sault-au-Récollet	2,500	500
Lavesque, Pierre F	L'Assomption	3,000	600
Archambault, Z., succession de	do	1,000	125
Thivierge, Rev. P. N	St-Bonaventure	100	20
Daigeneault, Jos C	Ste-Julie, Verchères	100	20
Seers, Louis Alex	Beauharnois	4,000	800
Anctil, Joseph	Lapocatière	8,000	1,600
Pomminville, Jean T	St-Vincent-de-Paul	3,000	600
Dostaler, Alfred	Berthier	1,000	200
Lebel, Pierre	St-Assine	100	20
Prevost, Wilfred	Montréal	2,000	200
Trudel, Jos	Batiscan	400	80
Trudel, Robert	do	200	40
Lantier, Jean B. L	St-Polycarpe	1,000	200
Lantier, Jean A	do	2,500	500
Laberge, Edouard	Ste-Philomène	2,000	400
Beaudry, Edouard A	Varennes	500	100
Généreux, Olivier	Berthier	3,000	600
Branchaud, Moise	Montréal	1,500	300
Diunois, Gaudet	Ste-Anne-des-Plaines	1,000	200
Plinquet, Rév. Vincent	L'Ile-du-Pas	1,000	200
Dugas, Narcisse	St-Jacques-de-L'Achigan	100	20
Paré, Camille Elie	St-Vincent-de-Paul	1,000	200
Paré, Joseph	do	1,000	200
Lafontaine, Jos. L	Roxton Falls	300	60
Lafontaine, L. D	St-Edouard	2,000	400
Paré, Cyrille	Côte St-Lambert	500	50
Leclerc, Rév. Jos. W	St-Vincent-de-Paul	2,500	500
St. Aubin, Rév. T	Henryville	100	20
Caisse, Rév. M. D	St-Sulpice	2,000	400
Laviolette, Gustave	Montréal	1,900	380
Lecavalier, N. M	St-Laurent	1,000	200

LA SOUVERAINE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Galarneau, Edouard	Montréal	3,000	600
Manseau, Charles	L'Assomption	1,000	200
Archambault, C.	do	3,000	600
Corporation Episcopale Catholique	Romaine de Montréal	4,500	900
Chevalier, Mlle M	L'Assomption	1,000	100
Archambault, Jos	St-Paul l'Ermite	2,000	400
Brien, Albert	do	3,000	600
Marion, Jos N. P	do	3,000	600
Grenier, Pierre, M.D	St-Maurice	100	20
Marcoux, Rév. M. D	Champlain	100	20
Corporation Episcopale Catholique	Romaine des Trois Rivières	200	40
Dufresne, Mme E	Trois-Rivières	3,000	600
Bourgeois, Geo. A., M.D	do	500	100
Richard, Edouard S	L'Assomption	500	100
Leblanc, Edouard	L'Epiphanie	2,000	400
Richard, Mlle E	L'Assomption	1,000	100
Caisse, Rév. Francis	St-Sulpice	1,400	280
Blain, Jean	St-Edouard	2,000	400
Dufresne, E., succession	Trois-Rivières	100	10
Mathieu, Jean B. E	Montréal	7,000	1,400
Mathieu, Arthur, M.D	do	1,000	200
Dugas, Firmin	St-Liguori	1,000	200
Larue, Praxède, M D., M.P	St-Augustin	2,000	400
Fortin, l'hon. P	Québec	2,000	400
Paquet, A. H., M.D	St-Cuthbert	1,000	200
Gladu, Victor	St-François du Lac	500	100
Vassal, Hy	Pierreville	200	20
Massue, Gaspard A	St-Aimé	400	80
Lemaitre, Dr. Jos	St-Thomas	500	100
Reeves, G et O	Pointe-aux-Trembles	1,000	200
Belisle, T Germain	Montréal	1,000	200
Allard, Narcisse	Pointe-aux-Trembles	1,000	200
Mathieu, Eustache	Lachenaie	1,000	200
Paré, Louis	St-Vincent-de-Paul	500	50
Paré, Didier H	do do	200	20
Lefebvre, S. E	Montréal	100	20
Paquet, Rév. Benj	Québec	1,000	200
Sax, Rév. P	St-Romuald	1,000	200
Duchesneau, Jos. A	St-Vincent-de-Paul	3,000	600
Toupin, Rév. A. A	La Rivière-des-Prairies	500	50
Guerin, Moise	Ste-Rose	200	20
Cockburn, Geo R R	Toronto	9,200	1,840
Chaffers, l'hon. W. H	St-Césaire	2,500	500
Gaudet, l'hon Jos	Gentilly	1,000	200
Ross, l'hon John J	Québec	2,000	300
Robitaille, l'hon. T	Ottawa	1,000	200
Cormier, l'hon. Chas	Somerset	2,000	400
Trudeau, Louis H	Henryville	400	80
O'Donoghue, Pierre L	Montréal	200	40
Brunel, Alvine	St-Pierre-les-Becquets	200	20
Pelland, Basile E	Berthier (*en haut*)	300	60
Pellerin, Elie	do	1,000	200
Archambault, Rév. W	St-Barthélémy	200	40
Rouleau, F. E	do	100	10
Vaduail, Louis	St-Cuthbert	500	100
Tranchemontagne, Louis	Berthier (*en haut*)	1,000	200
Brien, Rév. André	St-Cuthbert	100	20
Biron, F. X. A., N.P.	do	500	100
Dorion, Chas, M.D	L'Assomption	2,000	400

LA SOUVERAINE—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Dorion, Mlle M. L	L'Assomption	1,000	100
Fanning, W.	Ottawa	1,000	100
Beaulieu, l'hon. L	Montréal	100	20
Bourgouin, N. H	do	500	50
Gauthier, Thomas	do	3,500	700
Pinsonneault, A.	St-Jacques-le-Mineur	100	20
Dufresne, Mlle I.	Trois-Rivières	100	20
Archambault, succession, Alex	L'Assomption	2,000	400
Smith, A. M.	Toronto	8,200	1,640
Caron, Michel	Trois-Rivières	500	100
Dufresne, D. T.	do	500	100
Rioux, J. B.	Ste-Monique	2,000	400
Heureau, Nérée	L'Epiphanie	1,000	200
Maillaux, E., M.P	L'Isle-Verte	1,000	200
Gendrow, P. S., M.P	Montréal	200	40
Lacerte, Elie. N P.	Yamachiche	500	100
Barrette, Pierre	St-Vincent de-Paul	100	20
Archambault, Georgiana	L'Assomption	1,000	200
Archambault, Priscilla	do	500	100
Lavallée, Rév. Norbert	St-Vincent-de-Paul	500	100
Joubert, Zéphirin	do	200	40
Barrette, Pierre, en fidéicommis	do	200	20
Barrette, Pierre, en fidéicommis	do	100	10
Barrette, Zéphirin	do	100	10
Lacoursière, Dosithé	Ste-Geneviève-de-Batiscan	400	80
Lavallée, Dr. V. P., M.P	St-Félix-de-Valois	200	40
Ducharme, Pierre C	do	100	20
Read, George	do	200	40
Crépeau, M., N.P.	do	100	20
Lacoursière, Antoine J	St-Stanislas-de-Batiscan	300	60
Massicotte, Narcisse P	Ste-Geneviève-de-Batiscan	100	20
Labelle, Rév. A	St-Jérôme	100	20
Langlois, Louis A	St-Louis, Kamouraska	2,000	300
Antil, Edouard	St-Roch	1,000	200
Beaulieu, Chas H	Sorel	1,000	150
Lambert, Jos. N	St-Stanislas-de-Batiscan	300	60
Arkin, Mme Hugh	St-Rémi	1,000	100
Mignault, Henri A	St-Denis	1,000	200
Archambault, E	L'Assomption	1,000	200
Desaulniers, L. L. L	Yamachiche	500	100
Morin, Louis E	Montréal	500	100
DeMartigny, Adélard	do	4,000	800
Forget, Octave	Terrebonne	500	100
Lauzon, Rév. Jules	Repentigny	1,000	200
Morin, Rév. Jos	St-Jacques-le-Mineur	1,000	200
Dagenais, Rév. Thos. E	Contrecœur	1,000	200
Aubry, Rév. F	St-Jean, Est, B P	1,000	200
Desjardins, Alphonse, M.P	Montreal	500	100
Shaw, Mme A. D (Hon.)	Manchester, Ang	7,500	1,500
Doucet, Rév. J., succession de	Ste-Hélène	1,000	200
Smith, Goldwin	Toronto	7,000	1,400
Cartwright, J. R	do	5,000	1,000
Ireland, Jas O	do	1,000	200
Hirne, Bains et Cie	do	1,500	300
Peck, LaRue	Port Hope	5,000	1,000
O'Donnell, Rév A. O	St-Denis	1,000	200
Allen, D. H., en fidéicommis	Toronto	5,000	1,000
Kirkpatrick, G B.	do	5,000	1,000
Kirkpatrick, G. B, en fidéicommis	do	7,000	1,400

LA SOUVERAINE—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Coutu, F. X. A	St-Jean-Baptiste	5,700	570
Poissant, Rév. Pierre	St-Philippe	1,000	200
Chevrefils, Rév. Geo	Ste-Anne	400	80
Archambault, Louis H	Montréal	1,000	200
Straubenzie, B. Van	Kingston	2,000	400
Lozeau, Alphonse	St-Vincent-de-Paul	1,000	200
Blake, Mme E	Toronto	2,000	400
Brunet, Théophile	St Augustin	500	100
Leblanc, Jean B	Montréal	2,000	400
Toupin, Rév. A., succession	Rivière-des-Prairies	500	50
Tassé, Rév. Stanislas	Montréal	1,000	200
Dionne, l'hon E	Ste-Anne-de-la-Pocatière	2,000	400
Scott, Jno G	Toronto	2,500	500
Hudson, A. H	Kent, Ang	2,000	400
Dansereau, Dame M. P. C	Montréal	1,000	100
Fréchette, Olivier	Berthier	500	100
Loranger, J. M. et L. O	Montréal	200	40
Martel, Jos. Z	L'Assomption	3,600	720
Foisy, Hermidas	L'Epiphanie	200	20
Smith, Mary E	Toronto	5,000	1,000
Conger, Peter D	do	5,000	1,000
Harper, Mary	do	3,000	600
Donaldson, R. A	do	2,000	400
Parish, Watson G	Farmersville	1,000	200
Calder, D. R	Kintore	1,000	200
Bright, Thos G	Toronto	5,500	1,100
Couture, François	St-Augustin	500	100
McCarthy, Jean	do	100	20
Thibault, Basile	do	200	40
Constantin, Wilbrod	do	800	160
Macardy, Jos	do	200	40
Côté, Ferdinand	do	200	40
Drolet, Fabien	do	100	20
Côté, Joseph	do	100	20
Jobin, Louis	do	500	100
Lovell, Jas. Stella	Toronto	100	20
Morton, Wilson	do	2,000	270
	Total	600,000	112,090

CIE. D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE, DITE DU SOLEIL.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Alexander, Charles	Montréal	5,000	625
Abbott, l'hon. J. J. C.	do	5,000	625
Anderson, Robert	do	36,500	4,563
Buntin, Alexander	do	20,000	2,500
Beattie, John	do	10,000	1,250
Bryson, T M	do	7,500	937
Burnett et Cie	do	2,000	250
Brush, George S.	do	2,000	250
Barbeau, E J	do	5,000	625
Burland, G. B.	do	2,000	250
Cumming, W B.	do	10,000	1,250
Cooper, William	do	5,000	625
Craig, Thomas	do	2,000	250
Campbell, F. W., M.D	do	2,000	250
Coulson, D.	Toronto	1,000	125
Cheese, W. E.	Montréal	1,000	125
Cameron, A. H, succession de	do	2,000	250
Claxton, T. James	do	5,000	625
Cramp, G B.	do	5,000	625
Delisle, A. M., succession de	do	4,000	500
Dakers, James	do	1,000	125
Ewing, S H et A. S	do	5,000	625
Edgar, Frank	do	1,500	187
Finlay, Samuel	Angleterre	10,000	1,250
Fisher, C. H B.	Frédéricton, N.B.	3,000	375
Filgate, Samuel	Montréal	1,000	125
Gault, H. M.	do	40,000	5,000
Gault, A. Fred	do	15,000	1,875
Gault, L. H.	do	11,000	1,375
Gault, R. L.	do	2,000	250
Gault, E. J.	do	10,000	1,250
Gilroy, Thomas	Goderich	13,000	1,625
Greene, E. K.	Montréal	5,000	625
Gould, Charles H	do	2,000	250
Gill, Robert	Brockville	2,000	250
Hutton, James	Montréal	10,000	1,250
Hamilton, Alexander	do	5,000	625
Howard, R. P., M.D.	do	5,000	625
Hingston, W. H., M.D	do	1,000	125
Miller, Peter	do	10,000	1,250
McKenzie, M	do	21,000	2,625
McLennan, Hugh	do	12,000	1,500
McKay, Edward	do	10,000	1,250
McLennan, John	Glengarry	10,000	1,250
Moss, S. H et J.	Montréal	5,000	625
Morrice, David	do	5,000	625
Moat, Robert	do	2,000	250
Moss, G. W	do	2,500	312
McDougall, A.	do	7,000	875
McFarlane, D.	do	5,000	625
McCarthy, D et J	Sorel	5,000	625
McSweeney, W. B	Halifax	6,500	813
Macauley, R.	Montréal	14,000	1,813
Macaulay, R., en fidéicommis	do	2,700	338
Ogilvie, A. W.	do	5,000	625
O'Brien, W.	do	5,000	625
Paterson, W. S.	do	1,000	125
Prowse, George R	do	1,000	125
Reekie, R James	do	10,000	1,250

SOLEIL—*Fin.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$
Ramsay, A	Montréal	5,000	625
Rae, Jackson	do	2,500	312
Rogers, George	do	5,000	625
Rose, Alexander	do	2,000	250
Reid, William	do	8,000	1,000
Robertson, Henry	do	2,000	250
Robertson, Margaret	do	1,000	125
Robertson, Archer	do	1,000	125
Rae, William	Québec	2,500	312
Richards, Joseph	Montéral	2,500	3 3
Sprigings, R	do	2,000	250
Skelton, Leslie, J. H	do	2,000	250
Stevenson, James, succession de	do	1,000	125
asker, James	do	10,000	1,250
Vanwart, Leslie	Frédericton, N.B	800	100
Williams, A. L	Montreal	500	63
Waldie, John	Burlington	10,000	1,250
Workman, Thomas	Montréal	10.000	1.250
Withall, W J	Québec	10,000	1,250
Wilson, Andrew, succession de	Montréal	2,500	313
Wilson, Esther	do	2,500	312
Warren, W. H	do	1,000	125
Wilson, John T	do	1,000	125
	Total	500,000	62,500

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET TONTINE, DE TORONTO.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Montant souscrit.	Montant payé.
		$	$ cts.
Burland, G. B.	Montréal	5,000	2,500 00
Bosworth, N. A.	Stratford	1,000	272 70
Brouse, W. H.	Prescott	1,000	493 89
Bigelow, N. G.	Toronto	2,000	631 04
Bain, John	do	1,000	146 92
Barker P. M.	Orangeville	500	79 46
Beddome, W. C.	Toronto	200	27 71
Cameron, A.	Montréal	1,000	432 04
Duggan, J., succession	Toronto	2,500	700 00
Duggan, G., succession	do	2,500	756 00
Danspaugh, W. H.	do	1,000	250 00
Gray, R. H.	do	1,200	300 00
Holliday, Thomas	Stratford	500	185 45
Harvey, Jane	Yorkville	20,000	5,000 00
Hay, Jane	Toronto	1,000	250 00
Harvey, Arthur	Yorkville	45,000	10,900 00
Jenkins, W.	Clinton	1,000	250 00
Kerr, Wm.	Mitchell	500	136 65
Kirkpatrick, J. C.	Goderich	500	145 80
Landsborough, R.	Clinton	3,000	1,000 00
Lawrence, G. W.	Stratford	300	115 77
Morton, T. D.	Brucefield	1,000	250 00
Morrison, A.	Toronto	1,000	286 13
Macdonell, W. J.	do	2,500	1,023 95
Pritchard, Rév. J.	Clinton	2,400	600 00
Porter, W. H.	do	500	125 00
Rose, G. M.	Toronto	2,000	621 75
Stidson, J. H.	Hamilton	500	125 00
Scott, C. T.	Wingham	500	125 00
Thwaites, R., succession	Clinton	500	125 00
Walker, R. (Walkerton)	Chili	2,000	1,000 00
	Total	104,200	28,835 26

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE L'OUEST.

LISTE DES ACTIONNAIRES.

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions	Montant payé.
			$
Chas. Magrath	Toronto	260	5,200
Wm. Gooderham, fils	do	100	2,000
Mary Pyper	do	69	1,380
A. C. Cooch	do	9	180
Mme Mary E. Smith	do	390	7,800
D. Campbell	Trumansburg, N.Y	40	800
John Macdonald	Toronto	40	800
Succession de feu John Rathwell	Ingersoll	7	140
Arthur S. Harris	Toronto	84	1,680
Thos. W. Magrath	Clifton	80	1,600
Wm. Fitzgerald	Toronto	5	100
James Michie	do	662	13,240
Succession de feu R. G. Anderson	do	20	400
Succession de Thos. G. Wallis	do	20	400
Robert Walker	do	12	240
Alex. Rathray	do	40	800
Succession de Jas. Magrath	do	20	400
Wm. Magrath	Springfield	20	400
Edward Hobson	Toronto	50	1,000
J K. Falconbridge	Richmond Hill	9	180
Henry Rowsell	Toronto	40	800
Thos. Lailey	do	20	400
John Carroll	do	20	400
John Howorth	do	320	6,400
Robt. S. Brown	do	20	400
Joseph Gould	Uxbridge	40	800
Geo. Elliott	Guelph	200	4,000
Noah Barnhart	Toronto	100	2,000
L. W. Smith	do	10	200
Succession de Geo Duggan	do	20	400
Mme P. H. Cox	Paris	25	500
Geo. A. Pyper, en fidéicommis	Woodstock	226	4,520
R. Thompson	Toronto	10	200
P. Patterson	do	101	2,020
Mme Annie Price	do	20	400
Chris Robinson	do	58	1,160
L'hon John Simpson	Bowmanville	80	1,600
John Turner	Toronto	230	4,600
J. et J T. B. Lindsay	Newtonbrook	46	920
Maria H. Keeler	Mill Point	23	460
E W. Rathbun, en fidéicommis	do	12	240
E. W. Rathbun, en fidéicommis	do	11	220
Mme F. G. Craig	do	17	340
Anne L. Herdhaugh	Oswego, N.Y	6	120
Rév. D H. Fletcher	Hamilton	50	1,000
Lucy L. Harris	Credit	5	100
Cie de prêts et d'ag. de Londres et Canada	Londres	60	1,200
Robt. Gilmor	Toronto	21	420
Alf. J. Wilkes	Brantford	33	660
John Fulton, M.D	Toronto	9	180
Succession de feu W. Pipe	Berlin	13	260
A. T McCord, père	Toronto	15	300
Rév. C. W. Patterson	Aurora	21	420
Geo. J. Binde	Yorkville	300	6,000
Alex McAllister	Kingston	350	7,000
E H. Rutherford	Toronto	66	1,320
John W. Beaty	do	75	1,500
Geo. Horne	Cannington	56	1,120
Helen S. Worham	Brockville	6	120

DE L'OUEST—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant payé.
			$
Mme E. E. Nevitt	Toronto	20	400
F. J. Stewart, en fidéicommis	do	8	160
Wm. Forster	Brampton	49	980
Mme Sarah Beaty	Toronto	40	800
J. B. Caldwell	Newmarket	20	400
John Matthews	Toronto	80	1,600
Alex. Manning	do	548	10,960
M. H. Gault	Montréal	500	10,000
James Scott	Toronto	500	10,000
Jas Fisker	do	100	2,000
Rév. J. A. F. McBain	Chatham, N.B	86	1,720
Geo. Davidson	Berlin	12	240
Succession de feu Wm. Belton	Toronto	9	180
C. W. Postlethwaite	do	60	1,200
Osler et Moss	do	8	160
Mme E. Harris	Credit	10	200
Rév. T. S. Ellerby	Sarnia	53	1,060
Mme Jessie Scott	Québec	107	2,140
Mme Margt A. Strachan	Toronto	47	940
Wm Jno MacDonell	do	2	40
G. Morphy, H. B. Morphy et S. C. Halden, exécuteurs de la succession de B. Halden, décédé	do	20	400
J. H. Naverre	do	49	980
Eph. Evans, D.D	London	56	1,120
Rév. J. G. Laird	Barrie	50	1,000
Geo Chester	Scarboro'	40	800
J. J. Kenny	Toronto	25	500
Hector Grant	Brampton	30	600
James Sinclair	Toronto	13	260
E J. Hobson	do	50	1,000
Rév. W. M. Roger	Ashburn	235	4,700
Mme M J. H. Murray	Toronto	165	3,300
Thos. Webb	do	20	400
Jno S. Playfair	do	100	2,000
Henry Robins	do	8	160
Exécut. de la succession de feu D. Laidlaw	do	35	700
Dr. E W. Spragge	do	10	200
Jno. W L. Forster	Brampton	15	300
Percival F. Ridout	Toronto	23	460
David Fisher	do	50	1,000
Exécuteurs de feu Marcus Talbot		5	100
Joseph Jackes	Eglinton	8	160
Sir W. P. Howland	Toronto	20	400
Robt. C. Turner	Yorkville	25	500
Geo. McGillivray	Whitby	13	260
R. D. Macpherson	Montréal	100	2,000
Thos. Wills	Belleville	50	1,000
Rév. F. W. Kirkpatrick	Kingston	20	400
A. M. Smith	Toronto	116	2,320
Exécuteurs de la success. de feu M. E. Kirkpatrick	Kingston	20	400
Jno. Perry, administrateur de la succession Eliza Perry	Schombrook	25	500
W. S. Durie et R. H. C. Green, fidéicommis	Toronto	20	400
Exécuteurs de la succes. de feu J.T. Dewar, M.D	Port Hope	50	1,000
E. E. Dudley	Newmarket	9	180
Cath. Schofield	Berlin	10	200

DE L'OUEST—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant payé.
			$
Richard Reed	Bowmanville	25	500
Jno. R. Cartwright	Cobourg	42	840
Mlle J E. Alexander	Woodstock	20	400
Mme J. E Orr	Dundas	20	400
James Turnbull, gérant, en fidéicommis	Toronto	150	3,000
Sir W. P. Howland, prés., en fidéicommis	do	340	6,800
Joseph Priestman	do	20	400
W. S. Lee, trésorier de la succession de feu Thos. Bell	do	20	400
Wm. Gordon	do	3	60
W. B McMurrich	do	21	420
Mme M. G. McMurrich	do	10	200
Jas Austin et R. H. Bethune, en fidéicom	do	443	8,860
S. H. Phippen	Belleville	100	2,000
Geo. Hague	Montréal	25	500
Esther Seels et B Saunders, trésoriers de la succession de feu J. H. Seels	Barrie	19	380
Rév. Jno Douse	Toronto	40	800
Alex. Wills	do	100	2,000
Rév. Rob. Ewing	Collingwood	11	220
Geo Peters	Peterboro'	10	200
Geo. Murray	Toronto	18	360
J A. Phippen	Belleville	600	12,000
Ellen M. de B Cameron	Toronto	80	1,600
Wm. H. Keefer	Galt	11	220
Capt S. C. McGill	Kingston	35	700
Mme E C. Myer	Goderich	4	80
James S Bates	Bowmanville	11	220
Sarah J Graham	Belleville	29	580
Dr. Jno. Ferguson	Toronto	44	880
Jno. Symons, en fidéicommis	do	9	180
Geo. Mathieson	Drummondville	2	40
Succession de R. S. Miller	do	8	160
Rév. John Barclay	Toronto	49	980
Caroline H. et Amelia C. Gilmor	do	100	2,000
Chas Duckett	do	30	600
Mme David Blain	do	180	3,600
Dora L. Guggisburg, exécutrice, succession de Fred. Guggisburg	do	32	640
H. R. Ranney	St-Jean, N.B	66	1,320
Mlle Isabella Perks et Mme Eliz P. Ross, exécutrices, succession de feu A. Sands	Port Hope	5	100
Geo. Smith	Toronto	15	300
Alex. Smith	do	5	100
Joseph Haining	do	7	140
Wm B Wilson	Thornhill	26	520
Mme E. S. MacNab	Toronto	20	400
E. B. Haldan	San Franciso, Cal	30	600
Adam G. Parkinson	Toronto	20	400
Mme Charlotte Boswell	Ottawa	319	6,380
A. T. Fulton	Toronto	320	6,400
Mme Margt. J. McKean	do	25	500
E W. Rathbun, en fidéicommis	Millpoint	133	2,660
Wm. Alexander	Toronto	60	1,200
L'hon. receveur-génl du Canada, fidéicom.	do	80	1,600
Mme Ann Taylor	do	33	660
James King	Québec, sud	37	740
Mme L. S. Rathbun	Millpoint	28	560
E. W. Rathbun, en fidéicommis	do	4	80

DE L'OUEST—*Suite.*

LISTE DES ACTIONNAIRES—*Suite.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant payé.
		$	$
Robt. G. Patton	Montréal	100	2,000
Ewing Cameron	Toronto	50	1,000
Richard Rayburn	Millpoint	10	200
E. F. King	Montréal	25	500
Mary McLachlan	Toronto	9	180
Margt. H. McLachlan	do	15	300
Albert Whitney, fidéicommis	Prescott	335	6,700
Robt. Snider	Odessa	44	880
Jno. Wightman	Toronto	20	400
Rev. E. W. French	Jersey City, N.J	4	80
Arch. Cameron, en fidéicommis	Montréal	120	2,400
Arch. Cameron, en fidéicommis	do	50	1,000
Arch. Cameron, en fidéicommis	do	30	600
Arch. Cameron, en fidéicommis	do	25	500
Rév. J. G. Murray	Grimsby	372	7,440
Mme Jean Rathbun	Millpoint	100	2,000
Robt. Fulton	Fingall	140	2,800
Mlle Eliza Duggan	Toronto	9	180
Richard Heather	do	20	400
Cassels, Fils et Cie	do	25	500
Eliza McBean	do	200	4,000
Jno. Priestman	Londres, Ang	75	1,500
Mme Emma Jackes	York Township	130	2,600
Mlle Mary Thorburn	Yorkville	3	60
D. R. Wilkie, caissier, en fidéicommis	Toronto	50	1,000
Mlle Susan McCord	do	12	240
A. T. McCord, père, fidéicommis	do	2	40
Mme D. Patton	Montréal	65	1,300
A. Maddison	Baltimore, Md	70	1,400
Mme Nellie Barber	Toronto	10	200
J. L. Brodie, caissier, en fidéicommis	do	400	8,000
H. S. Strathy, en fidéicommis	do	500	10,000
Mme M. C. Martens	do	35	700
Edw. Fitzgerald, Q.C	do	170	3,400
Succession de Joseph Lee	do	20	400
Geo. W. Jackes	Eglinton	16	320
Wm. Kersteman, fils, et J. G. Beard, fidéicommis	Toronto	33	660
Wm. Robins	do	30	600
Geo. Harrison	Aurora	30	600
J. S Lackie et L. Bolster, comptables, en fidéicommis	Toronto	150	3,000
R. J. Tinning	do	58	1,160
C. S. Wilson	Picton	294	5,880
Jno Berwick	Toronto	20	400
Arch Heron	Scarboro'	130	2,600
Mme C. M. Beard	Toronto	100	2,000
G. T. Lount	Barrie	41	820
Mme Agnès Dame	Rivière du Loup	45	900
H. R. Forbes	Toronto	30	600
Ely Hyman	Churchville	55	1,100
Margt. Thompson	Toronto	110	2,200
Rév. R. J. Craig, en fidéicommis	Millpoint	18	360
Thos McL. Thomson	Toronto	30	600
Wm. J. Jones	Bowmanville	10	200
Mme E. A. Sherrard	Toronto	20	400
Mme Mary McDearmid	Ottawa	15	300
Mlle J. L. George	Toronto	56	1,120
Mme Ellen A. Ramsay	York County	171	3,420

DE L'OUEST—*Fin.*

LIST DES ACTIONNAIRES—*Fin.*

Nom.	Résidence.	Nombre d'actions.	Montant payé.
		$	$
Rév. E. W. Northey et C. S. Gzowski, fidéicommis	Toronto	48	960
Mlle E. Temms	Yorkville	50	1,000
Susannah F. Davidson	Uxbridge	40	800
Jonas ap Jonas, en fidéicommis	Brighton, Ang	153	3,060
Mme S. A. Marshaw	Thornhill	20	400
Patrick G. Reed	Toronto	1	20
R. D. Gamble, en fidéicommis	Brampton	150	3,000
Bunella Rashbun	Millpoint	128	2,560
Rév. R. J. Craig, en fidéicommis	do	1	20
Mlle Cécilia Mahar	do	5	100
Jno. G. Bowes	Hamilton	34	680
E. B. Osler	Toronto	20	400
Mme Ann Lyon	Chiltenham	13	260
Chas. E. Baines	Cincinnati, O	15	300
W. et C. Baines	Toronto	6	120
Dlle Jane Smith	do	5	100
Dlle Annie Smith	do	5	100
D. Graham, en fidéicommis	Belleville	25	500
L'hon. Jno. McMurrich	Toronto	75	1,500
Dlle Emma George	do	44	880
Wm Shore Thomas	Lester, P.Q	150	3,000
Mme K. A. Ratcliff	Toronto	20	400
C. A. Deneson, en fidéicommis	do	185	3,700
H. S Strathy, caissier, en fidéicommis	do	427	8,540
Mme M E Bawtree	Uxbridge	75	1,500
James Campbell	Toronto	20	400
Geo. F. Maddison	do	10	200
Mme M. A. Perram	Hamilton	44	880
Frank Arnoldi, en fidéicommis	Toronto	27	540
Robt Beaty	do	108	2,160
J. P. Thompson	Belleville	25	500
Chas. E. O'Hara Dycer	Toronto	55	1,100
Samuel Whitt	do	75	1,500
Home Savings and Loan Company	do	881	17,620
Watson Johnston	Thornhill	3	60
T. M. Benson et G. L. McCaul	Port Hope et Ottawa	38	760
Jas. H. Farley	Toronto	2	40
	Total	20,000	$400,000

ÉTAT des taxes imposées sur les compagnies d'assurances ci-dessous, pour l'année expirée le 31 mars, 1880, en conformité des actes des assurances de 1875 et 1877.

Compagnies.	Taxe. $ cts.	Compagnies.	Taxe. $ cts.
Accident	32 94	Québec	86 21
Ætna, contre le feu	157 24	*Queen*	273 11
Ætna, sur la vie	437 94	*Reliance*	45 24
Agricultural, de Watertown	38 81	Royale Canadienne	273 26
Anchor Marine	101 03	*Royal*	527 84
British America	356 49	*Scottish Commercial*	114 54
Briton, sur la vie	5 82	*Scottish Imperial*	73 27
Canada, contre l'incendie et maritime	201 12	*Souveraine*	90 61
Canada, de garantie	65 76	*Standard*, sur la vie	216 57
Canada, sur la vie	762 93	*Star*	24 96
Citoyens	192 31	Soleil	151 66
Commercial Union	303 38	Toronto, sur la vie	6 65
Confédération, sur la vie	220 36	*Travelers'*	163 22
Dominion	82 95	*Union Mutual*	130 44
Equitable	256 53	Ouest	482 37
Guardian	71 49	*Compagnies qui ont cessé de faire des opérations.*	
Hartford, contre l'incendie	114 07		
Imperial	212 61		
Lancashire	229 13	*Briton Medical*, sur la vie	45 53
Liverpool and London and Globe	238 65	*Connecticut*, sur la vie	207 32
London	73 99	*Edinburgh*	27 72
London and Lancashire	76 05	Association d'Ecosse sur la vie	139 92
London Mutual, contre l'incendie	132 28	*National*, sur la vie	18 00
Maritime des Marchands	130 64	*New York*, sur la vie	186 28
Metropolitan	51 18	*North Western*	51 55
Mutuelle, sur la vie	43 82	*Phœnix Mutual*, sur la vie	126 23
Nationale, contre l'incendie	62 66	*Positive*	0 28
North British	411 83	*Scottish Amicable*	26 36
Northern	97 63	*Scottish Provident*	7 75
Ontario Mutual	88 96	*Scottish Provincial*	47 49
Phenix, de Brooklyn	137 62	*United States*, sur la vie	2 43
Phœnix, de Londres	214 67		
		Total	$9,150 60

Toutes les compagnies ci-dessus ont payé, à l'exception de la "Travelers" et la "Positive."

INDEX, 1880.

INDEX—*Suite.*

DIVERS.

RELEVÉ DES ÉTATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES

CONTRE L'INCENDIE

ET SUR LA

NAVIGATION INTÉRIEURE AU CANADA

POUR L'ANNÉE

1881.

(*Par anticipation au rapport annuel du surintendant des assurances, et SUJET A CORRECTION.*)

BUREAU DU SURINTENDANT DES ASSURANCES,

OTTAWA, 26 mars 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le résumé ci-joint des opérations des compagnies d'assurances contre l'incendie et les risques de la navigation maritime, pour l'année 1881.

Ce résumé a été fait sur des rapports attestés sous serment, fournis par les compagnies, mais ils sont susceptibles d'être corrigés, lorsque j'aurai l'honneur de vous transmettre leurs rapports complets, après avoir visité personnellement leurs bureaux principaux.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. B. CHERRIMAN.

L'honorable sir LEONARD TILLEY, C.C.M.G., C.B.,

Ministre des finances.

RELEVÉ DE L'ANNEE 1881.

ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE AU CANADA—COMPAGNIES CANADIENNES.

—	Argent reçu pour primes.	Nombre de nouvelles polices, y compris les renouvellements.	Chiffre des risques actuels.	Chiffre des pertes subies durant l'année.	Montant net payé pour pertes.	Réclamations non réglées.	
						Non contestées.	Contestées.
	$	$	$	$	$	$	$
British America	146,386	19,713,627	19,364,520	125,247	128,869	11,898	Aucune.
Canada, contre l'incendie	192,894	17,205,542	12,922,528	178,183	152,074	38,679	4,900
Des Citoyens	100,873	16,280,900	13,021,443	95,787	89,058	6,862	1,000
Dominion	34,371	5,781,788	Aucun.	46,460	54,582	1,500	2,750
London Mutual	122,189	14,537,003	38,477,749	91,021	94,632	12,095	Aucune.
Québec	49,287	5,468,435	6,583,433	387,881	392,442	Aucune.	Aucune.
Royale Canadienne	160,252	20,854,661	16,343,088	131,609	138,426	776	Aucune.
La Souveraine	119,363	10,813,250	17,202,237	116,703	107,042	13,042	Aucune.
De l'Ouest	282,409	29,675,947	29,521,410	172,275	175,619	6,255	Aucune.
Totaux de 1881	1,208,024	140,331,153	153,436,408	1,345,166	1,332,744	91,107	8,650
Totaux de 1880	1,190,029	131,079,789	154,403,173	648,516	701,639	77,238	4,640

COMPAGNIES BRITANNIQUES.

—	Argent reçu pour primes.	Nombre de nouvelles polices, y compris les renouvellements.	Chiffre des risques actuels.	Chiffre des pertes subies durant l'année.	Montant net payé pour pertes.	Non contestées.	Contestées.
Commercial Union	277,885	29,811,855	28,453,765	209,566	203,594	6,455	2,950
*Fire Insurance Association	46,523	6,115,226	6,511,973	12,092	6,803	5,288	Aucune.
Guardian	64,915	8,381,142	8,417,901	58,965	58,965	Aucune.	Aucune.
Imperial	170,486	19,560,442	17,327,203	137,912	130,320	15,767	Aucune.
Lancashire	197,980	21,160,511	21,585,830	144,977	137,930	14,643	7,263
Liverpool and London and Globe	157,565	20,787,165	25,088,541	144,275	142,155	2,360	Aucune.
London and Lancashire Fire	30,964	2,898,184	2,547,849	9,379	9,379	Aucune.	Aucune.
London Assurance	62,402	8,802,250	7,547,505	24,002	24,283	Aucune.	Aucune.
North British	271,375	33,579,486	31,568,752	260,791	253,794	9,153	Aucune.
Northern	95,525	11,665,372	10,572,310	63,832	65,338	Aucune.	Aucune.
Norwich Union	52,901	7,280,153	5,330,188	14,205	14,205	Aucune.	Aucune.
Phœnix de Londres	178,497	19,994,495	18,902,223	122,336	121,359	1,587	Aucune.
Queen	194,162	20,416,439	19,326,060	145,032	150,759	Aucune.	3,800

4—9

	Royale	503,233	63,451,533	67,639,225	328,528	324,667	3,424	2,000
15	Scottish Imperial	52,072	6,339,585	6,901,974	21,655	21,821	Aucune.	Aucune.
	Totaux pour 1881	2,356,485	270,243,838	277,721,299	1,697,547	1,665,372	58,677	16,013
	Totaux pour 1880	2,048,408	227,537,306	229,745,985	763,640	855,423	27,507	24,670

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

	Ætna	107,571	12,818,341	7,450,625	63,797	60,018	10,570	Aucune.
	Agricole de Watertown	57,361	4,865,636	12,164,991	26,107	29,316	960	Aucune.
	Hartford	87,616	9,320,115	9,633,132	69,955	71,227	4,510	Aucune.
4	Phenix de Brooklyn	14,840	3,036,274	1,804,513	3,100	3,100	Aucune.	Aucune.
	Totaux pour 1881	267,388	30,040,366	31,053,261	162,959	163,661	16,040	Aucune.
	Totaux pour 1880	241,140	25,434,766	27,414,113	112,680	109,516	11,901	2,200

RÉCAPITULATION.

9	Compagnies canadiennes	1,208,024	140,331,153	153,436,408	1,345,166	1,332,744	91,107	8,650
15	Compagnies britanniques	2,356,485	270,243,838	277,721,299	1,697,547	1,665,372	58,677	16,013
4	Compagnies américaines	267,388	30,040.366	31,053,261	162,959	163,661	16,040	Aucune.
	Grand totaux pour 1881	3,831,897	440,615,357	462,210,968	3,205,672	3,161,777	165,824	24,663
	Grand totaux pour 1880	3,479,577	381,051,861	411,563,271	1,524,836	1,666,578	116,646	31,510

* Cette compagnie a réassuré pour $4,962,329, en Canada, le 1er novembre, recevant pour ses réassurances $26,202.08; ces montants ne sont pas inclus dans les colonnes des nouvelles polices et primes.

ASSURANCES sur la navigation intérieure au Canada, pour 1881.

—	Chiffre net des primes reçues en argent.	Nombre de nouvelles polices y compris les renouvellements.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre des pertes encourues durant l'année.
COMPAGNIES CANADIENNES.	$	$	$	$	$	$	$
Anchor Marine	17,394	4,807,845	21,635	49,750	1,641	Aucune.	34,209
British America	29,939	6,243,842	Aucun.	14,939	15,398	Aucune.	19,104
Royale Canadienne	43,720	6,613,036	47,316	44,321	24,064	Aucune.	57,818
Western	33,883	5,048,654	30,729	41,188	3,895	Aucune.	31,287
	124,936	22,713,377	99,680	150,198	44,998	Aucune.	142,418
COMPAGNIES AMÉRICAINES.							
Ætna	404	176,657	Aucun.	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucun.
Phenix, de Brooklyn	40,296	5,719,571	64,193	31,472	15,575	Aucune.	32,292
	40,700	5,896,228	64,193	31,472	15,575	Aucune.	32,292

RÉCAPITULATION.

Compagnies canadiennes	124,936	22,713,377	99,680	150,198	44,998	Aucune.	142,418
Compagnies américaines	40,700	5,896,228	64,193	31,472	15,575	Aucune.	32,292
	165,636	28,609,605	163,873	181,670	60,573	Aucune.	174,710

Relevé des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation faites par les compagnies canadiennes faisant affaires en dehors du pays, et des opérations d'assurances sur la navigation intérieure et maritime faites par des compagnies poursuivant l'un et l'autre de ces genres d'affaires, en 1881.

COMPAGNIE D'ASSURANCES DITE BRITISH AMERICA, TORONTO.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Observations.
	$	$	$	$	$	$	$	
Contre l'incendie....................	853,823	112,380,694	88,114,902	638,672	152,325	1,500	655,797	Dans t's les pays, 31 déc., 1881.
Sur la navigation.....................	59,547	11,689,511	454,922	28,008	16,777	Aucune.	33,527	
Sur la navigation maritime.......	56,134	4,206,238	96,966	64,508	27,781	Aucune.	71,404	
	969,504	128,276,443	88,666,790	731,188	196,883	1,500	760,728	

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE DE MONTRÉAL.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Observations.
Contre l'incendie.....................	160,252	20,854,661	16,343,088	138,426	776	5,000	131,609	Dans t's les pays, 31 déc. 1881.
Sur la navigation intérieure......	43,720	6,613,036	47,316	44,321	24,064	Aucune.	57,818	
Sur la navigation maritime.......	84,687	5,425,658	459,920	53,855	22,274	Aucune.	52,053	
	288,659	32,893,355	16,850,324	236,602	47,114	5,000	241,480	

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OUEST DE TORONTO.

Genre d'assurances.	Chiffre net des primes reçues en argent.	Chiffre brut des nouvelles polices et des renouvellements.	Chiffre net des risques actuels.	Chiffre net des pertes réglées.	Réclamations non réglées. Non contestées.	Réclamations non réglées. Contestées.	Chiffre net des pertes encourues durant l'année.	Observations.
Contre l'incendie.....................	1,014,056	94,937,156	80,244,130	751,662	72,402	3,600	760,074	Dans t's les pays, 31 déc. 1880.
Sur la navigation intérieure......	98,173	21,246,894	105,597	63,668	17,176	Aucune.	67,048	
Sur la navigation maritime.......	159,635	7,859,788	496,865	159,972	26,209	5,000	172,778	
	1,271,864	124,043,838	80,846,592	975,302	115,787	8,600	999,900	

COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "ANCHOR MARINE," TORONTO.

Sur la navigation intérieure......	17,394	4,807,845	21,635	49,750	1,641	Aucune.	34,209	Au Canada, 31 déc. 1881.
do maritime.......	1,219	Aucun.	Aucun.	6,495	350	27,664	Aucune.	
	18,613	4,807,845	21,635	56,245	1,991	27,664	34,209	

COMPAGNIE D'ASSURANCE DITE "PHENIX," DE BROOKLYN, E.-U.

Contre l'incendie.....................	14,840	3,036,274	1,804,513	3,100	Aucune.	Aucune.	3,100	Au Canada, 31 déc. 1881.
Sur la navigation maritime......	40,296	5,719,571	64,193	31,472	15,575	Aucune.	32,292	
	55,136	8,755,845	1,868,706	34,572	15,575	Aucune.	35,392	

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE, DITE "ÆTNA."

Contre l'incendie	107,571	12,818,341	7,450,625	60,018	10,570	Aucune.	63,797	Au Canada, 31 déc. 1881.
Sur la navigation intérieure	404	176,657	Aucun.	Aucun.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	
	107,975	12,994,998	7,450,625	60,018	10,570	Aucune.	63,797	

TABLEAU 1.—Indiquant le total de l'actif, et sa nature, des compagnies canadiennes
COMPAGNIES

Compagnies.	Commencement des opérations.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Bons, effets et débentures.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.
Anchor Marine	31 mars 1874	Aucun.	7,175 65	58,680 00
British America	1833	90,000 00	6,807 50	1,016,039 94
Contre l'incendie et maritime, Canada	1er septembre 1875	Aucun.	155 00	81,340 95
Des Citoyens	1er janvier 1865	85,000 00	Aucun.	94,581 00
Dominion	1er janvier 1878	Aucun.	1,624 12	28,492 00
London Mutual	1859	Aucun.	500 00	25,000 00
Québec	1818	32,000 00	Aucun.	90,344 00
Royale Canadienne	13 août 1873	5,000 00	32,644 00	198,576 67
Sovereign	Juillet, 1873	1,687 74	2,750 00	102,538 80
De l'Ouest	Août, 1851	57,440 00	29,350 00	1,032,300 71

* Y compris les billets de primes, $213,322.58.

faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure.
CANADIENNES—ACTIF—1881.

Prêts sur garantie collatérale.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en caisse et en banques, ou déposé au gouverment.	Intérêt dû et en cours.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif.	Nature des assurances.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Aucun.	23,412 60	Aucun.	1,175 00	61,527 19	151,970 44	Sur la navigation intérieure et maritime.
Aucun.	122,385 85	66,354 43	13,243 34	17,454 67	1,332,285 73	Contre l'inc. et sur la navig. intér. et mar.
Aucun.	32,156 34	9,167 57	1,970 64	8,842 31	133,632 81	Contre l'incendie.
Aucun.	22,991 17	30,000 00	379 37	14,560 07	247,511 61	Contre l'inc. et sur les accid. et de garantie
Aucun.	5,418 13	35,015 00	379 33	743 47	71,672 05	Contre l'incendie.
Aucun.	*243,953 96	15,728 13	1,049 32	648 53	286,879 94	do
Aucun.	2,092 14	15,415 27	532 00	795 51	141,178 92	do
Aucun.	69,582 55	152,442 85	Aucun.	51,036 94	509,283 01	Contre l'inc. et sur la navig. intér. et mar.
Aucun.	16,843 55	22,475 31	559 34	1,270 54	148,125 28	Contre l'incendie.
Aucun.	156,728 43	83,319 41	7,685 39	13,500 85	1,380,324 79	Contre l'inc. et sur la navig. intér. et mar.

TABLE II.—Indiquant l'actif au Canada des compagnies britanniques et américaines

COMPAGNIES BRITANNIQUES—

Compagnies.	Commencement des opérations au Canada.	Biens-fonds.	Prêts sur biens-fonds.	Effets, bons et débentures.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.
Commercial Union	11 septembre 1863	Aucun.	Aucun.	106,580 00
Fire Insurance Association	Décembre 1880	Aucun.	Aucun.	100,000 00
Guardian	1er mai 1869	Aucun.	Aucun.	100,343 68
Imperial	1864	Aucun.	Aucun.	100,068 00
Lancashire	Juillet 1864	Aucun.	Aucun.	100,000 00
Liverpool and London and Globe	4 juin 1851	96,846 45	498,622 62	121,280 00
London and Lancashire	1er avril 1880	Aucun.	Aucun.	102,200 00
London Assurance	1er mars 1862	Aucun.	Aucun.	150,000 00
North British	1862	73,240 00	30,000 00	548,188 19
Northern	1867	Aucun.	Aucun.	100,850 00
Norwich Union	1er avril 1880	Aucun.	Aucun.	109,000 00
Phœnix, de Londres	1804	Aucun.	Aucun.	100,297 00
Queen	5 juillet 1859	1,080 00	980 00	151,100 00
Royal	Vers 1848	120,000 00	Aucun.	515,515 47
Scottish Imperial	1869	Aucun.	Aucun.	107,058 87

COMPAGNIES

Ætna, contre l'incendie	1821	Aucun.	Aucun.	111,860 69
Agricole, de Watertown	Octobre 1878	1,100 00	Aucun.	117,500 00
Hartford	1836	Aucun.	Aucun.	102,225 00
Phenix, de Brooklyn	1er mai 1874	Aucun.	Aucun.	117,500 00

faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure.

ACTIF AU CANADA—1881.

Prêts sur garantie collatérale.	Soldes des agences et effets à recevoir.	Argent en caisses et en banques ou déposé avec le gouvernement.	Intérêt dû et en cours.	Actif supplémentaire.	Total de l'actif au Canada.	Nature des assurances.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Aucun.	41,777 80	5,539 03	1,638 44	1,500 00	157,035 27	Contre l'incendie.
Aucun.	7,561 06	11,834 15	Aucun.	1,428 29	120,823 50	do
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	100,343 68	do
Aucun.	Aucun.	19,259 30	Aucun.	Aucun.	119,327 30	do
Aucun.	18,632 89	4,729 51	Aucun.	500 00	123,862 40	do
1,536 23	5,095 32	150,962 76	8,417 96	2,000 00	884,761 34	Contre l'incendie et sur la vie.
Aucun.	840 86	12,297 94	Aucun.	Aucun.	115,338 80	Contre l'incendie.
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	150,000 00	Contre l'incendie et sur la vie.
Aucun.	23,383 92	35,969 38	5,357 04	2,500 00	718,638 53	do
Aucun.	8,089 11	4,203 03	1,381 23	Aucun.	114,523 37	Contre l'incendie.
Aucun.	5,574 94	34,269 56	Aucun.	Aucun.	148,844 50	do
Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	Aucun.	100,297 00	do
4,096 28	15,448 48	16,734 11	158 01	2,200 00	191,796 88	Contre l'incendie et sur la vie.
18,163 97	40,313 54	9,589 82	Aucun.	7,575 00	711,157 80	do
Aucun.	3,560 93	3,385 69	1,559 64	Aucun.	115,565 13	Contre l'incendie.

AMÉRICAINES.

Aucun.	12,498 99	7,872 81	Aucun.	Aucun.	132,232 49	Contre l'inc. et sur la nav. int. et mar.
Aucun.	18,716 03	Aucun.	Aucun.	Aucun.	137,316 03	Contre l'incendie.
Aucun.	1,625 82	Aucun.	Aucun.	Aucun.	103,850 82	do
Aucun.	4,385 15	Aucun.	Aucun.	Aucun.	121,885 15	Contre l'inc. et sur la nav. int. et mar.

TABLEAU III.—Indiquant le total du passif des compagnies canadiennes faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur navigation intérieure.

COMPANIES CANADIENNES—PASSIF, 1881.

Compagnies.	Pertes non-réglées (I. et N. I. et N.)	Reserve des primes non-réalisées. (I. et N. I. et N.) et passif d'autres départements.	Divers.	Total des obligations, non compris le fonds social.	e Excédant de l'actif sur les obligations, à l'exclusion du capital. — d Diminution.	Capital social versé ou en cours de perception.	Surplus (s'il y en a) de l'actif sur le passif et le capital social.	Nature des assurances.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Anchor Marine	29,655 12	576 78	38,062 46	68,294 36	e 83,676 08	143,430 00	....	Intérieur et maritime.
British America	198,382 96	447,925 26	26,975 83	673,284 05	e 659,001 68	500,000 00	159,001 68	Contre l'incendie et sur la nav. int. et maritime.
Contre l'incendie et sur la navig., Canada	43,579 45	88,243 06	1,500 00	133,322 51	e 310 30	100,200 00	....	do do
Des Citoyens	* 19,466 25	† 66,609 03	87,709 55	173,784 83	e 73,726 78	256,190 48	....	Contre l'incendie, sur les accidents et de garant.
Dominion	4,250 00	Aucune.	22,290 02	26,540 02	e 45,132 03	86,719 23	....	Contre l'incendie.
London Mutual, c. l'inc.	12,095 40	232,930 88	Aucun.	245,026 28	e 41,853 66	Aucun.	41,853 66	do
Québec	None.	40,216 06	850 50	41,066 56	e 100,112 36	371,945 00	....	do
Royale Canadienne	52,114 71	135,713 21	Aucun.	187,827 92	e 321,455 09	300,000 00	21,455 09	Contre l'incendie et sur la nav. int. et maritime.
Souveraine	13,042 26	112,531 00	127 13	125,700 39	e 22,424 89	118,440 00	....	Contre l'incendie.
De l'Ouest	124,387 42	584,977 77	24,520 30	733,885 49	e 646,439 30	400,000 00	246,439 30	Contre l'incendie et sur la nav. int. et maritime.

* Y compris les garanties $11,559, et accidents, $45. † Y compris les réserves pour accidents $4,351.45.

TABLEAU IV.—Indiquant le passif au Canada des compagnies britanniques et américaines faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation intérieure au Canada, pour l'année 1881.

COMPAGNIES BRITANNIQUES—PASSIF AU CANADA.

—	Pertes non-réglées (incendie, navigation intérieure et maritime.)	Réserve des primes non-réalisées, (incendie, navigation intérieure et maritime.)	Passif dans le département de la vie.	Divers.	Total du passif au Canada.	e Excédant de l'actif par le passif. — d Diminution.	Nature des assurances.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	
Commercial Union	9,405 17	197,225 49	....	Aucun.	206,630 66	d 49,595 39	Contre l'incendie.
Fire Insurance Association	5,288 23	41,079 97	....	457 95	46,826 15	e 73,997 35	do
Guardian	Aucun.	37,615 84	....	Aucun.	37,615 84	e 62,727 84	do
Imperial	15,767 31	95,081 53	....	Aucun.	110,848 84	e 8,478 46	do
Lancashire	21,905 43	124,664 10	....	Aucun.	146,569 53	d 22,707 13	do
Liverpool and London and Globe	2,359 60	115,033 32	50,000 00	935 94	168,328 86	e 716,432 48	Cont. l'inc. et sur la vie.
London and Lancashire Fire	Aucun.	16,329 90	....	Aucun.	16,329 90	e 99,008 90	Contre l'incendie.
London Assurance	Aucun.	42,352 87	4,000 00	Aucun.	46,352 87	e 103,647 13	Cont. l'inc. et sur la vie.
North British	9,152 56	158,457 42	275,000 00	Aucun.	442,609 98	e 276,028 55	do
Northern	Aucun.	62,296 48	....	Aucun.	62,296 48	e 52,226 89	Contre l'incendie.
Norwich Union	Aucun.	31,066 71	....	Aucun.	31,066 71	e 117,777 79	do
Phœnix, de Londres	1,587 34	113,312 92	....	Aucun.	114,900 26	d 14,603 26	do
Queen	3,800 00	109,516 65	70,000 00	484 82	183,801 47	e 7,995 41	Cont. l'inc. et sur la vie.
Royal	5,424 00	328,212 54	259,317 40	Aucun.	592,953 94	e 118,203 86	do
Scottish Imperial	Aucun.	36,625 76	....	1,139 32	37,765 08	e 77,800 05	Contre l'incendie.

COMPAGNIES AMÉRICAINES.

—	Pertes non-réglées	Réserve des primes non-réalisées	Passif dans le département de la vie.	Divers.	Total du passif au Canada.	e Excédant / d Diminution.	Nature des assurances.
Ætna	10,570 00	37,130 38	....	Aucun.	47,700 38	e 84,532 11	C. l'inc. et sur la nav. int.
Agricultural, de Watertown	960 00	68,854 34	....	Aucun.	69,814 34	e 67,501 69	Contre l'incendie.
Hartford	4,510 33	50,640 14	....	Aucun.	55,150 47	e 48,700 35	do
Phenix, de Brooklyn	15,574 99	9,797 07	....	Aucun.	25,372 06	e 96,513 09	Cont. l'incendie et sur la navigation intérieure.

TABLEAU V.—Indiquant le REVENU et les EMPLOIS, en argent, des compagnies navigation intérieure ; le revenu et les emplois, en argent, en Canada,

COMPAGNIES CANADIENNES—REVENU

REVENU (EN ARGENT.)

Compagnies.	Argent reçu en primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Paiement sur le capital social, non compris dans le revenu.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Anchor Marine	18,613 36	3,621 36	7,644 57	29,879 29	62,240 00
British America	969,503 77	51,550 78	3,055 25	1,024,109 80	Aucun.
Canada, contre l'inc. et marit.	192,893 88	7,458 24	Aucun.	200,352 12	Aucun.
Des Citoyens	100,872 57	4,439 33	3,053 33	108,365 23	1,553 83
Dominion	34,371 34	3,004 08	Aucun.	37,375 42	17,505 83
London Mutual	122,189 10	1,559 91	2,319 72	126,068 73	....
Québec	49,286 75	18,333 17	11,459 49	79,079 41	46,945 00
Royale Canadienne	288,658 79	20,257 62	10,074 63	318,991 04	886 87
Souveraine	119,363 44	7,353 74	57 10	126,774 28	6,350 00
De l'Ouest	1,271,864 14	54,313 91	4,527 48	1,330,705 53	Aucun.

COMPAGNIES

Compagnies.	Argent reçu en primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Paiement sur le capital social, non compris dans le revenu.
Commercial Union	277,885 39	5,215 98	Aucun.	283,101 37	....
Fire Insurance Association	72,724 99	4,000 00	Aucun.	76,724 99	....
Guardian	64,914 73	5,017 17	Aucun.	69,931 90	....
Imperial	170,486 00	5,017 40	Aucun.	175,503 40	....
Lancashire	197,980 38	5,117 14	Aucun.	203,097 52	....
Liverpool & London & Globe	157,564 70	53,415 62	2,357 11	213,337 43	....
London Assurance	62,402 18	7,500 00	Aucun.	69,902 18	....
London & Lancashire	30,964 10	14 52	Aucun.	30,978 62	....
North British	271,374 95	63,501 23	4,450 00	339,326 18	....
Northern	95,525 00	4,999 98	Aucun.	100,524 98	....
Norwich Union	52,901 09	4,569 05	Aucun.	57,470 14	....
Phœnix, de Londres	178,496 81	5,014 89	Aucun.	183,511 70	....
Queen	194,161 88	5,309 90	50 00	199,521 78	....
Royal	503,233 28	15,666 99	4,746 03	523,646 30	....
Scottish Imperial	52,072 28	5,526 29	Aucun.	57,598 57	....

COMPAGNIES

Compagnies.	Argent reçu en primes.	Intérêt et dividendes sur effets, etc.	Divers.	Total du revenu en argent.	Paiement sur le capital social, non compris dans le revenu.
Ætna Fire	107,975 10	4,763 52	Aucun.	112,738 62	....
Agricultural, de Watertown	57,360 50	238 77	Aucun.	57,599 27	....
Hartford	87,615 73	3,690 00	Aucun.	91,305 73	....
Phenix, de Brooklyn	55,135 70	Aucun.	Aucun.	55,135 70	....

canadiennes faisant au Canada des opérations d'assurances contre l'incendie ou sur la des compagnies britanniques et américaines faisant les mêmes opérations.

ET EMPLOIS, 1881.

EMPLOIS (EN ARGENT.)

Payé pour pertes.	Dépenses générales.	Dividendes ou boni aux actionnaires	Total des emplois d'argent.	*e* Excédant des primes sur les pertes payées. — *d* Diminution.	*e* Excédant du revenu sur les emplois. — *d* Diminution.	Nature des assurances.
$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts	$ cts.	
56,244 56	9,429 20	Aucun.	65,673 76	*d* 37,631 20	*d* 35,794 47	Intér. et marit.
731,187 54	288,457 28	49,811 00	1,069,455 82	*e* 238,316 23	*d* 45,346 02	Contre l'incend. intér. et marit.
152,074 10	54,757 48	Aucun.	206,831 58	*e* 40,819 78	*d* 6,479 46	Contre l'incend.
89,058 03	37,007 01	Aucun.	126,065 04	*e* 11,814 54	*d* 17,699 81	do
54,581 54	*37,530 43	Aucun.	92,111 97	*d* 20,210 20	*d* 54,736 55	do
94,632 03	28,938 11	Aucun.	123,570 14	*e* 27,557 07	*e* 2,498 59	do
392,442 43	15,998 94	16,592 00	425,033 37	*d* 343,155 68	*d* 345,953 96	do
236,602 02	69,916 92	12,500 00	319,018 94	*e* 52,056 77	*d* 27 90	Contre l'incend., intér. et marit.
107,042 42	40,818 17	6,234 85	154,095 44	*e* 12,321 02	*d* 27,321 16	Contre l'incend.
975,301 91	349,003 78	60,000 00	1,384,305 69	*e* 296,562 23	*d* 53,600 16	Contre l'incend., intér. et marit.

BRITANNIQUES.

203,594 18	64,418 49	....	268,012 67	*e* 74,291 21	*e* 15,088 70	Contre l'incend.
6,803 38	20,677 92	....	27,481 30	*e* 65,921 61	*e* 49,243 69	do
58,965 10	15,054 77	....	74,019 87	*e* 5,949 63	*d* 4,087 97	do
130,320 01	35,737 15	....	166,057 16	*e* 40,165 99	*e* 9,446 24	do
137,929 58	44,659 81	....	182,589 39	*e* 60,050 80	*e* 20,508 13	do
142,154 78	39,857 45	....	182,012 23	*e* 15,409 92	*e* 31,325 20	do
24,282 75	11,905 47	....	36,188 22	*e* 38,119 43	*e* 33,713 96	do
9,379 16	8,369 19	....	17,748 35	*e* 21,584 94	*e* 13,230 27	do
253,793 75	63,238 93	....	317,032 68	*e* 17,581 20	*e* 22,293 50	do
65,338 42	20,075 65	....	85,414 07	*e* 30,186 58	*e* 15,110 91	do
14,204 90	14,538 44	....	28,743 34	*e* 38,696 19	*e* 28,726 80	do
121,358 98	42,932 33	....	164,291 31	*e* 57,137 83	*e* 19,220 39	do
150,759 33	43,018 86	....	193,778 19	*e* 43,402 55	*e* 5,743 59	do
324,666 64	108,725 02	....	433,391 66	*e* 178,566 64	*e* 90,254 64	do
21,820 85	12,252 30	....	34,073 15	*e* 30,251 43	*e* 23,525 42	do

AMÉRICAINES.

60,018 29	14,924 13	....	74,942 42	*e* 47,956 81	*e* 37,796 20	Contre l'incend. intér. et marit.
29,316 42	20,319 58	....	49,636 00	*e* 28,044 08	*e* 7,963 27	Contre l'incend.
71,226 95	11,968 17	....	83,195 12	*e* 16,388 78	*e* 8,110 61	do
34,571 79	11,995 06	....	46,566 85	*e* 20,563 91	*e* 8,568 85	Contre l'incend., intér. et marit.

* De ce montant $26,202.08 sont pour réassurances.

RELEVÉ de la compagnie d'assurances des Citoyens du Canada—Département de l'incendie, des accidents et des garanties, pour l'année expirée le 31 décembre 1881.

Nature des assurances.	REVENU, EN ARGENT.					EMPLOIS, EN ARGENT.					
	Argent reçu pour primes.	Intérêts et dividendes sur actions, etc.	Divers.	Revenu total en argent.	Reçu à compte du capital social non compris dans le revenu.	Pertes payées.	Dépenses générales.	Dividendes ou boni aux actionnaires.	Total des emplois d'argent.	e Excédant des primes sur les pertes. — d Diminution.	d Excédant des recettes sur les dépenses. — d Diminution.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Contre l'inc.	100,872 57	4,439 33	3,053 33	108,365 23	1,553 83	89,058 03	37,007 01	....	126,065 04	e 11,814 54	d 17,699 81
Accidents....	6,262 25	407 82	577 04	7,247 11	....	580 59	*3,368 85	....	3,949 44	e 5,681 66	e 3,297 67
Garantie	14,034 61	951 58	3,232 77	18,218 96	....	8,896 03	8,357 55	....	17,253 58	e 5,138 58	e 965 38
	121,169 43	5,798 73	6,863 14	133,831 30	1,553 83	98,534 65	48,733 41	Aucun.	147,268 06	e 22,634 78	d 13,436 76

* Y compris les boni aux porteurs de polices, $55.

RELEVÉ DES ÉTATS

FOURNIS PAR LES

COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE AU CANADA

POUR L'ANNÉE 1881

(*Par anticipation au rapport annuel du surintendant des assurances et SUJET A CORRECTION.*)

Relevé des assurances sur la vie au Canada, 1881.

—	Primes de l'année.	Nombre de nouvelles polices.	Montant des nouvelles polices.	Nombre des polices en vigueur à la date du rapport.	Montant net des polices en vigueur à la date du rapport.	Nombre de polices échues.	Montant net des polices échues.	Réclamations payées.	Réclamations réglées. Non contestées.	Réclamations réglées. Contestées.	Date du rapport.
Compagnies canadiennes.	$		$		$		$	$	$	$	1881.
Canada	668,111	2,062	3,914,780	13,998	24,904,171	125	239,102	261,376	60,026	Aucune.	30 avril.
Citoyenne	‡ 21,168	91	153,700	692	1,034,254	10	14,786	12,186	7,100	600	31 déc.
Confédération	214,738	1,188	1,917,214	5,378	8,003,279	26	40,547	52,451	6,761	Aucune.	31 do
Mutuelle	37,307	299	420,000	1,263	1,571,598	13	11,423	10,723	1,146	Aucune.	31 do
North American	39,589	3,237	1,410,384	1,816	1,127,212	8	2,437	2,437	Aucune.	Aucune.	31 do
Ontario Mutual	160,523	1,106	1,593,833	3,445	4,192,011	19	22,000	15,439	8,230	Aucune.	31 do
Soleil	148,564	868	1,671,768	3,047	4,990,157	29	58,304	56,352	5,000	Aucune.	31 do
Toronto'	6,262	67	76,800	221	220,909	1	200	2,200	Aucune.	Aucune.	31 do
Totaux pour 1881	1,296,262	8,918	11,158,479	29,860	46,043,591	231	388,799	413,164	....	....	
Totaux pour 1880	1,039,341	4,636	7,547,876	24,388	37,838,518	175	317,918	290,617	....	....	
Augmentat. *i* ; diminut. *d*.	*i* 256,921	*i* 4,282	*i* 3,610,603	*i* 5,472	*i* 8,205,073	*i* 56	*i* 70,881	*i* 122,547	....	....	
Compagnies britanniques.											
Briton Life	3,391	8	20,000	66	118,900	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	31 déc.
*Briton Medical	33,254	Aucune.	Aucune.	401	925,507	17	57,721	57,721	800	Aucune.	31 do
Commercial Union	20,775	12	25,307	300	687,455	3	3,259	6,065	Aucune.	Aucune.	31 do
*Edinburgh	18,299	Aucune.	Aucune.	214	542,218	3	6,327	1,978	6,327	Aucune.	31 mars.
*Life Association of Scotland	87,359	Aucune.	Aucune.	1,605	3,070,701	26	51,352	60,854	19,154	Aucune.	5 avril.
Lion	14,148	165	485,500	162	448,500	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	31 déc.
Liverpool and London and Globe	9,008	3	2,700	134	271,639	7	5,238	4,875	Aucune.	Aucune.	31 do
London and Lancashire	78,700	386	732,700	1,618	2,655,904	8	19,249	21,063	2,000	Aucune.	31 do
London Assurance	987	1	973	8	29,125	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.	31 do
North British	25,650	18	27,100	331	957,029	7	26,095	18,747	15,812	Aucune.	30 nov.
Queen	9,881	5	24,500	203	408,189	1	1,000	Aucune.	1,000	Aucune.	31 déc.
*Reliance	19,034	Aucune.	Aucune.	351	512,892	6	15,000	17,500	1,500	Aucune.	1882. 31 janv.
Royal	27,479	12	18,327	329	965,609	3	5,568	5,568	1,076	Aucune.	1881. 31 déc.
*Scottish Amicable	16,207	Aucune.	Aucune.	200	540,873	5	13,189	3,407	9,782	Aucune.	31 do
*Scottish Provident	5,255	Aucune.	Aucune.	104	219,696	3	4,258	5,840	852	Aucune.	31 do

*Scottish Provincial	28,155	Aucune.	Aucune.	534	948,598	13	44,221	39,013	18,575	Aucune.	1882. 31 janv.
Standard	194,724	520	1,072,600	3,289	6,870,014	44	89,134	95,887	11,545	Aucune.	1881. 15 nov.
Star	21,379	44	130,913	343	611,470	1	487	487	Aucune.	Aucune.	31 déc.
Totaux pour 1881	613,595	1,174	2,540,620	10,242	20,784,319	147	342,098	339,005	....	....	
† Totaux pour 1880	579,729	1,138	2,302,011	9,761	19,789,863	117	286,001	323,173	....	....	
Augmentation *i*; diminution *d*.	*i* 33,866	*i* 36	*i* 238,609	*i* 481	*i* 994,456	*i* 30	*i* 56,097	*i* 15,832	....	....	
Compagnies américaines.											
Ætna	403,597	1,145	1,821,362	9,087	11,370,008	90	102,775	100,750	20,650	7,000	31 déc.
*Connecticut	122,870	Aucune.	Aucune.	2,005	3,899,596	51	130,330	157,026	13,967	Aucune.	31 do
Equitable	220,365	451	1,079,000	2,665	6,449,617	31	80,085	87,585	Aucune.	Aucune.	31 do
Metropolitan	25,581	11	32,000	384	888,932	3	7,000	7,000	Aucune.	Aucune.	31 do
*National	10,380	Aucune.	Aucune.	443	525,152	9	11,772	5,502	7,500	Aucune.	31 do
*New York	115,145	Aucune.	Aucune.	1,482	3,846,745	30	81,778	85,759	390	Aucune.	31 do
*North Western	30,217	Aucune.	Aucune.	605	889,702	10	13,061	11,000	2,061	Aucune.	31 do
*Phœnix, d'Hartford	70,364	Aucune.	Aucune.	1,802	2,232,185	47	61,582	54,480	8,400	1,500	31 do
Travelers	94,905	258	519,000	2,331	3,230,619	27	29,251	41,614	4,000	8,000	31 do
Union Mutual	94,804	333	472,050	1,925	2,888,028	24	52,070	84,611	2,000	5,000	31 do
*United States	1,840	Aucune.	Aucune.	26	43,665	1	1,000	1,000	Aucune.	Aucune.	31 do
Totaux pour 1881	1,190,068	2,198	3,923,412	22,755	36,264,249	323	570,704	636,327	....	....	
Totaux pour 1880	‡1,102,058	2,028	4,057,000	22,391	33,643,745	315	540,234	490,896	....	....	
Augmentation *i*; diminution *d*.	*i* 88,010	*i* 170	*d* 133,588	*i* 364	*i* 2,620,504	*i* 8	*i* 30,470	*i* 145,431	....	....	

3

RÉCAPITULATION.

8 Compagnies canadiennes	1,296,262	8,918	11,158,479	29,860	46,043,591	231	388,799	413,164	....	....
18 Compagnies britanniques	613,595	1,174	2,540,620	10,242	20,784,319	147	342,098	339,005	....	....
11 Compagnies américaines	1,190,068	2,198	3,923,412	22,755	36,264,249	323	570,704	636,327	....	....
Totaux pour 1881	3,099,925	12,290	17,622,511	62,857	103,092,159	701	1,301,601	1,388,496	....	....
† Totaux pour 1880	2,721,128	7,802	13,906,887	56,540	91,272,126	607	1,144,153	1,104,686	....	....
Augmentation *i*; diminution *d*.	*i* 378,797	*i* 4,488	*i* 3,715,624	*i* 6,317	*i* 11,820,033	*i* 94	*i* 157,448	*i* 283,810	....	....

* Ces compag. ont cessé de faire de nouvelles opérat. en Canada. † Les opérations de la Scottish Provincial pour l'année 1880, sont comprises dans les totaux de cette année. ‡ Primes brutes de la Citoyenne, $27,096.11, moins les réassurances de tous montants excédant $5,000, $5,927.86, laissant $21,168.25 de primes nettes.

ÉTAT

(15

Des paiements portés au compte des DÉPENSES IMPRÉVUES par arrêté du Conseil, depuis le 1er juillet 1881 jusqu'à cette date, conformément à l'acte 44 Vic., c. 2, annexe B.

Date de l'arrêté.	A qui fait.	—	Montant.	Total.
1881.			$ cts.	$ cts.
4 juillet.	A l'hon. direct. général des postes	Gratification à la veuve de John McLaughlin, commis du bureau de poste de London, Ont	156 66	
5 do	Mme McCord	do à la veuve de M. McCord, douanier, division de Guelph	133 32	
5 do	Mme Grayburn	do à la veuve du capitaine M. Grayburn, commis, ministère de la marine et des pêcheries	183 34	
12 do	J. W. Dunscomb	do à la veuve de F. Deslauriers, préposé aux arrivages, Quebec	83 34	
14 do	L. Robitaille	do à la veuve de W. Montgomery, douanier, New-Carlisle	66 67	
6 do	James Currie	do à la veuve de J. P. Irving, douanier, Charlottetown, Ile du Prince-Edouard	166 66	
18 do	Mme M. Quinn	do à la veuve de Wm. Quinn, surintendant des insp.-mesur. de bois, Qué.	333 32	
13 sept.	Mme Forsyth	do à la veuve de W. F. Forsyth, surintendant, service des mandats d'articles d'argent, minist. des postes.	358 33	
18 juin	Peter McIntyre, fils	do au fils de feu Peter McIntyre, gardien de phare, Ile Michipicoten, lac Supérieur	72 50	
7 sept.	A l'hon. direct. général des postes	do à la sœur de feu Joseph McKenna, courrier de la poste sur les ch. de fer.	106 66	
9 do	do	do à la mère de feu Frank Avery, commis, bur. de poste, St-Jean, N.B.	113 33	
14 do	Mme M. E. Garrett	do à la veuve de H. J. Garrett, commis, ministère des postes	233 33	
18 oct.	Mlle Addie Ford	do à la fille de feu John Ford, préposé de l'excise, division de Prescott	133 33	
6 do	Mme Chiasson	do à la veuve de Chas. Chiasson, gardien du phare du Rocher aux Oiseaux.	100 00	
28 do	Mme Roy	do à la veuve d'Eugène Roy, gardien de phare, Pointe Riche, Terreneuve	100 00	
28 do	Mme Doherty	do à la veuve de Robert Doherty, gardien de phare, Collingwood, Ont	33 34	
28 do	Mme Miller	do à la veuve de W. Miller, aide du préposé à l'eng. des matel. et commis du chef de la police de rade, Québec	166 67	
28 do	Mme Keegan	do à la veuve du constable Keegan, Montréal, à raison des blessures reçues lors des émeutes des ouvriers du port, blessures qui ont hâté sa mort	250 00	
4 nov	A. G. Hamilton	do à la veuve de E. W. Brown, douanier, etc., Sydney-Nord, Nouvelle-Ecosse	66 67	
12 do	Mme Peters	do à la veuve de Chas. Peters, gardien de phare, Pointe du Sauvage, I.P.E.	50 00	
17 do	Geo. Dowker	do aux représentants de feu P. G. Clément, dessinateur, canal Lachine.	200 00	
3 do	Mme Sheppard	do à la veuve de P. E. Sheppard, commis, ministère des douanes	300 00	

ETAT des paiements portés au compte des DÉPENSES IMPRÉVUES, etc.—*Suite.*

Date de l'arrêté.	A qui fait.	—	Montant.	Total.
1881.			$ cts.	$ cts.
8 déc.....	Geo. Dowker..........	Gratification aux représentants de feu J. Hughes, maître-éclusier, canal Lachine	76 00	
8 do	do	do aux représentants de feu James Doyle, éclusier, canal Lachine....	77 50	
16 do	L. D. Ross..............	do au fils de feu D. A. Ross, convoyeur des malles anglaises entre Québec, Montréal et Halifax..	160 00	
16 do	J. W. Dunscomb......	do à la veuve de C. Marcotte, garde-clefs, douanes, port de Québec.....	100 00	
17 do	Mme Robertson........	do à la veuve de D. Robertson, gardien du phare de l'Ile du Portage, N.B	33 34	
17 do ...	Mme Olivier	do à la veuve du juge Olivier, dela cour supérieure, Québec	666 66	
20 do	Sir A. T. Galt.........	do aux veuves de R. Allen et M. Bracegirdle, matelots du steamer *Charaydis*, noyés dans le port de Saint-Jean, N.B	71 70	
28 do	Mme Robertson	do à la veuve du juge Robertson, de la cour suprême, C.B........	666 66	
28 do	Mme McDonald	do à la veuve du juge McDonald, du comté de Wellington, Ontario......	433 33	
1er nov..	Mme Wood.............	do à la veuve de S. Wood, percepteur, douanes, port d'Oshawa, Ont	133 34	
28 déc.....	Mme Alice M. Teal...	do à la sœur de feu S. Craig, commis, ministère des postes...................	108 33	
1882.				
4 janvier.	J. J. Kavanagh........	do à C. S. Boutellier, administrateur de la succession de feu E. Têtu, percepteur des douanes, Gaspé....	133 34	
21 do ...	L'hon. Jas. Patton...	do à la veuve de J. Scanlon, commis, douanes, port de Toronto............	200 00	
				6,267 67
1881.				
14 juillet.	T. B. Riley	Règlement de sa réclamation pour dommages résultant de l'entreposement de tabacs (qui avaient payé des droits) avant l'entrée de l'Ile du P.-E. dans la Confédération.........	....	250 00
5 mai	W. Heard................	Services et dépense comme l'un des commissaires chargés d'examiner les réclamations de diverses personnes au sujet du territoire contesté de l'ancienne province du Canada et de la province du Nouveau-Brunswick..	....	800 00
27 juillet.	Rowsell et Hutchison	12 exempl. des décisions de la cour B. R., H.C.	60 00	
27 do .	do ...	Un exemp. des décisions des plaids communs du H. C., y compris les frais de port.........	6 43	
27 do .	Editeur des rapports de la cour suprême.	40 exemplaires des décisions de la cour suprême, pour les échanges de la bibliothèque du Parlement..........................	100 00	
				166 43
....	Wm. Lukes............	Appoint. et dépense se rattach. à la commission d'enquête sur le travail dans les fabriq., etc.	1,000 00	
....	A. H. Blakely..........	do do	1,000 00	
				2,000 00
....	Banque de Montréal..	Paiement de chèques donnés par le sous-secrétaire d'Etat pour le compte de la bibliothèque de Londres......................	....	73 89
28 déc.....	Sous-ministre du ministère de la marine et des pêcheries	W. E. McRoberts et W. H. Rogers, commissaires, au sujet de l'accusation contre John Mowatt..................................	....	675 80
1882.				
18 janv....	T. C. Keefer.....	Deux mois d'appointements comme commissaire, à l'exposition de Paris....................	1,000 00	
18 do ...	Dr S. P. May...........	Deux mois d'app. p. services à l'exposit. de Paris	450 00	

ETAT des paiements portés au compte des DÉPENSES IMPRÉVUES, etc.—*Fin.*

Date de l'arrêté.	A qui fait.	——	Montant.	Total.
1881.			$ cts.	$ cts.
18 janvier.	Cie de lithographie Burland.............	Vues et plans de l'exposition de Paris............	220 00	
18 do ...	Rolph, Smith et Cie.	Certificats do	40 00	
18 do ...	M. O'Keefe	Gravure do	40 00	
				1,750 00
18 do ...	L. Z. Duval	En remboursement de la somme retenue des héritiers de Gaspé, à raison d'un certain intérêt payé de trop sur des droits seigneuriaux qui avaient été rachetés..................	....	103 53
23 do ...	Cyrille Tessier.........	Partie du capital de certaines seigneuries payée à une personne qui n'y avait pas droit, avec intér. sur la somme à compt. du 24 juin 1876.	....	62 73
		Total.....................	....	12,150 05

J. M. COURTNEY,
Sous-ministre des finances.

J. L. McDOUGALL,
Auditeur général.

MINISTÈRE DES FINANCES,
OTTAWA, 9 février 1882.

RÉPONSE

(16)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES en date du 1er mai 1882, pour copies de toutes pétitions, correspondance et recommandations relatives à l'indemnité aux amis de — Buchanan, tué à Sussex l'été dernier, par l'explosion d'un obus.

Par ordre,

J A MOUSSEAU,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
15 mai 1882.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.*]

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

DU

CANADA

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

1881

Imprimé par ordre du Parlement



OTTAWA
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON.
1882

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1881.

A Son Excellence le Très honorable sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, *marquis de* LORNE, *C.C., G.C.M.G., C.P., gouverneur général du Canada.*

S'IL PLAIT À VOTRE EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport du secrétaire d'Etat du Canada pour l'année 1881, et les annexes I, II, III.

J'ai fait dresser les tableaux ci-joints des adresses et des ordres votés par le Sénat et la Chambre des communes, pendant la session terminée le 21 mars 1881, et des réponses qui y furent faites, indiquant le nombre des adresses votées pour chaque sujet et le nombre des réponses envoyées.

N° 1.—Tableau des adresses et des ordres de la Chambre des communes pendant la session commencée le 9 décembre 1885 et terminée le 21 mars 1881, et des réponses qui y ont été faites.

Sujet.	Nombre voté.	Nombre de réponses faites.	Nombre de pages de manuscrit, papier-ministre, contenues dans les réponses.	Observations.
Frontières	2	1	2	
Brise-lames	2	2	73	
Ponts	5	4	212	
Canaux	9	9	124	Trois plans, 6½ pds. x 2 pds., 3 pds. x 1½ pd., et 1¼ pd. x 1 pd.
Bêtes à cornes et moutons	2	1	14	
Recensement	3	3	18	
Service civil	2	....	....	
Douanes	7	3	45	
Remise de droits	1	1	16	
Elections	1	....	....	
Emigration	3	1	33	
Pêcheries	9	7	116	Trois plans, 2 pds. 2 pcs. x 1 pd. 4 pcs., 1 pd. 10 pcs. x 1 pd. 8 pcs. et 3 pds. 1 pc. x 1 pd. 10 pcs.
Grain et blé	5	3	418	
Commission d'Halifax	1	1	76	
Ports	8	7	71	Plan, 1¼ pd. x 1 pd.
Sauvages	6	4	276	
Revenu de l'intérieur	1	....	....	
Intérieur	1	....	....	
Juges	5	2	70	
Justice	1	....	....	
Terres publiques	22	15	846	Deux plans, 1 pd. x 9 pcs. et 10 pcs. x 10 pcs.
Manitoba et Nord-Ouest	3	3	11	
Milice	5	3	122	
Exposition de Paris	1	1	90	
Pénitenciers	3	1	1,200	
Police	2	1	2	
Service postal	14	8	166	
Rails	1	1	11	
Chemins de fer	48	34	1,007	Vingt-six plans, 1 pd. x 4 pcs. (deux de 10 pds. x 1½ pd., deux de 21½ pds. x 14 pcs., deux de 13½ pds. x 12½ pcs., deux de 28½ pds. x 8 pcs., deux de 22½ pds. x 6 pcs., deux de 24 pds. x 12 pcs., deux de 52 pds. x 9 pcs., deux de 49 pds. x 9 pcs., deux de 17 pds. x 9 pcs. et deux de 16 pds. x 9 pcs.) 3½ pds. x 1 pd., (8½ pds. x 3½ pds., 5 pds. x 3 pds., 15 pds. x 2 pds. et 16 pds. x 1½ pd).
Recettes et dépenses	1	1	4	
Rivières	5	5	77	Plan, 3 pds. x 2 pds.
Navigation	3	1	2	
Cour suprême	1	1	34	
Arpenteurs	1	1	49	
Coupes de bois	2	2	40	
Poids et mesures	4	4	123	
Naufrages	2	2	236	Plan, 2 pds. 2 pcs. x 2 pds. 2 pcs.
Divers	35	16	985	
Total	227	149	6,592	

N° 2.—TABLEAU des adresses du Sénat pendant la même période de 18°0-81.

SUJET.	Nombre des adresses.	Nombre de réponses faites.	Nombre de pages de manuscrits papier-ministre, contenue dans les réponses.	——
Canaux	1	1	170	
Service civil	1	......	......	
Pêcheries	1	......	......	
Commission d'Halifax	1	1	133	
Université Laval	2	2	86	
Service postal	1	1	36	
Pénitencier	1	......	......	
Chemins de fer	4	3	72	
Monnaie d'argent	1	......	......	
Télégraphe	1	......	......	
Divers	3	3	325	
	17	11	822	

N° 3.—ADRESSES et ordres de la session précédente, auxquelles les réponses ont été présentées dans la session de 1880-81.

SUJET.	Nombre présenté.	Nombre de pages de manuscrit, papier-ministre, contenues dans les réponses.	Observations..
Publicité	1	78	
Service civil	1	69	
Délégués en Angleterre	2	18	
Agents fédéraux	1	8	
Passage d'eau	1	83	
Baie d'Hudson	1	53	
Juges	1	62	
Terres	2	129	
Milice	1	12	
Exposition de Paris	1	37	
Police et Sauvages	1	577	Soumissions pour approvisionnements.
Chemins de fer	2	220	
	15	1,346	

Onze mille quatre-vingt-sept lettres, requêtes et autres documents ont été reçus par ce département, et sept mille cinq cent vingt lettres ont été écrites et expédiées dans le cours de l'année dernière.

En vertu de l'acte des compagnies à fonds social du Canada, 1877, des chartes de corporation ont été accordées aux compagnies mentionnées dans le tableau suivant :—

Nom.	Fonds social.	Nombre de parts.	Montant de chaque part.
	$		$
"The New Brunswick Land and Lumber Company," (responsabilité limitée)........	1,500,000	15,000	100
"The Petrolia Oil Company," (responsabilité limitée)	40,000	1,000	40
"The Temiscamingue Steamboat Company," (resp. limitée).....	10,000	100	100
"La compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.........	....	....	....
"The Canada Co-operative Supply Association," (resp. limitée)	150,000	30,000	5
"The Canada Clock Company," (responsabilité limitée).........	50,000	500	100
"The Canada Lithographic and Card Company," (resp. limitée)	75,000	750	100
"The Toronto and Rapid City Land and Trading Company"...	40,000	400	100
"The North-West Navigation Company," (respons. limitée)....	250,000	2,500	100
"The Barrie Loan and Savings Company"........	250,000	2,500	100
"The Cochrane Ranche Company," (responsabilité limitée).....	500,000	5,000	100
"The Cantin Forwarding Company," (responsabilité limitée).	50,000	500	100
"The Dominion Abattoir and Stock Yards Company," (responsabilité limitée)........	200,000	4,000	50
"The Midland Elevator and Forwarding Company," (responsabilité limitée)........	100,000	1,000	100
"The Grape Sugar Refining Company of Canada," (responsabilité limitée)........	100,000	1,000	100
"The Farm and Dairy Utensil Manufacturing Company," (responsabilité limitée)........	50,000	500	100
"The Petrolia Waggon Manufacturing Company," (responsabilité limitée)........	20,000	200	100
"The Dominion Safety Switch Company," (respon. limitée)....	100,000	2,000	50
"The Kingston Charcoal and Iron Company," (resp. limitée)..	50,000	500	100
"The Nova Scotia Glass Company," (responsabilité limitée)....	50,000	500	100
"The Canada Mutual Telegraph Company"........	1,000,000	10,000	100
"The Shareholders of the Imperial Loan and Investment Company of Canada" (comme compagnie), responsabil. limitée.	1,000,000	....	....
"The Midland Rolling Stock Company," (respons. limitée).....	100,000	1,000	100
"The Black Diamond Steamship Company of Montreal," (responsabilité limitée)........	300,000	3,000	100
"The Dominion Sugar and Syrup Company," (resp. limitée)...	20,000	200	100
"The High River Stock Company," (responsabilité limitée).....	200,000	2,000	100
"The Windsor Cotton Company," (responsabilité limitée).......	200,000	4,000	50
"A. Harris, Fils et Cie," (responsabilité limitée)	250,000	2,500	100

Lettres patentes supplémentaires.

The Stormont Cotton Manufacturing Company (responsabilité limitée).—Capital porté à $500,000, soit une augmentation de $350,000 du capital actuel, divisée en 3,500 actions de $100 chacune.

The Victoria Consolidated Silver Mining Company, (responsabilité limitée).—Capital porté à $400,000, soit une augmentation de $272,000 du capital actuel, divisée en 2,720 actions de $100 chacune.

The lake St. Francis Tow Boat Company (responsabilité limitée).—Capital réduit de $20,000 à $10,000, et les actions de $50 à $25.

The Winnipeg and Western Transportatiou Company (responsabilité limitée).—Capital porté à $250,000, soit une augmentation de $200,000 du capital actuel, divisée en 4,000 actions de $50 chacune.

Les honoraires et les ventes de statuts ont produit, pendant le dernier exercice, une somme totale de $3,949.52. Voici le détail des recettes :—

Chartes de corporation	$2,700 00
Commissions	463 00
Copies de documents	83 00
Passeports	25 00
Ampliation de brevets	48 50
Certificats de légalisation	18 00
Chartes de corporation supplémentaires	100 00
Licences	40 00
Recherches	1 00
Vente de statuts	470 72
	$3,949 52

Le tout respectueusement soumis.

J. A. MOUSSEAU,
Secrétaire d'Etat.

ANNEXE I.

SECRÉTARIAT D'ETAT DU CANADA,
DIVISION DE L'ENREGISTREMENT,
OTTAWA, 10 janvier 1882.

A l'honorable
Secrétaire d'Etat, etc., etc.,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous adresser un état du travail exécuté par la division de l'enregistrement au secrétariat d'Etat, du 1er janvier au 10 décembre 1881.

Je crois aussi devoir faire remarquer que la somme de travail fait cette année excède de beaucoup celle des années précédentes. Le nombre des documents grossoyés et enregistrés a été de 5,474, soit une augmentation de près de 1,700 sur celui, de 1880.

ETAT du travail accompli dans la division de l'enregistrement au secrétariat d'Etat du 1er janvier au 31 décembre 1881.

Documents.	Grossoyés.	Enregistrés.	Total.
Commissions sous le grand sceau et le sceau privé	161	161	322
Brefs d'élection	....	9	9
Brefs de *supersedeas*	2	2	4
Proclamations	37	45	82
Lettres patentes, portant nominations de sénateurs	....	1	1
do portant création d'annuités	4	4	8
Chartes	33	33	66
Mandats	33	33	66
Licences	4	4	8
Baux	9	12	21
Ampliations	9	9	18
Certificats d'organisation de chambres de commerce	1	1	2
Cautionnements	....	292	292
Cancellations	....	22	22
Cessions	....	65	65
Remises	....	17	17
Procès-verbal	....	1	1
Ordre en chancellerie	....	2	2
Conventions	1	2	3
Titre	....	2	2
Hypothèque	....	1	1
A reporter	294	718	1,012

ETAT du travail accompli dans la division de l'enregistrement au secrétariat d'Etat, du 1er janvier au 31 décembre 1881.—*Suite.*

Documents.	Grossoyés.	Enregistrés.	Total.
Report	294	718	1,012
Lettres patentes pour terres.			
Ventes de terrains des sauvages	303	303	606
do de l'artillerie	47	47	94
do du domaine fédéral	227	227	454
Concessions du domaine fédéral (33 Vic.)	131	131	262
Attributions de lots à des Métis	1,154	1,154	2,308
Concessions de *homesteads*	240	240	480
do do avec lots à bois	15	15	30
Lots à bois	4	4	8
Concessions à titre de prime militaire	12	12	24
do à la police à cheval du Nord-Ouest	40	40	80
do en commut. de droits de comm. et de coupe de foin.	25	25	50
do au ch. de fer canadien du Pacifique	25	25	50
do do Intercolonial	1	1	2
do de préemption	1	1	2
do spéciales	6	6	12
Total	2,525	2,949	5,474

Indépendamment du travail compris dans cet état, il a été copié 1,470 pages de manuscrit.

Il est dressé pour le Parlement un état annuel de tous les cautionnements enregistrés dans ce département conformément à l'acte 31 Vic., chap. 37, article 15, et un état trimestriel de toutes les terres des sauvages et de l'artillerie, pour lesquelles des lettres patentes ont été émises, est aussi envoyé au régistrateur de chaque comté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. A. CATELLIER,
Sous-régistraire général du Canada.

ANNEXE No 11

A l'honorable J. A. Mousseau,
Secrétaire d'Etat du Canada,
etc., etc., etc.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant des services sous ma surveillance, pour l'exercice terminé le 30 juin 1882:

GAZETTE DU CANADA.

Le volume XIV est encore plus considérable que le précédent, car, avec l'index, il a 1,878 pages. Cependant, son prix de revient est moindre,—$3,466.98, contre $3,672.50 pour l'année précédente. En voici le détail:

Papier employé	$1,197	38
Impression et distribution (port compris)	2,132	20
Traduction	137	40
	$3,466	98

Pour la même période, les revenus provenant de diverses sources se sont élevés à $1,381.69, contre $1,134.41 en 1880-81, ce qui indique une augmentation de près de $250

Pour les derniers six mois, les frais ont été de $1,814.59; les recettes, de $1,005.11.

Pendant la dernière semaine de décembre dernier, le tirage de la *Gazette* a été de 3,283 contre 1,240 pour la période correspondante de l'année précédente.

STATUTS, etc.

Le nombre de volumes des lois passées pendant la session de 1880-81 et qui ont été imprimées, est de:

Version anglaise, vol. 1	18,750	
" " " 2	4,250	
		23,000
" française " 1	4,500	
" " " 2	1,250	
		5,750
Soit un total de		28,750

De ce nombre, pour l'usage des membres du gouvernement et des deux Chambres du Parlement, et pour des juges, etc., il en a été relié ensemble 3,850 exemplaires de la version anglaise, et 1,249 de la version française, c'est-à-dire 5,099 en tout. Le reste est relié séparément et se décompose comme suit:

Vol. 1, version anglaise	14,900	
" 2, " "	400	
		15,300
Vol. 1, version française	3,251	
" 2, " "	1	
		3,252
		18,552

Soit 23,651 volumes reliés en tout.

Ci-suit le détail des frais :—

Papier	$2,544 73
Impression et traduction	1,035 00
Reliure	3,122 33
Distribution	933 10
	$7,634 92

L'impression de la nouvelle édition des lois criminelles, dont le nombre est de 4,100, avec des exemplaires additionnels de la collection précédente, a été terminée dans le cours de l'année, et voici l'état de cette dépense :

Papier	$ 944 20
Impression	411 25
Reliure	632 00
	$1,987 45

L'état annuel fait voir de quelle manière s'est faite la distribution des statuts dans le cours de l'année.

IMPRESSIONS, RELIURE, Etc., POUR LES DÉPARTEMENTS.

Pour la dépense occasionnée par ces services, pendant l'exercice 1881-82, et pendant le semestre expiré le 31 décembre dernier, je vous renvoie aux tableaux ci-dessus. Le nombre de réquisitions faites pendant l'année se décompose comme suit :

A l'imprimeur	2,756
Au relieur	1,606
Au bureau de la papeterie	3,143
Total	7,505

ou près de 500 de plus que l'année dernière.

ANNONCES.

Le tableau ci-annexé fait connaître la quantité d'annonces publiées dans les différentes provinces pour le compte des départements de l'Etat pendant l'année civile. Elle est de plus de moité moins considérable que pour l'année précédente, bien que le nombre des réquisitions pour ce service soit un peu plus élevé.

Il n'est que juste de mentionner qu'il est dû une forte somme pour publication d'annonces dans les derniers mois de l'année civile.

Le tout respectueusement soumis,

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la reine.

Ottawa, 31 janvier 1882.

Coût des impressions départementales, etc., par département, pendant les exercices terminés le 30 juin 1880 et 1881.

Département.	Impressions et reliure.		Matériaux pour ces ouvrages.	
	1879-80.	1880-81.	1879-80.	1880-81.
Aux prix des contrats d'entreprise.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Agriculture	1,447 00	5,637 02	1,045 59	1,241 16
Auditeur général	182 93	193 29	103 79	145 59
Conseil du service civil	1 30	4 82	0 98	1 36
Commission du service civil	....	18 47	....	72 23
Greffier de la couronne en chancellerie	10 67	3 94	2 63	1 04
Douanes	5,097 44	3,746 36	2,919 07	3,520 36
Finances	1,895 78	2,748 57	962 65	1,639 17
Secrétaire du gouverneur général	153 70	205 44	53 28	67 32
Revenu de l'intérieur	5,408 62	4,850 06	2,760 08	3,281 64
Affaires des sauvages	....	836 89	....	710 99
Intérieur	1,941 79	2,798 04	1,552 90	1,677 30
Justice	466 60	637 53	236 64	422 89
Bibliothèque du parlement	29 07	903 83	32 96	217 38
Marine et pêcheries	1,247 03	1,013 97	830 19	866 64
Milice et défense	3,481 59	1,778 82	1,368 77	1,106 06
Commission du chemin de fer du Pacifique	....	2 56	....	1 18
Postes	18,066 56	16,038 67	14,510 44	16,209 69
Conseil privé	111 03	88 15	71 57	83 81
Travaux publics	1,765 82	2,323 74	815 94	974 89
Chemins de fer et canaux	3,004 60	1,783 63	1,449 73	953 95
Secrétariat d'Etat	510 21	290 33	220 24	163 19
Cour suprême	1,817 13	1,481 80	1,137 35	1,027 47
Départements en général	....	....	....	0 83
Total	46,638 96	47,385 93	30,074 80	34,386 14
Aux prix des ouvrages de nature confidentielle.				
Agriculture	16 95	53 73		
Commission du service civil	....	1,652 49		
Douanes	10 70	28 91		
Finances	....	10 25		
Revenu de l'intérieur	9 62	241 56		
Intérieur	....	198 41		
Justice	29 20	93 93		
Marine et pêcheries	....	2 20		
Milice et défense	1,037 53	556 20		
Conseil privé	38 89	127 90		
Chemins de fer et canaux	87 00	128 95		
Secrétariat d'Etat	....	14 00		
Cour suprême	132 00	....		
Départements en général	....	19 50		
Impressions diverses	960 81	996 51		
Total	2,322 70	4,124 54		

COÛT des impressions, etc., pour les départements, par trimestre, pendant les années expirées le 30 juin 1880 et 1881.

Trimestre.	Impressions et reliure.		Matériaux pour ces ouvrages.	
	1879-80.	1880-81.	1879-80.	1880-81.
Aux prix des contrats d'entreprise.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Trimestre de septembre	10,127 93	11,570 40	6,426 38	8,813 07
do décembre	15,013 97	13,518 57	8,304 64	8,735 13
do mars	9,296 93	9,899 76	6,420 45	5,745 46
do juin	12,200 13	12,397 20	8,923 33	11,092 48
Total	46,638 96	47,385 93	30,074 80	34,386 14
Aux prix des ouvrages de nature confidentielle.				
Trimestre de septembre	1 50	535 33		
do décembre	185 57	558 00		
do mars	869 47	1,425 24		
do juin	1,266 16	1,605 97		
Total	2,322 70	4,124 54		

OUVRAGES d'impression exécutés par d'autres que les entrepreneurs, et dont les comptes ont été envoyés à ce bureau pour y être vérifiés, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.

Mois.	Département.	Montant. $	cts.
1880.			
Juillet	Agriculture	281	60
do	Postes	34	75
Août	Chemins de fer et canaux	208	60
Septembre	Postes	40	50
Octobre	Justice	7	00
do	Chemins de fer et canaux	18	10
Novembre	Marine et pêcheries	3	34
do	Postes	18	25
do	Travaux publics	56	40
Décembre	Agriculture	318	00
do	Affaires des sauvages	17	50
do	Postes	24	50
do	Chemins de fer et canaux	2,887	47
1881.			
Janvier	Intérieur	4,048	75
do	Affaires des sauvages	571	81
do	Marine et pêcheries	10	00
do	Postes	95	00
Février	Affaires des sauvages	429	06
do	Marine et pêcheries	1	50
do	Postes	79	00
Mars	Finances	298	00
do	Travaux publics	50	10
do	Chemins de fer et canaux	1,294	58
Avril	Agriculture	1,250	02
do	Finances	46	50
do	Intérieur	11	00
do	Postes	62	00
do	Travaux publics	291	75
Mai	Agriculture	748	67
do	Finances	147	83
do	Justice	81	01
do	Travaux publics	30	44
do	Chemins de fer et canaux	24	40
Juin	Travaux publics	6	40
	Total	13,493	83

Coût des impressions, etc., par département, pour le semestre expiré le 31 décembre 1881.

Département.	Impression et reliure.	Matériaux pour ces ouvrages.
Aux prix des contrats d'entreprise.	$ cts.	$ cts.
Agriculture	650 24	766 65
Auditeur général	154 76	98 93
Commission du service civil	....	12 74
Greffier de la couronne en chancellerie	5 05	8 40
Douanes	2,473 67	2,080 58
Finances	1,503 91	844 20
Secrétaire du gouverneur général	41 49	19 56
Revenu de l'intérieur	2,116 70	1,489 33
Affaires des sauvages	269 90	306 10
Intérieur	2,617 02	827 92
Justice	172 05	82 46
Bibliothèque du parlement	2 75	0 08
Marine et pêcheries	2,911 32	636 49
Milice et défense	582 97	343 28
Postes	10,572 94	9,166 46
Conseil privé	41 86	29 01
Travaux publics	1,144 52	710 11
Chemins de fer et canaux	518 43	281 63
Secrétaire d'Etat	241 45	131 13
Cour suprême	597 26	1,098 03
Total	26,618 29	18,933 09
Aux prix des ouvrages de nature confidentielle.		
Agriculture	10 14	
Douanes	23 50	
Intérieur	144 98	
Justice	4 20	
Milice et défense	45 00	
Conseil privé	99 33	
Commission du service civil	261 16	
Total	588 31	

OUVRAGES d'impression exécutés par d'autres que les entrepreneurs, et dont les comptes ont été envoyés à ce bureau pour y être vérifiés—semestre expiré le 31 décembre 1881.

Mois.	Département	Montant.
1881.		$ cts.
Juillet	Agriculture	277 00
do	Intérieur	8 00
do	Affaires des sauvages	3 50
do	Postes	957 35
do	Travaux publics	2 00
do	Chemins de fer et canaux	1 00
Août	Revenu de l'intérieur	1 50
do	Postes	84 75
do	Travaux publics	9 00
Septembre	Agriculture	1,389 64
do	Postes	78 75
do	Travaux publics	7 50
do	Chemins de fer et canaux	116 38
Octobre	Agriculture	2,902 98
do	Finances	88 75
do	Intérieur	68 75
do	Postes	728 33
Novembre	Marine et pêcheries	1 75
do	Postes	401 53
Décembre	Agriculture	2,142 53
do	Postes	283 91
	Total	9,554 90

Cout des ouvrages de lithographie, etc., impressions et timbrage, commandés par l'entremise de l'imprimeur de la reine, pendant l'exercice de 1880-81, et le semestre finissant au 31 décembre 1881.

Départements.	Exercice 1880-81.	Semestre finissant au 31 décembre 1881.
	$ cts.	$ cts.
Agriculture	323 00	154 00
Auditeur général	113 80	24 00
Douanes	78 50	30 00
Finance	234 00	132 90
Secrétaire du gouverneur général	55 00	....
Revenu de l'intérieur	6 00	....
Affaires des sauvages	88 55	38 00
Intérieur	130 50	86 00
Justice	1 50	36 50
Milice et défense	33 50	89 33
Postes	49 50	....
Travaux publics	107 00	122 75
Chemins de fer et canaux	257 00	54 00
Bibliothèque du parlement	44 00	....
Total	1,521 85	767 48

17—2

ANNONCES dans des journaux patronés par le gouvernement, du 1er janvier au 31 décembre 1881.

Départements.	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Manitoba.	Colombie-Britannique.	Ile du Prince-Edouard.	Divers.	Total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Agriculture	....	120 00	....	....	....	....	....	....	120 00
Gouverneur général	112 10	....	7 50	....	....	....	....	....	119 60
Affaires des sauvages	1,175 57	605 39	....	....	327 34	....	....	Etats-Unis. 7 25	2,115 55
Revenu de l'intérieur	280 40	204 72	2 50	....	....	....	....	....	487 62
Intérieur	4,596 13	2,854 59	767 32	587 97	910 63	....	63 81	T. N. O. 51 60 E.-U. 127 00	9,959 05
Justice	5 12	130 12	25 20	62 50	14 56	62 00	....	....	299 50
Marine et pêcheries	487 36	354 78	259 17	191 01	120 00	63 36	13 00	....	1,491 68
Milice et défense	85 55	164 96	7 35	7 35	....	....	....	....	265 21
Postes	1,145 05	1,030 83	1,054 79	400 54	10 30	81 27	16 35	Angleterre 8 07 Ecosse. 11 01	3,758 21
Travaux publics	2,956 31	3,579 60	231 38	468 24	54 08	74 00	39 25	....	7,402 86
Canaux et chemins de fer	3,391 85	362 45	134 55	17 33	89 98	....	....	....	3,996 16
Totaux	14,235 44	9,407 44	2,489 76	1,737 94	1,526 89	280 63	132 41	204 93	30,015 44

ANNEXE III.

SECRÉTARIAT D'ETAT,
DIVISION DE LA PAPETERIE,
OTTAWA, 16 janvier 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de ce bureau pour l'année expirée le 30 juin 1881, et pour le semestre écoulé du 1er juillet au 31 décembre 1881. Les trois relevés ci-joints donnent tous les détails de la dépense et des livraisons faites. En voici le résumé :

Valeur des fournitures en magasin, le 1er juillet 1880..........	$15,842 70	
" " reçues dans l'année	78,993 32	
Bénéfice sur les opérations de l'année............................	1,904 20	
		$96,740 22
Livraisons faites aux départements	21,624 65	
" " aux services extérieurs..............................	22,568 16	
" " à l'imprimeur de la reine, (compte d'ouvrage)	35,771 39	
Valeur des fournitures en magasin, le 30 juin 1881, (vérifié)..	16,776 02	
		96,740 22

Les affaires du semestre terminé le 31 décembre 1881 présentent les chiffres suivants :—

Articles en magasin, par report, 1er juillet 1881.................	16,776 02	
" reçus jusqu'au 31 décembre.....	41,998 09	
		58,774 11
Livraisons faites aux départements	10,383 56	
" " aux services extérieurs.............................	12,524 46	
" " à l'imprimeur de la reine, compte d'ouvrage	15,664 97	
Articles en magasin, le 31 décembre..................................	20,201 12	
		$58,774 11

Comparée à l'année dernière (1879-80), l'augmentation de la fourniture a été comme suit :

Aux départements	$3,279 17
Aux services extérieurs.............................	2,594 01
A l'imprimeur de la reine (compte d'ouvrage).....................	2,997 46
Total de l'augmentation......................................	$8,870 64

Les fournitures du dernier trimestre accusent aussi une augmentation de $2,718.44 sur la période correspondante précédente, augmentation qui a été continuelle depuis les trois dernières années :

Le total en	1877-78 était de...	$55,086 57		
"	1878-79 "	62,408 09	augmentation,	$7,321 52
"	1879-80 "	71,093 56	"	8,685 47
"	1880-81 "	79,964 20	"	8,870 64

Cela peut s'expliquer en partie par le fait que beaucoup d'articles que les départements se procuraient jadis eux-mêmes, sont maintenant fournis par ce bureau. Les plus importants de ces articles sont les instruments, etc., de dessin, lesquels ont coûté, l'année dernière.. $5,383 32

Et en 1879-80, $3,179.63, soit une augmentation de 2,203 69
Et pour livres, $1,251.47 et $327.51, augmentation........................ 923 96

Pour ces items seuls, l'augmentation est de.. $3,127 65

Ces articles et autres, cependant, sont fournis aujourd'hui à meilleur marché qu'auparavant, et la différence de la dépense ne peut être due qu'à l'augmentation dans la demande, car les prix, en général, sont plus bas qu'ils n'étaient il y a quelques années. Il faut dire aussi que le travail des bureaux a beaucoup augmenté, que la correspondance est très considérable, et que l'emballage et l'expédition d'articles pour le service extérieur seul se sont faits en 4,311 paquets et 116 caisses, soit 833 de plus que l'année précédente.

Le papier de rebut amassé dans le cours de l'année pesait 47,914 lbs., et sa vente a rapporté $427.78. Pendant le semestre, on a amassé 20,573 lbs. de ce papier, pour lequel on a reçu $192.65, somme qui, jointe aux $6 et $4 provenant de la vente de caisses, a été déposée au crédit du receveur général.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES YOUNG.

A l'honorable J. A. Moussnau,
Secrétaire d'Etat.

BUREAU DE LA PAPETERIE.

ETAT de la dépense en achats et de la valeur des livraisons, par mois, pendant l'exercice terminé le 30 juin 1881, et le semestre terminé le 31 décembre 1881.

——	Entrées.		Fournitures.
1880.	Sterling. £ s. d.	$ cts.	$ cts.
Juillet	936 9 3	4,999 26	7,659 91
Août	525 1 3	2,655 21	3,609 40
Septembre	504 1 8	3,370 93	6,025 57
Octobre	608 12 8	3,245 97	6,666 67
Novembre	472 6 3	2,467 18	5,000 10
Décembre	68 6 11	4,887 42	6,892 90
1881.			
Janvier	669 5 10	2,342 09	6,722 26
Février	197 15 1	4,349 39	5,539 31
Mars	823 13 0	4.178 74	8,685 05
Avril	769 11 8	4,202 24	7,992 62
Mai	676 12 5	5,546 48	8,234 62
Juin	436 13 3	4,197 89	6,935 79
Dépense nette en cours canadien		46,442 80	
do sterling	6,688 9 3	32,550 52	
Dépense totale		78,993 32	
Par report, existences (*stock*) au 1er juillet 1879		15,842 70	
Bénéfices sur les opérations de l'année		1,904 20	
Valeur totale des fournitures			79,964 20
A reporter, existences au 30 juin 1881			16,776 02
		96,740 22	96,740 22
1881.			
Juillet	1,324 4 2	3,665 74	7,070 38
Août	865 3 10	2,481 39	4,866 34
Septembre	322 13 6	2,891 62	6,469 89
Octobre	339 7 1	4,243 70	7,284 06
Novembre	1,125 9 7	3,090 26	4,850 13
Décembre	415 9 7	4,249 10	8,032 19
Dépense nette du semestre en cours canadien		20,621 81	
do do sterling	4,392 7 9	21,376 28	
Dépense totale		41,998 09	
Par report, existences au 1er juillet 1881		16,776 02	
Valeur totale des fournitures			38,572 99
A reporter, existences au 31 décembre 1881			20,201 12
		58,774 11	58,774 11

BUREAU DE LA PAPETERIE.

ETAT de compte général indiquant en détail la dépense pour les fournitures reçues et la valeur des fournitures livrées au service civil, pendant l'année écoulée du 1er juillet 1880 au 30 juin 1881, et le semestre écoulé du 1er juillet au 31 décembre 1881.

Nature des articles.	Articles entrés pendant l'année expirée le 30 juin 1881. Sterling. £ s. d.	Articles entrés pendant l'année expirée le 30 juin 1881. $ cts.	Articles entrés du 1er juilet au 31 décembre 1881. Sterling. £ s. d.	Articles entrés du 1er juilet au 31 décembre 1881. $ cts.	Départements.	Articles sortis pendant l'année expirée le 30 juin 1881. Département. $ cts.	Articles sortis pendant l'année expirée le 30 juin 1881. Service extérieur. $ cts.	Articles sortis du 1er juillet au 31 décembre 1881. Département. $ cts.	Articles sortis du 1er juillet au 31 décembre 1881. Service extérieur. $ cts.
Papier à livres	1,049 19 11	1,576 38	394 18 9	359 35	Agriculture	1,048 16		594 55	
do tellière	1,543 15 1	2,141 06	1,212 3 6	971 10	do division de l'immigration		68 97		22 00
do do double	271 6 3	148 92	184 14 3	123 75	do do du recensement		561 68		248 10
do écu in-folio	563 16 4	545 80	128 14 2		Douanes	888 70	3,689 40	321 84	2,003 04
do d'impressions		9,069 27	92 13 10	2,992 15	Finances	1,234 59		1,005 96	
do parchemin	303 13 9		188 9 1		do division des assurances	124 17			70 34
do buvard	25 16 0	801 00	4 15 0	502 75	Secrétaire du gouverneur général	356 06		27 32	
do à copier		368 38	41 19 5	19 20	Hôtel du gouvernement		560 86		33 04
do de manille		2,889 85	17 19 2	1,289 15	Revenu de l'intérieur	870 72	2,425 85	472 10	2,820 92
do à cartouche	47 5 4	24 75	40 19 1		Justice	443 58		381 59	
do coupé in-4 et in-8	510 10 9	125 30	521 12 5	7 50	do refonte des lois				4 80
do et enveloppes BB.	6 8 8	58 10	8 12 0	6 42	do inspecteur des pénitenciers		133 71		36 74
Enveloppes	164 0 10	9,294 28	222 8 6	5,402 92	do pénitencier de Kingston		551 41		319 30
Parchemin, etc.	116 15 2		152 0 8		do do St-Vincent-de-Paul		474 80		287 59
Papier à dessin	348 19 0	732 95	66 19 8	138 50	do do Dorchester		177 45		38 61
Instruments et matériaux					do do Manitoba		134 31		99 01
pour dessin	248 6 7	973 57	94 17 4	153 02	do do Colombie-Brit'nnique		26 18		
Coul., encre de chine, etc.	79 11 6	382 78	54 5 6	49 77	do cour suprême		197 97		92 95
Plumes d'acier et d'oie	338 1 10	427 43	173 7 0	248 70	do police fédérale		74 69		30 17
Crayons	128 1 3	1,031 90	23 8 0	600 40	do territoires du Nord-Ouest				5 63
Porte-plumes	17 16 4	32 97	12 0 6	17 05	Marine et pêcheries	964 29	247 19	515 83	123 20
Divers, A et B	40 17 8	293 65	53 7 6	155 32	Milice et défense	1,093 10		361 48	
Cartes et cartons		111 02	18 18 0	258 02	do bureau de l'adjudant général	781 51		604 38	
Divers, C et chèques	51 5 4	173 71	0 7 0	3 66	Conseil privé	287 71		147 72	
Matériaux à copier	2 9 0	961 98	10 13 0	430 95	Travaux publics	3,967 11	165 77	1,469 21	670 37
Divers, D	7 18 0	365 00	9 6 3	359 00	Postes	1,655 99	5,736 82	825 63	3,017 66
Boîtes à dépêches	65 6 6	27 00	55 2 6	8 00	do caisses d'épargnes	664 60		572 18	
Bandes élastiques	88 15 0	3,082 16	14 3 4	919 50	do division des mandats sur la poste	135 18	33 58	77 51	28 92
Divers, E		8 34			Chemins de fer et canaux	2,142 22	993 09	903 42	249 30
Epingles à papier	50 9 4	83 25	20 11 1	4 50	do du Pacifique canadien		2,819 91		739 12
Serre-papiers et plioirs	83 8 0	1,291 60	50 10 0	502 16	do commission du chemin de				
Mucilage de gomme		323 55		210 71	fer du Pacifique canadien				57 24

	£ s. d.	$ cts.	£ s. d.	$ cts.
Bout. et pinc. à gomme	4 13 0	93 15		41 23
Encre	50 13 6	799 27	12 4 0	406 34
Encre et godets	43 7 1	186 67	23 17 0	42 63
Divers, I	4 15 0	311 52		118 90
Couteaux de poche	205 19 2	43 91	105 4 6	28 10
do de bur. et gratt.	58 0 4	22 27	19 19 0	
Ciseaux	39 13 9	1 08	25 16 0	
Divers, I	32 18 0	69 08	14 15 0	66 69
Agendas à garn. mét., etc	22 14 0	199 58	14 1 0	1 10
Aiguilles, envel. à journ.		102 60		81 20
Divers, P	1 4 0	309 33	5 12 0	186 69
Règles	18 0 0	33 90	8 8 0	25 30
Divers, S	12 18 0	290 53	7 4 0	62 45
Galons, etc	67 0 1	80 95	68 17 4	7 86
Ficelles		1,929 76		951 05
Bougies, thermomèt., etc	6 6 6	31 08		4 00
Pains à cachet., cire, etc	141 14 4	155 39	85 17 0	33 60
Livres en blanc		1,564 29		847 38
Almanachs		73 66	0 3 3	35 55
Livres imprimés	86 19 5	828 21	13 11 3	466 08
Impression, reliure, etc.		132 08		31 18
Papiers spéciaux	25 9 2		244 12 3	414 18
Timbres et gravnres		937 75		255 30
Divers, non spécifiés	6 12 0	175 70		159 76
Caisses	171 8 6	48 05	134 8 6	14 35
Frais, assurances, etc	39 9 3	11 38	27 2 8	2 14
Transport	3 14 2	2,240 94		1,182 23
	7,198 2 2	48,018 08	4,681 9 3	21,198 81
Escompte	509 12 11	1,575 28	289 1 6	577 03
Cours canadien		46,442 80		20,621 81
do sterling	6,688 9 3	32,550 52	4,392 7 9	21,376 28
Total		78,993 32		41,998 09

Intérieur	548 58		314 77	
do terres de l'artillerie	75 63		31 16	
do terres fédérales	2,291 10	854 64	726 83	382 19
do police à cheval du Nord-Ouest		965 27		159 56
do territoires du Nord-Ouest		38 97		
do commission géologique		30 11		266 81
Affaires des sauvages	367 02	828 96	269 65	284 49
Secrétaire d'Etat	546 23		245 09	
do division du régistraire	161 64		52 55	
do imprimeur de la reine	63 27		26 48	
do comp. d'ouv. do		35,771 39		15,664 97
do bureau de la papeterie	27 92		10 52	
do comm. du serv. civil		116 58		1 44
Auditeur général	457 43		222 94	
do frais d'administration		435 56		321 07
Greffier de la couronne en chancellerie	23 65		16 62	
Conseil du service civil	14 49		7 06	
Bibliothèque du parlement	208 38		69 91	
Départements en général	178 62		109 26	
Articles retournés—agriculture		26 00		9 06
do douanes		5 80		
do finances		26 06		
do revenu de l'intér		32 52		
do conseil privé		20 50		
do intérieur		1 42		
do milice et défense				5 93
do travaux publics		35 23		
do ch. de fer et canaux				46 75
do C. de fer C. du Pac.		40 93		1 82
do do Intercolon.		17 06		
do commission du ch. de fer can. du P.		5 92		10 56
do justice		8 85		1 48
do secrétaire d'Etat		3 06		35 25
do auditeur général		1 08		
Service extérieur		58,339 55		28,189 43
Départements		21,624 65		10,383 56
Valeur totale des livraisons		79,964 20		38,572 99
Rentrées des montants payés de trop	1 56			
do comptes d'articles	224 43		110 85	
Reçu pour papiers de rebut	427 78		192 65	
do caisses vides	6 00		4 00	
Montant déposé au crédit du recev. gén.		659 77		307 50

BUREAU DE LA PAPETERIE.

ETAT COMPARATIF des livraisons de fournitures faites aux départements dans les années 1879-80 et 1880-81.

Départements.	Livraisons, 1879-80.		Livraisons, 1880-81.		Augmentation en 1880-81.		Diminution en 1880-81.	
	Département.	Service extérieur.	Département.	Service extérieur.	Département.	Service extérieur.	Département.	Service extérieur.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Agriculture	766 42		1,048 16		281 74			
do division de l'immigration		166 55		68 97				97 58
do do du recensement				561 68		561 68		
Douanes	795 60	3,253 95	888 70	3,689 40	93 10	435 45		
Finances	1,314 80		1,234 59				80 21	
do division des assurances	107 72		124 17		16 45			
Secrétaire du gouverneur général	144 65		356 06		211 41			
Hôtel du gouvernement		586 94		560 86				26 08
Revenu de l'intérieur	727 64	2,447 90	870 72	2,425 85	143 08			22 05
Justice	491 11		443 58				47 53	
do inspecteur des pénitenciers		108 76		133 71		24 95		
do pénitencier de Kingston		454 06		551 41		97 35		
do do de Saint-Vincent-de-Paul		251 57		474 80		223 23		
do do de Saint-Jean		26 39						26 39
do do de Dorchester		20 48		177 45		156 97		
do do du Manitoba		78 31		134 31		56 00		
do do de la Colombie-Britannique		8 99		26 18		17 19		
do cour suprême		257 42		197 97				59 45
do police fédérale		42 80		74 69		31 89		
do territoires du Nord-Ouest		29 13						29 13
Marine et pêcheries	816 28	183 66	964 29	247 19	148 01	63 53		
Milice et défense	481 00		1,093 10		612 10			
do bureau de l'adjudant général	859 66		784 51				75 15	
Conseil privé	290 83		287 71				3 12	
Travaux publics	3,844 36	637 78	3,967 11	165 77	122 75			472 01
Postes	1,659 87	6,024 78	1,655 99	5,736 82			3 88	287 96
do division des caisses d'épargne	377 94		664 60		286 66			
do do des mandats d'argent			135 18	33 58	135 18	33 58		
Chemins de fer et canaux	2,219 94	234 05	2,142 22	993 09		759 04	77 72	
Chemin de fer canadien du Pacifique		2,286 68		2,819 91		533 23		
Intérieur	326 82		548 58		221 76			
do division des terres de l'artillerie	88 55		75 63				12 92	
do do des terres fédérales	1,180 07	707 95	2,291 10	854 64	1,111 03	146 69		

do do do des écoles	19 15						19 15	
do do de la police du Nord-Ouest		906 78		965 27		58 49		
do territoires du Nord-Ouest		30 92		38 97		8 05		
do commission géologique				30 11		30 11		
Affaires des sauvages	574 35	835 81	367 02	828 96			207 33	6 85
Secrétaire d'Etat	275 65		546 23		270 58			
do division du régistraire	60 19		161 64		101 45			
do do de l'imprimeur de la reine	43 74		63 27		19 53			
do do do compte d'ouvrage		32,773 93		35,771 39		2,997 46		
do do de la papeterie	43 88		27 92				15 96	
do do de la com du service civil				116 58		116 58		
Auditeur général	375 79		457 43		81 64			
Finance—frais d'administration		367 41		435 56		68 15		
Greffier de la couronne en chancellerie	9 73		23 65		13 92			
Bureau du service civil	16 88		11 49				2 39	
Bibliothèque du parlement	226 47		208 38				18 09	
Departements en général	206 39		178 62				27 77	
Rentrées		25 08		224 43		199 35		
Total des livraisons pour les départements	18,345 48		21,624 65					
do do services extérieurs		52,748 08		58,339 55				
Augmentation pour les départements					3,870 39			
do do services extérieurs						6,618 97 3,870 39		
Augmentation						10,489 36		
Diminution pour les départements							591 22	
do do services extérieurs								1,027 50 591 22
Diminution—A déduire						1,618 72		1,618 72
Augmentation totale						8,870 64		

17—3

RAPPORT ANNUEL

DU

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN

1881.

Imprimé par ordre du Parlement.



OTTAWA
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON
1882

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I.—TERRES FÉDÉRADES.

RAPPORT ANNUEL

DU

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

POUR

L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 1881.

A Son Excellence le Très honorable marquis de Lorne, gouverneur général du Canada, etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence le rapport du ministère de l'intérieur, pour l'exercice qui a fini le 30 juin 1881.

Comme il a été dit dans les derniers rapports annuels, il se fait une si grande partie des opérations se rattachant à l'arpentage et à l'établissement des terres fédérales, aux explorations géologiques et à la police à cheval, entre le 1er juillet et la fin d'octobre, qu'il est à désirer que le rapport contienne un compte-rendu des affaires du département jusqu'à la fin de l'année civile.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Le premier juillet dernier, et sous l'autorité de l'acte 44 Victoria, chap. 14, les limites de la province du Manitoba ont été reculées vers l'ouest jusqu'à la ligne qui passe entre les vingt-neuvième et trentième rangs de townships situés à l'ouest du premier méridien principal, et de là vers le nord jusqu'à la ligne qui passe entre les townships 44 et 45, et de là vers l'est, jusqu'à une ligne qui serait tirée franc nord jusqu'au point où la limite occidentale de la province de l'Ontario touche la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis ; comprenant ainsi une partie considérable des districts déjà colonisés de ces territoires, et déchargeant le gouvernement du Nord-Ouest de la surveillance des affaires municipales et scolaires de certains centres de population, comme la Petite-Saskatchewan, Rapid-City, et des établissements du ruisseau de la Queue-d'Oiseau et de la Montagne de la Tortue.

Le terme d'office du lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, l'honorable David Laird, étant expiré, M. Edgar Dewdney a été nommé à cette charge provisoirement, et il remplira ces fonctions en même temps que celles qui lui incombent en sa qualité de commissaire des sauvages.

Les arrangements faits l'année dernière dans le but d'aider les écoles dans les territoires du Nord-Ouest ont été en somme satisfaisants. Il sera cependant nécessaire de faire des changements dans la manière de payer les instituteurs, à cause de la difficulté que l'on éprouve à obtenir des renseignements sur les appointements qu'ils reçoivent d'ailleurs, et en conséquence de l'impossibilité qu'il y a dans certaines sections éloignées, de maintenir la fréquentation quotidienne des écoles à la moyenne prescrite par l'arrêté du conseil du 4 novembre 1880.

Le conseil du Nord-Ouest a été convoqué à Battleford, en juin dernier, et a rendu des ordonnances concernant les territoires.

En novembre 1880, le lieutenant-gouverneur lança une proclamation érigeant, en conformité des dispositions du 15ième article de l'acte des Territoires du Nord-Ouest, trois collèges électoraux devant être représenter au conseil par trois députés Avant que les mesures préliminaires nécessaires fussent terminées, l'acte agrandissant la province du Manitoba a été passé, rendant cette proclamation inopérative pour ce qui a trait à deux des collèges électoraux projetés, situés immédiatement à l'ouest de l'ancienne frontière provinciale.

Dans le district de Lorne, qui renferme l'établissement de Prince-Albert, un bref (*writ*) a été émis le 16 février 1881 ; la nomination des candidats a eu lieu le 9 mars, et la votation le 23 du même mois ; et le premier député choisi par le peuple pour le représenter dans le conseil des territoires du Nord-Ouest a été élu ce jour-là.

La condition de la population métisse des territoires est à l'étude, afin que le département puisse juger s'il peut raisonnablement traiter ces métis à peu près comme ceux de la rivière Rouge, selon les demandes qui ont été faites en leur nom.

La visite que Votre Excellence a faite dans ce pays l'automne dernier, a eu pour effet de créer un vif intérêt dans ses ressources minérales et autres, et de faire connaître les avantages qu'il offre aux colons, surtout pour l'excédant de population agricole de la Grande-Bretagne et des autres pays de l'Europe. On prévoit que dans le cours de l'année, lorsque la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique et de ses embranchements, aussi bien que celle des autres chemins importants, tributaires du grand réseau national, aura été poussé d'une manière énergique jusqu'au cœur de la fertile région des prairies, l'immigration dépassera de beaucoup celle des années précédentes, et que les progrès du pays seront exceptionnellement rapides.

Nous avons de plus le témoignage que vous avez rendu de la prospérité de ceux qui sont déjà établis dans le pays, ainsi que de la paix et du bon ordre qui règnent partout.

TERRES FÉDÉRALES.

Le rapport ci-joint de l'arpenteur général fait voir que plus d'un million d'acres de terres ont été vendus dans le cours de l'année, ce qui accuse une augmentation sur les ventes de l'année dernière d'un peu plus d'un quart de million d'acres.

Ce rapport démontre aussi que le revenu des terres fédérales a plus que doublé. L'arpenteur général fait observer que le nombre des inscriptions d'établissement gratuit pour 1881, n'indique pas correctement les progrès de la colonisation; que beaucoup d'individus se sont établis sur des terres dans des districts dont l'arpentage n'était pas encore terminé, ou sur des terres du chemin de fer. Le rapport accuse une forte augmentation dans le travail administratif de cette division du département, le total des lettres reçues et expédiées dans le cours de l'année s'élevant à près de trente mille, contre dix-huit mille l'année précédente.

En avril 1881, une commission, se composant de Leurs Honneurs les juges Dubuc et Miller, a été nommée sous l'autorité d'un arrêté du conseil du 25 février 1881, et chargée de faire une enquête sur une certaine classe de réclamations faites en vertu de l'acte du Manitoba, appelées réclamations des terres jalonnées, avec instruction de faire un rapport et de suggérer dans chaque cas un arrangement qui lui paraîtra légal et équitable. Il paraît que ces messieurs ont terminé leur enquête et qu'ils feront bientôt leur rapport. On espère que cela mettra fin d'une manière satisfaisante aux contestations qui durent depuis longtemps entre les réclamants et e département, et qui ont donné lieu à beaucoup de correspondance et de discussion.

Au sujet des terrains de l'artillerie, le rapport constate une augmentation de recettes de près de soixante-dix pour cent sur le chiffre des recettes du dernier exercice.

L'arpentage des terres a été poussé d'une manière satisfaisante dans le cours de l'année. Plus de neuf millions d'acres ont été arpentés en townships et subdivisés en sections et quarts de section, et ouverts à la colonisation On pourra se faire une idée de la somme de travail géodésique représentée par ces arpentages et ceux des lignes extérieures, lorsqu'on saura qu'il a fallu jalonner et mesurer vingt-trois mille milles de lignes.

Comme par le passé, les renseignements obtenus en faisant les arpentages ont continué à ajouter à l'étendue qu'on supposait exister dans les territoires du Nord-Ouest, de terre fertile cultivable. On a aussi trouvé, même dans les districts qu'on supposait autrefois ne contenir que de la prairie, qu'il y a sur les bords des rivières et sur certaines collines des bosquets de bois propres à la construction et au chauffage, qui assureront aux colons une quantité de bois suffisante pour leurs besoins.

Comme les demandes de terres que feront d'abord les colons seront principalement pour celles qui bordent la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, et comme il faudra de plus donner à la compagnie les terres auxquelles elle aura droit à mesure que le chemin de fer s'avancera dans les territoires, il deviendra nécessaire, dans le cours de la prochaine saison, d'occuper autant d'arpenteurs que possible à tracer les townships sur la ligne du chemin de fer. On fera cependant aussi des arpentages détachés dans les districts ou établissements éloignés, comme à la rivière à l'Arc, à Edmonton et à Battleford. On se propose aussi de prolonger une ou deux lignes directrices jusque dans la région de la rivière de la Paix, dans le but de connaître d'une manière plus précise la géographie de cette région, et d'avoir des lignes de base lorsqu'il deviendra nécessaire de prolonger jusque là le système de division en townships.

Relativement aux concessions de terres faites par le département dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, on a éprouvé de grandes difficultés à cause de l'obligation où l'on se trouvait de renvoyer au bureau central, ici, pour examen et décision finale, toutes les contestations de réclamations de terres; et les intéressés se plaignent beaucoup et non sans raison, des retards que ce système entraînait.

Le temps qu'on perdait en correspondance, et la nécessité où l'on se trouvait de procéder avec beaucoup de prudence dans l'appréciation de la preuve des faits et des circonstances, à une si grande distance, lorsqu'il eût fallu, dans presque tous les cas, pour s'en former une juste opinion, soit la connaissance ou une inspection des lieux, nous ont fait juger à propos et décider, pour éviter les retards qu'entraînait ce renvoi au bureau principal, d'établir dans les territoires du Nord-Ouest, un conseil des terres fédérales, composé d'un commissaire des terres et d'un inspecteur des agences, le premier étant chargé de la surveillance de toutes les affaires du département là-bas, et le second de remplir les fonctions indiquées par son titre officiel. Un arrêté du conseil, dont une copie est annexée, a été rendu le 31 octobre dernier, pour donner effet à cette décision. On espère que cet arrangement aura pour résultat de donner aux gens de plus grandes facilités pour régler promptement leurs affaires avec le département, et comme chaque contestation pourra être réglée sur les lieux, les décisions rendues seront en harmonie avec la justice et l'équité.

Par suite du changement constant des conditions dans lesquelles se fait la colonisation d'un immense territoire tout à fait nouveau et inhabité, il devient nécessaire de modifier de temps à autres les règles établies pour la vente des terres publiques. Bien que les règlements adoptés à cet effet par l'arrêté du conseil du 9 octobre 1879 aient, en général, été satisfaisante, l'expérience acquise pendant l'année nous a dicté quelques changements qui ont été insérés dans des nouveaux règlements sous l'autorité de l'arrêté du conseil du 23 décembre. On les trouvera dans les annexes de ce rapport.

Le travail administratif du département est sérieusement entravé par l'exiguité des bureaux. Si les arrangements dont il vient d'être parlé, à propos du transfè-

rement d'une partie du travail au bureau du commissaire des terres, ne diminue pas grandement les affaires au bureau central, il deviendra absolument nécessaire de prendre de nouvelles mesures à ce sujet.

COMMISSION GÉOLOGIQUE.

Le déplacement de la commission et du musée géologiques de Montréal à Ottawa, préalablement autorisé par le Parlement, qui a pourvu à ces frais, s'est opéré dans le cours de l'été.

Pour la première fois il est joint aux annexes du rapport de ce ministère, un rapport administratif du directeur de la Commission, donnant un sommaire de ses opérations. Les travaux de la commission couvrent un champ très vaste, s'étendant d'un océan à l'autre, et leurs résultats scientifiques seront en temps opportun publiés en un volume distinct qui sera distribué aux députés, comme il a toujours été fait jusqu'à présent.

La question du combustible nécessaire aux colons dans les territoires du Nord-Ouest est d'une très grande importance pour le développement de ce pays. Les arpentages et les explorations faits par la division des terres fédérales de ce département depuis quelques années ont grandement contribué à dissiper la fausse impression qui a si longtemps régnée que le combustible était très rare dans la région des prairies ou les voisinages, et ont établi qu'à l'exception de ce qui est connu sous le nom de Plateau du Missouri, situé à l'ouest des montagnes de l'Orignal et des Buttes du Tondre, et au sud de 52ème parallèle de latitude, dans lequel il y a de vastes étendues de prairies sans arbres, ne contenant que quelques étroites lisières de bois sur les bords des rivières et des ruisseaux, le bois suffira pour tous les besoins des colons d'ici à bien des années. Il est aussi prouvé maintenant par les explorations géologiques de la dernière campagne et celles de 1880, faites surtout dans les régions où le bois est réellement rare, que sur une vaste superficie se trouve en abondance du lignite de bonne qualité. L'affleurement le plus éloigné dans l'est qu'on ait découvert jusqu'à présent, est celui de la Roche-Percée, sur la rivière Souris, et l'on croit que ce dépôt se prolonge sous la surface de toute la plaine en allant à l'ouest en lits de trois à quinze pieds d'épaisseur, jusqu'au pied même des Montagnes Rocheuses, et qu'il affleure sur les flancs des collines de Cyprès, sur les rivières de l'Arc, du Gros-Ventre et du Daim, ainsi que dans la vallée de la Saskatchewan Sud. Ces faits règlent d'une manière satisfaisante la question du combustible nécessaire aux futurs habitants de ces territoires.

La région que traverse la ligne projetée du chemin de fer canadien du Pacifique, au nord du lac Supérieur, et aussi loin dans l'ouest que le lac des Bois, a aussi occupé l'attention d'une partie du personnel de la commission géologique, qui a trouvé de nouvelles preuves de l'étendue et de la variété des ressources minérales de cette contrée, que la construction du chemin de fer rendra précieuses et disponibles. Le territoire situé entre la Baie d'Hudson et les sources des rivières qui se jettent dans

18—B

cette mer intérieure—qui n'était jusqu'à tout dernièrement connu que des chasseurs et des commerçants de fourrures—a été en partie exploré, et l'on trouvera dans le rapport de la commission géologique, lorsqu'il sera publié, des renseignements importants et intéressants sur sa conformation géologique.

Les régions aurifères du sud du Saint-Laurent et de la Nouvelle-Ecosse, les dépôts de phosphate de la vallée de l'Ottawa, et les houillères des provinces maritimes, ont fait le sujet principal des recherches du personnel chargé des explorations dans l'est, et celles-ci tendent toutes à inspirer confiance, non-seulement dans l'étendue, mais aussi dans l'utilité et la facilité d'exploitation des richesses minérales du Canada.

Il y a des avantages évidents, au point de vue administratif, à avoir le personnel de la commission au siège du gouvernement; et tandis que les intérêts de la science dans Montréal n'ont aucunement souffert par le déplacement du musée, attendu que des doubles des spécimens ont été laissés pour l'avantage du public aux soins de l'Université McGill, le changement a beaucoup ajouté à l'intérêt et aux attraits de la capitale. Un important département ethnologique a été ajouté au musée, sous la forme d'une grande et riche collection de curiosités indiennes et d'articles fabriqués par les indigènes de la Colombie-Britannique; on pourrait, suivant la recommandation du directeur, l'augmenter facilement et avantageusement à l'avenir par une collection semblable recueillie parmi les tribus qui habitent en deçà des montagnes Rocheuses.

POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

Le rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest contient d'amples preuves des nombreuses et importantes fonctions remplies par ce corps durant l'année.

De bonne heure au printemps, environ quatre mille sauvages des moins civilisés du Nord-Ouest, qui depuis trois ans vivaient au sud de la frontière, hors de l'atteinte des lois, sont revenus sur le territoire canadien, et la police a été très occupée à réprimer les vols de chevaux et à prévenir d'autres déprédations.

En juin et juillet des sauvages se sont réunis en grand nombre à Fort-Walsh et ont causé beaucoup d'inquiétude par leur attitude hostile et leur refus de se rendre à leurs différentes réserves dans le nord. Heureusement, au moment où la crise paraissait imminente, des rumeurs annonçant l'approche du bison dans le voisinage eurent l'effet de faire disperser les sauvages dans les plaines.

Les causes qui ont rendu nécessaires l'établissement et le maintien d'un fort dans les collines du Cyprès ayant maintenant cessé d'exister, on se propose d'abandonner le fort Walsh. Lorsque ce sera fait, on espère que les sauvages qui ont jusqu'ici fait de ce fort un lieu de rendez-vous s'en iront dans le nord et s'établiront sur leurs réserves.

Il deviendra bientôt nécessaire d'étudier sérieusement toutes les circonstances qui font pressentir qu'il faudra, avant longtemps, augmenter le nombre des membres de la police pour faire respecter la loi et maintenir l'ordre dans le Nord-Ouest. Les altercations entre blancs et sauvages deviennent de plus en plus fréquentes, et l'arrivée des colons qu'attirera nécessairement la construction rapide du chemin de fer du Pacifique, exigera de nouvelles précautions pour le maintien de la paix et de l'ordre dans les territoires, ainsi que des bonnes relations entre les blancs et les sauvages.

A part ses fonctions régulières, qui ont été exceptionnellement onéreuses, la police a eu l'honneur de fournir une escorte et des moyens de transport Votre Excellence et à sa suite, depuis le Portage-La-Prairie, dans le Manitoba, jusqu'au Fort-Shaw, dans le Montana, distance de plus de 1,200 milles. Il est agréable de savoir qu'à la fin de ce service, et après avoir vu, dans des circonstances variées, près des deux tiers de ce corps, il vous a plu d'exprimer votre entière satisfaction relativement à la discipline et à l'efficacité de ce corps.

A peu d'exception près, les bâtiments qui servent de casernes à la police dans les territoires, sont tout à fait insuffisants; ce sont en réalité des huttes en troncs d'arbres recouvertes de broussailles et de boue, qui tombent rapidement en ruines. On a jugé à propos de ne faire aucune dépense, à part celles qui sont absolument nécessaires, pour la construction de nouvelles casernes ou pour réparer celles actuellement occupées, avant que la route du chemin de fer du Pacifique n'ait été définitivement choisie. Il est probable qu'on pourra, dans le cours de l'année, construire des quartiers généraux et des postes avancés permanents. Je donnerai alors toute mon attention à la construction de bâtiments convenables, qui sont si nécessaires à la santé et au confort des hommes et à l'efficacité générale du service.

Les derniers Sioux qui se sont réfugiés sur le sol canadien en 1877, ont fait leur soumission aux autorités américaines en juillet dernier. Ces sauvages, outre qu'ils étaient un élément de discorde, ont occasionné de fortes dépenses au Canada.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN A. MACDONALD,
Ministre de l'intérieur.

Ministère de l'intérieur,
er 1882.

1re PARTIE

DU

RAPPORT DU DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
BUREAUX DES TERRES FÉDÉRALES
OTTAWA, 31 décembre 1881.

Au Très-honorable
SIR JOHN A. MACDONALD, C.C.B.,
Ministre de l'Intérieur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant sur les opérations de cette division de votre département, pour la période de douze mois terminée le 21 octobre dernier ; ce rapport s'étendant aussi, lorsque les renseignements à donner peuvent être utiles ou de quelque intérêt, aux opérations du service extérieur jusqu'à la fin de l'année civile.

TERRES FÉDÉRALES.

Ci-suit un résumé collectif des rapports des agences du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest:—

	Inscriptions.	Acres.
Etablissements gratuits	2,753	438,707
Préemptions	1,649	263,647
Ventes	1,417	355,519
Total	5,819	1,057,519

Relativement à 1880, ceci accuse une augmentation de 1,609 dans le nombre des inscriptions, et de 278,505 acres dans l'étendue de terres dont il a été disposé.

Les recettes, depuis le dernier rapport annuel, ont atteint les chiffres suivants, omission faite des centins :—

Droits sur inscriptions d'établissement gratuit	$28,339
Droits sur préemptions	16,855
Argent reçu sur ventes	176,566
Droits de coupe et de mines	44,504
Droits d'enregistrement et autres	1,619
Certificats de primes militaires et scrips	84,097
	$352,000

Par rapport à l'année précédente il y a eu augmentation de recettes de $164,066.

Comme il a déjà été remarqué pour les rapports précédents, les chiffres des inscriptions de 1881 ne représentent pas correctement le nombre des colons de l'année. Plusieurs colons se sont établis sur des terres dont l'arpentage n'est pas terminé, ou qui appartiennent à des chemins de fer, ou sur des sections de nombres impairs, sans que les agents pussent passer écriture de leur établissement.

Pour les raisons mentionnées dans le dernier rapport annuel la vente générale des terres a été suspendue dans les agences éloignées ou nouvelles. Les recettes se composent donc en grande partie de versements sur le prix de vente des terres vendues antérieurement, ou des paiements sur des préemptions faites il y a trois ans.

Sous l'autorité d'un arrêté du conseil du 13 août il a été vendu à Winnipeg le 19 septembre dernier, un certain nombre de terrains, dans les paroisses de la rivière Rouge et de l'Assiniboine, et de terres, dans la réserve occidentale des Mennonites.

Il a été aussi vendu dans ces paroisses 7,920 acres qui ont rapporté $34,530 ou en moyenne environ $4 30 par acre. Quant aux terres de la réserve des Mennonites, elles ont été retirées du marché après la vente de quelques sections à la mise à prix, vu qu'il n'était fait aucune enchère.

CORRESPONDANCE.

La correspondance du département relative aux terres fédérales se compose de 13,605 lettres reçues et de 15,829 lettres expédiées.

OUVRAGE DE BUREAU.

Lettres patentes et baux émis	1,981
Cessions enregistrées	555
Demandes de terres et de scrips, examinées, et scrips émis.	915
Rapports d'arpentages examinés	238
Cartes et plans dressés	580
Cartes et brochures distribuées	11,150

AGENCES.

Ci-suit une liste des bureaux locaux des terres fédérales dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest :—

Bureau de Winnipeg, A. H. Whitcher, A.F.S., agent.
" de Nelsonville, Henry Landerkin, agent.
" de Gladstone, Joseph Graham, agent.
" de la Petite Saskatchewan, A. E. Fisher, agent.
" de Birtle, A. J. Belch, agent.
" de Brandon, George Newcombe, agent.
" de la Montagne à la Tortue, G. F. Newcombe, agent.
" de Prince Albert, George Duck, agent.

Agents des bois de la Couronne :—
James Anderson, Winnipeg.
Thomas Anderson, Winnipeg.
William McCarthy, Portage-du-Rat, Kéwatin.

Il est donné dans une annexe un aperçu des opérations de ces bureaux.

RECLAMATIONS EN VERTU DE L'ACTE DU MANITOBA.

Cet acte a eu pour effet de créer une catégorie de réclamations, que l'on a appelées réclamations des terres jalonnées, de ce que les intéressés prétendaient avoir au commencement de juillet 1870 ou auparavant, pris possession de terres sur lesquelles ils avaient acquis un droit, soit pour les avoir arpentées suivant l'usage de la colonie d'Assiniboine, ou les avoir simplement entourées de jalons pour en indiquer les bornes ou la prise de possession. Il s'est écoulé quelques années avant que rien ait été fait pour régler ces réclamations, attendu qu'elles ne paraissaient pas clairement sanctionnées par la loi. Un arrêté du conseil du 29 janvier 1876, décrit et classifie ces réclamations, et décrète comment elles devront être traitées. Mais il a été fait peu de chose sous l'autorité de cet arrêté, attendu que les intéressés, prétendaient que l'application de l'ordonnance constituerait une injustice à leur égard. Un nouvel arrêté du conseil du 25 février 1881, a modifiée les dispositions du second paragraphe de l'arrêté ci-dessus mentionné, relativement à une catégorie de réclamations couvrant une étendue d'environ 45,000 acres de terres prouvées avoir été jalonnées par les réclamants en juin ou au commencement de juillet 1870. L'arrêté décrète que les prétendants qui vivent sur ces terres seront admis à en retenir cent soixante acres à titre gratuit et à acquérir le reste au prix d'une piastre l'acre, et que ceux qui n'y demeurent plus auront l'option du droit d'établissement gratuit sur cent-soixante acres de terre avec privilége d'acquérir le reste au prix des terres du chemin de fer, ou, s'ils ne veulent pas s'établir, du droit d'acheter le tout au prix demandé par le gouvernement pour les terres du voisinage dans la zone du chemin de fer. L'arrêté constitue en outre les honorables juges Dubuc et Miller, de la Cour du Banc de la Reine, au Manitaba, en commission chargée de s'enquérir de toutes les réclamations

concernant les terres jalonnées achetées des premiers ayants droits et gardées dans un but de spéculation sans être cultivées ni améliorées, de faire rapport et de suggérer pour chacune d'elles un arrangement qu'elle croira légal et équitable. Ces messieurs se sont occupés de cette mission, et M. Lang, de votre département, a été envoyé sur les lieux pour assister aux séances de la commission et lui fournir les renseignements en possession de ce bureau. Les travaux de la commission sont terminés et le rapport en sera bientôt devant vous.

BOIS ET MINES.

Durant l'année il y a été reçu cinquante-cinq demandes de coupes de bois et cent demandes de concessions de mines.

Cinq baux et vingt et une licences de coupes de bois ont été accordés, ainsi que trois cent soixante-six permis temporaires.

Les rapports et les tableaux relatifs aux bois, qu'on trouvera en annexes, indiquent que quarante-six scieries sont actuellement en activité dans la province du Manitoba, et neuf dans les territoires du Nord-Ouest et de Kéwatin. Les déclarations des propriétaires de ces scieries montrent que leur capacité de production est en moyenne de dix mille pieds, mesure de planche, chacune, par journée de douze heures.

A ce compte, seulement quatre ou cinq mois d'activité par année, produiraient un total d'environ cinquante-cinq millions de pieds de bois scié, mesure de planche.

Les bordereaux fournis pour le calcul des droits n'accusent pour toutes les scieries qu'une production totale de vingt et un millions de pieds pour l'année. Même en faisant la part du bois que l'on se procure en dehors des terres de l'Etat, il y a encore une différence si grande entre le chiffre accusé de la production et celui de la capacité des scieries, qu'il faut conclure que celles-ci ne sont en pleine activité que pendant un quart de l'année, ou bien qu'à l'aide du système des bordereaux, on n'obtient pas les données exactes sur lesquelles devraient être calculés les droits.

Il serait bon que l'on prît des mesures de contrôle relativement à la provenance des pièces de bois apportées aux scieries.

On peut juger de ce qu'a fait pour les colons et autres, l'établissement de ces scieries, par les prix rapportés par notre agent à Winnipeg, comme prix courant à différents endroits du Manitoba et du Nord-Ouest, les moyennes approximatives pour l'épinette étant, suivant la localité et la qualité du bois, de $18 à $35 par 1,000 pieds, et de $20 à $40 pour le bois de pin.

TERRAINS DE L'ARTILLERIE.

Les tableaux préparés par M. Mills, le comptable, sont semblables à ceux qui ont été fournis les années précédentes :

A. Tableau des ventes faites durant l'exercice terminé le 30 juin 1881.

B. Tableau des recettes, arrangées suivant les localités dans lesquelles se trouvent les terres.

C. Tableau des recettes sans indication des localités, mais faisant voir les totaux mensuels des recettes.

D. Tableau indiquant les sommes dues le 30 juin 1881, ainsi que les sommes restant à percevoir pour parfaire les différentes ventes auxquelles elles appartiennent.

Totaux de ce dernier tableau :

Arrérages	$129,002 41
Balances non échues des prix d'achat	29,336 65
Total des paiements restant à faire par les acheteurs ou locataires	$158,339 06

On remarquera que ce dernier tableau accuse une augmentation satisfaisante dans les recettes, si on les compare à celles de 1880.

Les principaux terrains restant à vendre sont à Kingston et à Prescott dans

l'Ontario ; à Montréal, Québec, Saint-Jean, la Rivière-du-Sud, Blairfindie et Sorel, dans la province de Québec ; quelques autres lots de peu d'étendue restent encore çà et là dans les deux provinces.

Il n'a pas été fait de ventes durant l'année des terrains appartenant à la masse des biens de la banque du Haut-Cananda, qui sont sous le contrôle de cette division de votre département.

La comparaison suivante des recettes de cette année avec celles de 1880 :

1881	$50,786 27
1880	30,091 37
Augmentation	$20,684 90

peut être considérée comme satisfaisante ; mais il est à regretter que, malgré la renaissance de la prospérité générale dans le pays, les arrérages de paiements sur les terrains de l'artillerie ont augmenté d'environ $10,000.

Il semble être à désirer qu'aujourd'hui que les capitaux cherchent à se placer et peuvent s'obtenir à des conditions comparativement faciles, ceux qui doivent des arrérages sur des propriétés de l'artillerie qui sont en leur possession, soient forcés de faire honneur à leurs obligations sous ce rapport.

ARPENTAGES.

Comme d'ordinaire, les arpentages de l'année se divisent en deux classe : ceux qui sont faits à tant par jour avec allocation pour dépenses encourues, et les arpentages de subdivision, faits à l'entreprise, à tant par mille suivant les travaux classifiés autant que possible selon le degré de difficulté qu'offre la région. L'arpentage fait cette année comprend 6,435 milles de lignes principales et de lignes extérieures de townships, et 16,865 milles de lignes de subdivision de townships, soit, en tout, un total de 23,300 milles de lignes arpentées dans le cours de la saison.

L'étendue arpentée en townships de manière à être prête à être colonisée ou vendue, est de 9,147,000 acres. Je joins à ce rapport un tableau dans lequel on trouvera le nom des arpenteurs employés dans le cours de la saison, et la nature de leurs travaux ; je joins aussi un extrait du rapport de chacun d'eux, décrivant le terrain de ses opérations.

On trouvera dans le rapport de l'inspecteur chargé des arpentages courants, des renseignements généraux intéressants sur la façon dont les arpentages de l'année ont été conduits et sur leurs résultats.

Il a été fait cette année d'importants changements dans la méthode de tracer les townships dans les terres fédérales. Les réserves de chemins ont été partout réduites d'une chaîne et demie à une chaîne, ou soixante pieds, de largeur ; et trois des chemins de l'est à l'ouest ont été discontinués. Ceci aura pour effet de mettre sur le marché et d'offrir à la colonisation, sans que les moyens de communication en souffrent, trois millions d'acres de terres ci-devant réservées pour les chemins, dans la région connue sous le nom de zone fertile, expression qui, entre parathèse, ne saurait être prise comme définissant particulièrement la région habitable et propre à la culture, dans les territoires du Nord-Ouest ; il en résultera aussi une réduction probable de deux millions et demi de piastres dans les frais de l'arpentage des territoires.

Il a aussi été fait des modifications et améliorations incidentes dans le système des arpentages, et une nouvelle édition du manuel des arpentages des terres fédérales, dans laquelle elles se trouvent, a été préparée et publiée.

Comme par les années passées, les renseignements obtenus au moyen des arpentages, tendent de plus en plus à dissiper l'idée de l'existence d'une étendue vaste et à confins bien définis, de terres relativement arides et inhabitables, que l'on croyait être un prolongement de cet autre prétendu désert que l'on supposait exister dans les territoires limitrophes des Etats-Unis. On a bien assurément rencontré dans des limites définies, certaines régions d'un sol très-inférieur, sinon tout-à-fait sans valeur ; mais la très grande partie de ce qu'on supposait être un désert nu et aride, a été trouvée particulièrement propre à la culture, tant par la fertilité du sol que par la nature de la surface.

A ce sujet on trouvera utile et intéressant le rapport ci-joint de M. l'arpenteur fédéral, George Simpson, sur des échantillons de sol recueillis par lui à intervalles réguliers entre Winnipeg et Edmonton. Une édition de la carte officielle du territoire du Nord-Ouest indiquant la route suivie par M. Simpson et les endroits où il a recueilli ces échantillons, a été préparée pour accompagner son rapport.

En conséquence des changements apportés comme il est dit ci-dessus dans le système d'arpentage, il a fallu replacer les bornes déjà établies sur le cinquième méridien principal. Pour cela, et en même temps pour établir les limites d'un certain nombre de townships nécessaires à mentionner dans les baux de terres à pâturage, M. Montague Aldons, A. F., a été envoyé dans le district de la Rivière-à-l'Arc en avant des expéditions régulières d'arpentage. M. Lachlin Kennedy, A. F., l'a aidé dans ces travaux. On trouvera dans leurs rapports d'intéressants renseignements sur ce district.

La vérification de la position des lignes directrices par des observations astronomiques d'un ordre de précision plus élevé, a été comme par le passé, faite par M. W. F. King, A.F. A part cela, dans la dernière partie de la saison, en sa nouvelle qualité d'inspecteur des arpentages, il a surveillé les arpentages en général. Son rapport est ci-joint.

Les arpentages des frontières du Manitoba, et de certains des chemins de cette province sous l'empire des actes 39 Vic., ch. 20, et 44 Vic. ch. 14, ont été continués cette année. Mais plusieurs circonstances ont contribué à retarder les progrès de ces travaux.

Le professeur Macoun a été, comme l'année dernière, occupé à explorer de nouvelles parties du territoire, dans le but de constater jusqu'à quel point elles sont propres à la colonisation, et d'obtenir des renseignements sur leur flore et leur faune. On lui a donné mission d'examiner la contrée qui s'étend le long du versant occidental des Montagnes du Canard (*Duck*) et du Porc-épic, (*Porcupine*) et dans la de la vallée rivière du Daim (*Red Deer*). Son rapport est ci-joint.

Le bureau d'examen s'est réuni à Ottawa en novembre 1880, et en mars, avril et mai 1881.

Les candidats dont les noms suivent ont subi les examens réglementaires et ont reçu des commissions d'arpenteurs fédéraux.

H. F. Bray,	Isaac Traynor, A.P.,
C. B. Frank, A.P.,	E. J. Duchesnay, A.P.,
E. C. Dawson, A.P.,	Geo. E. McMartin, A.P.,
Willis Chipman,	John C. Nelson,
F. W. Wilkins, A.P.,	Joseph Cozens, A.P.,
Lorraine Patrick, A.P.,	G. P. B. Casgrain, A.P.,
C. Desjardins, A.P.,	A. W. Ponton, A.P.,
J. A. McMillan, AP.,	John Hill, A.P.,
E. J. Rainboth, A.P.,	C. H. Davis, A.P.,
L. O. Pariseau, A.P.,	E. J. Garon, A.P.,

A. L. Poudrier, A.P.

Des certificats préliminaires ont été accordés à :—

Stewart Jenkins,	W. R. Johnston,
Hugh Burnet,	F. M. McLennan.

M. F. W. Wilkins a aussi passé l'examen supérieur et obtenu un diplôme d'ingénieur topographe fédéral.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur-général.

ANNEXE.

TABLEAU SOMMAIRE de toutes les lettres patentes émises par le bureau des terres fédérales du département de l'intérieur, pour des terres situées dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, du 1er novembre 1880 au 31 octobre 1881.

Dans le comté ou la division d'enregistrement de	Concessions gratuites.		Ventes.		Concessions des métis.		Primes militaires.		Police à cheval du N.-O.		Acte du Manitoba.		Commutation.		Cie de la Baie d'Hudson.		Concessions spéciales.		Totaux.	
	Nombre.	Etendue.	Nombre.	Etendue.	Nombre.	Etendue.	Nombre.	Etendue.	Nombre.	Etendue.	Nombre.	Etendue.	Nombre.	Etendue.	Nombre.	Etendue.	Nombre.	Etendue.	Nombre.	Etendue.
Morris	41	6,549	49	11,622	94	22,560	4	640	22	3,520	1	190	......	....	1	1,992	......	....	212	47,073
Provencher	16	2,556	18	4,942	311	70,640	......	....	1	160	22	4,532	5	1,116	......	....	......	....	373	83,946
Selkirk	4	640	16	2,331	36	8,840	......	....	......	....	25	2,824	19	1,221	......	....	......	....	100	15,856
Lisgar	15	2,237	13	1,270	....	....	......	....	1	160	7	266	2	70	3	774	......	....	41	4,777
Marquette-Est	86	13,657	90	14,492	503	120,720	7	1,120	5	800	9	1,121	2	276	1	640	......	....	703	152,826
Marquette-Ouest	79	11,440	41	5,442	249	59,760	......	....	8	1,280	17	3,966	......	....	1	1,384	......	....	395	83,272
Montagne à la Tortue	......	....	6	2,160	....	....	......	....	......	....	......	....	......	....	......	....	......	....	6	2,160
Petite Saskatchewan	9	1,435	36	7,557	....	....	6	960	2	320	......	....	......	....	......	....	2	680	55	10,952
Grands totaux	250	38,514	269	49,816	1,193	282,520	17	2,720	39	6,240	81	12,899	28	2,683	6	4,790	2	680	1,885	400,862

Annexe—*Suite.*—Opérations des agences des terres fédérales, pour l'année terminée le 31 octobre 1881.

Agences.	Concessions gratuites.			Préemptions.			Ventes.				Observations.
	Nombre.	Etendue.	Montant.	Nombre.	Etendue.	Montant.	Nombre.	Etendu.	Argent.	Scrips et certificats.	
			$ cts.			$ cts.			$ cts.	cts.	
Winnipeg	205	32,800	2,050 00	80	12,800	800 00	472	103,018	71,260 00	44,616 00	110 incriptions de c. g. et de p. annulés; 2 rapports d'annulations; 207 recommand. pour lettres patentes de concessions grat.; 47 recommand. pour lettres pat. basées sur droits reconnus par l'Acte du Manitoba; 2,123 let. reçues; 2,361 let. envoyées
Gladstone	123	19,680	1,230 00	27	4,320	270 00	86	12,883·47	5,346 18	6,386 66	751 lettres reçues; 822 lett. envoyées; 26 bordereaux envoyés à Ottawa; 38 inscriptions de concessions gratuites annulées; 12 rapports d'annulations.
Petite-Saskatchewan	398	61,163·85	4,379 00	235	37,491·14	2,465 00	139	29,261·35	15,717 30	4,071 61	168 insc. de c. g. et de p. annulées; 547 lettres reçues; 1,311 lettres envoyées; $1,212.66 pour travaux, etc.
Nelsonville	545	87,200	5,450 00	260	41,600	2,600 00	712	208,680	61,895 40	29,022 72	1,736 lettres reçues; 2,142 lettres envoyées.
Birtle	436	69,760	4,360 00	306	48,960	3,060 00	....	....	....	....	424 lettres reçues; 241 lett. envoyées; 17 border. envoyés à Ottawa; 5 insc. de c. g. et de p. annulées; 5 rapports d'annulat.; 107 rapports relatifs à des squatters.
Montagne à la Tortue	328	52,480	3,280 00	301	48,160	3,010 00	1	320	320 00	....	470 lettres reçues; 358 let. envoyées; 36 bordereaux envoyés à Ottawa.
Souris	700	112,000	7,000 00	430	68,800	4,300 00	7	1,002·31	5,895 88	....	1 ins. gratuite de c. g. et de p. (320 acres); 780 lettres reçues; 550 lettres envoyées.
Prince Albert	23	3,623¾	230 00	10	1,516	100 00	....	....	....	....	
	2,753	438,707·60	27,979 00	1,649	263,647·14	16,605 00	1,417	355,165·13	160,434 76	84,096 99	
Jusq. 31 oct. 1880.	1,754	280,456	17,540 00	....	140,790·00	7,568 00	....	260,797	47,166 78	31,010 57	
Augment. en 1881	999	158,251·60	10,439 00	....	122,857·14	9,037 00	....	94,368·13	113,267 98	53,086 42	

BUREAU DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
BATTLEFORD, T.-N.-O., 9 février 1882.

MONSIEUR,—En l'absence du lieutenant-gouverneur, j'ai l'honneur de vous transmettre, selon qu'il est prescrit par le paragraphe 2 de l'article 90 de l'Acte des territoires du Nord-Ouest de 1880, un rapport des permis spéciaux accordés par le lieutenant-gouverneur dans le cours de l'année 1881, pour l'introduction de liqueurs enivrantes dans les territoires du Nord-Ouest, indiquant la quantité et la nature de ces liqueurs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. E. FORGET,
Secrétaire du Lieut.-Gouv., T.-N.-O.

A l'honorable ministre de l'Intérieur,
Ottawa.

TABLEAU des permis spéciaux accordés pour l'introduction de liqueurs enivrantes dans les territoires du Nord-Ouest dans le cours de l'année 1881, exigé par le 2e paragraphe du 90e article de la 43e Vic., chap. 25.

Nombre de permis.	Quantités en gallons, de chaque liqueur enivrante mentionnée dans chaque permis.								Observations.
	Brandy.	Whiskey.	Spiritueux.	Genièvre	Rum.	Vin.	Bière.	Gin de la Jamaïq.	
1	½	...	...	...	...	...	...	...	
11	1	...	...	...	...	...	...	...	
122	2	...	...	...	...	...	...	...	
79	3	...	...	...	...	...	...	...	
10	4	...	...	...	...	...	...	...	
32	5	...	...	...	...	...	...	...	
4	6	...	...	...	...	...	...	...	
1	12	...	...	...	...	...	...	...	
2	...	1	...	...	...	...	...	...	
38	...	2	...	...	...	...	...	...	
25	...	3	...	...	...	...	...	...	
7	...	4	...	...	...	...	...	...	
53	...	5	...	...	...	...	...	...	
1	...	6	...	...	...	...	...	...	
3	...	10	...	...	...	...	...	...	
2	...	...	1	...	...	...	...	...	
10	...	...	2	...	...	...	...	...	
14	...	...	3	...	...	...	...	...	
4	...	...	4	...	...	...	...	...	
24	...	...	5	...	...	...	...	...	
1	...	...	6	...	...	...	...	...	
3	...	...	10	...	...	...	...	...	
2	...	...	15	...	...	...	...	...	
1	...	...	25	...	...	...	...	...	
1	...	...	...	2	...	...	...	...	
4	...	...	...	3	...	...	...	...	
1	...	...	...	5	...	...	...	...	
11	...	...	...	...	2	...	...	...	
4	...	...	...	...	3	...	...	...	
1	...	...	...	...	...	½	...	...	
3	...	...	...	...	...	1	...	...	
19	...	...	...	...	...	2	...	...	
2	...	...	...	...	...	3	...	...	
2	...	...	...	...	...	4	...	...	
1	...	...	...	...	...	5	...	...	
1	...	...	...	...	...	9	...	...	
1	...	...	...	...	...	80	...	...	Pour le culte.
1	...	...	...	...	...	100	...	...	do
2	2	2	...	...	...	...	...	...	
2	2	3	...	...	...	...	...	...	
1	1	3	...	...	...	...	...	...	
1	3	2	...	...	...	...	...	...	
1	4	4	...	...	...	...	...	...	
1	1	1	...	...	...	...	...	...	
1	2	1	...	...	...	...	...	...	
1	3	...	5	...	...	...	...	...	
1	5	...	1	...	...	...	...	...	
2	1	1	...	...	...	1	...	...	
3	3	3	...	...	...	3	...	...	
1	2	2	...	...	...	1	...	...	
1	2	4	...	...	...	2	...	...	
1	12	30	...	...	...	6	...	...	
1	9	6	...	...	...	5	...	...	
44	2	...	...	...	...	2	...	...	
6	5	...	...	...	...	2	...	...	
1	3	...	...	...	...	4	...	...	
9	1	...	...	...	...	1	...	...	
5	1	...	...	...	...	2	...	...	
12	3	...	...	...	...	2	...	...	
1	6	...	...	...	...	6	...	...	
3	6	...	...	...	...	2	...	...	
8	2	...	...	...	...	1	...	...	

TABLEAU des permis spéciaux accordés pour l'introduction de liqueurs enivrantes dans les territoires du Nord-Ouest, etc.—*Fin.*

Nombre de permis.	Quantités en gallons, de chaque liqueur enivrante mentionnée dans chaque permis.								Observations.
	Brandy.	Whiskey.	Spiritueux.	Genièvre	Rum.	Vin.	Bière.	Gin, de la Jamaïq.	
2	2					4			
12	3					3			
2	3					5			
4	2					3			
1	5					5			
1	2					4			
1	4					4			
1	3					1			
2	2					2	9		
1	3					5	20		
1		2				3			
1		3				1			
1		2				1			
1		1				2			
1		2				2			
1		3				2			
1		5				1			
1		3				3			
1		2				4			
1			5			5			
1			4			2			
1			3			2			
1			2			2			
1			12			24			
1					2	1			
1	2	2			2				
1				1		2			
1			2			3	10		
3							9		
2							6		
1							18		
1							40		
1							30		
2			3				9		
2		5					18		
1		5					30		
1		10					20		
2		5					10		
2		2					5		
1		6					20		
1		4					24		
1		2	3						
1		3	2						
1								1 grosse	

Les permis suivants ont été accordés aux médecins, avec permission additionnelle de vendre en petites quantités en cas de maladie, sur ordonnance par écrit :—

Nombre de permis.	Brandy.	Whiskey.	Spiritueux.	Genièvre	Rum.	Vin.	Bière.	Gin, de la Jamaïq.	Observations.
2			5						
1			25						
1	3	10	1						
1			10						
1	5		25			5			
1	3		5						
1	3		10						
1			25						
688	1,092½	643	447	20	38	595½	329	1 gross	........Total.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES BOIS, DES MINES ET DES TERRES A PATURAGE,
OTTAWA, 31 décembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur la division des bois, des mines et des terres à pâturage de ce département.

Je joins à ce rapport des états où l'on trouvera les recettes provenant des bois de la Couronne pour l'année expirée le 31 octobre dernier; le nombre des scieries établies dans la province du Manitoba, le district de Kéwatin et le territoire du Nord-Ouest et autres renseignements concernant l'exploitation des bois; j'y joins aussi le rapport de l'agent des bois de la Couronne à Winnipeg.

Les bordereaux fournis par les propriétaires de scieries indiquent qu'il a été produit dans le cours de la période de douze mois terminée le 31 octobre dernier, de

	Pieds, M.P.
Bois scié......	16,694,323
Bardeaux......	4,082,100
Lattes......	688,300

Les nouvelles scieries suivantes ont commencé à fonctionner dans le cours de la saison de 1881.

McLaren et Cie, Brandon.
Jonasson, Frederickson et Cie, rivière Islandaise.
Manning, McDonald et Cie, rivière à l'Aigle.
W. J. Macaulay, Portage du Rat.

Dans le cours de l'année il a été établi pour le district de la Saskatchewan une nouvelle agence confiée à M. Thomas Anderson. Les instructions nécessaires ont été données à l'agent le 3 septembre; mais vu la distance qu'il a dû parcourir pour se rendre à Edmonton, siége de son agence, son bureau n'a pas été ouvert aux affaires avant le milieu de décembre.

Conformément à vos instructions en date du 31 octobre, je me suis rendu à Winnipeg pour départir des terrains à ceux qui avaient demandé permission de couper du bois pour la construction du chemin de fer. Comme les terrains demandés se trouvaient principalement dans les régions non arpentées, il était nécessaire, pour éviter des conflits, que les limites en fussent déterminées. Dans ce but M. J. McArthur et M. A. L. Poudrier, arpenteurs fédéraux, ont été envoyés avec quelques aides pour établir les limites de ces terrains entre la rivière à la Tête-Ouverte (*Brokenhead*) et Darwin. Les travaux ont duré un peu plus d'un mois, pendant lequels plus de cent milles de lignes ont été tracées. Pendant ce temps j'ai continué ma route vers l'ouest dans le but d'examiner la coupe de bois dans le Grand-Bois-d'Epinette, (*Big Spruce Bush*), townships 10, rangs 15 et 16, ouest. Ces townships ont été arpentés il y a quelques années, mais aucunes traces ne restaient des lignes originaires; et il était impossible de constater si les porteurs de licenses coupaient leur bois sur les sections qu'ils ont le droit d'exploiter, et si les entrepreneurs pour le chemin de fer Canadien du Pacifique se fournissaient sur les terres de l'Etat, sur celles de la Baie d'Hudson ou sur celles du chemin de fer; à mon retour à Winnipeg, j'ai en conséquence dirigé M. Poudrier et ses gens vers cet endroit, lui donnant instruction de réarpenter les townships en question.

Pendant mon séjour à Winnipeg, en novembre et décembre, ~~cent douze permis~~ ont été émis, les droits sur ces permis s'élevant à $18,912.75, sur lesquelles $4,238.20 ont été payés d'avance. Ceci ne comprend pas le permis donné à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dont les entrepreneurs occupent aujourd'hui toute la terre qui n'est pas comprise dans les licences ou les permis délivrés, le long de la ligne du chemin de fer entre la rivière à la Tête-Ouverte et le Portage-du-Rat, et pour lequel il sera payé les droits qu'il appartient.

Ci-suit un tableau de la correspondance échangée, des demandes reçues et des rapports ou bordereaux examinés :

Nombre de lettres écrites	1164
" coupes de bois demandées	155
" concessions de droits de mines demandées	100
" " de "pouvoir d'eau" demandées	10
" demandes de terres à pâturage	34
" bordereaux des scieries reçus et examinés	99
" beaux de coupes de bois rédigés	5
" licenses " "	21
" bordereaux d'exploitation sur permis reçus et examinés	25
" plans de terres à bois	82
" rapports sur les coupes de bois	105
" rapports d'arpentage de coupes de bois reçues et examinés	12

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. A. HAMILTON.

Recettes des bois de la Couronne, pour la période de douze mois terminée le 31 octobre 1881.

Mois.	Exploitation des baux.	Loyers	Permis.	Droits et amendes pour empiètements.	Total.
1880.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Novembre	352 43	250 00	37 10	251 02	890 55
Décembre	813 77	146 15	147 25	91 00	1,198 17
1881.					
Janvier	3,621 27	3,364 30	523 13	386 82	7,895 52
Février	61 53	405 00	345 54	217 90	1,029 97
Mars	36 10	1,365 55	337 97	217 29	1,956 91
Avril	1,152 21	1,879 03	323 43	3,362 18	6,716 85
Mai	397 18	200 00	146 83	258 67	1,002 68
Juin	299 31	550 00	305 89	680 67	1,835 87
Juillet	1,551 25	7,160 00	16 45	137 37	8,865 07
Août	1,723 60	1,619 63	47 00	28 09	3,418 32
Septembre	2,460 67	476 03	2 50	....	2,939 20
Octobre	4,691 16	450 00	833 70	780 20	6,755 06
	17,160 48	17,865 69	3,066 79	6,411 21	44,504 17

L. A. HAMILTON.

OTTAWA, 31 octobre 1881.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
BUREAU DES BOIS DE LA COURONNE,
WINNIPEG, 31 octobre 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant sur les opérations de ce bureau pour l'année qui vient de finir.

L'achèvement du chemin de fer Canadien du Pacifique jusqu'au Portage-du-Rat, sur le lac des Bois a ouvert aux habitants de l'ouest l'accès d'une très belle région pinifère. Les scieries qui s'y alimentent sont celle de la *Keewatin Lumbering and Manufacturing Co., limited,* dont la capacité de production est de 120,000 pieds; celle de W. J. Macaulay et Cie., dont la capacité est des 60,000 pieds (qui a commencé à fonctionner le 12 octobre 1881); et celle de S. H. Fowler, sur le Lac-à-la-Pluie, dont la capacité va être portée cet hiver à 6,000,000 de pieds par année.

Il y a maintenant sept scieries en activité sur la petite rivière Saskatchewan, ce qui va suffire aux besoins de cette région d'ici à quelque temps.

Le ruisseau de la Queue-d'Oiseau (Bird Tail Creek) a deux scieries en activité, et une autre va être construite cet hiver à environ quinze mille de Birtle.

Il n'a pas encore été établi de scieries sur la Rivière-aux-Coquilles, (Shell) et les concessionnaires de coupes de bois devraient être forcés d'en établir cet hiver, attendu que ce district a grandement besoin de bois scié.

La correspondance échangée cette année se compose de :

1,416 lettres reçues
2,184 lettres envoyées

Dans le cours de l'année, 366 permis ont été accordés.

Nombre de saisies opérées		161
Valeur du bois saisi	$	48,630
Nombre de bordereaux de scieries reçus		80
Quantité de bois rapporté comme vendu		12,483,343 M.P.
" " " comme fabriqué		13,608,140 "
" " " comme disponible		1,224,797 "
Quantité de bois fabriqué en octobre et de bois en grume		6,000,000

Nombre de nouvelles scieries qui ont commencé à fonctionner en 1881, 4.

Les scieries suivantes ont été changées de place ou rebâties :—

Changées de place—Scoble et Dennison (ci-devant Smart et Cie), du lac du Faucon (*Hawk*) au lac à la Crosse (*Cross Lake*), sur le chemin de fer du Pacifique.

Rebâties—Jarvis et Berridge, Winnipeg, nouvelle machinerie; Bell et McKay, Morris, brûlée en 1879; Clink, D. S., rivière Boyne (cette scierie a changé de mains).

Ci-suit une liste de prix du bois :—

Portage-du-Rat, pin		$18 à 20	par M., M.P.
Winnipeg, pin		30 à 40	do
do épinette blanche		20 à 25	do
Portage-La-Prairie, épinette blanche		20 à 25	do
do pin		30 à 40	do
Grand-Bois-d'Epinette, épinette blanche		18 à 20	do
Brandon	do	20 à 30	do
Rapid-City	do	25 à 33	do
Minnedosa	do	20 à 30	do
Strathclair	do	20 à 35	do
Birtle	do	25 à 30	do
Montagne à la Tortue, tremble		20 à 25	do
Prince-Albert, épinette blanche, très-bonne qualité		20 à 40	do

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES ANDERSON,
Agent des Bois de la Couronne.

MANI

Nom du propriétaire.	Où situées.	Pouvoir moteur.	C.V.	Capacité par 12 heures.
Adams et Schneider	Chute-des-Pins, rivière Winnipeg	Eau	62	10,000
Walkely et Burrows	Embouchure de la do	Vapeur	25	6,000
Shore et Cie	Grosse-Ile-Noire, lac Winnipeg	do	30	8,000
Brouse et Cie	Rivière du Mal-de-Gorge, lac Winnipeg	Eau	90	10,000
Dick et Banning	Rivière-au-Trou, lac Winnipeg	Vapeur	25	6,000
Brown et Rutherford	Ile-à-l'Orignal, lac Winnipeg	do	26	10,000
Scoble et Dennison(Smart et Cie)	Lac-La-Crosse, C.C.P	do	25	3,000
Whitehead, Joseph	Rivière de la Bouche-Blanche, C.C.P.	do	20	8,000
Pratt, W. J M.	Totogon	do	40	10,000
Smith, W. P	Portage-la-Prairie	do	20	7,000
Taylor, A. A	High-Bluff	do	25	10,000
Brown, l'hon. C. P	Gladstone	do	20	5,000
Smith, Wesley	Section 33, township 14, rang 11, ouest	do	20	5,000
Bryce, David	Petite Rivière à la Terre-Blanche	Eau	20	5,000
Moonie, John	Ruisseau aux Ecureuils	Vapeur	10	2,000
Belmont Milling Co	Nelsonville	do	35	6,000
Nelson et fils	Mountain-City	do	20	4,000
Kilgour, D	Lac-aux-Lézard	do	16	2,000
Preston, J	Preston	do	30	5,000
Success. de l'hon. J. W. McKay	Pointe-du-Chêne	do	30	6,000
Cohoe, Josiah	Section 19, township 7, rang 7, est	do	16	2,000
Frieser, A	Stinbach	do	20	4,000
Tows, Peter	Section 22, township 7, rang 6, est	do	12	1,500
McIntosh, R	Rapid-City	do	20	7,500
Balkwell, Geo	Township 13, rang 19, ouest	Eau	12	2,000
Armitage et McCulloch	Petite-Saskatchewan (Minnedosa)	Vapeur	25	6,000
McFayden, D	Odanah	do	18	5,000
Cameron, Alexander	Rivière-Roulante, township 16, rang 18, O	Eau	15	6,000
Roberts et Whimster	Petite-Saskatchewan (Gros-Coude)	Vapeur	25	6,000
Cie de la Baie d'Hudson	Comptoir de la Montagne du Dauphin	do	16	3,000
Kent et Cie (Cummings et Cie)	Ruisseau de la Queue-d'Oiseau, (Birtle)	do	25	6,000
do (Gunn, D.)	do do do	do	15	2,000
Mitchell et Byers	Grand-Bois-d'Epinette(s. 23, t'p. 10, r. 16, O)	do	16	3,000
McKay, James	do (t'p. 10, r. 15, O.)	do	16	3,000
Little, R. H	Littleton	do	16	5,000
McLaren et Cie	Brandon	do	30	10,000
Rogers, R. Z	Millford	do	20	5,000
Williams et Harrison	Section 29, township 1, rang 18, ouest	do	20	5,000
Dickie et Banning	Winnipeg	do	25	10,000
Brown et Rutherford	do	do	45	10,000
Jarvis et Berridge	do	do	45	25,000
Sprague, D. E	do	do	45	10,000
Jonaason, Frederickson & Bro.	Rivière Islandaise, lac Winnipeg	do	20	6,000
Bell et McKay	Morris	do	20	6,000
Carney et Watson	Emerson	do	20	6,000
Clink, D. S	Sec. 30, t'p 6, rang 4, O., rivière Boyne	do	25	5,000

TOBA.

Grandeur du bâtiment.	Opérations commencées en	Bois en grume.	Provenant	Production.
84 x 34	1879	Epinette blanche.........	De la rivière Winnipeg............	Bois de serv., bard. et lattes.
20 x 60	1878	do	Du ruisseau à la Barbue...........	do et lattes.
50 x 50	1876	do	De la Grosse-Ile-Noire...........	do
25 x 50	1879	do	De la rivière du Mal-de-Gorge..	do et bardeaux.
20 x 80	....	do	De la rivière-au-Trou........	do
25 x 50	1880	do	De l'île de l'Orignal, lac W'eg.	do
....	1881	do et pin.......	Du lac LaCrosse (transportée du lac du Faucon)...............	do bardeaux et lattes.
28 x 80	1880	do et rouge...	De la Bouche-Blanche..............	do
60 x 40	1879	do	Du lac Manitoba.......................	do do
25 x 30	1879	Tremble et chêne........	De la rivière Assiniboine.........	do
20 x 35	1874	do do	do	do et bardeaux.
25 x 30	1875	Epinette blanche.........	Du voisinage de Gladstone......	do
20 x 30	1880	Chêne.........................	Sec. 33, t'p 14, rang 11, O.........	do
20 x 30	1879	Tremble........................	De la petite rivière Blanche......	do
15 x 20	1879	do	Du ruisseau aux Ecureuils......	do
24 x 48	1879	Chêne et tremble.........	De la contrée environnante......	do et moulin à farine.
20 x 16 30 x 28	1879	do do	do	do do
20 x 24	1878	do do	do	do
25 x 30	1880	do do	do	do do
20 x 30	1876	Epinette bl. et tremble	do	do do
....	1880	do do ...	Du township 7, rang 7, est.......	do
....	1879	do do ...	do do	do
....	1880	do et rouge....	Du township 7, rang 8, est.......	do (portatif).
30 x 20	1879	Epinette blanche.........	De la montagne du Dauphin....	do bardeaux et moulin de rabotage.
20 x 15	1878	Tremble........................	De la petite Saskatchewan.......	do et moulin à farine.
25 x 35	1880	Epinette blanche.........	De la montagne du Dauphin....	do bardeaux, moulin de rabotage et à farine.
20 x 35	1880	do	do	do bardeaux et moulin de rabotage.
25 x 32	1878	do et tremble.	do	do
20 x 35	1880	do	do	do bardeaux, moulin de rabotage et à farine.
....	1880	do	do	do moulin de rabotage et à farine.
30 x 40	1880	do	do	do et bardeaux.
20 x 30	1880	do	do	do
20 x 30	1880	do et rouge...	Du township 10, rang 16, ouest.	do do
30 x 40	1880	do do ...	do 15	do do
12 x 18 22 x 24	1880	do et tremble.	Coupé pour les colons..............	do
25 x 30	1881	do	De la montagne du Dauphin (ruiss. de la Queue d'Oiseau).	do et bardeaux.
20 x 30	1880	do	Du towns'p 7, rangs 15 et 16, O.	do et moulin à farine.
25 x 35	1880	Tremble........................	De la m. de la Tortue, r. 19, O.	do et bardeaux.
30 x 70	1872	Chêne et pin..............	Des Etats-Unis............................	do bois de construction et moul. de rabotage
30 x 35	1872	Chêne.........................	do	do moulin à lattes et de rabotage.
30 x 85	1872	Chêne et pin..............	do (scierie reconstruite)	do do
28 x 80	1880	Pin..............................	De la rivière du Roseau...........	do et lattes.
20 x 35	1881	Epinette blanche.........	De la riv. islandaise, lac W'eg..	do
20 x 35	Reb'lt 1880	Chêne.........................	Des Etats-Unis..........................	do
20 x 30	1880	do	do	do
20 x 35	1879	Tremble........................	De la rivière Boyne..................	do et moulin à farine.

KEE

Nom du propriétaire.	Où situées.	Pouvoir moteur.	Cheval-vapeur.	Capacité par 12 heures.
Kéwatin Lumber & M'f'g. Co...	Portage-du-Rat, rivière Winnipeg............	Eau.........	400	120,000
Macaulay et Cie, W. J.............	do do	do	100	60,000
Fowler et Cie...........................	Lac-La-Pluie, rivière LaPluie.................	do	100	15,000
Manning, McDonald et Cie......	Lac-à-l'Aigle, C.C.P.............................	Vapeur	....	....

TERRITOIRES DU

Nom du propriétaire.	Où situées.	Pouvoir moteur.	Cheval-vapeur.	Capacité par 12 heures.
McKay (Stobart, Eden et Cie).	Prince-Albert..	Vapeur....	16	5,000
Moore et Macdonell.................	do	do	25	10,000
Cie de la Baie d'Hudson..........	Edmonton..	do	25	10,000
Morris, McLeod et Belcher.......	do 2 milles à l'est........................	do	40	10,000
Scierie du gouvernement.........	do 60 milles à l'ouest....................	do	....	....

WATIN.

Grandeur du bâtiment.	Opérations commencées en	Bois en grume.	Provenant	Production
47 x 143	1880	Pin rouge et pin blanc.	Du lac des Bois....................	Bois de serv., bard. et lattes.
....	12 oct. 1881	do do	do	do do do
30 x 100	....	do do	Du lac la Pluie	do do do
....	....	do do	Du lac de l'Aigle....................	Pour les entrepren., sect. B.

DU NORD-OUEST.

....	1881	Pin........................	De la Grande Saskatchewan (transp. du lac aux Canards).	Bois de service, bardeaux et moulin à farine (portatif).
50 x 20	1875	Epinette....................	do nord......	Bois de service et bardeaux; moulin à farine.
....	1880	do	do do	Bois de service et bardeaux.
....	1880	do	do do	do do lattes et moulin à farine.
....	....	....	....	Ne fonctionne pas.

18—2

A.

VENTES opérées dans le cours de l'exercice commencé le 1er juillet 1880, et terminé le 30 juin 1881.

Localité.	Nombre de lots vendus.	Prix des ventes.	Montants reçus.
		$ cts.	$ cts.
Ottawa	2¼	453 66	453 66
Kingston	12a. 1r. 10p.	5,540 60	5,540 60
Québec, terrain de l'ancien asile militaire	4a. 1r. 14p.	6,000 00	6,000 00
Sorel, maison et ferme du gouvernement	6a. 3r. 11p.	1,500 00	1,500 00
	116a. 0r. 0p.	4,000 00	4,000 00
Total	2¼ lot et 139a. 1r. 35p.	17,494 26	17,494 26

WILLIAM MILLS,
Comptable.

DÉPARTEMENT DU REVENU DE L'NTÉRIEUR,
DIVISION DES TERRES FÉDÉRALES,
OTTAWA, 1er décembre 1881.

B.

Liste des localités qui ont produit des recettes, du 1er juillet 1880 au 30 juin 1881.

Localité.	Montant.	Localité.	Montant.
	$ cts.		$ cts.
		Report	20,700 04
Amherstburg	2,190 38	Nouveau-Brunswick	77 68
Burlington Heights	136 38	Nouvelle-Ecosse	0 25
Chambly	1,841 15	Ottawa	7,115 93
Côteau-du-Lac	100 00	Oxford	2 00
Crosby, South	82 53	Prescott	499 85
Elmsley	13 70	Québec	14,494 58
Fort-Erié	241 80	Sarnia	40 00
Hochelaga	16 00	Sorel	6,525 91
Hamilton	1,524 99	Saint-Jean, Qué	316 60
Kingston	11,471 54	Trois-Rivières	440 17
Kingston-Mills	53 07	Toronto	480 76
Longueuil	355 00	Wolford	24 20
Montréal	418 00	Droits d'enregistrement	68 30
Nepean	1,911 63		
Niagara	243 87		
Navy-Island	100 00		
A reporter	20,700 04		50,786 27

WILLIAM MILLS,
Comptable.

Département de l'Intérieur,
Division des Terres Fédérales,
Ottawa, 1er décembre 1881.

C.

RECETTES provenant des terrains de l'artillerie et de l'amirauté, du 1er juillet 1880 au 30 juin 1881.

Date.	Recettes.	Droits d'enregistrement.	Rente ou intérêt équivalent à une rente.	Capital.	Montant total.
1880.		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
31 juillet..	Recettes pour le mois....................	....	571 36	3,003 16	8,574 52
31 août....	do	....	213 77	470 90	684 67
30 sept. ...	do	....	1,493 12	2,096 90	3,590 02
31 oct......	do	....	1,952 70	1,492 13	3,444 83
30 nov.	do	....	2,672 47	4,365 00	7,037 47
31 déc......	do	28 30	481 20	1,799 48	2,308 98
1881.					
31 janv. ...	do	....	731 12	959 50	1,690 62
28 février.	do	....	2,071 21	2,391 36	4,462 57
31 mars....	do	....	276 49	1,256 40	1,532 89
30 avril....	do	....	1,481 72	968 98	2,450 70
31 mai	do	....	1,131 34	5,199 65	6,330 99
30 juin....	do	40 00	518 46	7,844 55	8,403 01
1880.					
11 sept.....	do (supplémentaire).	....	275 00	....	275 00
		68 30	13,869 96	36,848 01	50,786 27

WILLIAM MILLS,
Comptable.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES TERRES FÉDÉRALES,
OTTAWA, 1er décembre 1881.

D.

ETAT des montants dus et restant à payer, le 30 juin 1881, pour rentes et versements sur prix d'achat et intérêt, ainsi que des sommes restant à payer (avec intérêt jusqu'à la date du paiement) pour compléter les achats.

Localité.	Rente et intérêt dus et restant à payer, le 30 juin 1881.	Montants des versements dus et impayés le 30 juin 1881.	Montants additionnels restant à payer pour compléter les achats.	Montant total.
	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
Amherstburg	5,353 07	10,200 00	11,144 40	26,697 47
Chambly	1,678 48	4,869 41	4,490 00	11,037 89
Chatham, Qué	402 00			402 00
Carillon	1 20			1 20
Crosby, Sud	118 31	216 50	240 80	575 61
Elmsley	9 70			9 70
Fort Erié	916 18	665 32	104 88	1,686 38
Gloucester	80 64	332 34		412 98
Grenville	18 80			18 80
Hochelaga	840 00			840 00
Kingston, Cité de	2,529 57	5,980 20	9,197 30	17,707 07
Kingston Mills	7 70	42 80	85 60	136 10
Longueuil	460 00			460 00
Marlborough	34 00			34 00
Nepean	18,485 53	1,291 46	451 41	20,228 40
Niagara	60 00			60 00
Navy Island	100 00			100 00
Nouveau-Brunswick	556 95			556 95
Nouvelle-Ecosse	100 00			100 00
Ottawa, Cité de	17,361 23	5,708 00	20 00	23,089 23
Oxford	1 80			1 80
Pittsburg	27 44	32 80		60 24
Prescott	137 26	422 30	921 20	1,480 76
Pénétancouchine	45 84	63 90		109 74
Québec	5,651 51	23,712 00		29,363 51
Montréal	418 00			418 00
Saint-Jean, Qué	1,964 16	8,084 00		10,048 16
Sorel	906 41			906 41
Pointe-Lévis, Qué	3 00			3 00
Trois-Rivières			746 06	746 06
Toronto	1,852 30	3,610 50	1,935 00	7,397 80
Wolford	1,821 80			1,821 80
Windsor	228 00	1,600 00		1,828 00
Total	62,170 88	66,831 53	29,336 65	158,339 06

WILLIAM MILLS,
Comptable.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DIVISION DES TERRES FÉDÉRALES,
OTTAWA, 1er décembre 1881.

MEMORANDUM—Pour racheter les terrains concédés dans la ville d'Ottawa, la somme totale à payer serait de $69,172.12.

W. M.

Lettres patentes et baux délivrés	70
Cessions de droits enregistrées	65
Lettres reçues	605
Lettres envoyées	732

BUREAU DES TERRES FEDERALES,
DIVISION DES ARPENTAGES COURANTS,
OTTAWA, 31 décembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire le rapport suivant sur les opérations de cette division dans le cours de la période de douze mois terminée le 31 décembre 1881.

La contrée arpentée s'étend vers l'ouest depuis la frontière du Manitoba jusqu'au 106e degré de longitude de Greenwich, qui correspond au troisième principal méridien des arpentages fédéraux, et vers le nord depuis la frontière internationale jusqu'au township 30.

Différents autres arpentages ont aussi été faits dans divers endroits du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest.

Comme d'ordinaire les lignes directrices ont été établies par des arpenteurs payés à tant le jour, tandis que la subdivision des townships en sections a été faite à l'entreprise.

Le travail fait dans l'arpentage proprement dit des townships, comprend 2,935 milles de lignes de blocs, 3,500 milles de lignes extérieures de townships, et 16,865 milles de lignes de subdivision, qui ont coûté $56,300, $67,000 et $134,200 respectivement. La moyenne du coût de ces travaux, par mille, est de $19.20 pour les lignes de blocs, $19.10 pour les lignes extérieures de townships, et de $8.00 pour les subdivisions.

Quand on considère avec quel degré d'exactitude sont faits ces arpentages par blocs, il faut admettre que cette moyenne de $19.20 est loin d'être élevée. Ce chiffre prouve beaucoup en faveur des personnes chargées de ces travaux.

L'année prochaine, il sera pris des mesures qui augmenteront considérablement les moyens d'action des expéditions d'arpentage, et on s'attend que le coût du travail sera maintenu dans les limites du chiffre ci-dessus mentionné, tandis qu'il sera réduit à environ $15 pour les lignes extérieures des townships, bien que les arpentages seront beaucoup plus éloignés des centres d'approvisionnement et que la main-d'œuvre sera plus chère.

Le nombre de townships subdivisés est de 397 et comprend une étendue de 9,147,000 acres.

Les prix payés pour ces arpentages sont ceux qui ont été déterminés d'après les soumissions demandées et reçues au printemps 1879, c'est-à-dire $5.60 par mille dans les prairies, $15.38 dans les bois, et $9 pour les travaux de classe intermédiaire. Les mêmes prix ont été gardés en 1880, la différence en sus dans le prix des travaux étant compensée par plusieurs faveurs de légère importance accordées aux entrepreneurs dans la classification de l'ouvrage.

Les arpentages ont fourni des renseignements précieux sur une contrée jusqu'à présent peu connue: les vastes plaines de la Souris, au sud de la rivière Qu'Appelle, et le Côteau du Missouri. Jusqu'à dernièrement, cette contrée était considérée comme ne valant guère mieux qu'un désert, la connaissance qu'on en avait venant surtout de rapports de la commission de la frontière internationale; mais, chose remarquable, les terres sans valeur qui bordent l'extrémité nord des plaines arides des Etats-Unis, ne se trouvent que dans le voisinage de la frontière, tandis qu'à quelques milles au nord, on ne rencontre que de la bonne terre.

Le côteau du Missouri a toujours été supposé n'être que du sable, du gravier et des pierres; néanmoins une colonie de métis, qui s'y est établie l'année dernière, y a obtenu des récoltes magnifiques. La contrée est cependant en général trop montueuse pour que l'exploitation agricole puisse en être très profitable, mais elle est extrêmement propre au pâturage. C'était autrefois là surtout que le buffle passait l'hiver. Il y trouvait de l'herbe riche, et dans les vallées, protection contre les vents froids.

Le grand inconvénient c'est le manque de bois d'aucune sorte entre la Montagne à l'Orignal (*Moose*) et celle du Bois (*Wood.*) Le lignite est abondant dans ce dernier endroit et sur la Souris. Il paraît être de même espèce que celui qu'on a employé et trouvé utile sur le chemin de fer *Union Pacific*, et on peut espérer qu'on pourra également s'en servir de notre côté de la frontière.

Deux partis ont été engagés à faire l'arpentage des chemins publics du Manitoba, suivant les prescriptions de l'acte 39 Victoria, chapitre 20. Pour diverses raisons il n'a été fait que peu de progrès dans ces travaux.

Une autre expédition a été chargée d'établir la nouvelle frontière du Manitoba dans le voisinage de Fort-Pelly.

Il a aussi été fait des arpentages dans le district de la rivière de l'Arc (*Bow River*).

Mr. H. F. King a déterminé au commencement de la saison les latitudes de divers endroits près des lignes d'arpentage, afin de vérifier leur exactitude. Ayant été nommé inspecteur des arpentages le 15 juin, il a pris la direction des travaux d'arpentage au commencement de septembre, et a rendu de grands services.

En août dernier, je me suis rendu à Fort-Ellis, pour affaires d'arpentages. Pendant mon séjour en cet endroit, j'ai passé un marché avec MM. Whiteford et Gladu, de Whiteford's Landing, Man., pour l'hivernement des chevaux des arpenteurs et l'emmagasinage de leurs équipages. J'ai aussi fait plusieurs autres arrangements qui, j'espère, seront utiles aux travaux de la prochaine saison.

Il a été fait un changement important dans le système des arpentages des terres fédérales. La réserve des chemins, qui était autrefois d'une chaîne et demie, ou quatre-vingt-dix pieds de largeur, a été réduite à une chaîne, et dans chaque township trois des chemins allant de l'est à l'ouest ont été supprimés. L'Etat économise de cette façon, dans les limites de la zone fertile, près de 3,000,000 d'acres de terre, et comme la longueur des lignes à établir dans l'intérieur de chaque township ne sera plus que de quarante-deux milles au lieu de soixante, le coût de l'arpentage se trouvera réduit d'au moins 0·8 par acre, ce qui constituera une économie probable de $2,400,000 sur l'arpentage des territoires.

Beaucoup d'autres avantages résulteront de ce changement.

La largeur des chemins à construire et à entretenir par les colons ou les municipalités est diminuée, et on en a réduit la longueur aux trois quarts de ce qu'elle était autrefois.

Les colons occupant des terres qui auraient abouti à des chemins qui ont été abolis, n'auront qu'une clôture à construire entre les sections au lieu de deux, ce qui fera dix-huit milles de clôture de moins dans chaque township.

Avec le système des larges réserves pour les routes il reste toujours une partie du chemin qui ne sert à autre chose qu'à la propagation des mauvaises herbes.

Une nouvelle édition du *Manuel of Dominion Land Survey* qui a été publiée, contient tous les changements ci-dessus mentionnés.

Comme par le passé, plusieurs des arpenteurs n'ont pu terminer leurs entreprises. De cette façon des townships qui devaient être subdivisés il y a deux ans n'ont pas encore été arpentés. Quelques-uns de ces townships sont au milieu d'établissements prospères et ne peuven têtre colonisés, ce qui cause beaucoup d'inconvénients au public.

Pour remédier à cela, une prime sera offerte aux arpenteurs qui termineront leur entreprise à temps, de façon à les engager à ne pas entreprendre plus qu'ils ne peuvent accomplir.

On se propose d'étendre l'été prochain les arpentages des blocs et des lignes extérieures de townships jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, le long du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de subdiviser la contrée où l'arpentage des blocs a été fait cette année.

A part cela, il y aura plusieurs arpentages de moindre importance à faire.

De grands établissements ont surgi dernièrement dans les régions éloignées des territoires. Le département a compris l'urgente nécessité de faire arpenter plusieurs localités, et la chose aurait été faite avant aujourd'hui, n'eût été la nécessité d'envoyer tous les arpenteurs le long de la ligne projetée du chemin de fer du Pacifique aussitôt qu'a été décidée la construction immédiate de ce chemin. Ces arpentages ne peuvent cependant être retardés beaucoup plus longtemps. On se propose d'envoyer une expédition à Edmonton aussitôt que les arpenteurs auront fini leurs travaux le long de la ligne du chemin de fer, pour établir les lignes extérieures des blocs et des townships dans le cours de l'hiver, pour que la subdivision puisse se faire au printemps de 1883. L'emplacement d'une ville sera aussi établi à Battleford.

On se propose d'envoyer dans le cours de l'hiver deux arpenteurs de blocs, établir les principaux méridiens dans le district de la rivière de la Paix, pour que l'on soit en état de faire l'arpentage de cette section aussitôt que le besoin s'en fera sentir.

Ci-suit un tableau donnant les noms, la résidence etc., des arpenteurs fédéraux qui ont été employés. Je joins aussi à mon rapport une carte indiquant les arpentages qui ont été faits à l'ouest du Manitoba.

Les rapports d'arpenteurs qui ont été reçus, vous sont transmis avec le mien. On y trouvera des renseignements du plus haut intérêt.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. DEVILLE,

Chef de la division des arpentages courants.

LISTE des arpenteurs des terres fédérales employés durant l'année terminée le 31 décembre 1881.

Arpenteurs.	Provinces, etc.	Nature des arpentages faits.
Abrey, G. B	Ile Manitouline, O.	Townships 3 à 8, rangs 33 et 34, O. du 1er principal méridien.
Aldous, Montague, J.T.F.	Charlottet'n, I.P.E	Lignes de blocs dans les environs de Fort-McLeod.
Armstrong, F. W..	Orillia, Ont.	Townships 13 et 14, rangs 31 et 32 ; township 23, rangs 29 et 30 ; township 24, rang 30, O. du 1er principal méridien, et lignes extérieures des townships.
Ashe, W. A., J.T.F.	Québec	Seconde exploration de la frontière internationale, près du chemin de Kennébec.
Beatty, W. et D. ...	Delta, Ont	Townships 19 et 20, rangs 26 et 33 O. du 1er méridien.
Belanger, P. R. A.	L'Islet, Qué..........	Townships 9 et 10, rangs 29 et 30, et townships 9 à 12, rangs 32 et 33, O. du 1er principal méridien.
Bray, Edgar	Oakville, Ont.......	Septième ligne de base, du rang 13, O. du 2e principal méridien, au détour de la Saskatchewan.
Breen, Thos..........	L'Islet, Qué..........	Townships 7 à 10, rangs 31 et 32 O. du 1er principal méridien.
Brabason, S. L......	Portage-du-Fort, Q	Township 16, rangs 1 à 10, O. du 2e principal méridien.
Brodie Samuel	Toronto, Ont.	do 7, do 1 à 10 do
Burrows, J. J.	Ottawa do	do 24, do 2 à 10 do
Burnet, Peter........	Orillia do	do 4, do 1 à 10 do
Burchill et Davis...	Merrickville, Ont..	do 15, do 1 à 10 do
Caddy, E. C.........	Cobourg do .	Townships 11 et 12, rangs 29 et 30, O. du 1er principal méridien, et township 12, rangs 1 à 10, O. du 2e principal mérid.
Carbert, J. A.	Orangeville do .	Township 3, rangs 1 à 10, O. du 2e principal méridien.
Carre, Henry.	Carleton-Place, O.	Lignes extérieures de townships, entre la 6e ligne de base et la 7e ligne de correction, O. du 2e principal méridien.
Clementi et Hewson	Peterborough, Ont.	Township 21, rangs 13 à 22, O. du 2e principal méridien.
Cotton, A. F........	Ottawa, Ont.........	Lignes extérieures de townships, entre les 4e et 5e lignes de base, O. du 2e principal méridien.
Dawson, E.C.	New-Glasgow, N.E	Township 17, rangs 1 à 10, O. du 2e principal méridien.
Deane, Michael	Lindsay, Ont.	do 25, do 29 et 30 O. du 1er principal méridien.
Desjardins, C.	Kamouraska, Qué.	Chargé du tracé des chemins publics du Manitoba durant la maladie du col. A. G. Forrest.
Doupe, Jos.	Winnipeg, Man. ...	Township 10, rang 17 ; townships 11 et 12, rangs 31 et 32 ; township 13, rangs 29, 30 et 33, O. du 1er principal mérid.
Drummond, Thos .	Montréal, Qué.......	Troisième méridien principal, de la 10e ligne de base à la frontière internationale.
Evans et Bolger....	Belleville, Ont......	Townships 7 et 8, rangs 23 à 26, et township 6, rang 27 O. du 2e principal méridien.
Fawcett, Thomas, J.T.F	Uffington do	Lignes extérieures de townships, entre la 2me et 3e ligne de base, O. du 2e principal méridien.
Forrest, A. G.......	Ottawa do	Tracé des chemins publics du Manitoba.
Garden, G. F.......	Toronto do	Lignes extérieures de townships, entre les 1re et 2e lignes de base, O. du 2e principal méridien.
Garon, L. J..........	Rimouski, Qué......	Township 10, rangs 1 à 10, O. du 2e principal méridien.
Gore, T. S............	Gore's-Landing, O	Lignes extérieures de townships, entre les 3e et 4e lignes de base, O. du 2e principal méridien.
Hamel, Alfred	Québec	Township 14, rangs 1 à 10, O. du 2e principal méridien.
Hart, Milner.	St. Mary's Ont......	Lignes extérieures de townships, entre les 3e et 4e lignes de base, O. du 2e principal méridien.
Hill, John	Rimouski, Qué	Township 22, rangs 1 et 2, et township 25, rangs 5 à 10, O. du 2e principal méridien.
Kains, Thos..........	St. Thomas, Ont...	Lignes extérieures de townships, entre les 5e et 6e lignes de base, O. du 2e principal méridien.
Kerr, Hugh	Co. Annapolis, N.E	Townships 3 à 6, rangs 31 et 32, O. du 2e principal méridien.
Kennedy, Lachlan.	Toronto, Ont.......	Lignes extérieures de township, nord de Fort-McLeod.
Klotz, O.J. J.T.F..	Preston do	Troisième ligne de base, et les méridiens qui la croisent, entre les 2e et 3e principaux méridiens.
Lippé, A. W.........	Montréal, Qué......	Township 23, rangs 13 à 22, O. du 2e principal méridien.
Lucas, Sam. B......	Aylmer do	Arpentages des établissements d'Edmonton.
Michaud, A. F......	Kamouraska, Qué.	Township 13, rangs 1 à 10, O. du 2e principal méridien.
Miles, C. F.	Wingham, Ont. ...	Lignes extérieures de townships dans les townships 19 à 22, rangs 5 à 12, O. du 2e principal méridien.
McAree, John	Toronto do ...	Township 11, rangs 1 à 10 O. du 2e principal méridien.

LISTE des arpenteurs des terres fédérales employés durant l'année terminée le 31 décembre 1881.—*Fin.*

Arpenteurs.	Provinces, etc.	Nature des arpentages faits.
McArthur, Jas......	Aylmer, Qué.	Townships 3 et 4, rangs 28 à 30, et townships 1 et 2, rangs 33 et 31, O. du 1er principal méridien.
McKenna, J. J	Dublin, Ont.........	Township 27, rangs 3 à 10, O. du 2e principal méridien.
McLatchie, John...	Winnipeg, Man. ...	Première et seconde lignes de base, et les méridiens qui les traversent, entre les 2e et 3e principaux méridiens.
McMillan, Jas. A...	London, Ont.	Township 9, rangs 1 à 10, O. du 2e principal méridien.
McPhillips, R. C. .	Winnipeg, Man. ...	do 19, do 3 à 10 do
Morris, John	Perth, Ont...........	Township 1, rangs 13 et 14; township 3, rang 17; townships 3 et 4, rangs 23 et 24; township 6, rang 25, O. du 1er principal méridien.........
Ogilvie, W., J.T.F	Ottawa, Ont.	Quatrième principal méridien, de la 11e ligne de base à la frontière internationale.
O'Hanly, J. L. P...	do	Tracé des chemins publics du Manitoba.
O'Keeffe, D. C......	Hamilton, Ont......	Township 6, rangs 1 à 10, O. du 2e principal méridien, et township 26, rangs 29 et 30, O. du 1er principal méridien.
Pearce, Wm..........	Winnipeg, Man. ...	Cinquième ligne de base, et les méridiens qui la croisent, entre les 2e et 3e princ. méridiens; aussi les lignes extér. de township dans les townships 17 à 20, rangs 21 à 24, O. du 2e P.M.
Poudrier, L..........	Québec	Township 2, rangs 1 à 8, O. du 2e principal méridien.
Rainboth, G. C	Aylmer, Qué.	Lignes extérieures de townships dans les townships 27 à 30, rangs 5 à 12 O. du 2e premier méridien.
Reid, J. L...........	P. Albert, T.N.O.	Lignes extérieures de townships dans les townships 23 à 27, rangs 5 à 12, O. du 2e principal méridien.
Reiffenstein & Small	Ottawa, Ont.	Township 22, rang 26, O. du 1er principal méridien; township 28, rangs 1 2, et township 26, rangs 5 à 10, O. et 2e princ. mér.
Ryley, G. U	Collingwood, Ont.	Lignes extérieures de townships, entre les 5e et 6e lignes de base, O. du 2e principal méridien.
Sinclair et Francis	Strathclair, Man ...	Township 1, rangs 1 à 10, et township 2, rangs 9 et 10, O. du 2e principal méridien.
Sing, J. G...........	Meaford, Ont........	Lignes extérieuree de townships, entre les 3e et 4e lignes de base, O. du 2e principal méridien.
Snow, J. A.	Ottawa, Ont.........	Township 20, rangs 22 et 23; township 21, rangs 24 et 25, O. du principal méridien; townships 25, 26 et 27 A, rangs 13 à 17, O. du 2e P.M.; aussi ceux qui crois. le ruis. de la Q. d'Oiseau
Stewart, John.......	do	Township 8, rangs 1 à 10, O. du 2 principal méridien.
Staunton et Jones.	....	Townships 17 et 18, rangs 31, 32 et 33; townships 25 et 26, rangs 27 et 28, et township 14, rang 33, O. du 1er principal méridien.
Thompson, W. F., J.T.F...............	Cannington, Ont...	Sixième et huitième lignes de base, et les méridiens qui les traversent, entre les 2e et 3e principaux méridiens.
Thomson, A. C	Barrie do ...	Lignes extérieures de townships, entre les 4e et 5e lignes de base, O. du 2e principal méridien.
Traynor, Isaac......	Dundalk do ...	Township 28, rangs 3 à 10, O. du 2e principal méridien.
Unwin, Chas........	Toronto do ...	Examen des arpentages à l'entreprise.
Van Buskirk, Jas..	Dartmouth, N.E....	Tracé du chemin public entre Westbourne et la limite du Manitoba.
Wagner, Wm.......	Ossowa, Man.	Township 11, rangs 25 à 28, et township 25, rangs 26 à 28, O. du 1er principal méridien.
Walsh, T. W........	Simcoe, Ont.........	Township 20, rangs 3 à 10, O. du 2e principal méridien.
Warren, James.....	Kincardine, Ont....	do 5, do 1 à 10 do
Webb, A. C..........	Brighton do ...	Quatrième ligne de base, et les méridiens qui la croisent, du 2e au 3e principal méridien.
Wilson, R. A.	Winnipeg, Man. ...	Township 22, rangs 3 à 10, O. du 2e principal méridien.
Wilson, Hugh.......	Mount Forrest, Ont	do 21 do do
Wilkins, Fred. W., J.T.F.	Belleville, Ont......	do 5 à 8, rangs 29 et 30 O. du 1er principal méridien.
Wolff, Chas. E......	Ottawa do	Lignes extérieures de townships, entre les 2e et 3e lignes de base, O. du 2e principal méridien.

E. DEVILLE,
Chef de la division des arpentages courants.

RAPPORT DE M. F. KING, INSPECTEUR DES ARPENTAGES.

J'ai l'honneur de vous soumettre les aperçus généraux qui suivent sur la contrée que j'ai parcourue pour établir les stations astronomiques.

Je me propose, dans ce rapport, de décrire le pays que j'ai visité entre Qu'Appelle et le 110e méridien, dans le cours des étés 1880 et 1881.

Pour simplifier l'exposé que j'ai à faire, j'ai divisé la contrée en trois districts : De la Qu'Appelle et des Buttes-de-Tondre, (*Touchwood Hills*), au 106e méridien ; du 106e méridien au Ruisseau du Courant (*Swift Current creek*) ; du Ruisseau du Courant au 110e méridien.

Pour rendre plus facile la consulta ion de la carte, je joins à mon rapport une note indiquant les routes suivies par moi en 1880 et en 1881, avec lettres renvoyant au texte.

DE LA QU'APPELLE ET DES BUTTES-DE-TONDRE AU 106E MÉRIDIEN.

(*a*) La bonne qualité de terre que l'on rencontre de la Qu'Appelle aux Buttes-de-Tondre en suivant la route, continue en variant quelque peu jusqu'au lac de la Dernière-Montagne. Cette prairie est presque d'un même niveau, sauf de légères ondulations.

Si on s'éloigne de la route vers l'ouest, les touffes d'arbres deviennent moins fréquentes, et à environ 20 milles à l'ouest de la Qu'Appelle, disparaissent tout-à-fait. A l'ouest de là, il ne se rencontre plus de bois avant d'arriver aux Montagnes-Rocheuses, excepté le long des rivières et dans les ravins, ainsi que dans certains endroits environnés d'un sol trop mauvais pour que les feux des prairies puissent s'y propager. Il y a un peu de bois sur la Dernière-Montagne (*Last Mountain*), et en quantité considérable dans la vallée du lac de la Dernière-Montagne, à la décharge ; mais ailleurs, le long du lac, on ne rencontre pas un arbre.

La seule exception qu'il y ait sous le rapport de la fertilité du sol, à l'est du lac, se trouve à son extrémité nord, qui aboutit à l'extrémité sud de la plaine Alcaline. Il s'agit d'une étendue de six ou huit milles de longueur à l'est du grand ruisseau qui se décharge à la tête du lac, s'étendant au sud jusqu'à environ dix milles de l'extrémité nord du lac.

La partie nord de la plaine de la Dernière-Montagne est peut-être meilleure que la partie sud ; celle-ci est plus graveleuse.

(*b*) A l'ouest du lac de la Dernière-Montagne le sol est également bon, quoique dénué de bois ; à l'exception d'une zone sablonneuse et graveleuse, qui s'étend sur une largeur de vingt milles peut-être, entre la Qu'Appelle et le Petit-Bras (*Little Arm*) et le long de la Qu'Appelle. On ne trouve de bois que dans les ravins de la vallée de la Qu'Appelle, dans le bas de la vallée du Petit-Bras, et dans la vallée d'un de ses tributaires, près du 106e méridien. Plusieurs buttes considérables se rencontrent dans cette région ; la plus haute est la Butte-de-l'Enclos-du-Buffle (*Buffalo Pound Hill*) qui commande une vue étendue sur le coteau, la vallée de la Qu'Appelle, etc.

(*c*) Au sud de la rivière Qu'Appelle la bonne terre s'étend plus loin vers l'oust qu'elle ne le fait au nord, jusqu'au passage du ruisseau de la Mâchoire-d'Orignal (*Moose Jaw Creek*) près du confluent du ruisseau du Tonnerre (*Thunder Creek*). De là le sentier conduisant à l'ouest longe la vallée peu profonde du ruisseau du Tonnerre. Le sol est plus léger que celui qu'on rencontre à l'est du ruisseau de la Mâchoire, d'Orignal, et prend le caractère de côtes de sable près du 106e méridien. Si on suit ce sentier on se trouve en plaine découverte à environ trente milles à l'ouest de la Qu'Appelle. Il y a un peu de bois dans les vallées des ruisseaux des Ossements (*Pile of Bones Creek*), du Liard (*Cottonwood*), et de la Mâchoire-d'Orignal. On trouve du petit bois dans les côtes de sable sur le ruisseau du Tonnerre.

Des deux côtés du ruisseau de la Mâchoire-d'Orignal le sol est très sec. Une plaine unie s'étend de la Qu'Appelle jusqu'au pied du Coteau. Une espèce de brume produite par la chaleur du soleil sur la plaine horizontale fait paraître le Coteau comme couvert d'une épaisse forêt. En l'examinant de plus près, cependant, on s'aperçoit qu'il est absolument dénué de bois, si ce n'est dans les ravins.

DU 106° MÉRIDIEN AU RUISSEAU DU COURANT.

La rivière Qu'Appelle, dans le voisinage du 106° méridien, coule dans une vallée d'un mille ou plus de largeur et d'une profondeur de 150 pieds. Le fond de la vallée est un bas-fond alcalin à travers lequel se découpe le lit tortueux de la rivière, large de dix pieds seulement en cet endroit. Il n'y a pas de bois dans la vallée, excepté sur les rives d'un petit ruisseau, à trois milles à l'est du méridien. Cependant les ravins donnant sur la vallée contiennent du bois dont une partie est de bonne grosseur.

(*d.*) Immédiatement à l'ouest du 106e méridien et au sud de la rivière Qu'Appelle, gisent les collines du Sourcil (*Hyebrow Hills*), composées d'un certain nombre de buttes séparées par de profonds ravins.

Ces ravins sont étroits et âpres, coupés dans une argile blanche où croît le cactus en abondance. Il y a beaucoup de bois dans ces ravins, quelques-uns des arbres ayant plus d'un pied de diamètre. Le vieux chemin de la Qu'Appelle au Coude (*Elbow*), passant immédiatement au sud de ces collines, se dirige vers le nord-ouest en ligne parallèle à la vallée de la Qu'Appelle à travers une plaine très sablonneuse. A quelque distance de là, il entre dans la vallée et traverse les côtes de sable, qui, à la hauteur des terres entre la Qu'Appelle et la Saskatchewan-Sud, remplissent la vallée. Ces côtes de sable, qui sont particulièrement hautes du côté nord de la rivière, continuent jusqu'au Coude, et peuvent facilement s'apercevoir des bords du Coteau dans les temps clairs, apparaissant alors comme une ligne d'or à l'horizon.

(*e.*) Suivant, vers l'ouest, le chemin qui va de la Qu'Appelle aux collines de Cyprès (*Cypress Hills*) *viâ* l'extrémité nord du lac des Vieilles (*Old Wives Lake*), nous traversons le Ruisseau du Tonnerre immédiatement à l'ouest du 106e méridien. Ce ruisseau qui est très-petit et dont l'eau est bonne, prend sa source au sud dans le Coteau.

Le Coteau est ici à environ quatre milles au sud ; dans les ravins qui l'accidentent, on aperçoit des broussailles mais pas de bois exploitable. Le chemin s'en approche graduellement et y arrive après environ dix-huit milles. L'escarpement n'est pas très-défini en cet endroit ; mais vers l'ouest le pays se tourmente et se brise en buttes coniques divisées par de profonds lits de lacs. Après environ sept milles à travers ces âpretés on atteint le sommet, et la contrée prend sa pente vers l'ouest. Nous passons encore plusieurs coteaux, mais ils ont moins de hauteur et plus d'ordre et sont séparés par des vallées de lacs et des terrains plats.

A trente-sept milles du Ruisseau du Tonnerre on arrive à l'extrémité du lac des Vieilles qui gît dans une profonde dépression, en arrière du Coteau, et est entouré d'une grande étendue de terrain plat.

Après qu'on a quitté le sable du Ruisseau du Tonnerre, le sol de la plaine à l'est du Coteau devient bientôt alcalin, bien que parsemé de quelques étangs d'eau douce. On y rencontre cependant des pièces de bonne terre noir sablonneuse.

Au Coteau le sol varie beaucoup, et passe d'une riche terre noire sablonneuse au sable presque pur et au gravier. Dans les grosses collines du Coteau, le sable est graveleux, et plusieurs cailloux se montrent sur les sommets. On rencontre presque partout une herbe riche et abondante. Le terrain plat qui environne la tête du Lac des Vieilles est d'un bon sol de terre sablonneuse.

(*f.*) On peut décrire comme suit la contrée qui s'étend entre cet endroit et le Coude, à 47 milles au nord. Sur plusieurs milles après avoir quitté les côtes de sable du Coude, on continue à trouver le sol très sablonneux, mais il s'améliore à mesure qu'on approche et traverse quelques hauteurs ondulouses qui se trouvent au nord du Coteau.

Après avoir traversé ces éminences, on descend dans une vallée alcaline contenant quelques petits étangs alcalins. Cette vallée, d'environ un demi-mille de largeur et de 50 pieds de profondeur, est bornée au sud par le Coteau.

En allant encore plus vers le sud, on traverse des chaînes de hauteurs s'étendant du sud-est au nord-ouest, jusqu'à ce qu'on arrive aux collines très-hautes et tourmentées qui caractérisent le Coteau. A deux milles de l'extrémité nord du lac des Vieilles, on descend un escarpement raide jusqu'au terrain plat qui entoure le lac. En cet endroit le Coteau est plus âpre, et le sol est inférieur à celui qui se rencontre le long du chemin du ruisseau du Tonnerre, et qui a été décrit plus haut.

(*g.*) J'ai traversé la plaine qui s'étend au pied du Coteau, dans une autre direction encore, vers l'ouest à partir des Buttes du Sourcil.

Dans cette direction la plaine est presque de niveau, d'un sol de qualité généralement passable, mais laissant voir des traces d'alcali dans le voisinage du Coteau.

En franchissant les buttes extérieures dont j'ai déjà parlé, on tombe dans la vallée alcaline qui s'étend le long de la base du Coteau. Traversant la vallée, on suit un vieux chemin qui la longe du côté du sud sur un plateau étroit qui la sépare des buttes du Coteau, jusqu'à ce qu'on arrive à la route principale, qui conduit de Prince Albert aux collines de Cyprès et aux Fourches du Daim, (*Red Deer Forks*) et gravit le coteau près de la rivière Saskatchewan.

La vallée alcaline dont il a déjà été parlé, donne sur un grand plateau alcalin que traverse la Saskatchewan en serpentant vers le nord dans une vallée à falaises abruptes jusqu'à ce qu'on la voie se perdre dans le lointain.

Le confin nord du Côteau porte ici le nom de Buttes de Vermillon. Ces buttes s'élèvent très escarpées presqu'à environ deux cents pieds au-dessus du plateau. Les ravins sont abondamment boisés, quelques arbres atteignant près de dix-huit pouces de diamètre.

(*h*) Suivant la route de Prince-Albert aux Fourches du Daim, à onze ou douze milles du sommet à travers les grosses buttes on arrive à la vallée du Shell-Stone-Creek. Ce ruisseau coule en arrière du côteau, entre le versant de celui-ci et la région onduleuse qui s'étend à l'ouest. A l'endroit où le chemin le traverse, à environ cinq milles de la Saskatchewan, ce n'est qu'une coulée large et sans profondeur, mais à deux ou trois milles au nord il passe au fond d'une gorge étroite et escarpée, dont les côtés ouverts d'un demi-mille au sommet, se rétrécissent en trois degrés jusqu'au lit du ruisseau (presqu'insignifiant à cet endroit), à une profondeur de 300 pieds. Cette vallée contient beaucoup de bois et on y trouve de gros arbres.

Le coteau n'est pas si âpre, et le sol en est beaucoup meilleur qu'aux deux endroits que j'ai déjà décrits; il ne s'y montre pas de sable.

Le chemin, qui, vers le sud-ouest, traverse une plaine onduleuse d'un sol généralement bon et contenant un peu de gravier, bifurque à huit milles de Shell-Stone-Creek. L'embranchement du sud se dirige vers le lac du Roseau (*Reed Lake*), où il se réunit au chemin de qu'Appelle aux Buttes du Cyprès, tandis que l'embranchement du nord, que j'ai suivi, conduit par la voie du passage nord du ruisseau du Courant, au confluent de la rivière du Daim et de la Saskatchewan-Sud, communément appelée Fourche du Daim. Allant vers l'ouest, on traverse encore une contrée onduleuse, confinant à une plaine alcaline qui s'étend vers le sud-est jusqu'à la plaine qui se trouve à l'est du lac du Roseau, puis on arrive à une région montagneuse contenant de nombreux lacs. A vingt-deux milles de la fourche du chemin on arrive au passage nord du ruisseau du Courant, à environ quinze milles de son confluent avec la Saskatchewan.

(*i.*) A son extrémité nord le lac des Vieilles se subdivise en nombre d'étangs alcalins séparés par des marais. Parmi les petites buttes à la tête du lac sont des étangs d'eau douce. En se dirigeant vers l'ouest on quitte la vallée du lac pour gravir des sommets onduleux presque aussi hauts et aussi âpres que le Coteau se succédant sur un parcours de dix milles. La contrée devient ensuite plus plane, avec sol de terre sablonneuse; et cinq milles plus loin on arrive à une plaine d'argile alcaline, qui paraît être celle rencontrée par le chemin nord du Ruisseau du Courant. Un lac alcalin sans profondeur et de plusieurs milles de long, se rencontre au sud du chemin à peu de distance. Après cela, on arrive à une autre plaine de terre sablonneuse. Le sol s'améliore grandement à l'approche du lac du Roseau, à vingt-huit milles du lac des Vieilles. Ici le chemin bifurque, la branche nord conduisant aux fourches du Daim par la voie du passage du ruisseau du Courant, tandis que celle du sud à laquelle se réunit ici la branche sud du chemin de Prince-Albert, se rend aux buttes du Cyprès dans la direction du sud-ouest, par la voie du passage sud du ruisseau du Courant.

(*g.*) Par la branche nord il y a environ quinze milles jusqu'au Ruisseau, à travers une contrée montueuse et rude, s'élevant vers l'ouest, et dont le sol est bon. La vallée

immédiate du ruisseau, est de 120 pieds de profondeur par le baromètre, mais du sommet des hauteurs de chaque côté, à deux ou trois milles de distance, elle est beaucoup plus profonde. Le ruisseau coule rapidement sur un lit de cailloux, en serpentant dans un bas-fond étroit.

Là où il touche la falaise, celle-ci s'élève perpendiculairement quelquefois à des hauteurs de 50 pieds. Les rives contiennent de la sélénite et des nodules de minérai de fer dans de l'argile. Les ravins sont bien boisés, bien que les gros arbres aient été détruits par le feu. Il a été trouvé une souche de 30 pouces de diamètre.

Le cours du Ruisseau du Courant est digne de remarque. Prenant naissance à l'extrémité est des Buttes du Cyprès il coule vers le nord. Après s'être dégagé des buttes, il tourne au nord-est et suit cette direction environ 16 milles, après quoi il se jette abruptement vers le nord et s'ouvre un chemin à travers de hautes élévations. Se dirigeant ensuite vers l'ouest, puis vers le nord, il est traversé par le Passage du nord, continue dans cette direction, et se jette dans la Saskatchewan.

(*k.*) Le lac du Roseau a six ou sept milles de long et deux peut-être de largeur. Son eau est douce. De hautes buttes s'élèvent vers le sud. Le chemin qui conduit aux Buttes du Cyprès longe la rive pendant quelques milles. Partant du lac, le chemin prend une direction sud-ouest à travers un cordon de hauteurs dont le sol est bon, et entre dans la vallée du Ruisseau du Courant, près du coude dont il est parlé plus haut. Le chemin suit la vallée pendant seize milles avant de traverser le ruisseau. En cet endroit, la vallée est loin d'être aussi profonde qu'au Passage du nord. La vallée est d'un sol d'argile alcaline blanche, très sec et offrant peu de végétation.

DU RUISSEAU DU COURANT AU 110ME MÉRIDIEN.

(*l.*) Au Passage sud du ruisseau le chemin qui conduit à Fort-Walsh prend la direction du sud-ouest, le long de la base des hauteurs qui forment le prolongement des Buttes du Cyprès vers le nord. Le sol est très sablonneux et sec. Sur environ vingt-cinq milles on aperçoit des buttes de sable au nord du chemin. Elles constituent l'extrémité est des Grandes Buttes de sable, qui continuent parallèlement avec la base nord des collines du Cyprès jusqu'au 110me méridien. Elles sont séparées des collines du Cyprès par un bas-fond contenant de nombreux lacs, ordinairement alcalins. Le chemin longe ce bas-fond du côté du sud. On ne rencontre pas de côtes de sable du côté sud du bas fond, excepté un petit groupe traversé par le chemin, à quarante et un milles du ruisseau du Courant. A quelque distance de ces côtes de sable, à l'est, le haut escarpement des Buttes du Cyprès s'aperçoit du chemin à quinze milles au sud.

En approchant des collines, le chemin s'élève considérablement, et passe plusieurs ruisseaux de certaine grosseur, qui se déchargent dans les lacs alcalins au sud des buttes de sable. Sur les élévations qui séparent ces ruisseaux, le sol est une terre sablonneuse dont la qualité s'améliore à mesure que l'on gagne l'ouést, tandis que dans les vallées, le sol est blanc et alcalin.

Les vallées des ruisseaux contiennent généralement du bois. C'est le premier bois que l'on rencontre sur la route de Qu'Appelle après avoir passé les côtes de sable du ruisseau [du Tonnerre, et le premier rencontré sur la route de Prince-Albert depuis les Buttes de Vermillon. Le premier ruisseau boisé est à cinquante-cinq milles du ruisseau du Courant.

De ce ruisseau à Fort-Walsh la distance est de soixante et quatre milles, à travers une contrée dont l'âpreté augmente à mesure qu'on approche des collines. On passe la ferme des sauvages à trente milles au nord-est de Fort-Walsh. Quinze milles avant d'arriver au fort, on monte un escarpement raide et pierreux des collines du Cyprès, et à neuf milles plus loin on descend dans la coulée de Six-Milles, dans laquelle coule un ruisseau qui prend naissance au nord des Collines et les traverse. Fort-Wash est situé dans une coulée semblable. Ces vallées sont de cinq ou six cents pieds de profondeur et sont séparées par un plateau élevé. Le sol est bon, mais en raison de la grande élévation de la contrée, les gelées sont fréquentes en été.

Les récoltes de la ferme des sauvages ont été bonnes, mais on peut faire remarquer que la vallée dans laquelle elle est située, est selon les données du baromètre anéroïde, moins élevée que celles des autres ruisseaux qui descendent du versant nord des collines du Cyprès, à part les deux seuls qui l'avoisinent à l'est.

(*m.*) A partir du passage nord du ruisseau du Courant, j'ai franchi sans chemin trente milles de contrée vers le sud-ouest, et j'ai rencontré la route ci-dessus décrite à vingt-cinq milles à l'est des petites côtes de sable.

En partant du sommet de la butte, à l'ouest du ruisseau du Courant, j'ai traversé vers le sud-ouest sept milles de buttes élevées et âpres où j'ai rencontré de nombreux lacs et un excellent sol. En sortant de ces buttes, je me suis trouvé sur une plaine plane et très sablonneuse, accidentée seulement çà et là par quelques hauteurs isolées et abruptes, et je me suis immédiatement dirigé vers une grande colline de sable aperçue à l'horizon.

A vingt et un milles du ruisseau j'ai touché aux collines de sable. Me trouvant arrêté par de hautes buttes de sable jaune, de 80 pieds ou plus de hauteur, j'ai fait un détour au sud et suis tombé dans le chemin principal de Qu'Appelle aux collines du Cyprès, à quinze milles à l'ouest du passage sud du ruisseau du Courant.

La plaine de sable ci-dessus mentionnée s'étend à une distance indéterminée vers le nord-ouest, et confine au sud-est aux hautes buttes qui s'élèvent à l'extrémité est des collines du Cyprès.

(*n.*) Des collines du Cyprès aux Fourches du Daim.

A partir du chemin de Qu'Appelle à la Coulée de Six-milles, la route de Battleford se dirige sur environ trois milles vers le nord le long de la coulée. Elle quitte ensuite la vallée, et passant par-dessus la pointe nord-est, des buttes, traverse plusieurs petits ruisseaux coulant vers l'est dans les larges dépressions du sol au sud des côtes de sable, et de là descend rapidement des montagnes avec une pente de 850 pieds en vingt milles.

A vingt-quatre milles de la route de Qu'Appelle, on traverse un petit ruisseau coulant vers le nord-ouest, venant en apparence de la dépression, mais pas assez considérable pour servir de décharge aux eaux qui se versent dans cette dépression. Ce ruisseau coule vers le nord dans une vallée alcaline, et va se jeter dans le lac des Iles (*Many Islands Lake*) ; la route passe par le milieu de cette vallée.

Le sol est composé de terre sablonneuse, et est propre au pâturage, jusqu'à ce qu'on entre dans cette vallée, dans laquelle on rencontre beaucoup de sauge et de cactus, et peu d'herbe.

A onze milles du Passage du ruisseau, le chemin quitte la vallée. A quelque distance de là on rencontre quelques petites côtes de sable, après quoi la contrée commence à onduler et à s'élever. Ces côtes sont dans la direction du nord-est et offrent de bons pâturages. Il y a très peu d'eau cependant.

Après plusieurs milles de contrée onduleuse on arrive à une plaine de sable plane ; et à quatre-vingts milles de la route de Qu'Appelle on commence à traverser de grosses buttes de sable, qui se succèdent pendant environ neuf milles et font place ensuite à une plaine sablonneuse dont le sol s'améliore vers la vallée de la Saskatchewan, qui commence à sept milles des buttes de sable.

La distance totale de Qu'Appelle au Passage de la rivière est d'environ 98 milles. Il ne se rencontre aucun bois avant d'arriver à la rivière et l'eau est très rare.

La vallée de la Saskatchewan a 200 pieds de profondeur ; le sol est très sablonneux, et on y rencontre des buttes de sable amoncelées par le vent. Une lisière de bois borde la rivière. Le Passage est à environ un mille en aval du confluent de la rivière du Daim.

La vallée de la rivière du Daim est aussi sablonneuse. Il y a une grande quantité de bois dans cette vallée.

Au nord des Fourches, la contrée est sillonnée de coulées, et le sol est alcalin et très pauvre. Ceci ne se rapporte qu'au voisinage des vallées, vu que je ne me suis pas éloigné de celles-ci plus d'un mille ou deux ; mais on me dit que la même qualité de sol se rencontre sur plusieurs milles vers le nord.

(*o.*) Il y a un chemin bien battu entre la fourche du Daim et le Passage nord du ruisseau du Courant. Je n'ai cependant pas parcouru ce chemin, ayant aussitôt passé au sud. En sortant de la vallée, je suis allé dix-huit milles vers le sud-est sur une plaine onduleuse, d'un sol passable de terre sablonneuse ; puis prenant la direction de l'est, j'ai parcouru quarante-trois milles avant d'arriver au chemin dont j'ai parlé ci-dessus.

Près de l'endroit où j'ai tourné vers l'est le sol devient quelque peu sablonneux, et

le sable augmente vers l'est jusqu'à environ vingt milles de cet endroit; à environ deux milles au sud de ma route s'élèvent des côtes de sable qui suivent la direction de l'est et gardent la même distance pendant quatorze milles, puis s'éloignent vers le sud-est, tandis que le sol que nous traversons s'améliore grandement.

Près du chemin s'élèvent des buttes qu'il suit dans la direction du sud-est. Le chemin longe le bord du sommet plat de cette élévation qui s'abaisse en une profonde coulée au fond de laquelle court un petit ruisseau. Les ravins profonds qui donnent sur cette coulée contiennent un peu de petit bois.

Le chemin passe bientôt ce ruisseau et traverse une pleine unie qui s'étend à l'est.

A vingt-six milles de l'endroit où j'ai pris le chemin, celui-ci traverse une chaîne de hauteurs, après quoi viennent vingt-deux milles de contrée onduleuse accidentée par une ou deux cordons d'élévations. Après cela huit ou neuf milles de contrée âpre et montueuse parsemée de lacs, amènent l'explorateur au Passage nord du ruisseau du Courant.

Le Passage est à 57 milles de l'endroit où j'ai pris le chemin, et à 119 du passage de la Saskatchewan. Il n'y a pas de bois entre la Fourche et le ruisseau du Courant, excepté dans les ravins qui donnent sur la grande coulée. La contrée est très sèche, excepté pendant les trente derniers milles.

Des deux côtés de la Grande-Coulée, la plaine, qui est unie, est d'un sol d'argile, profondément coupé par les ornières du chemin et les crevasses produites par la gelée. L'herbe est en abondance, mais il y a très-peu d'eau.

Au delà de la chaîne de hauteurs, la contrée qui ondule vers l'est, de même que les buttes qui bordent le ruisseau du Courant, sont d'un sol très-riche, et abondent en lacs et en étangs.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

On trouve de la houille dans toutes les profondes coulées des Collines du Cyprès.

A l'extrémité est de ces collines, on en trouve dans les coulées donnant sur le ruisseau du Courant. Il ne s'en trouve cependant pas dans le ruisseau, ni à l'un ni à l'autre des deux endroits où les chemins le traversent.

Une veine de houille se trouve dans la pente de la Coulée-de-Six-Milles.

A la fourche du Daim, on trouve sur les barres de sable, de la houille, qui parait y avoir été apportée par les flots de la rivière du Daim. A l'est du ruisseau du Courant, je n'en ai rencontré que dans un seul endroit. En 1880, en voyageant le long de la vallée de la Qu'Appelle, parmi les buttes de sable, près de la hauteur des terres, je passai un petit ruisseau venant du Côteau, au sud. Dans ce ruisseau, un de mes aides ramassa un petit morceau de houille de transport qui brûla avec éclat, mais je ne pus en trouver davantage, ni déterminer d'où ce morceau venait. En 1881, je passai le même ruisseau au niveau de la prairie près du Côteau, et n'y trouvant aucun signe de houille, j'en vins à la conclusion que ce morceau de houille était venu des bords de la vallée de la Qu'Appelle et non pas du Côteau.

Routes suivies en 1880 et 1881 :—

EN 1880.

Milles.		Lettre de renvoi.
55	De Qu'Appelle au pied du lac de la Dernière-Montagne.....	*a*
58	Du pied du lac au 106e méridien, près des Buttes du Sourcil.	*b*
38	Des Buttes du Sourcil au Coude de la Saskatchewan.........	*d*
47	Du Coude de la Saskatchewan au lac des Vieilles............	*f*
28	Du lac des Vieilles au lac du Roseau........................	*i*
24	Du lac du Roseau au passage sud du Ruisseau du Courant..	*k*
119	Du passage sud du Ruisseau du Courant à Fort-Walsh.......	*l*

EN 1881.

48	De Qu'Appelle aux Buttes de Tondre..............................	*a*
69	Des Buttes de Tondre à la tête du lac de la Dernière-Montagne	*a*
68	De la tête du lac de la Dernière-Montagne au 106e méridien près des Buttes du Sourcil..............................	*b*

Milles.		Ref.
48	Des Buttes du Sourcil aux Buttes de Vermillon...............	*g*
42	Des Buttes de Vermillon au passage nord du Ruisseau du Courant	*h*
30	Du passage nord du Ruisseau du Courant, à travers la contrée, vers le sud-ouest jusqu'au chemin de Qu'Appelle à Fort-Walsh..	*m*
104	Du chemin de Qu'Appelle à Fort-Walsh jusqu'à Fort-Walsh.	*l*
104	De Fort-Walsh jusqu'aux Fourches du Daim....................	*n*
118	De la Fourche du Daim au passage nord du ruisseau du Courant..	*o*
15	Du passage nord du ruisseau du Courant au lac du Roseau.	*j*
28	Du lac du Roseau au lac des Vieilles..............................	*i*
37	Du lac des Vieilles au Ruisseau du Tonnerre, 106e méridien.	*e*
114	Du Ruisseau du Tonnerre à Qu'Appelle	*c*

Stations astronomiques principales.

Date des observations.	Numéro de la station.	Endroit.	Latitude.	Erreur probable de latitude.	Longitude.
			° ′ ″	″	° ′ ″
Août 1875	1	Près de la barre de fer sur la 4e ligne de correction à 12 milles à l'est du 1er méridien................	49 53 06·40	....	97 10 41·51
Juill. 1876	2	Sur le 102e méridien, près de la 5e base................	50 22 21·85	0·38	102 00 00
Août et sept. 1876	3	Battleford..	52 42 38·69	0·21	108 16 59·02
Août 1877	4	Sur le 106e méridien sur le chemin de Carlton......	52 34 32·69	0·26	106 00 00
Sept. et oct. 1877	5	Fort Edmonton, sur la côte près du fort..................	53 31 59·16	0·16	113 30 28·6
Juill. 1878	6	Sur le bord de la rivière près de Fort-Pitt............	53 34 05·28	0·19	109 47 10
Juill. 1879	7	Au nord du Lac-la-Plume..................................	52 04 55·88	0·16	104 18 14·02
Août 1879	8	Sur la 12e ligne de correct. près de la riv. Carrotte	53 04 02·38	0·17	104 52 28·33
Août 1879	9	Sur la 10e base près du ruiss. de la Butte de l'Aigle	52 11 07·45	0·17	107 24 06·24
Août et sept. 1879	10	Près du point d'intersection de la 11e base et du 110e méridien.	52 32 15·46	0·21	109 58 39·45
Sept. 1879	11	Sur la 14e base à l'ouest du 110e méridien............	53 35 58·30	0·19	111 34 58·53
Mai 1880	12	Au 102e méridien sur la route d'Ellice aux Buttes de Tondre (*Touchwood*).	50 42 29·74	0·09	101 59 56·77
Juin 1880	13	Aux casernes de la rivière du Cygne (*Swan River*).	51 54 21·51	0·16	101 57 16·75
Juin 1880	14	Près de la rivière au Sable-Blanc (*Whitesand River*) près des Buttes du Castor (*Beaver Hills.*)	51 38 40·70	0·26	103 07 57·58
Juill. 1880	15	Près de Fort-Qu'Appelle, dans la vallée..............	50 46 15·51	0·08	103 48 02·69
Août 1880	16	Au ruisseau des Saules (*Willow Creek*) près de Fort-Macleod.	49 45 20·64	0·21	113 24 00·04
Sept. 1880	17	Sur le 114e méridien, près de Fort-Calgary..	51 01 55·71	0·29	114 00 00
Oct. 1880	18	A Edmonton, dans la vallée................................	53 32 02·49	0·27	113 30 39·95
Juin 1881	19	Près de la mission des Buttes du Tondre	51 18 31·27	0·25	104 15 55·17
Juill. 1881	20	Dans la vallée de la Qu'Appelle, près du 106e mér.	50 52 59·58	0·23	105 59 21·55
Juillet et août 1881	21	A deux milles au nord du confluent du Daim	50 57 57·62	0·22	109 56 04·08

EXTRAIT DU RAPPORT DE M. MONTAGUE ALDOUS, I. T. F., SUR L'ARPENTAGE DES LIGNES EXTÉRIEURES DE BLOCS DANS LE DISTRICT DE LA RIVIÈRE A L'ARC, (*Bow River*).

Mes travaux de cette saison m'ont fait passer presque tous les townships qui se trouvent entre Morleyville et la frontière internationale, distance de 170 milles. Je suis fermement convaincu de la grande valeur de cette partie du territoire du Nord-Ouest comme pâturage. La richesse de ces herbages ne saurait faire de doute, et je suis d'avis que cette petite partie du territoire est capable de supporter au moins un demi-million de bestiaux.

Je vais décrire en détail le caractère de la contrée que j'ai traversée dans mes travaux, en commençant par le nord, au point d'intersection de la 7me base et du 5me principal méridien. A l'ouest de ce point le rang 1 est une prairie onduleuse sèche, à sol léger et sablonneux, composé en certains endroits d'une forte proportion de gravier, surtout du côté ouest du rang, où la ligne passe sur la crête d'un mamelon appelé le Nez (*the Nose*). C'est dans ce rang que l'on passe le ruisseau du Nez. C'est un petit ruisseau de bonne eau et large de 10 à 20 pieds. La végétation est bonne.

Le long de la ligne de base sur le rang 2, la contrée a beaucaup de similitude avec celle que l'on vient de traverser; le sol est léger et graveleux. Dans la vallée de la rivière de l'Arc qu'on passe dans ce rang, il y a de beaux terrains plats qui feraient je crois d'excellentes fermes. La contrée est très rude et àccidentée de coulées qui donnent sur la rivière de l'Arc.

Après avoir fait un mille ou deux dans le rang 3—qui ressemble au rang 2—on arrive à une magnifique et riche terre à pâturage qui s'étend à travers les rangs 3 et 4. Le sol est une riche terre noire sablonneuse et est couvert d'une puissante végétation. A l'époque de l'arpentage—le 27 juillet—l'herbage, mêlé de pois et de vesces, était presque partout à mi-jambe. Cette étendue de terre est parsemée de nombreux étangs, et en certains endroits on y trouve des arbustes, et çà et là des groupes de trembles.

A l'ouest du rang 4 on passe le Ruisseau du Saut-de-l'Etang, (*Jumping Pond*) où coule une belle eau claire, descendant des montagnes. Ce ruisseau est d'environ 1 chaîne de longueur et 1 pied de profondeur. Ses rives escarpées sont de schiste gris, et dans la vallée croissent le tremble et le peuplier baumier. La truite est très abondante dans le ruisseau. Mes aides prirent bon nombre de pièces variant de 1 à 3 livres.

Vers le sud, sur le méridien qui sépare les rangs 4 et 5, on sort de la prairie et entre dans une contrée en partie boisée.

Sur les quatre premiers milles on rencontre des bouquets de trembles et de saules, et un peu d'épinette blanche au passage du ruisseau du Saut-de-l'Etang. Le reste de la distance est plus boisé et marécageux. A l'exception des parties marécageuses le sol est excellent.

En allant vers l'est à travers le rang 4, entre les townships 23 et 24, la contrée jusqu'à la rivière du Coude (*Elbow river*) est en partie boisée et marécageuse. Au passage de la rivière il y a une lisière d'environ 20 chaines de bon bois d'épinette blanche qui paraît se prolonger sur une certaine distance en amont de la rivière. A l'est de celle-ci on arrive à un riche sol de terre franche couvert d'arbustes, qui s'étend au-delà du rang. Le Coude est une rivière claire et rapide qui descend des montagnes. Elle a environ deux chaînes de large et son lit est graveleux. Comme tous les cours d'eau de cette région, elle contient de la truite en abondance.

En descendant vers le sud le méridien qui sépare les rang 3 et 4, dans le township 23, les quatre premiers milles sont couverts de saules en broussailles; quelques hauteurs offrent du tremble sec; les deux autres milles gravissent très rapidement un des contreforts des montagnes, fortement boisé de tremble, de saule, et d'un peu d'épinette blanche. Le sol y est partout très bon.

Le long de la 6e ligne de correction, dans le 3e rang, la contrée baisse rapidement, et est pour la plus grande partie couverte d'arbustes et de bois chablis; le sol

est léger et sablonneux du côté de l'ouest, mais en approchant du ruisseau du Poisson (*Fish Creek*) il s'améliore. Partout le pâturage est excellent. Le ruisseau du Poisson est clair; il a environ une chaîne de large et un pied de profondeur. La truite n'y est pas aussi abondante que dans quelques-uns des autres cours d'eau.

Le long du méridien qui sépare les rangs 2 et 3, dans le township 22, le sol est une riche terre sablonneuse brune, et la végétation est partout luxuriante; la contrée est bien arrosée par plusieurs petits ruisseaux et étangs. Vers le milieu du township il y a des bouquets de trembles d'une bonne grosseur. La contrée est montueuse en cet endroit.

Traversant le township 21, la contrée présente beaucoup le même caractère; il y a moins d'arbrisseaux et de broussailles, et plus d'étangs; quelques-uns de ceux-ci sont entourés de prairie à foin. Le bras nord du ruisseau du Mouton (*Sheep Creek*) traverse ce township. C'est un cours d'eau rapide et clair, d'environ 70 pieds de largeur.

La 6e ligne de base, entre les rangs 1 et 2, traverse une contrée à découvert et montueuse, dont le sol est en général d'excellente qualité et la végétation bonne La terre est humide et pleine de sources—trop abondantes pour l'agriculture. Plusieurs petits cours d'eau nés dans les montagnes et se jetant dans le ruisseau du Mouton passent en cet endroit.

Les trois premiers milles du méridien qui sépare les rangs 2 et 3, au sud de la 6e ligne de base nous font traverser une haute butte—un des éperons des montagnes—couverte de tremble, de saule et d'épinette blanche ; sur le reste de la distance la contrée s'abaisse jusqu'au bras sud du ruisseau du Mouton et est plus à découvert. Le sol est une terre sablonneuse.

Le bras sud du ruisseau du Monton est un beau cours d'eau rapide d'environ 100 pieds de largeur, et contient de la truite en abondance.

Continuant vers le sud à travers le township 19, on se trouve dans une magnifique étendue de province ondulée et découverte, dont la végétation est luxuriante et dont le sol consiste en une riche terre noire. Du côté sud de ce township on passe la tête du ruisseau de la Langue (*Tongue Creek*) ; c'est un petit cours d'eau d'environ 4 pieds de large et un de profondeur. Il ne descend pas des montagnes et ne contient pas de truite.

Sur l'étendue des townships 17 et 18, et entre les rangs 2 et 3, la contrée est à découvert, très âpre et montueuse. Les sommets sont pierreux et graveleux, mais dans toutes les vallées qui séparent les hauteurs le pâturage est excellent. Du côté nord du township 18 on passe la Haute-Rivière, et du côté sud du township 17, le bras sud de cette rivière. Le bras nord ou bras principal, est un puissant et rapide cours d'eau de deux à quatre chaînes de largeur, coulant—à l'endroit où notre ligne la traverse—dans une gorge de roc, environ 50 pieds au-dessous de la plaine environnante. Le bras sud est un petit cours d'eau rapide d'environ une demi-chaîne de largeur. Il y a du tremble et du liard dans les deux vallées, et à quelques milles en amont de notre ligne, sur le bras nord, se trouve de l'épinette blanche. Je regarde le bras de cette rivière comme le plus riche en truite de tous les cours d'eau du versant est des montagnes.

Le long de la 5e base, traversant les rangs 1 et 2, la contrée est montueuse et à découvert; les sommets sont graveleux, mais les vallées offrent un bon sol et d'excellents pâturages.

Vers l'est du 5e principal méridien, le long de la 5e base jusqu'au méridien extérieur, rangs 24 et 25, à l'ouest du 4e principal méridien, sur une distance de plus de 30 milles, la nature de la contrée est partout la même : plaine onduleuse et sèche. A l'époque de l'arpentage—10 août—nous n'y avons trouvé d'eau que dans le ruisseau des Maringouins (*Mosquito Creek*) et la petite rivière de l'Arc (*Little Bow River*). Jusqu'à douze milles à l'est du principal méridien, le pâturage est excellent; à l'est, à mesure qu'on avance dans les plaines, la végétation devient rare par endroits et souffre du manque d'eau. Le ruisseau des Maringouins est un petit cours d'eau lent, large de quatre à six verges, coulant dans une petite vallée d'environ 20 pieds au-dessous du niveau de la prairie. La petite rivière de l'Arc, à l'endroit où elle est

traversée par le 5e base, est un très petit cours d'eau, ou pour mieux dire une suite de petits lacs—coulant indolemment dans une vallée d'environ un demi-mille de largeur et 80 pieds de profondeur. L'eau dans l'un et l'autre de ces cours d'eau est bonne.

Le long du méridien extérieur, vers le sud, entre les rangs 24 et 25 et entre la 4e et la 5e base, la contrée a le même caractère que celle que je viens de décrire : plaines sèches, onduleuses, tout à fait dénuées d'eau ; la végétation, bien qu'abondante en plusieurs endroits, est desséchée. La petite rivière de l'Arc est encore traversée par cette ligne, entre les townships 13 et 14, et c'est la seule eau rencontrée dans les 25 milles que je viens de décrire.

Les dix premiers milles de la 4e ligne de base, à partir du 5e principal méridien vers l'est jusqu'au méridien extérieur qui sépare les rangs 24 et 25, sont sur les Buttes du Porc-épic (*Porcupine Hills*). La contrée est très montueuse, et, excepté sur les sommets, le sol est bon et la végétation excellente. Le long du principal méridien, et sur quelques milles à l'est, sur la base, il y a des bois considérables d'épinette blanche et de pin.

A mesure que ces buttes s'avançent vers le sud le bois augmente en quantité, mais je ne pourrais dire jusqu'à quelle mesure, non plus que rien de sa qualité, parce que je n'ai pas eu occasion d'explorer les lieux. Du pied des buttes au ruisseau du Saule, distance d'environ quatre milles, la contrée est comparativement plane, le sol quelque peu graveleux et le pâturage bon.

Après avoir passé le ruisseau du Saule—large d'environ une chaîne, et dont l'eau claire descend des montagnes en courant rapide,—ou entre dans une plaine sèche et onduleuse s'étendant jusqu'au méridien extérieur. Sur cette plaine le pâturage est généralement bon, et on rencontre quelques mares d'eau de surface. Le sol est de bonne terre sablonneuse, mais très sec et cuit. Je ne crois pas qu'il y tombe assez de pluie pour l'agriculture.

A partir de la 4e base vers le sud le long du méridien intérieur, entre les rangs 24 et 25, la plaine est sèche et plane, et continue ainsi jusqu'à la rivière du Vieux (*Old Man's river*). Le sol est une terre légère et sablonneuse, et le pâturage est passable. La rivière du Vieux est rapide et sa largeur est de 3 à 5 chaînes; la vallée est d'environ 100 pieds de profondeur et large d'un demi-mille; elle est boisée de tremble, de liard et de saule. Après avoir passé la rivière du Vieux, on traverse une plaine sèche et plane sur un parcours d'environ douze milles jusqu'à la rivière du Ventre (*Belly River*) ; le pâturage est bon. Une des lignes traverse la rivière du Ventre à l'endroit connue sous le nom de Slide-Out. Il y a établis dans la vallée en cet endroit plusieurs fermiers qui ont cent acres de terre ou plus clôturés et cultivés. Leur récolte n'a pas été très-bonne cette année. Le sol est d'argile alcaline, et je considère que cette localité est mal choisie pour l'agriculture. La rivière du Ventre est quelque peu semblable à celle du Vieux, et d'à peu près le même volume. Sa vallée est aussi boisée de tremble et autres bois mous.

En continuant vers le sud on passe encore deux fois la rivière du Ventre. Après avoir traversé cette rivière pour la troisième fois, et à environ trois milles au nord de la 2e ligne de correction, on arrive à l'agence des Gens-du-Sang. Ceux-ci sont campés dans un grand terrain plat entre la Butte du Ventre et la rivière. Le site est pittoresque, mais la qualité du sol est très inférieure.

La Butte du Ventre est haute. Du côté de la rivière ses flancs d'argile sont escarpés, tandis que du côté du sud-est son versant s'abaisse graduellement jusqu'au niveau de la prairie. Tout près, entre les rivières Kootanie et du Ventre, à un endroit appelé Stand-Off, il y a plusieurs fermiers et éleveurs, qui, plus heureux que leurs voisins de Slide-Out, ont eu cette année de très bonnes récoltes ; mais ici le sol de même que le poste sont beaucoup meilleurs pour l'agriculture.

A partir de la 2e ligne de correction sur la rivière Sainte-Marie vers le sud, s'étend une plaine onduleuse au sol d'argile. Le pâturage est généralement bon. La rivière Sainte-Marie a trois ou quatre chaînes de largeur, et est très rapide ; la vallée est d'environ 80 pieds de profondeur et contient très peu de bois.

Dans les townships 3 et 4 la prairie est plane ; et le sol est généralement bon, ainsi que le pâturage.

Dans le township 2, après le troisième passage de la rivière Sainte-Marie la contrée devient plus montueuse, le sol est meilleur et le pâturage excellent; il y a aussi de nombreux petits lacs et étangs. Ce méridien touche la frontière internationale sur le sommet d'une haute montagne de pierre que je crois être cinq ou six cents pieds au-dessus du niveau de la rivière Sainte-Marie.

Je vais à présent décrire le bloc de 24 milles, qui s'étend entre la 2e et la 3e ligne de base et à l'ouest du méridien extérieur qui sépare les rangs 24 et 25, commençant à l'intersection de ce méridien et de la 3e ligne de base. Vers l'ouest, dans les rangs 25 et 26, jusqu'au passage de la rivière du Vieux, la contrée est une plaine sèche onduleuse; le sol est léger et sablonneux, et par endroits très-graveleux; le pâturage est assez bon.

Au-delà de la rivière du Vieux et sur le rang 27, le sol est pauvre et graveleux et la végétation quelque peu rare. Au rang 28 on commence l'ascension des Buttes du Porc-Epic; sur la largeur de ce rang, la contrée est montueuse et le sol en général graveleux et pierreux; dans les vallées qui séparent les hauteurs, il y a de la bonne terre et de l'excellent pâturage, mais en général le sol est léger et la végétation pauvre.

En allant vers le sud à partir de la 3e base entre les rangs 28 et 29, la contrée baisse rapidement sur environ quatre milles; sur les six milles qui suivent jusqu'à la rivière du Vieux, la contrée est plane; sur tout ce parcours le sol est léger et le pâturage est passable.

Une des lignes traverse la rivière du Vieux et le Pincher-Creek, à peu de distance de leur confluent, ainsi qu'une ferme appartenant à M. Lee. Le sol de la vallée où se trouve cette ferme, est de bonne qnalité, et son propriétaire réussit généralement à faire de belles récoltes. Quand je suis passé par cet endroit, le 10 septembre, j'ai examiné sa récolte de l'année: le blé était pauvre, l'avoine passable, le maïs pauvre, les navets pauvres. Il a une excellente laiterie dans laquelle étaient quatre ou cinq cents livres de très bon beurre, qu'il vend facilement à 50 cents la livre. Pincher-Creek est un ruisseau clair et rapide de 20 à 30 pieds de large.

Au nord de Pincher Creek jusqu'à la 2e ligne de correction, ainsi que dans le township 6, le sol, en général, est pauvre, en quelques endroits graveleux et pierreux, et dans d'autres argileux et dur. Le pâturage est partout bon.

Dans le township 5, la contrée n'est pas de la même nature, la surface est plus onduleuse et il y a de nombreux petits étangs. Le sol est de riche terre noire et la végétation luxuriante; il en est ainsi jusqu'à la 2e ligne de base.

Le long de la deuxième ligne de base, vers l'est, sur la largeur du rang 28, la contrée est également riche. Sur la largeur des rangs 27 et 26, le sol, bien que moins fort, est cependant bon et le pâturage est excellent. Sur le rang 25, le sol est léger et contient beaucoup d'argile et de gravier; le pâturage est passable. Avec la 2e ligne de base, on passe la rivière Kootanie et celle du Ventre, qui se ressemblent beaucoup en volume et en caractère général. Ce sont deux cours d'eau rapides, de deux ou trois chaînes de largeur, bordées de bois mou dans les vallées. Ceci termine la description de la contrée traversée par les lignes principales de l'arpentage.

Le 29 juillet, j'ai fait une courte exploration de la contrée à partir de notre ligne d'arpentage, à l'ouest jusqu'à Morleyville, et en remontant la rivière de l'Arc jusqu'au confluent de la Kanaskis. Suivant le chemin à partir de la 7e base, à travers les rangs 5 et 6 jusqu'à Morleyville, la contrée est montueuse et en partie boisée, le sol est passable et le pâturage est bon. De Morleyville au confluent de la Kananskis, en suivant la vallée de la rivière à l'Arc au sud, le sol est léger et graveleux et la végétation pauvre.

Le 7 septembre je laissai mes gens sous les ordres de mon premier adjoint, et tandis qu'ils établissaient la deuxième ligne de base à l'ouest du méridien extérieur entre les rangs 24 et 25, j'ai fait une exploration vers l'ouest à partir d'un endroit du méridien à quatre milles au nord de la frontière le long de la frontière jusqu'aux lacs Koutanie, et de là vers le nord le long de la rivière Koutanie à l'ouest, jusqu'à la 2e ligne de base. Cette exploration me permet de tracer avec une certaine précision la situation de certains cours d'eau, et de déterminer d'autres particularités géogra-

phiques jusqu'à présent restées dans l'incertitude, ainsi que de faire rapport sur la nature du sol et de l'herbage de l'extrême sud-ouest du territoire du Nord-Ouest. Le long de la ligne explorée, qui est indiquée par une ligne ponctuée rouge sur la carte qui accompagne ce rapport, le sol est généralement bon et le pâturage excellent. Au sud de cette ligne, à la tête du ruisseau de Lee, sur le versant nord de la Montagne du Chef, et à la tête de la rivière du Ventre, ainsi que sur les contreforts entre la Montagne du Chef et les lacs Kootanie, il y a de beau bois. Il en a été beaucoup détruit par le feu, mais il reste encore comparativement de grandes quantités de bonne épinette.

A l'ouest de la rivière Kootanie et au nord des lacs Kootanie jusqu'à la 2e base, se trouvent quelques-uns des plus beaux pâturages qu'on puisse rencontrer dans ce district; la contrée est onduleuse, et arrosée par des cours d'eau et des étangs; le sol est excellent et la végétation des plus luxuriantes. Je suis d'opinion que le bloc non arpenté situé au sud de la 2e ligne de base et à l'ouest de la rivière Sainte-Marie jusqu'à la base des montagnes, est une des plus belles contrées à pâturages que l'on puisse trouver.

Une grande partie de la contrée que j'ai décrite ici comme plaine sèche et onduleuse et de qualité inférieure, sous le rapport du sol et de la végétation, ne saurait être ainsi considérée qu'en comparaison avec les terres particulièrement fertiles du voisinage immédiat des montagnes. L'herbage de ces plaines, bien qu'inférieur en quantité et en qualité à celui des terres mieux arrosées qui avoisinent les montagnes, ne laissera pas de contribuer grandement au succès de l'industrie de l'élève dans cette partie du pays. Quand vient le 1er septembre, grâce à la grande sècheresse des plaines (où l'on ne rencontre guère d'eau après le 1er août) le soleil et le vent ont séché l'herbe en lui conservant ses sucs; cette herbe reste sur pied pour servir d'aliment aux animaux pendant l'hiver. Dans cet état l'herbe ne se détériore pas à la gelée, et n'étant pas très longue elle n'est pas abattue et pourrie par la neige de l'hiver; de sorte qu'au commencement du printemps, à la saison la plus critique pour le bétail, cette herbe est encore aussi nutritive que dans le mois de septembre. Une bonne partie de la riche contrée dont la végétation est à mi-jambe au mois de juillet, est comparativement sans valeur pour les bestiaux en hiver. Le sol étant riche et la terre humide, l'herbe reste verte jusqu'à l'hiver; alors la gelée la tue, et la première neige l'abat, puis elle pourrit et devient sans valeur comme pâture. D'un autre côté l'herbe courte des plaines ne souffre pas; la neige est fondue et poussée dans les ravins par les vents du sud-est connus sous le nom de *chinooks*, et l'herbe, restée à découvert, garde presqu'entièrement sa valeur pendant toute la saison.

Rapport de O. J. Klotz, I. T. F., sur l'arpentage de la 3e ligne de base.

Conformément aux instructions que j'ai reçues, j'ai poussé la 3e ligne de base à l'ouest du 2nd méridien principal et établi les méridiens qui la traversent.

Dans le rapport qui suit, je décris les rangs et les townships par ordre des travaux; j'ajoute quelques observations sur l'aspect géologique du district et fais un court résumé du tout.

Le long de la troisième ligne de base, à partir du 2e principal méridien sur la largeur des rangs 1 et 2, la contrée est une prairie onduleuse de bon sol arable, et parsemée d'élévations couvertes de tremble et de nombreux marais, dont plusieurs produisent du foin; nombre de bon ruisseaux la traversent dans la direction du midi. Sur les hauteurs le sol est quelque peu graveleux et parsemé de cailloux.

Sur le rang 3 on arrive aux contreforts de la montagne de l'Orignal. Ces hauteurs sont nues; on ne trouve du bois (du tremble et du bouleau) que dans les profonds ravins. Le long de la ligne de base, sur la longueur des rangs 3 et 4, le terrain est trop tourmenté et pierreux pour la culture, mais pourrait servir d'excellent pâturage pour des moutons. Les collines et les petits lacs aperçus ça et là donnent à la contrée un aspect tout pittoresque.

Le méridien qui sépare les rangs 4 et 5, traverse dans les townships 8 et 7, une prairie légèrement ondulée, dont le sol de terre franche repose sur un sous-sol de glaise. La même ligne traverse le ruisseau de la montagne de l'Orignal et un autre

cours d'eau ; l'eau de ces deux ruisseaux est bonne ; le premier est tout à fait rapide, et large de 50 chaînons.

Les prés à foin sont aussi nombreux. Le voisinage de la Montagne de l'Orignal (*Moose Mountain*), où le bois abonde, donne à ces deux townships beaucoup de prix pour l'agriculture.

Vers le nord, le même méridien passe, dans les townships 9 et 10, par l'extrémité ouest de la montagne de l'Orignal et presqu'entièrement à travers du bois et du brûlé. Le bois est de qualité quelque peu inférieure, consistant en tremble et en bouleau, et peut fournir du combustible et des perches de clôture. Tandis que dans la prairie l'eau est généralement bonne, il n'en est pas ainsi des bois, où les marais, les étangs et les lacs abondent ; les plus grands de ces lacs sont peuplés de gros et bons poissons.

Revenant à la 3e ligne de base à partir de la 3e ligne de correction, nous avons passé par la réserve du Croupion-de-Faisan (*Pheasant Rump*) et de l'Homme-de-la-Mer (*Ocean Man*), et y avons trouvé la terre excellente, comme le démontraient les belles récoltes que nous y avons vues, et qui cependant seraient de beaucoup plus considérables si ce n'était le nombre de paresseux parmi ces sauvages, qui devraient cultiver et pourvoir à leur propre subsistance.

Avec le rang 5, à l'ouest de la ligne de base, on entre dans les grandes plaines de la Souris. Sur des milles et des milles cette prairie presque plane s'étend tout à fait dénuée de bois. Bien que nous nous attendions à trouver l'eau rare, nous y avons rencontré de la bonne eau en abondance. Le sol est favorable à l'agriculture dans les rangs 5, 6, 7 et 8.

Le township 10, le long du méridien qui sépare les rangs 8 et 9, est parsemé de cailloux, et il s'y élève quelques buttes graveleuses.

Sur la largeur des rangs 9, 10, 11 et 12, le long de la base, la prairie continue à être légèrement onduleuse et son sol est bon ; l'eau abonde dans les marais ; on y trouve des pièces à foin s'étendant jusqu'à cinquante acres de superficie.

Le long du méridien qui sépare les rangs 12 et 13, au sud de la 3e base, dans les townships 8 et 7, la contrée devient plus sèche, la végétation n'est plus aussi luxuriante, le sol est plus dure, le sous-sol est d'argile blanchâtre et dur, l'eau est plus rare, et pour la première fois on rencontre du cactus (*Opuntia Missouriensis*) ; cette plante règne généralement là où peu d'autres ne réussissent.

Le même méridien vers le nord traverse, dans le township 9, de la bonne terre où l'eau n'est pas rare. Dans le township 10, qui avoisine le dernier, le sol est quelque peu plus léger et plus sec.

En poussant la 3e base vers l'ouest sur la largeur du rang 13, nous traversons une terre passable où l'eau est plus rare ; dans le rang 14, le sol est de qualité quelque peu inférieure, comparé au riche sol de la montagne de l'Orignal. Le sol est généralement par mottes et âpre, il y a plus de pierre qu'il n'est à désirer, et les marais sont presque tous secs. Plusieurs endroits arides étaient couverts de cacti.

Dans le rang 15 le sol est semblable à celui qui se rencontre dans le rang ci-dessus décrit. On y trouve un certrain nombre de prés à foin.

N'ayant vu ni arbrisseaux ni arbres depuis plusieurs semaines, nous fûmes agréablement surpris un bon matin, en traversant le rang 16 le long de la ligne de base, de voir du bois en avant de nous, au nord et au sud de la ligne, mais avant que j'aie eu le temps d'aller chercher le télescope à la tente pour mieux le voir, la surprise s'était changée en désappointement. Le bois avait disparu au nord de la ligne. C'était un mirage. Pendant toute la journée, qui fut d'une chaleur excessive, des touffes d'arbres apparurent et disparurent à l'horizon ; ils n'étaient pas renversés. Dans ce rang, la terre est très plane, mais rude et crevassée, et couverte de petite herbe courte. Nous traversâmes un marais (sec en été) de plusieurs milles acres d'étendue. Nous ne rencontrâmes pas d'eau dans ce rang avant d'arriver au ruisseau de l'Erable (*Maple Creek*), qui n'est pas un cours d'eau, mais n'est qu'une suite de mares.

Ce ruisseau est de nouveau traversé à environ un mille au sud de la ligne de base, sur le méridien qui sépare les rangs 16 et 17 ; il se trouve en cet endroit bordé de bois, consistant en buis, frêne, orme et cérisier, et d'une luxuriante végétation de

houblon, égal sinon supérieur au houblon cultivé, en hauteur et en force; il s'y trouve aussi plusieurs autres plantes grimpantes et rampantes. Plus au sud, on traverse plusieurs vallées dont les cours d'eau sont à sec. Vers le sud du township 7, on atteint la hauteur des terres et on aperçoit le côteau du Missouri au sud; de sorte qu'une grande partie des plaines de la Souris ne versent pas leurs eaux dans la Souris, mais au nord, probablement dans la Mâchoire-d'Orignal (*Moose Jaw*) et en définitive dans la Qu'Appelle. La plus grande partie du sol paraît léger et très sec, comme de la poussière, ce qui rend difficile de construire des monceaux. Il y a des dépressions particulières de la surface, variant en étendue, de vingt-cinq pieds carrés ou plus, et dont je suis incapable d'expliquer l'origine. Il semble que ces petits morceaux de terre se soient affaissés de six pouces à un pied et plus. Ils sont toujours plus ou moins arides, et ne produisent bien que le cactus. En poussant le même méridien vers le nord, sur la largeur des townships 9 et 10, nous passâmes, dans le township, un marais très étendu où le ruisseau de l'Erable prend naissance. Le sol est ralement sec, plein de mottes et rude, ce qui est l'indice d'une qualité inférieure. Vers l'ouest, sur la ligne de base, au rang 17, la prairie commence à onduler légèrement, mais le sol reste sec et dur.

Dans le rang 18, nous passons plusieurs ravins ; les ruisseaux auxquels ils donnent cours sont en partie asséchés. Quelques arbres et des arbrisseaux croissent dans ces ravins. Le sol est de qualité inférieure, comparé à celui qui avoisine la Montagne de l'Orignal. Dans le rang 19, le sol présente les mêmes particularités que je viens de décrire.

Du rang 20, le Coteau est pleinement en vue. La prairie devient plus ondulée, les trous de blaireaux plus nombreux, mais l'eau est encore rare, bien qu'au printemps et de bonne heure en été l'eau doive être abondante, comme le témoigne l'her be verte que nous rencontrons dans plusieurs dépressions. La limite ouest du rang 20 nous porte au sommet du côteau et au pied des Buttes de la Bouse-de-Vache (*Dirt Hills*), comme l'indiquent les cartes qui accompagnent ce rapport. Il ne semble pas y avoir de raison de distinguer ces buttes par un nom particulier, attendu qu'ils ne sont pas plus remarquables que les autres qui forment le côteau. Nous fûmes désappointés de ne pas trouver la rivière Souris au pied du Coteau, comme les cartes nous l'avaient fait espérer. J'avais compté m'y faire une provision d'eau et de bois.

En traversant les townships 9 et 10, avec le méridien qui sépare les rangs 20 et 21, nous rencontrons un sol meilleur que nous n'avons rencontré depuis quelque temps, surtout sur le Coteau, où l'herbe est de meilleure qualité, plus haute, et non pas seulement par talles détachées.

Il y a un peu de bois dans quelques coulées, dans le township 9. Un peu au nord du township 10 nous trouvâmes quelques restes fossiles dont je parlerai ci-après.

Dans le township 8, le long du même méridien, comme dans le township 9, le sol est bon. Dans le township 7 la contrée devient montueuse et conserve ce caractère jusqu'à la 2e ligne de correction et au delà. Ces buttes sont généralement coniques et varient en hauteur de trente à cent cinquante pieds au-dessus de la vallée, qui est parsemée de marais et d'étangs.

Le long de la ligne de base à travers les rangs 21, 22, 23 et 24, la terre est montueuse, les sommets sont couverts ça et là de cailloux, mais le sol est supérieur à celui rencontré dans les six rangs précédents ; cependant la contrée est trop montueuse et onduleuse pour l'agriculture ; mais elle serait excellente pour le pâturage.

L'eau ici est abondante et bonne. Il y a dans les buttes tant de sentiers de buffles, que je doutai d'abord de leur authenticité, mais après les avoir examinés de plus près je me convainquis qu'il n'y avait pas erreur. Les troupeaux de buffles qui, il n'y a pas encore longtemps, fréquentaient cette contrée doivent avoir été inombrables, comme l'attestent les ossements blanchis restés derrière eux. Ces buttes leur offraient plus de bonne herbe et d'eau que la prairie environnante, et naturellement ils s'y rassemblaient. Pendant plusieurs jours nous fûmes très heureux de nous servir de bouse sèche comme combustible, en l'absence de bois que nous avions compté nous procurer sur les bords de la Souris. La troisième ligne de base avait été poussée

jusqu'à cet endroit, cent vingt milles, sans qu'il eût fallu couper un arbre ou un arbrisseau.

Le long du méridien, entre les rangs 24 et 25, au nord de la 3me base, sur la largeur des townships 9 et 10, les mêmes particularités se rencontrent sous le rapport des buttes et du sol.

La ligne nord du township 19 nous conduit à une chaîne de hauteurs plus remarquables que les autres et donnant vers le nord-est. Si j'en juge d'après la carte, ces hauteurs me paraissent être les Buttes du Cactus ; s'il en est ainsi, leur nom doit leur venir de l'absence de cette plante. Bien que nous ayons parcouru ces buttes, nous n'y avons pas trouvé de bois, à peine quelques broussailles. Le cactus n'existe pas sur le Coteau, mais sur la prairie plane dans le voisinage, le sol étant apparemment trop bon pour le cactus sur ces hauteurs.

Le même méridien, au sud de la ligne de base, sur la largeur des townships 8 et 7, traverse des hauteurs, de continuelles hauteurs, des marais et des étangs, et ci et là une petite étendue de prairie onduleuse.

Partout le sol est de bonne qualité et, ne fussent les côtes, serait excellent pour l'agriculture.

Dans les townships 7, 8, 9 et 10, sur toute la largeur des rangs de 1 à 25, le sous-sol est de glaise.

Notes géologiques et autres.

De Fort-Ellice, que grâce à sa position, l'on pourrait appeler le Gibraltar du Nord-Ouest, en allant vers l'ouest, on traverse une petite étendue de terre couverte de granit, de gneissoïd et de cailloux hornblendiques ; ceci n'est cependant qu'à la surface, comme on put voir en creusant les trous de six pieds destinés à recevoir les bornes en granit. Il en est partout ainsi des cailloux.

Si on compare la gorge profonde formée par l'Assiniboine à Fort-Ellice, avec le reste du cours de cette rivière, en la descendant, la diminution dans la hauteur des rives s'explique par l'hypothèse que lorsque les eaux qui couvraient l'intérieur du continent ont commencé à se retirer, les environs de Fort-Ellice et la contrée s'élevant jusqu'à la source sortirent des eaux traversées par une rivière coulant entre des rives de peu de hauteur. Graduellement l'embouchure de cette rivière recula vers l'est avec les confins du grand lac intérieur ; ceci donna plus de pente à la rivière, un courant plus rapide, plus de force à ses eaux, et son lit se creusa graduellement jusqu'au niveau qu'il a aujourd'hui.

Les hauteurs pierreuses qui gisent entre la rivière Assiniboine et le côté nord du ruisseau du Castor à Fort-Ellice, est suivie par une chaîne, de hauteurs sablonneuses s'étendant plusieurs milles à l'ouest ; l'uniformité du niveau et de l'herbage de ces dernières, bien que moins fort qu'ailleurs, leur donne une apparence agréable. Ces amoncellements de sable reposent toujours sur un niveau plus élevé que celui de la contrée avoisinante, où les eaux reculantes de la mer crétacée ont trouvé une berge, où les vents ont rencontré des obstacles, et où il s'en est suivi des accumulations de sables de transport. Aucuns fossiles ne se trouvent dans ces sables, car même si des radiés et des mollusques eussent été déposés sur la vieille berge, les eaux en se retirant les eussent laissées exposées à l'air, ils y eussent péri et se fussent décomposés. La conservation ne peut avoir lieu que sous l'eau, où le procédé d'oxydation est suspendu ou au moins grandement retardé. A l'ouest vers la Montagne de Bois il ne se rencontre plus d'amoncellements de sable ni de plaines comme ici. On ne rencontre pas non plus de rochers, et très-rarement des restes fossiles ; et ceux-ci appartiennent à la période crétacée. Les hautes buttes nues qui entourent la montagne de l'Orignal au sud sont couvertes de cailloux sur les sommets. En les comparant avec les innombrables pics du Côteau du Missouri, qui sont également couverts de caillloux, on arrive à la conclusion hypothétique que c'est sur ces sommets que les bancs de glaces s'arrêtaient et déposaient leurs fardeaux de roches brisées, ou que les glaciers, qui à une époque couvraient la plus grande partie de l'hémisphère septentrional, ont dû déposer ces fardeaux, lorsqu'ils commencèrent à diminuer et se fondre sous l'influence du climat sans cependant interrompre leur cours vers le sud. Dans les

vallées, les dépôts auraient eu le temps de se désintégrer par l'action de l'eau, et de se transformer partiellement en terre et en roches de moindre grosseur.

Des stries bien marquées se voient sur certains cailloux de granit; elles sont parallèles et dans la direction du nord-est ou du sud-ouest; cependant, bien que cette direction fût probablement celle des glaciers, il n'est pas probable que ces stries aient été faites depuis que ces cailloux sont arrêtés, mais plutôt avant qu'ils aient été transportés par les glaciers.

Dans une vallée ont été trouvés de gros blocs de pierre à sablon de couleur crême et délicatement veinée de rose, des cailloux de granit, de la sélénite désintégrée, et des rochers fragmentés de pierre calcaire. En brisant ces rochers on y a trouvé un beau spécimen d'*Inoceramus* de huit pouces et demi de long sur cinq pouces et demi de large, avec une écaille bien conservée, aux parois de la matrice. Un spécide *Baculites ovatus,* avec son écaille perlée, de deux pouces de largeur (le spécimen était cassé et avait dû être originairement deux fois plus long et même plus), a eté trouvé dans la même vallée; de même qu'un spécimen du genre *scaphites*. Tous ces molusques appartiennent à la période crétacée.

Comme il ne se trouve ici que des rochers de surface, leur présence ne peut s'expliquer autrement que comme résultant de la migration des glaciers du nord, qui les auraient transportés à des centaines de milles du lieu de leur origine, ce qui indiquerait qu'à une époque les hautes latitudes auraient offert les conditions favorables à leur formation. La conformation géologique du nord-ouest n'est pas encore assez connue pour qu'on puisse établir l'origine de ces cailloux.

A l'ouest de la Montagne de l'Orignal vers la Montagne de Bois, le sol perd graduellement de sa propriété productrice, jusqu'à ce qu'au pied du Côteau du Missouri il soit, lorsqu'il est mouillé, particulièrement gluant et glaiseux, et aride et dur lorsqu'il est sec. Il semble manquer de silice. Aussitôt que le Côteau est gravi, le sol devient plus poreux et la végétation meilleure, ce qui est probablement dû à la désintégration uniforme des pierres et des cailloux dont le sol a été formé.

Une chose à remarquer au sujet de l'eau des étangs, des mares et de celle des lacs, c'est que celle-ci est invariablement alcaline, d'une teinte verdâtre, et que les bords des lacs sont couverts d'alcali en efflorescence; il est arrivé à nos gens de faire avec cet alcali des pelotes qu'ils se jetaient entre eux. Dans les mares et les étangs, l'eau est généralement douce, probablement parce que l'alcali est absorbé ou précipité par le cours de la végétation dans les herbes touffues qui les traversent ou les bordent.

Du premier mai au premier octobre, il y a eu cinquante-cinq jours où il a plu en différente mesure. Les premières gelées se sont fait sentir le 5 septembre, mais au milieu de septembre le temps était très-chaud, ce qui a amené les fourmis volantes, peste pire que celles des maringouins et des mouches noires réunies, la seule consolation étant qu'elles ne viennent pas souvent, et alors seulement en essaims, de sorte qu'on peut dans une certaine mesure les éviter. Pendant toute la saison le climat a été salubre et sain.

En certains endroits le terrain est particulièrement sillonné de gerçures qui le divisent en morçeaux irréguliers de plusieurs pieds carrés que les métis désignent sous le nom de Têtes-de-Femmes. C'est quelque chose d'affreux que de traverser ces terrains en voiture. Il est impossible que ces crevasses soient dues au soleil, attendu que la terre est ici mieux protégée contre ses rayons par l'herbe, qui est toujours plus forte, plus épaisse et plus verte en ces endroits qu'en général. L'action de la gelée est la seule explication plausible, le phénomène ne se rencontrant pas partout, à défaut des conditions offertes ici par la perméabilité de l'alluvion et l'imperméabilité du sous-sol qui retient l'eau.

Il y a une autre classe de terrains sillonnés, qui diffère de la précédente, en ce que les crevasses ne sont pas aussi profondes et que la végétation est d'un caractère tout à fait différent, le sol étant plus aride.

On est porté à ne pas juger à leur valeur toutes les terres du Nord-Ouest à cause des immenses étendues de sol tout à fait supérieur; mais lorsqu'on compare les régions désignées comme de qualité inférieure avec bien des fermes de l'Ontario

reconnues comme bonnes, on peut plus facilement arriver à une juste conclusion à ce sujet, et on trouve qu'il y a des centaines de fermes cultivées dans l'Ontario, dont le sol, s'il était transporté au Nord-Ouest, serait aujourd'hui méprisé du nouvel immigrant.

Au point de vue politico-économique, jetant un coup d'œil sur ce vaste district de près de quatre mille milles carrés, je puis dire en toute sûreté qu'il ne contient pas un seul acre de terre stérile et sans valeur, et qu'il ne faudra que le progrès de la civilisation et l'exploitation, pour tirer de ce territoire les richesses qui font les nations puissantes.

Extrait du rapport de William Ogilvie, I.T.F., sur l'arpentage du quatrième méridien principal.

Township 40.—Prairie découverte, surface onduleuse : quelques bons prés à foin et étangs d'eau douce. En général, sol de terre graveleuse, qui serait assez propre à la culture, étant découvert, léger et chaud ; bien couvert d'herbage.

Township 39.—Les trois premières sections sont assez semblables au township décrit ci-dessus. Dans les sections 13 et 12, il y a un lac assez considérable dont l'eau est quelque peu alcaline, et au sud duquel se rencontrent quelques petits trembles. Le reste du township est un sable pur où croissent quelques cerisiers nains.

Township 38.—Les deux premières sections sont très sablonneuses, le sable y est quelquefois amoncelé. Le reste du township est une prairie onduleuse où se rencontre plusieurs beaux prés à foin et de la bonne herbe. Sol, belle terre graveleuse. Le ruisseau de la Butte de l'Œil (*Eye Hill*) traverse le méridien dans la section 1 de ce township ; l'eau en était très haute lorsque nous l'avons passé ; ces bords, qui sont plats en cet endroit, étaient submergés et le ruisseau avait plutôt l'apparence d'une rivière, étant d'environ deux chaînes et demie de largeur, bien qu'aux endroits où ses bords sont escarpés il fût tout au plus large d'autant de perches. L'eau était d'environ cinq pieds de profondeur ; le fond, très mou et vaseux.

Township 37.—Surface onduleuse (quelques monticules). Sol en général léger et graveleux (ci et là sablonneux). Quelques petits prés et des marais.

Township 36.—Dans la section 36 de ce township il y a une hauteur considérable gisant de l'est à l'ouest. Elle s'élève à environ 200 pieds au-dessus du niveau des plaines. Le sol est généralement léger mais l'herbe est bonne ; il y a plusieurs petits prés à foin. La partie nord du township est onduleuse ; dans la moitié sud commence une chaîne considérable de buttes pointues.

Township 35.—La moitié nord de ce township est très-âpre, la surface est composée de buttes pointues et quelquefois très hautes ; souvent couvertes de cailloux ; les creux sont des pièces à foin ou des étangs. La section 13 est un terrain bas dont le sol est pauvre, et qui contient beaucoup d'eau alcaline. Sur le reste du township, le sol est pauvre, l'herbe mince, et la surface rude ; plusieurs étangs alcalins.

Township 33.—Surface excessivement rude et par places très pierreuses (cailloux de granit). Sol pauvre ; plusieurs étangs et prairies.

Township 34.—Surface onduleuse (quelques monticules). Sol, en général, terre graveleuse (quelquefois sablonneuse). Plusieurs étangs alcalins et prairies.

Township 32.—Surface onduleuse ; plusieurs cordons de hauteurs de sable pur couvertes de broussailles ; le sol n'offre pas beaucoup de bons endroits ; quelques prairies.

Township 31.—Surface onduleuse ; sol pauvre et graveleux ; quelques étangs et prairies.

Township 30.—Surface onduleuse. Sol généralement léger ; comparativement bon dans les endroits bas ; plusieurs bonnes prairies.

Township 29.—Surface et sol ressemblant beaucoup à ceux du township en dernier lieu décrit.

Township 28.—Surface onduleuse et parsemée de buttes. Sol en général graveleux (ci et là sablonneux). Herbage clairsemé ; quelques prairies et étangs.

Township 27.—Surface onduleuse, en grande partie de sable pur, quelquefois

amoncelé, et couvert ça et là de broussailles; herbage en général pauvre; quelques prairies et de larges étangs.

Township 26.—Surface onduleuse. Sol généralement très léger et graveleux, couvert de bonne herbe. Il y a quelques endroits bas en terre argileuse, mais ils sont très pierreux; quelques prairies et étangs.

Township 25.—Ressemble en général au township ci-dessus décrit.

Township 24.—Surface onduleuse accidentée de quelques ravins profonds et âpres qui sont très pierreux. Sol léger et graveleux, et bonne herbe. Quelques broussailles et petits trembles dans les ravins.

Township 23.—La rivière du Daim passe par les sections 24 et 13 de ce township; en conséquence la surface de celui-ci est sillonnée de ravins dont les flancs sont couverts de cailloux de granit, et dont les fonds sont en broussailles. En cet endroit la rivière du Daim coule dans une vallée de 300 à 350 pieds de profondeur. Les rives sont en général couvertes de tremble, de petit bouleau et de cerisier; il n'y a guère de bois cependant qui pourrait servir autrement que comme combustible. Les eaux de la rivière et ses nombreuses barres de sables mouvants occupent un lit d'environ quinze chaînes de largeur; les filets d'eau n'occupent guères plus d'un tiers ou de la moitié de cette largeur, et leur profondeur est d'environ 2½ pieds. Il serait impossible de donner une idée précise de la largeur ou de la profondeur de cette rivière pour aucune fin pratique, vu qu'elle change continuellement de place, de largeur et de profondeur, sur son lit de sable. Elle pourrait peut-être être navigable pour de très légères embarcations construites (comme il en a été fait ailleurs) expressément pour ce genre de navigation. A environ cinq milles de l'endroit où le méridien la traverse, elle se jette dans la Saskatchewan-Sud. Au passage de la rivière du Daim, une de nos charrettes que nous avions esayé de passer comme d'ordinaire, a été dévoyée et portée en eau profonde où elle a versé, submergeant nos bornes de fer qu'elle contenait. Elles tombèrent à une profondeur de sept pieds d'eau, et avant que nous ayons pu les retirer toutes elles étaient tellement enfoncées dans le sable que nous dûmes en abandonner sept. En conséquence je n'ai pas eu assez de bornes de fer pour en planter sur le reste de la ligne à chaque coin de township (comme il est voulu par le manuel.) La position de celles qui ont été subséquemment plantées, se trouvera naturellement indiquée dans les notes d'arpentages.

Township 22.—A la section 21 de ce township se rencontre la Saskatchewan-Sud. Cette rivière a une largeur moyenne de douze ou quatorze chaînes en cet endroit, et sa profondeur moyenne est d'environ 4 pieds; le courant en est modéré. L'eau de la rivière est claire. La vallée est de 300 à 350 pieds de profondeur, et en quelques endroits les flancs en sont escarpés et se composent de pierre à sablon molle et friable apparemment de formation crétacée. Le long des bords de la vallée, à environ soixante-dix pieds de son niveau, court une veine d'environ quatre pieds d'épaisseur de pierre de sablon dure et rouge qui ferait une bonne pierre de construction. On y rencontre ça et là de minces veines de houille mais elles sont sans valeur pour l'exploitation. La partie que j'ai vue de cette rivière (sur une longueur d'environ vingt milles) serait aisément navigable pour des bateaux comme ceux de la rivière Rouge. Grâce à une double courbe de la rivière, ce méridien la traverse deux fois. Sur les deux rives, se rencontrent des monceaux considérables de sable de transport pur. Si ce n'est au confluent je n'y ai pas rencontré de bois.

Township 21.—La surface du township est onduleuse et le sol très pauvre. Dans les rangs à l'est du méridien, il y a une étendue considérable formée de buttes de sable de transport, où se voient ci et là des broussailles de cerisiers et de rosiers. Entre la ligne et la rivière, le sol est une légère terre sablonneuse où croissent quelques cactiers. La rivière coule presque parallèlement à la ligne et à environ un mille et demi ou deux de distance.

Township 20.—La partie nord de ce township ressemble beaucoup au township 21; au sud le sol est quelque peu meilleur, mais encore pauvre. L'herbe est très pauvre et l'eau rare.

Township 19.—Surface onduleuse, quelquefois montueuse et pierreuse. Sol graveleux et léger, herbe pauvre et eau rare.

Township 18.—En général semblable au township 19.

Township 17.—Semblable au township 18.

Township 16.—Surface onduleuse, quelquefois montueuse et pierreuse. Sol, belle terre sablonneuse. Belle herbe ; quelques prairies et étangs.

Towship 15.—Surface et sol semblables à ceux du township 16 ; mais il n'y a pas tant d'eau, et les prairies sont plus rares.

Township 14.—La surface de la partie nord de ce township est rude et pierreuse, le sol est généralement composé d'une terre graveleuse ; l'herbe est bonne. Dans la section 12 la ligne arrive au Lac-des-Iles, qui est large d'un peu plus de quatre milles et demi à l'endroit où la ligne le traverse, près de son extrémité est. Il paraît être aussi large en cet endroit qu'ailleurs. Il est difficile de se faire une idée même approximative de sa longueur, à cause des nombreuses îles qu'il contient, et qui aux yeux de ceux qui sont sur ses bords, rétrécissent considérablement ses limites. A en juger par les aperçus que j'en ai eus de loin, du sommet de différentes hauteurs, je crois qu'il n'a guères moins de huit milles de long. Ses eaux sont légèrement alcalines et paraissent être peu profondes. C'est là que vont couver des quantités innombrables de toutes sortes d'oiseaux sauvages particuliers à la contrée. Du côté est de ce lac il y a des cordons de buttes de sable où ne croissent guères que des broussailles de cerisiers. Au nord-ouest, la surface est fortement accidentée de hauteurs et de ravins.

Township 13.—Le Lac-des-Isles occupe environ la moitié de ce township. La moitié sud est composée de terrains plats argileux formés de dépôts sédimentaires, entraînés par les eaux des hauteurs environnantes et déposés dans les platières qui entourent le lac. Ces terrains convenablement cultivés, pourraient être rendus très-productifs. Le sol a cependant une tendance à se crevasser et à durcir en mottes.

Township 12.—La surface et le sol de ce township ressemblent beaucoup à ceux du township précédent. Il s'y élève des buttes de gravier jusqu'à une hauteur d'au moins 200 pieds au-dessus des terrains plats; ces buttes, qui sont de la même hauteur que les plaines environnantes et qui présentent les mêmes caractères, semblent le résultat de la désagrégation du sol qui les entourait.

Township 11.—La surface est très-accidentée par des ravins. Il y a quelques pièces de bel herbage et de bon sol, mais très peu d'eau.

Township 10.—Surface accidentée de quelques ravins; autrement la contrée s'élève graduellement vers les collines du Cyprès. Sol, belle terre sablonneuse; bonne herbe.

Township 9.—Surface très brisée par des ravins prenant naissance dans les collines de Cyprès aux contreforts desquelles on arrive dans la section 13. Le sol est une bonne terre argileuse, très propre à la culture, l'herbe très-bonne.

Township 8.—La moitié nord de ce township est très-rude, sur le versant nord des collines du Cyprès, mais le sol et l'herbage sont très-bons. On peut dire que la moitié sud est excessivement rude, se trouvant dans la vallée du ruisseau Bataille, (*Battle Creek*). La ligne atteint la crête des collines vers le milieu de la section 24, et presque aussitôt après descend dans cette vallée qui est d'une profondeur d'environ 800 pieds. Les flancs de cette vallée sont très âpres et boisés d'épinette blanche, d'épinette rouge, d'un peu de tremble et de grandes quantités de pin connu ici sous le nom de *cypress pine* ; cet arbre qui est très branchu, est d'un bois très mou qui ne saurait être utilisé autrement que comme combustible. Beaucoup de cette épinette, rouge et blanche, ferait du beau bois de service pour ce pays. A environ trois milles en aval de la ligne sur le ruisseau Bataille, il y a une petite scierie hydraulique qui peut scier environ 2,000 pieds de bois par jour; elle fournit le bois qui sert à la construction dans les environs. A environ huit milles en aval sur le ruisseau à partir de la ligne et à environ six milles de celle-ci se trouvent Fort-Walsh. Cet établissement a cru considérablement dans le cours des trois dernières années, si on considère ses alentours et si l'on songe qu'il a été fait peu de travaux agricoles dans le voisinage. Sur les flancs de toutes les vallées de ces collines, on voit ci et là affleurer des conglomérations d'éléments divers, composées de gravier très gros et de sable qui paraissent liés par de la chaux, et desquelles il est impossible de rien détacher sans y mettre beaucoup de force.

Township 7.—Ce township gît en entier sur les Collines du Cyprès ; la surface est très-accidentée par les ravins, dont quelques-uns sont de plusieurs centaines de pieds de profondeur et densément boisés. Le sol est une bonne terre argileuse, noire, mêlée d'un peu de gravier, et nourrit un excellent herbage ; mais l'endroit est trop élevé et trop exposé pour jamais devenir un centre agricole permanent. Ce serait cependant un excellent district d'élevage, vu que la pâture est partout très bonne, et l'eau facile à obtenir dans les ravins. Les sommets des collines feraient d'excellents pâtures d'été, vu qu'ils sont exempts des mouches, tandis que les vallées offriraient aux animaux abri et pâture durant l'hiver. La crête sud des buttes est sur la section 12. Sur la section 1, est à quelques pieds de la ligne, une belle source d'eau dont la température doit être à peu près uniforme toute l'année ; elle était alors de 42° Fahrenheit, ce qui indiquerait que la moyenne annuelle serait d'environ 40° Fahrenheit.

Avant de quitter ces buttes, je dirai qu'une tempête de neige presque continuelle, à compter du 10 jusqu'au 20 octobre, nous retint dans la vallée du ruisseau Bataille. La neige tomba sur une épaisseur de quinze pouces, et parut avoir été plus abondante vers le sud. Sur les buttes, au nord de celles-ci et à environ vingt milles au sud, la neige était toute disparue le 27 octobre. Celle qui était tombée dans le Montana et quelques milles au nord, était encore sur le sol lorsque nous quittâmes Fort-Walsh, le 1er novembre.

Township 6.—Ce township est tout entier sur le versant des collines; la surface en est fort accidentée par des ravins et des hauteurs, et est partout couverte de gravier et de petites pierres, mais néanmoins l'herbe est bonne.

Township 5.—Surface et sol passablement semblables à ceux du township ci-dessus. Dans la section 24, la ligne traverse le ruisseau de la Médecine, petit cours d'eau d'environ 16 pieds de largeur.

Township 4.—Surface onduleuse, sillonnée de petits ravins. Sol généralement léger et sablonneux ; herbage médiocre.

Township 3.—Surface onduleuse; sol léger et sablonneux couvert de cactus; herbe très pauvre. Dans la section 24 la ligne traverse le Ruisseau de la Sauge (*Sage Creek*) alors sec.

Township 2.—Surface, sol et autres particularités comme ci-dessus.

Township 1.—Même caractère en général que ci-dessus.

Je partis de Fort-Walsh pour Winnipeg le 1er novembre, par le chemin qui conduit par le nord des Collines du Cyprès et des lacs des Vieilles jusqu'à Qu'Appelle. Sur environ 100 milles de Fort-Walsh, le long de ce chemin, la contrée est tout à fait propre à la colonisation ; le sol étant généralement de bonne terre sablonneuse (ci et là argileuse). Il ne s'y rencontre pas de bois; mais immédiatement au sud, les Collines du Cyprès offrent du bois qui pour le pays peut être considéré comme du beau bois de service; il y a aussi de la houille en grandes quantités, surtout dans la vallée du Ruisseau du Courant, (*Swift Current Creek*), à l'extrémité est des collines. Le long de la vallée du Ruisseau du Courant, le sol est généralement excellent, mais il ne s'y rencontre pas de bois d'exploitation. Le ruisseau peut cependant en apporter des collines.

A plusieurs endroits sur ce ruisseau, on pourrait à l'aide de digues établir des exploitations hydrauliques suffisantes pour les besoins locaux. Dans le voisinage du lac des Joncs (*Wild Rush Lake*) il y a aussi d'excellent sol. De là à Qu'Appelle la contrée a été décrite si souvent qu'il serait inutile pour moi d'en rien dire, si ce n'est que selon moi quelques rapports que j'ai vus la déprécient trop.

EXTRAIT DU RAPPORT D'EDGAR BRAY, A.F., SUR L'ARPENTAGE DE LA 7e LIGNE DE BASE.

Comme cet arpentage s'est étendu à une variété de terres, il convient que je donne les détails suivants sur leur nature.

Commençant à la ligne qui sépare les rangs 12 et 13, en allant vers l'ouest, sur la largeur des rangs 13, 14, 15 et 16, la 7e base traverse une contrée onduleuse et même quelquefois montueuse, avec marais et étangs dans les vallées. Bien qu'un peu accidentée, cette contrée est d'un bon sol et très propre à l'agriculture et à l'élevage. A

l'exception de la moitié ouest du rang 16, ces sections offrent assez de tremble pour les besoins immédiats des colons.

Le long de la ligne qui sépare les rangs 16 et 17, au nord de la 7e ligne de base, sur les sept premiers milles, la contrée est très onduleuse, et accidentée de marais, mais a en général le même caractère que celle que traverse la ligne de base et qui a déjà été décrite. Les cinq milles qui suivent sont dans les Buttes de Tondre, où la terre est pierreuse, et est couverte de forêts de tremble et de bouleau Quelques-uns des arbres sont d'une bonne grosseur, et les forêts paraissent être considérables.

Entre les rangs 16 et 17, au sud de la 7e ligne de base, le méridien, sur les six premiers milles, traverse une prairie onduleuse et à découvert, dont le sol est bon bien qu'accidenté quelque peu par des marais et des étangs, etc. On arrive ensuite à une prairie découverte très légèrement onduleuse, à sol très supérieur, qui continue jusqu'à la 6e ligne de correction et au delà.

Revenant à la 7me base, la contrée qu'elle traverse, sur la largeur des rangs 17, 18, 19 et 20, est en général onduleuse et bonne, accidentée en quelques endroits seulement, par des marécages. Dans les rangs 18 et 19, se trouvent des monticules couverts de tremble, mais la plus grande partie de ces rangs est de la prairie.

Vers le nord, le long du méridien qui sépare les rangs 20 et 21, les deux premiers milles sont montueux et avoisinent la Dernière-Montagne (*Last Mountain*), qui gît à l'ouest; après quoi la ligne traverse une prairie découverte et onduleuse, de bon sol, qui s'étend au nord de la 7e ligne de correction. Le même méridien, au sud de la 7e base, traverse sur les douze milles en entier une contrée onduleuse, dont la plus grande partie est de la bonne terre, parsemée d'un grand nombre de touffes de trembles et de saules.

En traversant le rang 21, la 7e base passe sur le versant sud de la Dernière-Montagne. Ce rang est parsemé de touffes de trembles, et la surface est fort accidentée de buttes et de marais. Sur la largeur des rangs 22, 23 et 24, la ligne traverse une prairie à découvert légèrement onduleuse dont le sol est de bonne terre sablonneuse. Le Long-Lac étendue d'eau comparativement longue, est traversée dans les sections 2 et 3, rang 24. L'eau de ce lac est légèrement saline, ce qui est probablement dû aux terres salines qui gîsent à l'extrémité du lac.

Le méridien qui sépare les rangs 24 et 25, tant au nord qu'au sud de la 7e base, passe sur une prairie à découvert légèrement onduleuse et dont le sol est bon. Dans la section 31 du township 25, ce méridien traverse un bras du Long-Lac.

A l'ouest sur toute la largeur des rangs 25, 26, 27, 28 et 29, la 7e ligne de base traverse une prairie à découvert dont la surface est ondulée en rampes et déclivités très douces, le terrain étant partout haut, sec et de bonne qualité. Un ravin, au fond duquel coule un petit cours d'eau supposé être la rivière du Petit-Bras (*Little Arm*), est traversé par cette ligne dans la section 2, rang 28; la ligne traverse dans la section 3, rang 29, un autre cours d'eau qui paraît être un bras de la rivière du Grand-Bras (*Big Arm*). Le long du méridien, tant au nord qu'au sud de la 7e base, la terre a le même caractère que celle en dernier lieu décrite.

A l'ouest du 3e principal méridien, sur la longueur des rangs 1 et 2, la 7e ligne de base traverse une prairie onduleuse et dont le sol est bon. Dans le rang 3, la terre est sablonneuse et en quelques endroits s'élève en mamelons. Sur la ligne de base dans le rang 4, la terre est assez bonne, mais au sud de cette ligne, à environ trois milles, on apperçoit de hautes buttes de sable.

Sur le méridien, entre les rangs 4 et 5, au nord de la 7e base, la contrée est une prairie à découvert, légèrement onduleuse, et dont le sol est bon. Sur la même ligne au sud de la 7e base, le méridien traverse l'Aiktow-Creek dans la section 25 du township 24. Dans le voisinage de ce ruisseau la terre est sablonneuse. Le fait est que par tout le township 24 la terre est plus ou moins sablonneuse. Le township 23 est pierreux, et d'un sol au dessous de la moyenne en qualité.

La 7e ligne de base descend dans la vallée dans la section 2, traverse l'Aiktow-Creek dans la section 3, et rencontre le bras sud de la Saskatchewan justement à l'ouest de la borne qui sépare les sections 3 et 4 du rang 5, à l'ouest du 3e principal méridien.

La contrée arpentée sur la largeur des rangs de 13 à 21 inclusivement, offre beaucoup davantages à ceux qui désireraient s'y établir comme colons. Il y a tout-à-fait assez de bois à des distances raisonnables pour les besoins immédiats, et les Buttes de Tondre en contiennent en grandes quantités.

L'eau est bonne et abondante, et bien qu'on y trouve des marais en petit nombre, le sol est de qualité supérieure et propre à la culture comme à l'élevage. D'un autre côté, la contrée qui gît entre le rang 22 et la Saskatchewan, est de la prairie découverte, et autant que j'ai pu voir est dénuée de bois. Le sol est bon et la terre haute et sèche, mais comme l'herbe est courte on trouvera cette contrée plus propre à la culture du grain qu'à toute autre fin.

Par toute l'étendue sur laquelle s'est fait cet arpentage on rencontre ci et là des hauteurs pierreuses, mais comme toutes sont de peu d'importance elles ne peuvent nuire beaucoup au caractère général de la contrée.

Extrait du rapport de John McLatchie, A. F., sur l'arpentage de la 1ère et de la 2ème ligne ligne de base.

L'étendue couverte par les travaux de cette saison contient environ un huitième de terre de première classe, un demi de terres de seconde classe, et trois-huitièmes de terres de troisième classe. Sur le Coteau du Missouri il y a une grande quantité de bonne terre qu'on trouve en différents blocs. Il s'en trouve une grande étendue sur la 2e base entre les rangs 23 et le 3e principal méridien.

Un établissement de Métis s'est formé dans le cours de la dernière saison dans le township 5, rang 28 ouest. Le sol est très riche, le grain y mûrit bien et rend énormément, bien que semé sur un premier labourage. Les légumes rendent également bien.

En général, le Coteau est plus propre à l'élevage qu'à l'agriculture. On m'a dit que les bœufs appartenant à la police à cheval de la Montagne de Bois ont hiverné dans la vallée de la Grande rivière de Vase (*Big Muddy*) ces deux dernières années, et étaient en bonne condition au printemps.

Les principales herbes sont la *stipa spartea* (*spear grass*) et la *Boutelona oligostachya* (*buffalo grass*) ; toutes deux sont très nutritives.

Tout le long de la vallée de la Grande rivière de Vase, au sud et à l'ouest, on trouve dans les ravins du bois, qui consiste surtout en tremble, chêne, frêne et orme, le frêne et l'orme étant de grosseur à servir de bois de construction. Les feux de prairie en ont néanmoins détruit de grandes quantités, et le bois de la Montagne de Bois sera épuisé avant de longues années.

Des affleurements de houille s'aperçoivent en plusieurs endroits dans la vallée de la Big-Muddy. Cette houille paraît être de formation récente. Je m'en suis procuré plusieurs échantillons qui se sont réduits en poudre dans le cours de mon voyage de retour.

J'ai eu à replacer les bornes entre les rangs 20 et 21, à cinq milles au nord de la 2e ligne de base, attendu qu'une bande de sauvages de la réserve de la Montagne de l'Orignal avaient arraché les premières. Il serait bon de prévenir les sauvages qu'ils ne doivent pas enlever ces bornes. Le long du chemin qui mène de la Montagne de Bois vers l'est, il est à peine une borne à rencontrer. Partout où le chemin passe à un quart de mille d'une borne celle-ci est enlevée. Naturellement il n'y a pas que les sauvages qui enlèvent ces piquets. Les métis et les autres passants font leur part de cette déprédation.

Les travaux n'ont été terminés que le 12 de novembre ; sur les quinze derniers milles il a fallu bûcher la terre nécessaire pour former les monceaux. Le mois d'octobre a donné une période de froid pendant laquelle il est tombé six pouces de neige et il s'st formé une épaisseur de deux ou trois pouces de glace sur les étangs ; mais cela n'a pas rendu la confection des monceaux plus difficile, attendu que la neige avait précédé la gelée. La neige a disparu après une couple de semaines qui ont été suivies de deux ou trois semaines de véritable été de la Saint-Martin.

Le 17 de novembre je quittai la Montagne de Bois ; huit pouces de neige étaient

tombés depuis la fin des travaux. J'arrivai à Whiteford le 14 décembre et à Winnipeg le 19, l'irrégularité des convois ayant causé des délais.

EXTRAIT DU RAPPORT DE W. J. THOMPSON, A.F., SUR L'ARPENTAGE DES 6E ET 8E LIGNES DE BASE.

Suivant la 6e base vers l'ouest, à partir de son intersection avec le méridien qui sépare les rangs douze et treize, dans la vallée de la Qu'Appelle, et traversant la vallée et un petit établissement de Métis, on atteint le flanc sud dans la section 30, rang 13, à environ 250 pieds au-dessus du niveau de la rivière ; de là vers l'ouest sur la largeur des rangs 13, 14 et 15, et en partie celle du rang 16, la ligne traverse une contrée parsemée de nombreuses touffes de tremble et de saule de seconde venue ; la moitié ouest du rang 16 est en prairie découverte.

Le méridien qui sépare les rangs 16 et 17 traverse la vallée de la Qu'Appelle au sud de la 6e base sur les sections 12 et 13 du township 21 ; du côté du nord et allant jusqu'au delà de la 6e ligne de correction, la terre est une prairie haute, sèche et à découvert ; le long du même méridien vers le sud, de la 6e ligne de base, les quatre premières sections sont en prairie onduleuse et découverte, après quoi vient une région onduleuse couverte de nombreuses touffes de tremble et parsemée de quelques étangs, laquelle continue jusqu'à la 5e ligne de correction.

Vers l'ouest, le long de la 6e base, à partir du rang 16, les cinq premières sections sont en prairie onduleuse découverte ; après quoi vient une région onduleuse et couverte de nombreuses touffes de trembles, qui continue jusqu'au rang 21 ; vient ensuite une prairie découverte qui s'étend jusque dans l'intérieur du rang 21 ; la vallée de la Qu'Appelle est traversée dans les sections 35, 34 et 33. La rivière qui est très-méandreuse, a environ une chaîne de largeur, et 5 ou 6 pieds de profondeur ; immédiatement au sud de la vallée la terre est très forte. Le méridien qui sépare les rangs 20 et 21 traverse, de la 6e ligne de base à la 6e ligne de correction, une contrée onduleuse parsemée de touffes de trembles et où se rencontrent quelques étangs. Au sud, sur la largeur des townships 20 et 19, ce méridien passe sur une prairie découverte et traverse dans les sections 13 et 24 la vallée de la Qu'Appelle, et dans les sections 1 et 12, township 20, le ruisseau des Ossements (*Pile of Bones Creek*), dont les bords, ainsi que ceux de la vallée de la Qu'Appelle, sont d'environ 150 pieds de hauteur ; sur la largeur du township 19, la prairie est tout à fait plane et le sol de qualité excellente ; sur la section 12, la ligne traverse un petit ruisseau de bonne eau coulant vers l'ouest ; la région comprise entre le rang 12 jusqu'au Long-Lac, qui est dans le rang 21, et s'étendant à quinze milles au moins de chaque côté de la Qu'Appelle, forme un district éminemment propre à l'agriculture, le sol étant une riche terre franche reposant sur un sous-sol d'argile ; de l'autre côté du marais qui gît au pied de la Dernière Montagne, dans le rang 21, sur la 6e base, une prairie onduleuse et à découvert commence et continue au-delà du 3e méridien principal ; entre le lac à l'ouest, et le rang 22, le sol est léger et sablonneux ; de là vers l'ouest, sur la largeur des rangs 22, 23 et 24, il s'améliore et peut être décrit comme une terre légère reposant sur de l'argile et en quelques endroits sur du gravier. Sur la section 36, rang 23, la ligne traverse le ruisseau Petit-Bras, coulant dans la direction du nord vers le Long-Lac, et le retraverse vers le sud-ouest sur les sections 33 et 34, rang 24 ; sa largeur en ces endroits est d'environ vingt-cinq chaînons et sa profondeur d'un à trois pieds ; son eau est saline. Le méridien, entre les rangs 24 et 25, sur la largeur des townships 19, 20, 21 et 22, traverse une prairie onduleuse, découverte et sèche ; le sol est léger et sablonneux en certains endroits. Sur la section 12, township 21, la ligne traverse le ruisseau Petit-Bras. L'angle sud-est du township 19 se trouve dans la vallée de la Qu'Appelle, près du pied du Lac du Bœuf (*Buffalo Lake*). Sur la largeur des rangs 25 et 26, la 6e base traverse une prairie onduleuse et sèche. A l'ouest du dernier rang, sont les Buttes Look-Out, d'environ quatre-vingts pieds de hauteur et formées principalement de sable et de gravier. La ligne de base traverse la Qu'Appelle sur les sections 33 et 34, rang 24, et sur la section 35 à environ 1 mille de la tête du lac du Bœuf. Les flancs de la vallée sont ici d'environ 180 pieds de hauteur. Une fois la vallée passée,

la qualité de la terre s'améliore, mais celle-ci est très-sèche. Le sol est une terre argileuse et repose sous un sous-sol d'argile. Il en est ainsi jusqu'au-delà du 3e principal méridien. Entre les rangs 28 et 29, sur la largeur des townships 19, 20, 21 et 22, le méridien traverse une prairie onduleuse et sèche ; sol, terre argileuse, et sous-sol d'argile. Le méridien traverse la vallée de la Qu'Appelle dans les sections 24, 25 et 36 du township 21 et la section 1 du township 22. La rivière n'a ici que quelques pouces de profondeur et une dizaine de pieds de largeur. L'eau est saline.

La 8e base, sur la largueur des rangs 17 et 18, traverse une contrée montueuse couverte de touffes de tremble, et sur laquelle se rencontrent plusieurs étangs. Elle traverse ensuite une prairie onduleuse et découverte, où se trouvent quelques étangs, et qui continue jusqu'au rang 21. A part un petit nombre d'endroits, le sol est de bonne qualité, composé de forte terre argileuse sur sous-sol d'argile. Le méridien qui sépare les rangs 20 et 21, sur la largeur des townships 27, 28, 29 et 30, traverse une prairie onduleuse et découverte. Les sections 13 et 24, township 29, continuent une dépression du sol saline et bourbeuse s'étendant vers le sud-ouest, et que traverse le méridien. A part cette exception, le sol est de bonne qualité. Sur la largeur des rangs 21, 22, 23, 24 et 25, la 8e ligne de base passe sur une prairie plane et découverte. La dépression saline mentionnée plus haut est traversée sur les rangs 22 et 13, et est d'environ huit milles de large. Le sol est ici fortement imprégné de matière saline, mais est d'ailleurs de bonne qualité et supérieur à celui qui a été décrit plus haut. Près du côté ouest de la dépression, un ruisseau d'eau saline de cinquante chaînons de largeur et de deux pieds de profondeur, coule vers le sud jusqu'au Long-Lac à environ cinq milles de distance. Le méridien entre les rangs 24 et 25, traverse sur la largeur des rangs 27, 28, 29 et 30, une prairie onduleuse et découverte. Le sol est une terre argileuse légère. Sur la section 36, rang 26, la 8e base traverse l'extrémité sud d'un lac d'environ 30 chaînons de largeur, s'étendant plusieurs milles vers le nord, et dont les bords sont d'environ quatre-vingts pieds de hauteur. A l'ouest le bord du lac est couronné de quelques trembles. A partir de ce lac, la contrée change, devient montueuse et se couvre de bassins et d'étangs. Sur les monticules, le sol est principalement composé de sable et de gravier, mais dans les dépressions,il est de bonne qualité. Il en est de même jusqu'à la limite est du rang 29, ou au 3e principal méridien, et le long de ce méridien sur la largeur des townships 27, 28, 29 et 30.

Sous le rapport agricole la contrée traversée par les lignes dont il est parlé plus haut, peut être divisée en trois catégories : terre de première classe, 50 pour cent ; de seconde classe, 30 pour cent ; de troisième classe, 20 pour cent.

Rapport de A. C. Webb, A.F., sur l'arpentage de la 4e ligne de base.

Conformément aux instructions qui m'ont été données le 19 avril 1881, je me suis rendu à Winnipeg, et j'ai organisé une expédition, dont les travaux ont commencé à l'intersection de la nouvelle 4e base et du 2e méridien principal. A partir de ce point nous avons poussé la 4e base vers l'ouest.

Sur les six premiers milles, la prairie est onduleuse, la terre est de première classe et excellente pour la culture ou l'élevage ; le sol est une terre argileuse mêlée d'un peu de sable ; les quatre premiers milles offrent de fréquentes touffes de trembles et d'arbrisseaux. Les six milles suivants sont un peu plus bas, présentent plus de marais et de petits étangs, mais de bons pâturages. La largeur des rangs 3 et 4 consiste en une prairie onduleuse et haute ; le sol est une riche terre sablonneuse, très propre à la culture ; il s'y trouve de petites chaînes de hauteurs graveleuses et ci et là des marécages ou des étangs où croît le foin.

Sur le méridien qui sépare les rangs 4 et 5, sur la largeur des townships 12 et 11, la contrée est une prairie haute et montueuse, le sol est une bonne terre sablonneuse. Le township 11 empiète sur le flanc nord de la Montagne de l'Orignal ; la contrée est plus âpre, il s'y rencontre beaucoup de broussailles et de trembles et de nombreux petits étangs et marais. Sur le même méridien, au nord, sur la largeur des townships 13 et 14, la contrée, pendant les six premiers milles, est onduleuse, et son sol, principalement composé de terre sablonneuse et argileuse, est propre à la culture. Il en

est ainsi des six milles suivants, excepté qu'ils sont parsemés d'étangs, de touffes de trembles et de broussailles.

Le long de la 4e base, sur la largeur des rangs 5, 6, 7 et 8, la contrée est une prairie onduleuse, au sol de terre argileuse, propre à l'agriculture et à l'élevage, et où se rencontrent de fréquents petits étangs ou marais à foin.

Le long du méridien qui sépare les rangs 8 et 9, et sur la largeur des townships 13 et 14 au nord de la 4e ligne de base, le sol est sablonneux et graveleux, et généralement de seconde qualité; parsemé d'étangs et de marais à foin. Le long du même méridien, vers le sud, sur la largeur des townships 12 et 11, la terre s'incline dans la direction du sud jusqu'au ruisseau de la montagne de l'Orignal, auquel on arrive dans la section 24, township 11, rang 9 ; la surface est montueuse et onduleuse avec quelques dépressions; sol de terre sablonneuse mêlée de gravier et de pierres ; on y trouve nombre de petits étangs. Le long de la 4e base, sur la largeur des rangs 9, 10, 11 et 12, les douze premiers milles forment une prairie onduleuse, au sol sablonneux, propre à l'agriculture et à l'élevage, avec nombre de petits étangs et de marais. Les douze milles qui suivent sont de bonnes terres à pâturage, sol sablonneux ; nombreux petits étangs et marais.

Le long du méridien qui sépare les rangs 12 et 13, entre les townships 12 et 11, la terre forme une prairie onduleuse ou plane, au sol sablonneux ou argileux, propre à l'agriculture, avec ci et là des marais et des étangs. Le long du méridien, vers le nord, la terre ressemble beaucoup à celle des townships 13 et 14 : prairie onduleuse, propre à l'agriculture ou à l'élevage.

Le long de la 4e base, sur la largeur des rangs, 13, 14, 15 et 16, la prairie est onduleuse ; sol en général argileux et propre à l'agriculture. Dans le rang 16 se trouve de l'excellente terre à blé. Le long du méridien, vers le sud, entre les rangs 16 et 17, sur la largeur des townships 12 et 11, la terre forme une prairie plane ou onduleuse ; sol d'argile forte ; excellent pour la culture du blé et la culture en général. Dans la moitié sud du township 11, se trouvent un grand marais à foin à eau profonde, et ci et là de petits lacs, sur une étendue de plusieurs milles s'étendant dans la direction du sud-est et du nord-ouest. Le long du même méridien vers le nord, sur la largeur des townships 13 et 14, la terre est bonne et sèche et forme une prairie onduleuse. Sol, forte terre argileuse, et éminemment propre à la culture du blé et la culture en général. Le ruisseau des Ossements traverse la partie nord du township 14.

Le long de la 4e base, les rangs 17, 18, 19 et 20 forment une prairie onduleuse ; sol d'argile forte de première qualité, et éminemment propre à la culture du blé et à la culture en général. On peut en dire autant des six premiers milles que traverse vers le sud le méridien qui sépare les rangs 20 et 21. Dans le township 11, où commencent les contreforts du grand coteau du Missouri, la contrée devient onduleuse, montueuse et âpre ; sol, forte argile mêlée de gravier et de pierres ; contrée sillonnée de profonds ravins. Au nord de la 4e base, sur la largeur des townships 13 et 14, le même méridien traverse un sol très dur d'argile forte, très propre à la culture du blé.

Le long de la 4e base, les rangs 21, 22, 23 et 24, forment une prairie plane ou onduleuse ; sol, forte argile ou terre sablonneuse ; la partie est est éminemment propre à l'agriculture. Les six derniers milles du rang 24 ne sont pas aussi bons, attendu qu'ils se trouvent sous les eaux des Buttes de la Bouse-de-Vache (*Dirt Hills*), appartenant au Côteau du Missouri, qui sont tout près au sud, et vu aussi qu'ils sont en partie couverts de sauge. Le long du méridien qui sépare les rangs 24 et 25, sur la largeur des townships 12 et 11, contrée onduleuse et montueuse, sol argileux ; hauteurs en graviers et profonds ravins ; ci et là étangs d'eau douce. Entre la 4e base et la 3e ligne de correction, presque tout ce méridien se trouve sur les Buttes de la Bouse-de-Vache, et traverse en conséquence une contrée très accidentée. Sur le même méridien, au nord de la 4e base, les townships 13 et 14 forment une prairie onduleuse et plane ; sol, terre argileuse, gravier en certains endroits ; propre à l'agriculture. Le nord du township 14 contient de l'excellente terre à blé. La 4e base traverse la base est des buttes de Cactus sur le grand Côteau du Missouri, près du côté ouest du rang 25, et continue dans les buttes jusqu'à ce qu'elle atteigne le bord est du Lac

des Vieilles (*Old Wives Lake*) sur la section 32, township 12, rang 28. On prétend que quelques-unes de ces buttes sont de 600 pieds au-dessus du niveau de la prairie et peuvent s'apercevoir à une distance de 40 à 50 milles. Le sol est de terre argileuse et sablonneuse, avec pierres et gravier dans les élévations; fort accidenté de ravins contenant des étangs d'eau douce et d'autres d'eau alcaline.

Sur la ligne extérieure entre les rangs 27 et 28, le township 12 forme une prairie montueuse, dont le sol, argileux et sablonneux, est fort propre à la culture. Sur la ligne nord du township 11, rang 28, la terre est montueuse et onduleuse, le sol est de bonne argile, et contient un peu de gravier et de pierres. Sur le méridien extérieur entre les rangs 28 et 29, le township 11 et la partie du township 12 qui se trouve au sud du lac des Vieilles, forme une contrée montueuse et accidentée; sol principalement composé de terre argileuse et d'un peu de sable; crêtes de gravier et de pierres; terrain propre à l'élevage. Sur la ligne nord du township 11, rangs 29 et 30, en approchant du 3e principal méridien, les quatre premiers milles forment une contrée montueuse et onduleuse, dont le sol est argileux et sablonneux. Sur le reste de la distance qui conduit au 3e principal méridien, qu'on atteint dans la section 35, township 11, rang 30, la terre forme une prairie basse et plane au sol sablonneux. Sur la ligne extérieure entre les rangs 27 et 28, township 13, au nord de la 4e base, la terre est fortement accidentée par une suite de buttes; le sol est argileux et sablonneux; crêtes de gravier et de pierres; ci et là des marécages. Sur la limite nord du township 13, rang 28, la terre est semblable à celle qui vient d'être décrite. La ligne est du township 14, rang 29 (au nord du Lac des Vieilles) traverse une prairie onduleuse et montueuse; sol de terre sablonneuse, avec gravier sur les crêtes; très accidentée de ravins et d'étangs.

En terminant je prends la liberté de remarquer que la plus grande partie de cette grande plaine de la Souris, que j'ai divisée en blocs dans le cours de la saison, est de la terre de première classe, et formera, je n'en doute pas, une des régions à blé les plus belles qui puissent se trouver sur le continent.

Extrait du rapport de Thomas Drummond, A.F., sur l'arpentage du 3e principal méridien.

Description du terrain, etc.

Après avoir pris les mesures nécessaires pour trouver le véritable point d'inter section du 3e principal méridien et de la 10e base, j'ai établi ce point et procédé à l'arpentage.

Au sud de la 10e base, j'ai trouvé un cordon de hautes buttes s'étendant de l'est à l'ouest, et vers le sud environ 4 milles. Le sol de ces buttes est quelque peu graveleux, mais repose sur un bon fonds d'argile. C'est un sol de deuxième classe. Après avoir quitté les buttes dans la section 12, township 36, on arrive à une plaine plane de sol riche (1ère classe), s'étendant de la section 1[illegible], township 36, à la section 24, township 34. Depuis ce dernier endroit jusqu'à la section 12, township 33, le sol est de deuxième classe et ressemble à celui des quatre premières sections du township 36. A partir de là le sol s'améliore encore et est de première classe jusqu'à la section 1, township 32. Depuis la section 1, township 32, jusqu'à la section 1, township 39, le sol est de deuxième et de troisième classes; en plusieurs endroits il est très pierreux. Vers le sud sur la largeur de trois sections le sol est de première classe. De la section 24, township 28, à la section 13, township 27, le sol est de seconde classe, et à partir de cet endroit en allant vers le sud jusqu'au lac du Pélican qui commence dans la section 25, township 18, le sol est de première classe. Vers le sud à partir de ce lac jusqu'à la section 1, township 17, le sol n'est guères que du sable pur, le plus pauvre que nous ayons rencontré dans le cours des travaux. Vers le sud, à partir d'ici, en traversant le Côteau du Missouri jusqu'à la section 13, township 14, près du lac des Vieilles, la terre est de seconde classe; et dans le voisinage du lac ainsi que sur une certaine distance au sud, elle est de quatrième classe. Après avoir traversé un cordon de buttes, que je suppose être l'éperon du Côteau, on retrouve le sol bon,

et celui-ci continue ainsi jusqu'à la frontière internationale, étant partout de première ou de deuxième classe, principalement de première.

Sur toute la distance parcourue du nord au sud, le sol repose sur un bon sous-sol d'argile.

EAU, BOIS, ETC.

Il y a très peu de cours d'eau dans cette contrée, la ligne n'en traversant que quatre d'aucune importance, savoir: La Qu'Appelle, dans la section 24, township 22 ; le Ruisseau du Tonnerre (*Thunder Creek*) dans la section 25, township 17 ; le Petit ruisseau de la Vase (*Little Muddy*), dans la section 1, township 6 ; un autre dans la section 1, township 4.

La Qu'Appelle est alcaline. A notre premier passage au commencement de la saison, l'eau n'était pas mauvaise, mais quand nous sommes revenus à l'automne, elle était tellement salée qu'il était impossible de s'en servir. Le méridien traverse le cours d'eau à quelques milles seulement de sa source ; ce n'est en cet endroit qu'un ruisseau à cours lent d'environ 20 chaînons de largeur et 3 de profondeur ; les flancs de la vallée ont environ 100 pieds de hauteur. L'eau du Ruisseau du Tonnerre est pure et douce. La largeur du cours d'eau, qui est rapide, est de 50 chaînons et sa profondeur de 3 ; ses bords sont d'environ 20 pieds de hauteur. Les eaux du Petit ruisseau de la Vase sont aussi alcalines, bien qu'elles ne soient pas très mauvaises. Le méridien traverse ce ruisseau à sa source même, où il se forme de plusieurs petits cours d'eau venant des montagnes par la voie de profondes coulées· Quinze milles au nord de la Qu'Appelle la ligne passe sur le bord d'un cours d'eau que j'ai pris pour la rivière Petit-Bras.

Les lacs que nous avons passés sont très alcalins. Les principaux sont le lac des Vieilles et le lac du Pélican. Nous n'avons pas eu beaucoup d'embarras sous le rapport de l'eau ; nous avons trouvé généralement assez d'eau de surface pour nos besoins, et je crois qu'en creusant on peut trouver de l'eau partout. Dans les Montagnes de Bois la contrée est bien arosée par plusieurs sources et petits cours d'eau.

La rareté du bois est le grand inconvénient que rencontrera la colonisation de cette contrée. Même où il croît, la quantité en est si petite, et il n'est guère propre qu'à servir de combustible. Le long de la Qu'Appelle et du ruisseau du Tonnerre, seuls endroits où il y a du bois, celui-ci est très rare et petit, et sur les Montagnes de Bois on n'en trouve que dans quelques-uns des ravins et des coulées. Dans les Montagnes de Bois, j'ai trouvé des couches de houille. Elles sont cependant très minces, et n'ont pas plus de six ou neuf pouces d'épaisseur à l'affleurement ; mais on me dit qu'il s'en trouve des couches dont l'épaisseur va jusqu'à trois pieds. J'ai essayé cette houille dans un poêle et elle brûle bien. Des filons et des nids de minerai de fer lithoïde se trouvent aussi avec les couches de houille, et s'il en est d'assez grandes quantités, ils auront beaucoup de valeur. Je vous ai déjà soumis des échantillons de houille ; j'ai analysé deux échantillons (par le moyen de la carbonisation rapide), et vous ai donné les résultats de l'analyse de plusieurs autres échantillons venant de cette partie du pays.

J'ai aussi analysé un échantillon de minerai de fer lithoïde. Ci-suivent les résultats de ces analyses.

Eau.	Matière combustible volatile.	Carbone fixe.	Cendre.
15·50	33 74	47·00	3·76
17·53	34·61	40·24	7·62
16·69	36·87	41·18	5·26
19·33	33·07	39·96	7·64
14 80	34·76	47·20	3·24
12·26	37·60	46·98	3·16
18·61	37·73	38·95	4·71

L'échantillon de fer contient environ 41.86 pour cent de fer pur, ce qui est une proportion très riche pour un tel fer, et la proportion d'autre fer provenant de la même partie du pays, varie de 39 à 43 pour cent. On trouve du gypse dans les Montagnes de Bois; il y a aussi de la galène, bien que je n'y en aie pas vu. La houille se trouve dans une argile blanche particulière, et comme cette argile se rencontre le long de la Qu'Appelle, il y a probablement de la houille là aussi; bien que je n'y en aie pas rencontré. Le minerai de fer lithoïde s'y rencontre cependant, et comme il y a des indications de houille, les filons des Montagnes de Bois pourraient bien se prolonger jusque-là.

La ligne arrive au Coteau dans la section 12, township 16. Ces buttes s'étenden vers le sud jusqu'au Lac des Vieilles.

Extrait du rapport de A. F. Cotton, A.F., sur l'arpentage des lignes extérieures de townships entre les 4e et 5e lignes de base.

La moitié sud du premier block, townships 13 et 14, rangs 1, 2, 3 et 4, forme une prairie légèrement onduleuse, parsemée de nombreuses touffes de petit tremble et d'épais saules; surtout le long du ruisseau de la Pierre-à-Calumet (*Pipe Stone Creek*) qui coule dans une vallée d'un quart de mille à un demi-mille de large, et de 100 à 150 pieds de profondeur, à travers le township 14. Le bois est plus gros qu'en aucun autre endroit sur le bord sud du ruisseau, où il atteint cinq pouces de diamètre. Le sol est une bonne terre brune, sablonneuse, avec sous-sol d'argile. Il y a une chaîne de buttes de gravier dans le township 13, rangs 2 et 3; il y a de nombreux petits marais et étangs.

La moitié sud du 2e bloc, townships 13 et 14 rangs 5, 6, 7 et 8 forme une prairie onduleuse sur la partie nord il y a quelques ravines donnant sur la vallée du ruisruisseau de la Pierre-à-Calumet, dans les quelles croissent un peu de tremble et des broussailles. La vallée du ruisseau de la Pierre-à-Calumet diminue graduellement jusqu'à ce qu'elle soit presque perdue dans le rang 9. Le sol est une bonne terre brune, sablonneuse, quelque peu graveleuse en quelques endroits. Il y a de nombreux marais et étangs; le seul qui soit de quelques proportions est dans la partie nord du township 13, rang 5, et est d'environ 1,500 acres. Les townships 13, 14, 15 et 16, rang 13, forment une prairie onduleuse, accidentée en quelques endroits par des buttes de gravier et le lit d'un cours d'eau à sec, supposé être le ruisseau des Ossements. Il y a un assez grand lac dans la partie nord-ouest du township 16, rang 13, bordé chaque côté de trembles d'une assez belle grosseur. Je crois que ce lac est la source du ruisseau de la Montagne de l'Orignal (*Moose Mountain Creek*).

Le sol est une bonne terre sablonneuse, avec sous-sol d'argile. Il y a de nombreux petits marais et étangs.

Toute l'eau que nous avons rencontrée dans le cours de la saison était bonne et douce et exempte d'alcali.

Rapport de James F. Gorden, A.F., sur l'arpentage des lignes extérieures de townships entre les 6e et 7e lignes de base.

En conformité des instructions contenues dans le *Surveyor's Manual*, j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant sur la contrée que j'ai traversée en faisant l'arpentage du premier bloc que j'ai été chargé de diviser en townships, pendant la saison 1881, comprenant les townships 21, 22, 23 et 24, rangs 13, 14, 15 et 16.

La partie sud de ce bloc est traversée dans toute sa largeur, township 21, rangs 13, 14, 15 et 16 par la rivière Qu'Appelle, qui coule dans une vallée de 300 pieds de profondeur et d'un à deux milles de largeur, sur laquelle donnent de profondes coulées au nord et au sud. Le flanc sud de la vallée est en général à une distance d'un mille et demie à deux milles de la 6e ligne de base, ce qui laisse au sud sur la longueur du township 21, une bande de terre bien située pour l'agriculture. Cette lisière de terre est assez fortement boisée de petits trembles en touffes. Il y a de nombreuses cavités où croissent des saules, qui peuvent être facilement drainées au

nord, dans la Qu'Appelle. Le sol est une terre argileuse de première classe, avec apparence de gravier sur les crêtes. Le flanc sud de la vallée de la Qu'Appelle est densément couvert de tremble, dont une bonne quantité a atteint une grosseur de 12 pouces de diamètre. Le côté nord de la vallée est bien moins boisé, bien que les coulées qui donnent sur la vallée contiennent en général une bonne quantité de tremble. Sur le parcours de la largeur de ce bloc la rivière Qu'Appelle s'agrandit en quatre différents endroits jusqu'à une largeur moyenne d'environ un mille ; ces endroits portant le nom de Lacs à la Pêche (*Fishing Lakes*). Ces lacs contiennent de grandes quantités de poisson blanc, de brochet et de doré. La rivière Qu'Appelle proprement dite est un cours d'eau d'environ une chaîne et demie de largeur, trois pieds de profondeur, et d'un courant d'environ deux milles à l'heure entre les lacs.

Un tributaire de la rivière Qu'Appelle, connu sous le nom de Jumping-Creek, entre dans ce bloc à la borne de la 7e ligne de base entre les rangs 15 et 16, et se dirigeant vers le sud-est se décharge dans la rivière, dans le township 21, rang 14. Il est large de 10 à 15 pieds, et d'une profondeur moyenne de 2 pieds; il est lent dans la première partie de son cours. La vallée qu'il parcourt est d'environ un demi-mille de largeur, 50 à 60 pieds au nord, et 200 pieds à l'endroit où la ligne nord du township 21, rang 14, le traverse. Il est bordé d'une bonne quantité de gros trembles propres à servir de bois de construction.

La contrée qui avoisine la ligne qui sépare les rangs 13 et 4, au nord de la rivière Qu'Appelle, et sur la largeur des townships 21 et 22, offre ci et là plusieurs touffes et lisières de petits trembles; sa surface est onduleuse. Il y a nombre de petits marais et de cavités dont l'eau est bonne. Le sol est principalement formé de bonne terre franche au sous-sol d'argile, mêlée de sable en certains endroits, avec apparence de gravier, mais le gravier ne se rencontre guère qu'à la surface.

Sur la largeur du township 23, le long de la même ligne, la contrée est plus ouverte, et offre peu de bois. Dans la partie sud du township 23 se trouve de la terre extrêmement bonne. Au milieu de ce township la surface devient tout à fait montueuse, et les hauteurs s'étendent à l'est et à l'ouest sur toute la largeur du bloc.

Nombre de cavités et de marais se rencontrent parmi ces hauteurs. Vers le nord, sur la largeur du township 24 jusqu'à la 7e ligne de base, la contrée forme une prairie découverte et onduleuse, avec quelques cavités couvertes de saules. Le sol est de bonne terre argileuse, et peut être compté entre la qu'Appelle et la 7e base comme de première classe pour l'agriculture.

Sur la ligne qui sépare les rangs 13 et 14 il y a nombre de touffes de petits trembles sur la largeur des rangs 21 et 22 jusqu'à ce que la ligne atteigne la vallée du Jumping-Creek, vers le centre du township. De là, dans la direction du nord, jusqu'à la 7e ligne de base, la contrée est tout à fait découverte, et parsemée de nombreux étangs et bas-fonds, où l'eau est de bonne qualité. Au centre du township 23, la chaîne de hauteurs qui s'étend de l'est à l'ouest est encore traversée par la ligne. Dans la partie sud du township 24, où le Jumping Creek est traversé, la contrée est montueuse, particulièrement le long de la ligne qui sépare les townships 23 et 24, rang 14. Ces hauteurs contiennent beaucoup de sable, de gravier et de pierres éparses, et leur sol ne peut être considéré que comme de troisième classe, mais ils ne s'étendent pas à une grande surface. Le reste de la terre qui forme ce bloc est tout de première classe, les endroits humides qui avoisinent le Jumping-Creek étant susceptibles d'être facilement drainés.

Sur deux ou trois milles à l'est et une longue distance à l'ouest de la ligne, entre les rangs 15 et 16, la prairie est découverte à l'exception du voisinage de Jumping-Creek, près de la 7e base, où croît un peu de tremble. Sur la largeur du township 21, jusqu'au centre du township 22, la contrée est quelque peu montueuse, et on rencontre un certain nombre d'étangs et de fondrières ; de là vers le nord, jusqu'au centre du township 23, elle est légèrement onduleuse, mais on y trouve peu de fondrières. Le long de la 6e ligne de correction, sur la largeur du rang 16, la contrée est très sèche et tout à fait plane ; la ligne traverse une étendue de prairie couverte de tertres. Dans le centre du township 23 la chaîne de buttes s'étendant de l'est à l'ouest est de nouveau traversée.

Près du coin sud du township 24, sur cette ligne, la terre est tout à fait humide, et contient de nombreuses fondrières et mares. Plus au nord la terre devient plus sèche jusque vers la 7e base, où les marais reprennent. Dans cette partie du bloc, le sol est généralement une terre noire sur sous-sol d'argile, à l'exception de quelques endroits du rang 16 où se trouvent les tertres dont il est question ci-dessus; et où il se compose d'argile dure. On peut le compter partout comme de première classe.

Le deuxième bloc que j'ai été chargé de subdiviser en townships, comprend les townships 21, 22, 23 et 24, dans les rangs 21, 22, 23 et 24 à l'ouest du 2e principal méridien.

Le Long Lac traverse ce bloc dans la direction du nord-ouest et du sud-est, finissant à la 6e ligne de base dans le rang 21, et traversant la 7e ligne de base dans le rang 24. Ce lac est large d'un à deux milles et est enchassé, vers le sud, dans des bords à pic d'environ 100 pieds de hauteur, qui vers le nord prennent graduellement une pente plus douce. L'eau du lac est tout à fait saline.

Il y a dans le rang 21 une grande quantité de petit tremble qui peut servir de combustible et de bois à clôtures. Le long de la ligne, les rangs 21 et 22, la terre est haute et onduleuse, et dans le voisinage de la 6e ligne de correction, est tout à fait monteuse. Il y a de nombreux marais et fondrières, mais ils étaient presque séchés à l'époque de mes travaux (en septembre). Cette partie du pays au nord de la ligne de correction est accidentée de chaînes de petites buttes, et de cavités boisées de trembles. Il y a un terrain plat et un étang alcalin à la ligne de correction près de ligne qui sépare les rangs 21 et 22.

Une chaîne de montagnes très en évidence appelée Dernières-Montagnes (*Last Mountains*), gît à peu de distance au sud de la 7e base dans le township 24, rang 21. Le sol est généralement une terre franche légère sur sous-sol d'argile; sur les crêtes il est mêlé d'un peu de gravier et quelquefois de pierres.

La partie de la contrée qui s'étend à l'est du Long Lac et à l'ouest du rang 21, est principalement une prairie onduleuse et découverte où se trouve peu d'eau en permanence. Le sol est une terre d'argile, mêlée de gravier à la surface des crêtes. Tout le terrain compris dans ce bloc à l'est du Long Lac peut être regardé comme de première classe pour l'agriculture.

La partie du township 21, rang 22, qui s'étend au sud et à l'ouest du lac, est, le long de la 6e base, d'un sol léger et sablonneux; mais plus près du lac, le sol est meilleur, étant composé de terre franche reposant sur un sous-sol d'argile.

Le ruisseau Petit Bras traverse la 6e ligne de base près de la borne qui sépare les rangs 22 et 23, et coule vers le nord jusqu'au Long Lac. L'eau de ce ruisseau est bonne et douce. La vallée contient un peu de tremble; à cette exception près, toute la partie de ce bloc qui est au sud et à l'ouest du lac est dénuée de bois.

Le ruisseau Petit-Bras est un cours d'eau lent d'environ 15 pieds de largeur et 18 pouces de profondeur à la 6e ligne de base, coulant sur un lit pierreux, au fond d'une vallée de 60 à 80 pieds de profondeur et d'un demi-mille à trois quarts de mille de largeur.

Rapport de J. S. Gore, A. F., sur l'arpentage des lignes extérieures de townships entre la 1ère et la 2e ligne de base.

J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant sur l'arpentage que j'ai fait des lignes extérieures de townships, entre les townships 1 et 4 et les rangs de 1 à 12 inclusivement, à l'ouest du 2e principal méridien.

Toute la contrée que j'ai parcourue dans le cours de mes travaux, est une prairie découverte, onduleuse, où ne se recontre aucun bois, si ce n'est le long de la rivière Souris. Le sol est bon et partout propre à la culture, excepté en certains endroits près de la rivière, où il est trop pierreux; ces endroits seraient cependant de bons pâturages, car l'herbe y est riche, de même que sur la presque entière surface des townships dont j'ai tracé les contours.

Les étangs et les mares sont loin d'être aussi nombreux ici qu'en plusieurs endroits du Nord-Ouest; il y en a plusieurs près du 2e principal méridien, mais ils

diminuent en nombre à mesure qu'on gagne l'ouest. Je n'ai jamais eu de difficulté à trouver de la bonne eau, même dans les temps les plus secs de l'été.

Le plus grand inconvénient qu'offre le pays est l'absence de bois. Il n'y a pas d'arbres du tout le long de la rivière Souris ou du Long Ruisseau à l'ouest du rang 8.

L'abondance de la houille qui existe dans le voisinage de La Roche Percée, obviera dans une grande mesure à l'absence du bois.

Township 1, rang 1.—Prairie onduleuse ; sol de première qualité—riche terre argileuse.

Township 2, rang 1.—Bonne terre sablonneuse, excepté dans les limites d'un mille ou deux de la rivière où le sol devient plus sablonneux et pierreux. Il y a dans ce township, le long des bords de la rivière, beaucoup de bois propre au chauffage ; ce bois comprend de l'orme, du frêne, du négundo à feuille de frêne, et du tremble, mais il y a peu d'arbres assez gros pour donner du bois de construction.

Township 1, rang 2.—Dans la partie nord-est de ce township le sol est semblable à celui qu'offre le même township dans le rang 1, mais vers le sud-ouest il devient accidenté et pierreux.

Township 2, rang 2.—Sol noir, graveleux, de belle qualité. Le long des bords de la rivière, il est quelque peu pierreux et brisé par des ravins.

Township 1, rangs 3 et 4.—La partie sud de ces townships est de la belle terre : argile sablonneuse. La partie nord est très brisée par des ravins, et sur une distance d'environ deux milles au sud de la rivière, est couverte de cailloux de granit et de calcaire. LaSouris est en cet endroit un beau cours d'eau rapide, large de deux à trois chaînes. La vallée est d'environ trois quarts de mille de largeur, et ses flancs s'élèvent très abruptement à une hauteur d'environ cent cinquante pieds. Il y a très peu d'arbres le long de la rivière dans les rangs 3 et 4.

Township 2, rangs 3 et 4.—Prairie onduleuse; belle terre ; plusieurs petits marais.

Townships 3 et 4, rang 1.—Bonne terre noire ; nombreux marais le long du côté est.

Townships 3 et 4, rang 2.—Belle terre, prairie onduleuse. Le ruisseau de la Montagne de l'Orignal passe par le milieu de ces townships, et forme ici un beau cours d'eau claire et rapide, d'environ 75 chaînons de large. Il n'y a pas de bois sur le ruisseau, à part quelques arbres près de son embouchure.

Townships 3 et 4, rang 3.—En général, bonne terre ; quelques buttes graveleuses ; sol quelque peu pierreux vers la partie sud du township 3.

Townships 3 et 4, rangs 4 et 5.—Prairie onduleuse ; terre de seconde classe ; grand nombre de monticules pierreux et graveleux.

Townships 3 et 4, rangs 6, 7 et 8.—Prairie onduleuse; sol dur et graveleux.

Township 1, rang 9.—Prairie onduleuse ; terre argileuse.

Township 2, rang 9.—Très pierreux et accidenté de ravins donnant sur la rivière.

Township 3, rang 9.—Terre argileuse ; très peu de marais. Le bras nord de la rivière Souris traverse le coin sud-ouest. Sur une distance d'un mille ou deux chaque côté de la rivière le sol est très pierreux. Ce bras est ce que les sauvages et les métis connaissent sous le nom de rivière Souris. Le cours d'eau indiqué sur les cartes comme étant la rivière est appelé le Long Ruisseau, (*Long Creek*), et n'est qu'un petit ruisseau à peu près à sec en été. Entre les rangs 8 et 12, la rivière est en moyenne d'environ deux chaînes de largeur et de trois à quatre pieds de profondeur. Son cours est très lent et boueux ; elle n'est presque pas guéable pour les chevaux et les charrettes, à cause de son fond mou. La marque des hautes eaux indique qu'au printemps elle inonde toute la vallée et doit alors avoir environ un demi-mille de large.

Township 4, rang 1.—Terre argileuse; très dure et graveleuse en certains endroits.

Townships 1 et 2, rang 10.—Rivière onduleuse ; terre argileuse ; très pierreuse sur une largeur d'un mille chaque côté de la rivière.

Township 4, rang 10.—Prairie onduleuse ; terre argileuse ; très peu d'étangs et de bourbiers dans ce township.

Township 1, rangs 11 et 12.—Le Long Ruisseau traverse ces deux townships. Au

sud du ruisseau la prairie est sèche et onduleuse ; sol un peu léger. Du côté nord le sol est une argile dure. En plusieurs endroits la terre est couverte de tertres circulaires d'argile dure et crevassée, de cinq ou six pieds de diamètre et d'environ un pied de hauteur. Il est presque impossible d'introduire la bêche dans cette argile.

Township 2, rangs 11 et 12.—Sol d'argile dure et par mottes en nombre d'endroits.

Township 3, rangs 11 et 12.—Prairie onduleuse ; terre argileuse ; quelques étangs ; sol pierreux vers le coin nord-est du rang 11.

Township 4, rangs 11 et 12.—Prairie onduleuse ; belle terre ; pierreuse le long des bords de la rivière.

Extrait du rapport de Milner Hart, A. F., sur l'arpentage des lignes extérieures de townships entre la 3e base et la 3e ligne de correction.

Townships 9 et 10, rang 1 ouest.—La moitié est de ces townships est une prairie onduleuse ; beau sol de terre sablonneuse avec sous-sol d'argile en certains endroits ; bien arrosé. L'ouest est accidenté de marais, de petits étangs, et de touffes de trembles ; sol, sablonneux.

Townships 9 et 10, rangs 2, 3, 4 ouest.—Sur la largeur d'une section et demie au sud, la contrée est fortement ondulée et est en plus grande partie de la prairie. Le reste de ces townships est boisé ; on y trouve beaucoup de tremble, de peuplier baumier, un peu de merisier blanc, de frêne et de négundo à feuilles de frêne, avec d'épaisses broussailles de coudrier. Près d'un tiers de la surface est occupé par des lacs, des étangs et des marais. L'eau n'est pas généralement bonne. Dans la partie nord de ces townships le sol est léger. Le centre et le sud sont de meilleure qualité. On ne saurait dire que la surface de la contrée soit âpre, mais elle est assez fortement ondulée. Je crois que ces townships ne seraient guères propres à la colonisation, à cause des quantités d'eau qui les couvrent. Les bois qu'ils contiennent constituent leur principale valeur, attendu que ces bois seront la ressource de la grande plaine nue de la Souris au sud et à l'ouest. Beaucoup de ces bois sont de bonne grosseur et propres à la construction.

Extrait du rapport de Thos. Kains, A. F., sur l'arpentage des lignes extérieures de townships, entre les 5e et 6e lignes de base.

Presque tout le township 17, rang 2, consiste en monticules épars couverts de tremble, en touffes de saules, en marais herbeux, et en morceaux d'excellente prairie. Le cinquième sud forme une prairie onduleuse, tandis que le nord est très accidenté par de profonds ravins donnant vers le nord sur la vallée de la Qu'Appelle. Cette rivière coule de l'ouest à l'est, près du milieu du township 18, rang 2; et le côté sud de sa vallée, qui est long de deux milles et demi, est fortement boisé de tremble et de mérisier blanc. La partie nord de ce township et du township 19 *a*, et la contrée qui se trouve entre la 5e ligne de correction et le lac Rond au sud, ainsi que la rivière Qu'Appelle, sur la largeur des rangs 3 et 4, est onduleuse, parsemée de nombreuses touffes de saules et de monticules couronnés de petits trembles ; dans quelques profonds ravins qui se rencontrent le tremble est de bonne grosseur, tout à fait assez gros pour la construction de maisons en troncs d'arbres et de dépendances.

Township 17, rangs 5, 6, 7 et 8; prairie onduleuse; terre d'excellente qualité; parsemée d'étangs et de marais herbeux ; touffes de tremble éparses dans la partie nord-est de ce township dans le rang 5. Le chemin d'été conduisant à Fort Qu'Appelle traverse cette région sur la largeur des rangs 5 et 6, tandis que le tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique passe par les rangs 6, 7 et 8.

Les townships 18 et 19*a*, rangs 5, 6, 7 et 8, sont plus ou moins boisés. La contrée dans le voisinage de Weed Creek (ruisseau aux Mauvaises Herbes), dans le township 18, est très densément boisée de tremble, d'orme et de peuplier baumier; j'ai remarqué plusieurs bons emplacements à scieries mécaniques le long de ce cours d'eau. Dans le rang 5, ces townships sont traversés par l'énorme vallée de la Qu'Ap-

pelle. Le côté sud de cette vallée, est en cet endroit dans un excellent état de culture, grâce au travail des colons sauvages dirigé par les fermiers instructeurs employés par le gouvernement.

Le sol de la vallée de la rivière Qu'Appelle est tout aussi bon, mais le bois est plus rare et moins gros qu'en certains endroits plus à l'est. Le reste de cette région consiste en une contrée onduleuse parsemée de nombreuses touffes de trembles et de saules, et accidentée de nombreux étangs et marais à foin. En général le bois est un peu petit, mais peut être cependant converti en perches à clôture, et en combustible, ou servir à construire de petits bâtiments en bois brut.

A partir du milieu du rang 6 en allant vers l'est jusqu'à la ligne qui sépare les rangs 2 et 3, et au sud de la rivière Qu'Appelle jusqu'à la 5e base, la contrée a cette année été réservée pour les sauvages.

Townships 17 et 18, rangs 5, 6, 7 et 8; bien arrosés; étangs et nombreux cours d'eau qui finissent par atteindre la vallée du Weed Creek ou la rivière Qu'Appelle; seront en toute probabilité bientôt densément habités.

Sur la largeur des rangs 13, 14, 15 et 16, le township 17 est une étendue de prairie nue, quelque peu montueuse par endroits et considérablement parsemée de marais à foin. Beau sol de deuxième classe; de meilleure qualité dans le nord du township que dans le voisinage de la 5e ligne de base, où se rencontrent du gravier et des pierres. Une chaîne de buttes de sable traverse la contrée dans le voisinage du méridien qui sépare les rangs 13 et 14, et s'étend dans la direction du nord-ouest sur la largeur du township 18.

Township 18, rangs 14 et 15, plein de touffes de trembles et de saules; bois de grosseur considérable dans la partie sud-ouest du rang 14. La zone à bois s'étend vers l'est jusqu'à un quart de l'étendue du rang 13, la balance étant d'excellente terre de prairie onduleuse.

Township 19, rangs 13 et 14; prairie onduleuse devenant montueuse dans le voisinage du méridien qui sépare les rangs 13 et 14; très accidenté de marais à foin.

Township 20, rangs 13 et 14; contient une lisière de bois d'un demi mille à deux milles de largeur le long de la ligne nord; et, par toute la région, se rencontre de nombreux étangs et marais herbeux, où les habitants du voisinage du Fort-Qu'Appelle coupent une grande quantité de foin tous les ans.

Le sol de ces deux derniers townships, sur la largeur des deux derniers rangs, est très propre à la culture, et il n'y a pas de doute que la terre sera rapidement prise aussitôt que les townships seront subdivisés. Le tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique traverse le nord du township 18, rang 13, et de là, sur huit milles vers l'ouest, suit la 5e ligne de correction en la traversant quelquefois.

Le grand chemin qui mène à Fort-Qu'Appelle entre dans le township 19, rang 13, et va dans la direction du nord-ouest jusqu'à l'angle nord-ouest du township 20, rang 13.

Extrait du rapport de C. F. Miles, A. F. sur l'arpentage des lignes extérieures de townships entre les 5e et 6e lignes de correction.

Dans mon rapport de l'année dernière, j'ai fait la description des rangs 1, 2 et 3, entre les 5e et 6e lignes de correction. Le sol du rang 4, dans le même bloc, peut être décrit comme sol de deuxième classe, étant généralement léger. Le township 19 forme principalement une prairie découverte, à l'exception du coin sud-est, qui est parsemé de touffes de trembles et de saules. Sur la moitié est, le sol est principalement de la terre argileuse, tandis que sur la moitié ouest il est composé de terre sablonneuse et de gravier. Le township 20 forme une prairie onduleuse, découverte et parsemée d'étangs; sol de première et de seconde classes; ce dernier prédomine. Le township 21 est aussi un peu humide; le sol est principalement de seconde classe, avec de nombreuses touffes de peupliers et de saules dans le centre et le nord-ouest. Le township 22 est aussi très humide, le sol est principalement de seconde classe et serait très propre au pâturage; la moitié est est parsemée de nombreuses touffes de trembles et de saules; la moitié ouest est une prairie onduleuse et montueuse.

Le bloc (de 24 milles de côté) dont j'ai ensuite tracé les lignes extérieures sur la largeur des rangs 5, 6, 7 et 8, peut être en moyenne considéré comme de seconde classe. Le township 22, dans les rangs 5, 6, 7 et 8, et la partie nord du township 21, dans le rang 6, sont principalement de troisième classe; sol de sable léger et nombreux monticules de gravier; ce district fait partie des Plaines du Faisan.

Le long de la 6e ligne de base, jusqu'au cours d'eau qui traverse cette ligne, section 1, township 24, rang 7, la terre est un peu meilleure et peut être décrite comme de première et de seconde classes. La plus grande partie est une prairie découverte, avec, dans la partie sud du township 20, quelques monticules qui, après avoir été dénudés par le feu, se recouvrent d'une nouvelle venue de trembles et de saules. Allant au sud vers la rivière Qu'Appelle, la terre est encore plus légère et devient terre de troisième classe, parsemée de nombreux monticules couronnés d'une deuxième venue de trembles et de saules.

Le cours d'eau mentionné plus haut, qui traverse les townships 22, 21 et 20, rang 7, et tombe dans la Qu'Appelle, township 19, forme la limite est et nord-est de l'élévation de terrain généralement appelée les Buttes du Faisan. Le long de la 6e base, ces buttes s'élèvent très graduellement sur une distance d'environ cinq milles; audelà se rencontrent de nombreuses cavités qui ont formé des étangs et des lacs. Ces hauteurs sont semées de nombreuses buttes couronnées de peupliers de seconde venue et de saules épais, avec ci et là des trembles plus gros, qu'ont épargnés les incendies récents; les buttes et la prairie alternent en proportions presque égales dans ces hauteurs. Au nord elles s'étendent environ un mille dans le township 22, et au sud jusqu'à environ mi-chemin sur la largeur du township 19. Le sol de ces hauteurs varie quelque peu. Dans une proportion de 40 pour cent il peut être considéré comme de première classe; le reste est de seconde et de troisième classes. Les eaux de ce bloc sont portées dans la Qu'Appelle par le cours d'eau déjà mentionné, le ruisseau et la coulée Petit Bras Coupé.

Le bloc dont j'ai ensuite tracé les lignes extérieures, sur la largeur des rangs 9, 10, 11 et 12, est, à l'exception d'un petit morceau dans le coin nord-est, la plus belle terre que j'aie rencontrée. Les eaux de ce bloc trouvent leur écoulement dans le ruisseau du Faisan et dans des coulées. Ce ruisseau forme la limite ouest des Buttes du Faisan, qui, de même que dans le bloc précédent, sont plus ou moins boisées sur les sommets, et sont parsemés de nombreux étangs et lacs. Le sol ici est principalement de première classe, consistant en une riche terre noire sablonneuse. Les bois et la prairie s'étendent alternativement vers le sud, jusqu'à environ mi-chemin sur la largeur du township 19, et au nord sur la plus grande partie du township 20, rang 9, les bois consistant principalement en une seconde venue de trembles, bien qu'en certains endroits où les hauteurs ont été protégées contre les incendies par les étangs environnants, les trembles atteignent un diamètre de 10 à 12 pouces.

A l'ouest du Ruisseau du Faisan, le sol est généralement de riche terre argileuse s'étendant ainsi jusqu'à la partie sud du township 22; la contrée consiste en une prairie légèrement onduleuse, bornée au nord par le versant des collines de la Lime (*File Hills*). Le sol de ces hauteurs est une terre sablonneuse. Elles sont parsemées d'un grand nombre de buttes couronnées de petits trembles et de saules, qui deviennent plus forts et plus épais à mesure qu'on s'avance vers le nord, jusqu'à la dernière section (31) du township 22, rang 10, qui est épaissement boisée de trembles et de peupliers baumiers de bonne grosseur, les plus gros ayant de 16 à 18 pouces de diamètre. Le sol devient aussi en cet endroit plus léger et plus sablonneux. Autant que j'ai pu voir, la seule partie de ce bloc qui soit de qualité inférieure, est le coin nord-est du township 22, rang 10, et la moitié nord du township 22, rang 9; en cet endroit le sol est de troisième classe. L'eau de surface que j'ai généralement rencontrée dans le cours de mes travaux, était plus ou moins alcaline; néanmoins l'eau d'une ou deux sources trouvées le long des bords de la Qu'Appelle, est pure et potable. La vallée de la rivière Qu'Appelle, dans les limites du district que j'ai arpenté, varie en largeur de trois quarts de mille à un mille; elle m'a paru abonder plus ou moins en sources d'eau, mais comme la pente vers la rivière est bonne, je n'ai pas de doute que plus tard elle sera utilisée comme terre à foin ou à pâturage. Dans le district que j'ai

arpenté, ces terres sont comparativement de facile accès; le grand chemin de Fort-Ellice à Fort-Edmonton les traverse diagonalement, ainsi qu'un autre qui se sépare de ce dernier pour se rendre à la mission catholique romaine sur la rivière Qu'Appelle et à Fort-Qu'Appelle, où en outre du comptoir de la compagnie de la baie d'Hudson il y a deux ou trois autres magasins bien approvisionnés. Un autre chemin qui mène de Fort-Pelly à Fort-Qu'Appelle traverse aussi diagonalement le nord-ouest des rangs 10, 11 et 12. Depuis que le chemin de fer Canadien du Pacifique a été tracé de façon à passer en dedans de treize milles (au sud) de Fort-Qu'Appelle on peut s'attendre que ces belles terres seront de bonne heure prises et colonisées. Peut-être est-il nécessaire de dire que s'il ne se trouve pas de bois pour le chauffage, le clôturage ou la construction, dans quelques-uns des townships du dernier bloc aboutissant à la 6e ligne de base, on peut en obtenir en quantité sur les hauteurs de la Lime ou du Faisan.

Extrait du rapport de G. C. Rainboth, A. F., sur l'arpentage des lignes extérieures de townships entre les 7e et 8e lignes de correction.

J'ai traversé le chemin de Pelly à Qu'Appelle dans le township 28, rang 4, et suis arrivé au bras principal de la rivière au Sable Blanc (*White Sand River*), dans le rang 4. La contrée était dans un état extraordinaire; les ruisseaux et les rivières débordaient, et les terrains plats étaient presque impassables; la terre était trempée d'eau, et les charrettes s'y enfonçaient presque jusqu'au moyeu des roues. Je n'ai pu avancer que très lentement, attendu qu'on ne pouvait prendre que des demi-charges, et encore fallait-il deux chevaux par charrette. J'ai passé la rivière au Sable Blanc au moyen d'un radeau et du canot de toile que vous m'avez fourni. Je dois dire ici que ce canot nous a été extrêmement utile et presque indispensable en cet endroit, qui nous a paru le meilleur pour passer la rivière J'ai fait la triangulation de celle-ci pour connaître la longueur exacte, et j'ai jeté la sonde en plusieurs endroits. J'ai trouvé la rivière large de dix chaînes et trente-trois chaînons, le chenal profond de 4½ brasses (27 pieds), et le reste d'une profondeur moyenne de neuf pieds, établie en neuf coups de la sonde; le courant était d'au moins 1¼ mille par heure. Vous pouvez vous faire une idée de la différence entre l'état de la rivière à cette époque et celui dans lequel elle est aujourd'hui, quand vous saurez que je l'ai traversée sur une perche de 25 pieds de longueur 40 milles plus bas.

Rapport de G. M. Ryley, A. F., sur l'arpentage de lignes extérieures.

Ci-suit un rapport descriptif sur le terrain que j'ai parcouru pour établir les lignes extérieures de certains townships à l'ouest du 2e principal méridien.

Township 17, rang 1.—Couvert d'une seconde venue de peupliers, et de broussailles,—diamètre, 2 à 8 pouces,—avec ci et là des morceaux de prairie. Le sol est une terre sablonneuse de seconde et troisième classe. Terre plane.

Township 18, rang 1.—La rivière Qu'Appelle, dont la largeur moyenne est d'une chaîne et cinquante chaînons, coule vers l'est dans une vallée de plus d'un mille de largeur à travers la partie nord de ce township.

Les flancs de la vallée de la Qu'Appelle sont d'environ 300 pieds de haut, celui du sud étant fortement couvert de trembles, de saules, de peupliers baumiers, de bouleau et de cerisier, de 2 à 12 pouces de diamètre. Le côté du nord a peu de bois. Le fond de la vallée est d'un mille et demi de largeur et forme une prairie découverte; sol de terre sablonneuse. Le reste de ce township est densément couvert de trembles et de saules de seconde venue, et parsemé ci et là de morceaux de prairie. En quelques endroits la terre est onduleuse et très accidentée de grands ravins à travers lesquels coulent de petits ruisseaux de bonne eau qui se jettent dans la Qu'Appelle. Le sol est de terre sablonneuse.

Township 17, rang 4.—Les deux sections sud de ce township sont de la prairie. La terre est plane et contient de nombreuses tourbières. Le sol est de terre sablonneuse.

Township 17, rang.—Les deux sections sud de ce township sont de la prairie; le

reste est aussi de la prairie, mais parsemée d'un grand nombre de touffes de trembles de 2 à 8 pouces de diamètre ; une grande coulée, à travers laquelle court un ruisseau de quinze chaînons de largeur, traverse le coin nord-ouest de ce township ; à cette exception près la terre est plane. Le sol est de terre argileuse, de seconde et de troisième classes. Le chemin de fer du Pacifique traverse la partie sud de ce township.

Township 18, rang 9.—La rivière Qu'Appelle, au fond de sa vallée, traverse le centre de ce township. A cet endroit, et à vrai dire depuis le rang 8 jusqu'à Fort-Qu'Appelle, sur une distance de cinquante milles, la vallée est plus ou moins habitée par des métis et quelques Canadiens, qui s'accordent tous à dire que la qualité du sol, dans la vallée de même que sur les plaines qui la dominent, ne saurait être meilleure, et leurs splendides récoltes d'avoine, d'orge et de blé, ainsi que la grande variété de leurs légumes, attestent la vérité de leur dire. Les touristes et ceux qui cherchent à s'établir en ces endroits, feraient bien de visiter la mission catholique romaine, située dans cette superbe vallée au nord d'un beau lac, six milles à l'est de Fort-Qu'Appelle, et de jeter un coup-d'œil sur les légumes et les fleurs qui y croissent à perfection comme à profusion. Le gouverneur général, dans sa récente visite, s'est arrêté à ce petit paradis et a complimenté le Père et les Frères sur leur bel établissement. La plus grande partie de ce township est de la prairie, les parties boisées sont des ravins ; il y a néanmoins aussi çà et là des touffes de tremble ; le sol, qui est de terre argileuse, est de première et de seconde classes.

Township 17, rang 10.—La partie sud de ce township est montueuse et parsemée de touffes de trembles ; le reste est une prairie plane et à découvert. Le sol est principalement de la terre argileuse ; la partie sud est de seconde classe ; celle du nord, de première classe.

Township 18, rang 10.—Ce township est de la prairie découverte, à l'exception des coulées, qui sont remplies de tremble. Ces coulées et la rivière Qu'Appelle couvrent la partie nord. La qualité du sol est excellente, étant principalement de première classe. La terre est onduleuse.

Township 17, rang 11.—Une chaîne de petites buttes occupe la partie sud de ce township ; elles sont en partie couvertes de touffes de petits trembles. La partie nord est une prairie découverte et comparativement plane. Le sol est de marne argileuse.

Township 18, rang 11.—Le coin nord-est de ce township est coupé par la vallée de la Qu'Appelle, sur laquelle donnent de nombreuses coulées, dont les flancs sud sont couverts de petits trembles et de cerisiers de deux à douze pouces de diamètre ; les flancs nord sont presque dénués de bois, et il en est de même des bords de la Qu'Appelle. A peu près à l'endroit où la rivière traverse la 5e ligne de correction, le ruisseau du Faisan vient s'y jeter du côté nord. M. Fisher, qui est établi là, dit que les deux côtés de ce ruisseau offrent de très beau bois de construction. La quantité de gibier qui se trouve en cet endroit surpasse tout ce que j'ai vu jusqu'à présent, et la localité peut être appelée le paradis des chasseurs. Prairie onduleuse, découverte. Sol, de première classe au nord, et de deuxième au sud, où il est de terre argileuse mêlée de gravier.

Township 17, rang 12.—La partie sud de ce township est parsemée de touffes de petits trembles. La terre est très montueuse, se trouvant former le côté nord d'une chaîne de hauteurs dans la direction du nord-ouest. Plusieurs coulées originent dans ce township et élargissent à mesure qu'elles approchent de la Qu'Appelle. La terre est forte et onduleuse. Le sol est une terre argileuse mêlée de gravier en quelques endroits et se range dans la deuxième classe.

Township 18, rang 12.—Ce township est en plus grande partie de la prairie découverte ; les coulées qui se dirigent vers le nord sont bien boisées, et contiennent du tremble de deux à douze pouces de diamètre. Dans la partie nord de ce township le sol est de la terre argileuse noire, le reste est mêlé de gravier et se range dans la deuxième classe. La terre est onduleuse.

Township 17, rang 17.—Prairie découverte. Généralement parlant, la terre est onduleuse, mais plane en quelques endroits. Le sol est de seconde et de troisième classes ; terre argileuse et sablonneuse mêlée en certains endroits de gravier fin.

Township 18, rang 17.—Le coin nord-est est parsemé de nombreux bois de trembles contenant des arbres de deux à douze pouces de diamètre. La terre est onduleuse et parsemée de tourbières. Le sol est de première et de seconde classes.

Township 19, rang 17.—Le coin sud-est de ce township est de la prairie; le reste est couvert de trembles de deux à douze pouces de diamètre, avec ci et là quelques fondrières et des morceaux de prairie. Le sol, qui est de première classe, est de terre argileuse noire.

Township 20, rang 17.—Ce township est couvert de petits trembles, avec ci et là quelques morceaux de prairie et quelques tourbières. Le sol est tout de première classe. La terre est quelque peu onduleuse.

Township 17, rang 18.—Une basse chaîne de buttes de sable contenant peu de bois, traverse ce township dans la direction du nord-ouest. Le reste est une prairie découverte. Le sol se range dans la deuxième et la troisième classes. La terre est onduleuse et très sèche.

Township 17, rang 19.—Le ruisseau Boggy coule vers le sud-est à travers ce township. L'eau est excellente, et le sol étant de première classe, ce township se trouve être très à désirer pour les agriculteurs, d'autant plus qu'il y a du bois dans le voisinage. La terre est onduleuse et n'offre pas de tourbières.

La contrée que j'ai essayé de décrire est destinée à devenir un des districts les plus populeux du Nord-Ouest, la terre étant toute propre à l'agriculture et ne manquant ni de bois ni d'eau. En outre, le tracé permanent du chemin de fer Canadien du Pacifique passe par ces townships. Un grand nombre de colons se sont établis sur des terres non arpentées, tirant eux-mêmes leurs lignes frontières en se basant sur les lignes extérieures des townships.

EXTRAIT DU RAPPORT DE J. G. KING, A.F., SUR L'ARPENTAGE DES LIGNES EXTÉRIEURES DE TOWNSHIP ENTRE LES 4e ET 5e LIGNES DE BASE.

A partir de la 4e base, sur le township 12, rang 1, le long du 2e méridien principal, la terre est une prairie onduleuse ; sur quatre milles le sol est de la meilleure qualité ; viennent ensuite des bois de tremble et d'épaisses broussailles qui s'étendent au sud jusqu'au bras sud du ruisseau de la Pierre-à-Calumet. A partir de là la contrée est une prairie onduleuse jusqu'à la 3e ligne de correction. Près de l'endroit où le 102e méridien traverse ce ruisseau, il y a un excellent emplacement de scierie mécanique, les bords du ruisseau ayant beaucoup de pente. Dans les townships 11 et 12, rang 1, il y a plusieurs buttes couvertes de tremble; une partie de ce bois est de bonne grosseur, propre à la construction et au clôturage. Le long du méridien qui sépare les rangs 1 et 2, sur la largeur des townships 11 et 12, la contrée est une prairie onduleuse. Le sol est généralement de première classe et très propre à l'agriculture ou à l'élevage, l'eau y étant abondante dans les étangs et les ruisseaux. Un beau ruisseau se coule vers le sud-est à travers la section 13 dans le township 11 ; il est profond d'environ deux pieds ; l'eau en est douce et bonne. Le long du méridien qui sépare les rangs 2 et 3, sur la largeur du township 12, la contrée est une prairie onduleuse, parsemée de quelques étangs ; sol excellent.

Le township 11 est considérablement accidenté d'étangs, de lacs et de marais, et occupe le versant nord de la Montagne de l'Orignal, qui est couverte de touffes de tremble, de saules, et d'épaisses broussailles. Le sol est de bonne qualité ; mais la surface étant si accidentée, le terrain est plus propre à l'élevage qu'à l'agriculture.

Le long du méridien qui sépare les rangs 3 et 4, la terre est pareille à celle que traverse le méridien qui sépare les rangs 2 et 3. Au 2e principal méridien, entre les townships 11 et 12, commence un épais bois de tremble ; les arbres sont gros et feront du bon bois de construction. Ce bois s'étend trois milles à l'ouest aussi loin vers le nord que nous avons pu voir, et au sud jusqu'au ruisseau de la Pierre-à-Calumet. Les quinze milles suivants sont de la prairie onduleuse ; sol de première classe. Les six milles qui constituent la largeur du rang 4, entre les townships 11 et 12, sont très montueux et sont parsemés d'étangs ; il y a des touffes de tremble au nord et au sud de la ligne.

Le township 12, dans les rangs 1, 2 et 3, ne saurait être surpassé pour l'agriculture; bien servi d'eau; peu éloigné du bois, et sol de qualité absolument supérieure; terre argileuse ou sablonneuse, couverte de riche terre végétale noire variant de six pouces à deux pieds d'épaisseur.

Le township 12, rang 4, est quelque peu accidenté d'étangs et de marais à foin. Le township 11, dans le même rang, est très accidenté de lacs, d'étangs et de marais, et couvert d'épaisses broussailles, de touffes de tremble et de saules.

Le bloc que j'ai ensuite arpenté comprend les townships 9, 10, 11 et 12, rangs 5, 6, 7 et 8. Les townships 11 et 12, rangs 5 et 6, sont quelque peu accidentés par la partie nord de la Montagne de l'Orignal; le sol, qui est de terre sablonneuse, est bon; la surface est couverte d'épaisses broussailles et de touffes de tremble, qui s'étendent entre cette partie de la montagne et la partie sud qui gît au nord de la section 12.

Le township 11, rang 5, est un terrain plat riche en herbe, et excellent comme pâturage. Toute la terre propre à la culture dans cette partie de la montagne est incluse dans la réserve des sauvages, qui, contient soixante-dix milles carrés et comprend une partie du township 10, rang 5, presque tout le township 10, rang 6, et une partie du township 10, rang 7; cette réserve comprend aussi une partie du township 9 dans les mêmes rangs. Le reste du bloc est de la prairie onduleuse, à l'exception des townships 10 et 11, rang 8, le long de la ligne de correction, qui sont traversés par une chaîne de hauts coteaux immédiatement à l'ouest du ruisseau de la Montagne de l'Orignal, qui coule vers le sud-est à travers le township 10, rang 8, et le township 9, rang 7. Le courant en est lent et les bords peu élevés. Le township 11, rang 7, est traversé par un profond ravin, qui contient des trembles et des saules en quantité suffisante pour le clôturage; la partie ouest de ce township est tout à fait pierreuse. Dans la Montagne de l'Orignal j'ai trouvé beaucoup de pierre calcaire et de gros cailloux, de même que du gravois et du bon sable propre à la construction.

J'ai aussi arpenté les lignes extérieures des townships 11 et 12 des rangs 13 et 14. Ces quatre townships sont presque parfaitement plats, la surface n'étant accidentée que par quelques étangs. Le sol, qui est de deuxième classe, est une argile grise ferme, et très dure à pénétrer. Le terrain est très rugueux par endroits, où se rencontrent de petits monticules ronds (*hummocks*) pleins de petites racines. Nous n'avons pas rencontré de bois après avoir quitté les montagnes, mais celles-ci suffiront à fournir du bois à toute la contrée environnante. J'estime qu'il y a au moins trois cents milles carrés de bois sur ces hauteurs. Nous n'avons pas manqué d'eau. On m'a dit à Brandon qu'une colonie allait s'établir dans cette section l'été prochain.

EXTRAIT DU RAPPORT DE A. C. THOMSON, A. F., SUR L'ARPENTAGE DES LIGNES EXTÉRIEURES DE TOWNSHIPS ENTRE LES 4E ET 5E LIGNES DE BASE.

Mes travaux ont couvert une superficie de plus de mille milles carrés, la plus grande partie étant une belle prairie onduleuse très propre à la colonisation. J'estime qu'un cinquième de cette région est couvert de touffes de petits trembles de 3 à 10 pouces de diamètre, et de broussailles de saule. Il y a plusieurs petits marais et étangs remplis de bonne eau potable, qui peuvent être aisément asséchés, grâce à la pente des terres, soient dans la rivière Qu'Appelle ou dans le ruisseau de la Pierre-à-Calumet. Ce dernier court au fond d'une coulée d'environ un demi-mille de largeur, à une profondeur de 60 à 100 pieds au-dessous du niveau général de la prairie. Le ruisseau lui-même est d'environ 10 pieds de large et de 2 de profondeur; son courant est rapide.

Dans la plupart des endroits le sol est composé d'une bonne marne argileuse couverte d'environ un pied de terre végétale noire et d'un peu de pierre à la surface; en quelques endroits il y a des lits de gravier.

Les townships 13, 14 et 15, rangs 11 et 12, et le township 16, rang 12, sont complètement dénués de bois.

Sur la 4e ligne de correction, rang 12, j'ai traversé un ruisseau de bonne eau claire, d'environ 10 pieds de largeur et 2 de profondeur, coulant rapidement vers le

sud est ; quelques-uns de mes gens me dirent que ce ruisseau est celui de la montagne de l'Orignal, et je l'ai indiqué comme tel sur ma carte.

EXTRAIT DU RAPPORT DE CHAS. E. WOLFE, A. F., SUR L'ARPENTAGE DES LIGNES EXTÉRIEURES DE TOWNSHIPS ENTRE LA 2E ET LA 3E LIGNE DE BASE.

Dans les townships 6 et 7, rangs 1, 2, 3 et 4, qui forment une prairie onduleuse, le sol est de première qualité, et est supérieur pour l'agriculture à tout ce que j'ai vu dans le Manitoba. C'est une riche terre sablonneuse et argileuse avec sous-sol d'argile grise. Sur les parties hautes de ces townships se trouvent quelques cailloux roulés peu considérables. Plusieurs ruisseaux serpentent dans la direction du sud-est et du sud-ouest, ayant en moyenne une largeur de dix pieds et une profondeur de deux, avec un courant d'un mille et demi à l'heure.

Le seul bois rencontré dans ces townships—une simple touffe de trembles—est dans les sections 36 et 31, township 7, rangs 1 et 2. Les habitants de ces townships pourront aisément se procurer du bois dans les montagnes de l'Orignal qui sont à peu de distance au nord.

La moitié nord du bloc n° 3, c'est-à-dire, les townships 7 et 8, dans les rangs 9, 10, 11 et 12, peu être rangée quant au sol entre la première et la seconde classe ; bonne et fertile terre sablonneuse, avec sous-sol d'argile. Le Ruisseau de la Grosse Ecorce (*Rough Bark Creek*) serpente le long de la partie ouest des townships 5 et 6, rang 12, bordé d'une étroite lisière de bois, composée de tremble, de frêne et d'érable. La moitié sud du bloc n° 3, savoir, les townships 5 et 6, rangs 9, 10, 11 et 12, est d'un très-bon sol de seconde classe, différant de celui de la moitié nord en ce que la profondeur de la terre est moindre et que le sous-sol des parties élevées est quelque peu dur.

La moitié sud-ouest du township 5, rang 17, et rang 18, et la moitié sud-ouest du township 6, rang 18, sont situées sur le Coteau du Missouri, dont le sol, en cet endroit, est assez pauvre, étant généralement sablonneux et graveleux. Les vallées sont pleines de nombreux petits lacs et étangs, dont les eaux en général plus ou moins alcalines, offrent une assez bonne proportion d'eau réellement bonne. L'herbage de cette section est abondante et riche, et le pâturage excellent. La moitié nord-est du township 5, rang 17, la moitié nord-est du township 6, rang 18, et les townships 6, 7 et 8, rang 17, sont en moyenne d'un bon sol de seconde classe. La rivière Souris serpente vers le sud-est à travers le township 6, rang 18, et les townships 6 et 5, rang 17. En quelques endroits ses bords sont tout à fait dénués de bois, et en d'autres (dans ces townships) ils sont épaissement couverts de trembles et de saules très menus. Un ruisseau traverse la moitié nord du township 8, rang 17 et 18, dans la direction de l'est ; les bords en sont épaissement couverts de frêne et d'orme, d'une moyenne de huit pouces de diamètre. Il y a aussi une petite quantité d'érable et de chêne d'à peu près les mêmes dimensions. Il y a quelques coulées dans la direction de l'est, à peu de distance au sud de ce ruisseau ; le fonds de ces coulées est aussi boisé d'arbres de la même espèce et des mêmes dimensions.

Ce dernier ruisseau est appelé le ruisseau de la Cuillère-Ecrasée (*Mashed Spoon Creek*), comme me l'a appris Wasoup, Sauvage de la tribu des Assiniboines (du lac du Chêne), que j'ai rencontré près de ces bords ; ce nom vient de ce qu'un Sauvage brisa un jour une cuiller entre deux roches et en jeta en guise de charmes les morceaux dans le ruisseau.

A l'exception de la moitié sud-ouest du township 5, rang 17, et rang 18, et de la moitié sud-ouest du township 6, rang 18, les townships auxquels j'ai travaillé cette année sont entièrement de la prairie onduleuse. Les tourbières ou les étangs sans profondeurs rencontrés dans cette région ne forment qu'une très petite portion du terrain ; et à l'exception de quelques étangs du Coteau du Missouri, l'eau que nous avons rencontrée était bonne, claire et douce.

RAPPORT DE THOMAS FAWCETT, A. F., SUR L'ARPENTAGE DES LIGNES EXTÉRIEURES DE TOWNSHIPS ENTRE LA 2e ET LA 3e LIGNE DE BASE.

Les townships 5 et 6, rangs 1, 2, 3 et 4, peuvent être décrits comme prairie

onduleuse parsemée de nombreux étangs et marais herbeux, dont le nombre diminue à mesure qu'on s'éloigne du 2e principal méridien.

Le rang 1 est traversé dans la direction du sud-est par un beau ruisseau clair que j'ai supposé être le ruisseau du Panache-Sud (*South Antler Creek*). Les rangs 1 et 2 sont traversés dans la direction du sud par le ruisseau de la montagne de l'Orignal. Ce ruisseau peut être utilisé par des scieries mécaniques ; le courant en est rapide et les bords élevés, tandis que le lit et les flancs offrent des cailloux qui avec le gravier des bords seraient de grande valeur pour la construction de digues.

Les rangs 3 et 4 sont traversés dans la direction du sud-est par plusieurs ravins qui varient de 20 à 60 pieds en profondeur pour la plupart, jonchés de cailloux roulés, principalement de granit et de gneiss, avec quelques pierres calcaires. Le sol est une terre argileuse brune, mêlée par endroits de gravier, avec sous-sol d'argile, et est très propre à la culture des céréales.

Les townships 5 et 6, rangs 5, 6, 7 et 8, contiennent d'excellent sol et abondent en eau de bonne qualité. Surface onduleuse, parsemée d'étangs et de marais à foin. Propres à l'agriculture.

Les townships 7 et 8, rangs 5, 6, 7 et 8, comprennent une grande proportion de bonne terre. Les rangs 5 et 6 sont traversés dans la direction du sud-est par le ruisseau de la montagne de l'Orignal, qui ici paraît être un cours d'eau profond, mais lent, aux bords plats et marécageux en certains endroits. Une chaîne très accidentée de hauteurs, commençant vers le centre du township 8, rang 5, s'étend dans la direction du nord-ouest. Du côté nord du ruisseau de la montagne de l'Orignal, le sol est une terre sablonneuse au sous-sol de sable en certains endroits ; le sol de surface est cependant de première classe. A l'ouest et au sud du ruisseau, le sol est plus argileux et plus durable.

Les townships 5 et 6, rang 13, sont traversés par plusieurs profonds ravins, s'étendant vers l'est et dans une direction sud-est, au fond desquels coulent de petits ruisseaux. La plus grande partie de la terre qui s'abaisse vers ces ravins est couverte de blocs erratiques et de cailloux roulés, de toutes grosseurs jusqu'à des masses de plusieurs tonnes de pesanteur. Il est probable que 50 pour cent de la terre de ces townships ne saurait servir à autre chose qu'au pâturage. Le seul bois que j'aie rencontré cette année se trouve dans ces ravins.

Dans les townships 5 et 6, rangs 14 et 15, le sol est de meilleure qualité, la surface est élevée et onduleuse, tandis que des cailloux se rencontrent dans quelques-uns des ravins. Je considère ce township comme de bonne terre arable.

Township 5, rang 6.—La Souris, qui traverse l'extrémité sud de ce township au coin sud-est, se développe en un lac de plus d'un mille de longueur sur un demi-mille de largeur. La plus grande partie du sol de surface paraît avoir à quelque époque été emportée par les eaux, qui ont laissé à nu une surface argileuse dure, séchée au soleil, et jonchée de cailloux, qu'on trouve ailleurs assujétis dans le sol de surface, là où celui-ci a été laissé. L'herbe qui croît en cet endroit est cependant très-nutritive, et cette région paraît être un lieu de rendez-vous favori pour le buffle.

Les mêmes observations s'appliquent également au township 6, rang 16.

Le township 7, rang 13, est traversé dans la direction du sud-est par un profond ravin dans lequel coule paresseusement un ruisseau. Les flancs du ravin sont très-pierreux ; en certains endroits les pierres s'étendent sur une distance considérable dans la contrée. Le township est en général élevé et sec ; le sol est d'argile forte.

Le township 8, rang 13, est une prairie haute et sèche, a surface légèrement onduleuse, et au sol d'argile, mêlée de gravier en certains endroits.

Dans le township 7, rang 14, le sol est de meilleure qualité, étant une terre argileuse brune.

Sur le côté ouest du township se rencontrent plusieurs étangs herbeux et tourbières.

Le township 8, rang 14, est traversé par un ruisseau coulant paresseusement vers le sud-est, le même qui traverse le township 7, rang 13. La terre est pour la plus grande partie, de bonne qualité et très-propre à la culture. Près du coin sud-est du township se voient un bon nombre de hautes buttes.

Le township 7, rang 15, est principalement plat; et est traversé diagonalement par plusieurs marais causés par un lac situé au coin des townships 7 et 8, rangs 15 et 16. Le sol est cependant de première qualité, et est propre à l'agriculture et à l'élevage.

Le township 8, rang 15, comprend d'excellent sol de terre franche; sa surface est légèrement onduleuse; au coin sud-ouest le lac lui prend environ deux sections.

Dans le township 7, rang 16, la terre est bonne à l'est et en partie au nord, tandis que le côté ouest, qui est semblable en apparence aux townships 5 et 6 de ce rang, n'offre que du pâturage.

Le township 8, rang 16, est traversé par un marais s'étendant à partir du lac au coin sud-est, presque jusqu'à la ligne ouest du township. Au nord du marais la terre est d'excellente qualité, tandis que le marais même produira d'immenses quantités de foin.

EXTRAIT DU RAPPORT DE LAGHLAN KENNEDY, A.F., SUR L'ARPENTAGE DES LIGNES EXTÉRIEURES DE TOWNSHIPS DANS LE DISTRICT DE LA RIVIÈRE À L'ARC (*Bow River.*)

Au moins la moitié de la superficie comprise dans les quinze townships dont j'ai tracé les lignes extérieures est en tous points propre à l'élevage des animaux; c'est-à-dire la contrée qui longe les vallées de la rivière à l'Arc, de la rivière du Coude (*Elbow River*) et des ruisseaux du Poisson (*Fish Creek*) et du Mouton (*Sheep Creek.*)

Ces localités sont en plus grande partie bien boisées; elles offrent d'excellents abris, et une abondance d'eau pure serpentant à travers les nombreux ravins.

Le township 24, rang 3, et la moitié sud du même township dans le rang 2, comprenant une partie de l'établissement Cochrane, entre la rivière à l'Arc et celle du Coude, sont bien abrités, surtout dans le voisinage du Coude; l'épinette blanche et le peuplier du Canada y croissent en abondance et en dimensions suffisantes pour les besoins ordinaires de la construction.

A propos de cette localité, nous avons appris qu'il y est gardé des sujets de race pure, dans la partie sud-ouest du township 24, rang 2, ouest. On s'y prépare pour l'hiver en faisant de provisions de foin en différents endroits.

Le 2 septembre, nous rencontrâmes 2,800 têtes de bétail sauvage, près de Fort-Calgarry se rendant à cet établissement, et le 21 du même mois nous en rencontrâmes encore quelques 1,800 près du Ruisseau des Saules, à une journée de marche de Fort-MacLeod, allant vers le même établissement.

En tout on nous a rapporté que l'établissement Cochrane allait cette année compter plus de 6,000 têtes de bétail.

La vallée du Ruisseau du Poisson, traversant la partie sud du township 23, rangs 3, 2 et 1, et la partie nord du township 22, rang 2 et 3, offrent en certains endroits de beaux pâturages et de bons abris, ainsi que du bois de petites dimensions, mais d'une grande utilité, savoir: de l'épinette blanche, du peuplier du Canada, du peuplier blanc et du saule gris.

Il y a deux ou trois colons établis dans cette vallée ainsi que dans celle du Coude. Ils ont fait des travaux sur leur propriété et possèdent des bestiaux. La propriété de M. Glenn que nous avons pu observer plus particulièrement, est située à l'intersection du chemin MacLeod et du Ruisseau du Poisson sur la ligne qui sépare les townships 23 et 22, et mérite une mention honorable. M. Glenn a une bonne résidence, une grange et un corral. La partie de son établissement qui avoisine immédiatement le ruisseau, et sur laquelle ont été faits les travaux, montrait d'excellentes récoltes de pommes de terre, de choux, d'ognons, etc., ainsi que d'orge, d'avoine et de froment.

J'accompagne mon rapport d'échantillons de ces deux derniers grains, que j'ai recueillis à mon passage le 17 de septembre. En raison des gelées qui sévissent tous les mois—il en a été au moins ainsi cette année—le blé doit être d'une récolte précaire. Les animaux de M. Glenn, particulièrement ses chevaux, paraissaient en bon état. Ils paissent principalement sur la partie nord du township 22, rang 2, dans le voisinage des lacs du Jonc et du Canard (*Duck Lake*), où l'herbe est luxuriante et excellente.

A l'est de l'établissement de M. Glenn, au confluent du ruisseau du Poisson et de

la rivière de l'Arc, est la ferme du département des Affaires des Sauvages, sous la direction de M. J. J. McHugh. Il y a ici une étendue considérable d'excellente terre en culture; les récoltes d'orge, d'avoine et de navets, étaient d'une extrêmement belle apparence.

Les townships 21 et 22, rangs 1 et 2, sont pour la plus grande partie très accidentés de nombreuses sources, de marais et de filets d'eau qui s'en écoulent vers l'est parmi les hautes buttes, et se réunissent pour former un cours d'eau qui prend le nom de ruisseau des Pins, que traverse le chemin MacLeod, dans la partie sud-est du township 12, et qu'on appelle ainsi je suppose, à cause des quelques touffes d'arbres qui se voient le long de ses bords escarpés.

La vallée du ruisseau du Mouton comprend un des endroits les plus attrayants que nous ayons remarqués pour l'élevage des animaux. Elle est bien abritée; il y a une abondance de peupliers du Canada dans le voisinage du cours d'eau, et une luxuriante végétation au sud et à l'ouest, la vesce ou pois sauvage étant en abondance telle qu'elle embarrasse les pas du piéton. Je joins aussi à ce rapport un échantillon de cette plante. La vallée n'est pas grande, et se compose du township 10, rangs 1 et 2, et d'une partie du township 19, rang 2.

Immédiatement au sud, dans le township 19, la vallée du Ruisseau de la Langue se rétrécit en traversant le rang 2 et s'étend graduellement en une large plaine vers l'est dans le rang 1. La partie sud de ce township est parsemée de gros cailloux de granit, et le sol paraît léger et graveleux.

Au sud, à la 5e ligne de correction, s'étend la vallée de la Haute-Rivière (*High River*), qui est très attrayante; cette vallée est principalement composée de larges terrains bas couverts d'une puissante végétation et d'une grande abondance de bois de dimensions convenables pour tous les besoins d'un établissement d'élevage.

La vallée est parsemée de groupes de bestiaux qu'on dit appartenir à Emerson, Lynch et French, éleveurs de l'endroit. Si les hivers sont favorables, l'élève ne peut manquer d'être une industrie rémunérative. Le principal inconvénient rencontré en été se trouve être l'innombrable quantité de mouches parmi lesquelles le maringouin est un des plus formidables. Tout le temps que nous avons passé dans ce district, jusqu'à la dernière partie d'août, nous avons eu beaucoup de difficulté à empêcher nos chevaux de s'éloigner, ayant à les attacher à des piquets et les enfarger la nuit. Ils devinrent très maigres et restèrent ainsi pendant toute la saison des mouches, c'est-à-dire jusqu'après le 1er septembre.

Pendant notre séjour au pied des montagnes, dans les mois de juillet, août et septembre, le climat a été généralement agréable, quoique porté à la fraîcheur. Il a gelé chaque mois, et vers le 8 septembre il a neigé pendant toute une journée.

La pluie paraît être presque quotidienne, à juger par les averses accompagnées de tonnerre, visibles soit au nord soit au sud de nous, descendant des montagnes et suivant les cours d'eau jusque dans les plaines à l'est. Mais comme ces ondées tombaient généralement dans un rayon très étroit, nous pouvions être des semaines sans avoir de pluie où nous étions, et si je juge par cette averse qui nous surprit le 21 juillet vers 2 heures de l'après-midi, près de la source du ruisseau des Pins, les pluies doivent quelquefois être très violentes. Cette fois, de la grêle, assurément aussi grosse que des noix et même plus, tomba en assez grande abondance pour rester plus de vingt-quatre heures sur le sol. Elle ravagea toute la végétation, tua plusieurs poules des prairies et un aigle. Quant à nous, quatre d'entre nous en furent tellement meurtris qu'ils en gardèrent des marques bleues et noires jusque deux semaines après. La tempête ne s'étendit qu'à une largeur de deux milles, et la plus grande partie du terrain qu'elle balaya resta dénudée le reste de la saison.

Un mois plus tard, le 21 août, nous nous trouvâmes pris dans les limites d'une tempête pareille, qui passa au nord de nous tandis que nous étions campés sur la rivière du Coude dans la partie sud-ouest du township 24, rang 2. Cette fois, bien que la végétation souffrît dans une certaine mesure, la tempête ne laissa pas de traces aussi marquées que la précédente. Ces accidents atmosphériques doivent être sérieux pour les animaux, car, bien que nous ne fussions pas au fort de la tempête, ce n'est qu'avec difficulté que nous pûmes contrôler nos chevaux.

En général, par toute cette région, le sol est bon, excepté dans le voisinage immédiat des rivières, qui est quelquefois graveleux ; comme par exemple la plus grande partie du terrain plat à Fort-Calgary, qui se recouvre dans les grandes eaux. Au-dessus des hautes eaux le sol est de la meilleure qualité, à l'exception de celui des plus hautes buttes, qui est quelquefois léger et ne produit qu'une rare végétation.

A mesure qu'on approche des montagnes les buttes sont plus ou moins couvertes en plusieurs endroits de bois de trembles de moyennes dimensions, surtout là où le sol est humide et plein de sources.

Quant à la contrée qui s'étend entre la rivière du Ventre, près de Fort-MacLeod, et la rivière du Coude, à Fort-Calgarry, je ne crois pas qu'on puisse trop la louer comme région propre à l'élève, surtout des bêtes à cornes et des chevaux, si les hivers y sont aussi favorables qu'on les dit être. Il y a abondance de bois pour le chauffage, les constructions et l'abri. La contrée est parfaitement arrosée de ruisseaux limpides qui coulent des centaines de sources qui s'échappent des contreforts des Montagnes Rocheuses, tandis que le sol paraît être extrêmement riche et productif.

Une région qui pendant des générations a supporté d'immenses troupeaux, des millions même, de buffles, ne peut manquer d'être favorable au bétail qu'on y aura acclimaté, pourvu qu'on donne à celui-ci assez d'étendue à parcourir.

Pour donner une idée de l'abondance du buffle, même depuis que la police à cheval est arrivée dans le pays, on nous a rapporté que des convois étaient forcés de faire halte jusqu'à ce que les bandes se fussent divisées pour leur permettre d'avancer. En nous rendant du Passage de la rivière Sainte-Marie à Fort-Walsh, ou plutôt jusqu'à l'endroit où nous prîmes la neige, nous avons compté tous les jours le long du chemin entre 150 à 200 crânes de buffles, et nous supposons qu'ils sont en aussi grands nombres par toutes les plaines. Entre Fort-Walsh et les lacs des Vieilles nous avons remarqué plusieurs petites bandes de buffles se dirigeant vers le nord. Depuis trois ou quatre ans, il n'y a plus de bison dans le pays.

Avant qu'ils soit longtemps, la race en sera détruite, attendu que le buffle est maintenant tué pour sa peau. De l'autre côté de la frontière, le gouvernement encourage l'extermination du buffle, comme nous avons appris des officiers stationnés dans le Montana. On compte que lorsque le buffle aura disparu, la question des sauvages se trouvera réglée. On nous a informés que 60,000 peaux ont été obtenues de la vallée de la Roche-Jaune (*Yellowstone Valley*) dans la saison 1880-81.

De Fort-Walsh à Qu'Appelle, nous avons été accompagnés la plupart du temps par vingt-trois sauvages, principalement des femmes et des vieillards infirmes. Quelques-uns étaient aveugles. Tous étaient conduits à leur réserve en ce dernier endroit. Parmi le nombre se trouvaient Tait et Humphrey, deux hommes intelligents et instruits, dont l'un, le dernier, a agi comme interprète pour le gouvernement jusqu'à ce qu'il ait perdu la vue. Bien que relativement aveugle, il pouvait donner des renseignements sur chaque endroit du chemin, disant où trouver du bois et de l'eau, et quelle distance nous avions parcourue : dans sa jeunesse, étant à l'emploi de la compagnie de la Baie d'Hudson, c'est lui qui avait tracé ce chemin du nord que nous parcourions alors. Le fait est que nous avions d'autant plus volontiers pris ce chemin que cela nous mettait à même d'être guidés par ces sauvages. Il eût été difficile parfois de suivre la route, surtout pendant et après la tombée de la neige, qui nous prit le 9 octobre et qui resta sur le sol jusqu'au 25. Par endroits, le feu avait ravagé la contrée, et sous l'action du vent toutes traces du chemin nous échappaient. Bien que ce chemin fût quelque peu plus long que celui du nord, cet inconvénient était plus que compensé par l'abondance du bois et de l'eau, à l'exception d'un endroit, pour traverser lequel il nous a fallu emporter du ruisseau du Courant une provision de bois pour cinq jours.

Rapport de l'exploration du professeur John Macoun, M.A., F.L.S.

Itinéraire.

Après avoir reçu de vous instruction d'examiner les versants ouest des Montagnes du Canard et du Porc-Epic, et d'explorer les rivières du Cygne (*Swan River*)

et du Daim (*Red Deer River*) qui portent les eaux de ces élévations, je suis parti d'Ottawa le 20 mai, et de Belleville le 24, pour me rendre à Sarnia et prendre passage pour Duluth sur le bateau *Québec*.

En conséquence de brouillards qui nous firent échouer dans la rivière Sainte-Marie et nous retinrent à la Pointe-aux-Pins et en d'autres endroits, nous n'arrivâmes à Duluth que le matin du 2 juin, et à Winnipeg le jour suivant.

Je me mis aussitôt à prendre les moyens les meilleurs et les moins dispendieux de remplir ma mission. En passant par Fort-Pelly, j'aurais eu à acheter des chevaux et des voitures ; et rendu là je n'aurais encore été qu'au seuil de mon entreprise sans certitude de réussir. J'appris dans une conversation qu'un M. Pratt avait un remorqueur sur le lac Manitoba, et je m'adressai à lui. Il pouvait me transporter au-delà des détroits du lac Manitoba, mais pas plus loin. Je vis ensuite un M. Dickson, chargé de faire le recensement du district, et je pris l'arrangement de le rencontrer aux détroits.

Partis de Winnipeg le 8, par le convoi du matin, nous arrivâmes au Portage-La-Prairie le même soir. Le jour suivant nous marchâmes jusqu'à Totogon, distance de 22 milles, mais à cause du mauvais état des chemins les effets n'arrivèrent que le lendemain.

Comme nous n'avions pas d'avis du steamer et que nous ne pouvions trouver assez de terrain sec pour planter une tente, j'engageai immédiatement un bateau à voile pour traverser le lac. Nous nous embarquâmes et descendîmes la rivière Vase-Blanche (*White Mud River*) et arrivâmes bientôt à une large baie que nous nous mîmes à traverser. Sur ces entrefaites une tempête terrible s'éleva, et ce ne fut qu'avec les plus grands efforts que nous pûmes prendre terre, et encore après que j'eusse forcé le propriétaire à entrer dans une crique qu'offrait la rive en gravier. Il tenta timidement l'aventure et toucha terre; aussitôt les vagues se mirent à nous fouetter, mais mes gens se jetant à l'eau purent à force de bras dégager le bateau, tandis que la prochaine vague qui s'en empara lui fit franchir la barre et nous étions sauvés. Mon équipage de campement fut emporté par les vagues et perdu. Si je n'eusse forcé le propriétaire à attérir, nous eussions été engloutis avant cinq minutes, vu qu'à peine étions-nous dans la petite baie que l'ouragan se déchaîna sur nous, et aussitôt changea le vent dans la direction du large.

Le lendemain, le 10 juin, nous arrivâmes au comptoir du Manitoba et trouvâmes notre bateau en si mauvais état que M. Martineau, l'agent des sauvages, me conseilla de ne pas aller plus loin à bord. Le mauvais temps ayant continué pendant plusieurs jours je m'occupai d'explorer le voisinage. Le vent tomba le 17 au soir et nous partîmes pour les détroits où nous arrivâmes à minuit. Le bateau, avec Dickson à son bord, était arrivé quelques heures auparavant.

Nous partîmes de bonne heure le matin, mais ayant à aller vent devant, et à faire face à plusieurs coups de vent, nous n'arrivâmes à la rivière à la Poule-d'Eau (*Water Hen River*), que le 23 au matin. La plus grande partie du trajet avait dû être fait à la rame, ayant la mer debout, les gens se succédant à la tâche. Deux jours d'efforts ardus nous amenèrent à la rivière de la Poule-d'Eau, où nous campâmes en attendant que notre bateau pût être réparé. J'explorai la contrée en cet endroit et fis de nombreuses collections d'oiseaux et de plantes.

Notre marche sur le lac Winnipegoosis fut lente, et cependant nous étions sur pied depuis 3 heures du matin jusqu'au soir. En passant par les lacs de Botts, il nous fut extrêmement difficile de trouver un endroit assez sec pour planter nos tentes, et les mouches rendaient impossible de coucher sur le bateau. Nous entrâmes dans la rivière Plate (*Shoal River*)—continuation de la rivière du Cygne (*Swan River*), en aval du lac du Cygne—le 6 juillet, et arrivâmes au comptoir du lac du Cygne le lendemain. Je m'attendais d'acheter ici un canot pour remonter la rivière du Daim, mais il n'y en avait pas. Nous nous mîmes aussitôt à en construire un qui fut prêt le 12 juillet. J'essayai d'engager des métis à remonter la rivière avec nous, mais personne ne voulut s'y aventurer, en conséquence des terribles histoires racontées au sujet des farouches rapides que nous allions avoir à rencontrer.

Dans l'après-midi du 13 nous prîmes la rivière, mais comme d'habitude le vent

était contraire, et il nous fallut ramer jusqu'à la rivière du Daim, dans laquelle nous entrâmes et avançâmes un mille et demi le 16.

Je renvoyai alors Lalonde en le payant, et restai seul avec mon équipage et deux canots. La rivière, qui était de beaucoup débordée coulait en torrent, et je vis que nous aurions à attendre qu'elle se calmât ou à transporter nos effets en deux voyages. C'est à cette dernière alternative que nous nous arrêtâmes; et grâce à des efforts opiniâtres, nous arrivâmes le 27 au lac du Daim où nous dressâmes nos tentes. Nous n'avions pas eu d'accidents, mais à plusieurs reprises nous avions été à un cheveu de notre perte en raison de la rapidité des eaux.

Le lendemain, nous partîmes pour les montagnes du Porc-Epie qui gîsaient presqu'en plein sud, emportant avec nous pour trois jours de provisions. N'ayant pas de guide, j'entrepris de nous guider moi-même à l'aide de la boussole, faisant brûler les arbres en avant de nous dans la forêt. Nous nous avancions à travers marais, maskegs et fondrières, où mes gens s'enfonçaient souvent jusque sous les bras, après quoi nous avons traversé des bois jusqu'au sommet des montagnes. A cette époque le temps était extrèmement chaud et de fréquentes tempêtes accompagnées de tonnerre éclataient, de sorte que nous étions tantôt trempés tantôt brûlés. Après avoir suivi les bords du lac et examiné la terre le long de la rive sud, nous arrivâmes le 5 août à la rivière du Daim, qui se jette dans le lac par plusieurs embouchures.

Jusqu'au 16 août nous passâmes le temps à lutter contre le courant de la rivière du Daim, et à faire de temps à autre des expéditions dans l'intérieur. Ce jour-là nous arrivâmes au premier affluent et entrâmes dans la rivière Etoimami, que nous remontâmes pendant trois jours, avant d'entrer dans la petite rivière du Cygne, le 19. Six jours de travail incessant nous portèrent au premier lac, et comme nos provisions étaient presque épuisées nous travaillions depuis le point du jour jusqu'à la nuit. Le temps était pluvieux, et tout était trempé; une peau de buffle que nous avions était tombée en pièces. Je m'étais attendu à trouver une communication directe avec la rivière du Cygne, mais n'en trouvai pas, de sorte que samedi, le 27 août nous campâmes à la tête de la navigation, avec peu d'espoir de parvenir jusqu'à Livingstone avec nos canots qui était déjà percés en plusieurs endroits.

De bonne heure dimanche matin je partis avec Davie, et après une journée d'examen soigné nous trouvâmes un lac marécageux déchargeant le surplus de ses eaux au sud, et dans lequel se jettent quelques petits cours d'eau venant du nord. Lundi, nous nous frayions un chemin en remontant un petit cours d'eau plein de broussailles; ne pouvant aller plus loin à cause des ténèbres, nous campâmes, et le lendemain matin nous quittâmes le ruisseau et commençâmes à transporter notre équipage un mille et demi à travers le lac Marécageux. A trois heures mercredi tout était traversé, et nous nous embarquions sur le lac dans des torrents de pluie. Quel ne fut pas notre désappointement lorsqu'arrivés de l'autre côté nous reconnûmes que le lac se fermait sur un marais rempli d'herbe dite queues de cheval. Déterminés à ne pas nous laisser vaincre, nous nous jetâmes tous dans la boue et dans l'eau qui était à hauteur de poitrine, et nous nous frayâmes un chemin.

Après environ un demi-mille ainsi fait nous arrivions à un endroit étroit du marais, ou en écartant les joncs nous étions enchantés de voir un ruisseau étroit, qui en moins d'un quart de mille nous conduisit à un grand lac, que nous traversâmes dans des torrents de pluie. Après quoi nous campâmes.

Le lendemain matin, 1er septembre, nous longeâmes les bords du lac et arrivâmes à un ruisseau assez considérable dans lequel nous nous engageâmes ; mais il devint bientôt tellement rempli de saules et d'aulnes que nous pouvions à peine y frayer un chemin à notre grand canot. La pluie tombait toujours et les broussailles nous trempaient jusqu'aux os, mais nous persévérâmes, et à deux heures de l'après-midi nous arrivions soudain à un pont construit par des sauvages; pendant que mes gens démolissaient le pont, je montai dans un arbre et vis la rivière du Cygne à quelques centaines de verges seulement. A trois heures nous étions sur la rivière, et au son de joyeux vivats nous nous élançions sur son cours.

Depuis plus de six semaines nous luttions contre toute espèce de difficultés, depuis un mois nous étions trempés nuit et jour, n'ayant pas de vêtements secs, et

ayant constamment à nous mettre à l'eau pour pousser le canot en amont de rapides presque continuels. Le changement impressionna chacun de nous ; nous sentîmes que le pire était passé. Depuis près de trois semaines nous étions à la demi-ration de pain, à laquelle nous joignions des oiseaux sauvages ou du poisson.

La pluie continuait mais rien ne nous inquiétait plus, et nous avancions. Les pluies avaient gonflé la rivière, et je gouvernais hardiment dans les rapides, sachant que nous pouvions faire face à tout. Quand la rivière était trop forte, les hommes prenaient terre, et à l'aide d'une corde maîtrisaient le canot dans lequel je restais seul. Dimanche après-midi le 4 septembre, nous arrivâmes à Livingstone, et grâce à la bonté du sous-inspecteur Griesbach, nous pûmes obtenir une maison pour nous abriter, moi et mes gens. Nos vêtements étaient mouillés, sales et en lambeaux, nos provisions épuisées (il ne nous restait pas assez pour souper), nos tentes s'étaient pourries à l'eau, et cependant pas un de nous ne se sentait plus mal par suite des misères endurées. Deux seuls accidents étaient survenus dans le cours de l'été ; mon fils avait un jour été entraîné dans un rapide, mais à l'aide d'une corde qu'il tenait j'avais pu le tirer à nous ; une autre fois, mon neveu avait chaviré avec le canot de toile dans la rivière du Cygne, mais il s'était remis bientôt.

Le lendemain je donnai ordre à mon fils de remonter la rivière du Cygne avec le Dr Orton, et d'examiner cette partie du pays que je ne pouvais explorer moi-même. Ils passèrent huit jours à leur voyage et en rapportèrent beaucoup de renseignements. En attendant, avec deux hommes, je pris des provisions pour trois jours, et m'avançai vingt-cinq milles dans les hauteurs au nord de Livingstone. Je pénétrai aussi 25 milles dans les buttes à l'est de Livingstone ; et je passai le 12 septembre et les deux jours suivants dans les montagnes du Canard (*Duck Mountain*) que je traversai jusqu'à la rivière aux Ecailles (*Shell River*) : je me trouvais à peu près en ligne du point central entre Livingstone et Fort-Pelly.

Le 15 septembre je me rendis de Livingstone à Fort-Pelly, et je passai les deux jours suivants à raccommoder nos canots pour descendre la rivière. Tout ayant été mis en état, nous partîmes de Fort-Pelly lundi, le 19 septembre, et le lendemain j'eus la malchance de m'emporter une partie du pouce avec mon fusil. Bien que la blessure fût sérieuse, je continuai ma route, gouvernant de la main gauche, et nous arrivâmes à la réserve de Côté mercredi matin. Après avoir examiné son établissement, et la ferme des sauvages, et après avoir pénétré quelque distance dans la montagne du Canard, je considérai mes travaux de la saison terminés, et je repris la rivière.

De là nous fîmes diligence, et nous atteignîmes Fort-Ellice le 30 septembre. Après avoir vendu un de mes canots et avoir déposé l'autre ainsi qu'une partie de mon équipage en magasin, j'engageai un métis pour transporter mes effets et mes échantillons d'histoire naturelle de Fort-Ellice à Fort-Brandon. Le lendemain nous quittâmes Fort-Ellice, et arrivâmes à Brandon le 5 octobre, après avoir marché toute la distance. Le lendemain nous partîmes pour Winnipeg, et après avoir payé mes hommes et réglé mes affaires, je partis pour chez moi et arrivai à Belleville le 14 octobre.

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA CONTRÉE EXPLORÉE.

Lac Manitoba.

Bien que mes instructions ne m'obligent pas à faire rapport sur ce lac et celui de Winnipegoosis ainsi que la contrée environnante, je crois à propos de faire quelques observations sur cette région.

D'après ce qu'on m'avait dit à Winnipeg, je m'attendais à trouver les eaux hautes à Totogon, mais la réalité dépassa de beaucoup mon attente. En arrivant là le soir du 10 juin, nous dûmes nous engager dans la boue et l'eau jusqu'au genou pour nous rendre à la porte de l'auberge. Deux jours après notre départ l'eau entrait dans la buvette, et, pour ce que j'en sais, y est peut-être encore.

Sur tous les points du lac l'eau avait monté d'au moins trois pieds—peut-être quatre, les rapports ne s'accordant pas. Toutes les prairies qui produisaient tant de foin étaient couvertes d'une couche d'eau variant de six pouces à trois pieds d'épais-

seur. L'eau cependant n'avait pas atteint le bois, et de là je conclus que le lac est sujet à des débordements périodiques comme celui-ci.

Comme il est bien connu, le lac est très peu profond et est sujet à des coups de vents sérieux. Ces vents, et sans doute le mouvement des glaces, portent sur les bords de grandes quantités de pierre calcaire, de graviers et de cailloux de granit. Lorsque l'eau est basse on me dit que cette barrière est d'une hauteur considérable, et qu'une large berge s'étend vers le lac. Les prairies, dans les limites de cette barrière, sont alors sèches, et plusieurs ont été labourées et ont produit de fortes récoltes de grain et de pommes de terre. Pendant les deux derniers étés l'eau a graduellement monté; aujourd'hui en certains endroits elle couvre la barrière, et partout les prairies sont inondées.

Ces observations s'appliquent aux différentes parties du lac, et il est facile de voir qu'il n'y a rien à y faire. Mais ce n'est pas tout; la forêt qui aboutit à ces prairies se change rapidement en un marécage, vu qu'il n'y a pas d'écoulement, et que la contrée étant absolument plate, l'eau reste où elle tombe. Pendant les cinq jours que j'ai passés au comptoir du Manitoba, mes pieds n'ont pas séché, vu que nous marchions constamment dans une épaisseur de 2 à 12 pouces d'eau.

Au-dessus des détroits les choses sont même pires qu'au comptoir du Manitoba, et ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que nous pûmes trouver un endroit où planter une tente. En conversant avec les employés du télégraphe j'appris que toute la contrée entre les détroits et la montagne du Canard était inondée. Le lac n'est pas la seule cause de ces inondations, mais elles sont grandement dues aux pluies des trois dernières années, qui ont été beaucoup plus considérables que d'ordinaire; comme la contrée est presque absolument plane et couverte de forêts, de hautes herbes et de broussailles, l'eau ne peut guères s'évaporer et ne s'écoule pas du tout.

Lorsque le tracé du chemin de fer du Pacifique fut établi en 1874, il est probbale que la contrée était sèche, et les rapports qui en furent faits alors étaient aussi véridiques que ceux qui en sont faits aujourd'hui. Les belles prairies d'alors sont aujourd'hui des marécages et les maskegs sont des fondrières. D'après tout ce que j'ai pu apprendre, je suis porté à croire que la terre trempée s'étend de chaque côté du lac sur une largeur d'environ 10 ou 12 milles, et qu'au-delà la contrée devient plus élevée et par conséquent moins humide.

Partout le sol est riche et la venue de toute espèce de plantes sur cette terre chaude et humide était étonnante. Sur 492 espèces de plantes observées le long du lac et dans les bois, il n'y en a pas une douzaine qui ne croissent dans le comté d'Hastings. Ces exceptions sont particulières à l'ouest et à un sol plus sec que celui que j'ai rencontré. Dans les bois, ce sont le peuplier baumier et le tremble, qui se rencontrent le plus généralement, mais les arbres sont rarement gros. Il n'est pas rare de rencontrer des bois de chêne près du rivage et sur les hauteurs, mais les arbres ne sont pas gros. Le frêne et le négundo ne sont pas rares, et au nord des détroits, de grands ormes se voient fréquemment sur les îles et les pointes.

Tout le gravier que j'ai rencontré est de calcaire blanc, et en plusieurs endroits le fond du lac paraît couvert de ce gravier et de cailloux. Dans le lac nous avons fréquemment rencontré de grands tas de cailloux énormes empilés les uns sur les autres sans sable ni terre dans les interstices, et autour desquels des goëlands et des sternes tournoyaient à notre approche. Ces monceaux de cailloux reposaient toujours sur des endroits peu profonds, ce qui indique qu'ils doivent leur origine aux glaces descendues du nord.

Ce n'est qu'à un seul endroit du lac que nous avons observé du roc *in situ*, à 1½ mille au nord des détroits. Ce qu'on en voit est à l'extrémité nord d'une île, et est un calcaire jaune crême sillonné de veines rouges. Un roc à pic d'environ 10 pieds de hauteur est exposé en couches horizontales là où elles n'ont pas été brisées par la gelée. Le lac prend son nom de cette île que les Sauvages appellent Manitobah, c'est-à-dire Détroit du Manitou.

Rivière de la Poule-d'Eau.

Cette rivière qui fait communiquer les lacs Manitoba et Winnipegoosis, est d'une

nature quelque peu particulière. Elle est divisée en deux parties, l'une coulant vers le nord-est dans le lac de la Poule-d'Eau, d'où elle tourne immédiatement vers le sud et va se verser dans le lac Manitoba. La partie nord de la rivière coule dans des bords marécageux en plusieurs chenaux séparés par des marais pleins de roseaux où le grèbe et autres oiseaux aquatiques aiment à venir couver. Entre la ligne des arbres de chaque côté de la rivière la distance est souvent d'un demi-mille, mais il est rare de rencontrer un chenal de 100 verges. A l'endroit où elle se jette dans le lac de la Poule-d'Eau les chenaux sont si nombreux et si compliqués qu'il est difficile de choisir le bon.

Le reste de la rivière est tout à fait différent, et à l'exception d'un rapide de peu de longueur, il est facile de la remonter. Il n'y aurait aucune difficulté à la remonter si les cailloux étaient enlevés du rapide que je viens de mentionner. La longueur totale de la rivière est d'environ trente milles, et sur cette distance nous ne nous sommes servis du cordeau que sur environ un mille.

La chute n'est que de dix-huit pieds sur tout le parcours, et cependant le courant est partout perceptible, excepté au "Détour" qui constitue le lac de la Poule-d'Eau. La largeur moyenne de la rivière est d'environ 150 verges; comme elle était débordée lors de mon passage, sa profondeur était grande. Le long de la partie d'aval, la contrée est quelque peu élevée, mais autant que nous avons pu voir, le bois n'est pas gros. Nous avons aperçu de l'épinette blanche à l'ouest de la rivière, mais nous ne savons pas dans quelle quantité elle y croît.

Au Détour est un grand établissement de sauvages; et au point de vue de la subsistance, l'endroit paraît bien choisi, attendu que tous les jours de l'année le lac peut fournir du poisson blanc en abondance.

D'innombrables grèbes viennent passer l'été dans ces marais, et le printemps les sauvages font une riche moisson de leurs œufs, qu'ils ramassent en grande quantité dans les nids flottants. Un vieux sauvage, plus sage que les autres, ne pille que partiellement les nids, de façon à se garder des œufs frais pendant une grande partie de l'été. Le 25 juin il fit le tour de ses nids et ramassa plus d'un boisseau d'œufs frais. C'est ce grèbe ou poule d'eau qui donne son nom au lac et à la rivière.

L'été précédent était survenue une crue permanente des eaux de la rivière, qui continuait encore lors de mon passage, de façon que tous les terrains bas étaient alors couverts d'eau, et ce n'est qu'avec difficulté que je pouvais pénétrer les bois près des marais avoisinant la rivière. Cette crue démontre que l'élévation du niveau du lac Manitoba et l'inondation des alentours doivent être attribuées à d'autres causes qu'au barrage de la rivière Fairford.

Lac Winnipegoosis.

Nous avons visité différents établissements sur les bords ouest du lac. Partout on s'alarmait de la crue des eaux du lac et de l'inondation des terrains bas. A la baie du Canard, nous vîmes des gens occupés à cultiver, et on nous informa que tous les légumes de jardin, de même que le maïs et le melon, arrivaient à maturité.

L'apparence générale de ce lac est beaucoup plus belle que celle du lac Manitoba, attendu qu'on n'y voit pas de marais, à l'exception de l'extrémité sud, ou à l'embouchure de nombreux petits cours d'eau qui se versent dans le lac. De nombreuses îles donnent une physionomie distincte au lac, et on y rencontre des grèves sablonneuses plus souvent que dans l'autre. Ici aussi cependant les cailloux constituent une des particularités à noter, d'autant plus qu'on ne les voit que le long de la marge du lac, ou formant une ligne de ceinture autour des différentes îles, qui autrefois étaient des battures mais que l'action des glaces a changées en îles.

Il n'y a pas de doute que toutes les hautes marges qui entourent les lacs dans cette région, sont l'œuvre d'un unique agent, la glace. Une autre particularité due à la glace: tandis que sur la prairie un bon tiers des cailloux sont calcaires, il ne s'en rencontre pas un seul de cette nature sur les bords des lacs, et la raison en est évidente. L'action de la glace réduit le calcaire en gravier tandis que le pur gneiss et le granit restent intacts. Rien n'est plus marqué que l'absence de sable granitique sur le bord

du lac et des trous creusés en différents endroits, indiquent que le sous-sol est principalement composé de gravier calcaire.

A mesure que nous remontions le lac, la contrée s'améliorait. Les marais des bords devenaient de plus en plus rares, et finalement disparaissaient pour faire place à des grèves de graviers calcaires blancs étincelant au soleil, et à de belles forêts s'approchant jusqu'aux rivages. Le bois augmentait en dimensions, et à la rivière du Pin, se voyait en abondance de l'épinette blanche d'un fort diamètre. De très belles forêts s'élevaient à la baie du Canard, mais le chêne avait disparu et le pin baumier l'avait remplacé. Sur les îles étaient de très grands ormes, et des frênes sauvages de plus de dix pouces de diamètre se voyaient fréquemment. D'impassables fourrés de houblon sauvage, d'orties, de struthioptérides germaniques et de berces, abondaient tellement dans les îles et sur les pointes, que le voyageur était presque tenté de se croire aux tropiques plutôt qu'à 53° de latitude nord. Le 9 juillet nous nous arrêtâmes pour dîner sur l'île aux Esprits (*Spirit Island*), près de la baie du Canard, et là je rencontrai des orties et des struthioptérides germaniques de plus de sept pieds de hauteur, au milieu d'autres plantes également luxuriantes.

Le grand inconvénient de cette région, c'est qu'elle n'est guère plus élevée que le lac, dépassant rarement le niveau de celui-ci de plus de six pieds. Les sols calcaires s'y rencontrent partout, et si la contrée était plus élevée, et l'écoulement des eaux plus complet, elle produirait énormément, car le sol de surface est profond et très riche.

Comme nous allions vers le nord de la Baie du Canard, la végétation croissait en richesse et en exubérance, la contrée s'élevait, et les arbres forestiers augmentaient de proportions. L'Ile de Bouleau (*Birch Island*), que nous vîmes d'une certaine distance, contient de grandes quantités d'épinette blanche; l'espace qui la sépare de la rive ouest, est couvert de nombreuses îles attrayantes, couronnées de beaux ormes et autres arbres et qui interceptent la vue. Laissant les îles de côté, nous trouvâmes la rive principale couverte de fruits, et une grande abondance d'épinettes blanches s'élevant au dessus des autres arbres.

Entre la Baie du Canard et le lac du Cygne il y a un sentier à chevaux, battu par les sauvages passant à travers une belle contrée sur toute sa longueur. Celui qui me renseigne, et qui a été élevé à la baie du Canard, m'informe que partout la contrée est belle. Aujourd'hui, toute la région, qu'elle soit élevée ou basse, est trempée, mais ce sont les pluies des deux dernières années qui en sont la cause. J'aurais tout à fait tort de condamner cette contrée parce que le tracé du chemin de fer près des lacs est à présent couvert d'eau. Je suis tout à fait sûr que des examens plus complets et plus soignés feront connaître de larges étendues de bonnes terres sèches dans la région que je suis aujourd'hui tenté de condamner, et dont on parlera bientôt dans les termes les plus flatteurs.

Au sujet de la contrée qui sépare le lac Winnipegoosis et la Montagne du Canard, G. C. Cunningham, I. C., qui l'a visitée dans l'été 1874, s'exprime comme suit: "Le bois que l'on trouve le plus généralement au commencement de l'exploration à la rivière de la Mousse (décharge du Lac Dauphin), est le peuplier gris, qui est de bonne qualité et a un diamètre de dix à quinze pouces. Ici le pays se partage alternativement en terres boisées et en prairies; les premières étant aux secondes dans une proportion de deux à un. L'aspect du pays change graduellement à mesure que nous approchons de la Montagne du Canard; le bois est en plus grande quantité et les terrains découverts plus rares. A une distance d'environ cinq milles de la rivière de la Mousse, nous rencontrons l'épinette blanche et l'épinette rouge. Plus nous avançons plus le bois devient gros et abondant. A trente milles on trouve beaucoup d'épinette blanche de trente pouces de diamètre et d'excellente qualité, ainsi que de l'épinette rouge et du tremble de fortes dimensions. De là jusqu'à cinquante milles du chemin, à l'endroit où nous tournons le versant nord-est de la Montagne du Canard, nous rencontrons le bois en semblable quantité.

" Sur les bords de la rivière de la Mousse, il y a une terre argileuse qui produit une riche végétation. Nous arrivons ensuite aux prairies dont il a été question, et que nous voyons couvertes d'herbes hautes et touffues. On y trouve de petites

lagunes d'eau salée et quelque fois à peu de distance d'elles, on découvre des sources donnant l'eau la plus pure. Après le cinquième mille, on ne rencontre plus d'eau salée. Les marais dont il a été question entre le quinzième et le vingt-sixième mille, seront pour un certain temps un obstacle à la culture, quoiqu'on ait lieu de penser que les travaux de drainage nécessités par la construction du chemin de fer feront beaucoup pour leur amendement. Nous entrons ensuite dans une section mieux drainée et la végétation luxuriante et variée de la forêt et de la prairie sont des preuves indéniables de la richesse du sol."

Plusieurs affleurements de roc ont été remarqués aux alentours de la baie de Dawson, et la plupart des îles exhibent du roc en couches horizontales. La terre est beaucoup plus élevée à l'extrémité nord, et beaucoup plus propre à l'agriculture.

Rivière Plate (Shoal).

La rivière Plate, qui constitue la décharge du lac du Cygne, se jette dans la baie de Dawson, à l'extrémité sud, et a versé cette année dans le lac un immense volume d'eau. Comme son nom l'indique, ce n'est pas un cours d'eau généralement très profond et une multitude de cailloux rendent son cours difficile à remonter en eau basse. Le courant est tout à fait fort jusqu'au lac du Cygne, distance d'environ six milles; largeur générale du cours d'eau, environ 200 pieds; bords bien définis, mais ne s'élevant jamais à plus de cinq pieds au-dessus du niveau de l'eau. De fréquents examens de la terre, de chaque côté de la rivière, ont indiqué partout un sol bon et comparativement sec.

Sur une grande partie du parcours, de beaux bois de peupliers croissent de chaque côté, grands et droits, avec ci et là des touffes d'épinette rouge et de peuplier baumier, Des fourrés de coudriers, de cerisiers et de cornouillers, étaient presque impassables, tandis qu'en certains endroits les diervilles, le chèvre-feuille et les framboises rendaient la marche impossible. La végétation était très-puissante et tout indique une rapide et continuelle croissance.

Lac du Cygne.

Le lac du Cygne a environ quatorze milles de longueur sur cinq milles de largeur, et est rempli de belles îles couvertes de bois. Il n'est guère profond en certains endroits mais contient de grandes quantités de poissons, bien que je n'aie pu apprendre si on y prend ou non du poisson blanc. En juillet le brochet, la laquèche et la carpe y étaient abondants. Au comptoir du lac du Cygne la grève est comme ailleurs composée de graviers; mais il y a à part le calcaire une grande proportion d'autres substances.

En examinant le voisinage nous avons trouvé la terre trempée; la plus grande partie est couverte d'une mousse épaisse et nécessairement humide. Chose étrange, l'épinette blanche croît ici dans des endroits plus secs que le tremble, mais cela est peut-être dû à ce que les eaux s'écoulent mieux dans ces endroits. Comme d'ordinaire le sol est très riche, et tout ce qu'il faut pour faire réussir la culture sont des saisons plus sèches.

Les montagnes du Porc-Epic sont presque directement à l'ouest du comptoir du Lac du Cygne, et semblent s'élever à environ 1,000 pieds au-dessus du niveau de la plaine. Entre le lac et le pied des montagnes est une forêt de quinze milles peut-être, qui semble être composée de tremble et d'épinette blanche. Les Métis disent qu'elle est humide et que la terre est mouillée, mais ne lui appliquent pas le nom de maskeg. On dit que plusieurs castors habitent encore cette région, et le rat musqué étant rare, j'en conclus qu'elle abonde en petits ruisseaux et en tremble. Ceci s'accorde avec ce qu'en disent les Métis avec lesquels j'ai conversé au sujet de la contrée. Après cinq jours d'examen du sol qui se trouve à l'est du lac du Cygne, je suis venu à la conclusion que la terre est propre à la culture. Quiconque passerait ici en hiver, trouvant les bois composés principalement d'épinette blanche, serait porté à croire le pays humide et cependant nous n'avons pas trouvé de terre humide où croît l'épinette. Je puis en dire autant de chaque partie de la contrée. Le terrain le plus mouillé est le voisinage du lac, et à mesure que vous vous éloignez de celui-ci le

sol devient plus sec et meilleur. Sous le rapport de l'humidité le climat semble le même que celui de la baie du Tonnerre, mais la chaleur de l'été est beaucoup plus grande. Quand cette contrée sera débarrassée de ses forêts et que le soleil pourra arriver jusqu'à son sol, celui-ci s'assèchera et se réchauffera, et tous les grains et les légumes y réussiront.

Dépôts de sel des lacs Manitoba et Winnipegoosis et de la rivière du Daim, en aval du lac.

Il a souvent été annoncé qu'on avait trouvé du sel sur le lac Winnipegoosis, mais l'étendue et la valeur des dépôts n'est pas généralement connue.

I. On rapporte qu'il a été fabriqué du sel à Westbourne, sur la rivière de la Vase Blanche, l'hiver dernier.

II. Il est connu que de grands dépôts existent du côté ouest du lac Manitoba à quelque distance au nord des détroits.

III. Des sources salines se rencontrent sur la rivière de la Poule-d'Eau, à environ trois milles du lac Winnipegoosis.

IV. De grandes sources se rencontrent à environ sept milles de la rivière de la Poule-d'Eau, du côté nord du lac Winnipegoosis ; aussi à la Pointe-Salée, (*Salt Point*) où le lac tourne vers le nord.

V. Des sources salines situées du côté ouest du lac ont fourni du sel aux postes de la compagnie de la Baie d'Hudson pendant de nombreuses années. On creuse tout simplement des trous dans la terre, et l'eau saline qu'on en retire est bouillie.

VI. A la rivière des Pins 40 boisseaux de sel ont été faits l'année dernière, simplement en faisant bouillir l'eau saline.

VII. La baie du Canard est aussi renommée pour ses sources salines, qu'on dit être très considérables. Elles sont situées entre deux rivières qui descendent de la montagne du Canard et ne vont qu'à cinq milles. Environ six milles au sud des Sources Salines, on dit qu'il en existe d'aussi bonnes que celles dont on fait du sel.

VIII. En remontant la rivière Plate, j'ai remarqué deux traces de sources salines, mais personne n'a tenté d'y faire du sel.

IX. Directement vis-à-vis du comptoir du lac du Cygne une rivière s'échappe de la montagne du Porc-Epic et se décharge dans la baie de Dawson, à l'est de la rivière du Daim. Ce cours d'eau est nommé rivière Salée, et la pointe nord de son embouchure, pointe Salée. Ici la compagnie de la Baie d'Hudson a fabriqué du sel pendant les trente dernières années.

X. Sur la rivière du Daim en aval du lac, j'ai trouvé de nombreuses sources et de petits ruisseaux saumâtres, et en deux endroits où l'eau s'était évaporé, j'ai recueilli des crystaux de sel pur. Le premier affleurement est à plus d'un mille de l'embouchure de la rivière, et les sources couvrent plus d'un âcre de terre. Le suivant est à près d'un mille plus loin du même côté (gauche). Ici les sources forment une ligne qui traverse une pointe, et versent leurs eaux saumâtres de chaque côté dans la rivière. Ces sources sont entourées de calcaires blancs ordinaires renfermant des fossiles. Et, ce qui est aussi étrange, le *Plantago maritima*, plante exclusivement maritime, se trouve en grande quantité à ces sources. A quelques milles plus loin en amont, j'ai découvert un autre lit de sel couvrant plus de 20 acres, au centre duquel était une grande source saumâtre claire comme le crystal. L'eau de cette source formait un ruisseau de deux pieds de large et six pouces de profondeur, qui après un cours d'un demi-mille se jetait dans la rivière. En cet endroit j'ai ramassé du beau sel pur de certaines mares qui s'étaient asséchées. Plusieurs autres lits de sel variant de 10 à 40 acres ont été examinés, et dans chaque cas l'eau des sources était claire et très saumâtre. De nombreux fossiles ont été ramassés parmi la pierre calcaire décomposée qui se trouve autour de ces sources.

Les lits de sel, autant que j'ai pu voir, ont tous le même caractère. Des sources d'eau claire s'échappent des points culminants et descendent le long d'une légère pente. Ces sources sont toutes saumâtres, et le sol environnant en est saturé. Dans la chaleur du soleil le sel se crystalise sur chaque petit caillou, mais le matin les crystaux sont disparus. Des cailloux calcaires et autres sont épars aux alentours ;

autour des sources sont de l'argile et de petits cailloux, et souvent la terre semble avoir cédé sous une pression exercée à l'intérieur. Partout la terre est tout à fait dénuée de végétation dans un rayon de plusieurs verges des sources, et quelquefois des étendues de plus de 10 acres n'offrent pas un seul brin d'herbe.

D'après ce que j'ai vu et ce qu'on m'a dit, je suis sûr que des dépôts de grande valeur s'étendent de la rivière du Daim à celle de la Vase Blanche, distance, du nord au sud, d'au moins 250 milles. Tous les endroits dont j'ai parlé, à l'exception d'un, sont au sud des lacs.

Rivière du Daim en aval du lac.

L'extrémité nord du lac Winnepegoosis est remplie d'îles attrayantes, bordées de beaux gros ormes. Le passage de la baie Dawson en un beau jour de juillet révèle plus de beautés que je n'en ai jamais contemplées sur nos eaux de l'intérieur. De vertes îles aux grèves de sable ou de gravier blancs, couronnées d'ormes et d'autres beaux arbres ; la terre ferme s'élevant graduellement au dessus des eaux, couverte de forêts ininterrompues de grands trembles mêlés de sombres épinettes ; de profondes baies sur un fond, de lointaines forêts ; et comme couronnement du tout l'escarpement à pic de la montagne du Porc-Epic,forment, vus du lac, un panaroma comme il n'en est guère dans le monde entier. La Pointe Wilkins, hardi promotoire qui s'avance dans la baie et s'élève presque perpendiculairement à une hauteur de 70 pieds, est une des beautés de l'endroit. Après avoir traversé une baie au nord de cette pointe et doublé une pointe ronde, nous entrâmes dans la rivière du Daim, et après l'avoir remontée un mille ou plus, nous campâmes près d'une source salée où le cours de la rivière commence à être rapide.

Sur plus de quatre milles en amont, la rivière est un rapide non interrompu, hérissé de pointes de roches contre lesquelles l'eau se précipite avec une grande force. En cet endroit les bords sont souvent de 30 pieds de hauteur et couverts de bois jusqu'à l'eau. Toute la pierre visible est calcaire et les fossiles sont partout les mêmes. On ne rencontre guères d'arbres de moins d'un pied. Le bois consiste principalement en tremble, en épinette et en sapin sur la rive droite ; la rive gauche est couverte d'une magnifique forêt de trembles d'une grande hauteur, d'une moyenne de plus d'un pied de diamètre. A une petite distance de la rivière les arbres ne sont pas aussi gros, et il n'est pas rare de rencontrer des marais couverts d'épinette noire.

Sur les deux milles suivants la rivière est large et profonde et peu rapide. Les bords sont moins élevés ; il ne se rencontre pas de pointes de roches. En amont d'une île, la rivière tourne vers le nord, et les rapides du Pélican s'aperçoivent. L'eau a ici une grande vélocité, et ce n'est qu'avec une difficulté extrême que nous avons pu la remonter avec le canot. En amont des rapides la rivière garde encore un courant marqué ; elle était tellement grossie qu'elle n'était qu'à trois pieds du sommet de ses bords. A moins de quatre milles des rapides nous avons atteint le lac, avec la satisfaction de considérer que la plus grande difficulté était surmontée.

La rivière, dans laquelle se décharge le lac, a un chenal fixe, et des bords escarpés, couverts de bois jusqu'à la ligne de l'eau. Ces arbres se penchent vers l'eau à tous les angles, et il nous fallait souvent passer par dessus ou les couper pour frayer un chemin à notre canot. Souvent un faux pas plongeait un homme à l'eau pardessus tête ; car même près des arbres l'eau avait douze pieds de profondeur ; de sorte que ce n'est qu'avec la plus grande prudence et une extrême difficulté que nous pouvions avancer. Nous perdions en cinq ou six minutes le terrain gagné en une demi-journée. Comme je l'ai dit dans mon Itinéraire, nous avons eu à faire deux voyages dans cette partie de la rivière, pour l'équipage.

La largeur générale de la rivière est de 250 à 300 pieds, et la distance du lac Winnipegoosis au lac du Daim, est d'environ dix milles en droite ligne. En prenant une moyenne des différentes directions du cours de la rivière, je trouve qu'elle coule un peu à l'ouest de la direction nord. Bien peu des observations prises s'étendaient à plus d'un quart de mille, et l'angle était rarement très grand.

Nous avons eu la malchance de remonter cette rivière et la rivière Plate dans leurs plus hautes eaux, et nous sommes par conséquent en mesure de dire quel immense volume d'eau ces deux rivières seules versent dans le lac Winnipegoosis.

Pour que vous puissiez vous former une idée de l'immense quantité d'eau qui se porte à ce lac et de là par la rivière de la Poule-d'Eau au lac Manitoba, je donne ici la liste de rivières qui suit :

La rivière à la Mousse, formant la décharge du lac Dauphin, 125 pieds de largeur et de 5 à 7 pieds de profondeur, dans l'été de 1874, époque où les eaux étaient basses ; la rivières des Pins et les deux rivières se déchargeant dans la baie du Canada ; la rivière Plate, décharge du lac du Cygne, 200 pieds de largeur et au moins dix pieds de profondeur en juillet dernier ; la rivière Salée, se versant à la tête de la baie Dawson, plus de 200 pieds de largeur et portant les eaux de toute la partie est de la montagne du Porc-Epic ; la rivière du Daim, large d'au moins 300 pieds et profonde de 12 en juillet dernier. Plus au nord, et portant les eaux des Buttes Basquia, est une autre rivière d'au moins 100 pieds de large, et, du côté est, deux autres qui égouttent une grande étendue de terre. Toutes ces rivières se versent par le lac Winnipegoosis, et le surcroît des eaux est emporté par la rivière de la Poule-d'Eau qui est de 500 pieds de largeur. L'été dernier cette rivière a été incapable de transporter les eaux de surplus qui ont inondé la contrée avoisinant le lac de la Poule-d'Eau, et à l'heure où j'écris, la partie sud du lac Winnipegosis empiète sur la contrée qui l'entoure, comme fait le lac Manitoba.

Cet immense débordement se verse continuellement dans le lac Manitoba, qui, en raison de sa situation particulière et de sa forme, ne peut supporter la moindre crue sans que son voisinage en souffre. D'après ce que j'ai vu l'année dernière, le lac Manitoba sera encore plus haut l'été prochain qu'il n'est cette année, vu que le lac qui s'y verse doit baisser le premier, et celui-ci ne peut avoir baissé beaucoup depuis que je l'ai vu.

Voici ce que H. B. Smith, ingénieur civil, dit de la rivière Fairford, qui sert de décharge à cet immense volume d'eau. La rivière de la Fale-de-Perdrix (comme elle était alors appelée) est d'environ neuf milles de longueur ; son chenal est de 500 pieds de large et est constamment accidenté de rapides, l'eau n'ayant que 30 pouces de profondeur sur la crête des rapides. Comme le sondage a été fait dans un temps où les eaux étaient hautes, d'après les renseignements que nous avons pu obtenir, on peut déduire de ce chiffre environ dix pouces pour la saison des basses eaux.

Comme cette rivière est une décharge de lac, chaque pied ajouté à sa profondeur sur la crête des rapides correspond nécessairement à un pied de hauteur ajouté au niveau du lac, et *vice versâ*, chaque pied ôté du lit de la rivière sur la crête des rapides abaissera le lac d'autant.

Vu la grande étendue des marais qui avoisinent le lac Manitoba et celui de la Poule-d'Eau, je suis tout-à-fait sûr que ces inondations ont été périodiques, et sont la conséquence de la surabondance des pluies dans la contrée s'étendant à l'ouest et au nord-ouest de ces lacs. Inutile de dire qu'il en est ainsi de l'inondation des trois dernières années, toutes ceux qui ont exploré la région avoisinante sont unanimes sur ce point.

Lac du Daim.

La longueur extrême du lac, en ligne droite est d'environ dix milles, à peu près de l'est à l'ouest. Au sud sont quelques baies peu profondes, mais celles du nord le sont beaucoup plus, et s'étendent à perte de vue. La rivière du Daim entre à l'extrémité ouest du lac dans un delta qu'elle a formée avec les matériaux apportés par ses eaux. Près de la rivière, ce delta est de quelques pieds au-dessus de l'eau et est bordé de saules et plus loin couvert d'ormes ; mais à quelques perches de la rive, il se perd en un marais et plus loin dans le lac lui-même, qui en cet endroit s'étend de chaque côté en une baie profonde. Un bras de la rivière se jette dans la baie sud, mais le cours principal passe au centre et se divise en un certain nombre de petits chenaux en arrivant au lac. Je n'ai pas vu d'îles dans ce lac, et comme les goëlands étaient très rares, je suppose qu'il n'y en a pas.

En juin le lac avait été très haut et s'étaient étendu jusque loin dans les bois, mais lorsque nous y passâmes il avait déjà baissé de cinq pieds et était encore à quatre pieds au dessus de son niveau ordinaire. Il paraît être sujet à de grandes tempêtes du nord-ouest, à juger par les grands tas de gravier amassés sur les points exposés.

Les pointes Lobstick, aux Trembles et aux Cailloux, sont les trois points proéminents du côté sud. Comme nos canots étaient très chargés et impropres à la navigation des lacs, nous longeâmes la rive sud et nous pûmes voir tout ce côté du lac. Nous rencontrâmes peu de cailloux, à l'est, mais vers l'ouest ils augmentent en nombre jusqu'à la pointe aux Cailloux où ils sont empilés à une hauteur de dix pieds sur le rivage. Plusieurs sont énormes et placés avec une singulière régularité les uns sur les autres.

A la tête de la baie du sud se jette une petite rivière d'environ 20 verges de largeur, venant de l'ouest. Cette rivière reçoit les eaux venant de la montagne du Porc-Epic en cet endroit. L'escarpement de cette montagne, qui est presqu'en plein sud, la fait paraître à peu de distance, mais le trajet s'est trouvé de 15 milles en le faisant. Jetant la vue à l'ouest, quand nous fûmes à l'extrémité est du lac, les buttes Basquia nous parurent dans la distance comme un cordon de hauteurs bleues de peu d'élévation, à environ 40 milles de nous; mais aucunes hautes terres ne paraissaient, ni au nord ni au nord ouest.

Un peu plus bas que le lac, le caractère de la forêt diffère quelque peu de celui du bois trouvé plus bas. Sur la rive gauche s'étend ininterrompue une forêt de gros trembles croissant droits et serrés; mais à l'entrée du lac, les arbres deviennent moins gros et le bois se perd au loin dans une étendue de marais. Sur la rive droite la forêt est composée presque entièrement d'épinette, de sapin et de peuplier baumier; et les arbres croissent si serrés que les rayons du soleil parviennent rarement jusqu'au sol, qui en conséquence est couvert sur toute sa surface d'une épaisse couche de mousse.

Deux ou trois petits cours d'eau se versent de ce côté dans la partie supérieure de la rivière, mais aucun ne se jette dans le lac, à l'exception d'un petit ruisseau en amont de la Pointe-aux-Trembles. Près du bord du lac, le bois consiste généralement en assez gros trembles, mais à quelque distance du lac, il fait place à un marais.

Contrée entre le lac du Daim et la Montagne du Porc-Epic.

Le 28 juillet, après avoir pris des provisions pour trois jours, nous partîmes pour la Montagne du Porc-Epic qui paraissait peu éloignée. D'après la boussole notre direction était presqu'en plein sud. Le point que nous avions en vue était un affleurement d'argile blanche qui s'aperçoit facilement du lac Winnipegoosis. Le nom sauvage de cet endroit est la *Tente qui fume*. C'est là que le chemin de Livingstone quitte la montagne pour terminer à la Pointe-aux-Trembles sur le lac.

Après avoir quitté le lac, nous traversâmes une lisière de trembles d'environ 200 verges de large. Au-delà est une prairie marécageuse qui s'étend à gauche et à droite sur une distance considérable ; après laquelle nous entrâmes dans un marais plein de sources et couvert d'épinette noire et d'épinette rouge. En moins d'un mille nous arrivâmes à une autre prairie marécageuse parsemée de nombreuses touffes de saules et ci et là de mares d'eau saumâtre. Environ un quart de mille de marche à travers des broussailles de saules, nous mena à un ruisseau coulant vers l'est et d'environ 12 pieds de large. Sa profondeur était de 4 à 8 pieds ; et nous pûmes le traverser en nous soutenant aux branches et aux broussailles qui le surplombent. Ce ruisseau se jette dans la rivière à environ un mille en aval du lac.

Un demi-mille à travers des saules et de petits trembles nous amena aux bords d'une véritable fondrière ou maskeg d'environ quatre milles de large et tremblant sous nos pas. Ci et là nous voyions où nous traversions de petits bouquets d'épinette rouge, mais la plus grande partie du sol était couverte d'herbe et de petits bouleaux.

Ce n'est qu'avec les plus grandes précautions que nous pouvions traverser quelques-uns des pires endroits, vu que la couche des racines du gazon était souvent si mince, que nous enfoncions jusque sous les bras, et il fallait beaucoup d'efforts pour nous retirer. Dans la partie du sud l'eau était beaucoup plus profonde que là où nous étions entrés, et le fond plus dur. L'eau était rarement au-dessous du genou ; elle était froide et très-pure. De quelque côté que nous tournions nos regards il n'y avait que de la fondrière à voir.

A l'extrémité sud, nous entrâmes dans un fourré d'aunes et de hauts roseaux, si épais que nous ne pouvions pas voir à une perche devant nous, et ce n'est qu'en y mettant notre force que nous pouvions avancer à travers ces embarras et la profondeur de l'eau. Après un mille parcouru de cette façon, l'eau devint moins profonde, et après un autre mille nous la quittâmes pour entrer dans une belle forêt d'épinette blanche d'un mille de largeur qui nous mena jusqu'à un petit ruisseau coulant vers l'est. Cette forêt est très belle et contient une grande quantité de beau bois.

De là la terre commence à s'élever sensiblement, et en nous frayant un chemin à travers des fourrés de saules et d'aunes mêlés de frêne (*fraxinus viridis*), d'orme, d'érable (*negundo aceroides*), et de peuplier baumier, nous savions que nous approchions du pied des hauteurs, bien que nous ne pussions voir à une perche de nous ni d'un côté ni de l'autre. Après ces fourrés nous entrâmes dans une autre forêt d'épinette blanche et de sapin que nous traversâmes sur une certaine distance. Venait ensuite une forêt d'essences mêlées où plusieurs des trembles rencontrés mesuraient près de deux pieds de diamètre, et les autres arbres en proportion. Moins d'un mille à travers ces bois nous amenait de là au bord d'un petit torrent qui n'est plus aujourd'hui qu'un petit ruisseau coulant vers l'ouest.

De l'autre côté la plaine s'élevait à pic à une hauteur d'environ quarante pieds, et était couronnée d'une forêt de pin gris (*pinus banksiana*) et d'épinette blanche, s'étendant plus d'un demi-mille sur un sol dont le niveau monte rapidement. Après cela la forêt devenait très épaisse, consistant en tremble, peuplier, bouleau, épinette blanche et sapin; cette forêt s'étendait jusqu'au sommet et au-delà, mais l'épaisseur des broussailles nous empêchait de voir d'un côté ou de l'autre.

En montant dans un arbre près de notre camp j'obtins une vue étendue de la contrée gisant à la base de la montagne. Elle ne diffère apparemment en rien de ce que nous avions traversée; de sorte qu'on peut conclure que cette partie de la montagne est entourée de marais et de fondrières de grande étendue. Au comptoir du lac du Cygne les sauvages et les métis avaient prétendu que les fondrières étaient impassables, mais nous étions déterminés à traverser la contrée en cet endroit, afin que les renseignements et les données que nous pourrions y obtenir pussent nous servir dans d'autres parties que nous aurions à explorer. Nous n'avons pas rencontré d'autres terres arables que la lisière avoisinant le lac, et la forêt entre le lac et la base de la montagne. De grands bois d'épinette blanche s'étendent de chaque côté le long de la base et des versants, et d'après ce que j'ai pu apprendre des métis et d'autres, je suis convaincu que de grandes quantités d'épinettes croissent autour de la base et sur les versants dans la direction de la rivière du Cygne. Je n'ai pas vu d'épinette de plus de trente pouces de diamètre, mais les arbres étaient grands et tout à fait sains. La rivière Salée, qui emporte les eaux du versant est de la montagne, pourra flotter beaucoup de cette épinette vers la baie de Dawson, et beaucoup du bois que j'ai vu pourrait être apporté aux bords de la rivière du Daim, en aval du lac.

Ayant longé tout le côté sud du lac, je puis dire avec assurance, qu'à l'exception de quelques bouquets d'épinette blanche et de tremble, il n'y a pas de bois d'aucune valeur près du lac, excepté à la tête de la baie au sud du delta de la rivière du Daim. De la très-belle épinette paraît croître sur une longue distance le long de cette rivière et peut-être en croît-il jusqu'à la montagne, vu que la terre est toujours sèche près d'un cours d'eau, et que dans le nord l'épinette ne croît jamais dans les terrains humides.

Rivière du Daim.

Le 5 août nous traversâmes la baie sud et entrâmes dans la rivière par un étroit chenal bordé de marais, qui nous conduisit bientôt dans la rivière proprement dite, qui était de soixante verges de largeur, très profonde et d'un courant paisible. Après le marais, une étroite lisière de saules croîssant sur des bords vaseux parut de chaque côté. Ces lisières s'élargissent graduellement, et le sol devenant plus élevé, des ormes prennent la place des saules. Après une couple de milles la terre est beaucoup plus haute et le bois devient plus gros; les ormes ont à présent plus de deux pieds de diamètre et forment de très beaux bois ombreux. A mesure qu'on remonte la rivière en doublant les pointes, la forêt d'orme s'épaissit chaque côté de nous.

Elle est néanmoins tout à fait étroite, car à une centaine de verges commencent les marais. Cette forêt d'orme est de beaucoup supérieur à celle de la vallée de l'Assiniboine. Il se rencontre ci et là de très grosses épinettes blanches, mais jamais en quantités.

A environ six milles du lac nous passâmes l'autre bras de la rivière, qui tourne à angle droit vers le sud. Ce bras n'est pas aussi considérable que celui que nous venions de suivre, mais c'est évidemment le lit primitif de la rivière, sa formation en étant plus ancienne. En amont et en aval de cet endroit la rivière a cette année fort endommagé ses rives, et à part ceux qu'elle a emportés dans son cours, un grand nombre d'arbres s'inclinent sur ses eaux et n'attendent plus que leur chute prochaine. Le courant augmentait quelque peu comme nous remontions; la rivière devenait moins méandreuse et coulait entre deux rives d'une pente légère d'environ vingt pieds de hauteur. La largeur générale de la rivière est d'environ 200 pieds, mais est de beaucoup moindre dans les courbes. Par des marques encore apparentes sur les arbres nous avons pu constater que la crue de juin avait atteint trois pieds au-dessus des bords.

Peu après nous être mis en route le matin du 6 août, le caractère de la rivière changea, les bords devinrent plus hauts et plus de pierres bordaient les rives. Les barres n'étaient plus que de beau sable ou de gravier, et sur trois milles les hommes durent avoir recours au hâlage vu que le courant était trop fort pour les avirons. Après qu'on a quitté l'alluvion, la rivière présente moins de détours abrupts et à chaque angle est un rapide de peu de longueur. Les crues printanières sont terribles sur cette partie de la rivière, car les arbres sont tous brisés à au moins trente pieds au-dessus du niveau actuel, et il reste encore des marques laissées par les glaces de quelques vieilles crues à 8 ou 10 pieds plus haut. Le printemps dernier, au moins 30 pieds d'eau et de glace ont descendu cette rivière. A cette date elle a environ 130 pieds de largeur et 3 ou 4 de profondeur. En cet endroit, dans les temps de crue, la rivière aurait environ 300 verges, bien qu'à son niveau actuel elle n'ait que la largeur indiquée plus haut.

A environ 100 pieds au-dessus de la rivière, près de notre camp, nous eûmes une très belle vue des montagnes du Porc-Epic, et en montant dans un grand arbre nous pûmes examiner à l'aide d'une lunette une immense étendue de terrain entre la rivière et la base des montagnes. Bien que nous fussions sur le bord même de la rivière, la contrée descendait jusqu'à former un profond marais et une savane à épinette rouge s'étendant à une grande distance vers le nord. Au-delà sur une distance de plusieurs milles, la contrée était couverte de jeunes trembles, mais on pouvait voir dans des arbres morts ça et là restant debout, les restes de la forêt d'épinette remplacée par ces trembles. Sur les hauteurs elles-mêmes on pouvait facilement voir une grande abondance d'épinettes et de trembles. Le bois de la vallée est presque tout du beau grand tremble au tronc très blanc, et le long de la rivière les fourrés sont rendus presque impassables par les tiges de houblon qui enlacent tout.

Nous étions arrivés au commencement des rapides et la distance en droite ligne, qui, suivant nos calculs, nous séparait de l'embouchure de la rivière, était de 15 milles environ. D'après l'apparence de la contrée, la hauteur des bords, et la nature sablonneuse du sol, il était évident que nous arrivions à la deuxième steppe de la prairie. Deux jours de travail ardu à travers des rapides nous firent passer d'un niveau où les bords avaient une hauteur de 100 pieds à une autre où ils n'en avaient plus qu'environ 30. Le trajet nous fit voir quelques affleurements de pierre à sablon, mais le lit de la rivière n'a pas d'autre pierre que les cailloux qui causent les rapides, et qui sont si nombreux parfois qu'il était presque impossible de les passer avec le canot. En deux jours le débordement printanier avait baissé de 30 à 8 pieds, indiquant que la cause de la destruction remarquée était le bris de la glace sur les rapides.

Le 10, nous fîmes une excursion vers le sud dans le but d'examiner la contrée et de nous rendre compte du sol. Le long de la rivière, de chaque côté, s'étend une magnifique forêt de trembles qui paraît interminable. Les troncs blancs brillaient au soleil, et comme nous passions sous leurs dais feuillus nous eûmes l'idée qu'ils pouvaient s'étendre jusqu'à la montagne. Le niveau de la contrée environnante était à plus de 30 pieds au-dessus de la rivière, et cependant nous avions à peine fait 200

verges que nous arrivions à des aunes et des saules, et bientôt à une savane d'épinette rouge qui se changea bientôt en un véritable maskeg, à travers lequel nous continuâmes notre route jusqu'à midi. Nous nous arrêtâmes alors, et je montai dans l'arbre le plus élevé que je pus trouver. L'œil ne découvrait partout que le marais. De cet endroit les hauteurs étaient très-éloignées, mais on pouvait cependant voir des épinettes mêlées aux trembles sur leur versant.

Pendant trois jours encore nous remontâmes la rivière, qui continuait très rapide, sans l'être cependant autant que plus bas.

Aucun ruisseau de plus d'une verge de largeur n'était venu se jeter dans la rivière depuis que nous avions quitté son embouchure, excepté un que nous avions passé à quelques milles en aval de notre camp. Ce ruisseau était d'environ dix pieds de large, d'un courant rapide, et venait évidemment des buttes. La rivière continuait à être bordée de chaque côté de délicieux bouquets de trembles qui à mesure que nous allions vers le sud-ouest, augmentaient en grosseur et en hauteur. La forêt avait dès lors pris l'apparence des forêts de l'est, quant à la grosseur des arbres, mais le tremble est le seul arbre que l'on rencontrait, excepté dans les endroits d'alluvion, où l'orme, le frène et l'érable se voyaient fréquemment.

Dimanche, 14 août, nous fîmes une nouvelle excursion. Cette fois le tremble s'étendait à plus d'un demi-mille ; après quoi il faisait place à des saules qui étaient bientôt remplacés par des marais herbeux, ou plutôt par des prairies marécageuses. A mesure que nous avancions, la terre devenait plus trempée, jusqu'à ce qu'enfin nous marchions constamment dans près d'un pied d'eau. Cette fois nous n'apercevions pas de hauteurs. La terre était extrêmement plane, et c'est à cela qu'il faut attribuer l'existence de ces marais et prairies marécageuses. Il y a abondance de pluie et pas d'écoulement. La végétation qui est des plus luxuriantes n'a pas la chance de se décomposer et il en résulte des tourbières et des marais. On ne saurait s'attendre à autre chose ; cependant cette région a un sol très riche et un été très doux. Bien qu'à présent le long de la rivière la terre soit totalement impropre à la colonisation, je ne veux pas condamner la contrée autrement que pour défaut d'écoulement. Tout le sol est bon, et tout ce qu'il faut, c'est que la terre soit graduellement débarrassée et asséchée, et il n'y aura pas alors de région plus riche dans l'intérieur.

Une autre journée et demie, passée sur la rivière, nous conduisit au confluent de celle du Daim et de l'Etoimami ; en cet endroit la première, qui fournit les trois quarts de l'eau, vient du nord-ouest. A environ un demi-mille en aval du confluent la rivière traverse une zône de sable qui s'étend indéfiniment de chaque côté. Cette zône est couverte de pin gris, d'une certaine grosseur, à l'ombre desquels croissent de grandes quantités de *bluets*. Deux familles sauvages vivent ici et subsistent principalement du poisson qu'elles prennent dans la rivière. Nous découvrîmes en cet endroit un sentier battu par des chevaux ; on nous informa qu'il longeait l'Etoimami sur une certaine distance et se dirigeait ensuite sur Livingstone et Fort-Pelly.

Il y a en outre à peu de distance du confluent un étang près duquel ce chemin passe la rivière et se rend aux Buttes Basquia. Si quelque expédition voulait dorénavant pénétrer dans la contrée la chose serait facile en partant de Livingstone avec des chevaux de bâts.

Du haut d'un pin nous vîmes la Montagne du Porc-Epic à plus de 20 milles de nous au sud. Comme nos provisions diminuaient, je résolus de remonter l'Etoimami et de traverser ensuite à la rivière du Cygne, que nous pourrions descendre jusqu'à Livingstone.

En diminuant les rations de farine, je trouvai que les provisions pourraient durer jusqu'au 1er septembre, et j'espérais qu'à force de travail nous pourrions alors arriver à Livingstone. Il y avait déjà près de deux semaines que nous remontions rapides après rapides, et nous étions devenus si accoutumés à l'eau que nous ne regardions plus à nous y jeter ; néanmoins le danger existait toujours ; les cailloux étaient gros et le courant très fort. Souvent la pince du canot était échouée lorsqu'il y avait quatre pieds d'eau violente à la poupe. Les pires rapides étaient toujours ceux des angles, et c'est là que nous rencontrions le plus de difficultés et de dangers.

Rivière Etoimami.

Les eaux de la rivière du Daim étaient quelque peu boueuses, mais aussitôt que nous fûmes entrés dans l'Etoimami, l'eau devint limpide et tout à fait transparente. Le premier mille n'avait rien de rassurant ; c'était un rapide continu, sans chenal, et la rivière obstruée de cailloux, variait de quatre pouces à quatre pieds d'eau. Avant d'avoir remonté ce rapide, notre canot faisait tellement d'eau que nous dûmes le décharger et boucher les fentes avec de l'étoupe.

Deux jours et demi nous conduisirent à la petite rivière du Cygne, qui est le bras sud de l'Etoimami, dont nous étions contents de quitter le cours tortueux, sans profondeur et plein de difficultés. La largeur de l'Etoimami était d'environ 60 pieds. Il était rare qu'elle eût plus de quatre pieds de profondeur, par endroits les cailloux l'obstruaient tellement qu'il nous fallait nous faire un chenal. Dans la vallée, le bois présentait le caractère ordinaire, mais il arrivait ci et là que de très belles épinettes pouvaient se voir de chaque côté de la rivière.

Petite rivière du Cygne.

En quittant l'Etoimami nous entrâmes dans la petite rivière du Cygne, que nous fûmes enchantés de trouver profonde, bien que large seulement de 20 pieds, et par conséquent obstruée d'arbres, qui nous retardèrent beaucoup la semaine suivante.

Dimanche, le 21 août, nous fîmes une excursion d'environ 7 milles en plein est pour examiner la contrée. Le niveau général était d'environ 15 pieds au-dessus de la rivière, et n'a pas paru changé sur tout notre parcours. La contrée traversée est couverte de forêts de trembles, et de broussailles de saules, ou consiste en prairie marécageuse ; mais aucune partie n'était sous l'eau, et le sol est partout très riche.

Quelques-uns des bois de tremble sont très-beaux et on y trouve de grands arbres, mais la plus grande partie est de seconde venue. Du haut de notre observatoire ordinaire—un arbre—on ne découvre aucun changement de niveau ou d'aspect dans la contrée. Cette après-midi-là le mauvais temps commença; il se continua pendant plus de 2 semaines, mais à cause de la rareté des provisions nous n'en continuâmes pas moins nos travaux. Il ne se passait pas une journée que nous n'eussions une ou deux averses accompagnée de tonnerre qui nous tenaient constamment trempés.

A environ 4 milles de l'Etoimami, l'aspect de la contrée change, et on rencontre fréquemment de beaux bois de trembles, avec bouquets de très grosses épinettes blanches, d'un diamètre variant de 30 à 36 pouces. En remontant la rivière, la contrée change de nouveau et sur près de huit milles la vallée est remplie d'une magnifique forêt d'épinette blanche. De beaux grands arbres droits tous encore dans leur croissance, et ayant souvent 36 pouces de diamètre, s'élèvent serrés les uns contre les autres. Si cette forêt s'étendait sur quelque distance elle serait sans prix. Je crus d'abord qu'il en était ainsi, mais des renseignements subséquents m'ont fait connaître que la lisière a pour la plus grande partie moins d'un demi-mille de largeur.

Notre patience et nos forces furent soumises aux plus rudes épreuves pendant la semaine que nous passâmes sur cette rivière ; il ne se passait pas une heure sans que trois ou quatre de nous n'eussent à prendre les haches et couper des arbres tombés ou détruire des digues de castors. Quand nous ne bûchions pas nous étions à l'eau souvent jusqu'aux épaules, pour tirer ou pousser le canot. Les grandes pluies avaient haussé les eaux, mais au lieu d'être un inconvénient c'était plutôt un avantage, car cela nous permettait de remonter tous les rapides sans décharger notre canot.

Lac de la Hauteur-des-Terres.

Avant que nous fussions arrivés à l'endroit où elle sort du lac, la rivière s'élargit considérablement, et sur de longues distances son lit est complètement pavé de gros cailloux. A la sortie du lac les bords de la rivière sont du niveau de l'eau, mais à l'est, au sud et à l'ouest du lac, la contrée s'élève graduellement, de façon à avoir l'apparence d'un amphithéâtre dont le lac serait l'arène. Ces hauteurs sont couvertes d'une belle forêt de peuplier et de tremble, mêlées de quelques épinettes blanches et rouges près du rivage. Je crois que ces hauteurs sont les Buttes du Porc-Epic.

En quittant la rivière nous passâmes une longue lagune à notre gauche, et sur un demi-mille nous nous frayâmes un chemin à travers une épaise venue de nénuphars et de plantes aquatiques qui obstruaient notre passage. Le lac a environ trois milles de long sur un demi-mille de largeur, et est plus qu'à demi étouffé d'herbes ; le fonds est très vaseux et l'eau peu profonde. A l'extrémité sud il reçoit les eaux d'un ruisseau d'environ vingt-quatre pieds de largeur d'une profondeur qui paraît être considérable et dont le courant est peu sensible.

Le lac et le ruisseau ont la même vallée, leur direction générale étant 65° degrés au sud de l'est d'après la boussole. Ce ruisseau est d'environ quatre mille et demi de long, très profond, et très méandreux sur la dernière moitié de son cours,qui paraît se frayer au milieu des dépôts lacustres. Sur le dernier demi-mille le courant est très-fort, et à l'endroit où le ruisseau entre dans le marais il est traversé par un banc de cailloux qui cause une assez jolie chute, et sur lequel passe le chemin des sauvages conduisant au lac Etoimami. En amont de cette chute un ruisseau vient de l'ouest, qui sert de décharge au lac Angling (Pêche à la Mouche) ; les Sauvages rapportent que ce lac est de cinq milles de long, et communique, par un cordon d'étangs et de ruisseaux, avec le lac Etoimami.

En quittant le ruisseau, nous entrâmes dans l'extrémité marécageuse d'un lac d'environ deux milles et demi, y compris le marais, et qui seul est d'environ les deux tiers de cette longueur. Tout le lac est bordé de nénuphars et d'autres plantes aquatiques, et le fond est si vaseux que nous pouvions à peine avancer à la perche, tandis qu'il était absolument impossible de ramer. A la tête de ce lac nous trouvâmes un petit ruisseau que nous remontâmes pendant une journée, mais comme par endroits il était à peine assez large pour nos canots, nous transportâmes ceux-ci à travers la vallée, jusqu'à un lac marécageux, d'environ un demi-mille de large, qui, comme nous avions déjà découvert, se déchargeait vers le nord.

En traversant la hauteur des terres, la vallée incline plus vers l'est, et sa direction est ici de 40° au sud de l'est, d'après la boussole. Le ruisseau que nous avions suivi sort des montagnes du côté ouest de la vallée, tandis qu'un petit ruisseau descend de l'est et coule dans la direction de la rivière du Cygne. Entre les deux cours d'eau, la vallée est une savane d'épinette rouge, pleine de sources se déchargeant toutes vers le sud.

Il était alors évident qu'une vallée, consistant en marais et en eau, et large d'environ un demi-mille, s'étendait à partir du premier lac dans lequel nous étions entrés jusqu'à la rivière du Cygne. Des deux côtés de la vallée, des buttes de hauteur considérable étaient revêtues de toutes parts de forêts de tremble, dans lesquelles se trouvait un peu d'épinette blanche. Après avoir lancé nos canots sur les eaux qui coulent vers la rivière du Cygne, nous traversâmes un étang d'un tiers de mille plein de plantes aquatiques, et nous nous frayâmes un passage dans un marais couvert de roseaux à son extrémité est ; ce marais se transforme bientôt en ruisseau qui nous conduisit dans un lac d'un mille et demi de long et large d'environ la moitié de sa longueur. La contrée est très belle des deux côtés du lac ; la forêt contient un peu plus d'épinette blanche, et le tremble est beaucoup plus gros. Après un cours tortueux d'environ quatre milles, un ruisseau d'à peu près six pieds de large décharge les eaux de ce lac dans la rivière du Cygne.

Chemin des Sauvages.

Avant d'entrer dans la rivière du Cygne, nous arrivâmes à un pont construit sur le ruisseau par les Sauvages. Des renseignements nous apprirent subséquemment que le chemin qui passait en cet endroit est le " grand chemin " de la contrée.

Parti de Livingstone à une distance d'environ quarante milles, il longe la rive droite de la rivière du Cygne, à une certaine distance de la rivière, et presque sur la crête des flancs de la vallée. Après avoir passé ce pont et le ruisseau, le chemin continue un demi-mille dans la même direction, puis sortant de la vallée entre dans une prairie qui s'étend parallèlement à la vallée et contient les lacs et les ruisseaux qui viennent d'être décrits. A l'endroit où il prend la prairie, se trouvent une couple

de maisons, qui servent l'hiver de comptoirs à la compagnie de la baie d'Hudson. Ici le chemin bifurque; un embranchement passe la rivière du Cygne et monte dans les buttes du Porc-Epic, qu'il traverse jusqu'à la Tente-qui-fume (*Smoking Tent*) au sud du lac du Daim, puis descend les hauteurs et vient finir à la Pointe-aux-Trembles, au bord du lac. L'autre embranchement continue à travers la prairie, et bifurquant de nouveau, le nouvel embranchement se dirige vers l'ouest, descend dans notre vallée, et passe le ruisseau qui entre dans le premier lac au banc de cailloux, et continue jusqu'à une grande distance dans l'ouest, le long du lac Angling et jusqu'au lac Etoimami. L'autre chemin continue à travers forêt et marais jusqu'à l'embranchement de l'ouest, puis arrive à la rivière du Daim, à son confluent avec l'Etoimami. Le chemin passe ici la rivière principale, et va jusqu'aux Buttes Basquia, où il termine aux endroits les plus reculés où les sauvages vont faire la chasse.

Rivière du Cygne.

A l'endroit où le chemin dont il a été parlé plus haut passe la rivière du Cygne, commencent une suite de rapides qui selon le rapport des sauvages continuent sur une longue distance.

A moins d'un mille en aval le caractère de la rivière est tout à fait différent, celle-ci étant descendue dans la vallée que nous avions suivie à travers la hauteur des terres. A l'endroit où nous entrâmes dans la rivière, celle-ci n'avait pas vingt pieds de large et était profonde de trois à cinq pieds ; son courant était rapide ; ses rives consistaient en un sol d'alluvion. Huit jours plus tard l'eau avait tellement baissé, que dans les rapides, les pierres qui emplissent le lit de la rivière, étaient à peine couvertes. Une descente de cinq milles nous conduisit à un autre bras tout à fait aussi gros que celui sur lequel nous étions, et dans lequel passait plus d'eau, le courant en étant plus rapide. Le volume d'eau se doubla presque du coup, et la rivière prit des proportions assez considérables. Ces deux cours d'eau prennent naissance dans la montagne du Porc-Epic, et la direction du chemin me porte à croire que le premier porte les eaux du versant nord des buttes, tandis que le second porte celles du centre, prenant probablement naissance dans un grand lac de quatre ou cinq milles de longueur et peuplé de poisson blanc, qu'on dit exister quelque part sur ces hauteurs.

A environ 20 milles en aval de l'endroit où nous sommes entrés dans la rivière, nous arrivâmes à une suite de mauvais rapides qui se prolongent sur une distance considérable. Ces rapides commencent à l'endroit où la vallée devient très étroite et sont causés par d'innombrables cailloux qui encombrent le lit de la rivière.

En général cependant la rivière court paisiblement à travers une vallée plane, mais il lui arrive ci et là de trouver assez de force pour quelque rapide de peu de longueur, lorsque ses méandres la portent près des flancs de la vallée. En approchant de Livingstone la vallée s'élargit beaucoup, et la rivière devient si tortueuse que souvent on navigue un mille sans avancer de 100 verges. A Livingstone la rivière est encore très tortueuse, et la vallée d'une largeur considérable, mais on arrive bientôt à une suite de rapides qui continuent jusqu'à quelques milles du lac du Cygne. Un delta d'environ trois milles de long est formé à la tête du lac du Cygne par les détritus charroyés par la rivière. C'est à environ huit milles au sud-est de Livingstone que la rivière devient si rapide. En cet endroit les chaînes de montagnes du Canard et du Porc-Epic sont reliées par la Butte du Tonnerre, dont la masse isolée se lève comme une montagne au bord de la vallée.

Montagnes du Porc-Epic.

Il est bien connu que les montagnes de Pembina, du Dauphin (*Riding*), du Canard, du Porc-Epic et du Pas, forment le flanc de la Seconde Prairie, et à mesure que l'on va vers le nord-ouest l'escarpement s'élève, jusqu'à ce que dans les montagnes du Porc-Epic, il atteigne au-delà de 1000 au-dessus du niveau du lac Winnipegoosis. A la base de ces chaînes s'étendent une suite de marais, qui après qu'on a passé l'Assiniboine vers le nord, atteignent des dimensions si grandes qu'ils offrent de sérieux obstacles aux colons qui veulent arriver aux terres hautes qui avoisinent la

Petite Saskatchewan. Dans la partie inférieure de cette région marécageuse, se trouvent les lacs Manitoba et Winnipegoosis, et à l'ouest de ces lacs, une contrée basse et marécageuse presque plate, qui en certaines saisons peut être décrite comme belle prairie, tandis qu'en d'autres temps elle présente plutôt l'aspect de marais et de fondrières. Ces basses terres reçoivent les eaux des buttes, mais au lieu de se décharger dans le lac ces eaux se répandent dans la contrée et forment des fondrières qui sont la terreur des sauvages et des Métis. Il en est ainsi des terres qui s'étendent le long de la base de la Montagne du Dauphin, depuis la tête du lac Manitoba jusqu'à quelque distance à l'ouest du lac Dauphin. Au-delà quelques cours d'eau descendent de la montagne du Canard et se jettent dans le lac Winnipegoosis près de la baie du Canard. En conséquence cette région est plus sèche et les prairies et les marais font place à de belles forêts. A l'ouest de la rivière du Cygne et à l'est de la rivière Salée, la contrée est aussi sèche et couverte de forêts, mais à l'ouest et au nord de ces forêts, de continuels marais s'étendent tout autour des montagnes du Porc-Epic, autant que j'ai pu voir dans mes explorations. La preuve qu'il doit en être ainsi se trouve en ce que la rivière du Daim ne reçoit dans aucune partie de son cours les eaux d'aucun tributaire descendant des montagnes du Porc-Epic. Une expédition de vingt-cinq milles à partir de Livingstone en droite ligne vers le nord, a démontré que même de ce côté les buttes sont environnées de marais et de savanes à épinette rouge, et ce n'est qu'après avoir traversé ces bas-fonds qu'on arrive aux pentes sèches des montagnes.

Ci-suivent les notes que j'ai prises sur ce voyage. Après avoir traversé la rivière nous suivons le chemin pendant plus de deux milles jusqu'à ce que nous arrivions à la crête de la vallée de la rivière, puis nous nous dirigeons vers le nord au moyen de la boussole. C'est la direction générale du voyage. Après avoir quitté le chemin, nous trouvons, sur le parcours d'un mille et plus, la contrée quelque peu pierreuse et d'un léger sol de terre sablonneuse. Nous traversons une savane marécageuse d'épinette rouge, sillonnée d'un beau ruisseau profond produit par une source. La baie est couverte de bouleau nain. Plus loin la terre monte par gradins, tous secs et onduleux ; la contrée a en ce moment le caractère de la prairie mais elle est couverte de nombreuses touffes de broussailles de saules.

A six milles de Livingstone nous arrivons à un grand ruisseau coulant rapidement du nord-est. Ses eaux sont limpides. Sa profondeur est d'environ deux pieds et sa largeur de 12 à 15. Au nord de ce ruisseau la contrée est couverte d'une végétation si abondante que ce n'est qu'avec difficulté que nous pouvons nous frayer un chemin. A deux milles du ruisseau nous commençons à voir des marais à foin entourés de saules, et deux milles plus loin encore ces marais deviennent plus fréquents et se changent souvent en tourbières couvertes de mousse, d'épinette rouge et de bouleau nain. En approchant des buttes les savanes d'épinette rouge remplacent les marais, et dans toutes les cavités du terrain se trouvent des sources dont les eaux coulent vers l'est. Presque tous les marais que nous passons sont l'œuvre des castors ; leurs digues existent encore tandis qu'eux ont disparu pour toujours.

A environ 15 milles de Livingstone nous arrivons à une forêt que nous pénétrons à une profondeur de près de dix milles. En montant dans un arbre nous pouvons apercevoir plusieurs milles de la contrée, car nous avons atteint le niveau général du pays. Aussi loin que le regard peut porter, de quelque direction que ce soit, on n'aperçoit aucune différence dans le caractère de la forêt. Où nous nous sommes arrêtés, le bois est composé d'environ un tiers d'épinette blanche, et cette épinette est de la plus belle qualité, peu d'arbres ayant moins de 20 pouces et quelques-uns mesurant jusqu'à 38 pouces de diamètre. La terre est bonne partout, et il est à noter qu'il n'y a presque pas d'étangs dans la contrée que nous avons traversée, et en somme celle-ci est beaucoup plus sèche que celle qui s'étend au sud de Fort-Pelly. Des vingt-cinq milles parcourus, dix sont couverts de tremble et d'épinette blanche, environ trois sont en marais et savane, et le reste, c'est-à-dire douze milles, en brûlé ou prairie, y compris la vallée de la rivière du Cygne.

Les notes ci-dessus ont été écrites sur les lieux.

Mes propres observations, et tous les renseignements que j'ai pu obtenir d'autres

sources, me portent à croire qu'on peut trouver de riches forêts d'épinette blanche et de tremble autour de chaque sommet des montagnes du Porc-Epic. Je sais que les côtés est et nord sont une forêt continue d'épinette s'étendant jusqu'à la base. A l'extrémité sud, j'ai pénétré dans les buttes et trouvé des bocages de belle épinette de dimensions considérables, occupant les versants des buttes, dont les sommets sont couronnés de bocages de tremble. L'aide du Dr. Bell a atteint le sommet de la chaîne à la source de la rivière Salée, et rapporte qu'il y a vu des épinettes de 42 pouces de diamètre. Le Dr. Smith qui a exploré la contrée en 1879 dit: "Une soigneuse exploration du pays sur une distance de 12 milles au nord de la réserve a révélé l'existence d'un magnifique district où la terre est excellente et où l'on trouve beaucoup de gros trembles dont le diamètre est de 26 à 30 pouces. Telle est la nature de toute la région à partir du point de la jonction de la rivière du Tonnerre avec la rivière des Bois, et sur une grande distance vers le nord, tandis que vers le sud il y a une étendue de terre humide mais riche, qui va jusqu'à la rivière du Cygne.

"A l'ouest de la réserve, le sol est excellent, et le pays est fortement boisé de tremble, d'épinette blanche et d'épinette rouge. Une très grande partie du terrain est humide et considérablement coupé de petits cours d'eau qui prennent leur source dans les montagnes du Porc-Epic."

La contrée dont il s'agit ci-dessus est au nord et au nord-est de la Butte du Tonnerre. Comme le plateau des buttes est ondulé, on peut considérer en général le sol comme sec. La forêt est généralement composée de tremble sur les sommets, d'épinette blanche sur les versants, et d'épinette rouge dans les endroits bas et mouillés. Dans l'ouest l'épinette blanche ne croît jamais dans les terrains marécageux, et où croît cet arbre il n'y a pas de savanne. Ceci s'applique à tout le Nord-Ouest.

Je n'ai pas rencontré de mauvais sol dans la région que j'ai explorée, à l'exception de la barre ou de la chaîne de sable qui traverse la rivière du Daim au confluent de l'Etoimami. La région toute entière se distingue par une végétation des plus exubérantes et un sol qui ne peut être rien moins que d'une fécondité merveilleuse. Dans les marais et les tourbières qui avoisinent la base des buttes se rencontrent plusieurs plantes d'espèces indigènes, mais elles sont toutes particulières aux marais, de sorte qu'elles ne sauraient servir à indiquer le climat. Les espèces sylvestres, y compris les arbrisseaux, sont les mêmes qu'on rencontre dans l'Ontario, et n'eussent été les arbres, nous nous serions crus dix degrés au sud et non pas dans la 53e latitude. Durant l'été nous avons trouvé la chaleur très forte le jour, et les nuits relativement fraîches ; ce n'est que lorsque nous avons atteint la hauteur des terres, dans la dernière partie du mois d'août, que l'abondance des pluies nuisit à nos travaux. Le 2 septembre le thermomètre atteignit le point de congélation, et dans la nuit du 5 descendit jusqu'à 25°; ce froid causant un grand tort aux pommes de terre dans le voisinage.

Vallée du lac du Cygne.

La contrée qui avoisine Livingstone a été si souvent condamnée en raison de son climat, que c'est avec une certaine répugnance que j'aborde cette partie de mon rapport, vu que mes observations me forcent à m'écarter considérablement des opinions exprimées par M. le colonel French et autres, qui, parce que la ferme de la police était sujette aux gelées se sont hâtés de conclure que toute la contrée avoisinante doit l'être également.

En cet endroit la vallée de la rivière du Cygne est à 250 pieds au-dessous du niveau du plateau et la direction de la vallée est du nord ouest au sud-est. En été tous les orages accompagnés de tonnerre sont suivis de très grands vents du nord-ouest, vu que ces vents ne manquent jamais de venir après les abaissements barométriques et que ceux-ci précèdent invariablement les fortes tempêtes accompagnées de tonnerre. Quand le baromètre monte la température baisse et souvent le mouvement est accompagné de pluie froide. Dans cette vallée ces coups de vent ont une grande force, ils abaissent nécessairement de beaucoup la température et sont souvent suivis de gelées sans que celles-ci ne se fassent sentir sur le plateau. C'est dans cette vallée qu'était située la ferme de la police, et c'est ainsi que la gelée ravageait les récoltes. Avec un sol d'alluvion riche mais froid, des ensemencements tardifs, une température

rafraîchie par les nuits, et fréquemment refroidie par les vents du nord-ouest, le résultat est une maturité tardive. Il est naturel que les récoltes manquent. Tant que la contrée restera couverte de forêts, et que les marais y abonderont, les gelées d'été y suivront certaines contingences, mais ce n'est qu'à quelques endroits de peu d'importance que ces gelées feront des torts sérieux aux récoltes.

En juillet dernier comme nous étions campés au comptoir du lac du Cygne, nous eûmes un fort orage accompagné de tonnerre, qui fut suivi par une ou deux journées de temps froid, orageux et pluvieux, et finalement par un vent du nord-ouest. Dans la nuit du 8 le thermomètre tomba presque jusqu'au point de congélation au lac du Cygne, tandis qu'à Livingstone, la gelée attaqua la tête des pommes de terre dans la vallée de la rivière ainsi que sur le plateau, mais moins sérieusement ; à Fort-Pelly la gelée se fit aussi sentir ainsi qu'à la réserve de Côté ; cependant la récolte n'en souffrit pas. Il est possible que des gelées sévissent ainsi tous les ans, mais elles ne sauraient nuire aux grains qui seront durs vers le 18 août, car je ne trouve pas d'exemples de fortes gelées avant cette date. La moyenne quotidienne de la température baisse vers cette époque, et ne remonte plus. Les fermiers ont donc à se prémunir en semant de bonne heure dans le printemps, ou bien en octobre.

Bien que la partie supérieure de la vallée et les environs de Livingstone soient plus ou moins couverts de cailloux, il y a abondance de terre riche et très propre à la production du grain et du foin, et on pourrait à très peu de frais y couper assez de foin pour supporter des milliers d'animaux. En aval de la butte du Tonnerre la vallée est beaucoup plus large et moins embarrassée de cailloux ; tous les explorateurs s'accordent à en parler comme d'une magnifique contrée. M. Dawson, parlant de cette région en 1859, dit : " Environ trente milles en amont du lac du Cygne on peut dire que la prairie commence. La rivière y serpente dans une belle vallée dont les flancs s'élèvent à une hauteur de 80 à 100 pieds. Au delà le niveau semble ne pas changer, d'un côté sur une distance de quinze ou vingt milles jusqu'au Buttes du Porc-Epic, et de l'autre sur une égale étendue jusqu'au haut plateau appelé la Montagne du Canard. Delà vers l'ouest, jusqu'à la Montagne du Tonnerre, la contrée est la plus belle que j'aie encore vue à l'état vierge. Le contour bleu des buttes que je viens de nommer forme l'horizon, tandis que dans la plaine l'alternative du bois et de la prairie produit un plus bel effet que l'uniformité de l'un ou de l'autre ne saurait faire. Lors de notre passage, le 10 juin, les arbres étaient en pleine feuillaison et les clairières présentaient de vastes étendues de gazon vert."

Grenville C. Cunningham, I. C., qui a établi le tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique autour de la montagne du Canard, s'exprime ainsi au sujet de la vallée de la rivière du Cygne :

" Toutefois, c'est dans la vallée du Cygne qu'on trouve l'étendue de terrain la plus considérable et la plus riche que l'on puisse rêver dans un pays agricole. La partie fertile de cette vallée, ou plutôt de ce bassin, commence au versant est de la montagne du Tonnerre et s'étend dans la direction du nord-est jusqu'au lac du Cygne. Elle est bornée au nord et au nord-ouest par le lac du Cygne et la montagne du Porc-Epic, à l'ouest par la montagne du Tonnerre, au sud par la montagne Dwell, et à l'est par des soulèvements de terrain s'étendant d'ici au lac Winnipegoosis. Son étendue est environ de 60 milles de longueur sur vingt de largeur. Le sol est d'une richesse et d'une fertilité remarquables. Sur toute sa longueur, il se compose de vastes plaines, couvertes d'une herbe épaisse et succulente, alternées de bouquets touffus, dont le bois convient très-bien aux fins de construction. A l'autre extrémité, qui se trouve près du lac du Cygne, les essences sont encore plus variées que dans toutes les autres parties des sections déjà décrites. Là on rencontre l'épinette, le merisier, le chêne, l'orme, l'érable, le bouleau et le peuplier ; chaque espèce est représentée par des arbres de la plus belle venue. Dans les jardins attenant à quelques maisons qui forment un petit hameau à l'embouchure de la rivière du Cygne, j'ai pu me rendre compte de la grande fertilité du sol. Les indigènes considèrent cette vallée comme le jardin du district."

" La première gelée de l'automne a eu lieu le 15 septembre, le thermomètre marquant deux degés de froid. Quant aux gelées du commencement de l'été, dont on dit

que souffre ce district, le témoignage de quelques colons métis de la vallée du Cygne et des bords du lac Winnipegoosis, a démontré que ces gelées sont inconnues et que sous tous les rapports le climat est favorable à l'agriculture."

La partie de la vallée à laquelle se rapportent les extraits cités ci-dessus est celle qui se trouve en aval de la Butte du Tonnerre. En amont le sol n'est pas si bon, étant pierreux et léger en certains endroits, cependant il se rencontre beaucoup de bonne terre des deux côtés de la vallée.

Ruisseau du Serpent et chemin de Fort-Pelly.

A l'ouest du ruisseau du Serpent la terre s'élève en une série de plateaux qui s'étendent loin à l'ouest et sont la source de petits cours d'eau qui se jettent d'un côté dans la rivière du Cygne, et de l'autre dans l'Assiniboine. Cette région élevée est froide, humide et couverte de forêt. Autant que j'ai pu voir, toutes les cavités sont des savanes d'épinette rouge; les versants sont couverts d'épinette blanche, et le tremble couronne les sommets. On trouve ici plusieurs beaux bocages d'épinette blanche, et on rapporte que de grands bois se rencontrent sur les tributaires d'amont de l'Assiniboine, dans le voisinage du lac Etoimami. Le ruisseau du Serpent est d'environ 12 pieds de large, et sillonne une vallée étroite mais profonde qui fait communiquer les vallées du Cygne et de l'Assiniboine. On rapportait même à Fort-Pelly en septembre dernier, qu'une partie des eaux de l'Assiniboine se versèrent dans ce ruisseau en juillet dernier, durant l'époque de l'excessive hauteur des eaux.

Les cailloux qui sont si nombreux autour de Livingstone s'étendent sur le chemin de Pelly jusqu'au ruisseau qui porte les eaux du lac Angling dans le ruisseau du Serpent. Au sud de ce ruisseau le sol devient sablonneux et accidenté, et les étangs sont plus fréquents. Plus loin, à deux milles de Pelly, l'aspect de la contrée change—de larges prairies remplacent les buttes tourmentées, et la terre devient meilleure, bien que le sol continue à être sablonneux jusqu'au-delà de Fort-Pelly.

Montagne du Canard.

Le 12 septembre nous partons des montagnes du Canard et nous voyageons dans la direction de l'est de Livingstone, le long de la ligne du télégraphe sur environ huit milles, après quoi celle-ci se dirige un peu vers le nord et entre dans le bois. Vues des casernes à l'ouest, les montagnes du Canard semblent être une suite de hautes buttes, mais quand on en approche elles s'effacent et n'apparaissent plus que comme des soulèvements du terrain.

Sur quinze milles après avoir quitté le chemin nous traversons du bois et du brûlé, rencontrant ci et là des étangs et des touffes de bois verts sur leurs bords. Nous passons de temps à autres de petits ruisseaux coulant vers la rivière du Cygne, mais ne voyons aucun cours d'eau d'importance.

Tout le sol est de la meilleure qualité et très propre à la culture. La terre est légèrement onduleuse, mais jamais tourmentée. Les étangs ne sont pas nombreux, et les prairies à foin ou les petites prairies sont rares. Il n'y a pas d'épinette blanche. Du haut du plus grand arbre, au plus loin que nous allons, nous ne découvrons que la même chose de tout côté.

A environ mi-distance entre Livingstone et Fort-Pelly, nous faisons une autre excursion vers l'est sur un vieux chemin conduisant à la rivière aux Coquilles. Cette fois encore toute la terre rencontrée est de bonne qualité; il y a plus d'eau courante, plus de meilleurs bois et moins de broussailles et de brûlé. Le ruisseau qui traverse le chemin conduisant de Pelly à la rivière du Cygne, sort du lac la Course (*Racing Lake*), et ce lac reçoit le surplus des eaux du lac Angling, qui est à environ 14 milles à l'est du chemin. Ces deux lacs contiennent des multitudes de poissons et sont de dimensions considérables. Après avoir traversé une crête et fait quatre milles à l'est du lac en dernier lieu nommé, nous arrivons au lac d'Eau-Blanche (*White Water*), qui a sept milles de long sur quatre de large. A cinq milles au sud de ce lac est le lac des Iles, belle nappe d'eau parsemée de nombreuses îles. Sur ces îles et les bords de ce lac, sont de beaux bois d'épinette blanche, les seuls que je connaisse dans cette région.

Ces deux derniers lacs se déchargent dans la rivière du Cygne par le ruisseau d'Eau-Blanche. A environ 14 milles à l'est du lac d'Eau-Blanche est la rivière aux Ecailles, qui est insignifiante en cet endroit. On voit par ce qui précède que les eaux des buttes se jettent dans le ruisseau du Serpent, la rivière du Cygne et l'Assiniboine, et cependant en aucune partie de la contrée que nous avons traversée la terre est-elle impropre à la culture ou paraissait-elle être trop mouillée. Il y a, sous forme de lacs, beaucoup plus d'eau dans les buttes qu'on ne pense généralement, et une exploration plus complète des environs de la source de la rivière aux Ecailles et du ruisseau de la Queue-d'Oiseau (*Bird Tail Creek*), fera connaître de vastes étendues boisées d'épinette blanche et de grands trembles, vu que les feux ne peuvent se propager au-delà des lacs.

Après avoir examiné la terre autour de Fort-Pelly, nous descendîmes l'Assiniboine jusqu'à la Réserve de Côté, à quelques milles en aval de l'embouchure de la rivière du Sable-Blanc. En cet endroit les montagnes du Canard approchent plus de la rivière que partout ailleurs, et j'en fis, à la hâte, une nouvelle exploration qui me donna les mêmes résultats. Sol très riche partout; surface généralement en broussailles ou brûlé. Les buttes atteignent ici une plus grande hauteur et sont séparées par des cavités plus profondes, mais le sol peut néanmoins être partout cultivé.

Dans le voisinage immédiat de Fort-Pelly, sur la rive gauche de la rivière, le sol est léger et sablonneux, mais cela ne peut se dire que d'une distance de moins de deux milles de la rivière. Plusieurs étangs et marais se trouvent entre la base des buttes et le sommet des bords de la rivière, entre Pelly et la réserve de Côté. A l'exception de la partie sablonneuse, il n'y a guères d'endroits où le sol soit pauvre.

Réserve de Côté et ferme des Sauvages.

A mon passage, j'ai visité la ferme des Sauvages, dirigée par M. Johnston, d'Ottawa, et l'ai trouvée dans un excellent état. Toutes les récoltes avaient été abondantes, et les pommes de terre, qui n'avaient pas encore été récoltées, promettaient un fort rendement. M. Johnston me battit un peu de froment Fife, afin de me permettre de montrer dans l'est un échantillon de ce qui peut être récolté à Fort-Pelly. Ce blé ne le cédait à aucun échantillon de l'exposition de Winnipeg en octobre dernier. Il est aujourd'hui entre les mains du sous-ministre de l'Intérieur (Col. Dennis) qui dit n'en avoir jamais vu d'aussi beau. Il ne peut y avoir de doute de la valeur des buttes du Canard et de toute la région avoisinant Fort-Pelly, pour l'agriculture. Le sol est presque partout de qualité supérieure et une grande partie en est très riche. Bien que cette contrée soit plus exposée aux gelées d'été que celle qui s'étend plus au sud, le climat est aussi beau qu'on saurait désirer. Le bois est abondant, et les terres à foin sont en quantités suffisantes pour tout le bétail qu'on saurait élever.

Toutes les dépendances de la ferme étaient dans un excellent état, et il est évident pour tous ceux qui la visitent que son directeur entend sa besogne. Les étables, les caves à légumes, et les bâtiments servant aux bestiaux, sont des modèles de propreté et d'installation. Les récoltes de cette année sont de 2,000 boisseaux de navets, de 1,000 boisseaux de pommes de terre, de 150 boisseaux de blé, et de plus de 1,000 boisseaux d'orge et d'avoine. Les plantes potagères réussissent bien et ne demandent que peu de soins. La fille du directeur fait d'excellent beurre, et enseigne aux sauvages de son sexe plusieurs arts domestiques.

J'ai obtenu au sujet du climat quelques notes que je donne ici.

En 1879, la première saison passée ici par le directeur de la ferme, il gela le 3 septembre; l'année suivante, le 28 août; et l'année dernière, le 7 septembre. Les feuilles des pommes de terre n'ont souffert que légèrement. Le blé semé le 18 mai, l'année dernière, fut récolté le 1er septembre. L'orge demande presque trois semaines de moins que le blé.

Dans la vallée immédiate de l'Assiniboine sont d'immenses prairies marécageuses et des platières buissonneuses sujettes aux inondations d'été, et dont on pourrait à peu de frais tirer des millions de tonnes de foin tous les ans. Ces marais s'étendent de Fort-Pelly jusque bien au-delà de l'embouchure de la rivière aux Ecailles, mais

c'est en amont du confluent qu'ils ont le plus de valeur. La marge de la rivière étant souvent d'un pied ou deux plus élevée que ces marais, ceux-ci retiennent leurs eaux souvent plusieurs mois après que celles de la rivières ont baissé. En septembre dernier j'ai passé des lacs de plusieurs milles de longueur qui auraient pu être asséchés par une journée de travail, et la terre aurait produit de trois à cinq tonnes de foin à l'acre. Les terres que l'eau ne couvre pas plus tard que le commencement de juillet, étaient couvertes d'herbe atteignant souvent quatre pieds de hauteur et aussi épaisse qu'elle peut pousser. Il ne saurait être trouvé de meilleure région que la vallée de l'Assiniboine, depuis Fort-Pelly jusqu'à très près de Fort-Ellice pour l'exploitation du laitage.

En terminant je puis dire que je suis persuadé que toute la région couverte de forêt, s'étendant vers le nord-ouest entre les Montagnes du Dauphin jusqu'à Prince-Albert, est d'un sol riche et fertile et d'un climat guère inférieur sous le rapport des gelées de l'été, à celui de la prairie, tandis qu'elle est moins exposée que celle-ci aux âpres vents de l'hiver. Il est bien certain qu'il existe des endroits marécageux et des maskegs, mais on ne saurait en déterminer l'étendue dans des explorations faites à la hâte. Je crois cependant que celles qui seront faites à l'avenir révèleront plus de bonne terre sèche que les plus confiants n'oseraient espérer d'en trouver. Il est une chose bien certaine, c'est que le tremble et l'épinette blanche ne croissent pas dans l'eau, et ce sont ces arbres que l'on dit prédominer. Partout où se trouvent ces arbres, surtout le premier, la terre est sèche ; et tous les rapports donnent le tremble comme le principal arbre des forêts. Le castor, non pas le rat musqué, est la principale fourrure du pays, et partout où vit le castor, il y a de l'eau vive et du tremble. Le rat musqué indique des étangs et des marais, et révèle une contrée marécageuse.

J'ai pris de nombreuses notes sur l'histoire naturelle de la contrée, et j'en fais un rapport à M. Selwyn, qui sera publié dans le rapport géologique.

Rapport de Geo. A. Simpson, A. F., sur l'exploration de la réserve des Sauvages.

Comme il a été dit et écrit bien des choses sur le sol du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, j'ai résolu de montrer autant que possible une véritable section du sol, à l'aide de spécimens pris sur une profondeur de quatre pieds, à intervalles de vingt milles, depuis les Montagnes Rocheuses jusqu'à Winnipeg.

Puits No 1.

Cet échantillon a été pris à quatre milles à l'est du lac Sainte-Anne et quarante milles à l'ouest d'Edmonton. Terre franche, 4 pouces ; argile 44 pouces. Entre les puits No 1 et No 2, la contrée est couverte d'une épaisse venue de tremble de peu de grosseur, et ci et là de bouquets de pins. Il y a aussi des pièces de prairies, dont quelques-unes sont considérables. Elle est arrosée par la rivière à l'Eturgeon (*Sturgeon*) et plusieurs petits ruisseaux. A l'exception de quelques petits jardins de pommes de terre appartenant aux Sauvages, cette région n'a pas encore été cultivée. C'est l'extrémité est de cette région, près du puits No 2, que je désignerais comme la limite sud de la véritable forêt.

Puits No 2.

Terre franche	12 pouces.
Terre argileuse	12 "
Argile	24 "

Je n'ai pas besoin de dire que ce sol est de première qualité. Il n'a pas encore été récolté de froment, mais l'avoine et les pommes de terre ont donné d'excellents rendements. Entre les puits 2 et 3 la contrée est assez bien habitée. Il y a un établissement considérable à la mission catholique romaine de Saint-Albert, où demeure l'évêque Grandin, et delà à Edmonton la terre est prise. On m'informe que dans les bonnes saisons la récolte est comme suit :

Froment	40	boisseaux par acre.
Avoine	100	" "
Orge	70	" "

Puits No 3.

Terre franche	24 pouces.
Terre sablonneuse	18 "
Sable	6 "

Dans ce voisinage, le rendement par arpent est à peu près le même que dans la région précédente, tandis que les légumes de toutes sortes viennent à perfection. Je me suis procuré ici un échantillon de la houille de la Saskatchewan tiré d'une mine exploitée par la compagnie de la Baie d'Hudson; quelqu'un qui s'est servi tout l'hiver de cette houille dans un poële à réservoir, m'informe qu'elle est tout-à-fait satisfaisante.

Puits No 4.—*Vingt milles à l'est d'Edmonton, à Fort Saskatchewan.*

Terre franche	— pouces.
Sable	— "

Ce puits a été creusé à environ trois quarts de mille des casernes de la police du Nord-Ouest, du côté sud de la rivière. De même qu'à Edmonton, il y a ici un établissement florissant; au demeurant, presque toute la terre avoisinant la rivière, surtout sur la rive nord, est bien cultivée. La contrée est aussi bien arrosée et boisée.

Puits No 5.—*Quarante milles à l'est d'Edmonton.*

Terre franche	24 pouces.
Sable (jaune)	24 "

Entre les puits 4 et 5, la contrée est quelque peu basse, et humide couverte, pour la plus grande partie, de buissons de saules, et de trembles. Le sol est cependant très bon, et la végétation luxuriante.

Puits No 6.—*Soixante milles à l'est d'Edmonton.*

Terre franche	18 pouces.
Sable	30 "

Entre les puits cinq et six, la contrée est quelque peu meilleure que celle qui précède; elle est plus découverte, tandis que la surface est légèrement onduleuse; elle est asséchée par le ruisseau du Castor. Aux lacs du Castor, peu de distance au sud du chemin, dans cette section, il y a un établissement considérable.

Puits No 7.—*Quatre-vingts milles d'Edmonton.*

Terre franche	12 pouces.
Sable	36 "

A partir du puits n° 6, la contrée est encore plus découverte que dans aucune des sections précédentes. Le bois commence à se faire rare et se former en groupes, et la surface de la contrée se fait plus haute, plus sèche et plus onduleuse.

Puits No 8.—*Cent milles d'Edmonton.*

Terre franche	12 pouces.
Argile	36 "

Cette section est pareille à la précédente; elle est peut-être plus onduleuse et pourrait être appelée montueuse. Elle est arrosée de plusieurs petits ruisseaux qui se versent dans une suite de lacs qui traversent la section dans la direction du nord-est.

Puits No 9.—*Cent vingt milles d'Edmonton.*

Terre franche	15 pouces.
Sable	33 "

Pas de changement remarquable dans l'aspect de la contrée. Elle est égouttée par la rivière Vermillon, qui est d'environ six pieds de profondeur et trente de largeur, et qui prend naissance dans le cordon de lacs mentionnés dans la section 8, coule vers l'est à travers cette section, puis tourne vers le nord et se décharge dans la Saskatchewan.

Puits No 10.—*Cent quarante milles d'Edmonton.*

Terre franche	6	pouces.
Sable	42	"

Entre les puits neuf et dix la contrée consiste principalement en une prairie élevée, sèche, onduleuse, et comme il en est généralement des contrées de cette nature, est accidentée de ravins et de vallées, au fond desquels sont des ruisseaux et des marais à foin, avec ci et là un lac, tandis qu'ailleurs se voient des bouquets de tremble. Comme on peut juger par l'échantillon, le sol est de qualité inférieure.

Puits No 11.—*Cent soixante milles d'Edmonton, et cent dix milles à l'ouest de Battleford.*

Terre franche	6	pouces.
Sable	42	"

Puit No 12.—*Deux cent quatre-vingts milles d'Edmonton, quatre-vingt-dix milles à l'ouest de Battleford.*

Terre franche	6	pouces.
Sable	42	"

Prairie.

Puits No 13.—*Soixante-dix milles à l'ouest de Battleford.*

Echantillon identique.

Terre franche	6	pouces.
Sable	42	"

La prairie continue. Près de l'extrémité est, aux Buttes des Saules (*Willow Hills*), se trouvent des bocages de tremble.

Puits No 14.—*Cinquante milles à l'ouest de Battleford.*

Sur la totalité des quatre pieds de profondeur le sol est un sable jaunâtre, plus foncé vers la surface. Je l'ai divisé en deux moitiés de vingt-quatre pouces. Entre les puits 13 et 14, la contrée est presque la même que dans la section 7 à l'exception du sol qui est évidemment inférieur. Elle est couverte de nombreux bocages de tremble.

Puits No 15.—*Vingt-cinq milles de Battleford.*

Terre franche	12	pouces.
Sable	36	"

Puits No 16.—*A Battleford, près de l'hôtel du Gouvernement.*

Terre franche	7	pouces.
Sable	41	"

Puits No 17.

A Battleford, du côté nord de la Saskatchewan, en face des casernes de la Police, et à environ deux milles de la rive, j'ai trouvé l'échantillon suivant:—

Terre franche	8	pouces.
Sable brûnâtre et terreux	10	"

et 30 pouces d'argile friable mêlée de particules de gravier, mais en trop petite proportion pour en faire de la marne. Dans le voisinage de la rivière le sol est composé de sable léger, qui devient plus riche en allant vers le nord ; et à deux milles, donne

l'échantillon qui précède. A partir de là, autant qu'on peut voir, il reste le même. Sa surface est couverte d'une bonne venue d'herbe et parsemée de bouqusts de trembles.

Puits nº 18.—Vingt milles à l'est de Battleford.

Terre franche	8	pouces.
Argile (de couleur foncée)	20	do
Argile (blanchâtre)	20	do

Entre Battleford et cet endroit la contrée est onduleuse et pour la grande partie boisée. Dans le voisinage immédiat de Battleford, le sol est quelque peu léger.

Puits nº 19.—Quarante milles de Battleford.

Terre franche	18	pouces.
Sable	30	do

Prairie onduleuse. Plaines. Grand nombre de petits lacs. Pas de cours d'eau.

Puits nº 20.—Soixante milles à l'est de Battleford.

Terre sablonneuse	18	pouces.
Sable	30	do

Pas de changements à noter. Il y a du bois au nord, dans les buttes de l'Aigle, à une distance variant de deux à huit milles.

Puits nº 21.—Quatre-vingts milles à l'est de Battleford, douze milles à l'est du ruisseau de l'Aigle, quarante-huit milles à l'est de Carlton.

Terre franche	12	pouces.
Terre sablonneuse	18	do
Sable	18	do

La plaine continue; boisée sur les bords du ruisseau.

Le ruisseau de l'Aigle, qui est un cours d'eau vive, a environ un pied et demi de profondeur, et vingt pieds de largeur dans les basses eaux. Il coule entre des rives escarpées, de 100 à 150 pieds de hauteur, et qui pourraient être utilisées pour retenir l'eau toute l'année.

Puits nº 22.—Vingt milles à l'ouest de Carlton.

Terre franche	13	pouces.
Gravier	14	do
Argile	21	do

Ce puits a été creusé à environ quatre cents verges de la rivière Saskatchewan. Vers le sud la contrée forme une plaine plane. Il y a du bois le long de la rive.

Puits nº 23.—Huit milles de Carlton.

Terre franche	18	pouces.
Argile	30	do

Prairie jusqu'à quatre milles de ce puits; à partir de cet endroit, appelé la Butte des Assiniboines (*Stony Indian Knoll*), le tremble apparaît encore en touffes. Dans les saisons sèches l'eau doit être rare dans cette section.

Puits nº 24.—Douze milles du comptoir de Carlton.

Terre franche	13	pouces.
Sable	35	do

A partir du dernier puits la contrée est onduleuse; à six milles à l'ouest de Carlton se rencontre un petit cours d'eau, et entre Carlton et le lac du Canard, de nombreux petits lacs. Beaucoup de tremble, de peu de grosseur, en bocages.

Le comptoir de Carlton, factorerie importante de la baie d'Hudson sous la direction de l'honorable Lawrence Clark, facteur principal, est le principal poste de distribution pour le district du Nord ou de la rivière des Anglais. Les marchandises et les provisions sont apportées ici par les steamers qui naviguent sur la Saskatchewan, ainsi que par des charrettes qui traversent les plaines.

Les marchandises destinées au nord sont transportées sur des charrettes jusqu'au lac Vert (*Green Lake*), à une distance de 133 milles; de là elles sont transportées par des embarcations jusqu'au poste de la compagnie à l'île la Crosse, sous la direction de M. Ewing McDonald, facteur principal, pour être distribuées par le district.

Il n'a pas été pris d'échantillon du sol au nord du comptoir de Carleton. La carte qui accompagne ce rapport indique la nature du sol, autant que les observations ont pu nous la révéler.

La limite sud de la forêt peut être marquée à environ cinquante-huit milles au nord du comptoir de Carleton, à la Grosse-Rivière (*Big River*), qui sert de décharge au lac Puant (*Stinking Lake*). Jusqu'à cet endroit et sur une distance d'environ vingt-cinq milles au nord, le sol est une terre sablonneuse de bonne qualité; on entre ensuite dans la contrée des pins gris, qui est d'un sol sablonneux pauvre, et couvert d'épaisses broussailles; cette contrée s'étend jusqu'à la tête du lac Vert.

Le long de la rivière du Castor, le sol est égal à celui d'aucune partie des territoires du Nord-Ouest. Il y a abondance de bon bois propre à la construction.

Pour revenir au Lac du Canard où l'échantillon a été pris, il y a en cet endroit un établissement florissant, un magasin général de première classe appartenant à MM. Stobard, Eden et Cie, de Londres, et une belle église catholique, desservie par le père André.

Puits No 25.—*A trente-deux milles à l'est de Carlton, et à vingt milles du lac sur le chemin de Fisher-Ferry.*

Terre franche	8	pouces.
Argile (de couleur foncée)	24	do
" (" claire)	16	do

Très âpre.

Ce puits a été creusé au commencement des Berry-Hills (buttes des Baies). A partir du dernier puits jusqu'à près de trois milles de la Saskatchewan, la terre est conforme à l'échantillon 24; à partir de là jusqu'à la rivière, le sol est sablonneux; depuis la rivière jusqu'au puits 25, le sol et bon; l'eau en plusieurs endroits est alcaline; beaucoup d'arbres, mais de peu de grosseur.

Puits No 26.—*Cinquante-deux milles à l'est de Carlton.*

Terre franche	10	pouces.
Terre argileuse (de couleur foncée)	12	do
" " (" claire)	8	do
Gravier	4	do
Marne	14	do

A deux milles et demi du puits 25, on entre dans une plaine qui par endroits est basse et mouillée, la terre haute étant d'excellente qualité, et les bas-fonds produisant de bon foin; largeur de la plaine, environ sept milles et demi.

A quarante-deux milles de Carlton (ou dix milles à l'ouest du puits 26) on gravit les Buttes du Lézard (*Lizard Hills*), qui sont bien boisées, mais où l'eau est rare à la surface. L'échantillon 26 a été recueilli au lac Croche (*Crooked Lake*), et est un bon échantillon du sol des buttes; dans les niveaux inférieurs, la terre franche est en couches plus épaisses. L'eau du Lac Croche est bonne, mais celle de plusieurs des petits lacs est alcaline.

Puits No 27.—Soixante-douze milles de Carlton.

Deux couches.

Terre franche	12	pouces.
Marne	36	do

A partir du dernier puits on traverse un profond ravin, puis on entre dans une plaine de sept milles de largeur ; terre basse, bon sol ; à cinquante-neuf milles nous gravissons les Buttes la Pluie (*Rainy Hills*), qui sont boisées et bien arrosées.

Cet échantillon a été pris à " Keespetenow," qui est une butte élevée de l'extrémité sud de la chaîne.

Puits No 28.—Quatre-vingt-dix milles de Carlton, soixante-dix du poste des Buttes du Tondre.

Terre franche	9	pouces.
Gravier	3	do
Argile (mêlée de gravier)	36	do

A partir du puits 27, sur les neuf premiers milles, c'est-à-dire jusqu'à Humbolt, la contrée est dénuée de bois ; de là jusqu'au puits 28, le bois est petit ; beaucoup de terre basse et marécageuse ; bonne eau ; nous passons le ruisseau du Carcajou (*Wolverine Creek*) à six milles à l'est d'Humbolt.

Puits No 29.—Cinquante milles à l'ouest des Buttes de Tondre sur la " Grande-Plaine-Salée."

Terre franche	12	pouces
Argile	20	do
Gros sable	16	do

A partir du dernier puits le bois continue sur une distance d'environ dix milles.

La plaine alcaline commence à vingt-cinq milles à l'est d'Humboldt, et est d'environ trente-cinq milles de largeur. L'eau est alcaline ; pas de bois.

Puits No 30.—Trente milles à l'ouest des Buttes du Tondre, et environ cinq milles à l'est des bois dans les plaines.

Terre franche	6	pouces.
Sable	42	do

Puits No 31.—Dix milles à l'est du poste des Buttes du Tondre.

Terre franche	12	pouces.
Argile	36	do

A partir de la plaine (à environ quinze milles), la contrée est onduleuse beaucoup de bois ; de nombreux petits lacs ; et comme on verra par l'échantillon, bon sol.

Puits No 32.—Dix milles à l'est des Buttes du Tondre.

Terre franche	10	pouces.
Terre argileuse	8	do
Argile	30	do

Puits No 33.—Trente milles à l'est des Buttes du Tondre.

Terre franche	12	pouces.
Argile	36	do

Puits No 34.—Cinquante milles à l'est du poste des Buttes du Tondre.

Terre franche	12	pouces.
Argile dense et mêlée de sable rude	36	do

Cet échantillon a été pris à environ cinq milles du versant est des Buttes du Tondre. Sous le rapport du sol, du bois et de l'eau, la contrée des sections 32, 33 et 34, est pareille à celle de la section 31.

Il y a un établissement considérable dans le voisinage du poste des Buttes du Tondre.

Puits No 35.—Soixante et dix milles à l'est des Buttes du Tondre, et quatre-vingt milles à l'est de Fort-Ellice, sur la plaine du Faisan.

Terre franche	12 pouces.
Argile	36 do

La plaine à environ milles de largeur ; prairie onduleuse. Plusieurs petits cours d'eau la sillonnent à cette époque, mais l'eau serait rare dans une saison de sècheresse.

Puits No 36.—Soixante milles à l'est de Fort-Ellice et environ trois milles à l'est du ruisseau du Petit-Bras-Coupé.

Terre franche et sable noir	24 pouces.
Sable jaune	24 do

Le ruisseau du Petit-Bras-Coupé est je crois un ruisseau d'eau vive. Pas de bois le long des rives, qui sont basses.

Puits No 37.—Quarante milles à l'ouest d'Ellice.

Terre franche	12 pouces.
Terre argileuse	12 do
Argile	24 do

A partir du puits 36 sont deux petites plaines séparées de bocages de trembles. Il y a deux ou trois petits cours d'eau qui doivent être probablement à sec dans les saisons de sècheresse.

Puits No 38.—Vingt milles à l'ouest d'Ellice.

Sable	30 pouces.
Argile	18 do

Depuis le dernier puits jusqu'à environ deux milles de celui-ci, le sol est bon ; ensuite (dans les Buttes du Carcajou), il devient sablonneux et continue pauvre jusqu'à la rivière Qu'Appelle, à Fort-Ellice.

Puits No 39.—A Fort-Ellice, côté est de la rivière Assiniboine.

Terre sablonneuse	12 pouces.
Sable	36 do

Puits No 40.—Vingt milles à l'est d'Ellice.

Terre franche	18 pouces.
Argile	30 do

A cinq milles de Fort-Ellice, nous passons le ruisseau du Serpent ; sur une petite distance vers l'est, la contrée est pierreuse. A douze milles nous passons le ruisseau de la Queue-d'Oiseau. C'est ici que se trouve le florissant village de Birtle, avec ses scieries et moulins, ses magasins, deux hôtels, un bureau des terres publiques, etc. A huit milles de Birtle, nous passons le ruisseau de la Flèche (*Arrow Creek*). Terre excellente, bonne eau, abondance de bois à clôturage.

A Birtle, le prix du bois de service est de $20 à $25 du M.

Puits No. 41.—Quarante milles à l'est d'Ellice, huit milles à l'est du Lac Plat.

Terre argileuse	18 pouces.
Terre argileuse mêlée de gros sable	18 do
Argile	12 do

Etablissement considérable et prospère au Lac Plat ; beaucoup de bois, et bonne eau. Depuis le dernier puits la contrée est onduleuse et le sol excellent.

Puits No 42.—Soixante milles à l'est d'Ellice.

Terre argileuse	12 pouces.
Argile	36 do

A partir du puits 41 le bois est rare le long du chemin ; l'eau est bonne ; la contrée onduleuse ; les établissements augmentent en nombre en gagnant l'est. Les récoltes de cette année sont excellentes. Les fermiers prospèrent et sont satisfaits.

Puits No 43.—Quatre-vingts milles à l'est d'Ellice.

Terre franche	12 pouces.
Argile	36 do

Avec environ 4 pouces de gravier près du dessus de l'argile.

Puits No 44.—100 milles à l'est d'Ellice.

Terre franche	18 pouces.
Argile et sable (mêlés)	30 "

Puits No 45.—120 milles à l'est d'Ellice, et 100milles à l'ouest de Winnipeg.

Terre franche	12 pouces.
Terre sablonneuse	24 "
Argile	12 "

Puits No 46.—Quatre-vingts milles à l'ouest de Winnipeg.

Terre franche	24 pouces.
Argile	24 "

Puits No 47.—Soixante milles à l'ouest de Winnipeg, au Portage-la-Prairie.

Terre franche	24 pouces.
Argile	24 "

Puits No 48.—Quarante milles à l'ouest de Winnipeg.

Terre franche	12 pouces.
Gravier	12 "
Sable	24 "

Puits No 49.—Vingt milles à l'ouest de Winnipeg.

Terre franche	12 pouces.
Gravier et sable	6 "
Argile	30 "

Puits No 50.—A Winnipeg.

Terre franche	22 pouces.
Argile	26 "

Je n'ai pas cru nécessaire de décrire la contrée à l'est du puits 42. Elle est bien colonisée, et les échantillons en disent assez. La terre arable se vend de cinq à vingt-cinq piastres l'acre.

Echantillons du sol pris sur une ligne partant du coude de la Saskatchewan du Sud, et allant jusqu'au confluent des bras nord et sud de cette rivière.

Puits No 1.

Terre franche	4	pouces.
Terre sablonneuse	12	"
Sable	32	"

Cet échantillon est pris cinq milles en aval du Coude, et donne une idée du sol de la contrée dans le voisinage. Immédiatement au sud, est une chaîne de buttes de sable dans la direction est et ouest, que nous ne traversons pas.

Puits No 2.—*Creusé à environ dix milles du Coude, sur le chemin de Carlton.*

Terre franche	8	pouces.
Marne (argile, sable et petits cailloux, l'argile dominant)	40	"

A peu de distance de la rivière le sol sablonneux disparaît ; j'ai en conséquence pris l'échantillon n° 3, qui représente, je crois, la contrée qui se rencontre à environ quatre milles à l'est de la rivière au coude.

Puits No 3.—*Vingt milles du Coude.*

Terre franche	10	pouces.
Terre argileuse	12	"
Argile	26	"

Puits No 4.—*Quarante milles du Coude.*

Terre argileuse	13	"
Marne	35	"

A partir du Coude, la prairie est onduleuse ; à trente-six milles, nous passons un ruisseau de trente pieds de largeur, et d'un pied et demi de profondeur, coulant vers l'ouest entre des rives d'environ soixante pieds jusqu'à la Saskatchewan. Bois dans la vallée.

Puits No 5.—*Soixante milles du Coude.*

Terre sablonneune (de bonne qualité)	24	pouces.
Argile	24	"

Plus d'eau dans cette section que dans les précédentes ; bois à l'ouest du chemin.

Puits No 6.—*Quatre-vingts milles du Coude.*

Terre franche	12	pouces.
Sable	12	"
Argile	24	"

A partir du dernier puits, la contrée est plus onduleuse ; eau dans la vallée, et à soixante-treize milles, ou sept milles au sud de ce puits, le tremble apparaît en petits bois.

Puits No 7.—*Cent milles du Coude.*

Terre franche	15	pouces.
Sable	20	"
Argile	13	"

A quatre-vingt-un milles et demi, on traverse la ligne télégraphique du Pacifique, près de la 10e base. Pas de changements à noter dans l'aspect de la contrée.

Puits No 8.—*Cent vingt milles du Coude ; sept milles du passage de Batoche.*

Terre sablonneuse	18	pouces.
Sable	30	"

Comme on approche de la rivière, le sol devient plus léger et sablonneux. Je crois qu'une lisière de terre de deux milles et demi à trois milles de largeur environ à partir du passage, peut être ainsi décrite.

Puits No 9.—Cent quarante milles du Coude; huit milles à l'est du lac du Canard.

Sable brun	24 pouces.
Sable jaune	24 "

Naturellement, pareil sol est de peu de valeur. Les buttes de sable commencent à environ cinq milles à l'est du lac du Canard, et continuent jusqu'au terrain marécageux qui est à environ 10 milles du puits 10, ce qui donne dix-huit milles de distance parcourue en traversant les buttes.

Puits No 10.

A cent soixante milles du Coude ; à treize milles de Prince-Albert.

Cet échantillon a été pris sur une hauteur connue sous le nom de *Ridge*, qui est un plateau élevé à surface onduleuse. Le sol est composé comme suit :

Terre franche	18 pouces.
Sable	30 "

Puits No 11.

A cent quatre-vingt-cinq milles du Coude; à douze milles à l'est de Prince-Albert.

Terre franche	12 pouces.
Terre argileuse	12 "
Argile	24 "

Le sol à partir du puits No 10 jusqu'à Prince-Albert, peut être considéré comme semblable à celui du puits No 10, et à partir de ces puits jusqu'aux fourches de la rivière, le sol peut être considéré comme semblable à celui de l'échantillon 11.

Le bois propre à la construction est rare dans les environs immédiats. Il y a abondance d'eau de bonne qualité.

Je vous adresse sous ce pli une lettre très intéressante de M. C. Muir, de Prince-Albert, auquel j'ai écrit, pour lui demander des renseignements relatifs à la colonisation, à la prospérité de l'endroit, etc.

PRINCE-ALBERT, T.-N.-O., 30 novembre 1881.

CHER MONSIEUR SIMPSON,—Votre lettre du 7 ultimo m'est arrivée trop tard pour qu'il m'aît été possible d'y répondre par le retour du courrier, mais j'espère que les renseignements que je vous envoie aujourd'hui ne vous parviendront pas trop tard pour votre rapport. La population de ce district est diversément évaluée. Les uns estiment qu'elle comprend au moins 4,000 âmes, mais je crois que ce nombre est au-dessus du chiffre réel. L'immigration est de plus en plus attirée à la colonie du Prince-Albert à mesure que les ressources de celle-ci sont mieux connues. Il y a quatre ans l'augmentation annuelle de la population se comptait par dizaines ; elle se compte actuellement par centaines, et dans un an ou deux, elle se chiffrera certainement par milliers, car le district de Lorne, dont la colonie de Prince-Albert est le noyau, et qui a pour capitale la ville de Prince-Albert, dont la population s'accroît rapidement, comprend quelques-unes des plus riches étendues de terres à bois et de prairies qui soient dans les territoires du Nord-Ouest. Prince-Albert a été fondé il y a une quinzaine d'années par un missionnaire de l'église presbytérienne, feu M. Nesbitt, qui y bâtit une église et une école, ouvrit une terre qu'il entoura d'un enclos, autour duquel s'établit rapidement une ville florissante et prospère. Un moulin à farine dont on avait grand besoin fut construit en 1874 par le capitaine Moore, dont l'esprit d'entreprise a rendu des services éminents à Prince-Albert. D'autres moulins furent construits, et l'augmentation de la population et de la prospérité fut si rapide que l'année dernière près de six mille piastres ont été placées dans

la construction de bâtiments seulement. Bon nombre d'endroits dépendent absolument des entreprises de chemin de fer, soit pour leur fondation, soit pour leur progrès. Mais Prince-Albert est un centre naturel de commerce et d'industrie, et bien qu'éloigné à 500 milles au nord-ouest de Winnipeg, sans chemin de fer, sans télégraphes, et sans aucune aide du dehors, elle s'agrandit rapidement et promet de devenir un centre de distribution, ou en d'autres termes une ville considérable. On peut dire qu'elle est située au centre de la zone fertile et à mi-cours d'une des grandes rivières du continent, la Saskatchewan, qui par la valeur et l'étendue des terres qu'elle arrose peut être considérée comme surpassant le Saint-Laurent lui-même. Au sud, à l'est et à l'ouest, s'étendent les immenses prairies arables de la péninsule de la Saskatchewan, au nord-ouest de la rivière aux Ecailles, une magnifique région agricole encore tout-à-fait inoccupée ; et ce qui est d'une importance égale sinon supérieure, au nord et au nord-est, les véritables forêts du pays, qui bordent les rives de lacs plus vastes que l'Erié et l'Ontario, s'étendent en masses gigantesques, quoique interrompues par quelques marais, jusqu'à la baie d'Hudson. Prince-Albert sera le point de départ pour les produits de la grande zone à blé qui se dirigeront sur les côtes maritimes, car, bien que se trouvant à cinq cents milles au nord-ouest de Winnipeg elle est plus rapprochée que cette dernière ville de Churchill ; et Churchill est le véritable port de la baie d'Hudson. Les plus grands navires peuvent faire voile directement dans la rivière Churchill, qui derrière un passage étroit offre un port aussi sûr et aussi commode que celui de Saint-Jean. Il ne sera pas nécessaire d'alléger les navires, et ce fait important, quand auront eu lieu les développements qui sont en perspective, ne manquera pas de jeter dans l'insignifiance la factorie d'York, le Port-Nelson, et tous les ports rivaux sur la côte occidentale de la baie, comme ports d'expédition pour le grain de la Saskatchewan. Une ou deux voies ferrées, comparativement courtes, transporteront plus tard la majeure partie du blé de la zone fertile depuis Prince-Albert jusqu'à Churchill, où le chargement des wagons sera transbordé directement à bord des vapeurs transatlantiques. Le reste sera probablement expédié *viâ* Winnipeg, par le chemin de fer Pacifique, ou par les grands lacs, car il est à présumer que Churchill ne sera qu'un port d'été, quoique cela soit loin d'être certain. Mais si le lecteur considère que Prince-Albert est aussi près de Liverpool que la ville de Toronto, qu'elle est à mi-cours de l'un des plus grands fleuves de l'Amérique, qu'elle est située juste où la prairie finit et où commence la véritable forêt, il comprendra facilement que ce concours de circonstances est d'une importance énorme pour l'avenir, que le triomphe de la loi économique n'est qu'une simple question de temps, et que les céréales de ce pays devront nécessairement se rendre en Angleterre par la voie la plus courte et conséquemment la moins dispendieuse.

Les marchandises et les émigrants d'Europe fourniront des chargements de retour aux navires, et le bois de construction fournira des chargements de retour aux wagons du chemin de fer qui sera construit presqu'en entier à travers un pays couvert de bois d'une grande valeur. Aujourd'hui la compagnie de Prince-Albert prend son bois de construction aux scieries de la ville, lesquelles sont alimentées par le bois coupé le long de la rivière et au lac de l'Eturgeon, à quelques vingt milles au nord, d'où le bois est flotté jusqu'aux scieries. La colonie proprement dite comprend cette partie de la péninsule formée par les bras nord et sud de la Saskatchewan, et qui se trouve entre deux larges zones de sapins éloignées de cinquante milles l'une de l'autre, qui s'étendent d'une rivière à l'autre à travers la péninsule, et qui dans l'opinion des colons opposent une barrière infranchissable aux sauterelles. La vorace sauterelle n'a jamais causé de dommages dans l'immense étendue comprise entre ces deux zones de bois résineux, bien que, depuis qu'on a commencé à cultiver les céréales dans la colonie, six récoltes aient été, à diverses époques, partiellement ou totalement détruites au Manitoba et même à Edmonton en amont de la Saskatchewan. Ceci est un fait très important dans l'histoire de Prince-Albert, de l'avis d'hommes qui ont vu de leurs propres yeux les ravages fréquents causés par ces insectes au Manitoba et les déplorables conséquences qui en sont résultées. De même qu'à des intervalles fixes, les sauterelles ont dévasté le Nord-Ouest américain et le Nord-Ouest canadien, de

même elles devront revenir accomplir leur œuvre périodique de destruction, et il est digne de remarque qu'au centre même de la zone fertile, il existe une vaste étendue de terres fertiles, qui pour des raisons spéciales, jouit d'une immunité spéciale contre leurs attaques. Plusieurs des colons d'ici sont d'avis que les deux zones de bois dont j'ai parlé, devraient être réservées par le gouvernement, et conservées comme une barrière permanente contre le plus terrible et à vrai dire presque le seul ennemi du cultivateur du Nord-Ouest. Les limites de la colonie de Prince-Albert, telles que définies ci-dessus, renferment quelque chose comme un million d'acres de terres excessivement fertiles. Le sol est en général argileux avec un dépôt de détritus végétaux à la surface, d'une profondeur variant d'un à quatre pieds. L'argile est blanchâtre lorsqu'elle est sèche, et l'on en fait d'excellente brique à Prince-Albert. Le dépôt végétal est plus ou moins mélangé de sable. Il est très poreux, très net et très facile à cultiver. La boue glaiseuse et presqu'impassable du Manitoba est inconnue ici. Excepté dans les fondrières, que çà et là traversent les grandes routes, on peut marcher à pied sec immédiatement après que la neige vient de fondre. Le pays est montueux et naturellement pittoresque, bien que toutes les collines soient cultivables, et qu'on ne rencontre pas une seule pierre nulle part au loin des bords de la rivière, où se trouvent des cailloux qui nous fournissent notre chaux. On mentionne cependant des affleurements de calcaire qui pourront fournir au district des matériaux de première classe pour la construction. La beauté de la prairie est augmentée par les jolis bosquets de trembles qui s'étendent çà et là dans les vallées et sur les côteaux, et par l'abondance d'étangs et de lacs petits mais à l'aspect rafraîchissant. On est presque toujours certain d'en trouver dans le " parc " de chaque colon. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans la colonie, ce sont ses deux magnifiques rivières, les branches nord et sud de la Saskatchewan, qui ici ne sont éloignées que de 18 milles l'une de l'autre. Ces cours d'eau superbes, qui prennent leur source dans les Montagnes-Rocheuses, et sont alimentées par les neiges fondantes et les glaciers de cette grande chaîne de montagnes, après une course de 500 milles, se réunissent à 35 milles en aval de Prince-Albert, entre des rives montagneuses et escarpées, aux sommets desquelles se trouvent des marécages interminables et presque infranchissables. De là, la rivière porte les eaux de ses deux branches à 500 milles plus loin, s'élargissant vers son embouchure en une vaste étendue presqu'inexplorée qui a plutôt l'apparence d'une mer que celle d'un fleuve, puis après sa terrible descente des Grands-Rapides, se décharge tranquillement dans le lac Winnipeg, qui est aussi long quoique moins large que le lac Supérieur, et qui est relié à la baie d'Hudson par la rivière Nelson. En hiver, les eaux des deux branches de la Saskatchewan sont aussi claires que le cristal, mais dès que le printemps commence, elles deviennent très fortement colorées par l'alluvion qu'elles détachent le long des rives. Les eaux des deux rivières grossissent à mesure que l'été devient plus chaud. Il y a trois crues distinctes, au printemps, en juin et en août. Cela est dû naturellement à ce que leurs sources se trouvent dans les neiges et les nombreux glaciers des montagnes. En conséquence, elles diffèrent grandement des rivières qui prennent leur source dans la prairie, et qui durant l'été ne sont alimentées que par les pluies de la saison. La Saskatchewan diffère encore sous d'autres rapports de ce que l'on pourrait appeler les cours d'eau locaux ou de l'intérieur. Les ressources immenses du territoire qu'elle arrose et son importance naturelle en fait un fleuve continental. Il n'y a dans l'Amérique du Nord, à l'est des Montagnes Rocheuses, que quatre fleuves que l'on peut considérer comme ayant une importance continentale, et la Saskatchewan est du nombre. Il est donc important que cette rivière occupe l'attention du Parlement. On a dépensé des millions pour améliorer la navigation du Saint-Laurent, et il faudra encore dépenser des millions pour faire de ce fleuve ce qu'il sera probablement plus tard et ce qu'il devrait être, une grande route pour les navires transatlantiques entre la tête du lac Supérieur et l'océan, car le Saint-Laurent coule dans la bonne direction pour le commerce. Il en est de même de la Saskatchewan. Elle aussi coule vers l'est, et les richesses naturelles et les produits des contrées qu'elle traverse, le charbon et les céréales, qui ne peuvent payer un transport coûteux, seront transportés à bon marché par ses eaux, comme sur le Danube, en bateaux plats que

tout cultivateur peut construire, tandis que les produits manufacturés de l'est, qui peuvent payer un prix de transport plus élevé seront transportés contre le courant. Mais bien que des millions soient nécessaires pour l'amélioration du fleuve Saint-Laurent, il n'en sera pas de même pour améliorer la Saskatchewan. Vingt mille louis dépensés à propos sur ce fleuve, faciliteraient de beaucoup le transport, et feraient disparaître les obstructions qui gênent le plus la navigation. Une dépense du triple de cette somme rendrait cette rivière de 1,500 milles de longueur, navigable depuis son embouchure jusqu'à sa source.

Il est difficile d'évaluer le rendement du blé de la colonie de Prince-Albert sans avoir les rapports des batteurs, et on ne peut pas encore se procurer ces rapports. Mais une comparaison du nombre de moulanges aujourd'hui en opération avec le nombre de moulanges en activité il y a quatre ans, donnera une meilleure idée des progrès de la colonie que tout autre relevé que je pourrais faire à présent. Il y a quatre ans, une unique paire de moulanges fonctionnant de jour seulement pendant trois mois, suffisait à moudre tout le grain de la colonie. Cette année, deux moulins à farine, mus par la vapeur, et ayant chacun deux paires de moulanges sont en pleine activité nuit et jour, et fonctionneront sans interruption pendant plusieurs mois à venir. L'avoine et l'orge sont les autres grains cultivés ici et les deux donnent un bon rendement. Dans la culture de l'avoine on éprouve une difficulté sérieuse résultant de ce que l'orge est devenue une " mauvaise herbe " au Nord-Ouest. Il donne un peu partout des " récoltes volontaires," comme on les appelle, et il est presqu'aussi difficile à détruire que le chardon dans les provinces de l'est. La colonie étant isolée, les graines de semence sont échangées de l'un à l'autre et la conséquence c'est que " l'avoine " d'ici contient ordinairement autant d'orge que d'avoine. Mais naturellement le labour d'été et l'introduction de nouveaux grains de semence amenée par la construction des chemins de fer finira par faire disparaître cette difficulté, qui ne dépend pas d'un défaut du sol, mais qui est due uniquement au manque de prévoyance et à l'énergie indomptable de ce " roi des grains " (*King of grain*). Il est inutile de dire que les racines et les autres légumes croissent et mûrissent parfaitement sous notre climat. J'ai mangé d'excellentes tomates ayant mûries sous cette latitude. Avec du soin et de l'attention elles deviendront aussi communes qu'elles devraient l'être. Le maïs de Maudan—le maïs indigène, mûrit, mais les variétés plus tendres venant de l'est ne mûrissent pas. La prune et la vigne sauvages ne se trouvent pas que je sache sur la Saskatchewan, bien que je n'aie aucun doute que les deux réussiraient si elles étaient transplantées ici, mais tous les autres fruits sauvages que l'on trouve généralement dans les provinces de l'est croissent en abondance et sont supérieurs à leurs congénères de là-bas. L'atocas d'ici est certainement supérieur, et est rempli à en crever, d'un jus aigre-doux que l'on convertit souvent dans la colonie en une bière très agréable au goût.

Le climat durant l'hiver est certainement beaucoup plus agréable que celui du Manitoba. L'hiver n'y est pas venteux et il y a absence complète de *poudreries* (*blizzards*). C'est le cinquième hiver que je passe ici, et je n'en ai pas encore vu une seule. La couche de neige n'est jamais épaisse et il ne neige pas souvent, le temps en hiver, étant ordinairement clair, l'air vif et fortifiant. Ces observations générales donneront aux lecteurs une idée du pays qu'ils trouveront ici s'ils désirent émigrer, car le choix du terrain est virtuellement illimité. Dans cette immense région que je viens de décrire, il n'y a pas la cinquantième partie des terres qui soient en culture, et l'immigrant n'aura aucune difficulté à choisir des terres dans toutes les directions. Il trouvera du bois de chauffage et de construction presqu'à sa porte, une grande rivière qui se coupe un passage à travers des gisements de charbon des plus étendus du continent ; un marché facile pour tout le grain qu'il pourra récolter (le prix courant du blé étant aujourd'hui de $1.50 par boisseau) ; une colonie aussi rapprochée de Liverpool que la ville de Toronto, par une route dont le développement n'est qu'une question de quelques années ; une ville en bonne voie de progrès et de prospérité avec des moulins à farine, des scieries, des artisans de toutes sortes, des médecins, des avocats, de nombreux magasins, des écoles, des églises de toutes les croyances principales, un collège de l'église d'Angleterre (ouvert à tous), avec un évêque résident et une hiérarchie.

Si la présence de tous ces établissements sur la lointaine Saskatchewan (et mes assertions sont absolument dignes de foi, ce ne sont pas des descriptions fantaisistes de ce que Prince-Albert pourrait être si les choses étaient ce qu'elles devraient être), n'inspire pas confiance au lecteur, alors rien de ce que je pourrais dire ne saurait le convaincre, et il faudra qu'il s'en rapporte à son propre jugement. Qu'il se rencontre des inconvénients, cela va sans dire. Le principal est le manque de moyens, qui empêche beaucoup de colons de se procurer des machines, lesquelles, vu l'absence de communications par voie ferrée ou par bateau à vapeur, doivent être transportées en charrettes sur une distance de plusieurs centaines de milles, et sont en conséquence très coûteuses, de même que tous les autres approvisionnements. C'est là une difficulté à laquelle il sera remédié bientôt, il faut l'espérer. La gelée s'attaque quelquefois au grain, comme l'année dernière, par exemple, alors que notre blé a été sérieusement endommagé. Mais cela était dû à ce que nous avions eu un printemps exceptionnellement tardif. La gelée est venue un peu plus tôt que de coutume ; mais les semailles avaient eu lieu presque un mois plus tard que d'ordinaire et sans cette circonstance regrettable, il n'y aurait eu que très peu de dommage. Cette année nous n'avons pas un rendement aussi considérable que d'ordinaire, vu qu'une bonne partie des grains de semence étaient mauvais et gelés. Mais la qualité du grain est excellente, surpassant, comme cela arrive généralement celle du grain du Manitoba, car il est aujourd'hui bien reconnu que l'excellence du froment augmente à l'inverse de la distance de la limite septentrionale de la zone où il peut être cultivé. Mais la gelée ne doit pas empêcher l'immigrant de venir ici. Cette région est sans conteste un pays producteur de blé, et une gelée de temps à autre est une chose qui est arrivée dans les nouveaux établissements de chaque province de la Confédération. J'ai vu jadis au Manitoba des gelées beaucoup plus sérieuses que les nôtres, et les gelées de juin qui causent tant de dommages dans l'Ontario sont inconnues ici. Ceci est un fait important dont on devrait se rappeler lorsqu'on parle des gelées de ce pays. Les gelées du Manitoba et du Nord-Ouest, lorsqu'elles ont lieu, se font sentir à la fin d'août, vers le 24, alors qu'un changement plus ou moins marqué se fait dans la température. J'ai demeuré quatorze ans à la rivière Rouge et dans les territoires, et c'est là mon expérience. Une baisse soudaine et marquée se produit dans la température. Les nuits deviennent froides et l'on craint généralement la gelée vers cette époque, mais elle ne vient pas toujours. Il est donc important de semer de bonne heure et d'employer comme semence un blé hâtif que le pays produira probablement avant longtemps. Mais bien qu'il soit important d'avoir du blé pouvant mûrir en peu de temps, il est encore plus important que le cultivateur se presse de faire ses semailles. Lorsqu'une gelée a lieu, ce sont les meilleurs cultivateurs qui perdent le moins, et parfois ils ne perdent rien du tout.

D'ailleurs celui qui a l'intention d'immigrer n'est pas obligé de limiter son choix à la colonie de Prince-Albert. Il y a les districts environnants qui sont tout aussi dignes d'attirer son attention, en tant que le terrain est concerné. La région de la Rivière-aux-Carottes, à vingt-cinq milles au sud de la branche sud de la Saskatchewan, offre un sol aussi bon que le nôtre. Environ trente familles y sont établies et la plupart des colons ont fait une bonne récolte cette année. Cette région est éloignée de la Grande-Rivière, et il ne s'y trouve pas de bois. Pour le moment elle offre en outre le désavantage de se trouver à quarante milles des moulins, des magasins, des écoles, et de tout ce que l'on trouve dans les villes. Mais l'esprit d'entreprise suppléera bientôt à ces désavantages, et l'avènement des chemins de fer fera disparaître l'inconvénient résultant de l'éloignement du combustible. La colonie de la Rivière-aux-Carottes prendra alors un rang marquant, car ce district comprend des terrains de première qualité, dont l'étendue est presque illimitée. Les étangs y sont moins nombreux que dans la colonie de Prince-Albert, et ce fait, aux yeux de quelques-uns, peut être considéré comme un avantage.

Revenons à Prince-Albert. Les affaires de cette colonie sont prospères. Sous certains rapports encore plus importants, cet endroit est très recommandable. Il est très salubre et très paisible. Un petit détachement de la police à cheval, remplit les devoirs de constables et de gardiens de la paix. Deux compagnies de milice à cheval et une compagnie d'infanterie de milice (bien montées et bien armées, mais

non encore pourvues d'uniforme), offrent à part cela une protection suffisante, car les sauvages sont paisibles et généralement satisfaits de leur sort. Ils s'établissent rapidement et prospèrent sous la direction paternelle mais ferme de l'agent des sauvages, M. Rae.

En même temps l'on est à organiser des entreprises qui seront d'une grande importance pour Prince-Albert.

L'entreprenante maison McArthur frères, de Winnipeg, a l'intention de mettre à flot deux grands vapeurs, qui sillonneront les eaux de la Saskatchewan l'été prochain, pour transporter les marchandises et les voyageurs. D'autres projets importants sont en voie d'exécution. La presse et le matériel nécessaires à la publication d'un bon journal arriveront bientôt. Le gouverneur-général a promis que nous aurons des communications télégraphiques l'été prochain, et un débouché par chemin de fer suivra de près cette amélioration.

Ainsi tous les avantages de la colonisation seront bientôt concentrés à Prince-Albert, où il y a quelques années le sauvage et le bison étaient les rois de la plaine.

A vous de cœur,

C. MAIR.

M. Geo A. Simpson,
Département des sauvages, Ottawa.

M. Mair demeure à Prince-Albert depuis plusieurs années, et de plus il a parcouru une très grande partie des territoires du Nord-Ouest. En conséquence, il peut parler avec connaissance de cause.

Récapitulation et comparaison. En divisant les échantillons en trois classes, nous avons :

Terre franche avec sous-sol d'argile—30 échantillons ou..	49.2	pour cent.
Terre franche de 16 à 30 pouces de profondeur, sous-sol de sable—11 échantillons ou....	18	"
Terre franche sur une couche mince de gravier, avec sous-sol d'argile—2 échantillons ou....	3.3	"
Total....	70.5	"

Tous les échantillons ci-dessus offrent un sol de première classe pour la culture.

Seconde classe. Bonne terre à pâturage :

Terre franche de 6 à 16 pouces d'épaisseur, sous-sol de sable—13 échantillons ou....	21.3	pour cent.
Terre franche sur gravier ou sable—2 échantillons ou..	3.3	"
Total....	24.6	"
Troisième classe ou sable—4 échantillons ou....	4.9	"

D'après le rapport de la commission agricole, le sol du comté de Prince-Edouard, l'un des meilleurs comtés de l'Ontario, est comme suit :

Argile pure....	18½	pour cent.
Terre argileuse....	22	"
Terre sablonneuse....	10	"
Sable....	5¼	"
Gravier mélangé....	34	"
Terre noire....	13	"

On estime qu'environ 42½ pour cent du terrain est de première classe pour la culture ; 36½ pour cent, de seconde classe ; et le reste, ou 21 pour cent, de troisième lasse.

EXTRAIT DU RAPPORT DE J. L. P. O'HANLY, A.F., SUR L'ARPENTAGE DE LA FRONTIÈRE DU MANITOBA.

LIGNE ENTRE LES RANGS 29 ET 30, OUEST, TOWNSHIP 29.

Sections 1–6.—La ligne des quarts de section sud passe à travers une revenue de trembles, et de petits marais couverts d'herbes. Les 23 chaînes suivantes traversent un brûlé couvert de broussailles de saules et de peupliers. A la 68e chaîne, la ligne entre dans la forêt primitive sous laquelle se trouvent de fortes broussailles d'épinette et de tremble. La surface est un peu onduleuse, et mouillée en plusieurs endroits. Le sol est d'argile, et de bonne qualité partout où le terrain est sec.

Sections 7–12.—La surface est presque plane, s'élevant imperceptiblement vers le nord sur toute la longueur des quarts de section-sud ; le terrain est couvert d'une futaie épaisse de trembles et d'épinettes d'une bonne taille, ses dernières mesurant parfois plus de deux pieds de diamètre. Le sol est mouillé ; marais et étangs à foin. Le sol se compose d'une forte argile bleue. Les quarts de section du nord sont composés de monticules alternant avec des marécages étroits ou des prairies humides. Le tremble, l'épinette et le bouleau, avec broussailles épaisses, sont les bois principaux. Sol d'argile.

Sections 13–18.—Toute la surface s'élève graduellement vers le nord ; des coteaux secs alternent avec de petits marécages ou prairies humides. Nous en avons traversé au moins neuf. Le bois se compose de trembles, d'épinettes et de bouleaux de bonne taille, avec de l'épinette rouge vers l'extrémité nord. En certains endroits l'épinette blanche prédomine et forme de petits bosquets, mais en général c'est le tremble qui est le plus commun et l'épinette rouge se rencontre ça et là. On trouve ordinairement de l'épinette rouge le long des marécages ou terrains humides. Les trembles, lorsqu'ils ont fini de croître, ont un diamètre variant de 15 à 20 pouces, et environ 60 pieds de hauteur. Sol d'argile.

Sections 19–24.—Le terrain s'élève graduellement vers le nord ; le bois se compose de trembles, d'épinettes blanches et rouges, avec des touffes épaisses de broussailles. Les épinettes sont petites à l'extrémité sud de la section, et grandes vers le nord Il y a plusieurs bosquets d'épinettes rouges ayant une moyenne de douze pouces de diamètre. Cette section est passablement humide ; la ligne a traversé huit étangs, marais et savanes, dont quelques-uns d'une étendue considérable, et où croissent un grand nombre d'épinettes rouges. Sol d'argile.

Sections 25–30.—S'élevant graduellement vers le nord. Les quarts de section du sud sont en plusieurs endroits humides et marécageux. Les quarts de section du nord sont secs. Il y croît de grosses épinettes et de gros trembles. Le terrain est bon.

Sections 31–36.—Ces sections occupent les flancs abrupts et la gorge étroite du ruisseau du Petit-Marais (*Little Boggy Creek*). La surface est très accidentée. Le ruisseau a environ 15 pieds de largeur et 3 pieds de profondeur. Le courant y est rapide. Le bois au fond du ravin se compose surtout d'épinette ; sur le versant, du côté sud, le bois est mêlé, et au nord se trouvent des trembles avec d'épaisses broussailles. La tempête du 31 juillet a fait beaucoup de ravages ici, déracinant les trembles ou brisant leurs troncs comme des roseaux. Toute la surface était jonchée de débris.

TOWNSHIP 30.

Sections 1–6.—Le terrain s'élève d'une façon perceptible vers le nord ; la surface est irrégulière, le terrain est bien égoutté et plus sec que celui qui a été rencontré jusqu'ici. Le sol est composé de bonne argile et de terre argileuse. Le tremble et l'épinette abondent et sont de bonne qualité. Les broussailles y sont très épaisses. Il y a quelques prairies et quelques marais de grosses épinettes blanches et rouges vers l'extrémité nord.

Sections 7–12.—Ces sections contiennent beaucoup d'épinettes et de trembles de grande taille. La surface est onduleuse, parsemée en certains endroits d'un grand nombre de petits étangs assez profonds. Le bois est très épais ; sol d'argile, bien arrosé.

Sections 13-18.—La surface est onduleuse et en quelques endroits accidentée de précipices, les ravins alternant avec des plateaux étroits ou des étangs profonds. Le peuplier, l'épinette, le bouleau et le sapin sont de grande taille et abondent. Sol d'argile, bien arrosé.

Sections 19-24.—La surface est onduleuse, en plusieurs endroits abrupte et accidentée. Le bois y est gros et abondant, et se compose d'épinette, de tremble, de bouleau et de sapin. Il y a plusieurs petits étangs profonds. Le sol est d'argile, bien égoutté et bien arrosé.

Sections 25-30.—La surface est irrégulière ; sol d'argile. Le tremble abonde partout avec çà et là de grosses épinettes et des broussailles épaisses. Les terres sont bonnes, bien égouttées ; elles s'élèvent graduellement vers le nord.

Sections 31-36.—Surface onduleuse ; sol d'argile. Le bois se compose de trembles, d'épinettes et de sapins ; quelques grosses épinettes vers le nord de la section. La section est bien arrosée.

Township 31.

Sections 13-18.—Ces sections sont bien arrosées et offrent quelques marais et étangs. Le sol est de glaise d'un bleu foncé. La surface est légèrement onduleuse. Epinettes, trembles, sapins et bouleaux, tous de hautes futaie. Ceci semble être le sommet du plateau de la Montagne du Canard.

Sections 19-24.—Les quarts de section du sud, sont composés de bons terrains unis, généralement couverts d'arbres peu élevés, et offrent quelques platières couvertes de gazon. Les quarts de section du nord contiennent plusieurs étangs et marais. Leur surface est accidentée et couverte d'épinettes et de trembles de petite et de moyenne taille. Ils sont bien arrosés.

Sections 25-30.—Çà et là des épinettes de haute taille, beaucoup de broussailles épaisses. Quelques platières herbeuses, généralement mouillées. Le *brûlé* commence à 50 chaînes. Bon sol d'argile.

Sections 31-36.—Les quarts de section du sud sont de bons terrains plats ; terre argileuse ; beaucoup de broussailles. Ces sections semblent occuper la hauteur des terres entre les eaux de l'Assiniboine et de la rivière du Cygne. A partir de l'extrémité nord de la section, les terres s'égouttent dans la rivière du Cygne.

Township 32.

Sections 1-6.—Surface onduleuse et descendant graduellement vers le nord. La majeure partie est en *brûlé*. Un grand marais profond se trouve à l'extrémité nord des sections.

Sections 7-12.—Ces sections sont presque toutes comprises dans un lac et un marais profond. Le lac est presqu'entièrement entouré par le *brûlé*. Il décharge ses eaux au moyen d'un grand ruisseau dans la rivière du Cygne. Les bords de ce lac sont bas et marécageux. Ses eaux sont très légèrement alcalines. De fait toutes les eaux de la Montagne du Canard ont une légère teinte d'alcali.

Sections 13-18.—Ces sections se composent principalement du lac et d'un marais profond.

Sections 19-24.—Les quarts de section sud sont compris dans le marais profond ; après avoir traversé le marais, l'on trouve que le terrain s'élève en pente douce jusqu'à l'extrémité de la section, où le niveau général est atteint. La plupart des arbres sont des trembles. Le sol est d'argile.

Sections 25-30.—Descend doucement vers le nord ; de grands trembles ; sol d'argile ; bonnes terres ; beaucoup de broussailles ; çà et là quelques épinettes de bonne taille.

Sections 31-36.—Surface onduleuse ; beaucoup de bois chablis ; plusieurs petits étangs et marais. Bon sol d'argile. Trembles, épinettes rouges et blanches.

Township 33.

Sections 1-6.—Sections bien arrosées par la décharge du lac des sections précédentes ; rives d'argile. Ruisseau, 40 pieds de large, avec une profondeur moyenne

d'environ 2 pieds à cette saison. Plusieurs petits étangs et marais herbeux ; beaucoup de *brûlé;* bonnes terres ; sol, terre argileuse.

Sections 7–12.—Surface unie et plate, terre argileuse, bonnes terres, quelques petites prairies. Le bois se compose surtout de trembles avec des aunes dans les bas-fonds.

Sections 13–18.—Surface onduleuse, descendant graduellement vers le nord ; sol d'argile ; un peu de *brûlé*. Le bois se compose surtout de trembles.

Sections 19–24.—Les quarts de section du sud sont occupés par un lac environné de marais. La surface des quarts de section du nord est onduleuse, bien arrosée et descend vers le nord. Le tremble domine ; beaucoup de broussailles.

Sections 25–30.—Peuplier, bouleau et quelques épinettes çà et là. La surface descend en pente douce vers le nord. Excellent sol d'argile ; bien arrosé.

Sections 31–36.—Bonnes terres ; petits trembles, bouleaux et épinettes. L'extrémité nord se compose d'un *brûlé* sur lequel ont poussé des aunes, et de prairies. Surface presque plane. Eau rare.

Township 34.

Sections 1–6.—*Brûlé* sur lequel ont poussé des aunes et de petits trembles ; bonne terre argileuse ; surface presque plane ; pente douce vers le nord. Eau rare.

Sections 7–12.—Brûlé ; bon sol d'argile ; petite savane où croissent des épinettes rouges ; quelques prairies ; pente douce vers le nord. Eau rare.

Sections 13–18.—Les quarts de section du sud sont en *brûlé*, en marais et en savanes où croissent des épinettes rouges. Les terrains secs sont bons et unis. Les quarts de section du nord sont en prairie, parsemée de quelques bouquets de saules et de quelques trembles. Sol léger et sablonneux.

Sections 19–24. Prairie légèrement onduleuse descendant jusqu'à la vallée de la rivière du Cygne. Sol léger et sablonneux.

Sections 25–30. La ligne suit la vallée d'un grand ruisseau, qui forme la décharge du lac, comme il a déjà été dit, et traverse fréquemment ce ruisseau. Broussailles épaisses de saules avec épinettes et trembles.

Sections 31–36. La ligne des quarts de section du sud suit la vallée du ruisseau, et la plus grande partie de celle des quarts de section du nord suit la vallée de la rivière du Cygne. La ligne à sa déviation traverse cette rivière. Celle-ci a environ 200 pieds de largeur, et sa profondeur varie. Lorsque les eaux sont basses elle est guéable à plusieurs endroits. Le courant est très rapide et difficile à remonter. La vallée est étroite, ayant une largeur moyenne d'un demi-mille.

Township 35.

Sections 1–6. Bonne prairie unie ; quelques bouquets de saules çà et là ; terre sablonneuse.

Sections 7–12. Prairie onduleuse, s'élevant en pente douce vers le nord ; couverte de bouquets de saules ; quelques épinettes rouges à gauche de la ligne près de l'extrémité nord. Sol sablonneux.

Sections 13–18. Les quarts de section sud, en prairie et petit bois. Les quarts de section du nord s'élèvent rapidement sur le flanc irrégulier de la Butte du Tonnerre. Côteaux abrupts et d'argile.

Sections 19–24. Remonte la pente roide de la Butte du Tonnerre. Le sommet est atteint vers le milieu de la section. De gros amas d'arbres renversés jonchent toute la surface et sont très difficiles à escalader ; sol d'argile.

Sections 25–30. La ligne passe le long de la crête orientale de la Butte du Tonnerre. Surface très accidentée et couverte d'amas d'abattis très difficiles à pénétrer. Descend rapidement vers le nord. Petits trembles et quelques épinettes çà et là.

Sections 31–36. Le commencement de ces sections atteint le pied de la Butte du Tonnerre et traverse ensuite un marais profond. Le quart de section du nord se trouve dans un brûlé presque plat qui offre un bon sol d'argile ; quelques petits trembles et des bouquets de saules.

TOWNSHIP 36.

Sections 1-6.—*Brûlé*; quelques petits trembles çà et là ; bonne terre, sol d'argile ; pays plat.

Sections 7-12.—Presque tout, *brûlé* ; quelques épinettes blanches et rouges dans les terrains bas et mouillés, quelque peu onduleux ; bons terrains bien arrosés.

Sections 13-18.—Surface plane ; gros trembles avec quelques épinettes blanches et rouges ; bonne terre argileuse.

Sections 19-24.—Beaucoup de savanes avec saules, épinettes rouges et quelques épinettes blanches ; excellente terre argileuse.

Sections 25-30.—Surface basse et plane couverte de trembles et d'épinettes, et parsemée de petits étangs ; bonne terre argileuse ; bien arrosée.

Sections 31-36.—Pays plat ; étendues couvertes de saules ; bon sol d'argile ; de bons trembles sur le terrain sec.

DESCRIPTION DES TOWNSHIPS.

RANG XXIX OUEST.

Township 5.—Prairie découverte ; deux ruisseaux traversent le township, offrant de l'eau en abondance. Le sol est une terre argileuse de 4 à 6 pouces de profondeur sur un sous-sol d'argile. Le seul bois est du saule, de peu de grosseur. Ce township n'est pas bon pour les fins de l'agriculture, vu qu'il est très accidenté par des marais et que le sol y est peu profond.

Township 6.—Prairie découverte. Deux ruisseaux traversent les parties du township situées entre les sections 33-2 et 19-5. Leur eau est excellente. Il n'y a que très peu de bois. On y rencontre des endroits pierreux et ça et là des marais.

Township 7.—Prairie découverte. Deux ruisseaux traversent le township du nord au sud. Le sol est une terre argileuse ayant généralement une profondeur de 6 pouces, bien qu'elle soit beaucoup plus profonde dans certaines sections ; sous-sol d'argile. Ce township convient mieux à l'élève des animaux qu'à l'agriculture.

Township 8.—Prairie découverte. Pas de bois. Deux ruisseaux traversent le township du nord au sud. Le sol est une terre argileuse avec sous-sol d'argile ; pierreux en certains endroits. Des marais se rencontrent çà et là. L'eau est bonne partout, et le pâturage excellent ; conviendrait mieux à l'élève des animaux qu'à la culture.

Township 9.—Prairie onduleuse. Le sol est sablonneux et contient du gravier sur les coteaux. Plus noir et plus friable dans les vallons. Quelques petits groupes de trembles le long du ruisseau de la Pierre-à-Calumet. Abondance de foin et d'eau douce.

Township 10. — Prairie onduleuse ; offrant çà et là de petits bosquets de trembles et d'arbrisseaux ; traversé par le ruisseau de la Pierre-à-Calumet. Le sol est en général une terre sablonneuse, dépourvue de pierres. Un sentier allant de l'est à l'ouest traverse le township, ce qui sera d'un grand avantage pour les colons.

Township 23.—La partie sud et la partie centrale offrent un terrain comparativement sec, mais bien arrosé par deux ruisseaux. Ces ruisseaux offrent tous deux d'excellents emplacements de moulins et peuvent suffire à plusieurs exploitations hydrauliques. La chute est estimée à 150 pieds par mille sur chaque ruisseau, et la rapidité du courant est d'environ trois milles à l'heure. Le terrain est quelque peu humide, mais le foin y croît abondamment. Le sol est une terre noire.

Township 25—La rivière Assiniboine traverse ce township. La végétation forestière est luxuriante, mais très peu d'arbres sont assez gros pour être manufacturés. Le terrain est sablonneux et humide.

RANG XXX OUEST.

Township 5.—Prairie découverte, traversée par un ruisseau propre à des exploita-

tions hydrauliques. Le sol est généralement une terre argileuse, variant en profondeur de six à dix pouces. Excellent pâturage et abondance de bonne eau; très propre à l'élevage des animaux. Très peu de bois.

Township 6.—Prairie découverte, traversée par un ruisseau. Abondance de bonne eau et excellents pâturages. Très propre à l'élevage des bestiaux.

Township 7.—Prairie onduleuse; quelques petits groupes d'arbres çà et là; généralement composés de trembles d'un pouce de diamètre. Deux ruisseaux traversent le township dans la direction du sud-est. L'un dans la section 12 s'élargit de façon à former un petit lac. Terre argileuse. Le township est très propre à l'élevage des bestiaux.

Township 8.—Prairie onduleuse avec petits marais dans les bas-fonds. Un ruisseau traverse le township et forme parfois, en s'élargissant, de petits lacs d'une étendue d'environ une quinzaine d'acres. Terre argileuse avec sous-sol d'argile. Très bons pâturages et abondance d'eau excellente. Le terrain est un peu rocheux en certains endroits.

Township 9.—Prairie découverte. Le sol est en général sablonneux et graveleux. A part les marais à foin, deux cours d'eau traversent le township du nord au sud, et un autre traverse la section 36, offrant d'excellente eau en abondance. Il y a peu ou point de bois.

Township 10.—Prairie découverte. Abondance de foin et d'eau. Très peu de bois. Le sol est sablonneux. Un sentier conduisant aux montagnes de Bois et de l'Orignal, traverse le township.

Township 23.—Toute l'étendue de ce township est une suite de bois de saules, de savanes et d'étangs. La partie nord-est contient quelques bonnes sections. Le sol y est partout excellent.

Township 25.—Couvert de broussailles épaisses. La terre est humide, remplie de sources et impropre à la culture. Sol de gros sable.

RANG XXXI OUEST.

Township 3.—Le terrain sec dans ce township est d'excellente qualité, étant composé d'une riche terre noire sablonneuse, mais la majeure partie des sections est occupée par de petits lacs et des savanes. Il n'y a pas de bois; seulement quelques broussailles çà et là. Le township est considéré comme étant très propre au pâturage.

Township 4.—Le caractère général de ce township est le même que celui du township 3. Propre au pâturage. Sol très riche.

Township 5.—Prairie onduleuse. Le sol est très riche, et avec un peu de drainage la terre serait d'une grande valeur. Le centre est marécageux, et à l'est il y a quelques petits lacs.

Township 6.—Couvert de broussailles de saules, de petits lacs et de savanes. Quelques parties du township sont bien égouttées par les ruisseaux, et le sol est très riche. L'arpenteur a trouvé des indices de fer.

Township 11.—Prairie onduleuse avec de nombreux marais à foin. Sol, de terre argileuse, pierreux en certains endroits. Pas de bois dans ce township; mais on peut s'en procurer dans le township voisin au nord. Propre à la colonisation.

Township 13.—Prairie onduleuse. Le sol est une terre noire friable. Un bois de haute futaie, accidenté çà et là d'étangs découverts, traverse le township en sens diagonal. Le bois est bon pour la construction, pour le clôturage et pour d'autres fins.

RANG XXXII OUEST.

Township 3.—Ces emplacements d'exploitatations hydrauliques, à deux endroits. Le terrain est onduleux et interrompu par un grand nombre de petits lacs. Le terrain sec est très riche et ferait de très bonnes terres. Il y a abondance de foin et d'eau fraîche.

Township 4.—Bas, et interrompu par des petits lacs, des fondrières et des savanes çà et là. Quelques rares trembles et saules de petite taille. Le sol est très riche, et il serait très facile de l'égoutter.

Township 5.—Le terrain est très riche là où il est sec, mais dans tout le township il est très accidenté par de petits lacs et des étangs. Il serait facile d'égoutter ceux-ci. Abondance de foin et d'eau.

Township 6.—Beaucoup de savanes dans ce township, mais le sol y est excellent dans les endroits secs ; abondance de foin ; bien propre aux pâturages.

Township 11.—Prairie légèrement onduleuse. La partie nord-est est quelque peu marécageuse. Il y a dans le township plusieurs marais dont quelques uns sont de véritables cours d'eau. Le sol est une terre noire argileuse d'excellente qualité. Pas de bois. Un bras du ruisseau de la Pierre-à-Calumet coule vers le nord-est à travers le quart nord-ouest du township. Ses eaux débordent quelquefois.

Township 13.—Ce township est traversé par la vallée de la Pierre-à-Calumet dont les flancs ont 150 pieds de hauteur et sont très escarpés. Au nord-est de la vallée le terrain est légèrement onduleux ; le sol est de couleur foncée, mais peu profond. Au sud-ouest le sol est une terre noire friable. Au nord et à l'est sont des bouquets de trembles. Le coin sud-est contient un épais bouquet de bois de diverses grosseurs.

Township 14.—Prairie onduleuse. Quelque peu accidentée par des fondrières et de petits lacs. Le sol est une terre noire friable. Un bois de haute futaie traverse le township, interrompu fréquemment par des étangs et des fondrières. Grand nombre d'excellents marais à foin.

RANG XXXIII OUEST.

Township 3.—Ce township est plat et sec, mais le sol est sablonneux. Un ruisseau traverse le township du nord-ouest au sud-est.

Township 4.—Légèrement onduleux ; sol, sablonneux ; quelques marais et étangs ; en certains endroits, très rocheux ; sol de qualité inférieure. Pas de bois en deçà de la vallée de la Souris. Un ruisseau coupe le township près de son angle sud-ouest.

Township 5.—Prairie onduleuse ; terre sablonneuse ; grand nombre d'étangs ; pas de bois. Un ruisseau traverse la partie ouest du township.

Township 6.—Prairie onduleuse ; terre sablonneuse ; partout marécageuse ; pas de bois, un ruisseau traverse le township du nord au sud-ouest.

Township 7.—Prairie onduleuse ; sol inférieur, quelques étangs ; peu ou point de bois.

Township 8.—Prairie onduleuse ; le sol est sablonneux, avec des étendues de gravier, et quelquefois très pierreux ; très inférieur ; plusieurs petits étangs ; pas de bois ; un cours d'eau traverse le township dans la direction du sud.

Township 9.—Prairie onduleuse, accidentée de nombreux marais ; les côteaux sont graveleux ; dans les vallons le sol est en général une terre sablonneuse ; abondance de foin et d'eau ; traversé par le sentier de la Montagne de l'Orignal et de la Montagne de Bois.

RANG XXXIV OUEST.

Township 3.—Plat et sec, mais le sol est sablonneux et inférieur.

Township 4.—Prairie onduleuse ; sol sablonneux et inférieur ; plusieurs parties sont rocheuses ; quelques étangs et marais ; pas de bois ; deux petits ruisseaux se réunissent dans ce township, qu'ils traversent dans la direction du sud.

Township 5.—Prairie onduleuse, sol sablonneux et inférieur ; pas de bois ; nombreux étangs.

Township 6.—Sol inférieur, nombreux étangs ; pas de bois.

Township 7.—Sol inférieur, nombreux étangs ; pas de bois.

Township 8.—Le sol est sablonneux, avec des étendues de gravier ; très rocheux en certains endroits ; nombreux petits étangs ; pas de bois.

Township 9.—Ce township ne contient que douze sections ; il est en prairie onduleuse, accidentée de marais à foin et d'étangs. Le sol est sablonneux. On peut se procurer du bois et de l'eau en abondance à la montagne de l'Orignal.

RANG I, A L'OUEST DU SECOND MÉRIDIEN PRINCIPAL.

Township 1.—Prairie onduleuse, interrompue çà et là par des ravins ; le sol est

généralement bon, quoique pierreux en certains endroits ; l'eau est abondante et de bonne qualité.

Township 4.—Prairie découverte; sol d'argile; monticules en gravier; quelques fondrières et des étangs.

Township 5.—Prairie assez onduleuse pour s'égoutter, sol excellent; abondance de bonne eau dans le ruisseau de la Montagne de l'Orignal, qui traverse le township.

Township 8.—Prairie onduleuse couverte de stipa spartea (*spear grass*) ; terre sablonneuse; quelques bouquets de saule et de petits trembles, et çà et là des ruisseaux et des étangs.

Township 11.—Prairie onduleuse ; terre argileuse de couleur foncée ; beaucoup de marais qui pourraient être égouttés facilement; bois en quantité suffisante pour les besoins des colons ; très propre à l'élevage des bestiaux.

Township 15.—Prairie onduleuse; touffes de broussailles, de saule et de jeunes trembles; beaucoup de savane; terre argileuse; considéré comme très propre à la colonisation.

Township 17.—Bonnes terres arables ; défrichement facile ; sol de qualité supérieure.

RANG II, A L'OUEST DU SECOND MÉRIDIEN PRINCIPAL.

Township 1.—Prairie onduleuse ; terrain excellent pour la culture; le sol est un riche terrain noir, très profond et sans pierre. Il y a un lac contenant de la bonne eau dans les sections 4, 5 et 7.

Township 4.—Prairie onduleuse, avec sol d'argile; la partie ouest est très fréquemment accidentée par des coulées et des ravins donnant sur deux petits ruisseaux.

Township 5.—Prairie suffisamment onduleuse pour pouvoir s'égoutter ; sol excellent ; abondance de bonne eau dans un ruisseau qui traverse le township.

Township 8.—Prairie onduleuse couverte de stipa spartea (*spear grass*) ; le sol est une terre sablonneuse. Il y a quelques bouquets de saule et de petits trembles; quelques petits ruisseaux d'eau douce et quelques étangs.

Township 11.—Prairie parsemée de bouquets de tremble et de saule de petite taille ; le sol est une riche terre argileuse de couleur foncée, mais vu le grand nombre de marais à foin le township est plutôt propre à l'élevage du bétail qu'à la culture.

Township 15.—La moitié de ce township est couverte de broussailles, de saules et de quelques rares trembles; ces derniers ne sont propres qu'au chauffage; le sol est partout de première classe.

Township 17—Magnifiques terres pour la culture ; abondance de foin et d'eau ; le sol est une terre franche, noire, très riche et très profonde.

RANG III, A L'OUEST DU SECOND MÉRIDIEN PRINCIPAL.

Township 1.—Ce township est très accidenté, étant traversé par la rivière Souris et les nombreux ravins, coulées et ruisseaux qui donnent sur la vallée de cette rivière. Ces accidents de terrains sont bordés de frêne, d'orme, d'érable et de saule. Plusieurs parties du township sont couvertes d'une puissante végétation, de broussailles, de houblon et d'autres plantes grimpantes. Le coin sud-ouest est composé de terres passables pour la culture.

Township 4.—Prairie; sol d'argile, accidenté de coteaux gravoleux et de fondrières.

Township 5.—Prairie ; terre argileuse ; de nombreux petits marais tourbeux çà et là dans tout le township.

Township 8.—Prairie noire, à l'exception de la moitié nord des sections du nord, qui comprennent une partie de la montagne de l'Orignal. Deux ruisseaux coulent au sud de la montagne. Le township est sec et dépourvu d'étangs. Le sol est une terre sablonneuse.

Township 11.—La prairie est agrémentée çà et là de bouquets de peuplier et de saule, et interrompue par des étangs et des marais. Les sections où le terrain est

sec sont très propres à la culture. Quelques-uns des arbres mesurent douze pouces de diamètre ; abondance d'eau.

Township 15.—Le sol est excellent, mais il y a un grand nombre de marais. Le ruisseau de la Pierre-à-Calumet traverse la partie sud-ouest du township.

Township 22.—Le sol est excellent, et il est composé d'une riche terre argileuse. Il y a un grand nombre de marais et d'étangs.

Township 21.—Pierre à construction le long des rives du petit ruisseau du Bras-Coupé. Prairie onduleuse; terre noire; bois de tremble dans le nord-ouest du township. Le sentier de Prince-Albert le traverse en allant vers l'ouest.

Township 27.—Prairie unie, légèrement onduleuse. Il y a un certain nombre de marais couverts d'herbes et deux ruisseaux, l'un au nord et l'autre au sud du township. Le sol est une riche terre argileuse noirâtre, avec sous-sol d'argile. Il y a quelques bouquets de tremble et beaucoup de broussailles du côté est.

RANG IV, À L'OUEST DU SECOND MÉRIDIEN PRINCIPAL.

Township 1.—La moitié nord de ce township est très accidentée par de larges ravins qui donnent vers l'est et déversent leurs eaux dans la rivière Souris. Le township est jonché de nombreux cailloux et de pierres. La moitié du sud se compose de terres passables pour la culture.

Township 4.—Prairie; sol d'argile; çà et là des buttes de gravier.

Township 5.—Prairie onduleuse. Le sol est inférieur et pierreux en certains endroits; point de bois.

Township 8.—Prairie unie, à l'exception de la moitié nord de la rangée de sections nord qui comprend une partie de la montagne de l'Orignal. Le sol est en général formé de terre sablonneuse. Deux ruisseaux coulent au sud de la montagne.

Township 11.—Accidenté de coteaux et de marais. Le terrain sec est excellent; le sol est une riche terre franche de couleur foncée. Bien propre à l'élevage des bestiaux. Le bois est de taille moyenne.

Township 15.—Le ruisseau de la Pierre-à-Calumet traverse ce township, et de chaque côté, en plusieurs endroits, se trouvent de beaux marais à foin. Le sol est partout excellent. Il y a deux lacs d'une étendue considérable et dont l'eau est douce.

Township 21.—Prairie onduleuse, facile à égoutter. Le sol est un riche terrain avec sous-sol d'argile. Bois sur la moitié du sud. Le petit ruisseau du Bras-Coupé traverse le township.

Township 22.—Prairie onduleuse, arrosée par un cours d'eau coulant vers le nord à travers le centre. Le sol est une terre légère et sablonneuse.

Township 27.—Prairie unie. Le sol est une terre sablonneuse de qualité passable. La rivière du Sable Blanc traverse le township en coulant vers le nord; marais nombreux; beaucoup de broussailles épaisses et de saule. Le sentier de Qu'Appelle à Fort-Pelly traverse le township en sens diagonal, du sud-est au nord-ouest.

RANG V, À L'OUEST DU SECOND MÉRIDIEN PRINCIPAL.

Township 1.—La moitié sud de ce township se compose de bonnes terres cultivables. La moitié nord est pierreuse, mais renferme d'excellents pâturages.

Township 4.—Prairie onduleuse ; sol d'argile ; accidentée de coteaux graveleux et de fondrières.

Township 5.—Bon terrain, mais un peu rocheux. Montueux et accidenté au centre.

Township 8.—Prairie unie, à l'exception de chaînons de sable s'étendant de l'est à l'ouest à travers le centre des townships. Le sol est une terre sablonneuse. Le ruisseau de la montagne de l'Orignal coule de l'est à l'ouest à travers l'extrémité sud.

Township 11.—Bonne terre pour la culture et pour l'élevage des bestiaux. Marécageux à certains endroits. L'eau est douce et le foin abondant. Le sol est une terre argileuse de couleur foncée. Le bois y est de taille moyenne.

Township 15.—Presque couvert de tremble et de saule. Le ruisseau de la Terre-

à-Calumet traverse le township dans une direction sud-est. Son eau est douce. Le sol est partout excellent. Terre sablonneuse en quelques endroits, argileuse ailleurs.

Township 21.—Prairie onduleuse. Sol riche, terre noire, excellentes prairies et pâturages. Le township est traversé par le petit ruisseau du Bras-Coupé

Township 22.—Prairie onduleuse sans eau courante. Le sol est une terre sablonneuse.

Township 27.—Prairie unie, avec un bon sol. Accidentée de nombreux bouquets de bois et de marais. Abondance de bonne eau et de foin.

RANG VI, À L'OUEST DU SECOND MÉRIDIEN PRINCIPAL.

Township 1.—La moitié sud de ce township est une belle prairie onduleuse, excellente pour les fins agricoles.

Township 4.—Prairie, sol d'argile, interrompu par des coteaux de gravier.

Township 5.—Prairie. La partie sud est très propre à la culture, mais vers le nord les terres deviennent onduleuses et ne sont propres qu'aux pâturages.

Township 8.—Prairie ; unie, à l'exception de chaînons de sable qui traversent le coin sud-est du township. Le sol est une terre sablonneuse. Le ruisseau de la montagne de l'Orignal le traverse en sens diagonal du nord-ouest au sud-est.

Township 15.—Couvert de bouquets de tremble, de saule et de broussailles entremêlés de peupliers baumiers et de coudriers. Le sol est bon partout, surtout aux environs du ruisseau de la Pierre-à-Calumet.

Township 17.—Prairie onduleuse. Les quelques savanes peuvent facilement être égouttées. Le sol est très riche et très friable.

Township 20.—Très humide. Nombreuses fondrières. Bois qui peut être utilisé comme combustible seulement.

Township 21.—Bonnes prairies et pâturages ; riche sol noir ; nombreux marais et fondrières. Le petit ruisseau du Bras-Coupé traverse le township.

Township 22.—Prairie. Sol léger, arrosé de divers petits ruisseaux.

Township 27.—Prairie unie, parsemée de bouquets de tremble et de marais. Un bras de la rivière du Sable Blanc traverse la partie sud du township. Le sol est une terre sablonneuse, et est très propre à la culture. Bois en quantité suffisante pour les besoins du colon.

RANG VII, A L'OUEST DU SECOND MÉRIDIEN PRINCIPAL.

Township 1.—Prairie onduleuse ; bon sol. La rivière Souris traverse l'extrémité nord du township, et un ruisseau divisé en deux bras traverse le côté est. Les rives de ces cours d'eau sont pierreuses et offrent des veines de lignite. Ils sont bordés de bois.

Township 4.—Prairie ; sol argileux ; monticules rocheux.

Township 5.—Prairie ; bon sol ; dans la partie nord, un grand marais et des étangs.

Township 8.—Prairie unie. Le sol est une terre sablonneuse. Le township est sec et il ne s'y trouve pas d'étangs.

Township 15.—Couvert de nombreux bouquets de peuplier et de saule. Le sol est une riche terre argileuse. L'eau dans les quelques savanes qui s'y rencontrent est douce et bonne. Il y a deux petits lacs. Le township est très propre à la colonisation.

Township 17.—Prairie onduleuse. Le sol est excellent. Bien propre à la culture.

Township 20.—Humide. Nombreuses fondrières. Bois de chauffage en quantité suffisante.

Township 21.—Sur le versant est des Buttes du Faisan. La partie nord-est du township est presque tout en pierre ; sol fertile. Le reste est couvert de bois et de fondrières. La rivière aux Perles traverse le township. Le plateau entre la rivière et le lac Surprise est décrit comme offrant d'excellentes terres pour la culture.

Township 22.—La majeure partie du township est une prairie onduleuse, bien arrosée par le petit ruisseau du Bras-Coupé. Le sol est léger et contient du gravier.

Township 27.—Epaisse venue de peuplier, de tremble, de peuplier baumier et de gros saule. Quelques-uns des arbres ont seize pouces de diamètre. La rivière au Sable Blanc traverse le township. Il y a un très grand nombre de petits marais.

RANG, VIII A L'OUEST DU SECOND MÉRIDIEN PRINCIPAL.

Township 1.—Prairie onduleuse ; bon sol moyen. La rivière Souris traverse le township du sud au nord. Ses rives sont bordées de broussailles et de bouquets d'orme, de peuplier et de frêne. Le houblon et le prunier y croissent en abondance. On trouve du lignite le long des flancs des ravins.

Township 4.—Prairie. Sol fertile. Un peu rocheux en certains endroits.

Township 8.—La moitié sud-est onduleuse, le reste est une prairie unie couverte de stipa spartia (*spear grass*). Le sol est une terre sablonneuse avec sous-sol d'argile blanche. Il y a un petit lac de bonne eau sur partie des sections 11, 12, 13 et 14.

Township 15.—Prairie onduleuse, diversifiée par un certain nombre de petits lacs et étangs contenant de la bonne eau. Bien propre à l'élevage des bestiaux.

Township 17.—Prairie très unie. Bien propre à la culture. Sol riche et profond ; facile à égoutter.

Township 20.—Prairie onduleuse, couverte de broussailles. Nombreuses fondrières. Assez de bois de chauffage.

Township 21.—Sur le sommet et les versants ouest et nord des Buttes du Faisan. Bon terrain, mais très accidenté par des vallons, des étangs et des fondrières. Bien boisé en peuplier. Le sol est une riche terre noire et profonde.

Township 22.—Prairie onduleuse arrosée par le petit ruisseau du Bras-Coupé et plusieurs autres petits ruisseaux. Le sol est d'excellente qualité, étant une riche terre argileuse d'une profondeur considérable.

RANG IX, À L'OUEST DU SECOND MÉRIDIEN PRINCIPAL.

Township 1.—Prairie onduleuse. Le sol est une terre argileuse, avec sous-sol de gravier. Il y a quelques prairies ; magnifiques terres pour la culture.

Township 2.—Le quart sud-ouest est une bonne prairie onduleuse, avec un sol passable ; le reste est rocheux, mais ferait d'excellents pâturages. La rivière Souris traverse le quart nord-est.

Township 4.—Prairie onduleuse ; terre passable pour la culture ; un peu rocheux certains endroits.

Township 8.—Prairie onduleuse. Le sol est une argile sablonneuse avec sous-sol d'argile blanche. Il y a quelques étangs contenant de bonne eau.

Township 15.—Fort propre à la culture. Prairie onduleuse avec des savanes très rares. Il y a quelques coteaux de sable, mais en général le sol est excellent. Quelques bouquets de peuplier ; et de saule ; au nord-est du township.

Township 17.—Prairie très onduleuse ; bon sol ; facile à égoutter.

Township 21.—Très bonne terre. Le sol est une terre noire de un à deux pieds de profondeur ; bien arrosé par le ruisseau du Faisan. Peu ou point de bois de quelque valeur, mais assez pour les besoins des colons. Pouvoirs d'eau puissants en deux ou trois endroits.

Township 22.—La majeure partie est en prairie onduleuse. Le sol est une riche terre argileuse arrosée par le ruisseau du Faisan, qui traverse le township dans une direction sud-est.

RANG X, À L'OUEST DU SECOND MÉRIDIEN PRINCIPAL.

Township 1.—Prairie onduleuse. Le sol est de qualité moyenne ou passable. Un grand nombre de grandes prairies à foin.

Township 2.—Prairie onduleuse ; bon sol. Le quart nord-ouest est rocheux, mais ferait de bons pâturages.

Township 4.—Prairie onduleuse, accidentée de coteaux graveleux.

Township 8.—Prairie unie, couverte de stipa spartea. Le sol est une terre sablonneuse avec sous-sol d'argile blanche ; quelques étangs.

Township 15.—Très propre à la culture. Le sol est excellent, et il y a du bois en abondance pour les besoins du colon.

Township 17.—Sol de première classe, bien propre à la culture sous tous les rapports.

Township 21.—Sol riche et bien égoutté; abondance d'eau et de foin. La rivière au Faisan et son bras traversent le township. Il y a un lac dans la section 19. Bonne pierre à construction. Le coin nord-ouest est couvert de tremble.

Township 22.—Presque la moitié du township est une prairie onduleuse. Le sol est admirablement propre à l'agriculture. Il y a de nombreux petits étangs reliés par des cours d'eau.

PARTIE II

COMMISSION GÉOLOGIQUE ET D'HISTOIRE NATURELLE

OTTAWA, février 1882.

Au Très honorable
Sir JOHN A. MACDONALD, C.P., C.C.B.,
Ministre de l'intérieur.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint le compte-rendu des opérations du corps géologique dans le cours de l'année dernière (1881).

Les comptes-rendus et rapports détaillés pour 1879-80, qui forment un volume de 550 pages 8vo, avec cartes et illustrations, va être immédiatement livré au public.

J''ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ALFRED R. C. SELWYN,
Directeur.

COMMISSION GÉOLOGIQUE ET D'HISTOIRE NATURELLE.

MUSÉUM.

L'évènement le plus important qui se rattache à cette division du département, durant l'année, a été la translation de Montréal à Ottawa du muséum et du bureau central de la Commission géologique, en conformité des dispositions de l'acte 40 Vic. chap. 9, sec. 7.

Ce travail a nécessairement occupé la plus grande partie du temps et de l'attention du directeur et du personnel du musée, durant toute l'année. La plupart des spécimens sont aujourd'hui déballés et disposés dans les vitrines, et les nouvelles salles du musée ont été ouvertes au public depuis le 1er décembre dernier. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour terminer le numérotage, l'étiquetage et le catalogue des spécimens.

Le coût total du déménagement, jusqu'au 31 décembre, s'est élevé à $10,012.57, sans compter les appointements de ceux des géologues et autres membres du personnel, qui ont consacré presque tout leur temps à ce travail. Pour faire face à ce travail il a été voté un crédit supplémentaire de $5,000, et le surplus a été pris sur les fonds généraux de la Commission.

Le nombre de colis expédiés de Montréal entre les mois de novembre 1880 et mai 1881 a été de 1,729 caisses, 101 barils et 162 paquets divers, et le poids brut de ces 1,992 colis était de 282,585 lbs. Ces colis contenaient des minéraux, des roches, des fossiles, des échantillons d'histoire naturelle, des livres, le mobilier des bureaux, les vitrines du musée, etc. Ce travail a été dirigé par MM. Weston, Willimot et White, aidés de MM. Broadbent, Curry, Holmes, Ward et White fils.

Les services de M. Broadbent ont aussi été retenus pour faire le déballage et l'installation des spécimens.

Une collection très considérable d'objets fabriqués par les sauvages du littoral du Pacifique, comprenant des attirails de chasse et de pêche, des armes, des ustensiles domestiques, des effets d'habillement, des ornements, etc., a été déposée dans le muséum et peut être maintenant examinée. Cette intéressante et précieuse collection a été achetée par la division des sauvages, qui fait partie de votre département, par l'entremise du Dr Powell, dans la Colombie britannique, au prix de $1,232.54, et il serait fort à désirer que l'on pût se procurer une collection aussi complète des objets fabriqués par les tribus établies à l'est des Montagnes Rocheuses et autour de la Baie d'Hudson. Ces collections finiront par être tout ce qu'il restera comme documents historiques rappelant les mœurs, les habitudes et les coutumes des premiers habitants du territoire canadien, et ils devraient par conséquent être bien représentés dans notre muséum national.

Il ne sera bientôt plus possible de le faire, et par conséquent nous devrions agir promptement à ce sujet, si nous ne voulons pas que le Canada ne puisse compter pour toujours que sur les musées des Etats-Unis pour obtenir des renseignements sur l'histoire de la vie de ses propres races aborigènes.

Depuis plusieurs années de grandes collections d'histoire naturelle ont été faites par les différents membres du corps géologique. Elles ont été mentionnées dans les comptes-rendus annuels, mais comme nous n'avions pas d'espace disponible pour leur installation, elles ont en grande partie été confiées au collège McGill et à la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, avec l'entente que si nous voulions les avoir plus tard pour le museum national, elles nous seraient rendues. Dans le muséum d'Ottawa il a été réservé une petite chambre pour les objets d'histoire naturelle récents, ainsi qu'une section de la salle paléontologique pour l'exposition d'une très belle collection de coquilles prêtée au museum. Nous avons déjà des spécimens, ou nous pourrions en acheter à peu de frais, en quantité plus que suffisante pour occuper un espace beaucoup plus grand que celui que nous pouvons aujourd'hui leur consacrer, et par conséquent, si l'on veut donner suite au projet d'établir une division d'histoire

naturelle, il faudra ajouter à nos salles de travail et d'installation. L'on pourrait y arriver à des frais comparativement minimes ($8,000) en prolongeant les deux galeries du musée à angles droits de l'édifice actuel, dont l'un des côtés s'appuierait sur le mur déjà construit, et l'autre sur des colonnes ou des arches. L'on pourrait de cette façon créer deux grandes salles pour le musée avec les chambres de travail nécessaires, qui nous donneraient un espace intérieur de 80 pieds de longueur et de 29 pieds de largeur à chaque étage, égal à 4,640 pieds carrés.

EXPLORATIONS.

Les travaux d'exploration faits par les membres de la commission géologique dans le cours de l'année dernière se sont étendus des Montagnes Rocheuses au littoral de l'Atlantique dans la Nouvelle-Ecosse. Ces travaux ont été divisés comme suit :

Territoires du Nord-Ouest ;
Bassins de la baie d'Hudson et du lac Supérieur.
Québec ;
Nouveau-Brunswick ;
Nouvelle-Ecosse, y compris l'île du Cap-Breton.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Dans les territoires du Nord-Ouest, le Dr G. M. Dawson, aidé de M. R. G. McConnell, a examiné une région qui s'étend du 49e parallèle à la rivière aux Arcs, et des montagnes Rocheuses au 111e méridien à l'est. Le Dr Dawson résume comme suit le résultat de son travail :

" L'on sait depuis longtemps que cette région contient de la houille et du lignite, et l'exploration a été conduite spécialement en vue d'en constater la valeur. Le principal résultat pratique de l'exploration a été de prouver la grande étendue et l'importance des houillères de l'ouest. L'on a constaté qu'il existait de la houille et du lignite à différents horizons du terrain crétacé, et beaucoup de localités fournissent un combustible d'excellente qualité.

" Plusieurs faits important et intéressants, au point de vue scientifique, ont été constatés, et il a été fait une grande collection de fossiles. Des relèvements hydrographiques ont été faits en canot sur les rivières aux Arcs, du Ventre et Sainte-Marie, ainsi que de grandes explorations et des mesurages à l'estime et à l'odomètre dans toutes les parties du territoire ci-dessus défini. Il a été pris note des caractères du pays au point de vue industriel durant l'été, et il a été tenu un registre régulier des observations météorologiques faites en même temps. Ces dernières seront continuées par M. McConnell, qui est resté à Calgarry pour y passer l'hiver, et cela lui permettra de faire d'importantes collections de plantes, d'oiseaux et d'autres animaux, au commencement du printemps, avant qu'il ne puisse reprendre les travaux de campagne. Je me propose de consacrer encore une saison à cette région avant d'en préparer le compte-rendu et la carte."

Le Dr Dawson est parti de Montréal pour le champ de ses opérations le 10 de mai, et est revenu le 15 de décembre. L'exploration a coûté $3,560.00.

Une forte partie de cette somme, ($1,131.00), a été employée à l'achat de chevaux, voitures et autres objets d'équipement, mais ils serviront de nouveau pour le travail qui doit être repris au printemps.

BASSINS DE LA BAIE D'HUDSON ET DU LAC SUPÉRIEUR.

Le Dr Bell fut invité à continuer son exploration dans la région du lac Supérieur, mais surtout dans la partie située à l'est et au sud-ouest de Michipicoton, qui jusqu'ici n'avait été que peu ou point examinée, et dans laquelle il y a tout lieu d'espérer que l'on découvrira des gisements et dépôts minéraux importants, auxquels la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique donnerait de suite une valeur réelle au point de vue de l'industrie.

Avec cet objet en vue, le Dr Bell choisit Michipicoton comme point de départ, et

il quitta Montréal le 18 juin et se rendit au Sault-Sainte-Marie, d'où il repartit le 14 juillet pour Michipicoton, où il arriva le lendemain.

Il remonta la rivière Michipicoton jusqu'à la hauteur des terres, et explora et releva nombre de lacs et de rivières situés entre les latitudes 48° et 49° 50' nord, et les longitudes 82° 30' et 85° ouest, surtout aux sources des rivières de l'Orignal et d'Albany, ce qui l'occupa jusqu'au 13 septembre. Il revint alors avec ses hommes à l'embouchure de la rivière Michipicoton et se rendit par bateau à vapeur au Sault Sainte-Marie, où il arriva le 14 septembre.

Le 16, le Dr Bell envoya son aide, avec son équipage et ses canots, à Prince-Arthur's Landing, en le chargeant d'y engager des hommes et de "s'en aller dans l'intérieur immédiatement," le Dr Bell retournant à Collingwood pour se procurer des provisions, etc. Le Dr Bell dit qu'ensuite, "outre l'examen de la ligne du chemin de fer de Fort-William à Selkirk, il fut fait une exploration soigneuse de la rivière Wabigoon et d'une partie de celle de l'Aigle, du lac Wabigoon et de la chaîne des lacs qui le relient à ceux de l'Aigle et Vermillon, de la chaîne de lacs partant de ce dernier par voie du lac Bell et allant à la baie du Poisson-Blanc, y compris les rives de cette baie; du lac Plat et des portions du lac des Bois qui n'avaient pas encore été examinées. Il a été fait une bonne collection des roches de la région du lac des Bois."

Le travail ci-dessus dura depuis le 19 septembre jusque dans la première semaine de novembre, et le Dr Bell arriva à Winnipeg le 7 de ce mois. Il resta dans le Manitoba jusqu'au 28, occupé à "recueillir des informations sur la pierre à bâtir, la chaux, la brique, les argiles, le sable, le savon minéral, le sel, l'approvisionnement d'eau, etc."

Un compte-rendu détaillé de ses travaux sera préparé comme d'habitude pour être publié dans le rapport de la Commission.

Cette exploration a coûté $2,734.18, et elle a duré du 18 juin au 3 décembre.

Comme il avait été jugé préférable que M. Cochrane passât l'hiver dans le pays, des arrangements furent pris à cet effet vers la fin de la saison de 1880, et la compagnie de la Baie d'Hudson eut la complaisance de lui donner un logement confortable à son poste du lac Caribou. Il passa la plus grande partie de l'hiver à préparer les cartes de ses explorations de l'été précédent, ainsi qu'à recueillir et collectionner les autres renseignements qu'il put se procurer au sujet de cette région.

Comme la débâcle ne se fit que très tard sur le lac Caribou, il dut perdre beaucoup de temps au printemps, et ce ne fut que le 12 de juillet qu'il put reprendre les explorations. Après s'être soigneusement informé auprès des sauvages et avoir aussi obtenu beaucoup de renseignements des employés de la compagnie de la Baie d'Hudson, il fut décidé qu'il explorerait cette partie du pays située entre le poste du Brochet, sur le lac Caribou, et le fort Chippeweyan, sur le lac Athabaskaw, et de revenir à Winnipeg par les rivières Churchill et Athabaskaw, et par les nombreux lacs que traversent ces rivières, jusqu'au portage aux Grenouilles, et de là jusqu'au lac Winnipeg par le comptoir de Cumberland sur la Basse-Saskatchewan.

Il éprouva beaucoup de difficultés à trouver des interprètes, des guides et des hommes qui connussent les rivières et lacs de cette route, car elle n'est aujourd'hui que très rarement ou jamais suivie.

La distance entre les deux points extrêmes, par la route suivie, se trouva être de 625 milles, dont il a été fait un mesurage à la marche continu.

Sur cette route l'on rencontre le fait assez remarquable d'un lac qui forme plateau d'épanchement ou point de partage: c'est le lac connu des sauvages sous le nom du lac la Hache, mais qui est désigné sur toutes les cartes comme le lac Wallaston. Ce lac s'épanche par deux décharges de volume presque égal, dont l'un, sur le côté est, se jette dans la baie d'Hudson, et l'autre, sur le côté ouest, dans la rivière Mackenzie, en passant par le lac Athabaskaw.

Un mesurage à la marche d'environ 800 milles a été fait entre le fort Chippewéyan et le comptoir de Cumberland, par l'île à la Crosse et le portage aux Grenouilles. Le compte-rendu de cette exploration, qui embrassera le travail des deux campagnes, sera préparé pour être publié dans le rapport annuel de la Commission.

M. Cochrane retourna à Winnipeg le 20 novembre, d'où il partit le 28 et arriva à Ottawa le 3 décembre. Le coût de cette exploration a été de $1,226.94 pour les deux campagnes.

QUÉBEC.

M. Arthur Webster a continué les études et explorations au sud du Saint-Laurent dans la région qui borde les Etats du Vermont, du New-Hampshire et du Maine, afin de relier le travail des géologues américains dans ces Etats, ainsi que les limites des différentes formations telles qu'établies par eux, avec le nôtre. Il s'occupa aussi beaucoup de la question de l'étendue probable et de la situation des gisements aurifères dans cette région. La contrée est en très grande partie fortement boisée et peu habitée, et en conséquence, une étude géologique minutieuse et exacte est un travail très long et fort difficile. Le travail de M. Webster a duré du 5 mai au 6 novembre et coûté $1,051.87.

M. G. H. Vennor a quitté la Commission le 30 avril 1881. Durant les saisons d'opérations de 1877-1880, inclusivement, M. Vennor a été occupé à faire des explorations et études dans la région à phosphate des comtés d'Ottawa et de Grenville, et dans les comtés d'Argenteuil, Montcalm, Joliette et Berthier. Il n'a encore fourni aucun rapport détaillé ni aucune carte des travaux accomplis durant ces quatre années. Il a cependant promis de les donner, et la carte surtout serait d'un grand intérêt.

Le dernier compte-rendu fait par M. Vennor, comprenant son travail de 1875 et 1876, a été publié dans le rapport annuel de la Commission pour 1876-77.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Dans le Nouveau-Brunswick, des explorations et études ont été faites par M. Ells sur une grande étendue de pays dans les parties est et nord de la province, et il les a même poussées jusqu'à la rive sud de la péninsule de Gaspé, où il fit un relèvement de la côte depuis la Métapédiac jusqu'au Petit-Pabos, et des rivières Cascapédiac, Nouvelle, Bonaventure, Scanmenac et Petite-Cascapédiac, jusqu'à environ vingt milles de la mer.

Dans les comptes de Northumberland, Kent, Westmoreland et Albert, des examens géologiques et des études topographiques ont été faits pour constater les localités des affleurements des filons de houille qui existent dans ces comtés, et pour s'assurer de leur valeur commerciale probable, et en même temps relier les travaux faits dans le Nouveau-Brunswick à ceux déjà exécutés dane le comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse. Le travail sur le terrain a duré du 25 avril au 12 novembre et coûté $1,062 92.

Dans le comté d'York, sur le côté nord-est de la rivière Saint-Jean, M. Wallace Broad a étudié et examiné une étendue d'environ 7,000 milles carrés, qui embarrasse aussi une partie du comté de Carleton. Ce travail vous fournira les données nécessaires pour terminer la quatrième feuille de la carte géologique et topographique du sud du Nouveau-Brunswick. M. Broad a passé deux semaines dans le bureau des terres de la couronne, à Frédéricton, à copier les plans qui se rapportaient à ses propres travaux, ou qui pouvaient fournir de nouveaux renseignements pour la confection de la carte. Son travail de campagne, commencé le 25 avril, s'est terminé le 12 novembre et a coûté $626 44.

NOUVELLE-ECOSSE.

M. Hugh Fletcher a continué son travail dans le Cap-Breton et fait rapport comme suit :

" Au commencement de la saison, quelques jours furent consacrés à la constatation des limites de la formation carbonifère et des formations plus anciennes dans le voisinage de Whycocomagh et à la tête du lac Ainslie. Je m'occupai ensuite des prétendues régions pétrolifères autour de ce lac. Il n'y a pas encore été trouvé d'huile de pétrole, et l'argent dépensé paraît avoir été gaspillé. On suppose que les opérations ont été commencées parce que l'on avait trouvé quelques gouttes de pétrole

qui suintaient d'un grès et d'une argile schisteuse de couleur foncée et d'un caractère bitumineux sur la rive du lac.

"Les explorations furent d'abord poussées sur la rive occidentale du lac, où plusieurs machines à vapeur stationnaires et grues sont maintenant à rouiller; ensuite, on fit des trous de sonde sur le côté est, ainsi qu'au pont de McRae, près de Baddeck.

"Les rapports à sensation qui ont été publiés dans les journaux du Cap-Breton et de Boston, concernant l'énorme rendement des puits de pétrole, n'avaient absolument aucun fondement.

"La très intéressante région des mines de houille de Mabou, Chimney-Corner et Broad-Cove fut ensuite examinée, ainsi que la contrée qui repose sur les assises carbonifères inférieures, de gypse et de calcaire, les gneiss et trapps du cap Mabou, et les trapps et diorites du val de Broad-Cove (Strathlorne), qui paraissent être les mêmes que ceux de Margaree sud-ouest et de Chéticamp et appartenir à la base du système carbonifère. Les assises houillères occupent de petits bassins sur le littoral de la mer. En beaucoup d'endroits les filons de houille sont en juxtaposition avec de gros lits de gypse, et toutes les assises renferment des cristaux et veines de sélénite. Les argiles schisteuses fossilifères noires abondent dans les environs de Mabou et de Broad-Cove. L'on a extrait un peu de houille à Mabou, et il a été dépensé beaucoup d'argent pour mettre les mines de Chimney-Corner et de Broad-Cove en état d'exploitation.

"Cette dernière est de beaucoup la plus importante, mais l'absence de ports convenables retarde les progrès des exploitations sur les rives nord du Cap-Breton. Il a été construit un quai dispendieux à Chimney-Corner et un brise-lames à l'embouchure de la rivière de Broad-Cove, mais tous deux sont aujourd'hui fort délapidés. On se propose d'enlever la barre qui existe à l'embouchure d'Isaac Pond, et des études ont été faites à ce sujet. L'eau est profonde à l'intérieur de cet étang, et un brise-lames élevé ici serait moins exposé, pense-t-on, à être détruit. La distance de cet endroit aux mines de Broad-Cove n'est que d'un mille et demi.

"Il a fallu faire des arpentages et levées de plans de tous les chemins, ruisseaux et lacs du pays, la seule carte en existence étant la carte marine de la côte faite par l'amirauté sur une échelle de quatre milles trois quarts au pouce. Il n'y a pas même de cartes des terres de la couronne pour les établissements du nord du Cap-Breton, et au-delà de ceux-ci ce n'est plus qu'une *terra incognita*, dans laquelle, cependant, on prétend qu'il existe de riches veines aurifères et argentifères.

"On peut dire que la grande terre inconnue est au nord d'une ligne tirée du havre de Margaree à la rivière Sainte-Anne du Nord; mais en deçà nous trouvons les florissants établissements de Chéticamp, de la Baie de Plaisance, de la Baie de Saint-Laurent, de la Baie d'Aspey, de Mills' Harbour et d'Ingonish. Une grande partie de l'intérieur est occupée par d'immenses déserts dans lesquels errent des troupeaux de caribous. Dans un petit désert situé à peu de distance du Grand Val de Margaree, on a compté un jour, vers la fin d'octobre, jusqu'à 150 caribous. L'orignal, autrefois nombreux aussi, est maintenant rare. Le long des rives de cette région septentrionale, et courant dans les baies et les vallons, il y a une étroite lisière de terrain carbonifère à travers laquelle les roches gneissiques et felsitiques plus anciennes viennent aboutir à la rive en formant des caps et des promontoires.

"Les établissements sont tous sur la lisière carbonifère. A l'intérieur il y a des roches précambriennes semblables à celles décrites dans mes comptes-rendus antérieurs, comme formant des collines autour du lac Bras-d'Or et ailleurs dans le Cap-Breton. C'est à celles-ci qu'appartiennent les roches aurifères de la rivière du Milieu, qui ont probablement produit l'or que M. Campbell dit avoir été trouvé dans la rivière de Chéticamp et d'autres du voisinage.

"Il existe de la galène en beaucoup d'endroits dans le calcaire carbonifère, et on l'a exploitée à Margaree sud-ouest et à la Baie de Plaisance. On trouve du cuivre parmi les trapps de Chéticamp et dans une diorite au Cap Rouge, de même que dans les rochers de la baie de Sainte-Anne et de la rivière du Nord, où l'on a exploité une petite veine qui contenait de la galène, de la blende de zinc et du cuivre. La mine de cuivre de Coxheath a été vendue à une compagnie américaine et donne aujourd'hui une grande quantité de minerai de très bonne apparence.

" En octobre et novembre, j'ai passé quelque temps à examiner de nouveau la contrée autour de la tête du Loch-Lomond, où l'honorable E. T. Moseley, de Sydney, fait actuellement une exploitation très active de quelques gisements de minerai de manganèse très importants. Il en a déjà été extrait une grande quantité, et la mine promet d'acquérir une grande valeur, car certaine partie du minerai est évaluée à $100 la tonne.

" La partie nord de l'île du Cap-Breton mérite d'être plus soigneusement explorée qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Les difficultés d'une pareille exploration ont été fort exagérées. Il y a fort peu de rivières et de ruisseaux que l'on ne pourrait pas remonter en marchant dans l'eau, lorsque les eaux sont basses en été. Dans les parties inférieures de leurs cours, ils creusent profondément les roches, mais la nécessité de les arpenter d'abord, afin de faire la carte du pays, ne nous a pas laissé le temps d'en examiner soigneusement la géologie. Il a été impossible de terminer ce mesurage l'été dernier, partiellement à cause des pluies et d'une chute de neige qui eut lieu très à bonne heure (le 5 octobre), laquelle, bien qu'elle disparut des terres basse, resta sur les hauteurs et rendit l'eau des gros cours d'eau trop froide pour pouvoir y passer à pied. Il reste quelques ruisseaux à parcourir dans le comté de Victoria, entre Ingonish et Sainte-Anne, et à faire le relèvement de la rivière Baddeck."

Le 5 novembre, M. W. Fletcher, B. A., qui faisait partie de l'expédition comme aide, se noya malheureusement en traversant la rivière Margaree nord-est.

Le printemps dernier, il fut fait un arrangement avec l'honorable S. H. Holmes, procureur général et premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, en vertu duquel le gouvernement provincial consentit à partager également avec la Commission géologique les frais d'un relèvement topographique complet des terrains aurifères de la Nouvelle-Ecosse. En conformité de cet arrangement, ce travail fut commencé en juin dernier sous la direction de M. Wm. Bell Dawson.

Les travaux faits durant l'été couvrent un district qui s'étend du port d'Halifax au lac Porter. Il embrasse une étendue d'environ 200 milles carrés et comprend les terrains aurifères de Lawrencetown, Montagu et Waverley, ainsi que la contrée intermédiaire. La levée des plans a été faite au moyen d'instruments, et surtout avec le théodolite et le télescope micromètre, et comprend tous les détails topographiques de quelque importance, ainsi que la position des " filons," puits et exploitations. Les renseignements obtenus sont suffisants pour permettre de faire des plans de ces terrains aurifères sur une grande échelle, en sus de la carte géologique et topographique générale qui sera publiée sur l'échelle qui sera jugée la plus convenable. Il n'existe actuellement aucune carte sur laquelle on puisse indiquer la position des filons ou constater leur allure probable avec la moindre exactitude, et l'on croit en conséquence que cette levée topographique, si elle est poursuivie, sera d'une très grande importance pour l'industrie minière de la Nouvelle-Ecosse, car elle fournira une base aux exploitations que les mineurs ne pouvaient obtenir jusqu'ici.

Le coût de ce travail a été de $1,500 jusqu'au 31 décembre.

La conduite libérale et éclairée du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, en coopérant avec la Commission géologique aux conditions ci-dessus énoncées, peut être recommandée à la favorable considération des autres gouvernements provinciaux qui voudraient hâter les explorations géologiques dans leurs propres territoires, et acquérir plus promptement une connaissance plus exacte de l'étendue et de la valeur de leurs ressources minérales, et l'aide que de bonnes cartes leur offriraient pour travailler à leur exploitation.

PALÉONTOLOGIE ET HISTOIRE NATURELLE.

Jusqu'au 1er mai la plus grande partie du temps du paléontologiste et de MM. Foord et Weston a été consacré à la surveillance de l'emballage, non-seulement des immenses collections de fossiles qui se trouvaient dans le muséum et les salles de dépôt, mais aussi du mobilier et effets de bureau pour leur transport à Ottawa. Avant de partir de Montréal, la remarquable série de poissons fossiles recueillis par M. A. H. Foord, en 1880, dans les roches dévoniennes de la baie d'Escuminac, P.Q., fut soigneusement étudiée, et il fut publié une description préliminaire de chacune

des espèces dans le *Canadian Naturalist and Geologist.* Une description plus concise des mêmes spécimens a aussi été publiée dans le numéro de juin de l'*American Journal of Science*, et elle a été reproduite littéralement dans le numéro d'août des *Annals and Magazine of Natural History*, de Londres, Angleterre. L'on est en voie de préparer une diagnose plus complète des espèces mentionnées dans ces journaux, accompagnée d'illustrations, pour être publiée dans un prochain rapport. Depuis leur transport à Ottawa, la plupart des fossiles destinés à être exposés dans les vitrines ont été choisis, classifiés et mis en ordre dans le nouveau musée. La nomenclature de chacune des espèces exposées jusqu'ici a été vérifiée et revisée. Les fossiles recueillis dernièrement et qui ont besoin d'être étudiés et examinés, ont été déballés et disposés dans des cabinets, dans la chambre du paléontologiste. Les fossiles provenant des dépôts cambro-siluriens de la vallée de la rivière Rouge, dans le Manitoba, dont le Dr R. Bell a fait la collection en 1880, ont été critiquement examinés et reconnus, et il en a été publié une liste comme annexe au dernier rapport du Dr Bell.

Dans le cours de l'été dernier, M. R. W. Ells a découvert une nouvelle localité dans laquelle il a trouvé des poissons fossiles dans les calcaires dévoniens à Campbellton, N.-B. Ces dépôts ont depuis été systématiquement explorés par M. Foord. Une description provisoire de la faune, telle que représentée par la collection faite par M. Foord dans ces roches, qui comprend plus de 200 spécimens, a été publiée dans le *Canadian Naturalist and Geologist* préalablement à sa publication, avec illustrations, dans les comptes-rendus de la commission.

M. Foord a aussi fait de grandes collections de poissons et de plantes fossiles dans la baie d'Escuminac, P.Q., de coquilles et de coraux dans les roches siluriennes de la rivière Nouvelle, P.Q., et du Cap Bon-Ami, N.-B., de débris de poissons dans les mines de houille de Mabou, Cap-Breton, ainsi que d'épines dorsales de poissons dans les grès de la baie de Gaspé.

Nous avons dernièrement reçu du professeur John Macoun une petite mais intéressante collection de débris de reptiles et de poissons, provenant des dépôts tertiaires du Manitoba; et MM. W. R. Billings, F. R. Latchford, H. M. Ami et J. W. H. Watts, ont aussi présenté au musée quelques fossiles rares, provenant des formations de Trenton et d'Utica, dans le voisinage immédiat d'Ottawa, qui n'étaient pas encore représentés dans notre collection.

Le nombre de spécimens de fossiles ajoutés à la collection dans le cours de l'année dernière, est de 1,100 à 1,200. La moitié à peu près ont été reconnus ou ont fait le sujet de rapports, et le reste a été soumis à un examen préliminaire et à une courte étude.

LABORATOIRE.

Par suite de la translation de la commission à Ottawa, et pendant l'installation du nouveau laboratoire, le travail dans cette branche a nécessairement été suspendu pour un certain temps ; et malheureusement, après que l'emménagement eût été terminé, vers la fin d'août, il a encore été considérablement retardé et interrompu par suite de la difficulté éprouvée à obtenir constamment la quantité de gaz nécessaire, et l'on craint que cet inconvénient ne continue tant que le laboratoire ne sera pas approvisionné par une conduite spéciale partant de l'usine à gaz, ce qui entraînerait des frais considérables.

Il a cependant été fait quelques analyses d'une importance technique, ainsi que plusieurs examens de minéraux intéressants. Il a aussi été consacré beaucoup de temps, soit personnellement, soit par correspondance, à donner des informations au sujet de minéraux soumis à la commission.

BIBLIOTHÈQUE.

Par suite de l'emballage et de la translation de la bibliothèque, et aussi à cause de la maladie et de la retraite du bibliothécaire, il est impossible de donner une liste exacte du nombre des publications distribuées ou des volumes reçus. Parmi ces derniers, cependant, nous pouvons mentionner une série presque complète des procès-verbaux et comptes-rendus de la Société Géographique Royale de Londres, un grand

nombre de publications, de cartes et de rapports de la Commission Géologique du Royaume-Uni, et onze volumes in-4° des Transactions Philosophiques de la Société Royale de Londres. Nous avons aussi reçu un grand nombre de publications en échange des comptes-rendus de la Commission, dont la distribution n'a pas été moindre que dans les années précédentes.

En septembre dernier, M. A. B. Perry, gradué du collège militaire de Kingston, a été provisoirement employé pendant trois mois comme bibliothécaire, et durant ce temps il a classé, étiqueté et numéroté presque tous les livres de la bibliothèque et fait beaucoup de progrès dans la préparation du catalogue.

La translation de la Commission à Ottawa a nécessité l'achat des livres qui, bien qu'appartenant à feu sir W. E. Logan, avaient toujours formé partie de la bibliothèque. La plupart de ces publications étaient périodiques et sir W. E. Logan avait souscrit aux premiers volumes, mais depuis quelques années les souscriptions étaient payées par la Commission, ce qui fait qu'une partie de la série appartenait à la Commission et l'autre partie à la succession Logan. Dans ces circonstances, et vu la difficulté de remplacer ces volumes, il a été jugé à propos de les acheter de l'administrateur de la succession.

Le nombre total des volumes ainsi achetés s'élève à 715, outre 41 cartes en portefeuilles.

Les instruments d'arpentage, de mathématique et d'optique, employés par la Commission, mais qui appartenaient aussi à la succession Logan, ont également été achetés. La somme à payer pour ces effets, est de $1,500 pour les livres, et de $3,000 pour les instruments. Ces livres et instruments ont été loin d'être évalués à ce qu'ils avaient coûté à sir W. E. Logan. Comme ils avaient été achetés dans l'intérêt du service public, et qu'ils y avaient toujours été employés, l'indemnité payée à la succession n'était que juste et équitable.

VISITEURS.

Comme il se fait encore des travaux dans l'intérieur du musée, son ouverture au public n'a pas encore été annoncée. Néanmoins, 296 personnes sont venues le visiter dans le cours du mois de décembre. Ce nombre de visiteurs dépasse de beaucoup celui d'aucune période correspondante, et cela nous fait présager que, lorsqu'il sera définitivement mis en ordre et formellement ouvert, l'établissement deviendra une institution très populaire.

PARTIE III

POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

PARTIE III.

BUREAU DU COMMISSAIRE,
POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST,
1er février 1882.

Au Très honorable
Ministre de l'intérieur,
Ottawa,

MONSIEUR,—En vous soumettant mon rapport annuel, je dois d'abord attirer votre attention sur la reddition du Bœuf-Assis et des Sioux réfugiés au Canada.

Je crois qu'il y a lieu de se féliciter que le gouvernement fédéral ait pu effectuer paisiblement la reddition d'une nation sauvage puissante et belliqueuese dont la présence en notre pays a été nécessairement une source d'anxiété constante. Relativement à cette reddition, j'espère que le gouvernement a toutes les raisons d'être satisfait de la manière dont sa politique a été mise à exécution par l'effectif que j'ai sous mes ordres.

On se rappelle qu'en 1877, peu de temps après la bataille de Custer, le Bœuf-Assis et ses partisans, au nombre de 150 loges, traversèrent la frontière et vinrent chercher un refuge dans les possessions britanniques. La nouvelle que le Bœuf-Assis était arrivé sain et sauf au Canada se répandit avec une rapidité prodigieuse parmi les autres tribus de Sioux qui jusqu'alors étaient restées aux Etats-Unis. Cette nouvelle eût bientôt pour effet d'inspirer au reste des sauvages hostiles qui avaient pris part au combat de Custer, le désir de venir s'établir dans notre pays, et leur nombre fut augmenté par des bandes nombreuses de sauvages des même tribus qui avaient été préalablement fixés sur les réserves américaines. En d'autres termes un véritable exode eut lieu, et en très peu de temps le Canada devint la patrie de tout Sioux qui se considérait comme hostile au gouvernement américain. En tout, ils formaient 700 loges; ces loges étant encombrées, l'on peut sans crainte calculer qu'il y avait huit âmes dans chaque loge. Ainsi nous avons tout à coup vu notre population indienne s'augmenter d'une façon très regrettable de cinq mille six cents âmes. A part le Bœuf-Assis, nous avions des chefs célèbres, tels que, l'Aigle-Caille, le Chemin-Large, la Tête-d'Ours, l'Oiseau-qui-Vole, le Chien-de-Fer, le Petit-Couteau, et un grand nombre d'autres.

A cette époque, le souvenir de la guerre que ces sauvages avaient faite aux Etats-Unis, était encore frais à la mémoire de chacun, et l'on n'avait pas oublié non plus les massacres et les déprédations commis par eux contre les colons américains. La presse était remplie de relations émouvantes sur les faits et gestes des sauvages, dont la présence répandait tant de consternation parmi les colons et ceux qui avaient l'intention d'émigrer. On ne se lassait pas de citer leur puissance et leurs dispositions belliqueuses. Le souvenir des massacres du Minnesota était publiquement ravivé et de nombreux corps de troupes des Etats-Unis étaient dépêchés et échelonnés le long de la frontière de l'ouest. Il n'est donc pas étonnant que l'arrivée des Sioux au Canada ait produit un malaise général.

Non-seulement elle avait eu pour effet d'éveiller les craintes des colons établis et de ceux qui avaient l'intention de se fixer ici, mais nos sauvages et nos métis avaient vu avec un mécontentement assez naturel la présence parmi eux d'une nation aussi puissante et aussi barbare. De tous côtés l'on nous affirmait que nous n'aurions rien moins qu'une guerre indienne sur les bras. Pour rendre la situation encore plus précaire, des complications internationales d'un caractère sérieux menaçaient de surgir. La presse, tant américaine que canadienne, ne cessait d'affirmer la possibilité de la réalisation de ces craintes.

La presse du Manitoba allait jusqu'à insister pour qu'un régiment de cavalerie fût envoyé au Nord-Ouest pour prêter main-forte à la police à cheval, afin de prévenir les complications internationales et l'interruption du commerce.

D'après ce qui précède on verra dans quelle position la police à cheval s'est trouvée. Depuis 1877 jusqu'à l'année dernière, nous avons eu la surveillance et le

contrôle des Sioux. Pour donner même une faible idée de l'état d'anxiété dans lequel nous avons été tenus, et de la surveillance continuelle qu'il nous a fallu exercer pendant ces années, sans parler de la dureté du service que nous avons eu à faire, il me faudrait plus de temps que je n'en ai à ma disposition, et rendre mon rapport trop volumineux. Chaque mouvement des Sioux était noté avec soin et rapporté. La rigueur des hivers du Nord-Ouest n'a jamais empêché en rien la police à cheval d'exécuter tous les devoirs considérés comme nécessaires.

Déjà depuis longtemps plusieurs rapports officiels et semi-officiels sont venus de diverses sources sur ce qui était considéré comme l'importante question des Sioux.

A une certaine époque, bon nombre de gens étaient d'opinion que le Bœuf-Assis et sa bande de partisans dévoués ne voudraient jamais consentir à se rendre aux Américains, et l'on était sous l'impression que ces colons peu recommandables s'étaient fixés d'une façon permanente dans nos territoires. Vous savez que, depuis la réception du message et des instructions contenus dans votre dépêche du 28 octobre 1880, j'ai été d'opinion que l'on pourrait avec le temps amener la reddition des Sioux. Dans mon rapport de l'année dernière, j'écrivais : "J'espère qu'avant longtemps le Bœuf-Assis et ses partisans se seront rendus aux autorités américaines." Le temps a prouvé l'exactitude de mes prévisions. Depuis que j'ai écrit le rapport d'où j'ai tiré l'extrait ci-dessus, je vous ai régulièrement fait connaître les négociations qui ont eu lieu avec les Sioux, ainsi que les difficultés que nous avons eues à surmonter, la prudence et la délicatesse avec laquelle nous avons dû agir même dans les détails les plus insignifiants en apparence, pour amener leur reddition. En conséquence, vous êtes au fait des nombreuses complications qui ont surgi, et qui ont eu pour effet de retarder considérablement la reddition tant désirée, et qui a été enfin effectuée, je suis heureux de le dire. Vous connaissez aussi les influences pernicieuses qui ont été exercées par les traitants et autres dans l'espoir d'engager les Sioux à rester au Canada.

Je vous ai déjà informé de la visite du Bœuf-Assis à Qu'Appelle. A son retour à la Montagne des Bois, il a essayé en vain de trouver un prétexte pour rester sur le sol canadien avec ses partisans. Enfin, voyant qu'on ne lui accorderait rien de plus que le droit de refuge, ce chef, autrefois si puissant, a quitté notre poste de la Montagne des Bois pour aller se rendre aux autorités américaines, à Fort-Buford, E.-U.

Presque aussitôt après le départ du Bœuf-Assis de la Montagne des Bois, je suis arrivé à cet endroit. A mon arrivée, je donnai à l'inspecteur Macdonell l'ordre de se rendre au fort Buford, pour y notifier les autorités américaines et vous télégraphier la nouvelle de la reddition de Bœuf-Assis. Comme je l'ai déjà dit dans un rapport précédent, cet officier a exécuté mes ordres d'une façon très satisfaisante.

La reddition finale fut effectuée au fort Buford, E.U., le 21 juillet dernier, en présence de l'inspecteur Macdonell.

Avant que de terminer mes remarques sur cette question, je ne puis m'abstenir d'enregistrer ici ma haute appréciation des services rendus par le surintendant Crozier, qui commandait à la Montagne des Bois durant l'hiver dernier. Je désire aussi attirer la bienveillante attention du gouvernement sur les services loyaux et éminents rendus par M. Légaré, traitant, qui en toute circonstance s'est servi de son influence personnelle auprès des Sioux de façon à mener à bonne fin la politique du gouvernement. Sa conduite honorable et désintéressée est très remarquable, surtout si on la compare à celle de certains autres traitants et particuliers. Lors de la reddition finale des Sioux, M. Légaré a dû faire de fortes dépenses à même ses propres fonds, à en juger par la quantité de nourriture et autres marchandises qu'il a fournies.

Voyage de Son Excellence le gouverneur général à travers les Territoires du Nord-Ouest.

Par une lettre de F. White, écr., contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest, j'ai été informé que Son Excellence le gouverneur général avait décidé de visiter le Nord-Ouest. J'ai aussi appris qu'une escorte de la police du Nord-Ouest serait requise pour accompagner Son Excellence, et qu'il faudrait en outre un certain nombre d'hommes pour agir comme conducteurs des voitures, etc.

J'écrivis immédiatement au contrôleur à ce sujet, lui indiquant les divers détails

dont il fallait s'occuper à l'instant même. Des lettres semblables furent adressées aux surintendants Herchmer et Crozier. Les officiers commandant à Battleford et à Fort-MacLeod reçurent des instructions relatives à l'approvisionnement du fourrage, etc., et aux divers endroits où ces approvisionnements devaient être faits.

L'escorte et les hommes nécessaires pour le service ont été fournis par le quartier général. Leur équipement a été fait aussi complet que possible, et les approvisionnements nécessaires choisis avec soin.

Le 14 juillet, l'escorte sous le commandement du sergent-major Lake quitta Fort-Walsh pour Qu'Appelle. Il avait été entendu que le surintendant Herchmer les rencontrerait à ce dernier endroit.

Effectif de l'escorte de Son Excellence le gouverneur général.

Fort-Walsh, 14 juillet 1881.

—	Serg. d'état-maj.	Sergents.	Caporaux.	Constables.	Total.	Chevaux.	Wagons.	Remarques.
Escorte	1	*	3	15	19	31	3	*Un sergent devant faire partie de l'escorte était déjà parti pour Qu'Appelle *viâ* la Montagne des Bois.
Attachés	2	....	....	1	3	....	....	En qualité d'artificiers et de conducteurs.
Total	3	....	3	16	22	31	3	

La distance entre Fort-Walsh et Fort-Ellice, où l'escorte avait ordre de rencontrer Son Excellence, est d'environ 443 milles. Cela étant, j'ai dépêché l'escorte de bonne heure afin de donner aux chevaux le temps de se refaire après leur long voyage avant que de se remettre en route avec Son Excellence.

Aussitôt que possible après l'arrivée de la remonte à Fort-Walsh, j'ai envoyé un relai à Battleford pour y être prêt à fournir de nouveaux chevaux à cet endroit. Ce relai a été augmenté des chevaux disponibles à Battleford. On calculait que les chevaux fournis à l'escorte et les remontes achetées à Winnipeg, seraient suffisants pour transporter Son Excellence et sa suite à Battleford; et ces prévisions se sont réalisées.

J'aurais dû vous dire que je me suis aussi mis en communication avec le contrôleur relativement aux moyens de transport dont je pouvais disposer, et de cette manière nous avons pu arriver à une conclusion satisfaisante sur la quantité additionnelle nécessaire.

En réponse à une lettre adressée par moi au surintendant Crozier, j'ai appris que les fournisseurs du fort MacLeod n'avait pas livré, conformément aux stipulations de leurs contrats, la quantité d'avoine voulue; en outre que la quantité d'avoine que l'on pouvait obtenir d'autre source était très limitée. En conséquence j'ai décidé de transporter l'avoine de Fort-Walsh à Fort MacLeod et de là à Fort-Calgary, et aussi d'en expédier une certaine quantité le long de la route que l'on supposait devoir être suivie par Son Excellence et sa suite. J'ai éprouvé beaucoup de difficulté à faire transporter ces produits.

Ayant décidé de fournir un second relai de chevaux à Fort-Calgary et ayant reçu de vous instruction de rencontrer Son Excellence à cet endroit ou dans les environs, j'ai considéré qu'il était opportun que ce relai m'accompagnât à partir de

Fort-Walsh, le nombre des chevaux devant être augmenté autant que possible à Fort-MacLeod.

Le 15 août, accompagné de mon adjudant, le surintendant Cotton, j'ai quitté Fort-Walsh avec un detachement peu nombreux de sous-officiers et de constables, emmenant vingt-six chevaux à Fort-Macleod, où nous sommes arrivés le 19. A mon arrivée à cet endroit j'ai appris que le surintendant Crozier avait envoyé, conformément à l'ordre qu'il avait reçu à cet effet, 3,600 livres d'avoine à Fort-Calgary. Avec beaucoup de difficulté j'ai réussi à trouver moyen d'expédier un approvisionnement additionnel à cet endroit. J'ai aussi envoyé deux constables en soin de quelques voitures chargées d'avoine qui devaient rencontrer Son Excellence et son escorte au Passage de la rivière du Daim.

Le 22 août le surintendant Cotton et moi nous sommes partis de Fort-Macleod pour le fort Calgary, accompagnés d'un relai de chevaux. Tandis que nous étions campés pour la nuit, (le 22 août) un courrier de Fort-Macleod m'a rejoint et m'a transmis la nouvelle que Son Excellence était attendu à Calgary le 7 septembre. Nous sommes arrivés à Calgary le 24 août.

Pendant mon séjour à Fort-Macleod, M. Norman Macleod, l'agent des sauvages à cet endroit, m'a informé qu'il avait reçu du sous-commissaire des sauvages, instructions de prendre toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires pour offrir à Son Excellence l'occasion de visiter Morleyville. Comme il était impossible à M. Macleod de quitter le fort Macleod, il m'a prié de prendre l'affaire en mains. En conséquence, j'ai quitté le fort Calgary le 25 août, pour Morleyville, où je suis arrivé le 26. Malheureusement, on apprit plus tard que le temps avait manqué à Son Excellence pour faire à Morleyville la visite projetée.

Le rév. M. MacDougall et son frère, M. David MacDougall, nous ont aidé puissamment à faire les préparatifs nécessaires.

Nous sommes revenus à Calgary le 27 août, et le 1er septembre j'ai reçu un courrier contenant une lettre qui m'informait que le programme du voyage de Son Excellence avait été changé. Le projet de retourner à Winnipeg en descendant la rivière à l'Arc en bateau, et en traversant ensuite la prairie en voiture devait être abandonné. Son Excellence et sa suite devait se rendre du fort Calgary au fort Macleod, et de là à Winnipeg en passant par le fort Shaw et Helena, Montana, E.-U.

Vu ce changement, j'ai écrit, le 3 septembre, à l'officier commandant au fort Walsh, pour lui donner l'ordre d'envoyer 17 sous-officiers et gendarmes au fort Macleod, afin de faire une réception convenable à Son Excellence à cet endroit. Le 6 septembre, j'ai choisi et établi le camp pour Son Excellence et l'escorte.

Quelques jours après je reçus la lettre du surintendant Herchmer m'informant de l'arrivée du gouverneur général au Passage des Pieds-Noirs. Le sauvage qui m'apporta la lettre avait retardé en chemin et en conséquence il faisait presque noir lorsqu'il est arrivé au fort Calgary. Cependant je résolus de me rendre immédiatement au Passage de la rivière de l'Arc avec une provision d'avoine et un relai de chevaux afin d'être prêt à traverser le lendemain matin. Au point du jour, le 11 septembre, nous avons traversé et nous nous sommes mis en marche dans la direction au Passage des Pieds-Noirs. A environ 28 milles de Calgary nous avons trouvé le camp de Son Excellence et de sa suite. Nous n'oublierons pas de sitôt la chaleureuse réception dont nous avons été l'objet de la part de Son Excellence. Le relai de chevaux et la provision d'avoine que nous avions apportée sont arrivés à point.

Nous restâmes au camp jusqu'au lendemain matin, et nous partîmes pour Calgary où nous arrivâmes à 1 heure p.m. L'escorte et les bagages traversèrent heureusement le gué de la rivière de l'Arc, sous la direction du surintendant Cotton, à un endroit qui avait été choisi préalablement avec beaucoup de soin par cet officier et moi-même.

Le camp fut établi sur l'emplacement que j'avais préalablement choisi, et Son Excellence a daigné exprimer son approbation du choix de l'endroit.

Pendant le séjour du gouverneur général à Calgary il a visité la résidence de chacun des colons de la localité, s'intéressant beaucoup à leur bien-être et à leur succès, et se renseignant avec soin sur tout ce qui concerne les ressources naturelles de cette partie du pays.

Désirant me trouver à Fort-Macleod pour y prendre les mesures nécessaires pour la réception et le séjour de Son Excellence, je partis de Calgary le 14 septembre, accompagné de mon adjudant. Nous sommes arrivés à Fort-McLeod, le jour suivant et je me suis empressé aussitôt de prendre les mesures qui me paraissaient opportunes.

Son Excellence partit de Calgary le 15 septembre pour Fort-McLeod et chemin faisant, visita la ferme du département des sauvages au ruisseau du Poisson. Le gouverneur arriva à Fort-McLeod le 17 au matin et fut rencontré à quelques milles de cet endroit par le surintendant Cotton et par moi. A son arrivée, un salut de dix-neuf coups de canon fut tiré par notre demi-batterie de campagne.

Les autres détails concernant la réception du cortège vice-royal et de son séjour à cet endroit sont mentionnés dans le rapport du surintendant Herchmer.

Après avoir consulté le lieutenant-colonel DeWinton, de l'artillerie royale, je résolus de partir de Fort-Macleod le 20 septembre et de me rendre avec la plus grande diligence à Fort-Shaw, Montana, E.-U., afin de notifier les autorités américaines de la visite projetée de Son Excellence. C'est ce que j'ai fait. Je suis arrivé à Fort-Shaw le 22 (la distance est à 200 milles de Fort-Macleod). En arrivant à ce fort j'ai été cordialement reçu par l'officier commandant les troupes, le colonel Kent, du 3me régiment d'infanterie des Etats-Unis. J'ai informé cet officier de la route de Son Excellence. Les renseignements que je leur ai communiqués ont été reçus avec beaucoup de plaisir par le colonel Kent et les officiers sous ses ordres.

Le jour suivant, accompagné du colonel Kent, j'ai quitté Fort-Shaw afin de rencontrer Son Excellence et sa suite. Nous les rejoignîmes le 25 septembre à l'agence des Pieds-Noirs, Montana. Après avoir présenté le colonel Kent à Son Excellence, je suis retourné à Fort-Macleod.

Chemin faisant, entre Fort-Macleod et Fort-Shaw, Son Excellence a visité la police et les fermes des sauvages.

Je puis ajouter qu'à Fort-Macleod j'ai décidé de relever le surintendant Herchmer du commandement de l'escorte, afin qu'il pût retourner à Battleford avant l'arrivée de l'hiver. Le commandement fut confié au surintendant Crozier, dans le rapport duquel on trouvera un compte-rendu de la visite de Son Excellence à Fort-Shaw.

Pendant mon séjour à Fort-Macleod, j'ai eu l'honneur de recevoir la lettre suivante du lieutenant-colonel DeWinton, A.R., écrite à la demande de Son Excellence le gouverneur général.

Fort-Macleod, 18 septembre 1881.

Monsieur,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le gouverneur général de vous prier d'exprimer au surintendant Herchmer, son entière satisfaction de la façon admirable dont cet officier a rempli ses devoirs pendant qu'il conduisait le détachement de police à cheval qui a escorté Son Excellence de Winnipeg à Fort-Macleod. Je dois en outre vous prier de transmettre aux sous-officiers et aux gendarmes qui ont composé l'escorte, les remerciements de Son Excellence pour les services qu'ils ont rendus pendant la marche, et de leur exprimer le plaisir avec lequel il a remarqué la discipline et la bonne tenue du détachement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. DeWINTON, lieut.-col.

Secrétaire militaire.

Au commissaire chef Irvine,
Police à cheval du Nord-Ouest.

En terminant mon rapport sur le voyage de Son Excellence le gouverneur général, qu'il me soit permis de dire un mot des grands avantages que sa visite a procurés au pays.

L'intérêt que Son Excellence a témoigné à tout ce qui concerne la prospérité et le bien-être des colons a produit une profonde impression sur ces derniers. Il a profité de toute les occasions qui se sont offertes pour visiter leurs établissements et pour s'entretenir avec eux de leurs conditions et de leurs projets d'avenir. Il a recueilli de chacun d'eux des renseignements sur les ressources naturelles du pays. Je suis certain que les colons se rappelleront toujours avec un sentiment de gratitude et d'orgueil, l'intérêt que Son Excellence leur a témoigné personnellement.

Chez les sauvages aussi, la visite de Son Excellence a produit beaucoup de bien. La présence parmi eux d'un représentant direct de Sa Majesté la reine, et le soin avec lequel il s'est informé de leurs besoins, ont eu pour effet d'impressionner fortement les sauvages et de les convaincre de la bienveillante affection de la "Grande-Mère" pour ses enfants les Peaux-Rouges.

Les divers présents que Son Excellence a distribués parmi les chefs ne seront jamais oubliés. On en parlera, ainsi que de sa visite, avec un sentiment de plaisir et de reconnaissance. Le souvenir des preuves nombreuses et touchantes de la bonté que Son Excellence a témoignée au corps de la police à cheval, sera conservé avec orgueil par les membres de ce corps. Je ne saurais vous exprimer toute la profonde reconnaissance que tous en ressentent. Les incidents du voyage de Son Excellence à travers les territoires du Nord-Ouest peuvent être suivis en parcourant les rapports de l'inspecteur Neale, et des surintendants Herchmer et Crozier, à l'annexe E.

Les tableaux suivants indiquent :

1. La distribution des officiers, sous-officiers et constables, d'après les derniers relevés.
2. La distribution des chevaux.
3. Relevé des hommes licenciés et enrôlés pendant l'année.

TABLEAU de l'effectif d'après les relevés les plus récents.

Division.	Noms des postes.	Officiers d'état-major.	Surintendants.	Inspecteurs.	Sergents d'état-major.	Sergents.	Caporaux.	Constables.	Total.	Effectif des divisions.	Remarques.
A	Fort-Walsh	......	1	1	......	3	1	22	28	.....	
B	do	......	......	......	......	......	......	13	13	41	Attachés à la division "A."
B	Qu'Appelle	......	1	1	3	4	1	37	47	......	Y compris le surint. Walsh.
B	Lac-Plat	......	......	......	......	1	......	3	4	......	
B	Rivière du Cygne	......	......	1	......	......	......	2	3	54	
C	Fort-Macleod	......	1	1	......	......	......	......	1	1	Inspecteur French.
				1	2	3	2	25	34	......	
C	Passage des Pieds-Noirs	......	......	1	......	1	1	12	15	......	Rivière à l'Arc.
C	Calgary	......	......	......	......	1	1	6	8	......	
C	Ferme Macleod	......	......	1	......	......	......	4	5	......	
C	Rés. des Gens-du-Sang	......	......	.....	......	......	1	1	2	64	
D	Battleford	1	1	1	1	2	5	32	43	......	
D	Saskatchewan	......	......	1	......	2	......	9	12	......	
D	Prince-Albert	......	......	......	......	1	......	1	2	57	
E	Fort-Walsh	......	......	1	......	2	2	29	34	......	
F	do	2	......	......	5	2	1	12	22	56	Attachés à la division "E."
F	Montagne des Bois	......	.....	1	2	1	1	15	20	20	
		3	4	11	13	23	16	223	293	293	

RÉCAPITULATION.

Officiers de l'état-major	3
Surintendants	4
*Inspecteurs	11
Sergents de l'état-major	13
Sergents	23
Caporaux	16
Constables	223
	293

*Non compris l'inspecteur Neale.

DISTRIBUTION des chevaux de l'effectif d'après les relevés les plus récents.

Division.	Nom du poste.	Chevaux.	Juments poulinières.	Poulains.	Manquant.	Total.	Remarques.
A	Fort-Walsh	47	....	....	....	47	*Poulains— 1 de cinq ans. 18 de quatre ans.
B	Qu'Appelle et avant-poste	46	....	....	....	46	14 de trois ans.
C	Fort-Macleod do	52	32	*84	†12	180	20 de deux ans. 12 de l'année.
D	Battleford do	84	....	2	....	86	19 non sevrés.
E	Fort-Walsh do	40	....	....	....	40	84
F	Montagne des Bois	29	....	....	....	29	
	Total	308	32	86	12	428	†Quelques-uns de ces chevaux ont été retrouvés depuis.

Nombre de chevaux de remonte reçus en 1881	135
Poulains mis au service do	5
Total	140
Morts rapportés au quartier général	58
Rejetés ou vendus ou transférés au département des sauvages	24
Total	82

TABLEAU indiquant le nombre d'hommes licenciés pendant l'année 1831 ainsi que le nombre d'hommes rengagés et de recrues engagées.

Pour quelle raison.	Nombre.	Remarques.
Expiration du temps du service	60	
Congé absolu spécial	9	
Invalides—impropres au service	15	
Déserteurs	16	
Chassés	3	
Morts	0	
Total des licenciés	103	
Hommes rengagés à l'expiration de leur temps	20	
Recrues	101	
Total des rengagés et des recrues	121	

EFFECTIF DU CORPS.

Dans mon rapport annuel de l'année dernière j'ai indiqué la nécessité urgente qu'il y avait d'augmenter de 200 hommes l'effectif du corps. Je dois maintenant réitérer cette recommandation et je vais tâcher de vous communiquer tous les faits nouveaux que je considère comme étant d'une importance suffisante pour justifier l'augmentation dont j'ai parlé. En premier lieu j'extrais ce qui suit de mon rapport de l'année dernière :

Extrait du rapport du commissaire pour 1880.

Effectif du corps.

" Je ne crois pas que l'effectif actuel du corps soit assez fort pour être en mesure de faire face à toutes les eventualités. J'ai déjà signalé ce fait à l'attention du gouvernement quand, en qualité de sous-commissaire, je fus chargé du commandement intérimaire. Je recommande que notre effectif soit augmenté de deux cents hommes.

" Depuis la disparition du bison, la situation des sauvages s'est considérablement modifiée.

" Tant qu'il avait le bison à sa disposition, le sauvage se pourvoyait à lui-même, était indépendant et satisfait. Aujourd'hui sa condition est bien différente, son seul moyen de subsistance n'existe plus, il compte sur les secours du gouvernement, et pour cela il reste aux alentours des postes de la police, des agences et autres établissements.

" Il est vrai qu'on trouve encore un très petit nombre de bisons au sud de la frontière internationale ; c'est pour cela qu'un grand nombre de sauvages ont passé une bonne partie du temps hors des territoires du Nord-Ouest.

" Cela ne peut continuer bien longtemps ; les sauvages qui font la chasse pour vivre s'efforcent seulement de prolonger une existence très misérable. Avant peu ils n'auront plus cette satisfaction, et ils reviendront en ce pays ; de la sorte, la population sauvage sera augmentée. Nonobstant l'aide qu'elle recevra du gouvernement, cette population sera affamée, et il faudra beaucoup de force et de précaution pour la tenir en respect.

" Une autre considération qui m'a convaincu de la nécessité qu'il y a d'augmenter notre corps de police, c'est que la civilisation fait en ce moment des progrès étonnants.

" Nous devons certainement nous féliciter des bonnes relations que nous avons eues jusqu'ici avec les sauvages ; elles seront, je l'espère, le prélude d'une paix perma-

nente. Cependant il ne faut pas oublier que les complications et les dangers de la question ne sont pas encore disparus.

" L'expérience de nos voisins ne peut manquer d'être un exemple pour nous sous ce rapport. Les soldats n'ont eu aucune difficultés avec les sauvages tant que les colons ne sont pas apparus sur la scène.

" Les colons, qui ne sont pas accoutumés aux manières et aux habitudes des sauvages, ne savent pas faire la part nécessaire des choses, et ne montrent ni le tact ni la patience qu'il faut pour traiter avec ces enfants des bois, patience et tact que sait exercer un corps organisé dont la force est tenue sous contrôle.

" Un exemple. L'été dernier, un colon établi à quelques verges de Fort-Walsh, ayant aperçu un sauvage qui s'appuyait sur la clôture de son jardin, alla vers lui et le frappa d'un coup de poing au visage. Cet assaut créa une telle excitation parmi les membres de la tribu que, quoiqu'une amende eût été infligée au colon, ils se rendirent en corps au jardin de ce dernier, et ils étaient en frais de le saccager quand survint la police. Sans elle, je crois que les conséquences auraient été beaucoup plus sérieuses, et on ne sait comment l'affaire se serait terminée."

Qu'il me soit permis de dire ici que mes prévisions de l'année dernière étaient justes. La situation des sauvages s'est déjà modifié considérablement. Le bison a virtuellement disparu et la civilisation a fait des progrès. Dans les conditions qui existaient préalablement, ce progrès a été avec raison considéré comme très rapide. Néanmoins, à l'heure qu'il est, ces conditions mêmes ont subi un changement si radical et si essentiel, à cause de la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, que l'on est forcé de considérer que les améliorations d'autrefois ne se sont effectuées que graduellement lorsqu'on les compare à celles qui sont en voie de s'accomplir. Lorsque les progrès de la civilisation s'effectuent graduellement, les sauvages s'habituent d'une façon presque imperceptible aux colons de race blanche. Ils finissent par comprendre leurs habitudes, et il en est de même des colons à l'égard des sauvages.

Cependant cet état de choses ne saurait continuer maintenant. On peut présumer sans crainte de se tromper que les colons vont affluer par milliers par une ligne de chemin de fer construite à travers une nouvelle contrée, possédant des sources de richesses d'une valeur indiscutable. Parmi ces milliers de colons il y aura une certaine proportion d'hommes turbulents, et pour assurer la mise à exécution des lois, il sera nécessaire d'avoir un effectif considérable de gendarmerie.

Les colons fixés près des réserves des sauvages doivent être protégés contre les déprédations de ces derniers. D'un autre côté, les sauvages doivent aussi être protégés contre toutes les manœuvres injustes ou frauduleuses dont il pourraient être victimes de la part des blancs sans aveu. Il est à présumer aussi que la valeur et l'étendue des biens du gouvernement qui seront placés sous la surveillance du corps de gendarmerie seront augmentées de beaucoup. Les intérêts des chemins de fer devront être aussi protégés.

On a pu constater que la partie est des territoires du Nord-Ouest est sous tous rapports propre à l'élevage du bétail ; l'élevage des animaux est devenu une industrie importante.

Le montant du capital placé dans ce genre d'entreprise est déjà considérable et continue d'augmenter.

Il faut aussi se rappeler que toute la nation des Pieds-Noirs est maintenant revenue sur le territoire canadien, et qu'elle ne peut maintenant être considérée comme une population nomade, mais bien comme étant fixée en permanence dans notre pays.

La nation des Pieds-Noirs se compose des Pieds-Noirs proprement dits, de la tribu des Gens du Sang et des Piégânes, dont le caractère sauvage et guerrier est bien connu. Ce sont trois tribus nombreuses et barbares, formant la nation indienne la plus puissante des territoires du Nord-Ouest. C'est principalement à l'endroit de ces tribus qu'il faut user de précaution et de délicatesse, si l'on veut les conduire.

Depuis qu'a été signé le traité n° 7, en 1877, les Pieds-Noirs, la tribu des Gens du Sang et les Piégânes, ne se sont jamais rassemblés au complet, même temporairement sur le territoire canadien. Il faut se rappeler qu'en 1877, il y avait dans le pays des

troupeaux nombreux de bisons. Les sauvages pouvaient alors subvenir à leurs propres besoins. De fait, ils étaient presques riches et contents de leur sort. Aussi, bien que barbares, ces tribus n'étaient cependant pas dangereuses. Maintenant les choses ont changé du tout au tout. Le caractère sauvage de ces tribus est seul resté ce qu'il était. Et comme ils dépendent du gouvernement pour leur subsistance, le joug de la dépendance pèse un peu lourdement sur eux. Il est vrai que l'on a adopté la méthode de fixer les sauvages sur les réserves et de leur enseigner l'agriculture. Des bandes peu nombreuses sont venues de temps à autres, se sont établies sur les réserves et ont adopté le nouveau genre de vie, mais la plupart sont nouvellement arrivées du sud de la frontière internationale, où elles se livraient à la chasse au bison.

Il ne faut pas oublier que ces sauvages ont mené une existence nomade et sans frein, qu'ils ont été accoutumés dès l'enfance à considérer le vol des chevaux et du bétail d'autrui comme un pillage légitime, et l'on ne se débarrasse pas facilement des habitudes auxquelles on s'est livré pendant toute sa vie. Il n'est pas naturel de supposer qu'ils se mettront immédiatement à une vie paisible et monotone, et qu'ils se livreront corps et âme à l'agriculture. Il est possible, probable même, que le mécontentement éclate et que l'esprit d'agitation se montre surtout chez les jeunes gens. Si les méfaits ne sont pas réprimés à temps, les résultats seront des razzias périodiques sur le bétail et les chevaux des colons. En peu de temps cela amènera des mesures de représailles, et quelque soulèvement sérieux en sera la conséquence naturelle.

Le nombre des sauvages dans les territoires du Nord-Ouest, tous sous la juridiction de la gendarmerie, peut être évalué à 27,000. L'étendue du territoire est d'environ 375,000 acres carrés, c'est-à-dire presque égale à celle de la France et de l'Allemagne réunies, ou près du double de l'étendue de l'Espagne et du Portugal.

Distribution de l'effectif, y compris le quartier général et les autres postes.

La distribution de l'effectif ne peut être faite d'une façon satisfaisante avant que le tracé définitif du chemin de fer Canadien du Pacifique soit connu. Dans tous les cas, il y a nécessité immédiate de maintenir un effectif considérable dans le district de Macleod, qui comprend Fort-Calgary.

En attendant, le tableau donnera une idée approximative assez exacte de ce que je considère comme une distribution judicieuse, savoir :

	S.-officiers et constables.
Qu'Appelle	50
Battleford	50
Edmonton	25
Pays des Pieds-Noirs	200
Quartier général	175
	500

On remarquera que cette distribution est basée sur la supposition que ma recommandation, relativement à l'augmentation de l'effectif, sera mise à effet.

Je ne parle pas de la Montagne des Bois. Pour cette partie du pays, j'ai l'intention d'utiliser les services des cinquante hommes indiqués comme étant stationnés à Qu'Appelle. Je crois comprendre que le chemin de fer Canadien du Pacifique passera au sud du poste connu aujourd'hui sous le nom de Qu'Appelle. En conséquence, il est probable que je serai obligé plus tard de recommander de transférer ce poste à un endroit situé plus au sud. Si cela était fait, nous aurions ainsi le contrôle de toute cette partie du pays où le poste de la Montagne des Bois se trouve maintenant.

Il ne sera peut-être pas nécessaire de déplacer le poste qui se trouve actuellement à Battleford, du moins d'ici à quelque temps.

Edmonton serait un avant-poste de Calgary.

Notre poste actuel dans le district d'Edmonton est le fort Saskatchewan, qui est situé à environ dix-huit milles à l'est d'Edmonton proprement dit. Je crois qu'il est devenu nécessaire que notre poste soit transféré à Edmonton.

Le surintendant Herchmer, dans son rapport me dit : " Il n'y a pas de doute que notre détachement devrait être à Edmonton au lieu du fort Saskatchewan, chaque jour me convainc davantage de l'erreur que l'on a faite. La besogne de ce détachement se trouve à Edmonton. Ainsi que je l'ai déjà dit, il faudra, avant longtemps construire de nouveaux quartiers.

" Je suggérerais qu'un poste tout à fait nouveau fût construit à Edmonton. A l'heure qu'il est, les travaux pourraient être faits à l'entreprise pour un prix très raisonnable, et aussitôt que les nouveaux bâtiments seraient habitables, on pourrait vendre le fort actuel de la Saskatchewan tel qu'il est maintenant ; il n'y a pas de doute que l'on pourrait disposer avantageusement de tout les matériaux."

J'ai déjà recommandé que le fort Macleod fût reconstruit. Mon rapport annuel de l'année dernière démontre qu'il ne saurait être sur l'île où il se trouve actuellement. Il ne serait même pas nécessaire que le nouveau poste fût dans la même localité.

Il ne sera pas nécessaire de changer l'emplacement de notre poste à Calgary.

CHOIX DU FUTUR QUARTIER GÉNERAL.

Dans mon rapport annuel de l'année dernière, j'ai démontré que, dans le choix du quartier général, il ne faudrait pas perdre de vue les faits suivants, savoir :

1. Il est essentiel que le quartier général de la police se trouve dans une section de pays très propre à l'agriculture.

2. Qu'il y ait là abondance de bois de construction, de bois de chauffage et de bonne eau.

3. Que l'on choisisse un endroit central, où les renseignements venant des autres parties du territoire puissent parvenir promptement à l'officier commandant ; d'où l'on pourrait mieux contrôler les différentes tribus sauvages ; et où, enfin, la présence de la police favoriserait le développement de la civilisation et aiderait notablement au département des affaires des sauvages à mettre en pratique la politique du gouvernement.

OPPORTUNITÉ D'ABANDONNER LE FORT WALSH.

Il n'y a dans mon esprit aucun doute que le quartier général actuel à Fort-Walsh est tout à fait impropre au service, et je recommande respectueusement que ce poste soit abandonné le plus tôt possible.

Je fais cette recommandation en grande partie parce que je sais que le département des sauvages considère que les entreprises agricoles du Ruisseau de l'Erable n'ont pas réussi dans le passé, et que selon toute probabilité elles réussiront encore moins à l'avenir.

Je suis aussi d'opinion, et l'on m'assure que cette opinion est partagée par le commissaire des sauvages, que toutes les réserves des sauvages, (à l'exception de celles qui se trouvent dans le district de MacLeod) devraient être établies plus au nord. Si donc la ferme du Ruisseau de l'Erable doit être abandonnée, et si l'on ne doit établir aucune autre réserve dans les environs des Buttes du Cyprès, je considère qu'il serait nuisible à la politique du gouvernement de conserver le fort Macleod comme poste de police, vu que ce poste est de nature à encourager les sauvages du nord à abandonner leurs réserves et à s'approcher de Fort-Walsh, où ils savent qu'il y a un poste de police et un agent des sauvages.

Les sauvages affamés qui viennent au poste doivent nécessairement recevoir de l'aide du gouvernement. Pour ces secours on ne peut attendre aucune compensation sous forme de travail. Ainsi, de cette manière on n'accoutume nullement le sauvage à subvenir à ses propres besoins. En d'autres termes il est nourri aux frais du pays sans être obligé de travailler. De fait il est encouragé dans la paresse. Les Assiniboines et les Cris, que je puis classer comme appartenant aux Buttes du Cyprès, sont tous très désireux de s'établir sur les réserves et veulent naturellement rester dans le voisinage de ces Buttes. Ils ne sont pas juges compétents de la fertilité du sol et ils y resteront aussi longtemps qu'il y aura un poste de la police et du département des sauvages.

Il a été prouvé hors de doute que les buttes du Cyprès ne sont pas propres à l'agriculture. Le corps de police y est stationné depuis six ans, et cependant

il n'y a pas un seul colon véritable dans un rayon de 100 milles de Fort-Walsh. A part le corps de police, un bureau des sauvages existe depuis deux ans et demi. Un montant considérable d'argent a été dépensé et en retour nous n'avons rien ou presque rien à montrer. Notre argent ne sert qu'à contribuer à l'agrandissement de la ville de Benton, E.-U. Je désire cependant qu'il soit bien compris que je n'ignore pas que, dans le passé, surtout lorsque les Sioux étaient dans le pays, l'emplacement choisit pour le fort Walsh n'était pas désavantageux, et qu'il était même avantageusement situé pour la surveillance des sauvages. De fait je suis convaincu que jusqu'à présent, le maintien de ce poste était absolument nécessaire. Aujourd'hui cependant, les conditions sont changées. Les Sioux ont fait leur soumission aux autorités américaines ; les Pieds-Noirs, les Assiniboines, et la majorité des Cris ont été forcés d'abandonner leur vie nomade et de prendre le parti de s'établir sur les réserves. Pour atteindre le but que l'on se propose il me semble qu'il est opportun d'envoyer les sauvages au nord le plus tôt possible. Comme j'ai tâché de le démontrer, cela est impraticable tant que l'on conservera Fort-Walsh comme poste du gouvernement. J'espère donc que ce poste sera abandonné au printemps prochain. Si cette recommandation est mise à effet, je crois qu'il sera bon de profiter de toutes les occasions qui se présenteront de faire connaître aux sauvages qu'elle est l'intention du gouvernement, et de les informer en même temps que, trouvant cette partie du pays impropre à l'agriculture, nous avons décidé d'aller nous fixer vers le nord ; qu'en outre nous nous attendons à ce qu'ils nous accompagnent pour se fixer sur les réserves qui leur ont été destinées, et que le changement est fait dans leur intérêt.

Si cette mesure est prise, il ne faudra pas s'étonner si l'on voit une certaine classe d'Américains, fixés sur notre territoire, ou habitant le Montana, influencer la presse, nous accuser de négliger la frontière, en tâchant de démontrer la possibilité de razzias de la part des sauvages, etc. Ceux qui emploieront de tels arguments ne peuvent être mus que par un seul motif : le désir de faire dépenser dans le Montana une partie de l'argent canadien, car, en réalité, pour ce qui concerne les mouvements de nos sauvages, les véritables colons du Montana se trouveraient dans une position plus avantageuse si les réserves des sauvages étaient établies plus au nord.

RECOMMANDATIONS RELATIVES À UNE LOI D'EXTRADITION QUI POURRAIT ÊTRE ÉTABLIE AVEC AVANTAGE PAR LES GOUVERNEMENTS AMÉRICAIN ET CANADIEN.

J'ai déjà attiré votre attention sur l'opportunité qu'il y aurait, de la part des gouvernements canadien et américain, d'en venir à une entente pour que des délits tels que les vols de chevaux commis le long de la frontière, pussent donner lieu à l'extradition des coupables.

De nouveau je prends la liberté de représenter au gouvernement la nécessité qu'il y a d'agir immédiatement dans ce sens, et de démontrer encore une fois les avantages indiscutables que les deux gouvernements retireraient de cette mesure.

Vous n'ignorez pas que la presse du Montana a publié à plusieurs reprises des articles dénonçant dans les termes les plus énergiques possibles toutes les déprédations que l'on prétendait avoir été commises par nos sauvages au sud de la frontière internationale. Ces articles exprimaient assez exactement les sentiments, naturels du reste, des colons du Montana, E.-U.

L'autre côté de la question, telle qu'envisagée au point de vue canadien, présente une face tout à fait différente.

Je vous ai déjà expédié un très grand nombre d'affidavits dûment attestés devant des magistrats, aux forts Walsh et Macleod, ainsi qu'à la Montagne de Bois et à Qu'Appelle.

Ces affidavits fournissent une preuve certaine et indéniable qui établit hors de doute le grand nombre de déprédations commises par les sauvages des Etats-Unis sur le sol canadien. Il est évident que c'est nous qui avons le plus de raison de nous plaindre. D'abord, les déprédations commises chez nous ont été tout aussi nombreuses

que celles que l'on dit avoir été commises aux Etats-Unis. Ces déprédations consistent presque toujours en des vols de chevaux. Un bon nombre des chevaux volés par nos sauvages sur le territoire des Etats-Unis finissent par être retrouvés par la police et sont remis à leurs propriétaires légitimes, tandis que les chevaux volés par les sauvages américains ne sont jamais, sauf quelques rares exceptions, remis à leurs propriétaires. De plus, en vertu de l'acte 32-33 Vict., chap. 21, art. 13, plusieurs de nos sauvages ont été poursuivis et punis pour avoir apporté sur le territoire canadien des objets volés à l'étranger, ce qui a certainement eu pour effet de diminuer le nombre de ces déprédations, tandis que les lois américaines ne nous donnent aucune protection semblable.

Dans chaque cas nous avons invariablement aidé de tout notre pouvoir les autorités américaines à recouvrer les biens volés aux Etats-Unis par leurs sauvages ou par les nôtres. Comme preuve à l'appui, je vous transmets copie de la lettre suivante adressée par le shérif de Benton, Montana, Etats-Unis, à l'officier commandant au fort Macleod :

AGENCE DES PIEDS-NOIRS,
BUREAU DE POSTE DE PIÉGANE, 21 octobre 1881.

CHER MONSIEUR,—Le porteur, M. Harrison, colon de la vallée de la Roche-Jaune, s'est fait voler une cinquantaine de chevaux par les Gens-du-Sang, appartenant à la réserve du Sang, sur la rivière du Ventre, il y a à peu près quinze jours. M. Harrison et un parti de douze hommes ont suivi la piste des animaux volés et ont retrouvé environ la moitié des animaux que les sauvages avaient ou perdus ou lâchés sur la route. Ils ont aussi trouvé une jeune jument que les sauvages avaient tuée avec un couteau de boucherie, et aussi plusieurs têtes de bétail que les maraudeurs avaient tués pour en manger la chair.

Le parti Harrison a été obligé d'abandonner la piste des animaux près de la rivière Judith, à cause de la neige tombée récemment, et de revenir à Benton pour y prendre des renforts. J'ai accompagné M. Harrison à cet endroit; j'ai découvert la trace des animaux aux Genoux, et je l'ai suivie jusqu'au fort Kipp. J'ai trouvé là un cheval appartenant à un autre particulier. J'ai suivi la trace depuis Kipp jusqu'à Marias, c'est-à-dire jusqu'à cinq milles des buttes de Saules, où une partie de ces maraudeurs s'étaient dirigés vers le nord avec un nombre de chevaux considérable.

Comme c'était un jour d'orage notre parti n'était pas préparé à les suivre au nord. Nous sommes allés de Marias jusque chez Abbott, où nous avons trouvé un cheval qui avait été vendu à une vieille femme de la tribu des Gens-du-Sang. Nous avons appris qu'une partie des maraudeurs était partis de cet endroit la veille avec un certain nombre de chevaux, et qu'ils s'étaient dirigés vers le nord. A l'agence de la tribu du Sang, nous avons appris en outre qu'une autre bande du parti de maraudeurs était partie pour l'agence d'où je vous écris, (Piégâne du Sud). Nous l'avons suivie jusqu'ici, où nous avons trouvé cinq chevaux, dont trois appartiennent à Harrison. Ce sont les seuls qu'il ait retrouvés après avoir traversé le Missouri. J'ai arrêté ici un sauvage du Sang nommé le Taureau-Mauvais, parent du Taureau-qui-voyage et de Trois-Ours. J'ai l'intention d'amener ce jeune homme à Benton et de l'y garder pendant un temps raisonnable, ou jusqu'à ce que les chevaux volés aux blancs cet automne aient été ramenés. Il était tard lorsque je suis arrivé ici, sans cela j'aurais pu arrêter trois autres guerriers qui étaient campés à moins de trois milles d'ici et qui en apprenant mon arrivée ont volé des chevaux appartenant aux Piégânes et sont partis pour le nord durant la nuit.

Avec l'aide de M Warner et du Dr Hill j'ai pu me procurer les services du Veau-Blanc, des Chevaux-de-chasse, de la Grande-Plume, et d'autres hommes influents de la tribu des Piégânes, pour accompagner M. Harrison jusqu'à l'agence du Sang, lui aider à recouvrer les chevaux volés et voir si les voleurs ne pourraient pas être traduits en justice. Les Piégânes sont fixés entre les établissements du sud et les voleurs sauvages du nord, de telle sorte qu'ils sont forcés de s'allier aux blancs contre les tribus du nord. S'ils adoptaient une ligne de conduite différente ils encourraient la vengance des colons outragés du Montana, qui pourraient suivre la piste des chevaux volés jusque dans leur camp, où ils auraient été conduits en route pour le nord, par les sauvages du Sang et autres indiens du nord.

De sorte que dans l'intérêt de la bonne entente entre les colons et les Piégânes, j'espère que des mesures seront prises pour retrouver les animaux volés et les remettre à M. Harrison et aux sauvages, afin qu'ils puissent être ramenés ici et rendus à leurs propriétaires.

Si cette lettre ne produit pas l'effet désiré, des conséquences sérieuses pourraient en résulter, vu que la population du Montana est lasse d'être tracassée par les hordes de maraudeurs du nord, et qu'elle exercera sa vengeance sur tous les partis de guerre qu'elle surprendra de ce côté-ci des lignes; et ne pouvant reconnaître les Gens-du-Sang d'avec les Piégânes, elle pourrait frapper les innocents pour les coupables en prenant les uns pour les autres. Je vous envoie les noms de trois des Gens-du-Sang qui sont partis d'ici. Deux d'entre eux sont beaux-frères du Veau-Blanc, Skinneok-cantories (Celui-qui-aide-à-manger), Ots-gnis-to-pisto (le Hibou-Bleu) ou (Celui-qui-serre-la-queue-de-l'Aigle), Nan-pis-see-se-man (Le-vieillard-qui-tourne-de-côté-dans-la-danse) Ces noms vous aideront à trouver les voleurs, et j'espère qu'il sera pris au plus tôt des mesures rigoureuses.

A vous bien sincèrement,

JOHN HEALY, *shérif.*

A l'officier commandant,
Fort-Macleod, T.-N.-O., ou à tout autre officier revêtu de l'autorité.

Par le rapport que j'ai reçu du surintendant Crozier, on pourra juger des mesures promptes et efficaces qui ont été prises grâce aux renseignements contenus dans la lettre ci-dessus. M. Crozier m'écrivit ce qui suit: "J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre reçue de M. Healy, shérif du comté de Chotear, T.-M., relativement à des chevaux qui ont été volés dans la région de la Roche Jaune. La lettre a été apportée par un M. Harrison, propriétaire des chevaux volés.

"Immédiatement après son arrivée, j'envoyai un détachement à la réserve du Sang, où seize chevaux et deux poulains furent retrouvés. Huit sauvages impliqués dans le vol des animaux pris dans le Montana et amenés en ce territoire, furent arrêtés.

"Aussitôt après le retour du détachement envoyé à la réserve du Sang, j'en dépêchai un autre à l'embouchure de la petite rivière de l'Arc. Un autre sauvage fut arrêté et deux autres chevaux furent retrouvés.

"J'ai retrouvé un autre cheval aux environs du ranche de Lee, ce qui jusqu'à cette date porte à 19 chevaux et deux poulains le nombre d'animaux retrouvés.

"Les sauvages ont subi leur procès, en vertu de l'article 32-33 Vict., chap. 21, art. 12, et ils ont été trouvés coupables d'avoir amené dans le pays des chevaux qui avaient été volés aux Etats-Unis.

"La cour, cependant, prenant en considération que, jusqu'à présent les sauvages n'avaient jamais été punis en vertu de cet acte, et que ce qu'ils avaient fait n'était pas considéré par eux comme un crime en ce pays, a suspendu sa sentence et leur a rendu leur liberté.

"Si l'on pouvait engager la législature du Montana à adopter une loi semblable à celle dont je viens de parler, non-seulement cela faciliterait beaucoup la tâche de traduire en justice les voleurs de chevaux des deux côtés de la ligne, mais l'existence d'une telle loi dans les deux pays aurait pour effet de contribuer puissamment à mettre fin aux vols de chevaux.

"Je suggérerais que des mesures fussent prises immédiatement par notre gouvernement pour attirer l'attention des autorités compétentes du Montana sur l'existence de cette loi au Canada, et sur l'opportunité qu'il y aurait pour la législature de ce territoire de passer une loi analogue.

"Considérant le ton de la lettre de M. Healy, et en vue de la possibilité d'une réclamation en dommages de la part des Américains pour des déprédations alléguées comme ayant été commises sur le territoire américain, je signale à votre attention que c'est à peine si l'on trouverait un seul propriétaire de chevaux dans cette partie du pays qui n'ait eu dans le cours de l'été dernier des chevaux de volés par des blancs ou des métis américains.

"En outre, vous n'ignorez pas qu'un troupeau nombreux de chevaux d'une valeur considérable a été volé sur la ferme de la police par des maraudeurs américains.

Ce n'est qu'avec beaucoup de peine et à des frais considérables qu'on a pu les recouvrer sur le territoire voisin.

" Les sauvages d'ici se plaignent que les voleurs de l'autre côté de la frontière leur ont enlevé un nombre considérable de chevaux.

" Je m'occupe actuellement de recueillir de temps à autres des renseignements plus circonstanciés sur la valeur et le nombre des chevaux volés, et je vous les transmettrai en temps et lieu.

" Je vous renvoie aussi à la lettre que je vous adressais l'automme dernier de la Montagne des Bois, au sujet des vols de chevaux commis dans les environs par des maraudeurs venus de l'autre côté de la ligne, et dans laquelle il était surtout fait mention du meurtre du métis canadien Temps-Couvert, et du vol de ses animaux, ainsi que du massacre de plusieurs sauvages canadiens à la Roche-Percée, et de certains autres près du Côteau connu sous le nom du Vieux-sur-le-Dos. Vous connaissez sans doute les détails de ce dernier massacre."

Il n'est guère nécessaire pour moi d'ajouter que je partage entièrement les vues exprimées par le surintendant Crozier.

Afin d'ajouter une nouvelle preuve de la peine que la police se donne pour retrouver les biens volés au sud de la ligne, je puis mentionner le fait qu'au mois de juin dernier, l'officier commandant à Fort-MacLeod m'a rapporté que plusieurs propriétaires de chevaux du Montana sont arrivés à ce poste à la recherche de chevaux qu'ils prétendaient avoir été volés aux Etats-Unis par des Gens-du-Sang. Afin de recouvrer autant que possible les animaux volés, un détachement de gendarmes fut envoyé sous la conduite d'un officier à la réserve du Sang. Le compte-rendu de cette expédition se trouve dans l'extrait suivant d'une lettre de l'inspecteur Dickens qui commandait le détachement. On verra qu'une partie des animaux ont été recouvrés, mais non sans peine et sans dangers pour ceux qui faisaient partie de l'expédition :

" J'ai l'honneur de faire rapport, que conformément aux instructions que j'avais reçues de vous, je me suis rendu le premier courant à la réserve du Sang pour y chercher les chevaux volés aux citoyens américains de l'autre côté de la frontière. J'étais accompagné du sergent Spicer, du constable Callaghan et des citoyens américains. En arrivant à la réserve j'ai eu une entrevue avec le chef, Corbeau-Rouge, et je lui ai expliqué qu'il vaudrait mieux, pour ses jeunes gens, livrer les chevaux. Cependant il ne paraissait pas exercer beaucoup d'autorité sur les sauvages, qui n'étaient pas disposés à se dessaisir des chevaux volés. Néanmoins j'ai recouvré quatorze chevaux qui furent identifiés par les Américains et placés dans un corral. Pendant que nous attendions près de l'agence un autre cheval qu'un sauvage avait promis de ramener, un chef subalterne, Plusieurs-chevaux-Tachetés, fit son apparition et commença une harangue violente, conseillant aux sauvages de ne pas livrer les chevaux et injuriant tout le détachement en général. Je refusai de lui parler et il finit par s'en aller. J'allai à la maison du rév. M. Trivett pour quelques instants, et à mon retour l'on m'apprit qu'un sauvage connu sous le nom de Joe Healy avait accusé l'un des Américains d'avoir volé tous les chevaux de Gras-de-Dos-de-Taureau, et avait mis tout le camp sur pied. L'Américain nia, mais les sauvages devinrent violents et commencèrent à se servir d'un langage menaçant. Les Américains se rendirent au corral, et le Bonnet-Blanc, qui venait d'arriver, rassembla un corps de sauvages qui commencèrent à crier et à hurler, et s'élancèrent pour saisir les Américains. Il était devenu impossible de faire entendre un seul mot. Je partis en avant des sauvages, en me dirigeant du côté du corral, et je criai au détachement de monter à cheval et d'être prêt à partir afin d'éviter un conflit. Je montai à cheval et je me plaçai dans le chemin entre le détachement et les sauvages, qui commencèrent à hésiter. Le sergent Spicer, qui était derrière la foule, leur cria qu'il voulait leur parler et ils se retournèrent. Le sergent parlementa avec eux pendant quelques instants. Voyant que tous ceux qui composaient le détachement étaient à cheval, je retournai du côté des sauvages, et je rencontrai le sergent qui sortait de la foule des sauvages devenus plus calmes, mais qui avaient encore l'air très boudeurs. Comme il n'arrivait plus de chevaux, nous rassemblâmes la bande et nous sortîmes du camp. Je crus qu'il était mieux d'amener dès cette nuit même, les hommes et les chevaux aussi loin que possible de la réserve, et, après avoir pris le souper à l'établissement de Fred. Wachter,

nous partîmes pour Fort-Macleod. Bien que l'on m'eût informé qu'un parti de guerre avait descendu la rivière Kootenay pour intercepter notre passage, nous traversâmes sans encombre le gué de cette rivière, et nous atteignîmes Fort-Macleod sans avoir été molestés.

" Lorsque je suis allé au camp, j'ai eu le soin de bien expliquer aux sauvages à qui j'ai enlevé les chevaux, que s'ils avaient quelques plaintes à porter, ils pourraient venir au fort et nous soumettre leurs griefs.

" J'ai été très satisfait du sergent Spicer, qui a fait preuve de beaucoup de sang-froid et de tact."

EXAMEN MÉDICAL DES RECRUES.

Je n'ai qu'à répéter mes observations de l'année dernière au sujet de l'examen médical, auquel on ne saurait attacher trop d'importance. J'attire de plus votre attention sur cette partie du rapport ci-joint du chirurgien Kennedy relative aux examens médicaux et à la manière dont ils doivent être faits.

ADMISSION DES RECRUES.

Comme complément à mon dernier rapport, en ce qui concerne le choix des recrues, je recommanderai que le minimum de l'âge soit fixé à 21 ans, sauf des circonstances exceptionnelles. L'expérience a démontré que les jeunes gens qui n'ont pas encore atteint toute leur croissance sont incapables de supporter les misères que les membres d'un corps comme celui de la police sont obligés d'endurer.

Pour les devoirs ordinaires ou le service de garnison dans un poste, les jeunes gens de 18 ans peuvent répondre aux besoins d'une façon assez convenable, mais pour les voyages d'hiver, et même pour tout le service, qui demande beaucoup de vigueur, il faut des hommes plus mûris par l'âge. Autrement, comme le chirurgien Kennedy le fait remarquer dans son rapport, la plus grande partie des travaux fatigants retombe sur quelques-uns seulement.

J'attire votre attention spéciale sur le second rapport du chirurgien Kennedy à ce sujet. Je m'accorde parfaitement avec lui lorsqu'il dit: " S'il devient nécessaire d'envoyer des jeunes gens dans une expédition d'hiver, les probabilités sont que leurs noms orneront la liste des malades longtemps après leur retour."

UNIFORMES ET PETITS EQUIPEMENTS.

J'ai tout récemment expédié au département un rapport détaillé au sujet de l'uniforme et du petit équipement. Il n'est donc pas nécessaire pour moi de traiter de nouveau la question au long. Qu'il me suffise de dire que la liste des uniformes et du petit équipement que vous avez jugé à propos d'approuver suffit amplement au besoin de l'effectif.

Cette liste suffit pleinement aux besoins des sous-officiers et des constables. En outre, je suis heureux de constater que les uniformes fournis l'année dernière, sont de qualité supérieure et répondent aux besoins de l'effectif. Quant à l'opportunité d'armer le corps de carabines à répétition, l'extrait suivant est tiré de mon rapport de l'année dernière.

" On se sert actuellement dans le corps de police de la carabine Snider et de la carabine Winchester. Au début, la carabine Snider était la seule en usage ; mais depuis on a acheté cent carabines Winchester, de modèle amélioré, dont les divisions " A " et " F " sont aujourd'hui pourvues.

" Sous le rapport de la durée la carabine Snider a fort bien rempli pendant les sept dernières années l'office auquel elle était destinée, et l'on ne doit pas être étonné que dans un aussi long espace de temps plusieurs de ces armes aient subi des avaries et que quelques-unes soit devenues hors de service. Aujourd'hui on regarde la carabine Snider comme une arme surannée sous plusieurs rapports ; elle ne répond guère aux besoins d'un corps militaire dans ce pays, où une grande partie de la population sauvage a entre les mains des armes de précision. Néanmoins, tenant compte des frais que nécessiterait un changement d'armes, je crois que nous pourrions utiliser la carabine Snider encore quelque temps, dans tous les cas. Il nous reste encore beaucoup de munitions Snider.

" La carabine Winchester, qui est à répétition et capable de recevoir huit cartouches dans le magasin, a beaucoup d'avantages en sa faveur, et est l'arme favorite des prairies de l'ouest. Cependant je ne la regarde pas comme une bonne arme militaire. Le système de rayure est bon, mais elle est de construction trop faible pour résister au rude maniement dont il est impossible qu'elle ne soit pas l'objet quelquefois. Un exemple : il y a quelque temps, une sentinelle qui montait la garde de nuit, glissa et tomba ; dans la chute le canon de sa carabine se brisa à l'endroit où il est assujéti à la culasse. D'autres accidents du même genre sont aussi arrivés. La hausse fixe de la carabine Winchester est mal assujétie au canon. Elle glisse facilement d'un côté à l'autre, ce qui empêche de tirer juste. Je propose que nous armions les détachements de la frontière avec les carabines de ce modèle que nous avons maintenant en notre possession. De la sorte toutes ces carabines resteraient dans un même district, et les munitions des différents magasins seraient de la même sorte.

" Si je me permets ces observations, ce n'est pas que je m'oppose à la carabine Winchester comme arme militaire parce qu'elle est à répétition. Au contraire, je ne perds pas de vue un seul instant qu'on peut considérer aujourd'hui comme chose décidée, qu'avant longtemps les carabines à répétition remplaceront celles dont les armées du monde se servent maintenant le plus généralement. Mais je ne sache pas qu'on ait inventé jusqu'ici une arme à répétition réellement bonne. Nul doute cependant que le besoin qui s'en fait sentir sera bientôt satisfait ; espérons que ce sera avant que nos carabines Snider soient devenues hors de service."

Depuis que j'ai écrit ce qui précède j'ai examiné les carabines Snider qui se trouvent maintenant dans la division du sud. J'ai constaté que nos carabines Snider sont dans une condition encore pire que je ne l'avais d'abord prévu. Un très grand nombre de ces carabines sont devenues " fouillées." Comme je l'ai déjà dit dans mon rapport précédent, cette arme est devenue surannée. Tout bien considéré, je recommande que tout le corps soit armé de carabines Winchester à répétition d'un modèle uniforme et propre à l'emploi des cartouches dont on se sert actuellement, c'est-à-dire du modèle de 1876.

Je n'ai pas le moindre doute que l'on pourrait se procurer une carabine Winchester n'ayant pas les défauts que l'on remarque dans celles qui ont déjà été distribuées à la police. Je voudrais cependant bien faire comprendre au département l'importance qu'il y a de faire inspecter soigneusement par une personne compétente toutes les carabines que l'on pourra acheter à l'avenir. Je puis ajouter de plus qu'en armant la police de carabines à répétition, on ne manquera pas de produire un bon effet moral dans l'esprit des sauvages.

La supériorité de la carabine dont ils sont armés aujourd'hui sur la carabine Snider est bien comprise.

Vous savez que nos carabines Snider sont en usage depuis 1873 Elles sont passablement usées et il serait temps de les mettre de côté. Au cas où mes recommandations seraient accueillies favorablement, je suggérerais que toutes les carabines Snider fussent nettoyées avec soin et renvoyées au dépôt des divers postes avec le montant des munitions en magasin. Ces armes pourraient ainsi être utilisées s'il devenait nécessaire d'armer un corps auxiliaire.

Je pourrais ajouter qu'ayant deux modèles d'armes différents (Snider et Winchester), dont chacun exige l'emploi de munitions ne pouvant servir à l'autre, notre situation est très défectueuse, et cette anomalie pourrait produire les conséquences les plus sérieuses.

HARNACHEMENT.

Je recommande instamment qu'un modèle uniforme de selles soit adopté pour tout le corps. Ce qui suit est un extrait de mon rapport de l'année dernière, et a trait à l'opportunité de choisir une selle convenable pour la gendarmerie :

" La question de savoir quel est le meilleur harnachement pour le corps de police est très importante. La selle californienne paraît être préférée par la majorité des hommes qui composent les divisions du sud.

" Comme les vieilles selles ordinaires qui avaient été données à la police lors de son organisation deviennent hors de service, il va être nécessaire d'en acheter d'autres. Moi-même j'ai parcouru des milliers de milles sur des selles californiennes et des selles anglaises.

" Tout bien considéré, je crois que la selle anglaise à troussequin est celle qui conviendrait le mieux et qui serait la plus utile à la police à cheval du Nord-Ouest, mais je recommanderais qu'on y fît les modifications suivantes :

" 1° Diminuer un peu le poids de la selle.

" 2° Couper le troussequin de deux pouces, car il gêne le cavalier pour monter à cheval; il nous est d'ailleurs inutile, puisque nous ne portons pas de valise.

" 3° Supprimer la croupière et le poitrail, et substituer deux sangles de toile de trois pouces aux sangles de cuir.

" 4° Substituer des étriers de bois aux étriers de fer.

" 5° Ajouter à chaque selle une légère schabraque en feutre serré.

" Le grand étrier en bois, comme celui qui fait partie de la selle californienne, est de beaucoup préférable à l'étrier de fer anglais pour le service des prairies.

" En hiver l'étrier de fer est si froid qu'il devient insupportable. En été, pour le cavalier dont les bottes sont devenues glissantes à force de marcher sur l'herbe des prairies, l'étrier de fer est une source d'ennui et d'incommodité, à cause de la difficulté qu'il a de s'y maintenir.

" J'ai déjà informé le ministère que je considère le mors Whitman comme convenant beaucoup mieux à notre corps que le mors de la cavalerie anglaise. Ce dernier est trop lourd pour le service des prairies. Le mors Whitman est tout à fait agréable au cheval, il n'irrite pas sa bouche, il sert aussi de forte gourmette suspendue par une agrafe attachée à la bride ou au licou; c'est un mors puissant à l'aide duquel le cavalier contrôle parfaitement son cheval.

" Je recommande d'adopter le licou de la cavalerie anglaise qui, avec des soins, pourra durer des années; un licou à cinq anneaux servirait exclusivement dans l'étable, et le licou de la cavalerie anglaise pour le service du dehors.

" Avec le mors Whitman il n'y aura pas besoin de barres."

Je recommande qu'une selle modèle du genre décrit ci-dessus soit commandée sans délai par l'intermédiaire de quelque maison recommandable de l'Angleterre.

Je soumettrai ce modèle à une épreuve complète dans le but de m'assurer s'il est bien convenable pour le service que nous avons à faire. S'il répondait aux besoins de notre service une commande de 400 selles devrait être donnée le plus tôt possible. Comme la question de nous procurer une selle réellement propre au service est une question de la plus haute importance, je fais cette recommandation dans le but de prévenir la possibilité de commettre des erreurs de jugement.

Il est essentiellement important que le poids de la selle et de l'équipement soit réduit au minimum compatible avec l'efficacité du service. C'est en tenant compte de cela que j'ai suggéré le changement recommandé dans mon rapport de l'année dernière et grâce auquel on se serait dispensé du poitrail et de la croupière. Pour nous la valise a toujours été un embarras sérieux, de fait son usage constituait un désavantage propre à diminuer l'utilité de nos travaux, sur lesquels nous devons tant compter, vu la nature du service que nous sommes appelés à faire en tout temps.

L'extrait suivant d'un écrit dû à la plume d'un officier anglais d'une grande expérience, prouve que des arguments semblables à ceux que j'ai ainsi employés à la hâte ont eu beaucoup de poids auprès de juges compétents dans toute l'armée impériale :

" Le principe fondamental de l'équipement de la cavalerie est que le poids mort veut dire faiblesse, et pas un seul once inutile ne peut être transporté sans nuire à l'agilité du cheval. Pour cette raison la charge du cheval devrait être réduite au minimum possible; l'on ne devrait faire porter au cheval que ce qui est absolument nécessaire en fait d'équipement, et cet équipement devrait être combiné de manière à le rendre le plus léger possible. Toutes les autorités s'accordent pour ostraciser la valise et la reléguer aux chars à baggage. Les sacoches suffiront pour transporter tout ce dont un soldat a besoin pour une journée. Il faut apporter

les appareils nécessaires pour attacher les chevaux ainsi que la musette, le sac à avoine, la couverte et la capote, mais le même principe devrait s'appliquer à leur dimension et à leur poids. Si la cavalerie est surchargée elle devient tout aussi inutile qu'une locomotive de traction sur un champ labouré. Elle sera certainement incapable d'exécuter un service même aussi simple que celui de galoper à fond de train sur un parcours d'un demi-mille, ou de marcher au pas pendant plusieurs jours, et il est rare que les exigences du service actif ne demandent pas davantage de la cavalerie."

HARNACHEMENT POUR LES OFFICIERS.

Depuis l'organisation du corps, aucune selle d'ordonnance d'un modèle uniforme n'a été fournie aux officiers. C'est un besoin qui se fait fortement sentir. Il serait de la plus haute importance d'y pourvoir, vu que cela produirait un effet direct sur la bonne tenue et la discipline du corps. Il est essentiel que les selles des officiers soient d'un modèle uniforme, afin qu'ils puissent faire bonne figure à la parade à cheval. Je recommande que vingt-cinq selles d'officiers, du même modèle que celles qui sont employées dans les régiments de cavalerie de l'armée impériale, soient commandées immédiatement.

MORS ET LICOUS.

Je constate que le mors Whitman est en tous points convenable pour notre service. Je recommande en conséquence, que ces mors soient fournis à tous les hommes du corps. Ces mors pourraient être avantageusement fabriqués avec du métal brillant et indestructible (ayant une apparence à peu près semblable à celle de l'acier), de façon à pouvoir être entretenus sans peine dans un état de propreté.

Je recommande de plus que des licous du même modèle que ceux de la cavalerie anglaise soient fournis.

Il faut aussi se rappeler que les fontes à carabine attachées aux selles devron être adaptées de manière à recevoir la carabine Winchester.

EXERCICES ET INSTRUCTION.

Malgré la somme exceptionnelle de service de police que la gendarmerie a eu à faire cette année, la plus grande somme d'attention possible a été apportée aux exercices et à l'instruction.

Les exercices du printemps ont été exécutés à tous les postes. Ces exercices comprennent les exercices de peloton, la marche et le maniement des armes, tels que prescrit dans les Règlements pour l'instruction, la formation et les évolutions de la cavalerie.

En outre, le tir au pistolet et à la carabine a été pratiqué aussi souvent que possible.

Il n'a pas été jugé à propos de faire suivre aux sous-officiers et aux constables le cours annuel de tir aussi tôt que je l'aurais désiré, et cela pour les raisons suivantes:

1° Les exigences pressantes du service de police pendant le printemps et l'été;

2° Au quartier général, je désirais que les recrues fussent exercées autant que possible avant qu'elles fussent envoyées au tir à la cible.

D'après les rapports que j'ai reçus, je suis porté à croire qu'à l'heure qu'il est on a complété le tir à la cible à tous les forts. Quant à ce qui concerne l'instruction du tir dans chaque fort, les hommes font l'exercice de position et sont instruits dans la théorie et la pratique du tir. 120 cartouches pour le tir à la carabine sont distribuées à chaque homme dans le cours de l'année. Je recommande que semblable quantité soit allouée pour le tir au pistolet.

Il est presque superflu de démontrer combien il est nécessaire que les sous-officiers et les constables d'un corps qui en aucun temps peut être appelé en service actif, soient tout à fait familiarisés avec l'emploi de leurs armes, et experts dans l'art de s'en servir.

Les exercices du manège, y compris l'instruction dans les diverses branches de l'équitation, ont été faits sur une aussi grande échelle que possible.

Au quartier général, un certain nombre d'hommes de chaque division ont été constamment exercés à conduire un attelage de quatre chevaux.

ARTILLERIE.

L'artillerie du corps se compose de deux pièces de 9 rayées se chargeant par la bouche, quatre canons de montagne de 7 (bronze), et de deux petits mortiers (Royaux).

Les canons de montagne sont à Fort-Walsh, et les pièces de 9 et les mortiers à Fort-Macleod.

La quantité de munitions et d'équipement général d'artillerie est suffisante pour répondre à tous nos besoins.

Les affûts et caissons des pièces de 7 seront bientôt hors de service. Ces caissons ont été construits à Fort-Walsh, il y a quelques années, sous la direction de l'inspecteur Neale. Si l'on tient compte des matériaux que cet officier avait à sa disposition, on est convaincu que ces affûts et caissons ont fait un excellent service. Je recommanderais cependant que l'on en achète des nouveaux construits d'après le modèle approuvé par les autorités impériales. Il serait avantageux de nous fournir quelques fusées pour les signaux.

Les exercices avec des canons fixes ont été exécutés aux forts Macleod et Walsh. On a aussi enseigné aux hommes l'usage et l'application des projectiles d'artillerie ainsi que de l'équipement de cette arme. Des manœuvres de campagne ont aussi été exécutées sur une échelle restreinte.

SALLES DE RÉCRÉATION ET BIBLIOTHÈQUES.

Au sujet des salles de récréations et des bibliothèques, qu'il me soit permis de citer, encore une fois, les ordonnances impériales. Leur but est " d'encourager les soldats à employer leurs heures de loisir d'une manière qui puisse joindre l'utile à l'agréable en leur procurant à la fois des amusements et des connaissances utiles, et leur démontrer la valeur de la sobriété et des habitudes régulières et morales."

Il est très désirable d'avoir de bonnes salles de récréation et de bonnes bibliothèques dans tous les cantonnements du corps. Elles sont tout simplement d'un prix inestimable. Je suis heureux de pouvoir faire rapport que j'ai établi une salle de récréation très passable au quartier général. Cette salle a été d'une très grande utilité pour les policiers de tous grades.

Les divers livres achetés par le département à même le fonds provenant des amendes ont été très appréciés. Je désirerais bien vous convaincre de l'importance qu'il y a d'établir une salle de récréation et une bibliothèque à chacun des nouveaux postes que l'on construira.

DE L'OPPORTUNITÉ DE CONSTRUIRE UNE PRISON DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

J'attire votre attention sur une recommandation que je vous ai déjà faite relativement à l'opportunité de construire une prison à quelque endroit central dans les territoires.

DROITS DE DOUANE.

Droits de douane perçus à Fort-Walsh par la police à cheval, pendant l'année expirée le 31 décembre 1881 :—

Valeur totale des marchandises importées en entrepôt par voie des Etats-Unis (non-compris les marchandises pour la police du Nord-Ouest)	$14,298 22
Valeur totale des marchandises sur lesquelles des droits ont été perçus	46,258 00
Montant total des droits perçus	6,869 84
Valeur totale des exportations	*nil.*

La diminution des droits perçus à ce poste de douane est due à ce que MM. R. G. Baker et Cie ont cessé de faire ici le commerce de détail. En outre, la majeure partie des produits qui étaient autrefois importés du Montana, Etats-Unis, pour l'usage de la police, tel que l'avoine, etc., ont été cette année expédiés en entrepôt, des provinces de l'est par voie des Etats-Unis.

FORT-MACLEOD.

Le rapport des perceptions à Fort-Macleod n'a pas encore été reçu, mais le montant sera beaucoup plus considérable que celui qui a été perçu à Fort-Walsh.

CAUSES CRIMINELLES ET AUTRES.

Le relevé ci-joint, marqué annexe D, indique les causes criminelles et autres entendues aux forts Walsh et Saskatchewan, ainsi que celles qui ont été entendues à la Montagne des Bois. Je regrette de ne pas encore avoir reçu les rapports de Qu'Appelle et du fort Macleod.

TRAVAIL FAIT POUR LE DÉPARTEMENT DES SAUVAGES.

Le travail fait pour le département des sauvages pendant l'année dernière a été très considérable. Nous avons en tout temps tâché de lui venir en aide par tous les moyens possibles, et j'espère que nous y avons réussi. Nous lui avons aussi donné toute l'assistance possible pour le transport. Au commencement du printemps un nombre considérable de Cris et d'Assiniboines, ont été transportés dans les wagons de la police à partir de Fort-Walsh jusqu'à leur réserve du Ruisseau de l'Erable. Des provisions ont été en diverses occasions expédiées par nous à des sauvages venus des territoires des Etats-Unis au Canada et qui étaient dans la misère.

Les annuités pour les districts de Fort-Walsh et de MacLeod ont été transportés par nos hommes de Qu'Appelle à Fort-Walsh (333 milles) et le montant destiné à Fort-MacLeod a été envoyé à cet endroit (175 milles). Aux deux endroits l'argent a été livré aux officiers du département des sauvages. Les Cris et les Sauteux ont été payés au Ruisseau de l'Erable par le surintendant Cotton. Ce paiement a été difficile à faire, vu la présence d'un grand nombre de sauvages appartenant aux réserves du Nord. Cependant il a été effectué d'une façon très satisfaisante. M. T. Page Wadsworth, inspecteur des agences des sauvages, m'a fait part subséquemment de sa haute appréciation des services éminents rendus par le surintendant Cotton. Lors des paiements faits subséquemment au Ruisseau de l'Erable aux Assiniboines, un détachement de sous-officiers et de constables est venu en aide au département des sauvages. La police a aussi rendu service semblable lors des paiements faits à Fort-Walsh.

Il a été assez difficile de faire consentir les sauvages de Fort-Walsh à accepter leur annuité. Une certaine classe peu recommandable de métis avait poussé les sauvages à faire des demandes exorbitantes et à se conduire d'une façon désordonnée. Une grande excitation régnait parmi eux, et pendant un certain temps des troubles sérieux menacèrent d'éclater. Mes propres services, ainsi que ceux des officiers, sous-officiers et constables sous mon commandement étaient constamment requis, et je n'hésite pas à dire que nos services ont été d'un grand secours au département des sauvages, vu qu'ils ont naturellement eu pour effet d'aider à effectuer le paiement d'une façon satisfaisante, et en même temps de maintenir le bon ordre et la tranquillité.

En juillet, l'argent pour les paiements annuels dans les districts du nord a été transporté par la police, de Qu'Appelle à Battleford. Le montant affecté au paiement des sauvages dans les environs de Battleford a été livré à l'agent des sauvages de cet endroit, tandis que l'argent pour le district d'Edmonton a été transporté par bateau à vapeur, sous la garde d'un de nos sous-officiers. Les paiements au fort Pitt, au lac Vert et à la réserve du Faiseur-d'Etangs ont été faits par nos hommes. Ils ont aussi assisté aux paiements faits au lac du Canard, à Carlton, au fort LaCorne et aux autres réserves sur les branches nord et sud de la Saskatchewan, ainsi que sur les réserves des sauvages suivants: Maringouins, Frappe-le-dans-le-dos, Faisan-Rouge, et Moosomins.

Le même service a été rendu au département à Qu'Appelle par la divison B. Dans le district d'Edmonton, l'inspecteur Gagnon, aidé d'un sous-officier et de deux hommes a payé les annuités aux sauvages à Victoria, au lac du Poisson Blanc et au lac La Biche.

Dans le district de Fort-Macleod, les paiements annuels aux réserves des Pieds-Noirs, des Gens-du-Sang et des Piégânes, ont été dans certains cas faits par nos officiers et par nos hommes. Dans d'autres cas nous avons rendu au département tous les service que nous avons pu lui rendre.

SERVICE DE POLICE.

Le service de police a été très considérable l'année dernière. Sans avoir accès

aux documents officiels déposés au quartier général (le fort Walsh), il m'est impossible de vous donner autre chose qu'un court résumé du travail qui a été fait. Par le tableau ci-annexé des causes entendues vous verrez qu'un grand nombre d'arrestations ont été opérées pour des crimes divers. Des mesures actives ont été prises pour la suppression du trafic illicite des spiritueux. Le tableau des causes entendues ne donne en aucune manière une idée exacte du service de police qui a été fait.

Dans le cours du mois d'août dernier, un grand nombre de Cris se sont assemblés au fort Walsh pour y recevoir leur annuité. Quelque temps après, arriva une loge de Pieds-Noirs. Il paraît que le bruit courait parmi les Cris que l'un des Pieds-Noirs avait volé un cheval du côté sud de la ligne. Les mouvements des Pieds-Noirs furent paisiblement mais constamment surveillés par les Cris.

Vers le 11 août, un chef Cris vint au fort et m'informa quo ses guerriers poursuivaient un Pied-Noir qui était passé à cheval aux environs de leur camp. Le chef Cris ajouta que si je n'y allais moi-même pour protéger le Pied-Noir, les Cris le tueraient. Je m'informai immédiatement de la vérité de ce récit, et ayant découvert qu'il était exact en substance, j'amenai avec moi un détachement peu nombreux composé du surintendant Cotton de deux constables et d'un interprète, et je me rendis en toute hâte sur les lieux. Quelques instants après avoir quitté le fort je rencontrai des bandes considérables de Cris très excités. Ils étaient à cheval et armés. Je demandai à ces sauvages pourquoi ils s'étaient réunis ainsi. Ils me répondirent qu'ils étaient à la poursuite d'un Pied-Noir qu'ils avaient l'intention de tuer. Je leur dis que la police ne permettrait pas qu'un homme fût tué dans le territoire, et je leur rappelai en même temps que nos hommes avait soustrait un Cris à la fureur d'une bande de Sioux à la Montagne-des-Bois. Je leur ordonnai de retourner à leur camp, et je leur dis que j'arrêterais et que je punirais tout homme qui ferait du mal au Pied-Noir. Par ce moyen je réussis à engager plusieurs des Cris à se disperser, mais le plus grand nombre continuaient de chevaucher en vociférant, en déchargeant leurs carabines et en se conduisant avec beaucoup d'excitation. Après avoir surmonté quelques légères difficultés nous réussîmes à trouver le Pied-Nord que les Cris cherchaient, et nous revînmes avec lui au fort, où nous arrivâmes sans encombre. Il paraissait très satisfait d'avoir été délivré de ses ennemis en fureur.

Je donne ceci comme l'un des cas nombreux où l'intervention opportune de la gendarmerie a empêché l'effusion du sang et le commencement de troubles sérieux entre les diverses tribus sauvages.

Ce qui suit est aussi un cas où les bons offices de la gendarmerie ont eu pour effet de prévenir des troubles et de régler des difficultés.

Vers la fin de juin dernier, Pied-de-Corbeau, le chef de la nation des Pieds-Noirs, accompagné de tous les sauvages de son camp, arriva à Fort Walsh, en route pour leur réserve, à la Traverse des Pieds-Noirs. Ils restèrent campés aux Buttes des Cyprès pendant quelques jours, afin que leurs chevaux pussent se remettre des fatigues du long voyage qu'ils avaient fait à partir du sud de la ligne. Le département des Sauvages leur distribua des provisions. Pendant leur séjour à cet endroit il s'éleva entre eux et les Cris plusieurs altercations et plusieurs querelles. Ils s'accusaient réciproquement d'avoir volé des chevaux sur le territoire des Etats-Unis. Je réussis cependant avec beaucoup de difficulté et après beaucoup d'inquiétude, à empêcher des troubles sérieux d'éclater. A Fort-Macleod le service de police a été également onéreux. Plusieurs arrestations ont été faites pour vols de chevaux, contrebande, trafic illicite de spiritueux, animaux tués, etc. Au commencement de l'été une plainte ayant été portée à l'officier commandant à cet endroit à l'effet que des animaux appartenant aux colons avaient été tués aux environs de Pincher-Creek, un détachement de police comprenant vingt hommes en tout a été envoyé sur les lieux. Ce détachement a été absent six jours, pendant lesquels il a dû parcourir à cheval de trente à cinquante milles par jour à travers le pays compris entre le sud des fermes indiennes jusqu'à la montagne du Porc-Epic. Deux sauvages ont été arrêtés sur l'inculpation d'avoir tué des animaux. Ils ont été traduits devant le magistrat stipendiaire et condamnés respectivement à neuf et douze mois de travaux forcés.

Le 21 août dernier, pendant mon séjour au fort Calgary, un homme blanc qui avait été récemment employé par la Compagnie de l'établissement Cochrane, vint dénoncer deux sauvages qui l'avaient menacé de leurs carabines et l'avaient repoussé jusqu'au poste, parce qu'il avait cherché à recouvrer un cheval qu'il prétendait lui avoir été volé. J'envoyai un détachement de police à la poursuite de ces deux sauvages, qui furent faits prisonniers. Je décrétai leur mise en accusation et je les fis conduire au fort Macleod. L'un d'eux fut trouvé coupable et condamné, l'autre fut acquitté.

En septembre dernier, je reçus, au fort Calgary, une communication du révérend J. MacDougall, de Morleyville, m'informant qu'un troupeau considérable de chevaux avaient été volés à cet endroit, apparemment par des sauvages. Je m'enquis du fait et je découvris que les chevaux avaient été menés du côté de Fort-Macleod. En conséquence j'écrivis à ce sujet à l'officier commandant du fort, l'informant du vol et lui enjoignant d'organiser une surveillance active dans le but d'arrêter les voleurs. J'appris plus tard qu'avant l'arrivée de mon courrier au Fort-Macleod, quelques-uns des voleurs avaient été pris. Il paraît que les soupçons de la sentinelle en faction au fort Macleod pendant la nuit avaient été éveillés par un bruit inaccoutumé dans le lointain. Le factionnaire avait donné aussitôt l'alarme et un détachement avait été envoyé à la poursuite. Vingt-trois chevaux que l'on conduisait vers le sud avaient été recouvrés et trois sauvages avaient été arrêtés, dont deux, la Clochette-qui-Sonne et Les-Os-à-Moelle, avaient une très mauvaise réputation. Les sauvages étaient armés t avaient fait mine de résister. Ils ont été traduits devant le tribunal et condamnés.

ARRESTATION ET PROCÈS DU SAUVAGE ACCUSÉ DU MEURTRE DU CONSTABLE GRABURN.

Le 25 mai dernier, je vous adressai une lettre confidentielle vous informant qu'avant mon départ du Fort-Macleod pendant ce mois j'avais été informé par notre interprête Pied-Noir qu'il avait raison de croire que le sauvage soupçonné du meurtre du constable Graburn, à Fort-Walsh, en novembre 1879, était au camp des Pieds-Noirs, à l'embouchure de la petite rivière de l'Arc. J'appris où se trouvait ce sauvage la veille de mon départ pour Fort-Walsh. Avant de partir pour cet endroit, je donnai à l'officier commandant au fort Macleod, les instructions que je jugeai nécessaires afin d'opérer l'arrestation le plus tôt possible. Très peu de temps après mon départ pour le fort Walsh, l'officier commandant au fort Macleod fut informé que l'Enfant-Etoile, le sauvage en question, avait atteint la réserve du Sang, à environ 18 milles de Fort-Macleod. En recevant ce rapport, un détachement composé des caporaux Patterson et Wilson, de deux constables, d'un guide et de l'interprête Potts, fut envoyé à la réserve avec instruction d'arrêter l'Enfant-Etoile et de l'amener au fort Macleod. L'arrestation fut en conséquence opérée et le prisonnier fut logé à notre corps de garde à cet endroit. L'Enfant-Etoile fut immédiatement décrété d'accusation.

La manière dont l'arrestation a été opérée fait le plus grand honneur aux sous-officiers et aux constables chargés de ce devoir. Ils ont fait preuve d'un tact et d'une fermeté incontestables. L'Enfant-Etoile, qui était bien armé, s'efforça de résister, et en cela, il avait la sympathie d'autres sauvages qui, s'ils l'eussent osé, lui aurait prêté main-forte. Ceci n'est pas la première occasion que j'ai eue d'exprimer ma haute appréciation des services éminents rendus par le caporal Patterson (aujourd'hui sergent dans la division C).

Le 18 octobre dernier, l'Enfant-Etoile subit son procès devant le lieutenant-colonel Macleod, C.M.G., M.S., le surintendant Crozier, J.P., et six jurés. Un verdict d'acquittement fut rendu.

Il paraît que les jurés ont été enfermés pendant près de vingt-quatre heures, et qu'en rendant leur verdict ils ont déclaré qu'il y avait certains points douteux qu'ils n'avaient pu comprendre à leur satisfaction.

L'Enfant-Etoile a naturellement été jugé avec cette impartialité que le plus humble des sujets de Sa Majesté a le droit d'attendre dans toutes les parties de l'empire britannique. Si l'Enfant-Etoile est réellement le meurtrier de Graburn il est à regretter que sa culpabilité n'ait pas été prouvée. Je puis cependant ajouter,

sans crainte, que toutes les preuves qui pouvaient être recueillies l'ont été par la police, et produites lors du procès.

Un plan de la scène du meurtre a été préparé par le surintendant Cotton et le sergent d'état-major Norman. Une esquisse de ce plan a été produite à la cour.

Ce qui suit est un aperçu des arrestations opérées à Battleford et aux environs, emprunté au rapport de l'inspecteur Antrobus.

Le 5 mai, un détachement sous les ordres du sergent-major Belcher fut envoyé à la réserve de Moosomins pour y arrêter un sauvage accusé d'avoir menacé d'un couteau le fermier-instructeur des sauvages. Les sauvages résistèrent, mais l'arrestation fut promptement opérée. Quelques-uns firent un effort pour délivrer le prisonnier, ce à quoi ils ne purent réussir. L'inspecteur Antrobus fait dans son rapport le plus grand éloge de la manière avec laquelle le sergent-major Belcher et son détachement ont rempli leurs devoirs. Le prisonnier fut amené à Battleford où il subit son procès devant M. Richardson, magistrat stipendiaire, et fut condamné à deux mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

Le 9 février un mandat d'amener fut reçu pour l'arrestation d'un sauvage du lac aux Grenouilles qui avait essayé de tuer sa femme. L'inspecteur Autrobus se rendit au lac aux Grenouilles et arrêta le prisonnier, qui n'en était pas à son premier crime. Ce sauvage, vu l'absence du magistrat stipendiaire, ne subit son procès que le 9 avril, alors qu'il fut mis sous caution qu'il garderait la paix pendant un an.

Le 22 février, un sauvage nommé Jean Marier, autrefois des Collines des Cyprès, fut arrêté sous l'accusation d'avoir poignardé sa femme. La preuve contre lui n'étant pas suffisante, il fut acquitté. Le 26 février, un détachement fut envoyé au lac La Tortue pour exécuter un mandat d'amener signé par W. J. Scott, J. P., contre un métis demeurant à cet endroit. Le prisonnier fut amené devant M. Scott, où il subit son procès, mais il fut acquitté faute de preuves. Le 27 avril, deux jeunes sauvages furent arrêtés et accusés d'avoir déchargé des armes à feu avec intention meurtrière. On ne put prouver qu'un assaut simple. Le 6 avril, un homme accusé d'avoir vendu des spiritueux sur la réserve des sauvages fut arrêté par l'inspecteur Antrobus. Cet homme subit son procès devant le magistrat stipendiaire du district et fut condamné à une amende de cinquante dollars. Un autre compte-rendu du service de police accompli par l'effectif se trouve dans un extrait de la lettre de l'inspecteur Dickens, lequel extrait est annexé à l'article recommandant l'établissement d'une loi d'extradition par les gouvernements canadien et américain.

Pour tout homme qui n'est pas bien au fait de la nature des labeurs de police, il est impossible de se faire une idée, même approximative, des labeurs exceptionnellement ardus qu'il nécessite. La plus grande partie du pays sur lequel nous voyageons est tout à fait dépourvue de bois; ainsi, en été comme en hiver nous sommes obligés de transporter nos provisions, notre fourrage et notre combustible. Depuis l'organisation du corps, ni la rigueur des longs hivers du Nord-Ouest, ni la condition des rivières, etc., ne nous ont empêchés de faire le service de police.

En quelque saison que ce fût, et en quelque endroit que la présence de la gendarmerie fût requise, jamais on n'a demandé ses services sans qu'elle les ait donnés. Les sauvages et les métis, témoins de nos efforts, ont plus d'une fois exprimé leur étonnement en voyant la persévérance et les ressources déployées par la police.

Par les communications que je vous ai expédiées précédemment vous avez appris que durant l'hiver actuel on a éprouvé beaucoup de difficultés à la réserve des Pieds-Noirs. Comme j'avais raison de croire qu'il était très possible que les résultats pussent devenir d'un caractère très sérieux, j'ai donné ordre à un détachement composé de trente sous-officiers et constables de se transporter de Fort-Walsh à Fort-Macleod pour renforcer l'effectif de ce dernier poste. Ce renfort s'est rendu à Fort Macleod aussi promptement qu'il était possible de le désirer. Il est hors de doute que ce mouvement a produit un effet salutaire dans l'esprit des sauvages.

Je vous soumets la correspondance à ce sujet dans l'annexe F.

Je regrette beaucoup de ne pas avoir encore reçu les rapports des causes entendues à Fort-Macleod et à Qu'Appelle. L'absence de ces rapports nous prive d'un

grand nombre de renseignements précieux et intéressants, ainsi que du compte-rendu d'une bonne partie du service de police et d'autres services, surtout en ce qui concerne le poste de Fort-Macleod. Par les dépêches que je vous ai expédiées de temps à autre, vous avez appris les services exceptionnellement éminents qui ont été rendus par le surintendant Crozier, sur le nom duquel je désire attirer votre bienveillante attention.

Avant de clore ce rapport, je veux dire un mot de l'aide et de et la coopération cordiale que m'ont en toutes choses prêtées les officiers, les sous-officiers et les constables de l'effectif. Cet appui m'a été, presque sans exception, invariablement donné depuis ma nomination comme commissaire.

Je saisis avec joie cette occasion d'enregistrer ici mon appréciation de ces services.

Mes remerciments sont aussi dûs au surintendant McIllree pour la manière très satisfaisante avec laquelle il a commandé au quartier général pendant mon absence.

Je ne saurais parler en termes trop élogieux de mon adjudant le surintendant Cotton. Cet officier m'a secondé puissamment et a rendu des services très précieux.

J'inclus ci-après les rapports des aide-chirurgiens Miller (annexe A) et Kennedy (annexes B et C).

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. G. IRVINE,

Commissaire.

ANNEXE A.

RAPPORT DU CHIRURGIEN MILLER.

BATTLEFORD, TERRITOIRE DU NORD-OUEST,
1er janvier 1882.

MONSIEUR,—Conformément aux ordres reçus, j'ai l'honneur de vous expédier, pour votre information, le rapport général suivant pour l'année dernière.

Pendant le mois d'avril et plus tard, la rougeole a prévalu à un haut degré dans les environs tant parmi les sauvages que parmi les habitants du village.

En dépit des précautions, la maladie a atteint les enfants dans la partie des quartiers réservée pour les hommes mariés et leurs familles, mais comme elle n'était pas d'une nature très maligne les résultats n'ont pas été sérieux. Un homme a contracté la maladie et j'ai été obligé de le garder au quartier au risque de voir le mal se communiquer à d'autres, vu qu'à ce poste nous n'avons pas encore d'hôpital, mais seulement un dispensaire. Comme il en avait été jusqu'alors, la fortune nous a favorisés, et pas un seul autre adulte n'a été atteint ; mais bien que les hommes se plaignissent d'avoir à coucher dans la même chambre qu'un malade attaqué de la rougeole, ils n'en étaient cependant aucunement étonnés, car il m'était impossible de transporter le patient ailleurs.

Le temps était trop froid pour qu'il fût possible de mettre le malade sous une tente. Au mois de mai, l'inspecteur Fréchette a eu le malheur de se donner une grave entorse à la cheville du pied, mais il était en voie de guérison lorsqu'il a quitté ce poste pour aller aux collines des Cyprès.

A l'arrivée du surintendant Herchmer et de son escorte, le 29 août, deux constables seulement et un sous-officier ont dû être dispensés de faire le service.

Les constables se sont remis promptement, mais le caporal Brooks n'est pas encore capable de remplir ses fonctions, bien que sa condition se soit beaucoup améliorée.

J'ai fait une inspection des hommes à Qu'Appelle, le cinq novembre, et j'ai aussi examiné les quinze recrues amenées par l'inspecteur French. Le compte-rendu de l'examen a été déposé entre les mains de l'inspecteur Steele pour vous être expédié.

Le poste de Qu'Appelle possède un hôpital et un bon assortiment de remèdes ; sous l'excellente direction du sergent Holmes, préposé au service de l'hôpital, les soins nécessaires à la santé des hommes ne sont pas négligés.

En visitant les quartiers de ce poste on remarque l'anomalie que les hommes sont beaucoup mieux logés que l'officier commandant.

Quant au reste la santé des hommes a été en général excellente. Les quartiers actuels, tant pour les officiers que pour les hommes et les chevaux, étant supérieurs à tout ce qui a existé jusqu'à présent à Battleford.

L'approvisionnement de remèdes met beaucoup de temps à parvenir à quelques uns de nos postes, le fort Pitt est le dernier endroit où, d'après les dernières nouvelles, les remèdes à destination du fort Saskatchewan ont été laissés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

ROBERT MILLER, M. D.
Chirurgien P. C. N.-O.

Au lieutenant-col. Irvine,
Commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest.
Fort-Walsh, Collines des Cyprès, Territoire du Nord-Ouest.

ANNEXE B.

RAPPORT DU CHIRURGIEN KENNEDY.

FORT-WALSH, janvier 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour votre information le rapport médical suivant du fort Walsh pour l'année 1881. En somme la revue de l'année offre des résultats satisfaisants. Il est vrai que pendant les trois ou quatre premiers mois la proportion des malades a été très considérable, les rapports quotidiens donnant pendant longtemps une moyenne de vingt-cinq. Il est bon d'ajouter que plusieurs de ces cas provenaient de maladies chroniques, et que les patients ont été déclarés invalides dès l'ouverture de la navigation. Pendant l'été la santé des hommes a été excellente. Il en a été de même pendant l'automne et l'hiver, nonobstant le fait que les maladies paludéennes sévissaient. Je crois pouvoir dire en toute sûreté que depuis le 1er mai dernier, la santé des hommes a été meilleure qu'elle n'a jamais été auparavant. Plusieurs causes ont contribué à amener cet heureux résultat. Ils ont été mieux logés ; les huttes malsaines dont j'ai parlé dans mon dernier rapport n'ont été que très peu habitées, la plupart des hommes ayant été transférés dans des quartiers plus spacieux et plus commodes. D'ailleurs, ils ont été mieux nourris, une ration quotidienne de légumes leur ayant été distribuée. Ceci a été d'une grande utilité en rendant les hommes non-seulement très vigoureux mais plus satisfaits. Une autre cause et peut-être celle qui a contribué le plus puissamment à amener ce résultat désirable, c'est la quantité considérable de travail exécuté dans la prairie durant l'été et l'automne dernier. Comme l'effectif a eu à faire un service d'escorte très considérable, les hommes ont été constamment obligés de se transporter d'un endroit à l'autre, et c'est un fait bien connu et bien digne de remarque qu'un homme est rarement malade en voyage.

Il y a dans l'histoire médicale de l'année dernière plusieurs faits qui méritent plus qu'une mention ordinaire, et sur ces faits, j'ai maintenant l'honneur d'attirer votre attention.

Le premier est relatif aux maladies paludéennes que l'expérience des dernières années a prouvé être endémiques en cet endroit. En consultant le relevé ci-annexé on verra que treize cas de ce genre ont été enregistrés. Dans quatre de ces cas seulement la maladie a suivi son cours ; dans les neuf autres elle a été arrêtée à une période quelconque de son développement. Dans l'un des quatre premiers cas l'on a craint pendant longtemps un résultat fatal, qui a été évité heureusement. Des notes complètes relatives à ces divers cas sont conservées dans les archives de l'hôpital, et ces notes seront sans doute très utiles à l'avenir. Un fait digne de remarque c'est l'arrivée exceptionnellement tardive de la fièvre cette année, un cas

s'étant déclaré le 20 décembre. La cause en est due à ce que nous avons joui jusqu'à la fin de décembre d'une température douce et agréable. Avant de clore mes remarques à ce sujet, je puis dire que l'expérience de 1881 a pleinement confirmé les impressions des années précédentes, lesquelles peuvent se résumer brièvement comme suit.

1° Que la fièvre est essentiellement miasmatique et conséquemment endémique.

2° Que rien ne peut être fait maintenant pour prévenir la maladie; elle aura toujours pour effet de rendre Fort-Walsh jusqu'à un certain point insalubre.

3° Qu'il faudra toujours apporter les plus grands soins à l'observation des lois sanitaires et hygiéniques, et que cela contribuera puissamment à tenir l'ennemi à distance.

4° Que lorsque la maladie se présente, l'emploi prompt et libéral de la quinine, effectuera une guérison rapide dans la plupart des cas.

Un autre sujet qui mérite d'attirer votre attention c'est le grand nombre d'hommes—treize—déclarés invalides pendant l'année dernière. Sur ces treize, un s'était enrôlé en 1878, neuf en 1880 et trois en 1881. Sur les neuf qui avaient été enrôlés en 1880, au moins cinq n'auraient jamais dû être acceptés, parce qu'ils étaient tout à fait impropres au service, et trois d'entre eux souffraient de maladies qui auraient dû empêcher le chirurgien-inspecteur de les admettre. Un homme a été conduit à l'hôpital immédiatement après son arrivée ici, et il n'en est sorti que pour être transporté à Benton. Les trois hommes qui ont été enrôlés le printemps dernier étaient tout à fait impropres au service et n'auraient pas dû être admis après l'examen médical.

Ces faits ne nous amènent-ils pas à la conclusion que l'on n'apporte pas assez de soin dans le choix des recrues ? Le système de recrutement ou celui d'examen médical, sous le régime duquel des hommes sont licenciés comme invalides presque immédiatement après leur enrôlement, ne peut être considéré comme parfait, et comme il est si important d'avoir des hommes vigoureux, je prends la liberté de faire quelques recommandations, qui, si elles sont suivies, seront très avantageuses pour l'avenir.

En premier lieu l'examen médical devrait être plus sévère qu'il n'a été par le passé. Les faits relatés ci-dessus offrent une preuve suffisante qu'on ne s'est pas montré assez exigent sous ce rapport. De plus, nul homme âgé de moins de 21 ans ne devrait être enrôlé à moins d'être doué d'une constitution exceptionnelle. J'ai exprimé cette opinion dans mon rapport de l'année dernière, et l'expérience de cette année en a prouvé la justesse. Les jeunes gens s'acquittent assez bien du service ordinaire de garnison, mais ils sont de bien peu d'utilité lorsqu'il s'agit de remplir le vrai service de police. Cela se voit très facilement par le choix des détachements pour les expéditions d'hiver. On ne choisit que les hommes robustes, et la conséquence est que les travaux ardus restent à la charge d'un petit nombre. S'il est jugé nécessaire d'envoyer des jeunes gens dans une expédition d'hiver, les chances sont que leurs noms ornent la liste des malades longtemps après leur retour. J'ai constaté si souvent les mauvais effets de l'enrôlement de recrues trop jeunes pour le service, que je suis certain de ne pas outrepasser mes devoirs en insistant à attirer votre attention sur ce point.

Un autre sujet sur lequel les médecins chargés de l'examen médical devraient recevoir des instructions, c'est celui des yeux et de la vue des recrues. Les aspirants dont la vue n'est pas des meilleures, ou dont les yeux montrent le moindre signe de faiblesse, devraient être immédiatement refusés. Les rayons du soleil sur la prairie en été et sur la neige en hiver, et, dans certaines parties des territoires, les grands vents qui soufflent presque constamment sont très nuisibles à la vue et sont de nature à produire une *opthalmie* chronique avec épaississement des paupières, à gâter la vue, et à amener des résultats encore plus sérieux.

Le nouvel hôpital construit l'automne dernier, répond à un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps. Il est gai, spacieux et bien aéré ; et il a déjà contribué pour beaucoup à notre succès dans le traitement des maladies. S'il était un peu mieux ameublé et pourvu de lits d'ordonnance, il laisserait bien peu de choses à désirer.

Le corps-de-garde, dont j'ai parlé dans mes rapports précédents, existe encore et est une source constante de plaintes. Je n'ai pas le moindre doute que non-seulement il est impropre à loger les prisonniers, mais qu'il a pour effet d'augmenter considérablement la liste des malades parmi nos propres hommes, car un grand nombre de ceux qui viennent se faire inscrire au nombre des malades le font immédiatement après avoir été relevés de garde. Ce bâtiment devrait être remplacé le plus tôt possible par une construction plus convenable.

Je recommande aussi que des paillasses soient fournies aux hommes comme partie de leur literie. Chaque constable a maintenant une robe de bison et deux paires de couvertes. La robe est étendue sur des planches supportées par des pieux. En hiver les hommes se couchent ordinairement sur cette robe et se servent des couvertes pour se préserver du froid. Cela fait un lit très dur et très incommode, qui est loin d'être chaud. Une dépense très minime suffirait pour fournir des paillasses à tous les hommes, ce qui leur procurerait la chaleur en hiver et le confort durant toute l'année.

Un fait remarquable dans l'histoire médicale de l'année dernière c'est l'introduction de la *syphilis* parmi nos hommes. Ce mal a déjà produit beaucoup de ravages, et il est à craindre qu'il n'amène des conséquences encore plus sérieuses si l'on n'a pas recours à quelques moyens pour empêcher la maladie de se propager. Le mal a été apporté de l'autre côté de la frontière, par les Cris et les Assiniboines, qui sont venus camper ici à leur retour des Etats-Unis, il y a eu un an l'automne dernier. Dans l'état actuel des sauvages il est impossible de circonscrire une maladie ou d'établir une quarantaine, mais si de nouveaux cas se déclarent aussi fréquemment que cela est arrivé récemment, il faudra nécessairement prendre des mesures décisives. Quoiqu'il en soit cette question est entourée de difficultés.

En novembre, j'ai visité le fort Macleod et j'y ai fait l'inspection de l'hôpital. Un rapport complet pour toute l'année sera expédié après l'arrivée du prochain courrier. Nous n'avons pas encore reçu non plus le rapport de la Montagnes-des-Bois, de sorte que je ferai mon rapport au sujet de ce poste en même temps que celui qui aura trait au fort Macleod.

Un coup d'œil jeté sur le relevé ci-annexé indique qu'un grand nombre de cas ont été traités cette année; plusieurs de ces cas se sont déclarés dans la réserve, mais la plupart ont été fournis par les diverses bandes nomades qui de temps à autre ont établi ici leurs quartiers. Jusqu'au 1er octobre, j'ai visité chaque mois la réserve du Ruisseau de l'Erable, mais cette réserve ayant été abandonnée depuis, ces visites sont naturellement devenues inutiles. Pendant le cours de l'été dernier, une coqueluche épidémique s'est introduite dans les divers camps, et en dépit des traitements médicaux, elle a emporté un grand nombre d'enfants.

La confiance en la " médecine de l'homme blanc " augmente chaque année chez les sauvages, car, chaque année je suis appelé de plus en plus fréquemment à traiter leurs maladies. Les sauvages appartenant à des camps éloignés dans la plaine, envoient aussi très souvent chercher de simples remèdes dont ils connaissent la nature, l'usage et les bons effets, pour les avoir déjà employés. Pour ce qui est de la chirurgie, ils tiennent avec ténacité à leurs propres pratiques, et en cela ils ont raison, car plusieurs d'entre eux s'y entendent passablement et arrivent assez fréquemment à des résultats qui feraient honneur à notre propre science chirurgicale.

Les rumeurs ordinaires de prétendus cas de petite vérole ont été mises en circulation, mais l'examen a prouvé qu'elles étaient dénuées de fondement. Plus récemment il a semblé cependant y avoir des raisons de craindre que nous ne soyons visités par ce fléau. Il a sévi dans le Minnesota, le Dakota, et s'est étendu jusqu'au Montana, immédiatement au sud de chez nous. J'ai en conséquence écrit pour demander du vaccin frais, et, lorsqu'il sera arrivé, je vaccinerai tous les sauvages du district qui n'ont pas encore subi cette opération.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

GEO. A. KENNEDY, *chirurgien.*

Au lieut.-col. Irvine, commissaire P.C.N.O., Ottawa.

Maladies traitées au fort Walsh pendant l'année 1881.

Classification.	Maladie.	Nombre de cas.	Durée moyenne.	Observations.
Maladies générales	Débilité	15	16 1/3	Un a été déclaré invalide.
	Rhumatisme	27	6 1/4	do
	Dipthérie	2	22 1/2	
	Fièvre intermittente	13	10 1/3	
	Insolation	1	3	Déclaré invalide.
Système nerveux	Névralgie	8	2 3/8	
	Céphalalgie	18	2 1/3	
	Lumbago	9	9 4/9	
	Otalgie	1	2	
	Méningite cérébrale	1	23	
Système respiratoire	Toux et rhume	99	3 3/4	
	Mal de gorge	43	2 1/2	
	Phthisie	1	89	Déclaré invalide.
	Pleurésie	1	83	do
Système digestif	Diarrhée	18	1 1/3	
	Colique	10	1	
	Nausées	8	1 1/4	
	Bile	10	3 2/5	
	Constipation	9	1 4/9	
	Hémorrhoïdes	1	1	
Système cutané	Clous	2	2 1/2	
	Psoriasie	1	13	
	Acmé	5	2 3/5	
	Prurit	2	15 1/2	
	Erythème	1	1	
	Abcès	1	66	
Système glandulaire	Inflammation des glandes	7	16 1/7	
	Orchite	9	14 4/9	
	Parotidite	4	4	
	Lymphangitis	1	4	
Cas spéciaux	Opthalmie	14	9 1/4	Un a été déclaré invalide.
	Mal de neige	1	7	
Système génito-urinaire, y compris les maladies vénériennes	Inflammation de la vessie	2	24 1/2	
	Calcule urinaire	1	3	Déclaré invalide.
	Gonorrhée	17	13 1/3	
	Spermathorhée	3	6 2/3	
	Structure de l'urèthre	1	136	Déclaré invalide.
	Chancroïde	2	8	
	Syphilis	11	21 1/3	Trois ont été déclarés invalides.
	Phymosis	1	3	
Chirurgie	Blessures contusionnées	2	16 1/2	
	Ulcères	1	136	Déclaré invalide.
	Entorses	13	10 1/3	Un a été déclaré invalide.
	Contusions	11	2 1/2	
	Dislocation	1	42	
	Hernie	1	9	
	Petite chirurgie	9	4 1/2	
	Nombre total de cas	419		

GEO. A. KENNEDY, *chirurgien, P.C.N.-O.*

MALADIES traitées parmi les sauvages à Fort-Walsh pendant l'année 1881.

Maladie.	Nombre de cas.	Observations.
Toux et rhumes	81	
Phthisie	11	
Pneumonie	3	
Scrofule	12	
Rhumatisme	11	
Diarrhée	18	
Dyssenterie	3	
Indigestion	3	
Gonorrhée	11	
Névralgie	4	
Phymosie	3	
Entorse	3	
Constipation	17	
Maladie avulaire du cœur	5	
Structure de l'urèthre	1	
Syphilis	9	
Ophthalmie	68	
Odontalgie	2	
Céphalalgie	26	
Engelure	4	
Pleurésie	1	
Bronchite	2	
Abcès du poumon	1	Mort. Cris (oct. 20).
Anémie	2	
Carie	1	Mort. Jeune homme de la tribu des Assiniboines.
Inflammation de la vessie	2	
Rétention d'urine	1	
Fièvre intermittente	5	
Inflammation des glandes	1	
Colique	4	
Abcès dans le tympan	1	—
Débilité	4	
Ulcères	2	
Coqueluche	100	Aucun moyen sûr de s'assurer du nombre de ces cas qui ont été fatals.
Croup	15	
Tumeur	1	
Vaccine	3	
Bubon	1	
Epistaxis	1	
Otalgie	1	
Fracture du fémur	1	
Dysmenorrhée	1	
Epididymite	1	
Nombre total de cas	447	

GEO. A. KENNEDY,
Chirurgien, P.C.N.-O.

ANNEXE C.

RAPPORT DU CHIRURGIEN KENNEDY.

Forts MacLeod et de la Montagne-des-Bois.

FORT-WALSH, 1er février 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre les rapports suivants des hôpitaux des forts Macleod et de la Montagne-des-Bois, pour l'année 1881 :—

Fort-Macleod.

J'ai visité ce poste en novembre et j'ai fait l'inspection de l'hôpital, qui en l'absence d'un chirurgien a été confié à la charge du sergent d'état-major Warner. Tout a été trouvé en bon ordre, et l'administration pendant l'année n'a laissé aucun sujet de plainte. Le climat de cette partie du territoire étant particulièrement salubre, il n'est pas étonnant que la santé des hommes ait été généralement excellente.

Un homme a été congédié comme invalide, sa maladie étant l'*empoisonnement par le mercure.* Il s'était servi indiscrètement d'un onguent que l'un de ses camarades lui avait procuré. Je regrette qu'en conséquence du délai dans l'envoi des renseignements nécessaires, il me soit impossible de vous envoyer un relevé des maladies traitées pendant l'année.

Montagne-des-Bois.

En général la santé des hommes à ce poste a été excellente. Pendant une partie considérable de l'année trente hommes ont été cantonnés ici. Dernièrement, l'effectif a été réduit à vingt. Le relevé ci-annexé indique seulement un total de soixante-quatre cas, ce qui est une moyenne très faible. Le mois de janvier a été le plus malsain, comme du reste il semble l'être dans toute la partie sud des territoires. J'ai constaté qu'il en a toujours été ainsi presque sans aucune exception depuis quatre ans. Je crois que les observations météorologiques expliquent ce fait, les tempêtes et les changements de température étant très fréquents durant le mois de janvier.

Il est digne de remarque que pendant deux mois, août et novembre, nous n'avons pas eu de liste de malades. Ce fait, joint à celui du petit nombre de cas traités pendant l'année, et aux rapports favorables des années précédentes, témoignent hautement de la salubrité du climat du district de la Montagne-des-Bois.

La blessure causée par un coup de fusil était accidentelle ; la balle est entrée en dessous du jarret, a traversé les muscles du mollet et est sortie à environ cinq pouces au-dessous de l'endroit où elle avait d'abord pénétré. La blessure a été guérie avec facilité.

Un nombre considérable de maladies de diverses espèces qui se sont déclarées parmi les sauvages ont reçu les traitements voulus. Le cas suivant peut être cité comme un exemple des fonctions importantes remplies par les infirmiers aux avant-postes :

“ Un Cris fut apporté pendant le mois d'octobre, souffrant d'une blessure à la cuisse faite par un coup de fusil reçu plus de quinze jours auparavant. La balle dans son passage avait produit une *fracture comminutive composée* du fémur. Au premier examen des esquilles d'os furent enlevées de la plaie, d'où sortaient un pus fétide et abondant. Dans la plupart des cas de ce genre l'amputation est nécessaire. Le membre malade fut mis en position et la plaie pansée. Le blessé a été journellement traité avec soin et assiduité. Aujourd'hui il est en bonne voie de guérison ; et il pourra se servir de sa jambe.”

Le sergent d'état-major Ferland a été chargé de la direction de l'hôpital de la Montagne-des-Bois pendant la majeure partie de l'année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. A. KENNEDY,

Chirurgien.

Au lieut.-col. Irvine, commissaire P. C. N.-O.,
Ottawa.

MALADIES traitées à la Montagne-des-Bois pendant l'année 1881.

Classification.	Maladie.	Nombre de cas.	Durée moyenne.	Observations.
Maladies générales	Fièvre intermittente	2	$3\frac{1}{2}$	
	Débilité générale	2	2	
	Mal de côté (rhumatisme)	1	2	
	Rhumatisme	1	5	
Système nerveux	Mal de tête (céphalalgie)	11	$2\frac{2}{5}$	
	Odontalgie	2	$2\frac{1}{2}$	
	Névralgie	1	1	
Système respiratoire	Congestion des poumons	1	5	
	Rhume	7	1	
	Mal de gorge	3	7	
Système digestit	Indigestion	2	2	
	Colique	6	2	
	Constipation	2	1	
	Gastralgie	1	3	
	Diarrhée	1	5	
	Hémorrhoïdes	1	19	
Système cutané	Urticarie	1	11	
Maladies vénériennes	Gonorrhée	5	$17\frac{3}{5}$	
	Epididymite	3	$47\frac{1}{3}$	
Chirurgie	Contusions	2	$6\frac{1}{2}$	
	Entorses	2	$24\frac{1}{2}$	
	Mal de reins	1	1	
	Coupures	2	11	
	Ruade de cheval	2	$8\frac{1}{2}$	
	Engelure	1	23	
	Coup de fusil	1	34	
	Nombre total des cas	64		

GEO. A. KENNEDY,
Chirurgien.

ANNEXE D.

Causes criminelles et autres entendues à Fort-Walsh, à la Montagne-des-Bois, à Battleford et à Saskatchewan, pendant l'année expirée le 31 décembre 1881.

Date de l'arrestation ou de la mise en accusation.	Nom du plaignant.	Nom de l'accusé.	Nature du délit ou du crime.	Date de la condamnation ou de l'acquittement.	Peine prononcée.	Observations.	Où le procès a eu lieu.	Nom du magistrat.
1881.				1881.				
28 janv.	Catherine Mayette....	Léon Mayette....	Assaut	28 janv.	$2 d'amende........	Amende payée......	Fort-Walsh	Lt.-col. A. G. Irvine, M. S.
2 fév...	Louis Royal	Joe Biquet.........	do	2 fév.	$1 d'amende.........	do	do	do
12 do	La reine................	Petit-Pécheur (de la tribus des Cris.)	Vol de chevaux............	14 mai	5 années d'empris. aux travaux forc. dans le pénitencier du Manitoba.	Envoyé au pénitencier.	do	Lt.-col. J. F. Macleod, M. S., et le lt.-col. A. G. Irvine, M. S.
26 do	N. Mayette..............	L. Léveillé........	Assaut	26 fév.	$1 d'amende.........	Amende payée......	do	Lt.-col. A. G. Irvine, M. S.
12 avril.	A. Boucher..............	O. Stephens.......	Langage insultant.......	12 avril	$3 d'amende	do	do	do
do 18	J. Tait....................	T. Spence..........	Menaces et langage insultant.	....	Mandat lancé (1)..	L'accusé a quitté le pays (1).	do	do
14 mai...	La reine	R. M. Morton .... G. J. Convery ... W. A. Cooper....	Vol de chevaux.........	14 mai...	12 mois d'emprisonnement aux travaux forcés.	Ecroués	do	Lt.-col. A. G. Irvine, M. S., et le lt.-col. J. F. Macleod, M.S.
14 do	do	D. H. Thompson. Geo. Scott.........	do	14 do	10 mois d'emprisonnement aux travaux forcés.	do	do	do
14 do	do	Geo. B Mills..... P. H. Wilbur .... M. McDonald	Vol d'effets appartenant au gouvernement.	14 do	3 mois d'emprisonnement aux travaux forcés.	do	do	do
14 do	J. J. English..........	E. Allen............	Vol avec effraction.......	14 do	$17 d'amende.......	Amende payée......	do	do
5 août.	La reine	W. J. Casey	Jeu illicite..................	6 août.	$100 d'amende.....	Am. payée; la moit. payée au délateur	do	Lt.-col. A. G. Irvine, M. S.
5 do	do	Thos. Wilton	do	6 do	do	do ...	do	do
5 do	do	Robt. Everson ...	do	6 do	do	do ...	do	do
5 do	do	Paul Léveillé....	do	6 do	$40 d'amende.......	do ...	do	do
5 do	do	Ben Butler.........	do	6 do	$50 d'amende......	do ...	do	do

ANNEXE D.—Causes criminelles portées devant les officiers du corps à Fort-Walsh, etc.—*Suite.*

Date de l'arrestation ou de la mise en accusation.	Nom du plaignant.	Nom de l'accusé.	Nature du délit ou du crime.	Date de la condamnation ou de l'acquittement.	Peine prononcée.	Observations.	Où le procès a eu lieu.	Nom du magistrat.
5 août.	La reine	Jas. Sanderson	Jeu illicite	6 août.	Acquitté	Pas de preuves	Fort-Walsh	Lt.-col. A. G. Irvine, M.S.
5 do	do	L. Cobell	do	6 do	$50 d'amende	Am. payée; la moit. payée au délateur	do	do
26 oct.	do	Jas. Sanderson	do	16 oct.	$25 d'amende	do	do	Inspect. McIllree, J.P.
26 do	do	Geo. Cook	do	16 do	do	do	do	do
26 do	do	Thos. Wilton	do	16 do	$50 d'amende	do	do	do
26 do	do	Ben Butler	do	16 do	Acquitté	Preuve insuffisante	do	do
26 do	do	Paul Lévcillé	do	16 do	do	do	do	do
26 do	do	W. R. Johnston	do	16 do	do	do	do	do
26 do	do	H. Jordan	do	26 do	Acquitté	do	do	do
26 do	do	P. Dunbar	do	26 do	$25 d'amende	Am. payée; la moit. payée au délateur	do	do
26 do	do	L. Cobell	do	26 do	do	do	do	do
26 do	do	E. Rauch	do	26 do	do	do	do	do
26 do	do	W. J. Casey	do	26 do	Acquitté	Preuve insuffisante	do	do
26 do	do	R. Everson	do	26 do	$50 d'amende	Am. payée; la moit. payée au délateur	do	do
26 do	do	M. Fitzpatrick	Propriétaire d'une maison de jeu.	26 do	do	do	do	do
26 do	do	L. Haggi	Jeu illicite	26 do	Acquitté	Preuve insuffisante	do	do
31 do	do	R. Macleod	do	31 do	$50 d'amende	Amend. non payée; emprisonné pour quatorze jours.	do	do
30 déc.	do	Wm. Allen	Ivresse et tapage	21 déc.		Mandat émané; l'accusé a quitté le pays.	do	do
30 do	do	W. J. Casey	Ayant en sa possession des boiss. enivrantes.	20 do	Acquitté	Pas de preuves	do	do
20 do	do	Jean Claustre	Vente de boissons enivrantes.	20 do	do	do	do	do

5 do	do	Gustavo Schultz	Apporté des effets volés au Canada.	....	....	Mis en accusation devant le magistrat stipendiaire le 14 déc. 1881.	do	do NOTE—Le magistrat stipendiaire a été notifié.
15 mars.	do	B. Beaupré	Assaut sur un Sioux	15 mars.	$10 d'amende	Amende payée	Montagne-des-Bois.	L. N. F. Crozier, J.P.
4 janv.	do	Whiteford	Vol de bétail	4 janv.	Renvoyé	....	Saskatchewan	Hardisty, Gagnon et Verey, J.P.
8 do	do	Newton	do	22 juil.	Acquitté	....	do ...	Lt.-col. Richardson, M.S.
12 do	do	Apitoneiskapoo	do	....	....	Le plaign. n'a pas comp.; sous caut. pour compar. dev. le comm.	Edmonton	Inspecteur Gagnon.
24 fév.	do	Macheesis	Larcin	22 juil.	Un mois d'emprisonnement.	....	Saskatchewan	Lt.-col. Richardson, M.S.
25 do	do	do	do	22 do	do do	....	do ...	do do
25 do	do	Quatre-Ames	do	22 do	do do	....	do ...	do do
12 mars.	McHugh	Paul	Fou dangereux	12 mars.	Renvoyé	Cas d'épilepsie	do ...	Inspecteur Gagnon.
2 sept.	La reine	J. Brown	Vente de liqueurs enivrantes aux sauvages.	2 sept.	do	....	Edmonton	Hardisty, Gagnon et Verey, J.P.
2 do	do	do	do do	....	$50 d'amende	....	do	do do
3 do	do	Caroline Gouin	Larcin	....	....	Procès remis	do	Lt.-col. Richardson, M.S.
3 do	McDougall	Lahtoope	Obtention d'argent sous de faux prétextes.	....	....	Plainte retirée	do	Inspecteur Gagnon.
1er oct.	La reine	Napesis	Larcin	14 déc.	Six mois d'emprisonnement.	....	Saskatchewan	Lt.-col. Richardson, M.S.
24 nov.	do	Caroline Gouin	Donner de la boisson aux sauvages.	24 nov.	$50 d'amende	....	do ...	Hardisty et Gagnon, J.P.
24 déc.	McLeod	Galbraith	Gages et destitution injustifiable.	24 déc.	Action déboutée	....	Edmonton	do do

Annexe D.—Causes criminelles portées devant les officiers du corps à Fort-Walsh.—*Fin.*

Nom.	Délit ou crime.	Date de l'arrestation.	Date de la mise en accusation.	Date du procès.	Plaignant.	Sentence.	Nom du magistrat.	Observations.
		1880.	1880.	1881.				
J. R. Matheson	Action pour dette	....	....	....	James Bird	$161 de dommages	H. Richardson	Bref de saisie.
Ka-kah-wask	Vol d'un cheval (McKay)	25 nov	25 nov	15 janv	La reine	5 ans au pénitencier du Manitoba.	do	Procès à Prince-Albert.
do	do (Kee-way-win)	25 do	25 do	15 do	do	do	do	do
do	Vol d'argent	25 do	25 do	15 do	do	Sentence remise	do	do
		1881.	1881.					
John Rae	Boisson sans permission	13 janv	17 janv	17 do	J. Hines	$50 d'amende	do	La moitié payée au délateur.
do	Avoir donné de la boisson aux sauvages.	13 do	17 do	17 do	Sur. Herchmer	$100 d'amende et les frais	do	La moitié payée au délateur.
J. Hines	Ayant de la bois. en sa poss.	14 fév	17 do	17 do	J. Rae	Renvoyé	do	
do	Vente de boissons	14 do	17 do	17 do	do	$50 d'amende	do	La moitié payée au délateur.
R. Isbister	Complic. dans l'acte de donner des boissons à des sauvages	13 do	17 do	17 do	Sur. Herchmer	Censuré	do	
N. Delorme	S'être procuré illégal. des bestiaux appart. à des sauvages.	17 do	18 do	18 do	J. Rae	$100 d'amende et les frais	do	
Attim-missis-sequinæ	Avoir tiré un couteau avec intent. d'infliger des blessur.	5 do	5 fév	5 février	D. L. Clink	Deux mois de pris. aux trav. forcés.	do	
I. Ah-pu-coo-caw	Menacer de tuer av. un ciseau.	16 do	16 do	9 avril	Margaret	A fourni deux cautions qu'il garderait la paix	do	
Jean-Marie	Frap. sa femme d'un couteau.	22 do	....	4 mars	Insp. Antrobus	Plainte renvoyée	W. J. Scott, J.P.	
John Pruden	Avoir battu sa femme	1er mars.	....	3 do	do	do	do	
John Thomas	Décharger une arme à feu avec intention de tuer.	27 avril	....	3 mai	John Brunett	Coupable d'assaut; pas de sentence.	H. Richardson	
Thomas A. Becket	do do	27 do	....	3 do	do	do	do	

		1880.					
James Robertson	Larcin	15 déc.		22 avril	La reine	Un mois aux travaux forcés	do
John Abrams	do	15 do		22 do	do	do	do
John Linklater	Vol d'un bœuf	15 do		22 do	do	do	do
		1881.	1881.				
James Folster	Vente de boisson à des sauvag.	6 août	8 août	8 août	do	$50 d'amende	do
Le-taureau-peint-en-rouge qui-marche	Vol d'un cheval	19 oct.		31 oct.	do	Acquitté	do
Le Revenant	do	19 do		31 do	do	do	do
Le Vieux-du-Nuage	do	19 do		31 do	do	do	do
Esktope	Tuer un cheval	19 do		31 do	do	do	do
Quat.-Firmam'nts,(Sioux)	Vol d'un cheval	21 sept.		22 sept.	do	do	do
Joseph On-na-pu-sis	Larcin	16 nov.		14 dec.	do	Six mois aux travaux forcés	do

A. G. IRVINE,
Commissaire, P.C.N.O.

ANNEXE E.

RAPPORTS DE L'INSPECTEUR NEALE ET DES SURINTENDANTS HERCHMER ET CROZIER RELATIVEMENT AU SERVICE D'ESCORTE.

Rapport de l'inspecteur Neale.

Ottawa, 1er septembre 1881.

Monsieur,—J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant sur mon service à l'occasion du voyage de Son Excellence le gouverneur général dans les territoires du Nord-Ouest.

Agissant d'après vos instructions, j'ai quitté Ottawa pour Winnipeg le 25 juin dernier, et peu après mon arrivée à ce dernier endroit j'ai acheté 34 chevaux. Les chevaux étant rares à Winnipeg, j'ai éprouvé quelques difficultés à m'en procurer qui offraient les conditions voulues, mais j'ai réussi à trouver le nombre requis.

Comme je n'avais pas d'hommes avec moi, j'ai engagé avec votre permission plusieurs hommes comme conducteurs d'attelages, etc., et chaque jour j'ai fait conduire les chevaux en attelages doubles ou simples.

Je suis resté à Winnipeg jusqu'au 28 juillet, époque où les chevaux étant en bonne condition et passablement domptés, je me suis dirigé sur le Portage-la-Prairie, amenant avec moi 34 chevaux, 1 wagon à ressorts, 3 wagons Van Sladen et 3 barouches.

J'arrivai à cet endroit le soir du 31 juillet, et à peine eussé-je terminé mes préparatifs de campement qu'un terrible orage accompagné de tonnerre et d'un vent violent fondit sur nous. Les tentes, les couvertures des wagons et les effets de literie furent emportés en un instant, et, l'orage continuant, je crus devoir mettre les chevaux à l'abri. Par bonheur je ne les avais pas laissés libres.

Le lendemain matin, après avoir retrouvé la majeure partie de nos ustensiles de campement, je me rendis à environ quatre milles plus loin, où je trouvai un bon endroit pour camper et où je me fixai pour exercer les chevaux et accoutumer les hommes à dresser les tentes, etc.

Pendant mon séjour à cet endroit, je reçus de Saint-Paul trois ambulances, pour l'usage de Son Excellence et de sa suite.

Le 3 août, je reçus un télégramme de M. Galt, sous-commissaire des sauvages, me demandant de retourner à Winnipeg si c'était possible.

Ne pouvant m'entendre avec vous, vu l'absence de communications télégraphiques entre Saint-Paul et Winnipeg, et ayant avec moi un bon chef de conducteurs, L. Daniel, je crus devoir accéder à la demande de M. Galt, et laissant le camp sous la surveillance de Daniel, je partis pour Winnipeg par le convoi.

Le 4 août, après une consultation entre le col. de Winton, M. Galt et moi, il fut décidé d'augmenter de deux wagons et de cinq chevaux les moyens de transport que nous avions déjà.

On se procura immédiatement ces chevaux et ces voitures, et ils furent expédiés en même temps que d'autres chevaux et des effets appartenant au département des sauvages, (dont M. Galt m'avait confié le soin). Je revins le 5 août à mon camp du Portage-la-Prairie, en chemin de fer. En arrivant, je découvris que pendant mon absence, l'un des attelages de quatre qu'on était à exercer avait été attaqué par une vache furieuse et avait pris le mors aux dents. Le conducteur avait été passablement malmené, l'un des chevaux avait été légèrement blessé d'un coup de corne au poitrail et l'avant-train du wagon avait été légèrement endommagé ; mais comme il n'y avait pas de dommages sérieux, je pus, le matin du 7, me diriger vers l'extrémité du chemin de fer du Pacifique canadien, où vous m'aviez ordonné d'attendre Son Excellence, à moins que j'eusse été préalablement remplacé par le surintendant Herchmer.

Ce jour-là vers 2 heures p. m. je rencontrai le surintendant Herchmer, qui était accompagné de plusieurs sous-officiers et constables, lesquels devaient servir de courriers et de conducteurs. Nous nous rendîmes ensemble chez M. Kinnon, où nous campâmes pour la nuit.

Le lendemain matin dès que le jour parut nous nous dirigeâmes vers un endroit choisi par le surintendant Herchmer, à une petite distance au-delà du chemin de fer du Pacifique. Après avoir aidé ensuite le surintendant Herchmer à préparer le camp destiné à recevoir Son Excellence, je lui remis les chevaux et les effets en ma possession.

J'accompagnai ensuite les ambulances, les wagons à bagages, etc., sous le commandement du surintendant Herchmer, et à l'arrivée de Son Excellence, à l'extrémité de la ligne, j'aidai au surintendant Herchmer à charger le bagage, etc., et lors du départ des touristes pour le camp je partis de Winnipeg, d'où je retournai à Ottawa.

J'annexe ci-joint un relevé des effets livrés par moi au surintendant Herchmer.

M. Reynolds, agent de la police du Nord-Ouest à Winnipeg, et le capitaine Howard, m'ont généreusement prêté leurs services pour l'achat et l'expédition des chevaux et des effets de campement; et M. Galt, sous-commissaire des sauvages, s'est montré toujours prêt à m'aider de ses conseils dans tout ce qui se rattachait aux devoirs importants qu'on m'avait fait l'honneur de me confier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PERCY R. NEALE,

Inspecteur, P. C. N.-O.

Police à cheval du Nord-Ouest.

Effets de transport livrés au surintendant Herchmer à l'extrémité du prolongement occidental du chemin de fer du Pacifique, pour le service de Son Excellence le gouverneur général et de sa suite, le 8 août 1881.

Chevaux	39
Ambulances	3
Barouches	3
Wagons à ressort	2
" Van Sladen	4

PERCY R. NEALE,

Inspecteur, P. C. N.-O.

RAPPORT DU SURINTENDANT HERCHMER,

FORT-MACLEOD, 23 septembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le 13 juillet dernier, je suis parti de Battleford pour Qu'Appelle, dans le but d'y rencontrer le détachement envoyé du quartier général pour escorter Son Excellence le gouverneur général dans son voyage à travers les territoires du Nord-Ouest.

J'ai amené avec moi de Battleford, un sous-officier, sept constables et quatorze chevaux. J'arrivai à Carlton le 14 juillet. A mon arrivée je constatai que toute l'avoine de cet endroit avait été expédiée à Battleford. Je pris des mesures pour que 4,000 lbs de ce grain fussent envoyées à Carlton pour l'usage de l'escorte.

A Carlton, je rencontrai le constable Sutherland à la tête d'un détachement composé de deux hommes et de quatre chevaux. Ce détachement apportait l'argent de l'annuité de Qu'Appelle à Carlton. Comme les chevaux du constable Sutherland étaient impropres à continuer le service, je fus obligé de lui fournir une remonte à même le nombre de chevaux que j'avais amenés de Battleford, ce qui lui permit de retourner à Qu'Appelle avec son détachement.

J'arrivai à Qu'Appelle le 21 juillet. Je pris aussitôt des mesures pour faire expédier immédiatement de l'avoine de notre dépôt aux Buttes de Tondre et à Humboldt.

Le 24 juillet le sergent Bliss arriva à Qu'Appelle apportant une lettre du sergent-major Lake, commandant l'escorte fournie par le quartier général pour le service du gouverneur-général. Cette lettre m'informait qu'à environ 100 milles au nord de Fort-Walsh ses chevaux avaient pris l'épouvante ; que quatorze d'entre eux n'avaient pas encore été retrouvés, et que lui et son escorte se dirigeaient lentement du côté de Qu'Appelle. Comme j'avais aussi été informé en même temps qu'ils étaient à court de rations, j'envoyai immédiatement un attelage de quatre chevaux au-devant d'eux pour leur transporter les provisions nécessaires.

Le 26, le sergent-major Lake et son escorte arrivèrent avec quinze chevaux de moins qu'ils n'avaient en quittant le quartier général ; un cheval qui s'était mis à boîter avait été renvoyé de la ferme des sauvages au Ruisseau de l'Erable, et quatorze avaient été perdus lors de la panique qui avait eu lieu parmi les chevaux. C'étaient presque tous des chevaux de selle. Tous ces chevaux ont été retrouvés depuis.

Le 27, je complétai les arrangements grâce auxquels les hommes et les chevaux de l'escorte du gouverneur général purent se rendre à Fort-Ellice. Pour mettre ces arrangements à exécution, je fus obligé de prendre plusieurs chevaux de voiture pour en faire des chevaux de selle. La plupart des chevaux du nord ne sont à proprement parler propres qu'au service de la voiture. Les chevaux employés ont été pris dans les diverses divisions, comme suit :

Division A	8 chevaux.
" B	16 "
" D	12 "
" E	14 "
Total	50

Le 30 juillet le constable Johnson, de la division D, a été sérieusement blessé par un cheval qui est tombé sur lui. J'ai été obligé de laisser Johnson à Qu'Appelle, où il est encore.

Le 31 juillet, je suis parti de Fort-Ellice avec 4 sergents, 4 caporaux, 32 hommes et 50 chevaux. Les voitures de transport se composaient de cinq gros wagons et un wagon léger.

Je n'ai pu partir plus tôt de Qu'Appelle parce que les chevaux venus du sud avaient besoin de repos, et mes instructions étaient de me trouver à Fort-Ellice le 30 août.

Le 1er août, alors que nous étions à environ 50 milles de Qu'Appelle, je rencontrai un courrier spécial qui m'apportait des instructions du département me recommandant de me rendre au Portage-la-Prairie, et d'y recevoir les chevaux et les voitures amenés par l'inspecteur Neale à cet endroit le 5 août. D'après les instructions préalables contenues dans un télégramme du département, dont copie m'avait été adressée du quartier général, j'aurais dû être au fort Ellice le 3 août afin d'être prêt à y rencontrer Son Excellence qui devait arriver du Portage-la-Prairie par le bateau à vapeur le ou vers le 7 août.

J'arrivai à Ellice le 3 à midi et je pris immédiatement des mesures pour faire expédier de l'avoine entre Ellice et Qu'Appelle. Je donnai aussi instruction au sergent-major Lake de s'éloigner de quelques milles avec l'escorte et de camper. Ceci était dans le but de procurer de bons pâturages aux chevaux, vu qu'il n'y avait pas de fourrage ni d'avoine à Ellice.

A quatre heures de l'après-midi du même jour, je partis avec 14 hommes et 11 chevaux pour le Portage-la-Prairie ; le 6, j'arrivai chez Mackinnon, environ 30 milles à l'ouest du Portage. J'y laissai sept hommes et cinq chevaux. Le dimanche, 7, je partis pour le Portage. A environ 8 milles de cet endroit je rencontrai l'inspecteur Neale, qui amenait les chevaux et les voitures pour Son Excellence. Il avait avec lui neuf (9) hommes engagés à la condition qu'ils se rendraient jusqu'à Fort-Ellice ou plus loin si cela était nécessaire.

L'inspecteur Neale avait aussi deux recrues avec lui. Ces deux hommes étaient employés comme conducteurs de chevaux.

Le nombre de chevaux amenés par l'inspecteur Neale était de 39, et il amenait en outre 12 wagons.

Deux des chevaux étaient presque hors de service, l'un ayant été encorné par un bœuf, tandis qu'un très mauvais éparvin s'était déclaré à la jambe de l'autre.

En rencontrant l'inspecteur Neale je rebroussai chemin, et nous allâmes chez Makinnon, où nous campâmes pour la nuit.

Le 8 août, je me rendis à un endroit situé à environ cinq milles au-delà du chemin de fer, où je campai. Je pris possession des chevaux, voitures et effets de transport, ainsi que le commandement des hommes que l'inspecteur Neale avait amenés avec lui.

A 2 h. 30 p.m., le même jour, j'étais rendu au chemin de fer avec tous les effets de transport, prêt à recevoir Son Excellence et ceux qui l'accompagnaient.

Le convoi arriva à 5 heures p.m., et je me présentai à Son Excellence pour lui offrir mes services. M. Galt, sous-commissaire des sauvages, qui avait accompagné les touristes depuis Winnipeg, me livra 4 chevaux, deux wagons, et deux paires de harnais doubles, appartenant au département des sauvages. Ces wagons étaient chargés de présents pour les sauvages.

A l'arrivée de Son Excellence, j'indiquai au colonel de Winton les moyens de transport à ma disposition, et les wagons furent chargés sous la direction de cet officier. Le parti se rendit ensuite au camp que j'avais choisi, comme je viens de le dire, à cinq milles à l'ouest de la tête du chemin. Le 10 août, nous arrivâmes à Rapid-City, où je dus laisser un wagon-plateforme qui tombait en morceaux. J'ai déjà fait un rapport à Ottawa au sujet du manque de solidité de ces wagons. J'ai été obligé, ici, d'acheter deux autres wagons, l'un pour remplacer le wagon-plateforme hors de service et l'autre pour remplacer l'un des wagons du département des sauvages qui n'était plus solide ni en état de servir davantage. Il était en mauvaise condition lorsque je l'avais emprunté.

Le 12 août nous campâgnes à trois milles à l'ouest de Fort-Ellice.

Je me rendis moi-même à Fort-Ellice pour recevoir Son Excellence au débarcadère, le lendemain matin, avec l'escorte à cheval.

Je constatai que le sergent-major Lake était arrivé à Fort-Ellice, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre de ma part, et qu'il était campé près du fort. Ses chevaux étaient en excellente condition.

Il me rapporta que le cheval Custer était mort pendant la nuit du 3 d'août, d'une attaque de dyssenterie.

Le 13 août, accompagné d'une escorte de vingt cavaliers, je rencontrai Son Excellence à la rivière, et je l'escortai jusqu'au poste de la compagnie de la baie d'Hudson.

La bonne apparence de l'escorte, la tenue et le maintien général des hommes faisaient honneur au corps et excitaient l'admiration générale.

Après qu'on eût déchargé le bagage de Son Excellence, l'un des attelages à quatre, conduit par un homme à gages nommé Henry Carr, prit le mors aux dents. Le wagon fut renversé et légèrement brisé. Carr se brisa la clavicule. Je le laissai dans un logement convenable, et je donnai des instructions pour son renvoi à Winnipeg par le bateau à vapeur dès qu'il serait assez remis pour entreprendre le voyage. Je puis ajouter qu'à mon arrivée à Fort-Ellice, je constatai que deux des barouches étaient brisées. Dans l'un des cas deux roues étaient complètement tombées en pièces. Les roues de l'autre étant bonnes nous avons réussi à la raccommoder et nous avons laissé la première à Fort-Ellice.

Dans l'après-midi du 13 août, Son Excellence présida à un conseil des sauvages au fort Ellice.

Le 4 août, vers 3 heures de l'après-midi, nous partîmes pour Qu'Appelle, endroit que nous atteignîmes le soir du 17.

Entre Ellice et Qu'Appelle je fus obligé de laisser en chemin trois chevaux, qui tous étaient trop affaiblis par la diarrhée pour continuer le voyage. Je m'arrangeai avec des métis pour les faire ramener, l'un à Ellice et l'autre à Qu'Appelle.

En arrivant à Qu'Appelle, Son Excellence fut reçue par une garde d'honneur commandée par l'inspecteur Steele. La garde faisait très belle figure.

Le 18 Son Excellence assista à un conseil des sauvages, accompagné d'une garde d'honneur sous les ordres de l'inspecteur Steele. Je fus moi-même très occupé pendant toute la journée à aviser aux moyens de transport. Je congédiai les hommes à gages et je donnais à l'inspecteur ordre Steele de les envoyer aussitôt que possible à Fort-Ellice, et de là par le bateau à Winnipeg.

En congédiant ces hommes, une économie très considérable a été effectuée, vu qu'ils ont été remplacés autant que nécessaire par nos propres hommes.

A Qu'Appelle, j'ai été obligé de laisser un autre wagon-plateforme à ressort, ainsi que la barouche achetée à Winnipeg, les deux étant devenus hors de service.

Pendant son séjour à Qu'Appelle, Son Excellence se décida à changer son itinéraire, et au lieu de descendre la rivière à l'Arc depuis Calgary jusqu'au coude de la Saskatchewan, il fut décidé que l'on se rendrait par terre de Calgary à Fort-MacLeod, et de là à Helena *via* Fort-Shaw. Je vous envoyai un avis de ce changement par un courrier spécial à Fort-Walsh.

Le 19 nous partîmes de Carlton avec 46 hommes et 84 chevaux; sur ces 84 chevaux, 36 étaient des remontes, et 46 appartenaient aux diverses divisions.

Ce jour-là (le 19) le constable Lemay, de la division D, se brisa la première phalange de l'annulaire de la main droite en se faisant prendre la main dans un câble. L'amputation fut opérée avec habileté par le Dr Sewell, qui faisait partie de la suite de Son Excellence.

Le 25 au matin nous atteignîmes la branche sud de la Saskatchewan, que nous traversâmes avec succès. 80 chevaux et 19 wagons furent traversés en cinq heures au moyen d'un bac. Les hommes travaillèrent admirablement; leur adresse et leur gaîté dans des circonstances difficiles (le vent étant très fort), furent l'objet de commentaires très flatteurs.

Entre Qu'Appelle et la branche sud, j'ai laissé quatre chevaux, deux étant tombés morts. Sur ces deux l'un était la propriété du département des sauvages.

Nous sommes arrivés à Carlton à 5 heures p. m. le même jour. Le gouverneur général et sa suite campèrent au poste de la compagnie de la baie d'Hudson.

Le matin du 26, Son Excellence présida à un conseil des sauvages à Carlton. Il fut alors décidé que le gouverneur général et sa suite visiteraient Prince-Albert et s'y rendraient par le vapeur Northcote. Je partis avec l'escorte et les voitures, et je me rendis par terre à Battleford.

Je quittai Carlton à 1 heure p.-m. le 26, et j'atteignis Battleford à 8 heures a. m. le 29.

A Carlton, je fus obligé de laisser un des chevaux de remonte. Entre Battleford et Carlton je laissai trois chevaux, après avoir donné à des métis instruction de les conduire à Battleford. Pendant la journée du 29 j'ai été occupé à réorganiser le service de transport.

Le 30, à 6.30 p. m., le gouverneur et sa suite arrivèrent de Prince-Albert par le vapeur *Lily*. Je le reçus avec l'escorte et les voitures au débarcadère et je l'escortai à la résidence de Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

Dans l'après-midi du 30 Son Excellence présida au conseil des sauvages. Une garde d'honneur sous les ordres de l'inspecteur Antrobus y assistait.

Cette garde présentait aussi une apparence propre à faire honneur à la police.

Le 31, Son Excellence visita les quartiers. Le gouverneur se déclara satisfait du résultat de son inspection.

A Battleford j'ai été obligé d'acheter une barouche pour remplacer celle que j'avais prise à Qu'Appelle et qui était devenue hors de service.

Le 1er septembre nous quittâmes Battleford en route pour Calgary, avec 45 hommes et 82 chevaux. Sur ces chevaux il y en avait 19 de remonte qui m'avaient été livrés par l'inspecteur Neale, 25 étaient des chevaux de remonte que vous m'aviez envoyés du quartier général, et il y avait 38 chevaux des diverses divisions.

J'aurais dû dire que j'avais préalablement donné à l'inspecteur Antrobus, par la voie du télégraphe, instruction d'envoyer de l'avoine à la rivière du Daim. Le 4, à quelques milles à l'ouest du lac Qui-Résonne, je rejoignis l'homme qui était parti huit jours auparavant avec l'avoine, et malgré beaucoup d'inconvénients je dus charger

ce grain dans mes voitures, ce qui eut pour effet d'augmenter d'environ 3,000 lbs. le poids de ce que j'avais à transporter. Quelque temps après avoir chargé cette avoine, un essieu se brisa, ce qui réduisit d'un wagon le nombre de mes voitures, et naturellement mes charges devinrent quelque peu plus lourdes que je ne m'y étais attendu d'abord.

Le 7 au matin nous rencontrâmes un petit troupeau de bisons près de la rivière du Daim Rouge. La viande que nous pûmes nous procurer grâce à cet incident nous fut d'une grande utilité, la distance parcourue étant plus considérable qu'on l'avait prévu. Comme il n'y avait pas de chemin, nous n'avons naturellement pas suivi une ligne aussi directe que si nous eussions voyagé sur une route droite et bien battue. Je puis ajouter que le guide avait d'abord eu l'intention de nous faire traverser la rivière du Daim immédiatement en aval des Buttes de la Main. Lorsque nous étions à environ 20 milles des Buttes de la Main, le guide m'assura que nous éprouverions beaucoup de difficultés à descendre nos wagons à la rivière et il ajouta qu'il pouvait nous mener à un autre passage où il y avait de meilleures approches. Cela étant, je résolus de prendre ce dernier parti. Nous atteignîmes la rivière (du Daim Rouge) à 1 heure p. m. et nous trouvâmes un bon passage.

A la rivière du Daim, le guide, John Longmore, m'informa qu'il ne pouvait pas nous conduire plus loin vu qu'il ne connaissait pas le pays au-delà. En conséquence j'utilisai les services de Faiseur-d'Etangs, chef sauvage de Battleford qui avait accompagné le commissaire des sauvages.

De ce passage Longmoore retourna à Battleford avec instruction de prendre sur son chemin et de ramener à Battleford cinq chevaux et le wagon à l'essieu brisé que j'avais été forcé d'abandonner le long de la route.

A la rivière du Daim il fut décidé d'aller à Calgary *viâ* le passage des Pieds-Noirs, au lieu d'aller en droite ligne comme il avait d'abord été décidé.

Entre Battleford et la rivière du Daim, il y a de l'eau en abondance; le seul bois qu'il y ait se trouve au lac Qui-Résonne, qui se trouve à mi-chemin environ.

Je consentis volontiers à ce changement de programme, sachant qu'un sentier pouvait être suivi de cet endroit à Calgary. Je savais aussi qu'au passage des Pieds-Noirs je pourrais renouveler mes provisisions, qui commençaient à devenir très insuffisantes.

Le 8, nous partîmes de la rivière du Daim. Peu après notre départ, le temps se mit au froid et une très forte averse de pluie fondit sur nous. Après avoir parcouru 8 milles nous campâmes au premier cours d'eau qui se rencontra sur notre passage. Si je n'avais pas campé à cet endroit j'aurais été obligé d'aller trop loin sans abreuver les chevaux. La pluie dura douze heures, le temps restant au froid, ce qui incommoda beaucoup les chevaux.

Nous atteignîmes le passage des Pieds-Noirs le soir du 9. La distance de Battleford par le chemin que nous avions suivi est de 260 milles.

Entre la rivière du Daim et le Passage des Pieds-Noirs, j'ai laissé deux chevaux. De ce dernier endroit j'ai envoyé deux sauvages pour amener les chevaux au Passage. En arrivant au Passage des Pieds-Noirs, j'appris que vous aviez envoyé de l'avoine qui devait nous rencontrer à la rivière du Daim. J'ai déjà dit que pour traverser cette rivière nous nous étions dirigés vers le sud. C'est grâce à cette circonstance que nous n'avons pas trouvé l'avoine que vous nous aviez si judicieusement envoyée. Le fait de n'avoir pas reçu cette avoine nous a mis dans une position difficile, vu que nous étions à court de fourrage.

Je crois qu'il est regrettable qu'en modifiant l'itinéraire de Son Excellence le gouverneur général, il n'ait pas été définitivement décidé à quel endroit l'on traverserait la rivière du Daim. Les gens du nord semblent être en faveur de l'un des passages, celui que j'ai choisi, et les gens du sud en préfèrent un autre.

Ne trouvant pas d'avoine au Passage des Pieds-Noirs je vous dépêchai un courrier à Fort-Calgary, vous demandant de nous en expédier ainsi qu'un relai de chevaux pour nous rencontrer.

Le 10, Son Excellence tint conseil au Passage avec les Pieds-Noirs. Le chef de la nation, Pied-de-Corbeau, y assistait.

A ce conseil Son Excellence fut reçue par une garde d'honneur dont j'avais le

commandement. Bien que le délai qui s'est écoulé entre l'avis que j'ai reçu d'avoir à fournir cette garde et l'instant où ses services ont été requis, ait été nécessairement très court, les hommes ont figuré d'une façon qui aurait fait honneur à n'importe quel corps de troupe cantonné dans des postes permanents. Son Excellence et ceux qui l'accompagnaient ne tarissaient pas d'éloges sur la belle apparence des hommes.

Je mentionne ce fait parce que je considère qu'il prouve une fois de plus l'excellente discipline et la bonne tenue d'un corps qui, en dépit de 850 milles parcourus à travers la prairie, a pu en quelques minutes se mettre en état de paraître à une inspection générale.

A 4 heures p. m., nous partîmes du Passage des Pieds-Noirs pour Calgary.

Le 11, vers 3 heures p. m., à environ 25 milles de Calgary, vous arriviez, accompagné du surintendant Cotton, l'adjudant du corps, à notre camp, où l'on vous souhaitait cordialement la bienvenue. Vous nous ameniez un relai de chevaux et une bonne provision d'avoine.

A 1.30 p. m. le jour suivant nous arrivions à Calgary, nous traversions heureusement à un passage à gué situé immédiatement en arrière du poste de la police, et que vous avez vous-même établi et indiqué.

Après avoir traversé le gué de la rivière à l'Arc, nous allâmes au camp que vous aviez tracé. Le choix de l'endroit de campement était sous tous rapports très judicieux, et tous les préparatifs possibles pour notre confort avaient été faits. Le site était très pittoresque, et tous étaient enchantés du choix qui avait été fait.

Le 13 et le 14 nous restâmes au camp à Calgary. Notre séjour y fut très agréable. Le gouverneur et sa suite y firent une pêche abondante et tuèrent un peu de gibier.

Le 14, accompagné du surintendant Cotton, vous partîtes pour Fort-Macleod, afin d'y faire les préparatifs nécessaires pour la réception de Son Excellence.

Le 15, je partis pour Fort-Macleod avec quatre-vingt-dix-neuf chevaux. A Calgary, je laissai sept chevaux. Sur ce nombre un appartenait au département des sauvages et un autre avait été transféré par moi à ce département en obéissance à vos ordres.

Le 16 nous campâmes aux fourches du Ruisseau des Saules, à vingt-cinq milles de Fort-Macleod. A cet endroit nous rencontrâmes un parti qui nous apportait de l'avoine et nous amenait seize chevaux que vous nous aviez envoyés de Fort-Macleod.

Le 17 au matin, de bonne heure nous levâmes le camp et nous partîmes par Fort-Macleod. A environ sept ou huit milles de cet endroit, nous vous rencontrâmes, vous et le surintendant Cotton.

Peu d'instants après que vous nous eûtes rejoints Son Excellence rencontra un parti de colons et autres qui étaient venus à cheval de Fort-Macleod, ainsi qu'un nombre considérable de sauvages à cheval.

En arrivant au Ruisseau des Saules, à environ trois milles de Fort-Macleod, Son Excellence fut accueillie par un salut tiré par les deux canons rayés de 9 se chargeant par la bouche, qui sont en possession de ce corps. Les canons furent placés dans une excellente position sur une colline élevée, de façon à commander le Ruisseau des Saules. A partir du passage de la rivière du Vieux jusqu'au fort, le chemin était bordé à intervalles par des cavaliers sous le commandement du surintendant Crozier.

A la porte principale du fort, Son Excellence fut reçue par une garde d'honneur sous les ordres de l'inspecteur Dickens. L'apparence générale de cette garde était ce que l'on pouvait désirer de mieux.

Le 19 au matin, je transmis le commandement de l'escorte au surintendant Crozier, conformément à vos instructions. J'avais préalablement demandé à être relevé du service d'escorte afin de pouvoir retourner à Battleford et de manière à y arriver avant l'hiver.

Dans l'après-midi, Son Excellence tint conseil avec les sauvages, et fut reçue par une garde d'honneur sous mon commandement. Je suis heureux de pouvoir ajouter que la proportion des chevaux que nous avons perdus a été faible si l'on tient compte de la longueur du voyage, des charges qui ont été transportées, et de la rapidité du trajet. Il ne faut pas oublier non plus que la plupart des chevaux employés étaient des chevaux de remonte fournis cette année, et que ces chevaux avaient enduré beau-

coup de fatigue avant d'arriver dans les territoires. (Il n'est pas bon d'employer un cheval de remonte à des travaux fatigants immédiatement après son arrivée dans le pays. Dans le cas actuel, cependant, les circonstances l'exigeaient.)

Les anciens chevaux de la police avaient eux aussi travaillé beaucoup jusqu'au dernier moment.

Les ambulances et les wagons achetés à Winnipeg étaient excellents, ainsi que les harnais fournis.

Je ne puis clore ce rapport sans attirer votre attention sur l'assistance que m'ont donnée les efforts infatigables du sergent-major Lake. Je ne saurais parler en termes trop élogieux de la conduite de ce sous-officier, et je ne saurais trop louer la gaiété et le courage avec lesquels tous les officiers et constables de l'escorte ont rempli leurs devoirs respectifs, devoirs qui, dans certains cas, étaient très difficiles, et, il ne faut pas l'oublier, n'étaient pas terminés le soir lorsque nous étions entrés au camp. Jour et nuit les chevaux ont reçu les soins les plus assidus. Pour parler d'une manière générale, nous avions, vu le grand nombre de chevaux de transport, deux chevaux pour chaque homme. Je considère comme un fait sans précédent que pas un seul cheval n'a été mis hors d'état par le mal de dos ou d'épaules. J'attribue ce fait à l'attention et au zèle déployés par le sergent Horner, sergent d'état-major et sellier-major.

De la part de Son Excellence le gouverneur général, de son état-major et de sa suite, les hommes que je commandais et moi-même, nous avons été l'objet de la plus grande bonté, des plus grands égards et de l'appui le plus cordial.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. HERCHMER,

Surintendant, P.C.N.-O.

RAPPORT DU SURINTENDANT CROZIER.

FORT-MACLEOD, 7 octobre 1881.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de vous informer qu'ayant, à ce poste, relevé le surintendant Herchmer de son commandement, et m'étant mis à la tête de l'escorte de Son Excellence le gouverneur général, je me suis rendu le 20 du mois dernier, avec Son Excellence et sa suite, à Pincher-Creek. Vu l'inclémence de la saison, Son Excellence abandonna le projet de se rendre au lac Kootenay pour y passer une journée. En conséquence la journée du 21 fut passée au camp à l'endroit mentionné plus haut.

Le 22 au matin, le gouverneur, sa suite et l'escorte partirent de Pincher-Creek, traversèrent le pays en passant par la ferme d'approvisionnement des sauvages, traversèrent les rivières Kootenay, du Ventre, et Sainte-Marie, et se rendirent à Fort-Shaw. Nous suivîmes ce chemin jusqu'à notre arrivée à l'agence des Pieds-Noirs, T.-M., où nous vous rencontrâmes. A cet endroit nous fûmes aussi rejoints par un détachement de troupes américaines qui nous accompagna jusqu'au Ruisseau du Bouleau, à douze milles de l'agence des Pieds-Noirs. L'intention de l'officier commandant était d'accompagner Son Excellence à partir de cet endroit avec un détachement de dix cavaliers en sus de l'escorte de police que je commandais. Les Américains ayant perdu leurs chevaux au camp du Ruisseau du Bouleau, ce projet ne put être mis à exécution.

Le colonel Kent, l'officier commandant du poste américain à Fort-Shaw, qui rencontra Son Excellence à l'agence des Pieds-Noirs, l'accompagna de cet endroit à Fort-Shaw.

Le gouverneur, sa suite, et l'escorte, arrivèrent à Fort-Shaw dans l'après-midi de mercredi, le 28, à quatre heures environ. Son Excellence fut accueillie à Fort-Shaw par une salve de dix-sept coups de canons et par une garde d'honneur composée de toute la garnison. La musique jouant le *God save the Queen*.

Le matin du 29, à neuf heures, Son Excellence partit de Fort-Shaw pour Helena, d'où elle se rendit à la tête de ligne du chemin de fer Utah et Northern, qui est mainte-

nant à 24 heures de diligence d'Helena. A ce dernier endroit le gouverneur-général devait prendre le convoi et se rendre à l'est par le chemin de fer Ogden et Union Pacific.

Son Excellence fut escortée jusqu'à environ deux milles sur la route du côté d'Helena, par l'escorte de la police du Nord-Ouest que je commandais. A partir de cet endroit, un lieutenant du 3ème d'infanterie de l'armée des Etats-Unis et un détachement de troupes américaines conduisant les ambulances qui portaient le gouverneur, avec sa suite, son bagage, etc., accompagna Son Excellence.

Ce détachement devait accompagner Son Excellence jusqu'à Helena, et d'après ce qu'on m'a dit se rendre de là à la tète de ligne du chemin de fer.

Avant son départ du fort Shaw Son Excellence ordonna qu'il y eut une parade de l'escorte de la police du Nord-Ouest, à laquelle il adressa une harangue des plus flatteuses. Je cite ses propres paroles: " Vous avez été soumis à la critique la plus sévère pendant la longue marche que vous avez faite en ma compagnie, car j'ai dans mon état-major des officiers d'expérience qui ont servi dans les trois armes —la cavalerie, l'artillerie et l'infanterie,—et tous se sont déclarés émerveillés et enchantés de votre tenue excellente ainsi que de la manière dont vous avez rempli vos difficiles devoirs."

Les remarques de Son Excellence démontrent qu'Elle appréciait hautement les services nombreux et variés qui ont été rendus par la police du Nord-Ouest.

" Votre rôle, a-t-il dit, ne se borne pas à celui de soldats. Vous êtes en outre appelés à remplir des devoirs importants et graves, en votre qualité de citoyens, et vos officiers en leur qualité de magistrats. Eux sont appelés à remplir d'autres fonctions, même celles de la diplomatie."

Après que nous eûmes accompagné Son Excellence à environ deux milles, ainsi que je viens de le dire, le gouverneur général demanda qu'on fit halte et que chaque homme allât le trouver à sa voiture afin qu'il pût serrer la main à chacun d'eux et leur adresser à tous une dernière parole d'adieu.

Après le départ de Son Excellence, l'escorte resta deux jours à Fort-Shaw afin de donner aux chevaux le temps de se remettre de leurs fatigues.

Le 30 au matin je partis de Fort-Shaw pour venir ici, où je suis arrivé aujourd'hui vers onze heures.

J'ai été obligé de m'arrêter à l'agence à cause d'une tempête de neige qui nous est arrivée au Ruisseau du Bouleau, et qui a duré jusqu'à ce que nous eûmes atteint ce côté-ci de la hauteur de la rivière au Lait. De fait, pendant la majeure partie du voyage il a neigé continuellement et il a fait très froid, ce qui a rendu les chemins très fatigants, la neige ayant à certains endroits une épaisseur de six à huit pouces. Il fallait beaucoup de soins pour conduire les chevaux. Cependant je suis heureux de dire que l'escorte est arrivée à Fort-Macleod en excellente condition.

Le premier jour après notre départ de Fort-Shaw, un cheval a été atteint par la dyssenterie, et nous avons dû le laisser à quelques milles de chez Buck. M. Buck doit l'avoir actuellement en sa possession, vu qu'il l'a envoyé chercher le lendemain matin. J'ai considéré qu'il était prudent de laisser deux autres chevaux à l'agence des Pieds-Noirs. Vu l'inclémence de la saison, et vu la condition de ces chevaux, j'ai craint qu'ils ne périssent s'ils étaient laissés le long de la route.

La manière dont le service a été fait par l'escorte à compter du départ de ce poste jusqu'aujourd'hui, a été éminemment satisfaisante, comme le preuvent amplement les remarques de Son Excellence lors de son départ de Fort-Shaw.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. N. F. CROZIER,
Surintendant.

Ce qui suit est un mémoire des distances parcourues par l'escorte de police qui a accompagné Son Excellence le gouverneur général à travers les territoires du Nord-Ouest :—

1881.			Milles.
8	août.	Extrémité du chemin de fer du P. jusqu'au camp, au lac, une demi-journée	5
9	do	Au Grand Ruisseau à la Vase (*Big Mud*)	32
10	do	Rapid-City	25
11	do	Lac Plat	38
12	do	Birtle	25
13	do	Ellice, une demi-journée	4
14	do	Au camp, do	6
15	do	do	45
16	do	Rivière Qu'Appelle	40
17	do	Qu'Appelle	34
18	do	Halte	...
19	do	Au camp	38
20	do	Au bord de la Grande Prairie Salée	33
21	do	Halte	...
22	do	Au camp	38
23	do	do	34
24	do	Au passage de Gabrielle	36
25	do	Carlton, une demi-journée	20
26	do	A bord du vapeur	92
27	do	do	
28	do	do	
29	do	Arrivée à Battleford	
30	do	Battleford	...
31	do	Battleford	...
1er	sept.	Au camp	33
2	do	do	36
3	do	Lac Qui-Résonne	37
4	do	Au camp	23
5	do	do	35
6	do	do	30
7	do	do	23
8	do	do une demie-journée	10
9	do	do Passage des Pieds-Noirs	34
10	do	Au camp, une demie-journée	14
11	do	do	18
12	do	Calgary	28
13	do	Halte	...
14	do	do	...
15	do	A la Haute-Rivière	37
16	do	Ruisseau des Saules	40
17	do	Macleod	25
18	do	do	...
19	do	do	...
20	do	A la maison du colonel Macleod	40
21	do	Halte	...
22	do	Au camp	28
23	do	do	28
24	do	Côte du Visage-Coupé	38
25	do	Ruisseau du Bouleau	31

1881.		Milles.
26 sept.	Rivière Téton..........	68
27 do	Fort-Shaw..........	28
	Total	1,229

Trente-cinq jours de voyage ; moyenne par jour, 35 $\frac{4}{35}$ milles.

A part cela l'escorte a parcouru, d'abord de Fort-Walsh à Fort-Ellice, une distance de 443 milles, et ensuite de Fort-Shaw à Fort-Macleod et de Fort-Macleod à Fort-Walsh, une distance de 400 milles, formant un total de 2,072 milles.

ANNEXE F.

CORRESPONDANCE RELATIVE AUX DIFFICULTÉS SURVENUES AU PASSAGE DES PIEDS-NOIRS, ENTRE DES SAUVAGES ET UN BLANC.

FORT-MACLEOD, 5 janvier 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus une dépêche de l'inspecteur Dickens, commandant au Passage des Pieds-Noirs, ainsi qu'une copie de l'enquête tenue devant M. Dickens au sujet de la difficulté qui a amené l'arrestation d'un Pied-Noir par cet officier, et un exposé des faits par le sergent Howe. Le détachement du Passage des Pieds-Noirs, composé d'un officier et de quinze hommes, est aussi nombreux qu'il me soit possible de le rendre en prenant les hommes à même l'effectif de ce poste. Je pars aujourd'hui avec vingt hommes pour aller tenir une nouvelle enquête sur la difficulté signalée par M. Dickens et pour prendre les mesures que je jugerai à propos.

La dépêche de M. Dickens et les autres documents en question vous donneront une idée très juste de la conduite des sauvages, ainsi que de l'insuffisance de l'effectif de cette section.

A moins que l'effectif de ce district soit considérablement augmenté, je ne puis répondre des conséquences.

Il semble que dans les circonstances M. Dickens a agi prudemment ; en même temps il est clair qu'il n'avait pas le nombre d'hommes suffisant pour mettre à exécution sa première intention.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. N. F. CROZIER,
Surintendant.

A commissaire P.C.N.-O. ou au sous-ministre de l'intérieur.

3 janvier 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire rapport qu'hier à 3 heures p.m., Charles Daly s'est plaint qu'un chef sauvage inférieur nommé Le Cerf avait tiré sur lui. Je me rendis sur les lieux, j'arrêtai l'homme et l'amenai au poste. Une bande de sauvages très excités nous suivirent. Pendant que je faisais l'instruction de la cause, un nombre considérable de sauvages se rassemblèrent des divers quartiers et refoulèrent graduellement les hommes que l'on avait placés au dehors pour les contenir. D'autres entourèrent les écuries et se postèrent le long des chemins. Nous fûmes aussitôt séparés de l'eau et du dépôt d'approvisionnement, le nombre des sauvages augmentant à mesure que ceux-ci arrivaient des camps. J'en-

voyai quérir Pied-de-Corbeau. Il arriva avec les autres chefs. Il déclara que Le Cerf était innocent, que quelques-uns des blancs avaient traité les sauvages comme des chiens. Il demanda que Le Cerf ne fut pas envoyé à Macleod. Après de longs pourparlers il devint évident que les sauvages étaient décidés à empêcher qu'on envoyât le prisonnier. Il était impossible de seller un cheval pour ouvrir un passage à travers la foule. Pied-de-Corbeau dit qu'il répondrait de la comparution du prisonnier si le magistrat stipendiaire ou quelque magistrat venait instruire le procès. Comme il était absolument impossible de conduire le prisonnier à Macleod, vu que les chemins étaient complètement bloqués, je dis à Pied-de-Corbeau que je lui laisserais prendre charge du prisonnier s'il promettait de l'amener lorsqu'il en serait requis. Il promit de le faire, et je lui laissai amener le prisonnier. Gladston dit qu'il n'a jamais vu les sauvages aussi excités.

J'envoie le sergent Howe vous porter ceci, il pourra vous donner tous les détails. Je désire vous faire remarquer que nous n'avons pas eu le temps de mettre le poste en état de défense ni de faire les moindres préparatifs.

Si ma conduite dans cette affaire est considérée comme blâmable, je demande respectueusement qu'une enquête complète ait lieu.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur.

FRANCIS J. DICKENS
Inspecteur P. C. N.-O.

Enquête dans la cause de Charles Daly vs. *Le Cerf.*

Charles Daly dépose comme suit : Entre deux et trois heures cette après-midi (le 2 janvier), j'étais à l'abattoir. Je surveillais le bœuf. Cet homme, le prisonnier, nommé Le Cerf, vola une tête de bœuf. Je lui dis que cette tête n'était pas vendue et qu'il eut à la laisser là. Il ordonna à sa squaw de couper l'une des cornes et de percer un trou dans la peau pour emporter la tête. Je pris la tête des mains de la squaw et la jetai sur le tas. Le prisonnier prit la tête et l'emporta à une distance de 5 à 7 verges ; je lui dis de la rapporter, mais il n'en voulut rien faire. Je le saisis par l'épaule et je lui enlevai la tête de bœuf. Je jetai cette tête sur le tas et il vint vers moi pour se battre avec moi. Je lui dis de se tenir à distance vu que je ne voulais pas me battre avec lui. Il continua d'avancer et les gens le repoussèrent. Quatre ou cinq minutes après, un nommé Charles Lafrance vint me trouver et me dit que le sauvage voulait me tuer. J'allai trouver le Dr Lauder et je lui racontai ce que cet homme avait fait et ce qu'il avait dit. Je revenais avec William Barton pour pendre des peaux lorsque le prisonnier tira sur moi. Je marchais entre les deux maisons. La balle passa à ma droite et s'enfonça dans une pièce de bois. Je vis le prisonnier avec son fusil. J'allai chercher ma carabine et je fis rapport à la police.

Interrogé par le prisonnier :—Je ne vous ai pas vu donner de l'argent à Barton.

C. F. DALY.

William Barton dépose :—La première chose dont j'ai eu connaissance relativement à cette cause, c'est que Daly est venu me trouver et m'a demandé si j'avais vendu la tête, et je lui ai répondu que je ne l'avais pas vendue. Je l'avais vendu à une squaw, mais je l'avais reprise vu qu'une partie du cou de l'animal avait été volée. J'ai dit à Daly et à un sauvage de ne pas vendre la tête. Je sortis et je revins. Le Cerf me donna un billet d'un dollar. Il avait mis de côté du mou (poumons), une panse et un cœur de bœuf. J'otai le mou et le cœur, et je laissai la panse. Je n'ai pas vu le prisonnier lorsqu'il a tiré, mais la balle a frappé assez près de moi. Lorsque la balle est passée Daly était à côté de moi. J'ai entendu dire que le prisonnier était allé chercher son fusil, et dès que le coup eût été tiré je courus à la maison ponr prendre mon fusil.

Transquestionné par le prisonnier :—La piastre que j'ai reçue n'était pas pour la tête.

W. T. BARTON.

Charles Lafrance dépose et dit: Je revenais du bois du côté sud de la fondrière, au nord de la rivière. Je vis Le Cerf qui remontait avec ses deux femmes du côté nord de la fondrière. L'une de ses squaws le quitta et vint me trouver. Elle me dit qu'un homme blanc allait mourir, du moins c'est ce que j'ai compris. Elle fit le geste de scalper et me dit ensuite que son mari s'en allait pour tuer cet homme d'un coup de fusil. J'allai trouver Daly et je lui demandai ce qu'avait Le Cerf. Il me répondit qu'il y avait eu une petite difficulté à propos de la tête. Je lui dis de s'en aller à sa maison, vu que le sauvage venait du corral pour tirer sur lui. J'allai à la maison pour raconter la chose au Dr Lauder. Je revins de la maison du *mess*, et arrivé au dépôt des rations, où M. Scott se tenait debout, je vis Le Cerf qui descendait. Je dis à Scott que nous ferions mieux de prendre garde. Nous partîmes du côté nord du dépôt des rations pour nous rendre au côté sud, lorsque la balle s'enfonça dans une pièce de bois à environ dix pieds du dépôt des rations. Je me tournai et je vis Le Cerf tirer un second coup. Je retournai au *mess* et je chargeai ma carabine. Autant que je pus en juger, il tirait sur Daly et sur Bill Barton. Le prisonnier était à environ 150 verges du dépôt. Je retournai du côté du corral et je vis un jeune sauvage essayant d'amener Le Cerf.

sa
CHARLES + LAFRANCE.
marque.

William Scott dépose et dit : Le Dr Lauder, Lafrance et moi, nous marchions entre le dépôt des rations et la maison de Barton ; j'entendis une détonation et je pus entendre très distinctement siffler la balle. Je regardai et je vis le prisonnier debout à environ 200 verges de l'endroit où nous étions. Je le vis ajuster de nouveau et tirer sa carabine ; je retournai à la maison et je préparai ma carabine. Je ne puis dire exactement sur qui il a tiré. Daly et Barton travaillaient aux peaux.

W. SCOTT.

Le sergent Howe produit un fusil à pierre, amorcé et chargé, le canon noirci par la poudre; un fourreau de revolver qu'il avait trouvé également; mais sans revolver. Un ceinturon avec des munitions à pistolet ont aussi été trouvés. Le Cerf ayant été averti que tout ce qu'il dirait serait employé contre lui, dit: J'ai tiré deux coups, mais je n'ai pas tiré sur les hommes. J'ai tiré en m'en retournant. Je n'ai pas chargé le fusil pour personne. Il faut que les garçons l'aient chargé avant mon départ. J'appelle comme témoin l'Enfant-Chien.

L'Enfant-Chien dépose ,et dit: A midi Barton me dit de venir lui aider à tuer des animaux. Le Cerf me dit qu'il voulait acheter un veau dans le corps d'une vache morte, mais subséquemment il me dit qu'elle n'avait pas de veau. Il me donna une piastre et me dit qu'il prenait la tête. Je lui dis de couper la tête de près. Je donnai à Barton le dollar qu'il m'avait remis. Barton me dit de regarder la tête, vu qu'en la coupant on avait enlevé un morceau du cou. Barton me dit ensuite que la tête ne devait pas être vendue. Je dis au Cerf pour quelle raison. Je lui dis de la couper. Il en parla à sa femme. Je dis à Barton de remettre l'argent au Cerf. J'ai vu Barton prendre la piastre et la remettre au Cerf. Je lui donnai une autre tête, mais quelqu'un l'emporta et la rapporta ensuite. Le Cerf donna à Barton une autre piastre, mais je ne sais pas pourquoi. Je l'ai entendu dire à Daly qu'il allait prendre cette tête. J'ai vu Daly lui montrer une autre tête en lui disant de la prendre.

Quelques-uns des chefs sauvages voulurent rendre témoignage dans cette cause.

Le Bouclier-Pesant, l'un des principaux chefs, dit que Le Lièvre-qui-Court, l'un des chefs inférieurs, et lui, étaient debout entre Le Cerf et la pièce de bois que l'on disait avoir été frappée par la balle. Barton et Daly s'éloignaient

en droite ligne et aucune balle n'est venue près d'eux. Le prisonnier n'a tiré sur personne.

FORT-MACLEOD, 4 janvier 1882.

MONSIEUR,—Dans l'après-midi du 2 janvier, j'ai reçu de l'inspecteur Dickens l'ordre de prendre deux constables et d'arrêter un chef inférieur des Pieds-Noirs, nommé Le Cerf, vu que Charles Daly, employé à la boucherie de la réserve, l'avait accusé d'avoir tiré sur lui avec l'intention de le tuer. Je pris deux constables, et accompagnant l'inspecteur Dickens à la réserve, je vis Le Cerf qui se sauvait à travers la prairie. Nous partîmes immédiatement à sa poursuite. Je courus moi-même après lui. Il monta sur un côteau d'environ quarante pieds de hauteur. Il portait un fusil qu'il arma. Je continuai d'avancer vers lui, lorsque Serre-D'Aigle courut vers moi et me dit : " Arrête, il va tirer sur toi." Serre-d'Aigle me dit alors. "Attends, je vais aller le trouver," ce qu'il fit. Après quelques pourparlers, il descendit. Je lui dis de venir. Le constable Wilson le prit par un bras et moi par l'autre. Nous marchâmes avec lui une vingtaine de pas, lorsqu'environ trente jeunes sauvages vinrent du camp en courant et formèrent demi-cercle autour de nous, criant au prisonnier et se criant les uns aux autres : " Venez ? que craignez-vous, ils ne sont que quatre gendarmes ! " Après beaucoup d'efforts nous parvînmes à lui faire traverser cette foule, mais lorsque nous fûmes sur la glace de la rivière de l'Arc, qu'il nous fallait traverser, la foule s'augmenta de vieilles squaws armées de haches et de couteaux, et de jeunes sauvages armés de carabines. Un sauvage me prit par le bras droit, un autre vint derrière moi et me barra les jambes. Le constable à gauche fut traité de la même manière. Dès que je fus tombé, une vieille squaw accourut vers moi et m'arracha le fusil du prisonnier, que je tenais à la main, avant que j'eus le temps de me relever. Je tenais toujours le prisonnier de la main gauche, tandis que l'inspecteur Dickens tenait les sauvages en échec avec son revolver. Je pouvais entendre les jeunes sauvages chargeant leurs carabines. L'un d'eux fit feu, et j'entendis la balle siffler au-dessus de ma tête. Voyant qu'il fallait du renfort, je tirai trois coups de revolver en l'air, ceci étant le signal convenu pour que les hommes du poste accourussent. L'effectif se montait en tout à treize hommes. Nous réussîmes à rendre le prisonnier à notre poste. L'inspecteur Dickens ouvrit une enquête, et décida que le prisonnier serait envoyé à MacLeod pour y subir son procès. Les sauvages résolurent cependant qu'il n'irait pas. Pied-de-Corbeau, chef principal de la nation des Pieds-Noirs, vint pour nous supplier de le relâcher, mais lorsqu'il vit que nous étions résolus de l'envoyer à Macleod, il envoya immédiatement aux divers camps pour y chercher ses guerriers, qui se réunirent au nombre de 700 hommes bien armés, tous munis de la carabine Winchester, système amélioré, et abondamment pourvus de munitions. Ils insultèrent nos sentinelles, dont l'une avait la charge de l'écurie et des chevaux et l'autre surveillait le dépôt d'approvisionnement. Ils firent de leur mieux pour entraîner nos hommes à se servir de leurs armes à feu. Un des Gens-du Sang, qui était alors au camp, dit à notre interprète qu'ils essayaient de nous faire ouvrir le feu, et que si nous commencions ils nous anéantiraient. Nous étions complètement en leur pouvoir. Ils avaient placé environ 100 guerriers aux environs de notre dépôt d'approvisionnement, et un nombre à peu près égal entouraient nos chevaux. Ils avaient coupé nos communications avec l'eau par une ligne de sentinelle, et avaient allumé des feux tout autour de la maison qui nous servait de logement. Nous vîmes qu'il était inutile pour notre faible détachement d'essayer d'amener le prisonnier au fort Macleod, de sorte que l'inspecteur Dickens dit au Pied-de-Corbeau que s'il se portait caution que le prisonnier comparaîtrait tous les jours il pourrait l'amener avec lui. Pied-de-Corbeau alla alors à la porte et leur dit à tous qu'il avait délivré le prisonnier. Jamais pareils cris ni pareils décharges d'armes à feu n'ont été entendus. L'inspecteur Dickens m'envoya au fort Macleod pour rapporter toute l'affaire au surintendant Crozier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOSEPH HOWE, *sergent P.C.N.-O.*

FORT-MACLEOD, 19 janvier 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu au Passage des Pieds-Noirs, ainsi que je vous l'ai dit dans ma dépêche du 5 courant.

J'arrivai à cet endroit le 6 au soir après avoir voyagé toute la nuit.

Le lendemain matin, je me rendis avec l'interprète à la partie du camp où se trouvait le prisonnier Le Cerf, et je l'amenai aux quartiers occupés par la police, où, en ma qualité de magistrat, je commençai immédiatement l'examen préliminaire des témoins relativement à l'affaire des coups de feu tirés par le prisonnier, et que j'ai rapportée dans ma dépêche précédente.

Je recueillis des preuves suffisantes pour justifier la mise en accusation du prisonnier, et le second jour je partis de la réserve des Pieds-Noirs avec le prisonnier et l'escorte pour venir ici, où je suis arrivé le soir du 9 courant.

Ainsi que vous le remarquerez par la dépêche de M. Dickens déjà expédiée, les sauvages ont été très excités.

A mon arrivée au Passage des Pieds-Noirs, M. Dickens me rapporta que les sauvages étaient alors tranquilles; "mais," ajouta-t-il, "ils n'attendent qu'une tentative de notre part d'enlever le prisonnier, et ils résisteront certainement."

En conséquence je résolus de mettre les lieux en état de défense, vu que j'étais déterminé à arrêter le coupable et à le garder après l'avoir arrêté, même si j'étais pour cela obligé d'avoir recours à des mesures extrêmes.

Vers onze heures le lendemain de mon arrivée, la place était défendue de telle manière qu'il n'aurait guère été possible pour aucun nombre de sauvages de la prendre; et en outre, dans le même bâtiment, j'avais protégé les chevaux et les approvisionnements de la gendarmerie et du département des sauvages; je m'étais aussi procuré un approvisionnement d'eau pour les hommes et les chevaux dans le même bâtiment.

Avant de partir de Fort-Macleod, j'avais laissé ordre d'envoyer tous les chevaux disponibles de la ferme, de tenir les canons prêts, et sur réception d'un ordre à cet effet de partir immédiatement pour le Passage. La dépêche expédiée par M. Dickens dit qu'il a rendu au prisonnier sa liberté sur promesse de la part du Pied-de-Corbeau qu'il se rendrait reponsable de sa comparution.

Le premier jour de l'examen préliminaire, lors de l'ajournement de la séance, Pied-de-Corbeau demanda de nouveau que permission fut accordée au prisonnier de l'accompagner à sa loge. Je refusai positivement d'accéder à cette demande. Après avoir hésité assez longtemps, voyant que j'étais résolu de ne pas céder, Pied-de-Corbeau et ses gens se dispersèrent.

Je retins le prisonnier en état d'arrestation au Passage une nuit et une journée, et le soir du 8 courant, je partis avec lui et l'escorte en route pour Fort-Macleod.

Le prisonnier subit son procès devant le magistrat stipendiaire, et il est maintenant en prison dans notre corps-de-garde. C'est un des chefs inférieurs des Pieds-Noirs.

La cause immédiate de la difficulté semble avoir été une altercation entre le prisonnier et un blanc employé à la réserve par les fournisseurs de bœuf.

La méthode que j'ai employée pour fortifier les maisons occupées par la police, consiste dans la construction de bastions aux extrémités nord-ouest et sud-est du bâtiment, ou aux coins diagonaux, ces retranchements étant garnis de sacs de farine et d'avoine. Des meurtrières avaient été pratiquées dans tous les murs des maisons, et ces murs étaient aussi garnis de sacs de farine et d'avoine. Des voies de communications au dedans avaient été établies en pratiquant des trous-d'homme.

Le seul inconvénient si nous eussions été attaqué aurait été dans l'abri qui aurait été fourni aux assaillants par le talus des bords de la rivière, et par une vieille cave qui, si elle eût été creusée exprès, n'aurait pu être mieux faite pour servir de retranchement à un parti attaquant les bâtiments de la gendarmerie. J'avais détruit en partie à une certaine distance de l'extrémité est du fort, un vieux corral, qui aurait pu servir de retranchement. Si les assaillants s'y fussent retranchés ils n'y auraient pas trouvé un abri aussi sûr après la démolition partielle dont je viens de parler.

Je vous envoie ci-inclus un diagramme des quartiers de la gendarmerie et des environs, après que ces quartiers eussent été mis en état de défense.

Après mon arrivée, je n'ai eu aucune difficulté avec les sauvages. Il est évident qu'ils ont été fortement impressionnés par les préparatifs que j'avais faits. Pied-de-Corbeau demanda si j'avais l'intention de combattre.

Je répondis : " Non certainement, à moins que vous commenciez."

Je lui expliquai, ainsi que cela avait été très souvent expliqué auparavant, que nous étions venus dans le pays pour maintenir l'ordre et la loi. Que si un homme viole les lois, il faut qu'il soit puni. Je lui demandai alors si lui, comme chef de la nation des Pieds-Noirs, était prêt à m'aider à remplir mon devoir, ou s'il avait l'intention d'encourager les gens à la résistance. J'ajoutai : " Si je trouve contre le prisonnier des preuves suffisantes pour justifier son envoi au fort Macleod, je me propose de l'y amener, et lorsque j'annoncerai mon intention d'en agir ainsi, je m'attends à ce que vous fassiez un discours à vos gens pour leur dire que j'ai bien fait." Pied-de-Corbeau ne répondit pas, excepté pour me présenter ses excuses au sujet de la conduite tenue quelques jours auparavant par ses gens. Cependant, lorsque l'interrogatoire des témoins eût été terminé, je leur dis à tous que le prisonnier serait amené au fort Macleod. Pied-de-Corbeau leur parla avec sa vigueur ordinaire, approuvant pleinement la décision que j'avais prise.

Lui et les autres sauvages virent alors que j'étais résolu de mettre à exécution ce que je jugerais à propos.

J'étais certainement décidé à avoir recours aux mesures extrêmes, si une tentative eût été faite pour m'empêcher d'appliquer la loi d'une manière régulière.

Les renforts qui étaient arrivés en si peu de temps du fort Macleod les avaient étonnés et frappés d'une crainte respectueuse. C'est pourquoi les chefs et les gens étaient disposés à entendre raison, et c'est ce qu'ils ont fait.

C'est dans de telles circonstances, sous le coup de l'excitation et de l'indignation, comme ils étaient lorsque M. Dickens a arrêté le chef inférieur Le-Cerf, que les sauvages sont à craindre. Tant qu'ils ont l'esprit calme et réfléchi, ils savent très bien que le gouvernement dispose d'un pouvoir trop puissant pour qu'ils puissent le défier.

Mais pour plusieurs raisons, l'application de la loi peut leur déplaire, comme dans le cas de l'arrestation de ce prisonnier, et sous le coup de l'excitation, ou lorsqu'on blesse en quelque façon leur caractère superstitieux, ils ne s'occupent pas le moins du monde des conséquences et sont aussi farouches que des êtres privés de raison.

Pour appliquer la loi parmi une population sujette à s'abandonner à de tels sentiments, il est nécessaire d'avoir un effectif nombreux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. N. F. CROZIER.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES TERRES FÉDÉRALES.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES TERRES FÉDÉRALES.

Les règlements qui suivent concernant la vente et la colonisation des terres fédérales dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, seront, à dater du 1er janvier 1882, substitués aux règlements maintenant en vigueur portant la date du 25 mai dernier.

1. Les terres arpentées dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest seront classées comme suit pour les fins des présents règlements :

Classe A.—Terres situées dans un rayon de vingt-quatre milles de l'un ou de l'autre côté de la ligne principale du chemin de fer Canadien du Pacifique ou de ses embranchements.

Classe B.—Terres situées dans un rayon de douze milles de l'un ou l'autre côté de tout chemin de fer projeté (autre que le chemin de fer Canadien du Pacifique) approuvé par un arrêté du conseil publié dans la *Gazette du Canada.*

Classe C.—Terres situées au sud de la voie principale du chemin de fer Canadien du Pacifique et non comprises dans les classes A ou B.

Classe D.—Toutes autres terres que celles comprises dans les classes A, B et C.

2. Les sections de nombre pair dans toutes les classes précédentes seront réservées exclusivement pour les établissements (*homesteads*) et les préemptions.

a. Excepté dans la classe D, où elles pourront être affectées par des conventions de colonisation, tel que ci-après pourvu.

b. Excepté aux endroits où il sera nécessaire de fournir à même ces sections des lots à bois aux colons.

c. Excepté dans le cas où le ministre de l'Intérieur, sous l'autorité des actes concernant les terres fédérales, jugerait nécessaire de réserver certaines terres et de les vendre aux enchères, ou d'en disposer autrement suivant les instructions du gouverneur en conseil.

3. Les sections de nombre impair dans la classe A sont réservées pour la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

4. Les sections de nombre impair dans les classes B et C seront offertes en vente au prix de $2.50 l'acre, payable lors de la vente.

a. Excepté dans les cas où il en aura été ou en sera autrement disposé par le gouverneur en conseil.

5. Les sections de nombre impair dans la classe D seront offertes en vente au prix de $2.00 l'acre, payable lors de la vente.

a. Excepté dans les cas où il en aura été ou en sera autrement disposé par le gouverneur en conseil.

b. Excepté les terres affectées par les conventions de colonisation, tel que ci-après prévu.

6. Les personnes qui, après l'arpentage, mais avant la promulgation de l'arrêté du conseil du 9 octobre 1879, excluant les sections de nombre impair de l'inscription comme établissement (*homestead*), ont pris possession de certaines terres dans les sections de nombre impair, en y résidant et en les cultivant, obtiendront la permission, si elles continuent de les occuper, d'en faire une inscription comme établissement (*homestead*) et comme préemption, comme si ces sections étaient de nombre pair.

PRÉEMPTIONS.

7. Les prix pour les lots de préemption seront comme suit :—

Pour les terres dans les classes A, B et C, $2.50 l'acre.

Pour les terres dans la classe D, $2.00 l'acre.

Le paiement sera fait en un seul versement à l'expiration des trois années qui suivront la date de l'inscription ou aussitôt que le colon pourra, sous l'autorité des actes concernant les terres fédérales, obtenir des lettres patentes pour l'établissement (*homestead*) auquel appartient cette préemption.

COLONISATION.

PLAN NUMÉRO UN.

8. Des conventions pourront être faites avec un particulier ou une compagnie (ci-après appelés la personne) pour la colonisation des étendues de terre aux conditions suivantes :—

a. La personne devra convaincre le gouvernement de sa bonne foi et de sa capacité de remplir les conditions contenues dans ces règlements.

b. La lisière de terre concédée à une personne sera dans la classe D.

9. Les sections de nombre impair comprises dans la lisière pourront être vendues à la personne moyennant $2.00 l'acre, payable un cinquième comptant lors de la signature du contrat, et la balance en quatre versements égaux, à dater de cette époque. La personne paiera aussi au gouvernement cinq centins par acre pour l'arpentage de la terre achetée par elle, et cette somme sera payable en quatre versements annuels égaux aux mêmes dates que les versements sur le prix d'achat. Un intérêt de six pour cent par année sera exigé sur tous les versements dont l'échéance est en souffrance.

a. La personne devra coloniser son étendue de terre dans les cinq ans qui suivront la date du contrat.

b. Cette colonisation consistera à établir deux colons sur les établissements (*homesteads*) sur chaque section de nombre pair, et aussi deux colons sur chaque section de nombre impair.

c. La personne pourra être garantie des avances faites aux colons sur les établissements (*homesteads*) suivant la 10e section de l'Acte 44 Vict., chap. 16—(L'acte passé en 1881 pour amender les actes concernant les terres fédérales.)

d. Les établissements (*homesteads*) de 160 acres seront la propriété du colon, et ce dernier aura le droit d'acheter le lot de préemption appartenant à son établissement (*homestead*) moyennant $2.00 l'acre payables en une seule somme à l'expiration des trois années qui suivront la date de l'inscription, ou à telle date plus rapprochée que le dit colon pourra, en conformité des actes concernant les terres fédérales, obtenir des lettres patentes pour son établissement (*homestead*).

e. Lorsque le colon sur un établissement (*homestead*) ne prendra pas le lot de préemption auquel il a droit, il sera loisible à la personne, dans les trois mois qui suivront la perte de son droit par le colon, d'acheter ce lot au prix de $2.00 l'acre, payable comptant lors de l'achat.

10. En considération de la colonisation opérée sur son étendue de terre de la manière indiquée dans le paragraphe *b* de l'article précédent, il sera accordé à la personne une remise de la moitié du prix d'achat original des sections de nombre impair comprises dans cette étendue.

a. Durant chacune des cinq années que durera le contrat, il sera fait une énumération des colons placés par la personne sur son étendue, en conformité du paragraphe *b* de l'article 9 de ces règlements, et pour chaque colon ainsi établi de bonne foi, une déduction de cent vingt piastres sera mise au crédit de la personne; mais le total de ces sommes ainsi déduites au crédit de la personne ne devra pas excéder celle de cent vingt piastres pour chaque colon établi sur la dite étendue de terre, en conformité du paragraphe ci-dessus mentionné, lors de la dernière énumération.

b A l'expiration des cinq années il sera fait une énumération des colons établis de bonne foi sur l'étendue de terre, et s'il est constaté que ces derniers sont aussi nombreux et établis de la manière stipulée dans le paragraphe *b* de l'article 9 de ces règlements, une déduction nouvelle et finale de quarante piastres par colon sera mise au crédit de la personne, laquelle somme, une fois ajoutée à celles précédemment créditées, s'élèvera à la moitié du prix d'achat des sections de nombre impair et réduira le prix de ces dernières à une piastre l'acre. Mais s'il est constaté que le nombre total des colons exigé par ces règlements n'habite pas sur l'étendue de terre, ou qu'ils ne sont pas placés conformément au paragraphe *b* de l'article 9 de ces règlements, alors, pour

chaque colon de moins que le nombre exigé ou établi autrement qu'en conformité du paragraphe précité, la personne perdra cent soixante-six piastres de déduction.

c. Si en aucun temps durant l'existence du contrat la personne manque de remplir l'une des conditions de ce dernier, il sera loisible au Gouverneur en conseil d'annuler la vente du terrain acheté, et de traiter la personne comme il le jugera opportun suivant les circonstances.

d. Pour avoir droit à la déduction, la personne devra fournir au ministre de l'Intérieur une preuve satisfaisante que l'étendue de terre a été colonisée suivant les exigences du paragraphe *b* de l'article 9 de ces règlements.

Plan numéro Deux.

11. En vue d'encourager la colonisation par les capitalistes qui désireraient cultiver de plus grandes fermes que celles qui peuvent être achetées aux endroits où les règlements exigent que chaque section compte deux colons (mais sans diminuer le nombre des colons exigé dans chaque township), des conventions peuvent être faites avec une compagnie ou un particulier (ci-après désignés sous le nom de la personne), pour la colonisation de l'étendue de terrain aux conditions suivantes :

a. La personne devra convaincre le gouvernement de sa bonne foi et de sa capacité de remplir les conditions contenues dans ces règlements.

b. L'étendue de terre concédée à une personne sera dans la classe D.

c. Tout le terrain compris dans cette étendue peut être vendu à la personne moyennant deux piastres l'acre, payables comptant, lors de la signature du contrat. La personne paiera en même temps au gouvernement cinq centins par acre pour l'arpentage de la terre qu'elle achètera.

d. La personne devra, dans les cinq ans qui suivront le contrat, coloniser le township ou les townships compris dans son étendue de terre.

e. Cette colonisation consistera à placer soixante-quatre colons de bonne foi dans chaque township.

12. En considération de la colonisation faite sur l'étendue de terre de la manière énoncée dans le paragraphe *e* de l'article qui précède immédiatement, la personne obtiendra une déduction de la moitié du prix d'achat primitif.

a. Durant chacune des cinq années que durera le contrat, il sera fait une énumération des colons établis par la personne sur son étendue de terre, conformément au paragraphe *e* de l'article 11 de ces règlements, et pour chaque colon de bonne foi ainsi trouvé sur la dite étendue de terre il sera fait une déduction de cent vingt piastres ; mais le total des sommes ainsi déduites ne devra en aucun temps excéder cent vingt piastres pour chaque colon de bonne foi établi sur son étendue de terre, conformément au paragraphe ci-dessus cité, lors de la dernière énumération.

b. A l'expiration des cinq années, il sera fait une énumération des colons de bonne foi établis par la personne sur son étendue de terre, et s'il est constaté qu'ils sont ainsi au nombre voulu et établis de la manière stipulée dans le paragraphe *e* de l'article 11 de ces règlements, il sera fait une nouvelle et dernière déduction de quarante piastres par colon, laquelle somme, une fois ajoutée à celles précédemment remises à la personne s'élèvera à la moitié du prix d'achat de l'étendue de terre et réduira ce dernier à une piastre par acre. Mais s'il est constaté que le nombre de colons exigé par ces règlements n'habite pas sur l'étendue de terre ou qu'ils n'ont pas été établis suivant les dispositions du paragraphe ci-dessus cité, alors, pour chaque colon de moins que le nombre voulu ou établi autrement que le paragraphe ci-dessus mentionné l'exige, la personne perdra le droit à une déduction de cent soixante piastres.

c. Pour avoir droit à la déduction la personne devra convaincre le ministre de l'Intérieur que l'étendue de terre a été colonisée suivant les prescriptions du paragraphe *e* de l'article 11 de ces règlements.

Avis officiel.

13. Le gouvernement devra donner avis dans la *Gazette du Canada* de toutes les

conventions conclues pour la colonisation des étendues de terre sous l'opération des plans qui précèdent, afin que le public puisse respecter les droits des acheteurs.

BOIS POUR LES COLONS.

14. Le ministre de l'Intérieur peut faire réserver toute section boisée de nombre pair ou impair pour fournir du bois aux colons des établissements (*homesteads*) ; et tout colon pourra, lorsque l'occasion s'en présentera, acheter un lot à bois n'excédant pas 20 acres, pour le prix de $5.00 comptant l'acre.

15. Il sera loisible au ministre de l'Intérieur, en vertu des actes concernant les terres fédérales, d'accorder des licences pour couper du bois sur les terres dans les townships arpentés. Les terres sur lesquelles on aura permis de couper du bois sont par les présents règlements exemptes de l'inscription comme établissements (*homesteads*) et préemption et de la vente.

TERRES A PATURAGE.

16. Sous l'autorité de l'acte 44 Victoria, chap. 16, on pourra affermer des étendues de terre à pâturage aux conditions suivantes :

a. Les baux seront pour un terme n'excédant pas vingt et un ans, et aucun d'eux ne devra comprendre plus de 100,000 acres.

b. Dans un territoire arpenté, la terre comprise dans un bail sera désignée par townships et sections. Dans un territoire non-arpenté, la personne à qui on aura promis un bail devra, avant la signature du bail, faire arpenter l'étendue de terre à ses propres frais par un arpenteur fédéral sous la direction de l'arpenteur général ; et les plans et notes de cet arpentage seront déposés aux archives du département de l'intérieur.

c. Le locataire devra payer une rente annuelle de $10 pour chaque mille acres compris dans son bail et devra, dans les trois ans qui suivront la date du bail, placer sur la lisière de terre une tête de bétail pour chaque dix acres de terre compris dans le bail, et devra durant ce temps maintenir sur cette étendue de terre des bestiaux, dans la même proportion.

d. Après avoir placé le nombre prescrit de bestiaux sur l'étendue de terre louée, le locataire pourra acheter des terres dans la région comprise dans le bail pour y établir une maison de ferme et un *corral*, moyennant le prix de $2 par acre payable comptant.

e. Le bail pourra être résilié si le locataire manque de se conformer aux conditions stipulées.

17. Si deux personnes ou plus sollicitent chacune un bail pour les mêmes terres à pâturage, des soumissions seront demandées, et le bail sera accordé à la personne offrant la plus haute prime en sus de la rente. Cette prime sera payable avant la signature du bail.

DISPOSITIONS GÉNERALES.

18. Les paiements pour les terres pourront être faits en numéraire, en *scrip* ou certificats de primes militaires ou de police.

19. Les présents règlements ne s'appliqueront pas aux terres qui ont quelque valeu, comme emplacements de ville, ni aux terrains houillers ou autres terrains miniers ni aux carrières de marbre ou de pierre, ni aux terres sur lesquelles se trouveront des pouvoirs d'eau ; ils n'affecteront pas, dans chaque township, les sections 11 et 29, qui sont des terres réservées pour les écoles publiques, ni les sections 8 et 26, qui sont des terres appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson

Par ordre, LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur général.

DEPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
OTTAWA, 23 décembre 1881.

CONSEIL DES TERRES.

COPIE *d'un rapport présenté par un comité de l'honorable Conseil privé et approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le* 31 *octobre* 1881.

Le comité du conseil a considéré le mémoire ci-annexé, en date du 29 octobre 1881, signé par le ministre de l'intérieur, et dans lequel celui-ci soumet certaines remarques et recommandations relativement au département des terres fédérales dépendant de son ministère, en vue d'obtenir une administration plus efficace des affaires de ce département, et le dit comité recommande respectueusement que les diverses recommandations du ministre de l'intérieur soient approuvées et mises à effet.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *G.C.P.*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, CANADA,
OTTAWA, 27 octobre 1881.

MÉMOIRE.

Le soussigné a l'honneur de soumettre au Conseil les remarques et recommandations suivantes, relativement au département des terres fédérales, lequel fait partie de son ministère.

A l'époque où ce département fut organisé, il y a un peu plus de huit ans, c'est à peine si l'on peut dire que le Nord-Ouest avait commencé à se développer. Les établissements commençaient à peine à surgir en dehors de ce qui existait dès la date de l'acquisition du pays, même dans les limites de la province du Manitoba, et les affaires relatives aux terres étaient encore dans l'enfance. Pour cette raison, et aussi à cause des déductions resultant de la nature même du système et des règlements adoptés, on jugea expédient de faire la correspondance et la plupart des transactions relatives aux terres fédérales au bureau central, ici même. La chose était praticable, vu le nombre comparativement restreint de ces transactions, et en ce que le seul délai que les gens eussent à subir pour faire régler leurs réclamations ou différends, ou établir leurs titres relativement aux terres, ne dépassait pas généralement le temps nécessaire pour la transmission des papiers entre Ottawa et Winnipeg.

L'impulsion donnée récemment au pays par la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, et par la façon dont on a fait connaître au loin les ressources agricoles et autres des terres du Nord-Ouest, a tellement accru la somme des affaires relatives à l'administration de ces terres, qu'il est devenu nécessaire, dans l'opinion du soussigné, de pourvoir au règlement plus prompt des réclamations et différends en question, en les faisant régler d'une manière finale, autant que possible, à Winnipeg.

Voici quelle serait, dans l'opinion du soussigné, la meilleure manière d'arriver à ce résultat :

COMMISSAIRE.—1. Nomination d'un commissaire qui serait désigné sous le nom de Commissaire des terres fédérales, et dont les fonctions seront :

(*a*) D'avoir, sous la direction du ministre de l'Intérieur, la charge générale et la surveillance de toutes les concessions de terres et de limites à bois, et des affaires de mines, ressortissant au département de l'intérieur, dans la Manitoba et les territoires du Nord-Ouest ;

(*b*) De suspendre à discrétion tous fonctionnaires dont les fonctions se rattachent aux terres fédérales au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, à l'exception de l'inspecteur des agences ci-après désigné, et de leur nommer des remplaçants provisoires chargés de remplir leurs charges en attendant la décision du ministre de l'intérieur;

(*c*) De remplir toutes autres fonctions qui pourront lui être attribuées de temps à autre par arrêté du conseil.

Le traitement de ce commissaire des terres fédérales devant être de $5,000 (cinq mille piastres) par année.

Inspecteur.—2. La nomination d'un fonctionnaire appelé l'Inspecteur des agences des terres fédérales, et dont les fonctions consisteront, sous la direction du ministre de l'intérieur—

(a) A inspecter toutes les agences de terres du Manitoba et des territoires du Nord Ouest, et à faire rapport;

(b) A s'enquérir et faire rapport de toutes matières relatives aux agences, aux limites à bois et aux permis dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, à la perception des rentes, droits et autres charges, sur les terres à bois, à mines, à pâturage et autres;

(c) A faire rapport à certaines époques, par l'entremise du commissaire des terres fédérales, au sous-chef du ministère de l'intérieur, sur toutes matières ressortissant à ses fonctions;

(d) A faire rapport de son propre chef lorsqu'il remarquera quelque fait qu'il jugera assez important pour cela.

(e) A remplir toute autre fonction qui pourra lui être à toute époque assignée par arrêté du conseil.

Le traitement du dit inspecteur des agences des terres sera de trois mille deux cent piastres ($3,200) par année, son bureau principal devant être à Winnipeg, ou dans toute autre localité qui pourra lui être assignée par le ministre de l'intérieur.

Conseil des terres.—3 L'établissement d'un conseil des terres fédérales, chargé d'examiner et de décider toutes difficultés naissant des fonctions du commissaire des terres et de l'inspecteur des agences, et toutes questions en général relatives à l'administration des terres de la couronne au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest.

(a) Ce conseil devra se composer, pour le présent, du dit commissaire et du dit inspecteur, qui seront sur le même pied comme membres du dit conseil.

(b) Les décisions du conseil, règle générale, seront considérées comme finales, sauf, néanmoins, ce qui sera du ressort des tribunaux.

(c) Dans le cas de divergence d'opinion entre les membres du conseil, la question sera déférée au ministre de l'intérieur, qui la décidera.

(d) Le conseil devra faire, au besoin, les recommandations qui lui paraîtront bonnes pour le perfectionnement du système d'administration, ou sur toute autre matière de son domaine lorsqu'il le jugera à propos.

(e) Les fonctions du commissaire et de l'inspecteur comme membres du conseil seront considérées comme faisant partie de leurs fonctions ordinaires.

(f) Tous documents, décisions et rapports du conseil seront signés par les deux membres, et toute correspondance y relative sera faite soit par eux soit par quelque personne autorisée par l'un et l'autre.

Les décisions du conseil seront mises à exécution par les officiers du département à qui il appartiendra dès qu'elles leur auront été communiquées par le conseil.

(g) Le commissaire, non plus que l'inspecteur, ne pourra, ni directement ni indirectement, étant en charge, acheter des terres, soit du gouvernement, soit des particuliers, sauf sur demande agréée par le ministre de l'intérieur.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN A. MACDONALD.
Ministre de l'intérieur.

REPONSE

(19)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 14 mars 1881 :— Etat des recettes et dépenses de la compagnie du chemin de fer Grand-Occidental au sujet du havre de Port-Stanley, l'année dernière ; aussi correspondance relative à la perte du bateau-remorqueur *Hall*, dans le havre de Port-Stanley en novembre dernier.

Par ordre,

J. A. MOUSSEAU,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
14 février 1882.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.*]

ARTICLES DU CONTRAT

POUR

L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

SUR LA SECTION 27

DU

CANAL WELLAND

Imprimés par ordre du Parlement.



OTTAWA
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE, RUE WELLINGTON
1882

ARTICLES

(20)

Du contrat passé entre H. J. Beemer et Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, pour l'achèvement de la section n° 27 du canal Welland.

DEVIS DES TRAVAUX QU'IL RESTE A FAIRE SUR LA SECTION 27 DE L'AGRANDISSEMENT.

RÉADJUDICATION.

Cette section a une longueur d'environ 5,600 pieds, et elle comprend l'achèvement satisfaisant des parties non terminées de l'agrandissement du canal, dans les limites de la ville de Welland ; la construction d'un aqueduc à travers et sur la rivière Chippewa ; la démolition de la plus grande partie de l'ancienne écluse, ou celle dont on se sert actuellement entre la rivière et le canal ; l'enlèvement des culées de l'ancien ou présent pont de service qui relie les quartiers est et ouest de la ville de Welland sur l'alignement de la rue Principale ; l'achèvement de la nouvelle écluse et de ses entrées ; la construction de défenses pour protéger le nouveau pont sur l'alignement de la rue Division, et tous les autres travaux décrits dans le présent devis ou dont il pourra être besoin et que l'entrepreneur pourra être appelé à faire relativement à l'exécution des améliorations projetées.

Le canal devra avoir une largeur de 100 pieds au fond, une fois qu'il sera creusé jusqu'à la profondeur uniforme de 2 pieds 9 pouces au-dessous du sommet du busc de l'ancienne écluse de Port-Colborne ; et les fondations de toutes les constructions permanentes, telles que l'aqueduc, ses murs en aile, ou la continuation qui pourra être ordonnée de ces derniers, les culées ou piles à l'entrée du chenal conduisant à la nouvelle écluse ou dans les endroits où il faudra des murs sur la principale ligne du canal, devront toutes être établies assez bas pour qu'il y ait une profondeur d'eau de 15 pieds dans le bief, au niveau de l'étiage présumé du lac Erié.

Les approches à chaque bout de l'aqueduc, ainsi que celles en amont et en aval de la nouvelle écluse, et aussi la largeur de la section, où besoin sera, sur la ligne principale du canal, devront être augmentées jusqu'à telles dimensions qui pourront être ordonnées lorsque les travaux seront en voie d'exécution.

Le nouvel aqueduc sera placé à l'ouest de celui qui existe aujourd'hui, du côté faisant face au courant ; il en sera éloigné de 75 à 80 pieds. Ainsi qu'on peut le voir en examinant les lieux, le mur de liaison sud entre l'ancien et le nouvel aqueduc, ainsi qu'une petite partie de l'extrémité sud-est du mur de soutènement ont été construits.

Le canal, au sud et au nord de l'aqueduc, a déjà été élargi du côté ouest pour la plus grande partie ; et l'on a fait correspondre généralement la position des différentes constructions aux alignements indiqués en rouge sur le plan général exhibé.

Cependant, le département des chemins de fer et canaux se réserve le droit de changer la totalité ou toute partie de la ligne tout autant qu'il le faudra pour permettre d'élargir le chenal davantage sur un côté ou sur l'autre, ou d'en augmenter la largeur des deux côtés à la fois, selon qu'il pourra être décidé par la suite ; il se réserve également le droit de changer la position de toutes les constructions inachevées, ou d'aucunes d'elles, en les faisant mettre à 100 pieds ou plus soit à droite soit à gauche, ou de placer toutes ces constructions ou aucune d'elles jusqu'à 500 pieds ou plus—soit en montant soit en descendant—de l'endroit indiqué sur le plan général exhibé, ou dans telle autre position qui pourra être jugée la plus favorable au but que l'on se propose.

Il devra être clairement et distinctement entendu que ces changements pourront être faits soit avant le commencement des travaux ou pendant leur exécution, sans qu'il en résulte aucune augmentation ni diminution des prix demandés pour les différents items de travaux.

La principale partie des excavations qu'il reste à faire pour élargir et approfondir le chenal se trouvera dans la glaise, mais une partie de ces fouilles, principalement l'extrémité nord de la section, sera difficile, vu que le sol s'y compose de glaise durcie, de gravier et de pierre solidement cimentés ensemble.

Tous les talus latéraux des tranchées ainsi que ceux des levées devront être dans le rapport de 2 à 1, excepté dans les endroits où ils devront être revêtus en pierre ou se lieront aux murs en maçonnerie, alors que, sur telle distance qui pourra être nécessaire, ils pourront être faits avec un fruit de ½ sur 1 ou à aucun autre angle qui pourra être choisi entre la moins considérable et la plus forte de ces deux déclivités.

Les déblais provenant de la fouille qui sera faite sur le côté nord de la rivière Chippewa pour l'élargissement et l'approfondissement du canal, ainsi que des fondations pour l'extrémité nord de l'aqueduc et ses approches, et de l'approche de l'écluse, soit au-dessus ou au-dessous de la surface de l'eau, devront, à l'exception de ce qu'il en faudra pour le remblai sur le côté sud ou le côté nord de la rivière, être tirés, transportés et déposés à tels endroits, sur les bords est ou ouest du canal, qui pourront être indiqués dans les limites d'une distance de deux milles le long de ce dernier, soit au sud ou au nord du lieu d'où les déblais auront été enlevés.

On s'attend à ce que les personnes qui soumissionneront les travaux examinent soigneusement les lieux de dépôt ci-dessus mentionnés, afin de s'assurer de ce qu'il y a à faire, vu que l'entrepreneur devra trouver, à ses propres frais et dépens, les moyens de transporter, remuer, élever et déposer les déblais à l'endroit ou aux endroits désignés, à la distance, en arrière de la ligne d'eau est ou ouest du canal, et de la manière décrite pour les dépôts de terre à d'autres endroits.

Il devra être néanmoins distinctement entendu que les mesures qui seront prises pour disposer des matières extraites ne devront en aucune manière gêner le halage des bâtiments.

Lorsque l'entrepreneur élargira et approfondira la partie du canal située entre l'extrémité sud de l'aqueduc et l'extrémité sud de la section, les déblais qu'il reste encore à enlever ainsi que ceux provenant de la partie sud de l'emplacement de l'aqueduc, pourront être déposés en partie dans l'ancien ou premier canal, qui devra être comblé jusqu'au niveau du terrain contigu, et le reste devra être déposé dans les limites de la distance susdite, aux endroits et de la manière mentionnés pour les excavations à faire au nord de l'aqueduc.

Chemin de halage.—Les travaux devront être partout conduits de manière à ce que le chemin de halage actuel ne soit pas interrompu ni obstrué nulle part pendant la saison de navigation, à moins qu'un chemin nouveau et commode ne soit fait à cet endroit, ou que d'autres mesures approuvées ne soient prises par l'entrepreneur (à ses propres frais et dépens) pour que le service du halage puisse se faire d'une manière satisfaisante le long de cette partie du canal. Le chemin de halage devra se tenir sans interruption d'un bout à l'autre, de chaque côté du canal, excepté vis-à-vis l'entrée de l'écluse et sur le côté est, à chaque bout du nouvel aqueduc; partout où il sera fait en tranchée, et dans les endroits où il ne se reliera pas à des constructions, son bord antérieur sera à 99 pieds de la ligne d'axe du canal et à 24¾ pieds au-dessus du plafond de ce dernier,—soit à 22 pieds au-dessus du busc actuel de l'ancienne écluse de Port-Colborne. Il aura pour la plus grande partie 15 pieds de largeur au sommet et une inclinaison extérieure de 12 pouces jusqu'à un fossé situé en arrière ou au pied du talus de la levée contiguë.

Le fossé devra avoir au moins 3½ pieds de largeur au sommet, et son fond aura l'inclinaison propre à faire écouler facilement les eaux pluviales jusqu'à des canaux de décharge pratiquées dans les endroits que les circonstances pourront faire choisir.

On remarquera par la nature de l'entreprise que toute la partie des travaux à faire sous la surface de l'eau pour élargir et approfondir le lit du canal peut être exécutée à l'aide de machines pendant les mois d'été, pourvu que l'on prenne des précau-

tions convenables dans le but de ne pas gêner la navigation. En conséquence, les entrepreneurs devront se munir des choses nécessaires à cette fin et se tenir prêts à excaver, tirer, transporter et élever les déblais de telle manière qu'ils soient rapidement enlevés et déposés aux endroits mentionnés ci-dessus, à moins que les dits entrepreneurs ne puissent convaincre le département des chemins de fer et canaux qu'ils seront en mesure d'exécuter l'ouvrage de quelqu'autre manière plus expéditive, dans le temps convenu pour son achèvement.

Si aucuns des propriétaires du voisinage désiraient que leurs terrains fussent assez élevés pour que l'entrepreneur trouvât avantageux d'y déposer des déblais, ce dernier, avec le consentement du ministère des chemins de fer et canaux, pourra employer dans ce but une partie des matières provenant des excavations.

Terres déposées.—Elles ne devront jamais être placées sur un terrain dont la surface inclinera vers le canal, à moins que des banquettes n'y soient d'abord taillées de niveau pour servir de fondement à un dépôt de ces déblais. Les nouvelles matières déposées devront s'arrêter à 10 pieds au moins de l'arête supérieure du talus du dépôt, et elles ne devront pas s'élever à plus de 10 pieds au-dessus du niveau du chemin de halage, dans les limites d'une distance de 85 pieds de la ligne d'axe du chenal du côté sur lequel le dépôt de déblais sera formé. Au-delà de cette distance, la hauteur pourra en être augmentée après que des égouts convenables, etc., auront été faits pour l'écoulement des eaux pluviales, jusqu'aux fossés latéraux, pourvu que la nature du dépôt et du sol sur lequel il sera placé permette d'adopter cette méthode.

Autant que les circonstances le permettront, la hauteur des dépôts de déblais devra être uniforme; ils auront invariablement une déclivité extérieure d'au moins un sur vingt, et leur largeur sera régulière d'un bout à l'autre.

Fossés latéraux.—Des fossés pour l'écoulement des eaux pluviales et de tout autre égouttement naturel auquel il faudra pourvoir, devront être faits dans les endroits convenables et des dimensions voulues; mais l'entrepreneur devra avoir soin de ne pas obstruer les anciens fossés ni arrêter le drainage avant que les nouveaux fossés soient complètement prêts à servir. L'entrepreneur sera tenu strictement et civilement responsable vis-à-vis des propriétaires de terrains contigus, de tout dommage qui pourra résulter de ses faits à cet égard,—que tel dommage provienne de la négligence ou de toute autre cause.

Afin de former un débouché pour les nouveaux fossés ou canaux actuels, autres que ceux dont il est spécialement parlé, il devra être creusé des puits qui se relieront avec eux et à partir desquels des canaux de décharge ou conduits devront être faits avec l'inclinaison voulue pour que les eaux puissent se jeter facilement dans le canal à deux pieds ou plus au-dessous du niveau présumé du lac Erié.

Ces puits seront de 2 à 3 pieds carrés, et les conduits qui en partiront devront avoir de 15 à 24 pouces carrés. Il devront être en maçonnerie de moellons bruts posés dans du mortier de ciment; mais le fond tant des puits que des conduits devra être fait avec des pierres plates de grandeur à traverser leurs ouvertures respectives et à s'engager d'au moins 6 pouces sous les murs de chaque côté; la couverture des conduits se composera également de pierres plates assez grandes pour qu'elles puissent porter d'au moins 6 pouces sur les murs latéraux. Les puits et les conduits qui en partiront pourront néanmoins être faits en pièces de bois et madriers, et un pont sera jeté sur la décharge si on l'ordonne. Dans l'un ou l'autre cas, les excavations et les travaux se rattachant aux canaux devront être faits par l'entrepreneur aux prix mentionnés dans la soumission.

Dans la direction des travaux relatifs à l'élargissement et à l'approfondissement du canal, de même que pour la formation des dépôts de déblais, l'entrepreneur devra se guider strictement sur les alignements tracés par l'officier dirigeant.

Il devra aussi avoir grand soin de ne pas entamer les talus latéraux, et de ne rien faire qui puisse être de nature à nuire à la stabilité des levées.

Une fois le canal approfondi, le plafond du chenal actuel, ainsi que celui du nouveau, devra être aussi uniforme que possible, de manière à ce qu'il ait partout la largeur et la profondeur entières voulues.

Au-dessus de la ligne d'eau, les talus devront être arasés aux angles mentionnés

ci-dessus et faits de manière à correspondre aux alignements tracés sur les lieux, et conformément aux instructions de l'officier dirigeant.

Remblais.—Lorsque le terrain sur lequel une levée contiguë au canal ou aucune construction permanente devra être faite, se trouvera au-dessous du niveau d'eau, il faudra invariablement en enlever la surface jusqu'à telle profondeur que la nature du sol et les circonstances pourront demander. L'espace entier devant être occupé par la levée devra toujours être débarrassé de tout gazon, tourbe, terre végétale, pierres détachées, troncs d'arbres, racines, dosses, sciure de bois, et de toute espèce de rebut ou de matière sujette à objection. La terre détachée ou de nature à se laisser pénétrer par l'eau devra aussi être enlevée jusqu'à la profondeur que l'officier dirigeant pourra juger nécessaire pour pouvoir former une liaison convenable avec le fond.

Les emplacements de toutes levées devront être préparés de manière à ce qu'ils soient presque de niveau; mais dans les endroits où la surface du sol offrira une solide élévation entre le lieu de dépôt et le chenal, une partie de l'emplacement pourra être inclinée en dehors, pourvu qu'il se trouve, à pas plus de 100 pieds, une élévation assez ferme pour empêcher la partie inférieure de la levée ou des terres déposées de remuer. Ceci devra être observé sur toutes les parties de la section, mais plus particulièrement lorsqu'on fera des levées aux deux bouts du nouvel aqueduc ou à d'autres endroits dans ce voisinage, ainsi que celles se rattachant à la nouvelle écluse, ou à aucun autre endroit où il faudra former un remblai sur un terrain allant en pente; autrement, il faudra invariablement soit araser l'emplacement de manière à ce qu'il offre un appui de niveau, ou le façonner en banquettes dont chacune devra présenter d'elle-même une surface horizontale assez large pour pouvoir faire une liaison convenable et prévenir toute tendance à l'éboulement.

Les déblais provenant des emplacements de levées seront mesurés "sur place," et les quantités en seront payées au même prix que ceux provenant des excavations dans la terre, sur la partie de la section où les travaux auront lieu. Il est clairement entendu que ce prix comprendra les frais de main-d'œuvre secondaire qu'exigeront tous les matériaux nécessaires à cet objet ainsi que leur transport à tels endroits qui pourront être désignés dans les limites de la section ou ailleurs, selon qu'il pourra être ordonné.

Lorsque l'entrepreneur construira des levées, ou qu'il en exhaussera ou élargira d'autres, ou formera des remblais contigus à l'aqueduc ou à l'écluse, *ou partout où il sera besoin d'une levée étanche, les matériaux devront être charroyés dans des tombereaux ou des chariots sur les différentes levées, et étendus par couches n'excédant pas un pied d'épaisseur à la fois;* et si cet ouvrage est fait dans une saison sèche, il faudra jeter de l'eau sur chaque couche pour aider à la consolidation des matériaux.

Massifs en terre battue.—Partout où il en faudra faire dans aucune des levées, ils devront être formés en même temps qu'elles. Ils devront se composer des meilleurs matériaux qu'il sera possible de se procurer dans le voisinage, et être formés par couches n'excédant pas 8 pouches d'épaisseur, dont chacune sera mouillée, convenablement arasée sur les deux sens, bien nivelée et pilonnée; et il faudra faire tout ce qui pourra être nécessaire pour rendre ces massifs imperméables.

La fouille pour élargir le lit du canal a été faite sur une distance d'environ 1.500 pieds à l'extrémité nord de la section, excepté l'espace de 500 pieds, où il reste encore à enlever une largeur moyenne de 30 pieds sur une profondeur de 22, et à part le fond, qu'il faudra creuser la distance de 1,500 pieds, sur une largeur de 5 à 50 et une profondeur de 2 à 4 pieds.

Depuis l'extrémité sud de la section jusqu'au nouveau pont, à la rue Division, l'élargissement a été fait pour la plus grande partie, mais il reste, dans le fond, un morceau d'environ 400 pieds de longueur, sur 45 de largeur et environ 5 d'épaisseur, outre une quantité de petits morceaux séparés s'élevant un peu au-dessus du fond, ainsi qu'immédiatement au sud du pont et dans le chenal entre les piles de ce dernier. Entre l'ancien et le nouveau pont, il y a en travers de la ligne du canal actuel un ancien tunnel qui devra être enlevé sans que l'on dérange en aucune manière le niveau de l'eau; et le fond, à cet endroit, devra être creusé suffisamment bas pour donner la profondeur complète du chenal; mais avant de pouvoir faire cela, l'extré-

mité ouest du tunnel devra être soigneusement fermée, pour empêcher que l'eau ne s'échappe du canal lorsqu'on enlèvera la couverture de ce tunnel. Pour cela, il faudra creuser aussi bas que le fond du tunnel, tel espace qui pourra être nécessaire en arrière du côté ouest de la levée ouest, et en fermer comme il faut l'intérieur avant que l'espace soit de nouveau rempli. Cet ouvrage devra être fait, et cette portion du tunnel à travers l'ancien canal devra être enlevée vers le 1er mai 1882. Toute cette partie de la levée ouest actuelle et en dedans de la ligne du nouveau chenal, devra être enlevée lorsque les travaux se rattachant au nouvel aqueduc seront assez avancés pour le permettre. L'entrepreneur devra enlever ces morceaux de terre, faire disparaître l'ancien tunnel, ainsi qu'élargir et approfondir le chenal partout où besoin sera, dans les limites de la section, avec l'entente pleine et distincte que dans chaque cas les travaux seront payés aux prix respectifs établis dans la soumission déposée.

Aqueduc sur la rivière Chippewa.

Cette construction devra être en maçonnerie de pierres calcaires grises, posées partout au mortier de ciment hydraulique d'une qualité approuvée ; elle se composera de six voûtes qui, à trois d'entre elles, devront offrir un espace collectif suffisant pour que l'eau de la rivière Chippewa puisse s'écouler facilement ; ces voûtes devront toutes être disposées de la manière décrite dans le présent devis et avoir une hauteur appropriée aux besoins de la navigation.

L'aqueduc devra être placé dans le lit de la rivière, à la distance de 75 à 80 pieds à l'ouest de la construction actuelle, et il devra être d'ailleurs situé de telle sorte que la face de la culée nord soit à 4 pieds au nord de celle de la culée actuelle, et qu'à partir du côté nord l'alignement des faces sud de la deuxième pile tant de la nouvelle que de l'ancienne construction corresponde.

Depuis la face de la culée nord jusqu'à celle du côté sud, la distance sera de 277 pieds au niveau de la naissance des voûtes, et la largeur, à la douelle de ses dernières, sera de 112 pieds. La ligne de naissance devra se trouver à 3 pieds au-dessus du sommet du recoupement supérieur de la fondation ; les voûtes auront 7 pieds de montée, et le sommet du couronnement des murs latéraux ou de parapet se trouvera 28¾ pieds au-dessus de l'axe de l'intrados.

Comme il faudra que l'eau de la rivière suive son cours pendant que ces travaux seront en voie d'exécution, l'intention est de construire la principale partie du nouvel aqueduc en deux divisions. Ceci devra être fait pour que les batardeaux nécessaires à l'étanchement des ouvrages n'occupent, lorsqu'on s'en servira, qu'une partie du chenal de la rivière.

Les batardeaux devront naturellement être disposés de manière à ce qu'ils occupent le plus petit espace compatible avec leur efficacité, et à ce qu'ils puissent être rapidement enlevés lorsqu'on n'en aura plus besoin.

La ligne d'axe du nouvel aqueduc sera parallèle à celle de la construction actuelle, mais à 171 pieds plus à l'ouest ; et elle sera d'ailleurs située ainsi que mentionné ci-dessus, à moins que pour quelque raison particulière sa position ne doive être établie sur un autre point fixe dans les limites en premier lieu décrites.

Fouille.—L'emplacement de la nouvelle construction, ou ce qui en pourra être convenablement préparé au moyen du curage, pourra, dans le premier cas, être creusé jusqu'à la profondeur de 41 pieds au-dessous du sommet du couronnement de l'aqueduc actuel, ou jusqu'à environ 23 pieds au-dessous du niveau d'eau moyen.

Après que la fosse aura été mise à sec, les emplacements des différentes piles devront être creusés à 4.73 pieds plus bas, ou jusqu'à une profondeur de 45.73 pieds au-dessous du point ci-dessus mentionné (couronnement de l'aqueduc actuel) ; et les emplacements des culées, ou la partie de ces emplacements voisine des chenaux, devront être creusés jusqu'à 44.23 pieds au-dessous du point de repère mentionné ci-dessus.

L'espace entre les deux constructions devra être dragué jusqu'à la profondeur de 37 pieds au-dessous du même point, ou jusqu'au niveau du radier des voûtes actuelles ; et, sur une distance de 65 pieds en amont ou du côté est du nouvel aqueduc, le fond devra être dragué jusqu'au niveau de 39 pieds ou plus, si on l'exige, au-dessous du

même point fixe, c'est-à dire du sommet du couronnement sur le côté sud-ouest immédiatement au-dessus de la culée de l'aqueduc actuel.

Afin de donner le plus d'espace possible au courant de la rivière lorsque les travaux seront en voie de construction, le chenal en amont et voisin du nouvel aqueduc devra être élargi et creusé jusqu'à telle profondeur qui pourra être jugée nécessaire par le département des chemins de fer et canaux.

Les déblais provenant du curage pour la fondation de l'aqueduc, l'approfondissement et l'élargissement du chenal dans la mesure ci-haut mentionnée, ou telle autre qui pourra être exigée, devront être transportés par l'entrepreneur, en remontant la rivière Chippewa, et déposés sur des terrains acquis à ses propres frais et dépens, à tel endroit ou endroits, sur les bords, qui pourront être au gré de l'officier chargé d'y voir.

Il ne sera toutefois jamais permis de déposer ces déblais dans la rivière, et l'endroit choisi sur ses bords pour les y placer devra être assez ferme pour porter le poids additionnel sans risque d'éboulement ou de tassement, et de manière à ce qu'il n'y ait aucun danger de diminuer la largeur ou la profondeur de la rivière à l'endroit ou près de l'endroit où un dépôt de déblais sera formé.

L'entrepreneur devra faire en sorte qu'une fois rendus aux lieux où ils devront être déposés, les déblais puissent être relevés et jetés en arrière, ou autrement placés à une distance telle de la ligne d'eau qu'il ne reste aucun doute quelconque que la rivière continuera à rester libre et sans obstacles sur sa largeur et sa profondeur entière.

Les déblais provenant de la fosse (plus bas que le niveau de 41 pieds au-dessous du sommet du couronnement de l'aqueduc actuel), après que cette dernière aura été mise à sec, devront naturellement être enlevés en grande partie par-dessus les côtés des batardeaux, et les frais que cela entraînera de même que ceux du terrain nécessaire pour les y déposer, devront être inclus dans le prix demandé pour cet item de travaux.

Les personnes qui soumissionneront l'exécution et l'achèvement des travaux sont priées d'examiner les digues dans le voisinage de l'aqueduc, vu que la plus grande partie sinon la totalité de ces digues devront être enlevées avant qu'on puisse commencer la construction de batardeaux convenables. On attire spécialement l'attention sur ce fait, vu qu'on s'attend à ce que les entrepreneurs fassent leurs calculs comme devant faire complètement disparaître les ruines des batardeaux actuels, n'oubliant pas non plus que les pilotis enfoncés au-dessus de la ligne de fond ne devront pas être arrachés, mais sciés ou coupés à une hauteur correspondant soit au fond ou à la surface (selon qu'il pourra être décidé plus tard) de la couche inférieure de béton dans la fondation. A cette fin, il faudra que pour que la partie du batardeau parallèle au courant, ainsi que pour celle contiguë à l'ancien aqueduc, la terre soit d'abord enlevée et transportée à l'endroit qui pourra être approuvé comme lieu de dépôt des matières extraites des fondations de la construction. Le tout devra être enlevé ainsi que ci-après prescrit dans le présent devis pour l'enlèvement des batardeaux actuels. Les pilotis, le bois et les fers enlevés des anciens batardeaux seront la propriété de l'entrepreneur. Ce dernier devra mentionner dans sa soumission une somme ronde pour faire disparaître et enlever la terre entre les rangs de pieux, couper les pilotis et faire tout l'ouvrage nécessaire pour permettre de former de nouveaux batardeaux.

Batardeaux.—Les batardeaux pourront être construits au moyen de deux rangs ou plus de pilotis carrés soigneusement mis à fond côte à côte, en laissant un espace de largeur convenable entre les rangs pour y placer du corroi. Les pilotis devront être de chêne blanc, d'au moins 13 pouces d'équarrissage, sciés ou dressés de grosseur égale sur leur longueur entière, et enfoncés côte à côte, à la profondeur de 8 à 10 pieds au-dessous du fond à l'aide d'un mouton convenable, entre des rangées de pièces conductrices assujéties par de gros boulons taraudés à des pieux de bordage enfoncés à pas plus de 10 pieds les uns des autres dans la ligne du batardeau. Dans la fosse à corroi, les longrines intérieures devront être enlevées avant que le corroi soit mis en place vis-à-vis d'elles. Le rang intérieur de palplanches devra naturellement, dans les endroits où l'espace le permettra, être appuyé au moyen d'arcs-boutants

ou contre-forts formés soit de pilotis enfoncés côte à côte à angles droits avec le batardeau, ou de fortes charpentes à claire-voie,—les espaces intermédiaires dans chaque cas devant être renforcés à l'aide d'entretoises horizontales. La partie de ce rang allant dans le sens du courant devra de plus être assujétie à l'aide de gros câbles ou autrement rattachée au côté nord de la rivière, mais à une telle hauteur que ce soit au-dessus de la ligne des crues de printemps, ou de telle façon que la liaison puisse être rapidement discontinuée lorsque la chose sera nécessaire. La variation entre l'eau haute et l'eau basse est d'au moins six pieds.

Peut-être serait-il encore mieux, avant de mettre à sec l'espace devant être occupé par la construction, de renforcer les côtés et les extrémités des batardeaux au moyen de rangées non interrompues de fermes horizontales, reposant, où besoin sera, sur des poteaux verticaux,—le tout formant une plateforme en charpente dont on pourrait se servir pour manier les matériaux nécessaires. Par les ouvertures entre les différentes rangées de pièces transversales et longitudinales pourraient être enlevées les matières extraites du fond, et les matériaux de fondement mis en place ainsi que la maçonnerie.

Les rangs intérieurs et extérieurs de pilotis pourront être reliés, à la ligne d'eau ordinaire, par des pièces transversales, et, à certains endroits, plus bas, par des tirants taraudés formés de barres de fer forgé larges de 3½ pouces et épaisses de ¾ de pouce, travaillées de telle manière que la partie des bouts traversant les pieux soit ronde et ait le même aire de section que la partie plate; mais avant que l'un des bouts, dans chaque cas, ne soit transformé, un morceau de fer à chaudière de 12 x 15 pouces devra être fixé au milieu de la barre, et tous deux (barre et plaque de fer à chaudière) une fois en œuvre, devront se trouver dans une position verticale, mais à angles droits l'une avec l'autre. Ces tirants seront munis d'écrous, de plaques de fer et de rondelles de bois, et ils devront être posés à peu de distance les uns des autres, horizontalement, et à différentes hauteurs, depuis 9 pieds au-dessous de la surface de l'eau en montant, à mesure que l'on enfoncera le deuxième rang des palplanches.

Le côté du batardeau allant dans le sens du courant devra être légèrement circulaire, le côté convexe faisant face au chenal; et, si c'est possible, les palplanches contiguës porteront en plein l'une sur l'autre.

D'après la nature du sol dont se compose le fond, on croit que la plus grande partie des pieux nécessaires à la construction d'un batardeau comme ceux dont il vient d'être parlé, pourront être enfoncés sans qu'il soit besoin de les saboter, et qu'un cercle suffira pour chaque dix ou douze pilotis.

Les matériaux qu'on emploiera pour faire le corroi devront être de nature à ce que ce dernier se prenne généralement en une masse solide, et à ce qu'une fois en place et soigneusement pilonné par couches minces, il forme en somme un massif suffisamment compacte pour que l'eau ne puisse le pénétrer.

Les batardeaux devront être construits en trois sections différentes, et de manière à comprendre des parties distinctes des travaux, à moins que le département des chemins de fer et canaux ne permette à l'entrepreneur de réunir la 2e et la 3e sections en une seule.

La première section comprendra l'espace devant être occupé par les trois voûtes sud, les piles, etc., de l'aqueduc, ainsi que les murs en aile et de liaison à l'extrémité sud, avec tous les murs qu'il pourra être besoin de faire en continuation de la construction principale, dans les endroits où il faudra se mettre complètement en garde contre l'eau du canal, aussi bien que contre celle de la rivière.

La deuxième section comprendra l'espace devant être occupé par les trois voûtes nord ainsi que la culée et les piles s'y rattachant, et elle devra être construite pour se relier aux extrémités de la troisième pile de telle manière que l'on puisse enlever la première section du batardeau, et que l'eau de la rivière puisse facilement s'écouler par les trois ouvertures sud. Elle comprendra aussi tout ce qu'il pourra être nécessaire de faire pour permettre de construire les ailes et former une liaison avec les murs de l'ancienne écluse et les coffrages sur le côté nord-ouest de la nouvelle construction.

La *troisième section* comprendra l'espace devant être occupé par le mur de liaison

nord entre l'ancien et le nouvel aqueduc, où il faudra se mettre en garde, comme dans la première section, contre l'eau venant du canal ainsi que de la rivière.

La construction de la deuxième section du batardeau ne devra être commencée que lorsque les travaux des arcades sud seront assez avancés pour permettre d'enlever complètement les batardeaux se rattachant à la première section, d'envoyer l'eau par les ouvertures sud et de prendre des mesures complètes pour relier les batardeaux et la maçonnerie sur l'extrémité de la troisième pile d'une manière convenable et satisfaisante, ainsi que projeté dans le présent devis.

On devra disposer les extrémités ou les faces de la *troisième* pile ou pile *centrale* de la construction ainsi que des murs au-dessus d'elle, soit au moyen d'enclaves ou autrement, de manière à ce que la seconde section puisse s'y relier comme il faut.

On pourra faire en sorte que cette dernière section comprenne la construction d'un batardeau qui permette de faire un mur transversal, ou de liaison entre l'ancien et le nouvel aqueduc ; ou bien un batardeau distinct pourra être formé afin que cette partie des travaux puisse être faite tel que prescrit ci-dessus, et appelé la *troisième section.*

Vu que le seul but des batardeaux est de faciliter la préparation des fondements ainsi que la construction des ouvrages permanents, ils pourront être faits conformément à la description générale qui vient d'en être donnée ; ou bien ils pourront se composer de coffrages quant à la rangée intérieure du compartiment étanche, et des pilotis carrés seront enfoncés côte à côte pour l'extérieur, dans les endroits où l'espace disponible permettra d'adopter cette manière de construire un batardeau.

Dans le cas où l'on adopterait cette méthode, le côté des caissons le plus rapproché de la chambre à corroi devra être revêtu de deux rangs de planches disposées de manière à faire plein sur joint; ces planches devront invariablement être bien mises à fond et clouées à la paroi des caissons avec l'aide d'un plongeur.

Le vide entre les caissons et les pilotis de revêtement extérieurs, devra naturellement être rempli de la meilleure espèce de terre mélangée avec du gravier et autrement préparée de manière à former un massif imperméable une fois que le tout sera bien pilonné.

Il devra aussi y avoir entre la rangée extérieure de pilotis et les caissons des tirants semblables à ceux mentionnés dans le cas où les batardeaux se composeraient principalement de pilotis.

Les compartiments alternatifs des caissons pourraient être seulement remplis de pierre, vu qu'il serait facile de placer au sommet une grande partie du poids nécessaire ; et dans ce but, on pourrait employer temporairement de grandes pierres plates destinées à servir ailleurs dans les travaux.

En un mot, les batardeaux nécessaires à l'étanchement des ouvrages pourront être construits de l'une ou l'autre façon, ou de telle autre manière qu'ils occupent le plus petit espace compatible avec la probabilité de leur succès, et qu'ils soient formés par sections correspondant en étendue à celles déjà mentionnées, et que leurs différentes portions remplissent dans chaque cas l'objet pour lequel elles auront été construites.

Lorsqu'ils soumissionneront cette importante partie de l'entreprise, les entrepreneurs devront mentionner une somme ronde pour laquelle ils seraient disposés à construire et entretenir chacune des trois sections du batardeau.

La somme ronde demandée pour l'équipement de chacune de ces trois différentes sections des fondations de l'aqueduc devra comprendre la construction de tous les batardeaux nécessaires, l'équipement de cette partie des travaux, l'entretien des différents batardeaux, ainsi que les frais pour remplir d'eau les différents espaces à l'intérieur de ces derniers et les mettre de nouveau à sec aussi souvent qu'il le faudra, et pour tenir la totalité ou toute partie des sections à sec aussi longtemps que pourra l'exiger le département des chemins de fer et canaux pour la pose du mortier ou aucune autre fin relative aux ouvrages permanents, qui, d'après l'avis de l'officier dirigeant, pourra être jugée nécessaire.

Lorsqu'ils feront leurs soumissions, les entrepreneurs ne devront pas oublier que bien que les travaux relatifs à l'établissement des batardeaux doivent être exécutés

sous la direction des officiers chargés de la surveillance générale de l'ouvrage et qui indiqueront les limites dans lesquelles ces batardeaux devront être formés, cependant l'entrepreneur sera tenu strictement et civilement responsable de leur construction, suffisance, stabilité et entretien, ainsi que de l'épuisement de l'espace qu'ils comprendront, à l'époque convenue, et aussi souvent ensuite qu'il pourra être rempli, soit totalement ou en partie, pour aucune cause que ce soit, le dit espace devant être aussi par lui tenu à sec pendant tout le temps nécessaire à l'exécution complète des ouvrages permanents projetés.

Les divers montants demandés pour les batardeaux et l'épuisement des travaux devra comprendre aussi l'enlèvement entier et complet des différentes sections des batardeaux. Il est clairement entendu que ceci devra être fait de telle manière que les massifs en terre battue devront être invariablement enlevés les premiers ; et comme il ne sera pas permis d'arracher ou de retirer les pilotis, ils devront être coupés à peu près à l'égalité du radier en pierres fichées des ouvertures du nouvel aqueduc.

Les charpentes devront toujours être enlevées sitôt qu'elles seront dégagées et il faudra prendre toutes les précautions voulues pour ne pas obstruer les ouvertures des aqueducs tant ancien que nouveau.

Il est clairement et distinctement entendu que l'entrepreneur devra faire cet ouvrage à l'époque et de la manière voulues,—que ce soit pendant l'hiver en employant des plongeurs, ou à aucune autre saison de l'année, ou d'aucune autre manière quelconque que le département des chemins de fer et canaux pourra juger nécessaire pour atteindre le but désiré.

Dans le cas où il faudrait faire une cloison étanche en travers du nouvel aqueduc (à l'époque où la première division de ce nouvel ouvrage sera en voie de construction, ou après qu'on l'aura élevé jusqu'à la ligne des hautes eaux), soit pour empêcher l'eau d'entrer ou de sortir, ou bien pour servir à ces deux fins lorsque besoin sera, l'entrepreneur devra fixer la somme pour laquelle il construirait une telle cloison et l'enlèverait lorsqu'on en aurait plus besoin. La différence de niveau entre le sommet des voûtes et l'eau haute étant d'environ 11½ pieds, et entre le même point et l'eau basse, de 5½ pieds, ce barrage fera pour l'eau moyenne, à environ 8½ pieds au-dessus du sommet des arcs.

Lorsqu'une section de la fosse aura été mise à sec, le fond devra en être creusé jusqu'à la profondeur voulue pour y étendre une couche de béton qui servira à asseoir la maçonnerie des culées et des piles, ainsi que le radier en pierres fichées des ouvertures de l'aqueduc.

Sur une distance de 13 pieds parallèlement à la ligne d'axe du canal, et sur toute la largeur devant être occupée par l'aqueduc et les murs qui s'y relieront, à l'exception de la partie du mur de soutènement sud-est déjà construite, le fond, sous les diverses culées, devra être creusé uniformément de manière à ce qu'il ait une surface uniforme à $44\frac{23}{100}$ pieds au-dessous du couronnement de l'aqueduc actuel. Sur cette surface devra être placé un lit de béton d'une épaisseur de 2½ pieds qui servira à asseoir la maçonnerie.

L'emplacement de chacune des piles devra être creusé jusqu'à la profondeur entière de $45\frac{73}{100}$ pieds au-dessous du même point fixe sur le couronnement de l'aqueduc actuel,—soit jusqu'à 2½ pieds au-dessous du fond général, sur une largeur de 15½ pieds mesurée le long de la ligne d'axe, excepté à la deuxième pile à partir de la culée nord, pour laquelle la largeur devant être creusée jusqu'à la profondeur ci-dessus mentionnée sera de 17½ pieds.

Les espaces intermédiaires—ou sous les voûtes—devront être laissés à 2½ pieds plus haut, ou avoir une surface de niveau uniforme à $43\frac{23}{100}$ pieds au-dessous du même point fixe ci dessus mentionné.

A ces différents niveaux et sur l'étendue mentionnée aux divers endroits—c'est-à-dire, la distance sur la ligne d'axe et la largeur de l'aqueduc, ses recoupements, briselames, etc.,—le fond devra être arasé de manière à ce qu'il ait une surface unie et uniforme, et les côtés de la fosse, dans les parties les plus profondes, devront être faits droits et d'aplomb.

Les déblais devront toujours être enlevés de la fosse, tirés, transportés et

employés dans la construction des levées, ou déposés sur des terrains que l'entrepreneur fournira en dehors de la ligne des hautes eaux de la rivière.

Si le sol composant le fond continue à être de la même nature que celle indiquée par les sondages, les culées et les piles de l'aqueduc seront établies sur une couche de béton, et l'espace sous les différentes voûtes sera pavé en pierres fichées, posées dans du mortier de ciment sur une couche de béton. Le béton devra être fait avec du ciment hydraulique de la manière ci-après décrite, et il sera étendu par couches n'excédant pas 10 pouces d'épaisseur, dont chacune devra être bien pilonnée et battue. La tranchée pratiquée pour le recevoir sous les piles et les culées devra en être entièrement remplie, et l'entrepreneur prendra garde à ce que ce lit de béton ait l'épaisseur entière voulue—2½ pieds—et à ce que la surface soit bien nivelée pour recevoir la maçonnerie.

Chaque fois qu'on se servira de béton pour former une surface d'appui, on devra le laisser exposé à l'action de l'air durant quelques jours avant d'y asseoir la maçonnerie.

Sous les différents débouchés, le lit de béton devra avoir au centre une épaisseur de 9 pouces qui ira en augmentant vers les côtés jusqu'à celle de 33 pouces, en laissant une surface courbe régulière ou à couronne renversée de deux pieds plus basse au milieu que sur les bords. Sur ce lit, un revêtement d'une profondeur de 21 pouces, en pierres calcaires grises fichées, devra être posé par rangs réguliers de 5 à 12 pouces d'épaisseur, en plein mortier de ciment hydraulique, avant que les cintres ne soient mis en place pour la construction des voûtes. Le mortier devra être fait de la manière et dans les proportions ci-après mentionnées.

Toutes les pierres employées à cette fin devront avoir la profondeur entière voulue (21 pouces), et leurs côtés ainsi que leurs bouts seront layés, dégrossis au marteau ou autrement dressés, de sorte qu'une fois posées, leurs joints n'excèdent pas ⅝ de pouce. La surface de chaque radier devra être passablement belle partout, et ses côtés seront de même hauteur que le sommet du recoupement supérieur du bas de la maçonnerie des piles et des culées.

En amont et en aval de l'aqueduc, une tranchée devra être pratiquée en travers de la rivière, au-delà de la ligne des différents becs, et creusée jusqu'à un pied au moins plus bas que le fond de la couche de béton servant à asseoir les piles. Dans cette tranchée, qui aura 2½ pieds de largeur, devra s'élever un mur de béton jusqu'à une hauteur correspondant à la ligne de surface du radier à couronne renversée. Ce mur pourra être prolongé au besoin à mesure que les batardeaux le permettront, mais toute longueur de mur entre deux des piles devra être élevée jusqu'à sa hauteur entière dans les trois jours qu'elle aura été commencée.

Dans le but de protéger le bord nord ouest de la rivière lorsque le courant sera jeté de ce côté par les batardeaux, un rang de palplanches—si on l'ordonne—devra être enfoncé côte à côte sur l'alignement qui sera propre à atteindre ce but de la manière la plus efficace, et cette file se continuera jusqu'à ce qu'elle fasse intersection avec le côté occidental du mur est de l'ancienne écluse. Afin de pouvoir effectuer ceci, le bord de la rivière sera coupé jusqu'à la ligne de l'étiage, et l'on enfoncera, à environ 10 pieds les uns des autres, des pieux de bordage auxquelles des longrines conductrices devront être boulonnées de chaque côté, pour faire en sorte, autant que possible, que les pilotis intermédiaires soient enfoncés d'aplomb.

Tous ces pilotis devront être de 12 pouces d'équarrissage et de longueur suffisante pour qu'une fois mis à fond, ils dépassent d'au moins deux pieds le niveau des hautes eaux. Lorsqu'ils auront rempli leur but, ils pourront être coupés pour servir, les uns de pilotis de fondation, et les autres de palplanches pour les murs en aile.

Si on le juge nécessaire, une suite de pilotis détachés, ou une rangée non interrompue de pilotis, devront aussi être enfoncés en avant du mur oblique reliant les culées aux extrémités sud des aqueducs ; les pilotis déjà enfoncés à cet endroit, et tous autres qu'il pourra être ordonné d'y enfoncer, devront être assujétis par un lien de fer forgé, au moyen de boulons qui ont été mis à cette fin dans la maçonnerie.

Dans le cas où le sol composant le fond se trouverait différent de celui indiqué par les sondages, il pourra être nécessaire d'enfoncer des pilotis de fondation et autre-

ment former une surface de support convenable pour la construction, de la manière suivante :—

Pilotis de fondation.—S'il en faut pour les fondations, ils devront être en chêne blanc de pas moins de 10 pouces de diamètre au petit bout, et de la longueur que les circonstances pourront exiger. Ils devront être enfoncés par rangées droites sur la superficie devant être occupée par les culées, les piles, etc., à l'aide d'un mouton ne pesant pas moins de 2,000 lbs. et tombant d'une hauteur de 20 pieds, jusqu'à ce que le pilotis ne pénètre pas plus d'un pouce à chaque coup.

Ils devront être à environ 3 pieds les uns des autres, d'axe en axe, tant dans le sens transversal que longitudinal des piles et des culées, ou à tel autre intervalle qui pourra être déterminé par la suite.

Après qu'ils auront été enfoncés jusqu'à la profondeur entière voulue, leurs têtes devront être soigneusement nivelées pour recevoir des longrines ou pièces de grillage en chêne blanc de 12 pouces d'équarrissage. Les pièces longitudinales et transversales devront être enchâssées les unes dans les autres où il le faudra, et elles seront assujéties à la tête des pieux au moyen de gournables en chêne blanc; leur face supérieure devra être dressée à l'herminette et de niveau pour recevoir le plancher, et les vides entre elles, ainsi qu'entre les pilotis, devront être bétonnés.

Le plancher sous les piles et les culées sera en madriers de 4 pouces assujétis par des gournables de chêne de un pouce et demi de diamètre, et il devra porter uniformément sur les pièces; de plus, un lit de mortier de ciment frais devra être étendu sur le béton.

Un rang de palplanches épaisses de 6 pouces et longues de 9 pieds sera placé le long des côtés de chaque pile, et il y en aura aussi un le long du devant et des côtés des culées. Ils devront tous se relier à une file de palplanches de dimensions semblables, établie le long de chaque côté de l'aqueduc, immédiatement en amont et en aval des becs.

Les palplanches devront être bien jointes et leurs arêtes extérieures seront chanfreinées. Une fois mises en place, leur tête devra être clouée aux pièces avec des carvelles de 9 pouces; celles qui seront mises en travers des ouvertures devront être clouées à des semelles placées là, et assujéties à des pieux enfoncés à cette fin.

Maçonnerie.—Les pierres qui serviront à construire l'aqueduc devront être de la meilleure qualité acceptée de pierre calcaire grise, saine et durable, exempte de fissures, de nœuds, de fentes, de trous de sable et autres défectuosités; et elles auront généralement les dimensions ci-après décrites. Les pierres de parement devront être de texture et de couleur uniformes et elles seront posées par rangs réguliers sur leur lit de carrière. Dans les murs de soutènement ou latéraux de construction, la hauteur des assises pourra varier de 15 à 30 pouces, mais les assises les plus épaisses au-dessus du sommet des arcs devront invariablement être les plus basses, et ensuite diminuer graduellement jusqu'à celle placée sous le couronnement. Les parements des culées et des piles ainsi que la face intérieure des murs de soutènement et de leurs principales ailes contiguës devront tous être en pierres bouchardées et dressées partout de manière à ce qu'une fois ces dernières posées, leurs joints, dans les deux sens, n'excèdent pas $\frac{3}{16}$ de pouce.

Ainsi qu'il a déjà été dit, il devra y avoir six voûtes de 40 pieds d'ouverture et de 7 pieds de montée. Les trois de l'extrémité sud et celle du nord devront être en segment de cercle au rayon de $32\frac{1}{10}$ pieds; environ quatre cinquièmes de chacune des deux autres voûtes devront être faits au même rayon, mais leur autre cinquième contigu à la quatrième pile en partant de l'extrémité sud, devra être au rayon de $11\frac{1}{4}$ pieds, et la ligne de naissance dans chacun de ces cas sera à 3 pieds au-dessous de celle des autres voûtes, ou de celle des côtés opposés des mêmes voûtes dont elles feront partie.

L'intention est donc de construire les nouveaux ouvrages à deux époques différentes, et de manière à ce qu'ils soient en deux divisions—c'est-à-dire d'exécuter les ouvrages relatifs aux trois voûtes sud indépendamment des trois voûtes nord de l'aqueduc. Cette méthode inévitable rend nécessaire l'adoption de certaines mesures de précaution en vue de la poussée qu'exercera la troisième voûte ou extrémité nord de la première division.

Dans le but, en partie, de résister à cette poussée, la pile centre de la construction, ou la troisième pile à partir des extrémités nord et sud devra être de 2 pieds plus large qu'aucune des autres, et les deux autres voûtes contiguës devront être faites en partie de forme elliptique sous certains rapports; de plus, les deuxième et troisième piles et voûtes à partir de l'extrémité sud de l'aqueduc devront être reliées ensemble par des tirants de la manière suivante :

Six tirants devront être engagés dans la maçonnerie entre les deux assises inférieures des empâtements; ils seront de longueur à atteindre depuis le côté sud de la deuxième pile jusqu'au côté nord de la troisième, ou celle que l'on peut appeler la pile-culée, et la partie nord de la première division.

Ces tirants devront être disposés de manière à ce que trois d'entre eux se rendent directement en dessous et en dedans de la ligne du mur de soutènement de chaque côté, savoir : un sous la ligne d'axe du mur, un autre à deux pieds de la ligne de la face extérieure, et le troisième à pas plus de deux pieds de la ligne intérieure. Ils seront en fer forgé de $2\frac{1}{2}$ pouces ronds ou carrés, ou en fer rond de 3 pouces de diamètre, selon qu'il pourra être décidé par la suite. Ils pourront être en deux longueurs accouplées de la manière voulue au moyen d'un bon boulon d'assemblage passant dans un double œillet formé au bout de l'une d'elles, et dans un œillet simple fait à l'extrémité de l'autre.

Les bouts extérieurs de chaque tirant devront être renversés; l'un sera muni d'une clavette et l'autre taraudé pour recevoir un écrou et une rondelle. La force des joints, clavettes, filets et écrous devra toujours être pour le moins égale à celle du tirant.

Sur le côté supérieur de la première assise de maçonnerie surmontant les voûtes, devront se trouver en premier lieu directement au-dessus de ceux mentionnés, des tirants de dimensions semblables, enclavés de toute leur épaisseur dans la pierre. Ils devront être soudés de manière à ne former qu'une seule longueur et avoir des œillets pour passer les extrémités de tirants verticaux; un de leurs bouts sera fait de manière à recevoir une clavette et l'autre sera taraudé pour recevoir un écrou. La force des écrous, des clavettes et des soudures, devra être au moins égale à celle du tirant lui-même.

Il devra y avoir aussi des tirants verticaux descendant à travers la deuxième et la troisième piles, en passant dans des œillets formés à cette fin dans les tirants horizontaux tant du haut que du bas. Le bout inférieur de chacun de ces tirants verticaux devra être taraudé dans une plaque de fonte établie dans le béton sur lequel reposera la maçonnerie, et après avoir passé dans les œillets du tirant supérieur ils devront être taraudés à force avant que la maçonnerie ne soit faite par-dessus.

Si les tirants verticaux ne sont pas mis en place avant que la maçonnerie soit élevée, les trous pratiqués dans les pierres pour les recevoir devront être légèrement bouchés avec des chevilles de bois afin d'empêcher qu'ils ne soient obstrués par le mortier, etc.

Les pierres qui, à la naissance de la quatrième voûte pourront être posées avant que la première section du batardeau soit enlevée, devront être assujéties à l'aide de liens et de goujons de manière à fixer un aussi grand poids que possible sur la troisième pile avant que les cintres soient démolis ou relâchés.

Les pierres dont devra se composer la partie inférieure de la maçonnerie seront de grandes dimensions ; celles des empâtements tant des culées que des piles, devront être par assises de 18 pouces d'épaisseur et avoir en général de 16 à 20 pouces carrés de lit en superficie, et jamais moins que 12.

Elles devront invariablement avoir l'épaisseur entière voulue, et, avant qu'elles soient apportées sur l'ouvrage elles seront layées, dégrossies au marteau ou autrement taillées en blocs réguliers, de telle sorte qu'une fois mises en œuvre leurs joints n'excèdent pas $\frac{5}{8}$ de pouce dans le sens horizontal, et $1\frac{1}{4}$ dans le sens vertical.

Il est bien entendu que ceci s'appliquera aux deux assises d'empâtement de chacune des culées et aux trois assises d'empâtement de chacune des piles. La largeur entière de ces dernières devra toujours être faite de pas plus de deux pierres dans une assise et de trois dans l'autre, alternativement.

Pour la troisième pile à partir de l'extrémité sud, les assises d'empâtement devront avoir 20 pouces de hauteur et être de dimensions encore plus grandes que celles mentionnées ci-dessus, vu que la première ou plus basse assise aura une largeur de $13\frac{1}{2}$ pieds qui devra de même se composer de deux et trois pierres alternativement.

La deuxième assise de cette pile qui, pour quelque temps, servira de culée, devra être assujétie à l'assise inférieure au moyen de boulons verticaux, ou par endentement; et les pierres seront liées entre elles à l'aide de goujons en fer de $1\frac{3}{4}$ pouce, longs de 4 pouces et pénétrant horizontalement dans leurs côtés.

La largeur de la troisième assise ou assise supérieure de l'empâtement de cette pile (la troisième) devra se composer de deux pierres, qui seront l'assise de naissance des voûtes de chaque côté, et devront par conséquent être formées en un cul de sommier dont toutes les pierres seront liées ensemble par des goujons et assujéties à l'assise en dessous au moyen de boulons ou d'un double endentement, de la même manière que la deuxième assise le sera à la première.

La largeur de toutes les autres piles, au-dessus des empâtements, devra se composer de deux pierres de 16 pouces d'épaisseur, disposées de manière à faire une liaison d'au moins un pied d'un côté et de l'autre, alternativement, ainsi que dans le sens de la longueur de la pile.

Le parement des pierres devra être dressé de manière à ce qu'il ait un fruit de 1 sur 12, et leurs queues seront dégrossies au marteau pour que les joints entre les deux rangs n'excèdent pas un pouce.

L'assise supérieure de chacune des piles devra être faite en cul de sommier pour la naissance des arches; le bout ou partie mince de toutes ces pierres devra avoir une épaisseur d'au moins 4 pouces qui augmentera à l'angle voulu.

La largeur de la pile devra se composer de deux pierres larges de $3\frac{1}{2}$ pieds chacune, et dont les queues seront dégrossies au marteau, layées ou autrement dressées de manière à ce que le joint montant entre elles n'excède pas un pouce. L'assise sur laquelle ces pierres reposeront devra être disposée de façon à ce que le cul de sommier fasse une liaison d'au moins 12 pouces tant dans le sens longitudinal que dans le sens transversal des piles.

Il est à remarquer que du côté contigu à la voûte, la face de l'assise supérieure d'empâtement des culées et des piles devra toujours être chanfreinée de manière à surplomber d'environ trois pouces et ainsi former un arc-boutant pour le radier en pierres fichées devant être construit au bas des ouvertures.

Les voûtes devront se composer d'assises régulières et suivies de pierres ayant l'épaisseur entière voulue, et posées partout en plein mortier de telle sorte que leurs joints n'excèdent pas $\frac{3}{16}$ de pouce.

Les voussoirs ou pierres de voûte devront avoir, à la ligne de naissance, une profondeur de lit de $3\frac{1}{2}$ pieds qui diminuera graduellement en montant vers la tête ou clef de voûte, où cette profondeur sera d au moins $2\frac{3}{8}$ pieds.

Ces pierres seront toutes des boutisses, c'est-à-dire qu'elles devront toujours avoir la profondeur entière mentionnée, et, une fois préparées, leur épaisseur moyenne dans chaque rang ou assise, sera d'au moins 14 pouces et de pas plus de 21. Leurs lits devront être dressés, parfaitement unis et droits, et augmenter avec précision depuis l'intrados suivant le rayon de courbure déjà mentionné, savoir: celui de $32\frac{1}{10}$ pieds, exception faite des portions elliptiques de la troisième et de la quatrième voûtes, à partir de l'extrémité sud, qui devront avoir un rayon de $11\frac{1}{4}$ pieds. Sur la profondeur de $2\frac{1}{2}$ pieds à la clef de voûte—profondeur qui augmentera graduellement jusqu'à $3\frac{1}{4}$ pieds à la ligne de naissance mesurée depuis la douelle, les panneaux des voussoirs devront être invariablement pleins, sans dépression ni "vides" ou autres défectuosités, en sorte qu'une fois préparés ils offrent partout une surface d'appui égale et unie. Ces pierres devront être par longueurs d'au moins $2\frac{1}{2}$ pieds. A leurs bouts, les arêtes devront être régulières et les joints pleins sur au moins les $\frac{3}{4}$ de la profondeur de la pierre.

Les queues des voussoirs formant l'extrados seront grossièrement taillées des dimensions qu'elles devront avoir une fois mises en place.

L'intrados ou douelle intérieure des voûtes devra être dressé et bouchardé, et les

lits des voussoirs, sur toute la longueur de la voûte, devront être démaigris d'un pouce en largeur et en hauteur.

Les têtes des pierres formant le bandeau devront être dressées et projeter d'un pouce et demi au-delà de la ligne générale du mur. Ces pierres seront jointes sur tel alignement qui permettra de former des liaisons convenables entre elles et les pierres de parement des murs en l'air, et leurs joints seront démaigris tel qu'indiqué pour les panneaux des voussoirs.

Les pierres de toutes les diverses assises devront invariablement faire un plein sur joint d'au moins douze pouces les unes avec les autres dans tous les sens, et lorsqu'elles seront posées il faudra les chasser à l'aide d'une lourde masse en bois jusqu'à ce que leurs joints n'excèdent pas $\frac{3}{16}$ de pouce.

Tous les panneaux de lit devront être parfaitement jointoyés à mesure que les travaux avanceront, et l'on devra faire en sorte qu'en somme tous les joints des pierres dans les voûtes ainsi que tous les ouvrages s'y rattachant soient suffisamment étanches pour empêcher l'eau du canal de sortir et celle de la rivière de rentrer.

Les becs ou brise-glace à chaque bout des piles devront avoir une projection de $1\frac{1}{2}$ pieds; leur forme sera courbe et en pointe depuis le sommet du recoupement supérieur jusqu'à la ligne de naissance des voûtes; et de là leur projection et leur largeur diminueront graduellement jusqu'à ce qu'ils se terminent tout à fait à un point d'environ $4\frac{1}{2}$ pieds plus élevé. Toutefois, une partie de chaque bout de la pile-culée devra s'élever jusqu'au niveau moyen des hautes eaux pour offrir un support aux batardeaux.

Les voûtes devront être formées sur des cintres bien assemblés, construits selon la méthode approuvée avec des pièces de bois saines, raisonnablement desséchées et convenables, liées et ajustées solidement et d'une manière satisfaisante. Ces cintres reposeront sur des blocs mobiles qui permettront de les baisser graduellement d'au moins six pouces,

Les entrepreneurs sont priés de ne pas oublier qu'il faudra des cintres et leur couverture pour au moins quatre voûtes à la fois, et que la somme ronde demandée pour cet item devra comprendre le coût de tous les matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires à leur construction, leur ajustage et enlèvement, de même que la dépense pour établir ceux dont ils pourraient avoir encore besoin ou pour en faire d'autres à leur place; mais les matériaux qui y auront été employés resteront la propriété de l'entrepreneur.

Pierre de taille.—Les côtés des culées, les murs en aile du côté ouest ainsi que les murs reliant l'aqueduc actuel avec l'ancien, devront tous être en pierre de taille à parement brut démaigri d'un pouce et demi autour des arêtes. Ces pierres seront dressées et posées avec un fruit de 1 sur 12 ou telle autre inclinaison qui pourra être ordonnée; elles seront droites ou courbes selon que l'exigera la position qu'elles devront occuper dans la maçonnerie.

Lorsqu'on dressera les pierres, leurs arêtes devront rester régulières; leurs panneaux de lit devront être taillées d'aplomb et les joints latéraux rester toujours pleins sur au moins les deux tiers de la profondeur des lits.

Les queues des pierres devront être dégrossies au marteau de telle sorte que les pierres de remplage lorsqu'elles seront posées puissent former avec elles des joints n'excédant pas $1\frac{1}{4}$ pouce de largeur.

Ces pierres consisteront en boutisses et en panneresses,—ces dernières devant avoir au moins 3 pieds de long dans le sens de la longueur du mur et pas moins de 2 pieds de lit en profondeur dans une assise et 3 dans l'autre alternativement. Dans chaque assise devront se trouver des boutisses d'au moins deux pieds de face en longueur et de $4\frac{1}{2}$ pieds de lit en profondeur, placées à pas plus de 11 pieds d'axe en axe.

Les boutisses de chaque assise devront être disposées de manière à se trouver autant que possible à égale distance entre celles de l'assise immédiatement au-dessous.

Les paraments des culées devront être bouchardés et s'élèveront avec une boutisse et une panneresse alternativement.

La distance entre les joints verticaux de deux assises qui se toucheront devra

être d'au moins 12 pouces, et l'entrepreneur devra voir à ce que la liaison en arrière des pierres de parement soit bien faite partout.

Lorsque les pierres de parement auront plus de 24 pouces d'épaisseur, la profondeur de lit des panneresses dans les assises alternatives devra être d'au moins 1½ fois leur hauteur, et celle des boutisses 2¼ fois leur épaisseur; et la queue d'une boutisse devra toujours avoir en largeur les ⅔ de la longueur de sa face.

Le mur de liaison nord devra avoir 10 pieds d'épaisseur ou plus à la base, avec des contre-forts de 2½ x 5 pieds, placés à 10 pieds les uns des autres. L'envers de ce mur devra s'élever d'aplomb jusqu'à 5 pieds du sommet ou, pour les protéger contre l'action de la gelée, sera commencée une inclinaison qui se terminera au sommet du couronnement, dont la largeur sera de 3½ pieds. Ses bouts devront se relier aux murs d'arc-boutant de l'aqueduc actuel,—les enclaves d'attente nécessaires à cette fin devant être comprises dans le prix demandé pour la maçonnerie. Le mur de liaison sud devra être achevé tel qu'indiqué sur le plan.

Si l'ordre en est donné, deux rainures de 12 pouces de largeur et d'autant de profondeur chacune devront être formées dans la face du mur de liaison sud.

Les murs en aile du côté ouest devront se terminer chacun par une pile à leur bout extérieur. A partir de leur couronnement, qui aura 3½ pieds de largeur, l'inclinaison propre à les protéger contre l'action de la gelée augmentera en descendant dans la proportion de 4 pouces par pied pour les premiers 5 pieds; de là l'envers du mur sera d'aplomb. Toutefois, son épaisseur à la base dépendra de la profondeur à laquelle on pourra trouver une bonne fondation.

Pour les portions de mur mentionnées ci-dessus, savoir: les culées, les murs en aile du côté ouest et les murs reliant l'ancien aqueduc au nouveau, le remplage devra se composer de grandes pierres bien faites, n'ayant pas moins de 9 pouces d'épaisseur et de 3 pieds carrés de lit en superficie, posées de niveau dans un bain de mortier et bien liées ensemble dans toutes les parties du mur. Lorsque la hauteur du parement égalera ou excédera 18 pouces, on pourra employer deux épaisseurs de pierre pour le remplage, pourvu que leur hauteur réunie ne dépasse pas celle de la pierre de parement.

Lorsque la chose sera nécessaire, les lits et les joints devront être dégrossis au marteau ou layés, afin de pouvoir poser les pierres côte à côte, et assurer un appui égal et uniforme tant pour l'assise de dessous que pour celle de dessus; il ne sera pas permis de se servir de cales. Les pierres de remplage devront toujours être posées sur leur panneau le plus large, et celle contre laquelle s'adossera une boutisse de parement devra se prolonger de temps en temps jusqu'à la ligne de l'envers du mur.

Les parois postérieures des culées devront former des arcs horizontaux elliptiques qui, dans les côtés, correspondront à la ligne intérieure d'une continuation des murs de soutènement.

Les pierres de ces arcs devront être de grandes dimensions et grossièrement taillées ou dégrossies au marteau de manière à rayonner convenablement, selon la courbe; cette forme arquée devra être continuée jusqu'à 4 pieds du sommet des voûtes des ouvertures, et l'on devra prendre garde à ce que le remplage des murs jusqu'à cette hauteur se compose de grandes pierres bien jointes et posées d'aplomb partout.

Murs de soutènement.—Les murs latéraux ou de soutènement de l'aqueduc devront avoir 13¼ pieds de largeur à la ligne de fond du canal, et leurs faces extérieures ainsi que celle des murs en l'air au-dessous d'eux devront être en pierre de taille, à parement brut démaigri d'un pouce et demi en largeur autour des arêtes.

Le parement des murs en l'air devra être bien ajusté à l'aide d'entailles ou autrement aux têtes des voussoirs formant le bandeau; toutes les autres parties de ces murs jusqu'au sommet des voûtes devront être en grosse maçonnerie préparée et faite de la manière ci-après décrite.

Les faces intérieures des murs de soutènement, sur un espace d'environ 427 pieds du côté est, et de 462 pieds du côté ouest, devront être en pierre de taille à parement bien bouchardé; les pierres des faces tant extérieures qu'intérieures de ces murs devront être dressées de manière à ce qu'une fois posées leurs joints n'excèdent

pas $\frac{3}{16}$ de pouce, et à ce que le fruit soit de 1 sur 24. Elles consisteront en boutisses et en panneresses,—ces dernières devant avoir $2\frac{1}{2}$ pieds de lit en profondeur dans une assise et $3\frac{1}{2}$ pieds dans l'autre alternativement; et dans chaque assise devront se trouver des boutisses longues d'au moins 2 pieds dans le sens de la longueur du mur et de 5 pieds de lit en profondeur.

Les panneresses ne devront pas avoir moins de 3 pieds de face en longueur, et les boutisses ne seront pas placées à plus de 6 pieds les unes des autres dans aucune des assises. Lorsqu'une panneresse aura $5\frac{1}{2}$ pieds de longueur (la plus grande qui sera permise), il devra y avoir une boutisse à chacun de ses bouts.

Toutes les pierres de parement devront être proprement dressées selon le fruit du mur; celles de la face extérieure seront soigneusement bouchardées, et les pierres de parement tant extérieures qu'intérieures devront être à arêtes régulières.

Afin d'éviter tout malentendu à l'avenir, les entrepreneurs sont priés de ne pas oublier, lorsqu'ils feront leurs soumissions, que les lits de toutes les pierres de parement devront être dressés de manière à ce qu'ils soient d'aplomb, droits, beaux et unis, et qu'il ne sera pas permis de faire entrer dans la maçonnerie aucune pierre ayant des dépressions de $\frac{3}{8}$ de pouce dont la grandeur collective excédera un dixième de la superficie du lit. De plus, on n'acceptera aucune des pierres de parement destinées au mur de soutènement, lorsqu'il y aura dans leurs lits des dépressions d'un quart de pouce en profondeur à six pouces de la face, si la grandeur collective de ces dépressions excède une superficie de neuf pouces carrés.

Il est également bien et distinctement entendu que les joints latéraux tant des *boutisses* que des *panneresses* devront être pleins et droits—sans dépressions ni "vides"—sur au moins les $\frac{3}{4}$ du lit de la pierre en profondeur, et que la queue d'une boutisse devra toujours avoir une largeur au moins égale au trois-quarts de la longueur de sa face; le reste sera invariablement layé ou dressé à angle droit avec le lit.

Les queues de toutes les pierres de parement—que ce soit des boutisses ou des panneresses, devront être layées ou autrement dressées sur un alignement parallèle à celui de la face, en sorte que les pierres de remplage, lorsqu'elles seront posées, puissent former avec elles des joints n'excédant pas un pouce de largeur.

La distance entre les joints verticaux de deux assises de pierre de parement qui se toucheront sera d'au moins douze pouces, et l'on devra prendre garde à ce qu'au moins les trois quarts du remplage ait aussi une liaison de 12 pouces, et à ce que l'autre quart en ait une d'au moins 9.

Les assises des faces extérieures et intérieures des murs de soutènement devront être de même hauteur sur toute la longueur de la construction, et si cette hauteur dépasse 26 pouces, les panneresses devront avoir une largeur de lit plus grande que celle mentionnée ci-dessus.

L'assise placée sous le couronnement devra avoir de 16 à 18 pouces d'épaisseur, et elle aura aux côtés extérieurs de la construction une projection de 8 pouces, dont la partie inférieure sera légèrement chanfreinée tel qu'indiqué sur le plan.

Pierres de remplage.—Les pierres de remplage pour les murs de soutènement devront toutes être layées ou autrement préparées pour qu'une fois posées elles forment une grosse maçonnerie dont tous les moellons devront être taillés en blocs de forme régulière et avoir chacun une épaisseur convenable avant d'être apportés sur les lieux, ou, dans tous les cas, avant qu'on ne puisse les poser sur les murs. Aucune des pierres ne devra avoir moins de 3 pieds de lit en superficie, et la plupart d'entre elles devront avoir la même épaisseur que celles du parement; mais on pourra employer de temps en temps deux pierres au lieu d'une, pourvu que leur épaisseur réunie n'excède pas celle des pierres de parement.

Elles devront dans tous les cas être préparées, disposées et établies de manière à ce que leurs joints horizontaux n'excèdent pas $\frac{5}{8}$ de pouce, et leurs joints verticaux $1\frac{1}{4}$ pouce. Il ne sera dans aucun cas permis de se servir de cales, de déchets, etc., pour mettre un moellon d'aplomb.

Pierres de couronnement.—Les pierres de couronnement des murs de soutènement devront avoir au moins 18 pouces d'épaisseur, et pas moins de 4 pieds de long dans le sens de la longueur du mur. Un tiers de la longueur de chaque mur devra se com-

poser de pierres ayant des dimensions telles que deux de ces pierres fassent la largeur entière de son sommet, et projettent de 8 pouces du côté extérieur ou de la face; et les deux autres tiers se composeront de pierres ayant les dimensions voulues pour que trois d'entre elles fassent aussi la largeur entière en projetant de 8 pouces du côté extérieur. En d'autres termes, la largeur de chaque mur se composera de deux pierres sur l'espace de quatre pieds, et de trois pierres sur l'espace de huit pieds, alternativement; et ce, sur la longueur entière des différents murs.

Le lit inférieur et les joints de chaque pierre devront être pleins; le panneau de dessus et la face intérieure devront être proprement dressés et bouchardés, l'arête intérieure du sommet sera arrondie au rayon de 3 pouces. Le tout sera dressé de manière à ce que, les pierres mises en place, les joints n'excèdent pas $\frac{3}{16}$ de pouce dans les deux sens.

Un goujon de quatre pouces de longueur, en fer de 1½ pouce, devra être entré dans chaque joint, à 15 pouces en arrière de la face intérieure et à 4 pouces au-dessus de la ligne du sommet.

Après que le couronnement aura été placé, on devra percer à foret, au milieu de chacune des pierres intérieures, à la profondeur de 9 pouces ou plus dans l'assise en dessous, et à 20 pouces en arrière de sa face, un trou dans lequel sera entré ou chassé à chaud, un boulon en fer d'un pouce et demi de diamètre et de 18 pouces de longueur; et le vide au-dessus et alentour de ce dernier devra être rempli de soufre en fusion mélangé avec du sable.

Le sommet des pierres de couronnement des murs de liaison et des ailes devra avoir une largeur de 3½ pieds.

Il est spécialement à remarquer qu'avant d'abattre les cintres de la première division de l'aqueduc, et particulièrement ceux de la troisième voûte, la maçonnerie au-dessus de la troisième pile ou pile-culée devra être élevée aussi haut que les circonstances le permettront, surtout les portions se trouvant immédiatement au-dessus des murs de soutènement; de plus, toute précaution devra être prise pour affermir les murs à ces endroits, et en même temps les élever jusqu'à la hauteur du niveau moyen des hautes eaux à la ligne d'axe de la pile, ou à l'endroit où la deuxième section du batardeau devra se relier avec eux.

Les queues des voussoirs entre les lignes intérieures des murs de soutènement devront être dressées où il faudra pour offrir un appui aux portions intermédiaires des murs en l'air, sur les points où l'on n'emploiera pas de béton pour amener à la hauteur voulue les espaces entre les voûtes.

Sur le sommet de la troisième pile, la maçonnerie devra s'élever jusqu'à quelques pouces de la clef des voûtes, et le vide du côté sud sera bétonné; des pierres de remplage sans liaison devront y être ensuite empilées jusqu'à telle hauteur qui pourra être indiquée; ce remplage sera employé dans les murs après que la quatrième, la cinquième et la sixième voûtes auront été établies.

Les vides entre les voûtes et les murs construits sur les culées et les piles devront être bétonnés jusqu'à la hauteur qui pourra être indiquée, et l'on donnera au tout une surface moyennement unie à l'aide d'une chape de mortier de ciment hydraulique ayant l'épaisseur et posée de la manière voulues.

Béton.—Lorsqu'on s'en servira dans les fondations ou ailleurs, le béton devra se composer de la qualité voulue de pierres concassées, dont les morceaux—d'un pouce et un quart—seront bien mélangés avec du ciment hydraulique fraîchement moulu et du sable pur et net, dans les proportions que les matériaux et la nature des ouvrages pourront exiger. Le ciment et le sable devront être réduits à une pâte mince avant que d'y mettre la pierre, et lorsque tous les éléments en seront parfaitement incorporés, on transportera le béton à l'endroit où il devra être employé, et on l'y étendra par couches de 8 à 12 pouces d'épaisseur, en ayant soin de le bien battre avec des pilons convenables.

Mortier.—Toute la maçonnerie de l'aqueduc et autres constructions devant être décrites dans le présent devis devra être faite au mortier composé du meilleur ciment hydraulique mélangé avec du sable pur, net et à gros grains, dans la proportion générale de deux de sable pour un de ciment, ou dans telles autres proportions qui pourront être ordonnées.

20—2

Le ciment devra être de la qualité acceptée et frais sorti de la fabrique ; et, jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, il devra être protégé contre l'action de la température dans des bâtiments que l'entrepreneur fournira. Le mortier ne devra être fait qu'en quantité pouvant servir à l'usage immédiat, et il sera préparé sous la direction et au gré de l'officier dirigeant.

Le coulis se fera soit en ajoutant une quantité d'eau suffisante à du mortier gras bien délayé, ou bien en mélangeant environ $1\frac{1}{2}$ de sable avec 1 de ciment, et en y ajoutant autant d'eau qu'il sera nécessaire pour que le tout s'étende facilement une fois bien mélangé.

Si l'officier dirigeant le juge nécessaire, le sable devant servir à faire du mortier ou autre chose sera lavé.

Lorsque les travaux seront en voie d'exécution, les murs devront être débarrassés de tous matériaux nuisibles ; les pierres tant du parement que de l envers des murs devront être lavées si de la glaise ou autre terre y adhère, et en temps chaud, les lits et les joints des pierres devront être arrosés d'eau avant que ces dernières soient posées.

Si l'on permet que les murs ou aucune partie des murs restent inachevés pendant l'hiver, l entrepreneur devra les couvrir de manière à les protéger entièrement contre l'action de la gelée.

Ordre à suivre dans la construction.—Les voûtes devront s'élever de telle manière que jusqu'au moment d'y mettre la clef la pesanteursoit partagée aussi également que possible de chaque côté des cintres, sur toute la largeur de l'aqueduc. Les cintres ne devront pas être démolis ni baissés avant que les portions des murs de soutènement se trouvant dans les limites des lignes de la première section des batardeaux, ou première division, et ensuite la partie se trouvant dans les limites de l'alignement de la deuxième division, aient été, dans chaque cas et en temps utile, élevées au moins jusqu'à la hauteur du niveau moyen des hautes eaux, ou jusqu'à telle autre hauteur qui pourra être indiquée.

Pendant que les travaux seront en voie d'exécution, les faces extérieures et intérieures de ces murs devront être tenues à une hauteur uniforme, et les opérations seront conduites de manière à ce qu'il n'y ait jamais plus de deux assises d'inachevées à la fois dans les limites des différentes sections, et à ce qu'un mur ne s'élève pas de plus d'une assise avant l'autre.

Les pierres seront toujours préparées pour les positions respectives qu'elles devront occuper dans la maçonnerie, avant qu'elles soient apportées sur les murs ou qu'elles puissent avoir accès à aucune partie des ouvrages. Elles devront invariablement être posées en plein mortier et chassés à demeure au moyen d'une lourde masse ; tous les joints montants d'une assise devront être remplis d'une manière satisfaisante avant qu'on puisse en commencer une autre.

Des grues canvenables ou autres machines approuvées pour remuer et poser les pierres devront être fournies par l'entrepreneur, et l'on devra se garder de déranger aucun des moellons après qu'ils auront été mis en place.

Le remblai sur le côté sud de la construction, ainsi que celui du côté nord-ouest, pourront avoir besoin d'être protégés par des coffrages ou un enrochement, suivant que les circonstances pourront l'exiger.

Dans le cas où l'on se servirait de coffrages ils pourront être faits en pièces de cèdre, de frêne, d'épinette rouge, de pruche ou d'orme, pourvu qu'elles soient droites et de bonne qualité, et exemples de sève, de nœuds pourris ou autres défectuosités. Les côtés et les bouts de ces pièces—de 11x11 pouces—devront être enchâssés à queue d'aronde les uns dans les autres aux angles, et des entretoises transversales—de 10x 11 pouces—seront aussi fixées à queue d'aronde dans les côtés. Des pièces de 9x10 pouces seront placées à 6 pouces les unes des autres dans le bas ; le tout sera lié par des moises verticales et l'ouvrage entier sera fait et mis à fond avec des pierres comme on fait ordinairement dans les travaux de cette nature. Ces ouvrages, si on en fait, seront payés suivant les différents prix mentionnés dans la soumission.

Le rang de pilotis de défense devra être continué à travers la rivière ; ces pilotis seront placés à cinq pieds les uns des autres, à telle distance en amont des batardeaux

pour le nouvel aqueduc, qui sera le plus propre à protéger les travaux contre le bois en dérive et la glace, pendant les crues de printemps.

L'estacade double, en partie faite, devra être achevée et placée en amont des pilotis à cette fin et l'entrepreneur sera tenu d'enlever de la rivière, à cet endroit, tout le bois charrié par l'eau, ainsi que de briser la glace et tenir le chenal libre pendant que les travaux seront en voie d'exécution,—le tout pour la somme ronde mentionnée dans la soumission. Jusqu'à ce que les travaux soient assez avancés pour permettre de se servir de la nouvelle écluse, l'entrepreneur sera requis de déplacer et replacer cette partie de l'estacade en travers de la rivière pour permettre aux bâtiments d'entrer dans la nouvelle écluse ou d'en sortir en aucun temps qu'il pourra être nécessaire dans le but de continuer la ligne de navigation à cet endroit entre la rivière Chippewa et le canal.

Il devra y avoir le long de la partie extérieure du couronnement du mur de soutènement, soit du côté est ou du côté ouest de l'aqueduc, selon qu'il pourra être ordonné, un garde-corps ordinaire mais solide, en fer forgé, d'une hauteur d'environ 3 pieds 8 pouces, dont les montants devront être en fer de 2 pouces de diamètre et placés à 18 pouces les uns des autres, d'axe en axe; chaque cinquième montant sera en fer de 2 pouces carrés et devra être accompagné à l'intérieur d'une contrefiche de même dimension, soudée et rivée au sommet du montant.

Le pied de tous les montants, ainsi que celui des contrefiches, devra pénétrer de 9 pouces dans la pierre de couronnement, et leurs têtes seront rivées dans un chaperon de 3 pouces de largeur et de $1\frac{1}{4}$ pouce d'épaisseur, sur le dessus duquel devra être aussi rivée une barre plate de $2\frac{1}{2}$ pouces de largeur et de $\frac{5}{8}$ de pouce d'épaisseur.

Cet ouvrage devra être entièrement fait de la même manière que le garde-corps du côté est de l'aqueduc actuel.

Sur le dessus du mur de soutènement, et du côté où se trouvera le garde-corps, devra être faite une plateforme en madriers de chêne blanc épais de 4 pouces et longs de 9 pieds, sous chacun des bouts et le milieu desquels il y aura des tringles de chêne, de 3 pouces de largeur et de $1\frac{1}{2}$ pouce d'épaisseur, qui, à tous les dix pieds, mais non vis-à-vis les unes des autres, devront avoir entre elles un espace de 3 pouces, afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Un chaperon en chêne, de 6 x 9 pouces et par longueurs d'au moins 20 pieds, devra être fixé de chaque côté de la plateforme, à l'aide de boulons de $1\frac{5}{8}$ pouce de diamètre placés à 7 pieds les uns des autres. Ces boulons devront pénétrer de 8 pouces dans la pierre en dessous et seront munis, à leur extrémité supérieure, d'un écrou taraudé affleurant dans les chaperons dont chaque enture sera clouée avec des carvelles pressées de 7 pouces.

Les boulons de la plateforme et des montants du garde-corps devront être assujétis avec du plomb coulé autour, ou avec du soufre et du sable, selon qu'il pourra être ordonné dans le temps.

Le mur en aile nord-est du nouvel aqueduc se reliera au mur latéral est de l'écluse actuelle, et l'on devra faire en sorte qu'une partie de ce mur forme, si c'est possible, un côté du mur de division entre l'ancienne et la nouvelle construction; autrement, les murs de division seront construits avec une partie de la pierre provenant de l'ancienne écluse, selon qu'il pourra être décidé par la suite.

Les murs de division entre l'ancienne et la nouvelle construction, et leur liaison avec les murs en aile à l'extrémité sud-est de l'aqueduc, seront en grosse maçonnerie brute à rangs réguliers, c'est-à-dire qu'ils se composeront de moellons grossièrement dressés et posés soit à sec ou dans du mortier de ciment; ou bien, ces murs seront partie en maçonnerie sèche et partie en maçonnerie faite au mortier, selon qu'il pourra être ordonné à mesure que les travaux avanceront.

Le prolongement des murs en aile du côté ouest des extrémités nord et sud des nouvelles constructions sera en maçonnerie de limousinage faite de grosses pierres saines et durables, se recouvrant et liant bien entre elles; une partie de ces murs devra être en maçonnerie sèche et l'autre en maçonnerie faite au mortier, si on l'ordonne.

A l'extrémité sud, les murs devront être construits sur l'alignement qui sera propre à former une liaison convenable entre le mur en aile, le talus et la face

intérieure de la levée. Ceux de l'extrémité nord devront correspondre à l'alignement des murs de soutènement, et, pour les uns comme pour les autres, les panneaux des pierres devront être dégrossis ou travaillés au marteau de manière à ce que ces dernières s'adaptent aux positions qu'elles devront occuper dans la maçonnerie.

A l'endroit où le nouveau pont traverse le canal, en continuation de la rue division, dans la ville de Welland—Des défenses devront être construites de chaque côté des ouvertures et se prolongeront sur quelques distance en amont et en aval du pont, tel que représenté sur le plan général de cette construction. Elles se composeront de pilotis, de chapeaux, d'entretoises en sautoir et de traverses,—le tout en chêne blanc. Les pilotis n'auront pas moins de 11 pouces de diamètre au petit bout; ils seront enfoncés de 6 à 10 pieds dans le fond par groupes de trois, à environ 12 pieds d'axe en axe, et il y en aura aussi un au point d'intersection des entretoises en sautoir. Les chapeaux devront être faits de deux morceaux de 6x10 pouces chacun, entaillés obliquement pour recevoir une queue d'aronde formée dans les têtes des pilotis, à chacune desquelles ils seront fixés par des boulons taraudés en fer forgé, de ⅞ de pouce de diamètre, à tête de champignon et munis de rondelles chanfreinées affleurant dans la surface des chapeaux.

Immédiatement sous ces derniers, des longrines relieront les pilotis extérieurs par une queue d'aronde et seront maintenues par un boulon taraudé de ⅞ de pouce de diamètre. Ces longrines devront porter sur le pilotis intérieur du groupe, et leurs extrémités se prolongeront jusqu'au côté extérieur des chapeaux antérieurs; et, au-dessous d'elles, une traverse en chêne blanc, de 8x10 pouces, devra être assujétie au même pilotis intérieur par un boulon taraudé en fer rond, de 1⅛ pouce de diamètre, à tête de champignon et rondelles affleurées, tel que décrit pour les chapeaux. A la enture des traverses, ces dernières devront être assujéties aux pilotis extérieurs par des boulons de ⅞ de pouce de diamètre, ayant tête, écrou, etc., tel que mentionné pour les autres. A 7 pieds au-dessous du sommet des chapeaux, une autre rangée de traverses, de 8x10 pouces, devra être posée et assujétie d'un bout à l'autre par des boulons, de la même manière que pour la rangée supérieure.

Les bouts extérieurs des pièces d'ancrage devront pénétrer dans les levées jusqu'à la profondeur qui pourra être jugée nécessaire, et ils seront assujétis à des racineaux ou pièces transversales.

Les pilotis de défense sont enfoncés en position sur le côté est du canal.

Du côté ouest du nouveau pont, il devra être formé à travers le terrain du canal, un chemin qui sera fait avec les déblais provenant des excavations et qui sera recouvert d'un lit de bonne pierre concassée épais de 12 pouces,—les premiers six pouces devant se composer de morceaux d'environ 4 pouces carrés, et les six autres de petite pierre dont chaque morceau, dans son sens le plus large, pourra passer dans un anneau de 2 pouces de diamètre. Ce macadamisage devra être convenablement appuyé, et sur un côté ou des deux côtés à la fois devront être faits des fossés latéraux ayant les dimensions et l'inclinaison qui pourront être nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales.

On ne devra déranger le pont tournant actuel que lorsque le nouveau sera prêt à servir alors, si on l'ordonne ; le premier devra être enlevé et le chenal sera dégagé de manière à ce qu'il ait la capacité voulue.

En conséquence, les entrepreneurs sont priés de se souvenir que ces travaux devront être faits dans un temps où l'eau du canal sera à sa hauteur ordinaire ; c'est-à-dire que la maçonnerie des culées ainsi que les caissons de défense devront être enlevés à l'aide d'un dragueur ou autre machine; et les soumissions pour cet ouvrage devront demander, par verge cube, un taux ou prix qui comprendra les frais nécessaires pour enlever complètement toute la maçonnerie des culées, les caissons de défense, leur remplage, etc., ainsi que pour en charroyer et déposer les matériaux à tels endroits qui pourront être indiqués dans un rayon de 1,000 pieds ou plus, selon qu'il pourra être indiqué, ou les placer sur un terrain exprès fourni par l'entrepreneur lui-même et à ses frais.

La somme ronde demandée pour l'enlèvement du pont tournant, etc., devra comprendre celui de la partie tournante ou mobile du pont, ainsi que des galets, des

segments de tout le fer forgé s'y rattachant, et de toutes les longrines ou autres pièces de bois non comprises dans le premier item (ou prix par verge cube); et tous ces matériaux resteront la propriété du département des chemins de fer et canaux et devront être charroyés et déposés sur le terrain du canal, aux endroits qui pourront être indiqués dans les limites d'une distance de 2 milles soit au sud ou au nord de celui où ils se trouvent actuellement.

L'écluse a été achevée, à part du couronnement—sur le côté nord-ouest—qu'on pourra prendre, croit-on, de l'ancienne écluse, à l'exception des morceaux pour les chardonnets et les enclaves.

Pour prendre sur chaque côté de l'ancienne écluse les pierres de couronnement qui seront convenables et que l'on permettra d'employer pour la nouvelle, il sera alloué à l'entrepreneur $3.25 par verge cube de la quantité ainsi employée, et ce prix devra couvrir le charriage, le mortier, le posage, et le remplage, qu'il faudra faire en arrière du couronnement.

Le couronnement des chardonnets et des encoignures d'enclave devra avoir 6½ pieds carrés au sommet.

Les panneaux de lit et les joints de chaque pierre devront être pleins; les lits de dessus ainsi que les parements seront bien dressés et les arêtes intérieures du sommet seront arrondies au rayon de 3 pouces. Si on l'ordonne, un goujon de 4 pouces de longueur, en fer de 1½ pouce, devra être introduit dans chaque joint, à 15 pouces en arrière de la face et à 6 du sommet.

Il sera alloué à l'entrepreneur $15.50 par verge cube pour fournir, dresser et oser les chardonnets et les encoignures d'enclaves, y compris le mortier.

Le prolongement des musoirs de l'aile supérieure de l'écluse devra être achevé comme il a été commencé, et ce qu'il en reste encore à faire sera mesuré et calculé comme maçonnerie à rangs irréguliers.

Depuis la queue ou tête d'aval de l'écluse jusqu'à la rivière, le chenal devra avoir 30 pieds de largeur au fond une fois creusé jusqu'à la profondeur d'un pied au-dessous du busc de l'écluse.

Tous les déblais provenant du chenal en aval de l'écluse devront être tirés, transportés et placés en dépôt sur des terrains fournis par l'entrepreneur lui-même et à ses frais, ainsi que mentionné pour les terres provenant des fondations de l'aqueduc.

Il est tout probable qu'en achevant la partie du chenal au-dessous du roc et en nettoyant la rivière en amont de l'aqueduc, on trouvera des troncs d'arbres au fond de l'eau, ainsi que des pièces de bois et des pilotis debout; les entrepreneurs ne devront pas oublier que le prix stipulé pour la fouille ou le dragage, par verge cube, couvrira le coût de l'enlèvement de ces choses.

Les emplacements de toutes les levées devront être aussi débarrassés de toute terre végétale et autres matières nuisibles tel que déjà mentionné, et le prix demandé pour la fouille devra couvrir la dépense nécessaire pour former des remblais en arrière des bajoyers d'écluse et à tout autre endroit où il faudra en faire dans les limites de la section.

Le mur nord-ouest, et une grande partie des extrémités inférieures et supérieures du mur sud-est de l'ancienne écluse, devront être démolis et enlevés jusqu'à vingt et un pieds au moins au-dessous du niveau du couronnement de l'aqueduc, ou jusqu'au radier de l'écluse, si on l'ordonne.

Toutes les pierres ainsi enlevées qui pourront être trouvées propres à servir dans les murs de soutènement autres que le couronnement ci-dessus mentionné, devront être placées de manière à ce qu'elles puissent être avantageusement employées à cette fin.

Les parties défectueuses des pierres ainsi que les déchets devront être déposés au-delà des limites de la section, sur du terrain fourni par l'entrepreneur, ou bien à tel endroit où l'officier dirigeant sera pleinement convaincu qu'ils ne pourront nuire aux améliorations projetées.

L'entrepreneur devra mentionner dans sa soumission le prix, par verge cube, auquel il s'engagera à faire disparaître toute l'ancienne écluse ou toute partie de cette construction qu'il pourra être appelé à démolir en aucun temps pendant que les travaux de cette section seront en voie d'exécution.

Il devra également déclarer, dans sa soumission, pour quelle somme ronde il sera prêt à faire deux batardeaux, l'un en amont de l'écluse actuelle et l'autre en aval. Le batardeau d'amont devra être construit de manière à faire face à tous les besoins lorsque l'eau du canal sera à son plus haut niveau, et celui d'aval sera fait de telle sorte et de telle hauteur qui permettent de mettre à sec le fond de l'écluse.

Dans cette somme ronde devront être aussi compris les frais nécessaires pour épuiser l'espace entre les batardeaux et le radier de l'écluse, si on l'exige, et enlever les batardeaux lorsqu'on l'ordonnera.

Toutes les pierres extraites de l'ancienne écluse qui pourront être considérées comme propres à servir et que l'on permettra d'employer dans les murs de soutènement, seront payées par l'entrepreneur à raison de $2.75 la verge cube.

On s'attend à ce que les entrepreneurs mentionnent dans leurs soumissions un prix pour lequel ils s'engageront à protéger le chenal d'entrée, depuis le canal jusqu'à l'écluse, dans chacune des manières suivantes, savoir :—

1. Par des murs en maçonnerie composés d'assises de pierres dont les lits de dessus et de dessous devront être de niveau pour le parement, mais qui pourront être d'épaisseur inégale. Ces murs devront avoir 2½ pieds de largeur au sommet et un fruit de *un sixième sur un* en avant ; en arrière, l'inclinaison sera de *un quart sur un* pour les premiers 4 pieds à partir du sommet, et de là ils seront perpendiculaires.

Ces murs devront être construits avec une bonne espèce de pierres saines, durables, plates et de belle forme, n'ayant pas moins de 6 pouces d'épaisseur et 2 pieds de longueur, avec au moins 3 pieds de lit en superficie, et posées de manière à se bien lier ensemble dans tous les sens, tant en avant qu'en arrière. Les panneaux des pierres seront travaillés au marteau ou dégrossis de manière à correspondre aux positions qu'elles devront occuper dans la maçonnerie, et à tous les 15 pouces, dans le sens de la hauteur du mur, devront se trouver des boutisses d'au moins 3 pieds de lit en profondeur, placées à pas plus de 7 pieds les unes des autres.

Les pierres de couronnement devront avoir 2½ pieds de largeur, pas moins de 3 pieds de longueur et 9 pouces d'épaisseur au moins.

En arrière de chaque mur, un espace de 15 pouces de largeur à partir d'une ligne de 15 pieds plus bas que le sommet, devra être rempli avec des petites pierres ou des déchets bien tassés.

Le mur de soutènement entre l'aqueduc et l'écluse devra être fait de la même manière.

2. En donnant à la berge du canal une inclinaison de ⅝ sur 1 et la revêtissant d'un mur en pierres sèches épais de 3 pieds à la base et de 2½ au sommet. Ces pierres devront être posées à angles droits avec la face, par assises régulières de 6 pouces ou plus d'épaisseur ; un tiers de l'aire superficielle devra se composer de pierres ayant la profondeur de lit entière mentionnée ci-dessus ; et les deux autres tiers se composeront de deux pierres.

La partie postérieure de la première ou plus basse assise devra pénétrer dans le fond, et l'assise du sommet aura 2½ pieds de largeur d'un bout à l'autre et 9 pouces d'épaisseur ; l'arête de cette assise sera arrondie si on l'ordonne. Entre la levée et le mur, il devra y avoir un espace de 12 pouces rempli de déchets de carrière, de gravier ou de petites pierres.

Les pierres devront toujours se lier ensemble, et le tout sera fait d'une manière satisfaisante et selon les principes de l'art.

Il est distinctement entendu que la soumission, soit pour le mur vertical ou le mur de protection incliné, pourra être acceptée en tout ou en partie sans qu'il en résulte aucune augmentation ni diminution des prix demandés pour les différents items des travaux qui pourront être exécutés.

Il est aussi clairement et distinctement entendu que toutes les quantités des fouilles, du dragage ou autres travaux qu'il reste à faire sur cette section pour achever d'approfondir et élargir le canal, établir le fondement de l'aqueduc, augmenter la largeur du chenal de la rivière Chippewa et former les entrées de l'écluse d'ascension, etc., seront mesurées, calculées et payées " sur place." Dans ce but, et avant que l'ouvrage soit commencé, il sera établi des niveaux de tout le terrain devant être

enlevé au-dessus de la ligne d'eau, et des sondages corrects seront faits (d'après des points de repère fixes et permanents) à peu de distance les uns des autres, sur la longueur et la largeur entières de cette partie du canal actuel, dans les limites de la section ; la même chose sera faite pour la partie de la rivière Chippewa où devront êre placés l'aqueduc et les autres ouvrages, et où le lit de la rivière devra être élargi. On verra par ce qui a déjà été dit que les batardeaux actuels de l'aqueduc font exception à ce qui précède, vu que l'enlèvement devra être soumissionné pour une somme ronde.

Les entrepreneurs qui ont l'intention de soumissionner ces travaux sont priés de se rappeler qu'il ne sera pas permis de descendre par l'écluse de l'aqueduc aucune des matières extraites pour l'élargissement ou l'approfondissement du canal, et qu'il ne sera pas permis non plus de remonter par cette écluse aucun des déblais provenant du lit de la rivière, soit pour établir la fondation de l'aqueduc, élargir ou approfondir le chenal, former l'entrée de l'écluse, ou pour aucune autre fin quelconque.

Dans toutes les choses relatives à l'exécution des travaux, au transport et à la livraison des matériaux de toute espèce qu'ils nécessiteront, ainsi que dans les mesures à prendre pour approfondir le chenal et disposer des matières extraites ou draguées, de même qu'en procédant à toute autre partie des opérations relatives aux ouvrages, l'entrepreneur devra se guider sur les règlements concernant les canaux et l'interprétation qui en sera faite par l'officier chargé de ce soin ; il devra de plus prendre toutes les précautions possibles pour ne pas interrompre, obstruer ni gêner d'aucune manière la navigation, car il sera tenu strictement et civilement responsable de tout dommage, pertes ou retards qu'aucun bateau passant par le canal pourra souffrir d'aucun de ses faits,—que ce résultat provienne du désir de pousser les travaux, de l'inattention ou de toute autre cause.

Les différents ouvrages décrits et énumérés seront faits dans le temps et l'ordre prescrits par le département des chemins de fer et canaux, et ils devront être exécutés suivant le plan que comporte le présent devis, bien que tout ce qui pourrait être nécessaire pour compléter ce plan puisse n'avoir pas été particulièrement décrit.

Plans détaillés.—Les plans exhibés ne sont destinés qu'à faire voir la méthode générale de construction que l'on se propose d'adopter, mais des plans détaillés, disposés, modifiés et adaptés aux circonstances et aux lieux, relativement à toutes les parties des constructions qui pourront être jugées nécessaires dans le but de bien faire comprendre ces plans, seront fournis à mesure que les travaux avanceront.

Si des changements deviennent nécessaires pour aucune raison, ou pour l'avantage des travaux, l'entrepreneur, s'il en reçoit l'ordre, devra les exécuter tout comme s'ils faisaient partie du plan original, et ce au prix qu'un officier autorisé fixera pour la dépense additionnelle ou moindre que ces modifications pourront entraîner.

Matériaux, terrains, etc.—L'entrepreneur devra fournir, à ses propres frais et dépens, tous les terrains dont il pourra avoir besoin pour placer ou préparer des matériaux, construire des hangars, des magasins ou autres bâtiments, établir des chemins temporaires, ou pour toute autre fin quelconque.

Il devra aussi fournir et livrer, à ses propres frais, tous les matériaux nécessaires, et se procurer tout l'outillage, les outils, les bateaux, les machines, la main-d'œuvre, et généralement tout ce qu'il faudra pour exécuter et achever d'une manière satisfaisante les différents travaux compris dans le devis ci-dessus.

Tous les matériaux devront être de la meilleure qualité chacun dans leur genre, et les prix demandés pour les différents items devront couvrir tous les frais d'achat, de livraison et de main-d'œuvre, ainsi que toute dépense imprévue nécessitée par l'exécution des travaux de la manière décrite plus haut, et suivant les instructions de l'officier dirigeant.

Les soumissionnaires sont priés de se rappeler que les premiers entrepreneurs de cette section ont fourni et préparé, pour les travaux, certains matériaux dont une partie a été livrée sur la section et dans le voisinage, et dont une autre partie se trouve encore aux carrières et aux endroits ci-après mentionnés. Sur ces matériaux, ainsi que pour l'achat d'outillage et d'équipement, il a été avancé ou il sera payé par le département des chemins de fer et canaux la somme de $119,363.64. En conséquence,

ce montant sera déduit des évaluations mensuelles, ainsi que dans le règlement final avec l'entrepreneur qui se chargera de l'achèvement complet des travaux.

Sur la section n° 27 et dans son voisinage, se trouvent les sortes et quantités suivantes de matériaux, d'outillage, etc., pouvant servir aux travaux, savoir :—

Pierre de taille pour piles, par tas	486	vgs. c.
Culs-de-sommiers	66	do
Pierre de revêtement pour voûtes, par tas, taillée	1,726	do
Moellons d'appareil pour face intérieure des murs de soutènement, par tas, taillés	1,530	do
Moellons d'appareil à parement brut pour extérieur des murs de soutènement, par tas, taillés	872	do
Pierre pour mur oblique, par tas, taillée	189	do
Pierre pour radier, éparse et par tas, dressée	723	do
Pierre de maçonnerie intérieure et de remplage, et excédant de pierre d'écluse, éparse et par tas, dressée	310	do
Pierre brute, éparse	1,140	do
Pierre concassée pour béton, par tas	540	do
do pour macadamisage	360	do
Bois de charpente, pin, empilé sur le côté ouest du canal, au sud de la rue Principale	2,334	pds. c.
Bois de chêne sur le côté nord de l'ancienne écluse	1,517	do
Madrier de pin et pièces de bois pour palplanches, au sud de la rue Principale	25,496	pds. m. p.
Bois de construction et madriers, assemblés en charpente, pour cintres, au sud de la rue Principale	62,220	do
Bois de construction et madriers, non assemblés en charpente, pour cintres	93,299	do
Boulons de fer forgé pour cintres, côté nord de l'ancienne écluse	6,900	lbs.
Longrines de chêne pour pont tournant, côté nord de l'ancienne écluse	468	pds. lin.
Sable livré	2,145	vgs. c.
Fer forgé fourni pour tirants, goujons, talons, etc.; au nord de l'ancienne écluse	22,000	lbs.

Une grue en position sur le côté est de la rue Division.
do do do ouest du canal, au nord de la rue Principale.
Deux grues do do ouest du canal, entre l'ancienne et la nouvelle écluse.
Une do do do do dans le bassin, entre la nouvelle écluse et le canal.
Voie ferrée depuis le chemin de fer de Welland jusqu'au bassin, à la rue Division, y compris barrières en travers de la voie, voies de service, etc.

PIERRE SUR LE BORD DE L'ANCIEN CANAL, AU NORD DE L'ÉCLUSE DE PRISE D'EAU, PRÈS DE THOROLD.

Pierre de taille pour piles, en grande partie par tas	5	vgs. c.
Cul-de-sommier	1	do
Pierre de revêtement pour voûtes	17	do
Moellons d'appareil, à face brute, pour extérieur des murs de soutènement, taillés	10	do

AUX CARRIÈRES DE QUEENSTON.

Pierre empilée le long de la voie ferrée et éparse sur le sol dans le voisinage des carrières.

Pierre de taille pour piles, en grande partie par tas	439	vgs. c.
Culs-de-sommiers do do	199	do
Pierre de revêtement pour voûtes, en grande partie par tas, taillée.	585	do
Moellons d'appareil, pour murs de soutènement, en grande partie par tas, taillés	151	do

Moellons d'appareil, à face brute, pour extérieur des murs de soutènement, en grande partie par tas, taillés........................	135	vgs. c.
Pierres de couronnement pour murs de soutènement, en grande partie par tas, taillées	66	do
Pierre pour mur oblique do do	151	do
Pierre pour maçonnerie intérieure et remplage, dégrossie au marteau, éparse..	347	do
Pierre concassée pour béton, par tas....................................	919	do

Pierre brute éparse sur le sol autour des carrières, propre à la maçonnerie intérieure et au remplage, ou pouvant être autrement utilisée.

Deux grues, simples............ } Près des tas de pierre, le long de la voie ferrée.
Une do (pour l'estacade.) }

CARRIÈRES DE BEAMSVILLE ET VOIE DE SERVICE.

Pierre empilée à la voie de service des carrières de Beamsville, et éparse sur le sol aux carrières et dans les carrières.

Pierre de taille, pour piles, en grande partie par tas	21	vgs, c.
Culs-de-sommiers do do	28	do
Pierre de revêtement pour voûtes do	318	do
Moellons d'appareil pour face intérieure des murs de soutènement do do	182	do
Moellons d'appareil, à parement brut, pour extérieur des murs de soutènement do do	440	do
Pierre pour radier, dressée	1	do
Pierre pour maçonnerie intérieure et remplage...........................	281	do

Pierre brute éparse dans les carrières et autour des carrières, propre à la maçonnerie intérieure et au remplage, et pouvant être autrement utilisée.

Une grue, simple............ } à la voie de service des carrières.
do (pour l'estacade.) }

Pour tous les matériaux, etc., ci-dessus énumérés comme sur la section n° 27 et dans son voisinage à Welland, aux carrières de Queenston et de Beamsville, à la voie de service des carrières de Beamsville et au nord de l'écluse de prise d'eau sur l'ancien canal, près de Thorold—c'est-à-dire, pour la pierre de taille, la pierre dressée, la pierre brute, la pierre concassée, le bois de charpente—chêne et pin, le fer forgé, les cintres, les grues, etc., on fera payer à l'entrepreneur auquel pourra être adjugé l'achèvement de l'aqueduc et autres travaux sur la section 27, la somme ronde de $119,336.64, qui sera déduite de temps à autre, à mesure que les travaux avanceront; en d'autres termes il est clairement et distinctement entendu que les matériaux et l'outillage énumérés devront constituer un paiement égal en montant à la somme de $119,336.64, ainsi que ci-dessus dit.

Les personnes qui ont l'intention de soumissionner l'exécution et l'achèvement des travaux sont spécialement invitées à faire elles-mêmes un examen minutieux des matériaux, et particulièrement des pierres taillées, attendu qu'il faudra en redresser un grand nombre, réduire la hauteur de plusieurs d'entre elles et en parer d'autres de nouveau, ce qui est devenu nécessaire principalement pour les avoir mal empilées et maniées négligemment.

Il est absolument nécessaire qu'un examen minutieux soit fait des matériaux disponibles pour les travaux, vu que l'ouvrage, dans toutes les parties de l'aqueduc, devra être de la meilleure espèce et de qualité égale au moins à celle décrite dans le devis ci-dessus, dont l'exécution ne pourra être modifiée en aucune manière.

Il y a au moins 340 verges cubes de pierre de taille droite, en sus de la qualité nécessaire pour les différents rangs de maçonnerie adoptés par les premiers entrepreneurs. On croit qu'un grand nombre d'entre elles peuvent être avantageusement transformées en pierres circulaires pour les ailes de la construction.

Il y a de plus amplement 600 verges cubes de pierres taillées qu'il faudra redresser, diminuer de hauteur ou parer de nouveau, suivant le besoin,—ce qui fait, pour le moins, 940 verges cubes de pierre de taille qui devra être plus ou moins retouchée ou taillée de nouveau avant que l'entrepreneur puisse avoir la permission de l'employer dans les ouvrages.

Par conséquent, il est important pour un entrepreneur de ne pas perdre ces faits de vue lorsqu'il soumissionnera l'entreprise, afin que, si elle lui est adjugée, les dépenses qu'il lui faudra faire pour tailler de nouveau, redresser ou retoucher aucunes des pierres déjà fournies—dans le but de les rendre propres à servir dans quelque partie des ouvrages—puissent être comprises dans la somme ronde fixée à cette fin dans sa soumission.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit conforme aux formules imprimées, et il en sera de même de celles faites par des sociétés si elles ne portent pas la signature de chacun de leurs membres, avec indication de leur état et de leur domicile.

Pour assurer l'accomplissement des conditions du contrat, une garantie suffisante sera exigée par un dépôt d'argent jusqu'à concurrence de *cinq pour cent* de la somme ronde accordée à l'entrepreneur.

Jusqu'à la fin des travaux, quatre-vingt-dix pour cent seulement seront payés à l'entrepreneur sur les évaluations mensuelles.

Les travaux devront être commencés aussitôt que la personne ou les personnes dont la soumission sera acceptée, aura ou auront passé contrat, et ils devront ensuite être poursuivis de manière à convaincre pleinement le département des chemins de fer et canaux que tous les travaux décrits dans le devis ci-dessus et compris dans le contrat, pourront être complètement achevés le ou avant le 20 mai 1884.

JOHN PAGE, ingénieur en chef des canaux.

OTTAWA, 12 septembre 1881.

LE PRÉSENT CONTRAT, conclu le troisième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-un, entre HORACE JANSON BEEMER, de la cité de Montréal, dans la province du Québec, entrepreneur, ci-après appelé "l'entrepreneur," de la première part ; et Sa Majesté la reine VICTORIA, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, l'entrepreneur convient et stipule avec Sa Majesté, comme suit :—

1. Dans le présent contrat le mot "ouvrage" ou "travaux" devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par l'entrepreneur en vertu de ce contrat. Le mot "ingénieur" devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses aides agissant d'après ses instructions, et toutes les instructions ou ordres, ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qu'il lui paraîtra à propos.

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs de l'entrepreneur et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où l'entrepreneur sera concerné, ses exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

3. L'entrepreneur devra, à ses propres dépens, fournir toute et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles, et toutes choses généralement quelconques et nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis ci-annexés, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et devra exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté, aux dates suivantes, savoir:

Tous les travaux décrits dans le devis ci-dessus et compris dans le contrat devront être terminés le ou avant le vingtième jour de mai, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre. Les dits travaux devront être exécutés avec les meilleurs matériaux, selon les principes de l'art et selon le dit devis, les plans qui s'y rattachent et les plans détaillés qui seront de temps à autre fournis (lesquels devis et plans susdits sont reconnus comme faisant partie du présent contrat), et au gré de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle de l'entreprise.

4. Les différentes parties de ce contrat devront être prises dans leur ensemble, de manière à ce qu'elles s'interprètent l'une par l'autre, et à ce qu'elles forment un tout homogène; et si l'on vient à constater que quelque chose a été omis ou mal représenté, qui soit nécessaire à la bonne exécution et l'achèvement d'aucune partie des travaux projetés, l'entrepreneur, à ses propres frais et dépens, exécutera telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été convenablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition au ou une déviation du présent contrat.

5. L'ingénieur sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant l'exécution des travaux ou d'aucune de leurs parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer ou augmenter la quantité d'ouvrage à exécuter ou le prix de son exécution, et l'entrepreneur devra immédiatement se conformer aux requisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet; mais l'entrepreneur ne devra faire aucune modification ni addition aux travaux, non plus qu'aucune omission ni déviation, et il n'aura droit à aucune indemnité pour toute modification, addition, omission, déviation ou aucun ouvrage additionnel, à moins que telle modification, addition, omission, déviation ou ouvrage additionnel n'ait été préalablement ordonné par écrit par l'ingénieur et qu'avis en ait été aussi donné par écrit à l'entrepreneur, et à moins que le prix à payer pour des ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par l'ingénieur, et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et l'entrepreneur devra obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à son droit d'être payé pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause sera finale et obligatoire.

6. Toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions, déviations, ou ouvrage additionnel, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou travaux additionnels n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

7. Si par quelques changements ou modifications les travaux se trouvaient diminués, l'entrepreneur ne pourra réclamer compensation d'aucune perte à raison de ce que les profits sur lesquels il comptait se trouvent ainsi diminués.

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers n'aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit de l'entrepreneur d'être payé pour les dits travaux.

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais

aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques nécessaires à la pleine exécution, à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant aux travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

10. L'entrepreneur devra avoir sur les lieux un contre-maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, où dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal de l'entrepreneur, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux, ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas où quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir l'entrepreneur d'enlever ces choses, et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas; et l'entrepreneur devra se conformer et se conformera immédiatement à la dite réquisition ; et si après un délai de vingt-quatre heures l'entrepreneur ne s'est pas conformé à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux ou autres choses ou tel ouvrage; et dans tous tels cas l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux, ou autres choses, et de tel ouvrage; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables à l'entrepreneur.

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux stipulés par les presentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Majesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par l'entrepreneur de tous tels deniers qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, soient, sur demande, livrés à l'entrepreneur.

13. Si l'ingénieur, en aucun temps, considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par l'entrepreneur sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction et l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux, ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé à l'entrepreneur, requérir ce dernier d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent de l'entrepreneur et pour son compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens de l'entrepreneur, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre

additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines ou autre matériel et matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par l'entrepreneur, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables à l'entrepreneur; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non-seulement les chevaux, les machines et autre matériel et matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en leur nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par le dit entrepreneur ou en son nom.

14. Dans le cas où l'entrepreneur ferait défaut ou retarderait de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur à l'entrepreneur, le mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où l'entrepreneur deviendrait insolvable, ou ferait une cession au profit de ses créanciers, ou négligerait soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux à l'entrepreneur et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage, et sans autre avis prendre possession des travaux, et de tous les chevaux, machines et autres outillage, matériaux et choses quelconques qui pourront se trouver sur les lieux; et tous les matériaux et choses quelconques et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté aux fins et selon les termes et les dites conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, sera aux risques de l'entrepreneur; et si telle perte ou tel dommage arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, l'entrepreneur devra immédiatement, et à ses propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

16. L'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande, ni intenter aucune poursuite ou procès, ni instituer aucune pétition contre Sa Majesté pour tous dommages qu'il pourrait éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté; et il est convenu que dans le cas de tout tel retard l'entrepreneur obtiendra une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

17. L'entrepreneur s'engage spécialement et sans réserve à ne faire aucune cession du présent contrat, et de ne passer aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes; et dans le cas où il ferait quelque cession ou sous-contrat, le dit entrepreneur convient et consent à perdre tout droit à la somme de trente-huit mille piastres déposée par lui au crédit du receveur général du Canada, comme garantie de la due exécution des travaux par le présent entrepris; et aussi de renoncer à toutes les sommes d'argent qui pourront lui être alors dues pour les ouvrages déjà exécutés par lui ou pour les retenues exercées en vertu du contrat. Et Sa Majesté, représentée comme susdit, pourra enlever les travaux à l'entrepreneur, et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux; et alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeurera néanmoins responsable pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par le dit entrepreneur; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines, et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

19. Conformément à la teneur du 8me article de l'acte 41 Vic. (1878), chap. 5, le présent contrat stipule expressément que nul député aux Communes du Canada ne pourra aucunement participer à l'entreprise qui en fait l'objet.

20. L'entrepreneur sera responsable de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non-accomplissement de sa part, et il devra à ses propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires qu'il jugera nécessaires pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations, durant l'exécution des dits travaux.

21. Si l'entrepreneur manque en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par lui sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner avis à l'entrepreneur d'avoir à payer tel salaire ou gages; et s'il s'écoule deux jours sans que l'entrepreneur paie en entier ce salaire jusqu'à la date de paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit de l'entreprenenr, et l'entrepreneur convient avec Sa Majesté de rembourser sur le champ toutes les sommes ainsi payées.

22. L'entrepreneur devra protéger et ne devra pas déplacer ni détruire, ni permettre de déplacer ni détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placées sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devra prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

23. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui pourra être donné à l'entrepreneur sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau de l'entrepreneur ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, à la dernière place d'affaires connue de l'entrepreneur.

24. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec l'entrepreneur, qu'il lui sera payé pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes qui suivent, savoir:

N.B.—Pour la description de la soumission de H. J. Beemer et de celle des cinq autres soumissionnaires, avec leurs diverses listes de prix en détail—voir l'état marqué T contenu dans le document ci-annexé No 20a.

25. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés, et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux, et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits à l'entrepreneur tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre alors en office; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le

certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir ou d'être payé des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

26. Il est entendu que toute allocation à laquelle l'entrepreneur aura justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur; mais s'il arrive que l'entrepreneur a en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'il croit n'être pas comprises dans les certificats, il devra faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après leurs prétentions, telles réclamations auront été omises.

27. L'entrepreneur, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devra les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui lui en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours prescrites, et l'entrepreneur ne pourra plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

28. Les mesurages et les évaluations mensuels ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ni comme une décharge en faveur de l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes ; mais l'entrepreneur devra, lors de leur achèvement, livrer les ouvrages en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

29. Sa Majesté aura le droit de suspendre au besoin les opérations sur tout point ou tous points particuliers ou sur toute la ligne des travaux ; et dans le cas où l'exercice d'un tel droit causerait des retards à l'entrepreneur, il lui sera alloué, pour exécuter le présent contrat, une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus ; mais en aucun cas tel délai ne pourra vicier ni annuler ce contrat pas plus que l'obligation imposée par les présentes, ni aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et l'entrepreneur ne pourra produire aucune réclamation pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en tout temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie, les dits travaux pourront être encore repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par l'entrepreneur d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, l'entrepreneur devra immédiatememt reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

30. Dans le cas où la somme maintenant votée par le parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner à l'entrepreneur avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis l'entrepreneur pourra s'ils le juge à propos, suspendre l'exécution des travaux,—mais jamais il n'aura droit à aucun paiement pour les ouvrages qu'il aura exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le parlement. Et dans aucun cas l'entrepreneur n'aura et pourra faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

31. L'entrepreneur ne devra permettre, autoriser ni encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

32. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ni à aucun endroit, et l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou de faire travailler les autres, ce jour-là.

33. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes

déférée à l'ingénieur, devront être déférés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en office et ayant le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

34. Il est distinctement déclaré que nul contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ni s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ni d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenues dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seules contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

35. L'entrepreneur s'engage et consent à prendre tous les matériaux mentionnés et énumérés aux pages 27 et 28 du devis marqué " R " ci-annexé, lesquels dits matériaux ont été fournis, préparés et livrés en partie sur la section et dans le voisinage de la section, par les premiers entrepreneurs, et dont l'autre partie se trouve encore aux carrières et dans les endroits mentionnés dans le dit devis.

Les dits matériaux sont acceptés et pris par le dit entrepreneur, à ses propres risques, dans l'état et la condition où ils peuvent actuellement se trouver, et l'entrepreneur paiera en conséquence à Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, la somme de cent dix-neuf mille trois cent soixante-trois piastres et soixante et quatre centins ($119,363.64), qui devra être déduite de temps à autre des diverses évaluations mensuelles à mesure que les travaux avanceront.

36. Et considérant que c'est l'intention du gouvernement de Sa Majesté de mettre le présent contrat sur le bureau de la Chambre des communes du Canada à la prochaine session du Parlement, il est par les présentes convenu que dans le cas où le dit contrat serait désapprouvé par une résolution de la Chambre, le dit présent contrat, avec tout ce qui y est contenu, cessera d'exister aussitôt après que l'entrepreneur aura reçu avis de cette résolution, et se terminera quant à tous travaux futurs; mais les dispositions du présent contrat règleront les droits des parties à l'égard de ce qui pourra avoir été fait jusque-là, et dans aucun cas l'entrepreneur n'aura ni ne fera aucune réclamation contre Sa Majesté, pour aucun dommage ou indemnité, à raison de telle expiration du présent contrat, ni pour aucune perte éprouvée par lui à raison de la cessation des travaux, à cause de dépenses faites pour se préparer à exécuter les dits travaux ou autrement encourues, ni pour perte de profits que le dit entrepreneur aurait pu espérer de réaliser.

En foi de quoi l'entrepreneur a apposé aux présentes son seing et sceau et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par l'entrepreneur en présence de
A. P. Bradley.

H. J. BEEMER.

Signé, scellé et délivré par le ministre et le secrétaire des chemins de fer et canaux en présence de
A. P. Bradley.

CHARLES TUPPER.
F. BRAUN, secrétaire.

RÉPONSE

(20*a*)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 février 1882, demandant copie de toutes les demandes de soumissions pour les travaux à faire sur la section 27 du canal Welland, ou copie des circulaires envoyées à toutes personnes demandant des soumissions pour ces travaux, avec les noms de tous ceux à qui ces circulaires ou lettres ont été envoyées ; aussi copie de tous ordres en conseil relatifs à l'envoi de ces circulaires ou lettres, ainsi qu'à l'adjudication de la dite entreprise ; aussi copie de toute correspondance avec le département relativement à ces choses ; aussi copie de tous ordres en conseil, rapports, correspondance et documents concernant la résiliation du contrat de MM. Hunter Murray et Cie, relatif au canal Welland, avec un état de compte détaillé entre eux et le gouvernement à l'égard de leur contrat et du règlement de ce contrat ; et copie des évaluations des matériaux en leur possession, ainsi qu'un tableau des prix auxquels le gouvernement a accepté ces matériaux lors du règlement avec MM. Hunter, Murray et Cie.

Par ordre,

J. A. MOUSSEAU,
Secrétaire d'Etat.

Département du secrétaire d'Etat,
11 mars 1882.

Re CONTRATS 27.—HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

1880.			
26 janv.—29.	De Jno. Page	86,778	Transmet une lettre de W. G. Thompson et son propre rapport concernant la condition peu satisfaisante des travaux se rattachant à la construction du nouvel aqueduc, etc., sur la sec. 27, et recommande d'attirer l'attention des entrepreneurs sur ce fait, etc., etc.
30 do	A Hunter, Murray et Cleveland.	52,753	Demandant s'ils ont l'intention de finir leur contrat pour les travaux, sur le canal, vers le 1er juin 1881, qui est l'époque fixée (86,778).
12 fév.—14...	De do ...	86,937	Relative à la condition peu satisfaisante des travaux sur la section 27, ainsi que rapporté dans le nº 86,738 ; ils répudient toute responsabilité et parlent des causes qui ont amené des retards et des interruptions.
12 avril—14.	do do ...	87,530	Concernant les retards qu'ont éprouvés les travaux du nouvel aqueduc, sur la sec. 27, suggèrent que l'ingénieur en chef leur fournisse des plans, etc., de batardeaux, pour permettre de mettre à sec la rivière Welland. Ont rencontré des difficultés dans cette partie de leur entreprise.

CONTRATS 27.—*Suite.*

1880.			
15 avril.......	A Hunter, Murray et Cleveland	53,225	Accusant réception de 87,530 et demandant au département de fournir des plans, etc., de batardeaux, pour mettre à sec le fond du canal; prise en considération.
4 mai—10...	De J. Page, I. C............	87,801	Fait rapport sur nº 87,530, et conseille d'informer MM. Hunter, Murray et Cleveland que leur proposition ne peut être accueillie, et qu'ils soient priés de soumettre un plan pour la reprise immédiate des travaux conformément aux termes du contrat.
13 do	A Hunter, Murray et Cleveland.	53,466	Renvoie à 87,530 et les informe que leur proposition ne peut être accueillie, et leur demande de soumettre un plan pour la reprise immédiate des travaux conformément aux termes de leur contrat, 87,530—87,801.
31 juin—2....	De do ...	88,025	En vue des retards et des difficultés dont ils ont eu à souffrir en essayant d'exécuter le contrat pour l'aqueduc de la rivière Welland, demandant que toutes les circonstances soient favorablement prises en considération dans leur évaluation mensuelle.
3 do —4....	do do ...	88,060	Relative à leur contrat pour l'aqueduc de la rivière Welland; désirent assurer le ministre qu'ils sont prêts et disposés à employer les ouvriers les plus expérimentés et les plus habiles du pays.
11 do —12..	De J. Page	88,116	Fait rapport sur 88,025 et 88,060, *in re* insuccès de Hunter, Murray et Cleveland, aqueduc de la rivière Welland—rapport de l'ingénieur local inclus—conseille d'informer les entrepreneurs que le département n'est pas disposé à les décharger d'aucune de leurs responsabilités résultant du contrat, etc.
12 do	A Hunter, Murray et Cleveland.	53,666	Qu'il n'est pas à propos de vous exempter de construire l'aqueduc à travers la rivière Chippewa. Il n'y a pas d'objection à ce qu'un batardeau soit construit sur le côté indiqué par le contrat, ou à l'endroit même où vous en avez établi un qui a manqué. L'enlèvement des ruines de l'ancien batardeau ainsi que la construction du nouveau doivent être faits conformément au contrat 88,116.
19 juil.—20.	De do ...	88,620	En réponse à 53,666, suggèrent de nouvelles choses et espèrent qu'en considération des faits énoncés par eux le département sera porté à regarder leur proposition d'un meilleur œil.
26 do —27.	De J. Page	88,676	Dit que 88,620, de Hunter, Murray et Cleveland, concernant l'aqueduc par lequel le canal Welland doit franchir la rivière Chippewa, a été envoyée à M. Thompson, l'ingénieur local dont le rapport est inclus, recommande d'informer les entrepreneurs que le département ne voit pas de raison de porter atteinte en aucune manière aux conditions du contrat. Inclus aussi le projet d'une lettre devant être envoyée à Hunter, Murray et Cleveland.
27 do	A Hunter, Murray et Cleveland.	54,049	Qu'après avoir examiné les diverses raisons données dans 88,620, et que d'après certains faits se rattachant aux travaux en question, il n'y a pas lieu de modifier la lettre du 12 juin ni de changer les conditions du contrat. (88,676.)
24 sept.—2..	De do ...	89,007	Accusant réception de 54,149; font de nouvelles représentations et suggèrent de nouvelles choses relativement à leur contrat, sec. 27.
2 do —4...	De J. Page	89,036	Fait rapport sur 89,007, suggérant certaines choses au sujet du contrat pour l'aqueduc sur la rivière Chippawa. Informer les entrepreneurs que le département ne voit pas de raison de changer la décision qu'on leur a fait connaître. (53,666-54,049.)

CONTRATS 27.—*Suite.*

1880.			
3 sept........	A Hunter, Murray et Cleveland.	54,253	Accuse réception de 89,007, et regrette que les efforts pour former un batardeau aient eu si peu de succès. Est parfaitement au fait de la nécessite de former un batardeau solide et bien assujéti; dit que le ministre ne peut consentir à ce que le batardeau prenne dans la rivière plus d'espace qu'il n'en faut pour la construction des trois voûtes sud. (89,007.)
4 do —13.	De do ...	89,100	Accusent réception de 54,253, à l'égard de leur contrat pour l'aqueduc. Demandent encore qu'un inspecteur soit nommé, et qu'ils soient autorisés à fournir des pilotis de support avant que la fouille soit achevée.
15 do	A do ...	54,323	Attirant leur attention sur les lettres officielles qui règlent d'une manière définitive les choses qui leur ont été communiquées, et disant que sept mois s'étant écoulés depuis la ruine du batardeau, leur devoir serait de marquer leur intention par quelque chose de plus satisfaisant que des lettres indéfinies.
18 oct. —19.	De do ...	89,497	Désirent abandonner leur contrat pour la section 27. Consentement des cautions inclus.
19 do —22.	do do ...	89,518	Demande signée par tous les membres de la société, lesquels désirent abandonner leur contrat pour la sec. 27; consentement des cautions inclus.
22 do —22.	De J. Page	89,525	Accuse réception de 54,560, accompagnée d'une autre lettre de Hunter, Murray et Cleveland, concernant l'abandon de leur contrat pour la sec. 27, et dit que des instructions devraient être immédiatement données à quelque personne dans le but de prendre des arrangements pour les travaux faits, et de donner de nouveau à l'entreprise ceux qu'il reste à faire pour achever l'ouvrage.
22 do	A do	54,567	Demande un état des mesurages pour l'achèvement de la section 27, dont Hunter, Murray et Cleveland désirent être déchargés. (89,525.)
23 do —25.	De do	89,552	Dit, en réponse à 54,567, que le mieux est de demander des "soumissions" par "circulaire" adressée à des entrepreneurs en moyens et de confiance, pour l'achèvement de l'aqueduc sur la rivière Chippewa.
26 do	Pour faire rapport au conseil.	54,595	Recommandant qu'il soit permis à H., M. et C. d'abandonner leur contrat pour la sec. 27, et que des soumissions soient demandées par circulaire adressée à des entrepreneurs désignés par l'ingénieur en chef des canaux. (89,552.)
27 do —28.	D'un ordre en conseil.....	89,575	Autorisant H., M. et C. à abandonner leur contrat pour la section 27, et ordonnant que des soumissions soient demandées par circulaires adressées à des entrepreneurs expérimentés, etc., désignés par l'ingénieur en chef des canaux.
28 do	A J. Page.....................	54,613	Qu'il a été rendu un ordre autorisant H. M. et C. à abandonner leur contrat. Qu'en conséquence de cet ordre, il devra examiner les travaux en question et décider ce qu'il y a de mieux à faire; voir à ce que les travaux soient bientôt repris et recueillir des renseignements qui permettent de régler d'une manière équitable avec les entrepreneurs. (89,575.)
12 nov.	A Hunter, Murray et Cleveland.	54,713	Qu'en vertu de l'ordre du 27 ult., il leur est permis d'abandonner leur contrat pour la sec. 27. (89,575.)
1er mars—1	De do do	90,724	Télégramme :—Rencontré M Page à Welland parcourant sa lettre d'instructions. Il est d'avis qu'il lui faut des pouvoirs discrétionnaires pour pouvoir régler notre affaire; vous nous obligeriez donc en lui télégraphiant telle autorisation qui lui permette d'effectuer un règlement à sa discrétion.

20—3½

CONTRATS 27.—*Suite.*

1880.			
2 mars......	A Hunter, Murray et Cleveland.	55,300	Télégramme :—Accepterez-vous la décision de M. Page si des pouvoirs discrétionnaires lui sont donnés pour régler avec vous, ainsi que vous le dites dans votre télégramme d'hier ?
3 do—3....	De do do	90,726	Télégramme :—En réponse à votre télégramme d'hier, M. Page nous a informés qu'il n'avait pas l'autorité suffisante pour examiner notre affaire en vue d'effectuer un règlement ; nous avons demandé que des pouvoirs suffisants lui fussent donnés à cette fin. Si notre demande ne s'accorde pas avec les vues du ministre, nous n'insisterons pas.
3 do—5....	do do	90,740	Etat de compte pour les travaux exécutés, etc., sur la sec. 27.
3 do—5....	do do	90,769	Télégramme :—Pour autre réponse à votre télégramme du 2 courant, nous accepterons la décision de M. Page si on lui donne les pouvoirs discrétionnaires pour régler avec nous.
10 do	To do do	55,350	Accusant réception de 90,769.
10 do	A Jno. Page	55,351	Renvoyant à 90,769.
10 do	A Hunter, Murray et Cleveland.	55,359	Télégramme :—Reçu votre télégramme du 8 courant disant que vous accepterez la décision de M. Page si des pouvoirs discrétionnaires lui sont donnés pour régler avec vous. Je dois en conséquence vous informer qu'aussitôt que les documents nécessaires seront prêts, ils seront envoyés aux divers membres de votre société pour qu'ils les signent.
12 do	Pour faire rapport au conseil.	55,374	Recommandant que sous l'autorité de l'Acte des travaux publics, M. Page soit constitué seul arbitre à l'effet de décider quel montant doit être payé à Hunter, Murray et Cleveland, entrepreneurs, et que pouvoir soit donné de préparer les actes nécessaires à cette fin.
16 do—17..	De Hunter, Murray et Cleveland.	90,868	Désirent effectuer un règlement de leur contrat pour la sec. 27 ; ainsi, s'en tiendront à la décision de M. Page si des pouvoirs discrétionnaires lui sont donnés.
23 do—31..	D'un ordre en conseil......	91,012	Constituant M. Page seul arbitre pour décider quel montant doit être payé à Hunter, Murray et Cleveland, afin qu'ils abandonnent leur contrat pour la sec. 27.
3 août—4...	do J. Page.	92,218	Envoie sa décision dans l'évaluation et l'arbitrage, sec. 27, Hunter, Murray et Cleveland, s'élevant à $61,312.12; et memo. *in re* liste des matériaux et de l'outillage.
3 do—4....	A do	92,226	Comptes s'élevant à $28.00 pour dépenses d'arbitrage *in re* Hunter et Cie.
10 do—15..	D'un ordre en conseil.....	92,321	De payer à Hunter et Cie $61,313.12, en règlement final de toutes réclamations résultant de leur contrat, et de payer $28.00 de frais d'arbitrage.
24 do—24..	Du ministre des finances.	92,418	Transmettant un acte devant être signé par Hunter et Cie, à l'effet de décharger le gouvernement de toutes réclamations résultant de leur contrat.
25 do—25..	De Hunter et Cie.	92,428	Que le dépôt de 5 pour 100 que le gouvernement a entre les mains comme sûreté de l'exécutiou du contrat peut être envoyé à la banque Impériale, à Toronto.
25 do.......	A J. M. Courtney	56,346	Que la garantie de 5 pour 100 ($60,000) déposée en 1877 par Hunter et Cie, soit renvoyée au département.

CONTRATS.—*Suite.*

1880.			
1—3 oct....	De Bannerman et Cie.....	92,712	Télégramme :—Nous avons demandé à M. Page la permission de soumissionner les travaux de l'aqueduc, canal Welland. L'ingénieur local a refusé de nous laisser voir les plans et de nous fournir les devis et formule de soumission, sans le consentement de Page. Nous pouvons nous conformer à n'importe quelles conditions quant à la garantie que le département pourrait demander, et nous nous croyons aussi capables de faire l'ouvrage que d'autres sociétés qui soumissionnent. Veuillez nous dire pourquoi nous sommes exclus. Répondez.
1—3 do ...	De T. Wells à sir J. Macdonald.	92,725	Télégramme :—Bannerman et Cie,—société à laquelle j'appartiens—qui ont refusé la section 33, s'attendaient qu'on leur demandât de soumissionner les travaux de l'aqueduc du canal que l'on donne actuellement à l'entreprise. Ne leur est-il pas permis de faire une soumission ? On dit que les entrepreneurs à qui l'on a demandé de soumissionner s'entendent entre eux.
3 do ...	A W. G. Thompson	56,578	Télégramme :—Informez M. Page que, sur une demande faite par Bannerman et Cie, pour avoir la permission de soumissionner les travaux de l'aqueduc, sir John A. Macdonald pense qu'on devrait leur permettre de le faire.
3—4 do ...	De do	92,727	Télégramme :—Le vôtre reçu. Le communiquerai à M. Page à son arrivée ici.
5—5 do ...	De John Page............	92,745	Dépêche télégraphique envoyée par l'entremise de Thompson reçue à 8 heures hier soir. Lettres circulaires ont été préparées et envoyées conformément aux termes de l'ordre en conseil à ce sujet Le temps fixé pour recevoir des soumissions a expiré mardi Voir circulaire.
11—14 do .	do do	92,809	Noms des entrepreneurs auxquels il a été envoyé une lettre circulaire leur demandant de soumissionner les travaux donnés de nouveau à l'entreprise sur la sec. 27, avec copie de cette lettre et du devis.
15—15 do .	do do	92,815	Liste des soumissions pour la section 27, recommandant que celle de H. J. Beemer ($759,170) soit acceptée.
4—17 do .	De H. J. Beemer	92,816	Soumissions pour travaux sur la sec 27, n° 1, $759,170.
3—17 do .	De A. Manning	92,817	do do n° 2, $787,414.
2—17 do .	De R. L. Gisborne et Cie.	92,818	do do n° 3, $853,093.
3—17 do .	De M. A. Cleveland......	92,819	do do n° 4, $890,427.
4—17 do .	De C. H. Rayner et Cie..	92,820	do do n° 5, $956,992.
3—17 do .	De G. Peterson et Cie...	92,821	do do n° 6, $966,591.
11—17 do .	Des soumissionnaires....	92,822	Liste des soumissions pour travaux sur la sec. 27 ; aussi chèques.
17 do .	De John Page	92,823	Extension,—soumissions pour travaux sur la sec. 27.
18 do .	Pour faire rapport au conseil.....................	56,645	D'accepter la soumission de H. Beemer ($759,170) pour l'achèvement des travaux sur la sec. 27, sauf l'approbation du parlement.
19 do .	A H. J. Beemer.............	56,648	Télégramme :—Le sous-ministre désirerait vous voir aussitôt que possible.
19—21 do ..	D'un ordre en conseil	72,864	Accordant le contrat à H. J. Beemer pour l'achèvement de la sec. 27.
27—28 do .	De H. J. Beemer	92,919	Télégramme :—Me rendrai à Ottawa ce soir avec dépôt. Veuillez faire en sorte que le contrat soit prêt à recevoir la signature demain, vu que je désire commencer les travaux immédiatement.
28—28 do ..	do do	92,945	Contenant certificat de dépôt pour $38,000 comme garantie de 5 pour 100 relativement à son contrat pour la sec. 27.

CONTRATS 27.—*Suite.*

1880.			
31—2 oct....	Du ministre de la justice..	92,978	Recommandant que l'ordre en conseil du 19 octobre soit amendé "*in re* Contrat H. J. Beemer," en rendant ce contrat obligatoire jusqu'à ce qu'il soit désapprouvé par le parlement.
2 nov ..	Au gouverneur général en conseil................	56,752	Que l'ordre en conseil du 19 octobre *in re* H. J. Beemer soit amendé à l'égard de l'approbation du parlement.
4—7 do .	D'un ordre en conseil.....	93,019	Amendant l'ordre en conseil 92,864 *in re* contrat H. J. Beemer.
8 do .	A H. J. Beemer............	56,776	Contrat pour l'achèvement de la sec. 27.
11—12 do .	De do	93,093	Expéditions de conventions, *in re* garantie de 5 pour 100 au sujet du contrat pour la sec. 27.
do 15.......	A do	56,826	Convention de garantie pour $38,000 au sujet du contrat, sec. 27.

On verra par la lettre suivante que les choses se rattachant à la construction du nouvel aqueduc à travers la rivière Welland ne marchent pas encore d'une manière satisfaisante. Suivant les termes du contrat, l'époque à laquelle les travaux devraient être achevés est le 1er juin 1881; mais les entrepreneurs n'ont comparativement fait que peu de chose jusqu'ici, à part de s'être procuré des matériaux.

En conséquence, il faut absolument que le département avertisse officiellement les entrepreneurs de cet état de choses très peu satisfaisant, et que ces derniers soient en même temps priés de dire ce qu'ils ont l'intention de faire.

J. PAGE.

28 janvier 1880.

WELLAND, 26 janvier 1880.

MONSIEUR,—Je regrette d'avoir à faire rapport que l'absence de M. John Hunter, pour cause de maladie, dure encore, et que les travaux de la section 27 du canal Welland ne font pas de progrès notables.

Les entrepreneurs n'essaient pas de mettre une deuxième pompe en opération dans la fosse de fondation de l'aqueduc, et il est tout probable que l'insuccès de la pompe actuelle aura pour résultat de laisser la fosse se remplir.

Ils n'essaient pas non plus de faire les grandes réparations nécessaires sur les côtes nord et ouest du batardeau, mais ils exécutent à grands frais tous les jours des réparations temporaires qui manquent aussitôt et sont de nouveau renouvelées.

M. T. Hunter a passé ici une partie de la semaine dernière, mais les choses sont pratiquement dans le même état que lorsque je vous ai écrit pour la dernière fois, et je ne sache pas non plus que l'on fasse rien pour les améliorer. Regardant l'aqueduc comme la clef de l'agrandissement du canal Welland, je considère que je faillirais à mon devoir si je manquais de vous informer que l'état actuel des choses sur la section 27 est tout à fait peu satisfaisant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. G. THOMPSON.

JOHN PAGE, écr.,
Ingénieur en chef des canaux, Ottawa.

OTTAWA, 30 janvier 1880.

MESSIEURS,—Par ordre du ministre des chemins de fer et canaux, je dois vous informer que ce département a reçu avis par l'entremise de ses ingénieurs, de l'état peu satisfaisant des travaux compris dans votre contrat pour la section 27 du canal

Welland. Comme il est nécessaire que ces travaux soient achevés vers le 1er juin 1880, qui est la date fixée dans votre contrat, je dois vous prier d'informer le département si vous vous proposez de prendre des mesures propres à donner au département l'assurance que vous êtes capables et que vous avez l'intention d'achever les travaux dans le temps dit.

Je suis, messieurs, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

MM. Hunter, Murray et Cleveland.

Sainte-Catherine, 12 février 1880.

Monsieur,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre, nº 52,753, datée le 30 ult., et en réponse nous prenons la liberté de dire que si les travaux de la section 27 du canal Welland ne sont pas avancés en proportion du temps qui s'est écoulé depuis que nous les avons commencés, nous devons cértainement répudier toute responsabilité à cet égard, car il est évident que nous aurions tout à perdre à traîner en longueur les ouvrages qui sont en voie de construction; au contraire, nous avons poussé les travaux aussi vite qu'ils pouvaient l'être si l'on prend en considération les retards et les interruptions que nous avons été obligés de subir (à la demande de l'officier dirigeant).

Suivant les termes de notre contrat, nous devions avoir terminé dans l'automne de 1877 le curage de la première et de la deuxième sections des batardeaux; et bien que nous ayions pris les mesures nécessaires en nous pourvoyant de machines, etc., à très grands frais, et que nous ayions demandé à plusieurs reprises, à l'ingénieur dirigeant la permission de commencer les travaux dans la fondation, il ne nous fut néanmoins permis de le faire qu'à la fin du mois de mai suivant, ce qui retarda les travaux de plus de six mois et nous fit éprouver une grande perte pécuniaire.

Dans la saison de 1878, les batardeaux furent placés en position; nous mîmes la fosse à sec et continuâmes la fouille pendant l'automne de cette année-là et l'hiver de 1879, lorsque le 10 avril 1879, l'ingénieur dirigeant nous ordonna de remplir d'eau le batardeau, ce qui arrêta virtuellement les travaux de fondation et nous fit éprouver des pertes sérieuses dont nous ne pouvons pas encore calculer exactement le montant. Nous n'eûmes la permission de remettre les fondations à sec qu'à la fin d'octobre de la même année, et depuis lors nous avons travaillé à préparer la fondation avec toute la vigueur qu'on pourrait y mettre, lorsqu'il était possible de le faire et que l'ingénieur dirigeant le permettait. Actuellement on nous refuse la permission de continuer la fouille de la partie des fondations qui se trouve la plus rapprochée de la levée du canal actuel.

Lorsque nous construisîmes le mur de soutènement qui fut jugé nécessaire pour empêcher l'éboulement de la levée, et que nous vidâmes l'eau du canal Welland dans la rivière Welland (ce qui eut pour effet de mettre l'aqueduc actuel en danger et arrêter la navigation pendant une période indéfinie), nous eûmes à vaincre des difficultés qu'on ne rencontre pas ordinairement dans des travaux de ce genre, et pour cela il nous fallut employer une grande quantité de bois de charpente et autres matériaux pour lesquels nous n'avons pas reçu d'évaluation.

A l'égard de la condition générale des travaux sur cette section, nous devons vous informer que certaines parties des ouvrages sont actuellement terminées; la fouille ordinaire est aussi avancée que l'ingénieur l'a permis; l'écluse est plus qu'à moitié construite et la pierre est toute taillée pour ce qu'il en reste à faire; de grandes quantités de pierres ont été extraites des carrières et taillées pour l'aqueduc, livrées en partie sur les lieux, et le tout est aussi avancé qu'il est possible de l'être si l'on prend en considération les causes du retard que nous avons dû subir.

Il y a dans la poursuite de ces travaux un fait très important sur lequel nous désirons attirer votre attention. Suivant les termes de notre contrat nous étions obligés de construire certains batardeaux dans le but de mettre à sec la fondation pour la maçonnerie de l'aqueduc. Lorsque nous construisîmes ces batardeaux, l'emplacement nous en fut désigné par l'ingénieur dirigeant, et il s'est trouvé (comme

dans le cas actuel) que le lit de la rivière étant mou et s'affaissant facilement, nous ne pouvions obtenir qu'un fondement très imparfait. Dans certaines parties des fondements du batardeau, la pression du massif de corroi entre les piles qui composent ce batardeau est si grande qu'elle fait sortir la terre par l'intérieur de la fosse de fondation; et bien que nous nous tenions pour obligés de construire les batardeaux d'une manière solide et efficace, nous sommes forcés de demander au département de nous protéger contre les pertes éprouvées à cause de la nature exceptionnellement particulière du sol qui compose le lit de la rivière et sur lequel les batardeaux en question ont été construits.

Bien que nous reconnaissions pleinement le droit qu'a l'ingénieur dirigeant de contrôler la construction des ouvrages conformément aux termes du devis, nous nous opposons de la manière la plus formelle à ce qu'il intervienne et nous dicte continuellement la manière de faire l'ouvrage, et nous désirons attirer ici votre attention sur le fait que les évaluations mensuelles pour cette section sont beaucoup en retard.

Pour ce qui est d'achever l'entreprise vers le 1er juin 1881, nous ferons tout ce qui peut être fait pour y arriver; nous nous efforcerons, avec l'aide des machines les plus modernes et les mieux perfectionnées, d'achever les ouvrages pour la date la plus rapprochée possible, et s'il survient des retards ils devront être attribués aux conditions imposées par l'ingénieur dirigeant ou à d'autres circonstances incontrôlables.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, vos obéissants serviteurs,

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

F. Braun, écr.,
Secrétaire du département des chemins de fer et canaux, Ottawa.

Sainte Catherine, 12 avril 1880.

Monsieur,—Nous avons l'honneur de vous soumettre la proposition suivante, qui, nous l'espérons, supprimera justement et équitablement les retards dont ont souffert jusqu'ici les travaux sur la section 27 de l'agrandissement du canal Welland.

La construction et l'entretien de batardeaux suffisants pour permettre de mettre à sec le fond de la rivière Welland constituent la seule difficulté à vaincre pour pouvoir poursuivre les travaux avec la plus grande célérité.

Dans l'exécution de cette partie des ouvrages (les batardeaux) nous avons rencontré des obstacles et souffert des retards que nous avons surtout fait connaître dans notre lettre du 12 février dernier (à laquelle nous désirons vous renvoyer), et qui nous autorisent à faire la proposition suivante.

Nous suggérerions que l'honorable ministre des chemins de fer et canaux autorisât le département des ingénieurs à préparer, pour la construction des batardeaux voulus, des plans et des devis qui seraient fournis le plus tôt possible, et sur lesquels nous construirions ces batardeaux et fournirions les matériaux nécessaires, que l'on nous paierait aux prix fixés dans le contrat, et applicables aux différents matériaux qui entrent dans la construction de ces sortes d'ouvrages.

Equitablement nous avons droit d'être payés pour ce que nous avons fait d'ouvrage et fourni de matériaux pour la construction des batardeaux actuels.

Si notre proposition était favorablement accueillie nous ne réclamerions conséquemment pas de sommes rondes pour construire les batardeaux, ni pour épuiser la fondation de l'aqueduc.

Le seul item pour lequel il n'y aurait pas de somme fixe dans l'exécution de cette partie des travaux serait l'épuisement, dont nous laisserions établir le prix par le département.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, vos obéissants serviteurs,

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

F. Braun, écr.,
Secrétaire du département des chemins de fer et canaux, Ottawa.

P. S. Nous vous remercierions si vous vouliez mettre cette communication devant le ministre aussitôt que possible. H., M. et C.

OTTAWA, 15 avril 1880.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 12 courant, par laquelle vous demandez à ce département de fournir les plans et devis des batardeaux nécessaires pour mettre à sec le fond de la rivière Welland, et je dois vous informer que la chose sera prise en considération.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*,

MM. HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND,
Entrepreneurs, Sainte-Catherine, Ont.

OTTAWA, 4 mai 1880.

MONSIEUR,—J'ai soigneusement parcouru la lettre ci-jointe de MM. Hunter, Murray et Cleveland, nº 87,530, par laquelle ils reconnaissent que l'insuccès du batardeau construit par eux à l'aqueduc a retardé les travaux, et demandent en réalité qu'on les décharge de l'obligation d'exécuter cette importante partie de leur contrat.

Afin que la chose puisse être faite de la manière la moins importune, ils suggèrent " qu'autorisation soit donnée au département des ingénieurs de préparer le plus tôt possible, pour la construction des batardeaux nécessaires, des plans et devis d'après lesquels ils (les entrepreneurs) construiraient les dits batardeaux et fourniraient les matériaux voulus, pour lesquels ils seront payés aux prix fixés dans le cahier des charges, etc., * * * * " et que le département fixe un prix pour l'épuisement des eaux."

Ceci fait, ils seraient disposés à se désister de toutes prétentions aux sommes rondes stipulées dans le contrat pour construire les batardeaux et mettre à sec les fondations de l'aqueduc. En somme, tout cela semble indiquer que ces messieurs sont à peu près convaincus qu'ils ont entrepris une chose dont l'exécution leur est impossible, et qu'ils désirent maintenant se retirer et faire retomber leur responsabilité relativement aux batardeaux sur d'autres personnes dont ils ont jusqu'ici méprisé les avis,—ce qui leur était permis de faire du reste, d'après les termes de leur contrat, pour toutes les parties de l'entreprise, à l'exception de celles se ratachant directement aux constructions permanentes.

C'est un fait notoire, comme le reconnaissent les entrepreneurs, que le batardeau construit par ces derniers a manqué de remplir le but que l'on se proposait. (*Voir* mon rapport (imprimé) en date du 16 février 1880, pages 55, 56 et le dernier paragraphe de la page 70 sur ce sujet; aussi lettre 86,778, avec mémoire sur le dos, ainsi que lettre 86,927 avec les observations qu'elle porte, et le rapport de M. Thompson en date du 16 février, ci-annexé, en réponse à certaines représentations faites par les entrepreneurs dans la lettre nº 86,937.)

Les entrepreneurs étaient entièrement responsables de la construction des batardeaux ainsi que de l'épuisement des travaux; ils les ont construits à leur goût sans être contrôlés par qui que ce soit, et bien que ne refusant pas absolument de recevoir un conseil, ils ont rarement agi sur un avis donné relativement aux batardeaux, si jamais ils l'ont fait.

Les décharger de leurs obligations pour l'avenir serait en même temps les dégager pour le passé, et c'est là une proposition qui ne peut raisonnablement être accueillie. Il y aurait en outre violation directe du contrat, et ce serait en quelque sorte offrir une prime imméritée dans le vrai sens du mot.

En conséquence, je suis d'avis que MM. Hunter, Murray et Cleveland soient informés que la proposition contenue dans leur lettre du 12 ult., ne peut être accueillie, et qu'ils soient priés de soumettre un plan pour la reprise immédiate des travaux conformément aux termes du contrat, et qu'autrement ce département se verra dans la nécessité d'adopter telles mesures que les circonstances pourront justifier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE, ingénieur en chef, Canada.

Approuvé, C. T., 12 mai 1880.

WELLAND, 16 février 1882.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 courant, qui m'est arrivée par la poste, ce matin, avec copie d'une lettre de Hunter, Murray et Cleveland, datée du 12 février 1880 et écrite en réponse à celle du secrétaire du département des chemins de fer et canaux, concernant la section 27 de l'agrandissement du canal Welland.

Ainsi que vous me l'ordonnez, je vais immédiatement faire rapport sur les diverses choses avancées dans la lettre en question, et, en le faisant, je citerai les lettres que je vous ai écrites pendant que les travaux marchaient.

Je laisse de côté, pour le moment, le premier paragraphe de la lettre, dans lequel les entrepreneurs disent qu'ils ne sont nullement responsables de ce que les travaux n'ont pas fait plus de progrès,—ce qu'ils attribuent à des interruptions de travaux dont l'ingénieur dirigeant serait cause.

Dans le deuxième paragraphe, l'auteur de la lettre dit: "Suivant les termes de notre contrat, nous devions avoir terminé dans l'automne de 1877, le curage de la première et de la deuxième sections des batardeaux; et bien que nous ayons pris les mesures nécessaires en nous pourvoyant de machines, etc., à très grands frais, et que nous ayons demandé à plusieurs reprises, à l'ingénieur dirigeant, la permission de commencer les travaux dans la fondation, il ne nous fut néanmoins permis de le faire qu'à la fin du mois de mai courant, ce qui retarda les travaux de plus de six mois et nous fit éprouver une grande perte pécuniaire." Cette clause fait naître l'idée que depuis plus de six mois, avant la fin de mai 1878, les entrepreneurs étaient prêts à faire le curage de l'emplacement de l'aqueduc, mais qu'ils en ont été empêchés par l'ingénieur dirigeant.

Le contrat pour la section 27 fut signé le 26 septembre 1877, et peu de temps avant la fin de la navigation, un dragueur, un remorqueur et des chalands à clapets appartenant aux entrepreneurs, furent amenés de Toronto à Welland et placés sur la rivière Chippewa en prévision des travaux de la saison suivante; mais les entrepreneurs ne se procurèrent pas de grue pour manœuvrer les déblais provenant de la fouille, et par conséquent le dragueur et les chalands restèrent inactifs.

Un contrat fut passé avec la compagnie Beatty et Fils, de Welland, qui s'engagea de construire une grue et de la mettre en position sur le bord de la rivière Chippewa, en amont de Welland, où elle devait se trouver prête pour les travaux, au printemps de 1878.

Des arrangements furent aussi faits pour l'usage de certain terrain bas situé sur le côté nord de la rivière Chippewa, où devaient être déposés les déblais provenant de la fosse de fondation de l'aqueduc ainsi que de l'élargissement de la rivière.

La grue dont je viens de parler fut érigée vers le temps fixé de 1878, mais la durée de l'eau haute dans la rivière Chippewa, fut cause qu'on ne pût la mettre en état de fonctionner aussi à bonne heure qu'on s'y attendait.

Dans le printemps de 1878, les entrepreneurs m'informèrent que les mesures prises par eux pour le dragage étaient complètes.

Je ne pouvais m'occuper de la chose sur le champ, mais les différentes lignes furent tracées dans le plus court délai possible. Cependant lorsque les entrepreneurs reçurent avis, le 9 mai, qu'ils pouvaient procéder au curage, ils s'aperçurent que le dragueur rendu sur les lieux n'était pas propre à l'ouvrage qui devait être fait, en conséquence ils en achetèrent un autre pour le remplacer, et par suite de ce contretemps les travaux de dragage furent encore retardés jusqu'au dernier jour de mai.

Je ne vois pas quelle a pu être la "grande perte pécuniaire" mentionnée à la fin du paragraphe qui nous occupe, à moins que les entrepreneurs ne l'aient subie pour avoir amené sur les lieux un dragueur qui ne leur convenait pas, et s'être vus forcés d'en acheter un autre pour le remplacer.

Le troisième paragraphe passe rapidement sur la période à partir de l'époque à laquelle fut commencé le dragage—(le dernier jour de mai 1878) jusqu'au 10 avril 1879, alors que j'ordonnai aux entrepreneurs de remplir d'eau le batardeau de l'aquduc en vertu de l'autorité que me donnait pour cela la 1ère clause F du devis, page 9.

Je passerais volontiers sur la période comprise entre le 30 mai 1878 et le 10 avril

1879 aussi rapidement que l'auteur de la lettre l'a fait, mais c'est pendant cet intervalle que les entrepreneurs ont commis des erreurs de jugement dans la construction du batardeau, et qu'ils ont fait preuve d'un manque d'expérience auquel furent dus les contretemps qui suivirent et qui maintenant retardent les ouvrages.

De bonne heure, en juillet 1878, les entrepreneurs commencèrent la formation du batardeau en enfonçant deux rangs de pilotis de 12 x 12 pieds, à une distance de 15 à 18 pieds les uns des autres ; ces pilotis étaient de pin blanc, mais il s'en trouvait plusieurs d'orme de rebut.

Lorsque les travaux en furent rendus à ce point, je fis remarquer aux entrepreneurs qu'il aurait été à propos d'avoir un scaphandre afin de pouvoir débarrasser le sol des troncs d'arbres et autres obstacles qui pouvaient empêcher d'enfoncer les pilotis côte à côte, et aussi afin de permettre d'ajuster parfaitement les longrines.

Les entrepreneurs promirent de s'en procurer un, ainsi que je vous en informai dans le temps, mais ils ne le firent pas et employèrent un plongeur nu.

La conséquence en a été que les obstacles ne purent être complètement enlevés et que les pilotis ne furent pas enfoncés aussi près des uns des autres qu'ils auraient dû l'être, ainsi que les entrepreneurs s'en aperçoivent aujourd'hui à leurs dépens.

Pour lier ensemble les deux rangs de pilotis les entrepreneurs se servirent de tirants en fer rond de 1½ pouce, placés à environ dix pieds les uns des autres, et les longrines (qui étaient au nombre de deux) étaient en pin de 12×12 pcs. carrés, avec rondelles en fonte de 6×1 pc.

A mesure que ces travaux avancèrent j'attirai fréquemment l'attention des entrepreneurs sur ce que je considérais être un manque de soin voulu pour former les batardeaux, ainsi que sur l'insuffisance des matériaux.

Je conseillai d'employer des longrines de chêne ainsi que des rondelles moins faibles et des tirants plus forts, et je voulus que le corroi fût bien massé avec des perches à mesure qu'on le mettait entre les rangs de pilotis ; mais ainsi que je l'ai dit, lorsque je vous fis connaître ces choses dans une lettre datée du 2 octobre 1878 : " Par la clause 2, page 9, du devis, l'entrepreneur est responsable de la construction, de la suffisance, de la stabilité et de l'entretien du batardeau."

" J'ai pensé en conséquence qu'en conseillant des précautions additionnelles j'allais aussi loin que mon autorité me permettait de le faire, vu qu'en exigeant l'adoption de ces mesures, je pouvais jusqu'à un certain point donner raison aux entrepreneurs de prétendre, en cas d'insuccès, qu'ils avaient été déchargés de leur responsabilité. "

Les moyens ci-dessus de faire un batardeau sûr ne furent pas adoptés par les entrepreneurs, qui n'attachèrent aucune importance à mes recommandations,—lesquelles étaient aussi les vôtres puisque vous avez suggéré les mêmes choses à M. John Hunter en ma présence.

Le 20 septembre 1878, fut enfoncé le dernier pilotis de la première section du batardeau ; entre cette date et la fin du mois le temps fut employé à poser les tirants et à fermer les espaces entre les pilotis avec des madriers, des planches et des coins.

Le 1er octobre 1878, les pompes furent mises en jeu, et elle continuèrent à fonctionner—avec quelques interruptions—jusqu'au 8, époque à laquelle le batardeau donna des signes de faiblesse sous la pression d'une colonne d'eau de quatre pieds dix pouces (4 pds 10 pouces).

On renforça le batardeau en y ajoutant des longrines, des tirants et des moises, lorsque, dans la nuit du 10 octobre, l'une des longrines du côté ouest se brisa,—jetant soudainement la pression sur le tirant de 1½ pouce, qui fut le premier ensuite à casser.

Ce tirant parti, les tirants voisins cédèrent à tour de rôle, si bien que le batardeau fut brisé en deux sur une longueur d'environ cent trente (130) pieds, et que l'ouvrage de l'été ainsi que la saison furent perdus.

Le lendemain de cet accident, les entrepreneurs décidèrent de construire de nouveau le côté ouest du batardeau, en dehors de la partie qui avait manqué, et cet ouvrage fut commencé aussitôt que l'on se fût procuré les matériaux nécessaires.

Les premières longrines de la nouvelle portion du batardeau furent mises en position le 21 octobre, et les travaux marchèrent ainsi que je l'ai dit dans mes lettres du 24 octobre et du 18 et 30 novembre.

Le 19 octobre 1878 M. John Hunter fut obligé de quitter l'ouvrage pour cause de maladie, et il resta absent jusqu'à la fin de novembre.

Vers la fin de décembre on disait que la portion reconstruite du batardeau était achevée, et que les côtés nord et est de la construction avaient été renforcés par de nouveaux tirants, liens et moises disposés au-dessus du pilotage.

Les pompes furent de nouveau mises en mouvement, mais elles ne firent pas baisser l'eau bien vite ; le corroi, mis tard à sa place, se congela et se détacha de la glaise, qui, elle, n'était pas gelée.

Le 10 décembre l'eau avait baissé de neuf pieds dans le batardeau, mais le jour suivant la rivière ayant monté de deux pieds, l'eau s'y introduisit par dessous la terre gelée, plus vite que les pompes ne pouvaient la vider.

On continua de faire fonctionner les pompes, et des hommes furent employés à déblayer la terre gelée pour la remplacer par d'autre, jusqu'au 9 décembre, époque à laquelle les entrepreneurs cessèrent de pomper—après quoi l'eau s'éleva bientôt dans le batardeau à la même hauteur que dans la rivière.

A cette phase des travaux, les entrepreneurs commencèrent à enfoncer des pilotis d'étaie en dedans du batardeau pour aider à renforcer le côté nord, mais pour cela il fallut ériger une sonnette qui pût fonctionner sur le batardeau même.

Peu de temps après que l'on eût commencé à se servir de cette sonnette, l'un des haubans céda, laissant tomber la sonnette, qui fut mise en pièces et précipitant le mouton dans 20 pieds d'eau, où on le chercha pendant plusieurs jours au bout desquels il fallut finir par en avoir un autre.

Pendant qu'on enfonçait les pilotis d'étaie, des hommes étaient constamment occupés à enlever du batardeau le corroi gelé, auquel ils s'efforçaient d'en substituer d'autre,

On discontinua d'enfoncer des pilotis d'étaie le 18 janvier, et le 27 du même mois on fit jouer les pompes après avoir posé de nouveaux tirants ainsi que des moises.

L'eau fut vidée rapidement jusqu'au soir du 30 janvier, époque à laquelle il n'en restait que quatre pieds dans le batardeau.

On arrêta alors les pompes pour les réparer, et le lendemain la rivière commença à monter, ce qui fut cause qu'il se déclara dans le batardeau des voies d'eau qui augmentèrent jusqu'au 2 février, époque à laquelle le batardeau se trouva de nouveau rempli ou à peu près.

Le 6 février les pompes furent remises en opération ; le 10 février 1879, la première section du batardeau de l'aqueduc fut mise à sec pour la première fois.

Les entrepreneurs se mirent immédiatement à faire une plate-forme en madriers dans la fosse de fondation de l'aqueduc, et l'on commença à peu près la fouille lorsqu'une crue de la rivière vint de nouveau remplir le batardeau le 9 mars.

Le 17 mars les pompes se remirent à l'œuvre, et le 20 du même mois l'eau se trouvait suffisamment basse pour permettre de refaire les plate-formes dans le but de continuer la fouille.

Du 20 au 29 mars 1879, une faible équipe d'hommes fut employée par intervalles à creuser la fosse de l'aqueduc, mais le 30 l'eau vint encore arrêter les travaux pendant deux jours.

La fosse fut alors de nouveau mise à sec et demeura dans cet état jusqu'au 10 avril, époque à laquelle l'eau y fut introduite par mes ordres pour prévenir un accident dont le canal était menacé, ainsi que je vous le télégraphiai le même jour.

Il est donc facile de voir que jusqu'au 10 avril 1879, l'ouvrage exécuté dans la fosse de fondation fut peu considérable par suite de l'insuccès du batardeau,—insuccès dû à une construction imparfaite et dont les entrepreneurs sont responsables.

La lettre continue en ces termes : " Nous n'eûmes la permission de remettre les fondations à sec qu'à la fin d'octobre de la même année, et depuis lors nous avons travaillé à préparer la fondation, avec toute la vigueur qu'on pouvait y mettre, lorsqu'il était possible de le faire et que l'ingénieur dirigeant le permettait. Actuellement on nous refuse la permission de continuer la fouille de la partie des fondations qui se trouve la plus rapprochée de la levée du canal actuel."—Ce ne fut que le 20 d'octobre

1879 que le mur oblique devant relier l'aqueduc actuel à l'aqueduc projeté se trouva assez avancé, et le mortier assez ferme, pour que l'on pût lui faire supporter le poids de la levée du canal, et j'ordonnai en conséquence de laisser l'eau dans le batardeau jusqu'à cette date, parce qu'en l'ôtant on aurait retiré le support d'un côté de la fosse dans laquelle le mur oblique était construit, et jeté le poids de la levée du canal sur un mur frais fait.

Il est vrai que je n'ai pas permis aux entrepreneurs d'enlever alors tous les matériaux directement en face du mur oblique, et ce pour la raison suivante :—

Le mur oblique est construit, comme vous le savez, sur un lit de béton épais de 2½ pieds, et vu que les palplanches de chêne qui ont été enfoncées en avant de ce mur ne sont pas aussi serrées côte à côte qu'il le faudrait pour protéger la fondation contre l'affouillement, il sera nécessaire de ficher encore des pilotis pour couvrir les joints ouverts.

Pour faire cet ouvrage d'une manière satisfaisante, il est nécessaire qu'il n'y ait pas d'eau dans la fosse de fondation, et depuis que le batardeau a été mis à sec pour la dernière fois il n'y a pas eu d'espoir raisonnable qu'il pût rester en cet état pendant aucun espace de temps donné. Depuis que les pilotis se sont brisés à l'angle nord-ouest du batardeau, et que les pompes ont échoué—ce que je vous ai télégraphié le 23 décembre 1879—le batardeau a manqué tous les jours, ainsi que je vous en ai informé par mes lettres du 25 décembre 1879, et des 6, 16 et 26 janvier 1880.

Les services de M. John Hunter furent pratiquement perdus pour les travaux par suite de sa maladie. M. Cleveland avait assez à faire que de s'occuper de la section 35, dont les ouvrages avancèrent d'une manière très satisfaisante sous l'habile direction de ce monsieur. Quant au capitaine Murray, les questions de finance ainsi que les affaires en général de la société lui échurent en partage,—tel étant, à ce que j'ai compris, l'arrangement entre les associés.

Celui qui représente les entrepreneurs en l'absence de M. John Hunter est le fils de ce dernier, jeune homme énergique qui a profondément à cœur, je crois, les intérêts de la société, mais qui n'a pas l'expérience nécessaire pour conduire un ouvrage comme celui dont il s'agit.

Dans de pareilles circonstances je décidai que les fondations du mur oblique ne devaient pas être exposées tant que des circonstances plus favorables ne donneraient pas un meilleur espoir de voir exécuter les travaux de la manière voulue.

A l'heure qu'il est une longueur considérable du batardeau, sur le côté ouest, se trouve à près de quatre pieds au-dessous du niveau des hautes eaux ; il suffirait de la pluie d'une nuit pour gonfler la rivière de manière à précipiter l'eau dans la fosse, et si, la veille, on avait exposé la fondation du mur oblique en la mettant à sec, l'affouillement de ce mur ainsi que la destruction de la levée du canal pourraient s'ensuivre.

Sur la deuxième feuille de la lettre l'auteur dit ceci : "Lorsque nous construisîmes le mur de soutènement qui fut jugé nécessaire pour empêcher l'éboulement de la levée, etc., etc."

Ce paragraphe n'accuse pas une connaissance intime des travaux entrepris sur la section 27, ni le mode de paiement auquel il a été pourvu.

La 10e clause du devis, à la page 7, se lit comme suit :—" On pourra faire en sorte que la première section du batardeau comprenne l'espace nécessaire pour le mur oblique entre la culée sud-ouest de la construction actuelle et celle de la nouvelle, ou bien un batardeau distinct pourra être construit."—Ce qui démontre que ce mur faisait partie du projet original, et n'était pas l'objet d'une réflection tardive, ainsi qu'on le suppose.

Pour ce qui est du paiement, l'item n° 36 dans la formule de soumission est une somme ronde pour la première section du batardeau de l'aqueduc, et l'item n° 38¼ est une somme ronde affectée au baterdeau pour construire le mur oblique sud, en supposant que cette manière de procéder fût adoptée.

Les entrepreneurs ont préféré construire le mur oblique sud dans le batardeau pour la première section de l'aqueduc ; ils ont échoué dans leur projet, et il est devenu nécessaire de construire le batardeau (item n°38¼) pour lequel j'ai fait rapport du plein montant fixé dans le contrat.

Le paragraphe de cette lettre où il est parlé des progrès faits sur d'autres parties de la section n'a pas besoin de commentaires, les faits étant généralement tels qu'ils sont rapportés, si ce n'est que je ne me rappelle pas d'aucun retard causé par l'ingénieur dirigeant dans l'exécution de la fouille.

Le paragraphe suivant, qui occupe le haut de la page 3, se fonde sur un état de choses qui n'existe pas. Je n'hésite pas à dire que le fond de la fosse de fondation de l'aqueduc ne monte pas, ce que prouvent hors de tout doute les niveaux que l'on prend continuellement.

J'ai cherché d'où pouvait venir cette idée d'un fond qui monte, et l'explication est si simple que je crains de provoquer un sourire en la donnant—ce que je ne désire pas faire lorsque je discute une chose aussi sérieuse (à tous les points de vue) que l'état actuel des batardeaux de l'aqueduc. Avant que la pompe s'affaissât à l'angle nord-ouest du batardeau, ainsi que je vous l'ai dit dans mon télégramme du 23 décembre 1879 et dans ma lettre du 25 même mois, la hangar à pompe, ainsi que la charpente portant la pompe occupaient une certain position précise relativement au niveau. Lorsque les pilotis du batardeau se brisèrent en deux, sous le hangar à pompe, ce dernier baissa d'un côté, ainsi que peut le voir l'observateur le plus ordinaire, et changea le niveau relatif du hangar à pompe ainsi que de la charpente.

Celui à qui l'on doit cette invention d'un fond qui monte, indiquait hier la différence de niveau comme preuve au soutien de sa théorie, et c'est là la seule chose sur laquelle il paraisse s'appuyer. Les entrepreneurs avaient, lorsqu'ils draguaient l'emplacement de l'aqueduc, le meilleur moyen possible de connaître la nature du sol sur lequel ils devaient établir leur batardeau, et si le fond était aussi mou que le dit la lettre en question (je suis heureux de dire qu'il ne l'est pas), le devoir des entrepreneurs était de faire un batardeau approprié. (*Voir* clause 2 du devis, page 9.)

Le paragraphe qui vient ensuite dans la lettre est une protestation contre "l'intervention et les ordres continuels de l'ingénieur dirigeant quant à la manière d'exécuter les travaux," et l'auteur y dit de plus "que les évaluations mensuelles pour cette section sont beaucoup en retard."

En réponse au premier de ces deux avancés, je dirai que j'ai eu connaissance de deux occasions seulement où les entrepreneurs se sont plaints des ordres que je leur ai donnés relativement à la manière de conduire les travaux ; et cependant le contrat même me donnait cette autorité. Je vous ai parlé de la première de ces deux occasions, dans une lettre du 4 novembre 1879, alors que les entrepreneurs élevaient les bajoyers de l'écluse Welland sans mettre de corroi derrière ces murs.

J'avais fréquemment attiré l'attention des entrepreneurs sur la nécessité de faire le remplage derrière les murs, donnant pour mes raisons que, vu la saison avancée, la gelée pouvait, un jour ou l'autre, endommager l'ouvrage si on ne le protégeait pas, et empêcher de faire un bon corroi,—auquel cas l'eau s'introduirait derrière les murs de l'écluse et donnerait lieu par la suite à de fortes dépenses. D'un autre côté, je disais qu'une grosse pluie aurait certainement pour effet de faire écrouler le talus et d'endommager peut-être ainsi le mur de l'écluse pour lequel les entrepreneurs avaient été payés.

Les entrepreneurs me firent à ce sujet des promesses qu'ils ne tinrent pas, et, comme dernière ressource, j'obligeai une équipe de maçons de suspendre leurs travaux le 29 octobre 1879, pendant que leurs manœuvres étaient occupés à corroyer l'envers des murs d'écluse.

La seconde occasion dans laquelle je suis intervenu, est le cas mentionné dans la lettre, alors que je requis les entrepreneurs de cesser pour le moment d'enlever la terre en face du mur oblique sud, pour les raisons déjà données, et de s'occuper du batardeau qui tombait en pièces.

Dans chacun de ces deux cas j'ai agi en vertu de l'autorité donnée par le contrat à l'ingénieur dirigeant les travaux, et j'ai enjoint aux entrepreneurs de protéger une propriété appartenant au gouvernement et pour laquelle ils avaient déjà été payés. Pour ce qui est des évaluations mensuelles de la section 27, que l'autre prétend être "beaucoup en retard," j'ai l'honneur de dire que les montants dont il est fait rapport dans les évaluations mensuelles pour la section 27, jusqu'au 31 janvier 1880, sont les

seuls auxquels les entrepreneurs aient droit. Les entrepreneurs m'ont dit qu'ils considéraient l'évaluation trop basse pour la pierre d'aqueduc et d'écluse dont il avait été fait rapport à titre de matériaux livrés.

La principale plainte se rapporte à de la pierre livrée sur une voie de service, près de la carrière de Beamsville, où les entrepreneurs n'avaient pas de *bail* pour le terrain ni ne l'avaient transporté au département des chemins de fer et canaux—autant que je pouvais le savoir de source officielle ; et, dans de telles circonstances, mes instructions ne me permettaient pas d'évaluer ces matériaux.

Je fis mesurer les quantités de pierre rendue à la voie de service de Beamsville et attendis après MM. Hunter, Murray et Cleveland jusqu'au dernier moment; mais n'entendant plus parler du bail, je transmis les évaluations sans y inclure la pierre rendue à la voie de service.

Il y a aux carrières de Queenston et de Beamsville des quantités de pierre brute plus grandes que celles dont j'ai fait rapport en faveur des entrepreneurs, mais il paraît que cette pierre est trop commune pour pouvoir être préparée avec avantage.

J'ai alloué quelque chose aux entrepreneurs pour cette pierre brute, et particulièrement pour celle de Queenston, vu que ces messieurs m'ont informé que leur intention était de la faire préparer pour servir dans les remplages aussitôt que la main-d'œuvre serait assez bon marché pour pouvoir faire la chose avec avantage.

J'ai parlé de cela dans la lettre que je vous ai écrite le 4 août 1879, alors que j'ai réduit la quantité de pierre brute estimée à 1,000 verges cubes, et je vous ai dit qu'à moins que les entrepreneurs ne commençassent à travailler cette pierre il me faudrait en réduire encore davantage la quantité.

Je laissai au chiffre ci-dessus la quantité de pierre brute se trouvant à la carrière de Queenston, jusqu'à la fin de décembre 1879, alors qu'au lieu de mettre les tailleurs de pierre à travailler ces matériaux, les entrepreneurs cessèrent d'employer ces ouvriers.

Dans la lettre que je vous écrivis le 6 janvier 1880, je disais ceci :—"A la carrière de Queenston on a cessé de tailler de la pierre le 18 décembre 1879, et comme une grande quantité de pierre propre au remplage dans la construction de l'aqueduc n'a pas été travaillée, j'ai réduit cet item de matériaux livrés à ce qui me paraît être une estimation équitable. Les entrepreneurs se plaindront probablement de cette réduction, mais si l'on ne trouve pas avantageux de travailler la pierre en question pendant la saison actuelle, il n'est pas probable que ce le soit non plus lorsque les tailleurs de pierre seront à même de choisir leur ouvrage une fois l'été venu."

Par le fait que les entrepreneurs ont, dans le cours de la semaine dernière, commencé à extraire quelques pierres dont on a besoin pour terminer une assise sur une des piles du pont du chemin de fer le Grand-Tronc, à Port-Colborne, il semblerait que je me sois même montré trop libéral en leur reconnaisant 300 verges cubes de pierre brute.

Il pourrait être à propos de faire remarquer ici que les entrepreneurs ne sont pas aussi soigneux qu'ils devraient l'être à l'égard des matériaux livrés et sur lesquels le gouvernement leur fait des avances, ainsi que je vous l'ai dit dans ma lettre en date du 4 avril 1879; et, à moins qu'ils ne prennent plus de précaution, il sera de mon devoir de diminuer le montant de ces évaluations.

A l'égard du dernier paragraphe de la lettre, je dois remarquer que " les machines les plus modernes et les mieux perfectionnées " dont les entrepreneurs parlent de se servir, ne serviront à rien si ces messieurs n'emploient pas, pour faire l'ouvrage, des hommes qui aient l'expérience de travaux comme ceux qu'ils ont entrepris sur la section 27, et le batardeau est là pour prouver que la chose n'a pas été faite jusqu'ici.

Je pense que c'est un principe de droit commun qu'on ne peut pas réclamer de dommages dont on n'a encore que la perspective, et je dois en conséquence protester contre les remarques qui terminent la lettre et se lisent comme suit:—" mais s'il survient des retards ils devront être attribués aux conditions imposées par l'ingénieur dirigeant, etc., etc."

La nuit dernière (19 février 1880), avec un niveau d'eau de 3 pieds 10 pouces, plus bas que celui des crues de la rivière, le batardeau fit assez d'eau pour qu'il y en

eût 12 pieds ce matin dans la fosse, et à un certain point mentionné au commencement de cette lettre, l'eau passait par dessus la construction.

Une voie d'eau considérable s'est aussi déclarée à l'endroit où le batardeau se joint à l'acqueduc actuel, et si la terre eût été enlevée d'en face du mur oblique, où les entrepreneurs se plaignent de ce que je les ai empêchés de travailler, la difficulté même que j'ai prévenue se serait probablement présentée.

Je reviendrai maintenant au premier paragraphe de la lettre, sur lequel je n'ai pas encore fait de réflexions et où les entrepreneurs disent qu'il ne sont nullement responsables des retards qui ont eu lieu.

Les entrepreneurs prétendent-ils qu'ils n'étaient pas responsables de l'accident arrivé au batardeau lorsqu'il se rompit sous la pression d'une colonne d'eau de 4 pds. 10 pcs., dans la nuit du 10 octobre 1878 ?

Si on eût pu compter sur le batardeau à cette époque, l'auteur de la lettre en question l'aurait trouvé en bon état ce jour-là ; puis la dépense inutile dont il est parlé ci-dessus n'aurait pas été faite et l'on n'aurait pas été obligé de faire, en hiver, des réparations que la gelée rendait presque impossibles.

Si le batardeau ne s'était pas rompu le 10 octobre 1878, le temps, en consolidant le corroi, aurait augmenté sa force, et cette construction ne serait pas en ruines comme elle l'est aujourd'hui (20 janvier 1880), avec un niveau d'eau qui s'élève dans son enceinte à quelques pouces près aussi haut que la rivière Chippewa.

Enfin, si j'avais exercé le contrôle accordé par le contrat à l'ingénieur, jusqu'au point de donner raison aux entrepreneurs de prétendre que je suis continuellement intervenu pour leur dicter la manière d'exécuter les travaux, mon excuse—à part le batardeau—serait dans le manque de jugement dont les entrepreneurs ont fait preuve lorsqu'ils ont exécuté les travaux préliminaires dont ils avaient seuls le contrôle.

Aujourd'hui même les travaux sont arrêtés parce que, comme je l'ai déjà dit, l'eau passe par-dessus le corroi et s'introduit de tout côté dans le batardeau, bien que le niveau de la rivière soit de 3 pds. 10 pcs. plus bas que celui des crues.

Est-ce que les entrepreneurs, demanderai-je, " répudient toute responsabilité à ce sujet," ou bien cela peut-il être " attribué à l'ingenieur dirigeant ? "

Je n'hésite pas à dire qu'à moins que les entrepreneurs ne prennent des moyens meilleurs que ceux dont ils se sont servis depuis qu'ils ont écrit la lettre à laquelle je réponds, les difficultés se rattachant au batardeau de l'aqueduc augmenteront au lieu de diminuer, et la date de l'achèvement des travaux se trouvera indéfiniment reculée

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. G. THOMPSON.

JOHN PAGE, écr., ingénieur en chef, Canada,
Département des chemins de fer et canaux, Ottawa,

OTTAWA, 13 mai 1880.

MESSIEURS,—A l'égard de votre lettre du 12 ult., dans laquelle vous soumettez à ce département une certaine proposition à l'effet de construire les batardeaux nécessaires pour poursuivre votre entreprise sur la section 27 du canal Welland, j'ai ordre de vous informer que la chose a été dûment prise en considération, et que cette proposition ne peut être accueillie.

Je dois maintenant vous prier de soumettre un plan pratique pour la reprise immédiate des travaux actuellement en souffrance, conformément aux termes de votre contrat. Faute par vous de soumettre un tel plan le ou avant le premier jour de juin prochain, le département adoptera les mesures que les circonstances pourront exiger

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

MM. HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND, entrepreneurs.

SAINTE-CATHERINE, 31 mai 1880.

MONSIEUR,—Conformément à la demande contenue dans votre lettre du 13 courant nous avons l'honneur de soumettre ce qui suit afin de faire face aux difficultés que nous avons rencontrées en essayant d'exécuter suivant plans et devis notre contrat pour l'aqueduc de la rivière Welland.

Nous croyons pouvoir affirmer que les difficultés dont nous avons eu à souffrir ont été imprévues, parce que la nouvelle construction exigeait que l'on fît dans le lit de la rivière une excavation plus large que celle qui avait dû être faite lors de la construction de l'aqueduc actuel, et aussi parce que le mode de construction était différent.

Par la position même des travaux, nous avons été forcés de mettre les batardeaux si près de la construction projetée, que le mouvement du sol sur lequel ils reposaient a détruit leur stabilité après que l'on eût fait disparaître le contrepoids fourni par l'eau et le lit de la rivière.

Ce qui prouve que l'ingénieur du gouvernement ne se doutait pas de la vraie nature de cette fondation, c'est que nous avons été forcés, par son ordre, de suspendre nos travaux pour remettre l'eau dans les batardeaux—afin d'empêcher la levée du canal de céder avant même que nous eussions commencé à travailler près de cette levée; et lorsque le mur de liaison fut construit pour mettre en sûreté la partie la plus exposée de la levée du canal, et qu'il nous fut permis d'ôter l'eau, la levée du canal à l'ouest du dit mur commença à s'affaisser, ainsi que M. Thompson le dit dans son rapport.

Nous avons également droit de prétendre que l'on comptait sur un fond solide, par le fait que dans le devis il est question de coffrages pour la ligne intérieure des batardeaux.

Les batardeaux actuels ont manqué parce que le sol sur lequel ils reposaient n'était pas assez ferme pour tenir en place après que l'on eût supprimé le contrepoids de l'eau et enlevé à peu près 10 pieds de terre si près de la base de cette construction.

En conséquence, nous sommes d'avis qu'il faudrait construire, à l'aide des pilotis les plus gros et les plus forts que l'on pourrait raisonnablement trouver et enfoncer, de nouveaux batardeaux entièrement en dehors des anciens, et assez loin des limites de la fouille pour n'être pas exposés au sort des premiers. Afin de diminuer le poids sur le fond, nous croyons que ces batardeaux ne devraient pas avoir plus de dix pieds de largeur, mesurés en dehors, et que leur stabilité devrait dépendre de la longueur et de la force des pilotis plutôt que de la largeur de leur base, et aussi de l'étayement qu'il s'agirait de pratiquer le plus possible, entre les côtés opposés du batardeau, sans toutefois nuire à l'exécution des travaux.

Nous savons qu'il n'y a pas beaucoup d'espace pour une ligne extérieure de batardeaux sur le côté est ou le côté nord, mais nous croyons que cet espace serait suffisant, vu que les anciens batardeaux seraient d'un grand secours pour empêcher les nouveaux de fléchir en dedans.

Nous proposerions d'employer des pilotis de chêne équarris, de 45 pieds de longueur et de 14 pouces d'épaisseur, enfoncés côte à côte jusqu'à la profondeur de 12 pieds au-dessous du fond de l'excavation, de manière à s'élever de 6 pieds hors de l'eau, et assujétis de la manière la plus efficace pour les empêcher de s'écarter.

A cause des retards inattendus et des difficultés que nous avons éprouvées dans nos efforts pour exécuter les plans et les instructions des ingénieurs du département, et vu l'augmentation des dépenses que nécessiterait l'excavation suivant le plan actuellement proposé pour vaincre ces difficultés, nous espérons que toutes les circonstances de ces travaux particuliers seront favorablement prises en considération relativement aux évaluations mensuelles.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

L'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 3 juin 1880.

MONSIEUR,—A l'égard de notre lettre du 31 ult., nous avons l'honneur de dire qu'il nous a été représenté que les obstacles et les retards apportés à l'achèvement de notre entreprise de l'aqueduc doivent être attribués en grande partie au fait que nous aurions employé des personnes malhabiles, ainsi qu'au manque de moyens suffisants pour mettre à sec les fondations. Sans admettre l'exactitude de cet avancé, nous avons l'honneur d'assurer le ministre que nous sommes prêts et disposés à employer les ouvriers les plus expérimentés et les plus habiles que l'on puisse trouver en ce pays.

Nous avons déjà retenu les conseils et l'aide professionnels de l'hydrauliste le plus expérimenté du Canada, en dehors du département, et le plan que nous proposons dans notre lettre s'accorde avec les avis de ce monsieur.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos très obéissants serviteurs,
HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

F. BRAUN, écr., secrétaire,
Département des chemins de fer et canaux,
Ottawa.

OTTAWA, 11 juin 1880.

MONSIEUR,—J'ai soigneusement parcouru les lettres Nos 88,025 et 88,060 de MM. Hunter, Murray et Cleveland, entrepreneurs, concernant des choses qui se rattachent à leurs travaux pour le nouvel aqueduc projeté à travers la rivière Chippewa, à Welland.

Peu de temps après les avoir reçues je les envoyai à l'ingénieur local, à Welland, pour qu'il fît sur ces lettres un rapport qu'on trouvera ci après et qui représente d'une manière équitable les diverses choses sur lesquelles les entrepreneurs ont jugé à propos d'attirer l'attention lorsqu'ils ont répondu à la lettre du département, en date du 13 ult., qui les priait de " soumettre un plan pratique pour la reprise immédiate des travaux " (pour l'aqueduc) " actuellement en souffrance, conformément aux termes du contrat, etc., etc."

Après un certain nombre de remarques d'introduction—dont on pourra apprécier mieux la valeur en recourant à de précédents rapports, et plus particulièrement au contrat et aux documents sur lesquels il est basé—les entrepreneurs font remarquer que les batardeaux ne se sont pas trouvés assez bas et expliquent ainsi leur insuccès, bien qu'ils eussent pu ajouter que leur construction avait été défectueuse sous d'autres rapports. Ils suggèrent ensuite qu'un nouveau batardeau devrait être construit en dehors du batardeau actuel, et " qu'afin de diminuer le poids sur le fond, ce batardeau ne devrait pas avoir plus de dix pieds de largeur, mesurés en dehors, et que sa stabilité devrait dépendre de la longueur et de la force des pilotis plutôt que de la largeur de base, et aussi de l'étayement qu'il faudrait pratiquer le plus possible entre les côtés opposés du batardeau sans toutefois nuire à l'exécution des travaux.

* * * * * * * * * * *

Ils proposeraient d'employer des pilotis de chêne équarris, de 45 pieds de longueur et de 14 pouces d'épaisseur, enfoncés côte-à-côte jusqu'à la profondeur de 12 pieds au dessous du fond de l'excavation, de manière à s'élever de 6 pieds hors de l'eau, et assujétis de la manière la plus efficace pour les empêcher de s'écarter."

S'il était bien exécuté, le plan que les entrepreneurs proposent pour la construction d'un nouveau batardeau réussirait sans doute ; de fait, le devis sur lequel est basé le contrat comportait la même chose, avec cette différence que le batardeau proposé devait occuper l'emplacement de celui qui a manqué.

Former un autre batardeau en dehors des ruines du batardeau actuel, ou de cette partie de la rivière, au nord de ce dernier, qu'il faudrait laisser telle qu'elle est pendant l'exécution de la première division des travaux, conduirait certainement à l'inondation d'une grande étendue de terre en amont de Welland, et mettrait en danger non-seulement le batardeau lui-même, mais encore la stabilité de l'aqueduc actuel.

C'est un fait bien connu que le nouvel aqueduc doit être construit à travers la rivière Chippewa, et que, pendant sa construction, des mesures doivent être prises pour faire écouler les grandes crues d'eau de neige et de pluie qui ont lieu dans cette localité. Cette question a été mûrement examinée lorsque l'on a préparé les plans et le devis des ouvrages, et ce que je savais avant comme ce que j'ai connu depuis, des mouvements de l'eau de la rivière me persuade qu'il faut s'en tenir strictement aux emplacements ainsi qu'à l'ordre à suivre dans la construction des batardeaux, mentionnés dans les documents ayant trait à l'entreprise. Il serait à craindre que la moindre déviation de ces plans n'entraînasse des résultats dont je ne serais pas disposé à accepter la responsabilité, et je ne suis pas disposé non plus à recommander que l'on permette à aucune autre personne de se charger de cette responsabilité.

En conséquence, mon avis est que les entrepreneurs soient immédiatement informés que le département ne veut pas les décharger d'aucune des responsabilités que comporte leur contrat. L'on pourrait ajouter, par la même occasion, qu'un batardeau construit de la manière indiquée dans leur lettre du 31 ult., réussirait probablement en supposant que l'ouvrage fût bien fait, mais que la partie de tout batardeau au milieu de la rivière et dans le sens du courant devrait être construite sur l'emplacement et à l'endroit indiqués dans le contrat, ou sur l'emplacement du batardeau qui a manqué.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE,

Ingénieur en chef.

Le secrétaire des chemins de fer et canaux.

WELLAND, 5 juin 1880.

MONSIEUR,—J'ai reçu, samedi, le 5 courant, la lettre des entrepreneurs de la section 27 de l'agrandissement du canal Welland, datée à Sainte-Catherine, le 31 mai 1880, concernant l'insuccès du batardeau de l'aqueduc. Ainsi que j'en ai reçu l'ordre, je vais faire immédiatement rapport sur cette lettre

L'objet général de la lettre est de faire voir que les entrepreneurs ont essayé de construire un batardeau pour l'aqueduc du canal Welland ; qu'ils ont échoué à cause de difficultés imprévues ; que ce n'est pas de leur faute s'ils n'ont pas réussi ; qu'on devrait leur permettre de faire un nouvel essai sur un plan qui serait une amélioration de celui qui a échoué, et qu'on devrait leur accorder une indemnité pour ce deuxième essai.

La lettre que nous allons examiner se divise en dix paragraphes que je me propose de discuter suivant l'ordre dans lequel ils se présentent.

Dans le premier paragraphe de cette lettre, les entrepreneurs parlent des difficultés "imprévues" qu'ils ont rencontrées en essayant d'exécuter leur contrat, et dans le deuxième ils cherchent à se servir du mot "imprévues," afin de se justifier en donnant pour raison que "la nouvelle construction exigeait que l'on fît, dans le lit de la rivière, une excavation plus profonde que celle qui avait dû être faite lors de la construction de l'aqueduc actuel, et aussi parce que le mode de construction était différent." Ainsi, si l'on n'avait pas réussi à construire un aqueduc à Welland il y a quelque vingt-cinq ou trente ans, l'auteur de la lettre aurait donc été privé de son argument à l'appui de difficultés "imprévues."

Le troisième paragraphe dit que "par la position même du nouvel aqueduc les entrepreneurs ont été forcés de mettre les batardeaux si près de la construction projetée, que le mouvement du sol sur lequel ils reposaient a détruit leur stabilité après que l'on eût fait disparaître le contre-poids fourni par l'eau et le lit de la rivière."

Cet avancée se réfute immédiatement par le fait que sur le côté ouest de la première section de l'aqueduc projeté l'espace ne manquait pas aux entrepreneurs. Au lieu de se tenir assez loin de l'emplacement de l'aqueduc pour se trouver dans l'eau peu profonde et pouvoir donner au batardeau une forme qui leur avait été suggérée

par plusieurs personnes, ils se sont approchés autant qu'ils ont pu de la construction projetée dans le but de réduire la superficie de l'espace à renfermer, et par conséquent de diminuer la quantité d'eau à retirer du batardeau. Il est donc raisonnable de supposer que si l'espace ne leur eût pas plus manqué des autres côtés du batardeau, les mêmes fausses idées d'économie auraient prévalu. L'argument de la position et du contre-poids est particulièrement malheureux pour les entrepreneurs, car c'est sur le côté ouest que le batardeau a manqué pour la première fois, et, ainsi que je l'ai déjà dit, il y avait là largement de l'espace pour n'importe quelle espèce de batardeau.

De ce côté-ci, le batardeau se rompit dans la nuit du 10 octore 1878, et fut totalement ruiné sur une longueur de 130 pieds dans un endroit où l'eau n'avait été baissée que de 4 pieds 10 pouces, et sans que la plus petite partie du sol eût été enlevée du batardeau depuis que les pilotis avaient été enfoncés. Lorsque l'on considère que le batardeau devait pouvoir résister à une colonne d'eau variant entre 26 pieds à l'eau basse et 32 à l'eau haute, le fait qu'il est tombé en pièces sur une longueur de 130 pieds lorsqu'il n'y avait pas un cinquième de la colonne d'eau qu'il était censé devoir supporter à l'eau basse, semble exiger quelque autre raison que celle avancée dans le paragraphe 3 de la lettre des entrepreneurs.

Le quatrième paragraphe de la lettre se lit comme suit : " Ce qui prouve que les ingénieurs du gouvernement ne se doutaient pas de la vraie nature de cette fondation, c'est que nous avons été forcés, etc., etc., de remplir d'eau le batardeau, afin d'empêcher la levée du canal de céder avant même que nous eussions commencé à travailler près de cette levée."

La réponse à ce paragraphe est qu'avant que le plan de l'aqueduc projeté fût préparé, il a été fait sur l'emplacement et dans le voisinage de la construction que l'on avait en vue, des sondages dont il est parlé dans la clause 5 du devis, à la page 11 ; et de plus on trouve une autre indication de la nature du sol dans la clause 4 du dit devis, page 7, où il est dit que l'on croit d'après la nature des matières composant le fond, que la plus grande partie de pilotis nécessaires pour former un batardeau de l'espèce mentionnée ci-dessus pourront être enfoncés sans être sabotés, et qu'un cercle suffira pour chaque dix ou douze pilotis, indiquant précisément par-là un fond comme celui qui a été trouvé.

Pour ce qui est de l'enfoncement des pilotis, le fait est que ces derniers ne furent pas sabotés, et que les cercles, au lieu de servir pour dix ou douze d'entre eux, n'endurèrent quelquefois que dix ou douze coups. Je laisse aux entrepreneurs de dire si c'est parce que le fond était dur ou parce que les cercles étaient faits de mauvais fer.

Quant à dire que la levée du canal a remué avant que les entrepreneurs aient commencé à travailler près de cette levée, M. John Hunter sait que tel n'est pas le cas, vu que le pied de la levée du canal, du côté voisin de la rivière, avait été dragué sur une distance considérable avant d'enfoncer un seul pilotis pour le batardeau, et que la levée n'a remué qu'après que le batardeau eût été vidé. La partie de la levée coupée par le mur de liaison a continué de remuer après la construction de ce mur lorsque l'eau a été retirée du batardeau, comme du reste l'aurait fait toute levée qui n'aurait pas eu un talus suffisant.

La raison pour laquelle j'ai mentionné le mouvement de la levée dans le rapport cité par la lettre des entrepreneurs était qu'on avait parlé de la nécessité qu'il y avait pour moi d'agir en vertu de l'autorité conférée à l'ingénieur par la clause 172 du devis, page 9, et exigeant que le batardeau fût rempli d'eau lorsque je l'ai fait ; et je désirerais coucher par écrit un fait qui, dans d'autres circonstances, aurait pu passer inaperçu.

Le cinquième paragraphe qui prétend que la mention de coffrages comme moyen possible de former la partie intérieure du batardeau est une preuve que l'on ne connaissait pas la nature du fond, semblerait n'avoir guère besoin de commentaires après ce qui a déjà été dit à ce sujet, n'était la mauvaise foi manifeste d'un pareil argument dans la bouche d'un homme tant soit peu au fait de la localité, et qui avait étudié le devis ainsi que doivent le faire les entrepreneurs.

Cette mention des coffrages était censée s'appliquer au côté ouest du batardeau,

où l'espace et l'eau comparativement peu profonde rendaient possible cette sorte de construction.

Le sixième paragraphe dit que " les batardeaux actuels ont manqué, parce que le sol sur lequel ils reposaient n'était pas assez ferme pour tenir en place, après que l'on eût supprimé le contrepoids de l'eau et enlevé à peu près 10 pieds de terre si près de la base de cette construction."

Après que les batardeaux eussent été mis à sec, les entrepreneurs creusèrent une fosse à pompe si près du flanc des pilotis, et—par suite de ce que ces derniers n'étaient pas assez longs—si près de leurs pointes, que les pilotis, ne reposant pratiquement sur rien par le bas, pénétrèrent tout naturellement dans la fosse.

C'est le moins que je puisse faire que d'attribuer ceci au manque d'expérience dans la construction des batardeaux.

Dans les autres parties des batardeaux, les pointes des pilotis de bordage restèrent où elles avaient été enfoncées, exception faite du léger déplacement qu'on a pu causer en faisant rentrer de force les têtes des pieux (ainsi que représenté par les photographies déjà transmises) faute d'avoir suffisamment essayé de les écarter.

La réponse au paragraphe 3 s'applique également ici sous d'autres rapports.

Les paragraphes 7, 8 et 9 disent que de nouveaux batardeaux devraient être construits entièrement en-dehors des batardeaux actuels, à l'aide des pilotis les plus gros et les plus forts que l'on pourrait raisonnablement trouver et enfoncer, que la stabilité de ces batardeaux devrait dépendre de la longueur et de la force des pilotis plutôt que de la largeur de base, et aussi de l'étayement qu'il s'agirait de pratiquer le plus possible entre les côtés opposés du batardeau, etc., etc., que les anciens batardeaux seraient d'un grand secours pour empêcher les nouveaux de fléchir en dedans ; que les pilotis devraient être en chêne, équarris, de 45 pieds de longueur et de 14 pouces d'épaisseur, enfoncés côte à côte jusqu'à la profondeur de 12 pieds au-dessous du fond de l'excavation, et s'élever de 6 pieds hors de l'eau (on ne mentionne pas de niveau), et être assujétis de la manière la plus efficace pour les empêcher de s'écarter.

Dans la dernière clause du devis pour la section n° 27 du canal Welland, page 6, se trouve esquissée une forme de batardeau, et il y est recommandé de se servir de pilotis d'au moins 13 pouces d'équarrissage.

Les entrepreneurs ont rendu sur les lieux pour servir de pilotis des pièces de bois de rebut de 12 x 12 pouces, dont quelques-unes ont été enfoncées, mais par la suite ils se sont procuré de meilleur bois de pin de 12 x 12 pouces. Maintenant ils recommandent les plus fortes pièces de chêne de 14 pouces d'épaisseur, qui se rapprochent plus des pilotis " d'au moins 13 pouces carrés " recommandés par le devis.

La même clause du devis recommande aussi de corroyer un espace large d'au moins 6 pieds. Les entrepreneurs ont corroyé cet espace en certains endroits, et l'ouvrage a assez bien résisté ; à d'autres endroits, le corroi a manqué où on en avait mis sur un espace plus large, et maintenant les entrepreneurs recommandent un espace de 7 pieds 8 pouces—ce qui se rapproche encore de la recommandation du devis. Cette clause recommande également que les côtés du batardeau se supportent mutuellement à l'aide de " charpentes à claire-voie, etc., etc." On a souvent conseillé aux entrepreneurs d'adopter cette méthode, et ils ne l'ont pas fait ; cependant, aujourd'hui, dans le paragraphe 7 ils suggèrent que ce moyen soit adopté le plus possible.

Le devis recommandait aussi—clause 1, page 7—que les palées intérieures et extérieures fussent reliées au niveau de l'eau au moyen de moises, et que, plus bas, des tirants de fer larges de $3\frac{1}{2}$ pouces et de $\frac{3}{4}$ de pouce d'épaisseur fussent employés avec des rondelles pour empêcher l'eau de pénétrer le long de ces tirants.

Au lieu de cela, les entrepreneurs se dispensèrent de mettre des moises au niveau de l'eau ; ils employèrent des tirants en fer rond de $1\frac{1}{2}$ pouce, réduits à moins d'un pouce au bout, filetés et placés à dix pieds de distance les uns des autres ; et ils négligèrent entièrement de mettre des rondelles pour empêcher l'eau de pénétrer le long de ces tirants. Aujourd'hui, dans le 9ème paragraphe de leur lettre, ils proposent que les palées soient assujéties de la manière la plus efficace afin de les empêcher de s'écarter—ce qui nous ramène au devis. Je crois avoir démontré clairement que ce que les entrepreneurs proposent aujourd'hui de faire n'est rien autre chose que ce que

recommandait le devis ; et, que l'on conteste aucun des avancés concernant ce qu'ils ont fait, cela importe peu vu que les entrepreneurs avouent qu'ils ont échoué. Ils proposent un plan d'opérations comme amélioration de ce qu'ils ont tenté de faire et de ce en quoi ils ont échoué, et ce plan est identiquement le même que celui qui leur était recommandé et dont ils se sont départis.

J'ai souvent attiré l'attention des entrepreneurs sur cette fausse économie, et je vous en ai parlé dans ma lettre du 2 octobre 1878 où je dis : " Par la clause 2, page 9 du devis, l'entrepreneur est responsable de la construction, de la suffisance, de la stabilité et de l'entretien du batardeau."

" J'ai pensé en conséquence qu'en conseillant des précautions additionnelles j'allais aussi loin que mon autorité me permettait de le faire, vu qu'en exigeant l'adoption de ces mesures je pouvais jusqu'à un certain point donner raison aux entrepreneurs de prétendre, en cas d'insuccès, qu'ils avaient été déchargés de leur responsabilité."

Il est facile de voir par les lignes qui précèdent que je savais parfaitement sur qui reposait la responsabilité de la construction des batardeaux, et que, le sachant, j'ai eu soin de me borner à des conseils ; je n'ai pas donné d'*instructions* (c'est le mot dont se servent les entrepreneurs dans le dernier paragraphe de leur lettre).

Si les entrepreneurs avaient suivi ces conseils qui n'étaient rien autre chose que les recommandations faites dans le devis, ils ne mettraient pas aujourd'hui en avant les mêmes idées comme proposition de leur crû pour vaincre des difficultés créées par eux-mêmes.

Pour terminer, je dirai que la proposition faite par les entrepreneurs de procéder suivant les recommandations du devis à l'égard d'un batardeau, serait un pas dans la bonne voie, si l'emplacement des batardeaux n'était pas encombré ; mais qu'on ne me parle pas de construire ce batardeau en dehors des ruines actuelles, de compter sur ces ruines pour l'appuyer, et d'avoir à couper ce support en ruines pour faire une liaison entre la maçonnerie et le nouveau batardeau projeté, sans compter d'autres difficultés non " imprévues."

Ou les entrepreneurs ne se rendent pas compte de la nature des ouvrages qu'ils ont entrepris le 26 septembre 1877 pour les achever vers le 1er juin 1881, ou leur lettre a été écrite par quelqu'un qui ne connaît pas les circonstances de cette entreprise.

Par la connaissance que j'ai acquise de ces travaux, de la rivière et des choses en général qui ont trait à cette entreprise, je n'hésite pas à dire qu'à mon avis la construction d'un autre batardeau en dehors de celui qui existe actuellement, ainsi que le conseille la lettre qui nous occupe, est de nature à soulever les plus graves objections.

La dernière partie du dernier paragraphe, qui semble être la quintessence de la lettre des entrepreneurs, est, je présume, une question de loi sur laquelle il ne m'appartient pas de faire rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
W. G. THOMPSON.

JOHN PAGE, ingénieur en chef des canaux,
Ottawa.

OTTAWA, 12 juin 1880.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 31 ult., en réponse à une lettre de ce département, en date du 13 mai, et aussi d'une autre communication datée du 3 courant.

En réponse à ces lettres, j'ai ordre de vous informer que ce département ne juge pas à propos de vous décharger des responsabilités que vous avez prises sur vous dans le contrat pour la construction de l'aqueduc à travers la rivière Chippewa, à Welland. Il semble, toutefois, qu'il n'y ait pas d'objection à un batardeau des dimensions indiquées dans votre lettre, et fait au moyen de pilotis de la longueur et de la grosseur que vous dites, pourvu que la partie de ce batardeau située au milieu de la

rivière et dans le sens du courant, soit construite sur l'emplacement et le plan indiqués dans le contrat, ou sur le même emplacement que celui du batardeau que vous avez construit et qui a manqué. En même temps, il doit être distinctement entendu que l'enlèvement des ruines de l'ancien batardeau ainsi que la construction du nouveau sur l'emplacement du premier, devront être faits aux conditions du contrat qui a été passé ainsi que susdit.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur.
F. BRAUN, secrétaire.

MM. HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND, entrepreneurs,
Sainte Catherine.

SAINTE-CATHERINE, 19 juillet 1883.

MONSIEUR.—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre n° 53,666, daté le 12 ult., et en réponse nous dirons respectueusement qu'en demandant aux ingénieurs du gouvernement un plan pour un autre batardeau à la place de celui que nous avons déjà fait sur le plan décrit dans le devis et sous leur surveillance, et qui a manqué pour les raisons que nous avons fait connaître avant ce jour, nous n'avons pas considéré que nous demandions d'être déchargés de la responsabilité de notre contrat. Nous prétendons avoir construit ces batardeaux sur l'emplacement marqué par vos ingénieurs, avec des pilotis de la longueur voulue et du corroi sur la largeur approuvée par l'ingénieur en chef, et que pendant leur construction personne n'a protesté d'aucune manière que ce soit, ni verbalement ni par écrit, contre l'insuffisance de la longueur ou de la force des pilotis, ni contre la qualité ou la quantité du corroi, ni ne s'en est plaint, et que nous avons fidèlement exécuté l'ordre qui nous a été donné par l'ingénieur en chef d'enfoncer des groupes de pieux en dedans de la fondation, ainsi que de placer des liens obliques entre ces groupes et le batardeau nord avant de mettre la dite fondation à sec. D'après la nature du fond il est probable qu'il pourra être besoin de remplacer le béton par des pilotis de support; dans tous les cas, nous croyons qu'il serait prudent d'en avoir sous la main aussitôt que l'on pourra faire le fond de la fosse, et nous serions heureux d'avoir ordre de nous les procurer le plus vite possible.

Dans l'emplacement sur lequel a été construit le nouvel aqueduc, dans le silence que garde le devis au sujet du sable mouvant ou d'une fondation glissante probable, dans le fait que l'on a pourvu à des coffrages comme pouvant remplacer le pilotage, et que la longueur des pilotis a été jugée suffisante au cas d'éboulement de la levée du canal, malgré que l'on ne nous ait pas permis de draguer en dedans de 50 pieds du point indiqué dans le devis—savoir, 11½, pds. au-delà de la face de la coulée—se trouve la preuve que l'ingénieur du gouvernement n'a pas plus prévu la destruction des batardeaux causée par les travaux nécessaires pour exécuter les fouilles, ainsi que pour retirer l'eau du batardeau et l'y remettre, que nous ne nous en sommes doutés nous-mêmes lorsque nous avons soumissionné l'entreprise ou que nous avons construit ces batardeaux. Nous ne voyons pas que nous soyions responsables du défaut de stabilité du lit de la rivière Welland ; nous n'avons pas été avertis de sa nature probable par le devis, les sondages n'ont pas été exhibés lors des adjudications, et la seule chose qu'on en dise dans les devis est favorable à la supposition d'un fond solide. Nous croyons qu'il n'y aurait pas de danger à mettre le côté nord du nouveau batardeau en dehors de la ligne de l'ancien, ainsi qu'on y a consenti pour les côtes est et ouest; le chenal entre l'angle nord-ouest du batardeau tel que construit et la rive la plus voisine, au musoir de la nouvelle écluse, est de quarante pieds plus étroit qu'entre la face nord du batardeau et les nouveaux coffrages. Le batardeau, sur le côté nord, est si près de la fondation de la pile, que les pilotis ne reçoivent pas de support de la partie du sol dans lequel ils sont enfoncés et qui se trouve à 12 pieds ou plus au dessus du niveau des fondations de la fosse de la pile. L'excavation de la fosse de la pile mettra à nu les pilotis intérieurs, dans la position ordonnée, jusqu'à six pieds ou plus au-dessous du lit de la rivière.

A cause du temps déjà perdu, nous suggérerions respectueusement qu'il serait à propos de pousser immédiatement la face nord du batardeau jusqu'à la quatrième voûte et inclusivement, mais, ainsi qu'il y est pourvu par les devis, nous proposerions de construire les trois premières, avant de creuser pour la quatrième. D'après ce que nous connaissons de la rivière Welland, le reste du chenal se trouvera suffisant; de plus, la nature du sol est telle qu'il est douteux que la construction de cette quatrième voûte puisse être effectuée en une saison, ainsi qu'on s'y attend par le devis, et en tout cas il faudra peut-être faire face au danger d'une crue de printemps avec les batardeaux établis pour les deux premières sections.

Notre plan pour les nouveaux batardeaux projetés ayant été approuvés, nous aimerions qu'un inspecteur fût nommé pour voir à ce que les travaux soient faits comme il convient.

Dans l'espérance que l'examen des faits ci-dessus vous portera à regarder notre proposition d'un œil plus favorable que ne le fait espérer votre lettre du 12 courant,

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, vos obéissants serviteurs,

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

F. BRAUN, secrétaire, département des chemins de fer et canaux, Ottawa.

OTTAWA, 26 juillet 1880.

MONSIEUR,—A la réception de la lettre n° 86,620, traitant de choses relatives à l'aqueduc par lequel le canal Welland doit franchir la rivière Chippawa, j'en envoyai une copie à l'ingénieur local, M. Thompson, pour qu'il fasse rapport sur cette lettre, bien qu'elle ne contienne guère plus qu'une répétition de précédentes assertions inexactes.

Je vous envoie ci-inclus les observations de M. Thompson. Prises avec son rapport du 5 juin 1880 annexé à celui que j'ai fait le 11 du même mois, ainsi qu'avec des documents précédents, elles mènent toutes à l'idée que bien qu'il pourrait plaire aux entrepreneurs de soulever une discussion sur le sujet, il y a lieu de croire que ce serait en réalité perdre son temps ainsi que celui du département que de les satisfaire aujourd'hui sous ce rapport.

Mon avis est en conséquence que MM. Hunter, Murray et Cleveland soient informés que le département ne voit pas de raison de modifier en aucune manière la lettre qui leur a été adressée le 1er juin dernier, ni de porter atteinte en aucune manière aux conditions du contrat passé pour la construction de l'aqueduc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

J. PAGE, ingénieur en chef.

Vous trouverez sous ce pli les documents nos 86,776, 86,927, 86,937, 87,530 et 87,801. J. PAGE.

Le secrétaire des chemins de fer et canaux.

WELLAND, 23 juillet 1880.

MONSIEUR,—J'ai reçu, cette après-midi, une copie de la lettre des entrepreneurs de la section 27 du canal Welland, en date du 19 juillet 1880 et relative aux batardeaux de l'aqueduc.

Ainsi que j'en ai reçu l'ordre, je vais faire rapport sur cette lettre, qui semble être en grande partie la répétition d'une de leurs précédentes lettres écrites au même sujet, datée le 31 mai 1880 et sur laquelle j'ai fait rapport le 5 juin 1880.

Sur la première page de leur lettre, les entrepreneurs disent que pendant qu'ils essayaient de construire le batardeau, " personne n'a protesté d'aucune manière que ce soit, ni verbalemement ni par écrit, contre l'insuffisance de la longueur ou de la force des pilotis, ni contre la qualité ou la quantité du corroi, ni ne s'en est plaint; et qu'ils ont fidèlement exécuté l'ordre que leur a donné l'ingénieur en chef d'enfoncer des groupes de pieux en dedans de la fondation, ainsi que de placer des liens obliques entre ces groupes et le batardeau nord, avant de mettre la dite fondation à sec."

Nous avons déjà vu la première partie de cet avancé dans la lettre que les entrepreneurs ont écrite le 31 mai 1880, et à laquelle j'ai répondu dans la mienne du 5 juin de la même année.

La dernière partie qui parle de l'ordre de l'ingénieur en chef relatif à des groupes de pieux, comme ayant été " fidèlement exécuté," est inexacte. J'étais présent lorsque l'ingénieur en chef recommanda que des liens obliques fussent placés, le bout inférieur aussi bas que possible au côté nord du batardeau; et bien que j'aie rappelé maintes fois la chose aux entrepreneurs, il s'en faut que ces liens aient été placés aussi bas qu'ils auraient pu l'être—ainsi que le fait voir la photographie dont la présente est accompagnée.

Une photographie dont ma lettre du 4 mars 1880 était accompagnée, fait également voir que les pilotis d'étaiement se sont brisés en deux aux endroits où les extrémités inférieures des liens portaient contre eux, chose qui n'aurait pas pu arriver si ces liens avaient été placés plus bas, ainsi que conseillé.

Dans leur lettre du 31 mai 1880, les entrepreneurs ont avancé certains arguments en faveur de leur théorie que la nature du sol n'était pas connue—théorie qui, je crois, a été réfutée dans ma lettre du 5 juin 1880.

Dans la lettre qui nous occupe actuellement, les entrepreneurs reviennent à la même théorie, avec les mêmes arguments ou des arguments semblables, et je présume que je n'ai pas besoin de citer ce que j'ai dit à ce sujet dans ma précédente lettre.

Les entrepreneurs répètent encore leur proposition de former un nouveau batardeau en dehors du côté nord de celui qui a manqué, "ainsi qu'on y a consenti pour les côtés est et ouest."

Je ne sache pas que l'on ait jamais consenti à ce qu'il fût fait un autre batardeau en dehors du batardeau actuel, sur le côté est; en effet, un moment d'examen démontre que la chose serait impraticable, vu que le batardeau actuel rejoint le nouvel aqueduc si près de la voûte sud, qu'un autre batardeau en face de lui se terminerait dans la voûte sud, ce qui serait absurde.

Il est vrai, comme le disent les entrepreneurs, que la partie la plus réservée du chenal est à l'angle nord-ouest de la digue où l'on a essayé une seconde fois de construire un batardeau et réduit la largeur du chenal à l'étendue de superficie occupée par le deuxième batardeau. Mais il ne faut pas oublier que depuis que le chenal a été rétréci, comme je viens de le dire, nous n'avons pas eu, avec l'eau haute, assez de glace pour que cela vaille la peine d'en parler; s'il en eût été autrement, des conséquences très graves auraient pu s'ensuivre, et il semble déraisonnable de proposer de construire un troisième batardeau encore plus loin dans la rivière, et ainsi de diminuer le chenal encore davantage.

Les entrepreneurs disent aussi que le batardeau, sur le côté nord, est si près de la fondation de la pile que les pilotis ne reçoivent pas de support, etc., etc.

Dans la lettre qu'ils ont écrite au département le 31 mai 1880, les entrepreneurs proposent de former un nouveau batardeau en enfonçant jusqu'à la profondeur de 12 pieds au-dessous du fond de l'excavation et de la glace, des pilotis de chêne long de 45 pieds et de 14 pouces d'épaisseur, de manière à ce qu'ils s'élèvent de 6 pieds au-dessus de l'eau ; et, dans ce que l'on pourrait appeler une lettre supplémentaire, ils informent le département que le plan qu'ils soumettent s'accorde avec l'avis des hydraulistes les plus expérimentés du pays, en dehors du département.

Il paraîtrait donc que les entrepreneurs ont délaissé l'avis des hydraulistes d'expérience ci-dessus mentionnés, et qu'ils sont maintenant prêts à mettre à effet leurs propres recommandations telles qu'exprimées dans leurs lettres au département, en date du 31 mai et du 3 juin.

Que tel soit réellement le cas, la chose est prouvée par le fait—déjà rapporté—que depuis qu'ils ont commencé leur troisième essai de construction d'un batardeau, ils ont enfoncé des pilotis de pin de 12 pouces d'équarrissage et longs de 30 pieds seulement, au lieu de pilotis de chêne longs de 45 pieds et de 14 pouces d'épaisseur, ainsi que ci-dessus recommandés.

A l'égard de l'offre que font les entrepreneurs de procéder immédiatement à la formation du côté nord du batardeau, de manière à comprendre la quatrième pile et

la voûte, je dirai qu'une proposition à l'effet de changer le plan établi dans le contrat est assez déplacée dans la bouche de personnes qui avancent lentement à l'heure qu'il est dans leur troisième essai de formation d'un batardeau nécessaire pour construire la première section de l'aqueduc.

Dans l'avant-dernier paragraphe de la lettre que nous sommes à examiner, les entrepreneurs disent ceci :—" Notre plan pour les nouveaux batardeaux projetés ayant été approuvé, nous aimerions qu'un inspecteur fût nommé pour voir à ce que les travaux soient faits de la manière qu'il convient."

Ce paragraphe qui dit que le (soi-disant) plan des entrepreneurs a été approuvé, ne s'accorde pas avec d'autres parties de la lettre, et la nomination d'un inspecteur pour voir à ce que les batardeaux soient bien faits, signifie ou que les entrepreneurs n'ont pas confiance en leur propre habileté pour exécuter leur entreprise, ou bien qu'ils s'efforcent de rejeter la responsabilité de l'efficacité des batardeaux sur d'autres épaules que les leurs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
W. G. THOMPSON.

JOHN PAGE,
Ingénieur en chef des canaux, Ottawa.

OTTAWA, 27 juillet 1880.

MESSIEURS,—Votre lettre du 19 courant a été dûment reçue, et, en réponse, j'ai ordre de vous informer qu'après avoir examiné les diverses déclarations faites dans cette lettre ainsi que dans vos précédentes communications sur le même sujet, et, tenant compte en même temps du fait que la nature du sol formant le lit de la rivière à l'emplacement de l'aqueduc ne diffère en aucune manière de ce que l'on s'est parfaitement assuré qu'il était avant le commencement des travaux, et que l'on n'a pas changé, ni l'intention de changer la profondeur, ni l'étendue ni la nature de la fondation, ce département ne voit pas de raison de modifier en aucune manière la lettre qui nous a été adressée le 12 juin dernier, ni de porter atteinte à aucune des conditions du contrat passé pour la construction de l'aqueduc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
A. P. BRADLEY,
Secrétaire par intérim.

MM. HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND,
Sainte-Catherine, Ont.

CHEMINS DE FER ET CANAUX.

SAINTE-CATHERINE, 24 août 1880.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 27 ult., et nous sommes heureux de voir qu'on ne critique aucune des allégations contenues dans notre lettre du 19 juillet, hors celle qui a trait à la nature du sol dans les fondations de l'aqueduc. Si cette nature " ne diffère en aucune manière de ce que l'on s'est parfaitement assuré qu'elle était avant le commencement des travaux," la conséquence logique est qu'on s'attendait à l'éboulement de la levée du canal, bien que, malheureusement pour nous, l'on n'ait pas pourvu à cette éventualité, parce que, en avril 1879, nous reçûmes l'ordre d'inonder notre fosse d'excavation afin de sauver la levée du canal, et il ne nous fut permis de la remettre à sec et de reprendre la fouille qu'en octobre,—ce qui nous fit perdre ainsi toute la saison favorable à la maçonnerie en 1879. Le devis voulait que la maçonnerie des quatre arcades sud fût élevée cette année-là (1879) jusqu'au niveau moyen des hautes eaux. Comme il n'est pas certain qu'aucune maçonnerie puisse être faite avant la fin de la présente année, nous pensons que nous avions raison de proposer que l'ordre de construction établi dans le devis fût modifié de manière à diminuer les risques dus à une fondation perfide, et abréger le temps nécessaire pour les travaux.

Nous avons en conséquence proposé que la première section du batardeau embrassât quatre voûtes au lieu de trois ; que l'on employât un batardeau au lieu de deux, mais que les trois voûtes sud fussent construites avant de commencer la première, ainsi qu'il est pourvu par le devis. Nous ne nous proposons pas d'obstruer le chenal de la rivière Welland beaucoup plus que ne le permet le devis. La seule différence est que le devis suppose que le second batardeau ou batardeau additionnel pour la quatrième voûte peut être établi et enlevé dans l'intervalle qui sépare les saisons des crues—c'est-à-dire, " après que la crue de printemps s'est écoulée " et avant qu'il ne puisse en venir une autre—mais la crue de beaucoup la plus forte que nous ayons vue est celle qui eut lieu en septembre 1878, justement avant que nous eussions fermé notre batardeau pour la première fois. D'après ce que nous connaissons maintenant des fondations, nous pensons qu'il est impossible de garantir que la deuxième section puisse être achevée avant que l'on ait à faire face à une crue ; et nous croyons aussi qu'il y aura moins de risque à établir ces quatre voûtes avec un batardeau qu'avec deux, parce que la culée sud et les trois voûtes sud peuvent être établies sans en venir à une proximité dangereuse de la ligne nord du batardeau ; et cet ouvrage une fois fini aidera beaucoup à assujétir cette portion du batardeau pendant que l'on établira la quatrième voûte.

Nous sommes fortement pénétrés de la nécessité qu'il y a de poursuivre les travaux de cette manière, et comme nous ne sommes pas d'accord avec l'ingénieur sur ce point, nous demandons respectueusement que la chose soit soumise à des personnes compétentes et désintéressées, telles que des arbitres, puisque l'on cherche à nous faire porter ainsi qu'à nos cautions la responsabilité de l'achèvement d'une entreprise qui se trouve avoir été hasardeuse. La nouvelle écluse est achevée, à l'exception des portes, et l'on peut parer à toute éventualité d'un chenal étroit en élargissant ce dernier à l'endroit projeté par le devis. Actuellement, une seule section suffit au passage des eaux de la rivière, avec une surface large de 87 pieds et une profondeur moyenne de 12½ pieds, et il serait facile de donner partout une largeur aussi considérable avec une profondeur plus grande après l'établissement du batardeau pour la deuxième section, vu que notre nouveau batardeau est plus haut et plus fort que l'ancien, qui a résisté pendant deux ans et par-dessus lequel les crues de la rivière n'ont jamais passé.

En faisant cette demande raisonnable nous prenons la liberté d'attirer l'attention sur le fait que nous avons construit avec succès pour au-delà d'un million d'ouvrages qui soutiendront favorablement la comparaison avec la grande quantité d'excellents travaux qu'on voit sur le canal Welland ; et pour montrer que nous ne sommes pas responsables du retard dont souffre l'aqueduc, nous prenons la liberté de référer à l'historique de cette entreprise.

Notre contrat fut signé en septembre 1877, et l'on s'attendait à ce que nous établissions " le batardeau pour les principales parties de la première section " pendant l'hiver et le printemps suivant. Nous plaçâmes un dragueur sur les lieux dans l'automne de 1877, en vue d'exécuter la fouille aussitôt qu'il serait permis de le faire. Vu que l'écluse de la rivière Welland n'était pas assez large pour laisser passer la grue, nous fûmes obligés d'en construire une autre et de la mettre en position sur le bord de la rivière. Ceci fut fait pendant l'hiver de 1878, et nous nous trouvâmes prêts à commencer le dragage pour la fondation de l'aqueduc vers le 1er mars de la même année, mais l'ingénieur dirigeant ne nous permit néanmoins de commencer ce dragage qu'à la fin du mois de mai suivant.

Le devis pourvoyait à ce que l'emplacement de la culée sud fût curé, mais avant que le dragueur fût près de ce point l'ingénieur nous ordonna d'arrêter, en septembre, de crainte que la levée du canal souffrît de ce travail.

Avant de commencer les batardeaux nous avons pris l'avis de l'ingénieur en chef quant à la longueur des pilotis et la largeur de corroi—seuls points sur lesquels le devis gardât le silence—et l'avons suivi.

Le batardeau de la première section fut achevé en octobre 1878, et les pompes furent alors mises en jeu. Lorsque l'eau fut baissée d'environ sept pieds, il se fit, dans la ligne ouest du batardeau, une brèche que nous réparâmes en établissant une

nouvelle ligne de batardeau en dehors de l'ancienne et plus éloignée de la fouille; et, en transportant le poids de corroi à une plus grande distance de l'emplacement de la fosse, nous pûmes mettre cette dernière à sec en novembre 1878.

Malgré que l'eau ce soit parfois introduite le longs des tirants et ait nécessité des réparations au corroi, le batardeau resta ferme et droit pendant l'hiver de 1878--79, et la fouille fût pratiquée sur la superficie draguée pour atteindre le niveau du fond ainsi que déterminé. La fouille fit voir que le fond avait une tendance à monter et plus d'une fois nous fûmes obligés de lever, baisser et remanier dans la fosse les rampes ou plates-formes que la pression environnante avait soulevées. Dans l'angle sud-est de la fosse nul ouvrage ne fut fait ni permis par l'ingénieur, par crainte de ce qui arriva réellement au milieu d'avril 1879, alors que le fond avait été fait sur environ les deux tiers de la superficie draguée,—savoir un mouvement du canal qui fut cause que l'ingénieur nous ordonna de couper notre batardeau et d'inonder la fosse. Nous reçûmes aussi l'ordre d'enfoncer des pilotis près du centre de la levée du canal à partir du musoir sud-ouest de l'aqueduc actuel, dans le sens de la ligne d'eau du canal. Ceci empira les choses en fendant la levée et la poussant vers la rivière Welland, et fut discontinué par l'ingénieur en chef.

Le devis nous permettait de renfermer dans notre batardeau, pour la première section, le mur de liaison oblique entre l'ancien et le nouvel aqueduc, et cette permission avait été donnée après consultation avec l'ingénieur en chef. Il fut alors reconnu que la tentative d'inclure ce mur de liaison s'était trouvée impraticable, et l'on convint qu'il devait être construit un batardeau distinct, mais avec des précautions supplémentaires exigées par le mouvement de la levée du canal. Pour faire entrer ce mur de liaison (qui devait pour lors être un mur de soulèvement) toute la saison de 1879 se passa—ainsi qu'on le jugea nécessaire dans le but de maintenir la levée du canal et d'établir le mur—à enfoncer des pilotis tant en avant qu'en arrière de la ligne de mur et du rivage entre eux.

Le devis nous ayant permis d'inclure dans notre batardeau pour la première section l'espace nécessaire à la ligne de mur, et l'ayant fait après avoir consulté l'ingénieur en chef, nous ne nous attendons certainement pas à ce que l'on fasse peser sur nous les conséquences du mouvement de la levée du canal,—mouvement dont la possibilité n'est pas mentionnée dans le devis. Nous croyons avoir souffert d'une injustice par le fait qu'il ne nous a été rien alloué dans les évaluations mensuelles pour les travaux supplémentaires que nous avons dû exécuter dans le but de comprendre ce mur oblique ainsi que ci-dessus dit.

Les frais du batardeau distinct furent augmentés par le fait qu'il aurait pu être construit, en premier lieu, à l'extrémité ouest, sur la terre sèche que l'on dût creuser jusqu'au-dessous du niveau d'eau, lorsqu'une construction plus considérable fut adoptée,—ce qui rendit nécessaire, en conséquence, un batardeau à cet endroit; mais il est maintenant évident, dans tous les cas, que les travaux supplémentaires nécessaires pour soutenir la levée du canal n'auraient pas pu être évités quand bien même l'on aurait d'abord construit un batardeau distinct pour ce mur oblique.

La levée du canal ayant été mise à l'abri de tout danger dans le mois d'octobre 1879, nous eûmes la permission de retirer l'eau de la fosse de l'aqueduc, et en novembre la fouille fut reprise. La fosse fut tenue à sec jusqu'en mars, mais les batardeaux laissaient voir les effets de la longue inondation sur le nouveau fond ainsi que ceux de la nature peu ferme en général de leurs emplacements, et comme il était évident qu'ils ne pouvaient pas être maintenus dans la position et sur le plan approuvés, nuls travaux ultérieurs ne furent permis. Comme le travail des pompes nous coûtait $25 par jour, ce travail fut arrêté et on laissa la fosse se remplir d'eau.

La saison pendant laquelle on aurait pu faire de la maçonnerie en 1879, fut entièrement perdue à cause de l'inondation nécessaire de la fosse de l'aqueduc, ordonnée par les ingénieurs du gouvernement,—et cela par suite de circonstances dont nous n'étions responsables en aucune manière. Lorsqu'il devint évident que le batardeau dont les détails avaient été réglés par l'ingénieur en chef, et qui avait été construit, sans soulever de récrimination, sous les fenêtres du bureau de l'ingénieur local, n'était pas sûr, nous fûmes appelés en mars dernier, à dire quelle ligne de

conduite nous entendions tenir dans le but d'assurer l'achèvement des travaux dans le temps fixé, malgré que ceux de l'aqueduc même eussent été interrompus par ordre des ingénieurs du gouvernement, ainsi que nous l'avons démontré pour la saison entière de 1879 favorable à la maçonnerie.

Après avoir essayé de former avec la longueur des pilotis et la largeur de corroi approuvées par l'ingénieur, un batardeau qui s'était trouvé insuffisant sur un fond mobile, nous proposâmes, le 12 avril dernier, d'en construire un autre sur aucun plan que l'ingénieur du gouvernement fournirait. Cette offre fut repoussée le 13 mai, et nous fûmes requis de soumettre des plans à l'approbation du département, ou sinon d'en subir les conséquences; et comme nous vîmes que nous allions être tenus responsables des travaux d'art aussi bien que de la construction du batardeau, nous nous trouvâmes dans la nécessité, à cause des développements alarmants du sous-sol, de faire appel aux hommes les plus habiles que nous pussions trouver. Il en résulta la proposition que nous fîmes dans notre lettre du 3 mai dernier et qui fut acceptée, sauf quant à la position de la ligne nord du batardeau, tout près de la levée du canal de l'ancien aqueduc--sans doute pour des motifs d'économie. Comme cette manière de placer l'ouvrage a produit l'éboulement de la levée du canal ainsi que la destruction de ses premiers batardeaux et a causé une augmentation de dépense et une perte de temps pour faire entrer le mur oblique dans la construction, nous craignons une plus grande augmentation de frais ainsi qu'une plus grande perte de temps encore relativement aux fondations du nouvel aqueduc, si les nouveaux batardeaux ne sont pas placés aussi loin que possible des bords de l'excavation. Et c'est parce que nous ne nous accordons pas avec votre ingénieur sur ce point, qu'en vue de l'importance des intérêts en jeu de la part du département, ainsi que de celle du pays qui attend l'achèvement des ouvrages et de notre part à nous-mêmes, nous appelons de sa décision.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

F. Braun, secrétaire des chemins de fer et canaux,
Ottawa.

Ottawa, 2 septembre 1880.

Monsieur,—Ainsi que j'en ai été prié par l'honorable M. Langevin, j'ai soigneusement parcouru la lettre ci-jointe—datée le 24 août—de MM. Hunter, Murray et Cleveland, entrepreneurs de l'aqueduc qu'on se propose de construire au-dessus de la rivière Chippewa, à Welland.

On peut dire que les questions traitées dans cette lettre l'ont été pour la plupart dans de précédents rapports faits sur des communications adressées par les entrepreneurs au département; seulement, ils suggèrent aujourd'hui que la première section de l'aqueduc embrasse quatre des débouchés ou voûtes.

Permettre que cela soit fait pourrait convaincre les entrepreneurs qu'ils ont enfin réussi à faire faire un changement sur lequel il serait possible d'appuyer une réclamation, mais cela ne ferait pas disparaître la nécessité d'enlever les ruines du premier batardeau avant d'établir la fondation, vu que ce qu'il en reste occupe aujourd'hui la place où doit être formé le débouché ou voûte sud. En outre, cela aurait pour effet de resserrer le chenal de service sur le côté nord de la rivière pendant tout le temps que durerait la construction de la partie sud, et ce jusqu'à un point qui, en cas de crues, non-seulement amènerait l'inondation d'une grande étendue de terres de prix en amont de Welland, mais selon toute probabilité aurait pour résultat de détruire le batardeau lui-même, et de plus de mettre en danger la stabilité de l'aqueduc actuel.

Il me semble que le département s'opposerait d'une manière résolue à ce qu'il fût permis à aucune personne, de prendre sur elle, sous quelque prétexte ou garantie que ce soit, la responsabilité d'une pareille méthode si on la connaissait et l'examinait parfaitement.

On verra qu'il est dit dans la lettre mentionnée ci-dessus, ainsi que dans une autre lettre des entrepreneurs, en date du 19 juillet, que ces derniers ont construit le batardeau " avec la longueur de pilotis et la largeur de corroi approuvées par l'ingénieur en chef." J'hésite à caractériser cet avancé comme il mériterait de l'être. Je dirai seulement que c'est le contraire qui est vrai, et que ces messieurs le savaient ou auraient dû le savoir lorsqu'ils ont écrit leur lettre.

Les entrepreneurs étant tenus de toute manière responsables des batardeaux, s'attendaient tout naturellement à les construire à leur goût, comme ils l'ont fait du reste; celui d'entre eux qui agissait pour les autres ne refusait pas de recevoir un avis, mais rarement il le suivait, si jamais il le faisait.

Je pourrais faire remarquer que dans le devis il est dit, au sujet des pilotis formant les batardeaux, "qu'il ne sera pas permis aux entrepreneurs de les arracher ni retirer, mais qu'ils devront être coupés à peu près à l'égalité du radier en pierre des débouchés." Ceci indique certainement que l'intention était que les pilotis fussent enfoncés à une plus grande profondeur que celle de la fondation des ouvrages permanents,—chose qui sauterait aux yeux à la plupart des entrepreneurs.

Il n'y a pas d'objections à ce que les entrepreneurs forment un batardeau de la manière décrite dans leur lettre du 31 mai dernier, c'est-à-dire: " au moyen de pilotis de chêne, équarris, de 45 pieds de longueur et de 14 pouces d'épaisseur, enfoncés côte à côte jusqu'à la profondeur de 12 pieds au-dessous du fond de l'excavation, de manière à s'élever de 6 pieds hors de l'eau, et assujétis de la manière la plus efficace pour les empêcher de s'écarter," pourvu que ce batardeau n'empiète pas sur le chenal de la rivière plus qu'il n'est dit dans le contrat.

Je ferai remarquer néanmoins que peu de pilotis pareils ont encore été enfoncés, s'il y en a eu, et autant que j'ai pu le voir lors de ma dernière visite le plus grand nombre de pilotis livrés avaient de 12 pouces à 13 pouces de diamètre au petit bout, et étaient équarris sur une longueur de quelques pieds, ou probablement sur la moitié de leur longueur.

Les entrepreneurs sont toutefois censés avoir le privilège de faire le batardeau à leur goût tant qu'ils le bornent aux limites fixées dans la convention.

On ne souhaite ni ne désire faire aucun changement dans l'étendue, la profondeur ou la position de la construction, ni modifier en aucune manière le contrat ou les documents sur lesquels il est basé.

Il m'est en conséquence impossible de voir aucune cause ou raison quelconque de transférer à une personne ou à des personnes irresponsables le soin de déterminer la marche à suivre, dans une affaire que le département peut décider et est parfaitement compétent à régler, et dont il est avec raison tenu responsable.

Il semble qu'on ne pourrait tirer aucun bien d'entrer plus avant dans la question pour cette fois. En conséquence, je termine en recommandant que les entrepreneurs soient informés que leur récente lettre (du 24 août) a été dûment prise en considération, et que le département ne voit pas de raison de changer en aucune manière la décision à laquelle il en est déjà arrivé et qu'on leur a fait connaître par les lettres officielles n° 53,656 en date du 12 juin, et n° 54,049, datée le 27 juillet 1880.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE, I.C.

Le secrétaire des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 3 septembre 1880.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 ult., concernant des choses qui se rattachent à la construction de l'aqueduc actuellement donné à l'entreprise, par lequel la ligne du canal Welland agrandi franchira la rivière Chippewa à Welland.

Les représentations et avancés qu'elle contient, ainsi que d'autres informations que possède le département sur le sujet, ayant été examinés et minutieusement considérés, j'ai ordre de l'honorable ministre de vous informer qu'il regrette d'apprendre

que vos efforts pour former un batardeau dans le but de pouvoir mettre à sec l'emplacement de la construction ont été si peu couronnés de succès.

Le ministre est parfaitement au fait de la nécessité qu'il y a de former un batardeau solide et bien assujéti, et l'ingénieur en chef qui a été consulté dit qu'un batardeau fait avec des pilotis de chêne, de la longueur et de la grosseur mentionnées dans votre lettre du 31 mai dernier, ferait bien l'affaire pourvu que les pilotis fussent droits, équarris sur toute leur longueur et enfoncés côte à côte, que les deux rangs latéraux de pilotis fussent bien liés l'un à l'autre à une profondeur suffisante sous la surface de l'eau ainsi qu'au-dessus de l'eau, et que le tout fût lié, ancré et autrement assujéti de la manière la plus solide possible.

Le ministre, néanmoins, ne peut consentir à ce que le batardeau en premier lieu prenne, dans la rivière, plus d'espace qu'il n'en faut pour la construction des trois voûtes et piles sud. En un mot, l'alignement du batardeau pour la première section de l'aqueduc devra, autant que possible, correspondre à celui mentionné dans le contrat; et nulle proposition ou recommandation du contraire ne peut être accueillie.

J'ai de plus ordre de vous informer que le ministre ne peut consentir à ce que les affaires de ce département soient référées à une troisième partie.

On me prie également de vous informer que nulle proposition ayant soit directement ou indirectement pour objet quelque déviation du contrat auquel vous êtes partie, ne peut être accueillie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. BRAUN,
Secrétaire.

MM. Hunter, Murray et Cleveland,
Entrepreneurs, Welland, Ont.

N. B.—Un duplicata de la présente lettre vous a été adressé à Sainte-Catherine.
F. B.

Sainte-Catherine, 11 septembre 1880.

Monsieur,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 courant.

Nous admettons qu'en vertu du contrat le gouvernement peut nous forcer de construire deux batardeaux, lorsqu'un seul—nous en sommes convaincus—remplirait mieux le but qu'on se propose, savoir : l'achèvement de l'aqueduc à l'époque la plus rapprochée possible.

Nous avons déjà construit des batardeaux avec des pilotis de la longueur approuvée par l'ingénieur en chef—laquelle longueur s'est trouvée insuffisante. Ces batardeaux ont manqué comme l'a fait la levée du canal, pour des causes que personne n'avait prévues. Dans le cas où nous reconstruirions avec des pilotis plus longs et plus forts, nous croyons qu'il ne serait que raisonnable que le département nommât un inspecteur pour surveiller l'ouvrage, afin qu'il puisse se convaincre que si nous échouons encore on ne devra pas s'en prendre à nos travaux, mais bien à la qualité du sol dans lequel doivent être enfoncés les pilotis.

Comme il peut se faire qu'il soit impossible d'établir une fondation en béton, et puisque le devis permet d'y substituer des pilotis de support, ce serait pour nous la source d'une grande augmentation de dépenses, ainsi que la cause d'une perte de temps considérable, si ces pilotis n'étaient commandés qu'après que la fondation en béton aurait été reconnue impraticable. En conséquence, nous demandons encore une fois d'être autorisés à nous procurer des pilotis de support avant que la fouille soit achevée.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
HUNTLEY, MURRAY et CLEVELAND.

F. Braun, écr., secrétaire des chemins de fer et canaux,
Ottawa.

OTTAWA, 15 septembre 1880.

MESSIEURS.—J'ai reçu votre lettre du 11 courant, concernant l'acqueduc de Welland, dans laquelle vous répétez les assertions et recommandations contenues dans vos précédentes communications sur le sujet.

En réponse j'ai ordre d'attirer spécialement votre attention sur de récentes lettres officielles qui vous ont été adressées et qui règlent d'une manière définitive les diverses questions soumises à ce département, que vous paraissez encore vouloir entretenir de quelques-unes d'entre elles. Je dois aussi vous informer que sept mois au moins s'étant écoulés depuis l'affaissement de la construction que vous avez jugé à propos de former pour un batardeau, l'on considère que votre devoir serait de marquer vos intentions par quelque chose de plus efficace que des lettres indéfinies.

Je suis, messieurs, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

MM. HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND,
Welland, Ont.

SAINTE-CATHERINE, 18 octobre 1880.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de dire qu'à cause des difficultés imprévues qui ont accompagné la construction du batardeau pour les fondations de l'aqueduc sur la section 27 de l'agrandissement du canal Welland, et de la différence d'opinion qu'il y a entre le gouvernement et nous à l'égard de la responsabilité du retard apporté à l'exécution des travaux, nous offrons d'abandonner notre contrat au gouvernement et de renoncer à toutes réclamations, dans l'espérance que ce dernier nous remettra les garanties que nous avons données pour la dite section, et nous paiera pour tous les travaux faits, les matériaux livrés et les frais des préparatifs paur exécuter les dits travaux—la quantité et la valeur devant en être déterminées par l'ingénieur en chef des canaux.

Nous espérons qu'en faisant le compte de ce nous sommes pour recevoir, vous vous rappellerez les difficultés que nous avons rencontrées dans l'exécution des travaux, ainsi que les grandes dépenses que nous avons faites—s'élevant à $85,000 de plus que les évaluations qui nous ont été fournies, laquelle somme nous avons fidèlement dépensée pour travaux faits, matériaux livrés et préparatifs pour exécuter l'ouvrage dans les carrières et ailleurs—et que vous trouverez juste de nous payer un montant suffisant pour nous indemniser des grands déboursés que nous avons faits.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

L'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa.

Nous, soussignés, cautions de MM. Hunter, Murray et Cleveland, pour l'exécution de leur contrat avec le gouvernement du Canada, relativement à la construction de l'aqueduc sur la section 27 de l'agrandissement du canal Welland, approuvons la lettre ci-dessus.

JOHN W. COY,
F. HEALAY.

SAINTE-CATHERINE, 19 octobre 1880.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de dire, qu'à cause des difficultés imprévues qui ont accompagné la construction du batardeau pour les fondations de l'aqueduc sur la section 27 de l'agrandissement du canal Welland, et de la différence d'opinion qu'il y a entre le gouvernement et nous à l'égard de la responsabilité du retard apporté à l'exécution des travaux, nous offrons d'abandonner notre contrat au gouvernement et de renoncer à toutes réclamations, dans l'espérance que ce dernier nous remettra les garanties que nous avons données pour la dite section, et nous paiera

pour tous les travaux faits, les matériaux livrés et les frais des préparatifs pour exécuter les dits travaux—la quantité et la valeur devant en être déterminées par l'ingénieur en chef des canaux.

Nous espérons qu'en faisant le compte de ce que nous sommes pour recevoir vous vous rappellerez les difficultés que nous avons rencontrées dans l'exécution des travaux, ainsi que les grandes dépenses que nous avons faites—s'élevant à $85,000 de plus que les évaluations qui nous ont été fournies, laquelle somme nous avons fidèlement dépensée pour travaux faits, matériaux livrés et préparatifs pour exécuter l'ouvrage dans les carrières et ailleurs—et que vous trouverez juste de nous payer un montant suffisant pour nous indemniser des grands déboursés que nous avons faits.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

L'honorable sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa.

Nous, soussignés, cautions de MM. Hunter, Murray et Cleveland, pour l'exécution de leur contrat avec le gouvernement du Canada, relativement à la construction de l'aqueduc sur la section 27 de l'agrandissement du canal Welland, approuvons la lettre ci-dessus.

JOHN W. COY,
T. HEALAY.

OTTAWA, 22 octobre 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre communication n° 54,560, accompagnée d'une lettre de MM. Hunter, Murray et Cleveland, dans laquelle ces derniers disent: "qu'à cause des difficultés imprévues qui ont accompagné la construction du batardeau pour les fondations de l'aqueduc sur la section 27 de l'agrandissement du canal Welland, et de la différence qui existe entre eux et le gouvernement à l'égard de la responsabilité du retard apporté à l'exécution des travaux, ils offrent d'abandonner leur contrat au gouvernement et de renoncer à toutes réclamations, ajoutant qu'ils espèrent que la garantie de 5 pour 100 leur sera remise, et qu'il sera amplement tenu compte de leurs déboursés dans tout règlement qui pourra être fait avec eux, etc.

Ayant, en plusieurs occasions, dans les derniers huit mois, fait rapport sur presque toutes les choses se rapportant directement à la construction de l'aqueduc, je crois qu'il est inutile de prendre le temps de répéter des faits déjà connus du département.

Je crois néanmoins à propos de dire qu'il n'y a eu de "difficultés imprévues dans la construction des batardeaux" que pour ceux qui, n'ayant pas l'habitude de ces travaux, n'ont pas mûrement examiné les choses à l'avance, ni ne se sont efforcés de recueillir des renseignements exacts avant d'en venir à une décision sur ce qu'il y avait à faire ainsi que sur la manière de s'y prendre.

La différence d'opinion que la lettre dit exister entre le gouvernement et les entrepreneurs quant à la responsabilité à l'égard des retards, résulte sans doute du fait que le temps fixé pour l'achèvement de la construction tire à sa fin, pendant que les entrepreneurs n'ont encore à peu près rien fait, excepté se procurer des matériaux.

L'entrepreneur le plus expérimenté ne pourrait pas, avec la meilleure direction possible, construire les batardeaux et épuiser les fondations pour le nouvel aqueduc, à moins de recevoir le double du montant mentionné pour cette fin dans le contrat. On ne doit donc pas plus s'étonner de la conclusion à laquelle en sont arrivés les entrepreneurs, que de l'insuccès des batardeaux dont, malheureusement pour tout le monde, ils avaient entrepris la construction.

Il me paraît que le seul moyen sûr de faire construire l'aqueduc maintenant, est de mettre les travaux entre les mains d'entrepreneurs énergiques et expérimentés, à des prix qui leur permettent de former des batardeaux convenables, et de conduire généralement l'entreprise avec avantage et de la manière projetée.

En conséquence, mon avis est que l'offre faite par MM. Hunter, Murray et Cleveland d'abandonner leur contrat soit acceptée.

C'est le gouvernement qui peut sans doute le mieux déterminer de quelle manière ou sur quelle base cela devrait être fait, mais quelle que puisse être la décision à cet égard, il est à désirer qu'on y arrive le plus tôt possible. Ceci est important, vu qu'il faudra sans doute un temps considérable pour régler avec les entrepreneurs actuels, ainsi que pour arranger les choses de manière à pouvoir donner de nouveau les ouvrages à l'entreprise. Car, bien qu'aucunes modifications quelconques ne soient exigées nulle part, ni sur aucun point du plan original, cependant il est nécessaire de donner une assez bonne idée non-seulement de ce qu'il reste à faire, mais encore de ce qui a été fait, avant qu'un nouvel entrepreneur puisse s'emparer de ces travaux d'une manière intelligente.

Je dirai de plus qu'avant qu'un nouveau batardeau puisse être construit, les ruines de la plus grande partie de l'ancien devront être enlevées, et que tous les matériaux qu'on s'est procuré pour les ouvrages devront être mesurés de nouveau,—ce qui, à cause de la position de la pierre et de la manière dont elle a été empilée, sera une chose longue et dispendieuse. Ces faits, comme on peut le voir, montrent qu'il serait à propos d'agir immédiatement afin que les instructions soient données à la personne que le département voudra bien charger de régler pour les travaux qui ont été exécutés, et que l'on puisse prendre les mesures nécessaires pour donner de nouveau à l'entreprise ce qu'il reste à faire pour achever les ouvrages.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE.

Le secrétaire des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 22 octobre 1880.

MONSIEUR,—A l'égard du rapport que vous avez fait ce jour sur la demande de MM. Hunter, Murray et Cleveland d'être déchargés de leur contrat pour la section n° 27 du canal Welland, j'ai reçu instruction de vous demander quelles sont les mesures dont l'adoption assurerait promptement, à votre avis, l'achèvement des travaux compris dans ce contrat.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

JOHN PAGE, écr.,

Ingénieur en chef des canaux du gouvernement.

OTTAWA, 23 octobre 1880.

MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre n° 54,567, par laquelle vous me demandez mon opinion sur les mesures à prendre pour assurer d'une manière prompte, économique et efficace l'achèvement de l'aqueduc sur la rivière Chippewa, à la ville de Welland.

Je dirai pour commencer que le cas dont il s'agit démontre qu'en adjugeant l'entreprise au plus bas soumissionnaire on n'a rempli aucun des buts que l'on se propose actuellement, bien que, dans le temps, l'on eût sujet d'espérer que tous ces buts seraient remplis.

Il me semble à peine possible de faire une réponse irréprochable à votre demande, vu que le résultat d'une mesure recommandée dépend beaucoup d'actions qui échappent au contrôle d'une personne ; néanmoins je crois que le fait d'attirer l'attention, d'abord, sur ce qui en plusieurs circonstances s'est trouvé à ne pas remplir le but qu'on se proposait, pourra jusqu'à un certain point éclairer la question et nous aider à la résoudre.

Chacun sait que lorsque des soumissions sont demandées pour l'exécution de travaux publics d'aucune espèce, des offres sont souvent faites par des personnes dont le seul souci semble être de faire accepter leur soumission dans le but de céder leurs intérêts à quelque autre moyennant un bénéfice. Des offres sont aussi faites par

des gens notoirement incapables de conduire en aucune manière de telles entreprises, et aussi par d'autres qui n'ont pas les ressources suffisantes pour se procurer une petite partie des choses voulues pour commencer les opérations.

Il y a également d'autres espèces et classes de soumissionnaires dont on dit que les visées, les plans et le but sont tels que même ceux dont il vient d'être parlé perdraient à être mis en comparaison avec eux.

S'il en est ainsi, il est évident que les entrepreneurs expérimentés, qui connaissent la valeur exacte des travaux et peuvent prévoir les difficultés qui s'y rattachent, souffrent d'un désavantage,—leurs soumissions pour la plupart prenant rang dans un ordre qui ne saurait être atteint de la manière que les entreprises sont adjugées.

Il me semble donc de la dernière évidence que si, dans le cas actuel, l'on s'en tient à la manière ordinaire de recevoir des soumissions, il est extrêmement douteux que l'on puisse mettre la main sur les hommes qu'il faudrait avoir pour exécuter les travaux d'une manière prompte et satisfaisante.

Quant à ce qui est de poursuivre l'entreprise pour le compte du département, j'oserai dire qu'un essai de ce genre, dans le cas actuel, est celui qui de tous ceux qui pourraient être tentés, aurait le moins chance de réussir; personne ne pourrait dire même approximativement quel temps cela prendrait, ni quelle serait la dépense probable pour achever l'entreprise, si l'on adoptait une pareille mesure.

A mon avis, le meilleur, sinon le seul moyen susceptible de réussir, serait de demander des "soumissions" pour l'exécution et l'achèvement des travaux, par des lettres "circulaires" adressées à des entrepreneurs expérimentés, compétents, en moyens et occupant un rang tel que l'on puisse compter sur eux pour l'exécution de ce qu'ils entreprendront.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE, ingénieur en chef des canaux.

Le secrétaire des chemins de fer et canaux.

(Mémoire.)

OTTAWA, 26 octobre 1880.

Le soussigné a l'honneur de représenter qu'en septembre 1879, un contrat a été passé avec MM. Hunter, Murray et Cleveland pour l'exécution des travaux compris dans la section 27 du canal Welland,—telle entreprise devant être achevée vers le 1er juin 1881.

Que le dit contrat comprend la construction d'un aqueduc par lequel le canal doit franchir la rivière Chippewa, et dont les entrepreneurs n'ont pas trouvé moyen jusqu'ici d'exécuter le travaux voulus.

Se disant aux prises avec des difficultés par rapport à ces travaux au point où ils en sont rendus, les entrepreneurs ont demandé la permission d'abandonner leur contrat au gouvernement.

Sur cette demande, l'ingénieur en chef a fait rapport que les entrepreneurs ont fait peu de chose dans cette entreprise à part de s'être procuré une partie des matériaux, et qu'ils n'ont pas éprouvé de difficultés imprévues d'aucune conséquence ; en outre, que l'entrepreneur le plus expérimenté ne pourrait pas, même avec la meilleure direction possible, construire les batardeaux voulus et épuiser la fondation du nouvel aqueduc, pour moins du double de la somme fixée à cette fin dans le contrat actuel. L'ingénieur dit aussi qu'à son avis le seul moyen d'assurer l'exécution des travaux est de les mettre entre les mains d'autres personnes énergiques et expérimentées, à des prix qui leur permettent de former de bons batardeaux. Son rapport fait encore remarquer que si, dans le cas actuel, l'on s'en tient à la manière ordinaire de recevoir et accepter des soumissions, le gouvernement pourrait ne pas obtenir les services d'un entrepreneur compétent et possédant des ressources suffisantes, tandis que d'un autre côté il serait impossible de calculer le temps que pourrait prendre l'exécution de l'entreprise, ainsi que ce qu'elle pourrait coûter.

Dans ces circonstances, et de l'avis de l'ingénieur en chef, le soussigné recommande qu'il soit permis aux entrepreneurs actuels d'abandonner leur contrat, à des conditions devant être réglées par la suite ; et que pouvoir soit donné de demander des soumissions pour l'exécution et l'achèvement des travaux, par lettres "circulaires", adressées à des entrepreneurs expérimentés, compétents, en moyens, et occupant un rang tel que l'on puisse compter sur eux pour l'exécution de ce qu'ils entreprendront, —le choix des personnes à qui devront être envoyées ces circulaires étant laissé à l'ingénieur en chef des canaux, et pourvu néanmoins que tout contrat pour les dits travaux soit subordonné à l'approbation du parlement.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,

Ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT *d'un comité de l'hononorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le* 27 *octobre* 1880.

Sur un mémoire—daté le 26 octobre—de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, exposant qu'en septembre 1879 un contrat a été passé avec MM. Hunter, Murray et Cleveland, pour l'exécution des travaux compris dans la section 27 du canal Welland,—telle entreprise devant être achevée vers le 1er juin 1881.

Que le dit contrat comprend la construction d'un aqueduc par lequel le canal doit franchir la rivière Chippewa, et dont les entrepreneurs n'ont pas trouvé moyen jusqu'ici d'exécuter les travaux voulus ;

Que se disant aux prises avec des difficultés par rapport à ces travaux au point où ils en sont rendus, les entrepreneurs ont demandé la permission d'abandonner leur contrat au gouvernement ;

Que sur cette demande l'ingénieur en chef a fait rapport que les entrepreneurs ont fait peu de chose dans cette entreprise à part de s'être procuré une partie des matériaux, et qu'ils n'ont pas éprouvé de difficultés imprévues d'aucune conséquence ; en outre, que l'entrepreneur le plus expérimenté ne pourrait pas, même avec la meilleure direction possible, construire les batardeaux voulus et épuiser la fondation du nouvel aqueduc, pour moins du double de la somme fixée à cette fin dans le contrat actuel, et que l'ingénieur dit aussi qu'à son avis le seul moyen d'assurer l'exécution des travaux est de les mettre entre les mains d'entrepreneurs énergiques et expérimentés, à des prix qui leur permettent de former de bons batardeaux ;

Que le rapport de l'ingénieur fait encore remarquer que si, dans le cas actuel, l'on s'en tient à la manière ordinaire de recevoir et accepter des soumissions, le gouvernement pourrait ne pas obtenir les services d'un entrepreneur compétent et possédant des ressources suffisantes, tandis que d'un autre côté il serait impossible de calculer le temps que pourrait prendre l'exécution de l'entreprise ainsi que ce qu'elle pourrait coûter ;

Que dans ces circonstances, et de l'avis de l'ingénieur en chef, le ministre recommande qu'il soit permis aux entrepreneurs actuels d'abandonner leur contrat, à des conditions devant être réglées par la suite, et que pouvoir soit donné de demander des soumissions pour l'exécution et l'achèvement des travaux, par lettres "circulaires" adressées à des entrepreneurs expérimentés, compétents, en moyens et occupant un rang tel que l'on puisse compter sur eux pour l'exécution de ce qu'ils entreprendront,—le choix des personnes à qui devront être adressées ces circulaires étant laissé à l'ingénieur en chef des canaux, et pourvu néanmoins que tout contrat pour les dits travaux soit subordonné à l'approbation du parlement :—

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.C.

OTTAWA, 28 octobre 1880.

MONSIEUR,—Vu que les travaux de la section n° 27 de l'agrandissement du canal Welland entrepris par MM. Hunter, Murray et Cleveland n'avancent pas d'une manière satisfaisante, et ces entrepreneurs déclarant qu'ils sont incapables de continuer sans une aide qui n'est pas autorisée par le contrat, et offrant de renoncer à l'entreprise, j'ai reçu instruction de vous informer que l'honorable Conseil privé a rendu un ordre (dont je vous envoie copie) acceptant l'abandon du dit contrat.

Vous remarquerez que l'ordre en conseil vous autorise à faire les démarches nécessaires pour qu'il soit pris des arrangements tels que tous les travaux de cette partie du canal, et principalement l'aqueduc sur la rivière Chippewa, à la ville de Welland, puissent être exécutés d'une manière prompte, économique et efficace.

A cette fin vous voudrez bien vous rendre immédiatement sur les lieux, et là faire tels examens qui vous mettent en état de décider ce qu'il a de mieux à faire, puis prendre les mesures nécessaires pour que les travaux soient bientôt repris et recueillir tels renseignements qui permettent de régler d'une manière équitable avec les ci-devant entrepreneurs.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

OTTAWA, 12 novembre 1880.

MESSIEURS,—J'ai reçu instruction de vous informer que sous l'autorité d'un ordre en conseil, rendu le 27 ult., il vous a été permis d'abandonner votre contrat pour les travaux compris dans la section n° 27 du canal Welland, à des conditions qui devront être réglées par la suite.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

MM. HUNTER, MURRAY et CLEVELAND,
Sainte-Catherine, Ont.

(*Télégramme.*)

WELLAND, 1er mars 1881.

A l'honorable SIR C. TUPHER :

Rencontré à Welland M. Page qui parcourt sa lettre d'instructions. Il est d'avis qu'il lui faut des pouvoirs discrétionnaires pour pouvoir régler notre affaire. Vous nous obligeriez donc en lui télégraphiant telle autorisation qui lui permette d'effectuer un règlement suivant qu'il jugera à propos.

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

OTTAWA, 2 mars 1881.

HUNTER, MURRAY et CLEVELAND, Welland.

Accepterez-vous la décision de M. Page si des pouvoirs discrétionnaires lui sont donnés pour régler avec vous, ainsi qne vous le dites dans votre télégramme d'hier ?

F. BRAUN, secrétaire.

(*Télégramme.*)

SAINTE-CATHERINE, 3 mars 1881.

F. BRAUN, écr, secrétaire,

En réponse à votre télégramme d'hier, M. Page nous a informés qu'il n'avait pas l'autorité suffisante pour examiner notre affaire en vue d'effectuer un règlement. Nous avons demandé que des pouvoirs suffisants lui fussent donnés à cette fin. Si cette demande ne s'accorde pas avec les vues du ministre, nous n'insisterons pas.

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

SAINTE-CATHERINE, 3 mars 1881.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-inclus un état de compte pour travaux faits, matériaux livrés, etc., etc., à raison de notre contrat pour la section 27 de l'agrandissement du canal Welland.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

F. BRAUN, secrétaire des chemins de fer et canaux,
Ottawa.

SAINTE-CATHERINE, 8 mars 1881.

M. F. BRAUN,

Pour autre réponse à votre télégramme du 2 courant, nous accepterons la décision de M. Page, si on lui donne des pouvoirs discrétionnaires pour régler avec nous.

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

OTTAWA, 10 mars 1881.

MESSIEURS,—Je dois accuser réception de votre télégramme du 8 courant par lequel vous dites que vous vous soumettrez à la décision de M. Page, concernant votre réclamation, s'il est investi de pouvoirs discrétionnaires pour régler avec vous.

Je suis, messieurs,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND, entrepreneurs,
Sainte-Catherine, Ont.

OTTAWA, 10 mars 1881.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction de vous transmettre—pour que vous fassiez rapport—le télégramme ci-inclus de MM. Hunter, Murray et Cleveland, dans lequel ils disent que si des pouvoirs discrétionnaires vous sont donnés pour examiner leur réclamation, ils se soumettront à votre décision.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire,

JOHN PAGE, écr.,
Ingénieur en chef des canaux du Canada,
Ottawa.

OTTAWA, 11 mars 1881.

J'ai reçu votre télégramme du 8 courant disant que vous accepterez la décision de M. Page si des pouvoirs discrétionnaires lui sont donnés pour régler avec vous. Je dois en conséquence vous informer qu'aussitôt que les documents nécessaires seront prêts, ils seront envoyés aux divers membres de votre société pour qu'ils les signent.

F. BRAUN.

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND,
Sainte-Catherine, Ont.

OTTAWA, 12 mars 1881.

(*Mémoire.*)

Le soussigné a l'honneur de représenter que par un ordre en conseil du 27 octobre 1880, et pour les raisons y énoncées, pouvoir a été donné à l'effet de permettre à MM. Hunter, Murray et Cleveland, d'abandonner, à des conditions devant être réglées par la suite, le contrat qu'ils ont pour les travaux compris dans la section 27 de l'agrandissement du canal Welland.

Que par un télégramme en date du 8 courant, les entrepreneurs se sont déclarés disposés à accepter la décision de M. Page, l'ingénieur en chef des canaux, en vue d'en arriver à un règlement pour l'ouvrage qu'ils ont fait.

En conséquence, je recommande que sous l'autorité de l'Acte des travaux publics, 31 Vict., chap. 12, M. Page soit constitué seul arbitre à l'effet de déterminer le montant devant être payé aux entrepreneurs, et que pouvoir soit donné de préparer et exécuter les actes nécessaires à cette fin.

Respectueusement soumis,

J. H. POPE,
Ministre intérimaire des chemins de fer et canaux.

SAINTE-CATHERINE, 16 mars 1881.

MONSIEUR,—Nous désirons effectuer le plus tôt possible un règlement de notre entreprise pour la section n° 27 de l'agrandissement du canal Welland.

En conséquence, si le gouvernement donne des pouvoirs discrétionnaires à M. John Page pour régler avec nous, nous nous en tiendrons à sa décision, et nous signerons, lorsque nous en serons requis, tous les documents que le gouvernement exigera pour donner effet à cette proposition.

Nous sommes, vos obéissants serviteurs,

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

A l'honorable J. H. POPE,
Ministre intérimairr des chemins de fer et canaux, Ottawa.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 23 mars 1881.

Sur un mémoire—en date du 12 mars 1881—de l'honorable ministre intérimaire des chemins de fer et canaux, représentant que par un ordre en conseil du 27 octobre 1880, et pour les raisons y énoncées, pouvoir a été donné à l'effet de permettre à MM. Hunter, Murray et Cleveland d'abandonner, à des conditions devant être réglées plus tard, le contrat qu'ils ont pour les travaux compris dans la section n° 27 de l'agrandissement du canal Welland.

Que, par un télégramme en date du 8 courant, les entrepreneurs se sont déclarés disposés à accepter la décision de M. Page, l'ingénieur en chef des canaux, en vue d'en arriver à un règlement pour l'ouvrage qu'ils ont fait ;

Et que le ministre recommande en conséquence que sous l'autorité de l'Acte des travaux publics, 31 Vict., chap. 12, M. Page soit constitué seul arbitre à l'effet de déterminer le montant devant être payé aux entrepreneurs, et que pouvoir soit donné de préparer et exécuter les actes nécessaires à cette fin.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

L'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

WELLAND, 3 août 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus ma décision dans l'évaluation et arbitrage *in re* section 27, canal Welland, département des chemins de fer et canaux, et MM. Hunter, Murray et Cleveland, les ci-devants entrepreneurs.

J'ai eu beaucoup de difficulté à arranger les choses. Il m'a fallu entendre des témoignages de temps à autre pendant environ quinze jours, et l'examen que j'ai dû faire d'un certain nombre de documents en vue d'en arriver à une conclusion, a pris pour le moins autant de temps, ce qui fait en tout environ trente jours.

Ce service a nécessairement dû prendre une longueur de temps considérable, et force m'a été de m'en acquitter principalement le matin et le soir pour ne pas nuire directement à mes devoirs réguliers ainsi qu'à mes occupations relatives au département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE.

Dépenses se rattachant à l'arbitrage :—

Payé à W. S. Thompson, suivant compte	$13.00
Richard Miller, écr., avocat, rédaction de sentence arbitrale en blanc	15.00
Total	$28.00

J. PAGE.

A tous ceux à qui les présentes parviendront :

De ma part, à moi, John Page, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, en la province d'Ontario, écuier, ingénieur en chef des canaux Canada—SALUT :

Considérant qu'un acte par écrit sous le seing de l'honorable John Henry Pope, ministre intérimaire des chemins de fer et canaux du Canada agissant comme tel au nom de Sa Majesté la reine Victoria, et sous le sceau du département des chemins de fer et canaux du Canada, portant la date du vingt-cinquième jour de mars A. D. 1881, après avoir dit qu'attendu que John Hunter, James Murray et Merritt Andrew Cleveland, tous trois de la cité de Sainte-Catherine, dans le comté de Lincoln, en la province d'Ontario, faisant affaire ensemble comme entrepreneurs associés, sous les nom, titre et raison sociale de Hunter, Murray et Cleveland, avaient passé un contrat avec Sa Majesté la reine Victoria, représenté par le ministre des travaux publics alors en office, le vingt-sixième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et dix sept, pour tous les travaux devant être faits et compris dans la section vingt-sept de l'agrandissement d'un certain ouvrage public connu sous le nom de canal Welland, dans la dite province d'Ontario, tel contrat devant être rempli vers le 1er jour de juin A. D. 1881 ; et avoir dit de plus qu'attendu que les dits entrepreneurs ayant représenté qu'ils éprouvaient des difficultés dans l'exécution des travaux entrepris par eux, et ayant

demandé la permission d'abandonner leur contrat au gouvernement, et l'ingénieur en chef des canaux ayant fait rapport que les entrepreneurs avaient fait peu de chose dans la dite entreprise à part de s'être procuré une partie des matériaux, et qu'ils n'avaient pas éprouvé de difficulté imprévue d'aucune conséquence, et de plus que l'entrepreneur le plus expérimenté ne pourrait pas, même avec la meilleure direction possible, construire les batardeaux voulus et épuiser la fondation du nouvel aqueduc, pour moins du double de la somme fixée à cette fin dans le contrat des dits Hunter, Murray et Cleveland, il a été permis aux dits entrepreneurs, par un ordre de Son Excellence le gouverneur général en conseil, en date du 27e jour d'octobre A. D. 1880, d'abandonner, à des conditions devant être réglées plus tard, le contrat qu'ils avaient pour les travaux compris dans la dite section 27 de l'agrandissement du canal Welland ; et avoir dit aussi que les dits entrepreneurs s'étant le 8e jour de mars A. D. 1881, déclarés disposés à accepter ma décision, à moi, John Page, ingénieur ainsi que ci-dessus dit, en vue d'en arriver à un règlement pour l'ouvrage fait par eux, il a été rendu, le 23e jour de mars A. D. 1881, un autre ordre en conseil pourvoyant à ce qu'en vertu de l'acte du parlement du Canada, intitulé " Acte concernant les travaux publics du Canada (31 Vict., chap. 12), " moi, le dit John Page, ingénieur en chef des canaux du Canada, je fusse constitué seul arbitre à l'effet de déterminer le montant devant être payé aux dits entrepreneurs ;—fait foi que l'honorable John Henry Pope, ministre intérimaire des chemins de fer et canaux du Canada, agissant comme tel au nom de Sa Majesté la reine Victoria, a par cet acte référé à mon évaluation, arbitrage et jugement exclusifs, à moi, le dit John Page, toutes réclamations faites, annoncées ou alléguées par les dits Hunter, Murray et Cleveland, contre Sa Majesté la reine, pour choses résultant du contrat y mentionné et toutes choses en provenant et relatives à telles réclamations,—que ces dernières soient faites de la part des entrepreneurs ou de Sa Majesté,—et que le dit ministre intérimaire des chemins de fer et canaux m'a nommé, moi, le dit John Page, sous l'autorité susdite, pour être le dit seul arbitre, et est par là convenu que mon évaluation, mon arbitrage et ma sentence arbitrale, à moi, le dit John Page, devront être acceptés comme définitifs et sans appel ;

Et considérant que les dits John Hunter, James Murray et Merritt Andrew Cleveland ont, par un acte par écrit, portant la date du 30e jour de mars A. D. 1881, sous leurs seings et sceaux respectifs, consenti à ce que leur réclamation résultant de leur contrat avec Sa Majesté la reine, pour les travaux compris dans la section 27 de l'agrandissement du canal Welland susdit ou s'y rapportant, ainsi qu'il est dit dans l'acte en partie ci-dessus déjà cité, soit référée à mon évaluation, arbitrage et jugement exclusifs, à moi, dit John Page, ingénieur en chef ainsi que susdit, et ont accepté ma nomination, à moi, dit John Page, comme seul arbitre de la part de Sa Majesté la reine, et qu'ils m'ont par là conjointement et séparément nommé, moi, le dit John Page, seul arbitre de leur part, et ont de plus promis et se sont obligés d'accepter ma décision, évaluation et sentence arbitrale, à moi, dit seul arbitre, comme finales, définitives et sans appel, et d'en subir les conséquences :—

Sachez maintenant que moi, le dit John Page, ayant pris sur moi le fardeau du dit arbitrage, et ayant entendu et soigneusement considéré toutes les allégations et preuves faites par les parties respectivement des et touchant les dites réclamations et choses en question à moi référées ainsi que susdit, et dûment examiné les papiers, comptes et documents y ayant rapport, je rends et publie, par écrit, ma présente décision des et touchant les dites réclamations et choses en question ainsi référées comme susdit, et je décrète, arrête et décide qu'il est dû par Sa Majesté la reine, aux dits Hunter, Murray et Cleveland, à l'égard de la question à moi référée ainsi que susdit, pour tous les travaux faits par eux sur la dite section ou en vertu du dit contrat, et pour tous les matériaux qu'ils ont fournis pour être employés sur la dite section,—que ces matériaux aient déjà été employés ou non dans et sur la dite section,—et qu'ils se trouvent actuellement sur la dite section ou près de la dite section, ou aux carrières des dits Hunter, Murray et Cleveland, à Queenston et à Beamsville, ainsi qu'à ce qui est connu sous le nom de " voie de service de la carrière de Beamsville ; " aussi, pour la pierre à ou près l'écluse de prise d'eau à Thorold, et pour

certaines grues des dits Hunter, Murray et Cleveland, vendues par eux à Sa dite Majesté la reine représentée par le dit ministre des chemins de fer et canaux,—lesquels matériaux et grues sont énumérés ou mentionnés dans la liste ci-annexée, et en règlement définitif de toutes réclamations faites, annoncées ou alléguées par les dits Hunter, Murray et Cleveland contre Sa Majesté la reine, à raison de choses résultant du contrat ci-dessus mentionné et de toutes choses en provenant, et à l'égard de telles réclamations, la somme de soixante et un mille trois cent treize piastres et douze centins qui devra leur être payée à demande,—et j'arrête, décide et décrète de plus que les dits matériaux et grues ainsi fournis par les dits Hunter, Murray et Cleveland pour les travaux compris dans le dit contrat deviendront aussitôt, sur paiement à eux fait de la somme par le présent accordée, la propriété de Sa Majesté la reine. Et j'arrête, décide et décrète de plus que Sa dite Majesté la reine payera tous les frais des dits renvoi, arbitrage et décision arbitrale.

En foi de quoi j'ai, moi, le dit John Page, apposé mon seing et sceau aux présentes faites en double, ce troisième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un.

Signé, scellé et délivré en présence de W. G. Thompson. } JOHN PAGE.

Liste des matériaux et outillages mentionnés dans la sentence arbitrale ci-dessus, qui deviennent la propriété du gouvernement.

Toute la pierre livrée pour les ouvrages de la section n° 27,—qu'elle soit taillée, préparée, dressée ou brute, ou concassée pour béton ou cailloutis, et qu'elle se trouve sur la dite section ou dans le voisinage de la dite section ; aussi toute la pierre aux carrières ou dans les carrières louées par MM. Hunter, Murray et Cleveland, à Queenston et Beamsville, et à l'endroit connu sous le nom de voie de service de la carrière de Beamsville ; aussi la pierre près de l'écluse de prise d'eau, sur l'ancien canal, à Thorold ; tout le sable livré sur la section n° 27, à Welland ; aussi le bois de pin empilé sur cette partie de la section qui se trouve sur le côté ouest du canal, au sud de la rue Principale, ainsi que le bois de chêne aussi empilé, le fer forgé et les boulons déposés sur le côté nord de l'ancienne écluse, à Welland.

Grues à Welland :—

Une sur le côté est du canal, à la rue Division ; une sur le côté ouest du canal, au sud de la rue Division ; une sur le côté ouest du canal, au nord de la rue Principale, près de l'emplacement de l'ancien moulin ; une sur le côté ouest du canal, entre l'ancienne et la nouvelle écluse ; une sur le côté ouest du canal, dans le bassin entre la nouvelle écluse et le canal.

La voie ferrée depuis le chemin de fer de Welland jusqu'au canal, à la rue Division, dans la ville de Welland, y compris barrière en travers de la voie, voies de service, etc.

Grues à la carrière de Queenston :—

Une (pour manœuvrer l'estacade), et deux autres (simples) le long de la voie ferrée.

Beamsville, voie de service :—

Une grue simple et une grue pour manœuvrer l'estacade, à la voie de service.

JOHN PAGE.

Témoin :—W. G. Thompson.

3 août 1881.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé, en l'absence de Son Excellence le gouverneur général, par l'honorable administrateur en conseil, le 10 août 1881.

Sur la recommandation de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, et pour les raisons enoncées dans son mémoire en date du 4 août 1881, le comité est d'avis qu'autorisation soit donnée de payer la somme de soixante et un mille trois cent treize piastres et douze centins ($61,313.12) en règlement définitif de toutes réclamations de MM. Hunter, Murray et Cleveland, résultant de leur contrat pour la section 27 de l'agrandissement du canal Welland,—la dite somme étant le montant adjugé par M. Page, ingénieur en chef, qui a été nommé seul arbitre sous l'autorité de l'acte 31 Victoria, chapitre 12. Le comité est aussi d'avis, sur la même recommandation, qu'autorisation soit donnée de payer la somme de vingt-huit piastres ($28), frais d'arbitrage suivant certificat de M. Page.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 26 août 1881.

MON CHER M. POPE,—La présente décharge consentie par Hunter, Murray et Cleveland, devrait, je crois, porter la signature de chaque membre de la société; cependant si vous tenez à terminer l'affaire aujourd'hui, je ne doute pas que la signature de M. Murray donnée au nom de la société ainsi qu'en son propre nom soit une protection suffisante pour le payement de l'argent, si M. Murray se charge d'obtenir la signature de chacun de ses associés une fois de retour chez lui.

Votre dévoué,

Z. A. LASH, S.M.J.

A l'honorable J. H. POPE.

OTTAWA, 24 août 1881.

MONSIEUR,—Ainsi que vous le demandez dans votre lettre du 18 courant, j'ai préparé et vous transmets ci-inclus, pour être signé de MM. Hunter, Murray et Cleveland, un acte à l'effet de décharger le gouvernement de toutes réclamations résultant de leur contrat, et de transporter à Sa Majesté les choses mentionnées dans la liste annexée à la sentence arbitrale de M. Page. J'ai télégraphié aux shérifs et greffiers de la cour de comté à Sainte-Catherine et à Welland pour m'assurer s'il n'y aurait pas quelque exécution, hypothèque (*chattle mortgage*) ou lettre de vente d'enregistrées contre la société. On m'a répondu qu'il n'y en a pas. L'acte ci-inclus devra être signé par chaque membre de la société. La liste devra être également signée. L'acte une fois ainsi exécuté, il semblerait que rien ne s'opposât à ce que l'argent fût payé.

Documents renvoyés.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Z. A. LASH, S.M.J.

OTTAWA, 25 août 1881.

MONSIEUR,—Vous nous obligeriez en transmettant pour nous à la banque Impériale, Toronto, le dépôt de cinq pour cent que vous avez en votre possession comme garantie de l'exécution des travaux sur les sections 27 et 35 de l'agrandissement du canal Welland, et s'élevant à $60,000.

Vos dévoués,

HUNTER, MURRAY ET CLEVELAND.

A l'honorable J. H. POPE,
Ministre intérimaire des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 25 août 1881.

MONSIEUR,—Sur la recommandation de l'ingénieur en chef des canaux, l'honorable ministre m'a donné instruction de demander que la garantie de cinq pour cent ($60,000) déposée entre les mains du receveur général, le 18 septembre 1877, par MM. Hunter, Murray et Cleveland, par voie de certificat de dépôt de la banque Impériale du Canada, en date du 15 septembre 1877, n° 2267, relativement à leurs contrats pour les sections n° 27 et 35 de l'agrandissement du canal Welland, soit remise à ce département.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

T. TRUDEAU.

A M. J. M. COURTNEY, sous-ministre des finances.

SAINTE-CATHERINE, 1er octobre 1881.

Nous avons demandé à M. Page la permission de soumissionner les travaux de l'aqueduc, canal Welland. L'ingénieur local a refusé de nous laisser voir les plans et de nous fournir les devis et formule de soumission sans le consentement de Page. Nous pouvons nous conformer à n'importe quelles conditions quant à la garantie que le département pourrait demander, et nous nous croyons aussi capables de faire l'ouvrage que d'autres sociétés qui soumissionnent. Veuillez nous dire pourquoi nous sommes exclus. Répondez.

BANNERMAN ET CIE.

A l'honorable J. H. POPE, ministre des chemins de fer et canaux.

INGERSOLL, 1er octobre 1881.

Bannerman et Cie—société à laquelle j'appartiens—qui ont achevé la section 33, s'attendaient à ce qu'on leur demandât de soumissionner les travaux de l'aqueduc du canal que l'on donne actuellement à l'entreprise. Ne leur est-il pas permis de faire une soumission ? On dit que les entrepreneurs à qui l'on a demandé de faire des soumissions s'entendent entre eux.

THOMAS WELLS.

Le Très honorable sir JOHN A. MACDONALD.

(*Télégramme.*)

OTTAWA, 3 octobre 1881.

Informez M. Page que, sur la demande qu'ont faite Bannerman et Cie pour avoir la permission de soumissionner les travaux de l'aqueduc, sir John A. Macdonald pense qu'il devrait leur être permis de le faire.

F. BRAUN.

W. G. THOMPSON, Welland.

Par télégraphe de Welland, Ont., à F. Braun, secrétaire du département des canaux.

OTTAWA, 3 octobre 1881.

Le vôtre reçu ; le communiquerai à M. Page à son arrivée ici.

W. G. THOMPSON.

WELLAND, 5 octobre 1881.

Dépêche télégraphique envoyée par l'entremise de Thompson reçue à 8 heures, hier soir. Lettres circulaires ont été préparées et envoyées conformément aux termes de l'ordre en conseil à ce sujet. Le temps fixé pour recevoir des soumissions a expiré mardi ; voir circulaire.

JOHN PAGE.

A M. F. BRAUN, secrétaire des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 11 octobre 1881.

MONSIEUR,—Les documents relatifs à la section n° 27 de l'agrandissement du canal Welland ayant été préparés et imprimés, des lettres circulaires ont été adressées à dix entrepreneurs différents, les invitant à soumissionner l'achèvement des travaux, ainsi que pourvu par un ordre du Conseil privé rendu à l'époque où les premiers entrepreneurs ont été déchargés de leurs obligations.

Ci-inclus vous trouverez une copie de chacun de ces documents, savoir :—

1. Copie du devis général décrivant la nature et l'étendue des travaux, ainsi que la manière dont ils devront être exécutés.

2. Une formule de soumission devant comprendre tous les différents items de travaux à être exécutés.

3. Une copie de la lettre circulaire imprimée et adressée à chacun des entrepreneurs nommés ci-après, savoir :—

Robert L. Gibson,	écr.,	entrepreneur,	Grimsby, Ont.
Alexander Manning,	do	do	Toronto, Ont.
Alex. S. Brown,	do	do	Belleville, Ont.
Merrit A. Cleveland,	do	do	Port Colborne, Ont.
James Worthington,	do	do	Brockville, Ont.
H. J. Beemer,	do	do	Montréal, Qué.
MM. Smith et McGaw,		do	Port Hope et Ottawa, Ont.
MM. Belden et Cie,		do	Syracuse, N. Y.
Chas. Raynor et Cie,		do	do
G. Peterson, écr,		do	Lockport, N. Y.

L'on verra par l'avis adressé à ces différentes personnes que le temps fixé pour recevoir des soumissions a expiré mardi, le 4 courant. J'ai, en conséquence, l'honneur de vous transmettre ci-inclus les quantités approximatives des divers items de travaux, (inscrits sur la marge d'une formule en blanc) afin que les soumissions, lorsqu'elles seront ouvertes, puissent être calculées, et que les montants respectifs puissent être reportés en la manière ordinaire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE, I.C.C.

OTTAWA, 20 septembre 1881.

Il a été décidé de vous inviter à faire une "soumission" pour l'achèvement de la section n° 27 de l'agrandissement du canal Welland, laquelle comprend la construction d'un aqueduc et certains autres ouvrages décrits dans le devis ci-joint, qui vous est envoyé pour votre information.

Vous pourrez voir les plans des ouvrages à faire et vous procurer une formule de soumission au bureau de l'ingénieur local, à Welland, en présentant cet avis personnellement, le ou après le 20 septembre courant.

Des soumissions cachetées faites suivant les formules imprévues ainsi obtenues, et adressées au secrétaire du département des chemins de fer et canaux, à Ottawa, seront reçues jusqu'à l'arrivée des malles, le 4 octobre courant.

Vous êtes prié de vous rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération, à moins qu'elle ne soit strictement conforme aux formules imprimées, et il en sera de même de celles faites par des sociétés si elles ne portent pas la signature de chacun de leurs membres, avec indication de sa profession et de son domicile; et, de plus, un chèque de banque accepté, pour la somme de $3,000, devra accompagner la soumission, laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de passer contrat pour les travaux aux prix et conditions énoncés dans sa soumission. Les chèques ainsi transmis seront renvoyés aux personnes dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Pour assurer l'accomplissement des conditions du contrat, une garantie suffisante sera exigée par un dépôt d'argent jusqu'à concurrence de *cinq pour cent* de la somme ronde accordée à l'entrepreneur, et dont sera considérée comme faisant partie celle envoyée avec la soumission.

Jusqu'à la fin des travaux, quatre-vingt-dix pour cent seulement seront payés à l'entrepreneur avec les évaluations mensuelles.

Toutefois le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

JOHN PAGE, ingénieur en chef des canaux.

DEVIS DES TRAVAUX QU'IL RESTE A FAIRE SUR LA SECTION 27 DE L'AGRANDISSEMENT.

RÉADJUDICATION.

Cette section a une longueur d'environ 5,600 pieds, et elle comprend l'achèvement satisfaisant des parties non terminées de l'agrandissement du canal, dans les limites de la ville de Welland ; la construction d'un aqueduc à travers et sur la rivière Chippewa ; la démolition de la plus grande partie de l'ancienne écluse, ou celle dont on se sert actuellement entre la rivière et le canal ; l'enlèvement des culées de l'ancien ou présent pont de service qui relie les quartiers est et ouest de la ville de Welland sur l'alignement de la rue Principale ; l'achèvement de la nouvelle écluse et de ses entrées ; la construction de défenses pour protéger le nouveau pont sur l'alignement de la rue Division, et tous les autres travaux décrits dans le présent devis ou dont il pourra être besoin et que l'entrepreneur pourra être appelé à faire relativement à l'exécution des améliorations projetées.

Le canal devra avoir une largeur de 100 pieds au fond, une fois qu'il sera creusé jusqu'à la profondeur uniforme de 2 pieds 9 pouces au-dessous du sommet du busc de l'ancienne écluse de Port-Colborne ; et les fondations de toutes les constructions permanentes, telles que l'aqueduc, ses murs en aile, ou la continuation qui pourra être ordonnée de ces derniers, les culées ou piles à l'entrée du chenal conduisant à la nouvelle écluse ou dans les endroits où il faudra des murs sur la principale ligne du canal, devront toutes être établies assez bas pour qu'il y ait une profondeur d'eau de 15 pieds dans le bief, au niveau de l'étiage présumé du lac Erié.

Les approches à chaque bout de l'aqueduc, ainsi que celles en amont et en aval de la nouvelle écluse, et aussi la largeur de la section, où besoin sera, sur la ligne principale du canal, devront être augmentées jusqu'à telles dimensions qui pourront être ordonnées lorsque les travaux seront en voie d'exécution.

Le nouvel aqueduc sera placé à l'ouest de celui qui existe aujourd'hui, du côté faisant face au courant ; il en sera éloigné de 75 à 80 pieds. Ainsi qu'on peut le voir en examinant les lieux, le mur de liaison sud entre l'ancien et le nouvel aqueduc, ainsi qu'une petite partie de l'extrémité sud-est du mur de soutènement ont été construits.

Le canal, au sud et au nord de l'aqueduc, a déjà été élargi du côté ouest pour la plus grande partie ; et l'on a fait correspondre généralement la position des différentes constructions aux alignements indiqués en rouge sur le plan général exhibé.

Cependant, le département des chemins de fer et canaux se réserve le droit de changer la totalité ou toute partie de la ligne tout autant qu'il le faudra pour permettre d'élargir le chenal davantage sur un côté ou sur l'autre, ou d'en augmenter la largeur des deux côtés à la fois, selon qu'il pourra être décidé par la suite ; il se réserve également le droit de changer la position de toutes les constructions inachevées, ou d'aucunes d'elles, en les faisant mettre à 100 pieds ou plus soit à droite soit à gauche, ou de placer toutes ces constructions ou aucune d'elles jusqu'à 500 pieds ou plus—soit en montant soit en descendant—de l'endroit indiqué sur le plan général exhibé, ou dans telle autre position qui pourra être jugée la plus favorable au but que l'on se propose.

Il devra être clairement et distinctement entendu que ces changements pourront être faits soit avant le commencement des travaux ou pendant leur exécution, sans qu'il en résulte aucune augmentation ni diminution des prix demandés pour les différents items de travaux.

La principale partie des excavations qu'il reste à faire pour élargir et approfondir le chenal se trouvera dans la glaise, mais une partie de ces fouilles, principalement l'extrémité nord de la section, sera difficile, vu que le sol s'y compose de glaise durcie, de gravier et de pierre solidement cimentés ensemble.

Tous les talus latéraux des tranchées ainsi que ceux des levées devront être dans le rapport de 2 à 1, excepté dans les endroits où ils devront être revêtus en pierre ou se lieront aux murs en maçonnerie, alors que, sur telle distance qui pourra être nécessaire, ils pourront être faits avec un fruit de ½ sur 1 ou à aucun autre angle qui pourra être choisi entre la moins considérable et la plus forte de ces deux déclivités.

Les déblais provenant de la fouille qui sera faite sur le côté nord de la rivière Chippewa pour l'élargissement et l'approfondissement du canal, ainsi que des fondations pour l'extrémité nord de l'aqueduc et ses approches, et de l'approche de l'écluse, soit au-dessus ou au-dessous de la surface de l'eau, devront, à l'exception de ce qu'il en faudra pour le remblai sur le côté sud ou le côté nord de la rivière, être tirés, transportés et déposés à tels endroits, sur les bords est ou ouest du canal, qui pourront être indiqués dans les limites d'une distance de deux milles le long de ce dernier, soit au sud ou au nord du lieu d'où les déblais auront été enlevés.

On s'attend à ce que les personnes qui soumissionneront les travaux examinent soigneusement les lieux de dépôt ci-dessus mentionnés, afin de s'assurer de ce qu'il y a à faire, vu que l'entrepreneur devra trouver, à ses propres frais et dépens, les moyens de transporter, remuer, élever et déposer les déblais à l'endroit ou aux endroits désignés, à la distance, en arrière de la ligne d'eau est ou ouest du canal, et de la manière décrite pour les dépôts de terre à d'autres endroits.

Il devra être néanmoins distinctement entendu que les mesures qui seront prises pour disposer des matières extraites ne devront en aucune manière gêner le halage des bâtiments.

Lorsque l'entrepreneur élargira et approfondira la partie du canal située entre l'extrémité sud de l'aqueduc et l'extrémité sud de la section, les déblais qu'il reste encore à enlever ainsi que ceux provenant de la partie sud de l'emplacement de l'aqueduc, pourront être déposés en partie dans l'ancien ou premier canal, qui devra être comblé jusqu'au niveau du terrain contigu, et le reste devra être déposé dans les limites de la distance susdite, aux endroits et de la manière mentionnés pour les excavations à faire au nord de l'aqueduc.

Chemin de halage.—Les travaux devront être partout conduits de manière à ce que le chemin de halage actuel ne soit pas interrompu ni obstrué nulle part pendant la saison de navigation, à moins qu'un chemin nouveau et commode ne soit fait à cet endroit, ou que d'autres mesures approuvées ne soient prises par l'entrepreneur (à ses propres frais et dépens) pour que le service du halage puisse se faire d'une manière satisfaisante le long de cette partie du canal. Le chemin de halage devra se tenir sans interruption d'un bout à l'autre, de chaque côté du canal, excepté vis-à-vis l'entrée de l'écluse et sur le côté est, à chaque bout du nouvel aqueduc ; partout où il sera fait en tranchée, et dans les endroits où il ne se reliera pas à des constructions, son bord antérieur sera à 99 pieds de la ligne d'axe du canal et à 24¾ pieds au-dessus du plafond de ce dernier,—soit à 22 pieds au-dessus du busc actuel de l'ancienne écluse de Port-Colborne. Il aura pour la plus grande partie 15 pieds de largeur au sommet et une inclinaison extérieure de 12 pouces jusqu'à un fossé situé en arrière ou au pied du talus de la levée contiguë.

Le fossé devra avoir au moins 3½ pieds de largeur au sommet, et son fond aura l'inclinaison propre à faire écouler facilement les eaux pluviales jusqu'à des canaux de décharge pratiquées dans les endroits que les circonstances pourront faire choisir.

On remarquera par la nature de l'entreprise que toute la partie des travaux à faire sous la surface de l'eau pour élargir et approfondir le lit du canal peut être exécutée à l'aide de machines pendant les mois d'été, pourvu que l'on prenne des précau-

tions convenables dans le but de ne pas gêner la navigation. En conséquence, les entrepreneurs devront se munir des choses nécessaires à cette fin et se tenir prêts à excaver, tirer, transporter et élever les déblais de telle manière qu'ils soient rapidement enlevés et déposés aux endroits mentionnés ci-dessus, à moins que les dits entrepreneurs ne puissent convaincre le département des chemins de fer et canaux qu'ils seront en mesure d'exécuter l'ouvrage de quelqu'autre manière plus expéditive, dans le temps convenu pour son achèvement.

Si aucuns des propriétaires du voisinage désiraient que leurs terrains fussent assez élevés pour que l'entrepreneur trouvât avantageux d'y déposer des déblais, ce dernier, avec le consentement du ministère des chemins de fer et canaux, pourra employer dans ce but une partie des matières provenant des excavations.

Terres déposées.—Elles ne devront jamais être placées sur un terrain dont la surface inclinera vers le canal, à moins que des banquettes n'y soient d'abord taillées de niveau pour servir de fondement à un dépôt de ces déblais. Les nouvelles matières déposées devront s'arrêter à 10 pieds au moins de l'arête supérieure du talus du dépôt, et elles ne devront pas s'élever à plus de 10 pieds au-dessus du niveau du chemin de halage, dans les limites d'une distance de 85 pieds de la ligne d'axe du chenal du côté sur lequel le dépôt de déblais sera formé. Au-delà de cette distance, la hau teur pourra en être augmentée après que des égouts convenables, etc., auront été faits pour l'écoulement des eaux pluviales, jusqu'aux fossés latéraux, pourvu que la nature du dépôt et du sol sur lequel il sera placé permette d'adopter cette méthode.

Autant que les circonstances le permettront, la hauteur des dépôts de déblais devra être uniforme; ils auront invariablement une déclivité extérieure d'au moins un sur vingt, et leur largeur sera régulière d'un bout à l'autre.

Fossés latéraux.—Des fossés pour l'écoulement des eaux pluviales et de tout autre égouttement naturel auquel il faudra pourvoir, devront être faits dans les endroits convenables et des dimensions voulues; mais l'entrepreneur devra avoir soin de ne pas obstruer les anciens fossés ni arrêter le drainage avant que les nouveaux fossés soient complètement prêts à servir. L'entrepreneur sera tenu strictement et civilement responsable vis-à-vis des propriétaires de terrains contigus, de tout dommage qui pourra résulter de ses faits à cet égard,—que tel dommage provienne de la négligence ou de toute autre cause.

Afin de former un débouché pour les nouveaux fossés ou canaux actuels, autres que ceux dont il est spécialement parlé, il devra être creusé des puits qui se relieront avec eux et à partir desquels des canaux de décharge ou conduits devront être faits avec l'inclinaison voulue pour que les eaux puissent se jeter facilement dans le canal à deux pieds ou plus au-dessous du niveau présumé du lac Erié.

Ces puits seront de 2 à 3 pieds carrés, et les conduits qui en partiront devront avoir de 15 à 24 pouces carrés. Il devront être en maçonnerie de moellons bruts posés dans du mortier de ciment; mais le fond tant des puits que des conduits devra être fait avec des pierres plates de grandeur à traverser leurs ouvertures respectives et à s'engager d'au moins 6 pouces sous les murs de chaque côté; la couverture des conduits se composera également de pierres plates assez grandes pour qu'elles puissent porter d'au moins 6 pouces sur les murs latéraux. Les puits et les conduits qui en partiront pourront néanmoins être faits en pièces de bois et madriers, et un pont sera jeté sur la décharge si on l'ordonne. Dans l'un ou l'autre cas, les excavations et les travaux se rattachant aux canaux devront être faits par l'entrepreneur aux prix mentionnés dans la soumission.

Dans la direction des travaux relatifs à l'élargissement et à l'approfondissement du canal, de même que pour la formation des dépôts de déblais, l'entrepreneur devra se guider strictement sur les alignements tracés par l'officier dirigeant.

Il devra aussi avoir grand soin de ne pas entamer les talus latéraux, et de ne rien faire qui puisse être de nature à nuire à la stabilité des levées.

Une fois le canal approfondi, le plafond du chenal actuel, ainsi que celui du nouveau, devra être aussi uniforme que possible, de manière à ce qu'il ait partout la largeur et la profondeur entières voulues.

Au-dessus de la ligne d'eau, les talus devront être arasés aux angles mentionnés

ci-dessus et faits de manière à correspondre aux alignements tracés sur les lieux, et conformément aux instructions de l'officier dirigeant.

Remblais.—Lorsque le terrain sur lequel une levée contiguë au canal ou aucune construction permanente devra être faite, se trouvera au-dessous du niveau d'eau, il faudra invariablement en enlever la surface jusqu'à telle profondeur que la nature du sol et les circonstances pourront demander. L'espace entier devant être occupé par la levée devra toujours être débarrassé de tout gazon, tourbe, terre végétale, pierres détachées, troncs d'arbres, racines, dosses, sciure de bois, et de toute espèce de rebut ou de matière sujette à objection. La terre détachée ou de nature à se laisser pénétrer par l'eau devra aussi être enlevée jusqu'à la profondeur que l'officier dirigeant pourra juger nécessaire pour pouvoir former une liaison convenable avec le fond.

Les emplacements de toutes levées devront être préparés de manière à ce qu'ils soient presque de niveau; mais dans les endroits où la surface du sol offrira une solide élévation entre le lieu de dépôt et le chenal, une partie de l'emplacement pourra être inclinée en dehors, pourvu qu'il se trouve, à pas plus de 100 pieds, une élévation assez ferme pour empêcher la partie inférieure de la levée ou des terres déposées de remuer. Ceci devra être observé sur toutes les parties de la section, mais plus particulièrement lorsqu'on fera des levées aux deux bouts du nouvel aqueduc ou à d'autres endroits dans ce voisinage, ainsi que celles se rattachant à la nouvelle écluse, ou à aucun autre endroit où il faudra former un remblai sur un terrain allant en pente; autrement, il faudra invariablement soit araser l'emplacement de manière à ce qu'il offre un appui de niveau, ou le façonner en banquettes dont chacune devra présenter d'elle-même une surface horizontale assez large pour pouvoir faire une liaison convenable et prévenir toute tendance à l'éboulement.

Les déblais provenant des emplacements de levées seront mesurés "sur place," et les quantités en seront payées au même prix que ceux provenant des excavations dans la terre, sur la partie de la section où les travaux auront lieu. Il est clairement entendu que ce prix comprendra les frais de main-d'œuvre secondaire qu'exigeront tous les matériaux nécessaires à cet objet ainsi que leur transport à tels endroits qui pourront être désignés dans les limites de la section ou ailleurs, selon qu'il pourra être ordonné.

Lorsque l'entrepreneur construira des levées, ou qu'il en exhaussera ou élargira d'autres, ou formera des remblais contigus à l'aqueduc ou à l'écluse, *ou partout où il sera besoin d'une levée étanche, les matériaux devront être charroyés dans des tombereaux ou des chariots sur les différentes levées, et étendus par couches n'excédant pas un pied d'épaisseur à la fois;* et si cet ouvrage est fait dans une saison sèche, il faudra jeter de l'eau sur chaque couche pour aider à la consolidation des matériaux.

Massifs en terre battue.—Partout où il en faudra faire dans aucune des levées, ils devront être formés en même temps qu'elles. Ils devront se composer des meilleurs matériaux qu'il sera possible de se procurer dans le voisinage, et être formés par couches n'excédant pas 8 pouches d'épaisseur, dont chacune sera mouillée, convenablement arasée sur les deux sens, bien nivelée et pilonnée; et il faudra faire tout ce qui pourra être nécessaire pour rendre ces massifs imperméables.

La fouille pour élargir le lit du canal a été faite sur une distance d'environ 1.500 pieds à l'extrémité nord de la section, excepté l'espace de 500 pieds, où il reste encore à enlever une largeur moyenne de 30 pieds sur une profondeur de 22, et à part le fond, qu'il faudra creuser la distance de 1,500 pieds, sur une largeur de 5 à 50 et une profondeur de 2 à 4 pieds.

Depuis l'extrémité sud de la section jusqu'au nouveau pont, à la rue Division, l'élargissement a été fait pour la plus grande partie, mais il reste, dans le fond, un morceau d'environ 400 pieds de longueur, sur 45 de largeur et environ 5 d'épaisseur, outre une quantité de petits morceaux séparés s'élevant un peu au-dessus du fond, ainsi qu'immédiatement au sud du pont et dans le chenal entre les piles de ce dernier. Entre l'ancien et le nouveau pont, il y a en travers de la ligne du canal actuel un ancien tunnel qui devra être enlevé sans que l'on dérange en aucune manière le niveau de l'eau; et le fond, à cet endroit, devra être creusé suffisamment bas pour donner la profondeur complète du chenal; mais avant de pouvoir faire cela, l'extré-

mité ouest du tunnel devra être soigneusement fermée, pour empêcher que l'eau ne s'échappe du canal lorsqu'on enlèvera la couverture de ce tunnel. Pour cela, il faudra creuser aussi bas que le fond du tunnel, tel espace qui pourra être nécessaire en arrière du côté ouest de la levée ouest, et en fermer comme il faut l'intérieur avant que l'espace soit de nouveau rempli. Cet ouvrage devra être fait, et cette portion du tunnel à travers l'ancien canal devra être enlevée vers le 1er mai 1882. Toute cette partie de la levée ouest actuelle et en dedans de la ligne du nouveau chenal, devra être enlevée lorsque les travaux se rattachant au nouvel aqueduc seront assez avancés pour le permettre. L'entrepreneur devra enlever ces morceaux de terre, faire disparaître l'ancien tunnel, ainsi qu'élargir et approfondir le chenal partout où besoin sera, dans les limites de la section, avec l'entente pleine et distincte que dans chaque cas les travaux seront payés aux prix respectifs établis dans la soumission déposée.

Aqueduc sur la rivière Chippewa.

Cette construction devra être en maçonnerie de pierres calcaires grises, posées partout au mortier de ciment hydraulique d'une qualité approuvée ; elle se composera de six voûtes qui, à trois d'entre elles, devront offrir un espace collectif suffisant pour que l'eau de la rivière Chippewa puisse s'écouler facilement ; ces voûtes devront toutes être disposées de la manière décrite dans le présent devis et avoir une hauteur appropriée aux besoins de la navigation.

L'aqueduc devra être placé dans le lit de la rivière, à la distance de 75 à 80 pieds à l'ouest de la construction actuelle, et il devra être d'ailleurs situé de telle sorte que la face de la culée nord soit à 4 pieds au nord de celle de la culée actuelle, et qu'à partir du côté nord l'alignement des faces sud de la deuxième pile tant de la nouvelle que de l'ancienne construction corresponde.

Depuis la face de la culée nord jusqu'à celle du côté sud, la distance sera de 277 pieds au niveau de la naissance des voûtes, et la largeur, à la douelle de ses dernières, sera de 112 pieds. La ligne de naissance devra se trouver à 3 pieds au-dessus du sommet du recoupement supérieur de la fondation ; les voûtes auront 7 pieds de montée, et le sommet du couronnement des murs latéraux ou de parapet se trouvera 28¾ pieds au-dessus de l'axe de l'intrados.

Comme il faudra que l'eau de la rivière suive son cours pendant que ces travaux seront en voie d'exécution, l'intention est de construire la principale partie du nouvel aqueduc en deux divisions. Ceci devra être fait pour que les batardeaux nécessaires à l'étanchement des ouvrages n'occupent, lorsqu'on s'en servira, qu'une partie du chenal de la rivière.

Les batardeaux devront naturellement être disposés de manière à ce qu'ils occupent le plus petit espace compatible avec leur efficacité, et à ce qu'ils puissent être rapidement enlevés lorsqu'on n'en aura plus besoin.

La ligne d'axe du nouvel aqueduc sera parallèle à celle de la construction actuelle, mais à 171 pieds plus à l'ouest ; et elle sera d'ailleurs située ainsi que mentionné ci-dessus, à moins que pour quelque raison particulière sa position ne doive être établie sur un autre point fixe dans les limites en premier lieu décrites.

Fouille.—L'emplacement de la nouvelle construction, ou ce qui en pourra être convenablement préparé au moyen du curage, pourra, dans le premier cas, être creusé jusqu'à la profondeur de 41 pieds au-dessous du sommet du couronnement de l'aqueduc actuel, ou jusqu'à environ 23 pieds au-dessous du niveau d'eau moyen.

Après que la fosse aura été mise à sec, les emplacements des différentes piles devront être creusés à 4.73 pieds plus bas, ou jusqu'à une profondeur de 45.73 pieds au-dessous du point ci-dessus mentionné (couronnement de l'aqueduc actuel) ; et les emplacements des culées, ou la partie de ces emplacements voisine des chenaux, devront être creusés jusqu'à 44.23 pieds au-dessous du point de repère mentionné ci-dessus.

L'espace entre les deux constructions devra être dragué jusqu'à la profondeur de 37 pieds au-dessous du même point, ou jusqu'au niveau du radier des voûtes actuelles ; et, sur une distance de 65 pieds en amont ou du côté est du nouvel aqueduc, le fond devra être dragué jusqu'au niveau de 39 pieds ou plus, si on l'exige, au-dessous du

même point fixe, c'est-à-dire du sommet du couronnement sur le côté sud-ouest immédiatement au-dessus de la culée de l'aqueduc actuel.

Afin de donner le plus d'espace possible au courant de la rivière lorsque les travaux seront en voie de construction, le chenal en amont et voisin du nouvel aqueduc devra être élargi et creusé jusqu'à telle profondeur qui pourra être jugée nécessaire par le département des chemins de fer et canaux.

Les déblais provenant du curage pour la fondation de l'aqueduc, l'approfondissement et l'élargissement du chenal dans la mesure ci-haut mentionnée, ou telle autre qui pourra être exigée, devront être transportés par l'entrepreneur, en remontant la rivière Chippewa, et déposés sur des terrains acquis à ses propres frais et dépens, à tel endroit ou endroits, sur les bords, qui pourront être au gré de l'officier chargé d'y voir.

Il ne sera toutefois jamais permis de déposer ces déblais dans la rivière, et l'endroit choisi sur ses bords pour les y placer devra être assez ferme pour porter le poids additionnel sans risque d'éboulement ou de tassement, et de manière à ce qu'il n'y ait aucun danger de diminuer la largeur ou la profondeur de la rivière à l'endroit ou près de l'endroit où un dépôt de déblais sera formé.

L'entrepreneur devra faire en sorte qu'une fois rendus aux lieux où ils devront être déposés, les déblais puissent être relevés et jetés en arrière, ou autrement placés à une distance telle de la ligne d'eau qu'il ne reste aucun doute quelconque que la rivière continuera à rester libre et sans obstacles sur sa largeur et sa profondeur entière.

Les déblais provenant de la fosse (plus bas que le niveau de 41 pieds au-dessous du sommet du couronnement de l'aqueduc actuel), après que cette dernière aura été mise à sec, devront naturellement être enlevés en grande partie par-dessus les côtés des batardeaux, et les frais que cela entraînera de même que ceux du terrain nécessaire pour les y déposer, devront être inclus dans le prix demandé pour cet item de travaux.

Les personnes qui soumissionneront l'exécution et l'achèvement des travaux sont priées d'examiner les digues dans le voisinage de l'aqueduc, vu que la plus grande partie sinon la totalité de ces digues devront être enlevées avant qu'on puisse commencer la construction de batardeaux convenables. On attire spécialement l'attention sur ce fait, vu qu'on s'attend à ce que les entrepreneurs fassent leurs calculs comme devant faire complètement disparaître les ruines des batardeaux actuels, n'oubliant pas non plus que les pilotis enfoncés au-dessus de la ligne de fond ne devront pas être arrachés, mais sciés ou coupés à une hauteur correspondant soit au fond ou à la surface (selon qu'il pourra être décidé plus tard) de la couche inférieure de béton dans la fondation. A cette fin, il faudra que pour que la partie du batardeau parallèle au courant, ainsi que pour celle contiguë à l'ancien aqueduc, la terre soit d'abord enlevée et transportée à l'endroit qui pourra être approuvé comme lieu de dépôt des matières extraites des fondations de la construction. Le tout devra être enlevé ainsi que ci-après prescrit dans le présent devis pour l'enlèvement des batardeaux actuels. Les pilotis, le bois et les fers enlevés des anciens batardeaux seront la propriété de l'entrepreneur. Ce dernier devra mentionner dans sa soumission une somme ronde pour faire disparaître et enlever la terre entre les rangs de pieux, couper les pilotis et faire tout l'ouvrage nécessaire pour permettre de former de nouveaux batardeaux.

Batardeaux.—Les batardeaux pourront être construits au moyen de deux rangs ou plus de pilotis carrés soigneusement mis à fond côte à côte, en laissant un espace de largeur convenable entre les rangs pour y placer du corroi. Les pilotis devront être de chêne blanc, d'au moins 13 pouces d'équarrissage, sciés ou dressés de grosseur égale sur leur longueur entière, et enfoncés côte à côte, à la profondeur de 8 à 10 pieds au-dessous du fond à l'aide d'un mouton convenable, entre des rangées de pièces conductrices assujéties par de gros boulons taraudés à des pieux de bordage enfoncés à pas plus de 10 pieds les uns des autres dans la ligne du batardeau. Dans la fosse à corroi, les longrines intérieures devront être enlevées avant que le corroi soit mis en place vis-à-vis d'elles. Le rang intérieur de palplanches devra naturellement, dans les endroits où l'espace le permettra, être appuyé au moyen d'arcs-boutants

ou contre-forts formés soit de pilotis enfoncés côte à côte à angles droits avec le batardeau, ou de fortes charpentes à claire-voie,—les espaces intermédiaires dans chaque cas devant être renforcés à l'aide d'entretoises horizontales. La partie de ce rang allant dans le sens du courant devra de plus être assujétie à l'aide de gros câbles ou autrement rattachée au côté nord de la rivière, mais à une telle hauteur que ce soit au-dessus de la ligne des crues de printemps, ou de telle façon que la liaison puisse être rapidement discontinuée lorsque la chose sera nécessaire. La variation entre l'eau haute et l'eau basse est d'au moins six pieds.

Peut-être serait-il encore mieux, avant de mettre à sec l'espace devant être occupé par la construction, de renforcer les côtés et les extrémités des batardeaux au moyen de rangées non interrompues de fermes horizontales, reposant, où besoin sera, sur des poteaux verticaux,—le tout formant une plateforme en charpente dont on pourrait se servir pour manier les matériaux nécessaires. Par les ouvertures entre les différentes rangées de pièces transversales et longitudinales pourraient être enlevées les matières extraites du fond, et les matériaux de fondement mis en place ainsi que la maçonnerie.

Les rangs intérieurs et extérieurs de pilotis pourront être reliés, à la ligne d'eau ordinaire, par des pièces transversales, et, à certains endroits, plus bas, par des tirants taraudés formés de barres de fer forgé larges de 3½ pouces et épaisses de ¾ de pouce, travaillées de telle manière que la partie des bouts traversant les pieux soit ronde et ait le même aire de section que la partie plate; mais avant que l'un des bouts, dans chaque cas, ne soit transformé, un morceau de fer à chaudière de 12 x 15 pouces devra être fixé au milieu de la barre, et tous deux (barre et plaque de fer à chaudière) une fois en œuvre, devront se trouver dans une position verticale, mais à angles droits l'une avec l'autre. Ces tirants seront munis d'écrous, de plaques de fer et rondelles de bois, et ils devront être posés à peu de distance les uns des autres, horizontalement, et à différentes hauteurs, depuis 9 pieds au-dessous de la surface de l'eau en montant, à mesure que l'on enfoncera le deuxième rang des palplanches.

Le côté du batardeau allant dans le sens du courant devra être légèrement circulaire, le côté convexe faisant face au chenal; et, si c'est possible, les palplanches contiguës porteront en plein l'une sur l'autre

D'après la nature du sol dont se compose le fond, on croit que la plus grande partie des pieux nécessaires à la construction d'un batardeau comme ceux dont il vient d'être parlé, pourront être enfoncés sans qu'il soit besoin de les saboter, et qu'un cercle suffira pour chaque dix ou douze pilotis.

Les matériaux qu'on emploiera pour faire le corroi devront être de nature à ce que ce dernier se prenne généralement en une masse solide, et à ce qu'une fois en place et soigneusement pilonné par couches minces, il forme en somme un massif suffisamment compacte pour que l'eau ne puisse le pénétrer.

Les batardeaux devront être construits en trois sections différentes, et de manière à comprendre des parties distinctes des travaux, à moins que le département des chemins de fer et canaux ne permette à l'entrepreneur de réunir la 2e et la 3e sections en une seule.

La première section comprendra l'espace devant être occupé par les trois voûtes sud, les piles, etc., de l'aqueduc, ainsi que les murs en aile et de liaison à l'extrémité sud, avec tous les murs qu'il pourra être besoin de faire en continuation de la construction principale, dans les endroits où il faudra se mettre complètement en garde contre l'eau du canal, aussi bien que contre celle de la rivière.

La deuxième section comprendra l'espace devant être occupé par les trois voûtes nord ainsi que la culée et les piles s'y rattachant, et elle devra être construite pour se relier aux extrémités de la troisième pile de telle manière que l'on puisse enlever la première section du batardeau, et que l'eau de la rivière puisse facilement s'écouler par les trois ouvertures sud. Elle comprendra aussi tout ce qu'il pourra être nécessaire de faire pour permettre de construire les ailes et former une liaison avec les murs de l'ancienne écluse et les coffrages sur le côté nord-ouest de la nouvelle construction.

La *troisième section* comprendra l'espace devant être occupé par le mur de liaison

nord entre l'ancien et le nouvel aqueduc, où il faudra se mettre en garde, comme dans la première section, contre l'eau venant du canal ainsi que de la rivière.

La construction de la deuxième section du batardeau ne devra être commencée que lorsque les travaux des arcades sud seront assez avancés pour permettre d'enlever complètement les batardeaux se rattachant à la première section, d'envoyer l'eau par les ouvertures sud et de prendre des mesures complètes pour relier les batardeaux et la maçonnerie sur l'extrémité de la troisième pile d'une manière convenable et satisfaisante, ainsi que projeté dans le présent devis.

On devra disposer les extrémités ou les faces de la *troisième* pile ou pile *centrale* de la construction ainsi que des murs au-dessus d'elle, soit au moyen d'enclaves ou autrement, de manière à ce que la seconde section puisse s'y relier comme il faut.

On pourra faire en sorte que cette dernière section comprenne la construction d'un batardeau qui permette de faire un mur transversal, ou de liaison entre l'ancien et le nouvel aqueduc ; ou bien un batardeau distinct pourra être formé afin que cette partie des travaux puisse être faite tel que prescrit ci-dessus, et appelé la *troisième section.*

Vu que le seul but des batardeaux est de faciliter la préparation des fondements ainsi que la construction des ouvrages permanents, ils pourront être faits conformément à la description générale qui vient d'en être donnée ; ou bien ils pourront se composer de coffrages quant à la rangée intérieure du compartiment étanche, et des pilotis carrés seront enfoncés côte à côte pour l'extérieur, dans les endroits où l'espace disponible permettra d'adopter cette manière de construire un batardeau.

Dans le cas où l'on adopterait cette méthode, le côté des caissons le plus rapproché de la chambre à corroi devra être revêtu de deux rangs de planches disposées de manière à faire plein sur joint ; ces planches devront invariablement être bien mises à fond et clouées à la paroi des caissons avec l'aide d'un plongeur.

Le vide entre les caissons et les pilotis de revêtement extérieurs, devra naturellement être rempli de la meilleure espèce de terre mélangée avec du gravier et autrement préparée de manière à former un massif imperméable une fois que le tout sera bien pilonné.

Il devra aussi y avoir entre la rangée extérieure de pilotis et les caissons des tirants semblables à ceux mentionnés dans le cas où les batardeaux se composeraient principalement de pilotis.

Les compartiments alternatifs des caissons pourraient être seulement remplis de pierre, vu qu'il serait facile de placer au sommet une grande partie du poids nécessaire ; et dans ce but, on pourrait employer temporairement de grandes pierres plates destinées à servir ailleurs dans les travaux.

En un mot, les batardeaux nécessaires à l'étanchement des ouvrages pourront être construits de l'une ou l'autre façon, ou de telle autre manière qu'ils occupent le plus petit espace compatible avec la probabilité de leur succès, et qu'ils soient formés par sections correspondant en étendue à celles déjà mentionnées, et que leurs différentes portions remplissent dans chaque cas l'objet pour lequel elles auront été construites.

Lorsqu'ils soumissionneront cette importante partie de l'entreprise, les entrepreneurs devront mentionner une somme ronde pour laquelle ils seraient disposés à construire et entretenir chacune des trois sections du batardeau.

La somme ronde demandée pour l'équipement de chacune de ces trois différentes sections des fondations de l'aqueduc devra comprendre la construction de tous les batardeaux necessaires, l'équipement de cette partie des travaux, l'entretien des différents batardeaux, ainsi que les frais pour remplir d'eau les différents espaces à l'intérieur de ces derniers et les mettre de nouveau à sec aussi souvent qu'il le faudra, et pour tenir la totalité ou toute partie des sections à sec aussi longtemps que pourra l'exiger le département des chemins de fer et canaux pour la pose du mortier ou aucune autre fin relative aux ouvrages permanents, qui, d'après l'avis de l'officier dirigeant, pourra être jugée nécessaire.

Lorsqu'ils feront leurs soumissions, les entrepreneurs ne devront pas oublier que bien que les travaux relatifs à l'établissement des batardeaux doivent être exécutés

sous la direction des officiers chargés de la surveillance générale de l'ouvrage et qui indiqueront les limites dans lesquelles ces batardeaux devront être formés, cependant l'entrepreneur sera tenu strictement et civilement responsable de leur construction, suffisance, stabilité et entretien, ainsi que de l'épuisement de l'espace qu'ils comprendront, à l'époque convenue, et aussi souvent ensuite qu'il pourra être rempli, soit totalement ou en partie, pour aucune cause que ce soit, le dit espace devant être aussi par lui tenu à sec pendant tout le temps nécessaire à l'exécution complète des ouvrages permanents projetés.

Les divers montants demandés pour les batardeaux et l'épuisement des travaux devra comprendre aussi l'enlèvement entier et complet des différentes sections des batardeaux. Il est clairement entendu que ceci devra être fait de telle manière que les massifs en terre battue devront être invariablement enlevés les premiers ; et comme il ne sera pas permis d'arracher ou de retirer les pilotis, ils devront être coupés à peu près à l'égalité du radier en pierres fichées des ouvertures du nouvel aqueduc.

Les charpentes devront toujours être enlevées sitôt qu'elles seront dégagées et il faudra prendre toutes les précautions voulues pour ne pas obstruer les ouvertures des aqueducs tant ancien que nouveau.

Il est clairement et distinctement entendu que l'entrepreneur devra faire cet ouvrage à l'époque et de la manière voulues,—que ce soit pendant l'hiver en employant des plongeurs, ou à aucune autre saison de l'année, ou d'aucune autre manière quelconque que le département des chemins de fer et canaux pourra juger nécessaire pour atteindre le but désiré.

Dans le cas où il faudrait faire une cloison étanche en travers du nouvel aqueduc (à l'époque où la première division de ce nouvel ouvrage sera en voie de construction, ou après qu'on l'aura élevé jusqu'à la ligne des hautes eaux), soit pour empêcher l'eau d'entrer ou de sortir, ou bien pour servir à ces deux fins lorsque besoin sera, l'entrepreneur devra fixer la somme pour laquelle il construirait une telle cloison et l'enlèverait lorsqu'on en aurait plus besoin. La différence de niveau entre le sommet des voûtes et l'eau haute étant d'environ $11\frac{1}{2}$ pieds, et entre le même point et l'eau basse, de $5\frac{1}{2}$ pieds, ce barrage fera pour l'eau moyenne, à environ $8\frac{1}{2}$ pieds au-dessus du sommet des arcs.

Lorsqu'une section de la fosse aura été mise à sec, le fond devra en être creusé jusqu'à la profondeur voulue pour y étendre une couche de béton qui servira à asseoir la maçonnerie des culées et des piles, ainsi que le radier en pierres fichées des ouvertures de l'aqueduc.

Sur une distance de 13 pieds parallèlement à la ligne d'axe du canal, et sur toute la largeur devant être occupée par l'aqueduc et les murs qui s'y relieront, à l'exception de la partie du mur de soutènement sud-est déjà construite, le fond, sous les diverses culées, devra être creusé uniformément de manière à ce qu'il ait une surface uniforme à $44\frac{23}{100}$ pieds au-dessous du couronnement de l'aqueduc actuel. Sur cette surface devra être placé un lit de béton d'une épaisseur de $2\frac{1}{2}$ pieds qui servira à asseoir la maçonnerie.

L'emplacement de chacune des piles devra être creusé jusqu'à la profondeur entière de $45\frac{73}{100}$ pieds au-dessous du même point fixe sur le couronnement de l'aqueduc actuel,—soit jusqu'à $2\frac{1}{2}$ pieds au-dessous du fond général, sur une largeur de $15\frac{1}{2}$ pieds mesurée le long de la ligne d'axe, excepté à la deuxième pile à partir de la culée nord, pour laquelle la largeur devant être creusée jusqu'à la profondeur ci-dessus mentionnée sera de $17\frac{1}{2}$ pieds.

Les espaces intermédiaires—ou sous les voûtes—devront être laissés à $2\frac{1}{2}$ pieds plus haut, ou avoir une surface de niveau uniforme à $43\frac{23}{100}$ pieds au-dessous du même point fixe ci-dessus mentionné.

A ces différents niveaux et sur l'étendue mentionnée aux divers endroits—c'est-à-dire, la distance sur la ligne d'axe et la largeur de l'aqueduc, ses recoupements, brise-lames, etc.,—le fond devra être arasé de manière à ce qu'il ait une surface unie et uniforme, et les côtés de la fosse, dans les parties les plus profondes, devront être faits droits et d'aplomb.

Les déblais devront toujours être enlevés de la fosse, tirés, transportés et

employés dans la construction des levées, ou déposés sur des terrains que l'entrepreneur fournira en dehors de la ligne des hautes eaux de la rivière.

Si le sol composant le fond continue à être de la même nature que celle indiquée par les sondages, les culées et les piles de l'aqueduc seront établies sur une couche de béton, et l'espace sous les différentes voûtes sera pavé en pierres fichées, posées dans du mortier de ciment sur une couche de béton. Le béton devra être fait avec du ciment hydraulique de la manière ci-après décrite, et il sera étendu par couches n'excédant pas 10 pouces d'épaisseur, dont chacune devra être bien pilonnée et battue. La tranchée pratiquée pour le recevoir sous les piles et les culées devra en être entièrement remplie, et l'entrepreneur prendra garde à ce que ce lit de béton ait l'épaisseur entière voulue—2½ pieds—et à ce que la surface soit bien nivelée pour recevoir la maçonnerie.

Chaque fois qu'on se servira de béton pour former une surface d'appui, on devra le laisser exposé à l'action de l'air durant quelques jours avant d'y asseoir la maçonnerie.

Sous les différents débouchés, le lit de béton devra avoir au centre une épaisseur de 9 pouces qui ira en augmentant vers les côtés jusqu'à celle de 33 pouces, en laissant une surface courbe régulière ou à couronne renversée de deux pieds plus basse au milieu que sur les bords. Sur ce lit, un revêtement d'une profondeur de 21 pouces, en pierres calcaires grises fichées, devra être posé par rangs réguliers de 5 à 12 pouces d'épaisseur, en plein mortier de ciment hydraulique, avant que les cintres ne soient mis en place pour la construction des voûtes. Le mortier devra être fait de la manière et dans les proportions ci-après mentionnées.

Toutes les pierres employées à cette fin devront avoir la profondeur entière voulue (21 pouces), et leurs côtés ainsi que leurs bouts seront layés, dégrossis au marteau ou autrement dressés, de sorte qu'une fois posées, leurs joints n'excèdent pas ⅝ de pouce. La surface de chaque radier devra être passablement belle partout, et ses côtés seront de même hauteur que le sommet du recoupement supérieur du bas de la maçonnerie des piles et des culées.

En amont et en aval de l'aqueduc, une tranchée devra être pratiquée en travers de la rivière, au-delà de la ligne des différents becs, et creusée jusqu'à un pied au moins plus bas que le fond de la couche de béton servant à asseoir les piles. Dans cette tranchée, qui aura 2½ pieds de largeur, devra s'élever un mur de béton jusqu'à une hauteur correspondant à la ligne de surface du radier à couronne renversée. Ce mur pourra être prolongé au besoin à mesure que les batardeaux le permettront, mais toute longueur de mur entre deux des piles devra être élevée jusqu'à sa hauteur entière dans les trois jours qu'elle aura été commencée.

Dans le but de protéger le bord nord ouest de la rivière lorsque le courant sera jeté de ce côté par les batardeaux, un rang de palplanches—si on l'ordonne—devra être enfoncé côte à côte sur l'alignement qui sera propre à atteindre ce but de la manière la plus efficace, et cette file se continuera jusqu'à ce qu'elle fasse intersection avec le côté occidental du mur est de l'ancienne écluse. Afin de pouvoir effectuer ceci, le bord de la rivière sera coupé jusqu'à la ligne de l'étiage, et l'on enfoncera, à environ 10 pieds les uns des autres, des pieux de bordage auxquelles des longrines conductrices devront être boulonnées de chaque côté, pour faire en sorte, autant que possible, que les pilotis intermédiaires soient enfoncés d'aplomb.

Tous ces pilotis devront être de 12 pouces d'équarrissage et de longueur suffisante pour qu'une fois mis à fond, ils dépassent d'au moins deux pieds le niveau des hautes eaux. Lorsqu'ils auront rempli leur but, ils pourront être coupés pour servir, les uns de pilotis de fondation, et les autres de palplanches pour les murs en aile.

Si on le juge nécessaire, une suite de pilotis détachés, ou une rangée non interrompue de pilotis, devront aussi être enfoncés en avant du mur oblique reliant les culées aux extrémités sud des aqueducs ; les pilotis déjà enfoncés à cet endroit, et tous autres qu'il pourra être ordonné d'y enfoncer, devront être assujétis par un lien de fer forgé, au moyen de boulons qui ont été mis à cette fin dans la maçonnerie.

Dans le cas où le sol composant le fond se trouverait différent de celui indiqué par les sondages, il pourra être nécessaire d'enfoncer des pilotis de fondation et autre-

ment former une surface de support convenable pour la construction, de la manière suivante :—

Pilotis de fondation.—S'il en faut pour les fondations, ils devront être en chêne blanc de pas moins de 10 pouces de diamètre au petit bout, et de la longueur que les circonstances pourront exiger. Ils devront être enfoncés par rangées droites sur la superficie devant être occupée par les culées, les piles, etc., à l'aide d'un mouton ne pesant pas moins de 2,000 lbs. et tombant d'une hauteur de 20 pieds, jusqu'à ce que le pilotis ne pénètre pas plus d'un pouce à chaque coup.

Ils devront être à environ 3 pieds les uns des autres, d'axe en axe, tant dans le sens transversal que longitudinal des piles et des culées, ou à tel autre intervalle qui pourra être déterminé par la suite.

Après qu'ils auront été enfoncés jusqu'à la profondeur entière voulue, leurs têtes devront être soigneusement nivelées pour recevoir des longrines ou pièces de grillage en chêne blanc de 12 pouces d'équarrissage. Les pièces longitudinales et transversales devront être enchâssées les unes dans les autres où il le faudra, et elles seront assujéties à la tête des pieux au moyen de gournables en chêne blanc ; leur face supérieure devra être dressée à l'herminette et de niveau pour recevoir le plancher, et les vides entre elles, ainsi qu'entre les pilotis, devront être bétonnés.

Le plancher sous les piles et les culées sera en madriers de 4 pouces assujétis par des gournables de chêne de un pouce et demi de diamètre, et il devra porter uniformément sur les pièces ; de plus, un lit de mortier de ciment frais devra être étendu sur le béton.

Un rang de palplanches épaisses de 6 pouces et longues de 9 pieds sera placé le long des côtés de chaque pile, et il y en aura aussi un le long du devant et des côtés des culées. Ils devront tous se relier à une file de palplanches de dimensions semblables, établie le long de chaque côté de l'aqueduc, immédiatement en amont et en aval des becs.

Les palplanches devront être bien jointes et leurs arêtes extérieures seront chanfreinées. Une fois mises en place, leur tête devra être clouée aux pièces avec des carvelles de 9 pouces ; celles qui seront mises en travers des ouvertures devront être clouées à des semelles placées là, et assujéties à des pieux enfoncés à cette fin.

Maçonnerie.—Les pierres qui serviront à construire l'aqueduc devront être de la meilleure qualité acceptée de pierre calcaire grise, saine et durable, exempte de fissures, de nœuds, de fentes, de trous de sable et autres défectuosités ; et elles auront généralement les dimensions ci-après décrites. Les pierres de parement devront être de texture et de couleur uniformes et elles seront posées par rangs réguliers sur leur lit de carrière. Dans les murs de soutènement ou latéraux de construction, la hauteur des assises pourra varier de 15 à 30 pouces, mais les assises les plus épaisses au-dessus du sommet des arcs devront invariablement être les plus basses, et ensuite diminuer graduellement jusqu'à celle placée sous le couronnement. Les parements des culées et des piles ainsi que la face intérieure des murs de soutènement et de leurs principales ailes contiguës devront tous être en pierres bouchardées et dressées partout de manière à ce qu'une fois ces dernières posées, leurs joints, dans les deux sens, n'excèdent pas $\frac{3}{16}$ de pouce.

Ainsi qu'il a déjà été dit, il devra y avoir six voûtes de 40 pieds d'ouverture et de 7 pieds de montée. Les trois de l'extrémité sud et celle du nord devront être en segment de cercle au rayon de $32\frac{1}{10}$ pieds ; environ quatre cinquièmes de chacune des deux autres voûtes devront être faits au même rayon, mais leur autre cinquième contigu à la quatrième pile en partant de l'extrémité sud, devra être au rayon de $11\frac{1}{4}$ pieds, et la ligne de naissance dans chacun de ces cas sera à 3 pieds au-dessous de celle des autres voûtes, ou de celle des côtés opposés des mêmes voûtes dont elles feront partie.

L'intention est donc de construire les nouveaux ouvrages à deux époques différentes, et de manière à ce qu'ils soient en deux divisions—c'est-à-dire d'exécuter les ouvrages relatifs aux trois voûtes sud indépendamment des trois voûtes nord de l'aqueduc. Cette méthode inévitable rend nécessaire l'adoption de certaines mesures de précaution en vue de la poussée qu'exercera la troisième voûte ou extrémité nord de la première division.

Dans le but, en partie, de résister à cette poussée, la pile centre de la construction, ou la troisième pile à partir des extrémités nord et sud devra être de 2 pieds plus large qu'aucune des autres, et les deux autres voûtes contiguës devront être faites en partie de forme elliptique sous certains rapports; de plus, les deuxième et troisième piles et voûtes à partir de l'extrémité sud de l'aqueduc devront être reliées ensemble par des tirants de la manière suivante :

Six tirants devront être engagés dans la maçonnerie entre les deux assises inférieures des empâtements; ils seront de longueur à atteindre depuis le côté sud de la deuxième pile jusqu'au côté nord de la troisième, ou celle que l'on peut appeler la pile-culée, et la partie nord de la première division.

Ces tirants devront être disposés de manière à ce que trois d'entre eux se rendent directement en dessous et en dedans de la ligne du mur de soutènement de chaque côté, savoir : un sous la ligne d'axe du mur, un autre à deux pieds de la ligne de la face extérieure, et le troisième à pas plus de deux pieds de la ligne intérieure. Ils seront en fer forgé de 2½ pouces ronds ou carrés, ou en fer rond de 3 pouces de diamètre, selon qu'il pourra être décidé par la suite. Ils pourront être en deux longueurs accouplées de la manière voulue au moyen d'un bon boulon d'assemblage passant dans un double œillet formé au bout de l'une d'elles, et dans un œillet simple fait à l'extrémité de l'autre.

Les bouts extérieurs de chaque tirant devront être renversés; l'un sera muni d'une clavette et l'autre taraudé pour recevoir un écrou et une rondelle. La force des joints, clavettes, filets et écrous devra toujours être pour le moins égale à celle du tirant.

Sur le côté supérieur de la première assise de maçonnerie surmontant les voûtes, devront se trouver en premier lieu directement au-dessus de ceux mentionnés, des tirants de dimensions semblables, enclavés de toute leur épaisseur dans la pierre. Ils devront être soudés de manière à ne former qu'une seule longueur et avoir des œillets pour passer les extrémités de tirants verticaux; un de leurs bouts sera fait de manière à recevoir une clavette et l'autre sera taraudé pour recevoir un écrou. La force des écrous, des clavettes et des soudures, devra être au moins égale à celle du tirant lui-même.

Il devra y avoir aussi des tirants verticaux descendant à travers la deuxième et la troisième piles, en passant dans des œillets formés à cette fin dans les tirants horizontaux tant du haut que du bas. Le bout inférieur de chacun de ces tirants verticaux devra être taraudé dans une plaque de fonte établie dans le béton sur lequel reposera la maçonnerie, et après avoir passé dans les œillets du tirant supérieur ils devront être taraudés à force avant que la maçonnerie ne soit faite par-dessus.

Si les tirants verticaux ne sont pas mis en place avant que la maçonnerie soit élevée, les trous pratiqués dans les pierres pour les recevoir devront être légèrement bouchés avec des chevilles de bois afin d'empêcher qu'ils ne soient obstrués par le mortier, etc.

Les pierres qui, à la naissance de la quatrième voûte pourront être posées avant que la première section du batardeau soit enlevée, devront être assujéties à l'aide de liens et de goujons de manière à fixer un aussi grand poids que possible sur la troisième pile avant que les cintres soient démolis ou relâchés.

Les pierres dont devra se composer la partie inférieure de la maçonnerie seront de grandes dimensions ; celles des empâtements tant des culées que des piles, devront être par assises de 18 pouces d'épaisseur et avoir en général de 16 à 20 pouces carrés de lit en superficie, et jamais moins que 12.

Elles devront invariablement avoir l'épaisseur entière voulue, et, avant qu'elles soient apportées sur l'ouvrage elles seront layées, dégrossies au marteau ou autrement taillées en blocs réguliers, de telle sorte qu'une fois mises en œuvre leurs joints n'excèdent pas ⅝ de pouce dans le sens horizontal, et 1¼ dans le sens vertical.

Il est bien entendu que ceci s'appliquera aux deux assises d'empâtement de chacune des culées et aux trois assises d'empâtement de chacune des piles. La largeur entière de ces dernières devra toujours être faite de pas plus de deux pierres dans une assise et de trois dans l'autre, alternativement.

Pour la troisième pile à partir de l'extrémité sud, les assises d'empâtement devront avoir 20 pouces de hauteur et être de dimensions encore plus grandes que celles mentionnées ci-dessus, vu que la première ou plus basse assise aura une largeur de $13\frac{1}{2}$ pieds qui devra de même se composer de deux et trois pierres alternativement.

La deuxième assise de cette pile qui, pour quelque temps, servira de culée, devra être assujétie à l'assise inférieure au moyen de boulons verticaux, ou par endentement; et les pierres seront liées entre elles à l'aide de goujons en fer de $1\frac{3}{4}$ pouce, longs de 4 pouces et pénétrant horizontalement dans leurs côtés.

La largeur de la troisième assise ou assise supérieure de l'empâtement de cette pile (la troisième) devra se composer de deux pierres, qui seront l'assise de naissance des voûtes de chaque côté, et devront par conséquent être formées en un cul de sommier dont toutes les pierres seront liées ensemble par des goujons et assujéties à l'assise en dessous au moyen de boulons ou d'un double endentement, de la même manière que la deuxième assise le sera à la première.

La largeur de toutes les autres piles, au-dessus des empâtements, devra se composer de deux pierres de 16 pouces d'épaisseur, disposées de manière à faire une liaison d'au moins un pied d'un côté et de l'autre, alternativement, ainsi que dans le sens de la longueur de la pile.

Le parement des pierres devra être dressé de manière à ce qu'il ait un fruit de 1 sur 12, et leurs queues seront dégrossies au marteau pour que les joints entre les deux rangs n'excèdent pas un pouce.

L'assise supérieure de chacune des piles devra être faite en cul de sommier pour la naissance des arches; le bout ou partie mince de toutes ces pierres devra avoir une épaisseur d'au moins 4 pouces qui augmentera à l'angle voulu.

La largeur de la pile devra se composer de deux pierres larges de $3\frac{1}{2}$ pieds chacune, et dont les queues seront dégrossies au marteau, layées ou autrement dressées de manière à ce que le joint montant entre elles n'excède pas un pouce. L'assise sur laquelle ces pierres reposeront devra être disposée de façon à ce que le cul de sommier fasse une liaison d'au moins 12 pouces tant dans le sens longitudinal que dans le sens transversal des piles.

Il est à remarquer que du côté contigu à la voûte, la face de l'assise supérieure d'empâtement des culées et des piles devra toujours être chanfreinée de manière à surplomber d'environ trois pouces et ainsi former un arc-boutant pour le radier en pierres fichées devant être construit au bas des ouvertures.

Les voûtes devront se composer d'assises régulières et suivies de pierres ayant l'épaisseur entière voulue, et posées partout en plein mortier de telle sorte que leurs joints n'excèdent pas $\frac{3}{16}$ de pouce.

Les voussoirs ou pierres de voûte devront avoir, à la ligne de naissance, une profondeur de lit de $3\frac{1}{2}$ pieds qui diminuera graduellement en montant vers la tête ou clef de voûte, où cette profondeur sera d au moins $2\frac{3}{4}$ pieds.

Ces pierres seront toutes des boutisses, c'est-à-dire qu'elles devront toujours avoir la profondeur entière mentionnée, et, une fois préparées, leur épaisseur moyenne dans chaque rang ou assise, sera d'au moins 14 pouces et de pas plus de 21. Leurs lits devront être dressés, parfaitement unis et droits, et augmenter avec précision depuis l'intrados suivant le rayon de courbure déjà mentionné, savoir: celui de **$32\frac{1}{10}$** pieds, exception faite des portions elliptiques de la troisième et de la quatrième voûtes, à partir de l'extrémité sud, qui devront avoir un rayon de $11\frac{1}{4}$ pieds. Sur la profondeur de $2\frac{1}{2}$ pieds à la clef de voûte—profondeur qui augmentera graduellement jusqu'à $3\frac{1}{4}$ pieds à la ligne de naissance mesurée depuis la douelle, les panneaux des voussoirs devront être invariablement pleins, sans dépression ni "vides" ou autres défectuosités, en sorte qu'une fois préparés ils offrent partout une surface d'appui égale et unie. Ces pierres devront être par longueurs d'au moins $2\frac{1}{2}$ pieds. A leurs bouts, les arêtes devront être régulières et les joints pleins sur au moins les $\frac{3}{4}$ de la profondeur de la pierre.

Les queues des voussoirs formant l'extrados seront grossièrement taillées des dimensions qu'elles devront avoir une fois mises en place.

L'intrados ou douelle intérieure des voûtes devra être dressé et bouchardé, et les

lits des voussoirs, sur toute la longueur de la voûte, devront être démaigris d'un pouce en largeur et en hauteur.

Les têtes des pierres formant le bandeau devront être dressées et projeter d'un pouce et demi au-delà de la ligne générale du mur. Ces pierres seront jointes sur tel alignement qui permettra de former des liaisons convenables entre elles et les pierres de parement des murs en l'air, et leurs joints seront démaigris tel qu'indiqué pour les panneaux des voussoirs.

Les pierres de toutes les diverses assises devront invariablement faire un plein sur joint d'au moins douze pouces les unes avec les autres dans tous les sens, et lorsqu'elles seront posées il faudra les chasser à l'aide d'une lourde masse en bois jusqu'à ce que leurs joints n'excèdent pas $\frac{3}{16}$ de pouce.

Tous les panneaux de lit devront être parfaitement jointoyés à mesure que les travaux avanceront, et l'on devra faire en sorte qu'en somme tous les joints des pierres dans les voûtes ainsi que tous les ouvrages s'y rattachant soient suffisamment étanches pour empêcher l'eau du canal de sortir et celle de la rivière de rentrer.

Les becs ou brise-glace à chaque bout des piles devront avoir une projection de $3\frac{1}{2}$ pieds; leur forme sera courbe et en pointe depuis le sommet du recoupement supérieur jusqu'à la ligne de naissance des voûtes; et de là leur projection et leur largeur diminueront graduellement jusqu'à ce qu'ils se terminent tout à fait à un point d'environ $4\frac{1}{2}$ pieds plus élevé. Toutefois, une partie de chaque bout de la pile-culée devra s'élever jusqu'au niveau moyen des hautes eaux pour offrir un support aux batardeaux.

Les voûtes devront être formées sur des cintres bien assemblés, construits selon la méthode approuvée avec des pièces de bois saines, raisonnablement desséchées et convenables, liées et ajustées solidement et d'une manière satisfaisante. Ces cintres reposeront sur des blocs mobiles qui permettront de les baisser graduellement d'au moins six pouces,

Les entrepreneurs sont priés de ne pas oublier qu'il faudra des cintres et leur couverture pour au moins quatre voûtes à la fois, et que la somme ronde demandée pour cet item devra comprendre le coût de tous les matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires à leur construction, leur ajustage et enlèvement, de même que la dépense pour établir ceux dont ils pourraient avoir encore besoin ou pour en faire d'autres à leur place; mais les matériaux qui y auront été employés resteront la propriété de l'entrepreneur.

Pierre de taille.—Les côtés des culées, les murs en aile du côté ouest ainsi que les murs reliant l'aqueduc actuel avec l'ancien, devront tous être en pierre de taille à parement brut démaigri d'un pouce et demi autour des arêtes. Ces pierres seront dressées et posées avec un fruit de 1 sur 12 ou telle autre inclinaison qui pourra être ordonnée; elles seront droites ou courbes selon que l'exigera la position qu'elles devront occuper dans la maçonnerie.

Lorsqu'on dressera les pierres, leurs arêtes devront rester régulières; leurs panneaux de lit devront être taillées d'aplomb et les joints latéraux rester toujours pleins sur au moins les deux tiers de la profondeur des lits.

Les queues des pierres devront être dégrossies au marteau de telle sorte que les pierres de remplage lorsqu'elles seront posées puissent former avec elles des joints n'excédant pas $1\frac{1}{4}$ pouce de largeur.

Ces pierres consisteront en boutisses et en panneresses,—ces dernières devant avoir au moins 3 pieds de long dans le sens de la longueur du mur et pas moins de 2 pieds de lit en profondeur dans une assise et 3 dans l'autre alternativement. Dans chaque assise devront se trouver des boutisses d'au moins deux pieds de face en longueur et de $4\frac{1}{2}$ pieds de lit en profondeur, placées à pas plus de 11 pieds d'axe en axe.

Les boutisses de chaque assise devront être disposées de manière à se trouver autant que possible à égale distance entre celles de l'assise immédiatement au-dessous.

Les paraments des culées devront être bouchardés et s'élèveront avec une boutisse et une panneresse alternativement.

La distance entre les joints verticaux de deux assises qui se toucheront devra

être d'au moins 12 pouces, et l'entrepreneur devra voir à ce que la liaison en arrière des pierres de parement soit bien faite partout.

Lorsque les pierres de parement auront plus de 24 pouces d'épaisseur, la profondeur de lit des panneresses dans les assises alternatives devra être d'au moins $1\frac{1}{2}$ fois leur hauteur, et celle des boutisses $2\frac{1}{4}$ fois leur épaisseur ; et la queue d'une boutisse devra toujours avoir en largeur les $\frac{2}{3}$ de la longueur de sa face.

Le mur de liaison nord devra avoir 10 pieds d'épaisseur ou plus à la base, avec des contre-forts de $2\frac{1}{2}$ x 5 pieds, placés à 10 pieds les uns des autres. L'envers de ce mur devra s'élever d'aplomb jusqu'à 5 pieds du sommet ou, pour les protéger contre l'action de la gelée, sera commencée une inclinaison qui se terminera au sommet du couronnement, dont la largeur sera de $3\frac{1}{2}$ pieds. Ses bouts devront se relier aux murs d'arc-boutant de l'aqueduc actuel,—les enclaves d'attente nécessaires à cette fin devant être comprises dans le prix demandé pour la maçonnerie. Le mur de liaison sud devra être achevé tel qu'indiqué sur le plan.

Si l'ordre en est donné, deux rainures de 12 pouces de largeur et d'autant de profondeur chacune devront être formées dans la face du mur de liaison sud.

Les murs en aile du côté ouest devront se terminer chacun par une pile à leur bout extérieur. A partir de leur couronnement, qui aura $3\frac{1}{2}$ pieds de largeur, l'inclinaison propre à les protéger contre l'action de la gelée augmentera en descendant dans la proportion de 4 pouces par pied pour les premiers 5 pieds ; de là l'envers du mur sera d'aplomb. Toutefois, son épaisseur à la base dépendra de la profondeur à laquelle on pourra trouver une bonne fondation.

Pour les portions de mur mentionnées ci-dessus, savoir : les culées, les murs en aile du côté ouest et les murs reliant l'ancien aqueduc au nouveau, le remplage devra se composer de grandes pierres bien faites, n'ayant pas moins de 9 pouces d'épaisseur et de 3 pieds carrés de lit en superficie, posées de niveau dans un bain de mortier et bien liées ensemble dans toutes les parties du mur. Lorsque la hauteur du parement égalera ou excédera 18 pouces, on pourra employer deux épaisseurs de pierre pour le remplage, pourvu que leur hauteur réunie ne dépasse pas celle de la pierre de parement.

Lorsque la chose sera nécessaire, les lits et les joints devront être dégrossis au marteau ou layés, afin de pouvoir poser les pierres côte à côte, et assurer un appui égal et uniforme tant pour l'assise de dessous que pour celle de dessus ; il ne sera pas permis de se servir de cales. Les pierres de remplage devront toujours être posées sur leur panneau le plus large, et celle contre laquelle s'adossera une boutisse de parement devra se prolonger de temps en temps jusqu'à la ligne de l'envers du mur.

Les parois postérieures des culées devront former des arcs horizontaux elliptiques qui, dans les côtés, correspondront à la ligne intérieure d'une continuation des murs de soutènement.

Les pierres de ces arcs devront être de grandes dimensions et grossièrement taillées ou dégrossies au marteau de manière à rayonner convenablement, selon la courbe ; cette forme arquée devra être continuée jusqu'à 4 pieds du sommet des voûtes des ouvertures, et l'on devra prendre garde à ce que le remplage des murs jusqu'à cette hauteur se compose de grandes pierres bien jointes et posées d'aplomb partout.

Murs de soutènement.—Les murs latéraux ou de soutènement de l'aqueduc devront avoir $13\frac{1}{2}$ pieds de largeur à la ligne de fond du canal, et leurs faces extérieures ainsi que celle des murs en l'air au-dessous d'eux devront être en pierre de taille, à parement brut démaigri d'un pouce et demi en largeur autour des arêtes.

Le parement des murs en l'air devra être bien ajusté à l'aide d'entailles ou autrement aux têtes des voussoirs formant le bandeau ; toutes les autres parties de ces murs jusqu'au sommet des voûtes devront être en grosse maçonnerie préparée et faite de la manière ci-après décrite.

Les faces intérieures des murs de soutènement, sur un espace d'environ 427 pieds du côté est, et de 462 pieds du côté ouest, devront être en pierre de taille à parement bien bouchardé ; les pierres des faces tant extérieures qu'intérieures de ces murs devront être dressées de manière à ce qu'une fois posées leurs joints n'excèdent

pas $\frac{3}{16}$ de pouce, et à ce que le fruit soit de 1 sur 24. Elles consisteront en boutisses et en panneresses,—ces dernières devant avoir $2\frac{1}{2}$ pieds de lit en profondeur dans une assise et $3\frac{1}{2}$ pieds dans l'autre alternativement; et dans chaque assise devront se trouver des boutisses longues d'au moins 2 pieds dans le sens de la longueur du mur et de 5 pieds de lit en profondeur.

Les panneresses ne devront pas avoir moins de 3 pieds de face en longueur, et les boutisses ne seront pas placées à plus de 6 pieds les unes des autres dans aucune des assises. Lorsqu'une panneresse aura $5\frac{1}{2}$ pieds de longueur (la plus grande qui sera permise), il devra y avoir une boutisse à chacun de ses bouts.

Toutes les pierres de parement devront être proprement dressées selon le fruit du mur; celles de la face extérieure seront soigneusement bouchardées, et les pierres de parement tant extérieures qu'intérieures devront être à arêtes régulières.

Afin d'éviter tout malentendu à l'avenir, les entrepreneurs sont priés de ne pas oublier, lorsqu'ils feront leurs soumissions, que les lits de toutes les pierres de parement devront être dressés de manière à ce qu'ils soient d'aplomb, droits, beaux et unis, et qu'il ne sera pas permis de faire entrer dans la maçonnerie aucune pierre ayant des dépressions de $\frac{3}{8}$ de pouce dont la grandeur collective excédera un dixième de la superficie du lit. De plus, on n'acceptera aucune des pierres de parement destinées au mur de soutènement, lorsqu'il y aura dans leurs lits des dépressions d'un quart de pouce en profondeur à six pouces de la face, si la grandeur collective de ces dépressions excède une superficie de neuf pouces carrés.

Il est également bien et distinctement entendu que les joints latéraux tant des *boutisses* que des *panneresses* devront être pleins et droits—sans dépressions ni "vides" —sur au moins les $\frac{3}{4}$ du lit de la pierre en profondeur, et que la queue d'une boutisse devra toujours avoir une largeur au moins égale au trois-quarts de la longueur de sa face; le reste sera invariablement layé ou dressé à angle droit avec le lit.

Les queues de toutes les pierres de parement—que ce soit des boutisses ou des panneresses, devront être layées ou autrement dressées sur un alignement parallèle à celui de la face, en sorte que les pierres de remplage, lorsqu'elles seront posées, puissent former avec elles des joints n'excédant pas un pouce de largeur.

La distance entre les joints verticaux de deux assises de pierre de parement qui se toucheront sera d'au moins douze pouces, et l'on devra prendre garde à ce qu'au moins les trois quarts du remplage ait aussi une liaison de 12 pouces, et à ce que l'autre quart en ait une d'au moins 9.

Les assises des faces extérieures et intérieures des murs de soutènement devront être de même hauteur sur toute la longueur de la construction, et si cette hauteur dépasse 26 pouces, les panneresses devront avoir une largeur de lit plus grande que celle mentionnée ci-dessus.

L'assise placée sous le couronnement devra avoir de 16 à 18 pouces d'épaisseur, et elle aura aux côtés extérieurs de la construction une projection de 8 pouces, dont la partie inférieure sera légèrement chanfreinée tel qu'indiqué sur le plan.

Pierres de remplage.—Les pierres de remplage pour les murs de soutènement devront toutes être layées ou autrement préparées pour qu'une fois posées elles forment une grosse maçonnerie dont tous les moellons devront être taillés en blocs de forme régulière et avoir chacun une épaisseur convenable avant d'être apportés sur les lieux, ou, dans tous les cas, avant qu'on ne puisse les poser sur les murs. Aucune des pierres ne devra avoir moins de 3 pieds de lit en superficie, et la plupart d'entre elles devront avoir la même épaisseur que celles du parement; mais on pourra employer de temps en temps deux pierres au lieu d'une, pourvu que leur épaisseur réunie n'excède pas celle des pierres de parement.

Elles devront dans tous les cas être préparées, disposées et établies de manière à ce que leurs joints horizontaux n'excèdent pas $\frac{5}{8}$ de pouce, et leurs joints verticaux $1\frac{1}{4}$ pouce. Il ne sera dans aucun cas permis de se servir de cales, de déchets, etc., pour mettre un moellon d'aplomb.

Pierres de couronnement.—Les pierres de couronnement des murs de soutènement devront avoir au moins 18 pouces d'épaisseur, et pas moins de 4 pieds de long dans le sens de la longueur du mur. Un tiers de la longueur de chaque mur devra se com-

poser de pierres ayant des dimensions telles que deux de ces pierres fassent la largeur entière de son sommet, et projettent de 8 pouces du côté extérieur ou de la face; et les deux autres tiers se composeront de pierres ayant les dimensions voulues pour que trois d'entre elles fassent aussi la largeur entière en projetant de 8 pouces du côté extérieur. En d'autres termes, la largeur de chaque mur se composera de deux pierres sur l'espace de quatre pieds, et de trois pierres sur l'espace de huit pieds, alternativement; et ce, sur la longueur entière des différents murs.

Le lit inférieur et les joints de chaque pierre devront être pleins; le panneau de dessus et la face intérieure devront être proprement dressés et bouchardés, l'arête intérieure du sommet sera arrondie au rayon de 3 pouces. Le tout sera dressé de manière à ce que, les pierres mises en place, les joints n'excèdent pas $\frac{3}{10}$ de pouce dans les deux sens.

Un goujon de quatre pouces de longueur, en fer de $1\frac{1}{2}$ pouce, devra être entré dans chaque joint, à 15 pouces en arrière de la face intérieure et à 4 pouces au-dessus de la ligne du sommet.

Après que le couronnement aura été placé, on devra percer à foret, au milieu de chacune des pierres intérieures, à la profondeur de 9 pouces ou plus dans l'assise en dessous, et à 20 pouces en arrière de sa face, un trou dans lequel sera entré ou chassé à chaud, un boulon en fer d'un pouce et demi de diamètre et de 18 pouces de longueur; et le vide au-dessus et alentour de ce dernier devra être rempli de soufre en fusion mélangé avec du sable.

Le sommet des pierres de couronnement des murs de liaison et des ailes devra avoir une largeur de $3\frac{1}{2}$ pieds.

Il est spécialement à remarquer qu'avant d'abattre les cintres de la première division de l'aqueduc, et particulièrement ceux de la troisième voûte, la maçonnerie au-dessus de la troisième pile ou pile-culée devra être élevée aussi haut que les circonstances le permettront, surtout les portions se trouvant immédiatement au-dessus des murs de soutènement; de plus, toute précaution devra être prise pour affermir les murs à ces endroits, et en même temps les élever jusqu'à la hauteur du niveau moyen des hautes eaux à la ligne d'axe de la pile, ou à l'endroit où la deuxième section du batardeau devra se relier avec eux.

Les queues des voussoirs entre les lignes intérieures des murs de soutènement devront être dressées où il faudra pour offrir un appui aux portions intermédiaires des murs en l'air, sur les points où l'on n'emploiera pas de béton pour amener à la hauteur voulue les espaces entre les voûtes.

Sur le sommet de la troisième pile, la maçonnerie devra s'élever jusqu'à quelques pouces de la clef des voûtes, et le vide du côté sud sera bétonné; des pierres de remplage sans liaison devront y être ensuite empilées jusqu'à telle hauteur qui pourra être indiquée; ce remplage sera employé dans les murs après que la quatrième, la cinquième et la sixième voûtes auront été établies.

Les vides entre les voûtes et les murs construits sur les culées et les piles devront être bétonnés jusqu'à la hauteur qui pourra être indiquée, et l'on donnera au tout une surface moyennement unie à l'aide d'une chape de mortier de ciment hydraulique ayant l'épaisseur et posée de la manière voulues.

Béton.—Lorsqu'on s'en servira dans les fondations ou ailleurs, le béton devra se composer de la qualité voulue de pierres concassées, dont les morceaux—d'un pouce et un quart—seront bien mélangés avec du ciment hydraulique fraîchement moulu et du sable pur et net, dans les proportions que les matériaux et la nature des ouvrages pourront exiger. Le ciment et le sable devront être réduits à une pâte mince avant que d'y mettre la pierre, et lorsque tous les éléments en seront parfaitement incorporés, on transportera le béton à l'endroit où il devra être employé, et on l'y étendra par couches de 8 à 12 pouces d'épaisseur, en ayant soin de le bien battre avec des pilons convenables.

Mortier.—Toute la maçonnerie de l'aqueduc et autres constructions devant être décrites dans le présent devis devra être faite au mortier composé du meilleur ciment hydraulique mélangé avec du sable pur, net et à gros grains, dans la proportion générale de deux de sable pour un de ciment, ou dans telles autres proportions qui pourront être ordonnées.

Le ciment devra être de la qualité acceptée et frais sorti de la fabrique ; et, jusqu'à ce qu'il en soit fait usage, il devra être protégé contre l'action de la température dans des bâtiments que l'entrepreneur fournira. Le mortier ne devra être fait qu'en quantité pouvant servir à l'usage immédiat, et il sera préparé sous la direction et au gré de l'officier dirigeant.

Le coulis se fera soit en ajoutant une quantité d'eau suffisante à du mortier gras bien délayé, ou bien en mélangeant environ $1\frac{1}{2}$ de sable avec 1 de ciment, et en y ajoutant autant d'eau qu'il sera nécessaire pour que le tout s'étende facilement une fois bien mélangé.

Si l'officier dirigeant le juge nécessaire, le sable devant servir à faire du mortier ou autre chose sera lavé.

Lorsque les travaux seront en voie d'exécution, les murs devront être débarrassés de tous matériaux nuisibles ; les pierres tant du parement que de l'envers des murs devront être lavées si de la glaise ou autre terre y adhère, et en temps chaud, les lits et les joints des pierres devront être arrosés d'eau avant que ces dernières soient posées.

Si l'on permet que les murs ou aucune partie des murs restent inachevés pendant l'hiver, l'entrepreneur devra les couvrir de manière à les protéger entièrement contre l'action de la gelée.

Ordre à suivre dans la construction.—Les voûtes devront s'élever de telle manière que jusqu'au moment d'y mettre la clef la pesanteur soit partagée aussi également que possible de chaque côté des cintres, sur toute la largeur de l'aqueduc. Les cintres ne devront pas être démolis ni baissés avant que les portions des murs de soutènement se trouvant dans les limites des lignes de la première section des batardeaux, ou première division, et ensuite la partie se trouvant dans les limites de l'alignement de la deuxième division, aient été, dans chaque cas et en temps utile, élevées au moins jusqu'à la hauteur du niveau moyen des hautes eaux, ou jusqu'à telle autre hauteur qui pourra être indiquée.

Pendant que les travaux seront en voie d'exécution, les faces extérieures et intérieures de ces murs devront être tenues à une hauteur uniforme, et les opérations seront conduites de manière à ce qu'il n'y ait jamais plus de deux assises d'inachevées à la fois dans les limites des différentes sections, et à ce qu'un mur ne s'élève pas de plus d'une assise avant l'autre.

Les pierres seront toujours préparées pour les positions respectives qu'elles devront occuper dans la maçonnerie, avant qu'elles soient apportées sur les murs ou qu'elles puissent avoir accès à aucune partie des ouvrages. Elles devront invariablement être posées en plein mortier et chassés à demeure au moyen d'une lourde masse ; tous les joints montants d'une assise devront être remplis d'une manière satisfaisante avant qu'on puisse en commencer une autre.

Des grues canvenables ou autres machines approuvées pour remuer et poser les pierres devront être fournies par l'entrepreneur, et l'on devra se garder de déranger aucun des moellons après qu'ils auront été mis en place.

Le remblai sur le côté sud de la construction, ainsi que celui du côté nord-ouest, pourront avoir besoin d'être protégés par des coffrages ou un enrochement, suivant que les circonstances pourront l'exiger.

Dans le cas où l'on se servirait de coffrages ils pourront être faits en pièces de cèdre, de frêne, d'épinette rouge, de pruche ou d'orme, pourvu qu'elles soient droites et de bonne qualité, et exemples de sève, de nœuds pourris ou autres défectuosités. Les côtés et les bouts de ces pièces—de 11x11 pouces—devront être enchâssés à queue d'aronde les uns dans les autres aux angles, et des entretoises transversales—de 10x 11 pouces—seront aussi fixées à queue d'aronde dans les côtés. Des pièces de 9x10 pouces seront placées à 6 pouces les unes des autres dans le bas ; le tout sera lié par des moises verticales et l'ouvrage entier sera fait et mis à fond avec des pierres comme on fait ordinairement dans les travaux de cette nature. Ces ouvrages, si on en fait, seront payés suivant les différents prix mentionnés dans la soumission.

Le rang de pilotis de défense devra être continué à travers la rivière ; ces pilotis seront placés à cinq pieds les uns des autres, à telle distance en amont des batardeaux

pour le nouvel aqueduc, qui sera le plus propre à protéger les travaux contre le bois en dérive et la glace, pendant les crues de printemps.

L'estacade double, en partie faite, devra être achevée et placée en amont des pilotis à cette fin et l'entrepreneur sera tenu d'enlever de la rivière, à cet endroit, tout le bois charrié par l'eau, ainsi que de briser la glace et tenir le chenal libre pendant que les travaux seront en voie d'exécution,—le tout pour la somme ronde mentionnée dans la soumission. Jusqu'à ce que les travaux soient assez avancés pour permettre de se servir de la nouvelle écluse, l'entrepreneur sera requis de déplacer et replacer cette partie de l'estacade en travers de la rivière pour permettre aux bâtiments d'entrer dans la nouvelle écluse ou d'en sortir en aucun temps qu'il pourra être nécessaire dans le but de continuer la ligne de navigation à cet endroit entre la rivière Chippewa et le canal.

Il devra y avoir le long de la partie extérieure du couronnement du mur de soutènement, soit du côté est ou du côté ouest de l'aqueduc, selon qu'il pourra être ordonné, un garde-corps ordinaire mais solide, en fer forgé, d'une hauteur d'environ 3 pieds 8 pouces, dont les montants devront être en fer de 2 pouces de diamètre et placés à 18 pouces les uns des autres, d'axe en axe; chaque cinquième montant sera en fer de 2 pouces carrés et devra être accompagné à l'intérieur d'une contrefiche de même dimension, soudée et rivée au sommet du montant.

Le pied de tous les montants, ainsi que celui des contrefiches, devra pénétrer de 9 pouces dans la pierre de couronnement, et leurs têtes seront rivées dans un chaperon de 3 pouces de largeur et de 1¼ pouce d'épaisseur, sur le dessus duquel devra être aussi rivée une barre plate de 2½ pouces de largeur et de ⅝ de pouce d'épaisseur.

Cet ouvrage devra être entièrement fait de la même manière que le garde-corps du côté est de l'aqueduc actuel.

Sur le dessus du mur de soutènement, et du côté où se trouvera le garde-corps, devra être faite une plateforme en madriers de chêne blanc épais de 4 pouces et longs de 9 pieds, sous chacun des bouts et le milieu desquels il y aura des tringles de chêne, de 3 pouces de largeur et de 1½ pouce d'épaisseur, qui, à tous les dix pieds, mais non vis-à-vis les unes des autres, devront avoir entre elles un espace de 3 pouces, afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Un chaperon en chêne, de 6 x 9 pouces et par longueurs d'au moins 20 pieds, devra être fixé de chaque côté de la plateforme, à l'aide de boulons de 1⅝ pouce de diamètre placés à 7 pieds les uns des autres. Ces boulons devront pénétrer de 8 pouces dans la pierre en dessous et seront munis, à leur extrémité supérieure, d'un écrou taraudé affleurant dans les chaperons dont chaque enture sera clouée avec des carvelles pressées de 7 pouces.

Les boulons de la plateforme et des montants du garde-corps devront être assujétis avec du plomb coulé autour, ou avec du soufre et du sable, selon qu'il pourra être ordonné dans le temps.

Le mur en aile nord-est du nouvel aqueduc se reliera au mur latéral est de l'écluse actuelle, et l'on devra faire en sorte qu'une partie de ce mur forme, si c'est possible, un côté du mur de division entre l'ancienne et la nouvelle construction; autrement, les murs de division seront construits avec une partie de la pierre provenant de l'ancienne écluse, selon qu'il pourra être décidé par la suite.

Les murs de division entre l'ancienne et la nouvelle construction, et leur liaison avec les murs en aile à l'extrémité sud-est de l'aqueduc, seront en grosse maçonnerie brute à rangs réguliers, c'est-à-dire qu'ils se composeront de moellons grossièrement dressés et posés soit à sec ou dans du mortier de ciment; ou bien, ces murs seront partie en maçonnerie sèche et partie en maçonnerie faite au mortier, selon qu'il pourra être ordonné à mesure que les travaux avanceront.

Le prolongement des murs en aile du côté ouest des extrémités nord et sud des nouvelles constructions sera en maçonnerie de limousinage faite de grosses pierres saines et durables, se recouvrant et liant bien entre elles; une partie de ces murs devra être en maçonnerie sèche et l'autre en maçonnerie faite au mortier, si on l'ordonne.

A l'extrémité sud, les murs devront être construits sur l'alignement qui sera propre à former une liaison convenable entre le mur en aile, le talus et la face

intérieure de la levée. Ceux de l'extrémité nord devront correspondre à l'alignement des murs de soutènement, et, pour les uns comme pour les autres, les panneaux des pierres devront être dégrossis ou travaillés au marteau de manière à ce que ces dernières s'adaptent aux positions qu'elles devront occuper dans la maçonnerie.

A l'endroit où le nouveau pont traverse le canal, en continuation de la rue division, dans la ville de Welland—Des défenses devront être construites de chaque côté des ouvertures et se prolongeront sur quelques distance en amont et en aval du pont, tel que représenté sur le plan général de cette construction. Elles se composeront de pilotis, de chapeaux, d'entretoises en sautoir et de traverses,—le tout en chêne blanc. Les pilotis n'auront pas moins de 11 pouces de diamètre au petit bout; ils seront enfoncés de 6 à 10 pieds dans le fond par groupes de trois, à environ 12 pieds d'axe en axe, et il y en aura aussi un au point d'intersection des entretoises en sautoir. Les chapeaux devront être faits de deux morceaux de 6x10 pouces chacun, entaillés obliquement pour recevoir une queue d'aronde formée dans les têtes des pilotis, à chacune desquelles ils seront fixés par des boulons taraudés en fer forgé, de $\frac{7}{8}$ de pouce de diamètre, à tête de champignon et munis de rondelles chanfreinées affleurant dans la surface des chapeaux.

Immédiatement sous ces derniers, des longrines relieront les pilotis extérieurs par une queue d'aronde et seront maintenues par un boulon taraudé de $\frac{7}{8}$ de pouce de diamètre. Ces longrines devront porter sur le pilotis intérieur du groupe, et leurs extrémités se prolongeront jusqu'au côté extérieur des chapeaux antérieurs; et, au-dessous d'elles, une traverse en chêne blanc, de 8x10 pouces, devra être assujétie au même pilotis intérieur par un boulon taraudé en fer rond, de $1\frac{1}{8}$ pouce de diamètre, à tête de champignon et rondelles affleurées, tel que décrit pour les chapeaux. A la enture des traverses, ces dernières devront être assujéties aux pilotis extérieurs par des boulons de $\frac{7}{8}$ de pouce de diamètre, ayant tête, écrou, etc., tel que mentionné pour les autres. A 7 pieds au-dessous du sommet des chapeaux, une autre rangée de traverses, de 8x10 pouces, devra être posée et assujétie d'un bout à l'autre par des boulons, de la même manière que pour la rangée supérieure.

Les bouts extérieurs des pièces d'ancrage devront pénétrer dans les levées jusqu'à la profondeur qui pourra être jugée nécessaire, et ils seront assujétis à des racineaux ou pièces transversales.

Les pilotis de défense sont enfoncés en position sur le côté est du canal.

Du côté ouest du nouveau pont, il devra être formé à travers le terrain du canal, un chemin qui sera fait avec les déblais provenant des excavations et qui sera recouvert d'un lit de bonne pierre concassée épais de 12 pouces,—les premiers six pouces devant se composer de morceaux d'environ 4 pouces carrés, et les six autres de petite pierre dont chaque morceau, dans son sens le plus large, pourra passer dans un anneau de 2 pouces de diamètre. Ce macadamisage devra être convenablement appuyé, et sur un côté ou des deux côtés à la fois devront être faits des fossés latéraux ayant les dimensions et l'inclinaison qui pourront être nécessaires à l'écoulement des eaux pluviales.

On ne devra déranger le pont tournant actuel que lorsque le nouveau sera prêt à servir alors, si on l'ordonne; le premier devra être enlevé et le chenal sera dégagé de manière à ce qu'il ait la capacité voulue.

En conséquence, les entrepreneurs sont priés de se souvenir que ces travaux devront être faits dans un temps où l'eau du canal sera à sa hauteur ordinaire; c'est-à-dire que la maçonnerie des culées ainsi que les caissons de défense devront être enlevés à l'aide d'un dragueur ou autre machine; et les soumissions pour cet ouvrage devront demander, par verge cube, un taux ou prix qui comprendra les frais nécessaires pour enlever complètement toute la maçonnerie des culées, les caissons de défense, leur remplage, etc., ainsi que pour en charroyer et déposer les matériaux à tels endroits qui pourront être indiqués dans un rayon de 1,000 pieds ou plus, selon qu'il pourra être indiqué, ou les placer sur un terrain exprès fourni par l'entrepreneur lui-même et à ses frais.

La somme ronde demandée pour l'enlèvement du pont tournant, etc., devra comprendre celui de la partie tournante ou mobile du pont, ainsi que des galets, des

segments de tout le fer forgé s'y rattachant, et de toutes les longrines ou autres pièces de bois non comprises dans le premier item (ou prix par verge cube); et tous ces matériaux resteront la propriété du département des chemins de fer et canaux et devront être charroyés et déposés sur le terrain du canal, aux endroits qui pourront être indiqués dans les limites d'une distance de 2 milles soit au sud ou au nord de celui où ils se trouvent actuellement.

L'écluse a été achevée, à part du couronnement—sur le côté nord-ouest—qu'on pourra prendre, croit-on, de l'ancienne écluse, à l'exception des morceaux pour les chardonnets et les enclaves.

Pour prendre sur chaque côté de l'ancienne écluse les pierres de couronnement qui seront convenables et que l'on permettra d'employer pour la nouvelle, il sera alloué à l'entrepreneur $3.25 par verge cube de la quantité ainsi employée, et ce prix devra couvrir le charriage, le mortier, le posage, et le remplage, qu'il faudra faire en arrière du couronnement.

Le couronnement des chardonnets et des encoignures d'enclave devra avoir 6½ pieds carrés au sommet.

Les panneaux de lit et les joints de chaque pierre devront être pleins; les lits de dessus ainsi que les parements seront bien dressés et les arêtes intérieures du sommet seront arrondies au rayon de 3 pouces. Si on l'ordonne, un goujon de 4 pouces de longueur, en fer de 1½ pouce, devra être introduit dans chaque joint, à 15 pouces en arrière de la face et à 6 du sommet.

Il sera alloué à l'entrepreneur $15.50 par verge cube pour fournir, dresser et o ser les chardonnets et les encoignures d'enclaves, y compris le mortier.

Le prolongement des musoirs de l'aile supérieure de l'écluse devra être achevé comme il a été commencé, et ce qu'il en reste encore à faire sera mesuré et calculé comme maçonnerie à rangs irréguliers.

Depuis la queue ou tête d'aval de l'écluse jusqu'à la rivière, le chenal devra avoir 30 pieds de largeur au fond une fois creusé jusqu'à la profondeur d'un pied au-dessous du busc de l'écluse.

Tous les déblais provenant du chenal en aval de l'écluse devront être tirés, transportés et placés en dépôt sur des terrains fournis par l'entrepreneur lui-même et à ses frais, ainsi que mentionné pour les terres provenant des fondations de l'aqueduc.

Il est tout probable qu'en achevant la partie du chenal au-dessous du roc et en nettoyant la rivière en amont de l'aqueduc, on trouvera des troncs d'arbres au fond de l'eau, ainsi que des pièces de bois et des pilotis debout; les entrepreneurs ne devront pas oublier que le prix stipulé pour la fouille ou le dragage, par verge cube, couvrira le coût de l'enlèvement de ces choses.

Les emplacements de toutes les levées devront être aussi débarrassés de toute terre végétale et autres matières nuisibles tel que déjà mentionné, et le prix demandé pour la fouille devra couvrir la dépense nécessaire pour former des remblais en arrière des bajoyers d'écluse et à tout autre endroit où il faudra en faire dans les limites de la section.

Le mur nord-ouest, et une grande partie des extrémités inférieures et supérieures du mur sud-est de l'ancienne écluse, devront être démolis et enlevés jusqu'à vingt et un pieds au moins au-dessous du niveau du couronnement de l'aqueduc, ou jusqu'au radier de l'écluse, si on l'ordonne.

Toutes les pierres ainsi enlevées qui pourront être trouvées propres à servir dans les murs de soutènement autres que le couronnement ci-dessus mentionné, devront être placées de manière à ce qu'elles puissent être avantageusement employées à cette fin.

Les parties défectueuses des pierres ainsi que les déchets devront être déposés au-delà des limites de la section, sur du terrain fourni par l'entrepreneur, ou bien à tel endroit où l'officier dirigeant sera pleinement convaincu qu'ils ne pourront nuire aux améliorations projetées.

L'entrepreneur devra mentionner dans sa soumission le prix, par verge cube, auquel il s'engagera à faire disparaître toute l'ancienne écluse ou toute partie de cette construction qu'il pourra être appelé à démolir en aucun temps pendant que les travaux de cette section seront en voie d'exécution.

Il devra également déclarer, dans sa soumission, pour quelle somme ronde il sera prêt à faire deux batardeaux, l'un en amont de l'écluse actuelle et l'autre en aval. Le batardeau d'amont devra être construit de manière à faire face à tous les besoins lorsque l'eau du canal sera à son plus haut niveau, et celui d'aval sera fait de telle sorte et de telle hauteur qui permettent de mettre à sec le fond de l'écluse.

Dans cette somme ronde devront être aussi compris les frais nécessaires pour épuiser l'espace entre les batardeaux et le radier de l'écluse, si on l'exige, et enlever les batardeaux lorsqu'on l'ordonnera.

Toutes les pierres extraites de l'ancienne écluse qui pourront être considérées comme propres à servir et que l'on permettra d'employer dans les murs de soutènement, seront payées par l'entrepreneur à raison de $2.75 la verge cube.

On s'attend à ce que les entrepreneurs mentionnent dans leurs soumissions un prix pour lequel ils s'engageront à protéger le chenal d'entrée, depuis le canal jusqu'à l'écluse, dans chacune des manières suivantes, savoir :—

1. Par des murs en maçonnerie composés d'assises de pierres dont les lits de dessus et de dessous devront être de niveau pour le parement, mais qui pourront être d'épaisseur inégale. Ces murs devront avoir 2½ pieds de largeur au sommet et un fruit de *un sixième sur un* en avant ; en arrière, l'inclinaison sera de *un quart sur un* pour les premiers 4 pieds à partir du sommet, et de là ils seront perpendiculaires.

Ces murs devront être construits avec une bonne espèce de pierres saines, durables, plates et de belle forme, n'ayant pas moins de 6 pouces d'épaisseur et 2 pieds de longueur, avec au moins 3 pieds de lit en superficie, et posées de manière à se bien lier ensemble dans tous les sens, tant en avant qu'en arrière. Les panneaux des pierres seront travaillés au marteau ou dégrossis de manière à correspondre aux positions qu'elles devront occuper dans la maçonnerie, et à tous les 15 pouces, dans le sens de la hauteur du mur, devront se trouver des boutisses d'au moins 3 pieds de lit en profondeur, placées à pas plus de 7 pieds les unes des autres.

Les pierres de couronnement devront avoir 2½ pieds de largeur, pas moins de 3 pieds de longueur et 9 pouces d'épaisseur au moins.

En arrière de chaque mur, un espace de 15 pouces de largeur à partir d'une ligne de 15 pieds plus bas que le sommet, devra être rempli avec des petites pierres ou des déchets bien tassés.

Le mur de soutènement entre l'aqueduc et l'écluse devra être fait de la même manière.

2. En donnant à la berge du canal une inclinaison de ⅔ sur 1 et la revêtissant d'un mur en pierres sèches épais de 3 pieds à la base et de 2½ au sommet. Ces pierres devront être posées à angles droits avec la face, par assises régulières de 6 pouces ou plus d'épaisseur ; un tiers de l'aire superficielle devra se composer de pierres ayant la profondeur de lit entière mentionnée ci-dessus ; et les deux autres tiers se composeront de deux pierres.

La partie postérieure de la première ou plus basse assise devra pénétrer dans le fond, et l'assise du sommet aura 2½ pieds de largeur d'un bout à l'autre et 9 pouces d'épaisseur ; l'arête de cette assise sera arrondie si on l'ordonne. Entre la levée et le mur, il devra y avoir un espace de 12 pouces rempli de déchets de carrière, de gravier ou de petites pierres.

Les pierres devront toujours se lier ensemble, et le tout sera fait d'une manière satisfaisante et selon les principes de l'art.

Il est distinctement entendu que la soumission, soit pour le mur vertical ou le mur de protection incliné, pourra être acceptée en tout ou en partie sans qu'il en résulte aucune augmentation ni diminution des prix demandés pour les différents items des travaux qui pourront être exécutés.

Il est aussi clairement et distinctement entendu que toutes les quantités des fouilles, du dragage ou autres travaux qu'il reste à faire sur cette section pour achever d'approfondir et élargir le canal, établir le fondement de l'aqueduc, augmenter la largeur du chenal de la rivière Chippewa et former les entrées de l'écluse d'ascension, etc., seront mesurées, calculées et payées "sur place." Dans ce but, et avant que l'ouvrage soit commencé, il sera établi des niveaux de tout le terrain devant être

enlevé au-dessus de la ligne d'eau, et des sondages corrects seront faits (d'après des points de repère fixes et permanents) à peu de distance les uns des autres, sur la longueur et la largeur entières de cette partie du canal actuel, dans les limites de la section ; la même chose sera faite pour la partie de la rivière Chippewa où devront êre placés l'aqueduc et les autres ouvrages, et où le lit de la rivière devra être élargi. On verra par ce qui a déjà été dit que les batardeaux actuels de l'aqueduc font exception à ce qui précède, vu que l'enlèvement devra être soumissionné pour une somme ronde.

Les entrepreneurs qui ont l'intention de soumissionner ces travaux sont priés de se rappeler qu'il ne sera pas permis de descendre par l'écluse de l'aqueduc aucune des matières extraites pour l'élargissement ou l'approfondissement du canal, et qu'il ne sera pas permis non plus de remonter par cette écluse aucun des déblais provenant du lit de la rivière, soit pour établir la fondation de l'aqueduc, élargir ou approfondir le chenal, former l'entrée de l'écluse, ou pour aucune autre fin quelconque.

Dans toutes les choses relatives à l'exécution des travaux, au transport et à la livraison des matériaux de toute espèce qu'ils nécessiteront, ainsi que dans les mesures à prendre pour approfondir le chenal et disposer des matières extraites ou draguées, de même qu'en procédant à toute autre partie des opérations relatives aux ouvrages, l'entrepreneur devra se guider sur les règlements concernant les canaux et l'interprétation qui en sera faite par l'officier chargé de ce soin ; il devra de plus prendre toutes les précautions possibles pour ne pas interrompre, obstruer ni gêner d'aucune manière la navigation, car il sera tenu strictement et civilement responsable de tout dommage, pertes ou retards qu'aucun bateau passant par le canal pourra souffrir d'aucun de ses faits,—que ce résultat provienne du désir de pousser les travaux, de l'inattention ou de toute autre cause.

Les différents ouvrages décrits et énumérés seront faits dans le temps et l'ordre prescrits par le département des chemins de fer et canaux, et ils devront être exécutés suivant le plan que comporte le présent devis, bien que tout ce qui pourrait être nécessaire pour compléter ce plan puisse n'avoir pas été particulièrement décrit.

Plans détaillés.—Les plans exhibés ne sont destinés qu'à faire voir la méthode générale de construction que l'on se propose d'adopter, mais des plans détaillés, disposés, modifiés et adaptés aux circonstances et aux lieux, relativement à toutes les parties des constructions qui pourront être jugées nécessaires dans le but de bien faire comprendre ces plans, seront fournis à mesure que les travaux avanceront.

Si des changements deviennent nécessaires pour aucune raison, ou pour l'avantage des travaux, l'entrepreneur, s'il en reçoit l'ordre, devra les exécuter tout comme s'ils faisaient partie du plan original, et ce au prix qu'un officier autorisé fixera pour la dépense additionnelle ou moindre que ces modifications pourront entraîner.

Matériaux, terrains, etc.—L'entrepreneur devra fournir, à ses propres frais et dépens, tous les terrains dont il pourra avoir besoin pour placer ou préparer des matériaux, construire des hangars, des magasins ou autres bâtiments, établir des chemins temporaires, ou pour toute autre fin quelconque.

Il devra aussi fournir et livrer, à ses propres frais, tous les matériaux nécessaires, et se procurer tout l'outillage, les outils, les bateaux, les machines, la main-d'œuvre, et généralement tout ce qu'il faudra pour exécuter et achever d'une manière satisfaisante les différents travaux compris dans le devis ci-dessus.

Tous les matériaux devront être de la meilleure qualité chacun dans leur genre, et les prix demandés pour les différents items devront couvrir tous les frais d'achat, de livraison et de main-d'œuvre, ainsi que toute dépense imprévue nécessitée par l'exécution des travaux de la manière décrite plus haut, et suivant les instructions de l'officier dirigeant.

Les soumissionnaires sont priés de se rappeler que les premiers entrepreneurs de cette section ont fourni et préparé, pour les travaux, certains matériaux dont une partie a été livrée sur la section et dans le voisinage, et dont une autre partie se trouve encore aux carrières et aux endroits ci-après mentionnés. Sur ces matériaux, ainsi que pour l'achat d'outillage et d'équipement, il a été avancé ou il sera payé par le département des chemins de fer et canaux la somme de $119,363.64. En conséquence

ce montant sera déduit des évaluations mensuelles, ainsi que dans le règlement final avec l'entrepreneur qui se chargera de l'achèvement complet des travaux.

Sur la section nº 27 et dans son voisinage, se trouvent les sortes et quantités suivantes de matériaux, d'outillage, etc., pouvant servir aux travaux, savoir :—

Pierre de taille pour piles, par tas	486	vgs. c.
Culs-de-sommiers	66	do
Pierre de revêtement pour voûtes, par tas, taillée	1,726	do
Moellons d'appareil pour face intérieure des murs de soutènement, par tas, taillés	1,530	do
Moellons d'appareil à parement brut pour extérieur des murs de soutènement, par tas, taillés	872	do
Pierre pour mur oblique, par tas, taillée	189	do
Pierre pour radier, éparse et par tas, dressée	723	do
Pierre de maçonnerie intérieure et de remplage, et excédant de pierre d'écluse, éparse et par tas, dressée	310	do
Pierre brute, éparse	1,140	do
Pierre concassée pour béton, par tas	540	do
do pour macadamisage	360	do
Bois de charpente, pin, empilé sur le côté ouest du canal, au sud de la rue Principale	2,334	pds. c.
Bois de chêne sur le côté nord de l'ancienne écluse	1,517	do
Madrier de pin et pièces de bois pour palplanches, au sud de la rue Principale	25,496	pds. m. p.
Bois de construction et madriers, assemblés en charpente, pour cintres, au sud de la rue Principale	62,220	do
Bois de construction et madriers, non assemblés en charpente, pour cintres	93,299	do
Boulons de fer forgé pour cintres, côté nord de l'ancienne écluse	6,900	lbs.
Longrines de chêne pour pont tournant, côté nord de l'ancienne écluse	468	pds. lin.
Sable livré	2,145	vgs. c.
Fer forgé fourni pour tirants, goujons, talons, etc. ; au nord de l'ancienne écluse	22,000	lbs.

Une grue en position sur le côté est de la rue Division.
do do do ouest du canal, au nord de la rue Principale.
Deux grues do do ouest du canal, entre l'ancienne et la nouvelle écluse.
Une do do do do dans le bassin, entre la nouvelle écluse et le canal.
Voie ferrée depuis le chemin de fer de Welland jusqu'au bassin, à la rue Division, y compris barrières en travers de la voie, voies de service, etc.

PIERRE SUR LE BORD DE L'ANCIEN CANAL, AU NORD DE L'ÉCLUSE DE PRISE D'EAU, PRÈS DE THOROLD.

Pierre de taille pour piles, en grande partie par tas	5	vgs. c.
Cul-de-sommier	1	do
Pierre de revêtement pour voûtes	17	do
Moellons d'appareil, à face brute, pour extérieur des murs de soutènement, taillés	10	do

AUX CARRIÈRES DE QUEENSTON.

Pierre empilée le long de la voie ferrée et éparse sur le sol dans le voisinage des carrières.

Pierre de taille pour piles, en grande partie par tas	439	vgs. c.
Culs-de-sommiers do do	199	do
Pierre de revêtement pour voûtes, en grande partie par tas, taillée	585	do
Moellons d'appareil, pour murs de soutènement, en grande partie par tas, taillés	151	do

Moellons d'appareil, à face brute, pour extérieur des murs de soutènement, en grande partie par tas, taillés	135 vgs. c.
Pierres de couronnement pour murs de soutènement, en grande partie par tas, taillées	66 do
Pierre pour mur oblique do do	151 do
Pierre pour maçonnerie intérieure et remplage, dégrossie au marteau, éparse	347 do
Pierre concassée pour béton, par tas	919 do

Pierre brute éparse sur le sol autour des carrières, propre à la maçonnerie intérieure et au remplage, ou pouvant être autrement utilisée.

Deux grues, simples......... } Près des tas de pierre, le long de la voie ferrée.
Une do (pour l'estacade.) }

CARRIÈRES DE BEAMSVILLE ET VOIE DE SERVICE.

Pierre empilée à la voie de service des carrières de Beamsville, et éparse sur le sol aux carrières et dans les carrières.

Pierre de taille, pour piles, en grande partie par tas	21 vgs, c.
Culs-de-sommiers do do	28 do
Pierre de revêtement pour voûtes do	318 do
Moellons d'appareil pour face intérieure des murs de soutènement do do	182 do
Moellons d'appareil, à parement brut, pour extérieur des murs de soutènement do do	440 do
Pierre pour radier, dressée	1 do
Pierre pour maçonnerie intérieure et remplage	281 do

Pierre brute éparse dans les carrières et autour des carrières, propre à la maçonnerie intérieure et au remplage, et pouvant être autrement utilisée.

Une grue, simple............ } à la voie de service des carrières.
do (pour l'estacade.) }

Pour tous les matériaux, etc., ci-dessus énumérés comme sur la section n° 27 e dans son voisinage à Welland, aux carrières de Queenston et de Beamsville, à la voie de service des carrières de Beamsville et au nord de l'écluse de prise d'eau sur l'ancien canal, près de Thorold—c'est-à-dire, pour la pierre de taille, la pierre dressée, la pierre brute, la pierre concassée, le bois de charpente—chêne et pin, le fer forgé, les cintres, les grues, etc., on fera payer à l'entrepreneur auquel pourra être adjugé l'achèvement de l'aqueduc et autres travaux sur la section 27, la somme ronde de $119,336.64, qui sera déduite de temps à autre, à mesure que les travaux avanceront; en d'autres termes il est clairement et distinctement entendu que les matériaux et l'outillage énumérés devront constituer un paiement égal en montant à la somme de $119,336.64, ainsi que ci-dessus dit.

Les personnes qui ont l'intention de soumissionner l'exécution et l'achèvement des travaux sont spécialement invitées à faire elles-mêmes un examen minutieux des matériaux, et particulièrement des pierres taillées, attendu qu'il faudra en redresser un grand nombre, réduire la hauteur de plusieurs d'entre elles et en parer d'autres de nouveau, ce qui est devenu nécessaire principalement pour les avoir mal empilées et maniées négligemment.

Il est absolument nécessaire qu'un examen minutieux soit fait des matériaux disponibles pour les travaux, vu que l'ouvrage, dans toutes les parties de l'aqueduc, devra être de la meilleure espèce et de qualité égale au moins à celle décrite dans le devis ci-dessus, dont l'exécution ne pourra être modifiée en aucune manière.

Il y a au moins 340 verges cubes de pierre de taille droite, en sus de la qualité nécessaire pour les différents rangs de maçonnerie adoptés par les premiers entrepreneurs. On croit qu'un grand nombre d'entre elles peuvent être avantageusement transformées en pierres circulaires pour les ailes de la construction.

Il y a de plus amplement 600 verges cubes de pierres taillées qu'il faudra redresser, diminuer de hauteur ou parer de nouveau, suivant le besoin,—ce qui fait, pour le moins, 940 verges cubes de pierre de taille qui devra être plus ou moins retouchée ou taillée de nouveau avant que l'entrepreneur puisse avoir la permission de l'employer dans les ouvrages.

Par conséquent, il est important pour un entrepreneur de ne pas perdre ces faits de vue lorsqu'il soumissionnera l'entreprise, afin que, si elle lui est adjugée, les dépenses qu'il lui faudra faire pour tailler de nouveau, redresser ou retoucher aucunes des pierres déjà fournies—dans le but de les rendre propres à servir dans quelque partie des ouvrages—puissent être comprises dans la somme ronde fixée à cette fin dans sa soumission.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit conforme aux formules imprimées, et il en sera de même de celles faites par des sociétés si elles ne portent pas la signature de chacun de leurs membres, avec indication de leur état et de leur domicile.

Pour assurer l'accomplissement des conditions du contrat, une garantie suffisante sera exigée par un dépôt d'argent jusqu'à concurrence de *cinq pour cent* de la somme ronde accordée à l'entrepreneur.

Jusqu'à la fin des travaux, quatre-vingt-dix pour cent seulement seront payés à l'entrepreneur sur les évaluations mensuelles.

Les travaux devront être commencés aussitôt que la personne ou les personnes dont la soumission sera acceptée, aura ou auront passé contrat, et ils devront ensuite être poursuivis de manière à convaincre pleinement le département des chemins de fer et canaux que tous les travaux décrits dans le devis ci-dessus et compris dans le contrat, pourront être complètement achevés le ou avant le 20 mai 1884.

JOHN PAGE, ingénieur en chef des canaux.

OTTAWA, 12 septembre 1881.

OTTAWA, 15 octobre 1881.

MONSIEUR,—Si l'on consulte les montants collectifs des diverses soumissions reçues pour la réadjudication de la section n°. 27 de l'agrandissement du canal Welland, on verra que la soumission marquée D,—H. J. Beemer, de Montréal—est la plus basse; le montant en est de $759,170, soit $28,244 au-dessous de la soumission F qui s'élève à $787,414. A considérer le chiffre élevé des salaires en ce moment, il semblerait que ces deux soumissions sont basses; cependant la construction de l'aqueduc et des ouvrages qui s'y rattachent dépendent tellement de la direction, que ce qui serait un prix quelque peu insuffisant pour un entrepreneur donnerait à un autre un profit raisonnable.

Dans la soumission D, le prix de la maçonnerie est bas, mais les sommes inscrites pour les batardeaux sont raisonnables, et celle demandée pour enlever les anciens batardeaux ou batardeaux actuels, est élevé. Comme ce sont là les principaux items, il y a lieu de croire qu'une personne habile pourrait, avec du soin et de l'attention, faire l'ouvrage, en somme d'une manière satisfaisante pour le département et profitable pour lui-même, pour le montant mentionné.

Autant que j'ai pu en être informé, M. Beemer possède plusieurs des qualités qui font présager le succès dans l'exécution d'une pareille entreprise; si tel est le cas, et que ce dernier fournisse la garantie voulue en argent, il semble y avoir de très bonnes raisons pour lui adjuger l'entreprise, aux prix mentionnés dans sa soumission.

Il est beaucoup à désirer que cette question soit réglée le plus tôt possible, afin que la personne à qui l'entreprise sera accordée puisse avoir l'occasion de se procurer ou de rendre sur les lieux, dans le cours du mois prochain, l'outillage nécessaire pour enlever les ruines des anciens batardeaux, ainsi que de se procurer du bois pour construire de bons batardeaux,—en un mot, pour donner le temps, en cette saison, ainsi que ci-dessus dit, de prendre les mesures voulues pour se procurer des matériaux convenables et autrement hâter les opérations aussi rapidement que le permettront les circonstances.

On ne saurait estimer trop l'importance de mettre cette partie des travaux en voie d'avancement le plus tôt possible, vu que pour les achever il faudra environ deux ans et demi à compter de l'époque à laquelle ils seront entrepris. Durant tout ce temps il ne pourra y avoir qu'une quantité d'eau limitée dans le canal, vu qu'il n'y a pas d'autre moyen de faire passer le volume nécessaire que par l'ancien aqueduc, qui n'a que 45 pieds de largeur.

En dernière analyse, je dirai qu'à l'heure qu'il est, un délai—même de quelques semaines—apporté à cette décision, aurait presque certainement pour effet de retarder d'une autre année l'achèvement de l'aqueduc, et ainsi de priver de plus le pays, pour cette période, des bénéfices que l'on espère retirer de l'agrandissement du canal.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN PAGE, I.C.C.

Au secrétaire des chemins de fer et canaux.

T.—CANAL WELLAND.

SOUMISSION POUR LES TRAVAUX À FAIRE SUR LA SECTION No 27 DE L'AGRANDISSEMENT, ET S'Y RATTACHANT.

RÉADJUDICATION.

Je, soussigné, offre par les présentes, à l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, de fournir tous les matériaux, outils, pompes, machines, grues, outillage, main-d'œuvre et choses de toute espèce qui pourront être exigés pour exécuter et achever d'une manière satisfaisante et suivant les principes de l'art, tous les travaux se rattachant à l'achèvement de l'agrandissement de la partie sud du canal Welland comprise dans la section n° 27, la construction d'un aqueduc sur la rivière Chippewa, et autres travaux, selon les plans et devis exhibés, aux prix que j'ai mis en regard des différents items dans le tableau suivant, et je me tiens prêt à passer contrat pour leur exécution et achèvement, aux termes et conditions énoncés dans la lettre en date du 20 septembre 1881.

Nº de l'item.	Quantités approximatives.	DESCRIPTION.	—	H. J. Beemer.	Alex. Manning.	R. L. Gibson et Cie.	M. A. Cleveland.	Raynor et Cie.	G. Peterson et Cie.
				Nom des soumissionnaires et leurs diverses listes de prix.					
				$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
		AGRANDISSEMENT DU LIT DU CANAL.							
1	20,000	Excav. dans la terre, au-dessus de la surface de l'eau, dans le lit du canal et aux approches de l'aqueduc et de l'écluse, sur le côté nord de la riv. Chippewa, y comp les dépôts de déblais, ainsi que spécifié.	Par verge cube..	0 30	0 30	0 35	0 27	0 50	0 45
2	65,000	Excav. dans la terre, au-dessous de la surf. de l'eau dans le lit du canal et aux approches de l'aqueduc et de l'écluse, sur le côté nord de la riv Chippewa, y comp les dépôts de déblais, ainsi que spécifié.	do ...	0 35	0 50	0 30	0 30	0 50	0 45
3	11,000	Excav. dans la terre, au dessus de la surf de l'eau, dans le lit du canal et aux approches de l'aqueduc, etc., sur le côté sud de la rivière Chippewa, y compris les dépôts de déblais, ainsi que spécifié.	do ...	0 30	0 25	0 35	0 27	0 50	0 45
4	50,000	Excav. dans la terre au-dessous de la surf. de l'eau, dans le lit du canal et aux approches de l'aqueduc, etc., sur le côté sud de la rivière Chippewa y compris les dépôts de déblais, ainsi que spécifié......	do .	0 35	0 35	0 30	0 30	0 50	0 45
5	5,000	Excavation dans la terre pour fossés latéraux, canaux d'écoulement, etc., ainsi que spécifié.........	do ...	0 30	0 20	0 25	0 27	0 35	0 30
6	100	Excavation dans la roche, et cailloux mesurant neuf pieds cubes et plus	do ...	2 00	2 00	0 90	1 25	4 00	1 50
7	250	Maçonn. brute, dans les puits et tunnels conduisant aux fossés latéraux ou autrement, ainsi que spécifié.	do ...	6 00	7 00	6 50	6 00	8 00	8 00
8	1,500	Madrier de pin et bois de construction dans les puits et tunnels, ainsi que spécifié.........	M. pds. M.P.......	30 00	30 00	25 00	30 00	35 00	35 00
9	4,000	Corroi où ordre sera donné d'en mettre, ainsi que spécifié	Par verge cube..	0 80	1 00	0 50	0 75	0 85	1 00
		AQUEDUC SUR LA RIVIÈRE CHIPPEWA.							
10	38,000	Pour excaver et draguer l'emplacement de l'aqueduc, ainsi que pour élargir et baisser le fond de la rivière en amont et en aval de l'aqueduc, ainsi que spécifié	do ...	0 35	0 70	0 30	0 40	0 60	0 50
11	5,000	Excavation des emplacements des piles, culées, tranchées pour palplanches, etc , etc., après que la fosse aura été mise à sec, ainsi que spécifié	do ...	1 00	0 70	1 00	0 80	1 75	0 90
12	4,300	Béton, dans les fondations ou dans les endroits où ordre sera donné d'en employer	do ...	6 00	6 00	6 00	5 50	7 00	7 50
13	2,000	Pierre de radier, dressée et posée côte à côte dans le fond des débouchés.	do ...	7 00	16 00	12 50	10 00	13 00	15 50
14	2,500	Palplanches 12" x 12". pour protéger le bord nord-ouest de la riv., ou dans les endroits où il en faudra.	Par pied linéaire.	0 40	0 40	0 40	0 35	0 45	0 40
15	500	Longrines 12" x 12".	do ...	0 35	0 30	0 35	0 35	0 45	0 40
16	43,000	Bois de chêne blanc - Pilotis de support pour les fondat. des piles et culées, ainsi que spéc., si on l'exige	do ...	1 00	0 40	0 40	0 45	0 40	0 70
17	6,500	Chêne blanc—pièces de grillage 12" x 12"........	Par pied cube....	0 80	0 60	0 60	0 45	0 40	0 50
18	100,000	Madrier de chêne blanc, 4", y compris gournables................	M. pds. M.P.......	70 00	50 00	35 00	40 00	40 00	40 00
19	120,000	Madrier de pin 6", pour palplanches ...	do	40 00	25 00	30 00	30 00	40 00	30 00
20	120,000	Madrier de chêne, 6", pour palplanches	do	70 00	40 00	35 00	40 00	50 00	40 00
21	1,000	Pièces de pin, 12" x 12", pour guides......	Par pied linéaire.	0 40	0 40	0 40	0 35	0 40	0 35
22	1,000	Pièces de pin, pour seuils......	do ...	0 40	0 30	0 32	0 35	0 40	0 35
23	24,000	Maçonnerie de l'aqueduc y compris piles voûtes, murs latéraux, etc , ainsi que spécifié	Par verge cube..	13 00	14 00	16 00	19 00	16 50	17 00
24	2,200	Maçonn. des musoirs sur le côté ouest, et des murs reliant l'aqc et la nouvelle const, ainsi que spécifié.	do ...	12 00	11 00	14 00	11 00	12 00	10 00
25	....	Pour redresser ou réduire en haut, parementer ou mod la pierre de taille endom m, transformer en pierres circul les pierres droites qui ser. de trop. liv sur la sect ou prépar aux carr. ou aux voies de serv., et faire en sorte que toute la pierre fournie par les prem. entrep. puisse faire face aux exig du devis.	Somme brute	3,000 00	1,800 00	2,000 00	2,000 00	6,000 00	6,000 00
26	1,000	Maçonn de moell bruts, à rangs rég..p les murs de sép., ent. l'aqc et la nouv con, pos. à sec, ainsi que spéc	Par verge cube..	7 00	6 00	9 00	8 50	10 00	8 50
27	2,400	Maçonnerie de moellons bruts posés au ciment hydraulique, ainsi que spécifié.	do ...	8 00	8 00	9 50	9 00	11 00	9 75
28	1,500	Maçonnerie de moellons bruts, prolongement des musoirs, posés à sec, ainsi que spécifié.	do ...	7 00	6 00	7 00	7 50	9 00	6 50
29	2,800	Maçonnerie de moellons bruts posés au ciment hydraulique, ainsi que spécifié.	do ...	8 00	8 00	7 50	8 00	10 00	7 75
30	17,000	Madrier de chêne blanc sur sommet de couronnement, 4".	M. pds. M.P......	50 00	50 00	35 00	40 00	40 00	40 00
31	600	Pièces de chêne blanc, 3" x 1½"	do	50 00	35 00	35 00	40 00	40 00	40 00
32	1,000	Chaperons de chêne blanc 6" x 9".	Par pied linéaire.	0 25	0 20	0 35	0 15	0 35	0 35
33	27,000	Tirants de fer forgé, barres, liens, goujons, boulons, etc., etc , ainsi que spécifié..........	Par lb..........	0 08	0 08	0 06	0 07	0 12	0 15
34	24,000	Fonte, plaques de foundation...........	do	0 07	0 08	0 05	0 06	0 08	0 08
35	3,000	Carvelles pressées, où il en faudra.	do	0 06	0 06	0 06	0 06	0 10	0 08
36	24,000	Fer forgé, garde-corps sur le couronnement de l'aqueduc, ainsi que spécifié.........	do	0 10	0 12½	0 10	0 12	0 12	0 15
37	....	Cintres et couverture (pour les voûtes), y compris construct, ajustement et enlèvement, ainsi que spécifié.	Somme brute.....	4,000 00	7,000 00	15,000 00	6,000 00	7,000 00	8,000 00
37½	....	Enlèvement complet des batardeaux actuellement dans le voisinage de l'aqueduc.—D'abord, enlever la terre des espaces entre les pilotis, couper les pilotis à la hauteur voulue, tout ce qu'il faudra pour faire disparaître toutes les parties hors de service des batardeaux, en la manière spécifiée, et préparer pour le nouveau batardeau l'espace que ces portions occupent, dans toute l'étendue de l'ouvrage. (Les pilotis, bois de construction et le fer devant rester la propriété de l'entrepreneur).	do	30,000 00	12,000 00	15,000 00	7,000 00	15,000 00	20,000 00
		BATARDEAUX ET ÉPUISEMENT DES TRAVAUX.							
38	....	*Première section, ainsi que spécifié........	do	45,000 00	37,000 00	45,000 00	50,000 00	45,000 00	70,000 00
39	....	*Deuxième section, ainsi que spécifié.	do	25,000 00	25,000 00	35,000 00	35,000 00	35,000 00	45,000 00
40	....	*Troisième section, ainsi que spécifié.........	do	10,000 00	10,000 00	20,000 00	5,000 00	10,000 00	10,000 00
41	....	Cloison (étanche) en travers du tronc de l'aqueduc, ainsi que spécifié	do	1,000 00	500 00	1,800 00	1,500 00	3,000 00	500 00
42	....	Pilotis de défense ainsi qu'une estac. flott double pour empêc. le bois en dérive et la glace d'endommager les ouvrages, et enlèvement du bois flottant, etc., pendant l'exécution des travaux, ainsi que spécifié.	do	500 00	500 00	1,200 00	1,500 00	1,500 00	200 00
43	13,000	Bois de charpente pour coffrages de protection, ainsi qu'entre l'aqueduc et l'écluse, ou dans les endroits ou ordre sera donné d'en mettre, 11" x 11", côtés et bouts	Par pied linéaire.	0 25	0 25	0 30	0 25	0 35	0 35
44	8,000	Bois de charpente pour entretoises transversales et longrines, 10" x 11".......	do ...	0 20	0 25	0 30	0 23	0 35	0 32
45	2,500	Bois dans les fonds	do ...	0 18	0 16	0 25	0 19	0 30	0 28
46	800	Moises pour coffrages, 4" x 10"	do ...	0 12	0 08	0 20	0 09	0 25	0 18
47	600	Blocs de bois 2" x 11" x 11"........	Chaque...........	0 05	0 20	0 05	0 05	0 10	0 10
48	9,000	Fer forgé pour les coffrages, et où il en faudra	Par lb...........	0 08	0 07	0 06	0 07	0 10	0 12
49	1,000	Carvelles pressées, où il en faudra........	do	0 06	0 07	0 06	0 06	0 10	0 08
50	2,800	Remplage des caissons........	Par verge cube...	2 00	2 50	13 00	1 75	2 25	2 00
51	1,600	Mur de protection à pierres perdues, côté nord	do ...	3 00	3 50	4 00	4 00	3 00	4 00
52	1,000	Mur en maçonnerie sèche à rangs irréguliers, entre l'aqueduc et l'écluse, ainsi que spécifié..........	do ...	6 00	5 00	8 50	6 50	10 00	9 00
53	1,200	Mur en maçonn à rangs irrég., faite au mortier de ciment hydraul , ent. l'aqued. et l'écluse, ainsi que spéc.	do ...	7 00	7 50	9 00	7 00	11 00	10 00
54	1,200	Bois de chêne blanc, longrines et chapeaux de palées, 6" x 12"........	Par pied linéaire.	0 30	0 25	0 35	0 24	0 40	0 30
55	1,000	Bois de chêne pour pilotis de protection, etc., etc., 12" au petit bout........	do ...	0 50	0 50	0 40	0 45	0 40	0 40
56	3,000	Bois de chêne pour pilotis de défense, 11" au petit bout........	do ...	0 50	0 40	0 40	0 43	0 40	0 38
57	1,200	Longrines en chêne blanc, 8" x 10"........	do ...	0 30	0 35	0 50	0 27	0 40	0 30
58	2,500	Pièces d'ancrage, 12" x 12"........	do ...	0 40	0 40	0 60	0 48	0 50	0 40
59	2,000	Pin pour pièces d'ancrage, 12" x 12"........	Par pied cube....	0 30	0 30	0 40	0 38	0 40	0 35
60	700	Rondelles en fonte	Par lb...........	0 07	0 07	0 05	0 07	0 08	0 08
61	20	Formation du chemin, ainsi que spécifié........	Par perche lin. de chemin......	25 00	3 00	3 00	20 00	10 00	2 00
62	450	Pierre concassée pour macadamisage, placée, étendue sur le chemin, etc , ainsi que spécifié........	Par verge cube...	2 50	3 50	3 00	2 50	3 50	2 00
63	1,300	Pour enlever les coffrages de culée et de défense de l'ancien pont et tout ce qu'il sera nécessaire pour donner au chenal la capacité voulue, et en disposer, ainsi que spécifié	do ...	1 00	2 50	1 50	1 50	3 00	1 50
64	....	Pour enlever la partie tournante ou mobile du pont, et en disposer, ainsi que spécifié	Somme brute.....	200 00	250 00	150 00	300 00	500 00	250 00
65	5,000	Enlèvement de l'ancienne écluse, en tout ou en partie, ainsi que spécifié........	Par verge cube...	2 00	2 00	2 00	1 50	2 00	1 50
66	....	Épuisement—comprenant la construction d'un batardeau en amont et en aval de l'écluse actuelle, et tout l'épuisement voulu, ainsi que spécifié	Somme brute.....	5,000 00	2,000 00	7,000 00	4,000 00	6,000 00	2,000 00
67	4,000	Mur de protect. en maçonn. à rangs irrég , depuis le canal jusqu'à l'écluse (1), ainsi que spéc Page 23	Par verge cube...	6 00	5 00	6 50	6 50	9 00	9 00
68	2,200	Mur de protection, etc., etc., (2), perre, ainsi que spécifié........	do ...	5 00	5 00	6 50	5 00	6 00	7 00
69	1,000	Déchets de carrière, gravier ou pierre cassée en arrière des murs, où il sera ordonné d'en mettre.	do ..	2 00	2 50	1 00	2 00	3 00	2 00
70	500	Maçonnerie à rangs irréguliers faite au mortier de ciment hydraulique, où il sera ordonné d'en faire....	do ...	7 00	7 50	6 80	7 00	9 00	8 50
71	500	Maçonnerie sèche à rangs irréguliers, où il sera ordonné d'en faire	do ...	6 00	5 00	6 00	6 50	8 00	7 50
72	400	Maçonnerie à rangs réguliers, au mortier de ciment hydraulique, où il sera donné ordre d'en faire........	do ...	8 00	9 00	9 50	8 00	10 00	10 00
73	400	Maçonnerie sèche à rangs réguliers, où il sera donné ordre d'en faire........	do ...	7 00	7 00	9 00	7 50	9 00	9 00

N.B.—Tous les matériaux devront être mesurés en œuvre.

*Ces items comprennent la construction et l'enlèvement complet des différentes sections de batardeaux; il faudra d'abord extraire le corroi, et scier les pilotis, qui ne pourront *en aucun cas être retirés ni arrachés*, le tout devant être fait de la manière spécifiée. L'entrepreneur devra aussi entretenir les différents batardeaux d'une manière satisfaisante, m... de, et épuiser les différents espaces, pomper et enlever l'eau, faire disparaître la neige et la glace, et tenir à sec la totalité ou toute partie des différentes sections, lorsque et aussi longtemps que la chose pourra être jugée nécessaire, et ce jusqu'à l'achèvement des travaux, ainsi que spécifié.

Signatures des soumissionnaires.	Profession.	Domicile.	Datée à
H. J Beemer	Entrepreneur	Windsor Hotel, Montreal	Ottawa, 1 octobre 1881
Alexander Manning	do	Toronto	Toronto, 1 octobre 1881.
Robert L Gibson	do	Grimsby	Grimsby, 29 septembre 1881.
R G. Reid	do	Guelph	
William Gibson	do	Stratford	
James Morrison	do	Guelph	
M. A. Cleveland	do	Port-Colborne, Ont	Port-Colborne, 3 octobre 1881.
Charles et Raynor et Cie	do	Syracuse N Y	Ottawa, 4 octobre 1881
A. Cadwell Belden	do	do	
N. Stanton Gere	do	do	
Henry D Denison	do	do	
Gilbert Peterson	do	Lockport. Comté de Niagara, N Y	Sainte-Catherine, 3 octobre 1881.
Charles Peterson	do	do do	
Richard Wood	do	Sainte-Catherine	
Wm Hutchinson	do	Port-Dalhousie	

C
voie d
ans et
temps
pas d'
n'a qu
F
semai
d'une
cette p

Au se

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX.

Numéro de l'évaluation, 3'. Nom de l'entreprise—Section 27, agrandissement du canal Welland. Noms des entrepreneurs, Hunter, Murray et Cleveland. Numéro du contrat, 5,439. Date du contrat, 26 septembre 1877. Evaluation mensuelle de l'ouvrage fait et des matériaux livrés depuis le commencement des travaux jusqu'au 30 septembre 1880, par Hunter, Murray et Cleveland.

Numéro de l'item.	Description de l'ouvrage et des matériaux.	Pour le mois.	Quantité.	Prix.	Montant.	Total.
				$ cts.	$ cts.	$ cts.
1	Exc. dans la terre, au-dessus de la surf. de l'eau, nord de la Chippewa... Vgs. c.	200	4,206	0 22	925 32	
2	do au-dessous do do do ... do	11,554	69,186	0 30	20,755 80	
3	do au-dessus do sud do ... do	....	392	0 22	86 24	
4	do au-dessous do do do ... do	....	76,103	0 30	22,830 90	
5	do contre-fossés do do ... do	....	288	0 25	72 00	
7	Maçonnerie brute, murs et tunnels, etc. do ... do	....	233	5 50	1,281 50	
10	Excavation dans la terre, emplacement de l'aqueduc, etc. do ... do	....	38,139	0 35	13,348 65	
11	do pour les piles, etc., etc.......... do	....	6,845	0 70	4,791 50	
12	Béton pour les fondations.......... do	....	268	4 00	1,072 00	
14	Palplanches 12 × 12..........Pds. lin.	....	4,164	0 45	1,873 80	
22	Maçonnerie de l'aqueduc.......... Vgs. c.	....	733	13 75	10,078 75	
23	Maçonnerie des musoirs.......... do	....	1,377	8 50	11,704 50	
27	do brute, au ciment.......... do	....	47	7 00	329 00	
31	Tirants de fer forgé.......... Lbs.	....	1,387	0 07	97 09	
36 et 38½	Batardeau, 1re section de l'aqueduc et pour le mur de liaison sud...Somme ronde	....	0·70	21,500 00	15,050 00	
40	Pilotis de défense et estacades pour protéger les travaux.......... do	....	0·375	1,500 00	562 50	
41	Bois de charpente, coffrages de protection, 11 × 11..........Pds. lin.	....	6,743	0 26	1,753 18	
42	do entretoises 10 × 11.......... do	....	5,086	0 26	1,322 36	
43	do fond 9 × 10.......... do	....	2,533	0 20	506 60	
44	Moises 4 × 10.......... do	....	380	0 10	38 00	
45	Blocs 2 × 11 × 11..........Chaque.	....	466	0 05	23 30	
46	Fer forgé.......... Lbs.	....	3,628	0 07	253 96	
47	Carvelles pressées.......... do	....	390	0 06	23 40	
48	Remplage, pierre.......... Vgs. c.	....	1,479	1 75	2,588 25	
49	Mur de protection à pierres perdues, côté nord.......... do	....	46	2 00	92 00	
51	Excavation dans la terre, fossé d'écoulement.......... do	....	17,000	0 40	6,800 00	
52	Maçonnerie faite au mortier de ciment hydraulique, fosse d'écoulement. do	....	1,530	6 00	9,180 00	
53	Pièces de bois et madriers, tablier..........M. pds, M.P.	....	2,703	28 00	75 68	
54	Madriers, palplanches.......... do	....	217	28 00	6 07	
56	Excavation, tranchée du pont.......... Vgs. c.	....	13,157	0 30	3,947 10	

Numéro de l'évaluation, 36. Nom de l'ouvrage—Section 27, agrandissement eu canal Welland, etc.—*Suite.*

Numéro de l'item.	Description de l'ouvrage et des matériaux.		Pour le mois.	Quantité.	Prix.	Montant.	Total.
					$ cts.	$ cts.	$ cts.
57	Maçonnerie des piles et culées	Vgs. c.		1,533	15 50	23,761 50	
58	do murs de prolongement	do		881	5 50	4,845 50	
60	Béton sous les piles de pont	do		39	4 00	156 00	
61	Bois de pin 12 × 12 dans les fondations	Pds. c.		1,291	0 30	387 30	
62	Madrier de pin 3 pcs	M. pds. M.P.		7,066	28 00	197 84	
64	Bois de pin 12 × 12, côtés et bouts, pour coffrages	Pds. c.		23,995	0 30	7,198 50	
65	do 10 × 12, entretoises	Pds. lin.		11,946	0 28	3,344 88	
66	Madrier de pin 3 pcs, fond des ouvertures	M. pds. M.P.		4,974	28 00	139 27	
67	Moises 4 × 10	Pds. lin.		1,380	0 10	138 00	
68	Blocs 1½ × 12 × 12	Chaque.		1,304	0 05	65 20	
69	Fer forgé, boulons	Lbs.		14,339	0 07	1,003 73	
70	Carvelles pressées	do		984	0 06	59 04	
71	Remplage, pierre	Vgs. c.		2,600	1 75	4,550 00	
72	Longrines et chapeaux de palées en chêne blanc, 6 × 12	Pds. lin.		1,252	0 25	313 00	
73	Bois de chêne blanc, pilotis de protection	do		900	0 40	360 00	
74	do do défense	do		1,600	0 40	640 (0	
76½	Pin, pièces d'ancrage	Pds. c.		3,812	0 30	1,143 60	
77	Rondelles en fonte	Lbs.		200	0 06	12 00	
78	Epuisement de la tranchée du pont	Somme ronde		0·90	2,500 00	2,250 00	
79	Formation du chemin	Perc. l.		18	20 00	360 00	
80	Pierre concassée pour macadamisage	Vgs. c.		300	2 50	750 00	
83	Enlèvement de quais, pilotis, etc., sur le côté ouest du canal	Somme ronde		0·90	500 00	450 00	
84	Cuvette de l'écluse	Vgs. c.		13,871	0 25	3,467 75	
85	Fouille, chenal d'entrée, en venant de la rivière	do	222	3,639	0 30	1,091 70	
86	Bois de pin, fondation	Pds. c.		7,874	0 30	2,362 20	
87	do plates-formes de busc	do		1,053	0 40	421 20	
88	Madrier de pin, fondation de l'écluse	M. pds. M.P.		51,957	28 00	1,454 79	
89	do palplanches do	do		6,543	28 00	183 20	
90	Corroi, derrière les murs	Vgs. c.		1,696	0 60	1,017 60	
91	Béton, dans les fondations	do		484	4 00	1,936 00	
92	Bois de chêne blanc, buscs	Pds. c.		344	1 00	344 00	
93	Carvelles pressées, où il en faudra	Lbs.		1,953	0 06	117 18	
94	Fer forgé	do		3,217	0 08	257 36	
96	Maçonnerie, murs de l'écluse	Vgs. c.	65	5 621	8 00	44,968 00	
102	do brute, au mortier de ciment hydraulique	do	280	998	6 00	5,988 00	
							247,203 79

Matériaux livrés.						
Bois pour batardeau, coffrages, etc.	Pds. lin.		1,200	0 15	180 00	
do palplanches, etc., chêne	do		1,440	0 25	360 00	
Sable	Vgs. c.		2,145	0 50	1,072 50	
Pierre dressée pour radier et remplage, à Welland	do		1,440	3 00	4,320 00	
do murs de liaison do	do		170	6 50	1,105 00	
do piles et voûtes do	do	62	4,039	11 00	44,429 00	
Pierre concassée pour béton do	do	18	541	1 50	811 50	
Bois de charpente pour cintrage de l'aqueduc	M. pds. M.P.		150,000	13 50	2,025 00	
Pierre dressée pour mur de liaison, à la carrière de Queenston	Vgs. c.		174	5 50	957 00	
do do piles et voûtes do do	do		1,360	10 00	13,600 00	
do brute pour l'aqueduc do do	do		200	3 00	600 00	
do dressée pour piles et voûtes do Beamsville	do		60	10 00	600 00	
do brute do do do	do		305	3 00	915 00	
do dressée do à la voie de service de Gibson	do		1,020	10 00	10,200 00	
						81,175 00
						328,378 79

CHEMINS DE FER ET CANAUX.

(*No de l'évaluation*, 36.)

Résumé des évaluations en faveur de Hunter, Murray et Cleveland, pour ouvrage faits et matériaux livrés jusqu'au 30 septembre 1880, sur la section 27 de l'agrandissement du canal Welland.

Autorisation par le département des chemins de fer et canaux.					$	c.
Date de la lettre.	Numéro de la lettre.	Nom de la personne à laquelle est adressée la lettre autorisant la dépense.	Montant autorisé.	Pour *travaux de l'entreprise* qu'il a été ordonné de commencer par la lettre no , datée et évalués à des taux proportionnés au montant tototal du contrat.......	328,378	79
		John Page, Ingénieur en chef des canaux.		Pour *travaux supplémentaires* qu'il a été ordonné de commencer par la lettre no , datée		
				Pour *travaux supplémentaires* qu'il a été ordonné de commencer par la lettre no , datée		
Moins.						
Montant dont il a été fait rapport pour contrôles de solde et comptes...						
Montants dont il a été fait rapport pour travaux faits en vertu d'autres contrats, ou pour travaux supplémentaires autorisés et non compris dans le présent résumé.				Moin retenue de 10 pour 100	32,837	87
Montant dont il est fait rapport dans le présent résumé.............				Soit..................	295,540 289,703	00 00
Formant le total certifié jusqu'à ce jour contre la somme autorisée..					5,837	00

Je certifie par les présentes que l'évaluation ci-dessus est exacte ; que la valeu totale des travaux exécutés et des matériaux fournis par MM. Hunter, Murray et Cleveland, jusqu'à la date du 30 septembre 1880, est de trois cent vingt-huit mille trois cent soixante et dix-huit piastres et soixante et dix-neuf centins ; que la retenue à exercer est de trente-deux mille huit cent trente-sept piastres et quatre-vingt-sept centins, et que le montant net dû est de deux cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent quarante piastres, moins les paiements précédents.

Daté à Welland, le 28 septembre 1880.

W. G. THOMPSON,
Ingénieur local.

JOHN PAGE, *I.C.C.*

ETAT des paiements faits à Hunter, Murray et Cleveland, entrepreneurs de la section 27 du canal Welland.

		$ cts.	$ cts.
1877.			
11 déc......	Certificat 673—Evaluation, 30 ultimo	3,000 00	
1878.			
8 janvier.	do 762 do 31 do	2,100 00	
7 février.	do 862 do 31 do	3,100 00	
7 mars ...	do 943 do 28 do	6,500 00	
11 avril ...	do 1,055 do 31 do	6,500 00	
15 mai......	do 1,155 do 30 do	20,200 00	
10 juin.....	do 1,234 do 31 do	7,600 00	
8 juillet..	do 27 do 30 do	5,300 00	
10 août....	do 183 do 31 do	9,900 00	
12 sept.....	do 303 do 31 do	13,400 00	
11 oct	do 426 do 30 do	7,400 00	
9 nov......	do 527 do 31 do	15,900 00	
12 déc......	do 648 do 30 do	9,200 00	
1879.			
7 janvier.	do 761½ do 31 do	3,400 00	
6 février.	do 854 do 31 do	3,400 00	
20 do .	do 896 à compte de retenue	5,000 00	
7 mars ...	do 949—Evaluation, 28 ultimo	2,100 00	
10 avril ...	do 1,064 do 31 do	5,600 00	
10 mai......	do 1,168 do 30 do	2,700 00	
6 juin.....	do 1,292 do 31 do	8,300 00	
9 juillet..	do 49 do 30 do	6,100 00	
11 août....	do 202 do 31 do	11,800 00	
29 do	do 254 à compte de retenue	8,000 00	
11 sept.....	do 330—Evaluation, 31 ultimo	23,500 00	
14 oct	do 514 do 30 do	26,900 00	
8 nov......	do 627 do 31 do	27,500 00	
10 déc......	do 773 do 30 do	10,400 00	
1880.			
8 janvier.	do 841 do 31 do	600 00	
9 février.	do 911 do 31 do	3,900 00	
25 do .	do 946 do 20 courant	5,400 00	
9 mars ...	do 975 do 29 ultimo	1,100 00	
12 avril ...	do 1,035 do 31 do	8,400 00	
10 mai......	do 1,081 do 30 do	3,600 00	
11 juin.....	do 1,156 do 31 do	6,700 00	
9 juillet..	do 16 do 30 do	6,400 00	
31 août....	do 72 do 31 do	3,200 00	
31 sept.....	do 123 do 31 do	8,600 00	
30 oct	do 161 do 30 do	5,900 00	
30 nov......	do 235—Avance sur travaux faits	15,000 00	
			323,600 00
31 août....	do 94—Sentence de M. Page, 3 courant		61,313 12
	Total		$384,913 12

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,
3 mars 1882.

CANAL WELLAND.

EXTENSION DES SOUMISSIONS REÇUES.

Section No 27.

D	Beemer	$759,170
F	Manning	787,414
E	Gibson	853,093
C	Cleveland	890,427
A	A. Raynor Belden	956,992
B	G. Peterson	966,591

(*Mémoire.*)

Le soussigné a l'honneur de représenter que par un ordre en conseil du 27 octobre 1880, il a été permis, pour les raisons y énoncées, aux entrepreneurs des travaux compris dans la section 27 de l'agrandissement du canal Welland, comprenant la construction de l'aqueduc par lequel le canal devra franchir la rivière Chippewa, d'abandonner leur contrat.

Que le même ordre a autorisé la ré-adjudication de l'entreprise, et, dans ce but, permis de demander des soumissions par circulaires adressées à des entrepreneurs expérimentés, compétents et en moyens, sur qui l'on pourrait compter,—telle mesure étant adoptée sur l'avis de l'ingénieur en chef, afin d'éviter les pertes de temps et les frais auxquels on pourrait s'exposer dans le cas où, en suivant la manière ordinaire, l'entreprise écherrait à des personnes ne possédant pas les qualités requises.

Qu'en vertu du dit ordre des lettres circulaires ont été adressées à dix (10) entrepreneurs différents, pour les inviter à soumissionner l'achèvement de ces ouvrages, et qu'en réponse le département a reçu six soumissions dont les montants respectifs sont comme suit:—

No 1.	H. G Beemer	$759,170
" 2.	A. Manning	787,414
" 3.	Gibson et Cie	853,093
" 4.	M. A. Cleveland	890,427
" 5.	Raynor et Cie	956,992
" 6.	Peterson et Cie	966,591

Que dans un rapport en date du 15 courant, l'ingénieur en chef dit que M. Beemer, dont la soumission est la plus basse, possède, autant qu'il a pu en être informé, les qualités voulues pour exécuter l'entreprise, et qu'il semble y avoir de bonnes raisons de la lui adjuger aux prix mentionnés dans sa soumission.

Que le rapport de l'ingénieur en chef démontre qu'il est beaucoup à désirer que l'entrepreneur ait le temps, pendant la saison actuelle, de prendre les mesures voulues et de se procurer de bons matériaux; qu'on ne saurait trop estimer l'importance de mettre cette partie des travaux en voie d'avancement le plus tôt possible, vu que la quantité d'eau du canal sera restreinte, pendant leur achèvement, au volume pouvant passer par l'ancien aqueduc, dont la largeur n'est que de 45 pieds, et qu'un délai—même de quelques semaines—à cette époque-ci, aurait presque certainement pour effet de retarder l'achèvement de l'aqueduc un an de plus que le temps nécessaire à l'exécution de l'entreprise, tandis que le pays perdrait du même coup les avantages que l'on espère retirer de l'agrandissement du canal.

Sur ce rapport, le soussigné recommande qu'autorisation soit donnée d'accepter la soumission de M. Beemer et de commencer immédiatement les travaux—le contrat à passer avec lui devant être subordonné à l'approbation du parlement, ainsi que pourvu par l'ordre en conseil du 27 octobre 1880 ci-dessus cité.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,

Ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 19 octobre 1881.

Le sous-ministre désirerait vous voir aussitôt que possible.

F. BRAUN, secrétaire.

H. J. BEEMER, Hotel Windsor, Montréal.

RAPPORT *d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le* 19 *octobre* 1881.

Sur un rapport—daté le 18 octobre 1881—du ministre des chemins de fer et canaux, représentant que par un ordre en conseil du 27 octobre 1880, il a été permis, pour les raisons y énoncées, aux entrepreneurs des travaux compris dans la section 27 de l'agrandissement du canal Welland, comprenant la construction de l'aqueduc par lequel le canal devra franchir la rivière Chippewa, d'abandonner leur contrat; que le même ordre a autorisé la réadjudication de l'entreprise, et, à cette fin, a permis de demander des soumissions par circulaires adressées à des entrepreneurs expérimentés, compétents et en moyens, sur qui l'on pourrait compter—telle mesure étant adoptée sur l'avis de l'ingénieur en chef afin d'éviter les pertes de temps et les frais auxquels on pourrait s'exposer dans le cas où, en suivant la manière ordinaire, l'entreprise écherrait à des personnes ne possédant pas les qualités requises;

Qu'en vertu du dit ordre, des lettres circulaires ont été adressées à dix (10) entrepreneurs différents pour les inviter à soumissionner l'achèvement de ces ouvrages, et qu'en réponse le département a reçu six soumissions;

Et que, pour les raisons mentionnées dans le rapport, le ministre recommande qu'autorisation soit donnée d'accepter la soumission de M. Beemer et de commencer immédiatement les travaux,—le contrat à passer avec lui devant être subordonné à l'approbation du parlement, ainsi que pourvu par l'ordre en conseil du 27 octobre 1880 ci-dessus cité:

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence, vu que la soumission de M. Beemer est la plus basse.

J. O. COTÉ, G.C.P.

Pour vraie copie,

F. BRAUN, secrétaire des chemins de fer et canaux.

(*Télégramme.*) MONTRÉAL, 27 octobre 1881.

Serai à Ottawa ce soir avec dépôt. Veuillez faire en sorte que le contrat soit prêt à recevoir signature demain, vu que je désire commencer les travaux immédiatement.

H. J. BEEMER.

F. BRAUN, secrétaire des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 28 octobre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 21 octobre 1881, m'informant que le département a accepté ma soumission pour l'achèvement des travaux compris dans la section 27 de l'agrandissement du canal Welland, laquelle s'élève à $757,170, et me demandant de déposer au crédit du receveur général du Canada, la somme de $38,000, qui représente la garantie de 5 pour 100 exigée pour assurer l'exécution du contrat.

Veuillez trouver ci-inclus un certificat de dépôt en duplicata et triplicata de la banque d'Echange du Canada, plaçant au crédit du receveur général du Canada la somme de $38,000, laquelle représente le plein montant de la garantie demandée dans votre lettre en date du 21 octobre 1881, pour assurer l'achèvement de la section 27 de l'agrandissement du canal Welland.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

H. J. BEEMER.

A M. F. BRAUN, secrétaire des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 31 octobre 1881.

Re contrat Beemer, Canal Welland.

CHER MONSIEUR,—Ce département a été appelé par le vôtre à préparer le projet du contrat ci-dessus. J'ai été informé que l'intention est de pousser les travaux aussi vite que possible. L'ordre en conseil du 19 courant pourvoit à ce que le contrat soit subordonné à l'approbation du parlement.

Il semble contradictoire que les travaux se fassent en vertu d'un contrat declaré non obligatoire jusqu'à ce qu'il soit approuvé par le parlement, et en cas de difficulté avec l'entrepreneur, il serait difficile de définir les droits de la couronne.

Vu que les parties du contrat sont passées et que le conseil est actuellement en séance, je suggère que l'ordre en conseil soit modifié de manière à permettre que le contrat soit obligatoire jusqu'à ce qu'il soit désapprouvé par une résolution de la Chambre.

J'ai pris la liberté de vous envoyer ceci au conseil avec le projet de contrat contenant une clause à cet effet, ainsi qu'avec un rapport au conseil recommandant son adoption, lequel vous voudrez bien signer si vous augurez bien de l'idée que j'ai énoncée.

Votre dévoué,

Z. A. LASH, S.M.J.

A sir CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 31 octobre 1881.

Le soussigné a l'honneur de soumettre le présent projet de contrat avec H. T. Beemer pour la construction d'un aqueduc au moyen duquel le canal Welland franchira la rivière Chippewa, etc., lequel contrat a été préparé dans le département de la justice.

L'ordre en conseil du 19 octobre 1881, autorisant la passation du contrat, pourvoit à ce que ce dernier soit subordonné à l'approbation du parlement.

Néanmoins, le soussigné a été informé que vu que l'on a l'intention de commencer immédiatement les travaux, le contrat devrait être fait de façon qu'il soit obligatoire à l'égard de tout ouvrage exécuté avant que ce contrat soit pris en considération par la Chambre.

En conséquence, le soussigné est d'avis que l'ordre en conseil du 19 octobre [illegible] modifié sous ce rapport et que le projet ci-joint (comprenant la clause spéciale relative à l'expiration du contrat dans le cas où il serait désapprouvé par une résolution de la Chambre des communes à sa prochaine session) soit approuvé, et qu'autorisation soit donnée de passer un contrat contenant des termes semblables.

CHARLES TUPPER,
Ministre des chemins de fer et canaux.

A Son Excellence le gouverneur général en conseil.

RAPPORT *d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 4 novembre* 1881.

Sur un mémoire—en date du 31 octobre 1881—du ministre des chemins de fer et canaux, soumettant le présent projet de contrat avec H. J. Bremer, pour la construction d'un aqueduc au moyen duquel le canal Welland devra franchir la rivière Chippewa, etc., lequel contrat a été préparé dans le département de la justice.

Le ministre représente que l'ordre en conseil autorisant la passation du contrat pourvoit à ce que ce dernier soit subordonné à l'approbation du parlement.

Que lui, néanmoins, a été informé que l'intention étant de commencer immédiatement les travaux, le contrat devrait être fait de façon qu'il soit obligatoire à l'égard de tout ouvrage exécuté avant que ce contrat soit pris en considération par le parlement;

Et que le ministre recommande en conséquence que l'ordre en conseil du 19 octobre soit amendé sous ce rapport, et que le projet d'acte ci-joint (comprenant la clause spéciale relative à l'expiration du contrat dans le cas où il serait désapprouvé par une résolution du parlement à sa prochaine session) soit approuvé, et qu'autorisation soit donnée de passer un contrat contenant des termes convenables.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, G.C.P.

OTTAWA, 8 novembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus, par ordre du ministre, les articles de convention passés entre H. J. Beemer et Sa Majesté la reine représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, et dûment signés par les parties,—la dite convention étant pour l'achèvement de la section n° 27 du canal Welland.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

A M. H. J. BEEMER, entrepreneur.

MONTRÉAL, 11 novembre 1881.

MONSIEUR,—Ci-inclus veuillez trouver, signés, des projets de conventions, en duplicata, concernant la garantie de cinq pour cent sur le contrat pour la partie qu'il reste à faire de la section n° 27 de l'agrandissement du canal Welland, ainsi que demandé par votre lettre du 10 courant.

Votre obéissant serviteur,

H. J. BEEMER.

A M. F. BRAUN,
Secrétaire des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 13 novembre 1881.

MONSIEUR,—J'ai instruction de vous transmettre ci-inclus, dûment signée, la convention de garantie n° 6,568 pour $38,000, pour les travaux qu'il reste à faire sur la section n° 27 de l'agrandissement du canal Welland.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

A M. H. J. BEEMER, entrepreneur,
Canal Welland.

RÉPONSE

(20*b*)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 15 mars 1882 :—Copie de toutes soumissions reçues par le département des chemins de fer et canaux pour l'éclairage du canal Welland au moyen de la lumière électrique.

Par ordre,

J. A. MOUSSEAU,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
31 mars 1882.

RÉPONSE

(20*c*)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 15 mars 1882 :—Rapports faits par James Cowan, écr., arbitre du gouvernement, sur les demandes d'indemnités faites par les propriétaires riverains de la Grande Rivière, en amont de la retenue supérieure du canal Welland.

Par ordre,

J. A. MOUSSEAU,

Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
11 avril 1882.

Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

(No. 21.)

ÉTAT GÉNÉRAL

DES

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES,

POUR L'ANNÉE 1881.

[*Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, la réponse ci-dessus n'est pas imprimée.*]

